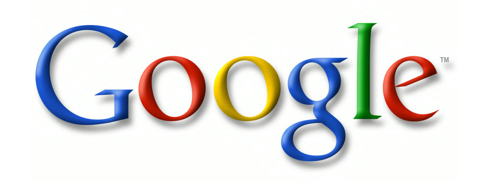
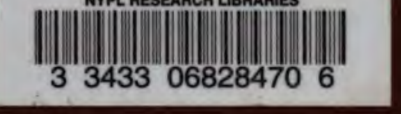
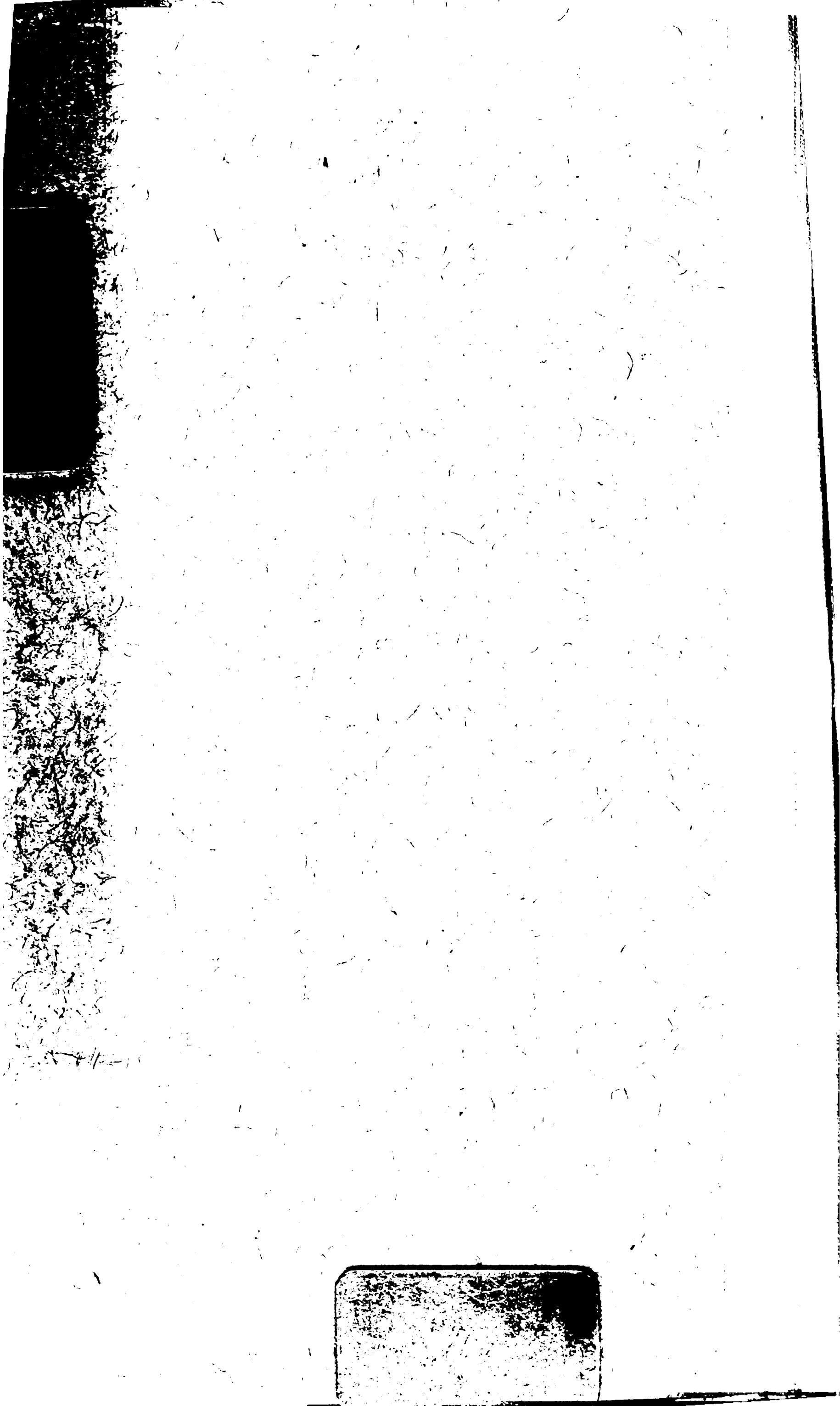



NYPL RESEARCH LIBRARIES
3 3433 06828470 6



L'AMI
DE LA RELIGION,
JOURNAL ECCLÉSIASTIQUE,
POLITIQUE ET LITTÉRAIRE.

Videte ne quis vos decipiat per philosophiam et inanem fallaciam. Coloss. II, 8.

Prenez garde qu'on ne vous séduise par les faux raisonnemens d'une vaine philosophie.

ANNALES CATHOLIQUES.



TOME QUATRE-VINGT-QUATORZIÈME.

Chaque volume 8 *francs* 50 *centimes et* 10 *francs franc de port.*

PARIS.

LIBRAIRIE ECCLÉSIASTIQUE D'AD. LE CLERE ET Cie,

IMPRIMEURS-LIBRAIRES, QUAI DES AUGUSTINS, N° 35.

1837.

TABLE

DU QUATRE-VINGT-QUATORZIÈME VOLUME.

FIN DE LA TABLE DU QUATRE-VINGT-QUATORZIÈME VOLUME.

L'AMI DE LA RELIGION paroît les Mardi, Jeudi et Samedi.

On peut s'abonner des 1er et 15 de chaque mois.

N° 2831.

SAMEDI 1er JUILLET 1837.

PRIX DE L'ABONNEMENT.

	fr. c.
1 an	36
6 mois	19
3 mois	10
1 mois	3 50

L'AMI DE LA RELIGION.

TRAITÉ DE LA PROPRIÉTÉ DES BIENS ECCLÉSIASTIQUES,

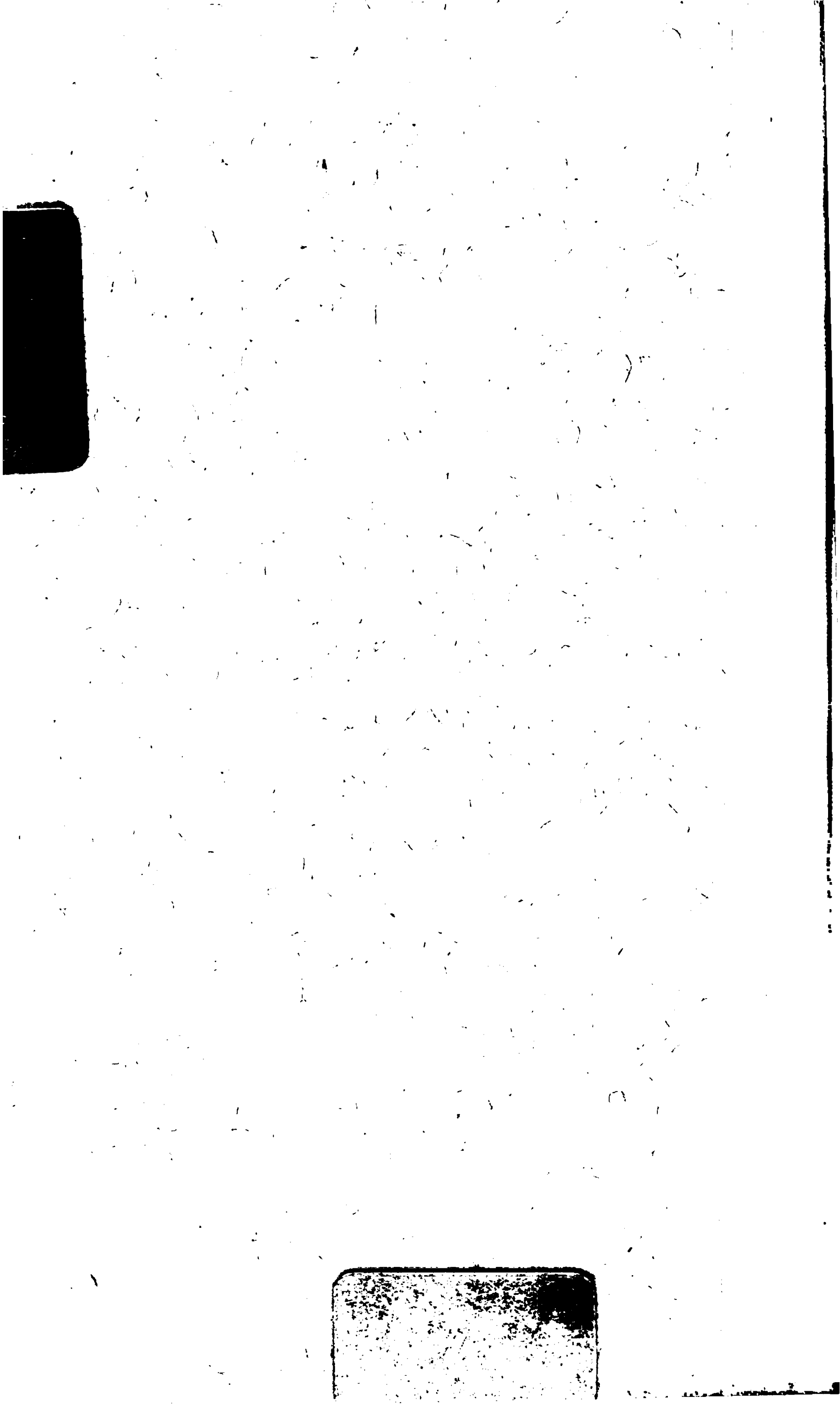
PAR M. L'ABBÉ AFFRE, chanoine et grand-vicaire de Paris (1).

L'auteur de ce *Traité* avoit bien voulu, lors de la discussion sur le terrain de l'Archevêché, nous communiquer ses réflexions sur le projet de loi et sur les rapports qui ont paru à ce sujet. Ces réflexions, insérées dans notre Journal, avoient paru également remarquables par le mérite du fond et par la vigueur de la forme; mais M. l'abbé Affre n'a point cru devoir se borner à ces premières réclamations. Il a voulu approfondir la question et la traiter avec tous ses développemens. C'est l'objet du présent *Traité*, où l'on trouvera autant de méthode et de logique que de connoissance de la matière.

L'ouvrage, comme nous l'avons déjà dit, est divisé en trois chapitres. On y considère la propriété des biens ecclésiastiques avant 1789, depuis 1789 jusqu'en 1801, et enfin depuis 1801. L'auteur expose dans le premier chapitre l'origine et les progrès des propriétés ecclésiastiques. Il remarque qu'il n'a jamais existé parmi les hommes d'association permanente qui n'ait eu des biens en commun. Dès les premiers temps de l'Eglise, on la voit posséder des propriétés :

« Si l'être moral appelé Eglise a droit d'exister comme société spirituelle, il est évidemment capable de posséder. Le simple énoncé de cette proposition suffit pour la démontrer. Tout être physique ou moral a droit de chercher à atteindre la fin pour laquelle il existe. La loi qui reconnoîtroit une corporation utile et lui refuseroit les moyens nécessaires pour exister, seroit absurde. L'Eglise est utile, la loi le reconnoît, et ne peut, quand elle le voudroit, refuser de le reconnoître. N'est-il pas nécessaire d'avoir un enseignement moral? La religion le donne. N'est-il pas nécessaire que, pour être efficace, il ait le plus grand caractère possible de fixité et d'autorité? La religion seule peut lui procurer cet avantage. La religion rapproche les hommes que la philosophie désunit; elle les ément, tandis que sa rivale les dessèche; elle les rend dociles, au lieu de les rendre contentieux et ingouvernables, ainsi que sait si bien le faire le rationalisme moderne; elle les civilise, les retient sous le joug des devoirs publics et domestiques, et sous l'empire d'un devoir qui les comprend, les consacre tous; elle leur rappelle, leur rend sensible tous les jours et à tous les instans de la vie, que sujets d'un maître suprême et d'un juge incorruptible, ils doivent placer sa loi au-dessus de toutes les lois, afin que toutes soient redressées et respectées; vénérer son pouvoir au-dessus de tous les pouvoirs, afin qu'ils soient tous obéis; placer son amour au-dessus de toutes les affections, afin que par lui elles deviennent pures et saintes. Y a-t-il rien d'aussi utile, rien d'aussi nécessaire? Non, mille fois non. Ni les lettres, ni les

(1) 1 vol. in-8°; prix : 5 fr., et 6 fr. 50 cent. franc de port, au bureau de ce Journal.



Gonzague ont fait célébrer d'une manière solennelle la fête de leur protecteur. Une grand'messe a été chantée en musique par les jeunes gens eux-mêmes. On avoit eu l'heureuse idée d'inviter à cette fête tous les instituteurs de la paroisse avec leurs élèves. Le Frère directeur des écoles chrétiennes y avoit conduit une centaine de ses enfans. Le recueillement étoit profond ; le chœur étoit rempli par les deux associations. Une allocution paternelle et pleine d'à-propos a été prononcée par le digne pasteur de cette église, qui présidoit à la cérémonie. Les nombreux fidèles qui y assistoient ont été émus lorsque cette édifiante jeunesse est montée à la table sainte. Il est consolant d'avoir à rapporter de semblables traits dans un temps où l'on a tant de choses tristes à raconter.

L'indifférence ou l'impiété ont fait qu'à Limoges, depuis bientôt 50 ans, on n'ait su placer le théâtre que dans l'enceinte même d'anciennes églises. C'est une double profanation ; car d'abord c'est transformer un lieu consacré à la religion, un lieu de recueillement et de prières en un lieu de licence et de folie, où la religion sera plus d'une fois insultée. On entendra des sarcasmes contre la piété, là où la piété recevoit des instructions et des consolations. Mais si la foi a bien à gémir de cette profanation, les sentimens d'humanité ont aussi à s'affliger de la profanation des tombeaux que l'on trouve sous les pavés de nos anciennes églises. La *Gazette du Limousin* déplore cette insulte aux morts ; ne sait-on, dit-elle, s'amuser que sur leurs cendres? On ira donc s'asseoir dans des loges et entendre une musique folâtre ou des accens passionnés, là même où les ancêtres de la génération actuelle venoient prier, et où dans le silence de la tombe ils attendoient encore des prières. Leurs restes seront déplacés, dispersés, jetés au loin, suivant les besoins de la nouvelle destination donnée à ces édifices, et dernièrement une famille ancienne de Limoges a retrouvé une pierre tumulaire qu'à quelques signes elle a cru reconnoître pour celle d'un de ses aïeux enterré dans le temps des croisades. Elle a redemandé cette pierre qui lui a été rendue. Mais cette pierre lui a été rendue vide. Les ossemens et bien d'autres ont été dispersés sans honneur, et confondus peut-être avec des immondices.

Il est triste de le dire, la double profanation dont nous parlons n'est pas particulière à la ville de Limoges. Beaucoup de nos villes en ont vu de semblables. Récemment encore à Paris on a fait un théâtre de l'église Saint-Benoît. A Orléans, une ancienne paroisse est devenue la salle de spectacle. Chacun dans les provinces pourra trouver des exemples de ces honteuses métamorphoses.

Le diocèse de Limoges vient de perdre un de ces hommes dont la carrière avoit été riche en mérites et en bonnes œuvres, M. Descoubes, vicaire-général, fondateur et supérieur du petit-séminaire d'Ajain. Dès sa jeunesse, il préludoit à ce qu'il devoit être un jour par une piété que rien n'étoit capable d'altérer, par la solidité de ses études, et par une heureuse habitude de réfléchir et de juger qu'il conserva toute sa vie. La providence sembloit expliquer ainsi ses desseins. Elle lui ménageoit en outre une de ces épreuves où l'expérience s'agrandit et la vertu s'épure au prix des tribulations et des sacrifices. Les passions humaines pesèrent sur l'Eglise de France et voulurent défigurer l'antique foi de saint Louis ; on sait avec quelle vivacité de foi, quelle noble fermeté d'ame la majeure partie du clergé embrassa les amertumes de l'exil, plutôt que de déchirer le lien de l'unité et d'abonder

dans le sens des novateurs. M. Descombes saisit un des premiers cette occasion de signaler sa foi, et ce fut la Suisse qui lui donna un asile contre la tourmente révolutionnaire. Quelques maisons aussi distinguées par l'éclat de leurs vertus que par l'illustration de leur origine, lui confièrent l'éducation de leurs enfans; le confesseur de la foi puisant quelqu'adoucissement dans ces rapports et la confiance dont il jouissoit, se familiarisoit aussi avec l'art de saisir la trempe des esprits, et apprenoit à s'insinuer dans les cœurs et à s'en emparer.

Mais des jours meilleurs avoient succédé à la tempête; la France en rétablissant ses autels, avoit rappelé leurs ministres, et ce fut au retour de l'exil que M. Descombes fut appelé pour administrer la paroisse d'Ajain, en même temps qu'il dirigeoit l'éducation de M. le marquis de la Celle. Son zèle pour relever les ruines du sanctuaire et pour ranimer l'antique foi, étoit plein de cha ité. Dans un temps de cherté de vivres, son presbytère étoit comme une hôtellerie, où affluoient chaque matin les personnes nécessiteuses; et ces abondantes ressources, il les trouva dans les privations qu'il s'imposoit journellement, et dans la maison de M. le marquis de la Celle, homme en qui la foi, aussi bien que la charité, avoit jeté de profondes racines. Peut-on aussi passer sous silence son dévoûment auprès d'une colonie de captifs espagnols, qu'une épidémie cruelle emportoit de jour en jour? On le vit entourer les malades des soins les plus généreux, étancher leur soif brûlante, emporter quelquefois leur dépouille mortelle sur ses épaules, et les confier à la sépulture, attentif surtout à répandre les consolations de la religion sur ces ames altérées par des angoisses.

Mais l'homme de Dieu préparoit aussi la réalisation d'un grand projet. Le sacerdoce de France avoit été cruellement décimé par le fer de la révolution. Un grand vide restoit donc à combler, et c'est à quoi tendoient les efforts de M. Descombes dans le silence de la retraite. Les soins dont il entoura l'éducation de M. de la Celle lui attirèrent d'abord quelques élèves; bientôt sa réputation s'étendit dans le pays, et chaque année un si grand nombre d'élèves venoient apprendre de lui la science et la piété, qu'il songea à y ériger un petit-séminaire. Il rencontra sans doute des obstacles capables de rebuter un zèle moins intrépide que le sien, mais la confiance en Dieu et la charité du prêtre sont inépuisables dans leurs ressources. L'établissement fut formé, mis sous la surveillance immédiate du premier pasteur, et la réputation de M. Descombes franchissant les limites du diocèse, appela à Ajain 300 élèves en 1825. Cette réputation étoit d'autant mieux fondée, que le saint prêtre se multiplioit en quelque sorte, se faisoit tout à tous, préparant au sanctuaire des ministres saints et éclairés, à la religion de bons chrétiens, et à la société des hommes recommandables par la science et les sentimens d'honneur. Il possédoit au souverain degré le don de se rendre maître de l'enfance, en favorisant les ressorts de l'émulation, et de se l'attacher en présidant quelquefois à ses jeux.

Ses derniers momens ont été en harmonie parfaite avec sa vie; rien d'exagéré, rien de pusillanime sur sa couche de souffrance; on y remarquoit dans toute leur simplicité les douces émotions d'une belle ame et le calme inaltérable de la religion. Il a voulu être étendu sur la cendre, et s'est reposé dans le Seigneur, le 16 juin. M. l'évêque étoit accouru en toute hâte pour assister aux derniers momens du charitable prêtre; il n'a pu que trouver sa dépouille inanimée, et

présider la cérémonie des obsèques.

L'établissement d'Ajain est laissé au diocèse. (*Article communiqué.*)

La visite des écoles primaires de Nîmes par l'inspecteur des écoles primaires du Gard a eu des résultats consolans. Les Frères conservent leur supériorité. La calligraphie, le dessin linéaire, la géographie y sont en progrès. On a admiré la machine dite *Constantine*, du nom du Frère qui en est l'inventeur. Cette machine, dont nous avons parlé dernièrement, rend sensibles pour les enfans les révolutions du système planétaire. Les Frères en font exécuter pour tous leurs établissemens. Les élèves des classes supérieures ont répondu parfaitement sur l'histoire sainte, sur l'arithmétique raisonnée, sur les élémens de géométrie. La classe d'adultes tenue par les Frères compte 200 élèves. On y montre aussi la tenue des livres de commerce.

Les écoles de filles, dirigées par les Dames de Saint-Maur, sont aussi dans un état satisfaisant, mais les salles sont trop étroites. Les Sœurs de Saint-Vincent de Paul ont ajouté une école à leur ouvroir des pauvres.

Le petit conseil de Lucerne a adressé des circulaires à ses co-états pour demander que des conférences aient lieu, afin de s'occuper des moyens d'affermir et de doter l'exercice du culte religieux accordé aux catholiques de Schaffouse. Dans le même temps à peu près, le grand conseil de Fribourg a autorisé le conseil d'état à accorder aux catholiques de Liestal, canton de Bâle-campagne, un secours annuel de 50 fr. pendant trois ans.

Le 14 et le 15 juin, le grand conseil de Lucerne a délibéré sur les instructions à donner aux députés à la diète. Il y a été question de l'affaire des couvens; le grand conseil a traité ce point avec une extrême indifférence. Il a déclaré qu'il ne vouloit pas se mêler des plaintes des couvens d'Argovie, et qu'il *ne se sentoit aucune envie* de contribuer à rétablir le couvent de Paradis; les prétentions du canton de Schwytz sur le couvent de Fahr et des autres cantons sur le couvent de Paradis doivent être jugées par les tribunaux ordinaires, et ne sont de la compétence de la diète que dans certains cas. Cette déclaration de Lucerne est en harmonie avec le système suivi depuis plusieurs années dans ce canton autrefois si zélé pour les intérêts de la religion catholique.

A Soleure, le pré-avis du petit conseil qui proposoit l'ordre du jour sur les pétitions des couvens, a prévalu; une minorité de 40 voix vouloit que le canton d'Argovie donnât des éclaircissemens sur les motifs de sa conduite à l'égard des couvens.

Le grand conseil de Bâle-ville a insisté au contraire sur la garantie des couvens conformément au pacte.

La Société des bons livres publiés par la congrégation des religieux Méchitaristes à Vienne a mis en circulation, depuis sept ans qu'elle existe, 260,166 volumes. En 1836, elle en a distribué 26,464, soit dans les états héréditaires d'Autriche, soit en Bavière ou en d'autres parties de l'Allemagne. Il y en a entre autres plus de 3,000 dans le diocèse de Cologne, et près de 900 dans celui de Munster.

Les Frères de la Charité desservent 29 hospices dans les états Autrichiens d'Allemagne. On avoit reçu dans ces hospices 18,409 malades du 1er novembre 1834 au 1er octobre 1835; sur ce nombre il y avoit 99 Juifs et 1,716 non catholiques. Le nombre des morts avoit été de 1,641 dans cet intervalle.

On sait que le souverain en Angleterre réunit les deux autorités.

Comme la loi salique n'est point admise en ce pays, les princesses montent sur le trône quand leur naissance les y appelle, et deviennent ainsi, conformément à un acte du parlement de 1559, *directrices suprêmes de toutes les choses et causes ecclésiastiques et spirituelles, de même que du temporel*. Dans ce moment donc où la princesse Alexandrine - Victoire Ire succède à Guillaume IV, les vénérables prélats de l'église anglicane se trouvent présidés au *spirituel comme au temporel* par une jeune personne de dix-huit ans. Elle pourra, si elle le juge à propos, ajouter quelques articles à leur symbole, ou en retrancher, quoiqu'il soit déjà assez court ; réformer la liturgie, approuver ou casser leurs ordonnances ecclésiastiques, et en faire elle-même ; visiter ou envoyer visiter leurs diocèses ; enfin exercer tous les actes de cette autorité suprême que l'église établie refuse au vicaire de Jésus-Christ, pour la placer servilement dans la main de ses princes et de ses princesses.

Il étoit d'usage autrefois en Angleterre que le roi fît quatre fois par an des proclamations pour recommander de s'abstenir de tout vice, de la profanation et du blasphème, et de donner des exemples de religion et de vertu. Le prince ordonnoit de lire ces proclamations dans toutes les églises et chapelles. On sait d'ailleurs qu'il nomme et institue les évêques, qu'il ordonne des prières. Tout se fait dans l'église en son nom. C'est assurément une chose fort ridicule que de voir un prince parler sur le ton des mandemens, et statuer sur ce qu'il y a de plus spirituel dans l'ordre ecclésiastique ; mais si cela est ridicule dans un prince laïque, on peut dire que c'est le comble de l'absurdité que de voir une petite princesse prescrire aux évêques ce qu'ils doivent faire, dire et enseigner. Néanmoins la nouvelle reine vient aussi de faire une proclamation contre le vice et le libertinage. La forme et le fond de cette proclamation prêtent également à la plaisanterie. Nous ne sommes plus au temps où Elisabeth put faire ou défaire des dogmes. Il faut croire qu'une telle entreprise seroit aujourd'hui conspuée dans toute l'Europe.

Le séminaire et collége que M. l'évêque de New-York faisoit bâtir pour son diocèse étoit presque couvert, quand un incendie l'a détruit le 12 avril. Cet incendie a été attribué à la négligence d'un ouvrier ; quelques-uns ont soupçonné que cet ouvrier avoit pu être gagné à prix d'argent par des presbytériens fanatiques qui forment la population du lieu, et qui, animés d'une haine vive pour le nom catholique, menaçoient depuis quelque temps de mettre le feu à l'édifice. Ce séminaire, comme nous l'avons dit Numéro du 24 juillet 1834, étoit dans la situation la plus favorable, à 30 milles de New-York, sur le bord de la rivière du Nord, dans un pays très-sain. Malgré ces avantages, M. l'évêque a été obligé de renoncer à rétablir son séminaire en ce lieu. Il a vendu le terrain, qui heureusement ayant augmenté beaucoup de valeur, dédommagera en partie de la perte que l'on vient de faire. Il est probable que M. l'évêque cherchera un lieu où la population soit plus tranquille et animée d'un esprit moins hostile. Peut-être préférera-t-il une maison toute bâtie, sauf à augmenter les bâtimens à mesure des besoins. Mais la crise actuelle du commerce ne permet pas de songer en ce moment à l'exécution d'un tel projet.

POLITIQUE.

La chambre des députés achève sa session au galop, après l'avoir commencée et parcourue à peu près tout entière d'un pas

remarquablement paresseux. Dans l'ordre des idées reçues et de son institution primitive, qui a pris naissance dans les convocations des états-généraux, les budgets, la surveillance des deniers publics et la bonne administration des finances devroient être son occupation principale; et c'est précisément là-dessus qu'elle saute à pieds joints dans ses derniers momens d'ennui, en faisant ses paquets de voyage et en prenant ses passeports.

Comment, au surplus, les chambres de députés n'auroient-elles pas perdu leur origine de vue dans ces derniers temps, et ne se seroient-elles pas dénaturées au point où elles le sont? La politique est presque devenue leur unique élément; et c'est tout au plus si des questions d'économie publique, qui ne touchent à rien moins qu'à des milliards, leur paroissent dignes de quelques heures d'attention; tandis que la rédaction d'une adresse, la combinaison d'une petite phrase en réponse à une autre petite phrase, commence par les occuper un mois entier à l'ouverture de chaque session.

Après avoir été deux fois *assemblée constituante*, et s'être vue appelée tantôt à juger des rois à mort, tantôt à les déposer et à les exiler, tantôt, enfin, à démolir une monarchie pour la reconstruire à neuf, sans la permission de personne, il en reste naturellement quelque chose de fier à une chambre des députés. Elle finit aisément par croire que sa vraie mission n'est pas de descendre à débattre des budgets et à vérifier des chiffres. Aussi peut-on se rappeler que M. le président de la chambre actuelle l'a gourmandée un jour assez sévèrement sur ce qu'elle lui paroissoit donner trop d'attention aux questions *pécuniaires*. Au moins c'est un reproche qu'il n'aura pas à lui faire cette année. A la manière dont elle court sur le budget, il doit voir que son admonition n'a pas été perdue, et qu'elle se tient la chose pour dite.

Une circonstance heureuse pour elle, et qui empêche que ce désordre ne soit aussi sensible qu'il pourroit l'être, c'est la bonne grâce avec laquelle la pairie se résigne à prendre et à voter les budgets dans l'état où l'autre chambre les lui envoie à enregistrer, après son départ. Sans cet esprit de patience et d'harmonie, on verroit naître des luttes de prétention et d'autorité dans lesquelles, bien certainement, ce seroit le Palais-Bourbon qui succomberoit. De la part de la chambre des pairs, cette modération a d'autant plus de mérite, que la conduite contraire pourroit lui servir à se relever, aux yeux de la commune opinion, de l'état d'infériorité où les constituans de 1830 croient l'avoir laissée.

Il nous reste une dernière remarque à faire pour prouver que la chambre actuelle des députés est véritablement plus heureuse que sage. Par suite de l'empressement qu'elle met à se dégarnir et à se retirer, sans attendre l'expiration de la session, la voilà réduite à son plus strict nécessaire, et si dix-sept votans seulement fussent venus à lui manquer depuis quelques jours, il auroit fallu une convocation nouvelle pour la ramener à son poste, et empêcher ses actes d'être frappés de nullité. Or, s'il prenoit fantaisie à l'opposition de faire de l'hostilité un peu méchante, il ne tiendroit qu'à elle de tout paralyser et d'annuler le budget. Il lui suffiroit pour cela de se retirer au nombre de dix-huit membres, et de faire comme ceux de leurs collègues qui abandonnent la partie par indifférence ou par ennui. Peut-être ne faudroit-il qu'un cas comme celui-là pour faire apprécier aux contribuables le caractère de leurs fondés de pouvoir, et pour leur apprendre combien la moindre petite passion politique est mieux défendue que leur argent.

PARIS, 30 JUIN.

M. Maraval est nommé juge au tribunal de première instance de Carcassonne (Aude), et M. Turmel juge à Briey (Moselle).

— M. Gallois-Montbrun, juge au tribu-

nal de paix de la Trinité (Martinique), est nommé conseiller vice-président de la cour d'appel du Sénégal. M. Larcher est nommé président du tribunal de première instance à Saint-Louis (Sénégal). M. Pothau, commissaire municipal au Fort-Royal (Martinique), remplace M. Gallois-Montbrun à la Trinité.

— Le général Baudrand, aide-de-camp du duc d'Orléans, vient de partir pour Londres. On le dit chargé d'aller complimenter la nouvelle reine.

— M. Lambert-Sainte-Croix est nommé colonel de la neuvième légion de la garde nationale de Paris, et M. Rossigneux, lieutenant-colonel.

— On lit dans le correspondant de Hambourg : « Nous affirmons que les discours que les journaux français attribuent à la princesse Hélène sont de pure invention. Elle n'a jamais dit que, dès sa plus tendre enfance, elle avoit éprouvé une vive sympathie pour la France et de l'enthousiasme depuis la révolution de juillet. Jamais une princesse allemande ne s'exprimera de la sorte. De pareilles phrases appartiennent au journal le *Temps.* »

— Le roi des Belges est attendu à Neuilly.

— Le *Courrier Français* dit, en parlant des saisies opérées par le parquet :

« A la saisie d'un numéro de l'*Europe* a succédé la saisie d'un numéro de la *Quotidienne*, puis est venue la saisie de l'ouvrage du général Donnadieu. Voilà donc trois procès de presse que le ministère a laissé intenter par le parquet. Le premier a déjà été perdu devant le jury, et tout porte à croire que les deux autres n'auront pas meilleure issue pour le pouvoir. »

— Le chevalier de Fonvielle, auteur d'un grand nombre d'écrits politiques, est mort dernièrement à Paris.

— Un journal assure que le maréchal Clausel va partir pour l'Espagne, afin d'y prendre le commandement des troupes révolutionnaires.

— La cour d'assises de la Seine a condamné mercredi à six ans de réclusion le nommé Alexandre-Louis, cordonnier, pour attentat commis sur une jeune fille de neuf ans. Le 5 novembre 1831, ce misérable avoit déjà comparu devant la cour d'assises pour un crime semblable.

— En 1829, les époux Hervé, marchands de vin traiteurs à la barrière de Fontainebleau, qui passoient pour avoir chez eux beaucoup d'argent, furent assassinés. La justice informa, et toutes ses démarches ne purent faire découvrir les coupables. Huit années qui s'étoient écoulées sembloient promettre l'impunité au crime; mais la police qui n'avoit pas interrompu ses recherches vient d'arrêter deux hommes et trois femmes qu'on dit gravement compromis.

— L'avant-dernière nuit, M. Guyot-Morand, avoué, a été assailli par trois individus sur le quai de l'Ecole, et sa vie étoit en danger, lorsque des passans ont fait prendre la fuite à ses assassins.

— L'individu qui s'est précipité du haut des tours de Notre-Dame, étoit, non un ouvrier, comme des journaux l'ont rapporté, mais un professeur de mathématiques.

— L'Académie française a élu M. Lebrun pour son directeur, et M. Alexandre Duval pour son chanceller.

— Les pensionnaires de la caisse de vétérance de l'ancienne liste civile sont prévenus que le paiement de leurs pensions, pour le premier semestre de 1837, sera ouvert à Paris, pour le département de la Seine, le 5 juillet prochain, et dans les autres départemens, du 12 au 15 du même mois.

— Madame la comtesse Dulong de Rosnay, veuve du lieutenant-général de ce nom, vient de mourir à Paris.

— Les grandes eaux du parc de Saint-Cloud joueront le 2 juillet.

NOUVELLES DES PROVINCES.

Une famille entière de Saint-Quentin a été dernièrement empoisonnée avec de la ciguë mêlée par inadvertance au

persil dans une vinaigrette. Un médecin appelé au plus tôt a pu heureusement arrêter les effets du poison, et les cinq personnes dont se compose cette famille sont maintenant rétablies.

— Le 19 juin, à cinq heures du soir, le clocher en pierre de Pont-Remy, l'ornement de cette partie de la vallée de la Somme, s'est écroulé. La sacristie a été écrasée. Depuis long-temps, ce clocher menaçoit ruine. Personne n'a été atteint.

— M. de La Tour-du-Pin-Montauban, pair de France et lieutenant-général, vient de mourir dans son château près Melun, à l'âge de soixante-cinq ans.

— M. Lombard, impliqué dans l'affaire de Strasbourg, a figuré parmi les contumaces qui furent il y a quelque temps acquittés. En sortant de prison, M. Lombard reçut une citation pour comparoître devant le conseil de guerre séant à Verdun, comme déserteur. Il a été acquitté le 13 juin.

— M. Poujol, président du tribunal de Colmar, vient de mourir. Il étoit âgé de 64 ans.

— On écrit de Châteaudun que plus de 40 individus sont actuellement poursuivis par le procureur du roi pour vols de moutons. Il paroît que ces vols nombreux avoient lieu de compte à demi avec les bergers. On dit que ces derniers désignoient le soir avec de la paille au cou les moutons les plus gras, qui, emportés pendant la nuit par des compères actifs, passoient le lendemain pour être devenus la proie des loups.

— Un ancien garde-chiourme, Joseph Crusser, a comparu, le 15 juin, devant le tribunal correctionnel de Brest, pour avoir frappé dans les rues, à diverses époques, des dames qui passoient tranquillement. Les débats ont prouvé que Crusser, chassé du bagne après avoir battu sans motifs la femme de l'adjudant des chiourmes, avoit des momens de démence. Il a été renvoyé de la prévention.

— Les sieurs Martin, Lagrange, Beaune, Caussidière, et presque tous les amnistiés de la catégorie de Lyon, sont arrivés dans cette ville.

— Le *Courrier de Lyon*, feuille ministérielle, porte à 30,000 le nombre d'ouvriers qui sont depuis huit mois à la charge des œuvres de bienfaisance de cette ville.

— M. Philippe Dupin, avocat du général de Rigny, est arrivé le 25 à Marseille.

— Les élections municipales de Toulon sont terminées. Sur dix-huit conseillers élus, treize ont été pris parmi les adversaires du gouvernement.

— Les deux corvettes de charge, la *Fortune* et l'*Agathe*, attendent à Toulon 700 hommes du 66e de ligne qu'elles vont transporter à Ancône, en remplacement d'un pareil nombre qui avoient été libérés du service, et qui sont rentrés en France.

— Les désordres qui avoient eu lieu l'an dernier à Bordeaux, la veille de la Saint-Jean, ne se sont heureusement pas renouvelés cette année. L'autorité avoit pris des mesures pour les prévenir, et nous lisons dans la *Guienne* du 27, que les mêmes mesures ont été ordonnées pour le 28, veille de la Saint-Pierre.

— On lit dans l'*Emancipateur* que la soirée de la Saint-Jean s'est passée très-paisiblement à Cambrai, que pas un pétard n'a été tiré dans les rues et les places publiques; seulement quelques jeunes gens, encouragés sans doute par le haut exemple donné dernièrement à Versailles, ont chanté la triste *Marseillaise*.

— Anne Millon a été condamnée, le 7 juin, par la cour d'assises des Hautes-Alpes, à 8 ans de travaux forcés, pour crime d'infanticide.

EXTÉRIEUR.

NOUVELLES D'ESPAGNE.

Les cortès ont adopté, le 20, une proposition signée de plusieurs membres, à l'effet d'engager le ministère révolutionnaire à faire poursuivre le journal le *Souvenir*, à cause d'un article sur le serment

à la constitution. Cette feuille, qui paroît depuis peu, défend la révolution telle qu'elle a été faite par le testament arraché au roi à ses derniers momens.

— Le journal ministériel du soir ne publie aujourd'hui aucune nouvelle d'Espagne. D'après la dépêche télégraphique que nous avons donnée dans notre dernier numéro, et que le *Moniteur* a publiée hier, Charles V avoit passé le 21 juin à Suria, entre Cardona et Manresa. On pense que le roi a l'intention de s'emparer de cette dernière ville, où se trouvent les grandes fabriques de draps de la Catalogne.

La cour de cassation de Belgique vient de se prononcer sur la jurisprudence du duel, dans le même sens que la cour de cassation de France.

— Le 23 de ce mois, est morte à Amsterdam la nommée Adélit Blom, née le 9 avril 1728, à Barmen, en Prusse, et ayant atteint ainsi l'âge extraordinaire de cent neuf ans.

— Le *Morning-Hérald* pense que le duc de Sussex, le seul des fils de Georges III qui, sous les trois règnes de son père et de ses deux frères, n'a été nommé à aucune fonction rétribuée de la couronne, à l'exception de celle de grand veneur de Hyde-Park, sera mieux traité par la reine Victoire.

— On lit dans le *Sun* que le gaz a fait dernièrement explosion dans les ateliers souterrains des fonderies de fer de Blaina, dans le Monmouth-Shire. Treize ouvriers ont été tués.

— Un journal porte à 600,000 le nombre des ouvriers sans travail dans les villes manufacturières d'Angleterre, d'Écosse et d'Irlande.

— La commission militaire nommée le 2 juin 1836, par S. A. R. François IV, duc de Modène, pour juger 180 individus, tous contumaces, à l'exception d'un seul, et prévenus d'avoir cherché, les uns, à surprendre, le 13 février 1831, S. A. R. et sa famille, dans le palais ducal, d'avoir fait feu, non seulement sur ses troupes, mais encore sur la personne de S. A. R.; d'autres, d'avoir arboré dans la soirée du 13, l'étendard de la révolte à Carpi, à la Mirandola, à Bomparto, à Bastiglia, et le surplus comme ayant signé l'acte du 9 février qui constitua un gouvernement révolutionnaire, a rendu son jugement à l'unanimité. Vingt-neuf des prévenus ont été condamnés à être pendus, vingt-trois aux galères à perpétuité, trente-neuf à cinq, dix et vingt années de la même peine; cinq à plusieurs années de détention, et un, F. Salimberi, à un an de la même peine.

Ce décret publié à Modène, le 19 juin dernier, porte l'approbation de S. A. R. François IV, à l'exception de ce qui concerne Salimberi auquel son domicile est accordé pour prison, parce qu'il s'est constitué prisonnier, et a avoué spontanément.

— S. A. le duc Charles de Mecklembourg est parti le 22, de Berlin, pour les eaux d'Ems.

—L'empereur de Russie a adressé au ministre de l'instruction publique un rescrit sur le degré d'instruction à accorder aux différentes classes. Le prince ne veut pas qu'on confonde les états. Il recommande l'observation rigoureuse des conditions exigées pour passer des écoles inférieures aux supérieures. Les serfs ne seront admis dans les écoles moyennes et supérieures qu'après avoir obtenu leur liberté de leurs maîtres; sans cela leur instruction devra se borner à celle des écoles de paroisse et de cercle. Tous les pensionnats privés doivent être divisés, par rapport aux objets d'enseignement qui s'y donnent, en classes supérieures, moyennes et inférieures. Ceux dont les objets d'enseignement sont les mêmes que dans les gymnases ne doivent point être fréquentés par les serfs. Dans les écoles dites *Réal* où l'on reçoit des personnes de tous les états, le cours d'études sera borné à celui des écoles paroissiales, à l'exclusion de tout ce qui est du ressort des écoles moyennes et supé-

rieures. Les mêmes règles seront observées pour écoles fondées par les propriétaires dans leurs terres.

L'empereur insiste fortement sur ces dispositions, et veut que les maréchaux y tiennent la main.

— D'après la *Gazette d'Augsbourg*, la peste fait d'immenses ravages à Smyrne.

— On lit dans la même feuille :

« Nous venons de recevoir d'Alexandrie un rapport très-détaillé sur les tremblemens de terre du 1er janvier dernier, qui ont causé tant de désastres en Syrie. Le total des maisons entièrement détruites ou fortement endommagées est de 2,385 ; 4,106 individus ont péri, 36 blessés vivent encore. »

— Des lettres de Constantinople, en date du 6 juin, publiées par les journaux anglais parlent d'une conspiration qui auroit été découverte quelques jours avant. On auroit surpris les conjurés dans une maison de Galata, appartenant à un ancien janissaire.

CHAMBRE DES PAIRS.

(Présidence de M. Pasquier.)

Séance du 29 juin.

La séance est ouverte à deux heures. Plusieurs pairs s'excusent pour cause de santé, et d'autres pour affaires indispensables, de ne pouvoir assister aux séances. MM. Molé, Lacave-Laplagne, Bernard et Martin (du Nord) sont au banc des ministres.

Le président procède au renouvellement des bureaux formés le 24 mai dernier. Après le dépôt de plusieurs rapports et la présentation par les ministres de quelques lois déjà votées par l'autre chambre, l'ordre du jour appelle la discussion de deux projets de loi tendant à distraire les communes de Charcier et de Charezier du canton de Saint-Laurent et de l'arrondissement de Saint-Claude (Jura), et à les réunir au canton de Clairvaux, arrondissement de Lons-le-Saulnier (même département). Ces projets sont adoptés sans débats. La chambre adopte également sans discussion trois lois autorisant les départemens de la Corse et du Pas-de-Calais à s'imposer extraordinairement, et la ville de Douai à contracter un emprunt. On passe à la discussion du projet relatif à l'ouverture d'un crédit spécial de 14 millions 658,227 francs pour les dépenses extraordinaires d'Afrique en 1837.

M. Dubouchage se plaint avec le rapporteur de la commission de la présentation tardive de cette demande de crédit, qui auroit pu être apportée à la chambre au commencement de la session. Ayant observé que l'on est maintenant forcé de voter des dépenses déjà faites, M. Dubouchage s'élève après contre tous les crédits supplémentaires et complémentaires. Il voudroit que les ministres prévissent avec plus d'exactitude les dépenses qu'ils auront à faire, et ne fussent pas obligés de venir continuellement demander des supplémens, qui, cette année, se sont élevés à 61 millions. L'orateur blâme aussi le traité fait avec Abd-el-Kader. Le général Bernard donne quelques explications sur les circonstances qui ont empêché le gouvernement de présenter plus tôt le projet dont la chambre s'occupe.

Après avoir entendu de nouveau M. Dubouchage et le ministre de la guerre, la chambre vote successivement les trois articles, et procède au scrutin sur l'ensemble du projet. Il a pour résultat l'adoption par 94 boules blanches contre 2 boules noires. La chambre s'ajourne à samedi.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS.

(Présidence de M. Dupin.)

Séance du 29 juin.

On reprend la discussion sur le budget de l'intérieur. M. Dupin annonce que M. Dumon, rapporteur, ayant perdu son beau-père, s'excuse de ne pouvoir assister à la séance. La parole est à M. Barbet, qui désire, comme M. Jaubert, le rétablissement des fonctions de sous-secrétaire d'état. M. Salverte au contraire demande une réduction de 22,500 fr. sur les frais de personnel, évalués 790,000 fr. Le chapitre 1er est voté sans réduction, ainsi que le chapitre 2.

M. Glais-Bizoin exprime le vœu qu'il croit partagé par la France, que la chambre ne revienne pas sans un nouveau mandat. (Agitation au centre.) Dans l'espace de trois sessions, dit-il, écoulées depuis les dernières élections, nous comp-

tons quatre ministères qui ont eu chacun, s'il faut les en croire, une politique distincte qui a été ici chaque fois accueillie; d'où l'on doit conclure que la chambre a eu quatre politiques, sans parler des petites variations aussi adoptées par elle, ce qui autorise peut-être ses ennemis à maintenir qu'elle n'a aucune politique. (Vives rumeurs.)

Une voix : Cela n'a nul rapport avec la discussion.

Autres voix : Au budget!

Quant à moi, continue M. Glais-Bizoin, j'aime mieux croire que vous en avez une, que de m'engager à la définir. La dissolution, je la demande pour le pays. Après l'avoir doté des lois de septembre, lui avoir imposé tant et tant de millions à payer, c'est bien le moins qu'on lui accorde la satisfaction d'improuver ou d'approuver avec son vote ce qui a été fait. Je demande aussi la dissolution dans l'intérêt du ministère, qui a trop de cœur pour rester en témoignage de cette vérité, que la *pitié est un grand profit.*

M. Glais-Bizoin veut, après le renouvellement de la chambre, l'éloignement d'un certain nombre de fonctionnaires salariés...

Plusieurs membres : De grâce, arrivez au budget!

Il veut aussi l'admission de la seconde liste du jury, et la suppression du cens d'éligibilité.

Au centre : Assez, au budget!

Et ce qui vous satisfera peut-être, continue l'orateur, je veux un bon et loyal traitement. La France sera bientôt persuadée que c'est une règle sans exception que celle qui porte que les fonctions les plus mal remplies sont les fonctions gratuites. (Violens murmures.)

Une voix : Au budget!

En finissant, M. Glais-Bizoin demande le vote public dans la chambre.

La chambre adopte sans débats les chapitres 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9. A propos du chapitre 10, bâtimens civils, 465,000 fr., M. de Sade trouve que les réparations qu'on fait aux monumens sont sans goût, et parle ensuite du nouveau musée de Versailles, où il remarque une grande mesquinerie; il est fâché de ne pas y voir plus de tableaux des anciens règnes. Celui de Charles X se trouve le plus négligé.

M. Vatout, directeur des bâtimens, demande une augmentation de 150,000 fr. pour les réparations urgentes du clocher de l'église de Saint-Denis; le 9 juin, le tonnerre est tombé sur ce clocher, et l'a mis dans un danger imminent. M. Lherbette dit qu'on ne peut voter des fonds pour une réparation dont les plans et les devis sont inconnus. M. Vatout lui répond qu'il a communiqué les pièces à la commission. M. Vitet déclare que ces documens ont été vérifiés par plusieurs membres de la commission, et notamment par son rapporteur, M. Dumon.

M. SUBERVIC. La loi des finances de 1835 porte qu'aucune construction ne peut être faite à moins d'une loi spéciale.

M. VITET. Il s'agit ici de réparations et non d'une nouvelle construction.

Après des explications données par M. de Montalivet, et malgré les réclamations de MM. Jaubert et Lherbette, l'augmentation de 150,000 fr. est adoptée à une forte majorité. La chambre adopte aussi le chapitre 10 et tous les autres chapitres. Le budget de l'intérieur terminé, la chambre adopte le budget de ses dépenses, s'élevant à 677,100 fr., et ouvre par une délibération spéciale un crédit de 16,706 fr. en addition à son budget de 1837.

Séance du 30 juin.

La séance est ouverte à midi. L'ordre du jour appelle la discussion des articles de la loi des dépenses. Le premier article, qui porte que des crédits seront ouverts jusqu'à concurrence de 1,039,318,871 fr. pour les dépenses de l'exercice 1838, est adopté. L'art. 2 est rejeté. La chambre adopte successivement tous les autres articles. L'art. 5 établit que la faculté d'ouvrir par ordonnance des crédits supplémentaires, accordée par l'art. 3 de la loi du 24 avril 1833, pour subvenir à l'insuffisance dûment justifiée d'un service porté au budget, n'est applicable qu'aux dépenses concernant un service voté, et dont la nomenclature est jointe audit article. Cette nomenclature dressée par ministère, désigne à celui de la justice et des cultes les indemnités pour frais d'établissement des évêques, des archevêques et des cardinaux, les frais de bulles et d'information, ainsi que les traitemens et

indemnités des membres de chapitre et du clergé paroissial.

M. Vatout dépose le rapport de la commission chargée de l'examen du projet de loi sur l'organisation générale du conseil d'état.

L'ordre du jour appelle la discussion du budget des recettes de l'exercice 1838. M. Pataille présente quelques observations sur la répartition de l'impôt, mais écouté avec fort peu d'attention, il retourne à son banc. Là, il veut adresser quelques interpellations aux ministres, lorsqu'on lui crie d'aller à la tribune. M. Pataille qui y monte de nouveau est accueilli par les cris : Assez! assez! Alors il va à sa place au milieu de l'hilarité de la chambre. MM. Thiars et Auguis qui veulent parler après lui ne peuvent aussi faire que de brièves observations. La discussion générale est fermée. La chambre vote successivement les 21 articles du projet. Le chiffre total du budget des recettes est de 1,056,349,000 fr. Le scrutin sur l'ensemble a pour résultat l'adoption par 254 boules blanches contre 57 boules noires.

Le Gérant, **Le Besgue.**

BOURSE DE PARIS DU 30 JUIN.

CINQ p. 0/0, j. du 22 mars. 109 fr. 85 c.
QUATRE p. 0/0, j. de mars. 100 fr. 10 c.
TROIS p. 0/0, j. de déc. 78 fr. 80 c.
Quatre 1/2 p. 0/0, j. de mars. 000 fr. 00 c.
Act. de la Banque. 2385 fr. 00 c.
Bons du Trésor. 3 0/0.
Rente de la Ville de Paris. 000 fr. 00 c.
Oblig. de la Ville de Paris. 1185 fr. 00 c.
Quatre canaux. 1190 fr. 00 c.
Caisse hypothécaire. 815 fr. 00 c.
Rente de Naples. 97 fr. 50 c.
Emprunt romain. 101 fr. 3/8
Emprunt Belge. 102 fr. 0/0
Emprunt d'Haïti. 295 fr. 0/0
Rente d'Espagne 5 p. 0/0. 23 fr 7/8

PARIS. — IMPRIMERIE D'AD. LE CLERE ET Ce, Quai des Augustins, 35.

L'AMI DE LA RELIGION paroît les Mardi, Jeudi et Samedi.

On peut s'abonner des 1er et 15 de chaque mois.

N° 2832.

MARDI 4 JUILLET 1837.

PRIX DE L'ABONNEMENT.

	fr. c.
1 an	36
6 mois	19
3 mois	10
1 mois	3 50

DE LA SUISSE
SOUS LE RAPPORT RELIGIEUX.

La confédération Suisse se compose de 22 cantons, que, sous le rapport de la religion, on peut partager en trois classes. Les uns sont tout-à-fait catholiques, et aucun protestant n'y a le droit de citoyen ; ce sont les cinq plus anciens cantons, Lucerne, Uri, Schwytz, Underwallen, Zug, et les deux cantons du Valais et du Tessin. Dans quatre cantons, les habitans sont presque tous protestans ; ce sont Zurich, Schaffouse, Vaud et Neuchâtel. Berne et Genève pourroient être rangés dans cette catégorie, mais ils comptent un bon nombre de catholiques, depuis qu'on a donné à Berne l'ancien évêché de Bâle et à Genève plusieurs paroisses de Savoie. Dans les autres cantons, la population est mixte ; les catholiques sont beaucoup plus nombreux dans les cantons de Fribourg, de Soleure, de Saint-Gall et de Thurgovie ; les protestans sont plus nombreux dans les cantons d'Argovie, de Bâle, des Grisons, d'Appenzel et de Glaris. Il y a même dans quelques-uns de ces derniers cantons à peu près égalité de nombre entre les catholiques et les protestans. En général, il n'y a point de cantons où il n'y ait des catholiques.

Il n'y a en Suisse que quatre diocèses : Bâle, dont l'évêque réside aujourd'hui à Soleure, et qui s'étend sur les cantons de Lucerne, Zug, Soleure, Argovie, Thurgovie, Berne, Bâle et Zurich ; Lausanne, dont l'évêque réside depuis des siècles à Fribourg, et qui a sous sa juridiction Fribourg et les catholiques des cantons de Vaud, de Neuchâtel et de Genève ; Coire et Saint-Gall, qui avoient été unis en 1822, mais qui paroissent devoir être séparés de nouveau ; Coire comprend les cantons d'Uri, Schwytz et Underwalden et la partie catholique de Glaris et des Grisons ; Saint-Gall s'étend sur les catholiques de ce canton et d'Appenzell, et sur le peu de catholiques de Schaffouse ; enfin Sion, qui est pour tout le canton du Valais. Le canton italien du Tessin est soumis à la juridiction d'évêques placés hors de la Suisse, savoir à l'évêque de Como et à l'archevêque de Milan.

L'état du diocèse de Coire et de Saint-Gall n'est pas encore fixé. A la mort du dernier évêque, le gouvernement de Saint-Gall déclara les deux diocèses séparés. Le Saint-Siége invoqua le dernier concordat, et regardant les deux diocèses comme unis, nomma un évêque qui n'a été reconnu que dans le diocèse de Coire. Des discussions graves ont eu lieu pour Saint-Gall ; on croit qu'il y aura séparation. Déjà un vicaire apostolique a été nommé pour Saint-Gall.

Les évêques de la Suisse ne dépendent d'aucune métropole ; ils ne relèvent que du Saint-Siége. Il a été plusieurs fois question d'ériger un archevêché ; mais dans l'état actuel des choses, il n'est pas à désirer que l'on donne suite à ce projet, qu'un parti a mis en avant dans des intentions peu favorables. On voudroit

affoiblir les rapports avec le Saint-Siége, et il faut au contraire désirer qu'ils se fortifient de plus en plus. On sait qu'il y a toujours un nonce en Suisse. Autrefois ce prélat résidoit à Lucerne; mais il y a éprouvé tant de désagrémens de la part du parti dominant, qu'il s'est retiré dans le canton de Schwytz, où il réside actuellement.

Lucerne est regardé comme le premier des cantons catholiques. Il resta fidèle à la foi à l'époque de la réforme, et se mit à la tête des cantons catholiques dans les guerres pour des sujets de religion. La plus grande partie du peuple est encore attachée à l'Eglise catholique, mais la majorité du gouvernement est hostile à l'Eglise et favorable aux nouveautés. C'est Lucerne qui a provoqué la conférence de Baden. On y favorise quelques mauvais prêtres. D'ailleurs le clergé est nombreux dans ce canton; on y compte plus de 300 prêtres, y compris les chapitres et les couvens. Le clergé est régulier et attaché aux vrais principes. Dans le canton, il y a environ 120 paroisses. La population totale, suivant le dernier recensement, est de 124,500 ames. La constitution porte qu'aucun protestant ne peut obtenir le droit de bourgeoisie dans le canton; cependant on ne défend pas aux protestans de s'y établir, et il y a depuis dix à douze ans un temple protestant pour les étrangers qui habitent Lucerne.

A Lucerne, l'église de Saint-Léger est à la fois collégiale et paroisse. Elle a onze chanoines, dont le curé est un, et huit chapelains. Il y a dans la ville deux églises d'hôpitaux, l'église de l'ancien collége des Jésuites, un couvent de Cordeliers et un de Capucins, et un d'Ursulines q tiennent des écoles. Il y a de plus, dans l'intérieur de la ville, une chapelle où on fait l'office, car la paroisse est située tout à l'extrémité. Il y a une faculté de théologie. Nous parlerons plus tard du collége, de l'enseignement et des changemens qu'y a introduits le parti libéral.

Dans le canton, on trouve une collégiale à Munster, une abbaye à Saint-Urban, trois ou quatre couvens de Capucins ou de Cordeliers, une abbaye de Bernardines à Rathousen, près Ebikon, etc.

Uri est le plus petit des cantons, il n'a que 13,500 ames; le chef-lieu est un bourg, Altorf, où l'on voit quatre églises et deux couvens, l'un de Capucins, et l'autre de religieuses. Il y a un couvent de Capucins sur le sommet du Saint-Gothard, pour exercer l'hospitalité envers les voyageurs, et un couvent de filles à Seedorf.

Le canton de Schwytz a pour chef-lieu le bourg de ce nom, où l'on distingue la paroisse de Saint-Martin, deux couvens de Capucins et un de religieuses. L'année dernière, les Jésuites ont ouvert un collége à Schwytz. L'abbaye d'Einsidlen, ou Notre-Dame des Ermites, est occupée par les Bénédictins; c'est un pèlerinage célèbre. L'église est belle et le monastère est nombreux. La population totale du canton est de 40,000 ames.

Underwald est divisé en deux parties, l'inférieure et la supérieure, dont les chefs-lieux sont les bourgs de Stanz et de Sarnen. Chacun de ces bourgs a des communautés religieuses. Près de Sarnen, on montre l'ermitage de Nicolas de Flue, mort en 1487, et en grande vénération dans toute la Suisse; on y conserve

es reliques. Non loin de là est l'ab-
aye d'Engelberg, de l'ordre de Saint-
Benoît. La vallée inférieure, ou l'Obwalden, a 12,000 ames. La popula-
ion totale est de 22,500 ames.

Le canton de Zug est contigu aux
récédens. Zug, sa capitale, a une
ollégiale, Saint-Oswald; une église
aroissiale, Saint-Michel; un cou-
ent de Capucins et un de religieuses
ui se livrent à l'éducation. L'abbaye
e Frawenthall est dans ce canton,
ui a 15,000 ames.

Les cinq cantons précédens sont
ous catholiques. Glaris est un can-
on mixte; les catholiques ne for-
nent, dit-on, que la huitième partie
le la population. Leurs droits avoient
té déterminés d'une manière bien
récise, et ils avoient été respectés
usqu'à ces derniers temps. Mais l'an-
ée dernière on a renversé l'ancienne
onstitution, et ôté aux catholiques
ous les droits dont ils jouissoient.
es catholiques ont vainement ré-
amé. Nous avons raconté cette af-
ire numéro du 5 novembre dernier.
Glaris, les catholiques et les pro-
estans font tour à tour l'office dans
ne même église. Il y a un couvent
e Capucins à Nœfels. La population
u canton est de 29,000 ames.

Le canton de Fribourg a une
opulation de 91,000 ames, dont
n très-petit nombre de protes-
ns. La ville de Fribourg est toute
tholique; c'est là que résident les
êques de Lausanne, depuis qu'ils
t été expulsés chez les protestans.
y a à Fribourg une collégiale,
int-Nicolas, qui est en même
ps paroisse; une église de Notre-
me, un couvent de Cordeliers, un
Capucins, et un collége de Jé-
es qui est très-florissant. Cet éta-
ement rend de grands services
au canton et aux pays voisins. Les Jésuites ont en outre un noviciat à Estavayer. Les Dames du Sacré-Cœur ont formé un pensionnat dans ce canton. Les autres communautés sont l'abbaye de Hauterive, de l'ordre de Citeaux, des couvens de Chartreux à la Part-Dieu, à Montbreu'os et à la Val-Sainte, un couvent d'hommes à Rout, des Ursulines à Romont et à Estavayer, etc.; en tout quinze maisons religieuses dans le canton. Le couvent de la Val-Sainte a été quelque temps occupé par les Trappistes venus de France, et fut érigé en abbaye.

La ville de Soleure, chef-lieu du canton de ce nom, est, depuis 1825, la résidence de l'évêque de Bâle, dont la juridiction s'étend, comme on l'a vu, sur plusieurs cantons. La collégiale de Saint-Urse et de Saint-Victor est devenue cathédrale, et les chanoines sont nommés par les divers cantons qui dépendent de l'évêché. La population de ce canton est de 63,000 ames, dont 6,000 protestans. Le clergé séculier se compose de 222 prêtres. La ville avoit autrefois un beau couvent de Jésuites. Il y a en outre à Soleure des Cordeliers, des Capucins et des religieuses. Dans le canton, il y a la collégiale de Saint-Léger et l'abbaye de Notre-Dame de la Pierre, de l'ordre de Saint-Benoît; en tout cinq couvens d'hommes et trois de femmes. Le gouvernement de ce canton est aussi entré dans la voie des innovations et des violences relativement au clergé catholique. La nomination d'un prévôt, en 1834, a montré le mauvais vouloir du gouvernement. Il a fait choix pour cette place d'un professeur de théologie étranger au chapitre, et mal noté pour ses principes religieux et politiques, M. Kaiser. La commune, de

son côté, présenta un autre professeur, M. Weissembach, homme fort estimé. Le chapitre refusa d'admettre M. Kaiser, et le pape approuva ce refus. Le gouvernement s'empara de la caisse et des archives du chapitre. Le nonce réclama vivement; on n'a eu aucun égard à ses représentations. On s'est emparé de l'administration des biens du chapitre. On a bouleversé le collége, renvoyé la plupart des anciens professeurs, et mis à leur place des professeurs protestans ou de principes fort suspects. Un dernier décret du 10 mars supprime les dîmes.

Bâle est un canton protestant; on compte dans la ville plus de 3,000 catholiques, et ils y ont une église. Ce canton a été divisé en deux depuis 1830. La campagne se plaignoit de la suprématie de la ville. Alors que plusieurs cantons ont changé leur constitution dans le sens de la révolution française, la campagne a demandé et obtenu d'avoir un gouvernement particulier. Il y a eu à ce sujet beaucoup d'agitation, et même des combats et du sang répandu. Il y a des catholiques dans la campagne, surtout à Liestall, où l'on a établi récemment une église. Bâle-Ville a 24,000 ames et la campagne 41,000.

La ville et le canton de Schaffouse sont presque tout-à-fait protestans. C'est un petit canton; sa population est de 31,000 ames.

Appenzell est le dernier des treize cantons suisses, dans l'ordre de sa réception dans la ligue. Le pays est très-montueux et entouré par le canton de Saint-Gall. Il est divisé en deux parties, dont chacune a une demi-voix à la diète, les Rhodes intérieures qui sont catholiques et les Rhodes extérieures qui sont protestantes. Dans la première est le bourg d'Appenzell, *abbatis cella*, parce que l'abbé de Saint-Gall y avoit bâti un hospice; il y a là une église paroissiale, un couvent de Capucins et un de religieuses. La population totale est de 51,000 ames.

Les Grisons étoient autrefois alliés des Suisses; ils forment aujourd'hui un canton. Le pays a beaucoup d'étendue, mais il est très-montueux; il se partage en trois ligues. La population est mixte, mais les protestans sont plus nombreux. L'évêché de Coire est fort ancien; l'évêque réside dans un château. A côté est la cathédrale. Le chapitre est composé de vingt-quatre chanoines qui élisent l'évêque. Celui-ci avoit le titre de prince de l'empire. Il y avoit autrefois à Coire deux couvens, les Dominicains et les Prémontrés; mais ils ont été supprimés. L'abbaye de Disentir, de l'ordre de Saint-Benoît, a de beaux bâtimens; l'abbé avoit une juridiction étendue; il battoit monnoie. Il y a dans tout le pays six autres couvens d'hommes ou de femmes. La ligue haute est celle où il y a le plus de catholiques. On prétend que les protestans forment à peu près les deux tiers de la population totale qui est de 88,000 ames. Quelques paroisses dépendent de l'évêché de Côme. Les Grisons possédoient autrefois en Italie, un pays assez étendu sur les bords de l'Adda, Bormio, la Valteline et Chiavenna; mais ce pays a été cédé à l'Autriche par le congrès de Vienne.

L'abbaye de Saint-Gall, de l'ordre de Saint-Benoît, étoit autrefois alliée des Suisses. L'abbé étoit seigneur de la ville et des environs, et prince du saint empire. Une ville s'étoit formée autour de l'abbaye. Cette ville

embrassa la réforme au XVI[e] siècle. De là des dissentions et des guerres. L'abbé comptoit environ 100,000 sujets. La révolution a renversé cet ordre de choses. Le pays est devenu un canton, et l'abbaye a été supprimée. A la place on a érigé un chapitre. Un évêché fut établi pour Saint-Gall, mais uni à celui de Coire. A la mort de l'évêque en 1833, le gouvernement de Saint-Gall n'a plus voulu reconnoître l'union, a dissous le chapitre, et s'est emparé des biens de l'évêché. Nous avons raconté ces faits, numéro du 18 octobre 1836. Un décret pontifical du 23 mars 1836 a prononcé la séparation des diocèses de Coire et Saint-Gall. Il est à désirer qu'un arrangement soit bientôt conclu, car ce pays est livré pour la religion à l'arbitraire d'un parti très-hostile. La plus grande partie du canton est catholique; mais les protestans sont assez nombreux. L'abbaye de Pfeffers est aujourd'hui de ce canton. Il y a plusieurs autres couvens d'hommes et de femmes. La population du canton est de 158,000 ames.

Le canton d'Argovie a été composé d'un démembrement du canton de Berne, du comté de Bade et autres territoires. C'est un canton assez étendu, moitié catholique, moitié protestant. La population est de 182,000 ames. Les villes principales sont Arau, Baden et Zurzach. Il y a des collégiales dans ces deux dernières villes. Les abbayes de Muri, ordre des Bénédictins, et de Wettingen, ordre des Bernardins, sont de ce canton. Il y a aussi des couvens de Capucins et d'autres de religieuses; mais en ce moment ces établissemens sont envahis ou menacés. Le gouvernement d'Argovie est un des plus mal disposés pour la religion et le clergé, et nous avons parlé plusieurs fois de ses entreprises et de ses violences.

Le canton de Thurgovie est aussi un nouveau canton; il se compose du Turgaw, qui dépendoit autrefois des cantons suisses en commun. La population est moitié catholique, moitié protestante; en tout 84,000 ames. Frauenfeld, la capitale, a deux églises, une catholique, une protestante. Il y a dix monastères dans ce canton, savoir : l'abbaye des Bénédictins de Bischingen, celle de Rickenaw, celle de Rhynaw, celle de chanoines réguliers de Creutzlingen, les Chartreux d'Ittingen, et des couvens de filles à Munsterlingen, au Paradis, à Sainte-Catarina-Thall et à Kalkrein. Mais le gouvernement de Thurgovie veut aussi s'emparer de ces établissemens, et a nommé des administrateurs pour en gérer les biens.

Le Tessin est encore un nouveau canton, formé de sept baillages d'Italie qui appartenoient à divers cantons. Ce pays est tout italien et tout catholique. Il dépend de l'évêché de Côme. Les villes principales sont Bellinzona, Lugano, Locarno, etc. Ce canton a dix-neuf maisons religieuses des deux sexes et une population totale de 109,000 ames.

Le canton de Vaud dépendoit autrefois de Berne; il forme aujourd'hui un canton indépendant. Ce pays est tout protestant; cependant les catholiques ont bâti récemment des églises à Lausanne et à Vevey; il est question d'en bâtir à Nyon, à Yverdun et à Morges. L'évêque de Lausanne qui réside à Fribourg, a visité il y a quelque temps Lausanne, et y a été très-bien reçu. Il n'y a point de couvent dans ce canton. La

population totale y est de 183,000 ames, dont 15,000 sont d'autres cantons, et 4,000 étrangers.

Le Valais, autrefois allié des Suisses, forme aujourd'hui un canton. Ce pays est tout catholique, peuplé de 75,800 ames, sous la juridiction de l'évêque de Sion qui prend le titre de prince du saint empire. La cathédrale est dédiée à Notre-Dame. Les Jésuites ont des maisons à Sion et à Brigg. L'abbaye de Saint-Maurice dans le Bas-Valais est ancienne et célèbre. Il y a sur le sommet du Saint-Bernard un hospice desservi par des religieux qui y rendent de grands services aux voyageurs.

Neuchâtel est une principauté autrefois alliée des Suisses, et appartenant aujourd'hui au roi de Prusse; c'est en même temps un canton. Les habitans, au nombre de 58,600, sont presque tous protestans. Il y a une église catholique à Neuchâtel, et un hospice fondé par M. Pourtalès qui y a appelé quatre religieuses hospitalières.

La ville de Genève, autrefois alliée des Suisses, forme actuellement un canton qu'on a agrandi par l'adjonction de paroisses détachées de la Savoie. La ville est protestante; cependant les catholiques y sont au nombre d'environ 6,000 et ils ont obtenu une église, Saint-Germain. Le curé actuel y a établi des Sœurs de la Charité qui font l'école et visitent les malades. Les paroisses détachées de la Savoie sont toutes catholiques; voyez un extrait d'un mémoire dans notre numéro du 5 novembre 1835. La population totale est la même que dans le canton de Neuchâtel.

Berne et Zurich, dont nous n'avons pas parlé, sont les plus forts cantons; le premier a 400,000. ames et le second 231,000. Les catholiques ont une église à Berne, où ils sont au nombre de 2 à 3,000 catholiques. De plus, il y a une population assez nombreuse dans le Jura, qui a été cédé à Berne par le congrès de Vienne; nous avons parlé assez souvent des affaires des catholiques de ce territoire, qui est tout contigu à la France.

Zurich, un des cantons les plus florissans, est le premier qui embrassa la réforme; c'est à Zurich que Zwingle commença à prêcher. Les catholiques ont pourtant une église à Zurich; elle est petite, mais pendant la diète on en donnoit une autre, celle de Notre-Dame; il est même question de la laisser tout-à-fait aux catholiques. Il n'y a plus, après cela, de catholiques qu'à Rheinau, et la moitié de la petite paroisse de Diéticon.

La population totale de la Suisse est de 2,179,526 habitans, tant hommes que femmes, et tant nationaux qu'étrangers. Il nous seroit difficile de fixer d'une manière bien précise la proportion des catholiques sur ce nombre total, mais nous croyons qu'on peut l'estimer approximativement à 800,000.

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

ROME. — Le 18 juin, M. le cardinal Galeffi a succombé à une longue maladie, après avoir reçu tous les secours de la religion. M. Pierre-François Galeffi étoit né à Césène, le 27 octobre 1770. Il étoit parent de Pie VI, et c'est à ce titre que Pie VII le nomma cardinal, afin de rendre, selon l'usage, à la famille de son prédécesseur le chapeau qu'il en avoit reçu. Le prélat Galeffi fut fait car-

dinal le 12 juillet 1803 ; il reçut le titre presbytéral de Saint-Barthélemi en l'Ile. Il fut, sous Pie VII, secrétaire des Mémoriaux, entra, en 1820, dans l'ordre des évêques, fut fait évêque d'Albano, et fut transféré, le 5 juillet 1830, aux siéges unis de Porto, Sainte-Rufine et Civita-Vecchia. Il étoit alors sous-doyen du sacré collége. Le cardinal réunissoit de plus les titres d'archiprêtre de la basilique du Vatican, d'abbé commendataire de Subiac, de camerlingue de l'Eglise romaine, d'archichancelier de l'Université romaine, et de préfet de la fabrique de Saint-Pierre.

Le cardinal Galeffi avoit été amené en France en 1809, après l'occupation de Rome et l'enlèvement du pape. Il s'abstint de se trouver au mariage de Bonaparte en 1810, eut défense, comme les autres, de paroître en habit rouge, et fut exilé à Sedan, où il resta jusqu'en 1814.

PARIS. — M. Charles Acton, prélat romain, auditeur général de la chambre, a passé ces jours-ci par Paris, se rendant en Angleterre, où il va visiter sa famille. Le prélat est fils de Joseph Acton, qui fut longtemps ministre à Naples, et frère de sir Richard Acton, qui est mort cet hiver à Paris dans la force de l'âge. Cette famille est originaire d'Angleterre et y est réunie en ce moment.

M. l'archevêque de Bordeaux s'est annoncé à son diocèse par une lettre pastorale bien propre à prévenir favorablement les esprits envers un prélat qui d'ailleurs étoit déjà connu dans cette ville par ses prédications. M. Donnet fait l'éloge de ses illustres prédécesseurs, et rappelle heureusement les rapports qu'il eut autrefois avec M. d'Aviau :

« O vous qui l'habitez, cette terre, et qui devenez aujourd'hui nos enfans, ne nous avez-vous pas déjà vu au milieu de vous, lorsque vous apportant la parole du salut, pour répondre aux vœux d'un saint pontife, nous eûmes la douleur de le voir descendre dans la tombe? Nous fûmes témoin de vos regrets, comme nous l'avions été de votre reconnoissance et de votre admiration. Mgr d'Aviau nous avoit inspiré ces sentimens depuis bien des années, et l'espèce de culte que nous nous étions accoutumé à lui rendre dans notre cœur remontoit aux jours mêmes de notre enfance.

» C'étoit dans son premier diocèse, alors que l'orage grondoit encore, et que l'homme de Dieu plus touché du veuvage et des besoins de sa chère église de Vienne, qu'effrayé des dangers personnels qu'il alloit courir, exposé sans cesse à être trahi par l'éclat de ses vertus, gravissoit les montagnes, le bâton du voyageur à la main, *évangélisant les pauvres*, *laissant venir à lui les petits enfans*, c'est alors que petit enfant, nous eûmes le bonheur de le contempler, de recevoir ses caresses. *Oh! qu'ils nous parurent beaux les pieds de cet ange de paix*; de quelle pieuse et touchante émotion notre ame fut pénétrée! Et qui sait quel rayon d'amour échauffa notre cœur, pressé sur celui d'un pontife qui étoit tout amour et qui apparoissoit comme l'image de la divinité parmi les hommes! Ce sont là de ces impressions que tous les événemens de la vie n'effaceront jamais; celui-là même qui les avoit produites a daigné les renouveler par les marques touchantes de son souvenir, quand nous vînmes recueillir ses dernières paroles sur son lit de cruelles douleurs et d'angélique patience. »

Le prélat paie aussi un tribut d'hommages à la mémoire de son prédécesseur immédiat :

« La perte immense que vous avez faite nous est commune : le diocèse de Bordeaux ne pleure pas seul son éminence Mgr le cardinal de Cheverus. Sa mort est un sujet de deuil pour l'épiscopat dont il

fut le modèle, pour la France dont il fit l'admiration, pour l'Eglise dont il fut l'ornement et la gloire. Honoré nous-même de sa bienveillance, il nous fut donné de comprendre ce qu'il y avoit de généreux et de grand dans son ame; et la profonde vénération qu'il nous avoit inspirée suffiroit pour nous associer à votre amère douleur. Nos regrets s'accroissent encore de l'effroi que nous cause la seule pensée de succéder à un pontife qu'entouroient des hommages si universels. »

M. l'archevêque s'adresse ensuite successivement aux différentes portions de son troupeau:

« Vous en qui nous devons trouver nos premiers collaborateurs, prêtres de Jésus-Christ, c'est sur vous que se portera d'abord notre sollicitude. L'expérience que nous avons faite de votre ministère, jusque dans ses fonctions les plus humbles, nous a instruit de combien d'épines il est souvent hérissé. En présence des passions que vous avez à combattre, il vous faut, pour réussir, une douceur à toute épreuve et une persévérance inébranlable. Que d'oppositions aveugles et injustes vous contristent! Et que de fois les mécomptes produits par l'ingratitude affectent douloureusement votre cœur! Vous viendrez verser vos chagrins dans le sein de votre évêque, il saura vous comprendre, et peut-être lui sera-t-il donné, pour vous répondre, quelques-unes de ces expressions qui consolent et fortifient. Combien nous nous estimerons heureux de pouvoir, dans nos visites pastorales, aller sur les lieux mêmes, nous instruire par votre bouche de tout ce qui peut contribuer aux progrès de la piété et à l'affermissement du règne de Dieu dans les ames! Qu'il nous sera doux de rendre alors publiquement témoignage à votre zèle apostolique et à votre dévoûment de chaque jour! »

Le prélat n'oublie aucune classe dans les témoignages de son affection comme dans la sagesse de ses conseils, et réclame de tous le concours de leurs prières.

Le 5 juin dernier, le conseil de fabrique de l'église de la Guillotière, près Lyon, adressa à la mairie une délibération prise le 2 avril, dans le but de lui faire connoître l'intention où elle étoit de faire établir des échoppes contre le parement extérieur de l'église et sur un terrain qui en dépend.

La mairie ne fit pas de réponse. Mais le 19 juin, un individu fit creuser une excavation à un mètre du mur de l'église, sans que la fabrique en fût informée, pour y placer, dit-on, une nouvelle bascule à côté de celle du gouvernement. Les fabriciens s'empressèrent de former opposition le lendemain, et d'adresser une signification à l'entrepreneur; les travaux n'en continuèrent pas moins. Le 23, une demande fut formée par eux par devant le conseil de préfecture, à l'effet d'être autorisés à soutenir les droits de l'Eglise. Point de réponse encore. Les travaux furent, au contraire, poursuivis avec une nouvelle ardeur, et ne furent pas même interrompus le dimanche. Après le départ des ouvriers, les fabriciens indignés ont fait combler l'excavation; alors le commissaire de police est intervenu, et a fait retirer les fabriciens, déclarant qu'il alloit en référer au procureur du roi.

L'affaire en est là. N'y a-t-il pas lieu de s'étonner de la conduite de la mairie de la Guillotière et de l'administration à l'égard du conseil de fabrique? Ce refus obstiné à des demandes réitérées est au moins étrange. C'étoit bien assez des vexations éprouvées par M. le curé de la Guillotière, lorsqu'il tenta de relever la croix de mission renversée depuis 1830, sans en faire endurer de nouvelles à la fabrique de son église.

La constitution nouvelle d'Espagne a été promulguée à Madrid le 18 juin, et publiée dans la *Gazette de Madrid*

du 24. On sait que c'est une révision de la constitution de Cadix en 1812. Cette dernière constitution portoit, art. 12 : *La religion de la nation espagnole est et sera perpétuellement la religion catholique, apostolique et romaine, la seule vraie; la nation la protége par des lois sages et justes, et prohibe l'exercice de toute autre.* On a supprimé entièrement cet article, ainsi que le serment que faisoient les députés aux cortès *de défendre et de conserver la religion catholique, et de n'en admettre aucune autre dans le royaume.*

Cette déclaration et ce serment ont paru sans doute ne plus convenir au progrès des lumières révolutionnaires. Il n'y a dans la nouvelle constitution d'autre article relatif à la religion que celui-ci, qui est l'art. 11 : *La nation s'oblige à pourvoir à l'entretien du culte et des ministres de la religion catholique que professent les Espagnols.*

Il n'y a rien dans la nouvelle constitution sur la liberté des cultes, mais il y a un art. 23 qui est assez remarquable. Il porte que, pour être député aux cortès, il faut être Espagnol *de l'ordre séculier;* ce qui apparemment exclut les prêtres. Cette exclusion n'est-elle pas bien libérale?

Le tribunal suprême en Argovie a prononcé dans l'affaire de Rosenzweig, accusé de malversation dans l'administration des couvens. La sentence ne sera pas trouvée trop sévère. Rosenzweig est condamné à 100 fr. d'amende; il est destitué de sa place d'intendant. La peine correctionnelle portée par le tribunal inférieur a été écartée. L'avocat Wehrly a été absous, et paiera seulement les frais de l'information. Le titre de 7,000 fr. appartenant au couvent de Fahr, qui avoit été aliéné, et qui se trouve maintenant entre les mains de la maison Merian-Forcard, sera rendu. *Rendu* à qui? Est-ce au couvent ou aux spoliateurs? Enfin, le tribunal a blâmé la manière arbitraire dont le gouvernement a ordonné l'arrestation de Rosenzweig et de Wehrly. On voit en tout cela beaucoup d'indulgence, et cela devoit être. Quand les gouvernemens donnent l'exemple du vol, les petits voleurs peuvent espérer d'être ménagés.

On sait que le roi de Prusse affecte une sorte de protectorat de l'église protestante. Ce protectorat s'étend en dehors de ses états. Les journaux ont annoncé qu'un homme en dignité dans l'église protestante, M. Strauss, avoit été envoyé de Berlin à Vienne pour y entamer une négociation avec le cabinet Autrichien relativement à des Tyroliens qui se sont faits protestans et qui demandent à émigrer en Silésie. On dit que le roi de Prusse a embrassé chaudement la cause de ces Tyroliens; mais s'il réclame pour eux à Vienne, la cour d'Autriche ne seroit-elle pas en droit de plaider aussi pour les catholiques des états Prussiens, qui éprouvent tant d'actes d'intolérance, de despotisme et d'arbitraire? Avant de prêcher la tolérance aux autres, il seroit bon de la pratiquer chez soi. Au surplus, un journal allemand explique ainsi ce qui s'est passé dans le Tyrol :

« Dans la vallée de Ziller, on compte tout au plus une centaine d'individus, qui, saisis d'un de ces accès de vertige que l'on remarque encore en quelques autres contrées de l'Allemagne, ne veulent ni rester catholiques, ni passer au culte luthérien ou réformé. Les idées religieuses qu'ils professent sont même tellement contraires aux croyances communes du christianisme, qu'on doute qu'il soit possible de donner le nom de chrétiens à ces nouveaux sectaires, car ils rejettent le baptême des enfans et la bénédiction des mariages. Apparemment qu'ils auront été endoctrinés par quelque voix étrangère qui leur a persuadé qu'ils alloient devenir l'admiration de toute l'Allemagne; ils sont arrivés à un tel degré de fanatisme, qu'ils insultent et même

troublent les catholiques tranquilles, leurs compatriotes, qui refusent de faire cause commune avec eux, ce qui a déjà donné lieu à de fréquens désordres, et par conséquent à plusieurs plaintes de la part de ces derniers.

» Cependant comme, d'après les anciens priviléges du pays, on ne doit souffrir dans le Tyrol d'autre culte que celui de la religion catholique, et les états du pays réclamant le maintien de ce privilége, le gouvernement s'est vu obligé à prendre un parti : il leur a donné un délai de six mois pour revenir à des idées plus saines. S'ils veulent retourner à la foi orthodoxe, ils peuvent continuer à habiter le Tyrol sans être aucunement inquiétés; que s'ils persistent dans leur résolution de renoncer à la religion catholique, ils auront à se réunir à une des confessions non catholiques autorisées par les lois, et alors il leur faut abandonner le Tyrol pour s'établir dans une province où le culte de leur choix est toléré.

» De plus, on leur permet de vendre leurs propriétés foncières et d'emporter avec eux tout leur mobilier; ordre a été donné aux autorités, tant du lieu qu'ils quittent que de celui où ils se retirent, de leur prêter toutes sortes de secours et d'assistance, de les traiter avec égard et indulgence; car, quelque part qu'ils vivent, ils n'en restent pas moins sujets de l'empire d'Autriche. Du reste, il ne sauroit qu'être agréable à ces habitans de la montagne d'aller habiter les montagnes de la Transylvanie, où se sont déjà retirés un grand nombre de protestans de la Saxe, et d'y partager avec eux les libertés et les priviléges accordés à cette province.

» Ces faits étant de notoriété publique, il ne peut point sans doute entrer dans les intentions d'un autre gouvernement, bien informé de la vérité, d'entreprendre des négociations, soit pour protéger les habitans de la vallée de Ziller dans leur prétendue conversion au protestantisme, à laquelle personne ne s'oppose, soit pour favoriser leur émigration à l'étranger. Il est clair enfin que les bruits qui s'étoient répandus à ce sujet étoient complètement contraires à la vérité. »

Deux missionnaires catholiques ont dû partir le 1er juillet de Hollande pour les colonies hollandaises à l'est de la mer des Indes. Ces missionnaires sont MM. Cartenstat et Van-Dyck, le premier qui a fait ses études à Rome, et le second qui exerçoit le ministère dans l'archiprêtré d'Utrecht. Ils partent aux frais du gouvernement, et ont eu avant leur départ une audience du roi Guillaume, qui se montre, dit-on, disposé à envoyer d'autres missionnaires dans les possessions hollandaises aux Indes.

POLITIQUE.

Une chose essentielle nous paroît manquer aux journaux pour établir leurs combinaisons et leurs espérances de redressemens politiques : c'est l'étude du *pays légal*. Ils oublient trop en effet de quelle manière le pays légal est organisé et constitué en France, comment il se soutient par son propre poids, et sur quels ressorts cette puissante machine est montée. De quelque côté qu'on se retourne, quelque chemin qu'on prenne, quelque issue qu'on cherche, c'est toujours dans le pays légal qu'il faut retomber et se trouver enfermé; il n'y a point d'autre aboutissant.

N'importe de quoi vous ayez à vous plaindre, et à qui votre plainte soit adressée, c'est nécessairement à quelqu'un du pays légal que vous avez affaire. On vous défie de rencontrer nulle part ailleurs un autre juge de vos griefs, un autre réparateur des torts que vous avez à faire redresser.

Voici par exemple M. Gauguier qui signale les députés fonctionnaires publics comme un abus, et qui ne veut pas voir siéger dans la chambre élective une masse considérable d'hommes liges du pouvoir, dont le devoir comme députés se trouve plus ou moins gêné par leur

position comme fonctionnaires publics. A qui est-il obligé de s'adresser pour avoir raison de cet abus? A ceux-là qu'il signale et défère à leur propre tribunal, à ceux-là même auxquels il reproche d'être juges et partie dans leur propre cause. Aussi comment lui répondent-ils? En l'écrasant sous le feu de leur colère et de leurs rappels à l'ordre.

Une autre voix, celle de M. Glais-Bizoin, s'élève pour demander que le système d'organisation du pays légal soit modifié, et qu'une salutaire réforme vienne élargir les bases du droit commun. A qui celui-là encore se voit-il forcé d'adresser ses représentations là-dessus, et d'exposer ses griefs? Au pays légal, toujours au pays légal. Et quelle satisfaction, quel redressement obtient-il du pays légal? Le pays légal répond une chose toute naturelle, et dont il ne sauroit se départir sans une sorte de suicide : Il vous convient de partager avec nous, dit-il, ce que nous possédons entre quelques centaines de mille. Vous n'êtes pas dégoûtés, vraiment, de vouloir entrer dans le budget, dans les emplois et les salaires, dans le monopole de la fortune publique! Mais pour qui nous prenez-vous donc si vous vous imaginez que nous allons, pour vous faire plaisir, mettre à nos pieds ce qui est dans nos mains, quand il dépend de nous de le garder? Il se peut très-bien, sans doute, que vous ayez des raisons pour vous trouver mal partagés ; mais nous qui le sommes bien, nous ne voyons pas comme vous la nécessité de changer de position ; au contraire, nous vous demandons en grâce de ne rien déranger à la nôtre, et de trouver bon que les choses restent comme elles sont.

A la place du pays légal, vous ne raisonneriez pas autrement, et vous ne sauriez peut-être pas mieux que lui faire les honneurs des principes constitutionnels. Toujours est-il que ceux qui tiennent le gâteau le gardent tout entier, et ne paroissent nullement disposés ni à s'en dessaisir, ni à faire les morceaux plus petits pour que les autres en aient leur part. Et comme c'est à eux qu'il faut nécessairement s'adresser pour obtenir la permission de modifier ce régime, il est à croire qu'ils feront long-temps la sourde oreille aux demandes de redressemens.

PARIS, 3 JUILLET.

A la date du 16 juin, la famille royale exilée se trouvoit établie au château de Kirchberg et jouissant d'une parfaite santé. L'auguste fille de Louis XVI et Mademoiselle avoient été pendant leur séjour à la cour de Vienne entourées des prévenances les plus délicates.

— Le roi des Belges est arrivé hier soir à Neuilly.

— M. Parant, sous-secrétaire-d'état au ministère de la justice et des cultes, a été réélu député à Metz.

— M. de Salvandy vient d'être élu député à Nogent-le-Rotrou. M. Renouard a été réélu par le collége électoral d'Abbeville (extra-muros.)

— Lorsque le colonel Conrad a été tué en Espagne, il venoit de recevoir de Paris sa nomination au grade de colonel du 60ᵉ régiment de ligne. Il vient d'être remplacé par le colonel Perron en non activité.

— M. Lemarchand, vice-président du conseil colonial de l'île Bourbon, est arrivé à Paris.

— M. Prosper Dumont, inspecteur spécial de l'instruction primaire, est envoyé en Suisse par le ministre de l'instruction publique, pour recueillir des documens sur la situation de l'enseignement primaire dans ce pays.

— La cour royale de Paris vient de perdre son doyen, M. Silvestre de Chanteloup, décédé à l'âge de 77 ans.

— Le maréchal Soult a quitté Paris il y a deux jours. Le maréchal Maison va aussi se mettre en route, et l'on annonce qu'il se rend aux eaux de Tœplitz d'abord, et de là à Carlsbad.

— Un journal du matin affirme que des négociations sont entamées entre le maréchal Clausel et le gouvernement révolutionnaire de Madrid. Pour comman-

des les troupes de la régente, le maréchal demanderoit le titre de duc, et un fort traitement avec garantie. Le maréchal, qui voudroit avoir sous ses ordres 40,000 hommes, exigeroit aussi que le gouvernement français garantît les fonds nécessaires à la subsistance et à l'entretien de cette armée, et qu'une levée de troupes pour l'Espagne fût encouragée par lui dans les départemens.

— Une dépêche télégraphique publiée par le *Moniteur* annonce que le général de Rigny, dont le procès a commencé le 28 devant le conseil de guerre de Marseille, a été acquitté le 1er juillet à l'unanimité. Le premier jour, on a entendu la lecture des pièces, parmi lesquelles se trouve le rapport du maréchal Clausel au ministre de la guerre. L'interrogatoire du général, qui a suivi la lecture de ce rapport, se trouve souvent en contradiction avec le maréchal. C'est le 24 novembre que commença la retraite de Constantine. M. de Rigny commandoit l'arrière-garde. Jugeant que la marche trop rapide étoit funeste aux traînards qui devenoient la proie des Arabes, harcelant sans cesse l'arrière-garde, le général de Rigny adressa, le 25, des représentations au maréchal sur la nécessité où l'on étoit de la ralentir. D'après le rapport, le général ne se seroit pas borné à des représentations, et entre autres choses auroit dit, de manière à être entendu des troupes et à les décourager, que le maréchal se moquoit bien de l'arrière-garde, que ce qu'il cherchoit c'étoit de mettre l'avant-garde à l'abri du danger.

Au bivouac du Marabout de Sidi Tamtam, sur l'Oued-Zenati, le maréchal fit un ordre du jour pour flétrir la conduite du général de Rigny qui, arrivant avant qu'il eût été publié et après en avoir pris connoissance, se seroit jeté à ses genoux en le suppliant de ne pas perdre un père de famille. Le maréchal supprima cet ordre du jour, espérant, dit-il, que M. de Rigny répareroit sa faute... Cependant, le lendemain, il y eut une brillante affaire, et quelques officiers de chasseurs seulement trouvèrent l'occasion d'y déployer leur courage. Le général continua de tenir des propos capables de démoraliser les troupes.

Ces faits sont désavoués par le général. Lorsqu'il eut connoissance de l'ordre du jour, il dit avec véhémence au maréchal que c'étoit un véritable assassinat, qu'il étoit victime des plus noires calomnies. C'est alors qu'il demanda une enquête sur sa conduite.

Le 29, on a entendu les témoins à charge et à décharge.

— Le maréchal-de-camp baron de Bellair, commandant le département des Deux-Sèvres, vient d'être mis à la retraite.

— Le *Moniteur* annonce que le roi de Suède a nommé le général Gentil de Saint-Alphonse commandeur grand-croix de l'ordre de l'Epée.

— M. le général de Saint-Hubert, condamné à la peine de mort par la cour d'assises de Poitiers, après les événemens de la Vendée, s'est constitué dernièrement prisonnier à Sainte-Pélagie, pour purger sa contumace.

— Sur la demande qu'en avoit formée M. de Saint-Hubert, la cour de cassation vient de renvoyer cet officier général devant la cour royale de Poitiers.

— On lit dans le *Droit* que le sieur Sevière, boulanger à Montrouge, a été condamné à trois jours de prison pour avoir eu dans sa boutique des balances inégales dont il se servoit pour peser le pain que les boulangers vendent ordinairement par morceaux aux malheureux.

— M. Londières, professeur suppléant de rhétorique au collége Louis-le-Grand, a été désigné pour prononcer cette année le discours latin à la distribution des prix du concours général.

— Le *Panorama de Londres* a été saisi à la poste. L'administration du timbre prétend que ce journal entièrement littéraire doit être timbré.

— Un Arabe qui, après avoir pris du service dans l'armée d'Afrique, a, au la

jambe cassée d'un coup de feu, vient d'être admis à l'Hôtel-des-Invalides.

— Six déclarations de faillites ont été prononcées par le tribunal de commerce de Paris dans sa séance du 30 juin.

— La *Charte de* 1830 assure que c'est à tort que plusieurs journaux ont annoncé que M. Guyot-Morand, avoué, avoit été arrêté sur le quai de l'Ecole par des voleurs.

— Les boulevards de la Madeleine et des Capucines sont depuis quelques jours éclairés au gaz.

— Le sieur Chodruc-Duclos, que la police avoit fait conduire à Bordeaux, est revenu à Paris.

NOUVELLES DES PROVINCES.

Le *Courrier du Nord* parle d'une collision qui vient d'avoir lieu entre les habitans du village de Waziers et des canonniers en garnison à Douai. Heureusement, la gendarmerie et un peloton d'artillerie sont accourus de Douai assez à temps pour arrêter les combattans, et empêcher de grands malheurs. Déjà plusieurs sabres qui avoient été dégaînés venoient d'être brisés par les habitans de Waziers.

— L'*Insulaire de Bastia*, du 21 juin, craint que les élections municipales en Corse n'amènent des troubles sérieux.

— Les royalistes ont obtenu un succès complet dans les élections municipales d'Hyères ; sur 13 nominations, ils en ont emporté 11.

— Dans les communes du Morbihan, les nominations sont aussi à l'avantage des royalistes. A la Roche-Bernard, le chevalier de la Touche, maire sous la restauration, et M. Fouchaux, condamné à mort en 1831, ont été nommés membres du conseil municipal.

— M. de Labrousse de Veyrazet avoit été élu conseiller municipal à Moulins ; cette élection, qui plaisoit à presque tous les habitans, a déplu à M. le préfet de l'Allier, qui s'est hâté de l'annuler. Nous apprenons que M. de Labrousse va en appeler au conseil d'état. En attendant, une nouvelle élection a eu lieu hier, et tout nous porte à croire que les électeurs, peu satisfaits de l'arrêté préfectoral, auront une seconde fois nommé M. de Labrousse de Veyrazet.

— C'est le 6 juillet que le *Journal du Bourbonnais* comparoîtra devant les assises pour répondre à l'accusation du délit d'attaque contre le serment, résultant d'un article intitulé : *Des prochaines Elections municipales.*

— L'*Hermine* du 2 juillet dément les prétendus meurtres des réfractaires Dorges et Mornet, dont elle avoit parlé avec doute dans son numéro du 18 juin.

— Le maréchal-des-logis Roussel, commandant la brigade de gendarmerie de Legé (Vendée), étoit le jour de la Saint-Jean dans une commune voisine de sa résidence pour y maintenir l'ordre. Ne trouvant rien à faire, à ce qu'il paroît, et tout désireux néanmoins de prouver son zèle à ses supérieurs, notre maréchal-des-logis s'en prit à la plaque du sieur Rortais, garde particulier du marquis de G. Il y avoit dessus les armoiries du propriétaire, et dans les armoiries des fleurs de lis qui excitèrent son courroux et devinrent pour lui le sujet d'un procès-verbal.

— A partir du 1er juillet, un nouveau service pour les dépêches a été établi entre Lyon et Strasbourg. Il se fait maintenant en 56 heures au lieu de 60.

— L'*Emancipateur* annonce que le jour de la Saint-Pierre les groupes qui couvroient la grande place de Cambrai ne se sont pas contentés, comme la veille de la Saint-Jean, d'entonner la *Marseillaise*. Des fusées et des pétards ont été lancés, malgré l'arrêté du maire de la ville, et l'on a été obligé de faire circuler de fortes patrouilles pour prévenir de plus grands désordres.

— Nous avons dit que la veille de la Saint-Jean il n'y avoit pas eu de désordres à Bordeaux. Nous apprenons que la veille de la Saint-Pierre l'ordre n'a pas été non plus troublé, grâce aux précautions prises par l'autorité.

dans chaque département à un notaire, un avoué, un huissier et un commissaire priseur.

Plusieurs membres : On devroit nous épargner la lecture de pareilles pétitions.

M. MUTEAU, rapporteur. Pour mon compte, je ne demande pas mieux, si la chambre veut nous autoriser à ne pas en parler.

M. LE PRÉSIDENT. Au moins, on devroit ne pas leur donner la préférence. Il y a 600 pétitions parmi lesquelles on peut choisir.

La chambre renvoie au ministre de la guerre une pétition des habitans de la ville de Chaumont, qui se plaignent qu'après leur avoir interdit des constructions et des améliorations, dans la vue de faire de cette ville une place de guerre, le gouvernement ne prend aucune détermination. La pétition des membres du consistoire de l'église réformée de Saint-Hypolite (Gard), à l'effet d'obtenir l'établissement d'une Faculté de théologie protestante, à Paris, est renvoyée, sur la demande de la commission, au ministre de l'instruction publique.

« Le sieur Mériet, à Fontenay-le-Comte, auroit souffert des dommages par suite de l'éboulement des murs qui soutenoient une chaussée construite pour cause d'utilité publique, et il demande à être indemnisé. »

La commission propose le renvoi au ministre des travaux publics. M. Isambert demande en outre le renvoi au président du conseil. M. Dupin, qui se fait remplacer au fauteuil par M. Calmon, monte à la tribune, et se plaint de l'abus qu'on fait du droit de pétition. Le président trouve aussi que les rapporteurs appuient trop souvent les pétitionnaires, et que les ministres devroient dire nettement à la chambre dans bien des circonstances : « Si vous prononcez le renvoi, il n'en sera fait aucun usage ; tous les degrés de juridiction ont été épuisés. » A chacun sa leçon. Le renvoi au ministre des travaux publics est prononcé. La chambre passe à l'ordre du jour sur la pétition du sieur Pichon, ancien notaire à Loué, arrondissement du Mans, qui demande que les maires soient autorisés à faire sonner les cloches, pour annoncer le décès des personnes qui auroient refusé, à leurs derniers momens, les consolations de la religion. M. Pelou et le président terminent la séance ; l'un se plaint du peu d'attention qu'on accorde aux pétitions, et l'autre défend les travaux de la chambre.

La séance est levée à quatre heures et demie. La chambre sera convoquée à domicile pour la prochaine réunion, celle où sera lue l'ordonnance qui va clore la session.

Le Gérant, **Le Besgue.**

BOURSE DE PARIS DU 3 JUILLET.

CINQ p. 0/0, j. du 22 mars. 110 fr. 20 c.
QUATRE p. 0/0, j. de mars. 100 fr. 10 c.
TROIS p. 0/0, j. de déc. 79 fr. 00 c.
Quatre 1/2 p. 0/0, j. de mars. 101 fr. 60 c.
Act. de la Banque. 2410 fr. 00 c.
Bons du Trésor, 3 0/0.
Rente de la Ville de Paris. 000 fr. 00 c.
Oblig. de la Ville de Paris. 1145 fr. 00 c.
Quatre canaux. 0000 fr. 00 c.
Caisse hypothécaire. 800 fr. 00 c.
Rente de Naples. 00 fr. 00 c.
Emprunt romain. 101 fr. 1/4
Emprunt Belge. 000 fr. 0/0
Emprunt d'Haïti. 000 fr. 0/0
Rente d'Espagne 5 p. 0/0. 24 fr. 1/4

PARIS. — IMPRIMERIE D'AD. LE CLERE ET Ce,
Quai des Augustins, 35.

L'AMI DE LA RELIGION paroît les Mardi, Jeudi et Samedi.

On peut s'abonner des 1er et 15 de chaque mois.

N° 2833.

JEUDI 6 JUILLET 1837.

PRIX DE L'ABONNEMENT.

	fr. c.
1 an	36
6 mois	19
3 mois	10
1 mois	3 50

SANCTI BERNARDI OPERA GENUINA. 3 vol. in-8°.

Plusieurs libraires ont aujourd'hui un zèle fort louable pour réimprimer les Pères de l'Eglise. Outre la grande collection qui est déjà si fort avancée, on donne successivement des éditions partielles des Pères les plus célèbres. Nous avons parlé de l'édition de saint Ambroise, par M. Gauthier, de Besançon. Aujourd'hui, nous rendrons compte de l'édition de saint Bernard, l'illustre abbé de Clairvaux, l'ornement et le prodige du XIIe siècle, l'oracle en quelque sorte de l'Eglise, la lumière des évêques, le restaurateur de la discipline, qui du fond de sa retraite exerçoit une si grande influence, et se faisoit écouter des princes et des rois. Les Bénédictins ont donné trois éditions de ce pieux et célèbre docteur. La première parut en 1667, 2 vol. in-f°. La seconde, qui est de 1690, est enrichie de préfaces et de notes très-curieuses. C'est le fruit de l'expérience et du savoir du docte Mabillon, qui admiroit beaucoup saint Bernard, et qui, depuis l'édition donnée dans sa jeunesse en 1667, avoit fait sur ce Père de nouvelles découvertes. Cette seconde édition, connue dans la librairie sous le nom de *secundis curis*, est même plus estimée que la troisième, que Mabillon avoit entreprise, mais qu'il ne put terminer, et qui fut publiée en 1719, après avoir été préparée par les soins de ses disciples, Massuet et Tixier.

L'édition nouvelle qui est en trois volumes in-8° ne prétend pas reproduire l'édition de Mabillon tout entière. On n'annonce que les *Opera genuina*, savoir ceux qui sont bien certainement du saint docteur. Du reste, aucune préface, aucune note n'avertit du plan qu'a suivi le nouvel éditeur, et des raisons qui l'ont décidé à rejeter tel ou tel ouvrage.

Le premier volume contient les lettres du saint docteur, au nombre de quatre cent quarante-quatre, et sept opuscules, savoir les cinq livres *de la Considération* adressés au pape Eugène, le livre *des Mœurs et des devoirs des évêques*; celui *de la Conversion aux clercs*, celui *du Commandement et de la dispense*, *l'Apologie sur la vie et les mœurs des religieux*, l'éloge des chevaliers du Temple, le traité *des degrés d'humilité et d'orgueil*. Le tome II se compose du traité *de l'Amour de Dieu*, de celui *de la Grâce et du libre arbitre*, de celui *sur le Baptême*, de celui sur les erreurs d'Abélard, *de la Vie et des actions de saint Malachie*, *du Chant et de la correction de l'antiphonaire*, des sermons pour le propre du temps et pour les fêtes des saints. Les sermons du propre du temps sont au nombre de quatre-vingt-trois, et les autres au nombre de quarante-trois. Le tome III renferme les sermons sur divers sujets, au nombre de cent ving-cinq, quatre-vingt-six sermons sur le cantique des cantiques, les sentences, les paraboles, etc.

Chaque volume est accompagné de notes et de tables. Les notes sont empruntées en grande partie à Horstius et à Mabillon, il y en a quelques-

unes aussi du nouvel éditeur. Ces notes sont en latin comme le texte ; il s'en est cependant glissé une en français à la fin du tome III.

L'éditeur n'a point fait entrer dans son édition les vies du saint, soit celles qui furent composées peu après sa mort, et que dom Mabillon a recueillies dans son édition, soit celle qu'il y a ajoutée lui-même.

DIVI CYPRIANI, CARTHAGINENSIS EPISCOPI, OPERA OMNIA. 1 vol.

Saint Cyprien, évêque de Carthage, est un des Pères les plus illustres du IIIe siècle par son grand caractère, par ses écrits et par son martyre qui arriva en 258. La première édition de ses œuvres parut peu après l'invention de l'imprimerie ; depuis il y a eu des éditions données par Erasme, par Manuce, par Morel, Pamelius et Rigault. Ce dernier éditeur est assez suspect et favorise trop souvent les idées des protestans. Baluze préparoit une nouvelle édition lorsqu'il mourut en 1818 ; cette édition a été achevée par dom Prudent Maran, de la congrégation de Saint-Maur, qui a rédigé la préface et la vie de saint Cyprien.

Le nouvel éditeur annonce qu'il a suivi Baluze et Rigault. Nous pensons qu'il a suivi surtout Baluze, et il a bien fait. Ce guide étoit plus sûr que Rigault. Son volume contient d'abord la vie et le martyre de saint Cyprien par son diacre Ponce, l'épître à Donat, les lettres au nombre de quatre-vingt-cinq et distinguées suivant les époques, le livre de la conduite des vierges, celui sur ceux qui sont tombés (*de lapsis*), le livre de l'unité de l'Eglise, celui sur l'oraison dominicale, le livre à Démétrien, ceux sur la vanité des idoles, sur la mortalité, sur l'aumône et les bonnes œuvres, sur le bien de la patience, sur le zèle et l'envie, sur l'exhortation au martyre, les trois livres des témoignages en faveur de Jésus-Christ et de son Eglise, les avis des évêques réunis en concile à Carthage sur le baptême des hérétiques.

Le nouvel éditeur avoit annoncé dans son premier prospectus des Pères qu'il ne donneroit que leurs ouvrages certains et reconnus. Il n'a cependant pas suivi ce plan pour saint Cyprien. Il distingue parmi les livres apocryphes ceux qui sont d'un auteur inconnu, mais qui appartiennent au même temps. Ceux-là, il a cru pouvoir les admettre dans son édition. Quant à ceux dont l'auteur est connu, on les placera avec les autres ouvrages de cet auteur ; et enfin, ceux dont on ne peut assigner ni l'auteur, ni l'époque, seront publiés à part, à la fin de l'édition des Pères.

On trouvera donc ici le livre des spectacles, celui sur l'éloge du martyre, celui d'un anonyme sur la rébaptisation, ceux sur le bien de la pudeur, à l'hérétique Novatien, sur les joueurs, sur les monts Sina et Sion, sur le célibat des clercs, sur les abus du siècle, la confession de saint Cyprien d'Antioche et deux discours du même.

On a joint au volume, apparemment pour le compléter, un traité de Julien Firmicus Maternus adressé à Constance et Constant, empereurs, sur l'absurdité du paganisme. Ce traité n'a guère de rapport avec les écrits de saint Cyprien. Firmicus Maternus vivoit environ un siècle après saint Cyprien.

LACTANTII OPERA OMNIA; ARNOBII LIBRI VII ADVERSUS GENTES; MINUTII FELICIS OCTAVIUS. 1 vol.

Les éditeurs de Besançon ont réuni ici ces trois auteurs, que quelques-uns croient du même pays, de l'Afrique. Lactance, le plus célèbre des trois, vivoit sur la fin du IIIe siècle et au commencement du IVe. Il étoit né d'une famille païenne, se convertit au christianisme, et devint précepteur de Crispe, fils aîné de Constantin. On croit qu'il mourut à Trèves, dans un âge avancé, et dans la pratique des vertus chrétiennes.

Le principal ouvrage de Lactance a pour titre : *Des Institutions divines*, et est partagé en sept livres, qui ont pour but de montrer l'absurdité de l'idolâtrie, les erreurs des philosophes et la sagesse et la solidité de la foi chrétienne. Cet ouvrage est remarquable par la méthode, par la force des raisonnemens, par le ton de modération et par l'elégance du style.

Après ce traité, l'éditeur donne trois autres écrits de Lactance : de l'ouvrage Dieu, ou de la formation de l'homme ; de la colère et de la mort des persécuteurs. Ce dernier traité est célèbre ; on ne le connoissoit que par le peu qu'en dit saint Jérôme, quand on le découvrit parmi les manuscrits de l'abbaye de Moissac, en Quercy. C'est M. de Foucauld, intendant de Montauban, qui fit cette découverte dans une tournée. L'ouvrage fut donné au public par Baluze, en 1679. Depuis il en a paru beaucoup de traductions.

Les ouvrages de Lactance sont accompagnés, dans la nouvelle édition, de notes nombreuses, les unes empruntées aux anciennes éditions, les autres ajoutées par l'éditeur.

Arnobe, qui fut le maître de Lactance, étoit né à Sicca, en Afrique. Il professoit la rhétorique en Numidie. L'étude qu'il fit du paganisme l'amena à en connoître la folie. Il se convertit, et composa ses sept livres contre les Gentils. Cet ouvrage est écrit avec force et talent.

Le dialogue de Minutius Félix, intitulé *Octavius*, est un des écrits les plus intéressans qui nous soient restés de l'antiquité chrétienne. Cecilius, Octavius et Minutius Félix étoient trois amis qui vivoient à Rome. Les deux derniers étoient chrétiens et vouloient gagner Cecilius à leur religion. Tel est le but de la conférence entre Cecilius et Octavius. Cecilius finit par rendre les armes et par s'avouer vaincu. On croit qu'il vivoit au commencement du IIIe siècle de l'ère chrétienne.

C'est une bonne idée d'avoir ainsi réuni dans un même volume quatre écrits estimés, les deux de Lactance, celui d'Arnobe et celui de Minutius Félix. Ce volume, joint à ceux des Pères déjà publiés par les mêmes libraires, forment un commencement de la collection qu'ils ont annoncée. Ils se proposent de réimprimer tous les ouvrages des Pères publiés par les Bénédictins. Ils feront ces éditions en deux formats, in-8° et in-12, dans le même genre que saint Ambroise et les autres Pères dont nous venons de parler. Un caractère assez menu et l'impression à deux colonnes permettent de faire entrer plus de matière dans chaque volume. Chaque in-8° est de 5 fr., et chaque in-12 de 4 fr. Les souscripteurs pour une partie ne s'engagent point pour la collection entière.

Chacun choisira les ouvrages qui lui conviendront.

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

PARIS. — Mardi dernier, l'article suivant, qui paroît officiel, a été inséré dans plusieurs journaux :

« Le jeudi 29, il fut signifié à l'abbé Auzou d'avoir à fermer son église à six heures du soir. Malgré cette injonction, le sieur Auzou officia et prêcha à huit heures du soir, déclarant qu'il ne reconnoissoit pas au préfet de police le droit de lui intimer de pareils ordres. Dimanche dernier, M. le préfet fit appeler l'abbé Auzou, et lui signifia de ne point faire sa conférence contre les Jésuites, en l'avertissant qu'autrement il feroit fermer sa chapelle. Le sieur Auzou n'en tint compte; la conférence eut lieu à huit heures du soir, et le lundi matin à cinq heures les scellés ont été apposés sur les portes de l'église. »

Le lendemain, l'autorité a fait insérer dans un de ses journaux l'explication qui suit :

« Un article inséré dans plusieurs journaux annonce que l'autorité a fait apposer, hier, les scellés sur le local habituel des réunions du sieur Auzou : ce fait est exact; mais il sembleroit résulter des termes de l'article que la conférence de dimanche soir auroit été défendue, parce que le sieur Auzou devoit parler contre les Jésuites. L'autorité ignoroit quel étoit l'objet de la conférence et n'avoit point à s'en occuper. Il ne s'est agi dans la circonstance que d'une simple mesure de police.

» A plusieurs reprises notification avoit été faite au sieur Auzou de ne pas tenir des réunions après six heures, attendu que, d'une part, il en résultoit des inconvéniens pour l'ordre public, et de l'autre, que ces conférences du soir étoient presque toujours consacrées à l'examen et à la discussion de questions politiques. Le sieur Auzou a résisté à ces injonctions, et l'autorité a dû, par suite, recourir à la mesure qu'elle a adoptée. »

D'un autre côté, M. Auzou a adressé au *Constitutionnel* une lettre datée du 4 juillet, où il se plaint des *persécutions* auxquelles il a été en butte, et où il proteste *de toute l'énergie de son ame* contre la mesure prise à son égard. Il nous apprend qu'on a mis les scellés non-seulement sur les portes de sa chapelle du boulevard, mais sur celles de son église à Clichy. Le *Constitutionnel*, protecteur ardent de la liberté des cultes, mais pour tout autre que pour les catholiques, invoque ce principe en faveur de M. Auzou. Il ne se prononce point pour le culte en lui-même, il ne défend, dit-il, que la liberté religieuse en général. Nous soutenons que la liberté religieuse n'est point compromise, si on défend à un charlatan, à un homme de parti ou à un spéculateur de se faire chef de secte, et d'attirer des ignorans autour de sa chaire à force de déclamations, de pasquinades et d'invectives contre les prêtres.

M. l'archevêque de Bordeaux a refusé d'être reçu d'une manière solennelle. Le prélat a dû arriver à Bordeaux samedi soir, et a indiqué sa prise de possession pour le lendemain dimanche. La cérémonie aura lieu à Saint-André, à sept heures du soir. Tous les curés de la ville et leur clergé, les aumôniers des établissemens et des communautés, les deux séminaires et la petite communauté de Notre-Dame y sont invités. Le clergé se réunira dans la cathédrale, de cinq à six heures; la procession sortira à six heures pour se rendre à l'Archevêché et y prendre le prélat. On reviendra en chantant le *Veni Creator* et les litanies de la sainte Vierge. Sur le perron de l'église, M. l'archevêque recevra l'eau bénite et l'encens, et sera harangué. En-

suite la cérémonie de la prise de possession aura lieu.

C'est ce que porte le programme publié par les trois grands-vicaires capitulaires, après une délibération du chapitre. Il a été donné avis de l'installation à toutes les autorités ; des places étoient réservées dans le chœur et dans la nef pour les fonctionnaires qui voudroient assister à la cérémonie.

Une grande solennité a eu lieu dimanche à Marseille. Il s'agissoit de bénir la belle statue d'argent de Notre-Dame-de-la-Garde, exécutée avec tant de soin, de constance et de talent par un artiste distingué, M. Chanuel. La cérémonie devoit avoir lieu à l'extrémité du Cours, près la rue d'Aix, en présence du chapitre, du clergé de toutes les paroisses, des confréries de *Pénitens* et des congrégations d'hommes et de femmes. Après la bénédiction, on a dû porter processionnellement la statue par la ville, et la déposer dans la cathédrale où elle devoit rester tout le lundi.

M. l'évêque de Marseille a annoncé cette solennité par un mandement du 18 juin. Le prélat rappelle l'origine de la chapelle de Notre-Dame-de-la-Garde, et la dévotion du peuple pour ce sanctuaire :

« Il y a six cent vingt-trois ans que le sanctuaire de Notre-Dame-de-la-Garde à Marseille est consacré par des grâces sans nombre répandues sur une longue suite de générations, qui sont venues en ce lieu de piété invoquer la protection de la Mère de Dieu. Une sainte inspiration porta un homme dévoué à la gloire de la sainte Vierge à choisir le sommet de la montagne qui domine le plus près notre ville épiscopale, pour y construire sous le patronage de l'antique abbaye de Saint-Victor, l'église vénérée qui s'offre à la juste confiance des fidèles comme une sorte de demeure terrestre de la reine du ciel. »

Le prélat ne croit pas avoir besoin de raconter les merveilles opérées dans ce sanctuaire, et les grâces qui en découlèrent. Il invoque à cet égard le témoignage des habitans de Marseille, et surtout des marins et des pêcheurs, qui regardoient la sainte Vierge comme leur protectrice au milieu des dangers des voyages et de la navigation :

« Aimez donc à vénérer le sanctuaire de Notre-Dame-de-la-Garde, à le visiter pieusement et à y adresser vos prières au Seigneur, en les recommandant à la puissante intercession de Marie. Mais que votre confiance monte jusqu'au ciel, et ne s'arrête point, selon l'erreur des païens qui se *glorifioient dans leurs idoles*, à une image matérielle qui ne sauroit avoir par elle-même aucune vertu quelconque. Ce n'est pas l'image, la statue de la sainte Vierge dans la chapelle de Notre-Dame-de-la-Garde, qui peut vous exaucer ; c'est la sainte Vierge elle-même, qui entendra vos vœux et vous obtiendra le secours dont Dieu est *le principe et la fin*.

» Cependant on ne peut douter que la statue de la sainte Vierge, quoique renouvelée bien des fois dans le sanctuaire de Notre-Dame-de-la-Garde, ne soit très-vénérable, et par les prières de l'Eglise qui l'a bénite, et par l'objet auguste qu'elle représente. Monument de la religieuse munificence de nos pères, elle étoit en argent avant l'époque où l'impiété triomphante ne voulut plus qu'on adorât Dieu dans ses temples ; enlevée par la cupidité, elle fut remplacée par une autre statue en bois, lorsque revinrent des temps plus paisibles. Cependant ce fut dès lors une pensée constante de rétablir dans la même matière qu'autrefois la sainte effigie, et enfin aujourd'hui cette pensée obtient son accomplissement. Ce que la capitale, après plusieurs essais, n'a pu exécuter, Marseille l'a vu faire dans ses murs. Un de ses enfans, jusqu'alors obscur et inconnu, a osé entreprendre ce grand et difficile travail à l'aide d'un procédé inusité qui réclame

une patience étonnante autant qu'une habileté consommée. Dieu a favorisé les efforts de celui qui a voulu obéir à un sentiment chrétien, et le génie de l'artiste, comme l'œil de l'observateur le plus vulgaire, s'arrête avec admiration devant le magnifique chef-d'œuvre que le marteau a fait éclore en l'honneur de la glorieuse protectrice de Marseille.

» Mais si le zèle aussi actif que pieux de MM. les membres de la commission à laquelle nous avons confié l'administration temporelle du sanctuaire de Notre-Dame-de-la-Garde a beaucoup contribué à ce qu'il fût enrichi de ce précieux ornement, ce sont néanmoins vos dons successivement offerts qui leur en ont fourni les moyens. Aussi ce bel ouvrage, qui attestera dans la postérité vos sentimens envers la sainte Vierge, c'est en votre nom que nous lui en ferons hommage, tandis que nous le bénirons avec les prières et les cérémonies de l'Eglise.»

Le prélat célèbre avec raison le talent de l'artiste marseillais qui a travaillé pendant plusieurs années à la statue; du reste, la capitale a aussi sa statue d'argent de la sainte Vierge.

En finissant son mandement, M. l'évêque fait ses adieux à son troupeau de la manière la plus touchante :

« Quant à nous, puisqu'il nous est donné d'être auprès de la sainte Vierge l'interprète de vos vœux et de vos besoins. au moment où nous allons bientôt terminer notre carrière pastorale, quand même nous ne vous parlerions pas encore pour la dernière fois, nous déposerons à ses pieds toutes les bénédictions dont notre cœur est rempli pour vous; nous la conjurerons de les multiplier, de les rendre dignes de son amour, et de les répandre à jamais puissantes et fécondes sur vous et sur vos enfans : *super vos et super filios vestros*. Nous la supplierons, à cet effet, de bénir surtout l'épiscopat de celui qui a fait tant de choses pour sa gloire, et que, par une inspiration venue de Dieu seul, nous vous avons suscité pour pasteur dans des vues toutes paternelles à votre égard. Daigne la Mère de Dieu lui être continuellement en aide dans le cours de son ministère, afin que vos ames en retirent tous les fruits de salut que vient de lui faire espérer, dans les termes les plus remarquables, le prince de l'Eglise chargé de lui exprimer les volontés pleines de bienveillance du souverain pontife!

» Exaucez, ô Vierge sainte, ces vœux ardens de notre tendre amour pour notre peuple. Dieu nous avoit confié ce peuple; et afin que dans l'avenir ce précieux dépôt fût plus sûrement gardé, nous avions désiré de le remettre à un autre nous-même, à un pontife d'ailleurs cher à l'Eglise pour ses œuvres, ses talens et ses vertus. Ce désir, que nous vous avions recommandé tant de fois à l'autel et dans le secret de l'oraison, c'est vous qui nous en avez obtenu de Dieu l'heureux accomplissement. Mettez, ô notre protectrice, le comble à vos bienfaits, et daignez assurer désormais la gloire et la prospérité d'un épiscopat qui sera surtout votre ouvrage; c'est ce que, au jour solennel que nous voulons vous dédier, nous vous demanderons humblement, tandis que, renouvelant l'oblation que nous vous avons faite de nous-même dès notre enfance, nous vous consacrerons les foibles restes de notre longue vie, en même temps que nos ouailles, notre ville épiscopale et tout notre diocèse. »

Le mardi la statue doit être reportée à Notre-Dame-de-la-Garde, et à partir du mercredi 5, une octave y sera célébrée. Chaque jour deux paroisses de la ville iront y faire l'office.

Nous avons cité, Numéro du 30 mars dernier, une circulaire de M. l'évêque de Langres du 15 février, relative à l'instruction primaire et aux livres de religion qui peuvent être admis dans les écoles. Cet objet a de nouveau excité la sollicitude du prélat, et il a adressé le 25 mai à ses cu-

rés une nouvelle circulaire, qui est une sage et forte réclamation contre des publications nuisibles à la religion :

« Les notes que je vous avois demandées par ma circulaire du 15 février dernier, et que vous m'avez adressées avec un louable empressement, m'ont convaincu plus fortement encore de l'obligation où nous sommes tous d'exercer une vigilance active sur les livres d'instruction chrétienne répandus dans les écoles.

» Il faut bien le dire, puisque devant une si triste évidence, le silence de notre part seroit une prévarication ; l'homme ennemi répand secrètement l'ivraie parmi la bonne semence dans le champ du Seigneur. Aux ouvrages solides et tout pénétrés de foi, consacrés depuis long-temps par la piété de nos pères, on substitue des compositions demi-profanes, où la religion de Jésus-Christ dépouillée de son autorité divine et de sa sanction éternelle, est représentée seulement comme un phénomène historique et tout au plus comme une institution temporellement utile. On nous donne des alphabets d'où la croix de Jésus-Christ est exclue, où l'on parle de tout excepté de la science du salut, où l'on veut faire de l'enfant un érudit avant d'en faire un chrétien ; enfin, où, pour toute doctrine catholique, on enseigne que le salut du monde opéré par le christianisme, c'est l'abolition de l'esclavage. On nous donne des histoires saintes sans prophéties, sans figures et presque sans dogmes, où l'on paroît rougir de nos mystères, où l'on craint de parler de ce péché originel, qui seul explique et motive la venue miséricordieuse du Fils de Dieu sur la terre, et où par des ménagemens coupables on accommode aux proportions des idées humaines les enseignemens tout adorables de la sagesse de Dieu.

» Croyez-le bien, messieurs, ce n'est pas avec ces précautions puériles et cette foi honteuse d'elle-même que l'on jetera dans l'ame de l'enfance les fondemens d'un christianisme solide et durable. Pour moi, disoit le grand apôtre, je ne rougis pas de l'Evangile, parce que cette folie apparente des mystères de Dieu est pour l'homme la seule vraie sagesse.

» Il est donc urgent, messieurs, que nous vous indiquions selon notre promesse les moyens que vous avez à prendre pour préserver les fidèles et spécialement les écoles de la contagion des livres où la saine doctrine est altérée.

» 1° Comme membres des comités locaux de surveillance, vous devez rester renfermés dans les bornes que la loi vous assigne. Cependant, quoique vous n'y ayez que votre voix, il vous sera presque toujours facile par la supériorité de votre instruction, l'autorité de votre caractère et l'influence de votre position morale, d'obtenir que l'on écarte des écoles des livres capables de porter préjudice aux saines doctrines.

» 2° Mais c'est surtout comme pasteurs, que vous pouvez et que vous devez écarter les piéges tendus à la foi des fidèles.

» D'abord dans vos instructions publiques et dans vos avis particuliers, vous leur recommanderez :

» De se méfier de tous les livres nouveaux, même de ceux qui portent un titre imposant et pieux ;

» De ne point en acheter surtout aux colporteurs et aux libraires forains, quand même ils paroîtroient à bien plus bas prix, et quand même ce seroit la *sainte Bible* ou le *nouveau Testament*, parce que les ennemis de la foi ont empoisonné jusqu'aux saintes Ecritures ;

» De ne point lire ceux qu'ils pourroient recevoir en pur don avant de les avoir fait voir à leur pasteur. »

Le prélat se propose d'indiquer plus tard les livres qui pourront servir à l'instruction chrétienne ; il nomme en attendant les *Pensées chrétiennes*, le *Catéchisme historique* de Fleury et les *Devoirs d'un Chrétien*, par de La Salle ; ce dernier a été retouché.

Le siége que Valenciennes soutint pendant trois mois en 1793 et un

bombardement non interrompu pendant six semaines détruisirent plus de la moitié de la ville, et renversèrent particulièrement toutes ses églises. Il ne reste, pour une population de 20,000 ames, que l'ancienne chapelle du collége, qui est de moitié trop petite, l'église des Récollets, qui a été ébranlée par le bombardement, et qui ne pourra, malgré les dépenses considérables que les habitans y ont faites, rester long-temps debout, et une ancienne salle de malades, local informe, malsain, qui se trouve néanmoins affecté à la paroisse la plus populeuse.

Les habitans de cette paroisse, désolés de n'avoir qu'un tel local, où leur santé est sans cesse menacée, et où de fréquens accidens arrivent dans les grandes réunions, se sont cotisés pour bâtir une église. Une souscription spontanée, signée seulement par une partie des paroissiens de Notre-Dame, s'élève déjà à 100,000 fr.

Le conseil municipal s'est unanimement prononcé pour la construction d'une église. Il cède un terrain très-convenable, et promet une allocation annuelle de 25 à 30,000 fr. dans son budget.

Malgré cet élan général, tout est paralysé par les lenteurs et les difficultés du gouvernement. Il a demandé des plans, on les lui a fournis, et aujourd'hui il ne veut pas même autoriser la cession du terrain offert par la ville, qu'autant que la totalité de la dépense à faire sera garantie par les fabriciens. Les plus zélés vouloient donner cette garantie, dans la confiance que le conseil municipal réaliseroit ses offres, et que les dons se multiplieroient en proportion des travaux; mais les plus timides ont reculé devant une telle responsabilité.

Tout reste donc en suspens, et il est bien à craindre que les 100,000 fr. si généreusement offerts par les paroissiens de Notre-Dame ne se retrouvent plus. Ainsi, tandis que des temples protestans s'élèvent de toutes parts, tandis que l'on en bâtit dans des lieux même où ils n'étoient pas bien nécessaires, et que le gouvernement donne fréquemment et largement des fonds pour cela, on refuse à une ville importante qui a perdu ses églises par suite de la résistance courageuse qu'elle opposa à l'invasion d'une armée ennemie, on lui refuse l'autorisation de relever une seule de ses églises à ses frais! On demande une garantie! eh! ce seroit au gouvernement à la fournir; ce seroit à lui à favoriser l'entreprise, au lieu de l'entraver. La justice, l'honneur, une bonne politique devroient l'engager à se joindre à la souscription, et à concourir, par une large allocation, à une construction nécessaire. Quand des habitans donnent 100,000 fr., le gouvernement doit se piquer de générosité. Valenciennes mérite bien qu'on fasse des sacrifices pour elle, puisqu'on sait bien en faire pour des bicoques qui ont moins de besoins.

Le *Messager de Vaucluse* annonce que six religieux Bénédictins de l'ordre de Citeaux viennent s'établir dans l'ancien prieuré de Saint-Michel-de-Frigolet, qu'ils ont acheté pour 20,000 fr. Le prieuré, situé dans le diocèse d'Avignon, étoit uni depuis long-temps au doyenné de Tarascon. Les acquéreurs ont déjà fait commencer les réparations.

La ville de Lyon vient de perdre un de ses habitans les plus recommandables, M. Pierre-François Bombes Devilliers, mort à Champvert le dimanche 18 juin. C'étoit un homme également distingué par l'élévation de son esprit et par la fermeté de ses principes religieux. Il avoit été le principal rédacteur de l'ancienne *Gazette universelle de Lyon*, qui avoit eu tant de succès il y a quelques années.

Il s'occupoit d'un ouvrage sur la révolution française, où il considéroit ce grand événement de manière à en tirer de hauts enseignemens sous le rapport de la religion, de la morale et de la politique. Mais ce qui étoit le plus remarquable chez M. Devilliers, c'étoit sa piété vraie et solide. Il étoit voué aux bonnes œuvres et y portoit ses vues droites et son zèle actif. L'œuvre de la Propagation de la Foi entr'autres lui doit beaucoup. Il y mettoit un vif intérêt et se tenoit parfaitement au courant de tout ce qui regarde les missions étrangères.

Il a succombé aux suites de la grippe dont il avoit subi l'influence il y a quelques mois. Sa fin a été celle d'un véritable chrétien. Il y avoit peu de temps qu'il avoit reçu les sacremens, et quelques jours avant de mourir, comme quelqu'un prenoit part à ses souffrances : *Oui, je souffre*, répondit-il, *mais souffrir, c'est la vie du chrétien*. Ses obsèques ont eu lieu dans l'église de Saint-Just, au milieu d'un concours de parens et d'amis. Il mérite que tous ceux qui prennent part à l'œuvre de la Propagation de la Foi se souviennent de lui dans leurs prières.

M. l'évêque de Namur a été autorisé à accepter, au nom de son séminaire, le legs fait à cet établissement par M. le chanoine Florenville, dans son testament olographe du 1er octobre 1833, de toute la part qui lui appartenoit dans les biens et rentes provenant de l'ancienne abbaye de Floreffe ; cette part est évaluée à 28,771 fr.

Le grand conseil du canton du Tessin, dans la Suisse italienne, a discuté dernièrement un long projet de code civil. Une commission avoit été chargée de rédiger ce projet, qui comprenoit des dispositions sur le mariage. Elles ont été l'objet d'une discussion dans la dixième séance du grand conseil du 23 mai. Le *Républicain de la Suisse italienne*, journal qui s'imprime à Lugano, a rendu compte de la séance. Ce journal, qui est fort hostile aux prêtres, est mécontent de tout le monde à cette occasion. Il se plaint de la commission chargee de la rédaction du projet, qui a cédé, dit-il, à toutes les prétentions du clergé ; du conseil d'état et de la commission du grand conseil, qui n'ont osé corriger le projet ; des ecclésiastiques siégeant au grand conseil, qui, non contens des concessions qu'on leur a faites, en demandoient encore d'autres. M. le curé Fumagalli vouloit qu'on lût en séance publique des *observations* publiées précédemment par M. Monti de Balerna ; mais cette proposition a été rejetée, attendu que les *observations* étant imprimées, chacun avoit pu en prendre connoissance.

Un autre membre du grand conseil, l'abbé Franchini, a mis en doute si le grand conseil étoit compétent pour statuer sur le mariage. Le *Républicain* de Lugano est révolté d'un tel doute ; on demanderoit plutôt, dit-il, de quel droit les prêtres décideroient-ils quelque chose sur le mariage ? comme si, parce que les prêtres ne se marient pas, ils seroient inhabiles à connoître des intérêts de la religion et de la société dans la législation du mariage. A cette pauvre raison, le *Républicain* joint des plaintes rebattues sur le *curialisme romain*, sur l'ignorance et la superstition du clergé, et sur les lumières de la raison, qui devroient dissiper tous ces vieux préjugés. On reconnoît là tout le protocole obligé des déclamations de nos journaux anti-prêtres.

Dans la même discussion du grand conseil du Tessin, l'abbé Franchini proposa encore de retrancher du code tout le titre du mariage, parce que, disoit-il, les lois ecclésiastiques y ont suffisamment pourvu. C'est-là, suivant le *Républicain*, une hérésie con-

tre les progrès de la raison. Enfin, l'archiprêtre Caglioni proposa de consulter M. l'évêque de Côme, qui est l'évêque diocésain, pour savoir si le code ne contenoit rien contre le dogme. Oh! ici le journaliste se fâche tout-à-fait, et se moque de l'évêque de Côme, et de l'empereur d'Autriche, et de la cour de Rome, et des décrétalistes, et des abus des dispenses, etc. Il est triste de voir que dans un pays religieux il y ait des gens qui soufflent ainsi le feu des divisions et des disputes. Le *Républicain* nous paroît être l'écho de Tamburini, de Zola et des autres jansénistes qui essayèrent sur la fin du dernier siècle de troubler les églises d'Italie.

POLITIQUE.

Les questions de stratégie pourroient bien n'avoir pas été la cause originelle des plaintes et des poursuites qui ont conduit M. le général de Rigny devant un conseil de guerre. L'instruction de la procédure a fait ressortir d'autres petits griefs qu'il est peut-être permis de considérer comme les circonstances les plus aggravantes de cette affaire. Ce qui résulte en effet de l'ensemble des témoignages produits à la charge de l'accusé, c'est qu'il a mis peu de ménagement dans les termes de blâme qui lui ont échappé contre le chef de l'armée; c'est qu'il s'est plaint fort vivement du désordre que celui-ci laissoit régner dans la retraite, et du peu de soin qu'il paroissoit prendre du salut de l'arrière-garde; c'est qu'enfin il lui seroit arrivé de dire assez haut : *Il n'y a que le bey Achmet qui sache faire la guerre ici.*

Nous convenons que ce langage est désobligeant et sévère à l'égard du général en chef qui commandoit la retraite. Mais enfin un peu d'humeur paroît bien excusable au milieu d'un désastre comme celui de Constantine, dans un moment où la force morale d'une armée se trouve plus ou moins épuisée par quatre jours de détresse, de privations et de souffrances inouïes, en présence des victimes qui succombent par centaines, et de toutes les difficultés qui restent à vaincre pour échapper à une déroute aussi meurtrière. Ceux qui ont fait la guerre sous Bonaparte se souviennent de la patience avec laquelle il savoit supporter des boutades plus vives et des injures plus désagréables que tout ce qui a été attribué en ce genre à M. le général de Rigny contre M. le maréchal Clausel. Qu'est-ce que celui-ci d'ailleurs auroit eu à répondre si l'autre lui avoit dit : A la manière dont vous négligez le salut de l'arrière-garde pour celui de l'avant-garde, on croiroit que la seule chose qui vous occupe est de vous assurer, n'importe à quel prix, la matière d'un bulletin qui puisse finir par ces mots : *M. le duc de Nemours se porte bien.* Que sait-on! M. de Rigny se figuroit peut-être d'avance que c'étoit cette ligne qui termineroit le rapport du général en chef de l'armée d'Afrique sur le désastre de Constantine; et en supposant qu'il la trouvât trop chèrement achetée par le tableau du sacrifice d'hommes qu'il avoit sous les yeux, comment ne pas lui pardonner quelques marques de mauvaise humeur?

« Il faut appeler le peuple à terminer le différend entre don Carlos et la révolution. » Tel est le remède qu'un de nos journaux démagogiques indique pour faire sortir l'Espagne de son chaos d'anarchie. Mais ce remède, on l'a déjà employé; le peuple a déjà été *appelé à terminer le différend* dont il s'agit, et il n'a tenu qu'à lui d'offrir ses services à Marie-Christine contre son beau-frère. Elle ne demandoit pas mieux; les cadres étoient ouverts pour les enrôlemens; et il ne falloit que vouloir se présenter pour y être admis. Ainsi, ce ne sont pas les appels qui ont manqué, ce sont les gens de bonne volonté. On n'en demandoit que cent mille; et non-seulement on ne les a pas trouvés dans l'espace de deux ans, par la voie des engagemens spontanés,

mais pas même par les voies de contrainte et de rigueur.

Il faut appeler le peuple? C'est bientôt dit. Mais quand on l'appelle, vous savez bien qu'il ne vient pas; ou bien, lorsqu'on trouve moyen de le faire venir de force, il ne songe qu'à déserter, ou à s'échapper vers don Carlos.

Au surplus, si l'on pouvoit s'en rapporter aux carmagnoles que le gouvernement espagnol ne cesse de faire débiter, Marie-Christine n'auroit pas besoin de beaucoup de monde pour mettre fin à la guerre. Chaque jour les carlistes sont hachés, taillés en pièces, et réduits à ne savoir que devenir avec les débris d'armées qui s'échappent de ces boucheries. On les enlève et on les détruit par bataillons jusqu'au dernier homme. Et enfin, pour comble d'exploits merveilleux, on cite du côté des christinos, de braves combattans qui ne tuent rien moins que quinze carlistes chacun dans une matinée, entre le déjeûner et le dîner. Assurément, pour peu qu'on ait à son service des gens de guerre comme ceux-là, on seroit bien bon *d'appeler le peuple à terminer le différend entre don Carlos et la révolution.*

L'espèce de marche triomphale de don Carlos à travers les provinces de son royaume, et les vœux des populations qui éclatent partout en sa faveur, ne sont pas de nature à rehausser le crédit financier du gouvernement de sa belle-sœur, et à faciliter la vente des dépouilles de l'Eglise. Les journaux espagnols qui osent être sincères sur ce point, ne se contentent pas de faire remarquer que le feu n'a jamais été aux enchères; ils expliquent pourquoi ce remède révolutionnaire ne réussit point à Marie-Christine, et n'empêchera pas sa triste destinée de s'accomplir : c'est que, disent-ils, la nation a horreur de ces spoliations sacriléges, et refuse de participer à la malédiction dont elles sont frappées.

Ce qui augmente l'indignation publique, c'est de voir livrer pour leur valeur brute et à peu près pour rien, des objets d'art du plus grand prix, et consacrés d'ailleurs par la vénération des peuples. Le sentiment national n'en est pas moins profondément blessé que le sentiment religieux. D'après la manière dont les journaux honnêtes du pays s'expriment à ce sujet, les encans de la reine d'Espagne ne ressemblent pas mal à ceux des brocanteurs ambulans, qui, pour attirer les chalands par le bon marché, s'établissent sur les carrefours en criant de toute leur voix : *C'est la banqueroute, c'est la déroute.* Il y a toutefois cette différence entre Marie-Christine et eux, que, tout en paroissant vouloir se ruiner et jeter leurs marchandises par la fenêtre, ils ne sacrifient du moins que ce qui leur appartient, tandis que la reine d'Espagne n'a pas la même excuse pour faire litière du bien d'autrui.

Quoi qu'il en soit, les journaux de Madrid qui se récrient sur cette manière de faire ressource de tout à vil prix, ont tort de s'en étonner. Les révolutions ne se piquent pas d'être scrupuleuses en fait d'objets d'art, et surtout en fait d'objets sacrés. Ce n'est pas la première fois qu'il leur arrive de donner pour rien les dépouilles de l'Eglise et le bien d'autrui. On en sait quelque chose dans notre pays. Mais après tout, comme le triste et honteux commerce de ce qu'on appelle les propriétés nationales a pour principal objet de procurer des complices aux gouvernemens révolutionnaires, ceux-ci ne s'occupent guère que de ce dernier point. D'ailleurs, en gaspillant ce qui leur vient par la confiscation, ils ont toujours à donner là-dessus une excellente excuse; c'est que, si peu qu'ils le vendent, ils ne risquent jamais de le donner au-dessous du prix coûtant.

PARIS, 5 JUILLET.

En annonçant que le général de Rigny avoit été acquitté le 1er juillet à l'unanimité par le conseil de guerre de Marseille, nous avons mis en opposition le rapport du maréchal Clausel au ministre

de la guerre, et l'interrogatoire de M. de Rigny. Comme on se le rappelle, tous les propos que le rapport attribue au général, les supplications qu'il auroit adressées pour détourner le maréchal de faire paroître un ordre du jour qui le flétrissoit, ont été désavoués dans l'interrogatoire; seulement il auroit dit en lisant cet ordre du jour que c'étoit un assassinat, et qu'il étoit victime de la plus noire calomnie. Le maréchal supprima sa flétrissante mercuriale, et mit le général aux arrêts de rigueur, qu'il leva bientôt après à la demande du colonel Duverger; alors M. de Rigny put reprendre son commandement. Le 29 novembre, le maréchal Clausel publia un ordre du jour; si cette fois le général n'étoit point nommé, encore étoit-il parlé d'un militaire, d'un seul militaire qui avoit oublié ses devoirs.

Le 28 juin, après l'interrogatoire du général, on a entendu des témoins. L'audition des témoins a été terminée le 29. La plupart n'ont pas entendu le général tenir les propos qu'on lui impute, et ne les ont connus que par les bruits qui circuloient dans l'armée; d'autres ont vu M. de Rigny dirigeant l'attaque de Constantine avec bravoure, se conduisant avec courage pendant la retraite, et toujours ils ont pensé qu'il étoit incapable de manquer à ses devoirs. C'est avec étonnement et douleur que tous les témoins dont nous venons de parler ont lu l'ordre du jour du 29 novembre. Les dépositions des colonels Duverger et Changarnier ont produit une grande sensation dans l'auditoire. Le premier, confronté avec le capitaine d'état-major Napoléon Bertrand, qui soutenoit que le général avoit tenu les propos à lui imputés par le rapport du maréchal, et que le colonel lui avoit dit le 26 novembre, que M. de Rigny avoit sali ses épaulettes, a répondu avec dignité : « Si j'ai intercédé pour le général, c'est que je ne pouvois avoir de lui une idée pareille à celle qu'on me prête. » Le colonel Changarnier, dont le courage pendant la déplorable campagne n'étoit point oublié, parlant aussi avec noblesse et franchise, ne pouvoit pas manquer de captiver l'attention.

Le 30 juin et le 1er juillet ont été consacrés aux plaidoiries et au jugement.

— On dit que les conseils généraux de département seront réunis au 20 août prochain. L'ordonnance de convocation doit paroître après la clôture de la session des chambres.

— M. Guizot va quitter Paris pour aller passer le reste de la belle saison près de Lizieux.

— Quelques journaux continuent à parler de la dissolution de la chambre des députés, qu'ils regardent comme prochaine.

— L'élection de M. Renouard à Abbeville a éprouvé bien des difficultés. Le nombre des électeurs inscrits est de 587. Le premier jour, il ne s'en est présenté que 52 pour la formation du bureau. Le lendemain on compta 280 membres, et M. Renouard n'obtint que 130 voix; beaucoup de suffrages furent donnés à un propriétaire de l'endroit, M. de Carpentin, qui avoit formellement déclaré ne pas vouloir de la députation. Il fallut recommencer le jour suivant, et il ne se trouva plus que 52 électeurs. L'opération renvoyée au lendemain, amena cette fois 196 votans, dont 139 nommèrent M. Renouard.

— M. Rottier, qui a été tour à tour drogman des consulats d'Acre, de Tripoli de Syrie et de Tripoli de Barbarie, est désigné, dit-on, pour occuper le poste de vice-consul à Rhodes, en remplacement de M. Fleurat, qui est mort récemment.

— Le doyen des maires de Paris, M. Rousseau, pair de France, vient de mourir.

— On dit que M. d'Houtetot, pair de France, aura la direction des galeries historiques du château de Versailles.

— Le *Moniteur Algérien* annonce dans sa partie officielle que le traité signé par le général Bugeaud et Abd-el-Kader a été ratifié le 15 juin par Louis Philippe.

— Le conseil d'état a décidé que hors des cas de destitution prévus par la loi,

l'administration peut, sans en déduire les motifs, retirer la commission délivrée aux maîtres de poste.

— Tour à tour militaire et administrateur, M. Napoléon Duchâtel, le frère de l'ancien ministre, quitte encore une fois les états-majors ; ce seroit, dit-on, pour devenir préfet.

— M. Monsiau, peintre, membre de l'ancienne Académie de peinture, vient de mourir, à l'âge de 83 ans.

— La bibliothèque de la ville, qui avoit été fermée à cause des fêtes du mariage, sera rendue demain au public.

— Plusieurs journaux annoncent que la maladie de M. Charles Dupin a pris un caractère de gravité qui alarme sa famille.

— MM. Victor Hugo et Alexandre Dumas viennent d'être nommés, le premier officier, et le second membre de la Légion-d'Honneur.

— On lit dans le *Courrier du Nord* du *4 juillet* : « Parmi les individus arrêtés à Paris lors de la découverte de la dernière conspiration, se trouvent quatre habitans de Lille, les sieurs Guyot, Fievet, Testelin et Bianchi. Nous ignorons quelles charges pèsent sur eux. »

— La caisse d'épargne de Paris a reçu, les 2 et 3 juillet, 506,792 fr., et remboursé 325,500 fr.

— La *Gazette des Tribunaux* se plaint qu'un brigadier de gendarmerie a arrêté hier un de ses porteurs de la banlieue pour une prétendue contravention au privilége de l'administration des postes.

— Plusieurs feuilles annoncent qu'il y a quelques jours un chien enragé a répandu l'effroi sur boulevard de Bonne-Nouvelle ; heureusement il n'a mordu que des chiens errans. Un sergent de ville, nommé Simon, s'est mis à sa poursuite, et après l'avoir suivi dans les rues Hauteville, de l'Echiquier et du faubourg Saint-Denis, il a fini par le tuer dans l'escalier d'une maison du passage de l'Industrie.

— Samedi dernier, un éboulement a eu lieu, à Montmartre, dans une carrière à plâtre épuisée. Le sol qui s'abîmoit à chaque instant menaçoit d'engloutir des chevaux, des voitures, de nombreux ouvriers et une femme qui se trouvoient là. C'est depuis quinze mois environ le quatrième événement de ce genre qui arrive à Montmartre.

NOUVELLES DES PROVINCES.

M. Royer, juge de paix du canton de Sompuis (Marne), parent de M. Royer-Collard, a été tué en revenant du marché d'Arcis-sur-Aube, par suite d'une chute de cheval.

— Le 1er juillet, une femme du village de Wailly, près Arras, sortit pour aller puiser de l'eau à une petite distance de sa maison. Son enfant de quatre à cinq ans, qu'elle avoit laissé jouant dans la cour avec de la paille allumée, mit le feu à un tas de broussailles sèches, et la flamme gagna en un instant la maison, ainsi que les habitations voisines. En peu de temps trente maisons se trouvèrent réduites en cendres, malgré la promptitude des secours. Parmi les personnes accourues pour travailler à éteindre le feu, on a remarqué plusieurs ecclésiastiques. Au milieu des infortunés qui se trouvent maintenant sans ressources, on a aussi vu des dames d'Arras, qui leur distribuoient de premiers secours. Une souscription a été ouverte au profit des incendiés.

— A dater du 1er juillet, il a été formé une dépêche supplémentaire d'Arras pour Paris, passant par Cambrai : elle se compose des lettres jetées à la boîte de cette ville, recommandées ou affranchies après le départ de la malle.

— Le tribunal de Béthune vient de se reconnoître incompétent dans l'affaire de l'*Almanach populaire*, que déjà la cour royale d'Arras avoit mis hors des poursuites dirigées contre lui.

— M. de Broglie a passé, le 29 juin, à Lons-le Saulnier, se rendant en Suisse.

— Le soldat Mirande, condamné à mort, il y a deux mois, pour assassinat d'une femme avec d'horribles circon-

stances, a été fusillé le 29 à Strasbourg. M. l'abbé Schiltig, curé de Saint-Louis et aumônier des prisons, s'est rendu près du condamné le 28 juin, dans l'après-midi, et a passé toute la nuit avec lui pour le préparer à la mort. A cinq heures trois quarts du matin, le 29, Mirande a été conduit au lieu de l'exécution par des gendarmes et une compagnie d'infanterie. Il étoit placé au milieu du carré, ayant à sa gauche M. l'abbé Schiltig, et tenant dans ses mains un crucifix. Il paroissoit résigné. Arrivé au lieu du supplice, le condamné s'est mis à genoux, les yeux bandés, après avoir reçu les dernières consolations de M. l'abbé Schiltig.

— Les élections municipales de Blois ont été faites dans un très-bon esprit. On cite parmi les conseillers nommés, M. Pardessus, frère de l'ancien député, et M. de Saint-Vincent, substitut du procureur-général, démissionnaire en 1830, et aujourd'hui bâtonnier du barreau de Blois.

— Les élections municipales de Clermont-Ferrand sont terminées. Sur vingt-deux nominations, le pouvoir n'en a obtenu que trois.

— M. Camille Mougins-Roquefort, ancien maire de Grasse (Var), démissionnaire en 1830, a été élu conseiller municipal; sur 98 votans, il a obtenu 97 suffrages.

— A Nîmes, sur vingt conseillers nommés, dix appartiennent à la droite.

— Le *Censeur de Lyon* annonce que M. Imberdis, avocat à Ambert, qui a participé à la rédaction du *Patriote du Puy-de-Dôme*, et défendu l'un des accusés d'avril, est nommé membre du conseil municipal de cette ville.

— Dans la nuit du 29 au 30 juin, le tonnerre est tombé sur l'évêché d'Orléans, et a renversé deux pierres de la bibliothèque; on a remarqué sur le pavé de la cour des traces du fluide électrique.

— Le 30 juin, un orage épouvantable a éclaté à Tours. Deux voyageurs, dit un journal, qui parcouroient la route de Cormery, eurent l'imprudence de chercher un abri sous un noyer. Bientôt la foudre tomba dans cet endroit, et tua l'un de ces voyageurs; l'autre a eu les jambes brûlées.

— Le même jour, un ouragan tel qu'on ne se souvient pas d'en avoir vu, a éclaté sur Saumur. Le vent souffloit avec une extrême violence, le tonnerre grondoit, et la grêle tomboit épaisse et d'une grosseur prodigieuse. La foudre qui est tombée dans trois endroits de la ville a tué, dit-on, trois femmes et blessé un homme. Des toitures ont été enlevées par le vent, et les grêlons, dont quelques-uns pesoient près de trois onces, ont brisé beaucoup de tuiles et un nombre incalculable de vitres. Les récoltes sont détruites aux environs de la ville. Les dégats sont évalués à plus de 2 millions.

La voiture de Tours à Angers étoit arrivée à Villebernier, quand les chevaux effrayés par les grêlons qui tomboient sur eux, se sont détournés de la route, pour prendre la direction d'un précipice. Heureusement le cocher qui venoit de quitter son siége est arrivé assez à temps à la tête de ses chevaux pour préserver les voyageurs d'une mort certaine.

— Dans une petite ville du département d'Indre-et-Loire, des ouvriers qui avoient sans doute à se plaindre d'un de leurs camarades, ont imaginé, pour le punir, de le promener en habit de garde national et monté sur un âne.

— Les ouvriers porcelainiers de Limoges ne sont pas encore rentrés dans leurs ateliers.

EXTÉRIEUR.

NOUVELLES D'ESPAGNE.

Oraa, général en chef de l'armée révolutionnaire du centre, a publié un ordre du jour qui prouve bien que la régente ne doit guère compter sur ses troupes démoralisées. Toutes les fois qu'une brigade ou un bataillon ira au feu, celui qui commandera disposera à l'arrière-garde la moitié d'une compagnie d'infanterie et un piquet de cavalerie chargés de fusiller ceux qui, sans être bles-

sés, prendroient la fuite. Les officiers des compagnies qui auront des déserteurs, et ne pourront prouver qu'ils ont tout fait pour empêcher les désertions, seront envoyés prisonniers dans un fort. Les commandans de bataillons ou chefs d'une troupe qui aura fui devant l'ennemi, seront jugés par un conseil de guerre. On ne pourra proférer aucun cri pendant la bataille sans encourir une punition; il y a même peine de mort pour celui qui auroit crié : Nous sommes perdus! etc.

Cette mesure d'une sévérité excessive, loin de remonter le moral de la troupe, pourra bien favoriser la désertion, en augmentant le découragement des officiers et des soldats.

— On écrit de Bayonne le 30 juin, que les révolutionnaires de Bilbao, de Saint-Sébastien et de Vittoria, ne veulent pas reconnoître la nouvelle constitution.

— On lit dans le *Moniteur* : « Le 26, Espartero, ayant été prévenu à Logrono *par le baron* de Meer, d'un mouvement de don Carlos vers Tortose, dans l'intention de passer le bas Ebre, et apprenant que les bataillons carlistes, abandonnant la Navarre et l'Alava, se réunissoient vers Orduna pour menacer le haut Ebre, a eu des craintes pour la Castille et est parti pour Arcenega, le 27, avec huit bataillons. Neuf autres doivent s'y trouver. Il en laisse huit dans la Ribera, et les Portugais à Vittoria.

» Oraa étoit le 25 à Alcaniza; il devoit envoyer une division à Beltheil et une autre à Molina, occupés par les carlistes. »

— La feuille officielle publie aussi la dépêche télégraphique suivante de Bayonne, le 4 juillet : « On écrit de Sarragosse que, le 28 juin, don Carlos a passé l'Ebre à Mora et à Flix. »

— Le journal ministériel du soir confirme le passage de l'Ebre. Il a eu lieu les 27, 28 et 29 juin. Huit bataillons carlistes, ajoute cette feuille, sont arrivés aussi le 27 dans les *incartaciones*.

— Le *Journal des Débats* continue à s'attrister de la marche du roi Charles V. « C'est en vérité, dit-il, quelque chose de désolant que de voir toujours les carlistes réussir dans leurs projets, et consommer enfin l'exécution d'un plan qui avoit paru d'abord très-chanceux, sinon même impraticable. »

— Le *Phare de Bayonne* fait un triste tableau de la situation actuelle de la légion étrangère. Officiers et soldats, tous meurent de faim. Le gouvernement révolutionnaire, qui retient leur solde, ne leur fait pas même distribuer les vivres dont ils ont besoin. Ceux qui avoient encore quelques ressources provenant d'anciennes économies ou des fonds qu'ils avoient reçus de leurs familles les ont employés à nourrir leurs camarades, avec l'espérance que les promesses continuelles de la révolution finiroient par se réaliser.

— Le *Constitutionnel* défend envers et contre tous la révolution d'Espagne. Ainsi le gouvernement de Madrid est fort honorable, et mérite certainement le respect de chacun; il paie son administration, ses créanciers, ses troupes et les soldats étrangers qu'il a appelés pour le maintenir; il n'a point non plus spolié, ni permis de lâches assassinats. Voici ce que dit le *Constitutionnel*, plus clairvoyant que les autres, à propos de l'état déplorable, bien connu aujourd'hui de tous, dans lequel la révolution espagnole laisse la légion étrangère : « Depuis quelque temps, il n'est sorte de calomnie qui ne trouve place dans certains journaux contre le gouvernement espagnol à propos de la légion étrangère. Le but de ces attaques injustes et inconsidérées est sans doute de jeter une grande impopularité sur la question espagnole, et de rendre, sinon impossible, du moins plus difficile l'organisation d'une nouvelle légion. »

La banque d'Angleterre, qui ne faisoit des avances au commerce que sur des effets à 95 jours de terme, vient d'annoncer qu'elle étendroit à six mois la durée des crédits.

— Un incendie vient de détruire en

partie le Wauxhall de Londres, qui étoit pour cette capitale ce que Tivoli est à Paris.

— Le *Morning-Post* croit que la reine va établir un nouvel ordre du Mérite (l'ordre des Guelfes n'appartenant qu'au Hanovre). Cet ordre, ajoute le journal de Londres, sera conféré aux officiers qui ont assisté à la bataille de Vittoria (1813), triomphe le plus important après l'affaire de Waterloo.

— La santé de la reine douairière se rétablit insensiblement.

— Voici, d'après le *Globe*, la liste des reines qui ont occupé le trône d'Angleterre depuis la conquête : 1° Marie, qui a régné du 6 juillet 1553 au 7 novembre 1558; 2° Elisabeth, du 7 novembre 1558 au 24 mars 1603; 3° Marie, du 13 février 1689 au 8 mars 1702; 4° Anne, du 8 mars 1702 au 1er août 1714; 5° enfin, Victoire, qui a commencé à régner le 20 juin 1837.

— Les cortès de Lisbonne s'occupent de la nouvelle constitution.

— Le nouveau roi de Hanovre est arrivé le 28 juin dans la capitale de son royaume.

— On écrit de Ratisbonne que le 22 juin, un bateau parti avec des passagers et des marchandises, s'est heurté contre le pont de Donansteaux Deux arches du pont se sont écroulées, et le bateau a été renversé dans les flots. Sur 50 personnes qui s'y trouvoient 26 ont péri.

— La *Gazette d'Augsbourg* dit qu'à la date du 17 juin, le choléra enlevoit 200 personnes par jour à Naples. Le roi venoit de donner à la ville une somme considérable sur sa cassette pour introduire dans le service toutes les améliorations possibles. S. M., après avoir visité les hôpitaux, s'étoit rendue au cimetière qui reçoit chaque nuit des centaines de cadavres, pour examiner si toutes les précautions étoient bien prises.

— On annonce de Vienne que, sur la demande du gouvernement américain, un ambassadeur autrichien va être envoyé à Washington.

— La cour d'Autriche a dû partir, le 1er de ce mois, pour Ischl.

— Un employé de la poste à Berlin, qui avoit volé avec effraction 80,000 thalers à la caisse générale de son administration et étoit parvenu à s'enfuir, a été arrêté à Hambourg comme il alloit s'embarquer pour l'Angleterre.

— Le nouveau consul de France à Alep, M. Deval, neveu de l'ancien consul d'Alger, est arrivé à Alexandrie d'Egypte dans les premiers jours de mai, sur un bâtiment de Marseille. On croit que ce fonctionnaire se rendra à son poste aussitôt qu'il aura vu Méhémet-Ali.

Le Gérant, **Le Besgue.**

BOURSE DE PARIS DU 5 JUILLET.

CINQ p. 0/0, j. du 22 mars. 110 fr. 20 c.
QUATRE p. 0/0, j. de mars. 100 fr. 10 c.
TROIS p. 0/0, j. de déc. 79 fr. 10 c.
Quatre 1/2 p. 0/0, j. de mars. 102 fr. 10 c.
Act. de la Banque. 2430 fr. 00 c.
Bons du Trésor. 3 0/0.
Rente de la Ville de Paris. 000 fr. 00 c.
Oblig. de la Ville de Paris. 1150 fr. 00 c.
Quatre canaux. 1192 fr. 50 c.
Caisse hypothécaire. 797 fr. 50 c.
Rente de Naples. 97 fr. 75 c.
Emprunt romain. 101 fr. 3/4
Emprunt Belge. 102 fr. 7/8
Rente d'Espagne 5 p. 0/0. 23 fr 3/8

PARIS. — IMPRIMERIE D'AD. LE CLERE ET Ce,
Quai des Augustins, 35.

L'AMI DE LA RELIGION paroît les Mardi, Jeudi et Samedi.

On peut s'abonner des 1er et 15 de chaque mois.

N° 2834.

SAMEDI 8 JUILLET 1837.

PRIX DE L'ABONNEMENT.

	fr. c.
1 an	36
6 mois	19
3 mois	10
1 mois	3 50

TRAITÉ

DE LA

PROPRIÉTÉ DES BIENS ECCLÉSIASTIQUES,

PAR M. L'ABBÉ AFFRE,
chanoine et grand-vicaire de Paris (1).

Suite du N° 2831.

Le chapitre III de l'ouvrage traite de la propriété des biens ecclésiastiques dans les derniers temps. L'auteur soutient que les acquéreurs ne sont devenus propriétaires légitimes qu'en vertu du concordat de 1801; qu'aux termes du concordat, l'état n'a jamais été propriétaire des biens non vendus, et en dernier lieu que *les biens* affectés au service du culte catholique ont été restitués et non *simplement* remis. Nous ne reproduirons pas toute cette discussion, que l'auteur avoit déjà insérée, quoique plus abrégée, dans l'*Ami de la Religion*, au mois d'avril dernier. Il y a ajouté l'examen d'un bref de Pie VII, en date du 20 octobre 1821, à M. l'évêque de Poitiers. Ce bref est relatif aux biens vendus depuis le concordat. M. l'abbé Affre expose les motifs qui ont pu déterminer le pape à cette nouvelle concession.

Au surplus, ce n'est pas là qu'est la question principale qui l'occupe. Il s'agit surtout de la propriété des biens ecclésiastiques non vendus et restitués. Or, M. l'abbé Affre montre que les cathédrales, les palais épiscopaux et les séminaires rendus depuis 1801 appartiennent au diocèse, et non point à l'état ou au département, et que les églises paroissiales appartiennent aux fabriques ou aux paroisses, et non point à l'état ou aux communes. Quant aux presbytères, l'auteur expose les deux systèmes qui en attribuent la propriété aux communes ou aux fabriques. L'opinion en faveur des communes est professée aujourd'hui par le conseil d'état; celle en faveur des fabriques est adoptée par plusieurs jurisconsultes. Chacune des deux opinions s'appuie sur des motifs que l'auteur discute. Il réfute ceux de la première opinion, et trouve que ceux de la seconde ne sont pas complétement satisfaisans. Son sentiment est que c'est la cure qui est propriétaire du presbytère, et il en donne ses raisons. Il traite enfin de la propriété des cimetières, et développe son opinion à cet égard et les motifs sur lesquels il la fonde.

L'auteur est effrayé des principes émis par MM. Dumon, de La Borde et Fréteau de Pény, dans la question du terrain de l'Archevêché. Ces rapporteurs refusent à l'Eglise jusqu'à la capacité de la propriété. Telle n'est pas, dit M. Affre, l'opinion des employés du ministère des cultes; ils croient seulement que l'état est propriétaire des cathédrales et autres édifices diocésains, et ils font grâce des presbytères et des églises paroissiales. Mais l'ordonnance même du 21 avril 1837 considéroit toutes les églises comme ayant été seulement affectées au culte. L'auteur réfute ce système menaçant

(1) 1 vol. in-8°; prix 5 fr. et 6 fr. 50 c. franc de port, au bureau de ce Journal.

dans sa généralité, et termine ainsi cette partie de la discussion :

« Nous ne nous arrêterons pas plus longtemps à défendre les droits des paroisses, ou si l'on veut, des communes contre l'état. Mais puisque les trois rapporteurs ont toujours rendu inséparable la questions des églises, des presbytères, de celle des palais épiscopaux, ils ont eu sans doute leurs raisons. Ces raisons ne peuvent être, ou qu'un système uniquement inventé pour donner de nouvelles chaînes au clergé, ou que la liaison intime du droit de propriété des édifices diocésains avec celui des édifices paroissiaux.

» Le clergé est dépendant par ses traitemens ; il est très-dépendant par l'absence de toute administration temporelle ; il l'est dans son enseignement, soit dans les chaires des églises, soit dans les écoles ; il l'est encore par la défense qui lui est faite de se concerter sur les choses spirituelles, par le danger toujours présent de voir censurer ses actes les plus inoffensifs, et par bien d'autres entraves. Si de plus on avoit le pouvoir de le mettre à la porte des presbytères, des maisons épiscopales, des temples, en lui disant qu'il n'est que *destinataire*, *détenteur*, *usager*, cela ne seroit-il pas un complément merveilleux de son asservissement ? Nous le disons très-sincèrement ; nous ne croyons point à un projet aussi coupable, bien que M. de La Borde en ait clairement insinué la pensée, en parlant des antipathies et des soupçons, des mesures répressives et préventives qui sont dirigées contre le clergé, comme de choses très-méritées et bonnes à maintenir. Mais si le projet n'existe pas dans la tête des auteurs du système, ils en rendent l'exécution facile. C'est déjà un immense danger : le principe une fois posé, reconnu, le plus difficile est fait ; le reste n'est vraiment rien. On peut l'appliquer dans quelques années, dans quelques mois, demain si l'on veut. »

Il restoit à tracer la marche à suivre par les établissemens ecclésiastiques pour défendre les biens non aliénés qui leur ont été rendus par l'état, et qu'on voudroit leur contester aujourd'hui ; c'est ce que l'auteur fait dans un paragraphe particulier :

« Nous n'avons pas à examiner ici par quelles voies de conciliation les établissemens ecclésiastiques peuvent défendre leurs droits. Elles dépendent nécessairement des temps, des personnes avec lesquelles on a à traiter, et de mille autres circonstances qu'un homme sage peut apprécier, mais sur lesquelles il n'est guère possible de tracer des règles. La seule qui soit certaine, c'est qu'on ne peut jamais être trop conciliant, pourvu qu'on sauve les droits qu'on a la mission de défendre. Notre but ici n'étant d'exposer que ce que l'on peut d'après les lois, nous avons à examiner seulement la question suivante :

» Devant qui doivent être portées les contestations *relatives à la propriété* d'un bien ecclésiastique non aliéné par le domaine, et rendu à sa destination primitive ?

» Nous répondrons, sans hésiter, que la cause doit être vidée devant les tribunaux. Ce n'est pas une opinion solitaire que nous exprimons ; elle est fondée sur une jurisprudence à laquelle il n'a été que très-rarement dérogé.

» Une foule de décrets, d'ordonnances, d'avis du conseil d'état, d'arrêts des cours ont statué sur les difficultés sans nombre qu'ont fait surgir la loi de 1789, et celles qui l'ont suivie. Voici comment a été réglée la compétence relativement aux biens nationaux en général. Si la vente en est consommée, c'est aux conseils de préfecture qu'il appartient de prononcer en première instance sur les débats que peut faire naître son interprétation. On peut appeler de son jugement au conseil d'état. C'est une exception portée par plusieurs lois révolutionnaires, et notamment par l'art. 4 de la loi du 28 pluviôse an VIII, à la règle générale qui saisit les

tribunaux de l'interprétation des aliénations, quelles que soient les parties contractantes.

» Ce n'étoit pas seulement pour donner aux acquéreurs des juges plus expéditifs; il falloit les rassurer; et c'est pour cela que divers décrets défendoient d'annuler les ventes même pour fraude. On vouloit des juges amovibles, parce qu'on redoutoit les juges inamovibles, quoique créés par les nouveaux pouvoirs et leur étant attachés.

» Qu'on ne pense pas qu'en rappelant ces faits et cette substitution de la politique à la justice, nous ayons, le moins du monde, intention de jeter des doutes sur la légitimité de la possession des acquéreurs à dater de 1801. Nous nous sommes expliqué clairement à ce sujet, et jamais dans nos décisions privées ou publiques nous n'avons exprimé une autre opinion. Jamais nous ne voudrions inspirer la moindre inquiétude de conscience, même dans le secret le plus intime. Mais nous rappelons ce qui s'est passé, afin qu'on ait un moyen de plus d'apprécier comment l'opinion défavorable aux ventes nationales força de recourir à des juges exceptionnels. Après cette exception grave au droit commun, on n'osa en établir une seconde. On se contenta de retenir l'interprétation des ventes. Hors de là, lorsque l'état croit être propriétaire d'un bien national, et que cette propriété lui est contestée par un individu ou un établissement, il se présente devant les tribunaux ordinaires, il discute ses droits devant eux, et se soumet d'avance aux mêmes condamnations qu'un simple particulier. La raison en est que l'attribution de l'interprétation des ventes nationales dérogeant au droit commun, on doit s'en tenir aux termes précis de cette dérogation, elle a été seule consacrée. On ne doit pas y ajouter le jugement des preuves ou des titres de la propriété débattue entre l'état et un tiers. »

Nous ne nous arrêterons point à la discussion particulière relative au terrain de l'Archevêché, ayant consacré plusieurs articles dans ce Journal à traiter cette grande question, et nous arrivons à la conclusion dans laquelle l'auteur fortifie ses raisonnemens par de hautes considérations morales. A l'occasion du discours prononcé à la chambre par M. le premier président de la cour de cassation, il dit :

« Nous félicitons le savant magistrat d'avoir flétri et la constitution civile du clergé, et la régale spirituelle, et le titre de souverain étranger donné au pape, et toutes les assertions contre lesquelles un catholique ne peut se dispenser de protester.

» Pourquoi, puisque tous les droits, toutes les vérités sont unies par des liens si étroits, ne pas flétrir aussi le principe d'une loi spoliatrice? Pourquoi ne pas en restreindre les conséquences à celles que la raison, la morale, la religion seules peuvent avouer ?

» Y a-t-il quelqu'un qui veuille faire de la puissance parlementaire un souverain qui soit au-dessus de toutes les lois, au dessus de tous les principes du droit naturel, c'est-à-dire au-dessus de la loi de Dieu même? Nous y consentons. Mais alors il faut admettre toutes les conséquences; il faut dire que la convention a pu assassiner Louis XVI, décréter la mort des victimes sans nombre qu'elle a immolées, faire incarcérer, noyer, fusiller, guillotiner tous ceux qui ne goûtoient pas son admirable régime. La convention étoit aussi une législature; elle représentoit la France aussi bien ou aussi mal que l'assemblée constituante. Soyez donc conséquens jusqu'au bout, dites : tout ce qu'elle a fait a été bien fait. Ajoutez : un législateur peut réformer les actes d'un autre législateur; mais personne ne pourra toucher à ceux d'une assemblée qui a déchiré toutes les lois, tous les contrats, méconnu son mandat, détruit la constitution politique et religieuse de la France, opprimé les consciences, et qui, dans

l'ordre matériel, a ébranlé toutes les fortunes privées, combiné le vol d'immenses propriétés avec une incroyable prodigalité, avec un odieux agiotage suivi d'une banqueroute désastreuse.

»Y pensez-vous, quand vous ne reculez pas devant ces terribles déductions, qui ne sont certes ni subtiles, ni péniblement rattachées au principe que vous voulez respecter? Non, non, vous flétrirez. de peur de vous flétrir vous-mêmes en l'approuvant, une loi, l'éternel opprobre de la civilisation; vous flétrirez les spoliations de 1789, de peur d'en appeler de nouvelles, en rendant plus forte, par la lâche complicité de votre silence, la plus énergique des passions, la cupidité. Vous la flétrirez dans votre intérêt. Que votre fortune soit l'ancien patrimoine de vos pères; que vous l'ayez créée avec vos talens et votre industrie; qu'elle se soit élevée ou accrue au milieu de nos tempêtes politiques, vous avez un intérêt pressant à dénier à la loi la puissance de vous la ravir.

»Vous la flétrirez dans l'intérêt de la religion. Si on a pu dans le passé dépouiller l'Eglise de ses temples, pourquoi pas dans l'avenir? Et déjà n'entendez-vous pas qu'on les menace?

»Vous la flétrirez dans l'intérêt de la société, parce que de telles lois soulèvent des tempêtes qu'un siècle tout entier a de la peine à calmer.

»Vous la flétrirez d'autant plus qu'elle a été plus ménagée tantôt par la corruption, tantôt par la politique, tantôt par la foiblesse. Si elle est justifiée par quelques hommes de loi, n'est-ce pas assez qu'elle soit condamnée par celui qui a dit : *Je suis le Seigneur qui aime la justice et déteste la rapine?* »

Ce mouvement de verve éloquente termine dignement une discussion où l'auteur fait partout preuve de savoir et de talent.

La fin du volume est remplie par toutes les pièces relatives à l'affaire du terrain de l'Archevêché.

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

ROME. — Le dimanche 18 juin, l'église de Saint-François, près le pont Sixte, appartenant précédemment à l'hospice dit des Cent-Prêtres, et donnée aujourd'hui par le Saint-Père à l'ordre de Malte, a vu une cérémonie intéressante. M. le cardinal Odescalchi a conféré le baptême à Isaac Binto, d'Alger, qui a reçu les noms de Charles Leganori. Le parrain étoit M. le bailli Candida, lieutenant de l'ordre. Beaucoup de chevaliers profès et novices étoient présens. M. le cardinal vicaire a ensuite visité l'hospice et a admiré le bon ordre qui y règne, et les soins des chevaliers pour les infirmes.

PARIS. — M. Auzou et ses amis invoquent la charte et réclament les droits de la liberté religieuse. Mais la liberté religieuse n'est pas apparemment la licence. La charte a-t-elle pu vouloir dire que le premier venu pourroit établir une religion? Cela ne tombe pas sous le sens. Quoi! un bateleur pourra changer ses tréteaux en chaire; il pourra prendre un costume sacerdotal, rêver une religion, débiter tour à tour des facéties et des impiétés, et il faudra non-seulement le tolérer, mais le protéger! Un escroc, un repris de justice, un échappé des galères, la supposition n'est pas impossible, pourront imaginer un culte, se dire prêtres, évêques, primats, sans donner aucune preuve de leur mission, prêcher ensuite à tort et à travers toutes les idées folles qui leur passeront dans l'esprit; et l'autorité, loin d'y mettre obstacle, sera tenue de respecter ce prétendu culte et d'en maintenir l'exercice! Le bon ordre et la morale ne repoussent pas moins que la religion cette prétention exorbitante.

On sait assez quelle haute influence le gouvernement s'est ré-

servée sur la composition du clergé catholique. Il nomme les évêques, Les grands-vicaires, les chanoines, les curés ne peuvent entrer en fonctions sans son agrément. Les évêques eux-mêmes, quoique nommés par lui, ne peuvent prendre possession sans que leurs bulles aient été visées au conseil d'état. Et toutes ces formalités pourront être impunément méconnues par un aventurier qui prendra le titre de prêtre ou d'évêque, et qui en exercera publiquement les fonctions! Il lui suffira de se dire prêtre sans l'avoir été, de prendre les insignes d'évêque, de se faire appeler *primat*, *grand-maître*, *apôtre*, pour qu'on le laisse faire! Ainsi des gens sans aucune garantie, qu'on ne connoît point, ou que l'on ne connoît que sous de fâcheux rapports, auroient plus de privilége que des prêtres catholiques éprouvés, recommandables par leurs services et investis de la confiance publique! Ceux-ci seroient astreints à des formalités rigoureuses, et des hommes inconnus ou suspects en seroient exempts! Le gouvernement tiendroit les premiers sous un joug sévère, mais il n'auroit pas le mot à dire aux autres! En vérité un tel système est trop révoltant pour être admis dans une société bien ordonnée.

La loi organique du concordat, en 1802, prescrit une foule de dispositions sur l'exercice du culte catholique. Elle spécifie avec beaucoup de soin les cas d'abus de la part du clergé. Elle porte que tous les prêtres seront soumis aux évêques. *Toute fonction*, dit l'art. 33, *est interdite à tout ecclésiastique, même français, qui n'appartient à aucun diocèse*; et l'article 34 porte qu'*un prêtre ne pourra quitter son diocèse pour aller desservir dans un autre, sans la permission de son évêque.* Eh bien! les prêtres de l'*église française* s'affranchissent de tout cela, ils se mettent au-dessus des lois. Ils ne reconnoissent point l'autorité de l'évêque, et non-seulement ils ne la reconnoissent point, mais ils la combattent, ils se moquent des papes et des évêques. Ils vont de diocèse en diocèse sans autorisation, et y exercent leurs fonctions sans contrôle. Mais c'est l'anarchie qu'un tel régime, et le gouvernement qui le toléreroit abdiqueroit en quelque sorte son pouvoir.

La loi doit être égale pour tous. Si on la maintient strictement pour le clergé catholique, comment quelques prêtres acéphales prétendent-ils la braver? Comment laisse-t-on des prêtres interdits dans leurs diocèses, chassés même pour leurs méfaits, venir exercer publiquement des fonctions ecclésiastiques dans la capitale en dépit de l'autorité ecclésiastique? Et n'a-t-on pas vu des gens qui n'étoient même pas prêtres s'ingérer dans les fonctions sacerdotales? Ainsi, Le Jeune, Pillot, Prudhomme, etc., n'étoient pas prêtres. D'autres, tels que Fabré-Palaprat, Chatel, Lhôte, ont prétendu être évêques et en ont exercé les fonctions, quoique leur titre fût plus que douteux. Un autre, enchérissant sur eux, s'est appelé *patriarche*, a ouvert une chapelle, y a officié quelque temps, et n'a cessé que parce que les fidèles du quartier, indignés de ses profanations, l'ont couvert de mépris.

Croit-on que Bonaparte eût souffert ces dérisions et ces scandales? Il eût cru son autorité compromise par ces tristes indices d'anarchie religieuse et sociale. Que si on n'a pas osé réprimer ces désordres après la révolution de juillet, quand la capitale étoit livrée à l'émeute et que des passions impétueuses fomentoient encore, comment aujourd'hui que le calme est revenu, laisseroit-on se répandre des germes de troubles et de discordes? Le repos de la société est intéressé à fermer ces clubs, où quelque jour peut-être se formeroient des orages.

M. l'archevêque de Bordeaux, arrivé dans cette ville le samedi, a été installé le dimanche 2 juillet. Une foule immense encombroit les rues et les places depuis l'archevêché jusqu'à la cathédrale. Le clergé a été chercher le prélat dans sa résidence. Arrivé à la cathédrale par la place Rohan, M. l'archevêque s'est arrêté au sommet des degrés par lesquels on descend dans la nef. Tout le clergé s'est rangé dans l'enceinte réservée. Le prélat a reçu l'eau bénite et l'encens. Il a été complimenté par M. l'abbé Barrès, premier vicaire-général, qui a fait l'éloge des talens et des vertus du nouveau pontife, qui a répondu avec beaucoup d'émotion.

M. l'abbé Boudon, secrétaire de l'archevêché, a lu les pièces et bulles relatives à l'institution canonique de M. Donnet. Le prélat est monté à l'autel et a pris possession de son trône. Il est allé ensuite à la chaire, et a paraphrasé d'une manière fort heureuse et fort touchante ces paroles du Sauveur : *Pax vobis*. Son discours a été entendu dans un profond silence et pendant toute la cérémonie l'affluence et l'attitude des assistans montroient la joie qu'ils éprouvoient de voir le long veuvage de l'église de Bordeaux enfin cessé.

Un journal raconte de tristes détails sur les tribulations d'un prêtre estimable, M. Simon, curé de Tiffauges, diocèse de Luçon. Quelques mauvais sujets que son zèle et sa vue seule importunent, font ce qu'ils peuvent pour le dégoûter et le forcer de quitter la paroisse, où d'ailleurs la majorité des habitans est pour lui. Au commencement de juin, M. l'évêque de Luçon donna la confirmation à Tiffauges, et y assista à la dernière procession de la Fête-Dieu. Sa présence n'empêcha point des scènes scandaleuses, dont ont gémi les honnêtes gens, et qu'on devoit moins craindre dans la Vendée qu'ailleurs.

Depuis on a suscité au curé un autre désagrément. Un maréchal-des-logis de la gendarmerie a répandu qu'il feroit partir le curé quand il voudroit, qu'il avoit sa condamnation en poche ; et il prétendoit avoir des lettres de rendez-vous du curé à une femme. Ces bruits circulèrent dans le village et les environs, et M. Simon les apprit assez tard. Indigné d'une imputation si flétrissante pour son caractère, il va à Bourbon-Vendée, voit le sous-préfet, se plaint aux officiers de gendarmerie, charge même un avoué de poursuivre. Dès le lendemain un lieutenant de gendarmerie arrive à Tiffauges, et fait une enquête. Il interroge dans toutes les maisons, et reste convaincu que l'accusation est une imposture. Vainement il essaie d'arracher au coupable l'aveu de la calomnie. Celui-ci persiste dans ses allégations, et comme on le somme de montrer la lettre accusatrice qu'il prétendoit avoir entre les mains, il prétend qu'il l'a brûlée.

Le lieutenant part en ne lui cachant pas qu'il va rendre compte à ses chefs. Le maréchal-des-logis court après lui, avoue qu'il est misérable et qu'il a tout inventé, et parle de se tuer. Le lieutenant lui conseille d'aller plutôt trouver le curé, et de solliciter son pardon. Mais le maréchal-des-logis n'osoit y aller seul ; il prie le lieutenant de l'y accompagner. Celui-ci s'y refuse d'abord ; puis craignant quelque résolution funeste du coupable, il revient à Tiffauges, retrouve le maréchal-des-logis, et le précède à la cure où l'auteur de l'imposture arrive bientôt après. Il avoue ses torts, et prie le curé de lui pardonner. M. Simon le relève avec bonté, et promet de tout oublier. Le généreux pasteur a écrit aux chefs militaires en faveur de celui qui avoit voulu lui faire tant de mal, et en

même temps à son avoué, pour se désister de ses poursuites. Espérons que la noble conduite du curé aura désarmé tous ses adversaires.

(*Extrait du* Journal des Villes et des Campagnes.)

Une suite d'exercices religieux a eu lieu pendant trente-six jours à Clairac, diocèse d'Agen. Le zèle des missionnaires, la bonne volonté des fidèles ont triomphé des obstacles que les ennemis de la religion avoient cherché à susciter à la bonne œuvre. Les prédicateurs, MM. Vermot et Mandibran, ont été suivis avec empressement et recueillement. Souvent les protestans alloient les entendre. M. l'évêque d'Agen a voulu présider aux dernières cérémonies. Plus de mille communians ont pris place à la table sainte, et la cérémonie de la confirmation a duré près de trois heures. Une centaine de mariages ont été réhabilités. Des haines se sont éteintes. Une souscription en faveur d'un établissement de Frères a été remplie presqu'aussitôt que proposée, et la ville est aujourd'hui propriétaire d'une maison et d'un jardin pour eux. Une rente annuelle a été promise pour leur entretien. On avoit demandé à la municipalité un coin de terre pour y planter une croix : on n'a pu l'obtenir.

Une femme bien respectable et vouée aux bonnes œuvres est morte le 1er janvier dernier à Ingouville, près le Havre ; nous nous faisons un devoir de consacrer quelques lignes à la mémoire de cette vertueuse dame.

Rose-Victoire-Elisabeth de Barois, femme Dodard, étoit née à Bolbec le 8 juillet 1757, d'une famille ancienne de Normandie. Elle épousa en 1780 M. Dodard, négociant du Havre. Active et vigilante, elle donnoit ses soins au commerce de la maison. Elle eut deux enfans, un fils et une fille, qu'elle éleva dans la piété, et qu'elle eut la douleur de perdre à la fleur de leur âge. La fille mourut à vingt-trois ans dans les sentimens les plus édifians ; et quinze mois après le fils fut enlevé aussi à l'âge de vingt-deux ans, ayant constamment pratiqué la religion. Madame Dodard supporta ces pertes avec courage.

Elle donna pendant la première révolution plus d'une preuve de la fermeté et de la sensibilité de son caractère. A l'époque de la déportation des prêtres, un d'eux se cassa la jambe en montant sur le navire qui devoit le conduire en exil. Madame Dodard apprend que le malheureux est resté couché sur la place, sans que personne songe à lui porter secours. Elle conjure son mari de le recueillir chez lui ; il y consent avec beaucoup de peine, mais à peine le pauvre prêtre est-il dans la maison, que M. Dodard s'inquiète et s'alarme. On n'en sera pas très-surpris, si on songe à la rigueur des lois de ce temps-là et à l'esprit de vertige qui égaroit alors les têtes. M. Dodard refusa absolument de garder un hôte si dangereux dans les circonstances. Sa femme ne pouvant le rassurer, cherche du moins un asile au malheureux prêtre. Elle le place chez un voisin, le visite tous les jours, pourvoit à ses besoins, et quand il est rétabli, elle le fait conduire en secret par un domestique fidèle jusqu'à Rouen, où un parent vint le chercher. On le conduisit ainsi à Mortagne, sa ville natale, où il resta caché chez une Sœur.

En 1820, madame Dodard perdit son mari. A peine fut-elle maîtresse de sa fortune, qu'elle fit une donation au séminaire de Rouen. Elle voulut aussi offrir un asile à tous les missionnaires qui passoient par le Havre. Depuis quatorze ans elle accueilloit constamment ceux des Missions-Etrangères, du séminaire du Saint-Esprit ou des Etats-Unis. Cet accueil étoit d'autant plus précieux

pour eux, que souvent ils restoient assez long-temps dans le port à attendre ou des vents favorables, ou des réparations à faire aux navires. M. l'abbé Langlois, supérieur du séminaire des Missions-Etrangères, tomba malade chez madame Dodard il y a quelques années, y reçut tous les soins qu'exigeoit son état, et n'en sortit que guéri.

En dernier lieu, les évêques et les missionnaires destinés pour l'Océanie et la Nouvelle-Orléans passèrent six semaines chez madame Dodard, qui avoit voulu les recevoir tous, malgré leur nombre. C'est le dernier service qu'elle a pu rendre aux missionnaires. Elle étoit fort âgée. Le 18 décembre dernier, elle reçut le viatique des mains de M. l'évêque de Maronée. Tous les missionnaires qui se trouvoient chez elle au nombre de dix-huit, accompagnèrent le saint Sacrement avec des cierges. Quatre jours après, le même prélat lui administra l'extrême-onction. Depuis long-temps elle répétoit qu'elle seroit trop heureuse si le Seigneur l'appeloit à lui quand sa maison seroit pleine de missionnaires. Elle n'en avoit jamais eu en effet tant à la fois. La sérénité du juste brilloit sur son front. Elle demandoit à être réunie à Dieu le plus tôt possible. Elle mourut huit jours après le départ des missionnaires. Une demoiselle qui la visitoit souvent, et qui, élevée dans la religion protestante, avoit eu le bonheur de faire abjuration il y a quelques années, disoit que, si elle n'avoit pas abandonné plus tôt le parti de l'erreur, la mort édifiante de madame Dodard auroit suffi pour la convertir.

Les obsèques eurent lieu le mercredi 4 janvier. Tous les pauvres d'Ingouville, dont la défunte étoit la mère, y assistoient. Le corps fut ensuite remis au clergé de Notre-Dame du Havre, pour être transporté au cimetière de cette paroisse, madame Dodard ayant demandé à être réunie à sa pieuse fille, enterrée là en 1806.

M. l'évêque de la Nouvelle-Orléans, qui étoit aussi logé à la fin de l'année dernière chez madame Dodard, avoit écrit à Rome pour solliciter du Saint-Père la bénédiction papale en faveur de l'hôtesse généreuse des missionnaires. Sa Sainteté, sur le rapport du prélat Mai, secrétaire de la Propagande, lui accorda deux indulgences plénières par mois, outre l'indulgence du chemin de la croix qu'elle feroit chez elle ; et de plus une indulgence plénière à l'article de la mort. Le rescrit est du 15 janvier. Le préfet et le secrétaire de la Propagande adressèrent le 28 janvier à la même, dans une lettre de félicitation et de reconnoissance, et chargèrent son curé, M. l'abbé Gilles, de lui remettre une image du Sauveur en vermeil et une médaille d'or, et la congrégation de la Propagande y ajouta en son propre nom un rosaire bénit. Malheureusement, ces témoignages honorables de bienveillance n'arrivèrent au Havre qu'après la mort de la généreuse veuve.

La congrégation du Rédempteur, fondée par le bienheureux Liguori, s'établit il y a un an à Finale, duché de Modène, dans une église et un collége restaurés par le prince. Ils y ont commencé le 29 avril dernier une mission qui a duré vingt-sept jours. Les prédicateurs étoient au nombre de trois, les Pères Sortino, Baldari et La Notte. Leurs instructions remuèrent toute la ville. De pieux exercices, des processions de pénitence et d'autres cérémonies marquèrent tout le mois. Une procession de pénitence, composée d'hommes seuls, eut lieu le 21 mai. Tous les hommes y parurent avec des signes de pénitence, et le Podesta lui-même marchoit en tête de la procession, portant la croix. Les diverses corporations et les militaires faisoient partie de la procession. Une communion générale suivit cette cé-

rémonie. Le lendemain, il y eut une plantation de croix faite au milieu d'un grand concours.

A ces religieux exercices, on a joint deux autres moyens de maintenir la génération naissante dans le chemin de la vertu. Le premier est l'établissement d'une maison d'oratoriens de Saint-Philippe-Néri pour l'instruction de la jeunesse. Le second est dû à la charité d'un respectable ecclésiastique, le comte Luca Passi, de Bergame, qui, dans ses voyages apostoliques, est arrivé à Finale le 1er mai, et y a érigé la pieuse œuvre de sainte Dorothée pour les jeunes filles, œuvre fondée par lui, et aujourd'hui répandue dans toute l'Italie.

Les catholiques de New-Castle, en Angleterre, ont réussi à bâtir une nouvelle chapelle dans les environs de cette ville. Cette chapelle *est due* principalement à la générosité *de M.* Lawson, de Brough-Hall. Le vicaire apostolique du district du Nord, le docteur Briggs, a présidé à l'ouverture avec grand nombre de prêtres ; il y a eu à cette occasion une procession. Une calice en or a été offert au clergé par madame Douthwaite ; on dit que c'est le résultat d'une souscription de catholiques et de protestans. Le comte de Devon et lord Courtney se sont distingués par leurs dons pour la chapelle ; ils ont contribué pour 600 liv. sterling.

On fait de semblables efforts dans d'autres parties de l'Angleterre. Un terrain assez vaste a été acheté dernièrement à Grosvenor-Road, Tunbridge-Wells, pour y bâtir une chapelle, et on s'occupe des fondations.

L'ancienne chapelle catholique à Hereford, Broad Street, a été abattue pour en construire une plus grande et plus belle ; la dépense présumée doit être de plusieurs mille livres sterling. Il y a un ou deux ans, une belle chapelle a été ouverte à Weobly. Le grand sheriff du comté d'Hereford et un des magistrats de la ville sont catholiques.

Les catholiques de Wigton, dans le comté de Cumberland, n'avoient point de chapelle, et étoient réduits à faire l'office dans un misérable réduit, plus propre à refroidir qu'à exciter la piété. Leur pasteur, M. Dowdall, a donc entrepris de bâtir une église. Il a acheté un petit terrain, et comme sa congrégation est pauvre, il a fait un appel à la charité des catholiques anglais. Le zèle du sage missionnaire et les dons qu'il a reçus l'ont mis en état de bâtir la chapelle, et elle a été ouverte le jeudi 1er juin. Elle est fort propre et dans le genre gothique. C'est un grand sujet de joie pour les bons catholiques du lieu.

Les catholiques d'Edimbourg ont perdu l'année dernière le doyen de leur clergé, M. Alexandre Badenoch, mort subitement, le 9 octobre, à l'âge de 63 ans. Il avoit commencé son éducation au collége des Ecossais, à Douai, et il fut obligé d'en sortir quand les révolutionnaires fermèrent le collége, en 1792. Le jeune Badenoch eut peine à s'échapper et à gagner la frontière, alors couverte de troupes. Décidé à suivre sa vocation, il se rendit au collége écossais de Valladolid, où il termina ses études sous le docteur Cameron. De retour dans son pays et ordonné prêtre, on le nomma professeur au collége d'Aquhorties, nouvellement fondé par le savant et pieux prélat, le docteur Hay. En 1804, on le chargea de la congrégation de Strathavon, d'où l'évêque Cameron l'appela, en 1808, à Edimbourg. M. Badenoch y resta neuf ans, fut envoyé ensuite à Preshome, et de là, en 1826, au séminaire d'Aquhorties, qu'il dirigea pendant trois ans avec habileté et succès.

En 1829, il retourna à Edim-

bourg, où sa piété aimable, sa modération et sa charité contribuèrent à dissiper bien des préjugés. Il vit, en effet, les préventions s'affoiblir insensiblement parmi ses compatriotes. M. Badenoch étoit bon théologien et avoit beaucoup étudié l'Ecriture. Sans être un orateur très-distingué, ses discours étoient édifians et solides. Les protestans même lui rendoient justice, et les pauvres, auxquels il dispensoit beaucoup d'aumônes, ont honoré sa mémoire de leurs regrets.

POLITIQUE.

Ce n'étoit pas la peine que la cour de cassation, par un sage arrêt, et M. Dupin, par une brillante mercuriale, se missent en frais comme ils l'ont fait tout récemment, de rétablir les principes de la morale et du droit public en matière de duels; voilà que leur ouvrage se trouve presque renversé par une autre juridiction et une autre justice. Dans le procès de M. le général de Rigny, et en plein conseil de guerre, un commencement de provocation très-sérieuse s'est fait remarquer entre plusieurs témoins à charge, et M. le commandant rapporteur, qui, assis encore sur son siége, et dans l'exercice de ses fonctions de magistrat, s'est vu poussé de la manière la plus vive, apostrophé de récriminations, et enfin réduit à dire : *Je suis prêt à donner toute satisfaction à ceux de mes égaux qui se croient insultés.*

Ainsi l'arrêt de la cour de cassation se trouve comme cassé à son tour; et c'est dans un autre tribunal de justice que cela se passe! A quel homme privé sera-t-il possible maintenant de faire peur des infractions qu'il sera tenté de commettre en matière de duel, lorsqu'il se sentira autorisé par des exemples pareils, et qu'il verra pour ainsi dire tirer l'épée en pleine audience entre magistrats et témoins?

Si l'intention de la chambre des pairs n'est pas de rejeter l'allocation des 200,000 fr. votés par la chambre des députés pour les dépenses du prochain anniversaire de juillet, c'est une grande distraction, à notre avis, que d'avoir choisi un fils de M. le duc de Trévise pour rapporteur de ce projet de loi. En effet, s'il est une famille au monde qui soit payée pour ne pas avoir le cœur ouvert aux *fêtes* de juillet, c'est la sienne sans contredit. Rien ne lui doit être plus pénible que le souvenir de ces jours néfastes où elle a perdu son chef d'une manière si déplorable. Il nous semble donc qu'on ne pourroit mieux choisir que dans cette malheureuse famille, les orateurs par lesquels on voudroit faire proposer l'abolition de ces tristes anniversaires, dont les réjouissances du moins leur sont personnellement interdites pour toujours. En se mettant à la place du noble pair qui est chargé de trouver des motifs pour faire adopter le projet de loi dont il s'agit, on se sent véritablement embarrassé de ce qu'on pourroit dire en faveur de ces prétendues *fêtes*, sous l'impression de l'effroyable catastrophe qui en a rendu le souvenir si douloureux et si terrible.

Rien n'est comparable à la passion révolutionnaire pour fausser le jugement. Cela va si loin qu'on auroit peine à le croire, si le *Constitutionnel* n'étoit là pour offrir chaque jour quelque nouvelle preuve à l'appui de cette vérité. Voulez-vous savoir, par exemple, pourquoi il regarde don Carlos comme un homme perdu, et pourquoi il lui paroît impossible que les affaires de Marie-Christine soient exposées à rien de fâcheux? C'est que la cause de Marie-Christine est servie par une nation dont la vertu caractéristique est une patiente résignation, et qui sait souffrir le mal sans y céder ni se plaindre. Avec cette qualité, ajoute le *Constitutionnel*, un peuple n'est jamais conquis, et, vaincu même, il trouve des ressources pour la résistance.

L'idée qui vous vient naturellement à l'esprit en lisant quelque chose de sem-

blable, c'est que la reine d'Espagne a sur son beau-frère l'avantage d'être soutenue par une nation qui ne ressemble pas du tout à l'autre, et que ce qui fait la différence entre les deux partis vient de ce que les troupes de don Carlos ne sont pas aussi espagnoles que celles de Marie-Christine. Car, si elles étoient aussi espagnoles, vous voyez bien quel seroit le jugement du *Constitutionnel* à leur égard : elles auroient pour vertu caractéristique *une patiente résignation qui les rendroit capables de souffrir le mal sans y céder ni se plaindre.*

Eh bien, c'est-là précisément ce qui existe du côté de don Carlos, et ce qui n'existe pas autant à beaucoup près du côté de sa belle-sœur, puisqu'il est vrai que cette dernière, pour défendre sa cause, ne sait à qui recourir faute d'Espagnols, et que, pour lui en tenir lieu, elle est obligée de s'adresser à toutes les bandes d'aventuriers qu'elle peut rencontrer en Angleterre, en France, en Portugal, et *jusqu'en* Afrique. Ainsi, cet avantage que le *Constitutionnel* trouve si précieux pour Marie-Christine, et qui lui paroît répondre de la fortune de cette princesse, en lui donnant pour appui la patiente résignation d'un peuple que rien ne rebute ni ne fatigue, cet avantage est tout entier du côté de don Carlos. D'où nous concluons que le raisonnement de ce journal seroit tout-à-fait juste, si, au lieu d'en appliquer les conséquences à la cause de l'usurpatrice du trône d'Espagne, il les appliquoit à la cause du roi légitime, lequel roi légitime se trouve précisément dans les conditions où le *Constitutionnel* veut qu'on soit pour jouir des avantages qu'il dit être attachés à la patiente résignation d'un peuple qui ne se rebute et ne se lasse de rien.

PARIS, 7 JUILLET.

Lord Granville a notifié avant-hier à Neuilly la mort du roi d'Angleterre, et l'avénement de la princesse Victoire au trône.

— M. Chabaud-Latour, officier d'ordonnance du duc d'Orléans, vient de partir pour l'Afrique.

— La *Paix* annonce que le ministère va pourvoir à plusieurs places de préfets vacantes depuis long-temps.

— M. de Montarnal est nommé receveur particulier des finances de l'arrondissement de Villefranche, en remplacement de M. Dissez, démissionnaire.

— Bien que M. Philippe Dupin qui a défendu le général de Rigny ait parlé pendant cinq heures, sa tâche, malgré tout, avoit été fort simplifiée par le commandant-rapporteur. M. Clavet de Gaubert, ayant terminé son exposé des faits, et devant conclure, a annoncé que, ne se bornant pas au timide expédient d'abandonner l'accusation, il la repoussoit.

Pendant la discussion, le rapporteur a démontré l'invraisemblance des dépositions de MM. Napoléon Bertrand, de Drée, Becchis et Blanchard. Ayant reproché à ces messieurs d'avoir cherché à écouter la conversation intime de leur chef, il leur a cité comme leçon le jeune officier de Molière, qui s'éloigna de la tente du maréchal pour ne rien entendre. En voyant, a-t-il ajouté, que l'entretien du maréchal avec le général n'a duré que quelques minutes, on doit croire que tout ce qui a été rapporté par les témoins n'a pas été dit; on doit également penser que l'officier Bertrand, qui étoit en dehors de la tente, n'a point vu M. de Rigny à genoux; d'ailleurs, le général savoit trop ce que lui imposoit l'honneur militaire pour en venir à une pareille bassesse.

Interrompu à plusieurs reprises par MM. Bertrand, de Drée et Blanchard, M. le commandant-rapporteur, fort ému, a été obligé de s'arrêter un instant.

Après quelques explications de M. de Drée, M. Napoléon Bertrand ayant dit : Moi aussi je veux *lui* répondre, M. Clavet de Gaubert a relevé avec calme ce *lui* peu poli. Nous regrettons que M. le commandant-rapporteur, qui nous a prouvé dans son plaidoyer que les connoissances et le talent pouvoient faire partie du bagage

d'un franc et brave militaire, se soit servi de récriminations usées lorsqu'il a parlé de la restauration et des trois journées de 1830. Pour la restauration, nous dirons qu'elle a été amenée par l'ambition démesurée de Napoléon, qui a refusé un traité de paix, même aux portes de Paris; nous dirons après que le roi Charles X n'a en aucune manière trahi ses sermens, et que les ordonnances, qui pouvoient bien n'être pas nécessaires, étoient néanmoins autorisées par la charte de 1814, que M. Clavet de Gaubert n'aura point sans doute assez méditée.

Après le prononcé du jugement, le général de Rigny a été amené dans la salle; M. le commandant-rapporteur a lu l'arrêt, et lui a remis son épée, en se félicitant, a-t-il dit, de rendre à l'armée un officier supérieur qu'une malveillance coupable en avoit momentanément écarté. Il y a eu à cet instant une scène qui a vivement ému tous ceux qui en ont été les témoins. M. le rapporteur et les autres membres du conseil ont serré tour à tour M. de Rigny dans leurs bras, avec une effusion de sentimens difficile à décrire. Tous fondoient en larmes.

— Un journal dit qu'une dépêche télégraphique transmise de Paris à Bayonne, a fait partir en toute hâte de cette ville une batterie d'artillerie pour Port-Vendres. On la croit destinée, ajoute cette feuille, pour Constantine, où l'on retournera vers la fin d'août.

— D'après les nouvelles d'Oran du 18 juin, qui sont arrivées à Toulon, le général Bugeaud qui a joué un rôle assez triste lors de son entrevue avec Abd-el-Kader, n'est pas mieux traité par cet Arabe. Parti pour Arzew et Mostaganem, le 14, avec le général Brossard et un nombreux état-major, sous l'escorte de quelques escadrons des chasseurs d'Afrique, il arriva sans encombre à Arzew le même jour. Il s'étoit remis en marche vers la Macta, lorsqu'il reçut un ordre de l'émir, qui lui enjoignoit de s'arrêter et de ne point franchir la limite qui séparoit le territoire français du sien. M. Bugeaud rentra à Oran le 16.

— D'après la même correspondance de Toulon, les marchés d'Oran sont fort mal approvisionnés. Des Arabes appartenant à la tribu des Ben-Amer, qui venoient en ville avec des denrées, ont été arrêtés par d'autres indigènes, et deux ou trois ont été massacrés sur place.

— On a dit aujourd'hui à la Bourse que le gouvernement venoit d'apprendre la rupture du traité fait avec Abd-el-Kader, qui auroit attaqué les troupes françaises à l'improviste. Le général Bugeaud auroit eu l'avantage dans cette affaire.

—On annonce qu'un littérateur, M. Rossew Saint-Hilaire, va être envoyé en Espagne par le gouvernement pour acheter des manuscrits et des éditions rares, provenant de la spoliation des couvens.

— M. Lamandé, inspecteur-général des ponts-et-chaussées, ancien député de la Sarthe sous la restauration, vient de mourir à l'âge de 60 ans.

— M. Allent, pair de France et conseiller d'état, est mort hier à la suite d'une opération de la pierre par la lithotritie.

—Dans sa séance du 3 avril, l'Académie des sciences, section de physique et chimie, avoit accordé quatre prix Monthyon, mais ces prix n'avoient pas été fixés. Dans sa séance du 3 juillet, elle a accordé 2,000 fr. à trois des personnes citées. Le grand prix de 8,000 fr. a été dévolu à M. Paulin, lieutenant-colonel commandant les sapeurs-pompiers de Paris.

— Deux condamnés dans l'affaire des quarante voleurs, Pierre Chatelain et Marianne Rossin, détenus tous deux à la Conciergerie, et condamnés, l'un à 10 ans de réclusion et l'autre à 5 ans de prison, n'étoient point mariés, quoiqu'ils vécussent ensemble. Depuis leur condamnation, ils se sont fait remarquer par leur bonne conduite, et ont demandé l'autorisation de se marier. Ils l'ont obtenue. Le 4 juillet, on les a conduits à la municipalité du 11e arrondissement, où ils ont été mariés civilement. Le lende-

main matin, M. l'abbé Montès, aumônier de la Conciergerie, leur a donné la bénédiction nuptiale dans la chapelle de la prison. Une nouvelle demande en grâce a été adressée pour eux.

— On lit dans la *Gazette des Tribunaux* que la cour royale de Paris va bientôt statuer sur les contestations relatives à la succession du sieur Jean Thierry, mort en 1831, qui est évaluée d'après un inventaire authentique à plus de 56 millions. Parmi les prétendans, dont le nombre est maintenant restreint, on en cite un du nom de Ramachard, perruquier à Issy, près Paris.

— Hier, douze forçats ont été extraits de la prison de la Roquette pour être conduits au bagne de Brest. Appelés l'un après l'autre, ils ont été placés dans les douze cellules de la voiture nouvellement construite pour ce service. Deux gendarmes armés d'une petite massue en chêne avec de gros clous, sont après entrés dans cette voiture, ainsi qu'un gardien. Un brigadier de gendarmerie s'est assis sur le devant, et un maréchal-des-logis a pris place dans le cabriolet de l'arrière.

— Dernièrement, un homme âgé de 36 ans s'est présenté chez M. Devismes, arquebusier, rue du Helder, qui a, comme on se le rappelle, vendu à Alibaud la canne-fusil dont cet assassin s'est servi pour commettre son crime. Cet individu acheta une paire de pistolets, et comme il paroissoit soucieux, M. Devismes l'interrogea sur le motif de son emplette. « Eh bien, répondit-il, c'est pour me faire sauter la cervelle. » L'arquebusier alors reprit ses armes, et rendit à l'acheteur son argent. Ce dernier le supplia de les lui laisser, et ne pouvant obtenir ce qu'il demandoit, il saisit un pistolet qu'il croyoit chargé, et mit le canon dans sa bouche. Heureusement il n'y avoit qu'une capsule. Alors il sortit furieux, et l'honnête M. Devismes craignant qu'il ne se présentât chez un autre armurier, courut après lui, et finit par le faire arrêter. Cet homme qui, dit-on, est professeur, se trouve atteint d'aliénation mentale.

— Un journal dit que pendant les six premiers mois de 1837, il a été imprimé en France, 3,413 ouvrages écrits en français, en anglais, en espagnol, en portugais, en allemand, en italien, en grec, en latin, en hébreu, etc.

— Le préfet de police vient de publier de nouveau les dispositions des réglemens qui interdisent les dépôts d'ordures ménagères sur la voie publique après 7 heures du matin, et qui défendent de brûler de la paille dans les rues et sur les places.

— L'avenue des Champs-Elysées, depuis Neuilly jusqu'à la place Louis XV, va recevoir 1,200 candélabres qui seront éclairés au gaz.

— Les gare et port de Saint-Ouen seront adjugés le 5 août sur la mise à prix d'un million 600 mille francs.

NOUVELLES DES PROVINCES.

Un incendie vient de détruire quatorze maisons du village de Haute-Epine (Oise). On croit que la malveillance n'est pas étrangère à ce triste événement.

— Le 28 juin, à Badonviller (Meurthe), une fabrique de calicot et onze maisons ont été réduites en cendres.

— Le *Courrier Rouennais*, que cent cinquante actionnaires avoient fondé en décembre dernier, et qui défendoit le gouvernement, a cessé de paroître, faute d'abonnés.

— M. de Chateaugiron, nommé consul de France en Valachie, est passé il y a quelques jours à Strasbourg, se rendant à son poste.

— On se rappelle qu'il y eut de graves désordres à Clamecy, lorsque l'autorité voulut substituer les mesures décimales aux anciennes mesures. Par suite, trente flotteurs furent arrêtés et envoyés devant la cour d'assises de la Nièvre, qui vient de les acquitter.

— La statue de Saint-Martial, que certains révolutionnaires avoient fait disparoître de dessus la fontaine d'*Angoulême*, de Limoges, vient d'y être rétablie.

— M. de Labrousse de Veyrazet, dont le préfet de l'Allier avoit cassé l'élection, vient d'être réélu membre du conseil municipal de Moulins à une très-forte majorité.

— A Moulins, sur quatorze conseillers nommés, six seulement appartiennent au gouvernement.

— On mande d'Aurillac, que les élections municipales de cette ville sont loin de répondre aux vues du gouvernement; la droite et la gauche se sont partagé la victoire.

— Les bateaux à vapeur de Nantes à Bordeaux vont commencer leur service.

— Nous avons annoncé que le maréchal-des-logis de la gendarmerie de Legé, le nommé Roussel, avoit dressé un procès-verbal contre le sieur Rortais, garde particulier de M. le marquis de Goulaine, parce qu'il y avoit des fleurs de lis dans les armoiries gravées sur sa plaque. Nous pensions que l'autorité, moins tracassière que son subordonné, mettroit ce singulier procès-verbal au néant. Mais nous apprenons que le sieur Roussel est allé avec une lettre du procureur du roi au château de Lagrange-Barbâtre réclamer le corps du prétendu délit, que M. le marquis de Goulaine, du reste, s'est empressé de remettre, en chargeant l'envoyé du procureur du roi de lui dire que, si la plaque du garde ne lui suffisoit pas, il tenoit encore à sa disposition sa voiture qui circule dans les rues de Nantes depuis dix ans sans avoir éveillé la susceptibilité de personne, son argenterie et la livrée de ses domestiques. C'est le 30 juin, à 4 heures du matin, que le maréchal-des-logis Roussel est venu chez M. le marquis de Goulaine. et contrairement aux réglemens, il étoit armé d'un fusil double de chasse.

—M. de Chantelauze, l'ancien ministre du roi Charles X, va résider à Lyon. On dit qu'il doit se faire inscrire au tableau des avocats de cette ville.

— L'*Indicateur* dit qu'une descendante des Stuart d'Ecosse, madame Charlotte Stuart, est arrivée le 2 juillet à Bordeaux.

— M. Barrère, vice-président du tribunal civil de Tarbes, et frère du conventionnel, vient de mourir à l'âge de quatre-vingts ans.

— Les commissaires de police spéciaux de la frontière des Pyrénées, à l'exception de ceux de Bayonne, sont supprimés.

— Deux femmes du hameau de la Preste, au territoire de Prats-de-Mollo (Pyrénées-Orientales), ont été empoisonnées par des herbes vénéneuses qu'elles avoient eu l'imprudence de mêler dans une salade.

EXTÉRIEUR.

NOUVELLES D'ESPAGNE.

Les cortès s'occupent, à Madrid, de voter une adresse à la régente, à l'occasion de la nouvelle constitution. Comme on le pense bien, si le roi Charles V est assez maltraité dans cette œuvre révolutionnaire, les complimens les plus ridicules ne sont pas épargnés dès qu'il s'agit de la régente et de sa fille. Charles V est un prince ingrat et dénaturé, et la régente, Iris de paix pour l'Espagne, étoile de bonheur, annonce une ère remplie de nobles espérances et féconde en glorieux souvenirs.

— En attendant l'ère de bonheur, la misère est fort grande à Madrid. et le ministère ne sait où trouver de l'argent.

— On dit que Espartero demande des fonds et des vivres au gouvernement révolutionnaire pour ses troupes, qui menacent de se débander.

— Les journaux du gouvernement nous ont annoncé que le passage de l'Ebre par les carlistes s'étoit effectué les 28 et 29 juin. Ainsi cette armée, que certaines feuilles nous représentoient comme anéantie à Guisona, a mis deux jours à se transporter sur l'autre rive de l'Ebre, et les révolutionnaires victorieux ne l'ont pas troublée pendant une manœuvre qu'on disoit impossible.

— Après avoir jeté un triste coup d'œil sur le passage de l'Ebre, l'habileté des carlistes, l'inaction et la facilité à se lais-

ser tromper des christinos, le *Journal des Débats* ajoute : « Le point où don Carlos vient de traverser l'Ebre (Mora, entre Mequinenza et Tortose) est situé dans la contrée du Bas-Aragon, avoisinant la frontière de Valence, que parcourt depuis long-temps Cabrera sans que l'on ait pu l'en déloger, contrée montagneuse dont les habitans sont carlistes, et qui domine trois riches provinces vers lesquelles don Carlos, renforcé de Cabrera, peut se diriger selon les circonstances. »

La chambre des communes a voté un crédit provisoire de cinq millions de francs pour la liste civile de la reine.

— Le 13 de ce mois, la reine tiendra une grande cour au palais de Saint-James ; on assure qu'il y aura une création de six pairs.

— Le *Globe* dit que les armes de l'Angleterre vont être changées. La souveraineté étant exercée par un femme, elles seront placées sur une losange au lieu d'un écu. La crinière impériale d'un lion au-dessus de la couronne disparoîtra, ainsi que l'écusson portant les armes du *Hanovre*. Les armes se composeront à l'avenir de quatre grands quartiers seulement ; savoir : l'Angleterre sur le premier et le quatrième ; l'Ecosse et l'Irlande sur le second et le troisième.

— Le général Evans a adressé une circulaire aux électeurs radicaux de Westminster pour qu'ils le nomment encore membre de la chambre des communes. Il prend avec eux l'engagement de ne plus quitter l'Angleterre.

— Le nommé Maheson, demeurant à Chisholm, comté d'Inverness, est mort, il y a quelques jours, âgé de 110 ans.

— Un journal anglais dit que le nombre des voyageurs sur le chemin de fer de Greenwich a été dimanche dernier de plus de 12,000.

— On va élever à Golspe, dans le comté de Sutherland, une statue colossale qui sera, la plus haute, dit-on, de toute l'Europe. Elle représentera le dernier duc de Sutherland.

— Les états de Hanovre ont voté des adresses à la reine douairière d'Angleterre et au vice-roi duc de Cambridge.

— L'archiduc Joseph, palatin de Hongrie, est arrivé à Francfort le 1er juillet avec ses enfans la princesse Hermine et le prince Etienne. Ils se rendent aux eaux d'Ems.

— Les journaux allemands annoncent que le nouveau roi de Hanovre est très-disposé à accéder au système des douanes prussiennes, dont le but paroît être de fermer au commerce anglais les marchés de l'Allemagne.

— La *Gazette d'état de Prusse* annonce que le feld-maréchal Paskéwitsch, prince de Varsovie, est parti de cette ville le 24 juin pour les eaux de Tœplitz. La reine de Hollande est partie de Berlin pour retourner à La Haye.

— Les journaux anglais annoncent un prochain soulèvement en Portugal, en faveur de la charte de don Pedro. Ce soulèvement commenceroit à Oporto.

— La flotte anglaise est toujours dans le Tage.

CHAMBRE DES PAIRS.

(Présidence de M. Pasquier.)

Séance du 6 juillet.

M. d'Argout donne lecture d'une partie du rapport sur le projet de loi qui impose, en 1838, le sucre de betterave, sans accorder de dégrèvement sur la taxe établie à l'introduction des sucres coloniaux. Malgré les nombreuses réclamations qui lui ont été envoyées, la commission conclut à l'adoption pure et simple du projet de loi. La discussion aura lieu lundi.

Le baron Mortier lit le rapport de la commission chargée d'examiner le projet de loi portant demande d'un crédit de 200,000 fr. pour les fêtes de juillet. La commission propose l'adoption.

La chambre adopte les amendemens que les députés ont faits à la loi sur l'administration municipale ; et vote ensuite sans discussion le projet portant de-

mande de crédits supplémentaires montant à 3.572,117 fr. pour l'exercice 1837. M. Barthe présente le projet adopté par l'autre chambre et portant demande d'un crédit pour les réparations de la cathédrale de Chartres.

La chambre se réunira samedi.

LE GUIDE DU NÉOPHYTE, OU RELIGION DU CŒUR, *lecture consolante pour chaque jour du mois.*

Un homme du monde, s'il n'a fait une longue étude de la religion, n'en sauroit parler avec la science et la profondeur d'un théologien exercé. Mais il a quelquefois un sentiment plus vif de ses consolations, de ses avantages; il peut surtout mieux connoître cette foule de préjugés qui ne sont ni écrits dans les livres, ni proclamés dans les discours. Ce sont des doutes, des appréhensions qu'on ne dit pas, ou qu'on ne dit qu'à l'oreille. Celui qui sait ces choses possède déjà un secret indispensable pour ramener des cœurs droits, mais foibles et indécis.

M. de la Rivallière, écrivain religieux, homme du monde et de beaucoup d'esprit, a publié, il y a quelques années, le *Guide du Néophyte*, dont nous avons rendu compte. Son écrit présentoit alors quelques expressions dont nous fîmes remarquer le peu d'exactitude. Elles ont disparu dans une nouvelle édition qui a été revue par un ecclésiastique instruit, et que M. l'Archevêque a revêtue de son approbation.

Cette édition a subi en outre des améliorations considérables et est augmentée de quelques chapitres. Nous croyons que la lecture en sera très-utile aux gens du monde. Nous n'hésitons pas à la conseiller à tous ceux qui voudroient se former sur la piété des idées moins fausses que celles qui sont répandues généralement dans le monde. Nous ne disons pas que l'auteur n'ait peut-être trop couvert les épines dont la bonne voie est semée; mais il n'a certainement pas exagéré les grâces et les douceurs que Dieu y a ménagées à ses enfans.

Le style de cet ouvrage, quoique fort simple, est rempli de charme et d'onction. On n'écrit ainsi que quand on exprime ce qu'on a bien senti. Ce n'est pas avec son esprit que M. de la Rivallière auroit pu rendre si aimable *la religion du cœur*.

Le Gérant, **Le Besgue.**

BOURSE DE PARIS DU 7 JUILLET.

CINQ p. 0/0, j. du 22 mars. 110 fr. 15 c.
QUATRE p. 0/0, j. de mars. 100 fr. 10 c.
TROIS p. 0/0, j. de déc. 79 fr. 00 c.
Quatre 1/2 p. 0/0, j. de mars. 102 fr. 20 c.
Act. de la Banque. 2400 fr. 00 c.
Bons du Trésor. 3 0/0.
Rente de la Ville de Paris. 000 fr. 00 c.
Oblig. de la Ville de Paris. 1147 fr. 50 c.
Quatre canaux. 1198 fr. 75 c.
Caisse hypothécaire. 795 fr. 00 c.
Rente de Naples. 97 fr. 75 c.
Emprunt romain. 101 fr. 3/4
Emprunt Belge. 102 fr. 1/2
Emprunt d'Haïti. 000 fr. 0/0
Rente d'Espagne 5 p. 0/0. 23 fr 0/0

PARIS. — IMPRIMERIE D'AD. LE CLERE ET Cᵉ,
Quai des Augustins, 35.

L'AMI DE LA RELIGION paroît les Mardi, Jeudi et Samedi.

On peut s'abonner des 1er et 15 de chaque mois.

N° 2835.

MARDI 11 JUILLET 1837.

PRIX DE L'ABONNEMENT.

	fr. c.
1 an	36
6 mois	19
3 mois	10
1 mois	3 50

DE MATRIMONIO, OPERA D. JOS. CARRIÈRE (1).

Depuis plusieurs années, on a établi au séminaire Saint-Sulpice, à Paris, outre le cours ordinaire de théologie, un autre cours plus développé où les jeunes gens à qui leur âge et les besoins de leur diocèse le permettent, peuvent s'appliquer à une étude approfondie de la théologie, et se mettre en état de la cultiver avec plus de fruit, et de l'enseigner même dans leurs diocèses respectifs, si leurs évêques les y appellent. M. l'abbé Carrière, directeur au séminaire Saint-Sulpice, est chargé depuis long-temps de ce cours. Il s'est attaché surtout à y traiter les questions relatives à la morale, sans négliger cependant le dogme, appui nécessaire de la morale. Les changemens extraordinaires arrivés de nos jours, la publication du code civil et d'autres circonstances ont soulevé des discussions dont les anciens théologiens n'avoient pas à s'occuper et auxquelles les ecclésiastiques ne sauroient aujourd'hui rester étrangers. C'est en ce sens seulement qu'on a pu dire que l'enseignement des écoles devoit être accommodé aux besoins du temps, sans rejeter la méthode scolastique et sans admettre les plaintes et les déclamations que de nos jours on a trop souvent fait entendre contre elle.

Les leçons de M. l'abbé Carrière ont été suivies avec empressement et avec fruit. Les jeunes élèves en ont fait des extraits; des copies s'en sont répandues au dehors, on s'en est servi dans quelques séminaires, et même on a publié de ces traités plus ou moins exactement reproduits, sans consulter l'auteur véritable, qui s'est étonné de voir son travail paroître sous le voile de l'anonyme ou même sous un autre nom que le sien.

On lui demandoit donc de mettre lui-même ses leçons au jour, et en même temps on le sollicitoit de donner un cours élémentaire de théologie pour éviter l'inconvénient des dictées qui font perdre beaucoup de temps. L'auteur s'est rendu enfin à ces instances. Il rend compte de son plan dans un *monitum* qui est à la tête du présent traité du mariage, par lequel il a cru devoir commencer. Ce traité sera utile aux professeurs et même aux élèves qui ont plus de temps à donner à l'étude, et il sera suivi immédiatement d'un abrégé de ce même traité pour l'usage habituel des séminaires. La même marche sera adoptée pour les autres traités, soit de morale, soit de dogme. Une table analytique des matières à la fin de chaque traité en fera saisir l'ensemble et les détails.

Après son *Avis* préliminaire, l'auteur donne la liste fort exacte de tous les auteurs qu'il a consultés, et puis, dans un grand tableau méthodique, il montre la division générale de son ouvrage, la liaison des différentes parties, et l'ordre dans lequel elles sont traitées.

(1) 2 vol. in-8°; prix 11 fr. Chez Méquignon-Junior, rue des Grands-Augustins, 9.

Les leçons de M. Carrière sur le mariage sont en trois parties : la première, sur la nature du mariage, considéré, soit comme contrat, soit comme sacrement ; la seconde, sur les propriétés du mariage, savoir, l'honnêteté, l'unité et l'indissolubilité ; la troisième, sur les conditions du mariage, les fiançailles, les bans, le consentement des parens, celui des parties, la présence du curé et des témoins, et enfin sur ce qu'il faut faire quand il n'y a pas eu de bénédiction nuptiale ou qu'il y a eu quelque invalidité. Chacune de ces parties embrasse une foule de questions ; nous ne ferons mention que des principales.

Dans la première partie, l'auteur prouve que le mariage des chrétiens est vraiment un sacrement. Il traite avec étendue la question, quel est le ministre du sacrement? Autrefois on croyoit généralement que c'étoient les contractans ; Melchior Canus a soutenu que c'étoit le prêtre, et il a été suivi en cela par plusieurs modernes. Maldonat et l'abbé Baston ont imaginé d'autres systèmes, que l'auteur expose et rejette. Il rapporte les argumens en faveur des deux premiers sentimens, avec les réponses aux objections qu'on peut y faire, et finit par dire que s'il lui falloit porter un jugement, il seroit de l'avis de M. Liebermann, auteur d'une théologie dont nous avons parlé, qui trouve au premier abord le sentiment de Melchior Canus bien appuyé, mais qui, après avoir examiné attentivement la chose, avoue qu'il incline davantage pour le sentiment opposé.

Une autre controverse élevée aussi dans ces derniers temps est celle sur la matière du sacrement de mariage. Tous les théologiens la plaçoient dans le contrat, et disoient en conséquence que le mariage avoit été élevé à la dignité de sacrement. Mais les jansénistes ont changé cela. Ils distinguent le sacrement du contrat, et placent la matière et la forme dans un rit séparé du contrat. Un avocat de Paris, nommé Leridant, exposa le premier ce système en 1753 ; il l'avoit appris d'un docteur appelant nommé Menidrieu. Maultrot, Agier, Tabaraud ont adopté le même principe, que le cardinal Gerdil appelle *hérétique et monstrueux*. M. l'abbé Carrière prouve que la matière du sacrement de mariage est dans le contrat ou dans le consentement légitime des parties.

A cette occasion l'auteur traite la question de savoir si on peut séparer le sacrement du contrat. Il rappelle l'étrange doctrine de Tabaraud qui conseille formellement de se marier civilement, et de renvoyer la bénédiction nuptiale au temps où l'on seroit mieux disposé. Nous avons signalé autrefois cet incroyable conseil dans notre Journal, numéro du 10 août 1816, tome VIII. M. Carrière prouve bien mieux que nous que le système de Tabaraud est contraire à la doctrine et à la pratique de l'Eglise.

Dans la deuxième partie, sur les propriétés du mariage, l'auteur discute différentes questions relatives à la polygamie et à l'indissolubilité du mariage. Il s'arrête entr'autres sur une question qui fut fort débattue, il y a quatre-vingts ans, à l'occasion d'un Juif converti nommé Borach-Levi, qui voulut quitter sa femme et se marier à une autre. Repoussé par M. de Fitz-James, évêque de Soissons, prélat fa-

vorable aux jansénistes, le Juif appela au parlement qui rejéta la demande par un arrêt fameux. Plusieurs écrits furent publiés pour et contre; Leridant et tous les jansénistes soutinrent l'arrêt. Nous avons donné un précis de cette controverse dans notre N° 363, tome XIV. M. l'abbé Carrière traite la question sous toutes ses faces, pèse les objections de part et d'autre, et expose les cas où l'époux converti peut dissoudre le mariage contracté dans l'infidélité. Il prouve que son sentiment est appuyé sur l'Ecriture, sur la tradition et sur la pratique de l'Eglise.

La troisième partie présente aussi différentes questions d'un grand intérêt. Telle est celle sur le mariage des enfans sans le consentement de leurs parens. L'article des empêchemens dirimans, entr'autres, donne lieu à plusieurs discussions. Des modernes ont contesté à l'Eglise le droit de mettre des empêchemens dirimans. Luther, Calvin, de Dominis ont été suivis en cela par Launoy, Leridant, Maultrot, Agier et Tabaraud. L'abbé Clément, chanoine de Liége, et en dernier lieu M. l'abbé Boyer et M. l'abbé Lesurre ont réfuté ce système. Le savant auteur du nouveau traité prouve très-bien que l'Eglise a de droit divin l'autorité de mettre des empêchemens dirimans.

Une autre question s'élève sur le pouvoir des princes d'apposer des empêchemens dirimans. Les uns le reconnoissent, les autres le nient. L'auteur examine la question sous ses différens rapports, rapporte les autorités, et conclut en disant que l'on ne peut pas regarder cette question comme ayant été définie par l'Eglise, mais qu'elle est abandonnée aux disputes des écoles. Il lui semble, dit-il, que les théologiens français répondent mieux aux autorités des théologiens étrangers, que ceux-ci aux argumens des premiers, et, en conséquence, il embrasse l'opinion des théologiens français comme plus probable. Cette question, ajoute-t-il, n'est plus aujourd'hui purement spéculative, puisque de là dépend l'efficacité des empêchemens portés par le code civil; il faut donc examiner quelle est l'opinion la plus sûre dans la pratique. L'abbé Baston soutient que c'est celle qui favorise les droits des princes, et M. Carrière croit qu'il a raison s'il s'agit seulement des mariages à contracter, mais que la difficulté est plus grande s'il s'agit de mariages déjà contractés.

L'article des empêchemens occupe une grande partie du second volume. Le judicieux auteur parle successivement de tous les empêchemens canoniques et civils. Sur le vœu de chasteté, il examine s'il y a aujourd'hui en France des vœux solennels, et cite la décision de la Pénitencerie, que nous avons insérée dans ce Journal, N° 2622. Au surplus il renvoie la discussion de cette question au traité de la *Justice*, qui doit faire partie de la collection de ses leçons.

L'ordre est-il aujourd'hui un empêchement civil? Les jurisconsultes sont partagés à cet égard. M. Carrière rappelle ce qui s'est passé dans les derniers temps sur la question du mariage des prêtres, et les tentatives des sieurs Martin en 1818, et Dumonteil en 1828 et en 1832. Il cite tout au long le jugement du tribunal de première instance à Paris en 1828, et l'arrêt de la cour royale en 1832.

Le code civil a ajouté plusieurs empêchemens. Ainsi il ordonne de se marier devant l'officier civil. Il au-

roit été à désirer que l'on s'adressât d'abord au ministre de la religion, mais les lois le défendent sévèrement, et quoiqu'on puisse douter si ces lois sont équitables, et si elles peuvent se concilier avec la liberté des cultes, le sage auteur décide qu'il faut s'y soumettre. Il examine comment le curé doit se conduire relativement aux empêchemens civils, et quel seroit le moyen de concilier les lois civiles avec les lois canoniques sur les empêchemens. L'abbé Baston proposoit que l'Eglise modifiât sa législation sur trois points; mais M. Carrière montre que cet expédient ne remédieroit point au mal, ou auroit même de graves inconvéniens. Il y auroit d'autres moyens de conciliation à prendre de la part de l'autorité civile. L'auteur les indique, les discute, et traite ces questions délicates avec autant de talent que de mesure. Il parle à cette occasion des officialités et des registres de l'état civil. Le vœu qu'il exprime sur ces deux points est dans l'intérêt bien entendu de la religion comme de la société. . . . .

L'article des dispenses est traité dans l'ouvrage avec tous les développemens qu'il mérite. La puissance du pape sur les dispenses de mariage est hors de toute contestation; il y a plus de difficultés sur celle des évêques. L'auteur distingue les cas où ils peuvent ou ne peuvent pas dispenser. Là se présente une question que nous avons touchée autrefois dans ce Journal. Les évêques peuvent-ils dispenser en vertu de coutumes particulières à plusieurs siéges? On peut examiner cette question avant et après le concordat de 1801. Avant le concordat, Benoît XIV sembloit douter de la légitimité de ces coutumes, cependant ni lui ni aucun pape ne les ont condamnées, et notre auteur croit qu'on pouvoit les suivre. La chose est plus douteuse depuis le concordat; l'auteur expose les raisons de part et d'autre, et n'ose décider. Il remarque que l'un et l'autre sentiment est soutenu par des prélats pieux et éclairés.

A l'occasion des dispenses, l'auteur dit un mot de l'argent envoyé à Rome pour cela. Il cite l'ouvrage de Marchetti, *Del danaro straniero*, et l'analyse que nous en avons donnée, N° 792, tome XXXI.

L'auteur traite dans des articles séparés des mariages en Hollande, des mariages des protestans en France aux diverses époques, des mariages contractés pendant la révolution, etc. Enfin, il n'omet rien de ce qui a rapport à son sujet. La clarté et la précision avec lesquelles il procède, la méthode qu'il porte dans tout l'ouvrage, la modération et l'habileté des discussions, l'art avec lequel l'auteur embrasse et enchaîne toutes les parties d'un si vaste sujet, les vues neuves et élevées qu'il montre partout, le savoir dont il fait preuve, tout indique un homme supérieur à sa matière, nourri de longues études, et digne lui-même de faire autorité. Ceux même qui ne partageroient pas ses opinions sur des questions que l'Eglise a abandonnées aux disputes, seroient obligés de rendre hommage à l'impartialité de ses discussions, en même temps qu'à la réserve et à la sagesse avec lesquelles il propose son avis.

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

ROME. — Le 24 juin, la fête de saint Jean-Baptiste a été célébrée avec pompe à Saint-Jean-de-Latran. Sa

Sainteté y a tenu chapelle papale ; M. le cardinal Brignole a célébré la messe, et M. Arcangeli, élève du séminaire Romain, a fait un discours latin en l'honneur du saint précurseur.

Le 19, le Saint-Père a reçu en audience particulière M. le comte Villain XIV, qui lui a présenté ses lettres de créance comme envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire du roi des Belges.

Les obsèques du cardinal Galeffi ont été célébrées le mercredi 21 juin, dans l'église de la Trinité des Pélerins, dont il étoit protecteur. M. le cardinal Brignole a célébré la messe.

On a commencé à Naples des prières publiques pour demander à Dieu la cessation du choléra qui depuis le 13 avril dernier, époque de la seconde invasion, a enlevé 3,521 personnes sur 5,717 qui en ont été attaquées. Le 24 juin, on a commencé une neuvaine à saint Janvier, protecteur de la ville, et on donne des missions dans quatre églises. Les théâtres sont fermés, et tous les divertissemens publics sont suspendus.

Le 22 juin il y avoit eu 436 cas et 277 morts, et le 23, 395 cas et 276 morts. Le choléra s'est répandu dans presque tous les pays voisins de Naples. Il sembloit aussi augmenter à Palerme, et on assure qu'il sévissoit à Malte.

PARIS. — M. l'Archevêque est sur le point de terminer ses visites dans les églises. Depuis plus de deux mois, il a donné successivement la confirmation dans presque toutes les paroisses de la capitale, dans les chapelles de plusieurs communautés et établissemens et dans les paroisses de la banlieue. Souvent il visitoit plusieurs églises en un jour. Ainsi, vendredi dernier, le prélat confirma à Saint-Nicolas-des-Champs, à Sainte-Elisabeth, chez les Dames du Temple, à Saint-Eustache et à Saint-Germain-l'Auxerrois. Il y eut en tout ce jour-là 1,300 personnes confirmées. La première communion avoit eu lieu la veille à Saint-Germain-l'Auxerrois. Il y a eu ce deux jours-là un grand concours de fidèles. M. l'Archevêque y arriva vendredi à cinq heures après midi, et trouva l'église remplie. La satisfaction brilloit sur les figures. On se réjouissoit de voir la religion rentrée en possession d'une église dont elle avoit été privée si long-temps. Les traces des dévastations disparoissent peu à peu, et les offices se font avec toute la solennité désirable.

On avoit annoncé qu'un auteur dramatique s'étoit présenté pour entrer au séminaire, et que le supérieur l'avoit engagé à prendre un mois pour éprouver sa vocation. Nous ne savons ce qui a pu donner lieu à ce bruit, mais, d'après les informations que nous avons prises, il ne paroît pas que la nouvelle ait de fondement.

Le bruit s'étoit répandu que Laverdet, ancien libraire de Clichy, aujourd'hui associé d'Auzou, avoit renoncé a l'église française, et avoit repris son état de libraire ; mais il a écrit dans un journal pour démentir ce bruit. Nous en sommes fâchés pour lui. Sa boutique de libraire, quelque minces que fussent ses profits, valoit mieux que la boutique où il est entré. Ordonné prêtre sans préparation et sans étude, et ordonné prêtre par Châtel, dont le caractère épiscopal est plus que douteux, le mieux qu'il auroit à faire seroit de se retirer le plus tôt possible d'un si triste métier.

Puisque nous parlons de la coterie Auzou, nous ferons mention du bruit répandu par un journal, qu'Auzou

venoit d'être écroué pour dettes à la prison de la rue de Clichy. Ce sera peut-être encore là une de ces *persécutions* dont il se plaignoit dernièrement. Il faut que ses créanciers soient des gens bien intolérans pour tourmenter un homme du mérite et de la vertu de M. Auzou.

Le dimanche 2 juillet, la vaste esplanade du Cours de Marseille, la rue d'Aix, la longue rue de Rome, une des plus belles de l'Europe, étoient remplies par un immense concours que l'on pouvoit estimer à 50,000 ames. Une partie du Cours étoit occupée par les diverses confréries d'hommes et de femmes, rangées en ordre de procession, et ayant leurs bannières en tête. M. l'évêque est arrivé processionnellement avec son chapitre, de l'église Saint-Martin, qui est voisine. Il s'est placé sur l'estrade où se trouvoit la statue, et au pied de laquelle tout le clergé de la ville attendoit le prélat. Une salve de boîtes et les fanfares d'un corps de musique annoncent que la cérémonie va commencer. A la vue du prélat, un mouvement marqué de satisfaction circule parmi les spectateurs qui étoient aux croisées et sur le toit des maisons, comme parmi ceux qui remplissoient le Cours. On découvre la statue, et aussitôt il se fait un grand silence.

La bénédiction faite, le prélat prononça une allocution d'une voix forte et avec des gestes expressifs. Il étoit en mitre et en chape, et quoiqu'on ne pût l'entendre partout, on étoit frappé de tant d'énergie dans un vieillard de 89 ans. Ce vénérable évêque parlant ainsi à tout son peuple au moment où il va quitter l'administration du diocèse, offroit un spectacle touchant. Après le discours, a eu lieu la bénédiction pontificale, que toute l'assistance a reçue à genoux, en quelque endroit qu'elle fût placée. La procession a ensuite défilé pendant plusieurs heures devant le prélat assis dans un fauteuil sur l'estrade, et environné du chapitre. Ce coup d'œil ne pouvoit être comparé qu'à ce qu'on a vu en ce même lieu, à l'époque du choléra, mais avec la différence que tout étoit joie dans la circonstance actuelle.

La procession s'est dirigée avec pompe vers la cathédrale, où elle est arrivée à huit heures et demie du soir. Les connoisseurs ont admiré la statue. Le lundi on a célébré l'office de la sainte Vierge. L'église n'a pas désempli, et il y a eu beaucoup de communions. Le prélat assistoit à l'office. Nous donnons ici son discours, qui se termine par un acte de consécration à la sainte Vierge, et par ses vœux pour son successeur, qui est en ce moment en Suisse pour cause de santé :

« Nos chers enfans, cette magnifique statue que nous venons de consacrer à la reine du ciel sera désormais un monument de votre zèle et de votre générosité pour son culte. Elle apprendra à vos enfans combien vous avez été fidèles à la dévotion de vos aïeux envers la sainte Vierge. Elle leur dira qu'en héritant de ce précieux gage de leur piété, ils doivent hériter aussi de vos sentimens, afin d'avoir part à la même protection ; et cette leçon aura d'autant plus d'autorité, qu'il leur sera raconté que ce fut au milieu de la population marseillaise presque toute entière que le premier pasteur offrit solennellement à Marie ce beau présent de son peuple en un jour digne d'être compté parmi les jours les plus heureux de son épiscopat. Mais n'aurons-nous aujourd'hui qu'un hommage extérieur à rendre à notre glorieuse protectrice? Ne pouvons-nous pas lui demander de nous obtenir bien des grâces, tandis que nous lui ferons don de nos cœurs, qui sont à ses yeux préférables à l'or, à l'argent et aux pierres précieuses qui composent ou qui ornent la sainte effigie? Ah ! pour nous, nos chers enfans, nous nous sentons pressé du désir de profiter de cette

mémorable circonstance pour épancher notre ame en présence de la Mère de Dieu. Quelque chose nous dit que ce ne sera pas en vain que nous serons auprès d'elle l'interprète de vos vœux et de vos besoins au moment où nous allons bientôt terminer notre carrière pastorale.

» C'est donc avec confiance, ô Vierge sainte, que nous déposons à vos pieds toutes les bénédictions dont notre cœur est rempli pour notre peuple. Nous vous conjurons de les multiplier, de les rendre dignes de votre amour, et de les répandre à jamais puissantes et fécondes sur ce peuple bien-aimé. Daignez à cet effet bénir surtout l'épiscopat de celui que nous lui avons suscité pour pasteur. Dieu nous avoit confié dans nos enfans spirituels un dépôt d'un prix inestimable ; et afin que, dans l'avenir, ce dépôt fût plus sûrement gardé, nous avions désiré de le remettre à un autre nous-même, à un pontife d'ailleurs cher à l'Eglise pour ses œuvres, ses talens et ses vertus. Ce désir que nous vous avions tant de fois recommandé à l'autel et dans le secret de l'oraison, c'est vous qui nous en avez obtenu de Dieu l'heureux accomplissement. Mettez, ô notre protectrice, le comble à vos bienfaits, et daignez exaucer les vœux ardens de notre tendre amour pour notre peuple, en assurant la gloire et la prospérité d'un épiscopat qui sera surtout votre ouvrage. C'est ce que nous vous demandons humblement en ce jour solennel, tandis que, renouvelant l'oblation que nous vous avons faite de nous-même dès notre enfance, nous vous consacrons les foibles restes de notre longue vie, en même temps que nos ouailles, notre ville épiscopale et tout notre diocèse. »

M. l'évêque de Carcassonne a visité cette année un assez grand nombre de cantons de son diocèse et plusieurs villes, Narbonne, Limoux, Castelnaudary, etc. Les paroisses des environs s'étoient rendues dans les paroisses principales. Il y a eu des jours où le prélat a confirmé plus de 800 personnes. Partout il a été reçu avec des témoignages de respect et de dévoûment. A Azille, les confréries de pénitens et de pélerins étoient allées à sa rencontre. A Limoux, qui est séparé en deux par l'Aude, la confirmation fut donnée le même jour dans deux églises. Le prélat fut accompagné sous le dais en sortant de Saint-Martin. Arrivé sur le pont, où l'attendoit M. le curé de Notre-Dame à la tête de sa paroisse, il passa sous le dais de Notre-Dame et fut conduit à l'église. Après la cérémonie, le charitable pasteur alla confirmer quelques infirmes dans leurs propres maisons. Il visita le bel établissement des Sœurs de Saint-Joseph de Cluny. A Couiza, où le prélat ne put arriver que vers neuf heures du soir, on vint à sa rencontre en procession ; tous les assistans portoient un flambeau, et le village étoit illuminé. Le lendemain la cérémonie de la confirmation fut commencée dans l'église, mais comme le vaisseau étoit trop petit pour le grand nombre de fidèles qui s'étoient disposés à recevoir le sacrement, la cérémonie se continua dans les rues qui étoient couvertes de tentes, ornées de feuillages et transformées en chapelles.

Les processions de la Fête-Dieu se sont faites à l'extérieur, comme à l'ordinaire, dans tout le diocèse. A Carcassonne, M. l'évêque a porté le Saint-Sacrement à la procession générale du 28 mai, à celle du Calvaire le 30, et à celle de l'octave à la cathédrale. Le plus grand ordre y a régné, quoiqu'il n'y eût ni troupes, ni autorités. Toute la population s'y étoit portée avec empressement. A Narbonne, à Castelnaudary, à Limoux, à Montréal, etc., les populations ont montré des dispositions religieuses fort consolantes.

Le 29 juin, le petit-séminaire de Saint-Pierre, sous Rodez, nouvellement fondé par M. l'évêque de cette

ville, a vu une cérémonie dont les élèves déjà nombreux de cet établissement conserveront le souvenir. Une belle église construite aux frais et par les soins du vertueux prélat, venoit d'être terminée, et, par une heureuse coïncidence, la bénédiction a eu lieu le jour même de saint Pierre, son patron, et celui du petit-séminaire. Dès le matin, MM. les grands-vicaires, chanoines de l'église cathédrale, principaux membres du clergé de Rodez, professeurs et élèves du grand-séminaire, se rendirent à Saint-Pierre, et contribuèrent ainsi par leur présence à l'éclat de la solennité. Les cérémonies accoutumées de la bénédiction étant terminées, le prélat a officié pontificalement dans la nouvelle église. Différens morceaux de musique ont été exécutés avec un ensemble remarquable; près de deux cents élèves des deux maisons réunies se sont présentés à la table sainte avec un recueillement et une ferveur qui ont édifié tous les assistans. Après la messe, le prélat a bien voulu présider à la lecture des notes que les élèves avoient méritées pendant les deux derniers mois, et s'assurer par lui-même de leur bonne conduite et de leurs succès classiques. Le résultat de cet utile exercice a été selon ses désirs, et il en a témoigné sa satisfaction à M. l'abbé Foulquier, supérieur de l'établissement.

Cette journée fut couronnée par les vêpres solennelles, accompagnées du sermon et de la bénédiction du saint Sacrement. Le panégyrique de saint Pierre, sa foi inébranlable, sa charité, son zèle, tel fut le sujet qu'avoit choisi M. l'abbé Noël, professeur de troisième, et qu'il traita avec autant de solidité que d'élégance. L'éloge du vénérable pontife qui présidoit à l'assemblée trouvoit naturellement sa place à côté des louanges du grand apôtre protecteur de la maison fondée sous ses auspices.

Le diocèse de Lyon vient de perdre un des débris de l'ancien clergé, M. Etienne Terraillon, curé d'Amplepuis, né en 1768. Jeune encore à l'époque de la révolution, M. Terraillon venoit de terminer son cours de théologie, et étoit diacre. Il fut jeté dans les prison à Lyon, mais il échappa à la mort, et se retira en Suisse, où M. d'Avian, archevêque de Vienne, qui avoit été obligé aussi de sortir de France, l'ordonna prêtre. A peine ordonné, le jeune prêtre plein d'ardeur et de courage osa rentrer à une époque où les ennemis de la religion étoient encore tout-puissans. On l'envoya dans les environs de Tarare, où il bravoit tout pour rendre service aux fidèles. Les révolutionnaires mirent tout en œuvre pour le prendre. Enfin un matin, comme il sortoit d'une ferme de la paroisse de Joux, où il venoit d'administrer les sacremens, des gendarmes l'arrêtent et le conduisent à Tarare, mais en triomphe, revêtu des ornemens sacerdotaux, garotté et attaché à la queue d'un cheval; spectacle dérisoire, digne de ces temps d'impiété et de folie. De Tarare, on le conduisit à Villefranche, pour prolonger cette scène barbare.

M. Terraillon fut ensuite transféré dans les prisons de Lyon, et il eut le bonheur, ainsi que d'autres prêtres alors enfermés dans les prisons, d'assister beaucoup de victimes de la terreur. Dieu le conserva encore pour le bien des fidèles. Sorti de prison, il recommença ses courses. A l'époque du concordat, on le nomma curé de Sainte-Colombe, puis d'Amplepuis. Il sembloit que sa paroisse ne suffit pas à son zèle. Il partageoit les travaux de ses confrères voisins, et étoit l'ame des retraites et des missions. A la mission de Tarare, il alla visiter un homme qui l'avoit mis en prison, le pressa dans ses bras, le conjura de revenir à Dieu, et eut le bonheur de le toucher et de le convertir.

Son zèle et ses instances décidèrent ses paroissiens à rebâtir leur église qui tomboit en ruines. On les vit concourir avec ardeur à la construction de cette église, qui n'a pas moins de 136 pieds de long sur 50 de large, et qui fut achevée en peu de temps. Une autre église élevée par ses soins dans un village éloigné, fut érigée en succursale. Sa paroisse lui dut un beau presbytère et un établissement de Sœurs de Saint-Charles pour l'éducation des jeunes filles. La mort l'a surpris, occupé de fonder un hôpital et une école de Frères. Il a légué aux pauvres de sa paroisse le peu qu'il laissoit ; aussi leurs regrets et leurs bénédictions l'ont accompagné à sa dernière demeure. Il s'est trouvé à ses obsèques environ 50 prêtres voisins, tant ses confrères avoient pour lui d'attachement et d'estime.

(Extrait du *Réparateur* du 19 juin.)

La chapelle de Quelven, près Pontivy, diocèse de Vannes, s'est écroulée il y a quelque temps ; c'étoit un monument remarquable du moyen âge, et un lieu de dévotion très-fréquenté dans cette partie de la Bretagne. Les populations environnantes se sont cotisées pour reconstruire une chapelle qui leur étoit chère, mais ce pays est pauvre, et on n'a pu compléter la somme nécessaire. Le maire de Guerne, commune où est la chapelle, est venu à Paris réclamer une haute protection. Il a été présenté à Neuilly dans son costume de cultivateur breton, par M. Bernard, député du Morbihan, et on assure qu'il a obtenu les secours qu'il réclamoit.

Une perte d'argent faite par la diligence d'Avesnes a été réparée grâce à l'influence d'un prêtre. Le peuple des campagnes croit trop généralement que de l'argent trouvé est bien acquis. A la suite de la perte en question qui se montoit à environ 4,000 fr. en deux sacs, les curés des villages près la route prirent soin d'éclairer leurs ouailles sur la nécessité de rendre ce qui avoit été perdu ou de fournir tous les renseignemens que l'on pourroit avoir. Le curé de Saultain, près Valenciennes, eut le bonheur de toucher un de ses paroissiens qui avoit eu part à la trouvaille, et qui s'empressa de rendre 400 fr. qu'il avoit trouvés. Il donna en même temps des renseignemens sur le reste. La gendarmerie se transporta chez une femme qui avoit eu la plus grosse part, et qui ne vouloit d'abord rendre que 1,200 fr. ; mais on la força de restituer tout. Il paroît que les sacs avoient été trouvés par des enfans qui les avoient portés à leurs parens.

Le prélat Gizzi, internonce apostolique à Bruxelles, parti récemment de cette ville pour retourner à Rome, a failli être victime d'un accident, le 2 juillet, sur la route de Luxembourg, près Marche. Sa voiture a été renversée dans un fond d'une hauteur de quinze à vingt pieds. Le prélat transporté dans un gîte voisin où il a passé la nuit, a été accueilli le lendemain chez M. le curé de Marche. Il a une contusion à la tête et souffre de la poitrine. Cependant on espère que cette chute n'aura pas de suites graves.

Le dimanche 28 mai, la femme de M. Geoffry Martin, esq. à Gallway, en Irlande, a fait abjuration de la religion protestante et s'est déclarée catholique, dans la chapelle du couvent de la Présentation de la même ville. L'abjuration a été reçue par le Père Killeen, religieux Augustin. C'est la seconde conversion qui a eu lieu à Gallway dans le mois de mai.

POLITIQUE.

Jamais peut-être M. le maréchal Clausel ne s'est trouvé en plus belle posture

que depuis qu'il est sans commandement. Tous les journaux s'accordent à lui faire jouer sous la remise, un rôle qui ne pourroit pas être plus brillant pour lui sous la tente. En effet, d'après ce qu'ils racontent à son sujet, et qui n'est démenti par aucun organe ministériel, ce ne seroit pas seulement la reine d'Espagne qui l'auroit conjuré de venir la sauver en la délivrant de don Carlos, et en tranchant de son épée le nœud gordien de la guerre civile; il n'y auroit pas, selon quelques bruits auxquels pour notre part nous ne croyons pas, jusqu'au roi des Français et à son fils aîné auxquels la même pensée de salut ne fût venue à l'esprit, et qui n'eussent également jeté les yeux sur M. le maréchal Clausel pour faire cesser l'*in extremis* de Marie-Christine.

Selon cette combinaison, le libérateur s'introduisoit d'abord en Espagne, sans aucun caractère officiel; il s'abouchoit furtivement avec les généraux de la reine, donnoit le coup d'œil du maître, et arrêtoit le plan de ses victoires. Il se rendoit ensuite à Madrid auprès de la reine pour convenir ensemble de leurs faits. On le nommoit duc d'Alcudia; on fixoit son traitement et le taux de ses majorats. Immédiatement après, il se mettoit à la besogne; il détruisoit l'armée de don Carlos, le chassoit de son royaume, et assuroit à sa belle-sœur la paisible possession du trône d'Espagne. Il ne lui restoit plus ensuite qu'à faire graver sur le panneau de sa voiture le célèbre mot de César: *Veni, vidi, vici;* et à revenir chargé de titres, de grands cordons et de piastres fortes.

Il est vrai qu'on fait remonter ce plan d'arrangement à une époque déjà éloignée, où l'on croyoit encore apparemment pouvoir compter sans don Carlos, et se passer de sa permission pour disposer du *duché d'Alcudia.* Peut-être M. le maréchal Clausel lui-même trouveroit-il aujourd'hui quelque chose à changer là-dessus à ses premières idées. Mais n'importe, s'il est vrai qu'on le persécute plus vivement que jamais depuis quinze jours, et qu'on se met presque à ses pieds pour le conjurer de ne pas abandonner l'usurpation d'Espagne à son malheureux sort; s'il est vrai que Marie-Christine ne voie plus que lui au monde qui soit capable d'empêcher la ruine du gouvernement de Madrid; s'il est vrai enfin que les principales forces de la diplomatie de l'Europe se croient obligées de s'interposer pour arrêter ce lion menaçant, et pour en délivrer don Carlos, nous avons donc raison d'affirmer que tout concourt à rendre le rôle de M. le maréchal Clausel beaucoup plus brillant sous la remise que sous la tente. Tout ceci, en effet, vaut mieux pour lui incomparablement que des expéditions comme celle de Constantine; et quand tout le monde s'accorde à donner une aussi belle satisfaction à son amour-propre, ce seroit un mauvais calcul de sa part, assurément, que de s'en aller risquer le certain pour l'incertain dans des aventures de guerre qui ne répondroient peut-être pas à la haute idée qu'on se fait de la puissance de son épée, et dont il a le plaisir de jouir pour rien.

En voyant que c'étoit un des fils du malheureux duc de Trévise qui avoit été choisi à la chambre des pairs pour faire le rapport du projet de loi relatif à la célébration des *fêtes* de juillet, nous avions cru pouvoir augurer de là que ce n'étoit pas un signe favorable à l'adoption de cette loi. Nous nous étions trompés; le noble rapporteur s'est exprimé sur les bienfaits de la révolution de juillet avec un enthousiasme qui ne permet pas de croire qu'aucun sacrifice soit trop cher à ses yeux pour les payer. Il a bien parlé, il est vrai, *d'un événement encore récent,* qu'on auroit pu prendre au premier abord pour celui auquel nous avions fait allusion. Mais ces paroles ne se rapportoient point *à l'événement encore récent* du boulevard du Temple; il étoit question de l'*événement encore récent* qui a fait monter la branche cadette des Bourbons sur le trône de juillet. Quoique la

date de l'autre événement soit encore plus récente, elle a été passée sous silence; et la célébration du septième anniversaire ne se ressentira point du cruel souvenir que le cinquième a laissé.

PARIS, 10 JUILLET.

On assure que les travaux de la chambre des pairs seront terminés samedi prochain, quoiqu'il lui reste encore à voter la loi sur les sucres, le budget et plusieurs autres lois importantes.

— Le célèbre voyageur de Humboldt et le savant botaniste génevois, M. de Candolle, tous deux membres associés de l'Académie des sciences, et M. le prince Puckler-Muskau, ont reçu de Louis Philippe la décoration de commandeurs de la Légion-d'Honneur.

— Le comte de Mornay, ministre de Louis-Philippe près la cour de Suède, vient aussi d'être nommé officier de la Légion-d'Honneur.

— M. Mottet a été nommé député à Apt.

— M. de Bourqueney, secrétaire d'ambassade à Londres, et depuis un mois en congé à Paris, est parti pour retourner à son poste.

— M. d'Arhim, ambassadeur de Prusse à Bruxelles, va venir à Paris en la même qualité.

— La liste civile, d'après l'*Echo de la Frontière*, avoit fait chercher à Valenciennes ou dans la banlieue une vaste propriété qui pût servir de rendez-vous de famille entre Paris et Bruxelles; mais on n'a pas réussi à trouver ce que l'on cherchoit.

— Le bruit qu'on avoit fait courir de la reprise des hostilités dans l'Algérie ne se confirme pas.

— Les mille hommes de cavalerie pris dans tous les régimens pour faire partie de l'expédition de Constantine, dit un journal, seront réunis à la fin de ce mois à Hyères. Mille hommes d'infanterie, ajoute cette feuille, seront aussi envoyés en Afrique lors de la nouvelle expédition.

— Le général de Rigny est attendu à Paris. D'après la *Paix*, il demandera à faire partie de l'expédition de Constantine.

— La chambre du conseil ayant déclaré qu'il n'y avoit pas lieu à suivre contre la *Quotidienne*, au sujet de la poursuite qui lui a été intentée pour avoir reproduit divers passages du livre du général Donnadieu, le ministère public s'est pourvu contre cette décision.

— L'ouverture des examens d'admission aux écoles Polytechnique et de Saint Cyr est fixée au 20 juillet.

— M. de Gerin-Rose, ancien officier de la marine, aujourd'hui interprète traducteur-juré près les tribunaux du département de la Seine, est nommé interprète-traducteur de la marine et des colonies.

— Plusieurs journaux confirment que la régente révolutionnaire a fait proposer au maréchal Clausel de prendre le commandement des troupes espagnoles, et ajoutent que ce dernier, fort disposé à accepter cette offre, n'a pu obtenir du gouvernement l'autorisation qui lui étoit nécessaire.

— La somme de 1 milliard 53 millions à laquelle s'élève le budget des recettes de 1838, se compose de 262 millions demandés à la propriété foncière; de 85 millions à fournir par les contributions personnelles et mobilières et des portes et fenêtres; de 35 millions, somme à laquelle on évalue le produit des patentes; de 206 millions que doivent produire l'enregistrement et le timbre. Il faut ajouter à ces sommes 39 millions qui forment le revenu des propriétés publiques, domaines et forêts; 284 millions pour les droits de consommation perçus par les douanes et les contributions indirectes; 129 millions qui proviennent de diverses exploitations gérées pour le compte de l'état, tabacs, poudres, postes; et 13 millions à titres divers.

— Un journal dit que le corps des artilleurs de la garde nationale parisienne, supprimé pendant les émeutes, va être réorganisé.

— La population indigente de la capitale, qui n'étoit que de 63.000 individus en 1825. et de 69.000 en 1832, est aujourd'hui de près de 85,000.

— C'est à tort qu'un journal a annoncé que l'Académie de médecine venoit de constater à Paris l'apparition du choléra. Aucun cas de choléra n'a été constaté en ville ni dans les hôpitaux.

— M. le préfet de la Seine a nommé des gardiens aux Champs-Elysées qui portent au collet de leurs habits des broderies d'argent.

— L'élargissement si nécessaire de la rue Jocquelet est décidé.

— Le nombre des omnibus qui journellement traversent Paris en tout sens s'élève à 400.

— On fait sur la place d'Europe, où commence le chemin de fer de Paris à Saint-Germain et à Versailles, de vastes constructions pour l'administration, l'entrepôt et les magasins.

— Le pyramidon en carton-pâte qui termine l'obélisque est déjà couvert de crevasses et sur le point de tomber.

— La navigation va bientôt être interrompue sur la Seine par amont, tant le volume des eaux de ce fleuve décroît vite. Le bras Saint-Michel est bientôt à sec au Pont-Neuf.

NOUVELLES DES PROVINCES.

M. le comte de Saint-Pol, ancien colonel de cavalerie, chevalier de Saint-Louis, vient de mourir à Versailles, à l'âge de 84 ans. Il avoit été successivement écuyer cavalcadour des rois Louis XVI, Louis XVIII et Charles X.

— On fait les préparatifs pour le camp de Compiègne; les régimens qui en feront partie doivent se mettre en route le 25 août prochain.

— Le brigadier Bruyant, condamné à mort à la suite de la conspiration de Vendôme, et amnistié, étant atteint d'aliénation mentale, vient d'être conduit au dépôt de Montreuil-sous-Laon.

— Le 1er août, Boulogne-sur-Mer aura une exposition de tableaux, que beaucoup d'artistes comptent orner de leurs ouvrages.

— Le nombre des voyageurs embarqués et débarqués à Boulogne pendant le premier semestre de 1837, a dépassé de 3,538 celui du même semestre de 1836.

— M. Chegaray, procureur-général à Orléans, vient de quitter cette ville pour se rendre à Rennes, où il va exercer les mêmes fonctions.

— Les travaux du canal du Cher et du port de Saint-Aignan se poursuivent avec une grande activité.

— M. de Castel, capitaine du génie, démissionnaire pour refus de serment, a été nommé membre du conseil municipal de Saint-Wolf (Morbihan). A Hennebond, sur douze nominations, les royalistes en ont obtenu dix.

— On écrit de Grans (canton de Salon) que les trois quarts des nouveaux conseillers sont royalistes.

— La *Gazette du Languedoc* annonce que dans la ville d'Agde (Hérault) toutes les nominations ont porté sur les candidats appartenant à la droite.

— Les électeurs municipaux de Ploujean (Finistère) qui avoient seize places à remplir, n'ont pas réélu leur maire, nommé après 1830. Parmi les nouveaux choix, nous remarquons un pair de France du roi Charles X, M. le comte de la Fruglaye, ancien maire de Ploujean, auquel on doit l'établissement d'écoles gratuites, où 200 enfans sont élevés dans la religion; M. le comte de Tromelin, lieutenant-général; M. de Saint-Prix, riche propriétaire, et M. de Blois, ancien capitaine de vaisseau.

— Le journal de *Maine-et-Loire* raconte un beau trait de probité. Un mendiant, nommé Batard, de la commune de Saint-Martin de Beaupréau, ayant trouvé sur la route de Jallais un sac contenant environ 800 fr., courut après la diligence et s'empressa de remettre cette somme à son propriétaire.

— Une compagnie vient de se former à Nantes, pour l'exploitation de la pêche maritime, au moyen des bateaux à vapeur.

Ces bateaux sont chargés de parcourir les côtes de Bretagne et d'acheter, soit dans les petits ports pêcheurs, soit en mer, le poisson que les pêcheurs pourront leur fournir.

— Le maréchal-de-camp Lhéridan, commandant la subdivision du Morbihan, vient de mourir à Vannes.

— La brigade de gendarmerie de Meudon (Morbihan), a trouvé dans un champ des obus, boulets et biscaïens qui avoient été enfouis lors de la première révolution.

— Nous avons annoncé que le *Journal du Bourbonnais* comparoîtroit le 6 juillet devant la cour d'assises de Moulins, à raison de l'article inséré dans son numéro du 20 juin sur la question du serment. Le jury a rendu un verdict d'acquittement, malgré les efforts que le procureur du roi, M. Valleton, avoit faits pour obtenir une *juste* condamnation. M. Mazeron, avocat du barreau de Montluçon, chargé de la défense du gérant, s'en est acquitté avec un talent remarquable. Aussi regrettons-nous de ne pouvoir citer qu'un passage de son éloquente plaidoirie. « Ce système de terreur que vous voulez adopter est absurde, dit-il : une révolution froisse trop d'intérêts, elle se jette entre trop de souvenirs et d'espérances pour que tous l'encensent ou l'accueillent avec joie. La restauration que, grâce au ciel, il n'est plus permis de calomnier sur ce point, l'avoit compris : aussi se garda-t-elle bien d'organiser des procès pour faire oublier les gloires de l'empire ; elle fit mieux en nous donnant plus que l'équivalent de ces gloires, une longue paix et une prospérité inouïe dans les fastes de notre histoire. Que les hommes d'un jour qui nous gouvernent nous laissent seulement entrevoir l'espérance d'un semblable avenir, et ils feront plus pour le bonheur du pays qu'en s'acharnant à ces guerres d'opinions qui leur seront fatales, et dont le moindre résultat sera de perpétuer des haines que nous devrions tous nous efforcer d'éteindre. »

— Un dragon du 4e régiment s'est noyé dernièrement en se baignant dans la Saône à Lyon. Un ouvrier qui se baignoit dans le Rhône a également péri. Quelques jours avant, deux baigneurs se sont aussi noyés à Avignon.

— Le tribunal correctionnel de Lyon s'est occupé d'une association d'ouvriers tailleurs non autorisée. Quatre des prévenus ont été condamnés à plusieurs mois de prison.

— Le même tribunal a condamné le sieur Didier, l'un des amnistiés politiques, à quinze jours de prison. Didier, auquel on avoit retiré la résidence d'Ecully qui lui avoit d'abord été accordée, choisit Grenoble. Mais ne trouvant pas d'ouvrage dans cette ville, il demanda au préfet de l'Isère un passeport pour Villeurbanne, qui lui fut refusé ; néanmoins il partit, et bientôt on l'arrêta à Lyon.

— On a fait, ces jours derniers, des visites domiciliaires à Nîmes, chez plusieurs individus soupçonnés de tenir chez eux d'ignobles tripots.

— Une cave de l'hôtel de la Croix-de-Malte, à Marseille, avoit été remplie de paille destinée au fumier, et mélangée de fougères et de quelques autres plantes vertes. Ces plantes humides et entassées ont pris feu spontanément le 4. Après trois heures de travail, l'incendie resserré dans la cave a été complètement éteint. Le respectable curé de Saint-Martin est venu encourager les travailleurs, parmi lesquels se trouvoit un de ses vicaires, M. l'abbé Olive.

— On écrit d'Aix :

« Une tentative de vol a eu lieu, le 30 juin, dans la paroisse du Saint-Esprit. A dix heures du matin, un jeune homme d'environ vingt ans entra dans l'église, et à l'aide d'une baguette enduite de glu, chercha à retirer l'argent du tronc. Surpris sur le fait, et arrêté, il dit qu'un individu l'avoit chargé d'exécuter ce vol pour son compte. »

— Le général Colbert, commandant le

département de l'Hérault, après avoir présidé le conseil de guerre qui vient d'acquitter le général de Rigny, est retourné sur-le-champ à Montpellier.

— Le nommé Grand, ex-chasseur au 3e bataillon d'infanterie légère d'Afrique, a été condamné à la peine de mort par le 2e conseil de guerre de la 10e division, comme coupable de tentative d'incendie à l'hôpital militaire de Toulouse.

— M. Charles Dupin, dont nous avons annoncé la maladie, est arrivé le 2 à Bordeaux, se rendant aux Eaux-Bonnes.

— Il y a quelques jours, M. Castelli, professeur de langue italienne à Bordeaux, a été frappé le soir, dans la rue, de vingt coups de couteau. On ne connoît ni les auteurs, ni la cause de ce crime.

EXTÉRIEUR.

NOUVELLES D'ESPAGNE.

Un décret de la régente du 29 juin prescrit le recensement général de la population du royaume. Comme dit le *Journal des Débats*, cette mesure a le grand tort d'être aujourd'hui inexécutable.

— La *Gazette de Madrid* du 30 juin publie un article fort ridicule sur les mouvemens du roi Charles V et la situation actuelle de la régente révolutionnaire. D'après la *Gazette de Madrid*, il n'y a rien dans la marche de l'armée carliste qui doive inquiéter la révolution ; les plans du prétendant sont connus. En cherchant à se réunir aux bandes de Cabrera, il espéroit, à la tête d'une forte armée, venir établir son trône *sanglant* sur les débris de celui qu'occupent la *beauté*, l'*innocence* et la *magnanimité* ; mais la *vertueuse et prudente Christine saura ensevelir les factieux dans la poussière du territoire qu'ils ont osé profaner.*

Que dira la *Gazette de Madrid* lorsqu'elle apprendra que l'Ebre est franchi, que l'armée de Navarre marche actuellement avec les troupes de Cabrera ?

— Le *Moniteur* publie les trois dépêches télégraphiques suivantes :

« Le 4 au soir, à Ernani, le général Randon ayant refusé la mise en liberté de quelques mutins du régiment de la Princesse, ce régiment a fait feu sur son état-major et ses officiers. Ce général a été blessé, un colonel anglais, aide-de-camp du général Mirasol, et un cornette ont été tués. Le brigadier O'Donnel a rétabli l'ordre ; mais le général Mirasol n'ayant pu se faire écouter de ses soldats, a remis le commandement à Jaureguy, et s'est retiré à bord d'un bâtiment anglais. »

« Le prétendant a définitivement passé l'Ebre à Cherta, pendant la nuit du 28 et la matinée du 29. Cabrera l'attendoit sur ce point, où il avoit construit un pont de bateaux ; l'expédition, précédée des bandes de Cabrera, Forcadell, Serrador et autres, s'est dirigée immédiatement sur Valence par Amposta. »

« On écrit de Sarragosse, du 5, que le prétendant étoit arrivé à Cantavieja avec 7,000 hommes et 350 chevaux ; on ne connoissoit pas la direction qu'il prendroit.

» Les carlistes, voulant profiter de l'insurrection qui a eu lieu le 4 à Hernani parmi les troupes de la reine, ont attaqué cette place le 5, mais ils ont été repoussés par le brigadier O'Donnell. »

L'indiscipline et l'insubordination n'ont pas éclaté seulement à Hernani ; le régiment de la Princesse, à Saint-Sébastien, a aussi forcé le commandant-général des troupes révolutionnaires à abandonner son poste, et la garnison de Pañafiel (vieille Castille) a refusé le service. Des correspondances libérales de Madrid du 1er juillet portent que le ministère reçoit chaque jour des nouvelles fort alarmantes sur les dispositions des troupes.

Cantavieja est située dans le bas Arragon, sur la frontière du royaume de Valence, à quatre lieues nord-est de Teruel. On sait que cette dernière ville, fortifiée par des travaux importans, est la place d'armes de Cabrera. Prise par San Miguel, pendant l'excursion de Gomez en Andalousie, elle a été reprise il y

a quelques mois par les carlistes aragonais.

Si Charles V n'a avec lui que 7.000 hommes à Cantavieja. comme le dit la dépêche télégraphique, c'est que plusieurs de ses généraux se trouvent avec le gros de l'armée dans une autre direction.

— Le journal ministériel du soir publie deux dépêches télégraphiques, l'une de Bayonne. le 9, et l'autre de Narbonne, le 10. Elles confirment le passage de l'Ebre à Cherta; mais tandis que la première dit que le roi Charles V avoit avec lui 8,000 hommes, celle Narbonne lui en accorde de 12 à 14,000.

Le grand-duc Michel de Russie étoit le 1er juillet à Breda. S. A. I. a déjeûné chez le général baron Chassé.

— La chambre des communes s'est occupée, le 6, d'une pétition des habitans d'Edimbourg, à l'effet de faire accorder des secours aux Polonais malheureux. Sur la demande du chancelier de l'échiquier. cette pétition a été retirée, et la chambre s'est ajournée au 10.

— La haute chambre a discuté, le 7. le bill des *lords juges*. qui attribue l'exercice de la prérogative royale jusqu'au retour du monarque dans son royaume au premier dignitaire de l'église et au premier magistrat du pays. Le bill a passé à la troisième lecture, et la chambre s'est ajournée.

— Le prince George de Cambridge et *le duc* de Saxe-Meiningen sont arrivés à Londres.

— Le roi de Wurtemberg et ses deux filles, les princesses Marie et Sophie, sont partis de Stuttgard le 4 de ce mois pour La Haye.

— M. Zea Bermudez, ancien ministre de la régente d'Espagne, est en ce moment à Francfort.

— La quinzième assemblée des naturalistes et des médecins de l'Allemagne aura lieu cette année à Prague, et durera depuis le 18 jusqu'au 26 septembre.

— Les nouvelles de Smyrne représentent la peste comme continuant ses ravages de la manière la plus terrible dans cette ville et dans les environs.

CHAMBRE DES PAIRS.

(Présidence de M. Pasquier.)

Séance du 8 juillet.

Après avoir entendu l'éloge funèbre de M. le marquis de Latour-Dupin-Montauban, la chambre adopte sans discussion le projet portant demande d'un crédit supplémentaire pour les dépenses de la chambre des députés. et celui relatif à l'acquisition d'un hôtel rue d'enfer, pour l'Ecole des Mines.

L'ordre du jour est la discusion du projet qui accorde 200,000 fr. pour la célébration des anniversaires de juillet.

M. Dubouchage trouve tout naturel que le gouvernement glorifie les journées auxquelles il doit son existence. Il ne fait en cela que suivre l'exemple des gouvernemens beaucoup trop nombreux que la France a eus depuis cinquante ans. L'orateur, après avoir demandé si l'argent qu'on va voter ne seroit pas mieux employé en secours à des établissemens de charité, invite le gouvernement à profiter de l'anniversaire de juillet pour compléter l'amnistie qui, dit-il, ne marche que d'un pied boiteux. Il voudroit qu'on supprimât la surveillance à laquelle les amnistiés se trouvent assujétis, et qu'on rappelât les contumaces. Il désireroit également qu'on adoucît les lois exceptionnelles qui ont été votées dans des momens de troubles.

Comme le ministre de l'intérieur se lève pour répondre, les cris : Aux voix! le font rasseoir. La loi est adoptée par 80 boules blanches contre 20 boules noires.

La chambre adopte ensuite sans discussion les projets de loi relatifs : 1° à l'ouverture d'un crédit extraordinaire de 600,000 fr. pour secours aux bureaux de charité; 2° à la création d'entrepôts réels de douanes dans les colonies des Antilles et de l'île Bourbon; 3° à un crédit de 7 millions applicables aux canaux entrepris en vertu des lois de 1821 et 1822.

Séance du 10 juillet.

L'ordre du jour appelle la discussion du projet sur le sucre indigène. Le comte de La Ville-Gonthier combat la loi, et demande son rejet. M. de Morogues adopte le projet, mais avec des amendemens. M. Dubouchage établit que le sucre colonial revient au colon avec l'impôt à 65 centimes la livre, et que le sucre de betterave ne coûte que 40 centimes au fabricant. La lutte étant inégale le sucre colonial doit périr. M. Dubouchage vote contre la loi. Après avoir entendu encore quelques orateurs, la chambre ajourne la discussion générale à demain.

SYMBOLE DES APOTRES.

Je crois en un seul Dieu, père de la nature.
De la terre et du ciel la noble architecture
Ne fut qu'un jeu de ses puissantes mains.
Je crois Jésus, son Fils, rédempteur des humains,
Conçu du Saint-Esprit dans le sein de Marie.
Vierge et mère à la fois, elle donna la vie
Au Fils unique du Très-Haut.
Il naît à Bethléem, vit obscur, et bientôt
S'ouvre de ses travaux la brillante carrière.
Il souffre sous Pilate; et son heure dernière
Fait pâlir le soleil et trembler l'univers.
La croix est l'instrument de son cruel supplice.
Il consomme pour nous son sanglant sacrifice.
Un tombeau le reçoit : il descend aux enfers :
Des patriarches saints il y brise les fers;
Puis, le troisième jour, rompt ses liens funèbres,
Et, vainqueur de Satan dont il brave l'effort,
Sort triomphant du milieu des ténèbres,
Puisant la vie au sein des ombres de la mort.
Bientôt après, s'élevant dans la nue,
Des coupables humains il quitte le séjour;
Et, dans une splendeur ici bas inconnue,
Du firmament traversant l'étendue,
Va régner au milieu de la céleste cour.
Là, dans un océan de gloire et de lumière,
Il est assis à la droite du Père,
Jusqu'à ce jour qui doit finir les temps,
Jour de vengeance et de colère.
Où, du plus haut des cieux descendu sur la terre,
Il reviendra juger les morts et les vivans.
Mais ce Sauveur si doux, des pécheurs le refuge,
Ne sera plus alors qu'un inflexible juge
Vengeur de l'innocence et terrible aux méchans.
Je crois à l'Esprit saint, consolateur des justes,
A l'Eglise, à ses droits divins,
A ses privilèges augustes :
A la société des saints,
Dont le pieux et fraternel commerce,
Par un échange heureux, produit, recueille et [verse
Mille fruits de salut sur les tristes humains.
Je crois qu'un Dieu compatissant et tendre
Pardonne les péchés qu'efface le remords;
Qu'un jour ce même Dieu retrouvera la cendre
Et la poussière de nos corps,
Et dans leur propre chair ranimera les morts.
Je crois à l'éternelle gloire
Qu'un Dieu m'a méritée et prépare pour moi.
Cette espérance accroît mon zèle pour sa loi,
Et sur l'enfer assure ma victoire.
La récompense de la foi
Est le bonheur même de croire.

LE COMTE DE MARCELLUS.

Le Gérant, **Le Besgue.**

BOURSE DE PARIS DU 10 JUILLET.

CINQ p. 0/0, j. du 22 mars. 109 fr. 95 c.
QUATRE p. 0/0, j. de mars. 100 fr. 20 c.
TROIS p. 0/0, j. de déc. 79 fr. 05 c.
Quatre 1/2 p. 0/0, j. de mars. 102 fr. 10 c.
Act. de la Banque. 2402 fr. 50 c.
Bons du Trésor. 3 0/0.
Rente de la Ville de Paris. 000 fr. 00 c.
Oblig. de la Ville de Paris. 1150 fr. 00 c.
Quatre canaux. 1200 fr. 00 c.
Caisse hypothécaire. 795 fr. 00 c.
Rente de Naples. 97 fr. 70 c.
Emprunt romain. 101 fr. 5/8
Emprunt Belge. 102 fr. 1/2
Emprunt d'Haïti. 295 fr. 0/0
Rente d'Espagne 5 p. 0/0. 23 fr 0/0

PARIS. — IMPRIMERIE D'AD. LE CLERE ET Ce,
Quai des Augustins, 35.

L'AMI DE LA RELIGION paroît les Mardi, Jeudi et Samedi.

On peut s'abonner des 1er et 15 de chaque mois.

N° 2836.

JEUDI 13 JUILLET 1837.

PRIX DE L'ABONNEMENT.

	fr. c.
1 an	36
6 mois	19
3 mois	10
1 mois	3 50

HISTOIRE D'ANGLETERRE

DU DOCTEUR LINGARD,

Continuée depuis la révolution de 1688 jusqu'à nos jours par M. de MARLÈS.

On sait que le docteur Lingard a conduit son *Histoire d'Angleterre* jusqu'à la fin du règne de Jacques II. Ce célèbre historien paroissant ne pas vouloir pousser plus loin son travail, il étoit à désirer qu'une plume exercée donnât au public la continuation d'un ouvrage aussi important. C'est la tâche qu'a entreprise M. de Marlès, et pour mériter plus sûrement la confiance du lecteur, il a voulu avoir le jugement du docteur Lingard lui-même sur chacun des volumes qu'il a publiés. Il en a reçu une lettre qui approuve et loue son travail, et des *notes* ou *remarques* qu'on peut regarder comme une nouvelle preuve de la fidélité et de l'exactitude du continuateur ; car elles sont en général peu nombreuses, et la plupart ne nous ont paru avoir trait qu'à des détails d'un intérêt assez secondaire. M. de Marlès dit très-bien : « C'est la vérité que l'histoire doit aux hommes ; l'apologiste exalte, loue, pallie, excuse; l'écrivain détracteur abaisse, blâme, altère, décolore ; l'historien consciencieux dit ce qui est, tout ce qui est. »

Trois volumes de cette continuation ont déjà été publiés. Le premier renferme l'histoire de Guillaume III qui détrôna son beau-père, Jacques II, pour se mettre à sa place. Car ce ne fut point pour défendre la liberté nationale ou la religion du pays que Guillaume parut avec une armée étrangère sur le sol britannique. Il étoit poussé par son ambition. Il voulut être roi pour avoir plus de puissance, et ne pouvant le devenir que par l'usurpation, il n'hésita pas à devenir usurpateur. Son grand but fut d'être l'arbitre de toutes les querelles entre les potentats de l'Europe, et d'avoir plus de moyen de se venger de Louis XIV qui l'avoit humilié. Guillaume n'eut pas toujours à se louer de ses nouveaux sujets qui ne lui témoignèrent ni beaucoup d'affection ni beaucoup de confiance. Le parlement ne voulut jamais voter sa liste civile pour plus d'une année, et il l'augmentoit ou la réduisoit suivant qu'il le jugeoit à propos. Il obligea Guillaume de renvoyer sa garde hollandaise, et ne lui laissa, en temps de paix, qu'une armée nationale extrêmement restreinte. Guillaume se plaignit souvent qu'on empiétoit sur ses prérogatives. Enfin, fatigué des difficultés qu'on ne cessoit de lui susciter, il montra plus d'une fois le désir de quitter ses nouveaux états pour se retirer en Hollande, où il étoit plus roi qu'en Angleterre. Le système de son gouvernement fut de maintenir une espèce d'équilibre entre les différens partis qui divisoient la nation anglaise, de les opposer l'un à l'autre pour empêcher qu'aucun ne fût dominant, et les faire concourir tous à ses propres vues. Guillaume, qui n'avoit pas des principes religieux bien décidés, auroit voulu opérer une réunion entre les principales sectes protestantes qui existoient alors en Angleterre.

Il fit des efforts auprès de son par-

lement pour modifier la rigueur des lois contre les non conformistes; mais la nation anglaise, malgré son gouvernement représentatif, étoit alors une des moins tolérantes de l'Europe, au moins pour les catholiques. Toutes les propositions du roi ou faites en son nom furent rejetées à la chambre des pairs. Les communes ne se montrèrent pas plus favorables aux dissidens. On finit cependant par adopter un bill qui, moyennant certaines conditions, les mettoit à l'abri des dispositions pénales de quelques lois. Mais les catholiques ne furent point compris dans ce bill, et vers la fin du règne de Guillaume, on en passa un dans les deux chambres, qui déclaroit « que tout prêtre papiste, tout Jésuite convaincu par un ou deux témoins assermentés d'avoir exercé ses fonctions sacerdotales, seroit condamné à une prison perpétuelle; que tout individu qui naîtroit de parens pauvres ne pourroit hériter d'aucuns titres d'honneur ou domaines seigneuriaux, acheter des terres ou des tenures, ni recueillir des successions avant d'avoir prêté le serment de fidélité de même que le serment du test. » Ce bill fut sanctionné par Guillaume, qui crut peut-être devoir donner cette satisfaction aux communes; mais comme il ne fut pas d'ailleurs revêtu de toutes les formalités nécessaires pour en assurer l'exécution, il ne tarda pas à être regardé comme non obligatoire. Ce fut aussi sous ce règne, une année avant la mort de Guillaume, qu'il fut décidé par le parlement que nul ne pourroit monter sur le trône d'Angleterre, s'il ne professoit la religion anglicane telle qu'elle étoit établie par les lois; et que la princesse Sophie, duchesse douairière de Hanovre, étoit la plus proche héritière de la couronne dans la ligne protestante après la princesse Anne et le roi Guillaume, et leurs héritiers issus d'eux. C'est ainsi que les héritiers légitimes furent exclus à cause de leur attachement à une religion qui avoit fait pendant des siècles la gloire et le bonheur de la nation anglaise.

Le 2e volume de la continuation, qui est le 16e de l'ouvrage entier, contient le règne d'Anne et une partie de celui de Georges Ier. La reine Anne ne suivit point le système mixte adopté par Guillaume. Elle s'appuya tantôt sur les torys, et tantôt sur les whigs, selon que l'exigeoient les circonstances. Elle épousa les intérêts de l'archiduc dans l'affaire de la succession d'Espagne, qui alluma cette longue guerre des alliés contre Louis XIV, et coûta à la France de grands sacrifices. Le célèbre Marlborough y déploya de grands talens militaires; mais l'histoire est obligée de convenir que cet habile général ternissoit ces talens par de grands défauts : « Il étoit, dit notre historien, d'une avarice sordide, et sa conduite fut toujours pleine de duplicité. » Ancien favori du roi Jacques, il trahit sa cause pour le prince d'Orange. Mécontent de ce dernier, il se tourna de nouveau vers Jacques II. Depuis cette époque, il se montra orangiste ou jacobite, pour l'électeur de Hanovre ou pour le prétendant, suivant les calculs de son humeur, de son intérêt et de son ambition. Dans le temps même où il offroit formellement ses services à la cour de Saint-Germain, il écrivoit à l'électeur de Hanovre : « Je conjure votre altesse royale d'être persuadée que je chercherai toujours à mériter la confiance dont elle m'ho-

nore *par un attachement inaltérable à ses intérêts...* Nous ferons avorter, mes amis et moi, les desseins de *ces hommes sans principes*, qui voudroient rétablir *le prétendu prince de Galles...*» M. de Marlès ajoute que Marlborough ne fut pas le seul qui eût à se faire ce reproche de mauvaise foi... La reine Anne eut la gloire de terminer une guerre désastreuse où l'Angleterre dépensoit beaucoup plus qu'elle ne pouvoit gagner. Cette princesse déploroit la malheureuse destinée de son frère, le chevalier de Saint-Georges, surnommé le Prétendant; elle lui écrivit, parut lui donner quelque espoir; elle eût autant aimé l'avoir pour héritier que l'électeur de Hanovre; mais elle n'en vint jamais à prendre aucune mesure. Son principal mérite est d'avoir su se faire aimer de ses sujets par sa douceur et sa modération. Long-temps les Anglais, en parlant de son règne, ont dit : Du temps de la bonne reine Anne...

Après sa mort, l'Angleterre vit encore un étranger monter sur le trône de ses rois. Georges Ier ne fut pas sans quelques talens politiques; mais il avoit de la dureté dans le caractère. Il ne pardonna point à ceux qui méconnurent les droits qu'il tenoit du parlement. Après une tentative malheureuse en faveur du fils de Jacques II, il livra impitoyablement au fer de la justice d'illustres seigneurs anglais tombés au pouvoir du vainqueur. Après de nombreuses exécutions, il restoit encore mille prisonniers, que l'on jugea sans doute moins coupables. Ils demandèrent grâce, et le *miséricordieux* Georges ne les condamna qu'à la déportation. Quelques années après, il fit savoir au parlement qu'il avoit découvert un complot contre sa personne et contre la sûreté de l'état; et le parlement passa un bill par lequel « une taxe de cent mille livres sterling (deux millions quatre cent mille livres) destinée à payer les frais causés par la découverte de la conspiration, fut imposée sur les biens meubles et immeubles de toute personne réputée papiste ou élevée dans la religion catholique.» Dans le même temps, ce même parlement, dans une adresse au roi, parloit des protestans de Hongrie, de Pologne et d'Allemagne, *opprimés*, disoit-il, *par le clergé papiste de ces contrées*. L'avénement de Georges à la couronne fut le triomphe des whigs, qui, malgré leur zèle apparent pour la liberté, ne se montrèrent pas moins amis de la domination que les torys. Ils abusèrent singulièrement de leur victoire. Ils avoient à leur tête le célèbre Robert Walpole, qui présida si long-temps aux destinées de l'Angleterre. Il est vrai qu'il fut peu scrupuleux sur les moyens de se maintenir au pouvoir. Il étendit et perfectionna le système de corruption parlementaire introduit par Guillaume.

Georges Ier fut remplacé par Georges II, qui avoit été mal avec son père et qui fut mal aussi avec son fils. Le ministère de Walpole fut conservé, et l'on continua de marcher dans les mêmes erremens. Sans faire le procès au régime représentatif, nous croyons que la lecture de l'histoire d'Angleterre pourroit servir, au besoin, à modérer l'admiration exclusive de certaines gens pour cette forme de gouvernement. On veut qu'elle soit plus favorable à la liberté, et l'on peut remarquer pourtant qu'en fait de li-

berté religieuse, par exemple, le parlement anglais s'est en général montré plus intolérant que ses souverains. Il déploya toujours une rigueur extrême contre les accusés politiques. On connoît ses proclamations sanglantes contre le prince Charles ; le gouvernement avoit mis la tête de son père à cinq mille livres, le parlement la mit à cent mille. Quelle idée peut-on se former du zèle de ces assemblées pour les libertés et le bonheur du peuple ? Les intrigues et l'argent des ministres avoient la plus grande influence sur les élections. Le parlement une fois réuni, l'or et les faveurs du ministère étoient ordinairement le dernier mot qui décidoit les questions. « On voyoit, dit M. de Marlès (sous Georges Ier et Georges II), la corruption organisée formant les majorités parlementaires et vendant ainsi au pouvoir les libertés et les intérêts de la nation ; » et cette observation revient plus d'une fois.

On a parlé de la faveur inconstante des princes et de leurs caprices. Mais que ne pourroit-on pas dire de ceux des assemblées législatives ? Après la mort de la reine Anne, on poursuit à outrance des ministres qui avoient paru avoir la confiance de leur souveraine et de leurs concitoyens. On leur fait un crime capital d'avoir signé une paix désirée, aussi conforme aux intérêts de l'Angleterre qu'à ceux de l'Europe entière. Le chef du ministère déchu, le comte Oxford, languit deux ans dans une prison, et ne dut qu'à un heureux concours de circonstances de sauver sa fortune et sa vie. Walpole, qui s'étoit signalé par son acharnement contre les ministres qu'il avoit renversés, tomba enfin, après une longue résistance. La nouvelle de sa retraite fut accueillie de toute l'Angleterre avec des transports d'allégresse, et il fut menacé de poursuites un peu mieux méritées que celles qu'on avoit fait subir à ses prédécesseurs. Après la chute de ce ministre, « on s'imagina, dit l'historien, que la nation alloit voir tous ses griefs redressés, son commerce protégé au dehors, les onéreux subsides qu'elle payoit à des princes étrangers, éteints et abolis, la chambre des communes adopter sans division toutes les mesures populaires qui lui seroient proposées. Qu'arriva-t-il ? Il arriva ce qui arrive toujours. Les hommes qui avoient le plus déclamé contre Walpole suivirent de point en point la route qu'il avoit tracée ; les nouveaux ministres firent ce qu'avoient fait les ministres qu'ils remplaçoient. Ils renièrent pour ainsi dire leurs vieilles opinions politiques, et ils combattirent de toutes leurs forces les mêmes propositions qu'ils avoient faites cent fois, et *toujours soutenues avec la plus grande énergie.* » On sait qu'un tel spectacle n'a pas été donné à l'Angleterre seulement.

Une partie du règne de Georges II remplit plus des deux tiers du troisième volume de la *continuation*. Cette continuation ne nous semble nullement indigne de faire suite à l'ouvrage si justement renommé du docteur Lingard M. de Marlès a suivi la même marche dans l'exposé des faits. Ses réflexions sont d'un esprit sage et modéré ; peut-être quelquefois seroit-on tenté de les trouver un peu longues. Nous regretterions aussi que l'auteur n'ait pas donné plus de détails sur les affaires des catholiques, alors constamment opprimés. Le style est toujours facile, naturel, et nous a paru avoir

toute l'élégance qui convient au genre historique. On en pourra juger par le morceau que nous allons citer sur la disgrâce de Marlborough.

« Ce Marlborough, qui, six mois auparavant, étoit prôné par la nation, exalté par les chambres, caressé, flatté par les deux partis, devint tout d'un coup un objet de haine et de réprobation, quoique sa conduite militaire soit à peu près la même, et qu'il soit revenu avec de nouveaux lauriers. La veille, on l'appeloit le restaurateur des armes britanniques ; on parloit de ses victoires par le nombre des batailles qu'il avoit livrées ou des villes qu'il avoit assiégées; il avoit humilié la France, assuré la liberté de l'Europe. Le lendemain, on censuroit amèrement ses actions, on les tournoit en ridicule; on l'attaquoit dans des libelles; on ne s'entretenoit que de son avarice, de ses extorsions, de sa conduite tortueuse, de sa duplicité, de sa cruauté, de son insatiable ambition; on alloit jusqu'à mettre son courage en problème. Hier encore le héros de l'Angleterre ; aujourd'hui le plus vil des hommes. Tel on peignoit Marlborough, tel on peindra toujours l'homme qui cherche la popularité entre deux factions opposées. »

E.

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

PARIS. — Autrefois les cimetières étoient des lieux sacrés, et quand on étoit obligé de cesser d'y enterrer, on ne cessoit pas pour cela de les conserver religieusement fermés, et on ne se permettoit pas de changer la destination du terrain, au moins avant de longues années. On respectoit la cendre des générations qui y avoient été ensevelies, et les familles n'auroient pas vu sans douleur les ossemens de leurs pères arrachés à la place qu'elles aimoient à visiter, et où elles alloient prier. Ce n'est guère qu'il y a 60 ans, lors des ravages d'une philosophie nouvelle qui affoiblissoit les sentimens religieux, que l'on s'avisa d'ôter aux cimetières leur privilége de stabilité et de durée, et qu'on imagina de les déplacer sous différens prétextes, pour ouvrir une rue, pour percer une promenade, pour élever un théâtre, etc. Ainsi, au silence des tombeaux succédèrent le tumulte et les plaisirs, et il ne fut plus possible de reconnoître la place où avoient été inhumées des personnes chères, encore moins d'y aller prier.

Quelque chose de semblable se prépare en ce moment. L'ancien cimetière de Vaugirard, qui avoit cessé de recevoir des corps en 1824, doit être incessamment livré à la culture, et la ville de Paris, propriétaire du terrain, a fait avertir les familles de retirer les tombes et les monumens qu'elles avoient fait ériger. Ainsi, les morts qui attendoient là leur résurrection, suivant l'antique formule des inscriptions funéraires, vont être chassés de leur dernier asile. Il faut leur chercher une autre demeure, ou plutôt leurs ossemens dispersés et confondus au milieu d'une foule d'autres ossemens, seront perdus en quelque sorte pour leurs enfans, qui ne pourront plus montrer à leurs descendans la place où dormoient leurs pères.

Nous ne doutons pas que des réclamations n'aient été faites auprès de l'autorité pour l'enlèvement projeté. Des journaux demandent qu'on respecte au moins les cendres de M. de Monthyon, *ce grand philantrope*, disent-ils, qui a laissé 6 millions aux hospices, et 2 millions à l'institut. Mais combien d'autres personnes non moins respectables que M. de Monthyon, quoiqu'elles ne fussent pas millionnaires! Combien d'hommes re-

volutionnaires. Ce prêtre, nommé Antoine-Joachim de la Nativité (*del Nascimento*), n'avoit commis d'autre crime que d'élever la voix contre le schisme, de défendre l'autorité du Saint-Siége et celle de l'archevêque proscrit. Des soldats furieux allèrent le tirer de son domicile pour le mener en prison; tout en le conduisant, ils le frappèrent et le criblèrent de coups, sans que la victime fît entendre une seule plainte. Enfin, ils redoublèrent leurs mauvais traitemens, au point que le pauvre prêtre n'eut que le temps de répéter la prière de notre divin modèle : *Seigneur, pardonnez-leur, car ils ne savent ce qu'ils font*. Ils expira immédiatement. C'est le 7 avril qu'eut lieu cet assassinat, dont le pieux archevêque gémit et se félicite à la fois. Il regarde la mort du vertueux prêtre homme honorable pour l'église d'Evora, et comme une protestation énergique contre les actes de foiblesse de ceux qui composent avec le schisme, qui obéissent à l'intrus, et qui cherchent des prétextes pour excuser cette fatale condescendance.

La lettre pastorale du prélat, qui est datée du couvent de Saint-André della Valle, à Rome, le 3 juin 1837, est aussi noble que touchante. Elle montre le triste état du diocèse d'Evora, où le peuple seul et les femmes ont eu le courage de résister au schisme. La douleur qu'en témoigne l'archevêque et ses pressantes exhortations à son troupeau annoncent toute la vivacité de sa foi.

Une nouvelle église vient d'être bâtie avec autant de promptitude que de générosité à Brescello, dans l'état de Modène. L'ouverture de cette église a donné lieu à une suite de fêtes. Le 10 juin au soir, M. Cattani, évêque de Reggio, arriva à Brescello. Dès son arrivée, on commença à chanter des psaumes dans une chapelle préparée dans une maison voisine. Des prêtres venus de Reggio se succédèrent ainsi et prièrent jusqu'au jour. La consécration de l'église commença le dimanche 11, à sept heures du matin, en présence des fabriciens et d'un peuple nombreux. Le soir, le prélat, assisté d'un clergé nombreux, transporta avec beaucoup de pompe le saint Sacrement de l'église de la Conception à la nouvelle église. Les autorités, la garnison, la musique ajoutoient à l'éclat de la cérémonie.

Le 12, les reliques de saint Genez, évêque, patron de Brescello, furent tranférées processionnellement à la nouvelle église ; elles furent exposées au peuple, et un discours fut prononcé dans cette circonstance. Une messe solennelle en musique fut célébrée, et le soir il y eut vêpres et salut solennel. Le lendemain, nouvelle fête et grand office, où se trouvèrent avec l'évêque un nombreux clergé, toutes les autorités, les confréries, les militaires. Le peuple entier montroit une grande joie d'avoir une église en harmonie avec sa piété.

Après un peu plus de deux ans de travaux, la nouvelle église paroissiale de Saint-Paul à Dublin a été achevée, au moins pour ce qu'il y a de plus important. Elle est due au zèle du curé, M. Yore, qui a réuni ses paroissiens, et leur a proposé l'entreprise ; ils y ont concouru avec ardeur. Le 17 mars 1835, M. Murray, archevêque catholique de Dublin, posa la première pierre. Les travaux ont été poussés avec une grande activité. On avoit espéré pouvoir ouvrir

noms de religion. Ainsi M. l'archevêque d'Evora signe ses pastorales : *Fra Fortunato di S. Bonaventura*. *Fra* ici ne signifie point *François*, comme l'a cru un journal, mais *frate*, *frère*, religieux. Les religieux, en Italie, mettent toujours *fra* devant leur nom ; c'est ainsi qu'on dit *fra Paolo*.

l'église le 17 mars dernier; elle n'a pu l'être qu'à la fin de juin. La consécration en a été faite par le vénérable archevêque, au milieu d'un grand concours. La dépense s'est élevée jusqu'ici à 7,000 liv. sterl., ou 175,000 fr., et on assure qu'il n'y a pas un sou de dette. Cependant l'église n'a été bâtie que par des dons volontaires, qui sont dus en grande partie à la classe la moins aisée; éclatant témoignage de la religion des catholiques irlandais! L'édifice n'est pas entièrement terminé; le portail et le clocher ne sont que commencés. On espère que les fidèles montreront leur zèle pour l'achèvement de leur œuvre. Le compte-rendu de la recette et de la dépense a été mis sous les yeux du public.

On a saisi à Kiel, en Danemarck, les exemplaires d'un écrit de Jean-Antoine Horn, candidat en théologie, écrit publié à Oldenbourg sous ce titre: *Explication naturelle de l'Histoire de la Bible depuis la mort de Jésus-Christ jusqu'à la descente du Saint-Esprit*, avec une préface tendant au même but. Il paroît que cet écrit étoit dans le sens des rationalistes allemands, qui ne veulent voir dans l'Ecriture sainte ni miracles, ni mystères.

POLITIQUE.

Un journal, auquel sa position ne permet pas toujours l'expression franche de la vérité, disoit dernièrement que la guerre d'Espagne étoit *la lutte du despotisme contre la liberté*. Pour réduire la question espagnole à ce seul point de vue, il faut, ou ne compter pour rien la religion, ou, ce qui ne paroît pas possible, s'imaginer qu'elle n'est point menacée par la révolution qui règne à Madrid. Les faits sont trop clairs. L'esprit de cette révolution est par-dessus tout un esprit anti-catholique et anti-religieux: c'est l'esprit de Voltaire et de Condorcet; et nous croyons que, sur ce point, le *Constitutionnel* ne se trompe pas. Il se peut que, dans le principe, quelques hommes modérés aient désiré une forme de gouvernement plus favorable à la liberté, et n'aient eu en vue que la réforme de plusieurs abus. La religion ne s'est jamais montrée ennemie d'une liberté sage et réglée. Le pouvoir civil l'a toujours trouvée prête lorsqu'il a été dans la disposition sincère de corriger des abus. Mais la suppression violente et arbitraire des établissemens religieux n'est point une réforme d'abus; c'est une destruction, un vandalisme brutal. Quelqu'intérêt qu'aient les députés aux cortès actuelles à dissimuler leurs desseins hostiles contre la religion, ils les manifestent par tous leurs actes. Leur nouvelle édition de la constitution de Cadix achève de les dévoiler.

Nous avons cité les articles de ces deux constitutions relatifs à la religion; l'une déclaroit que « la religion catholique, apostolique et romaine, *la seule vraie*, sera toujours la religion des Espagnols. » Ce langage est celui de législateurs chrétiens et catholiques. La constitution récemment promulguée nous apprend que « la religion catholique est celle que professent les Espagnols. » Une réunion de législateurs mahométans pourroit faire le même aveu. Mais ce qu'ils ne feroient probablement point, ce qu'ils ne font pas au moins dans les pays où ils sont les maîtres, c'est ce que les cortès annonç nt assez clairement l'intention d'exécuter. Il est dit, dans le même art. 11, que « la nation s'oblige à pourvoir à l'entretien du culte et des ministres de la religion. » Ces paroles n'ont pas besoin de commentaire; on voit que, si par malheur les cortès triomphent, tous les biens du clergé séculier ne seront pas plus respectés que ceux du clergé régulier, et qu'on dépouillera entièrement l'église d'Espagne pour lui donner ce que l'assemblée nationale a donné à l'Eglise de France après l'avoir spoliée... La constitution de 1812 prescrivoit aux membres des cortès un serment par lequel ils s'engageoient « à défendre et conserver la religion catholique,

et à n'en admettre aucune autre dans le royaume. » Ce serment n'a plus convenu aux députés de 1837. Cédant à leur antipathie pour la religion catholique, ils ont sacrifié sans pudeur l'inestimable avantage que possédoit leur pays, de ne connoître d'autre culte que celui de la vraie religion.

En faut-il davantage pour réfuter cette étrange assertion, que « la guerre d'Espagne est la lutte du despotisme contre la liberté ? » Non, ce n'est point contre la liberté que lutte Charles V, c'est contre un esprit révolutionnaire qui menace de tout renverser, à commencer par la religion qui est le fondement de la société. Non, ce n'est point pour le despotisme que les soldats de Charles V ont les armes à la main. Jamais le despotisme ne leur eût inspiré ce courage intrépide et persévérant qui fait l'admiration même de leurs ennemis. On ne se sacrifie point ainsi pour un régime odieux qu'on peut bien quelquefois être obligé de subir, mais qui n'a jamais fait naître un dévoûment spontané. C'est surtout pour leur religion que combattent les carlistes; ils la veulent inviolable, et avec toutes les conditions qui lui sont nécessaires pour contribuer d'une manière efficace au bonheur des peuples. Ce sont encore des chrétiens qui sont aux prises avec les ennemis de leur culte et de leurs croyances; et si leurs succès *désolent* les faux philosophes, les indifférens et les défenseurs obligés des révolutions, ils ne peuvent que réjouir ceux qui sont, avant tout, les amis de la religion, de l'ordre et de la paix. E.

Un journal donne la note de diverses créances véreuses sur le recouvrement desquelles notre trésor public doit peu compter. Nous remarquons avec plaisir qu'il ne comprend point dans le nombre les 65 millions que nous avons dépensés dans nos deux expéditions de Belgique; cela semble indiquer qu'il regarde cette créance comme bonne, et nous en acceptons l'augure de tout notre cœur.

Celles dont il a mauvaise idée sont : 1° 47 millions dus par l'Espagne, sans compter le courant; 2° 2 millions dus par la république d'Haïti; 3° 13 millions dus par le commerce français, pour avances que la révolution de juillet lui a faites; 62 millions dus par les contribuables retardataires et les agens infidèles du trésor. Ce qui rend ces dernières sommes impossibles à recouvrer, dit le journal qui fournit cette note, c'est que la plupart des créances dont il s'agit remontent à des époques déjà éloignées.

Il faut convenir que nous sommes singulièrement malheureux dans ces sortes d'affaires. Quand c'est nous qui devons, on auroit le courage de revenir de l'autre monde pour nous faire payer; témoin la fameuse réclamation américaine que l'on croyoit presque perdue au milieu de la nuit des temps, et que la révolution de juillet, dans ses nobles scrupules de délicatesse et de probité, s'est empressée de reconnoître comme s'il se fût agi d'une dette d'hier; témoin encore cette autre réclamation qui nous arrive au bout de vingt-trois ans, de la part de quatre féaux amis de Bonaparte, qui se présentent sans papiers ni écritures d'aucune espèce, comme des ayans-droit à une munificence de deux millions dont ils savent, disent-ils, qu'il avoit l'intention de les gratifier.

Ainsi, quand il est question de notre actif, le temps y fait beaucoup, et toutes les raisons sont bonnes pour en établir la prescription. Mais ce n'est plus la même chose quand il s'agit de notre passif; il n'y a là-dessus, auprès de nous, aucun mauvais titre ni aucune mauvaise réclamation; et les dates ne vieillissent point.

PARIS, 12 JUILLET.

Le général Baudran et le duc d'Elchingen, qui ont été envoyés à Londres pour complimenter la reine Victoire, sont de retour à Paris.

— La correspondance d'Oran, adressée au *Garde National*, journal ministériel de

Marseille, annonce que le général Bugeaud, M. Delarue et le juif Durand étoient partis de cette ville le 1er juillet pour avoir une entrevue avec Abd-el-Kader.

— La 4e batterie du 14e d'artillerie a dû partir de Toulouse le 11 pour l'Afrique.

— Le général de Rigny est arrivé à Paris.

— Le *Journal de Paris* demande qu'on rétablisse la croix de Saint-Louis.

— Le ministre de l'instruction publique a saisi le conseil royal de la question du rétablissement des inspecteurs-généraux de droit, établis par la loi de 1804 et abolis par une ordonnance de 1824. Le conseil royal a donné un avis contraire au rétablissement de cette institution.

— La chambre des mises en accusation a renvoyé devant la cour d'assises M. le général Donnadieu, M. Malteste, imprimeur, et M. Allardin, éditeur, comme auteurs ou complices du délit d'offense envers Louis-Philippe, d'excitation à la haine et au mépris du gouvernement, etc., à raison de la publication de l'ouvrage du général, intitulé : *De la vieille Europe, des rois et des peuples de notre époque.*

— Par arrêté du même jour, M. de Lostanges, gérant de la *Quotidienne,* a été également renvoyé devant le jury, sous la prévention des mêmes délits, pour avoir parlé de cet ouvrage dans le numéro du 28 juin. L'article incriminé est intitulé : *Du Livre du général Donnadieu à propos d'Alger.*

— La cour de cassation a confirmé un jugement de juge de paix, portant que les locataires, à moins de conventions particulières, ont le droit de rentrer chez eux à toute heure de jour et de nuit.

— Les sieurs Février, Noël, Plet et Leveillé, boulangers, prévenus d'avoir débité leur marchandise dans des balances reconnues mal équilibrées, ont été condamnés par le tribunal de police correctionnelle : le premier, à trois jours de prison ; le second, à trois mois de la même peine ; et les deux derniers, par défaut, à trois mois de la même peine, et de plus tous les trois à 50 fr. d'amende.

— M. Leroy, notaire à Sartrouville, croyant avoir à se plaindre d'une lettre que lui avoit écrite M. Louvancourt, notaire à Paris, relativement à une affaire qui les concernoit tous deux, vint le trouver, le 3 mai, avec MM. Barbier et Moriceau, le premier commissaire-priseur, et l'autre avocat. M. Louvancourt étoit dans son étude occupé à donner des avis à ses clercs, et au moment de sortir, lorsque ces messieurs entrèrent. Il refusa d'aller dans son cabinet pour avoir avec eux une explication, et comme M. Leroy venoit de lire à haute voix la lettre en question, et de demander une réparation, M. Louvancourt le pria avec calme de se retirer. M. Barbier, à ce qu'il paroît, répéta les derniers termes de la lettre, et dit qu'étant venus pour en avoir satisfaction, ils ne sortiroient pas sans l'avoir obtenue. En même temps M. Leroy saisit M. Louvancourt par le collet, et le secoua fortement. Le calme de son adversaire l'irritant de plus en plus, il lui cracha au visage. Alors M. Louvancourt le frappa avec un parapluie qu'il tenoit, et les clercs intervenant, les agresseurs se retirèrent. L'affaire fut portée en police correctionnelle. Me Crémieux, qui plaidoit pour M. Louvancourt, a flétri la triste manie du duel, et loué l'arrêt de la cour de cassation, qui lui ôte désormais l'impunité. Après, l'avocat a dit que ceux-là méritoient la protection des tribunaux, qui, mettant leur confiance dans les juges, ne craignent pas de braver le plus terrible préjugé. Le tribunal a acquitté MM. Moriceau et Barbier, et condamné M. Leroy à deux mois de prison et 3,000 fr. de dommages-intérêts. M. Leroy a interjeté appel de ce jugement.

— Le 11 juin, un homme portant une hotte qui paroissoit remplie de pains de sucre se présenta à la barrière de la Gare. Son assurance alloit mettre en défaut les surveillans de l'octroi, lorsqu'un employé,

moins confiant que ses camarades, défit la calotte de papier bleu de l'un des pains, et aperçut un chapiteau en plâtre. Alors examinés l'un après l'autre, il arriva que les pains de sucre étoient des boîtes, que ces boîtes renfermoient chacune plusieurs vessies, et que toute la charge de sucre se trouvoit métamorphosée en 29 litres d'esprit de vin. Ce fraudeur, nommé Merle, vient d'être condamné par la police correctionnelle à 200 fr. d'amende, et à rester en prison jusqu'à l'acquittement de cette somme.

— M. Vicat, ingénieur en chef des ponts-et-chaussées, a reçu la mission spéciale de faire, dans toutes les parties du royaume, la recherche et l'examen des matériaux propres à la confection du mortier hydraulique.

— M. Jauffret, bibliothécaire de la ville de Marseille, vient de découvrir parmi les manuscrits de cet établissement une relation autographe de la campagne d'Egypte par Napoléon Bonaparte. Ce manuscrit a été envoyé à la Bibliothèque royale. M. Jauffret a reçu la décoration de la Légion-d'Honneur.

— D'après un document publié par le ministre de la guerre, 326,298 jeunes gens étoient inscrits pour le tirage de 1836. Dans ce nombre, 155,839 savoient lire et écrire; 11,784 savoient seulement lire; 149,195 ne savoient ni lire, ni écrire. L'état d'instruction des 9,480 autres n'a point été constaté.

Parmi les 80,000 conscrits fournis par le tirage, 40,186 savoient lire et écrire.

— On vient de signaler à l'autorité, disent plusieurs journaux, un vieillard qui paroît atteint de la monomanie du vol. Sa famille le fait suivre par un domestique chargé de payer les objets qu'il dérobe.

— La caisse d'épargne de Paris a reçu les 9 et 10 la somme de 580,498 fr., et remboursé 359.500 fr.

— Le maire de La Chapelle Saint-Denis donna sa démission, parce que M. Gasparin, alors ministre de l'intérieur, avoit refusé de nommer un commissaire de police présenté par lui. Le conseil municipal ne tarda pas à être dissous, et les électeurs convoqués ont réélu leur ancien maire. L'autorité ayant cassé les dernières élections, on a indiqué de nouvelles pour le 13 juillet.

NOUVELLES DES PROVINCES.

M. Michaux, procureur du roi à Fontainebleau, vient d'être nommé chevalier de la Légion-d'Honneur.

— On écrit de Valenciennes, le 10, que des troubles sérieux ont éclaté à Anzin. Dix ouvriers mineurs ont été arrêtés.

— En faisant des fouilles sur l'emplacement de l'Eglise Saint-Jacques, à Valenciennes, on a découvert une grande quantité d'objets curieux, et surtout beaucoup de monnoies espagnoles à l'effigie de Philippe II.

— Une scène de désordre et de rébellion contre la force armée a troublé à Châlons, mercredi dernier, les opérations du recrutement. Deux jeunes gens de Saint-Cosme ayant été arrêtés, leurs camarades ont voulu les reprendre, et une lutte s'en est suivie. L'ordre, du reste, n'a pas tardé à être rétabli.

— Robert, condamné à mort par la cour d'assises d'Eure-et-Loir, pour assassinat sur le maire de Saint-Projet et sa domestique, a été exécuté samedi à Chartres. Quelques jours auparavant, il avoit essayé de s'évader. Il a témoigné du repentir à l'ecclésiastique qui l'accompagnoit.

— Pendant la soirée du 8, le tonnerre est tombé dans deux endroits de la ville de Nantes. Une maison isolément placée sur le pont de la Belle-Croix a été fortement endommagée. La foudre a pénétré par une cheminée, et est descendue d'étage en étage jusqu'au rez-de-chaussée, mettant en pièces tout ce qui se trouvoit sur son passage. Un panier plein de charbon, des tourbes et des fagots furent dispersés çà et là sans que le feu y prît. Le fluide électrique traversa le mur de la

[illegible]ison presqu'à ras de terre, atteignit en [illegible]ors la chaîne du réverbère, suivit le [illegible]ducteur, et redescendit de l'autre côté [illegible]ur se rabattre sur un moulin à eau. Là [illegible]mit le feu à une paillasse, et disparut.

Il y avoit devant la maison un factionnaire à qui l'électricité donna une telle secousse qu'il fut poussé à quelques pas. Personne n'a été blessé.

— La crise commerciale se fait fortement sentir dans le département de la Vienne. Depuis un mois quatre faillites y ont été déclarées.

— A Limoges, tous ces jours derniers le thermomètre a marqué de 28 à 32 degrés.

— La chaleur dans les Pyrénées a atteint, le 29 juin, 32 degrés.

— Plusieurs élèves du collége de Brive (Corrèze) ayant été renvoyés pour insubordination, leurs camarades demandèrent leur rappel, et ne pouvant l'obtenir se révoltèrent contre leurs maîtres. Le maire, le commissaire de police, et la gendarmerie, appelés sur le lieu du désordre, ne purent en imposer à toutes ces petites têtes qui abandonnèrent le collége en promettant de n'y rentrer qu'avec les élèves expulsés. En attendant, nos jeunes extravagans sont allés *continuer leurs études* dans les estaminets de la ville.

Est-ce là une preuve de l'ordre et de la bonne administration des colléges de l'Université?

— Le conseil royal de l'instruction publique, sur la délibération du conseil académique de Lyon, a décerné une médaille de bronze à M. Audier, instituteur communal à Irigny, et à M. Durand, instituteur communal à Yzeron.

— On écrit de Lyon que le chien d'un aubergiste de la Quarantaine a mordu quatre chiens et deux enfans. L'un des animaux mordus a été bientôt attaqué d'hydrophobie. Quant aux deux enfans, on espère que les précautions prises à leur égard les préserveront de cette cruelle maladie.

— Les rues de Lyon et de Marseille seront bientôt éclairées au gaz. Un journal de Lyon se plaint que le conseil municipal de cette dernière ville ait traité pour le nouvel éclairage avec une compagnie anglaise, pendant qu'une compagnie lyonnaise offroit les mêmes avantages.

— Le conseil municipal de Nîmes a arrêté à l'unanimité que les ateliers de secours qui ont été créés en faveur des ouvriers sans travail seront continués, et qu'une somme de 3,000 fr. leur sera comptée par semaine.

— M. le chevalier de Barbazan, un des nobles débris de l'ordre de Malte, est mort à l'Isle-en-Jourdain (Gers) le 5 de ce mois.

— Le vice-amiral baron Roussin, ambassadeur de France à Constantinople, venant de Paris, est arrivé à Marseille. Il doit prendre passage le 11 courant sur le *Sésostris*.

— Le 6, un grenadier du 12e de ligne, nommé Pacot, a eu le bonheur de retirer du port, sur le quai de Rive-Neuve, à Marseille, deux enfans qui se noyoient.

— Nous trouvons encore un beau trait de courage dans la *Gazette du Midi*. Un jeune enfant de Marseille qui jouoit près des plâtrières, au quartier des Olives, pendant que les ouvriers étoient à déjeûner, s'approcha d'une plâtrière inondée où l'eau avoit plus de 15 mètres de profondeur, et y tomba. Il se débattoit depuis quelques instans, lorsque le sieur Jouve, plâtrier, ancien militaire au 54e de ligne, accourut à ses cris, se jeta dans le gouffre tout habillé, et fut assez heureux pour arracher ce pauvre enfant à la mort qui le menaçoit.

— Atané, condamné à mort il y a plusieurs mois, par la cour d'assises de la Haute-Garonne, pour crime d'empoisonnement, a été exécuté, le 4, à Toulouse. Depuis long-temps M. l'abbé Ratier le visitoit dans sa prison; et, bien préparé à subir sa peine avec résignation, Atané a montré au terrible moment ce calme et cette confiance que la religion seule peut inspirer. Avant de présenter sa tête au bourreau, il s'est agenouillé, et a récité une prière avec M. l'abbé Ratier, et un

autre jeune ecclésiastique qui l'avoit aussi préparé à la mort.

— Il y a eu récemment à la Bourse de Bordeaux, une réunion de négocians, pour aviser aux moyens de préserver le commerce de cette ville de la ruine qui le menace. Plusieurs négocians notables ont pris tour à tour la parole pour peindre la situation de Bordeaux, et généralement ils ont attribué le mal actuel à l'indifférence des gouvernans dès qu'il s'agit de prendre les intérêts de cette ville.

— M. Castelli, professeur de langues à Bordeaux, qui a reçu quinze coups de couteau, dont onze heureusement n'ont fait que percer sa redingotte, est encore en danger. Un individu soupçonné de ce crime a été conduit au Fort-du-Hâ.

EXTÉRIEUR.

NOUVELLES D'ESPAGNE.

La nouvelle du passage de l'Ebre par Charles V s'est répandue vaguement à Madrid le 2. Le lendemain plusieurs journaux ont cherché à révoquer ce fait en doute.

— Le courrier de Madrid a manqué le 4 à Saragosse.

— Il résulte de diverses informations recueillies sur les derniers mouvemens des bandes de Valence et du bas Aragon, dit le *Journal des Débats*, que toutes les mesures avoient été prises pour l'approvisionnement de Cantavieja; ceci semble annoncer que don Carlos veut en faire sa place d'armes et le centre de ses opérations, au moins pour quelque temps.

— La *Gazette du Languedoc* annonce, d'après des lettres du quartier royal, que Charles V a nommé le général El Royo chevalier grand'croix de San Fernando; le brigadier Tristany maréchal-de-camp, et le colonel Zorilla brigadier.

— Une correspondance de Teruel, le 30 juin, parle d'une grande conspiration qui auroit été découverte par le général Oraa, et qui tendoit à faciliter l'arrivée du roi Charles V à Madrid. On auroit appris par des lettres saisies, que ce prince étoit depuis quelques mois reconnu par plusieurs cours du Nord. Des fonctionnaires et des militaires d'un grade élevé sont compromis. La correspondance de Teruel, qui accorde de 22 à 24.000 hommes au roi, ajoute que le général Oraa a expédié deux courriers à Madrid, avec ordre d'arriver en vingt-quatre heures sous peine de mort.

— Le baron de Meer, qui commande le troupes révolutionnaires en Catalogne est d'origine belge. Son nom de famille est Lesoine. Il est frère de l'ancien gouverneur de Limbourg et parent de M. Lesoine, de Liége, associé de M. *Cockerill*, qui devoit faire le chemin de fer de Paris en Belgique.

— Deux compagnies des volontaires d'Andalousie, nommés *Pesteros*, se sont révoltées, le 23 juin, à Cadix, parce que ces malheureux qu'on vouloit envoyer en garnison à San-Fernando avoient demandé inutilement qu'on leur payât leur solde arriérée depuis deux mois. Quatre-vingt-dix-sept soldats ont été arrêtés et enfermés dans le fort Sainte-Catherine.

— Les carlistes commandés par Palillos, qui désolent, dit une correspondance libérale, le pays de Ciudad-Réal et d'Almagro, au nord de la Sierra-Morena, ont surpris le 26 juin un détachement de grenadiers à cheval de la garde royale, et en ont tué les deux tiers.

— Il paroît que les restes de la légion anglaise qui sont encore à Saint-Sébastien, sont devenus un fléau pour les habitans. Les rues sont jonchées de soldats ivres morts, que des rondes instituées *ad hoc* ramassent dans la boue pour les traîner hors de la ville. Les habitans se cotisent, dit-on, pour payer leur transport en Angleterre.

— D'après le *Phare de Bayonne* du 8 juillet, le bruit s'est répandu que le général Espartero avoit été remplacé dans son commandement de l'armée du Nord par le maréchal-de-camp Ribera.

— Des correspondances de Bayonne disent que l'insurrection militaire d'Hernani est plus grave qu'on ne l'avoit d'abord annoncé. Deux régimens commandés pour réprimer la révolte ont fait cause

commune avec les insurgés, et le général Mirasol eût été tué par les soldats, s'il n'avoit trouvé un abri derrière une batterie, où deux pointeurs ont été atteints à ses côtés.

— On écrit de Saint-Sébastien, le 6, qu'une nouvelle collision a éclaté à Hernani, et que les soldats sont maîtres de la ville.

— Le général Randon, blessé pendant la première insurrection d'Hernani, est mort.

Le général Maison, se rendant avec sa famille aux eaux d'Aix-la-Chapelle, est passé ces jours derniers à Bruxelles.

— Un arrêté du roi des Belges vient de fonder une bibliothèque royale à Bruxelles.

— Le *Sun* dit que depuis l'avénement de Georges III jusqu'à ce jour les ministres torys ont été 64 ans aux affaires, et que sous leurs divers ministères il a été nommé 195 pairs. Pendant les treize dernières années, le gouvernement a été entre les mains de ministres whigs, qui ont à leur tour créé 69 pairs.

— Le lieu choisi pour l'érection de la statue du dernier duc de Sutherland, dit un journal de Londres, est le sommet d'une montagne appelée Benvraggie qui se trouve à 1,284 pieds français au-dessus du niveau de la mer. Le piédestal de la statue a 76 pieds de hauteur. La statue aura 30 pieds de haut. Elle sera l'œuvre de M. Theakstone, qui a déjà fait le monument élevé au duc de Sutherland à Trentham.

— Avant de remettre le gouvernement à son frère, le duc de Cambridge, vice-roi de Hanovre depuis longues années, a publié une proclamation pour faire ses adieux aux habitans et leur témoigner les regrets que lui et sa famille avoient de les quitter.

— La session ordinaire de la diète fédérale s'est ouverte, le 4, à Lucerne, en présence des corps de l'état et des ambassadeurs étrangers, à l'exception du ministre d'Angleterre, qui n'a pas encore été accrédité depuis la mort de Guillaume IV.

— Le 30 juin a eu lieu, à Annecy, en Savoie, l'adjudication du pont suspendu de 170 mètres de portée, à construire sur le torrent des Usses, à une élévation de 400 pieds au-dessus du point où coule le torrent. Cette entreprise, soumissionnée par cinq compagnies françaises, a été adjugée à celle représentée par M. Bertin, de Paris, moyennant la concession du péage pendant 66 ans.

— M. Thiers est arrivé à Florence, où il doit passer quelque temps avant de poursuivre son voyage.

— L'empereur et l'impératrice d'Autriche sont partis le 1er pour Ischl. LL. MM. devoient rester quatre jours à Salzbourg, où se trouvent la duchesse de Beira et les fils de Charles V.

— Beaucoup d'officiers Autrichiens se proposent de visiter le camp russe pendant les manœuvres qui auront lieu à Odessa.

— Le *Courrier Allemand* dit que l'empereur Nicolas viendra à Vienne au mois d'août. La même feuille parle d'un emprunt de six millions de florins que le gouvernement Autrichien seroit au moment de contracter avec les maisons Rotschild, Sina et Geymuller.

— D'après un journal anglais, le jeune Louis Bonaparte, déporté aux Etats-Unis par le gouvernement français, a dû s'embarquer à bord du *George-Washing* pour revenir en Europe.

CHAMBRE DES PAIRS.

(Présidence de M. Pasquier.)

Séance du 11 juillet.

Madame la duchesse douairière de Mecklembourg est avec plusieurs dames dans la tribune réservée aux députés. Dans une autre tribune on remarque cinq ou six députés.

La chambre reprend la discussion générale sur le projet concernant les sucres. M. de Saint Cricq appuie la loi. M. le duc de Praslin croit, avec plusieurs orateurs

déjà entendus, que cette loi est trop importante pour être pour ainsi dire improvisée. Puisqu'elle ne doit avoir d'effet qu'en 1838, il ne voit pas pourquoi on n'attendroit pas la prochaine session pour la discuter; alors elle seroit mûrement élaborée. M. Lacave-Laplagne défend le projet. Néanmoins à la prochaine session, dit-il, le ministère proposera les améliorations qui, d'ici là, seront jugées nécessaires. La discussion générale est fermée; la chambre vote les articles sans discussions importantes, et tels qu'ils ont été votés par la chambre des députés. Le scrutin sur l'ensemble a pour résultat l'adoption par 80 boules blanches contre 38 boules noires.

La chambre adopte ensuite deux projets de loi relatifs à la résidence des réfugiés et aux secours à leur accorder; et celui portant demande d'un crédit de 70,000 fr. pour l'établissement thermal de Plombières.

La chambre adopte aussi à la majorité de 97 voix contre 4, le projet relatif aux réparations de la cathédrale de Chartres. Elle termine la séance en votant la loi qui concerne des échanges entre l'état et les villes de Boulogne et de Dunkerque.

Séance du 12 juillet.

La chambre adopte les quatre projets concernant les chemins de fer d'Alais à Beaucaire, de Bordeaux à la Teste, d'Epinal au canal du Centre, et de Mulhouse à Thann. Elle adopte aussi, au moyen d'un seul scrutin, douze projets d'intérêt local. La chambre finit la séance en votant encore deux projets sur l'amélioration des rivières, et trois autres projets de loi concernant l'amélioration des ports.

LES TRÉSORS DE L'ÉLOQUENCE, ou *Témoignages unanimes rendus à la religion et à la morale par les écrivains les plus célèbres* (1).

La première édition de cet ouvrage parut il y a onze ans, et nous l'annonçâmes dans ce Journal, numéro du 18 octobre 1826, tome XLIX. Le titre étoit un peu différent; il y avoit un volume pour la poésie, et un autre pour l'éloquence. Aujourd'hui on a un peu changé le plan. Le premier volume contient des extraits des livres saints, des anciens auteurs grecs et latins, des fragmens de littérature orientale et des morceaux des Pères de l'Eglise. Le second volume renferme des extraits des écrivains du moyen âge et antérieurs au siècle de Louis XIV, puis des morceaux des écrivains du siècle de Louis XIV, de ceux du siècle de Louis XV et même des écrivains de nos jours.

L'éditeur s'est proposé de donner plus de place à la science, et de montrer son accord avec la religion. Il a cru aussi devoir se plier au goût du siècle pour les études historiques, et parler des chroniques et des traditions les plus remarquables. Il déclare qu'une attention sévère a présidé au choix des morceaux; le bon esprit qui dirige la librairie de M. Lefort est à cet égard un juste motif de confiance.

Ce recueil peut donc contribuer à instruire et à récréer la jeunesse par une heureuse variété de sujets. Il est à la fois religieux, moral, historique, littéraire. Il est accompagné de tables qui en rendent l'usage commode.

(1) 2 vol. in-8°, 8 fr.; 2 vol. in-12, 4 fr. 50 c. A Lille, chez Lefort, et au bureau de ce Journal.

Le Gérant, **Le Besgue.**

BOURSE DE PARIS DU 12 JUILLET.

CINQ p. 0/0, j. du 22 mars. 110 fr. 15 c.
QUATRE p. 0/0, j. de mars. 100 fr. 30 c.
TROIS p. 0/0, j. de déc. 79 fr. 15 c.
Quatre 1/2 p. 0/0, j. de mars. 102 fr. 00 c.
Act. de la Banque. 2400 fr. 00 c.
Bons du Trésor. 3 0/0.
Rente de la Ville de Paris. 000 fr. 00 c.
Oblig. de la Ville de Paris. 1155 fr. 00 c.
Quatre canaux. 1200 fr. 00 c.
Caisse hypothécaire. 797 fr. 50 c.
Rente de Naples. 97 fr. 50 c.
Emprunt romain. 101 fr. 3/4
Emprunt Belge. 103 fr. 0/0
Emprunt d'Haïti. 000 fr. 0/0
Rente d'Espagne 5 p. 0/0. 22 fr 3/4

PARIS. — IMPRIMERIE D'AD. LE CLERE ET Ce,
Quai des Augustins, 35.

L'AMI DE LA RELIGION paroît les Mardi, Jeudi et Samedi.

On peut s'abonner des 1er et 15 de chaque mois.

N° 2837.

SAMEDI 15 JUILLET 1837.

PRIX DE L'ABONNEMENT.

	fr. c.
1 an	36
6 mois	19
3 mois	10
1 mois	3 50

LA TERRE SAINTE ET LES LIEUX ILLUSTRÉS PAR LES APOTRES;

Vues pittoresques avec histoire, description, etc.,

Par M. l'abbé Gr. et Egron.

Il n'est point de pays qui réveille autant de souvenirs que la terre où se sont accomplis des prodiges qui ont changé la face du monde. C'est là que tonna la voix des prophètes. C'est là que naquit celui que toute la loi ancienne annonçoit et figuroit; c'est là qu'il prouva sa mission par la sainteté de sa doctrine et par l'éclat de ses miracles; c'est là qu'il mourut et qu'il ressuscita, comme il l'avoit prédit. C'est de là que partirent les apôtres pour convertir le monde. Tous les lieux de ce pays sont marqués par quelque grand événement. Les villes, les monts, les pierres, les ruines même, tout rappelle un trait de la vie du Sauveur, un souvenir de sa passion, ou bien la prédication de ses disciples, et les premiers succès de leur zèle. Ces lieux furent souvent visités dans la ferveur des premiers siècles; ils le furent encore dans le temps des croisades, lorsque les peuples se précipitoient à l'envi vers l'Orient, pour arracher la Terre-Sainte à la domination des infidèles. Jusque dans ces derniers temps des chrétiens conduits par la piété ou par la curiosité ont parcouru cette contrée. M. l'abbé de Janson, aujourd'hui évêque, le père de Géramb, MM. de Châteaubriand, Michaud, etc., ont voulu voir la Palestine, et ont presque tous raconté leurs voyages, qui ont été accueillis avec empressement.

Il semble qu'on soit sûr d'exciter l'intérêt en nous parlant d'une contrée si fertile en événemens mémorables. C'est ce qui a donné l'idée d'un recueil où la gravure et l'histoire se prêteroient un mutuel appui, et où l'on joindroit à des vues pittoresques de courtes descriptions, des récits abrégés des anciens faits, des tableaux de la situation ou des mœurs actuelles. La partie historique est confiée, à ce qu'il paroît, à M. l'abbé Gr. du diocèse de Versailles, et à M. Egron, collaborateur aux *Annales des voyages*. Les gravures sont d'artistes distingués.

Chaque semaine depuis le 1er janvier, il paroît une livraison composée de deux gravures et de huit pages de texte, qui doivent y correspondre. La première livraison renferme les gravures de Jaffa et d'Ascalon. Cette dernière n'offre plus que des ruines. La deuxième livraison présente deux vues de Jérusalem prises sous différens aspects. Les livraisons suivantes sont consacrées à l'intérieur de la ville. On y voit une rue de Jérusalem, la mosquée d'Omar, bâtie sur l'emplacement du temple, l'église du Saint-Sépulcre, le mont Sion, le jardin des Oliviers, tout cela accompagné d'explications historiques. L'article du Saint-Sépulcre se prolonge même bien au-delà de la livraison où se trouve la gravure.

Dans la sixième on a la vallée de Josaphat et de Jéricho; dans la septième, Samarie et les bords du Jourdain; dans la huitième, Nazareth et Bethléem. Dans la neuvième, nous

rentrons dans Jérusalem ; les deux gravures représentent l'intérieur du Saint-Sépulcre, et une rue voûtée de Jérusalem. La dixième offre l'intérieur de la Porte-d'Or, et une nouvelle vue de Jérusalem ; la onzième, deux vues du Mont-Liban ; la douzième, un trait relatif encore au Mont-Liban, et une vue du Mont-Sinaï ; la treizième, d'autres vues de cette dernière et célèbre montagne ; la quatorzième, les pyramides d'Egypte et les ruines de Thèbes ; la quinzième, Laodicée et Antioche ; la seizième, Damas et l'île de Chypre ; la dix-septième, Corinthe et Ephèse ; la dix-huitième, Milet et Pathmos ; la dix-neuvième, les ruines de Babylone et Ninive.

La vingtième livraison qui n'a pas de texte est rempli par la carte de la Terre-Sainte et des pays adjacens, et par le plan de Jérusalem. La vingt-unième représente Tyr et Sidon. La vingt-deuxième nous ramène encore dans la Terre-Sainte, et nous offre une vue de la chapelle de la Nativité à Béthléem, et la vue de Cana en Galilée. La vingt-troisième représente Tibériade et le Mont-Thabor ; la vingt-quatrième, la ville de Rhodes et le forum de Rome. Enfin, la vingt-cinquième, une vue du Collysée et la prison Mamertine. Une dernière livraison qui vient aussi de paroître complète le texte et renferme les tables.

Nous ne savions pourquoi on a séparé les vues de la Terre-Sainte ; il nous sembloit plus naturel de les présenter toutes à la suite les unes des autres, avant de passer à d'autres pays. Mais on a réparé ce défaut à la fin en indiquant l'ordre dans lequel les gravures doivent être placées par le relieur. Il est à regretter qu'il y ait si peu d'accord entre le texte et les gravures ; ils ne correspondent que dans les premières livraisons ; au surplus cet inconvénient sera moins sensible quand le recueil sera relié.

Le texte historique et descriptif est emprunté à plusieurs écrivains anciens et modernes. On y cite même des romans, lord Byron, Cymodocée, etc. Dans la douzième livraison, l'auteur *essaie d'expliquer raisonnablement* la tradition sur la translation de Notre-Dame-de-Lorette ; il croit que c'est une *douce et innocente illusion*. N'auroit-il pas été plus sage de s'abstenir de toucher à une question qui ne se rattachoit pas directement à son sujet, et qu'au surplus l'auteur ne discute pas ?

Au total ce recueil de gravures a de l'intérêt ; elles sont bien exécutées, et cette suite de sujets qui se rattachent à l'histoire de la religion a d'autant plus de prix que l'acquisition n'en est pas coûteuse.

L'ouvrage est dédié à M. l'évêque de Chartres. Il est aujourd'hui terminé. On avoit annoncé vingt-cinq livraisons, il y en a vingt-six. Chaque livraison est de 50 centimes.

PIEUX SOUVENIRS

DES AMES DU PURGATOIRE PENDANT L'OCTAVE DES MORTS ;

PAR M. L'ÉVÊQUE DE BELLEY. — In-12.

Dans plusieurs endroits de son Rituel, M. l'évêque de Belley avoit invité ses ecclésiastiques d'une manière pressante à ranimer la piété envers les morts. Il avoit témoigné le désir que l'octave des morts fût établie dans les paroisses, et il avoit promis d'accorder la permission de donner la bénédiction du saint Sacrement pendant cette octave, à con-

dition qu'elle seroit précédée d'une petite instruction et d'une méditation. Pour faciliter à ses prêtres le moyen de remplir ce vœu, le prélat a fait imprimer un petit ouvrage relatif au purgatoire ; c'est celui que nous annonçons.

Le vénérable auteur commence par un avant-propos, où il déplore l'indifférence de la plupart des hommes sur la vie future et l'apathie profonde où ils vivent sur les objets qui les intéressent le plus. Il révèle même à cet égard un fait bien affligeant :

« Il existe, dit le prélat, un genre de désordre et d'aveuglement qui est incroyable ; c'est une société anti-religieuse dans laquelle on fait serment de ne donner aucune marque de religion. C'est pour cela que beaucoup d'hommes et de jeunes gens surtout n'approchent pas des sacremens et n'assistent jamais à la messe. Si la providence permet que ces lignes tombent sous les yeux d'un de ceux qui ont eu le malheur de faire un pareil serment, nous le prévenons que ce serment impie est nul de plein droit et qu'il ne lie en aucune manière leur conscience, parce que, selon les jurisconsultes et les théologiens, le serment ne peut pas être le lien de l'impiété : *Juramentum non est vinculum iniquitatis.* Reste à surmonter le respect humain imposé par les complices d'un pareil crime; mais dans un siè le de liberté et d'indépendance, il seroit honteux de n'avoir pas assez de courage pour s'affranchir d'un pareil esclavage. »

Nous sommes persuadés que l'affreux serment dont parle le prélat est le principal obstacle qui, au lit de la mort, empêche beaucoup d'hommes de réclamer et de recevoir les secours de la religion. Ainsi on affronte l'autre vie par une déplorable constance dans une résolution arrachée à un jeune homme dans une partie de débauche ou dans l'exaltation de quelque association ténébreuse.

L'ouvrage de M. l'évêque de Belley est divisé en sept chapitres. Le premier est sur la vie future. Le savant auteur y traite plusieurs questions importantes et délicates sur le sort des enfans morts sans baptême, sur le sort des adultes morts sans avoir reçu le même sacrement, sur le sort des hérétiques, etc. Sur ces divers points, le prélat professe la même doctrine que M. l'évêque d'Hermopolis a exposée dans une de ses conférences. Cette doctrine, appuyée sur de graves autorités, est propre à diminuer les préventions des incrédules contre la doctrine catholique. L'illustre auteur établit d'ailleurs le dogme de l'éternité des peines. La fin surtout de ce chapitre devroit être méditée par ceux qui se persuadent qu'il suffit d'être honnête homme et qu'on peut se présenter au tribunal de Dieu sans avoir rempli aucun devoir de religion.

Le second chapitre traite du purgatoire. Il en prouve l'existence, il explique ce qu'il nous est donné de savoir sur les peines du purgatoire. Il montre avec combien peu de fondement les protestans ont rejeté la prière pour les morts. Il combat les idées populaires sur les devins. Quant aux revenans, deux ou trois faits de ce genre, racontés dans l'Ecriture, n'autorisent point cette foule de contes que débite à ce sujet une aveugle crédulité.

Le chapitre troisième contient des méditations pour l'octave des morts, pour les lundis de novembre et pour les premiers lundis de chaque mois. Elles peuvent servir et aux fidèles

7.

qui font l'octave en particulier, et aux ecclésiastiques qui n'auroient pas d'instructions toutes préparées sur ces matières. Il y a en tout 28 méditations.

Le chapitre IV indique les pratiques de piété et les prières auxquelles sont attachées des indulgences en faveur des ames du purgatoire; il indique aussi les prières et offrandes pour obtenir une bonne mort.

Le chapitre V offre un exercice du chemin de la croix, comme un moyen à employer pour le soulagement des ames du purgatoire; cet exercice peut servir en particulier. Quand l'exercice est public, il vaut mieux se servir de l'*Instruction sur le chemin de la croix*, imprimée à Lyon.

Le chapitre VI contient une méthode pour assister à la messe quand elle est célébrée pour les morts, et le chapitre VII est relatif aux confréries des morts établies dans le diocèse de Belley.

On voit que cet écrit renferme tout ce qui peut intéresser la piété pour les morts. Le nom du vénérable prélat qui l'a composé et qui l'a recommandé à son clergé par une circulaire du 1er octobre 1834 suffit pour inspirer la confiance du public. On sait que tous les ouvrages du pieux et savant évêque sont marqués au coin d'une rigoureuse exactitude comme d'une grande utilité dans la pratique.

A cette occasion nous dirons deux mots de la huitième édition d'un autre ouvrage du même prélat, qui paroît sous le titre de *Tableau abrégé des principaux devoirs d'un prêtre*, in-18. Ce tableau avoit été publié en 1814 sous un autre titre; il a été réimprimé à Lyon et à Paris sous le titre de *Principaux devoirs d'un prêtre*, et nous en avons parlé dans le numéro du 12 mai 1824, tome XL. Le prélat l'a encore retouché, et y a fait quelques corrections et additions qui le rendent plus complet. L'ouvrage commence par un réglement de vie pour un prêtre. Ensuite le prêtre parcourt par forme d'examen ses devoirs envers Dieu, envers le prochain et envers lui même. Des exercices de piété journaliers, des extraits du Rituel de Belley sur différentes choses pratiques, des formules de prières pour diverses situations et divers besoins, tout cela ajoute à l'utilité du livre, qui est terminé par un choix d'ouvrages convenables à un prêtre.

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

ROME. — La fête des saints apôtres Pierre et Paul a été célébrée avec la pompe accoutumée dans l'église Saint-Pierre. La veille, le Saint-Père y a assisté aux premières vêpres. Le matin de la fête, Sa Sainteté, en habits pontificaux, avec la tiare, précédée du sacré collége et de la prélature, descendit dans la basilique pour y officier pontificalement. Après avoir adoré le saint Sacrement, elle se rendit au trône de Tierce, et l'heure chantée, elle prit les ornemens sacrés pour célébrer la messe sur l'autel papal, au-dessus de la tombe des apôtres. Le Saint-Père étoit assisté de M. le cardinal de Gregorio, évêque assistant, et de M. le cardinal Mattei, diacre servant. MM. les cardinaux Rivarola et de Simone étoient diacres assistans, et M. Silvestri, auditeur de Rote, faisoit les fonctions de sous-diacre. Les archevêques et évêques servoient le célébrant, et les colléges des prélats étoient attachés au service de l'autel. Le prince Orsini, sénateur de Rome, assistoit au trône ainsi que les magistrats romains. Après la messe, le Saint-Père a reçu le *presbyterium* accoutumé des

mains de M. le cardinal Jacques Giustiniani, accompagné de deux chanoines.

La chambre apostolique a reçu la veille et le jour de la fête les redevances accoutumées, et le Saint-Père a protesté pour celles qui n'ont pas été acquittées.

La veille au soir, eut lieu l'illumination de la façade et de la coupole de l'église Saint-Pierre, et dans la soirée suivante, on mit le feu à la girandole du château Saint-Ange.

Sa Sainteté a nommé M. le cardinal Giustiniani archiprêtre de Saint-Pierre et préfet de la congrégation de la fabrique de Saint-Pierre, en remplacement du feu cardinal Galeffi.

Le jour de saint Jean, la fête du saint précurseur a été célébrée dans l'église de l'hospice des chevaliers de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem. Les commandeurs conventuels et les chevaliers novices étoient présidés par le bailli Candida, lieutenant du magistère. Ils ont reçu la communion avec piété. Au milieu d'eux étoit don Miguel avec les insignes de l'ordre. La messe fut célébrée par M. le cardinal de Gregorio, protecteur et bailli de l'ordre. Après la cérémonie, le roi se transporta, avec tous les chevaliers, dans l'hospice contigu, visita tout le local, et en témoigna sa satisfaction.

PARIS. — Il circule un prospectus d'une société reproductive des bons livres. Nous sommes invités à déclarer que l'autorité ecclésiastique du diocèse de Paris est tout-à-fait étrangère à cette société et à ses publications, et même qu'elle continuera de l'être.

La même société a joint à son prospectus la lettre d'un vénérable prélat, M. l'évêque d'Orléans, qui nous fait l'honneur de nous adresser une note à ce sujet :

« Un estimable habitant d'Orléans m'ayant demandé une lettre qui pût l'introduire auprès des directeurs de la Société reproductive des bons livres, je n'ai cru pouvoir la refuser à l'estime que je fais de lui; mais c'étoit une recommandation toute personnelle, et non une marque de confiance pour une société que je ne connois point. Cependant on a eu l'indiscrétion de publier cette lettre; c'est, ce me semble, abuser du nom d'un évêque, que de le faire servir ainsi à favoriser des entreprises et des spéculations privées. »

Le vendredi 7, M. l'Archevêque donnoit la confirmation dans l'église de Sainte-Marguerite. Ce jour-là même le curé de cette paroisse avoit réhabilité un mariage *in extremis*. Le malade, pauvre ouvrier, chargé d'une nombreuse famille, n'avoit pas eu le bonheur de recevoir une éducation chrétienne. Il ne savoit presque de la religion que ce qu'il avoit entendu répéter à ses enfans. Il venoit en un même jour de recevoir les premiers et les derniers sacremens. M. le curé de Sainte-Marguerite ayant exposé à M. l'Archevêque la situation et les désirs du malade, le prélat voulut aussitôt partir pour le visiter. Son arrivée rue de la Roquette fit grande sensation dans le quartier. Les gens de la maison ne pouvoient concevoir qu'un archevêque leur fit un tel honneur. Mgr, après avoir administré la confirma- au malade, bénit la mère, les enfans et tous ceux qui étoient présens, et fut touché de la foi de ces bonnes gens. La femme étoit émue ; le malade, qui ne connoissoit les prêtres que d'après des rapports infidèles, s'étonnoit de tant de bonté. Cette visite a été pendant quelques jours l'entretien de tout le quartier. Nous n'avons pas besoin de dir.

qu'elle a été doublement heureuse pour la pauvre famille, à laquelle le prélat n'a pas seulement apporté des secours spirituels.

C'est sur des renseignemens inexacts qu'on avoit parlé des dangers que couroit l'église de Montmartre par l'éboulement d'une carrière. M. le curé de Montmartre a écrit à un journal que son église n'étoit ni ménacée ni crevassée. L'éboulement que l'on supposoit pouvoir lui être funeste a eu lieu dans une carrière éloignée.

Il ne paroît pas que le primat du faubourg Saint-Martin se soit ressenti du coup qui a frappé son ancien disciple, devenu son rival. Son église est toujours ouverte, et il a annoncé pour cette semaine une première communion de 200 enfans de tous les quartiers de Paris. Pauvres enfans, à qui on apprendra à blasphémer Dieu et à profaner les sacremens! Que dire des parens qui envoient leurs enfans à une telle école? On leur a fait faire une retraite. Jugez ce que c'est qu'une retraite dirigée par de tels apôtres qui ne sont plus même chrétiens!

Un des associés est le sieur Baudouin, qui a prêché un de ces jours sur la non-divinité de Jésus-Christ, et une autre fois sur la loi naturelle. Ce sont-là sans doute des sujets bien propres à inspirer la piété à des enfans; c'est une heureuse préparation à la première communion. Nous ignorions d'où venoit ce Baudouin, qui est depuis quelque temps à l'église française. Nous apprenons qu'un jeune prêtre de ce nom a été interdit dans le diocèse de P., pour mauvaises mœurs. On sut qu'il étoit retiré à Paris, et un pieux ecclésiastique lui tendit une main secourable, et l'engagea à faire une retraite dans une maison sûre. Mais le malheureux s'échappa dès le troisième jour. Seroit-ce celui-là qui seroit allé se jeter dans les bras de Chatel, accoutumé à accueillir de tels apôtres?

Il y auroit une remarque à faire à cet égard; c'est que l'église française ne s'est presque recrutée depuis sept ans que de prêtres interdits et expulsés de leurs diocèses. Ceux à qui quelque faute ou quelque scandale ne permettoient plus de rester dans leur pays, accouroient chez Chatel, et la prétendue réforme se trouvoit ainsi l'égout de tout ce qu'il y avoit de moins pur dans la province. Depuis sept ans, il y a eu de trente à quarante prêtres qui sont venus de divers côtés s'associer au *primat*; mais tous l'ont successivement quitté, soit parce qu'ils se plaignoient de la modicité de leurs traitemens, soit parce qu'ils se lassoient de profanations, d'impiétés et de scandales. Quelques-uns sont venus à résipiscence, et nous avons enregistré leurs rétractations dans ce Journal; nous en connoissons huit dans ce cas, sans compter ceux qui ont pu nous échapper. Les autres paroissent avoir fini par renoncer entièrement à leur état, et se sont jetés dans d'autres carrières. Ainsi les apôtres de la réforme, il ne faut pas l'oublier, ont été des prêtres frappés de censures par l'autorité; ce sont-là les colonnes de la nouvelle église et les restaurateurs du christianisme dégénéré. C'est à des hommes scandaleux ou suspects, rejetés par l'Eglise, et qui avoient perdu la confiance des peuples, c'est à de tels hommes qu'il appartenoit de relever la religion et d'établir un culte épuré. *Ex fructibus eorum cognoscetis eos.*

Le 2 juillet dernier a été un jour de fête pour la ville et le diocèse de Verdun. Privée depuis un an d'un pasteur respectable, à qui des infirmités graves avoient imposé le douloureux devoir de se séparer de son troupeau, cette antique église a vu enfin cesser une viduité trop long-

temps prolongée. M. Augustin-Jean Letourneur, sacré à Paris le dimanche précédent, mais tourmenté du besoin de répondre aux vœux de sa nouvelle famille, a quitté la capitale dès le jeudi suivant pour se rendre dans son diocèse. Avant d'arriver dans sa ville épiscopale, le prélat, accompagné de M. l'abbé Varin, l'un de ses vicaires-généraux, avoit voulu visiter la chapelle de Notre-Dame de Benoite-Vaux, à quatre lieues de Verdun, pour y mettre sa personne et son église sous la protection de Marie; heureux et consolant augure des bénédictions que Dieu réserve au pasteur et au troupeau!

Le lendemain, à neuf heures et demie, le chapitre, les séminaires et le clergé de la ville allèrent prendre le nouveau pontife dans la chapelle de son palais. Reçu à la porte de la cathédrale par M. Mansuy, doyen du chapitre, le successeur des Saintin et des Airy voulut, dans une chaleureuse et touchante allocution, ouvrir son ame tout entière à la foule nombreuse accourue de divers points du diocèse pour recevoir de la bouche même de son évêque ces premiers épanchemens de la charité pastorale. Silencieuse et recueillie quand le prélat lui redisoit les craintes et les espérances qui tour à tour agitoient son cœur au moment où la tête courbée sous le fardeau des saints Evangiles, il recevoit l'onction des pontifes, la foule parut tout à coup émue, quand il ajouta que la veille encore, prosterné à Benoite-Vaux devant l'image vénérée de Marie, il avoit renouvelé à Dieu et à la patronne de son diocèse, le serment de se consacrer tout entier au bonheur de son peuple, et d'être à jamais le père et l'ami de ceux qui lui étoient donnés pour enfans.

Après la cérémonie de l'installation, le prélat reçut dans son palais les hommages du séminaire, les autorités de la ville, les états-majors de la garde nationale et de la garnison. La franche cordialité qui présidoit à ces réceptions est un gage anticipé de l'heureuse harmonie qui, pour le bonheur de tous, régnera entre le pasteur et les ouailles.

La lettre pastorale de M. Letourneur, écrite sous les inspirations de son zèle et de sa piété, annonce au diocèse de Verdun une administration ferme et paternelle tout à la fois. Trop éclairé pour se dissimuler les obstacles qui partout s'opposent aux bons desseins et aux généreuses pensées, le prélat expose avec autant de franchise que de délicatesse les difficultés qui pourront entraver sa marche. Appuyé sur la grâce de celui qui, en imposant le fardeau, accorde toujours la force de le porter, M. l'évêque ouvre son ame aux plus consolantes pensées, et compte pour l'exécution de ses pieux projets sur le bon esprit qui anime les habitans de la fidèle Lorraine, dont il apprécie justement le noble et heureux caractère.

Nous reviendrons dans le numéro prochain sur cette lettre pastorale, qui est également bien pensée et bien écrite, et dont nous ne pourrions aujourd'hui donner qu'un trop court extrait.

Le mardi 11 a été posée la première pierre de la nouvelle église de Saint-Jacques à Amiens. La cérémonie avoit attiré un grand concours de fidèles. A M. l'évêque et au clergé d'Amiens s'étoient joints le préfet, le général commandant le département, le maire et beaucoup de fonctionnaires. Le préfet et le maire ont prononcé chacun un discours et ont loué l'esprit religieux de la ville ainsi que le dévoûment et le zèle des dignes ecclésiastiques et des donateurs qui ont concouru à la bonne œuvre.

MM. Arnaud, Voyron et Borel, vicaires-généraux capitulaires de Gap,

ont donné le 26 juin un mandement qui prescrit des prières pour le sacre de M. Nicolas-Augustin Delacroix, évêque de Gap, préconisé dans le dernier consistoire. Ce sacre aura lieu le dimanche 23 juillet dans l'église de Bourg. M. l'évêque de Belley sera le consécrateur, et sera assisté de deux prélats voisins. MM. les grands-vicaires de Gap dans leur mandement font un juste éloge du prélat que la providence leur a donné, et se félicitent de remettre en de si dignes mains l'administration du diocèse. Il paroît que plusieurs ecclésiastiques de Gap doivent se rendre à Bourg pour être présens à la cérémonie du sacre.

On propose une souscription pour la réimpression des ouvrages de M Arbaud, évêque de Gap, mort l'année dernière. Le recueil de ses circulaires et de ses mandemens manque dans le diocèse. On se propose donc de les réimprimer et de les réunir dans un seul volume, qui offriroit en même temps le portrait du prélat et une notice sur sa vie. On espère que les prêtres du diocèse de Gap concourront par leur souscription à une publication entreprise pour eux. Le bénéfice, s'il y en a, sera versé dans la caisse du petit-séminaire d'Embrun, que le feu prélat affectionnoit spécialement.

Le diocèse de Carcassonne a perdu depuis le 1er janvier onze prêtres, dont quatre appartenant au jeune clergé. Nous n'en nommerons qu'un très-petit nombre. M. Pierre Bernède, curé de Saint-Martin à Limoux, chanoine honoraire de la cathédrale, est mort le 1er avril; c'étoit un excellent prêtre. Né le 23 septembre 1760, il avoit été déporté en Espagne pendant la révolution, et rentra en France en 1800. Il étoit curé de Limoux depuis plus de vingt ans. Sa charité étoit telle, qu'il n'a presque rien laissé après sa mort.

M. Joseph-Charles de Bonnefoi étoit un ancien chevalier de Malte. Né le 13 mars 1765, il ne fut ordonné prêtre qu'en 1806, fut curé de Pexiora, et fut un modèle de piété. Il est mort à Castelnaudary le 1er juin.

M. Jean Albigès, curé de Montréal, chanoine honoraire de la cathédrale, étoit né le 20 décembre 1758. Il fut déporté en Espagne pendant la révolution. Rentré en France en 1800, il rendit alors de grands services. C'étoit un homme à bonnes œuvres. Il est mort le 30 avril.

M. François-Xavier Pinel, chanoine doyen de la cathédrale, grand-vicaire de Carcassonne et de Saint-Claude, est mort le 14 juin. Il étoit né le 21 décembre 1764, passa le temps de la révolution en Portugal, et avoit formé à Lisbonne un établissement pour l'éducation de la jeunesse. Cet établissement prospéroit; mais en 1803, M. Pinel sacrifia les avantages qu'il en retiroit pour rentrer dans sa patrie. M. de la Porte, évêque de Carcassonne, le nomma curé de Saint-Vincent à Carcassonne. L'abbé Pinel étoit pieux et instruit. Jouissant d'une fortune très-honnête, il en consacroit la plus grande partie en bonnes œuvres. En 1819, il fut fait chanoine de la cathédrale, en vertu d'un brevet de joyeux avénement. On croit à Carcassonne qu'il fut question de lui en 1822 pour l'évêché de Saint-Diez.

Par son testament du 9 juin 1835, il a donné ses biens aux pauvres, en instituant pour son héritier et son légataire le bureau de charité, ou l'œuvre de la Miséricorde de la ville basse de Carcassonne. Il a laissé à la paroisse de Saint-Vincent sa chapelle de saint François-Xavier avec tout le mobilier, et de plus deux contrats de rente de 560 fr., à condition de faire célébrer à perpétuité une messe basse pour lui tous les mardis.

Ce respectable ecclésiastique qui appartenoit à une famille très-recomman-

lable, étoit un de nos plus anciens et plus fidèles abonnés. Il attachoit du prix à la collection de notre Journal, qu'il avoit fait relier, et qu'il a léguée, ainsi que tous ses livres, à son confrère et son ami, M. l'abbé Sicard, chanoine de la cathédrale de Carcassonne.

A la première communion qui a eu lieu le mercredi 5 à Loroux, près Nantes, s'est jointe une cérémonie intéressante. Une fille du maréchal-des-logis de cette résidence, dont la mère étoit protestante, a été baptisée avant d'être admise à la communion. Pour la première fois depuis 1830, les enfans portoient des étendards blancs, suivant l'usage du pays; on a compris enfin que ce n'étoit point là un signe politique, mais un emblême tout religieux qui convenoit à un âge d'innocence et à une cérémonie si touchante.

Le *Globe*, journal anglais, a annoncé que l'année dernière l'assemblée générale de l'église d'Ecosse avoit nommé un comité chargé d'examiner si le *papisme* avoit fait des progrès depuis quelque temps dans ce pays et de rechercher les causes qui ont amené une augmentation de catholiques. Il résulte, disoit-il, du rapport que vient de publier ce comité, qu'il y a en ce moment en Ecosse 23 chapelles, 14 écoles, 31 prêtres et 14 maîtres d'école catholiques; que le nombre des catholiques, autant qu'on a pu s'en assurer, est de 39,700, et que dans quelques paroisses le nombre a diminué, soit par des conversions au protestantisme, soit principalement par l'émigration, tandis que dans plusieurs autres paroisses il a augmenté.

Tel est le récit du *Globe*; nous ne savons sur quelles données a procédé le comité presbytérien d'Ecosse, mais il auroit pu trouver des renseignemens précis dans le *Catholic Directory*, qui s'imprime tous les ans en Ecosse, et qui contient un état des congrégations, des chapelles et des missionnaires catholiques. Cet état est fort authentique, et publié avec l'autorisation des vicaires apostoliques. Or, d'après cet état, il y auroit en tout 50 congrégations, mais toutes n'ont pas encore de chapelles. Plusieurs s'occupent d'en bâtir, mais les fonds manquent. Le nombre des chapelles n'est pas de plus de 24 ou 25; dans les autres congrégations, on fait l'office dans des salles disposées à cet effet. Le nombre des prêtres dans les trois districts est de 64 ou 65, sans compter les quatre évêques. Quant au nombre des catholiques, une note qui nous fut envoyée d'Ecosse il y a huit ans, le portoit à 110,000 environ. On en comptoit 15,000 à Edimbourg, 8,000 à Dundée, 40,000 à Glasgow, 4 ou 5,000 à Greenock, etc.

POLITIQUE.

Des écrivains libéraux, toujours occupés du bonheur de leurs semblables, se flattent d'avoir trouvé un moyen sûr de réorganiser la société; c'est de la distribuer et de la classer par corporations identiques qui centraliseront leurs intérêts spéciaux, de manière à rester séparément chacune chez elles, sans mêler leurs affaires à celles des autres. Par l'effet de ces classemens, il se formera de grandes confréries qui se protégeront, se secourront et se soutiendront par leurs sympathies naturelles et leurs affinités. Telle est la combinaison.

Une chose qui nous surprend, c'est qu'en se livrant à leurs recherches philantropiques, les libéraux dont il s'agit n'aient pas songé à un excellent moyen de réorganisation sociale qui étoit tout trouvé, et qui les auroit dispensés de courir après les méthodes d'associations fraternelles dont ils paroissent faire l'objet de leurs études. En effet, ce mode de confréries et de corporations qu'ils cherchent, ils l'ont sous les yeux et sous la main : c'est la corporation religieuse, c'est la société chrétienne qui leur en of-

fre le modèle. De quelque manière qu'ils s'ingénient et qu'ils combinent leurs classemens, on les défie de trouver mieux que cela. Ils veulent des intérêts identiques, des liens d'affinité, des frères qui aient de la bienveillance les uns pour les autres, et disposés à se soutenir, à se porter secours et assistance. Eh bien, si c'est-là ce qu'ils cherchent en effet, comme ils l'assurent, ils ne peuvent mieux rencontrer. Qu'ils empruntent au christianisme sa sublime organisation de charité, son esprit fraternel, son code de devoirs mutuels, sa loi protectrice et secourable qui met le pauvre à la charge du riche, qui oblige les plus hautes conditions à descendre jusqu'aux plus petites pour les relever de terre et les soutenir.

Montrez-nous des classemens et des organisations philantropiques auxquels vous attachiez l'engagement de servir d'appui aux foibles, de regarder comme vôtres les misères qui tombent sur la corporation, de prendre sous votre tutelle les veuves et les orphelins, de tempérer la rigueur des fléaux du ciel, tels que le choléra-morbus, par les aumônes spontanées et les magnifiques créations de la charité; montrez-nous cela, disons-nous, ou quelque chose qui en approche, et nous comprendrons alors ce que vous voulez dire par vos associations d'intérêts sympathiques. Et encore nous resteroit-il à vous faire observer que ce n'est pas la peine d'aller chercher si loin de vous ce qui s'en trouve si près, et de demander à des systèmes nouveaux, à des expériences douteuses, ce que la religion chrétienne a toujours réalisé d'une manière si parfaite, et avec un succès dont il est probable qu'aucun autre mode de bienfaisance et de charité n'approchera jamais.

Voici un prince qui a passé toute sa vie sous le régime constitutionnel, et qui, par conséquent, doit savoir ce qu'il vaut; c'est le roi de Hanovre. Or, il commence par déclarer, en montant sur le trône, qu'il ne veut point prendre d'engagement avec ce régime, et qu'avant tout il se réserve d'examiner s'il lui convient.

Une chose certaine, c'est que sa conduite ne conviendra pas aux libéraux, et que ceci va leur paroître, de sa part, bien impertinent et bien malhonnête. Cependant, encore une fois, il a eu le temps d'étudier les chartes constitutionnelles, et il se trouvoit à la bonne source en Angleterre. Ajoutons qu'il déclare vouloir le bonheur de son peuple, et chercher les meilleurs moyens de l'opérer. Vouloir le bonheur de son peuple, et annoncer l'intention de rompre avec le régime constitutionnel, avec les chartes constitutionnelles, avec les institutions constitutionnelles! Comprenez-vous rien à cela?

Toutefois, si les Hanovriens aiment les gouvernemens à bon marché, il est possible qu'une royauté absolue fasse mieux leur affaire qu'une autre. Au moins est-il certain qu'elle ne sauroit leur coûter plus cher que les royautés constitutionnelles; et quand ils auroient quelque chose à y perdre sous le rapport de la satisfaction du cœur, ce qu'ils y gagneroient sous le rapport du prix ne pourroit manquer de les dédommager.

PARIS, 14 JUILLET.

M. Miller, président de chambre à la cour royale de Paris, est nommé conseiller à la cour de cassation, en remplacement de M. Faure, décédé. M. Dupuy, conseiller à la cour royale, est nommé président de chambre en remplacement de M. Miller. Sont nommés conseillers à la cour royale: MM. Auguste Portalis et Le Gorrec, et substitut du procureur-général à Paris, M. Bresson, avocat-général à Nancy.

— M. Perrot de Chezelles est nommé vice-président au tribunal de 1re instance de la Seine, en remplacement de M. Portalis.

— M. Boullet est nommé premier président de la cour royale d'Amiens, en remplacement de M. de Cambon, décédé.

— On parle de la séance de clôture pour le jeudi 20 juillet. Au train dont y va la chambre des pairs, elle aura certainement fini ses travaux demain samedi, ou mardi au plus tard.

— D'après un journal, le roi des Belges qu'on croyoit à Paris se seroit rendu incognito à Londres pour avoir une entrevue avec la duchesse de Kent sa sœur. Il s'agiroit de décider la jeune reine à s'associer à la politique des cabinets de Paris et de Bruxelles.

— Le lieutenant-général Voirol est nommé inspecteur-général d'infanterie pour les départemens du Nord, du Pas-de-Calais et de la Somme.

— Le contre-amiral Gallois est parti pour Toulon, où il va s'embarquer et prendre le commandement de l'escadre d'observation d'Orient.

— M. Anatole Breinier, nommé consul à Varsovie, vient de quitter Paris pour se rendre à sa destination.

— Le baron Rouen se rend à Brest, où il va s'embarquer pour le Brésil. On sait qu'il doit y remplacer M. Pontois, en qualité de ministre plénipotentiaire du roi des Français.

— Si l'on en croit plusieurs journaux, il est question en ce moment du mariage de la princesse Clémentine et du prince héréditaire de Saxe-Cobourg, neveu du roi des Belges.

— Nous lisons dans le *Journal de Paris*: « On dit que le roi de Suède est tombé subitement malade, et que son état donne de sérieuses inquiétudes. »

— Le *Toulonnais* dit que la nouvelle expédition de Constantine est fixée au mois de septembre.

— On écrit de Toulon que des détachemens pour la légion étrangère et le bataillon d'Afrique arrivent journellement au dépôt.

— Un journal de Douai annonce que M. de Rigny est attendu à Lille pour y reprendre le commandement de la subdivision militaire.

— Par décision de M. Conte, directeur-général des postes, tous les maîtres de poste vont être tenus de faire inscrire sur le devant de leurs maisons l'indication des relais qu'ils desservent, du nombre de postes de chacun, du tarif des chevaux et guides, etc.; de manière que, sans être muni d'un livre de poste, un voyageur pourra savoir tout de suite ce qu'il a à payer.

— Une décision du ministre des finances porte que les employés des droits réunis auront un uniforme, comme cela a lieu pour la douane et l'octroi.

— Une patache étoit partie d'Orléans dans la soirée du 7 avril, et devoit conduire à Paris onze voyageurs, tous maçons de leur état. Après six heures de marche, la voiture versa à très-petite distance du lieu d'où elle étoit partie, et les onze maçons réveillés en sursaut par de fortes contusions, furent très-étonnés de se voir dans le faubourg d'Orléans. Tout cela s'expliqua; le cocher, nommé Redon, ivre au moment du départ, but encore dans plusieurs cabarets au sortir de la ville, et bientôt incapable de diriger sa voiture, il abandonna ce soin aux chevaux, qui reprirent vite le chemin de l'écurie qu'ils venoient à leur grand regret de quitter. Redon a été condamné par la 6e chambre à 15 jours de prison et à 75 fr. de dommages-intérêts.

— La police s'est transportée rue de l'Ecole de Médecine, chez un naturaliste, sur les plaintes de ses voisins. Comme il ne vouloit pas ouvrir sa porte, elle a été enfoncée. On a découvert dans un puits plusieurs cadavres qu'il y avoit mis à macérer pour en faire des squelettes, et dont l'odeur infectoit le quartier. Procès-verbal a été dressé.

— On parle de créer à l'Ecole de droit une nouvelle chaire.

— La distribution des prix du concours général est fixée au 16 août, et celle de tous les colléges au 17. Les vacances commenceront le 18, et la rentrée des classes aura lieu le 2 octobre.

— On poursuit avec activité au Louvre la construction de la galerie destinée à recevoir le musée espagnol.

— Avant-hier a eu lieu l'adjudication des immenses travaux de l'Hôtel-de-Ville. Ces travaux, évalués à plus de six millions, ont été adjugés en un seul lot à MM. Godde et Lesueur, architectes de la ville. Le cautionnement à déposer par les soumissionnaires étoit de 500,000 fr.

— Les grandes eaux de Saint-Cloud joueront le 16.

NOUVELLES DES PROVINCES.

Le Musée de Versailles sera ouvert tous les jours au public jusqu'au 1er septembre, excepté les mercredis et jeudis.

— M. Hippolyte Bellangé, le célèbre peintre, a été nommé conservateur du Musée de Rouen.

— M. de Beauvoir, chevalier de Saint-Louis, ancien maire de Thionville sous la restauration, vient de mourir.

— M. de Lardemelle, ancien député, et l'un de ses fils, M. Jules de Lardemelle, ont été élus membres du conseil municipal de la commune de Paxe, arrondissement de Briey. Ces nominations ainsi que quelques autres annoncées par la *Gazette de Metz* prouvent que les électeurs de la Moselle sont maintenant décidés à appeler aux affaires des hommes recommandables par leur esprit de droiture, de justice et de conservation.

— Sept maisons de la commune de Grandfontaine (Vosges) ont été incendiées, la nuit du 7 au 8.

— Nous lisons dans l'*Hermine* que les élections de la Roche-Bernard ayant été annulées, les électeurs ont réélu tous les membres qui déplaisoient à M. le préfet.

— Un nouveau genre de fraude vient de s'introduire à Nantes. Des marchands de noir animal ont eu l'idée de mélanger cet engrais qui coûte 22 fr. la barrique avec une terre brune qui leur revient à 1 fr. le tonneau. Plusieurs cultivateurs fort étonnés de l'infertilité de leurs terres ont découvert cette escroquerie.

— M. le marquis de Coislin vient de mourir à sa terre de Carheil, près Nantes.

— Le lieutenant-général d'Oudenarde est arrivé à Moulins pour inspecter la garnison.

— Le *Censeur de Lyon* annonce l'arrestation des sieurs Offroy et Tiphaine, amnistiés de la catégorie de Lyon ; le premier ne s'étoit pas rendu à la résidence qu'il avoit choisie, et l'autre venoit de rompre son ban.

— La police de Lyon a fait conduire à son bureau, du 8 mai au 8 juillet, 521 chiens errans ; 40 seulement ayant été réclamés, 481 ont été abattus.

— M. Baune (frère de l'amnistié) gérant de l'*Observateur de la Loire*, a été condamné, le 29 juin, par le tribunal correctionnel de Saint-Etienne, à un mois de prison et 200 fr. d'amende pour avoir inséré des articles politiques dans sa feuille.

— Un ancien officier supérieur, M. Bonnet, nommé conseiller municipal à Saint-Paul-du-Var et à Grasse, a écrit au maire de Saint-Paul, que, bien que domicilié dans cette commune, il optoit pour Grasse, où il vouloit désormais résider. Ayant rappelé au maire qu'un rassemblement dirigé par un membre du conseil municipal et un capitaine de la garde nationale étoit venu briser ses vitres, après la nomination, et proférer d'horribles menaces contre lui, que de semblables désordres, conséquence de la révolution, étoient restés impunis, M. Bonnet ajoute : « A Grasse, on ne brise les vitres de personne, et certes on ne trouveroit pas *insignifiant* qu'on préparât le cercueil et qu'on sonnât le glas d'un homme qui se porte bien. »

— Un habitant de Bordeaux vient d'être condamné par le tribunal correctionnel de cette ville à quatre mois de prison, 200 fr. d'amende et 1,500 fr. de dommages-intérêts, pour avoir si grièvement maltraité sa servante que cette malheureuse est, dit-on, en danger de mourir. Croiroit-on que l'unique motif de ces coupables violences, c'est que la domestique du sieur Brandam avoit laissé échapper un oiseau de sa cage?

— Dans sa séance du 7, le conseil mu-

nicipal de Bordeaux a voté 3,000 fr. pour les ateliers extraordinaires de charité.

— Un orage a éclaté à Bordeaux pendant la nuit du 9 au 10. Le tonnerre est tombé dans deux endroits de la ville, mais sans occasionner de dommages. Plusieurs arbres ont été déracinés par la force du vent dans la commune de Saint-Caprais. Une maison a été aussi, dit-on, renversée. On s'attend à recevoir de tristes détails sur les suites de cet ouragan.

EXTÉRIEUR.

NOUVELLES D'ESPAGNE.

De nombreuses arrestations ont eu lieu à Madrid le 2 et le 3 juillet. Un journal les attribue à une tentative d'assassinat qui auroit été commise sur la régente.

— La marche de Charles V a fini par inquiéter le ministère révolutionnaire. Il est question de confier à des officiers de l'armée le commandement de la garde nationale de Madrid qu'on doit mobiliser pour défendre cette ville et couvrir la province.

— Dans la séance du 4, les cortès ont pris en considération, à la majorité de 75 voix contre 58, la proposition de trois membres tendant à obliger le gouvernement à communiquer aux cortès sa correspondance avec les généraux Oraa, de Meer et Espartero. Le ministre des finances devra aussi apporter la correspondance qu'il a eue relativement aux opérations sur la dette étrangère avec la commission des finances établie à Londres.

— Un supplément du *Phare de Bayonne* du 9 donne en grande partie les nouvelles contenues dans la dépêche qu'on vient de lire, et qui, datée du 10 à huit heures du soir, auroit pu être publiée le 11 par le journal ministériel du soir, ou le 12 au plus tard par le *Moniteur*.

— Le *Moniteur* publie une longue dépêche télégraphique de Bayonne, le 10 : « Mirasol est arrivé à Bayonne; Jauregny a pris le commandement provisoire, et a été remplacé par O'Donnell dans celui de l'avant-garde. Ses soldats ont été payés, et la tranquillité est rétablie à Hernani.

» Des troubles semblables ont eu lieu à Bilbao et à Castro, sans résultats fâcheux. Le général Randon n'est pas mort. Il n'y a pas eu d'affaire à Hernani ni sur la ligne. Espartero, nommé généralissime des troupes qui opèrent contre don Carlos en Catalogne, Valence, Aragon et Castille, reste commandant titulaire de l'armée du Nord, dont le général Escalera prend la direction.

» Espartero, avec quelques troupes, est parti sur-le-champ pour le quartier-général d'Oraa, qui est à Veruel, et a dû être rejoint le 9 par la division Buerens; celle de Noguera étoit à Alcaniz, et une autre à Hijar.

» Don Carlos étoit le 5 à la Cema : il a été joint par Quilez avec sa cavalerie, qui avoit pris le devant après le passage de l'Ebre.

» Le 6, le général Escalera est revenu à Logrono avec toutes ses troupes. Les carlistes qui étoient dans les *Incartaciones* sont revenus aussi. »

— Le *Constitutionnel*, qui ne croit pas au triomphe définitif de Charles V, fait néanmoins un long article de regrets sur la coopération que vouloit le cabinet du 22 février.

— Le journal ministériel du soir annonce que la nouvelle constitution a été publiée le 9 à Barcelonne, et que le baron de Meer, ayant quitté les bords de l'Ebre, étoit le 7 à la Panadella.

Les obsèques du roi d'Angleterre ont eu lieu samedi soir à Windsor. Une foule immense se pressoit dès le matin autour du château. A sept heures le cortége s'est formé; chaque soldat avoit à la main un flambeau. A neuf heures une fusée a été lancée, et les canons du fort ont tiré de minute en minute. Le cercueil a été placé sur un char et recouvert d'un drap mortuaire qui balayoit le sol. Le dais étoit porté par dix pairs, assistés de huit amiraux et de huit officiers généraux de l'ar-

mée de terre ; six ducs, assistés de quatre fils de ducs, tenoient le drap mortuaire. S. A. R. le duc de Sussex conduisoit le deuil, en longs habits de deuil. A l'instant où le cercueil a été descendu dans le caveau, une fusée a encore été tirée, et le drapeau royal qui flottoit à mi-mât sur la tour ronde, depuis le décès du roi, a été enlevé.

— Le roi d'Angleterre est le tuteur des idiots, des aliénés, des enfans trouvés et de tous les bâtards, mais il est en même temps leur héritier. Un jury d'enquête s'est assemblé en vertu d'une commission scellée du grand sceau, et pour la première fois depuis l'avénement de la reine, à l'effet de constater qu'un M. Weston, enfant naturel, étoit mort sans progéniture et sans avoir fait de testament ; le jury ayant reconnu la vérité de ce fait, a déclaré la fortune du défunt acquise à S. M. C'est une somme de près d'un million de francs dont hérite une jeune reine de dix-huit ans comme tutrice d'un homme qui en avoit près de cinquante.

— La chambre des lords a rejeté, à une majorité de 74 voix contre 36, le bill tendant à rectifier quelques dispositions du bill de réforme du parlement en ce qui concerne l'Irlande. La décision a été motivée sur ce que les rectifications proposées ne pouvoient avoir pour but que d'aider au succès des candidats radicaux dans les comtés de Cork et de Dublin.

— Le parlement sera prorogé le 18.

— Le prince Louis Bonaparte que le gouvernement français a fait conduire en Amérique après l'échauffourée de Strasbourg est arrivé à Londres.

— En prenant possession du trône de Hanovre, le duc de Cumberland a refusé de prêter serment à la constitution, qu'il considère comme n'ayant aucune force obligatoire pour lui, et comme ne pouvant assez assurer le bonheur et la tranquillité de son peuple. « Notre volonté, ajoute-t-il dans sa proclamation, est de soumettre à l'examen le plus consciencieux, la question de savoir s'il faudra changer ou modifier la constitution, ou s'il conviendroit de revenir à l'état de choses qui a existé jusqu'à l'époque de la promulgation de la loi actuelle ; à cet effet nous convoquerons les états-généraux pour leur communiquer notre résolution royale. Nos fidèles sujets ont trouvé leur tranquillité dans les dispositions de l'ancienne constitution héréditaire (changée il y a quelques années.) Un lien de dévoûment, de fidélité et de confiance envers le souverain, transmis de génération en génération, assuroit le bonheur du prince et celui de ses sujets. Nous souhaitons avec ardeur établir un rapport aussi avantageux. »

— Deux ministres du royaume de Hanovre, MM. d'Alten et de Wisch, ont donné leur démission. Le premier étoit ministre des finances, et M. de Wisch, chef du département de l'intérieur.

— Dans la séance du 6 juillet, la diète fédérale réunie à Lucerne s'est occupée des moyens de subvenir aux dépenses qu'occasionnera l'organisation militaire de la Suisse.

— L'argent manquant de plus en plus dans les caisses du gouvernement de Lisbonne, les ministres ont présenté, vers la fin de juin, aux cortès deux projets destinés à frapper de nouveaux impôts. Les soldats du partisan miguéliste Remechido sont entrés le 15 juin à Almodovar, où il n'y avoit qu'une foible garnison.

— Le roi de Saxe, voyageant sous le nom de comte Hubenstein, a passé par Prague le 29 juin, se rendant à Passau.

— Le roi de Prusse est parti de Berlin le 6 de ce mois pour les eaux de Tœplitz.

— Le prince Paskewitsch, de Varsovie, est arrivé le 29 juin à Tœplitz.

— Le doyen de l'Académie de Berlin, le conseiller aulique docteur Hirt, connu par plusieurs ouvrages archéologiques, est mort en cette ville à l'âge de quatre-vingt-neuf ans.

— Le choléra s'est déclaré parmi les bateliers polonais, qui, au nombre de 4,000, bivouaquent sur les bords de la Vistule, près Dantzick.

— Plusieurs journaux allemands an-

noncent que le choléra vient d'éclater à Dantzick et à Breslaw.

— Des lettres du 16 juin portent que la peste fait beaucoup moins de ravages à Tripoli de Barbarie.

— On écrit de Grèce que deux ordonnances d'amnistie ont paru le 1er juin, jour de la fête du roi Othon.

— Le médecin français de Poros, M. Bernardy, vient d'être enlevé par la peste.

— Les dernières nouvelles d'Amérique, arrivées par l'Angleterre, portent que le commerce reprend un peu d'activité.

— Le *Courrier Allemand* donne des nouvelles de Constantinople du 14 juin. Immédiatement après le retour du sultan, on a arrêté vingt-neuf personnes prévenues de conspiration, pendant qu'elles étoient en délibération dans une maison d'un des faubourgs; mais les chefs albanais sont parvenus à se sauver, et la Porte, craignant qu'ils ne veuillent soulever leur province, vient d'y envoyer des troupes.

CHAMBRE DES PAIRS.

(Présidence de M. Pasquier.)

Séance du 13 juillet.

L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi relatif à la fixation du budget des dépenses pour 1838.

M. Dubonchage ne veut pas importuner la chambre par une discussion sur les chiffres plus ou moins élevés de nos recettes et de nos dépenses. Ses momens sont trop précieux pour les perdre dans un examen inutile. C'est la question d'Espagne qu'il désire aborder. M. Dubonchage attaque le traité de la quadruple alliance, fatal au commerce français, et qui devient par contre-coup très-lucratif pour l'Angleterre, livrant, elle, ses marchandises aussi bien à ses ennemis qu'à ses amis. L'orateur demande au gouvernement qu'il avoue ses sympathies hautement, ou renonce à une intervention bâtarde. Après, il énumère nos sacrifices pour l'Espagne, sacrifices acquittés par les contribuables, acquittés également par le commerce et payés au prix de leur sang par les soldats que le gouvernement français a envoyés dans la Péninsule; alors M. Dubonchage cherche partout vainement la reconnoissance du cabinet de Madrid, et ne voit qu'une révolution ingrate refusant aux soldats envoyés par la France leur solde, leur nourriture et des vêtemens.

M. Pasquier met aux voix le chap. 1er. Un pair fait observer que la chambre n'est plus en nombre.

M. MOLÉ. Il est d'usage de voter quelquefois les articles des lois sans être en nombre.

M. DUBOUCHAGE. Cela est impossible pour le budget, où il y a des articles qui se soldent par des centaines de millions. On ne peut voter ainsi en présence du pays qui nous regarde et qui paie.

Séance du 14 juillet.

L'ordre du jour est la discussion sur les chapitres du projet de loi relatif à la fixation du budget des dépenses pour 1838. M. Dubouchage désire connoître quelle est la politique suivie à l'extérieur. M. Barthe lui répond que cette explication est ordinairement donnée lors de la discussion de l'adresse. M. de Tascher demande à son tour si le traité avec Abd-el-Kader est ratifié.

M. DE MONTALIVET. Il n'est pas ratifié.

M. DE TASCHER. Le *Moniteur Algérien* est-il officiel?

M. DE MONTALIVET. Non.

M. DE TASCHER. Dans ce cas, comment se fait-il que le *Moniteur Algérien* ait annoncé de la part du gouverneur général que le traité étoit ratifié?

M. MOLÉ. Permettez; ceci est une question de bonne foi. Nous avons dit que le traité n'étoit pas ratifié, cela doit suffire. Nous ne pouvons pas répondre des nouvelles données par le *Moniteur Algérien*.

La chambre adopte successivement tous les chapitres du budget. Le scrutin sur l'ensemble a pour résultat l'adoption par 97 boules blanches contre 7 boules noires. Les chapitres du budget des recettes étant aussi votés, on passe au scrutin, qui a pour résultat l'adoption de la loi par 95 boules blanches contre 7 boules noires.

Demain la discussion de la loi sur le sel.

L'ESPRIT ET LES PRINCIPAUX DEVOIRS DU SACERDOCE CHRÉTIEN, par M. Clari, archevêque de Bari (1).

M. Michel Clari, archevêque de Bari dans le royaume de Naples, est un prélat distingué par son mérite et son zèle. Né à Rome le 22 février 1778, mais originaire de Sora dans le royaume de Naples, il entra dans l'ordre de saint Basile, fut fait évêque de Catanzaro en 1818, et transféré à l'archevêché de Bari en 1823. Il est auteur d'un cours d'instructions, sous le titre de *Philosophie de l'esprit et du cœur*. Il s'y proposoit de développer les premières vérités du christianisme, les maximes les plus solides de sa morale et les principes les plus fermes de sa politique. Le but de son livre est de montrer que la religion seule peut sanctifier l'homme et maintenir l'ordre public, et que tout système hors d'elle est faux et erroné.

L'*Esprit du Sacerdoce chrétien* se compose de dix discours qui traitent des caractères du sacerdoce chrétien, de la sainteté nécessaire aux prêtres, du besoin de la retraite, de la science et de l'oraison pour les prêtres, etc. L'auteur trace le portrait du bon et du mauvais prêtre. Un dernier discours présente Jésus-Christ dans l'intérieur du prêtre. Ces discours, qui peuvent convenir à une retraite ecclésiastique, sont publiés par le prélat pour l'instruction de son clergé. On dit que dans deux de ces discours il reproduit des passages des conférences de Massillon, mais ces sortes d'emprunts sont fort légitimes pour un auteur qui écrit dans une autre langue, et qui s'adresse à des lecteurs moins familiarisés que nous avec les chefs-d'œuvre de Massillon. L'ouvrage porte l'empreinte du zèle, de l'expérience et de la piété.

Le traducteur, M. l'abbé S., directeur dans un séminaire, s'élève, dans sa préface, contre l'injustice du monde à l'égard des prêtres. Il parle aussi des vertus et des devoirs des prêtres, et des dangers auxquels ils sont exposés. Cette préface est en quelque sorte un discours ajouté à ceux de M. l'archevêque de Bari.

On a ajouté un opuscule du comte de Stolberg, adressé à ses enfans. Cet opuscule n'a pas de rapport direct avec l'ouvrage du prélat napolitain. L'éditeur convient que c'est un hors-d'œuvre. Mais il espère qu'on le goûtera pour l'esprit de foi qui l'a dicté et les hautes considérations de l'auteur. On sait quelle est la réputation du comte de Stolberg en Allemagne. Le style de ses ouvrages convient moins peut être au goût français, mais on y reconnoît toujours une ame élevée et un profond attachement à la religion.

(1) 1 vol. in-8° ; prix : 6 fr., et 7 fr. 50 c. franc de port, au bureau de ce Journal.

Le Gérant, **Le Bresgue.**

BOURSE DE PARIS DU 14 JUILLET.

CINQ p. 0/0, j. du 22 mars. 109 fr. 95 c.
QUATRE p. 0/0, j. de mars. 100 fr. 50 c.
TROIS p. 0/0, j. de déc. 79 fr. 05 c.
Quatre 1/2 p. 0/0, j. de mars. 000 fr. 00 c.
Act. de la Banque. 2400 fr. 00 c.
Bons du Trésor. 3 0/0.
Rente de la Ville de Paris. 000 fr. 00 c.
Oblig. de la Ville de Paris. 1152 fr. 50 c.
Quatre canaux. 1197 fr. 50 c.
Caisse hypothécaire. 797 fr. 50 c.
Rente de Naples. 97 fr. 85 c.
Emprunt romain. 101 fr. 3/4
Emprunt Belge. 103 fr. 0/0
Emprunt d'Haïti. 000 fr. 0/0
Rente d'Espagne 5 p. 0/0. 22 fr. 0/0

PARIS. — IMPRIMERIE D'AD. LE CLERE ET Cie, Quai des Augustins, 35.

L'AMI DE LA RELIGION paroît les Mardi, Jeudi et Samedi.

On peut s'abonner des 1er et 15 de chaque mois.

N° 2858.

MARDI 18 JUILLET 1837.

PRIX DE L'ABONNEMENT.

	fr. c.
1 an	36
6 mois	19
3 mois	10
1 mois	3 50

SCRIPTURÆ SACRÆ CURSUS COMPLETUS, EX COMMENTARIIS OMNIUM PERFECTISSIMIS UBIQUE HABITIS.....

Cette vaste publication est déjà connue et mieux désignée par le titre suivant : *Cours complets d'Ecriture sainte et de théologie.* Le premier prospectus qui l'annonçoit nous a paru du moins, en latin et en français, d'un énoncé moins effrayant que le titre actuel, pour des lecteurs qui estiment que la scholastique véritable est autre chose que ce langage presque latin et si dur, dont les esprits frivoles ou impies se sont tant moqués, feignant de confondre la science sainte avec le jargon dont on l'avoit quelquefois revêtue dans des temps anciens. Les noms des éditeurs, que nous avons trouvés à la suite de l'annonce écrite dans une latinité fort convenable, témoignent aussi bien que les annotations répandues dans l'ouvrage, combien étoit grave la nécessité qui a fait préférer la dernière et moins élégante rédaction, à la première, qui auroit pu, autre part qu'en France, donner le change sur la publication. Mais laissant là notre peu d'attrait pour l'exactitude et l'élégance de *Cursus completus* et d'*altè positis*, nous allons tâcher de donner une notion suffisante d'une publication qui, au fond, paroît digne d'attirer l'attention et les encouragemens du clergé.

Ainsi que les éditeurs l'annoncent dans leurs divers prospectus, cette entreprise recommandable dans son but principal, qui est de répandre la science sacrée, se compose d'abord de la réunion des meilleurs traités sur chaque livre de l'Ecriture sainte ; et pour la théologie, de tout ce que les hommes spéciaux regardent généralement comme chef-d'œuvre en fait de morale, de droit canonique et de liturgie. Mais, comme leur propre jugement eût pu s'égarer en sens divers, ces mêmes éditeurs, soumis envers l'autorité de la doctrine et du savoir, ont fait abnégation de leurs propres connoissances et de leurs sentimens privés. Ils ont consulté les évêques et les théologiens de l'Europe catholique, et c'est, disent-ils, d'après les réponses de ces autorités qu'ils ont fait le choix des auteurs à insérer dans leur collection.

Car, ainsi qu'ils le répètent à chaque page de leur annonce, il ne s'agit point de productions nouvelles, mais de traités anciens, estimés et connus déjà ; toutefois pas assez répandus.

Que si vous objectez que cette réunion de commentaires et de traités d'auteurs différens peut nuire à l'unité des *cours complets*, voici la réponse des éditeurs :

« Loin de nuire à cette unité, cette réunion renferme des avantages évidens. D'abord elle coupe court à tout ce qui se dit contre les commentaires et la théologie; car notre plan une fois réalisé, qui oseroit critiquer ce que tout le monde admire?...

» En second lieu, elle réduit considérablement le temps que l'homme laborieux étoit obligé de consacrer à de pénibles recherches, en réunissant dans

deux corps d'ouvrages tout ce que les deux sciences les plus indispensables à un prêtre ont produit de plus parfait. Elle facilite l'instruction ecclésiastique, en abaissant les dépenses à un taux que presque tout le monde peut atteindre...

» En troisième lieu, elle multiplie par milliers des chefs-d'œuvre depuis longtemps épuisés; elle popularise pour ainsi dire les ouvrages de beaucoup d'écrivains qui, jusqu'ici, malgré le talent de tous et le génie de quelques-uns, ne sont familiers qu'à ce petit nombre d'élus qui font de la première des sciences une occupation sérieuse, etc... »

Les éditeurs ajoutent, après l'apparition du premier volume, qu'ils ont tenu plus que leurs promesses, qu'ils ont plus de lettres à la ligne, plus de pages au volume, des caractères plus beaux, un papier supérieur au spécimen, et enfin un format in-quarto au lieu de l'in-octavo. Jamais, assurent-ils, la librairie n'avoit été aussi loin et fourni des volumes aussi étendus et à des prix aussi humbles.

Le premier volume que nous avons sous les yeux est en effet un in-4° considérable, à deux colonnes et sur beau papier. C'est le premier aussi du *Cours d'Ecriture sainte*; il renferme, comme première partie d'introduction : 1° *Bonfrerius, in totam Scripturam sacram præloquia*; 2° *Valtonius, Prolegomena de variis Bibliorum versionibus et editionibus*; 3° *Renaldotus, de Scripturæ versionibus apud orientales, etc*; 4° *Mariana, pro Vulgatâ*; 5° *D. Hieronymus, Epistolæ critiœ*; 6° *Basilius Poncius, de exponendâ Scripturâ, etc.*; 7° *Henricus Marcellius, Theologia Scripturæ divinæ, etc.*

A la tête de chaque dissertation, on trouve une espèce de notice biographique de l'auteur; peut-être regrettera-t-on généralement l'excessive brièveté de ces notices, comme on pourra trouver trop rares aussi les notes promises dans le courant de l'ouvrage.

Dans un ouvrage de cette importance, la fonction d'éditeurs ne sauroit être simplement nominative, et puisque de nos jours on célèbre justement les éditions des Bénédictins comme modèles, il seroit toujours glorieux de les suivre, ne fût-ce que de très-loin.

Puisque le premier volume que nous annonçons ne renferme que la première partie de l'introduction à l'Ecriture sainte, nous avons dû nous enquérir de ce qui devoit suivre. Nous voyons maintenant que cette introduction aura quatre parties. La première explique l'Ecriture sainte en général, et chaque livre en particulier; elle traite des *versions des éditions*. La deuxième renfermera la réfutation des objections anciennes et nouvelles contre les livres saints. La troisième exposera l'analogie parfaite des deux Testamens; et la quatrième, enfin, tout ce qui a rapport à la chronologie, à l'archéologie et à la géologie; et comme complément, les meilleures dissertations et les commentaires de choix sur chaque livre.

Voilà, certes, de bonnes choses, qui paroîtront telles, même après les longs développemens des trois prospectus qui ont précédé l'exécution. Les noms des collaborateurs ou éditeurs ne diminueront pas l'intérêt qui s'attache à cette œuvre. Ce sont MM. Olivier, curé de Saint-Roch; Collin, curé de Saint-Sulpice; Faudet, curé de Saint-Etienne-du-Mont; Demerson, curé de Saint-Germain-l'Auxerrois; Fourdinier, supérieur du séminaire du Saint-Esprit; l'abbé Receveur, professeur à la Sorbonne; l'abbé Blanc, profes



ur de théologie au collége Stanislas, et l'abbé Migne, autrefois directeur de l'*Univers*, actuellement à la tête des *Cours complets*. Lorsque de toutes parts on reproduit les livres qui ont traité de la science, des lettres et des arts, de tout ce qui propage, dit-on, la civilisation; quand on cherche à répandre jusqu'à la corruption, par la même voie de la presse, on voit avec intérêt des prêtres instruits et zélés, mettre à profit les heures d'étude que leur laisse un ministère laborieux, pour faire part à leurs confrères des trésors qu'ils ont découverts. N.

SUR UN OUVRAGE DE M. DE MOROGUES.

Il existe un ouvrage de M. le baron de Morogues qui n'a pas été lancé dans le public, mais qui est lithographié, et dont quelques exemplaires ont été distribués à des amis. Il a pour titre : *Recherche des causes de la richesse et de la misère des peuples civilisés*; c'est un in-4° de 649 pages. L'auteur y applique les principes de l'économie politique et les calculs de la statistique au gouvernement de l'etat, dans le but de trouver les moyens d'assurer sa stabilité et sa force, en assurant le bonheur du peuple et sa tranquillité. L'ouvrage est divisé en 40 chapitres. Le chapitre XVII traite de l'influence de la religion sur le sort des populations; l'*Université catholique* a cité ce chapitre dans sa livraison de janvier; elle conteste avec raison quelques conséquences que M. de Morogues tire de ses tableaux de statistique, mais elle regarde ses documens comme exacts et ses tableaux comme consciencieusement dressés. Toutefois il y a, même sous ce rapport, quelques observations à faire.

M. de Morogues présente le tableau du nombre des ecclésiastiques catholiques et des ministres protestans en France en 1826. Son tableau est divisé en deux parties, France nord et France sud. Il a suivi, dit-il, les comptes rendus par le ministre des affaires ecclésiastiques. Nous ne savons comment il se fait que ce tableau n'est pas entièrement conforme à celui que l'on trouve dans l'*Almanach du Clergé* pour 1827, ouvrage officiel, et rédigé au ministère des cultes par feu M. Chatillon, chef de division à ce ministère. L'*Almanach* nous paroît donc mériter toute confiance. Or, il y a presque partout des différences, et même d'assez notables, dans les évaluations du nombre des ecclésiastiques portés dans l'*Almanach*, et de ceux portés dans les tableaux de M. de Morogues. Si les bases de cet écrivain sont fausses, les conséquences qu'il en tire sont nécessairement inexactes.

Quoi qu'il en soit, M. de Morogues a deux grands tableaux, l'un pour les départemens du nord, l'autre pour les départemens du sud. Il donne le nombre des curés et desservans qui ont un traitement, des succursales vacantes, des vicariats, des ministres protestans, et ensuite les rapports de la population avec le nombre des prêtres ou des ministres; enfin, le rapport des crimes, délits et suicides avec la population. Entre plusieurs erreurs que l'on remarque dans les deux tableaux de M. de Morogues, il en est une capitale, et qui se retrouve dans ses évaluations pour tous les diocèses; c'est qu'il ne compte que les desservans payés par l'état, et qu'il n'indique point les prêtres ré-

tribués par les fabriques. Or, le nombre de ceux-ci est quelquefois assez considérable ; à Paris, par exemple, il n'y a que les curés et desservans qui reçoivent un traitement de l'état, et les prêtres employés dans les paroisses sous les noms d'habitués ou d'administrateurs, n'ont point de traitement de l'état. Le nombre de ces prêtres est cependant assez considérable à Paris, et tandis que M. de Morogues ne compte dans ce diocèse, en 1826, que 117 curés, desservans ou vicaires payés par l'état, il y avoit à cette époque 509 prêtres en activité de service dans le diocèse. La différence est énorme ; par conséquent, le rapport que M. de Morogues établit entre la population et le nombre des prêtres, est très-fautif, et les conséquences qu'il en tire pêchent entièrement par la base.

L'erreur est plus sensible encore dans deux petits tableaux comparatifs des dix départemens dans lesquels il y a le plus de ministres catholiques et protestans payés par l'état, et des dix départemens dans lesquels il y en a le moins. Le nombre des ministres présentés dans ces tableaux n'est point conforme au tableau donné par l'*Almanach du Clergé de* 1827, et la différence est même quelquefois assez grande. Ainsi, l'auteur compte dans le diocèse de Cambrai 623 ministres, et l'*Almanach du Clergé* en porte 720, sans compter les ministres protestans. Dans le diocèse de Rodez, il n'en suppose que 733, et le tableau officiel en marque 886. Dans le diocèse de Coutances, il n'en compte que 906, et l'*Almanach du Clergé* porte le nombre à 1,037. En Corse, suivant M. Bigot de Morogues, il n'y auroit que 458 prêtres et ministres payés par l'état ; l'*Almanach du Clergé* indique le chiffre de 1,825. Enfin ; pour le diocèse de Paris, M. de Morogues ne compte que 144 prêtres, tandis que le nombre des prêtres employés dans le diocèse étoit à cette époque de 509, comme nous l'avons déjà remarqué.

L'auteur porte le nombre des ministres protestans à 279 pour le nord de la France, et à 241 pour le midi, et il en conclut que le culte catholique domine plus dans le midi que dans le nord. Cette conséquence n'est pas rigoureuse, car il faut remarquer que, sur les 279 ministres protestans du nord, il y en a 204 pour l'Alsace toute seule, qui n'est qu'une petite portion des départemens du nord. L'estimation de M. de Morogues est donc tout-à-fait fautive, et il est généralement reconnu que les protestans sont beaucoup plus nombreux dans le midi que dans le nord. Le Dauphiné, le Languedoc, la Guienne, le Béarn, la Saintonge, le Poitou comptent beaucoup de protestans, tandis que, dans le nord, l'Alsace est la seule province où ils soient nombreux.

Il seroit donc très-hasardeux de vouloir tirer des conclusions des calculs de M. de Morogues, et ils auroient besoin d'être révisés et rectifiés.

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

PARIS. — Dimanche, M. l'Archevêque a célébré la messe dans l'église des dames Carmélites de la rue de Vaugirard où l'on faisoit la fête de Notre-Dame du Mont-Carmel. Le prélat a donné la communion à bon nombre de fidèles. Le soir il y a eu sermon et salut, et la quête a été faite pour le couvent du Mont-Carmel en Syrie. Un religieux de ce couvent, le frère Jean-Baptiste du Saint-Sacrement, étoit présent et est

parti le lendemain pour continuer ses courses en province.

La *Charte de* 1830, journal du gouvernement, a bien voulu dernièrement s'occuper du bon religieux, et a signalé quelques maires qui *étrangement préoccupés de voltairianisme et voyant un jésuite dans tout ce qui porte l'habit religieux*, ont voulu empêcher les quêtes du Frère. On doit savoir gré à la *Charte* de chercher à les détromper et de leur faire sentir le ridicule de leur opposition à une œuvre qui intéresse tous les chrétiens d'Orient. La *Charte* auroit achevé de dissiper les préventions les plus obstinées, en citant les dons d'une famille très-haut placée qui a voulu contribuer pour 2,000 francs à la restauration du couvent du Mont-Carmel.

La fête de saint Vincent-de-Paul et l'anniversaire de la translation de ses reliques seront célébrés dans la chapelle de MM. de Saint-Lazare, rue de Sèvres, le mercredi 19. La veille il y aura les premières vêpres auxquelles officiera M. l'évêque de Nancy. Le jour de la fête, M. l'Archevêque officiera pontificalement à la messe et aux vêpres. Après celles-ci, M. l'abbé Caillau, chanoine du Mans, prononcera le panégyrique du saint. Le dimanche 23, il y aura encore grand office; M. l'évêque de Nancy célèbrera la messe pontificalement, et le soir, M. l'abbé Tresvaux, grand-vicaire de Paris, prononcera le panégyrique du saint. Pendant toute l'octave il y aura des messes toute la matinée, et salut le soir.

On s'attendoit que l'affaire de Laverdet, de l'église dite *française*, seroit plaidée samedi en cassation. Il s'étoit pourvu en effet contre le jugement du tribunal de Versailles, qui l'a condamné à l'emprisonnement et à l'amende, pour avoir présidé aux exercices de son prétendu culte à Senneville sans autorisation. Mais la cause a été renvoyée à huitaine.

Des prêtres zélés ont donné le mois dernier une retraite de quinze jours à Grèze, canton de Saugues, diocèse du Puy. L'empressement des fidèles à se rendre aux exercices a été tel qu'il a fallu prêcher en plein air. La retraite commencée le 11 juin, s'est terminée le 27 par une communion de plus de 1,200 personnes tant hommes que femmes, par une confirmation nombreuse qu'a donnée M. l'évêque du Puy, et par la plantation d'une croix qui avoit attiré un grand concours.

Les protestans se plaignent vivement qu'on ait dissous le comité de dames qui s'occupoient des salles d'asile et qu'on leur ait retiré toute surveillance sur ces salles pour la confier aux maires et à l'Université. Le ministre a assimilé les salles d'asile aux écoles primaires, et les a assujéties à la loi du 28 juin 1833. Il est sûr que cette mesure paroît fort singulière et qu'il n'est pas très-naturel de mettre les salles d'asile où on ne reçoit que de tout petits enfans, sous le régime de l'Université. Mais l'administration veut avoir tout sous sa main. Elle étend son sceptre sur la plus humble institution. Les salles d'asile sembloient appartenir plutôt à la surveillance des dames. Il est vrai que celles qui s'étoient mises à la tête des salles d'asile, à Paris, étoient surtout des protestantes, et que l'influence protestante se faisoit sentir dans ces établissemens. Voilà pourquoi probablement un journal protestant blâme fort la nouvelle mesure.

La lettre pastorale de M. l'évêque de Verdun est datée du 2 juillet, jour même de son installation. Le prélat expose les motifs de ses craintes et de ses espérances. Il touche

avec beaucoup de mesure l'article de la situation du diocèse sous les administrations qui se sont succédé si rapidement, mais le prélat ne dissimule point ce qui l'occupe le plus:

« Voir le troupeau languissant et s'éloignant des pâturages, malade et repoussant les remèdes, et craignant, ce semble, de recouvrer la vie! Parlons sans figure: voir les sacremens négligés, la parole sainte sans fruit, la loi de Dieu méconnue, les ames s'éloignant des sources de la grâce, et périssant misérablement en présence des secours multipliés que leur offre l'Eglise pour les ressusciter et les sauver! Ah! voilà de trop légitimes sujets d'affliction et de cruelles angoisses! Voilà des malheurs dont la seule pensée importune notre ame, trouble notre repos et pèse sur notre cœur d'un poids insupportable.

» Mais peut-être nous direz-vous: Pourquoi ouvrir votre cœur à des pressentimens aussi douloureux? Et comment pourroit-il s'en défendre, lorsque nous voyons l'esprit irréligieux gagner de proche en proche, le poison de l'impiété pénétrer dans tous les rangs de la société, pervertir jusqu'à l'âge de l'innocence et à la simplicité de la chaumière? Combien pourtant elles seroient propres à rendre les esprits à la foi et les cœurs à la pratique des devoirs qu'elle prescrit, les terribles leçons qui sortent presqu'à chaque instant de ce monstrueux oubli de Dieu et de l'abandon de sa loi sainte! Quel vide, quel malaise au fond des ames! quelle fatigante inquiétude dans toutes les conditions et dans tous les rangs! quelle interminable série de forfaits, de calamités et de douleurs! Ne vous pénètrent-ils pas d'une secrète terreur, ces projets de bouleversement que ne cessent de rêver tant d'imaginations égarées par des décevantes théories, ces pensées de sang qui s'élèvent de tant de cœurs dépravés par des doctrines anti chrétiennes? Ne dites-vous pas vous-mêmes qu'avec ces principes de dissolution infiltrés dans tout le corps social, il n'y a plus d'avenir possible, et qu'on a beau proclamer les progrès de la civilisation, la société n'en rétrograde pas moins visiblement jusqu'à la barbarie? »

Après avoir déploré l'indifférence et l'égarement de tant d'esprits, M. l'évêque continue en ces termes:

« Quand même l'ordre de la providence nous eût envoyé vers un peuple exalté par des passions politiques, nous n'eussions rien eu à changer aux règles de conduite que nous ont tracées les saints. Convaincu que notre ministère est un ministère de réconciliation et de paix, que notre mission est d'unir tous les enfans de Dieu dans les liens de la charité, que le moyen de rapprocher ce qui est divisé, c'est de demeurer étranger aux passions qui divisent, nous n'eussions vu dans tous les rangs que les membres d'une même famille, nous les eussions tous embrassés dans notre paternelle dilection. Nous eussions fortement inculqué à nos fidèles coopérateurs, que l'homme de Dieu doit, comme le Père céleste, laisser également tomber la rosée sur toutes les ames confiées à ses soins; que s'il est juste qu'il chérisse tendrement les fidèles dont la piété fait sa joie et sa couronne, ses entrailles doivent, comme celles du divin maître, s'émouvoir sur les pécheurs égarés dans le désert de la vie et toujours près de succomber et de périr. Nous leur eussions fréquemment répété, que, sous aucun prétexte, le glaive de la sainte parole ne doit être profané dans les vains combats des opinions humaines, ni jamais compromise dans des luttes imprudentes l'autorité sacrée dont nous ne sommes revêtus que pour le bien et l'utilité des ames; voilà la conduite que nous aurions tracée et que nous aurions fidèlement tenue nous-même dans des contrées tourmentées par l'animosité des partis, et lorsqu'après avoir constamment suivi cette voie d'impartialité, de condescendance et de charité, les droits de Dieu, les règles de l'Eglise, les intérêts sacrés de la morale nous auroient obligé de nous arrêter

à de dire : Nous ne pouvons pas, on eût pu s'irriter de notre résistance, mais non nous accuser avec équité, et forts du témoignage intérieur, nous en aurions appelé sans crainte à la conscience de ceux même qui se seroient élevés contre nous.

« Mais, grâce à la divine bonté, notre cœur ne sera pas mis à une si pénible épreuve. Les populations confiées à notre sollicitude sont laborieuses et paisibles. L'antique foi, nous le savons, conserve son bienheureux empire sur les habitans de la Lorraine ; et pour ceux même que le malheur des temps en a éloignés, elle est toujours l'objet d'une profonde vénération. Aussi, parmi vous, nulle trace de profanation ne vient attrister les regards. Les monumens de la piété n'ont pas été comme en tant d'autres lieux, dévastés par une sacrilége fureur ; et le signe adorable du salut est encore debout dans vos villes comme dans vos campagnes pour consoler et soutenir ceux qui espèrent en lui, et montrer à ceux qui se sont égarés la voie du retour. »

Le prélat se félicite que l'Eglise de Verdun n'ait jamais été déchirée par l'erreur. Il montre les avantages de l'unité. Il se réjouit de voir le culte de la sainte Vierge répandu dans le diocèse qui compte deux lieux de pélerinage, Benoite-Vaux et Notre-Dame-des-Vertus, et s'estime heureux d'avoir pu commencer son épiscopat par un acte de consécration à Marie.

Des dames appartenant à la congrégation du Bon-Pasteur, d'Angers, sont arrivées depuis quelques semaines à Strasbourg, et elles se proposent de doter cette ville d'un établissement semblable à ceux qu'elles ont fondés déjà dans plusieurs grandes villes de France. Animées d'une foi vive et inspirées par un dévoûment généreux, elles ont compté sur le secours de la providence qui jusqu'à ce jour ne leur a pas manqué, et les preuves de sympathie qu'elles ont rencontrées à Strasbourg font espérer qu'elles mèneront à une bonne fin leur pieuse entreprise. L'on sait que la congrégation des dames du Bon-Pasteur se consacre d'une manière particulière à arracher au vice les femmes qui ont été assez malheureuses pour s'y laisser aller. Elles entourent de soins affectueux et maternels celles de ces femmes qui écoutent la voix du repentir ; elles s'efforcent de leur faire oublier leur passé et de leur faire contracter des habitudes d'ordre, de morale et de travail qui, en les réhabilitant à leurs propres yeux, rendent à la société en elles de nouveaux membres utiles et honorables. On sent que pour entreprendre une tâche aussi rude, pour se condamner à des privations nombreuses, à des combats douloureux, à des soins pénibles, il ne faut rien moins qu'une ardente charité, que la foi chrétienne peut seule inspirer et conserver.

C'est donc surtout à l'aide de la religion que les dames du Bon-Pasteur s'efforcent d'affranchir du mal ces pauvres ames qui viennent à elles ou qu'elles vont chercher jusqu'au milieu de leur dégradation. Le concours dont ces dames ont besoin ne sauroit leur manquer dans une ville où l'on a déjà fait de nobles efforts pour soulager toutes les misères humaines, celles de l'ame, ainsi que celles du corps.

Arrivées ici sans autres richesses que leur sainte résolution, les dames du Bon-Pasteur ont déjà pu commencer la réalisation de leur œuvre. Le dénûment complet de toutes ressources dans lequel elles se trouvent ne les a pas un instant découragées. Elles se sont mises à l'œuvre avec une confiance et un abandon admirables, et des dames de la ville se sont associées à leurs effors en se chargeant de la pénible mission d'aller annoncer leur arrivée et de solliciter

nieux fait au clergé par des hommes mal informés ou passionnés. Les véritables ennemis de l'instruction sont ceux qui ont voulu lui donner une direction irréligieuse et révolutionnaire.

POLITIQUE.

Ainsi que nous en avons fait la remarque tout récemment, l'arrêt rendu en dernier lieu par la cour de cassation contre le duel venoit à peine d'être publié, que déjà il recevoit une éclatante infraction dans un autre tribunal de justice. A Marseille, l'officier supérieur qui remplissoit les fonctions du ministère public dans le procès de M. le général de Rigny, payoit tribut en pleine audience au préjugé du duel, en disant à des témoins qui se plaignoient de lui, qu'il étoit prêt à leur donner toute satisfaction les armes à la main.

Huit jours après, on voyoit comparoître devant la police correctionnelle de Paris, deux notaires qui avoient eu ensemble des rixes violentes. Le plaignant alléguoit les sévices graves, les outrages et les coups dont il s'étoit vu accabler par l'autre dans son propre domicile. Son adversaire ne nioit point les faits. Mais il disoit pour sa justification que c'étoit dans des intentions de duel qu'il étoit venu trouver son confrère chez lui, et que s'il l'avoit maltraité d'une manière si violente, c'étoit pour le punir de n'avoir pas voulu accepter sa provocation.

Ainsi, ce même duel que la cour de cassation venoit de réprimer par un arrêt sévère, se trouvoit invoqué devant la justice par un officier public, comme une circonstance atténuante qui devoit couvrir sa culpabilité, et justifier ses autres voies de fait. Et personne, du moins que nous sachions, n'a pris la parole pour faire observer que la prétendue circonstance atténuante étoit une aggravation du délit, ni pour protéger l'arrêt de la cour de cassation contre cette espèce de révolte, contre cette insultante dérision. Quand on songe que, dans les deux cas dont il s'agit, et qui viennent immédiatement à la suite d'une décision solennelle du premier corps de la magistrature, ce sont des hommes publics qui donnent ces exemples d'infraction et de mépris; qui les donnent impunément en pleine audience, dans le sanctuaire de la justice, nous demandons ce qu'il peut être permis d'attendre d'un état de mœurs aussi en lutte contre l'ordre et les lois.

Quand il s'agit de l'Espagne, on est bien embarrassé dans le choix de ses sympathies politiques; et aussi est-ce un point sur lequel toutes les idées s'embrouillent étrangement. Par exemple, vous savez que les hommes de juillet sont très-divisés entre eux de vœux, d'intentions et de manières de voir; et cependant vous remarquez qu'ils sèchent tous également d'intérêt et de sollicitude pour la cause de Marie-Christine. Au premier abord, vous êtes tout surpris de rencontrer parmi eux un bon nombre de gens qui ne veulent ni de sa royauté, ni de celle de don Carlos, ni de celle de personne; et vous vous demandez alors ce qu'ils peuvent avoir à gagner à ce que ce soit la belle-sœur plutôt que le beau-frère qui occupe le trône d'Espagne.

Ce premier point, nous pouvons l'expliquer facilement; c'est qu'avec l'usurpation de Marie Christine, il y a de la ressource pour faire durer les chances que les hommes de révolution et de république ont toujours au bout de la pensée; au lieu qu'avec la légitimité de don Carlos, on ne sait plus sur quoi fonder les espérances de troubles, les dissensions, les conflits propres à engendrer ce qu'on cherche. Cette sympathie entre Marie-Christine et les révolutionnaires de tous les pays, si vous ne l'attribuez pas à la même cause que nous, bien certainement vous la trouverez inexplicable, absurde, entachée de folie sous toutes ses faces et aspects.

Une chose dont il nous paroît plus difficile de rendre raison, c'est de voir les

partisans du trône de juillet se passionner comme les autres pour l'usurpation de la reine d'Espagne, et partager la fureur des révolutionnaires exaltés contre la légitimité de don Carlos. Car du côté de don Carlos, ils ont du moins la chance de pouvoir vivre et s'entendre avec sa royauté, comme ils vivent et s'entendent avec d'autres de la même espèce, qui ne paroissent pas disposées à s'assimiler à celle de Marie-Christine pour leur faire plaisir. Comment ne voient-ils pas qu'il y a tout à risquer pour eux dans la barque de cette dernière, et que si les révolutionnaires de race pure s'y sont mis avec eux, c'est uniquement à cause de la facilité qu'ils y trouvent de les jeter à la mer?

PARIS, 17 JUILLET.

La session législative de 1837, ouverte le 27 décembre, a été close le 15 juillet. L'ordonnance de clôture a été portée à la chambre des pairs par M. Molé, et lue par M. Pasquier. A la chambre des députés, présidée par M. Calmon en l'absence de M. Dupin, déjà depuis quelques jours dans le département de la Nièvre, elle a été lue par M. de Montalivet. Avant cette lecture, M. Calmon avoit annoncé que M. Merle-Massonneau, député de Lot-et-Garonne, renonçoit pour cause de santé à faire partie de la chambre. M. Boissy-d'Anglas avoit aussi fait déclarer valide la réélection de M. Félix-Réal par le collége électoral de Grenoble. Au Luxembourg, comme à la chambre des députés, il y a eu très-peu de membres présens.

— Une ordonnance du 13 juillet divise le tribunal de première instance de la Seine en huit chambres. Les cinq premières connoîtront des affaires civiles. Les trois autres seront chargées des affaires de police correctionnelle. La huitième chambre aura de plus habituellement dans ses attributions le jugement des délits relatifs aux douanes, aux impôts indirects, aux octrois, à la garantie des matières d'or et d'argent. Elle statuera sur les appels des tribunaux de simple police. La huitième chambre prononcera aussi sur les contraventions en matière de timbre et d'enregistrement, et sur le contentieux judiciaire des domaines. Enfin, elle connoîtra des affaires civiles qui pourront lui être distribuées, notamment, s'il y a lieu, des contestations en matière d'ordre et de contribution.

— Trois autres ordonnances du même jour nomment juges au tribunal de première instance de la Seine : MM. Maussion de Candé, Boulloche, Elie de Beaumont, Martel. Casenave, de Saint-Aubin, Prudhomme, Picot, Voizot; et juges-suppléans : MM. Cadet Gassicourt, Baroche, Bozelli, Chaveau-Lagarde.

— M. Gauyer de Charencey est nommé substitut du procureur du roi près le tribunal de première instance de la Seine.

— M. le duc de Choiseul, gouverneur du Louvre, est parti pour les Vosges.

— M. Mollien, consul-général de France à la Havane, vient d'être nommé officier de la Légion-d'Honneur.

— Madame la vicomtesse de la Tour du Pin de la Charce vient de mourir à Paris à l'âge de 80 ans.

— L'affaire du général Donnadieu et la *Quotidienne* sera appelée le 24 à la cour d'assises.

— Le général Bugeaud, qui rédige ses ordres du jour et ses proclamations d'une manière assez singulière, vient d'adresser un ordre du jour à ses troupes, pour leur annoncer la paix. Après avoir renoncé, dit-il, à l'honneur enivrant de les conduire contre les Arabes, il ajoute : « Votre rôle est changé; au lieu de vaincre et de brûler des moissons, vous allez féconder les champs par vos propres mains; au lieu de poursuivre les Arabes avec le fer et le feu, vous leur enseignerez à faire des routes, à atteler des chevaux, à bâtir des maisons, à semer des prairies artificielles, etc. »

— Un avis du sous-intendant militaire à Oran a informé le 28 juin les habitans que le traité avec Abd-el-Kader avoit été ratifié par Louis-Philippe. Il y a quatre

jours, MM. de Montalivet et Molé assuroient à la chambre des pairs que le traité n'étoit point ratifié.

— Les examens d'admission pour l'école navale commenceront le 20 à Paris, et se continueront successivement dans les autres villes.

— Un arrêté du préfet de la Seine interdit toute extraction dans les carrières, sans une autorisation préalable. Les maires devront constater l'état des anciennes carrières qui se trouvent dans leurs communes.

— D'après la *Charte de* 1830 et le *Moniteur*, les troubles d'Anzin *doivent* être apaisés. Cependant le *Journal des Débats* publie une lettre de Valenciennes du 15, qui dit qu'on fait un grand nombre d'arrestations à Fresnes, Vieux-Condé et Hergnies, et que Denain et Abscons, plus éloignés des secours, sont encore agités.

— La cour d'assises de la Seine s'est occupée pendant trois jours de l'affaire du nommé Salvator, d'origine génoise, accusé de fabrication et d'émission de fausse monnoie, ainsi que d'assassinat. Le 21 février dernier, à huit heures du soir, Salvator, qui, arrêté nanti d'un poignard au mois d'août 1836, au moment où il venoit de donner une pièce fausse de 5 fr. en paiement d'une livre de sucre, avoit été condamné à dix jours de prison, se présenta dans la boutique du sieur Ferrey, marchand épicier à l'angle des rues Thérèse et des Moulins. Il demanda une livre de pruneaux de six sols, et jeta sur le comptoir une pièce de cinq francs que le sieur Ferrey reconnut pour être fausse. Une altercation s'éleva entre eux, et comme Salvator, qui avoit donné une autre pièce, reprenoit sa monnoie et s'apprêtoit à fuir, le sieur Ferrey dit à son garçon, le nommé Dauphinot, de l'arrêter. Ce dernier, qui s'étoit mis à sa poursuite dans la rue, fut bientôt frappé de trois coups de poignard dans la poitrine, et hors d'état d'empêcher la fuite de Salvator. Le sieur Ferrey courut aussi après lui et l'atteignit, mais des coups de poignard qu'il reçut dans le dos lui firent lâcher prise. Néanmoins l'assassin ne put s'échapper; des passans parvinrent à s'en emparer comme il venoit de se débarrasser de son poignard sanglant. Amené sur le lieu du crime, il fut reconnu par le sieur Ferrey, qui douze jours après mourut de ses blessures, par la femme de ce dernier, et par le sieur Dauphinot. On trouva le poignard que l'assassin avoit jeté au coin d'une borne, et la monnoie que le sieur Ferrey lui avoit rendue.

Pendant les débats on a dû entendre la veuve du sieur Ferrey et le sieur Dauphinot, qui, plus heureux que son maître, se trouvoit guéri de ses profondes blessures. Leurs dépositions, ainsi que les déclarations de beaucoup d'autres témoins, étoient accablantes. Néanmoins l'accusé les a discutées une à une avec un sang-froid révoltant. A l'entendre, il n'étoit point coupable; il n'avoit pas besoin de fabriquer de la fausse monnoie, puisque, s'occupant de chimie, il étoit parvenu à faire de l'or. A le croire sur parole, il en avoit vendu à plusieurs orfèvres, et il ne désiroit qu'une chose, l'assentiment du tribunal pour en faire en sa présence. Oui, messieurs, a-t-il dit quelque part, il y a long-temps que je sais faire de l'or, et lorsque j'étois en liberté, j'ai écrit à S. M. Louis-Philippe; qu'on fasse venir S. M.; elle vous dira si je ne lui ai pas écrit pour lui faire part de ma découverte. Ma lettre commençoit par *mon roi*.

M. Plougoulm ayant dit que l'accusé pouvoit avoir reçu la fausse monnoie de la main d'un tiers, sans savoir qu'elle étoit fausse, que le meurtre pouvoit avoir été commis sans intention de donner la mort, que l'habitude où se trouvoit Salvator de porter un poignard pouvoit s'expliquer par les mœurs ordinaires de sa patrie, l'accusé s'est écrié: « Je vois que la France est un pays généreux. Je remercie M. l'avocat-général de sa magnanimité. » Déclaré coupable avec des circonstances atténuantes, il a été condamné aux travaux forcés à perpétuité.

— Le grave *Moniteur* dit aujourd'hui que c'est à tort qu'il a annoncé qu'une

décision du ministre des finances astreignoit les employés des contributions indirectes à porter un uniforme. Aucune décision de ce genre n'a été rendue.

— Il résulte d'un tableau publié par le *Moniteur*, que les recettes des impôts et revenus indirects se sont élevées pendant les six premiers mois de 1837, à 296 millions 521,000 fr. Ces recettes présentent une diminution de un million 177,000 fr. sur celles du premier semestre de 1836.

— M. Robertson, physicien-aéronaute, connu par ses expériences de fantasmagorie et ses nombreuses ascensions aérostatiques, est mort dans les premiers jours de juillet aux Batignolles-Monceaux. Il étoit né à Liége en 1763.

— Le *Droit* annonçoit, il y a quelques jours, qu'un jeune ouvrier connu pour l'exaltation de ses opinions, s'étant vanté en province d'avoir laissé à Paris une nouvelle machine infernale en forme d'obus qu'il devoit jeter dans la voiture de Louis-Philippe, cette machine avoit été saisie. Cette nouvelle du *Droit* ne s'est pas confirmée.

— Le sieur Lavaux, sellier, qui, compromis dans le procès Meunier, a été acquitté par la cour des pairs, vient d'être déclaré en faillite. Depuis plusieurs mois Lavaux étoit détenu pour dettes à la prison de la rue de Clichy.

— Le 15, il y a eu sur la place du Châtelet vingt-quatre ventes par autorité de justice.

— Un journal des tribunaux ayant annoncé qu'une visite avoit été faite chez un naturaliste de la rue de l'École de Médecine, M. Guérin, préparateur d'ostéologie de la Faculté de médecine, et demeurant rue de l'École de Médecine, écrit que la police n'a fait aucune descente chez lui.

NOUVELLES DES PROVINCES.

On n'a pas oublié les troubles qui ont eu lieu à Amiens à l'occasion de l'octroi; une ordonnance du 8 juillet supprime les droits d'octroi sur les charbons de terre, la paille et les fourrages, à leur entrée dans la ville et les faubourgs d'Amiens.

— Le nommé Jeanne, condamné après les événemens de la rue Saint-Merry, et dernièrement amnistié, vient de mourir à Doullens.

— Le conseil municipal de La Ferté-sous-Jouare, convoqué pour l'installation des membres nouvellement élus, a décidé qu'il n'y avoit pas lieu de procéder, quant à présent, à l'installation demandée; attendu que les fonctions des anciens conseillers n'étoient pas encore expirées, puisqu'ils n'avoient été installés que le 20 octobre 1831, et que l'article 17 de la loi municipale du 21 mars dite année porte que les conseillers sont élus pour six ans, et doivent siéger pendant cette période de temps.

— La même question a été soulevée au conseil municipal de Grasse (Var) par M. Isnard-Maubert, négociant; et malgré les efforts de M. le maire, le conseil municipal s'est séparé sans qu'on eût procédé à l'installation des nouveaux conseillers.

— Comme dans beaucoup de localités, les électeurs municipaux de Decise (Nièvre) se sont distingués cette année par la sagesse de leurs choix. Parmi les conseillers élus, nous remarquons M. Palierne de Chassenay, maître des comptes, démissionnaire en 1830; M. Hanoteau, inspecteur de la navigation de la Loire, et M. Godard de Lamotte, juge de paix, tous deux destitués après les *glorieuses*.

— Il y a eu de graves désordres pendant les élections municipales de Vinon (Var). A peine les opérations étoient-elles commencées qu'on entendit des murmures, et bientôt des vociférations. Les électeurs, après s'être réciproquement adressé des injures, en sont venus à se heurter. Un vieillard paisiblement assis dans la salle a été blessé au genou, et ses deux fils, accourus pour le défendre, ont été au moment d'être précipités par la fenêtre. Le maire vit son autorité méconnue, et l'on ne respecta pas

davantage la gendarmerie. Les élections s'achevèrent au milieu de ces désordres, qui, dit-on, avoient été préparés par un habitant de Vinon, qui craignoit de perdre en 1837, ce que lui avoit valu la révolution de 1830.

— Le feu a pris, le 11 juillet, à huit heures du matin, dans les greniers de la vieille prison de Bar-sur-Aube. A midi elle étoit entièrement détruite. Heureusement on avoit pu faire sortir les prisonniers à temps. Trois pompiers ont été blessés assez grièvement.

— M. le préfet de la Sarthe a pris, le 28 juin dernier, un arrêté portant création dans ce département de douze comices agricoles.

— Dominique Tribout, condamné à morte, par lacour d'assises de la Haute-Saône, pour assassinat, a subi sa peine le 10 à Vesoul. M. l'abbé Frayhier, aumônier des prisons, a confessé le condamné qui a donné des marques de repentir non équivoques.

— Un orage épouvantable a éclaté dans la nuit du 10 au 11 sur la ville de Montluçon. La foudre est tombée dans plusieurs endroits, et notamment à deux reprises sur une maison d'éducation de demoiselles. Heureusement, l'institutrice, mademoiselle Monnet, effrayée de la violencede l'orage, venoit de faire abandonner à quelques élèves leur dortoir lorsque le tonnerre y a tout à coup pénétré par la toiture, et a couvert de décombres les lits où reposoient un instant avant les jeunes pensionnaires.

— L'orage qui a éclaté à Bordeaux, dans la nuit du 9 au 10, a étendu ses ravages sur plusieurs communes du département de la Gironde. Meynac, Quinsac, Lignan, Sadirac et Saint-Caprais ont beaucoup souffert. La dernière commune est la plus maltraitée. La foudre y est tombée dans plusieurs endroits. Un très-grand nombre d'arbres ont été cassés ou déracinés. Des cheminées, des toitures ont été renversées. L'une des deux tours du château de M. le vicomte de Canolle s'est écroulée. L'eau qui couloit comme un torrent a enlevé le blé, les légumes et même des pieds de vigne.

La commune de Saint-Emilion, près Libourne, a eu aussi sa part de désastres, par suite de cet ouragan qui, après avoir brisé de gros arbres, les poussoit à d'énormes distances.

— Le 12, une rixe violente a eu lieu à Lyon entre des ouvriers de même état appartenant à deux sociétés de compagnonage. Un poste qui s'est présenté pour rétablir l'ordre a été repoussé, et il a fallu l'intervention d'un détachement d'infanterie. Dix-neuf des combattans ont été arrêtés.

— La caisse d'épargne de Lyon a reçu le 9 la somme de 17,928 fr. et remboursé 23,951 francs.

— Les nommés Aubert, Méril, Demarqué et Constans ont été condamnés par la cour d'assises d'Aix à six ans de réclusion, et cinq autres individus à cinq ans de la même peine, pour vol de 1,500 kilogrammes de tabac commis au préjudice de la manufacture royale des tabacs à Marseille.

— On écrit de Bordeaux que l'autorité instruite que MM. G... et L... s'étoient donné un rendez-vous, a pris des mesures pour empêcher le duel. M. G... a été écroué au Fort-du-Hâ, en vertu d'un mandat d'amener.

EXTÉRIEUR.

NOUVELLES D'ESPAGNE.

Les cortès se sont occupées le 5 et le 6 d'un projet de loi pour l'établissement d'un panthéon national, et de l'inscription dans la salle de leurs séances des noms de Torrijos, Riego et autres, tous *martyrs* de la liberté, comme disent les feuilles révolutionnaires. Le 7, la physionomie de l'assemblée étoit complétement changée. Le calme de la veille n'existoit plus, et la marche du roi Charles V préoccupoit tous les esprits. Aussi la séance a-t-elle été fort orageuse. Une proposition de MM. Fontan et Falero, tendant à rechercher tous les moyens capables de *sauver la patrie,* a

été renvoyée à une commission spéciale. M. Fontan et plusieurs autres députés ont vivement attaqué le ministère ; le premier a fait un noir tableau de l'état de la révolution, et montré la capitale sans défense. M. Olozaga, ancien ami de M. Mendizabal, et qui avoit long-temps évité de se prononcer, a pris rang ce jour-là dans l'opposition. Ses attaques n'ont pas été les moins véhémentes. M. Calatrava n'a dit que quelques mots, pour engager les cortès à déclarer si le ministère jouissoit encore de leur confiance, invitant, dans le cas contraire, M. Olozaga et ses amis, à indiquer les hommes que, dans la situation difficile où se trouve l'Espagne, ils croient capables de la sauver.

— Le ministre de l'intérieur, M. Pio Pita, a, depuis quelques jours, donné sa démission. Il est probable que les autres ministres vont imiter son exemple.

— Les fonds continuent à baisser à Madrid.

— Dans un supplément extraordinaire du 3, le *Bilbayen* annonce qu'il cesse ses publications par ordre de Santos-Miguel, commandant-général de la Biscaye.

— On lit dans le *Moniteur* une dépêche télégraphique de Narbonne, le 14 :

« Le quartier-général de don Carlos étoit le 9 à Almenaria, 4 lieues de Valence, et le 10, ses avant-postes aux Hostals de Puzol, 2 lieues et demie de Valence.

» Les faubourgs de Castellon de la Plana ont été emportés par les insurgés, assiégeant cette place avec quatre bataillons. Les dernières nouvelles d'Oraa qui avoit 8,000 hommes, étoient de Veruel ; son avant-garde devoit arriver le 9 à Sarrion, et Valence espère en lui pour sa défense. La frégate anglaise le *Barham* a débarqué le 7, à Valence, 270 artilleurs à la disposition du capitaine-général ; elle les a emmenés le 9, appareillant pour Vinaroz pour y prendre et transporter des troupes à Murviedo. »

La feuille officielle publie aussi une dépêche de Bordeaux le 15, qui annonce qu'Espartero étoit le 12 à Calatayud avec 8 bataillons et 2 escadrons de la garde, allant rejoindre la division Oraa, qui se trouvoit en avant de Teruel, et en prendre le commandement. L'armée carliste étoit aux portes de Valence.

— Andres Visedo, chef politique de Valence, a fait une proclamation pour appeler les habitans aux armes. D'après ce forcené révolutionnaire, le roi Charles V est un indigne descendant des rois de l'Espagne, un *malfaiteur*, etc.

— Les habitans de Bilbao se plaignent de l'inaction et de la prudence de leur garnison. Elle ne fait aucun mouvement contre les carlistes, bien inférieurs en nombre, qui tiennent la ville bloquée et s'emparent des vivres qu'on veut y faire entrer.

— Les pharmaciens de Saint-Sébastien, qui jusqu'à présent avoient fourni les médicamens des hôpitaux militaires, viennent de se refuser à de nouvelles fournitures *à crédit*.

La communauté protestante d'Ostende est en proie aux divisions. Le tribunal correctionnel de Bruges est saisi d'une affaire de calomnie entre M. Ch. Clifton, ministre anglican à Ostende, et ses co-religionnaires. Il se plaint d'avoir été diffamé dans un libelle publié à Ostende et lu même trois fois dans le temple ; les prévenus de leur côté disent que leurs plaintes contre M. Clifton ont été motivées par sa mauvaise conduite à leur égard. Cependant des lettres de rétractation ont été écrites par des signataires du pamphlet qui témoignent à M. Clifton leurs regrets de la part qu'ils ont prise aux démarches qui lui ont fait perdre sa place. Cette querelle dure déjà depuis deux ans. M. Clifton a été remplacé par un homme qui se trouve aujourd'hui pour dettes dans les prisons de Bruges.

— Quelques journaux continuent à marier la jeune reine Victoire avec un prince de Saxe-Cobourg, le duc Albert, âgé de 18 ans, fils du duc Ernest qui règne à Gotha. La famille des Cobourg est

nombreuse. Le duc Ernest qui règne à Gotha a deux fils; l'aîné, le duc Ernest-Auguste-Charles, âgé de 19 ans, est appelé à lui succéder; comme nous venons de le dire, on veut donner son second fils à la reine d'Angleterre. Le duc Ferdinand, frère du duc régnant et du roi Léopold, a trois fils; Ferdinand-Auguste, mari de la reine dona Maria; Auguste-Louis-Victor, âgé de 19 ans, qu'on destine à la princesse Clémentine d'Orléans, et Léopold-Jules, âgé de 13 ans. Léopold de Belgique a deux fils, l'un âgé de 2 ans et l'autre de 6 mois.

— Nous lisons dans un journal anglais que le bateau à vapeur *le Drake* a pris feu le 7 en vue de Jersey. Le charbon avoit été placé trop près de la chaudière. Le bâtiment a essuyé de fortes avaries, mais personne heureusement n'a péri.

— Le *Courier* annonce que la jeune reine prorogera en personne le parlement le 18.

— Le parlement expédie depuis quelques jours le plus grand nombre d'affaires qu'il lui est possible; aussi les débats offrent bien peu d'intérêt.

— Le *True-Sun* confirme l'arrivée du jeune Louis Bonaparte à Londres.

— D'après des nouvelles de Lisbonne du 9 juillet, transmises par Londres, un détachement de 300 hommes embarqués pour les Algarves et destinés à opérer dans cette province contre le chef miguéliste Remechido, s'est révolté pendant le trajet et a forcé les officiers du bâtiment à relâcher à Sines, sur la côte de l'Alentéjo. Là les soldats auroient cassé leurs officiers et proclamé, les uns la charte de don Pedro, tandis que les autres auroient crié : « Vive la reine absolue ! » Les journaux anglais ne connoissent point les suites de cette insurrection.

— La diète fédérale réunie à Lucerne a abordé dans sa quatrième séance les affaires commerciales; mais sur la demande du député de Zurich elle s'est constituée en comité secret et rien n'a encore transpiré sur le résultat de sa délibération. Dans sa cinquième séance (12 juillet) elle a confirmé M. Tschann en qualité de chargé d'affaires suisse à Paris, et M. d'Effinger en qualité de chargé d'affaires à Vienne.

— Le choléra sévit cruellement à Naples; les quatre derniers jours de juin il y avoit 2489 cas et 1627 morts. En tout, depuis l'époque de la deuxième invasion le 3 avril, on comptoit 11,120 cas et 6723 morts.

— Nous lisons aujourd'hui dans le *Réparateur* de Lyon : « Une lettre de Naples en date du 4 juillet nous apporte la consolante nouvelle que le choléra commence à perdre de son intensité. La maladie, parvenue à son plus haut période, touche à sa décroissance ; les cas sont moins nombreux et leur caractère est beaucoup moins effrayant. »

— Dans les états sardes, la santé publique continue à être des meilleures; et on a l'espoir que le choléra ne reparoîtra pas cette année.

— Le *Mercure de Franconie* dit que le roi de Prusse doit avoir à Tœplitz, une entrevue avec l'empereur d'Autriche.

— La *Gazette d'état de Prusse* annonce la mort du lieutenant-général Witzleben, ministre de la guerre et aide-de-camp du roi.

Le Gérant, **Le Besgue.**

BOURSE DE PARIS DU 17 JUILLET.

CINQ p. 0/0, j. du 22 mars. 110 fr. 00 c.
QUATRE p. 0/0, j. de mars. 101 fr. 00 c.
TROIS p. 0/0, j. de déc. 79 fr. 00 c.
Quatre 1/2 p. 0/0, j. de mars. 102 fr. 50 c.
Act. de la Banque. 2398 fr. 75 c.
Bons du Trésor. 3 0/0.
Rente de la Ville de Paris. 000 fr. 00 c.
Oblig. de la Ville de Paris. 1152 fr. 50 c.
Quatre canaux. 1198 fr. 75 c.
Caisse hypothécaire. 796 fr. 25 c.
Rente de Naples. 97 fr. 25 c.
Emprunt romain. 101 fr. 5/8
Emprunt Belge. 103 fr. 0/0
Emprunt d'Haïti. 290 fr. 0/0
Rente d'Espagne 5 p. 0/0. 22 fr 0/0

PARIS. — IMPRIMERIE D'AD. LE CLERE ET C°, Quai des Augustins, 35.

L'AMI DE LA RELIGION paroît les Mardi, Jeudi et Samedi.

On peut s'abonner des 1er et 15 de chaque mois.

N° 2839.

JEUDI 20 JUILLET 1837.

PRIX DE L'ABONNEMENT.

	fr. c.
1 an	36
6 mois	19
3 mois	10
1 mois	3 50

HISTOIRE DU PAPE PIE VII,

PAR M. LE CHEVALIER ARTAUD.

2e édition (1).

Nous ne sommes point étonnés du succès de cet ouvrage. C'est un tableau si intéressant d'une époque voisine de nous, on y voit passer en revue tant de personnages qui ont occupé la scène du monde; l'auteur raconte avec tant d'esprit, il sait si bien varier les détails sérieux et les anecdotes piquantes, il accompagne son récit de tant de pièces curieuses, que son livre est une lecture attachante à la fois pour les amis de la religion, pour ceux qui affectionnent les études historiques, pour les gens de goût. Aussi on en a fait une réimpression à Louvain; on l'a traduit en italien, on l'a traduit en allemand, et il a fallu en venir à une deuxième édition en français. L'auteur y a fait d'heureuses additions, il a rempli quelques lacunes, et comme nous avions consacré plusieurs articles à la première édition, et que nous nous étions attachés à en faire connoître le mérite et l'intérêt; nous insisterons principalement aujourd'hui sur les augmentations que l'auteur a apportées à son travail.

Napoléon, dans le commencement de ses brouilleries avec Pie VII, invoquoit souvent le nom et l'exemple de Charlemagne, dont il se prétendoit le successeur et l'héritier. M. Artaud lui oppose un document curieux : c'est une lettre de Charlemagne au pape Adrien Ier. On y voit de quel ton le religieux empereur y parle au pontife, et cette lettre forme un grand contraste avec le langage aigre et hautain de celui qui, à dire vrai, ressembloit un peu plus à Attila qu'à Charlemagne. La lettre de Charlemagne est pleine de respect et de reconnoissance; il ne prend d'autre titre que celui de *fils* du Saint-Père, il l'appelle *votre sainteté, votre paternité, votre almuité*, mot aussi heureux qu'expressif, et qui n'a point d'analogue dans notre langue. Charlemagne envoie de *petits présens* au pape, en attendant qu'il ait pu en préparer de *meilleurs*. M. Artaud tire très-bon parti de ce document.

« Voilà, dit-il, comment Charlemagne traitoit avec le pape dans ces temps appelés vulgairement *barbares*; jamais il n'a pensé à dépouiller le pape, il a confirmé au contraire les promesses faites par deux grands hommes. Jamais il n'a entendu attribuer à qui que ce soit le droit de reprendre au nom des Français ce que son respect pour la parole engagée et sa piété avoient assuré au pontife. On ne touchera ce précieux débris, on ne le lira qu'avec respect. C'est de toutes les pièces politiques du premier intérêt dans l'histoire, la plus ancienne que nous connoissions... Napoléon prétendoit renouveler les temps de Charlemagne; eh bien! voilà Charlemagne en personne qui s'approche de lui, qui vient le conseiller, le redresser. Il avoit aussi une longue épée, le chef des Francs; mais quand il la dépose, comme il est gracieux, poli, élégant même! Comme le *barbare* est de bon goût! quel paternel concours il invoque pour saluer *Sa Sainteté*. Il se fait suivre de son épouse, de ses fils, de ses filles, des évêques, du clergé, de l'universalité du peuple des Francs; ce dénombrement a une attitude

(1) 2 vol. in-8°, ensemble de 1200 pages, ornés d'un beau portrait. Prix 15 fr. au bureau de ce journal.

fendre la cause de la justice et de la vérité, il ne sera pas inutile de rappeler ce que pensoit du décret de la trop fameuse assemblée, relatif aux biens de l'Eglise, un célèbre publiciste protestant, un des plus illustres orateurs du parlement anglais à cette époque. Voici ce que M. Burke dit de ce décret dans ses admirables Considérations sur la révolution française. « Je ne crains pas d'être désavoué lorsque j'assure qu'il n'y a pas un homme public en Angleterre, je veux dire aucun de ceux que l'on peut citer sans rougir, dans quelque parti ou dans quelque classe que ce soit, qui ne désapprouve et ne réprouve comme malhonnête, perfide et cruelle, cette confiscation ordonnée par l'assemblée nationale d'une propriété que son devoir étoit de protéger. Le peuple même ne voit qu'avec horreur et alarme cet acte monstrueux et honteux qui a ordonné un tel pillage » Ainsi, ce n'étoit pas seulement M. Burke, c'étoit tout homme public et moral en Angleterre, c'étoit l'instinct même du peuple anglais qui réprouvoit et flétrissoit le monstrueux décret de l'assemblée nationale. Après cela, n'est-il pas permis de s'étonner de voir un grave magistrat, un pair de France, un catholique prétendre qu'un pareil décret a pu changer la législation existante et anéantir des droits incontestables? Et lorsque l'Eglise revendique la propriété de quelques-uns de ses biens qu'elle a pu sauver du naufrage, n'est-il pas déplorable de voir ce même législateur invoquer contre elle l'autorité d'une assemblée qui a foulé aux pieds tous les principes, et dont tous les actes ont été une suite d'attentats et d'usurpations manifestes?

Dimanche prochain, 23 juillet, la fête de saint Vincent de Paul sera célébrée dans l'église de ce nom, rue Montholon. Après vêpres, M. l'abbé Auger, curé de Compiègne et chanoine honoraire de Beauvais, fera le panégyrique du saint.

M. Flaget, évêque de Bardstown, qui étoit passé en Allemagne après avoir quitté Rome, a visité successivement Vienne et Munich. Il étoit dernièrement à Fribourg en Suisse, d'où il est arrivé la semaine dernière à Lyon.

Un missionnaire allemand a passé ces jours-ci par Paris, se rendant au Michigan pour se consacrer aux missions, sous la direction de M. l'évêque du Détroit. Ce missionnaire est de la connoissance de M. l'abbé Baraga, qui l'a engagé à se vouer à cette bonne œuvre.

La visite pastorale que M. l'évêque de Rodez a faite cette année dans l'arrondissement de Villefranche n'a pas été favorisée par le temps; mais le froid, les vents, les pluies qui ont régné ce printemps n'ont pu arrêter le prélat. Pendant 40 jours il a parcouru plus de 100 paroisses, qui composent une population de 70,000 ames, dont le 10e seulement ne s'est point confessé. Il y a eu plus de 9,500 confirmés, quoique l'arrondissement eût été visité il y a 5 ans. Il seroit difficile de marquer le nombre des fidèles qui se sont approchés de la sainte table. Le prélat a visité 121 églises ou chapelles, dont plusieurs, grâces au zèle et aux sacrifices des pasteurs et à la générosité des paroissiens, ont été restaurées ou reconstruites. Presque toutes sont bien pourvues d'ornemens et de mobilier. Tout a passé sous les yeux du prélat, et il a voulu s'assurer si les registres même étoient en règle.

Cet examen terminé, il ne manquoit pas d'adresser une exhortation au peuple. Il louoit le zèle pour la décoration de la maison de Dieu, et donnoit les avis nécessaires. S'il avoit à blâmer, c'étoit toujours avec autant de douceur que de prudence.

Aussi on a vu des paroisses, à peine la visite terminée, se hâter de faire des collectes pour leurs églises, et porter des sommes à leurs pasteurs, qui ont été obligés de modérer leur zèle dans une année si mauvaise. Une seule paroisse qui n'a que 700 ames, Viviers, a souscrit spontanément pour 14,000 francs, afin d'élever une nouvelle église, et la jeunesse n'est point restée étrangère à ce mouvement.

Le prélat a voulu visiter l'abbaye du Lot-Dieu, fondée en 1115, dans un lieu qui passoit pour un repaire de voleurs. Cette abbaye, située sur la paroisse d'Elbes, près Villefranche, étoit de l'ordre de Citeaux. Le célèbre Fleury en fut abbé, et la tradition du pays est qu'il y composa une partie de son histoire ecclésiastique. L'église, qui a 216 pieds de long, est encore passablement conservée ; la voûte est hardie et les piliers déliés. Qui avoit pu, si ce n'est la foi, élever ce monument dans un lieu sauvage? Le temps a dégradé ses belles rosaces et ses riches vitraux. M. l'évêque a visité avec respect cette vieille basilique qui a retenti si long-temps des louanges du Seigneur, et où sont enterrés tant de pieux solitaires. Il n'a pu dissimuler sa douleur de n'être point en état de restaurer cet antique édifice que le temps va saper chaque jour.

En sortant des églises, M. l'évêque visitoit ordinairement les cimetières, pour s'assurer s'ils étoient bien en état; il ne manquoit pas d'y réciter la prière pour les morts. Il inspectoit les presbytères, et a remarqué avec plaisir que les curés s'oublioient eux-mêmes pour donner leurs soins à leurs églises. Les écoles étoient aussi l'objet de sa sollicitude ; il interrogeoit les enfans avec bonté, examinoit leurs livres, et donnoit des avis avec beaucoup d'à-propos.

Pour remplir une pareille tâche et voir chaque jour quatre églises, et même plus, autant de presbytères, et presque le double d'écoles, il falloit être avare de son temps. Aussi le prélat étoit-il à cheval à 5 ou 6 heures du matin, sans que le mauvais temps ait jamais pu l'arrêter. Les chemins les plus difficiles, les montées les plus âpres, les torrens et les rivières grossies par la fonte des neiges, n'étoient point pour lui des obstacles. Vainement on vouloit l'engager quelquefois à différer son départ à cause de la pluie. Il disoit qu'il se devoit à tous, qu'on l'attendoit ailleurs, qu'il vouloit voir toutes ses brebis, et qu'il devoit répondre à leur empressement par un empressement égal. En effet, on voyoit les populations aller au-devant de lui et marcher processionnellement dans le plus bel ordre, ayant leurs livres et leurs chapelets à la main, tantôt chantant des cantiques, tantôt récitant leurs prières. A l'approche du pontife, ces braves gens se mettoient à genoux malgré la boue pour recevoir sa bénédiction. Quand il partoit, ils le suivoient des yeux, et montoient sur les coteaux pour le voir plus long-temps.

Ainsi, cette visite a encore ranimé la foi ; elle a éteint des divisions, elle a fait que les sacremens ont été fréquentés. Le zèle pour la décoration des églises sera plus vif, et les peuples dirigés par des curés vigilans continueront à se montrer fidèles à la pratique des vertus chrétiennes.

Un respectable ecclésiastique qui a examiné l'*Histoire de l'ancien et du nouveau Testament* par Derome, 2 vol. in-8°, exprime des doutes sur l'orthodoxie de cet ouvrage. Il s'étonne de n'y avoir point trouvé l'institution de l'eucharistie, ni rien sur la confession auriculaire. Il demande pourquoi l'auteur, en rapportant la primauté de saint Pierre, n'a pas cité les paroles qui suivent immédiatement : *Et tibi dabo claves*... Enfin, il paroît croire que l'auteur est un protestant déguisé.

Nous devons avouer que nous avions eu autrefois les mêmes soupçons. En annonçant l'ouvrage ci-dessus dans notre Numéro du 6 janvier 1827, nous disions : « Nous ne savons quel est ce Christophe Schmid dont on dit que cet ouvrage est imité, et nous avions craint que ce ne fût un protestant qui eût cherché à insinuer ses erreurs avec plus ou moins d'art. Cependant la divinité de Jésus-Christ, ses miracles, sa résurrection, la Trinité, sont clairement énoncés dans le livre. Le pouvoir de l'Eglise et l'autorité du vicaire de Jésus-Christ y sont expressément reconnus, de manière à dissiper les doutes des amis de l'orthodoxie. Seulement, on est étonné que l'institution du sacrement de l'eucharistie à la dernière cène se trouve omise. »

Nous ajoutions dans le Numéro du 17 janvier suivant, que l'ouvrage portoit une approbation de M. l'abbé L'Ecuy, grand-vicaire, et que cette approbation nous eût engagés à recommander plus fortement le livre, et eût dissipé les soupçons qui nous étoient venus d'abord. «Les chap. 22 et 51, disions-nous, dans le nouveau Testament, suffiroient pour établir l'orthodoxie de l'ouvrage sur les points douteux. On peut voir ce que dit l'auteur sur le pouvoir donné à saint Pierre, et sur ces mots du Sauveur : *Tout pouvoir m'a été donné.* »

Voilà ce que nous disions en 1827. Nous avions peut-être examiné l'ouvrage un peu rapidement ; après cela il est possible que le témoignage de M. l'abbé L'Ecuy et la juste estime que nous faisions de ce vénérable ecclésiastique, nous aient rendus moins défians. Nous n'avons pas le moyen aujourd'hui d'examiner de nouveau l'ouvrage, ne l'ayant plus sous les yeux. L'omission de l'eucharistie et de la confession est grave. Actuellement y a-t-il eu intention, ou seulement oubli ; c'est ce que nous n'osons décider. Mais c'est toujours une raison pour s'abstenir de recommander l'ouvrage avant un examen plus attentif. Notre respect pour la mémoire de l'excellent abbé L'Ecuy ne nous empêchera pas de dire qu'il se pourroit à toute force qu'à l'âge qu'il avoit alors, à 87 ans, il n'eût pas donné à l'examen du livre toute l'attention désirable, et que son indulgence et sa charité lui eussent fermé les yeux sur quelques défauts et quelques lacunes.

Les protestans aiment beaucoup à enfler leurs rangs. Ils veulent qu'on les croie très-nombreux en France, et demandent à ce titre de nouveaux avantages pour leur culte. Il n'est pas mal de détromper le gouvernement et l'opinion à cet égard, et de montrer par l'exemple d'un département, regardé long-temps comme un des principaux foyers du protestantisme, combien ce parti a décliné.

On ne compte plus aujourd'hui que 15,000 protestans dans le département de la Charente-Inférieure, sur une population de 450,000 ames. Ce nombre paroîtra peu considérable, si l'on se reporte au passé. La Rochelle et les autres villes de l'Aunis et de la Saintonge renfermoient, vers le milieu du XVII[e] siècle, un grand nombre de familles religionnaires ; les nouvelles églises y avoient reçu un développement rapide, grâce à la protection dont elles étoient couvertes par les armes d'un parti puissant, dont La Rochelle étoit le boulevard.

Mais le temps a tout changé, et cette ville avec ses environs, jadis le théâtre de violentes secousses et d'événemens qui retentissoient au loin, n'offre plus aucune trace de cette ardeur inquiète, de ce zèle actif et impatient qui sembloient faire le fond du caractère de sa population.

Peu à peu la religion catholique a réparé ses pertes ; les divisions ont disparu, les haines se sont éteintes pour faire place à des idées de conci-

liation et de paix. L'émigration, les mariages, les abjurations ont évidemment calmé les esprits et rapproché les cœurs; l'indifférence a fait le reste. Enfin, quelle que soit la cause réelle de la diminution des protestans dans cette ville et ses environs, il est de fait que leur nombre à *La Rochelle* n'excède pas 500, sur une population de 14,000 ames. Quant aux *environs*, un document *authentique* de l'année 1663, que nous avons sous les yeux, établit un point de comparaison en faveur de notre observation.

Il porte :

A Marans,	(en 1663),	500 protestans.	— Aujourd'hui	1
La Jarrie,	idem	50 id.	id.	5
Saint-Laurent Delaprée	idem	800 id.	id.	0
Nieul,	idem	100 id.	id.	4
Surgères,	idem	250 id.	id.	7
Ciré,	idem	125 id.	id.	1
Bourgneuf,	idem	400 id.	id.	0
Dompierre,	idem	100 id.	id.	6
Thagré,	idem	400 id.	id.	8
Lajarne,	idem	100 id.	id.	10
Ars, île de Ré,	idem	100 id.	id.	2
Loix,	idem	100 id.	id.	3
Sainte-Marie,	idem	52 id.	id.	0
Saint-Martin,	(en 1715),	200 id.	id.	60

Quant aux autres villes du département, l'observation est la même. A Saintes, on ne compte que 25 protestans; à Saint-Jean-d'Angely, 15; à Rochefort, 50; à Jonzac, 150; à Pons, 100; à Marennes, 700. Cet arrondissement compte à lui seul plus de 10,000 protestans. Ils y occupent des bourgs entiers. Cependant, on doit remarquer qu'à La Tremblade, où il ne se trouvoit, il y a soixante ans, que 80 catholiques et 2,000 protestans, on compte aujourd'hui 1,218 catholiques.

On se demande après cela, pourquoi tant d'ardeur à construire chaque jour de nouveaux temples protestans, et pourquoi tant de persévérance à interdire tout exercice du culte public à l'immense majorité catholique du chef-lieu, et des principales localités de ce département.

Il y a en Belgique comme chez nous, je crois, une société pour l'encouragement de l'instruction élémentaire. Cette société publie de petits livres élémentaires pour le peuple; elle recueille pour cela des souscriptions. Le but est louable si les livres sont bons; mais s'ils prêchent une morale en dehors de la religion, s'ils insinuent l'indifférence, ils sont plus pernicieux qu'utiles. Or, un journal de Belgique, le *Courrier de la Meuse*, se livre à l'examen de ces petits livres, et nous croyons devoir reproduire ses réflexions parce qu'elles sont fort judicieuses, et parce qu'il est possible et même vraisemblable que les petits écrits dont il parle se répandent aussi en France, au moins dans les parties les plus rapprochées de la Belgique :

« La question se réduit, dit le *Courrier*, à savoir si la *Société d'encouragement pour l'instruction élémentaire* offre toutes les garanties désirables en fait de lumières et de bon esprit. Or, sans parler de l'absence d'une condition que rien ne sauroit remplacer aux yeux des hommes religieux, nous devons dire que plusieurs des livres qu'elle vient de publier ne sont nullement propres à nous rassurer sous tous les rapports. Quelques-uns sont inoffensifs, comme *Le bon Fridolin*, *Robinson*, *les Fables d'Esope*, etc. Un autre, intitulé *Antoine et Maurice*, ne se voit

être suspect, puisque c'est le même ouvrage qui a été donné en 1828 par la *Bibliothèque* catholique, avec l'approbation de M. Forgeur, vicaire-général de Malines. Mais il n'en est pas de même de tous. On y remarque des omissions dangereuses et une foule de propositions tout-à-fait condamnables. Nous allons le prouver....

» Deux ouvrages sont bien plus dangereux encore. Tous deux portent le titre de *Maître Pierre*. Dans le premier, qui se compose d'entretiens sur Franklin, les enfans apprendront que la propriété ne se fonde que *sur le consentement* de la société (p. 163); que les rois sont *facilement disposés à opprimer;* que le soldat doit s'enquérir de la justice ou de l'injustice d'une guerre, avant d'y prendre part (p. 173). On leur expose, dans un style ignoble, les raisons *mathématiques* pour lesquelles ils ne doivent faire aucun cas des distinctions héréditaires (p. 168 et 169). Dans le second *Maître Pierre* se trouve l'éloge d'un vieillard. L'un de ses titres à l'estime de ses concitoyens, c'est qu'il prend part aux œuvres des *sociétés bibliques et évangéliques* (p. 54). Ce vieillard arrive au terme de sa carrière; il meurt comme le père du petit *Jacques;* « un jour, comme il se sentoit plus foible » que de coutume, il joignit les mains » sur son cœur, leva les yeux au ciel et » s'endormit doucement du dernier sommeil (p. 58) ». Cet homme n'en est pas moins un *vrai ministre de l'Evangile* (p. 56), et même un *saint* (p. 60). »

Des journaux ont annoncé il y a quelques jours que la princesse royale de Prusse, Elisabeth-Louise, sœur du roi de Bavière, venoit d'abjurer la religion catholique et d'embrasser la religion protestante, suivant le système de la confession d'Augsbourg. La défection de la princesse ne paroît que trop certaine, mais elle n'est pas nouvelle; voyez ce que nous en avons dit il y a plus de trois ans, Numéro du 27 février 1884, tome LXXIX. On n'avoit rien épargné pour amener la princesse à cette démarche. Du reste, c'est à tort sans doute qu'on dit que la princesse s'est réunie à l'église de la confession d'Augsbourg. La famille royale de Prusse étoit calviniste, et depuis quelque temps elle a adopté le rit *évangélique*, qui est un mélange des deux grandes fractions du protestantisme.

Le clergé de Savoie a perdu, il y a peu de temps, un prêtre actif et vertueux, M. Jacques Picollet, supérieur du petit-séminaire d'Evian. Il étoit né à Saint-Julien, d'une famille chrétienne, qui a donné trois prêtres à l'Eglise. Un de ses frères, Gaspard-Marie, né en 1762, mourut le 2 juillet 1820 à Evian, où il étoit professeur de philosophie; on trouve un article en son honneur dans l'*Annuaire ecclésiastique de Savoie* de 1821. Jacques étudia à Annecy; il entra d'abord chez les Barnabites, mais il n'y résta point. Il acheva sa théologie à Avignon, et y fut reçu docteur. Son désir eût été de se consacrer aux missions chez les infidèles, mais ses supérieurs ne jugèrent point que sa conscience trop timorée convînt à ce ministère laborieux. Il fut vicaire avant la révolution. Il passa en Piémont, lors de l'occupation de la Savoie par les Français, mais au sommet du Saint-Bernard, un agent brutal le fit arrêter et conduire à Aoste, où il subit au cachot pendant plusieurs mois une cruelle détention, malgré les démarches actives faites à Turin par son frère l'abbé François, qui exerçoit alors le ministère à Aoste.

Sa situation ne fut adoucie longtemps après, qu'à raison du danger où l'avoit mis le dépérissement de sa santé. Enfin, son innocence fut reconnue, et on lui rendit la liberté. La terreur régnoit encore en Savoie; M. Bigex, grand-vicaire d'Annecy, appela l'abbé Picollet, et le chargea d'exercer les fonctions de missionnaire.

Quand le calme fut un peu revenu, l'abbé Guillet, qui vouloit former de jeunes élèves pour le sanctuaire, prit pour collaborateur l'abbé Picollet, qui enseignoit à Vilty la philosophie et la théologie. Il lui confia la direction du petit-séminaire de Chambéry. Le collége d'Evian, détruit par la révolution, commençoit à se rétablir; la ville pria M. l'évêque de Chambéry de lui céder l'abbé Picollet, qui en effet fit prospérer l'établissement. Le pensionnat compta jusqu'à 120 élèves, et a fourni des prêtres aux diocèses de Chambéry, de Fribourg et de Belley.

Arrivé à l'âge de 61 ans, M. Picollet quitta cette maison, mais non pour chercher le repos; car il se consacra à la prédication, et donnoit des retraites et des missions. Mais au bout de dix ans, son évêque l'invita à reprendre la direction d'Evian. Le bon ecclésiastique se soumit, mais il n'a pu remplir que trois ans cette pénible tâche. La veille de Pâque de cette année, il fut saisi de la fièvre, qui l'enleva le dimanche 2 avril, après qu'il eut reçu les sacremens avec les marques de la foi la plus vive. Ses obsèques eurent lieu le 4, en présence d'un grand concours; 20 prêtres précédoient le cercueil, entouré des élèves en deuil et des professeurs; les Frères des écoles chrétiennes, les Sœurs de Saint-Joseph et les principaux fonctionnaires accompagnèrent le convoi jusqu'au cimetière.

Le charitable prêtre avoit secondé de tous ses moyens l'établissement des Sœurs de Saint-Joseph; il avoit donné 12,000 fr. pour une école de Frères, ayant acheté pour eux une maison, et affecté des rentes pour leur entretien. Il avoit encore dépensé 17,000 fr. pour les Sœurs de la Présentation, de Saint-Julien, qui tiennent école et pensionnat, et qui rendent tant de services dans les campagnes. Il a légué ce qui lui restoit au collége d'Evian.

POLITIQUE.

Les amis du gouvernement de juillet ne s'accordent pas dans leur manière d'envisager ce qui convient à ses intérêts, et de lui donner des conseils. Les uns trouvent que, de sa part, ce fut déjà une idée assez malencontreuse que celle de réchauffer dernièrement la *Marseillaise*, et de prononcer à l'occasion des fêtes de l'Hôtel-de-Ville, une allocution brûlante de patriotisme, sans qu'il soit besoin d'y venir ajouter encore de nouvelles inaugurations du Panthéon et des célébrations solennelles, où il n'est question de rien moins que de faire intervenir la personne du chef de l'état. Les journaux amis de la révolution qui parlent dans ce sens désapprobateur, allèguent pour leurs raisons que ce ne sont pas là de bons moyens d'attirer à soi l'opinion des hommes religieux et le parti des gens de bien, après lesquels on court; et que c'est au contraire une manière sûre de les repousser, de perdre leur confiance, et de leur ôter plus que jamais l'envie de s'associer à un régime qui fait quatre pas pour s'éloigner d'eux, à mesure qu'ils en font un pour se rapprocher de lui.

Cette façon d'envisager l'état de choses, et d'apprécier les intérêts de la dynastie de juillet, n'est point partagée par d'autres amis également zélés, également bienveillans pour elle. Ceux-ci se plaisent à raconter les merveilleux effets de la conquête du Panthéon, et l'influence heureuse qu'elle doit exercer sur l'émulation des grands hommes à qui elle est consacrée, cédée et abandonnée pour toujours *par la patrie reconnoissante*. Ils convient d'avance le peuple des glorieuses journées à se rendre sur les lieux pour jouir du magnifique coup de théâtre qui l'attend devant le Panthéon, au moment où les superbes sculptures de ce monument seront mises à découvert, et laisseront voir les magiques enchantemens des deux insurrections de 1789 et de 1830. En attendant, les journalistes du château et M. le duc d'Aumale ont été admis à s'enivrer

ticle 2. Il ne pourra pénétrer dans aucune autre partie de la régence.

Art. 4. L'émir n'aura aucune autorité sur les musulmans qui voudront habiter sur le territoire réservé à la France; mais ceux-ci resteront libres d'aller vivre sur le territoire dont l'émir a l'administration, comme les habitans du territoire de l'émir pourront venir s'établir sur le territoire français.

L'art. 5 réserve aux Arabes l'exercice libre de leur religion sur le territoire français. Ils pourront établir des mosquées, etc.

Par l'art. 6, l'émir donnera à l'armée française (cette année seulement) soixante mille fanègues de froment et d'orge, et cinq mille bœufs.

L'art. 7 veut que l'émir achète en France sa poudre, son soufre et ses armes.

Art. 8. Les Koulouglis qui désireront rester à Tlemcen ou ailleurs, y posséderont librement leurs propriétés, et y seront traités comme les Hadars. Ceux qui voudront se retirer sur le territoire français pourront vendre ou affermer librement leurs propriétés.

Art. 9. La France cède à l'émir Rachgoun (la plage de la Tafna) Tlemcen, le Mechouar et les canons qui étoient anciennement dans cette dernière citadelle.

Par les art. 10, 11 et 12, le commerce sera libre entre les Français et les Arabes, qui pourront réciproquement s'établir sur l'un ou l'autre territoire; les Français jouiront librement des propriétés qu'ils auront acquises ou acquerront sur le territoire d'Abd-el-Kader, qui s'engage à leur rembourser les dommages que les Arabes leur feroient éprouver.

Art. 12. Les criminels des deux territoires seront réciproquement rendus.

Art. 13. L'émir s'engage à ne concéder aucun point du littoral à une puissance quelconque sans l'autorisation de la France.

L'art. 14 stipule que le commerce de la régence ne pourra se faire que dans les ports occupés par la France; et par l'article 15 et dernier, la France pourra entretenir des agens dans les villes de l'émir, pour servir d'intermédiaires aux sujets français lors des contestations qui s'éleveront; Abd-el-Kader aura la même faculté.

NOUVELLES DES PROVINCES.

L'*Echo de la frontière* du 18 juillet, arrivé aujourd'hui, annonce que les troubles d'Anzin sont terminés.

— Le maire et les deux adjoints de la ville de Douai vont, dit-on, donner leur démission.

— Le *Phare de Bayonne* dit que M. Jaubert, membre de la chambre des députés, est allé le 13 visiter Irun et Fontarabie.

— L'établissement d'un pont suspendu sur la Marne, dans la commune de Mareuil-le-Port, vient d'être autorisé par une ordonnance.

— Le 10, un incendie a détruit cinq maisons de la commune de Villevieux, près Lons-le-Saulnier.

— Les orages qui se succèdent causent des ravages affreux dans toutes les provinces. Dans la Marche, les villes de Guéret et d'Aubusson, ainsi que la commune de Saint-Sylvain, en ont beaucoup souffert. Dans l'Angoumois, l'arrondissement de Cognac s'est vu ravir en un instant toutes les espérances de récolte.

— Le forçat Gavioli, condamné à mort pour plusieurs assassinats qu'il avoit commis dans le bagne de Rochefort, a subi son jugement le 10, en présence de 900 forçats agenouillés, et la tête découverte. Il y avoit sur le lieu du supplice un fort détachement de troupes de chaque arme, et deux pièces de canon prêtes à repousser la force par la force. Jusqu'au dernier moment Gavioli a conservé la férocité de son caractère. L'aumônier du bagne, qui avoit passé la dernière nuit auprès de lui, espéroit l'avoir ramené à des sentimens chrétiens; mais il paroît que le condamné en feignant de l'écouter avoit voulu obtenir la permission d'adresser quelques paroles à ses camarades. On s'attendoit à des paroles de repentir, et voici celles que

fourbe et cruel Gavioli a prononcées : Que chacun de vous s'arme d'un poignard ! et vos droits ne seront pas méconnus ! Lardez ! lardez sans crainte ! le couteau de la guillotine ne fait aucun mal ! »

— Une visite domiciliaire a eu lieu, il y a quelques jours, à Lyon, chez la sœur d'un employé qui auroit, à ce qu'il paroît, tenu quelques propos dans un banquet offert à un amnistié d'avril. Des papiers ont été saisis.

— Le conseil municipal de Lyon a définitivement accordé l'éclairage au gaz de la ville à une compagnie anglaise. Des offres plus avantageuses en réalité avoient cependant été faites par la compagnie lyonnaise ; seulement cette compagnie mettoit au même taux l'éclairage public et celui des particuliers, à 4 cent. 1/2 par bec et par heure, tandis que la compagnie anglaise avoit offert de prendre 3 cent. 3/4 pour la ville, et 5 cent. pour les particuliers. Ainsi, ce que la ville paiera en moins pour son éclairage fort limité, se trouvera bien au-delà compensé pour la compagnie anglaise, par les nombreux becs qu'elle fournira aux particuliers. Il faut avouer que MM. les conseillers municipaux de Lyon entendent assez mal les intérêts des administrés.

— M. Olivier, baron de Gérente, qui a été pendant plusieurs années membre du conseil-général du département de Vaucluse, est mort à Avignon. *La Paix*, en annonçant cette nouvelle, dit : « Il fut membre de la convention, et s'y comporta sagement, car il ne vota pas la mort de Louis XVI. »

— Dans le mois de juin dernier, il y a eu à Marseille 344 décès, 351 naissances et 85 mariages.

— La *Gazette du Midi* dit que, depuis quelques jours, on rencontre dans les rues de Marseille plusieurs fous ou folles se livrant à des extravagances, qui, heureusement, ne sont nuisibles à personne. Cette feuille semble penser que ces cas de démence proviennent des chaleurs excessives qui ont régné dernièrement à Marseille.

— La moisson est terminée dans le département de Lot-et-Garonne.

— Le 16, il est entré 109 navires dans le port du Hâvre ; 70 navires sont sortis le même jour.

EXTÉRIEUR.

NOUVELLES D'ESPAGNE.

La correspondance libérale de Bayonne annonce que les régimens insurgés refusent de quitter Hernani, et que toute la division de Jaureguy manifeste des tendances à l'insubordination.

— Le *Moniteur* publie les deux dépêches télégraphiques suivantes, l'une de Narbonne, le 17, et la dernière de Bordeaux aussi le 17 juillet.

« Berga a capitulé le 12, faute de vivres ; la garnison, composée de 220 soldats et de 400 gardes nationaux mobilisés, a mis bas les armes ; elle n'est pas prisonnière : 2,000 fusils, 2 pièces de quatre et 1,000 cartouches sont au pouvoir des insurgés. »

« La route entre Calatayud et Sarragosse étant occupée par les bandes de Quilez, de Llangostera et autres chefs carlistes, les courriers de Madrid des 11 et 12 manquent. Les lettres de Sarragosse du 14 n'annoncent rien d'important sur la marche du prétendant. »

La prise de Berga, en Catalogne, prouve que le roi Charles V qui se trouve actuellement devant Valence, a eu le soin de laisser partout où il a passé des forces capables d'agir, sans nuire toutefois à son principal corps d'armée, que des recrues viennent continuellement grossir. C'est donc à tort que des journaux représentent comme abandonnées les provinces que l'expédition laisse derrière elle.

— Le *Moniteur* a annoncé il y a deux jours la prise des faubourgs de Castellon de la Plana par les carlistes. D'après des lettres de Sarragosse du 11, cette ville de 12,000 ames, très-près de la mer, et à

douze lieues nord de Valence, et au pouvoir des carlistes.

— On écrit de la frontière que le consul de Sardaigne à Barcelonne est entré en France, toute relation ayant cessé entre son gouvernement et la révolution d'Espagne.

— L'on craint à Barcelonne un mouvement révolutionnaire d'une part et une insurrection militaire de l'autre. Les anarchistes hurlent tous les soirs dans les rues, et le régiment de la garde royale a refusé de sortir pour aller joindre la colonne du baron de Meer.

— Vilanova de Fitjes a été occupée par les carlistes le 8. Malgré leur mauvais vouloir, les révolutionnaires ont dû fournir des vivres et de l'argent, et ceux qui se sont refusés à payer ont été emmenés comme ôtages.

La reine Victoire a été le 17 proroger le parlement, et a lu un discours dont nous ne reproduirons que quelques passages. Après avoir remercié les deux chambres des témoignages de sympathie et d'affection qu'elles lui ont adressés au sujet de son avénement au trône, S. M. a ajouté : « Je renouvelle avec empressement l'assurance de ma résolution de maintenir la religion protestante établie par la loi, d'assurer à tous le libre exercice des droits de la conscience, de protéger les libertés et de contribuer de tout mon pouvoir au bien-être de toutes les classes de la société. »

La reine a ensuite remercié messieurs de la chambre des communes des subsides qu'ils ont votés pour le service public, et de l'allocation qu'ils ont fournie pour satisfaire aux charges de la liste civile. Sa Majesté a dit aussi qu'elle se réjouissoit en montant sur le trône de trouver l'Angleterre en amitié avec toutes les puissances étrangères. Le parlement est prorogé au 10 août; mais la dissolution de la chambre des communes va suivre immédiatement, et déjà sur tous les points de la Grande-Bretagne, les partis se préparent aux nouvelles élections.

— L'ambassadeur d'Autriche à Londres, le prince Esterhazy, a reçu des mains de la reine Victoire, la grand'croix de l'ordre du Bain.

— M. Jackson, frère du l'ancien président des Etats-Unis, et Louis-Napoléon Bonaparte sont maintenant au lac de Killarney (Irlande).

— La reine douairière des Deux-Siciles est arrivée, le 3, à Trieste.

— La *Gazette de Hanovre* annonce que le 13 la garnison a prêté serment de fidélité au nouveau roi sur la place de Waterloo.

— La reine de Hanovre et le prince héréditaire ont quitté Berlin le 11 pour se rendre en Hanovre.

— Un bâtiment, parti de Naples le 8 et arrivé à Marseille le 12, a rapporté que le choléra avoit un peu perdu de son intensité.

— Nous avons dit que le choléra avoit reparu à Dantzick et à Breslaw. Le *Journal de Francfort* annonce qu'il s'est aussi déclaré de nouveau à Magdebourg.

— Nous lisons dans le *Mercure de Franconie* : « On dit que le feld-maréchal lieutenant commandant général de *Prague*, comte Mensdorf-Bouilli, veuf d'une sœur de la duchesse de Kent, et par conséquent oncle de la reine Victoire, doit se rendre à Londres, comme ambassadeur extraordinaire. D'autres versions attribuent cette même mission à un autre oncle de S. M. britannique, le duc *Ferdinand* de Saxe-Cobourg Cohary. »

— On écrit de Tœplitz que le maréchal Marmont est arrivé le 7 dans cette ville. Il devoit y rester quelques jours.

— Le roi de Suède qu'on disoit fort malade a passé en revue, le jour de sa fête (la Saint-Jean), différens corps de troupes.

— Le roi de Danemarck a donné, le 4 juillet, sa première audience depuis sa maladie.

— D'après les nouvelles de Smyrne du 29 juin, quoique paroissant un peu diminuer, la peste faisoit encore de nombreuses victimes. Tous les habitans aisés avoient abandonné la ville.

On est étonné qu'aucun journal n'ait annoncé la mort d'un des plus anciens journalistes, M. Mutin, décédé à Paris le 16 mai dernier, à l'âge d'environ 74 ans. M. Jean Mutin étoit né à Dijon; il étoit fils d'un négociant en vins, et se destina de bonne heure à l'état ecclésiastique. Après ses premières études, il vint à Paris, et entra à la communauté de Laon, *dirigée* par MM. de Saint-Sulpice. Il s'y distingua par ses succès, et devint maître de conférences. Il fut de la licence de 1788 à 1789, qui commença comme à l'ordinaire, mais qui ne fut point terminée. Il n'y eut point de liste de places. De cette licence étoient M. l'abbé de Périgny, aujourd'hui vice-préfet à la Martinique; M. l'abbé Saulnier, aujourd'hui abbé de la Trappe de Melleray; M. l'abbé Abeil, archiprêtre de Notre Dame, qui a donné sa démission en 1830, etc.

M. Mutin étoit diacre. La révolution l'arrêta dans sa carrière. Il se cacha d'abord, et chercha ensuite à se procurer quelque emploi. Il travailla à quelques journaux. En 1797, il étoit un des rédacteurs de l'*Abréviateur universel*, supprimé au 18 fructidor. Il échappa néanmoins à la déportation, et coopéra à d'autres journaux. Attaché au *Journal des Débats* lors de sa formation, il y remplit long-temps les fonctions de rédacteur en chef. C'étoit le temps de la grande vogue de ce journal, où Geoffroy, Dussault, M. de Feletz soutenoient les bonnes doctrines littéraires. M. Mutin n'étoit point déplacé dans cette réunion d'hommes d'esprit et de talent. Il fournit alors aux *Débats* un grand nombre d'articles de circonstance, auxquels il ne mit point son nom. Quoiqu'il parût avoir oublié les pratiques de son état, on le vit toujours professer dans ses écrits de l'attachement pour la religion et en soutenir les doctrines.

On a de M. Mutin un livre dirigé contre la philosophie du dernier siècle; cet ouvrage parut en 1801 sous ce titre : *La Philosophie rendue à ses vrais principes, ou Cours d'études sur la religion, la morale et les principes de l'ordre social, pour servir à l'instruction de la jeunesse*; c'est un in-8° en deux parties. Barbier dit dans son *Dictionnaire des Anonymes* que l'ouvrage étoit de MM. Mutin, Salgues et Jondot. Si cette indication est vraie, il y a lieu de croire que la partie qui traite de la philosophie ancienne étoit de Jondot, mort il y a quelques années, et que presque tout ce qui concerne la philosophie moderne étoit de Mutin. Il s'étoit beaucoup occupé de cet objet, et avoit même préparé un travail plus étendu, qu'il ne paroît pas avoir achevé. Il y a quatre ans, il changea le titre de son ouvrage, et le publia sous le titre d'*Histoire de la philosophie ancienne et moderne*; nous en avons parlé avec éloge dans le numéro du 2 avril 1833, tome LXXV.

Sous le ministère de M. de Cazes, Mutin obtint une place à la direction de la librairie. Il suivoit alors avec effroi les progrès de la licence de la presse, et rédigea, en 1825, quatre mémoires, où il présentoit au ministre (c'étoit alors M. de Corbière) le tableau des publications impies qui avoient paru depuis 1817. Ce tableau, fort exact et fort détaillé, offroit, 1° la liste des éditions de Voltaire et de Rousseau, publiées depuis février 1817 jusqu'en 1824; 2° les ouvrages détachés des mêmes philosophes, qu'on avoit réimprimés dans le même espace de temps; 3° la liste des éditions des principaux écrivains irréligieux du dernier siècle, publiées dans ces sept années; 4° la liste des romans de Pigault-Lebrun; 5° celle des ouvrages de quelques écrivains plus modernes encore, Dulaure, Gallois, Tissot, Collin de Plancy, etc.; 6° enfin la liste des *Résumés historiques* de Félix Bodin, Alph. Rabbe, Scheffer (1).

(1) Ces tableaux viennent d'être insérés dans un ouvrage fort remarquable dont nous parlerons incessamment; c'est la *Défense de l'ordre social contre le carbonarisme moderne*, deuxième partie, par M. Boyer, de Saint-Sulpice; in-8°, au bureau du journal. Seulement M. Boyer n'en nomme pas l'auteur.

Ce travail fort curieux n'étoit point destiné à l'impression; mais les rédacteurs du *Mémorial catholique* trouvèrent moyen d'en avoir connoissance, et le publièrent dans leur cahier de mai 1825. Nous en donnâmes un extrait dans notre numéro du 4 juin 1825. Il paroît que Mutin fut assez contrarié de la publication faite par le *Mémorial*; il craignoit qu'elle ne le compromît auprès du ministre, qui d'ailleurs n'étoit pas moins effrayé que lui de la licence de la presse. Ce torrent avoit renversé toutes les barrières, et amena la révolution de 1830.

Ce dernier événement fit perdre à M. Mutin sa place à la direction de la librairie. Il vécut depuis ce temps dans une profonde retraite. Sans doute cette retraite lui fut utile. Il étoit instruit, il connoissoit ses devoirs, et sentoit bien qu'il les avoit enfreints. Nous n'avons pu obtenir sur ses derniers momens des renseignemens aussi précis que nous l'aurions désiré. Cependant on nous a assuré que, dans ces derniers temps, M. Mutin alloit souvent faire sa prière dans l'église Saint-Louis-d'Antin, sa paroisse, qu'un prêtre italien avoit été appelé dans sa dernière maladie, et que M. Mutin, après s'être confessé, avoit déclaré publiquement qu'il étoit fâché d'avoir donné du scandale en se mariant deux fois; qu'il étoit d'autant plus coupable, qu'il savoit bien qu'il faisoit très-mal. Ses obsèques eurent lieu, le 18 mai, à Saint-Louis, avec une excessive simplicité; on ne savoit pas à l'église ce qu'il étoit. Plaignons-le de n'avoir pas eu la force de rompre des chaînes dont il sentoit vivement le poids.

EXPLICATION DE LA DOCTRINE CHRÉTIENNE EN FORME DE LECTURES, TIRÉE DU CATHÉCHISME DE M. COUTURIER, *par un ecclésiastique du diocèse de Dijon*. Nouvelle édition, 2 gros vol. in-12; prix 6 fr. 50 c., et 9 fr. franc de port au bureau de ce Journal.

Le catéchisme dogmatique et moral de M. Couturier, curé de Léry, a eu beaucoup de succès, et nous en avons annoncé successivement plusieurs éditions dans ce Journal. On en a aussi publié un abrégé. On en a fait entrer quelques extraits dans le catéchisme du diocèse. Enfin, on a publié le catéchisme sous une forme nouvelle, en supprimant toutes les demandes et réponses, et en faisant de l'ouvrage un cours de lectures suivies et suffisamment étendues. On a fait disparoître dans ce dernier plan tout ce qui s'appliquoit trop exclusivement aux enfans que M. Couturier avoit particulièrement en vue. On a cru que cette forme seroit plus agréable au commun des lecteurs. On a d'ailleurs réduit le nombre des volumes de quatre à deux, et on a rendu ainsi le livre accessible à un plus grand nombre de bourses.

L'ouvrage commence par un abrégé de l'histoire sainte. Il donne des notions courtes et précises sur Dieu et les mystères. Il explique les différens articles du symbole, les commandemens de Dieu et de l'Eglise, les fins dernières de l'homme, les vertus chrétiennes. Tel est le sujet du premier volume. Le second contient ce qui regarde les péchés, la prière et les sacremens.

Nous avions annoncé la première édition de cet ouvrage dans le numéro du 22 novembre 1834.

Le Gérant, Le Besgue.

BOURSE DE PARIS DU 19 JUILLET.

CINQ p. 0/0, j. du 22 mars. 109 fr. 95 c.
QUATRE p. 0/0, j. de mars. 000 fr. 00 c.
TROIS p. 0/0, j. de déc. 79 fr. 00 c.
Quatre 1/2 p. 0/0, j. de mars. 000 fr. 00 c.
Act. de la Banque. 2295 fr. 00 c.
Bons du Trésor. 3 0/0.
Rente de la Ville de Paris. 000 fr. 00 c.
Oblig. de la Ville de Paris. 1155 fr. 00 c.
Quatre canaux. 0000 fr. 00 c.
Caisse hypothécaire. 797 fr. 50 c.
Rente de Naples. 97 fr. 35 c.
Emprunt romain. 101 fr. 1/2
Emprunt Belge. 000 fr. 0/0
Emprunt d'Haïti. 290 fr. 0/0
Rente d'Espagne 5 p. 0/0. 20 fr 3/4

PARIS. — IMPRIMERIE D'AD. LE CLERE ET Ce,
Quai des Augustins, 35.

L'AMI DE LA RELIGION paroît les Mardi, Jeudi et Samedi.

On peut s'abonner des 1er et 15 de chaque mois.

N° 2840.

SAMEDI 22 JUILLET 1837.

PRIX DE L'ABONNEMENT.

	fr.	c.
1 an	36	
6 mois	19	
3 mois	10	
1 mois	3	50

RELATION ABRÉGÉE DES TRAVAUX DE L'APOTRE DU CHABLAIS, par M. l'abbé de Baudry, 2 petits vol. in-18.

M. l'abbé de Baudry, qui s'occupe depuis plusieurs années de recherches sur la vie et les œuvres de saint François de Sales, s'est aperçu que plusieurs écrits importans du saint étoient restés inédits, et que d'autres, et spécialement ses controverses, n'avoient été imprimés qu'avec des altérations et des omissions. Il a donc formé le projet de donner une édition complète de ses œuvres, et de substituer une vie plus étendue du saint évêque à celles que le public connoît. Mais comme ce travail demande beaucoup de temps, il se propose de publier en attendant quelques petits traités nouveaux, où les fidèles pourront se nourrir des maximes et de l'esprit de saint François de Sales. C'est ce qu'il appelle la *Bibliothèque de Philothée*. Cette *Bibliothèque* se composera d'ouvrages de deux sortes, les uns concernant la vie de saint François de Sales et de sainte Chantal; les autres présentant en langage moderne ce qu'il y a de plus intéressant et de plus utile dans les œuvres des deux saints; car M. de Baudry ne croit pas pouvoir les séparer.

Les deux petits volumes que nous annonçons sont le commencement de cette *Bibliothèque de Philothée*. Ils contiennent une *relation abrégée des travaux de l'apôtre du Chablais*, qui est extraite d'un plus grand ouvrage, *Le triomphe de la Croix en Chablais, par les travaux apostoliques de saint François de Sales*. Ce dernier ouvrage n'étant pas encore terminé, M. de Baudry a donné la *Relation abrégée*, pour satisfaire au désir de M. l'évêque d'Annecy, et pour que la publication concourût avec la consécration de la chapelle des Allinges, faite le 14 septembre de l'année dernière. Nous avons rendu compte de cette consécration et des soins que s'est donnés le vénérable évêque d'Annecy, pour la restauration de la chapelle des Allinges. La *Relation abrégée* rappelle tous les souvenirs qui se rattachent à cette chapelle et aux lieux témoins des travaux et des succès de saint François de Sales dans le Chablais.

Il faut donc distinguer dans cet ouvrage, d'abord le prospectus de la *Bibliothèque de Philothée*, puis l'avertissement de la *relation*, et enfin la *relation* même. Celle-ci n'est pas aussi abrégée qu'on pourroit le croire. L'auteur raconte la conquête d'une partie du Chablais par les Bernois en 1536, l'établissement de la religion protestante dans le pays, les moyens dont on se servit pour y parvenir. Il y eut en 1564 un traité pour rendre le Chablais au duc de Savoie, mais plusieurs invasions successives ravagèrent ce pays, qui ne recouvra sa tranquillité qu'en 1593. Alors le duc de Savoie chargea l'évêque de Genève, résidant à Annecy, d'envoyer en Chablais quelque prêtre zélé, dont les prédications et les exemples feroient tomber les préventions des protestans. C'est à cette occasion que François de Sales, alors âgé de 27 ans, et prévôt de la cathédrale, s'offrit pour aller prêcher dans le Chablais. Les obstacles qu'il

eut à vaincre dans sa famille n'étoient rien en comparaison de ceux qui l'attendoient sur les lieux mêmes. Il partit au mois de septembre 1594 avec un autre chanoine, Louis de Sales, son cousin. D'abord ils n'eurent d'autre résidence que la forteresse des Allinges, où ils étoient obligés de se retirer tous les jours.

En 1595, François alla se fixer à Thonon, où le nombre des catholiques augmentoit insensiblement. Son zèle, sa ferveur, sa patience, ses discours, ses entretiens, ses conférences avec divers protestans et avec leurs ministres, les insultes et les violences de ceux-ci, les dangers même que courut le missionnaire, tout contribuoit au succès de ses soins. A Noël de l'an 1596, il commença à dire la messe à Thonon, ce qu'il n'avoit osé faire jusque là. Les protestans essayèrent de l'en empêcher, mais il sut leur en imposer par son courage. De ce moment, le calvinisme déclina de plus en plus dans la ville et dans le pays. Des curés furent établis dans plusieurs paroisses; plusieurs missionnaires vinrent seconder François. Enfin, à la fin de 1598, il ne restoit que très-peu de protestans à Thonon et dans tout le Chablais.

La *Relation abrégée* raconte très-bien l'histoire de ces succès; c'est une bonne narration qui porte un caractère de simplicité, de vérité et de piété. Nous avouerons qu'elle nous paroît devoir dispenser tout-à-fait du grand ouvrage qu'il prépare, sous le titre de *Triomphe de la Croix*. Il suffit de deux petits volumes pour la mission du Chablais; si on vouloit en mettre davantage, alors on auroit donc 8 ou 10 volumes pour la vie entière de saint François de Sales? Nous osons croire que ce seroit trop; vouloir tout dire, est un système qui a bien des inconvéniens, dont le principal est que l'on risque de manquer de lecteurs, outre que l'auteur risque aussi de n'avoir pas le temps de remplir un plan trop vaste.

A la fin du 2e volume de la *relation*, l'auteur a inséré l'appel de M. l'évêque d'Annecy, pour la restauration de la chapelle des Allinges. Cette éloquente circulaire se rattachoit naturellement à l'histoire des travaux de saint François de Sales et de la conversion du Chablais.

La *Bibliothèque de Philothée*, dont ces 2 volumes forment le no 1er, sera imprimée avec soin; il y aura des exemplaires sur papier vélin et d'autres sur papier ordinaire. Les autres qui feront partie de cette bibliothèque seront d'abord un tableau de l'esprit et du cœur de saint François de Sales; une vie de la baronne de Thorens, fille de sainte Chantal et belle-sœur de saint *François* de Sales; un traité de la conformité à la volonté de Dieu, tiré des œuvres du saint, etc. Les 2 premiers volumes qui paroissent à Lyon, chez Sauvignet, portent une approbation de M. l'archevêque d'Amasie.

DISSERTATIONS PHILOSOPHIQUES, HISTORIQUES ET THÉOLOGIQUES SUR LA RELIGION CATHOLIQUE, OUVRAGE POSTHUME DU PÈRE ARCHANGE, CAPUCIN (1)

L'auteur, nommé dans le monde Michel Desgrange, et en religion le Père Archange, étoit né à Lyon en 1736. Il entra chez les Capucins, et fut un des sujets les plus distingués de son ordre. Théologien, mission-

(1) 2 vol. in-8°. Prix, 8 fr. A Lyon, chez Pélagaud; et à Paris, au bureau de ce Journal.

naire, directeur des consciences, sa vie fut toujours consacrée à la religion et au prochain. Il professa la théologie à Lyon peu avant la révolution. Forcé de quitter sa patrie, il trouva un asile au couvent des Capucins de Sion, dans le Valais; mais il rentra en France aussitôt après la terreur, et exerça en secret le ministère à Lyon, qui ne faisoit que de sortir de ses ruines. Il prit une grande part aux vicissitudes qui agitèrent successivement la France. Son plus vif désir avoit été de rentrer dans un couvent et de reprendre son habit de Capucin. Il en eut quelque temps l'espérance sous le ministère Decazes, mais cette attente fut frustrée, et le Père Archange alla se réunir aux Capucins de Chambéry. Il donnoit des missions en Savoie.

Deux ans après, sous le ministère de M. de Villèle, on permit au Père Archange de fonder à Crest un couvent de son ordre, destiné à fournir des sujets pour les missions du Levant; mais les entraves que l'on mettoit à sa correspondance avec le général de son ordre, et à l'entier accomplissement des vœux de ses religieux, finirent par le dégoûter. On vouloit exiger des professeurs de théologie une adhésion aux quatre articles de 1682. Le Père Archange, infirme et affligé de la cataracte, retourna à Lyon et entra à l'hôpital de la Charité pour y finir ses jours. Il s'y occupoit encore à prêcher et à confesser, lorsqu'une maladie le conduisit au tombeau le 13 octobre 1822.

Plusieurs de ses ouvrages ont été imprimés, entr'autres un plan d'éducation catholique. Le présent ouvrage a été laissé par lui en manuscrit. Il paroît qu'on a senti la nécessité de l'abréger. L'éditeur convient qu'il y avoit des longueurs. Il a supprimé beaucoup de chapitres, et en a réduit d'autres. Il a cependant conservé le plan de l'auteur, qui a cherché à ramener les hommes à la religion par une suite de considérations bien liées entr'elles.

Le 1er volume renferme 18 chapitres, qui offrent d'abord des principes de métaphysique, un coup d'œil sur les faits de la religion chrétienne, depuis le commencement du monde jusqu'à Charlemagne, des réflexions sur l'authenticité de l'Ecriture, sur les prophéties, sur les miracles, sur l'Eglise, sur ses caractères, sur la tolérance, sur la discipline ecclésiastique, sur la sûreté des principes catholiques, sur la hiérarchie, etc. Dans le dernier chapitre, l'auteur combat ce principe que l'autorité émane du peuple. Il attachoit beaucoup d'importance à réfuter cette erreur, dont tant de crimes et de folies lui avoient montré les dangereux effets.

Le second volume a 15 chapitres, qui traitent du gouvernement monarchique de l'Eglise, de la primauté du pape, des prérogatives du Saint-Siége, de l'état religieux, des libertés gallicanes, du mahométisme, des croisades, etc. Dans les derniers chapitres, l'auteur répond aux principales objections des philosophes modernes, jette un coup d'œil sur l'histoire de la révolution française, et s'adresse successivement aux Juifs, aux hérétiques et aux savans modernes.

L'éditeur a retranché quelques chapitres contre les protestans. Nous croyons qu'il a supprimé aussi une partie de ce qui concernoit les quatre articles. Le P. Archange étoit très-prononcé contre ces articles, et il soutient fortement les prérogatives du Saint-Siége. Du reste, nous croyons

que son ouvrage auroit pu être réduit encore. L'auteur est un peu abstrait et diffus. On est d'ailleurs touché de son zèle pour la religion. Il jouissoit à Lyon d'une considération qu'il méritoit par la fermeté de ses principes, par sa piété, son esprit, son zèle et sa charité.

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

ROME. — Le Saint-Père a fait restaurer l'église des saints Vite, Modeste et Crescencie, sur le mont Esquilin. Cette église célèbre dès le IVe siècle, avoit été réparée sous Sixte IV, mais elle tomboit encore en ruines. Sa Sainteté a voulu la rendre au culte public, et on l'a ouverte le 15 juin dernier. Cette église étoit un des titres des cardinaux-diacres, mais elle n'avoit point eu de titulaires depuis le cardinal Livizzani, mort en 1754. Dans le nouvel ordre des paroisses établi par Léon XII, c'est une succursale de Sainte-Marie-Majeure. Le prince Pierre Odescalchi, duc de Sirmium, vient de publier sur cette église une notice digne de son exactitude et de son goût.

Le 1er juillet, avant-dernier jour de la neuvaine célébrée à Naples en l'honneur de saint Janvier, protecteur de la ville, pour demander la cessation du fléau qui la désole, le roi de Naples s'est rendu à onze heures du matin à la cathédrale avec la reine, le comte et la comtesse de Syracuse, le prince et la princesse de Salerne et les autres princes de la famille royale. Le monarque et sa compagne ont adressé leurs prières au Très-Haut en faveur d'une population affligée, et après avoir vénéré les reliques du saint et reçu la bénédiction, ils retournèrent au palais avec leur cortége.

PARIS. — La fête de saint Vincent de Paul a été célébrée mercredi dans la chapelle qui lui est dédiée, rue de Sèvres. M. l'Archevêque a officié pontificalement matin et soir. Après vêpres, M. l'abbé Caillau a prononcé le panégyrique du saint. L'orateur a paru pénétré de cette pensée, que la meilleure manière de louer un saint est de retracer sa vie. Mais ce récit étoit vivant et plein de force et de vérité. M. l'abbé Caillau a montré l'influence de saint Vincent de Paul sur les mœurs qu'il a réformées, sur le clergé qu'il a ramené à la perfection, sur l'humanité toute entière qu'il savoit soulager et éclairer à la fois. Cette triple influence ressortoit très-bien de la vie du saint prêtre comme des paroles du texte : *Tu verò, ô homo Dei, sectare caritatem.* Dans le premier développement, on a remarqué un beau passage sur cette terre d'Alger, qui attend et réclame les disciples de celui qui fut captif sur ce même sol africain, foulé autrefois par tant de saints et de martyrs. Il y a eu aussi à la fin du discours un beau mouvement sur cette pensée, que Vincent de Paul ne devoit être compté par le monde au nombre de ses grands hommes que parce qu'il fut plus que cela, parce qu'il fut un grand saint. Ce discours où Vincent de Paul paroissoit revivre, cet orateur bien pénétré et si recommandable par ses prédications et par ses travaux, cet auditoire composé des disciples et des pieuses filles du saint fondateur, ce concours de prêtres, ce pontife au pied de cette châsse vénérée, rétablie par ses soins; tout cet ensemble faisoit un véritable anniversaire de la canonisation de saint Vincent, canonisation qui, comme on sait, eut lieu il y a précisément cent ans, en 1737.

Outre les deux jours annoncés, il y aura office solennel pendant l'octave de saint Vincent de Paul ; il y aura aussi office solennel le jour de l'octave, mercredi 26. M. Garibaldi, internonce du Saint-Siége, officiera

toute la journée. Le panégyrique sera donné par M. l'abbé Weber, du chapitre de Saint-Denis.

On vient de terminer le fronton du Panthéon ; il a été exécuté par un sculpteur, M. David. Une figure colossale de la Patrie tient d'une main des couronnes suspendues ; de chaque côté sont deux autres figures, la Gloire et la Liberté. D'un côté, Monge, Mirabeau, Fénelon, Manuel, Carnot, Voltaire, Jean-Jacques, le peintre David, le médecin Bichat, etc. De l'autre, Bonaparte, Kléber, de simples grenadiers, des cuirassiers, etc. Quel mélange confus! Fénelon entre Mirabeau et Manuel! Quelle insulte au pieux et vénérable archevêque! Fénelon groupé avec des ennemis déclarés de la religion, avec des hommes qui faisoient profession publique d'impiété, et qui, dans leur délire, traitoient le christianisme d'*infâme*, c'est une association monstrueuse. Proclamer comme nos plus grandes illustrations des hommes impurs, qui ont poussé l'irréligion jusqu'au fanatisme, des révolutionnaires, des complices de la terreur, des régicides, c'est un outrage, non-seulement à la religion, mais à la raison et à l'humanité. Il est impossible que le pouvoir sanctionne ce renversement d'idées.

Que, dans un temps de vertige, on ait enlevé Sainte-Geneviève à la religion, c'est une profanation qu'un terrible égarement explique, sans la justifier. Mais qu'après sept ans, dans des temps plus calmes, quand on paroissoit sentir le besoin de revenir à des idées d'ordre, de modération et de sagesse, on aille proclamer tout haut sur les murailles de la même église le mépris de la religion et même de la vertu, que l'on mette un prélat, l'éternel honneur de notre patrie, seul dans un groupe d'hommes qui ne sont fameux que par l'abus qu'ils ont fait de leurs talens, par la guerre qu'ils ont déclarée à la religion et à la monarchie, par des écrits détestables, par des crimes même, c'est une nouvelle insulte et une nouvelle profanation qui doivent indigner toutes les ames honnêtes, et contre lesquelles c'est un devoir pour tous les hommes religieux de protester.

On vient de placer dans l'église Saint-Médard une belle statue de sainte Philomène qui figuroit à la dernière exposition du Louvre. Cette statue est en plâtre et d'environ six pieds. La sainte est représentée repoussant d'une main la couronne qui lui est offerte par l'empereur Dioclétien, et serrant de l'autre la croix sur son cœur, en levant les yeux au ciel, pour montrer qu'elle préfère le martyre à l'abjuration de la foi. Derrière elle, on aperçoit son tombeau avec les insignes des tortures qu'elle a souffertes. Cette statue a été donnée par la ville sur la demande de M. le curé de Saint-Médard. Elle se trouve dans une niche à gauche de la chapelle de la sainte Vierge. A droite de cette chapelle ou vis-à-vis de la nouvelle figure, est une statue de saint Joseph, de même grandeur, donnée par la ville en 1828. Des personnes pieuses ont vu avec plaisir ce rapprochement, que la sainte Vierge soit entre saint Joseph et sainte Philomène. La statue dont il s'agit sera bénite ces jours-ci par M. le curé de Saint-Médard, en même temps qu'un monument de Notre-Dame-des-Sept-Douleurs que l'on a érigé derrière le chœur.

Une circulaire de M. l'évêque de Châlons à son clergé, en date du 15 juin, est relative à la visite pastorale que le prélat vient de faire dans les arrondissemens de Sainte-Menehould et de Vitry-le-Français. Il se félicite des consolations qu'il a ressenties dans cette visite, de l'accueil

empressé qu'il a reçu en plusieurs endroits, des exemples de vertu et de piété qu'il a remarqués. Il a trouvé les églises et les presbytères en bon état, malgré le peu de bonne volonté de quelque conseils municipaux :

« Mais pourquoi faut-il que, quand nous interrogeons MM. les curés sur l'exactitude de leurs paroissiens à s'y réunir aux jours de précepte, pourquoi faut-il qu'ils nous disent que c'est encore le petit nombre des hommes qui satisfait à cet important devoir, et qu'on n'y voit souvent que des femmes? Nous louons celles-ci : mais combien nous nous affligeons pour ceux-là qui devroient, en leur qualité de chefs de famille, marcher les premiers et donner l'exemple! Quelle pitié de trouver tant de foiblesse et même de lâcheté dans ceux qui se piquent d'être les plus forts! Dieu n'a-t-il pas fait assez pour nous cette année? n'en recevons-nous pas assez de bien tous les jours? Où seroient donc la piété, le respect, la reconnoissance? C'est, nous l'avouons, la profanation des dimanches qui nous fait trembler pour notre avenir. Car si les peuples s'affranchissent envers Dieu de toutes les obligations, que deviendront-ils? de quoi leur servira d'être nés dans le siècle des lumières et au centre de la civilisation (comme on le dit)? Ils tomberont bientôt dans des ténèbres profondes, dans la barbarie : c'est où mène nécessairement l'oubli de la religion, et déjà, plus que d'autres, nous en avons fait la triste expérience. Toutefois les pasteurs ne manquent pas de les instruire à cet égard, et de leur reprocher une négligence si coupable; malheureusement ils sont peu écoutés. C'est surtout, qui le croiroit? dans le temps même des récoltes, où la vue des bienfaits du ciel devroit le plus nous toucher, c'est en recueillant les fruits que Dieu répand sur nous avec abondance, que l'on est le plus insensible et que l'on se croit dispensé de tous les devoirs. Peut-on être plus injustes envers le meilleur des pères, qui est aussi un maître tout-puissant? Ah! *si je voulois*, semble-t-il nous dire quelquefois en nous menaçant pour nous rappeler à lui : *si je voulois*!.... Il n'a voulu jusqu'ici que nous faire du bien et nous épargner; mais n'abusons pas. »

Le prélat paroît content de l'instruction des enfans. Il s'étonne que la plupart des conseils municipaux se soient si fort pressés de retrancher aux curés leurs modiques supplémens de traitement.

« Mais que dire de la corvée à laquelle MM. les curés sont assujétis? l'idée en paroît nouvelle, et ceux qui viendront après nous en seront bien étonnés. Quoi! un curé, la pioche à la main, confondu sur une route avec les paroissiens, et sans doute aussi ayant sous le bras un bréviaire; car le bréviaire est d'obligation pour un curé qui fait la corvée, comme pour un autre qui ne la fait point, sans compter les autres obligations de son ministère, qui peuvent à tous momens exiger ailleurs sa présence. Nous ne ferons pas là-dessus d'autres réflexions : nous nous bornerons à recommander à la justice et au sens droit de MM. de l'administration le soin de réparer un oubli qu'il est fâcheux de trouver dans une loi aussi sage que celle des prestations. Que chacun contribue à tout ce qui est de l'intérêt général, rien de mieux : c'est une dette imposée à tous, une charge dont chacun doit avoir sa part. Mais les curés ont bien d'autres corvées à faire que celle-ci, si l'on peut donner ce nom à rien de ce qui touche à leur ministère. MM. les maires doivent d'autant plus les ménager, que pas un, que nous sachions, ne leur a donné de justes sujets de se plaindre. Où trouver un clergé plus doux, plus honnête et plus charitable, plus ami de ses devoirs, sachant mieux user en tout de sages tempéramens? S'il leur arrive de contrarier quelqu'un de leurs paroissiens, c'est malgré eux, et parce qu'avant tout ils doivent obéir à la règle, sous des peines quelquefois sévères et dans circonstances où la conscience est intéres-

sée. Voudroit-on qu'ils ne fussent que des fantômes de pasteurs, des *prêtres tolérans*, qui passent sur tout, pour qui tout est bon? c'est à quoi, pas plus que nous, ils ne voudroient condescendre. Au reste, que dans les doutes qui peuvent survenir et dans les rencontres difficiles, on consulte l'autorité : c'est ce que font toujours MM. les curés. Il n'en est pas de même de certaines gens qui, ayant sans cesse le nom de *légalité* dans la bouche, ne veulent cependant faire que ce qui leur plaît. Nous l'éprouvons trop souvent, surtout lorsqu'il s'agit de dispenses et de permissions, de recours à Rome, d'abus à corriger. C'est aussi à l'occasion des premières communions que les pasteurs ont à souffrir de la part de certains parens, qui veulent être juges des dispositions des enfans! Ah! que notre ministère, qui est tout de charité et de sainteté, est bien aussi un ministère de patience! »

Le respectable évêque rappelle aux curés l'œuvre de la caisse de prévoyance. Il leur recommande de favoriser l'établissement des Sœurs d'école formé à Somme-Suippe par les soins généreux d'un de ses grands-vicaires, et les dames du couvent de la Congrégation de Châlons; les unes et les autres sont très-précieuses pour le diocèse. On forme à Reims une maison du Bon-Pasteur qui serviroit pour les deux diocèses de Reims et de Châlons; c'est encore là une œuvre dans l'intérêt de la religion et des mœurs.

La retraite pastorale commencera dans le diocèse le 31 juillet, après celle de Reims.

Nous nous faisons un devoir d'insérer au plus tôt la réclamation suivante, qui rectifie un fait sur lequel nous avions été induits en erreur.

Tiffauges, le 14 juillet 1837.

« Monsieur, sur la foi du *Journal des Villes et des Campagnes*, qui avoit été trompé, vous avez commis une erreur qui afflige sensiblement les bons habitans de Tiffauges.

» Dans votre numéro du 6 de ce mois, il est dit : « M. l'évêque de Luçon donna » la confirmation à Tiffauges au commen» cement de juin, et assista à la dernière » procession de la Fête-Dieu. Sa présence » n'empêcha point des scènes scandaleuses » dont ont gémi les honnêtes gens, et » qu'on devroit moins craindre dans la » Vendée qu'ailleurs. »

» Il est vrai que M. notre évêque donna la confirmation et assista à la procession du saint Sacrement le jour susdit; mais tout s'y passa avec la plus grande édification. Une troupe nombreuse, formant une garde d'honneur à cheval, étoit allée au-devant de ce prélat jusqu'à Longeron. Il entra dans la ville de Tiffauges au bruit des acclamations des habitans, et passa sous de nombreux arcs-de-triomphe. Toutes les femmes de la ville et de la campagne lui apportèrent leurs petits enfans, en le priant de les bénir. Cette touchante cérémonie eut lieu près d'un feu de joie, qui fut allumé sur la place publique, où M. le maire vint aussi lui demander sa bénédiction. M. l'évêque de Luçon partit de Tiffauges avec la même escorte pour aller donner la confirmation à Torfou, sur la prière que lui en avoit faite M. l'évêque d'Angers. Il fut reçu dans cette dernière commune avec les mêmes démonstrations de piété et de respect.

» Quant à l'affaire du maréchal-des-logis de la gendarmerie de Tiffauges, elle n'est que trop vraie; mais elle n'a eu aucun rapport avec les cérémonies de la visite épiscopale, où le bon esprit des habitans n'a rien laissé à désirer à notre évêque. »

M. l'abbé Souchet, chanoine de Saint-Brieuc, fait un appel aux ecclésiastiques et aux fidèles du diocèse, pour concourir à l'exécution d'une statistique religieuse de toutes les paroisses du même diocèse. Dans cet écrit, il montre les avantages d'un semblable travail. La plupart des

statistiques modernes laissent la religion de côté ; quelquefois même elles lui sont hostiles, et contiennent des agressions, des insinuations, des railleries sur le clergé, ou sur les pratiques chrétiennes. Les écrivains bien intentionnés de la capitale ne sont pas toujours au courant des écarts de la presse départementale, ou ne peuvent les réprimer. C'est sur les lieux que l'on peut mieux y répondre, en montrant ce qu'a fait la religion et ce qu'elle peut faire encore pour le bien des peuples.

On donneroit donc une petite histoire ecclésiastique ou statistique religieuse de toutes les paroisses et de tous les établissemens dus à la religion. On recueilleroit toutes les traditions respectables ; on compulseroit les anciennes histoires, les titres et les registres. M. Prudhomme, imprimeur à Saint-Brieuc, commencera l'impression aussitôt qu'on sera assuré de 300 souscripteurs. Chaque livraison sera de 160 pages in-8°, et coûtera 2 fr. aux 300 premiers souscripteurs, et 50 c. de plus aux autres. On y fera l'histoire de chaque église, des chapelles qui se trouveroient sur la paroisse, des curés qui l'ont gouvernée, des personnes pieuses qui y ont vécu, des usages ; enfin, de tout ce qui se rattache à la religion. Mais on négligera ce qui n'offriroit ni exactitude, ni authenticité.

M. l'abbé Souchet annonce également un recueil de publications religieuses qui paroîtroient à des époques indéterminées, et suivant les besoins. Elles renfermeroient ou des ouvrages inédits relatifs au diocèse de Saint-Brieuc, ou des discours, des conférences, des notices sur les prêtres décédés, ou la critique des ouvrages publiés dans le pays. Ainsi, à propos d'une fête de paroisse, un écrivain avoit inséré il y a cinq ans, dans un livre, une notice injurieuse au clergé. Le curé fit une réponse qui n'a point été publiée, de sorte que l'attaque est restée sans réponse, et que le premier auteur a donné dans un autre volume une deuxième note pire que la première ; ce qui ne seroit point arrivé apparemment, si on eût pu réfuter l'assertion dès l'origine.

Ces publications formeront un ouvrage à part, et en souscrivant pour la statistique, il sera nécessaire de déclarer si on entend souscrire aussi pour l'autre recueil, dont les livraisons seront irrégulières.

M. l'abbé Souchet est le même dont nous avons parlé à l'occasion de l'église de Merdrignac, qu'il a contribué à faire rebâtir, étant curé de cette paroisse. Voyez les numéros du 5 mai 1830 et 2 septembre 1834. Il publia sur l'église de Merdrignac un mémoire très-bien fait, et qui est d'un heureux augure pour le talent qui présidera à la rédaction de la statistique.

Les dames de la Sainte-Trinité, qui ont leur maison mère à Valence et qui tiennent des hospices et des écoles, et se consacrent à l'éducation des jeunes personnes, vont se charger d'une nouvelle œuvre. Elles dirigeront la salle d'asile qui va être fondée à Valence, et à laquelle, sur la demande du préfet, le ministre de l'instruction publique vient d'accorder un secours de 2,000. Il seroit à désirer que les salles d'asile fussent confiées partout à des religieuses ; cette institution seroit alors parfaitement utile et réuniroit les suffrages de tous ceux qui désirent avant tout que la jeunesse soit élevée bien chrétiennement.

Les dames de la Sainte-Trinité ont des maisons à Montélimart et à Crest ; elles tiennent des hospices civils et militaires, et se sont répandues dans les diocèses de Grenoble, de Gap, d'Avignon, de Digne, de Saint-Flour, de Bayonne, etc. Cette congrégation est ancienne et dépendoit de l'ordre des Trinitaires, répandus

autrefois en France, et célèbres par leur zèle pour la rédemption des captifs.

On a formé à Castelnaudary, comme nous l'avons déjà annoncé, une maison dite de la Providence, destinée à réunir un certain nombre de prêtres qui se livreront à la prédication et porteront des secours extraordinaires dans les paroisses. De plus le projet est qu'elle soit une maison de retraite pour les prêtres âgés et infirmes, et aussi un pieux asile pour les personnes qui voudroient y passer quelques jours loin du monde, pour y mettre ordre aux affaires de leur conscience. M. l'évêque de Carcassonne a approuvé le projet par une lettre du 16 juillet 1835, adressée à M. l'abbé Boué, connu dans le midi par ses prédications et ses travaux. C'est cet ecclésiastique qui a conçu le plan de l'établissement. Il a proposé une souscription pour l'entretien de la maison. Il ne demande que l'aumône d'un sou par mois, de ce sou qui, dit-il, se dissipe trop souvent, et qui, employé à une œuvre utile, procurera aux simples fidèles l'avantage de contribuer à la gloire de Dieu et au salut des ames. C'est l'objet d'une circulaire qu'il a répandue dans le midi. Tous les mois une messe est dite pour les bienfaiteurs; pour les vivans le premier lundi de chaque mois, pour les morts le 3 novembre.

Le 4 juillet on a plaidé à Porrentruy, en première instance, la cause de M. le curé Cuttat et de ses deux vicaires, MM. Spahr et Belet, prévenus de menées contre le repos de l'état en 1836. Un concours de curieux s'étoit porté à l'audience pour assister aux débats d'une affaire qui avoit beaucoup occupé l'attention publique. La défense des trois ecclésiastiques a été présentée par un d'eux, M. Belet, seul présent, qui a parlé pendant trois heures, et qui a été écouté dans un profond silence. Il paroissoit impossible que sa plaidoirie ne fît pas impression sur l'auditoire et sur les juges. On est bien revenu aujourd'hui des préventions que les libéraux avoient excitées, il y a dix-huit mois contre les trois estimables prêtres, et on espéroit que la cour d'appel prononceroit leur acquittement.

POLITIQUE.

C'est un désagrément sans doute pour des hommes de la classe de MM. de Genoude et Berryer, que de voir la police descendre chez eux, *avec des serruriers*, pour y opérer des visites domiciliaires avec effraction, des saisies et enlèvemens de papiers, des inventaires, des appositions de scellés. Mais d'un autre côté, il est avantageux à la société que ces choses arrivent, pour l'éclairer sur sa situation, et sur les mérites du régime que la révolution lui a imposé. Sans cela, l'éducation de la France ne se feroit pas assez vite; et il y auroit des gens capables de nous donner leur régénération de 1830 comme meilleure que celle des anciens comités de la convention.

A quelque chose donc ces formes de 93 sont bonnes, quand ce ne seroit que pour nous aider à tirer l'horoscope du régime sous lequel nous vivons. On voit qu'il se prête de bonne grâce à nous apprendre non-seulement où nous en sommes, mais où il en est lui-même, en avouant franchement et sans détour qu'il ne se sent pas assez fort pour permettre à ses heureux sujets d'écrire aux personnes de leur affection quelques lettres de politesse ou de reconnoissance. Tant qu'il aura la modestie de convenir qu'il ne se croit pas en état de supporter les souvenirs et les comparaisons dont les princes d'une famille exilée peuvent être l'objet, il lui sera difficile, à notre avis, de se bien établir dans la confiance de ses propres amis. A moins qu'il n'entre dans ses intérêts de montrer

jusqu'à quel point il se méfie de sa fragilité, il auroit peut-être bien fait de ne pas envoyer crocheter le secrétaire de M. de Genoude et les portes de M. Berryer, pour y chercher on ne sait quoi dont il est toujours plus ou moins ridicule de paroître avoir peur, quand bien même cela pourroit aller à l'égard de la branche aînée des Bourbons, jusqu'à des souhaits de bonne fête ou de bonne année.

En montant sur le trône, le roi de Hanovre a trouvé un régime constitutionnel établi depuis cinq ou six ans dans son royaume. Il n'a point voulu prendre d'engagemens avec cette forme de gouvernement avant d'y avoir réfléchi et de s'être bien assuré que c'est la perfection du genre pour le bonheur de ses sujets et pour le sien.

Tous les libéraux des pays révolutionnaires s'en sont émus, et un violent orage d'improbation s'est élevé de leur part contre lui. Ils vont jusqu'à menacer de le faire interdire pour cause d'aliénation mentale, et à vouloir qu'il soit déclaré déchu de son droit héréditaire à la couronne d'Angleterre, si elle venoit à vaquer par la mort de sa nièce la reine Victoire.

Dans l'ordre des idées des libéraux, il paroît donc bien décidé maintenant qu'il n'y a plus de souveraineté légitime que par eux et pour eux. Car, enfin, les institutions monarchiques sont plus anciennes que les institutions révolutionnaires ; et il semble qu'une possession de cinq ou six ans ne devroit pas être plus inattaquable et plus sacrée que les possessions antiques sur lesquelles les siècles ont passé. Cependant, aussitôt que ces dernières se trouvent envahies par une voie de fait, ou abandonnées par une concession, les libéraux veulent que le marché tienne, et qu'il n'y ait point à y revenir. Il leur paroît énorme qu'on ose attaquer en eux le droit révolutionnaire, après qu'ils ont trouvé tout simple que le droit légitime fût attaqué dans autrui. C'est ce qu'ils possèdent qui est bon ; c'est ce que les autres possèdent qui ne vaut rien.

Au surplus, il est probable que le roi de Hanovre saura s'arranger de façon à pouvoir braver la désapprobation et les menaces du libéralisme. Son royaume est situé sous la zone monarchique de l'Europe, où le feu des révolutions ne s'allume point encore. Son devoir comme son intérêt est de rester lié à la politique des gouvernemens du Nord, de faire cause commune avec eux, et de s'associer à leur esprit conservateur, pour leur aider à retarder autant que possible l'invasion du mal qui dévore le midi de l'Europe. Il n'a pas besoin de courir au-devant des révolutions et des régimes constitutionnels ; c'est bien assez de les subir quand ils arrivent. Mais jusque là, les princes n'ont rien de mieux à faire, ce semble, que de leur opposer tous les cordons sanitaires dont ils peuvent s'aviser.

Ce que l'Amérique septentrionale reçoit d'émigrans de l'Europe, depuis quelque temps, dépasse en nombre tout ce qui s'étoit vu jusqu'à présent. Les journaux révolutionnaires tirent de ce fait une conséquence que nous n'admettons pas : ils prétendent que c'est l'esprit de liberté qui attire ces émigrations en Amérique. Ils se trompent; ce n'est pas l'Amérique qui attire; c'est l'Europe qui chasse. C'est la misère que les révolutions y ont créée, qui est cause qu'on va chercher si loin ce que l'on ne trouve plus chez soi.

PARIS, 21 JUILLET.

Le *Moniteur* publie la loi portant règlement définitif du budget de l'exercice 1834. Les dépenses de cet exercice se sont élevées à un milliard 34,998,336 fr. 91 cent.

— M. le vicomte de Walsh, directeur du journal la *Mode*, fut dernièrement arrêté à Strasbourg, comme il se rendoit avec sa femme en Allemagne. Toutes ses malles furent rigoureusement visitées, et l'on saisit plusieurs lettres adressées à des

membres de l'auguste famille exilée. M. de Walsh put continuer son voyage. Le préfet de Strasbourg, nanti des objets saisis, les expédia à Paris. Par suite de cet envoi, dit la *Gazette de France*, une perquisition a été faite mardi au domicile de M. de Genoude, par le juge d'instruction, accompagné du procureur du roi, du commissaire de police du quartier et de ses agens. Tous les papiers de M. de Genoude ont été saisis et portés au parquet, les scellés ont été mis sur son secrétaire.

Le lendemain, M. de Genoude s'est rendu devant le juge d'instruction. Après quelques heures d'examen des papiers saisis, le magistrat a reconnu qu'ils ne contenoient rien qui pût donner lieu à des poursuites. Les scellés qui avoient été mis sur le secrétaire de M. de Genoude, parce qu'il y avoit un secret que les agens ne pouvoient ouvrir, que M. de Genoude lui-même ne connoissoit pas, ont été levés en présence du marchand qui avoit fourni ce meuble. Ce dernier ayant ouvert immédiatement le secret, la police a été à même de reconnoître que rien n'y étoit caché.

Il paroît qu'il n'a été donné à M. de Genoude d'autre motif de toutes ces tracasseries, qu'une lettre écrite par lui à madame la duchesse de Berri, lettre dont M. le vicomte de Walsh s'étoit chargé, et qui consistoit en remercîmens adressés à la princesse, pour une croix faite avec du bois planté par M. le duc de Bordeaux, qu'elle lui avoit adressée à l'occasion d'un douloureux événement, et en protestations de ses sentimens bien connus.

— Pendant qu'on instrumentoit chez M. de Genoude, une expédition pareille avoit lieu chez M. de Walsh, actuellement aux eaux de Bade, et avec l'assistance d'un serrurier, on a procédé, en vertu d'un mandat du procureur du roi, à la visite de l'appartement, où ne se trouvoit qu'un domestique. Après avoir fait crocheter tous les meubles, la police s'est retirée emportant un autographe de madame la duchesse de Berri.

— Une troisième expédition, composée de deux commissaires de police, de quatre agens et d'un serrurier, avoit aussi envahi l'appartement de M. Berryer, et crocheté les portes et les serrures de tous les meubles, pendant que l'éloquent député étoit à Augerville. Là, on a enlevé deux liasses de papiers, l'une composée de 24 lettres, et l'autre de 25. La visite, commencée à deux heures, ne s'est terminée qu'à neuf heures et demie du soir.

— Une visite a également été faite chez M. Jauge.

— Le *Moniteur*, après avoir dit que le *Journal du Commerce*, et après lui le *Journal de Paris*, insistoient pour mettre le ministère en défaut sur les déclarations relatives au traité de la Tafna, ajoute que le traité signé le 30 mai à la Tafna, a été reçu à Paris le 10 juin, et renvoyé le 15 au général Bugeaud, avec une approbation subordonnée à des explications que le général demanderoit à l'émir, sur la manière d'entendre certaines clauses du traité; que M. Molé a pu dire le 15 juin, à la chambre des députés, que rien n'étoit terminé, parce que l'émir pouvoit ne pas donner des explications satisfaisantes, et que le ministre de l'intérieur a pu répéter la même déclaration le 14 juillet, puisque le traité n'est revenu à Paris que dans la nuit du 16 au 17.

— Le colonel de la Rue est arrivé d'Oran. Il a eu avec MM. Bugeaud et Damremont une entrevue au sujet, dit-on, de la prochaine expédition de Constantine.

— L'Académie française vient de décerner à M. Boulay-Paty le prix de poésie dont le sujet étoit l'*Arc-de-Triomphe de l'Etoile*. L'accessit a été accordé à M. Bignan, qui a été couronné trois fois dans les précédens concours.

— La société française de statistique universelle tiendra sa séance générale à l'Hôtel-de-Ville de Paris, salle Saint-Jean, le mardi 25 juillet, à 7 heures et demie du soir. Des médailles d'honneur seront

distribuées à 52 Français et étrangers, pour leurs travaux et recherches statistiques de l'année 1837.

— M. Dugabé, membre de la chambre des députés, vient d'épouser mademoiselle Ouin. Il avoit pour témoins M. Berryer père, MM. Berryer fils, Pagès (de l'Ariége) et le vicomte de Saintenac.

— Le terme de dix années, accordé à la marine par l'art. 124 du code forestier, pour choisir et faire marquer dans les bois des particuliers les arbres chênes propres aux constructions navales, devant expirer le 31 juillet courant, les propriétaires de bois ne seront plus, à dater de cette époque, assujétis à la déclaration de volonté d'abattre, exigée par l'art. 125 du même code.

— *La Charte* dit qu'il résulte des ventes sur la place du Châtelet, annoncées par les journaux, qu'il y en auroit eu 45 à 50 chaque semaine, dans le mois juin; mais que vérification faite sur les registres des commissaires priseurs, il ne s'en est trouvé que seize pendant ce mois. La feuille ministérielle ajoute que, sur les seize ventes de juin, il n'y en a pas eu une seule provoquée par le préfet de la Seine pour le recouvrement des contributions arriérées, tandis que les journaux en annonçoient un certain nombre. Le produit total des ventes par autorité de justice, effectuées du 1er janvier au 30 juin, n'a pas dépassé 48,100 fr.

— Le sieur Fèvre, marchand de vin, rue Saint-Dominique-Saint-Germain, n° 189, entendant, dans la soirée du 30 mars, marcher dans l'appartement de sa mère qu'il avoit vu sortir, prit une lumière et monta vite à l'entresol. Deux hommes qui en sortoient avec des effets le heurtèrent violemment dans leur fuite. L'un des deux voleurs, nommé Hamon, fut arrêté par une patrouille; l'autre parvint à s'échapper. Devant la cour d'assises, Hamon s'évertuoit à prouver qu'il étoit seul, tandis que le sieur Fèvre soutenoit qu'il avoit un complice. En retournant à sa place, ce dernier reconnut dans l'auditoire le camarade de l'accusé, et le procureur du roi, bientôt informé de ce qui se passoit, fit procéder à son arrestation, pendant que le jury délibéroit. Hamon, déclaré coupable, a été condamné à 8 ans de travaux forcés et à l'exposition.

— Salvator, condamné dernièrement par la cour d'assises aux travaux forcés à perpétuité, s'est pourvu en cassation.

— Le tribunal de commerce de Paris a déclaré deux faillites le 17 de ce mois, et cinq le 18.

— Le tribunal de commerce ne siégera pas les 27 et 28 juillet.

— Un commissaire de police, porteur d'un mandat, s'est présenté chez le sieur Victor D..., quai de la Mégisserie, et il y a saisi plusieurs fusils de calibre.

— Le *Constitutionnel* ayant prétendu que M. Viennet ne vouloit plus porter la croix d'officier de la Légion-d'Honneur depuis qu'on l'avoit donnée au chef de l'école romantique, ce député vient de lui écrire pour rectifier cette assertion. En ôtant mon ruban de la boutonnière où l'empereur l'avoit attaché, dit M. Viennet, j'ai suivi seulement l'exemple de la plupart des généraux de l'ancienne armée, qui trouvent plus facile de se faire remarquer en paroissant dans les rues sans décoration. M. Viennet ajoute qu'il est tout simple qu'un ministre romantique (M. de Salvandy) décore ses amis, quoiqu'il seroit plus juste de donner la croix de chevalier à ceux qui auroient eu le courage de lire jusqu'au bout les vers ou la prose de ces messieurs, et la croix d'officier à ceux qui les auroient compris.

— Le préfet de police a le projet de faire inscrire sur les lanternes de la ville les noms des rues et les numéros des maisons devant lesquelles ces lanternes sont placées.

— Le 29 juillet, on ouvrira au Louvre quatre musées nouveaux : le musée espagnol, le musée Vernet, le musée Lesueur et le musée des cartons des grands maîtres.

— M. Soinne, négociant à Liége, écrit au *Journal des Débats* pour rectifier un article publié par cette feuille sur le baron

de Meer. Il n'existe entre la famille du réclamant et le baron de Meer aucun lien de parenté. Le général révolutionnaire est fils d'un officier général du même nom, au service de l'Espagne, et frère de M. de Meer de Hosden, ancien capitaine dans la garde Wallonne, ainsi que de M. de Meer de Moorsel, membre du sénat de la Belgique.

— L'Hôtel-Dieu va être complétement isolé. Suivant les plans déposés pour l'enquête à la mairie du 9e arrondissement, les maisons portant les nos 1, 3, 5, 7, 9, sur la place du Petit-Pont; celles portant les nos 11, 13, 17, 19 et 21, rue Neuve-Notre-Dame, vont être achetées par expropriation forcée et démolies.

NOUVELLES DES PROVINCES.

Ont été récemment nommés maires : dans le département de Seine-et-Oise, à Versailles, M. Haussmann; à Saint-Germain, M. de Breuvery; à Rambouillet, M. Aubry; à Mantes, M. Chevallier; à Corbeil, M. Magniant, ancien avoué; à Etampes, M. Cresté; dans le département de l'Oise, à Clermont, M. Dugay-Dufay; à Compiègne, M. Pottier; à Noyon, M. Mony; à Senlis, M. Odent; à Chateauroux (Indre), M. Grillon.

— M. de Batz, ancien membre du conseil des cinq cents, vient de mourir à Laon. Il étoit né à Soissons le 12 juillet 1753.

— M. Bigo, maire de Lille, vient d'être nommé chevalier de la légion-d'honneur.

— Un incendie a détruit, le 12, une maison de la commune de Chamblanc (Côte-d'Or). On a arrêté un mendiant comme soupçonné d'être l'auteur de ce sinistre.

— Une tentative d'évasion a eu lieu le 10 à la prison de Moulins. Un condamné à 20 ans de travaux forcés étoit parvenu à escalader un mur fort élevé, et n'avoit plus qu'un mur moins difficile à franchir lorsqu'on l'a trouvé dans la petite cour d'entrée de la prison.

— L'adjudication du pont de Vichy (Allier) n'aura décidément pas lieu.

— Le 8 du courant, une rixe violente éclata parmi les jeunes gens appelés à prendre part à l'opération du tirage, à Vic-le-Comte, petite ville près de Clermont-Ferrand. Les gendarmes intervenus pour faire cesser le désordre, eurent à soutenir eux-mêmes une lutte assez longue et acharnée, dans laquelle plusieurs d'entre eux furent maltraités, et l'un d'eux assez grièvement blessé.

— M. le vicomte de Curzay, se rendant aux eaux de Saint-Sauveur, a passé à Bordeaux ces jours derniers. Bien qu'il eût paru vouloir garder l'*incognito*, ses appartemens ont été toute la soirée remplis d'une foule de Bordelais empressés d'offrir leurs hommages à l'ancien préfet de la Gironde.

EXTÉRIEUR.

NOUVELLES D'ESPAGNE.

La correspondance de Madrid du 12 annonce qu'il y a des combats journaliers entre les gardes nationaux et les paysans qui commencent à manifester hautement leurs opinions carlistes. L'anarchie est dans le gouvernement et dans les cortès. Les députés s'insultent jusque dans la salle de leurs séances.

— D'après les dernières lettres de Saragosse, les courriers de Madrid du 13 et du 14 se sont arrêtés à Calatayud pour ne pas tomber entre les mains des troupes carlistes qui occupent la partie de la grande route comprise entre ces deux villes. Saragosse est menacée par Llangostera et Tena, et les craintes que ces deux officiers inspirent aux habitans ont occasionné des troubles sérieux qui, comme à l'ordinaire, se sont terminés par des massacres.

— Le consul espagnol à Gênes vient d'expédier au chef politique de Barcelone l'ordre de S. M. le roi de Sardaigne, qui ferme tous les ports sardes, à partir du 1er juillet, à tous les navires espagnols.

— Le *Phare* annonce que 900 soldats et 21 officiers de la légion britannique se sont embarqués le 11 à Saint-Sébastien, pour retourner en Angleterre.

— Le journal ministériel du soir publie une dépêche télégraphique de Bordeaux, le 19. Les nouvelles de Madrid vont jusqu'au 15 au soir; tout étoit tranquille; le ministre de l'intérieur a été remplacé par M. Acuna, membre des cortès. Charles V a quitté Torres le 11, prenant la route de Leria et laissant Valence à la gauche. Il paroît vouloir se diriger sur le royaume de Murcie. Les courriers peuvent arriver maintenant à Sarragosse; les troupes de Llangostera et autres chefs carlistes qui étoient aux environs se sont retirées sur Belchite.

La chambre des communes a tenu le 17 avant la prorogation du parlement une courte séance. Le colonel Thompson qui siége parmi les radicaux a interpellé le seul membre présent du cabinet, M. Powlett Thompson, directeur du bureau du commerce, pour savoir de lui si la proclamation du roi de Hanovre, relative au changement de la constitution donnée à ses états par ses prédécesseurs Georges IV et Guillaume IV étoit regardée par les ministres comme authentique. M. Powlett Thompson ayant dit qu'il n'avoit pas à répondre à cette question qui ne concernoit pas l'Angleterre, le colonel a annoncé qu'il proposeroit au commencement de la prochaine session un bill d'exclusion contre tout prince régnant à l'étranger, et demanderoit la transmission du titre et des droits d'héritier présomptif de la couronne d'Angleterre, en faveur du duc de Cambridge et de sa descendance.

Reste à savoir s'il sera réélu membre de la chambre des communes. Jusqu'à présent il ne paroît pas avoir beaucoup de chances.

— La *Gazette de Londres* du 18 publie l'ordonnance de dissolution du parlement et l'émission des *writs* pour les nouvelles élections. Les chambres sont dispensées de l'obligation de se réunir le 10 août. Le nouveau parlement est convoqué pour le lundi 11 septembre.

— Une autre ordonnance convoque pour le 25 septembre prochain les pairs d'Ecosse dans Holyrood-House à Edimbourg, à l'effet d'élire seize pairs destinés à siéger dans la chambre des lords.

— Une négociation, dit le *Times*, est en ce moment ouverte entre le banquier de M. O'Connell et le comte P..... auquel on a offert 125,000 fr., plus l'espoir d'un marquisat irlandais, s'il vouloit appuyer un ami de M. O'Connell dans le pays où son influence est toute puissante.

— Une nouvelle association vient de se former sous la dénomination d'association centrale de Londres. Le manifeste qu'elle a envoyé dans les provinces est tout-à-fait révolutionnaire. Les membres dirigeans poussent au renversement de ce qui existe; la chambre des lords, la chambre des communes, les hommes riches, etc., il faut anéantir tout cela. Les masses devront s'organiser en associations nationales, et profiter du mouvement électoral pour envoyer à Londres des délégués qui formeront une assemblée démocratique, placée en face du parlement *bourgeois*. Ayant derrière elle une force immense, cette assemblée parviendra en peu de temps à renverser la puissance des *hommes d'argent*; alors on aura le vote universel, un parlement comme il faut..... et bien d'autres choses.

— Le *Morning-Hérald* annonce qu'un traité de commerce vient d'être conclu entre l'Angleterre et la Hollande, sur le principe de la réciprocité.

— Le *Times* dément la nouvelle, donnée par les journaux allemands et français, de l'apparition du choléra dans l'île de Malte.

— On apprend d'Egypte que les faillites s'y multiplient. La stagnation des affaires y est complète.

— Les nouvelles de Constantinople du 28 juin portent que Vassaf-Effendi, secrétaire particulier du sultan, et gendre de Pertew-Effendi, ministre de l'intérieur, vient d'être exilé. On n'indique das les causes de cette disgrâce.

— Un journal allemand rattache les dernières exécutions faites secrètement à Constantinople à une révolte des bateliers du Bosphore, et non à la découverte d'un complot.

— Un paquet de lettres mystérieuses occupe beaucoup la presse de Londres. Remis par erreur à une adresse qui n'étoit pas la sienne, ce paquet venant de Dresde auroit été déposé entre les mains *de la justice*, et le lord-maire en auroit pris communication. Ce magistrat auroit découvert, en lisant les lettres qu'il renfermoit, une conspiration contre le roi des Français. Il a, dit-on, renvoyé le tout au secrétaire d'état pour le département de l'intérieur.

AU RÉDACTEUR.

Monsieur, c'est avec le plus vif intérêt que j'ai lu, dans votre numéro du 16 mai dernier, la belle apologie des bienfaits du christianisme, tirée de l'ouvrage de M. Blanqui sur l'*Economie politique en Europe, depuis les anciens temps jusqu'à nos jours*. J'ai regretté, comme vous, que l'auteur n'ait pas su affranchir entièrement son esprit de ces préventions usées contre le clergé actuel, et qu'il ait pu écrire ces mots : « LA RELIGION EXISTE TOUJOURS, MAIS ELLE N'A PLUS DE MINISTRES A LA HAUTEUR DE SES BESOINS ET DES NOTRES. »

Or, comme la religion chrétienne, telle qu'il a plu à son divin auteur de l'établir, ne peut *exister* que par l'intermédiaire de sa hiérarchie et de ses ministres; si ses ministres ne *répondoient point à ses besoins, elle n'existeroit plus*, ou du moins elle n'existeroit pas long-temps, et ne seroit plus alors la religion chrétienne; les promesses éternelles faites à l'Eglise par son divin fondateur seroient illusoires et vaines, et il en seroit alors de la religion comme de toute chose au monde qui n'a plus en soi les conditions de son existence...... Ce n'est pas, je pense, ce que le professeur d'économie politique a voulu dire; et en nous montrant avec tant de talent et de chaleur les bienfaits de la religion chrétienne, sa puissance civilisatrice, sa force, sa beauté, sa grandeur, il n'a pas été dans ses intentions sans doute de lui refuser le plus beau de ses titres et celui qui l'élève au dessus de toutes les choses humaines,.... la PERPÉTUITÉ. Et c'est cependant l'inévitable conséquence que l'on pourroit tirer de l'assertion de l'auteur de l'*Histoire de l'économie politique*, s'il étoit vrai que la religion qui s'enseigne, se répand et se perpétue par ses ministres, n'en eût plus qui fussent *à la hauteur de ses besoins!*...

Mais, bien loin que ce soit la religion qui *n'ait plus de ministres qui répondent à ses besoins et aux nôtres*, comme dit M. Blanqui, c'est nous, franchement, qui ignorons nos besoins, et ne répondons pas à tout ce que la religion et ses ministres feroient pour notre perfectionnement, notre bonheur et notre repos ici bas, si nous n'y mettions obstacle; ce sont les gouvernemens eux-mêmes qui *ne sont pas à la hauteur de leurs besoins* et de ceux de leurs peuples, et qui entravent sans cesse l'action bienfaisante et réparatrice de la religion et de ses ministres..... Et nous sommes des aveugles et des ingrats d'accuser le clergé des maux que nous éprouvons, et de l'absence du bien que nous l'empêchons de nous faire. Au lieu de paralyser cette action si nécessaire des ministres de la religion et l'influence de l'Eglise, toute-puissante pour le bien quand on la laisse faire, les gouvernemens devroient seconder cette influence de toute leurs forces, et songer que cette puissance morale est la seule aujourd'hui qui puisse venir au secours de la puissance matérielle et qui ait le pouvoir et la volonté de fortifier l'autorité temporelle toujours si précaire et si chancelante quand elle est abandonnée à elle-même.

« L'Eglise, a dit une des plus grandes autorités qu'il y ait dans le monde savant, le célèbre Leibnitz, quoique luthérien, L'ÉGLISE DOIT AVOIR UNE PUISSANCE, ET

MÊME UNE PUISSANCE EXÉCUTIVE, ET EN UN CERTAIN SENS, DIEU MÊME PREND SUR LUI L'EXÉCUTION DE SES JUGEMENS. ON DOIT A L'ÉGLISE ET A SES CHEFS PLUS D'OBÉISSANCE QU'A TOUTE AUTRE AUTORITÉ. C'EST DIRE BEAUCOUP, ET TOUTEFOIS JE LE DIS (1). »

Leibnitz reconnoît aussi à l'Eglise le droit d'excommunication, et il le reconnoît formellement au pape. « Celui, dit-il, qui représente toute l'Eglise, a le pouvoir d'excommunier; *qui totam ecclesiam repræsentat, potestatem habet excommunicandi* (2). » Et l'un des esprits les plus distingués du nord de l'Allemagne, le célèbre protestant Lessing fait, au sujet de la puissance pontificale, cet aveu remarquable : « Tous les motifs, dit-il, que l'on fait valoir contre les droits des papes *sont sans fondement*, ou bien ils peuvent, *avec deux et trois fois plus de force*, être opposés aux droits des princes eux-mêmes » Et c'est-là une leçon que les princes feroient fort bien de méditer!

Mais, pour revenir à l'assertion contenue dans l'ouvrage de M. Blanqui; quand il seroit vrai qu'un trop grand nombre de prêtres ne répondent pas à l'importance de leur mission, et que beaucoup de ministres de la religion *ne sont pas à la hauteur de ses besoins et des nôtres*, seroit-ce une raison pour énoncer cette proposition d'une manière aussi générale et aussi absolue que l'a fait l'auteur de l'*Histoire de l'Economie politique en Europe*, et cela l'autorisoit-il à dire que la religion *n'a plus* de tels ministres? Et jamais, par exemple, le clergé français montra-t-il dans son ensemble plus de lumières, plus de science, plus de piété, plus de talens, plus de zèle, plus de dévoûment, plus de charité, plus de régularité, plus d'union, plus de vertus, enfin, qu'à l'époque où nous sommes? Et que faut-il de plus pour *être à la hauteur de tous les besoins de la religion* et des peuples? Des hommes tels que Bossuet, Fénelon, etc., ne leur sont pas toujours nécessaires; mais les vertus et les lumières des ministres de la religion répondent toujours à ses besoins et à ceux de la société; et, sous ce rapport, jamais l'Eglise de France n'avoit présenté un plus beau spectacle à l'Europe chrétienne.

Et c'est ce spectacle de tout ce que la religion catholique produit de noble, de grand et de favorable au perfectionnement de l'homme et de la société qui faisoit dire au célèbre Lavater. ministre protestant à Zurich : « Je vénère l'Eglise catholique comme un antique et majestueux édifice qui conserve les traditions primitives et les titres précieux de la religion. LA RUINE DE CET ÉDIFICE SEROIT LA RUINE DE TOUT LE CHRISTIANISME. »

Il est impossible de voir un plus noble et bel aveu en faveur de la religion catholique, et les protestans de bonne foi devroient profondément réfléchir à toute la portée de ces dernières paroles : « La ruine de l'édifice catholique seroit la ruine de tout le christianisme. » Et la ruine du christianisme, que seroit-elle?... On peut l'entrevoir déjà, sur quelques points de l'Europe....

Recevez, etc.

HENRI DE BONALD.

Le Gérant, Le Besgue.

(1) Lettre à Pelisson.

(2) Leibnits, *Systema theologicum*.

BOURSE DE PARIS DU 21 JUILLET.

CINQ p. 0/0, j. du 22 mars. 109 fr. 95 c.
QUATRE p. 0/0, j. de mars. 101 fr. 00 c.
TROIS p. 0/0, j. de déc. 79 fr. 00 c.
Quatre 1/2 p. 0/0, j. de mars. 102 fr. 50 c.
Act. de la Banque. 2390 fr. 00 c.
Bons du Trésor. 3 0/0.
Rente de la Ville de Paris. 000 fr. 00 c.
Oblig. de la Ville de Paris. 1150 fr. 00 c.
Quatre canaux. 1198 fr. 75c.
Caisse hypothécaire. 797 fr. 50 c.
Rente de Naples. 97 fr. 20 c.
Emprunt romain. 101 fr. 1/2
Emprunt Belge. 102 fr. 7/8
Emprunt d'Haïti. 000 fr. 0/0
Rente d'Espagne 5 p. 0/0. 21 fr 3/4

PARIS. — IMPRIMERIE D'AD. LE CLERE ET Cᵉ,
Quai des Augustins, 35.

L'AMI DE LA RELIGION paroît les Mardi, Jeudi et Samedi.

On peut s'abonner des 1er et 15 de chaque mois.

N° 2841.

MARDI 25 JUILLET 1837.

PRIX DE L'ABONNEMENT.

	fr. c.
1 an	36
6 mois	19
3 mois	10
1 mois	3 50

SUR L'ESPRIT DU GOUVERNEMENT A LUCERNE ET SUR QUELQUES ECCLÉSIASTIQUES DISTINGUÉS DE CETTE VILLE.

On sait que depuis bien des années la plupart des gouvernemens en Suisse travaillent de plus en plus ouvertement à restreindre les droits de l'Eglise et l'influence du clergé. Deux partis se sont formés, le parti conservateur et le parti révolutionnaire; mais celui-ci devint de jour en jour dominant. On cherchoit à opposer une digue aux progrès de celui-ci, et l'on commença à Lucerne, il y a dix ou douze ans, à publier un journal politique allemand, le *Messager des quatre cantons primitifs*. Mais cette feuille défendoit trop franchement la religion et le bon droit pour ne pas être en opposition fréquente avec le gouvernement. Son rédacteur, après force amendes, fut obligé pour échapper à la prison de quitter le canton. Un second rédacteur, M. Widmer, professeur de français, ne fut pas plus heureux; il se retira à Schwytz, où il continua son journal avec une liberté de ton qui ressembloit quelquefois à la passion. Les amis de la religion et de l'ordre se crurent obligés de prendre d'autres mesures. Deux différens journaux remplacèrent le journal des quatre cantons; l'un purement politique, la *Gazette de Lucerne*, rapportoit les faits avec plus de modération, et donnoit des articles plus solides. L'autre, la *Gazette ecclésiastique catholique*, évitoit autant que possible les questions politiques, afin de se soustraire à toutes tracasseries. Ce journal rédigé par une réunion de catholiques zélés, aidés par d'autres collaborateurs de toutes les parties de la Suisse catholique, fut dès son origine le plus fort appui de la religion et des droits de l'Eglise.

Ses rédacteurs, presque tous professeurs de théologie ou autres ecclésiastiques instruits, donnèrent d'excellens articles sur tout ce qui pouvoit être utile aux fidèles pour leur faire apprécier les événemens dans l'intérêt de la religion, ou pour soutenir leur foi, et pour leur inculquer la vertu. Les questions agitées entre les deux autorités ou bien entre les catholiques et les protestans, y furent traitées avec clarté et savoir. On donna connoissance des discussions qui eurent lieu entre les gouvernemens de plusieurs cantons et leur évêque, des actes, des correspondances, des déclarations, des protestations, des pétitions du clergé et des fidèles. Tout cela fut expliqué et commenté. Ceux qui cherchoient la vérité au milieu de l'agitation des partis trouvèrent là des notions exactes. Aussi ce journal eut un grand succès. C'étoit presque le seul de ce genre en Suisse. Ceux qui y coopéroient d'une manière plus active étoient les abbés Schlumpf, Geiger, Widmer, Kaufman, Zurcher, etc.

Le principal effort du parti libéral se porta sur l'enseignement. Il y a peu d'années le collége et le lycée de Lucerne, autrefois sous la direction des Jésuites, étoient encore gouvernés suivant leur méthode, et dans leur esprit. Les professeurs étoient

tous des ecclésiastiques qui vivoient en communauté dans les bâtimens du collége. On se plaignit qu'ils étoient des *obscurans*, et que leur instruction n'étoit pas à la hauteur du siècle. Tous les ans le gouvernement fit quelque changement dans le plan des études, toujours sans consulter les professeurs, et même malgré eux. Leurs plaintes furent inutiles. Quelques-uns rebutés de ces vexations continuelles se retirèrent, d'autres moururent. On les remplaça par des laïques ou par des ecclésiastiques suspects. Parmi ceux qui continuoient à soutenir le mode d'instruction religieuse des Jésuites, on distinguoit MM. Widmer et Kaufman, tous les deux professeurs de théologie et chanoines, et M. Schlumpf. Ce dernier, du canton de Zug, montra une grande fermeté, et déclara qu'il garderoit sa place jusqu'à ce qu'on l'expulsât par force. On essaya vainement de lui faire donner sa démission. Il étoit depuis bien des années professeur d'humanités. On l'éloigna de ce poste par un changement dans la méthode des études, en donnant un professeur, non à chaque classe, comme autrefois, mais à chaque branche de l'instruction. M. Schlumpf fut chargé de l'instruction religieuse de toutes les classes, mais on y attacha tant de détails qu'un seul homme n'y pouvoit suffire. On avoit espéré le fatiguer par là, et lui faire donner sa démission. Ce moyen ayant échoué, on le destitua, sous prétexte qu'il négligeoit ses devoirs pour rédiger un journal qui déplaisoit; puis, par une nouvelle inconséquence, on le nomma à une place vacante dans la classe inférieure du collége.

Enfin, son journal le fit destituer une seconde fois. On lui reprochoit, à lui et à la réunion dont il faisoit partie, de s'opposer aux mesures du gouvernement sur la religion. On vouloit voir dans cette réunion une espèce de complot contre l'état. Des visites domiciliaires eurent lieu chez M. Schlumpf, rédacteur principal du journal; chez M. Zurcher, son ami et son compatriote, aujourd'hui rédacteur du même journal; chez M. Geiger, etc. Quelques plaisanteries déplacées, trouvées dans des lettres particulières, servirent de prétexte pour les condamner. M. Schlumpf fut banni du canton de Lucerne, et M. Zurcher et l'imprimeur du journal furent condamnés à une amende. M. Geiger fut acquitté, comme n'ayant pas été membre de la réunion; car quelque soit son zèle pour les droits de l'Eglise, il évite tout ce qui pourroit irriter et aigrir, et signe toujours ses articles.

Quant à M. Schlumpf, il résida alternativement à Schwytz et à Fribourg. C'est par ses soins que les Jésuites ont réussi à établir, il y a dix-huit mois, un nouveau collége à Schwytz, établissement qui, dès la première année, compta environ 100 élèves. Maintenant M. Schlumpf est curé dans son canton de Zug.

M. Widmer, autre rédacteur de la *Gazette ecclésiastique de Lucerne*, est un ecclésiastique fort instruit qui a fait sa philosophie et sa théologie à l'Université de Landshut en Bavière, corps célèbre par les noms de Zimmer et de Sailer. Il étoit élève et ami de ce dernier, mort évêque de Ratisbonne, et il a publié ses œuvres. Nommé professeur de philosophie à Lucerne à l'âge de vingt-cinq ans, il devint quelques années après professeur de théologie, et occupa cette place jusqu'en 1824. Un enseigne-

ment de vingt-neuf ans lui avoit donné une grande autorité. Tous les ecclésiastiques du canton de Lucerne et presque tous ceux de la Suisse catholique allemande avoient été ses disciples, et on le consultoit de tous côtés. Il n'avoit pas moins de renom comme prédicateur et comme écrivain que comme professeur. Il fallut donc trouver le moyen de l'écarter. Le gouvernement ordonna un examen public des élèves des trois professeurs de théologie. On espéroit y trouver l'occasion d'accuser la méthode ou les principes des professeurs. Point du tout; les examens ne laissèrent rien à désirer pour la clarté, le savoir et la sagesse, et les fonctionnaires et les avocats qui étoient venus là pour prendre M. Widmer en faute s'en retournèrent désappointés; tant ses élèves avoient brillé. Mais le parti de l'éloigner étoit pris; on le nomma chanoine de la collégiale de Munster, et, sans avoir sa réponse, on donna sa chaire au fameux Fuchs, de Rapperschwil, déclaré suspens par son évêque, qui, après avoir essayé les autres moyens d'être admis malgré les réclamations de l'autorité ecclésiastique, a été obligé de signer une rétractation entre les mains de M. l'évêque de Bâle. On prétend qu'aujourd'hui il professe une théologie assez orthodoxe, au grand déplaisir du gouvernement qui croyoit pouvoir compter sur sa complaisance.

M. Kaufman, autre rédacteur de la *Gazette* de Lucerne, fut aussi d'abord professeur en philosophie, puis en théologie. Il est plus jeune que M. Widmer, et étoit comme lui chanoine à Lucerne. C'est un homme droit qui ne manque point d'instruction. L'examen public qu'on a fait subir à ses élèves n'a pas réussi à calmer les préventions élevées contre lui, mais ne fournit pas non plus de prétexte pour le destituer. Ce ne fut qu'au bout d'un an qu'on le congédia sans aucune forme de procès. Modeste et pacifique, il ne chercha point à faire du bruit, et ne protesta point. La lutte eût été trop inégale. Sa place de chanoine et un peu de fortune particulière le consolèrent de n'être plus avec des confrères dont il ne partageoit pas les sentimens et les vues.

M. Geiger est un homme à part, et à qui son expérience, sa piété et ses lumières ont acquis une grande considération. François Geiger est né le 16 mai 1755, auprès de Ratisbonne. Elevé chez les Jésuites, il entra dans l'ordre des Cordeliers. Lorsque les couvens eurent été supprimés en Allemagne, il se réfugia en Suisse, et fut successivement professeur de théologie à Fribourg, à Soleure et à Lucerne. Dans cette dernière ville, on lui donna le droit de bourgeoisie, et on le nomma chanoine. Il continua de professer le dogme et l'histoire ecclésiastique. Mais après quarante ans d'enseignement, la perte subite de l'ouïe l'obligea de quitter sa chaire, et depuis ce temps-là il vit tranquillement à Lucerne comme chanoine.

On peut considérer dans M. Geiger le savant, l'écrivain, le prêtre, l'homme privé. Son instruction embrasse bien des genres différens. Il parle avec facilité le latin, l'allemand et le français, et entend l'italien, le grec et l'hébreu. Il est versé dans les sciences naturelles, les mathématiques et l'histoire. Les auteurs classiques lui sont familiers. Quant à la sainte Bible et aux Pères, c'a été l'é-

tude de toute sa vie. Il sait à peu près par cœur l'ancien et le nouveau Testament. Il possède l'histoire ecclésiastique. Ses écrits sont tous des entretiens familiers, dépourvus d'ornemens, mais d'une clarté qui les rend populaires. Dans la théologie, il a une manière de présenter les questions qui en ôte les épines. Il embrasse l'ensemble de la doctrine chrétienne et le fait bien saisir.

Ce n'est qu'à l'âge de soixante ans, et lorsqu'il eut perdu l'ouïe, que M. Geiger se mit à écrire. Ne pouvant enseigner de vive voix, il voulut du moins se rendre utile par sa plume. On n'avoit recueilli de lui jusque là que quelques sermons et dissertations. Alors il inséra des discussions sur différens points de théologie dans les journaux ecclésiastiques d'Allemagne. Comme il attaquoit souvent le protestantisme, les théologiens protestans, Hengstenberg de Berlin, Krug de Leipsick, Schulthess de Zurich, Fuchs de Berne, et d'autres s'élevèrent contre lui, mais il leur répondit. Il réfuta également les systèmes de quelques catholiques trop favorables au protestantisme. Ces opuscules ont été réunis en six volumes; les principaux sont, le *Christianisme primitif*, une *Retraite ecclésiastique*, des *Dissertations sur le péché originel, sur le sacrifice de l'Eucharistie, sur le célibat, sur le bréviaire*, la *Défense des droits de l'Eglise contre l'autorité civile*, un *Traité de l'Infaillibilité du pape*, une *Réfutation de la conférence de Bade*, etc.

M. Geiger n'est point étranger aux arts. Il cultivoit le dessin dans sa jeunesse; il a une collection de tableaux; il est musicien; il a touché l'orgue, et aujourd'hui même encore il joue de la basse dans les églises.

Sa vie est tout-à-fait sacerdotale. Malgré ses 82 ans, il se lève de grand matin, dit la messe tous les jours, assiste à tout l'office, observe exactement les jeûnes et les abstinences de l'Eglise. Toujours actif, et cependant toujours calme, il est sans cesse occupé de Dieu. Maître de lui-même, on ne surprend point chez lui de mouvemens d'impatience ou d'ennui. Il suffit de l'avoir offensé pour avoir part à ses prières. Sobre et désintéressé, il distribue aux pauvres tout ce qui lui reste de son traitement, après avoir pourvu strictement à ses nécessités. Seulement il avoit mis à part pour sa famille, qui est très-pauvre, des dons qu'il avoit reçus en différens temps; cela formoit une somme qui lui fut volée il y a un peu plus d'un an. Il supporta cette perte avec une grande résignation, disant que c'étoit une grâce que Dieu lui faisoit, qu'il étoit attaché à cet argent, et qu'il acceptoit cette épreuve avec reconnoissance.

Quelques-uns s'étonnent qu'un prêtre de ce mérite et de cette vertu soit resté dans une position peu relevée; mais il a refusé constamment les dignités. On prétend en Suisse qu'il auroit pu être cardinal; ce qu'il y a de sûr, c'est qu'il est très-considéré à Rome. Les nonces qui résidoient à Lucerne faisoient grand cas de lui. On a nommé des évêques sur sa seule recommandation, et les demandes faites à Rome, et qu'il appuie, sont sûres d'être bien accueillies. Son nom a une grande influence dans toute la Suisse catholique. Quand le malheureux Reuchlin-Meldegg, professeur d'histoire ecclésiastique à Fribourg en Brisgau, se fit protestant, et publia un écrit pour excuser son apostasie, c'est

à M. Geiger que l'archevêque de Fribourg s'adressa pour repousser cet outrage, et montrer le scandale de cette défection.

Nous tenons ces renseignemens d'un jeune et estimable ecclésiastique de Suisse, M. Ed. E., qui paroît très au courant de l'état de la religion dans son pays.

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

ROME. — Le 10 juillet, Sa Sainteté s'est transportée du Vatican au palais Quirinal pour y passer l'été.

Le 15 juin, M. Nicolas Wiseman, recteur du collége anglais, consulteur de l'*index* et professeur d'hébreu à l'archi-gymnase romain, lut à l'Académie de la Religion catholique une dissertation sur l'état actuel du protestantisme en Angleterre et sur le besoin qu'il sent lui-même et qu'il exprime, d'admettre une autorité suprême, et infaillible en matière de foi. Le docte académicien commença par un parallèle entre la religion catholique et le protestantisme, montrant que la première est toujours une, et d'accord avec elle-même, parce qu'elle repose sur un seul fondement, que sa doctrine est une, et que ses principes sont constans; tandis que le second, privé de tout principe stable et livré en proie aux pensées discordantes des hommes, est sujet à des changemens continuels, comme on le voit en Suisse et en Allemagne, où il a dégénéré, tantôt en rationalisme, tantôt en piétisme.

De là passant au protestantisme anglais, le docteur a dit que des raisons politiques avoient engagé les premiers réformateurs à conserver une hiérarchie et des usages catholiques, que ceux qui les avoient suivis depuis avoient laissé voir le besoin d'une autorité suprême en matière de religion; mais qu'aujourd'hui ce besoin se manifeste dans presque toutes leurs œuvres et dans leurs réunions religieuses les plus renommées.

Nous ne saurions dans un article de journal suivre le docte auteur dans les développemens de son sujet. Il a cité tour à tour à l'appui de sa thèse les universités, les écrivains et les prédicans. Il y a lieu d'espérer que le discours sera imprimé. Il a été entendu avec un vif intérêt par les cardinaux Giustiniani, Sala et Castracane, et par beaucoup de prélats.

PARIS. — L'arrêt rendu samedi dernier par la cour de cassation dans l'affaire Laverdet est un événement mémorable qui doit, il faut l'espérer, mettre enfin un terme à de trop longs scandales. Laverdet avoit été condamné par le tribunal de Mantes, et sur l'appel, ce jugement avoit été confirmé par le tribunal de Versailles. Il s'est pourvu en cassation. La cause a été appelée devant cette cour le 21 juillet. Après le rapport de M. le conseiller Fréteau de Pény, M. Nachet, avocat de Laverdet, a plaidé. Il a soutenu que l'état n'avoit pas à s'occuper de la religion. Il a présenté deux moyens à l'appui du pourvoi; le premier étoit une fausse application de l'article 259 du code pénal; le second étoit la violation des art. 291 et 292 du code pénal, et de l'art. 5 de la charte. Il a cité assez peu heureusement sans doute la Russie comme un exemple d'une parfaite liberté des cultes; il n'avoit pas consulté apparemment là-dessus les catholiques de Pologne, qui savent à quoi s'en tenir sur cette liberté. Enfin l'avocat a dit que, quelque condamnable que pût être la *réforme*, la cour n'avoit pas à la juger si les lois de la morale et de la société y étoient respectées; que l'Eglise pouvoit frapper de châtimens spirituels les sectateurs de la réforme, mais que les tribunaux ne devoient pas s'associer à

ces rigueurs, et que les conquêtes de 1830 devoient être respectées.

M. Laplagne-Barris, premier avocat-général, a réfuté les argumens du pourvoi. L'art. 259 du code pénal ne s'applique pas seulement au costume des fonctionnaires publics, mais à celui de telle ou telle classe d'individus ayant un caractère reconnu par la loi; or le costume des prêtres catholiques n'est pas seulement reconnu par les canons et par l'usage, mais par la loi du 18 germinal an x. Sur le second moyen de cassation, l'avocat-général cite les lois qui règlent l'exercice des cultes. Après un résumé où il repousse l'idée que l'église dite *française* ait été régulièrement autorisée, et où il soutient qu'en tout cas l'autorisation a pu être légalement retirée, M. l'avocat-général termine en ces termes :

« Est-il vrai que le pouvoir donné au gouvernement de prohiber l'exercice d'un culte nouveau soit contraire à la liberté? Nous ne le pensons pas, et le système opposé présenteroit les plus graves inconvéniens pour l'ordre et la morale. Il offriroit d'ailleurs cette inconséquence, que tandis que les cultes légalement reconnus sont soumis aux lois, les cultes non reconnus, et qui viendroient à s'établir, ne reconnoîtroient aucune loi. Il n'en peut être ainsi; la loi existe, il faut l'appliquer; son action est salutaire, il faut la respecter. Vous resterez, messieurs, fidèles à votre jurisprudence. »

Après une longue délibération dans la chambre du conseil, la cour renvoya au samedi 22 pour la prononciation de l'arrêt, et en effet l'arrêt fut rendu en ces termes qu'il importe de faire connoître :

« Ouï M. le baron Fréteau de Pény, conseiller, en son rapport, Me Nachet, avocat en la cour et du réclamant, en ses observations, et M. Laplagne-Barris, premier avocat-général, en ses conclusions;

» Attendu, sur le premier moyen présenté par le réclamant, que l'art. 259 du code pénal punit d'emprisonnement toute personne qui aura porté un costume qui ne lui appartiendra pas;

» Que le jugement attaqué établit en fait que le réclamant, non ordonné prêtre de l'Eglise catholique romaine, s'est montré publiquement dans la réunion du 12 mars dernier, revêtu d'ornemens et d'habits à l'usage particulier des prêtres de cette Eglise dans l'exercice de leurs fonctions;

» Que le droit, pour les ministres de tous les cultes, de conserver leur costume dans les cérémonies religieuses, a été consacré par l'art. 9 du titre 1er de la loi du 18 août 1792;

» Que les ornemens et habits dont parle le jugement ont été reconnus appartenir aux prêtres catholiques romains par l'art. 42 de la loi du 18 germinal an x;

» Que, dès lors, le fait mis à la charge du réclamant rentroit dans les prévisions de l'art. 259 précité, et qu'il lui a été fait une légale application des dispositions de cet article;

» Attendu, sur le second moyen, que l'art. 5 de la charte, en garantissant à chaque citoyen le droit de professer librement sa religion, n'a point entendu soustraire l'exercice public des cultes à l'action de l'autorité, qu'au contraire, le paragraphe second de cet art. 5, en assurant à tous les cultes une égale protection, les soumet tous nécessairement aux mêmes mesures de police générale;

» Qu'il suit de là qu'un culte quelconque ne peut être exercé publiquement que lorsqu'il a été spécialement autorisé par le gouvernement;

» Que dans l'espèce il est hors de doute que le culte dont le réclamant se prétend ministre n'a jamais été autorisé de cette manière, puisque le réclamant n'a pu représenter aucune autorisation, et que, de l'autre, il est convenu que l'exercice de ce culte avoit été seulement toléré jusqu'au jour dont il s'agit au procès;

» Attendu, dès lors, que la réunion du 12 mars n'étoit pas une réunion formée

pour l'exercice d'un culte dans le sens de l'article 294; puisque cet article ne peut avoir en vue que les cultes légalement reconnus, mais qu'elle ne peut être considérée que comme le résultat d'une association ayant pour but de s'occuper, à certains jours marqués, d'objets religieux tels que les caractérise l'art. 291 du code pénal;

» Que, d'ailleurs, et dans l'espèce, la réunion des habitans de Senneville présente tous les caractères d'une véritable association, puisqu'il résulte du jugement qu'elle s'est formée dans un but spécial, la célébration à jours fixés de certaines cérémonies religieuses; qu'elle a élevé un édifice pour la pratique de ses cérémonies au moyen de prestations en argent, matériaux et main-d'œuvre; enfin, qu'elle pourvoyoit à ses dépenses habituelles par des quêtes recueillies par un trésorier, et administrées par des commissaires;

» Que cette association de plus de vingt personnes, s'étant formée sans l'agrément du gouvernement, rentre dans les prévisions de l'art. 291 précité, et que conséquemment les dispositions de cet article lui ont été légalement appliquées;

» Attendu d'ailleurs la régularité de la procédure;

» La cour rejette le pourvoi, condamne le réclamant à l'amende de 150 fr. au profit du trésor public. »

Nous devons croire que la portée de cet arrêt sera comprise, et qu'on l'appliquera à d'autres qu'à Laverdet.

M. le comte Victor de Noailles, de la branche aînée de l'illustre maison de ce nom, est mort le vendredi 21, jour même où l'on célébroit la fête de saint Victor, son patron. Il est mort dans l'établissement de Saint-Nicolas qu'il affectionnoit d'une manière toute particulière, et où il avoit établi sa résidence depuis neuf ans. Il donnoit tous ses soins à la direction de cette maison, de concert avec son ami, M. l'abbé de Bervanger. Les enfans reçoivent là une éducation toute chrétienne. De plus on leur apprend un état. On vient d'acheter une imprimerie pour former les enfans aux travaux de ce genre.

M. le comte Victor de Noailles n'avoit que cinquante-huit ans; mais sa santé étoit fort altérée depuis quelque temps. Il est mort dans les sentimens chrétiens qui l'avoient toujours animé. Averti du danger de son état, il a demandé et reçu les sacremens avec des marques d'une foi vive. Sa perte est fort sensible à un établissement dont il étoit l'ame; toutefois on a lieu d'espérer que cette œuvre ne tombera point. M. l'abbé de Bervanger continuera de la diriger. Un bâtiment considérable ajouté à la maison est à peu près achevé, et permettra de recevoir un plus grand nombre d'enfans. Des Frères surveillent les enfans, et des Sœurs de la Providence sont chargées des détails qui leur conviennent spécialement.

Nous reviendrons sur cet établissement; mais nous devions un tribut d'estime et de regrets à un homme honorable qui s'étoit voué par esprit de religion et de charité à une œuvre si utile, et qui mettoit son bonheur à procurer à de pauvres enfans le bienfait d'une éducation chrétienne. Il ne croyoit pas sans doute ternir l'éclat d'un nom illustre en se consacrant à de bonnes œuvres, et tous les esprits sages jugeront qu'il soutenoit aussi bien l'honneur de sa race par une vie pieuse et retirée et par les soins d'une modeste institution, qu'il l'eût fait dans le monde, livré à la dissipation des plaisirs ou au tumulte des affaires. Sa foi vive et éclairée savoit se montrer à cet égard supérieure aux jugemens de l'ambition ou de la frivolité.

Le 19 juillet, jour anniversaire de la mort de M. le cardinal de Cheverus, M. l'archevêque de Bordeaux

a célébré un service pour le repos de l'ame de son illustre prédécesseur.

Quelques jours auparavant, le prélat avoit visité tous les établissemens de bienfaisance et de charité de Bordeaux.

La fête de Notre-Dame du Mont-Carmel a été célébrée avec octave dans l'église cathédrale. M. l'abbé Dufêtre, grand-vicaire de Tours, a prêché le dimanche 16.

La souscription pour le petit-séminaire d'Ajaccio devoit être accueillie surtout dans le diocèse d'Auch, où M. l'évêque d'Ajaccio a été grand-vicaire et où il a laissé de précieux souvenirs. M. le cardinal-archevêque d'Auch a donné un généreux exemple et a souscrit pour 500 fr. Son clergé a voulu aussi prendre part à la bonne œuvre. MM. les grands-vicaires et chanoines, y compris le curé de la métropole, ont souscrit pour 120 fr.; les directeurs et professeurs du petit-séminaire pour 70 fr.; MM. les curés de Saint-Orens d'Auch, 10 fr.; de Lectoure, 20 fr.; de Mirande, 15 fr.; de Marciac, 30 fr.; de l'Ile-Jourdain, 20 fr.; de Fleurance, 10 fr.; de Plaisance, 5 fr.

Il n'y a pas eu moins de zèle parmi les desservans. Ont offert: ceux de Montègue-Arros, 10 fr.; de Terraube, 15 f.; de Saint-Orens, 10 f.; de Duffort, 10 fr.; de Rejeaumont, 10 fr.; de Flamarens, 12 fr.; de Brugnens, 5 fr. M. l'abbé Monié, sous-secrétaire de l'archevêché, a souscrit pour 10 fr; M. l'abbé Caussade, aumônier de l'hôpital d'Auch, pour 10 francs; MM. les vicaires; Carde, de Sainte-Marie, d'Auch, 10 fr.; La Garde et Barciet, de Saint-Orens d'Auch, chacun 5 fr; Lauzin, de Saint-Gervais de Lectoure, 6 fr.; Caillau, de l'Ile-Jourdain, 10 francs.

Parmi les laïques, M. le vicomte de Castelbajac a donné 50 fr.; M. de Soupets, 20 fr.; mademoiselle de Soupets, 10 fr.; M. de Sainte-Gresse, 10 fr.; M. le chevalier de Rouillé, 5 fr.; M. et madame de Marignan, 40 fr.; M. de La Clarerie, 20 fr.; M. et madame de Vic, 50 fr.; M. et madame Danglade, 50 fr.; quatre anonymes, 47 fr. en tout.

Nous ferons connoître une autre fois les souscriptions des autres diocèses.

Le décret lancé contre les Ursulines de Porrentruy est une nouvelle preuve de l'esprit de malveillance qui dirige le gouvernement de Berne relativement aux catholiques. L'ancien gouvernement, par décret du 12 juillet 1819, avoit permis aux Ursulines de Porrentruy de former une communauté religieuse pour l'éducation des filles; ce décret portoit, art. 3, que le nombre des Ursulines professes ne pourroit pas être de plus de quinze. Or, l'état actuel du couvent est de treize sœurs professes, six novices et trois converses. Il n'y avoit donc là rien de contraire à l'art. 3 du décret de 1819. Cependant le conseil exécutif vient de prendre un arrêté où, attendu que le nombre des religieuses est de vingt-deux, tandis que le décret les fixoit à quinze, il ordonne qu'elles se réduisent à ce nombre. C'est-là interpréter de la manière la plus injuste et la plus tyrannique le décret de 1819. Voilà donc sept pauvres religieuses expulsées du couvent, et mises dans la rue! De plus, l'école des Ursulines étoit fréquentée par plus de deux cents jeunes filles. Mais les religieuses ont le malheur d'avoir contre elles le préfet Choffat, qui a persuadé au gouvernement de prendre des mesures sévères contre quelques pauvres filles.

La landsgemeinde extraordinaire de Glaris, convoquée pour le dimanche 9 juillet, a eu lieu sous la présidence du landeshauptmann Tschudi.

On remarquoit en tête de la procession Hess, bourguemestre de Zurich, et Kasthofer, de Berne. Il y avoit près de 6,000 votans. Une nouvelle protestation des catholiques de Nœfels a été écartée au milieu des huées. Cependant on a donné plein pouvoir au landrath de déclarer partout où il seroit nécessaire, que Glaris n'a jamais eu l'intention de porter atteinte aux droits de l'Eglise catholique. Plusieurs voix s'étoient élevées contre cette proposition, qu'elles disoient être superflue. Mais si on n'a pas l'intention de porter atteinte aux droits de l'Eglise catholique, pourquoi déchire-t-on d'anciens traités, et livre-t-on les intérêts de la religion catholique au bon plaisir d'une landsgemeinde protestante ?

POLITIQUE.

Ce n'est pas la bonne volonté, ce sont les bonnes raisons qui manquent aux journaux du pouvoir pour justifier les mesures dont M. Berryer et M. de Genoude viennent d'être l'objet. Ces feuilles ayant cru alléguer quelque chose de solide en disant qu'il s'agit d'une affaire dont la justice est saisie et qui doit suivre son cours, la *Gazette de France* a répondu à cette assertion par un article de mesure et de logique, auquel il nous paroît bien difficile de rien répliquer de bon. Oui, la justice est saisie, dit la *Gazette*; mais pourquoi l'est-elle? parce que l'administration et le télégraphe ont commencé par lui livrer ce qui n'étoit pas à eux; parce que l'administration et le télégraphe ont commencé par créer le soupçon et le délit en tombant à tout hasard sur le secret des familles, sur le domicile, sur cette vie murée qu'on nous donne comme ce qu'il y a de plus inviolable. La justice est saisie. Oui sans doute; mais par qui et de quel droit? Elle est saisie en vertu d'un acte arbitraire de police, et dans les formes d'exécution de l'ancienne loi des suspects.

Il est certain que, dans cette affaire, pour arriver à ce que la justice fût saisie, il a fallu commencer par une violation du droit civil et des lois. Sans cela, il n'y avoit point de procédure possible; et aucun juge d'instruction n'auroit osé deviner qu'il y eût quelque chose à faire pour lui, ni sous les plis d'une lettre cachetée, ni sous les serrures de M. Berryer et de M. de Genoude. Et de ce que les soupçons auroient porté juste, de ce qu'une illégalité flagrante auroit procuré les armes qu'on cherchoit contre les deux suspects, qu'on ne vienne pas conclure de là que l'acte d'arbitraire hasardé d'abord à tout événement, en est devenu plus régulier. S'il pouvoit en être ainsi, on ne voit pas pourquoi, dans certains cas où l'on se croiroit également sûr d'être justifié par les résultats, l'exécution des sentences criminelles ne précéderoit pas les arrêts de la justice.

Il faut convenir que les hommes de juillet sont bien heureux ! Ce qui les empêche de continuer à faire des mariages municipaux, aux frais de l'état, c'est qu'ils ne peuvent plus trouver parmi eux d'orphelins à doter. Oui, vraiment, ce sont les orphelins qui leur manquent; et dès l'année dernière, ils ont eu toutes les peines du monde à se procurer quelques filles de héros pour les faire marier par la patrie reconnoissante. Ainsi, tout leur monde se trouve pourvu, et ils ne savent plus que faire des munificences de la révolution de juillet. C'est à un tel point que les voilà obligés de dépenser intégralement en mâts de cocagne, en feux d'artifice et en lampions, les deux cent mille francs affectés aux célébrations du septième anniversaire des glorieuses journées.

Cependant, s'ils avoient absolument besoin d'orphelins de juillet, que n'emploient-ils le procédé qui leur a servi précédemment à retrouver les anciens vainqueurs de la Bastille? c'est un moyen sûr et inusable, qui mettroit en défaut jusqu'aux extraits mortuaires, et avec lequel il est facile de faire autant d'orphelins de

juillet que les douze municipalités de Paris en peuvent marier. Enfin, si l'on ne veut pas recourir à la fraude pour dépenser l'argent qu'on a de trop, on peut s'adresser à M. l'Archevêque, et lui demander de vrais orphelins. On ne connoît personne qui soit en position comme lui d'en indiquer le nombre qu'on voudra; car les siens ont été pris à une source qui, malheureusement, n'a pas tari aussi vite que celle des orphelins de juillet.

PARIS, 24 JUILLET.

Sont nommés : président du tribunal de première instance de Lyon, M. Devienne, en remplacement de M. Baudrier, décédé; président du tribunal de Die (Drôme), M. Vernet; président du tribunal de Saint-Yrieix (Haute-Vienne), M. Allègre; juge au tribunal de Saint-Yrieix, à la place de M. Allègre, M. Darchis; juge au tribunal de Baugé (Maine-et-Loire), M. Prieur-Duperray.

— M. de Sibles, ancien sous-préfet, vient d'être nommé à la sous-préfecture de Cambrai.

— Le roi des Belges est parti pour Bruxelles.

— Le duc d'Orléans doit partir le 24 août pour le camp de Compiègne.

— Le duc d'Orléans et la princesse Hélène iront bientôt à Saint-Quentin.

— Le contre-amiral Arnous, qui étoit gouverneur de la Guadeloupe depuis 1831, et qui a été remplacé par M. Jubelin, vient d'arriver à Paris.

— M. Jacques Coste, directeur du *Temps*, et M. Pagès (de l'Ariège), député, l'un des rédacteurs de ce journal, viennent d'être nommés membres de la Légion-d'Honneur.

— Les journaux ministériels annoncent qu'une instruction judiciaire est entamée devant le tribunal de la Seine, par suite de la saisie qui a été faite à Strasbourg des papiers de M. Walsh.

— M. de Genoude pouvoit penser que le résultat de la visite domiciliaire faite chez lui à Paris décideroit l'autorité de porter plus loin ses recherches; il en a été autrement; sa maison de campagne du Plessis-les-Tournelles, près de Provins, a été fouillée par la police de Paris, accompagnée de la justice locale. Deux amis de M. de Genoude, qui se trouvoient auprès de sa mère, ont reçu les envoyés du ministre de l'intérieur, et leur ont ouvert tous les appartemens. On a saisi dans le cabinet de M. de Genoude un recueil lithographié, intitulé : *Souvenirs des Highlands*, un vieux brouillon d'article de journal, antérieur aux lois de septembre, et un instrument en forme de tenaille, que la police, rêvant conspiration, a dit être propre à couper des balles de plomb.

— M. de Genoude a comparu aujourd'hui devant le juge d'instruction, en vertu d'un mandat. Son interrogatoire a duré trois heures et demie. Il est prévenu, dit la *Gazette de France*, d'avoir, de complicité avec MM. Berryer et Walsh, voulu ramener en France madame la duchesse de Berry et son fils, provoquer la guerre civile, etc. Cette prévention résulte d'une lettre de remercîmens adressée par M. de Genoude à cette princesse, et dont M. Walsh étoit porteur, et d'une lettre écrite par M. Berryer à M. Walsh. M. Berryer a été interrogé après M. de Genoude.

— Une visite a aussi été faite chez M. Nettement, à Auteuil, pendant qu'il étoit à Londres.

— Deux jours après l'expédition faite par la police au domicile de M. Berryer à Paris, une visite domiciliaire a eu lieu chez lui à Augerville. Elle a duré six heures.

— Il n'a pas été fait de visite domiciliaire chez M. Jauge.

— Le *Moniteur Algérien* du 10 annonce l'arrivée de M. Chabaud-Latour, officier d'ordonnance du duc d'Orléans, à Alger. D'après cette feuille, on s'occupe activement de l'expédition de Constantine. Le prix des denrées a beaucoup diminué à Alger.

— Le *Toulonnais* contient des correspondances d'Afrique du 13 et du 14, qui parlent de l'assassinat de Abd-el-Kader

par les Arabes. Cette nouvelle, qui circuloit depuis quelques jours à Toulon avant d'être rapportée par ce journal, mérite confirmation.

— Le général Donnadieu a publié, il y a quelques mois, un livre intitulé : *De la Vieille Europe, et des Peuples de notre époque. La Quotidienne*, en ayant rendu compte, fut saisie. Alors on pensa à saisir l'ouvrage du général Donnadieu.

M. de Lostanges, gérant de la *Quotidienne*, le général Donnadieu et les éditeur et imprimeur de son livre, MM. Allardin et Malteste ont comparu aujourd'hui devant les assises. MM. de Lostanges, Allardin et Malteste ont été acquittés. Le général Donnadieu, défendu par M. Hennequin, a été condamné à 2 ans de prison, 5,000 fr. d'amende, et à l'interdiction pendant 3 années des droits mentionnés en l'art. 365 du code d'instruction criminelle.

— Les fonds portugais ont éprouvé une baisse de 2 pour 100 à la bourse de Londres. Une forte baisse a aussi eu lieu à Paris. Cette dépréciation est attribuée à l'état déplorable des finances du Portugal, ainsi qu'à la consistance que prennent les partis opposés à la révolution. Les fonds espagnols sont également en grande défaveur à Londres et à Paris.

— La loi relative à la garde nationale du département de la Seine a été insérée samedi au *Bulletin des Lois*. Tout Français appelé par la loi du 22 mars 1831 au service de la garde nationale est tenu à ce service dans le département de la Seine, lorsqu'il y a son domicile réel, et lorsqu'il y réside habituellement une partie de l'année, et ce nonobstant son inscription sur les registres d'un autre département. Tous ceux qui ont 21 ans, et se trouvent atteints par l'une ou l'autre loi, sont tenus, dans l'espace de deux mois, de se faire inscrire aux mairies, s'ils ne veulent pas encourir un emprisonnement de 1 à 5 jours.

— La loi sur l'administration municipale a été promulguée le même jour.

— M. de Salvandy, qui s'étoit mis sur les rangs pour la place vacante dans le conseil général du département de l'Eure, a échoué. Son concurrent étoit encore cette fois M. Trutat.

— M. le ministre de l'instruction publique a décidé qu'au centre du quartier latin, l'une des bibliothèques publiques resteroit ouverte, chauffée et éclairée jusqu'à onze heures du soir.

— M. Verdé Delisle, médecin à Paris, vient de partir pour Naples et Palerme, afin d'y donner ses soins aux cholériques.

— Par suite d'inexécution de l'ordonnance de police qui prescrit de museler et de tenir les chiens en laisse, plus de huit cents personnes vont comparoître devant le tribunal de simple police, comme prévenues d'infraction à cette ordonnance.

— La *Gazette du Midi* se plaint du *Moniteur*, qui dernièrement a annoncé que M. Jauffret, bibliothécaire de la ville de Marseille, avoit reçu la croix de la Légion-d'Honneur. Indépendamment de ses longs services, ajoutoit la feuille officielle, et de ses titres littéraires, M. Jauffret a dû en partie cette récompense à la découverte faite par lui d'un manuscrit autographe de Napoléon sur la campagne d'Egypte. Vérification faite, dit la *Gazette du Midi*, il en est résulté que M. Jauffret n'avoit point reçu la croix, et que le manuscrit de Bonaparte sur la campagne d'Egypte restoit encore à découvrir.

— Le comte de Saint-Leu (Louis Bonaparte), qui réside à Florence, a dernièrement écrit au *Courrier Français*, pour lui dire que c'est à tort qu'il a représenté son état de santé comme dangereux. Attaqué depuis long-temps d'une goutte nerveuse, il n'est pas plus souffrant maintenant que les années précédentes.

— Le *Constitutionnel* se plaint de ce que, dans plusieurs casernes de Paris, on interdit aux militaires la lecture des journaux, et particulièrement celle du *Constitutionnel*.

— On continue de placer des candélabres supportant des lanternes éclairées au gaz sur toute la ligne des boulevards, depuis la Madeleine jusqu'à la Bastille.

— M. Drolling, membre de l'Académie de peinture, a été nommé professeur à l'École des beaux-arts, en remplacement de M. Gérard.

— M. Gretch, publiciste russe, a quitté Paris, après y avoir passé quelques semaines.

— Les journaux ministériels ont parlé dernièrement d'un feu d'artifice pour les *glorieuses journées*, qui devoit représenter un combat de Français et d'Arabes. Ils annonçoient des bédouins de feu, et beaucoup d'autres choses surprenantes. Il paroît que le programme des fêtes a subi quelques modifications depuis le traité de paix du général Bugeaud; le *Moniteur*, qui parle cette fois par *on dit*, sans doute pour ne pas compromettre l'artificier s'il n'en venoit point à son honneur, semble croire que le feu qui sera tiré sur le pont Louis XV, représentera le duc d'Orléans, alors généralissime, allant du Palais-Royal à l'Hôtel-de-Ville.

— L'ouverture du chemin de fer de Paris à Saint-Germain aura lieu prochainement. Il ne faudra que 30 et quelques minutes pour parcourir la distance qui sépare ces deux villes.

NOUVELLES DES PROVINCES.

Le tribunal de Soissons est saisi, en ce moment, d'une demande formée contre la liste civile et l'état, par la ville de Villers-Cotterets, en revendication d'un cours d'eau qui alimente le dépôt de mendicité. Le jugement a été remis au 27.

— Deux compagnies du bataillon de Pontonniers, en garnison à Strasbourg, doivent faire partie du camp de Compiègne.

— D'après le *Journal de Loir-et-Cher*, une épidémie de fièvres typhoïdes règne depuis quelques semaines à Vendôme. Elle a pénétré dans le collége et atteint 30 élèves; deux sont morts, ainsi que la sœur de l'infirmerie. Le principal a renvoyé tous les autres élèves dans leurs familles.

— Une trombe a éclaté, le 11, près de de la Chatre (Sarthe), sur les limites de ce département. L'eau a envahi cette ville; elle y arrivoit par torrens; on passoit sur des planches dans les rues; tous les habitans étoient occupés à vider les caves et les maisons. Une malheureuse femme a été noyée.

— C'est à tort qu'on a annoncé que la garnison de Clermont-Ferrand avoit eu quelques contestations avec les habitans.

— Le sous-préfet de Lapalisse étoit parti avec son secrétaire pour assister au tirage de Jaligny. Au passage de la Bêbre, son secrétaire descendit de la voiture pour traverser la rivière sur une planche; le sous-préfet qui étoit resté seul fut bientôt obligé de se mettre à l'eau pour regagner le bord. Son cheval s'étant abattu, la voiture se trouva submergée. Cet accident n'a eu d'autre résultat que de retarder un peu l'heure du tirage.

— Le tribunal de police correctionnelle de Lyon a condamné, le 18, les sieurs Tiphaine et Offroy, le premier à 3 mois de prison, et le second à 5 mois de la même peine, et les sieurs Reverchon et Hugon à 3 jours de prison. Ces quatre amnistiés politiques s'étoient soustraits à la surveillance maintenue contre eux par l'ordonnance d'amnistie.

— M. Gras, conseiller à la cour royale de Lyon, vient de mourir à l'âge de 85 ans.

— Dans la nuit du 15 au 16, la malle-poste partie de Lyon pour Strasbourg a été précipitée dans un ravin de 10 pieds environ de profondeur, entre Saint-Amour et Beaufort. Cet événement, qui pouvoit avoir les suites les plus graves, a été occasionné par un dépôt considérable de matériaux destinés à la construction d'un pont.

— Le *Courrier de l'Isère* annonce l'arrestation de quelques individus de Grenoble, qui entonnoient le soir dans les promenades des chants obscènes et séditieux, avec accompagnement de cris de «vive la république!» Cette feuille, qui parle de la *carmagnole*, ne nous dit rien de la *Marseillaise*, qui sans doute n'aura pas été oubliée par les perturbateurs.

— Le maire d'Avignon et son secrétaire ont dernièrement adressé chacun une provocation en duel à M. Picard, membre du conseil, à raison d'opinions émises par lui dans le *Messager de Vaucluse*, sur les affaires municipales. Nous n'avons point à nous occuper du secrétaire de la mairie, qui peut-être aura cédé dans cette circonstance à l'exemple, sinon aux conseils de son supérieur. Quant à M. le maire, c'est différent; nous regretterons de le voir chargé de l'administration d'une ville, puisqu'il oublie si facilement que son devoir unique est un devoir de paix, de conciliation, en même temps que d'entière obéissance aux lois. Du reste, la lettre que lui a écrite M. Picard, ainsi que l'espèce de délibération que le conseil municipal a prise pour approuver le refus motivé du provoqué, et improuver l'action de M. le maire, lui serviront, il faut espérer, de leçon. Seulement, il est fâcheux que celui qui devoit la donner, se trouve par une inconséquence fort blâmable appelé à la recevoir.

— On écrit de Marseille que le *Léonidas*, bateau à vapeur de l'état, arrivé le 9 au port du Frioul, venant de Constantinople et d'autres ports du Levant, déclara avoir eu quelques malades pendant la traversée. L'un de ses chauffeurs, Louis Dombios, qu'on pensoit atteint d'une gastrite, étant mort le 11 à bord, son cadavre fut porté au Lazaret, et les médecins de l'intendance de la santé publique firent l'autopsie, qui présenta, à l'inspection de l'estomac, des intestins et du cerveau, les signes d'une violente inflammation. Un second malade, le nommé Jurion, élève mécanicien, se plaignit peu de jours après d'un mal de tête violent, et ressentit le lendemain une douleur, accompagnée d'une tumeur au haut de la cuisse gauche, qui l'empêchoit de marcher. Plus tard, les médecins reconnurent sur son corps des pétéchies et autres symptômes non douteux de peste, accompagnés d'hémorrhagies, délire, etc. Il est mort le 17. L'intendance de la santé publique, établie à Marseille, a mis en quarantaine les officiers et employés du Lazaret, ainsi que les médecins qui ont traité Jurion. Le *Léonidas* a été écarté de la ville, et toutes les précautions ont été commandées pour étouffer dans le Lazaret et sur le bateau à vapeur les germes de peste qui pourroient y exister.

— Les élections municipales de la Corse n'ont heureusement pas justifié jusqu'ici les craintes qu'on pouvoit avoir. Tout paroît s'être passé sans désordres. Seulement beaucoup de candidats du gouvernement ont été écartés, et dans quelques communes le pouvoir voyant sa défaite assurée, a ajourné la lutte.

EXTÉRIEUR.

NOUVELLES D'ESPAGNE.

Le *Moniteur* a publié hier trois dépêches télégraphiques. La première de Limoux, le 21 juillet, annonce qu'un combat s'est engagé le 15, à neuf heures du matin, à la Venta del Poyo, à trois lieues de Valence, sur la grande route de cette ville à Madrid, entre l'avant-garde d'Oraa, et l'arrière garde du roi Charles V. La seconde, de Marseille, le 21 juillet, confirme la précédente dépêche. C'est après avoir opéré sa jonction à Cuarte avec Borso et Sanchez, que Oraa, alors à la tête de 9.000 hommes, s'est décidé à attaquer l'arrière-garde des carlistes. «L'action commencée ce matin à neuf heures, écrit le consul de France à Valence, à la date du 15, a duré jusqu'à sept heures; à en juger par la fusillade, le combat a été acharné; des voitures chargées de blessés entrent en villle.» La dernière dépêche, de Bayonne, le 22, annonce que le 17, don Carlos s'est dirigé sur Cuenca, par las Cabrillas. Espartero devoit arriver le même jour à Molina. Les carlistes qui entouroient Sarragosse se sont concentrés à Hijas.

— La feuille officielle publie aujourd'hui deux autres dépêches. L'une de Marseille, le 22, porte que le paquebot la *Méditerranée*, parti de Valence le 16, a apporté la nouvelle que l'affaire du 15

avoit été meurtrière. Les résultats des combats n'étoient pas encore officiellement connus à Valence; mais les bruits qui circuloient les représentoient comme défavorables aux christinos. L'autre de Bordeaux, le 23 juillet, se trouve en contradiction avec la précédente, et accorde tout l'avantage aux révolutionnaires. « Le 15, dans les environs de Chiva, Oraa a attaqué et battu le prétendant qui paroît toujours se diriger sur Cuenca. Il avoit le même jour son quartier-général à Bunol. Les carlistes ont perdu environ 2,000 hommes; des déserteurs et prisonniers arrivoient le 16 à Valence. Le baron de Meer a aussi remporté un avantage à Prats-de-Lousanes; l'ennemi a été mis en déroute, et les canons perdus à Berga ont été repris. »

Il paroîtra étonnant que le paquebot la *Méditerranée* qui donne des nouvelles de Valence, du 16, ait pu ignorer la victoire d'Oraa, ainsi que de l'arrivée en ville, ce jour-là, des déserteurs et des prisonniers carlistes.

— Le journal ministériel du soir donne deux dépêches, l'une de Marseille, et l'autre de Bayonne. D'après un rapport publié à Sarragosse, Oraa a attaqué, le 17, les carlistes à Ampias, et leur a pris Chiva. Le combat continuoit le 18. L'une des deux dépêches, envoyée par le consul de France à Valence, le 16, au préfet de Marseille, donne des détails en partie publiés par le *Moniteur* sur l'affaire du 15.

Le duc Decazes est en ce moment à Bruxelles.

— Quelques journaux anglais annoncent que sir Robert Peell est dangereusement malade.

— Il y a eu une réunion d'électeurs le 18 à Westminster pour la réélection de MM. Evans et Leader. Le colonel Evans a dit : Je suis fier de pouvoir avancer que j'ai toujours consacré à la défense de la liberté les talens que je possède comme militaire. Ayant terminé son éloge, M. Evans s'est plaint de la caricature qu'on a faite dernièrement contre lui, qui le représente s'envolant de Saint-Sébastien pour retourner à Londres avec des sacs d'argent dans les mains, pendant que ses soldats sont dans le dénûment le plus complet.

— La *Gazette de Londres* annonce que la reine a nommé chambellan de sa maison, le marquis Conyngham, et vice-chambellan, lord Charles Fitz-Roi. Par lettres patentes S. M. a désigné lord Melbourne, M. Spring-Rice, lord Seymour, MM. Rob. Stuart, O'Ferral et Parker, commissaires pour remplir les fonctions de trésoriers de l'échiquier de l'Angleterre et trésoriers de l'Irlande.

— On annonce que le palais de Buckingham, résidence actuelle de S. M. la reine, portera désormais le titre de palais de la reine.

— La recette du grand embranchement du chemin de fer de Birmingham à Liverpool a été la première semaine d'environ 125 mille fr. Elle s'est élevée la semaine suivante à 175,000 fr.

— Aux assises de Louth (Irlande), les schériffs de Drogheda ont été condamnés à 1,250 fr. de dommages-intérêts pour avoir, par un malentendu, arrêté un individu à la place de son frère.

— M. Graham a fait dernièrement une ascension dans son ballon près de Dublin. Ayant voulu descendre peu de temps après, le ballon est tombé dans la mer. Heureusement, un bateau à vapeur qui avoit été mis en observation a pu secourir l'aventureux aéronaute.

— Le jeune Louis Bonaparte a écrit avant de quitter les Etats-Unis au président, pour lui témoigner le regret qu'il éprouvoit de n'avoir pu aller à Washington *pour y faire sa connoissance*. Sa lettre est généralement d'un style fort peu princier et par trop laudatif pour les Etats-Unis.

— La *Gazette d'Augsbourg*, qui avoit annoncé une révolution à Palerme, et devoit donner de plus amples détails dans son numéro du lendemain, ne publie au-

aujourd'hui que, quelques *on dit*, qui démontrent plus le mal que fait le choléra dans cette ville, qu'un mouvement révolutionnaire.

— Un journal allemand a annoncé que la reine de Naples étoit morte du choléra et que le roi étoit fort malade. Cette nouvelle, heureusement, ne s'est pas confirmée.

— Les derniers bulletins sanitaires de Naples attestent que le choléra est en voie de décroissance, mais encore foiblement. Le 4 il y a eu 619 cas et 373 morts; le 5, 542 cas et 374 morts; le 6, 524 cas et 329 morts; le 7, 340 cas et 311 morts.

— Les bulletins de Palerme n'ont rien de satisfaisant. Le 25 juin il y avoit eu 40 cas; le 26, 77 cas. Dans les journées des 27 et 28, la maladie avoit pris un immense développement.

— L'archiduc Jean d'Autriche et le prince Auguste de Prusse se proposent, après avoir assisté à la grande revue russe, de s'embarquer pour Constantinople.

Le baron de Géramb, connu de nos lecteurs sous son nom de religion de Père Marie-Joseph, vient d'adresser la lettre suivante à M. l'abbé de La Mennais.

« Monsieur,

» J'ai hésité à vous tracer ces lignes, mais le tendre intérêt que je vous porte, l'amitié que je vous avois vouée, sans avoir l'honneur de vous connoître personnellement, m'en font un devoir, un devoir d'autant plus impérieux que ma conscience me reprocheroit le peu de jours que j'ai encore à vivre, si je gardois envers vous un lâche silence qui ne cesseroit de peser sur ma pensée et d'attrister mon cœur.

» Il y a bien des années, monsieur, que, me rendant à la Trappe, le premier volume de votre *Essai sur l'indifférence* me tomba sous la main; je ne chercherai point à vous dépeindre l'impression qu'il fit sur moi; je vous aimai et admirai tellement, que j'hésitai si, avant d'entrer dans mon monastère, je ne devois pas aller faire la connoissance de l'homme dont le génie alloit devenir la gloire de la France, le bonheur de l'Eglise et le désespoir de l'impie; votre nom et votre image se montroient depuis, dans ma solitude, toujours à ma pensée, environnés, comme je n'en doutois pas, du respect et de l'admiration de vos contemporains.

» Je vécus nombre d'années à l'ombre du cloître, sans connoissance de ce qui se passoit dans le monde; et plus tard, obligé de quitter mon monastère, je visitai le Mont-Sinaï et la Terre-Sainte. Je perdis de vue l'Europe, et ce ne fut qu'à mon retour de la haute Egypte que j'entendis quelque nouvelle vague à votre sujet. J'étois à peine de retour de mon long pèlerinage, lorsqu'on me présenta un ouvrage ayant pour titre : *Paroles d'un croyant*. Le livre me tomba des mains, et je sentis hautement qu'il n'étoit pas de vous; mais ayant eu bientôt la certitude que je m'étois trompé, je me serois cru heureux si j'avois pu, monsieur, effacer avec mon sang, la plus grande partie de cet ouvrage infernalement beau. Cependant, je devois éprouver, si cela étoit possible, une douleur encore plus profonde; car un nouvel outrage étoit réservé au Saint-Siége, au vicaire de Jésus-Christ, et dans sa personne à notre sainte religion; je veux parler de votre dernier ouvrage sur les affaires de Rome. En tournant convulsivement les feuilles de cet écrit, je me prosternai souvent, la face contre terre, en priant pour vous, car il me sembloit entendre le bruit des ailes de l'ange précipité. Eh bien! monsieur, toute l'amitié que je vous portois n'a pas diminué; elle a même augmenté, parce que vous avez atteint, selon moi, le dernier degré de l'infortune. Votre état me fait éprouver une sensation de souffrance inconnue qui flétrit jusqu'au sentiment de l'existence. Je vous trouve l'homme le plus à plaindre dans cette vallée de larmes; car j'ai l'intime conviction qu'il ne se passe pas de jour, que vous ne mesuriez, d'un œil effrayé, l'abîme profond dans lequel vous vous trouvez, et que pas une nuit ne s'écoule, où, seul avec votre génie, votre nom et

votre célébrité, vous n'envieriez le sort du dernier frère ignorantin du dernier village de France.

» Il viendra un temps, monsieur, où, étendu sur un lit de douleur, l'éternité, se présentant devant nos yeux, fera disparoître nos passions, brisera notre orgueil et nous forcera de donner un dernier instant à la justice et à la vérité. C'est par ce dernier moment, ô mon cher M. de La Mennais, que je vous conjure d'écouter la voix d'un homme qui vous aime sincèrement, et qui donneroit tout au monde pour vous savoir heureux et pour contribuer à vous replacer dans votre ancienne gloire.

» Partant pour Rome, où je resterai deux ou trois mois, je vais vous faire une proposition qui vous surprendra sans doute dès le premier moment, mais dont vous sentirez toute l'importance et la nécessité, lorsque, revenu de votre premier étonnement, vous y réfléchirez sérieusement devant votre crucifix.

» Soyez, mon cher M. de La Mennais, le compagnon de voyage d'un religieux qui aura pour vous les plus grands égards, et qui vous entourera de respect et de tendresse. Venez vous jeter avec lui aux pieds du vicaire de Jésus-Christ, ce souverain Pontife, ce vieillard auguste et sacré dont vous avez si cruellement déchiré les entrailles paternelles. Dites-lui : «Mon père, j'ai péché contre le ciel et contre vous, » et vous trouverez dans sa personne le digne représentant du Dieu qui pardonne, et dans ses traits augustes, qui annoncent toutes les vertus de son cœur, le bonheur d'avoir retrouvé un fils bien-aimé. L'Eglise se réjouira, l'Europe bien pensante vous admirera, et moi, misérable pécheur, je bénirai, le front dans la poussière, celui qui vous inspira pendant tant d'années des pages si belles, et au service duquel vous consacrerez de rechef vos jours et vos veilles.

» Veuillez m'honorer, monsieur, d'une réponse, que vous auriez la bonté de m'adresser soit chez MM. Adrien Le Clere et C[e], mes libraires à Paris, qui connoîtront mon itinéraire, soit à Marseille où je vous attendrai du 1[er] au 15 septembre, et croire à mes sentimens les plus distingués et les plus affectueux pour vous.

» FRÈRE MARIE-JOSEPH DE GÉRAMB. »

Mont-des-Olives de N.-D. de la Trappe, le 25 juin 1837.

Le Gérant, Le Bresgue.

BOURSE DE PARIS DU 24 JUILLET.

CINQ p. 0/0, j. du 22 mars. 110 fr. 00 c.
QUATRE p. 0/0, j. de mars. 104 fr. 00 c.
TROIS p. 0/0, j. de déc. 79 fr. 00 c.
Quatre 1/2 p. 0/0, j. de mars. 000 fr. 00 c.
Act. de la Banque. 2395 fr. 00 c.
Bons du Trésor. 3 0/0.
Rente de la Ville de Paris. 000 fr. 00 c.
Oblig. de la Ville de Paris. 1150 fr. 00 c.
Quatre canaux. 1200 fr. 00c.
Caisse hypothécaire. 797 fr. 50 c.
Rente de Naples. 97 fr. 00 c.
Emprunt romain. 101 fr. 5/8
Emprunt Belge. 102 fr. 7/8
Emprunt d'Haïti. 000 fr. 0/0
Rente d'Espagne 5 p. 0/0. 22 fr 0/0

PARIS. — IMPRIMERIE D'AD. LE CLERE ET C[e]
Quai des Augustins, 35.

L'AMI DE LA RELIGION paroît les Mardi, Jeudi et Samedi.

On peut s'abonner des 1er et 15 de chaque mois.

N° 2842.

JEUDI 27 JUILLET 1837.

PRIX DE L'ABONNEMENT.

	fr. c.
1 an	36
6 mois	19
3 mois	10
1 mois	3 50

MÉMOIRES SUR LE PORTUGAL
ET VOYAGE A GIBRALTAR (1);
PAR M. LE CARDINAL PACCA.

Nous avons déjà parlé de l'ouvrage de M. le cardinal Pacca sur le Portugal (numéro du 25 août dernier), mais nous n'en avons parlé que d'après un extrait qui avoit paru dans un numéro des *Annales des sciences religieuses* de M. l'abbé de Luca. Aujourd'hui nous avons la traduction faite par M. Queyras, sur la deuxième édition. Nous pouvons donc nous former une idée lus complète de l'ouvrage, et nous tâcherons aussi d'en donner une connoissance plus précise.

M. Barthélemi Pacca, alors archevêque de Damiette, fut nommé à la nonciature de Portugal le 2 février 1794; mais il ne partit pour s'y rendre qu'à la fin du printemps de l'année suivante, sans doute à cause des circonstances où se trouvoit alors l'Europe, menacée par une révolution terrible. Le 10 mai 1795, le prélat s'embarqua à Livourne sur un petit bâtiment ragusien. Le 24 au soir, il arriva devant la rade de Lisbonne, et débarqua le 26. Il fut présenté à la cour par le cardinal Bellisomi, son prédécesseur, déclaré cardinal en 1794, et qui attendoit son arrivée pour retourner en Italie. La reine Marie Ire gouvernoit le Portugal depuis dix-huit ans, ou plutôt, cette princesse ayant perdu la raison, c'étoit son fils, don Juan, qui gouvernoit en sa place, prince bon, mais foible et sans caractère. Les ministres étoient le marquis de Lima, grand seigneur; le chevalier Pinto et Joseph Seabra. Celui-ci, ancien disciple de Pombal, étoit l'héritier de ses préjugés et de sa haine contre l'Eglise. Aussi le système de Pombal resta toujours en vigueur.

Le clergé inférieur en Portugal n'est pas instruit, et ceux qui aspiroient aux dignités ecclésiastiques étoient obligés de fréquenter l'université de Coïmbre, où l'enseignement étoit livré aux jansénistes et aux ennemis du Saint-Siége. Le patriarche de Lisbonne, le cardinal Joseph de Mendoza, étoit pieux, mais timide. L'évêque de Coïmbre, don Lemos Faria, fut, après Pombal, le plus ardent propagateur des idées nouvelles. Il s'étoit fait nommer administrateur après la disgrâce du vénérable évêque de Coïmbre, en 1768, et lui succéda comme coadjuteur, en 1779. Pour l'apprécier, il suffira de dire qu'il étoit en correspondance avec Grégoire. Le prélat Mello, confesseur de la reine et grand inquisiteur, étoit dans les mêmes idées et empêchoit l'introduction des livres favorables à l'autorité du Saint-Siége. Du temps de Junot, il présenta une adresse pour réclamer une constitution et la liberté des cultes. Assurément c'étoit une chose étrange qu'un grand inquisiteur demandant la liberté des cultes;

(1) 1 vol. in-8°, prix 2 fr. et 2 fr. 50 c. franc de port. A Avignon, chez Séguin aîné; et à Paris, au bureau de ce Journal.

ce sont-là de ces inconséquences familières aux gens de parti. En France, nous avons vu ceux qui, dans le dernier siècle, exaltoient le plus l'autorité du prince pour mieux renverser l'Eglise, travailler de la meilleure grâce à renverser à la fois l'autorité du prince et celle de l'Eglise, tant ils étoient francs et sincères dans leurs belles protestations !

Les communautés religieuses n'étoient pas non plus dans un état florissant en Portugal. On avoit tout fait pour amener leur décadence. A l'imitation de ce qui s'étoit pratiqué en France sur la fin du règne de de Louis XV, on s'étoit immiscé dans l'administration des couvens. Pombal commença par rendre les communautés indépendantes des généraux de Rome, et les tribunaux laïques, sous prétexte de mettre un frein aux abus d'autorité de la part des supérieurs, accueilloient les plaintes des religieux insubordonnés. En 1789, la reine Marie sollicita du pape l'érection d'un tribunal chargé de s'enquérir de la situation temporelle des couvens et de l'améliorer. Pie VI autorisa le tribunal. Le grand inquisiteur Mello, évêque *in partibus*, fut mis à la tête. Pendant la nonciature de M. Pacca, le tribunal fit peu de chose, grâces à la bienveillance du prince régent pour les corps religieux et à la disgrâce dans laquelle étoit tombé Mello depuis la démence de la reine dont on le croyoit l'auteur. Mais sous M. Caleppi, successeur de M. Pacca, on ne tarda pas à s'apercevoir que l'objet du tribunal étoit tout autre que celui d'améliorer l'état temporel des couvens. Le nonce se plaignit que cette commission étoit la principale cause de la décadence des ordres religieux. Ce tribunal, disoit-il dans une de ses dépêches, est un tourment pour les nonces ; couvert de la faveur de la cour, et non content des pouvoirs déjà très-étendus qui lui ont été accordés par le Saint-Siége, il s'en arroge beaucoup d'autres relatifs à la discipline ; tous ses ordres sont au nom du souverain, et les religieux ont recours à lui en cas de refus de la part de la nonciature.

Cependant on comptoit à Lisbonne et en province des communautés édifiantes, et où la régularité s'étoit maintenue. Aussi c'est contre toute vérité que le ministre d'Aguiar, dans son rapport à don Pedro le 30 mai 1834, répéta contre les corps religieux les déclamations des protestans et des incrédules, et finit par proposer une suppression générale.

Quelque affligeante que fût, dit M. le cardinal Pacca, l'impuissance de remédier aux abus, il y avoit pour un ministre du Saint-Siége quelque chose de plus douloureux encore ; c'étoit de voir l'incrédulité et l'erreur triomphantes pervertir ce beau pays, tandis que la vérité proscrite étoit réduite au silence ; c'étoit de voir la jeunesse du royaume et des colonies venir puiser la science à des sources de mort, sans pouvoir neutraliser le poison qu'on versoit dans ces jeunes ames. Le nonce Bellisomi n'avoit pas manqué de représenter au roi les dangers de l'enseignement que recevoit la jeunesse. Mais Seabra, l'évêque de Coïmbre et leurs adhérens avoient réussi à tromper le roi Jean, qui manquoit également de lumières et d'énergie. Ils nioient les faits, ils justifioient les professeurs, et au besoin ils reproduisoient les vieilles et banales accusations contre les Hilde-

brand et les Boniface, avec lesquelles les ennemis de la religion sont parvenus si souvent à colorer leurs funestes vues.

« Une des choses qui décourageoient et attristoient le plus le ministre du Saint-Siége en Portugal, étoit le refroidissement du clergé séculier et même du clergé régulier pour le Saint-Siége. Ce refroidissement avoit pris naissance sous le *ministère* de Pombal, à l'époque de la réconciliation avec la cour de Rome. On doit supposer que dans cette circonstance Clément XIV n'oublia pas les devoirs qui lui étoient imposés, et qu'il s'en acquitta par la voie de la diplomatie. Malheureusement il n'y eut rien de public et de solennel. Le premier protecteur des ministres du sanctuaire n'éleva pas hautement la voix pour prendre la défense de tant de vénérables ecclésiastiques victimes des fureurs ministérielles, et pour flétrir la conduite des ennemis du Saint-Siége et des plus ardens fauteurs du schisme. Tandis que Michel de l'Annonciation et plusieurs religieux gémissoient dans les fers, Lemos Faria étoit nommé évêque *in part.* coadjuteur de Coïmbre, et l'on élevoit à la dignité de cardinal Paul Carvalho qui valoit encore moins que son frère Pombal (1). Ce contraste affligeant, ce silence de Clément XIV, scandalisèrent les ecclésiastiques portugais, portèrent le découragement et la défiance dans leurs ames, et y firent une blessure profonde qui n'étoit pas encore fermée du temps de ma nonciature. »

Ces révélations de l'illustre auteur expliquent la situation actuelle du Portugal, et font comprendre avec quelle facilité on y a introduit le schisme en dernier lieu, et comment le clergé inférieur a montré si peu de fermeté pour soutenir les droits de l'Eglise et l'autorité de l'épiscopat.

En 1798, lorsque l'on apprit en Portugal l'invasion de Rome par les Français et l'enlèvement de Pie VI, il fut aisé de prévoir la difficulté de recourir à l'autorité pontificale. Les ministres et plusieurs évêques parloient déjà d'adopter le système de Pereira qui encourageoit les évêques à profiter de toutes les circonstances pour reprendre leur juridiction qu'il prétendoit avoir été usurpée par la cour de Rome. Le ministère espagnol avoit déjà adressé une circulaire dans ce sens aux évêques. M. l'archevêque de Damiette se hâta de voir le prince du Brésil, le pria de ne permettre aucune innovation dans le royaume, et lui promit d'avoir dans deux mois les instructions nécessaires. Il écrivit donc à M. Zondadari, archevêque de Sienne, où Pie VI étoit retiré, et reçut en effet un bref qui lui donnoit des pouvoirs extraordinaires, de manière à ôter tout prétexte de toucher aux *réserves* pontificales. Il usa de ce bref avec modération, et l'exercice de sa juridiction ne fut point entravé.

L'illustre auteur ne se contente pas de faire connoître la situation du Portugal sous le rapport religieux. Il donne des notions sur l'état de l'agriculture, du commerce, de l'industrie et de l'instruction. Toute cette partie annonce un grand esprit d'observation et des vues aussi sages qu'é-

(1) Paul de Carvalho et Mendoza, frère de Pombal, prélat de la patriarcale de Lisbonne, président du conseil du roi et du sénat de Lisbonne, premier inquisiteur du saint office, grand prieur de Guimarans, fut fait cardinal au moment de la réconciliation du Saint-Siége avec le Portugal. Réservé *in petto* le 18 décembre 1769, il ne fut déclaré que le 29 janvier 1770; mais il étoit mort à Lisbonne le 17 du même mois, et ne porta jamais les marques de sa dignité.

Le cardinal Pacca dit que ce Paul Carvalho étoit connu par sa haine pour le Saint-Siége.

tendues. Le judicieux auteur remarque que le gouvernement portugais n'avoit rien fait pour la prospérité du royaume, qu'il avoit laissé languir les colonies et les tenoit sous un joug humiliant. Un prélat brésilien s'en plaignoit en 1794; M. d'Acunha d'Azevedo, évêque d'Olinde ou Fernambouc, publia alors un *Essai économique sur le commerce du Portugal et de ses colonies*, plein de bons conseils qui ne furent pas suivis. Le ministère portugais, loin de profiter des moyens de succès qu'il avoit entre les mains, chassa les missionnaires qui lui auroient servi à s'attacher les colonies. Sous le prétexte absurde que les Jésuites avoient voulu se rendre indépendans au Brésil, et que deux ingénieurs allemands, Eccarth et Mesterbourg, avoient été envoyés d'Europe, déguisés en religieux, pour commander l'artillerie jésuitique contre les armées de Portugal et d'Espagne, on proscrivit la société, et ses membres furent conduits en Portugal comme des criminels, et jetés dans des prisons.

J'ai connu le Père Eccarth en Allemagne, dit M. le cardinal Pacca, et il y a été mon hôte durant plusieurs jours. Il étoit de Bingen, dans l'électorat de Mayence. Arrêté ainsi que ses confrères, il resta enfermé pendant dix ans, ainsi que plusieurs d'entr'eux, dans une horrible prison du fort Saint-Julien, à l'entrée du Tage. Rendu à la liberté à l'avénement de la reine Marie, il retourna en Allemagne, et quand il apprit le rétablissement de sa société en Russie, ce vénérable vieillard, malgré ses 80 ans, ses travaux et ses souffrances, prit le chemin de la Russie, pour mourir du moins avec les habits de son ordre. Voilà l'ingénieur formidable qui devoit commander l'artillerie des Jésuites!

Le 23 février 1801, M. le nonce en Portugal fut fait cardinal par Pie VII, et son neveu, Tibère Pacca, lui apporta, comme ablégat, la barrette, qu'il reçut à Quéluz dans la chapelle de la cour. Mais, obligé d'attendre l'arrivée de M. Caleppi, son successeur, il ne put partir de Lisbonne qu'en mai 1802. Il mit à la voile sur un bâtiment ragusien, le 20 mai, et arriva le 24 à Gibraltar, où se trouvoient deux princes anglais qui lui firent le plus honorable accueil. Nous voyons par sa relation qu'il y a une église catholique à Gibraltar; elle est bien tenue, et le gouvernement anglais y protége l'exercice du culte divin. Le cardinal monta sur le sommet du rocher, d'où on a une vue magnifique. Invité à dîner chez le commandant de la place, un vendredi, avec les deux princes anglais, on ne servit que du maigre; ce qu'il n'avoit pas toujours vu, dit-il, dans les pays et dans les maisons catholiques.

Le cardinal remit à la voile le 4 juin, et entra le lendemain dans le port d'Alméria, évêché dans le royaume de Grenade, pour y passer les fêtes de la Pentecôte. Il y fut reçu avec de grands honneurs, et fit plusieurs fonctions épiscopales. Il repartit le 14 juin, et arriva à Civita-Vecchia le 1er juillet.

Cet écrit, plein de détails curieux sur le Portugal, est entremêlé de réflexions fort justes sur les révolutions et sur leurs causes. On y trouve, comme dans les autres ouvrages de l'illustre auteur, un naturel et une simplicité élégante et tout-à-fait de bon goût, et en même temps un jugement exquis et une rare modéra-

tion. On ne peut que féliciter le traducteur de son zèle à nous faire connoître de si estimables productions.

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

ROME. — Le 22 juin est mort dans cette ville un pieux prêtre, Joseph-Marie Visconti, chanoine de Sainte-Marie *in Trastevere,* qui avoit subi au commencement de ce siècle un long exil en Corse, et avoit été relégué et emprisonné à Bastia. Il y avoit donné, ainsi que ses compagnons d'infortunes, des exemples de résignation et de patience. De retour à Rome en 1814, il s'étoit livré à l'exercice du ministère, à la confession, à la prédication et aux travaux des missions. Ces travaux et les rigueurs de l'exil et de la captivité ont contribué sans doute à abréger sa vie. Il y a quelques années qu'il fut frappé d'une attaque d'apoplexie, dont les suites l'ont conduit au tombeau. Il n'avoit que 51 ans.

PARIS. — L'inauguration du fronton du Panthéon n'aura point lieu le samedi 29, comme on l'avoit annoncé. Dans notre simplicité, nous avions cru qu'on reculoit devant cette nouvelle profanation, et qu'on avoit senti l'inconvenance, disons mieux, l'insulte de cette apothéose décernée également au crime et à la vertu, à l'irréligion et à la piété. Mais non, on n'a pas eu ce souci. La *Charte de* 1830 annonce que ce n'est point pour des considérations politiques, mais pour des causes purement administratives, que l'inauguration est retardée.

Un journal nous explique les véritables causes du retard. Dans le groupe des grands hommes, l'artiste a représenté Manuel pressant sur son cœur une couronne, et tenant de l'autre main un rouleau sur lequel on lit: *Séance du 4 mars* 1823. C'est la séance où Manuel qui avoit été exclu la veille de la chambre fut emmené de force par les gendarmes. Inscrire au nombre des grands hommes un républicain ardent, qui s'étoit fait le chef d'une opposition fougueuse, et qui fut exclu de la chambre par une délibération motivée pour avoir fait l'apologie du régicide, il est sûr que c'est un contre-sens dans une monarchie, et nous ne sommes point surpris qu'on soit choqué de ce contre-sens.

Mais comment s'en avise-t-on si tard, et comment n'est-on pas plus frappé d'un contre-sens plus grave encore? On a peur d'une insulte à la royauté, et on approuve une insulte à la religion! On craint la république, et on applaudit à l'impiété! Le siècle recueillera les fruits d'une si fausse et si coupable politique.

Nous nous élevions dernièrement contre l'empressement que mettoit la ville à rendre à la culture l'ancien cimetière de Vaugirard, où l'on enterroit encore il y a treize ans. On a publié un avis pour enlever les tombes et les monumens avant le 1er août prochain. Mais combien de morts dont les parens n'étoient point à Paris, ou ont quitté depuis cette résidence! Leurs ossemens vont donc être dispersés et confondus; on va les arracher de la terre qui devoit être leur dernière demeure, pour les jeter au loin. Cette idée est affligeante. Beaucoup d'ecclésiastiques ont été enterrés dans ce cimetière; leurs familles ne sont point à Paris, ou ne sont point informées du déplacement qui se prépare. Il seroit à désirer que MM. les curés pussent réclamer leur dépouille mortelle, et la transférer avec honneur dans un autre cimetière. C'est ce qui vient d'être fait par M. le curé de Saint-Germain-des-Prés pour les corps de plusieurs ecclésiastiques de cette paroisse morts il y a plusieurs années. M. l'abbé Lévi, curé de Saint-Ger-

main-des-Prés, M. l'abbé Harel, premier vicaire, et d'autres de la même église, avoient été inhumés dans le cimetière de Vaugirard. M. l'abbé Marie, curé actuel, n'a pu supporter l'idée de voir leurs ossemens profanés. Il a été autorisé à les transférer dans le nouveau cimetière du Mont-Parnasse. Il s'est transporté sur les lieux aujourd'hui mercredi avec son clergé. Les tombes ont été enlevées avec les précautions et le respect convenables. Les prières ordinaires pour les morts ont été récitées, et les restes des vénérables prêtres ont été reportés avec honneur dans le nouveau cimetière.

MM. les curés qui voudroient réclamer les anciens membres de leur clergé enterrés dans l'ancien cimetière ne sauroient trop se hâter; car le délai fixé finit au 1er août, et nous n'avons pas ouï dire que la ville ait accordé un nouveau délai, comme il seroit sans doute à désirer.

La chapelle de la Sainte-Vierge, dans la cathédrale de Quimper, vient d'être restaurée avec beaucoup de soin, dans un goût analogue au genre d'architecture de l'église. Cette chapelle, dédiée à Notre-Dame de la Victoire, forme l'abside de la cathédrale. Elle avoit été reconstruite dans le XIVe siècle, mais altérée et dénaturée, soit par le temps, soit par des décorations mal entendues. On a entrepris de lui rendre son caractère. On a profité de la présence de quelques artistes italiens dans le pays. La voûte, les rosaces, les vitraux, l'autel, etc., ont été restaurés. Au lieu de marbre, on a adopté le stuc. Tous les ornemens rappellent le genre gothique. L'autel surtout est remarquable par ses colonnettes, par les figures du Christ et des apôtres, par le tabernacle, par le retable, travaillés avec beaucoup d'art et de goût. Les fidèles les plus pauvres ont contribué aux frais de cette décoration. La reine Amélie a envoyé des candélabres. On espère que le gouvernement donnera quelque chose pour couvrir l'excédant des dépenses.

Une plantation de croix a eu lieu le 2 juillet dernier à Fréviliers, paroisse du canton d'Aubigny, diocèse d'Arras. Cette commune, qui ne compte pas quatre cents ames, n'est qu'à un degré au-dessus de l'indigence; cependant, électrisée par le zèle de M. Miélet, son pieux pasteur, elle voulut restaurer convenablement son ancien calvaire. M. Bacon, de Sains-en-Gohelle, l'un des principaux propriétaires de l'endroit, voulut bien donner l'arbre de la croix. Les offrandes volontaires ont suffi pour le reste. Le trajet assez long de l'église au calvaire fut une vraie marche triomphale. Une dixaine de prêtres des environs étoient accourus avec une partie de leurs ouailles pour prendre part à cette cérémonie. Le Christ étoit porté par les notables du lieu, sur un brancard décemment orné. Les rues étoient jonchées de fleurs et les maisons garnies de feuillages et ornées de guirlandes. Le cortége s'avançoit à pas lents, précédé de chœurs de jeunes gens, tenant en main des rameaux, et chantant à l'envi des hymnes et des cantiques, et suivi de toute la population du lieu et de plus de deux mille étrangers. L'observateur étoit surtout édifié de l'attitude modeste et religieuse des élèves du pensionnat Cagniart.

Lorsqu'on fut parvenu au pied du calvaire, M. Chivoré, curé doyen d'Aubigny, qui présidoit à la cérémonie, bénit la croix; ensuite M. D..., ancien desservant de Fréviliers, prononça un discours analogue à la circonstance, qui fut écouté dans un profond silence.

La procession retourna à l'église dans le même ordre qu'elle étoit venue, faisant retentir les airs de ce

refrain mille fois répété : *Vive Jésus, vive sa croix*. Cette cérémonie se termina par le chant du *Te Deum* et par la bénédiction du saint Sacrement.

Il y a eu le 9 juillet à Rouvignies, canton de Marchiennes, diocèse de Cambrai, une cérémonie pour la bénédiction d'un calvaire dont le christ et la croix ont été fournis par M. le marquis de Nedonchelle. Ce religieux personnage assistoit à la procession ainsi que sa famille. Les principaux habitans portoient le brancard qu'entouroient le curé de Beuvry et le vicaire de Marchiennes. Le curé de Rouvignies et le vicaire de Marchiennes ont prononcé chacun un discours. Environ 7,000 personnes des villages voisins assistoient à la cérémonie, qui cependant s'est passée avec beaucoup d'ordre et de recueillement.

L'affaire des libraires de Colmar, dont nous avons parlé dans le numéro du 22 juin, a été portée par appel à la cour royale de cette ville. On se rappelle que par une convention du 26 mai, signée par les libraires de Colmar, ils s'engagèrent à tenir leurs magasins fermés le dimanche et les jours de fête. Cette convention dont il y a beaucoup d'exemples aux Etats-Unis, ne fut pas respectée par un des signataires. Pendant que les journaux de Colmar la publioient, un libraire, le sieur Gucq, fit annoncer dans un des journaux qu'il rétractoit l'engagement qu'il venoit de prendre, et que son magasin continueroit à rester ouvert le dimanche, ce qui en effet eut lieu.

Cité au tribunal de commerce, il y fut condamné à 200 francs de dommages intérêts, et la convention fut déclarée valide. Sur l'appel on a plaidé à la cour royale, d'abord le moyen d'incompétence, et ensuite que la convention étoit sans cause et illicite. L'avocat du libraire est allé jusqu'à représenter la convention du 26 mai, comme contraire au bon ordre. Etrange abus des mots! Il n'auroit plus manqué que de la signaler comme immorale; et en vérité, avec la confusion d'idées et de principes qui bouleverse la société, ce langage n'auroit plus de quoi beaucoup surprendre.

La cour de Colmar, sur les conclusions conformes de M. Dillemau, substitut du procureur-général, adoptant le système présenté par l'avocat des libraires, a confirmé le jugement du tribunal de commerce.

Il faut que la malheureuse Espagne traverse toutes les phases, même les plus déplorables, de la crise dans laquelle les événemens l'ont précipitée. Après les massacres, les spoliations, la suppression complète des ordres religieux, voici venir une constitution civile du clergé de ce pays, semblable, dans ses principes et dans plusieurs de ses dispositions, à celle que l'assemblée constituante avoit voulu imposer au clergé français vers la fin du dernier siècle. Le nom ne fait rien à la chose; qu'on appelle cet acte d'un nom ou d'un autre, c'est toujours le même but que l'on veut atteindre, l'assujétissement absolu du clergé au pouvoir temporel.

Cette intention est clairement manifestée dans le projet que la reine Christine vient de présenter aux cortès. Il porte pour titre : *Projet de loi sur la réforme et l'organisation du clergé*. C'en est assez déjà pour asseoir un jugement. Si le pouvoir civil peut, dans certains cas et dans certains pays, concourir à une réforme, à une organisation nouvelle du clergé, il n'a pas le droit de l'entreprendre ni de l'exécuter seul. Il faut que l'autorité du souverain pontife ait l'initiative et la direction de cette œuvre; c'est-à-dire qu'il faut que le clergé soit réformé, au besoin, par le chef du clergé. C'est ce que veut le principe

essentiel de la distinction des deux pouvoirs, ce qu'exige leur nature diverse. Il y a usurpation schismatique, toutes les fois que l'autorité temporelle s'ingère, au-delà des limites reconnues et admises, dans les affaires ecclésiastiques; à plus forte raison quand elle prend la suprême direction.

Plusieurs articles de ce projet répondent parfaitement au titre qu'on lui a donné.

On y déclare, il est vrai, que « les personnes ecclésiastiques conservent leur dépendance canonique avec celle du centre d'unité dans le pape, selon l'ancienne discipline de l'église espagnole, » déclaration encore ambiguë, et qui pourroit, plus tard, servir de texte à des violences ou à des dissensions; mais on ajoute immédiatement que « la nation ne reconnoît *aucun autre patronage* pour pourvoir aux évêchés et aux autres bénéfices ecclésiastiques, *que celui exercé par la couronne* comme représentant la nation, *et selon ce qui est prescrit par les lois.* » Que devient donc, dans ce système, l'autorité du chef de l'Eglise? Faudra-t-il qu'elle se soumette aux prescriptions de la loi civile de l'Espagne, à la volonté de la couronne et des cortès en ce qui regarde la nomination et l'institution des évêques? Où sont au moins les arrangemens conclus avec le Saint-Siége pour changer la discipline ecclésiastique en Espagne?

Mais ce n'est pas tout : la reine Christine se donne encore de plus grandes libertés. Elle veut que les évêques ne puissent accorder de dispenses matrimoniales, qu'après en avoir reçu l'autorisation du gouvernement; elle désigne les fêtes dans lesquelles les fidèles ne pourront pas travailler et seront tenus d'entendre la messe; et elle réduit ces fêtes à six, outre les dimanches. (*Titre* Ier.) Elle fait et veut faire sanctionner par les cortès une nouvelle circonscription ecclésiastique de la Péninsule et des îles adjacentes, ainsi que la suppression des cathédrales qui ne sont pas désignées dans la loi. Elle règle et limite le personnel ecclésiastique des diocèses; elle demande pour le gouvernement le droit de faire une nouvelle distribution des paroisses. (*Titre* II.)

Toutes ces dispositions sont évidemment calquées sur la loi de l'assemblée constituante, à laquelle l'infortuné Louis XVI donna sa sanction dans un moment de foiblesse qu'il se reprocha toujours et jusqu'au pied de l'échafaud. La fraction de l'Espagne qui obéit à Marie-Christine sera donc sous peu, si les événemens ne s'y opposent, plongée dans le schisme. Ce pays si catholique se verra soumis à un clergé constitutionnel séparé du pape, qui certes ne donnera jamais son assentiment à un tel renversement des droits, des règles, et même des dogmes de l'Eglise. Nous ignorons ce que les décrets providentiels préparent à la Péninsule, mais, ce qui est certain, c'est qu'une cause défendue par de semblables mesures, par le pillage et par l'usurpation des droits les plus saints, ne peut, en aucun lieu du monde, exciter aucune sympathie chez les ames honnêtes; c'est aussi que ces violentes atteintes portées à la foi d'un peuple que les orages politiques et les malheurs de tout genre n'ont point encore entièrement perverti, compromettront les intérêts d'une royauté déjà si foible que sa puissance n'est plus qu'un mot.

(*Courrier de la Meuse.*)

Une lettre de Cayenne, en date du 24 mai, qui nous est communiquée, donne des détails sur la situation de la paroisse de Sinnamary, en faveur de laquelle un appel avoit été fait à la charité des fidèles. Les bienfaiteurs de cette mission apprendront peut-être avec intérêt en quel état sont les choses. Leurs dons n'étoient pas en-

core arrivés à l'époque du départ de la lettre ; on ne doute point qu'ils ne soient aujourd'hui rendus à leur destination.

L'église de Sinnamary n'est pas entourée, comme il le faudroit, de barrières, et rien ne la garantit des incursions des animaux immondes. Deux barriques surmontées de planches servent d'autel ; il n'y a ni meubles, ni vases sacrés, ni livres, ni *linges*. Le presbytère manque de tout ; il n'a qu'un rez-de-chaussée ; il faudroit ajouter un étage. La collecte qui a été annoncée pour cette pauvre paroisse arrivera fort à propos. Une fille âgée et pieuse qui auroit pu être utile au curé, la demoiselle Cabrol, est morte le 30 avril. Il y a très-peu d'habitans autour de l'église ; ils sont dispersés dans les habitations des environs. Cependant un prêtre ami de l'étude et désireux de remplir ses devoirs trouve à s'occuper. Il doit s'attendre à des privations, mais où n'y en a-t-il pas?

La population de Sinnamary est disséminée sur les côtes de la mer, dans une étendue de 12 lieues de long, en prenant de la crique de Carouabo à Iracoubo, et de 20 lieues, si on commence par la rivière de Kourou. Les habitans sont à demi-sauvages, sans rapports entr'eux, ignorans, apathiques, occupés souvent de la vie animale. Cependant, il ne faut pas conclure qu'il n'y a nul bien à faire avec eux ; mais il faut les aller chercher chez eux, les prêcher et leur faire sentir que la religion est un besoin et un bonheur pour eux.

Le préfet apostolique a recommandé cette mission à l'ordonnateur et au gouverneur. Ils sentent la nécessité de faire quelque chose. Ils ont montré de la bonne volonté, mais on attend l'arrivée du directeur des ponts-et-chaussées qui est absent. Le premier devis portoit la dépense la plus urgente à 16 ou 1700 fr. ; mais cela ne suffira pas. Au surplus, quand les dons envoyés d'Europe seront arrivés, on verra mieux ce qu'il restera à faire.

Mapa, le nouvel établissement dont on a parlé, est à 15 lieues de l'embouchure de l'Amazone ; c'est une île au milieu des immenses lacs. Elle a été habitée autrefois par les Indiens qui y faisoient la pêche du lamentin. Il y avoit une mission desservie successivement, il y a 45 ou 50 ans, par M. Lanoë et M. Le Grand. Depuis qu'on y a établi un poste, grand nombre d'Indiens des bords de l'Amazone, appelés Tapuys, s'y sont rendus. Ils étoient en guerre avec les Portugais du Para, qui les ont chassés. Ils se sont réfugiés à Mapa, où ils croyoient trouver des prêtres. Ils ont un commencement de civilisation. On espère les fixer là, et par leur moyen rétablir la pêcherie du lamentin et des ménageries, au milieu des vastes prairies dont ce pays est couvert. Mais il faudra que les prêtres qu'on y enverra soient prévenus de l'état des choses, afin de n'être pas trop surpris. Il faudroit apporter avec eux tout ce qui est nécessaire à une chapelle.

On établit un poste sur l'Oyapock, où l'on craint une incursion des nègres *Boni*, dits nègres marrons, qui habitent les sources du Camopi, rivière qui se jette dans l'Oyapock, 30 lieues au-dessus de son embouchure.

POLITIQUE.

On a souvent rappelé comme une exagération énorme, comme un trait de folie à peine croyable, le mot de cet orateur de notre première révolution, qui s'écria un jour à la tribune, dans un accès de délire furieux : *Périssent les colonies plutôt qu'un principe* ! Il va sans dire qu'il s'agissoit du principe de la souveraineté du peuple, des droits de l'homme et du citoyen. Les colonies mises à feu et à sang, la destruction de l'espèce blanche par l'espèce noire, le massacre des personnes et la ruine des propriétés ; voilà d'après la

manière de voir de ce philantrope, à quoi il ne falloit point regarder pour sauver un principe révolutionnaire.

Eh bien, il n'y a pas lieu à s'étonner de son langage autant que vous le croyez. Dans l'origine, à la bonne heure, cela pouvoit paroître hardi à cause de la nouveauté. Mais, avec le temps, il a bien fallu s'aguerrir là-dessus. Il s'est formé à l'école de cet homme, des élèves qui le valent, des élèves qui ont conservé ses doctrines, ses droits de l'homme et sa souveraineté du peuple dans toute leur pureté. Lisez le *Constitutionnel*, par exemple, et suivez-le dans le développement de son principe; vous verrez que ce principe est la seule chose qui lui paroisse intéressante à sauver au milieu des désastres publics et du naufrage des sociétés. Mettez sous ses yeux le tableau des désolations de l'Espagne, montrez-lui le sang dont elle est inondée, les affreuses plaies dont elle est couverte; ce n'est point à quoi il regarde, pourvu que son idée fixe triomphe, et que le principe révolutionnaire demeure debout sur les ruines et les cendres.

Une autre préoccupation du même genre est venue se joindre à celle-là dans son esprit, par suite de l'avénement du duc de Cumberland au trône de Hanovre. Sous prétexte que ce prince refuse de rendre hommage à la souveraineté du peuple et aux institutions révolutionnaires qui en émanent, non-seulement il se déchaîne, mais il cherche à déchaîner l'émeute et la révolte contre lui avec une fureur qui passe toutes les bornes. Il le déclare déchu du trône; il délie ses sujets de l'obéissance et de la fidélité qu'ils lui doivent; il va jusqu'à leur enseigner de quelle manière ils ont à s'y prendre pour le chasser de son royaume. A la vérité, les leçons qu'il leur donne à ce sujet sont pleines de coquetterie et de savoir-vivre. *Quoiqu'il ait porté une main sacrilége sur leur constitution*, il veut qu'ils le prennent tout doucement par le bras, sans lui faire aucun mal, et qu'ils mettent pour ainsi dire leurs plus belles paires de gants, avec leurs habits du dimanche, pour aller lui faire subir sa peine à Dantzick ou à Lubeck, dans les formes polies de l'embarquement de Cherbourg.

Et afin que rien ne manque à ce catéchisme de sédition et de révolte, le *Constitutionnel* désigne jusqu'aux exécuteurs de la sentence par lui prononcée contre le roi de Hanovre : c'est à la jeunesse des Universités et aux patriotes énergiques du pays qu'il s'en rapporte pour assurer le succès des instructions qu'il leur adresse. A quoi, néanmoins, il ne néglige pas de joindre l'armée, les magistrats et les administrateurs, auxquels il croit devoir faire part également de ses bons conseils.

Comme le *Constitutionnel* ne connoît rien de plus sacré que l'Evangile, c'est au nom de l'*évangile des devoirs et des droits* qu'il pousse les sujets du roi de Hanovre à l'insurrection et à la révolte. D'après le développement qu'il donne ensuite à cette pensée, les *devoirs* sont la part des princes, et les *droits* la part des peuples. Ceux-ci sont exempts de péché; ce qu'ils ont leur appartient d'une manière irrévocable, n'importe comment ils l'aient acquis; et quand on touche à ce qu'ils appellent leurs institutions constitutionnelles, il leur est permis de les reprendre par voie d'insurrection. Mais quand ce sont eux qui touchent aux institutions monarchiques, les princes n'ont rien à dire ni à revendiquer; tout ce qu'on leur enlève est de bonne prise. Y renoncer, est pour eux ce que le *Constitutionnel* nomme l'*évangile des devoirs*; le garder, est pour les peuples ce qu'il nomme l'*évangile des droits*.

PARIS, 26 JUILLET.

Demain jeudi, Louis-Philippe et sa famille viendront s'établir aux Tuileries. Ils iront à Saint-Cloud après l'anniversaire de juillet. Le départ de Louis-Philippe pour son château d'Eu aura lieu, dit-on, dans les premiers jours d'août. Le duc d'Orléans et la princesse Hélène se rendront aussi à Eu.

— Le prince de Joinville doit partir

[Ste-Me]nehould pour un voyage de six mois sur l'Océan.

—Une ordonnance du 24 nomme M. Onfroy de Bréville à la préfecture de la Haute-Garonne (Toulouse), en remplacement de M. Bégé, dernièrement appelé à Evreux; M. Mahul, préfet de Vaucluse, en remplacement de M. Onfroy de Bréville; M. Legoux, préfet du Puy (Haute-Loire), en remplacement de M. Mahul; M. Roulleaux du Gage, préfet de l'Aude, en remplacement de M. Legoux; M. Marquier, préfet de l'Ardèche (Privas), en remplacement de M. Roulleaux; M. Mazères, préfet de l'Aveyron, en remplacement de M. Marquier; M. Sers, préfet du Bas-Rhin (Strasbourg), en remplacement de M. Choppin-d'Arnouville, admis à faire valoir ses droits à la retraite; M. Jayr, préfet de la Loire (Montbrison), en remplacement de M. Sers; M. Gabriel, préfet de l'Aube, en remplacement de M. Combes-Sieyes, admis à faire valoir ses droits à la retraite; M. de Villeneuve, préfet de Chartres, à la place de M. Saint-Aignan, qui passe à la préfecture d'Amiens, en remplacement de M. Dunoyer, appelé à la préfecture de Rennes. M. Baby de la Chapelle, préfet de Rennes, est nommé préfet du Lot, à la place de M. de Ségur-d'Aguesseau, qui passe à la préfecture des Hautes-Pyrénées (Tarbes), en remplacement de M. Decourt, appelé à d'autres fonctions.

M. Petit de Bantel, sous-préfet de Cambrai, récemment remplacé par M. de Siblas, est nommé préfet de l'Ariége, à la place de M. Mazères; M. Bonnet, secrétaire général de la préfecture de la Seine-Inférieure, est nommé préfet de l'Ain, en remplacement de M. Jayr. M. Napoléon Duchatel, maître des requêtes au conseil d'état, est nommé préfet des Basses-Pyrénées, en remplacement de M. Leroy, décédé. M. Ménard, sous-préfet d'Alais, est nommé préfet du Gers, en remplacement de M. Gabriel. M. de Freslleville, sous-préfet de Loches, est nommé préfet de l'Indre (Chateauroux), en remplacement de M. de Villeneuve. M. Edmond Méchin, ancien préfet, est nommé à la préfecture de l'Allier (Moulins), en remplacement de M. Gallier, admis à la retraite.

— Sont nommés : M. de Boisset, secrétaire général du Nord, à la sous-préfecture de Trévoux, en remplacement de M. Rogniat, démissionnaire; M. Cambon, à la sous-préfecture de Civray, en remplacement de M. Ducos; M. Dumont, ancien inspecteur des écoles primaires, à la sous-préfecture de Saint-Girons, en remplacement de M. Cambon; M. Poultier, ancien sous-préfet, à la sous-préfecture de Douai, en remplacement de M. Morand, qui passe à celle de Domfront, à la place de M. Frémy, appelé à la sous-préfecture de Gien; M. d'Espinassy de Fontanelle, sous-préfet de Gien, est nommé sous-préfet de Péronne, en remplacement de M. Bry, décédé. M. de Loynes est nommé sous-préfet de Pithiviers, en remplacement de M. Pinoteau, appelé à la sous-préfecture de Saint Flour, à la place de M. Métaysier. M. Dode, auditeur au conseil d'état, est nommé sous-préfet de Vienne, en remplacement de M. Cournon, appelé à la sous-préfecture d'Alais. M. Epron de Lahorie, sous-chef au ministère de l'intérieur, est nommé sous-préfet de Montreuil-sur-Mer, en remplacement de M. de Siblas, appelé à la sous-préfecture de Cambrai. M. Larue, avocat, est nommé sous-préfet de Loches. M. Delacour, membre du conseil général de Seine-et-Oise, est nommé sous-préfet de Saint-Dié, à la place de M. Loye, démissionnaire, et M. Combes-Sieyes, fils de l'ancien préfet de l'Aube, sous-préfet de Briançon, en remplacement de M. Jean, admis à la retraite. M. Mariani, sous-préfet de Sisteron, passe à la sous-préfecture de Corte (Corse), à la place de M. Guibega, appelé à celle de Sisteron.

— Une ordonnance du 24 porte que jusqu'à ce qu'il en soit autrement décidé, et à partir de sa publication, les bâtimens à vapeur ayant le pavillon des Deux-Siciles, seront assujétis, dans le port de Marseille, comme dans tous les autres, aux

droits de navigation, tonnage, expédition, permis et passeport fixés par les lois; que dans les cas où les droits fixés n'équivaudroient pas à ceux que les navires français acquittent dans les ports des Deux-Siciles, la différence sera exigée en sus.

— Le comte O'Donnel, maître des requêtes en service ordinaire, est nommé conseiller d'état en service ordinaire, en remplacement de M. Allent, décédé. M. Baude, député, ancien conseiller d'état, est nommé conseiller d'état en service ordinaire, en remplacement de M. Lagarde, admis à la retraite.

— M. Brian, maître des requêtes au conseil d'état, est nommé secrétaire général de la Seine-Inférieure, à la place de M. Bonnet, appelé à la préfecture de Bourg. M. Ducos, sous-préfet de Civray, est nommé secrétaire général du Nord, en remplacement de M. de Boisset, nommé sous-préfet.

— M. Laurence est chargé de la direction des affaires d'Afrique au département de la guerre. M. Paravey, qui occupoit cette place, passe à d'autres fonctions.

— Par ordonnance du 24, M. Choppin d'Arnouville, ancien préfet du Bas-Rhin, et M. Laurence, directeur des affaires d'Alger, sont autorisés à participer aux travaux du conseil d'état, en qualité de conseillers d'état en service ordinaire.

MM. Decourt, ancien préfet, Boivin, Anthoine et Ferdinand Leroy, auditeurs de première classe, ont été nommés maîtres des requêtes en service extraordinaire, avec autorisation de participer aux travaux du conseil d'état.

— M. Nisard, maître des conférences à l'Ecole normale, nommé chef du cabinet du ministre de l'instruction publique, est nommé maître des requêtes en service extraordinaire.

— M. Saint-Marc-Girardin, professeur à la Faculté des lettres de Paris, est nommé membre du conseil de l'instruction publique.

— Il résulte d'un état des nominations dans l'ordre royal de la Légion-d'Honneur, que depuis le 1er août 1830 jusqu'au 4 juillet 1837, il a été fait 46 grand'croix, 141 grands officiers, 461 commandeurs, 1,698 officiers, et 13,433 chevaliers; total général, 15,779 nominations.

— Le général Donnadieu s'est, dit-on, pourvu en cassation contre l'arrêt de la cour d'assises, qui vient de le condamner à 2 ans de prison, 5,000 fr. d'amende, et à l'interdiction de ses droits civils.

— Le lieutenant-général Loverdo est mort aujourd'hui à Paris.

— M. Berryer a été interrogé lundi, comme nous l'avons annoncé. Son interrogatoire a duré 3 heures et demie. La *Gazette de France* rapporte que les questions les plus étranges lui ont été faites comme à M. de Genoude. Entre autres choses, on lui a demandé s'il n'avoit pas concerté un projet de guerre civile avec M. de Genoude et M. Walsh.

— Le lieutenant-général Petit, qui commandoit à Fontainebleau lors de l'abdication de Napoléon, vient d'être mis à la retraite. Depuis 1830 il commandoit à Bourges la 15e division militaire.

— Le comte d'Argout, gouverneur de la Banque, est parti pour les eaux de Louech.

— Le *Courrier Français*, après avoir parlé d'une manière ridicule du roi de Hanovre, et dit qu'il fait répondre par son aide-de-camp à ceux qui se présentent au palais, qu'il est décidé à gouverner patriarcalement, ajoute : « Espérons qu'on ne lui laissera pas le temps de mettre à exécution ses projets de gouvernement patriarcal. »

— Nous avons annoncé qu'il y avoit une place vacante dans le conseil général de la Seine, et que le duc de Trévise et M. Persil se mettoient sur les rangs. M. de Trévise a été élu à Sceaux.

— M. Drouot, adjoint au maire du 3e arrondissement, vient de mourir.

— Trois cent quatre-vingt-dix-huit candidats se sont présentés cette année, pour le seul arrondissement de Paris, aux examens pour l'Ecole Polytechnique.

— Le sieur D..... étoit parvenu à ra-

masser dans la construction des bâtimens à peu près 60 mille francs de rentes. Mais la fortune, en l'accablant de ses faveurs bizarres, avoit chassé de son cœur les sentimens qui peuvent rendre heureux, pour y mettre mille inquiétudes, mille soucis. En quittant les affaires, le sieur D..... chercha un endroit retiré où il n'auroit pas à redouter les voleurs, ni la visite de ses anciens amis, qui étoient devenus importuns. Il le trouva au quatrième étage d'une maison de l'une des rues désertes du faubourg Saint-Germain. Au lieu de rendre agréable sa nouvelle demeure, il la transforma en une véritable prison pour son argent; lui et sa femme, qui partageoit son amour honteux de l'or, en furent les guichetiers. Il fit mettre des trappes aux cheminées, des grilles aux fenêtres, des cadenas et des verroux aux portes des chambres; la porte d'entrée fut remplacée par une porte en chêne de deux ou trois pouces d'épaisseur, avec une garniture en forte tôle dans l'intérieur. Nulle domestique n'entra dans ce logis; la femme faisoit le ménage, et alloit acheter à vil prix des denrées malsaines pour leur commune existence; une chétive lampe, comme plus économique, les éclairoit le soir, et pendant les jours rigoureux de l'hiver, ils ne faisoient point de feu.

Au bout de deux ans, la femme du sieur D..... mourut. Cet événement auroit dû lui prouver que vainement il veilloit auprès de son trésor, que la main qui venoit de la frapper alloit bientôt le frapper aussi, que son amour de l'or étoit chimérique, sans espérance dans l'avenir. Pourtant il ne changea point. Au contraire, il ne sortit plus, parce qu'il n'avoit plus là quelqu'un sur lequel il pût compter. La portière fut chargée de lui apporter de temps en temps quelques alimens qu'il recevoit par un guichet.

Cette femme ayant un jour inutilement frappé, appela le commissaire de police. La porte fut enfoncée; l'avare étoit mort d'une attaque d'apoplexie auprès de monceaux d'or.

— La caisse d'épargne de Paris a reçu les 23 et 24 la somme de 482,228 fr., et remboursé celle de 308,589 fr.

— Les travaux du chemin de fer de Paris à Versailles par la rive droite de la Seine, sont commencés depuis quelque temps.

NOUVELLES DES PROVINCES.

Les grandes eaux du parc de Versailles (le bassin de Neptune excepté), joueront le 30 de quatre à six heures du soir.

— Le nommé Pinglé, condamné libéré, qui, depuis près de deux mois, rôdoit dans les campagnes autour de Nancy et y avoit inspiré la terreur, a été arrêté le 20 à la tuilerie de Merville par les habitans du lieu, et livré à la gendarmerie.

— Par suite des désordres qui ont eu lieu dernièrement au collége de Brive, plusieurs pères de famille en ont déjà retiré leurs enfans. Le recteur de l'Académie de Limoges, qui s'est transporté à Brive, a maintenu le renvoi de sept élèves des plus mutins.

— Dans les environs de Limoges, on a commencé la moisson du seigle. La récolte sera abondante et de bonne qualité.

— La *Gazette du Bas-Languedoc*, du 19, dit que la récolte du blé est en général assez bonne; la vendange prochaine présente l'aspect le plus favorable.

— M. Rivet, préfet du Rhône, est de retour à Lyon, d'un voyage de quelques semaines qu'il a fait à Paris.

— Le bureau de l'octroi placé à la tête du pont de la Guillotière, sur la rive droite du Rhône, a été emporté, le 22, par le courant. Les employés n'y étoient pas à ce moment. Personne n'a heureusement péri; mais les registres et l'argent de la caisse ont été engloutis.

— Le directeur des postes à Paris fait remplacer les anciennes malle-postes par des voitures plus légères. La nouvelle malle-poste qui est arrivée à Marseille, le 19, à huit heures du matin, étoit partie

de Paris, le 16, à cinq heures du soir; elle n'a donc mis que soixante-trois heures pour faire le trajet. En 1814, la malle-poste mettoit cent dix-sept heures, et en 1829, quatre-vingt-onze heures.

— Nous avons annoncé que deux passagers du *Léonidas* étoient morts de la peste. Le bruit qui circuloit à Marseille que deux nouveaux cas venoient d'avoir lieu est heureusement démenti. Nous donnons ci-après le dernier bulletin sanitaire que le chirurgien et le capitaine du bâtiment ont rédigé d'une manière assez singulière.

« La santé de l'équipage est dans l'état le plus satisfaisant. Hier soir, le nommé Guimberteau s'est fait plusieurs contusions en tombant dans un trou ; Stéphan a un léger *bobo* sous l'ongle du pied. »

— La *Gazette du Midi* fait de sages réflexions sur le service de poste établi entre Marseille et le Levant. Les navires marchands qui font le commerce entre Marseille et le Levant ne touchent d'ordinaire qu'à un seul port, ils y chargent avec précaution, tiennent leurs matelots consignés à bord à la moindre apparence de danger ; aussi rien de plus rare que de voir ces bâtimens atteints de la peste. Les paquebôts à vapeur de l'état touchent au contraire à un grand nombre de ports, embarquent indistinctement, et sont sans précaution pour leurs matelots, de telle sorte que si la peste n'est pas à Smyrne, ils peuvent la prendre à Constantinople ou à Alexandrie. La *Gazette du Midi* espère qu'on modifiera les réglemens du nouveau service pour préserver la France d'un horrible fléau dont l'invasion, plus ou moins tardive, ne seroit plus qu'une question de temps, si l'on tenoit à maintenir ce qui existe.

— Beaucoup d'enfans meurent en ce moment à Marseille. Sur dix-sept décès qui ont eu lieu dans une journée il y a eu treize enfans.

— M. de Latour-Maubourg, ambassadeur français à Madrid, est arrivé le 21 à Bordeaux, se rendant à son poste.

— La chaudière du bateau à vapeur faisant le service de Bordeaux à Ag[en] s'est crevée le 20 de ce mois ; person[ne] heureusement n'a été blessé.

EXTÉRIEUR.

NOUVELLES D'ESPAGNE.

Le *Moniteur* est encore prodigue d[e] nouvelles télégraphiques. Il n'en publi[e] rien que quatre, comme à l'ordinaire, peu d'accord entre elles dès qu'il s'agit du combat du 15. Quant au combat du 17, à Ampias, et à la prise de Chiva par Oraa, dont nous avons parlé dans notre dernier numéro, d'après une dépêche de Bayonne insérée dans le journal ministériel du soir, il n'en est plus question aujourd'hui. Il paroît que tout cela faisoit double emploi avec l'affaire du 15.

La première dépêche, de Bayonne, le 24, dit que, le 20, neuf bataillons carlistes et cinq escadrons, sous les ordres de Zarcateguy et d'Elio, ont traversé l'Ebre entre Zaro et Miranda, et qu'une proclamation publiée la veille annonce que ce mouvement a pour but de seconder la marche du roi Charles V sur Madrid.

Par la seconde, de Bordeaux, le 24, à cinq heures du soir, un rapport d'Oraa, du 16, élève la perte des carlistes dans l'affaire de la veille à plus de 1,500 hommes, dont 400 prisonniers, un grand nombre de déserteurs, 45 fourgons, beaucoup d'armes et d'effets de guerre. Une dépêche de Bayonne, aussi du 24, à six heures et demie du soir, mentionne le rapport officiel d'Oraa, publié à Madrid. Plus modeste, le général révolutionnaire porte la perte de l'armée royale à 1,000 hommes, dont 200 prisonniers, et la sienne à 400. Il n'est point parlé cette fois des 45 fourgons, ni des armes et effets enlevés à l'ennemi. Espartero devoit être arrivé à Cuenca le 19.

Dernière dépêche : « On écrit de Barcelonne, le 21, que le baron de Meer, après s'être dirigé sur Prats de Llusanès avec un convoi, est parvenu, malgré les attaques réitérées de forces doubles, à regagner Manresa. Ripoll est attaqué par

Urbistondo ; on entendoit, le 23, un feu vif devant cette ville.»

« Le passage de l'Ebre par une division de l'armée carliste, dit le *Journal des Débats*, vient compliquer notablement les opérations militaires déjà disséminées sur un si grand espace. Le général Espartero, qui vient d'arriver à Cuenca pour couvrir Madrid ou pour attaquer de front don Carlos pendant que les troupes de Valence le serrent de près à l'arrière garde, Espartero, disons-nous, va être obligé de rétrograder, de se diriger vers le nord-ouest et d'aller garnir la ligne du Ducro. Oraa, ne pouvant plus compter sur la coopération de Espartero, va nécessairement se borner à suivre don Carlos, comme on suivoit Gomez. D'un autre côté, le bas Aragon et le royaume de Valence, n'étant plus protégés par l'armée d'Oraa, vont se trouver à la merci de Forcadell, de Quilez, de Serrador et de plusieurs autres chefs qui n'ont pas suivi Cabrera et le prétendant. »

— Le journal ministériel du soir publie trois dépêches télégraphiques. Les deux premières confirment le passage de l'Ebre par Zariateguy avec 9 bataillons carlistes et 4 escadrons. D'après l'une de ces deux dépêches, le roi Charles V auroit fait une contre-marche, et chercheroit, ce qui n'est pas probable, à repasser l'Ebre. La troisième dit que Serrador a levé le siége de Castillo ; que le 18 il y avoit à Valence 165 prisonniers carlistes et 600 blessés christinos. On y manquoit d'argent.

Comme on voit, l'affaire du 15, présentée d'abord comme désastreuse pour les révolutionnaires, et ensuite changée en triomphe complet pour eux, est maintenant ce qu'elle étoit au commencement, avantageuse pour les carlistes.

On sait maintenant d'où vient le paquet de lettres mystérieuses dernièrement saisi à Londres. Le grand complot contre Louis-Philippe se trouve aujourd'hui réduit à bien peu de chose. M. Gruan, français, à qui s'adressoient les lettres, écrites de Dresde par une dame, est allé les réclamer. Il s'agit des absurdes prétentions formées à la couronne de France par le sieur Nauendorff, qui cherche à se faire passer pour le fils de Louis XVI. Il faut plaindre M. Gruan, qui se dit le chargé d'affaires de cet intrigant, et la pauvre dame de Dresde qui mêle son nom à tout ce tripotage.

— Une décision du magistrat sanitaire de Gênes ferme jusqu'à nouvel ordre les ports des états de Sardaigne aux navires de Marseille.

— Il est certain maintenant que des troubles assez graves ont éclaté en Sicile, à l'occasion du choléra ; mais jusqu'ici ces troubles n'ont pas de caractère politique.

— A Palerme, les cas des 27 et 28 juin se sont élevés pour les 2 jours à environ 600. Depuis le 28 jusqu'au 4 juillet, on a compté chaque jour à peu près 400 nouveaux cas, tous suivis de mort, pour les uns en quelques heures, beaucoup en une demi-journée ; peu d'existences se prolongent au-delà de vingt-quatre heures. Des malheureux expirent sans secours dans les rues ; on manque à Palerme de médecins, et l'on désire vivement qu'il en arrive au plus vite de France avec les médicamens nécessaires. Des tombereaux circulent dans la ville ramassant çà et là les cadavres. Des bruits d'empoisonnement ont circulé, mais il paroît que l'autorité est parvenue vite à les détruire.

Après avoir fait de nombreuses victimes dans la classe du peuple, le fléau atteint maintenant les classes élevées. On compte parmi les morts beaucoup d'officiers de la garnison, divers princes et princesses, et plusieurs négocians, parmi lesquels M. Gardner, consul général d'Amérique. Un tiers de la population de Palerme, ordinairement de 190,000 ames, a pris la fuite, et se trouve répandu dans la banlieue, également infectée du choléra.

— On écrit de Salzbourg, le 11, que,

peu d'instans après leur arrivée, l'empereur d'Autriche et l'impératrice ont reçu la visite de la duchesse de Beira et des fils du roi Charles V, et ont fait à cette princesse et aux jeunes princes un accueil fort gracieux. Les fils du roi Charles V reçoivent, sous la direction de la duchesse de Beira, une éducation très-soignée. Un prêtre espagnol est leur gouverneur. Cette illustre famille qui offre le plus parfait modèle de la piété et de la vertu, est vénérée à Salzbourg.

— La reine de Hanovre qui se trouvoit, il y a peu de temps, à Berlin avec son fils, est arrivée dans la capitale de ses états.

Le Gérant, Le Besgue.

BOURSE DE PARIS DU 26 JUILLET.

CINQ p. 0/0, j. du 22 mars. 110 fr. 00 c.
QUATRE p. 0/0, j. de mars. 101 fr. 00 c.
TROIS p. 0/0, j. de déc. 79 fr. 95 c.
Quatre 1/2 p. 0/0, j. de mars. 000 fr. 00 c.
Act. de la Banque. 2390 fr. 00 c.
Bons du Trésor. 3 0/0.
Rente de la Ville de Paris. 000 fr. 00 c.
Oblig. de la Ville de Paris. 1152 fr. 50 c.
Quatre canaux. 1200 fr. 00c.
Caisse hypothécaire. 797 fr. 50 c.
Rente de Naples. 96 fr. 50 c.
Emprunt romain. 101 fr. 5/8
Emprunt Belge. 102 fr. 1/2
Emprunt d'Haïti. 000 fr. 0/0
Rente d'Espagne 5 p. 0/0. 22 fr 0/0

PARIS. — IMPRIMERIE D'AD. LE CLERE ET Ce,
Quai des Augustins, 35.

L'AMI DE LA RELIGION paroît les Mardi, Jeudi et Samedi.

On peut s'abonner des 1er et 15 de chaque mois.

N° 2843.

SAMEDI 29 JUILLET 1837.

PRIX DE L'ABONNEMENT.

	fr. c.
1 an	36
6 mois	19
3 mois	10
1 mois	3 50

DE LA JURIDICTION DE L'ÉGLISE SUR LE CONTRAT DE MARIAGE CONSIDÉRÉ COMME MATIÈRE DU SACREMENT,

PAR UN ANCIEN VICAIRE-GÉNÉRAL.

Une injustice criante, commise par la république de Genève envers les catholiques des communes de Savoie qui lui ont été cédées par le congrès de Vienne de 1815, donna lieu à la publication de cet ouvrage. Le congrès avoit statué que la religion catholique y seroit maintenue et professée de la même manière dont elle l'étoit alors dans les états du roi de Sardaigne. Or, en vertu de l'édit de ce prince, du 28 octobre 1814, le mariage des catholiques devoit être célébré comme il l'avoit été avant la révolution, et les syndics des communes avoient reçu l'ordre de restituer aux curés les registres de l'état civil. Il paroît que le conseil de Genève ne se crut pas lié par une stipulation aussi solennelle; car il ordonna, le 18 décembre 1821, que les dispositions du code civil (de France) seroient *seules* observées dans tout le canton de Genève pour la célébration du mariage et sa validité. M. l'évêque de Lausanne et Genève réclama hautement, mais inutilement, contre cette violation formelle du traité de cession. Un membre du conseil souverain, M. Bellot, essaya de la justifier en publiant dans une feuille intitulée *Annales de législation et d'économie politique*, une violente invective contre l'Eglise catholique, qu'il accuse d'avoir envahi, à la faveur des fausses décrétales, la juridiction sur le mariage de ses enfans. C'est ce *factum* que l'auteur s'est proposé de réfuter. Il démontre, 1° que le Sauveur, en élevant le mariage à la dignité de sacrement, a conféré à son Eglise un pouvoir réel sur le contrat de mariage formé par ses enfans; 2° Que l'Eglise a constamment usé de ce pouvoir sans blesser en aucune manière les droits légitimes des souverains. Ces deux points solidement établis font tomber l'échafaudage d'érudition élevé par M. Bellot. On ne sait si les raisons et les autorités nombreuses et décisives alléguées par le respectable auteur firent quelque impression sur le conseil souverain de Genève, mais il cessa quelque temps après de faire exécuter sa loi du 21 décembre 1821. Nous avons déjà donné dans le XLIe volume de ce Journal, N° 1063, le sommaire des considérations développées dans cet ouvrage. Comme on y prouve une vérité importante, et contestée encore par la plupart de nos jurisconsultes et de nos magistrats, prévenus des mêmes sophismes qui ont égaré le conseil de Genève, on a jugé utile d'en publier une nouvelle édition.

Cette deuxième édition, revue par l'auteur, est augmentée d'une dissertation sur les décrétales. On a beaucoup déclamé sur les fausses décrétales contenues dans le recueil connu sous le nom d'*Isidorus Mercator*. On a été jusqu'à prétendre qu'elles avoient renversé la disci-

pline de l'Eglise et introduit un nouveau droit ecclésiastique. Fleury lui-même n'a pas su se défendre d'une si étrange exagération. Mais comment supposer, dit l'auteur de la dissertation, qu'un simple particulier soit parvenu à en imposer à l'Eglise jusqu'à lui persuader qu'elle a observé, durant les premiers siècles, une discipline qu'effectivement elle n'avoit pas observée; jusqu'à la déterminer à s'y conformer aveuglément à l'avenir, tout opposée qu'elle étoit aux anciens canons et aux saintes maximes de l'antiquité? Qui peut croire que l'Eglise, toujours assistée de l'Esprit saint, soit ainsi devenue tout à coup le jouet d'une telle imposture? N'est-il pas bien plus raisonnable de dire avec Bergier, que lorsque les fausses décrétales parurent, le compilateur qui en dressa le recueil ne fit qu'ériger en lois anciennes la discipline et la jurisprudence qu'il voyoit régner de son temps (1)?

L'auteur de la dissertation examine successivement sur les fausses décrétales les trois questions suivantes :

1° Que sait-on de positif touchant le véritable auteur de la collection des fausses décrétales connues sous le nom d'*Isidorus Mercator*, et que contient-elle de particulier qui la distingue des autres collections de canons?

2° Quel but s'est proposé l'auteur en la publiant?

3° Est-il vrai qu'elle ait introduit dans l'Eglise un nouveau droit ecclésiastique?

L'auteur s'étend surtout sur cette dernière question; il montre que le système des canonistes qui attribue aux fausses décrétales un changement total de la discipline ecclésiastique, n'est pas moins injurieux à l'Eglise que contraire à la vérité; il prouve en particulier que les souverains pontifes ont exercé tous les droits inhérens à leur primauté, et en particulier ceux qu'on prétend avoir été introduits par les fausses décrétales, avant que celles-ci eussent été publiées.

Toute cette dissertation solide et lumineuse, comme le reste de l'ouvrage, ne peut qu'être lue avec fruit par tous ceux qui désirent se former des idées justes sur ces matières. Elle est l'ouvrage d'un ecclésiastique aussi éclairé que pieux, qui a occupé des places importantes et qui a publié de bons écrits. Nous regrettons que la crainte d'affliger sa modestie nous empêche de faire connoître son nom.

E.

MÉMOIRE SUR L'AUTEUR DU TE DEUM, PAR M. L'ABBÉ COUSSEAU — In-8°.

« Le *Te Deum* est communément attribué à saint Ambroise et à saint Augustin conjointement; on l'attribue aussi fort souvent à saint Ambroise seul; quelquefois à saint Hilaire, évêque de Poitiers; à Abundius, évêque de Côme au v° siècle; à un moine nommé Sisebut; ou encore à un saint Nicet, sans doute l'évêque de Trèves, qui vivoit au vi° siècle.

» Les titres des trois derniers reposent entièrement sur la foi de quelques manuscrits où leur nom a pu être mis par une erreur assez commune des copistes qui prenoient pour les auteurs d'un livre, ou celui qui l'avoit possédé, ou bien même simplement celui qui l'avoit copié avant eux. C'est surtout ce qu'on doit conjecturer par rapport au moine Sisebut : le *Te Deum* est cité dans la règle de saint Benoît; il seroit assez singulier qu'un

(1) Bergier, *Dict. théol.*, au mot *Pape.*

moine fût l'auteur d'une pièce plus ancienne que le patriarche des moines d'Occident. Il n'y a pas plus de vraisemblance pour saint Nicet, évêque de Trèves, qui devoit être fort jeune au moment où saint Benoît écrivoit sa règle. Quant à saint Abundius, évêque de Côme du temps de saint Léon, il a pu adopter le *Te Deum* pour l'usage de son église, et il n'en falloit pas davantage pour qu'il fût inscrit sous son nom dans quelque livre liturgique de son diocèse. »

M. Cousseau montre ensuite que le *Te Deum* n'est point de saint Ambroise et de saint Augustin ensemble. C'est une idée assez extraordinaire que d'attribuer à deux auteurs une hymne qui paroît être d'une seule conception. On l'a cru sur la foi d'une ancienne chronique attribuée à saint Dace, évêque de Milan. Mais la chose paroît suffisamment démentie par le silence du prêtre Paulin et de Possidius qui ont écrit la vie, l'un de saint Ambroise, l'autre de saint Augustin. D'ailleurs la chronique attribuée à saint Dace n'est point de lui, et lui est bien postérieure, ce qui lui ôte toute autorité.

Mais saint Ambroise ne seroit-il pas le seul auteur du cantique? Il a composé plusieurs hymnes, mais toutes en vers métriques, et aucune ne ressemble au *Te Deum*. Saint Augustin qui les cite souvent, ne parle jamais du *Te Deum*.

Reste à examiner l'opinion qui attribue ce cantique à saint Hilaire. Il est constant que cet évêque a composé une liturgie et des hymnes qui ont été anciennement adoptées par l'Eglise. Abbon, abbé de Fleury, nomme saint Hilaire comme auteur du *Te Deum*. Le témoignage d'un homme si instruit pour ce siècle est d'un grand poids.

D'ailleurs, M. l'abbé Cousseau trouve beaucoup de rapports entre le style du *Te Deum* et celui des écrits de saint Hilaire. Aucun chant de l'Eglise ne ressemble plus au *Te Deum* que le *Gloria in excelsis*. Or, ce dernier cantique n'a jamais été attribué par les anciens, comme par les bons critiques modernes, à un autre qu'à saint Hilaire. L'auteur termine ainsi :

« Je pourrois pousser plus loin ces rapprochemens, et citer certains termes employés dans le *Te Deum* qui sont tout-à-fait de la langue de saint Hilaire; mais je crois que c'en est assez pour assurer à notre saint évêque la gloire d'avoir composé cet admirable cantique. Les pensées, le style, la poésie et ce que ses formes ont de plus singulier, tout concourt à confirmer le témoignage ancien qui le lui attribue.

» Maintenant, si vous me demandez à quelle époque et dans quelle circonstance saint Hilaire a pu composer le *Te Deum*, j'avouerai que j'ignore absolument. Mais si vous me permettez de faire une conjecture, voici celle qui me paroîtroit la plus vraisemblable : pour trouver l'instant où l'idée principale, l'idée mère de cette belle composition a été conçue ou plutôt inspirée, je me reporterois à ce jour, l'un de plus beaux qui aient éclairé notre antique cité, à ce jour mémorable où saint Hilaire, revenant de combattre l'erreur dans les conciles de l'Orient et jusque dans le palais des empereurs, salué à son retour par les acclamations, ou, comme dit saint Jérôme, par les embrassemens de toute l'église gallicane, reparut pour la première fois au milieu de sa chère église de Poitiers. Il me semble entendre ce peuple immense, accouru de toutes parts pour revoir son glorieux pasteur, louer sa constance invincible, exalter son courage, applaudir avec enthousiasme aux victoires remportées par sa foi. Il me semble le voir lui-même, cet évêque vénérable, le cœur rempli d'une joie céleste, le visage étincelant d'un feu divin, lever les yeux vers le ciel et s'écrier : Nous

Seigneur, ce n'est pas moi qu'il faut louer; ce n'est pas à moi qu'appartient cette victoire. C'est vous seul et votre divin fils qui avez triomphé; c'est vous seul qu'il faut louer, *Te Deum laudamus*, etc. Ainsi ce majestueux cantique, le plus beau de tous les chants de victoire, auroit eu pour objet dès son origine de célébrer le plus beau de tous les triomphes auxquels il soit donné à l'homme de concourir, le triomphe de la vérité sur l'erreur.»

On ne peut disconvenir que l'estimable auteur ne donne des raisons très-plausibles à l'appui de son opinion. On voit d'ailleurs qu'il a beaucoup réfléchi sur ce sujet. Son écrit est accompagné de notes qui prouvent autant de critique que de savoir. Il conjecture que les huit derniers versets ne faisoient point d'abord partie du *Te Deum*, et que ce cantique finissoit au verset *Æternâ fac cum sanctis tuis in gloriâ numerari*, qui en paroît en effet la conclusion naturelle. Le reste est d'un ton différent. Plusieurs gens de goût, dit M. l'abbé Cousseau, sont de cet avis, et M. l'évêque d'Orléans, juge si compétent dans cette matière, m'a dit expressément qu'il en avoit eu plusieurs fois la pensée.

M. l'abbé Cousseau est un chanoine de Poitiers, également recommandable par son goût pour l'instruction, par sa piété et par son excellent esprit. On voit avec plaisir un membre du jeune clergé se livrer à ces études graves et solides qui conviennent si bien à un prêtre; il y a encore une ample moisson à recueillir dans le champ des antiquités ecclésiastiques.

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

PARIS. — M. Frédéric Rézé, évêque du Détroit aux Etats-Unis, est arrivé en Europe pour les affaires de sa mission. Il nous avoit fait l'honneur de nous annoncer son prochain départ, par une lettre du mois de février. Mais le voyage du prélat a été retardé par les soins de son diocèse. Il n'est arrivé que ces jours-ci au Havre, où il a rencontré le missionnaire allemand dont nous avons parlé, et qui partoit pour le Michigan. Il s'est croisé en mer avec M. Baraga, qui retournoit à sa mission. Son projet paroît être de rester le moins possible en Europe. Il est cependant obligé de se rendre à Rome; où il fera connoître au Saint-Siége l'état de sa mission.

Son diocèse, qui comprend le Michigan et le territoire du Nord-Ouest, est celui où l'on compte le plus de sauvages. Ils sont divisés en plusieurs tribus, qui sont réparties entre différens établissemens. On a vu dans les numéros des *Annales de la Propagation de la Foi*, les succès des missionnaires dans plusieurs de ces établissemens. Il y a parmi ces Indiens des exemples de piété et de vertu qui pourroient faire rougir bien des chrétiens d'Europe. Mais, outre ces Indiens, le diocèse compte encore une population qui s'augmente tous les jours. Le premier noyau de cette population se compose de descendans des anciens Canadiens, car ce pays étoit autrefois compris dans le Canada. Il s'y est joint successivement un grand nombre d'émigrans d'Europe, surtout des Irlandais et des Allemands. Il y a donc au Détroit des Français, des Irlandais et des Allemands. On prêche à la cathédrale dans les trois langues. M. l'évêque a établi une nouvelle église pour les Irlandais, et il cherche les moyens d'en avoir une pour les Allemands. Il a en ce moment 24 missionnaires dispersés sur une immense étendue de territoire, et désireroit trouver quelques bons prêtres français qui voulussent se consacrer à cette mission. Mais il faut des hommes animés d'un véritable zèle, bien détachés,

courageux, résignés aux privations. S'il en est de ce caractère qui se sentent du goût pour ces missions lointaines, il les accueilleroit avec intérêt, pourvu qu'ils obtiennent l'autorisation de leur évêque, et qu'ils présentent toutes les garanties désirables.

Le jeune républicain dont nous avons parlé dans le Numéro du 13 juillet a succombé à la maladie dont il étoit atteint. Ce jeune homme, qui se nommoit Grivel, et qui étoit d'Issy près Paris, étoit d'un caractère fort ardent, et avoit renoncé à une place pour se jeter dans le parti républicain, où il se distinguoit par l'exaltation de ses idées. Touché de la grâce, comme nous l'avons vu, il a donné dans sa dernière maladie des preuves d'une foi vive et d'un retour sincère à la religion. Il a voulu que ses amis connussent ses sentimens, et il s'efforçoit de les leur faire partager. Son désir eût été d'être conduit devant la statue de Notre-Dame de Paix, vénérée dans le quartier qu'il habitoit; mais son extrême foiblesse n'a pas permis de lui procurer ce bonheur. Il est mort dans les dispositions les plus édifiantes le 16 juillet, ayant été visité plusieurs fois par un pieux ecclésiastique, qui n'a cessé de lui donner tous les soins de son ministère. On dit qu'il est question de publier une relation des derniers momens de ce bon jeune homme.

La neuvaine de sainte Philomène se fait ordinairement du 1er août au 10, jour de son martyre à Rome et de la translation de son corps à Mugnano. Cette neuvaine aura lieu à la paroisse Saint-Gervais. Chaque jour, à partir de mardi, une messe sera dite à huit heures dans la chapelle où l'on a placé il y a un an sa statue et ses reliques, qui seront exposées à la vénération des fidèles; et le soir, on y dira la prière suivie des litanies de sainte Philomène, et de la bénédiction du saint ciboire. La fête de la sainte se fera par anticipation le 9 août, anniversaire de l'établissement de sa dévotion à Saint-Gervais. M. le curé célébrera à neuf heures une messe en son honneur dans la chapelle qui sera décorée et illuminée. On y dira d'autres messes basses toute la matinée, et le soir à six heures aura lieu dans la même chapelle un salut, et ensuite une exhortation par M. l'abbé Valgalier, premier vicaire.

M. Delacroix, évêque élu de Gap, est entré en retraite le 14 juillet, dans la maison de retraite de Pont-d'Ain, préparée aux prêtres infirmes par M. l'évêque de Belley. Les exercices ont été prêchés par M. l'abbé Ballet, chanoine missionnaire. Plusieurs ecclésiastiques voisins de Pont-d'Ain y ont pris part. Il y avoit trois exercices par jour, sans compter l'oraison du matin. Le prédicateur a été entendu avec un vif intérêt. La clôture a été faite le 21 par M. l'évêque de Belley, qui a adressé à cette occasion une allocution touchante avant le renouvellement des promesses cléricales.

Les deux prélats et le prédicateur se sont rendus ensuite à Bourg pour attendre le sacre, qui se fait décidément le 25, jour de la fête de saint Jacques, apôtre. Des raisons de convenance ont fait préférer l'église de Brou à celle de Notre-Dame de Bourg. Les cérémonies pourront se faire avec plus de pompe. Le clergé de Gap, celui de Belley et celui de Lyon doivent s'y trouver en grand nombre. De plus, M. l'évêque de Belley a invité plusieurs prélats.

Le jeudi 20, M. l'évêque de Bayeux a visité la maison pénitentiaire de Beaulieu où les détenus s'étoient préparés à le recevoir. Ils étoient réunis dans la chapelle. Le prélat a dit la messe, et a adressé aux prisonniers

une exhortation pleine de charité et de mesure. Son texte étoit pris de ces paroles si touchantes de l'Evangile : *Venite ad me, omnes qui laboratis et onerati estis, et ego reficiam vos.* Le prélat a paraphrasé ce texte avec beaucoup d'onction. Il a fait sentir aux détenus que c'étoit l'oubli de Dieu qui étoit la cause de leurs maux, et les a invités à revenir à lui, comme le texte les y exhortoit. Un bon nombre de détenus ont été admis à la communion, et ont reçu ensuite la confirmation. Ils avoient été instruits et préparés par les soins de M. l'aumônier de la prison. Comme M. l'évêque se retiroit, un jeune détenu lui a lu un discours de remercîment, auquel le prélat a répondu par des paroles de bonté. Il a visité ensuite toute la maison, et a paru satisfait de la direction de l'établissement et des soins qu'on donne aux détenus.

Les retraites ecclésiastiques ont commencé ce mois-ci en plusieurs diocèses. A Amiens, la retraite a été terminée lundi dernier. M. l'abbé Benoin, chanoine de Tours, a prêché tous les discours de la retraite et l'a terminée par un discours sur la dignité et les bienfaits du sacerdoce. Après le *Te Deum* et la bénédiction donnée par M. l'évêque d'Amiens, les retraitans, qui s'étoient rendus processionnellement à la cathédrale, sont retournés dans le même ordre au séminaire. M. l'abbé Benoin, que plusieurs journaux ont appelé Benoît, se livre depuis plusieurs années à ce genre de ministère.

Le Frère Jean-Baptiste du Saint-Sacrement, qui quête pour le Mont-Carmel, est arrivé à Rouen, où il a été très-bien accueilli par M. le cardinal-archevêque. Son Eminence a adressé une circulaire à son clergé en faveur de la bonne œuvre, et le préfet l'a recommandé aux autorités du département de la manière la plus obligeante.

Les missionnaires du diocèse de Saint-Flour ont encore donné cette année des retraites dans dix paroisses, non compris celles qu'ils ont données dans le diocèse de Tulle. Partout les fidèles ont montré un grand empressement pour entendre la parole de Dieu, et pour se purifier au tribunal de la pénitence. Les hommes comme les femmes ont rempli leurs devoirs avec édification ; le nombre de ceux qui ne sont pas rentrés en eux-mêmes a été fort petit. S'il étoit possible que ce secours fût procuré à toutes les paroisses et fût renouvelé de temps en temps, on verroit les désordres cesser, et la foi se réveilleroit partout.

Le président du tribunal de Périgueux avoit fait replacer dans la salle des audiences de ce tribunal l'image du Christ qui en avoit été enlevée depuis sept ans. Mais le conseiller à la cour royale de Bordeaux qui est venu dernièrement à Périgueux pour présider les assises, n'a pas voulu souffrir ce signe de religion et l'a fait disparoître. Cet acte d'intolérance et de fanatisme n'est-il pas pitoyable dans un magistrat ? Heureusement nous ignorons son nom.

Cette année la fête de saint Vincent de Paul avoit un caractère particulier. C'est précisément l'anniversaire de sa canonisation par Clément XII en 1737. Aussi les Filles de Charité ont célébré sa fête avec un nouvel éclat. A Libourne, l'église de leur hospice étoit parée par leurs soins le 19 juillet, comme pour les plus grandes fêtes. Une messe solennelle a été célébrée par M. l'abbé Charriez, curé de la ville, assisté de jeunes ecclésiastiques du séminaire en vacances. Les jeunes gens de Libourne et des musi-

ciens du 12e de chasseurs ont exécuté des morceaux de musique. Le soir, après vêpres, M. le curé de Lagorce a prononcé un sermon sur la charité, dans lequel il a retracé les vertus du saint, et placé en même temps l'éloge des pieuses Sœurs qui ont si bien profité de ses leçons et de ses exemples.

Règle générale chez certaines *feuilles* : tous les régicides sont des hommes vertueux, et tous les prêtres mariés sont des hommes honorables. Depuis vingt ans il ne meurt pas un conventionnel sans qu'aussitôt tous les journaux révolutionnaires entonnent un hymne en son honneur. Ainsi, quand Carnot, Laignelot, Le Carpentier, etc. moururent, on leur décerna une couronne civique comme à des amis de leur pays, des hommes humains, vertueux, dignes de l'immortalité. Aujourd'hui, c'est le tour des prêtres mariés, ou du moins d'un diacre qui avoit femme et enfans. On a dit que sa vie de 66 ans a toujours été *honorable et honorée*. Ainsi on trouve apparemment *honorable* pour lui qu'il eût rompu ses engagemens, et qu'il eût vécu pendant plus de 40 ans dans une union que l'Eglise réprouvoit, sans prendre les moyens de réparer le scandale. On ne peut assurément témoigner plus de mépris pour les lois de l'Eglise, que de louer un homme de les avoir violées constamment dans une longue carrière ; il faut avoir d'étranges idées de l'honneur et du devoir pour porter de tels jugemens.

Ces réflexions nous sont venues à l'occasion d'un fait dont nous n'avions pas parlé d'abord et qui a été défiguré dans les journaux. Un sieur Folié, suppléant du juge-de-paix de Verneuil depuis 1830, nommé à cette place par M. Dupont de l'Eure pendant son court ministère, est mort dernièrement à Verneuil ; il avoit renoncé aux ordres dès le commencement de la révolution, et a refusé à sa mort de faire aucune réparation. M. le curé de la Madeleine, à Verneuil, ne lui a point accordé la sépulture chrétienne. Y a-t-il de *l'intolérance* à refuser des prières à celui qui avoit rompu avec l'Eglise et qui n'a pas voulu entendre sa voix à son heure dernière? Nous avons discuté cette question trop souvent pour qu'il soit besoin d'y revenir.

Mais ici il y a eu une circonstance tout-à-fait singulière ; c'est que la famille Folié, qui vouloit un service, quel qu'il fût, s'est adressée à un ministre protestant qu'elle a fait venir d'auprès de Dreux, et qui est arrivé en poste le 1er juillet. Ce ministre a fait dresser un autel dans la maison du mort, y a récité des prières et fait un discours qui a été, comme de raison, *simple et touchant*. Que l'on fasse venir de loin un ministre protestant pour l'enterrement d'un homme qui n'étoit ni catholique ni protestant, cela prouve que la famille, à son exemple, ne tient pas plus à une religion qu'à une autre. Qu'est-ce d'ailleurs que des prières pour les morts dans le système des protestans qui ne croient pas que la prière puisse servir aux morts? Le ministre n'a voulu en tout cela que jeter de la poudre aux yeux, et la famille a cru faire niche au clergé catholique. Ainsi la tombe même des morts sert à satisfaire de misérables petites passions.

Le diocèse de Montpellier vient de perdre M. Jean-François-Xavier de Lunaret, vicaire-général archidiacre. Né à Béziers le 5 avril 1755, il fit ses études au collége de cette ville et à Toulouse. Ses progrès furent tellement rapides, qu'à l'âge de 23 ans il fut jugé capable de suppléer son professeur de théologie dans le séminaire de la Mission. Il obtint le grade de docteur en théologie à la suite d'un concours, et sa modestie seule l'empêcha de disputer une chaire de théologie qui se trouvoit vacante en ce

moment, et à laquelle l'appeloient les vœux et les vives instances de ses amis, qui connoissoient tout son mérite. A son retour à Béziers, il fut nommé vicaire de la Madeleine par M. de Nicolaï, alors évêque de ce diocèse. Il réalisa toutes les espérances, et fit tout le bien qu'on avoit droit d'attendre de son zèle et de ses talens; mais ses goûts et ses études le ramenoient à l'enseignement, et M. de Nicolaï qui venoit de créer au collége de Béziers une chaire de théologie s'empressa d'y nommer M. de Lunaret.

Presque tous les ecclésiastiques de l'ancien diocèse de Béziers ont été formés par ses soins, et la reconnoissance dont ils ont été pénétrés pour lui honoroit à la fois le maître et les élèves. M. de Lunaret obtint une demi-prébende à la cathédrale de Saint-Nazaire; il partageoit son temps entre la prière et l'étude, lorsqu'éclata la révolution, qui dispersa le collége de Béziers et les jeunes gens qui y étoient rassemblés. Ayant refusé le serment à la constitution civile du clergé, il fut obligé de se retirer à Nice avec plusieurs ecclésiastiques; mais bientôt la persécution révolutionnaire le poursuivit dans cet asile, et il se rendit à Rome, où il fut accueilli par les soins généreux du pape Pie VI, et placé dans un couvent de Récollets à Aquapendente. Il rentra en France après la mort de Robespierre, et il eut la consolation de ramener à l'unité beaucoup d'ecclésiastiques qui n'avoient pas suivi la même ligne que lui dans les temps fâcheux.

Le 18 fructidor obligea M. de Lunaret à sortir encore de France; cette fois il se réfugia en Espagne. Il professa les mathématiques à Barcelonne, et le produit de son travail fut consacré à soulager ses pauvres compagnons d'infortune. Il appeloit même tous les matins auprès de lui quelques prêtres et quelques émigrés; il leur donnoit gratuitement des leçons d'arithmétique et de géométrie, et leur fournissoit par là les moyens de se rendre utiles et de pourvoir eux-mêmes à leur existence. M. de Lunaret rentra en France en 1800, et fut honoré de la confiance de M. Rollet, qui le nomma son vice-gérent pour l'ancien diocèse de Béziers. Il put enfin ramener tous les prêtres schismatiques, à l'exception de deux ou trois dont l'opiniâtre résistance l'affligea sensiblement. M. Fournier, qui succéda à M. Rollet, appela auprès de lui M. de Lunaret, en 1819, en qualité de vicaire-général; il en remplit les fonctions jusqu'à la mort de ce prélat, arrivée le 29 décembre 1834. Le chapitre le nomma vicaire-général capitulaire.

M. Thibault se fit un devoir de le conserver, et de profiter de ses lumières et de sa longue expérience, malgré les vives instances du pieux et modeste grand-vicaire, qui vouloit se retirer pour vaquer entièrement à la prière et au salut de son ame. M. de Lunaret est mort le 21 juillet, à la suite d'une double attaque de paralysie, et dans les plus grands sentimens de piété. Ses obsèques ont été honorées par la présence de M. l'évêque, qui a fait l'absoute, et par le concours d'un grand nombre d'ecclésiastiques qui regrettoient en lui un bienfaiteur, un modèle, un ami, un père. Son respectable collègue M. Coustou voulut, malgré ses infirmités, honorer sa mémoire et célébrer le service. Dans ces derniers temps, le gouvernement avoit nommé M. de Lunaret chevalier de la Légion-d'Honneur. La douceur de son caractère, les charmes de sa société, une conversation gracieuse et variée lui concilioient tous les cœurs; M. Fournier lui accordoit toute sa confiance, et à sa mort il le nomma son légataire universel.

On a reçu une lettre de M. Proven-

cher, évêque de Juliopolis, datée de Montréal au Canada le 7 avril dernier. Le prélat se disposoit à retourner, aussitôt que la saison le permettroit, à la rivière Rouge, sa résidence ordinaire. Son voyage d'Angleterre en Canada avoit été prompt et heureux, mais il n'en fut pas de même de celui des trois bâtimens qui le suivirent, et sur l'un desquels avoient été embarqués beaucoup d'objets destinés pour sa mission, des vases sacrés, des ornemens d'église, des livres de piété, etc., qu'il s'étoit procurés en Europe, et pour l'achat desquels il avoit épuisé toutes ses ressources. Sur ce même navire se trouvoit un jeune homme, M. Morin, que le prélat destinoit à diriger une école pour les jeunes sauvages de son district. Les trois bâtimens qui appartenoient tous à la compagnie de la baie d'Hudson, s'étant trop avancés dans la baie, se trouvèrent pris par les glaces. L'un a péri corps et biens; un autre a été obligé de jeter toute sa cargaison à la mer, et a pu retourner en Angleterre où il est arrivé dans le plus déplorable état. Le troisième, celui où étoit le jeune Morin avec les effets de M. l'évêque, est parvenu, après de grands efforts, à se dégager des glaces, et est arrivé à la rivière Rouge, sans avoir éprouvé de pertes ou d'avaries considérables. Le jeune Morin attribue sa conservation et celle du navire à la protection de la sainte Vierge qu'il ne cessa d'invoquer pendant le danger, et à la médaille qu'il portoit au cou. (*Annales de la Propagation de la Foi.*)

POLITIQUE.

Nous ne sommes pas surpris de voir toute la presse de France, et jusqu'à celle des pays étrangers, émue comme elle l'est au sujet de l'espèce de coup d'état qui vient de tomber sur M. de Genoude et M. Berryer. Dans cette affaire, tout se présente d'un côté sous un aspect effrayant, et prend des formes gigantesques; et de l'autre, tout est exigu, insignifiant, embarrassé; ce sont des coups de massue qui se changent en coups d'épingle, des poutres qui deviennent des pailles.

Au premier moment, c'est un émoi, une terreur et une consternation à faire croire qu'on s'est vu menacé de périr, et que l'état vient d'échapper à quelque chose qui le mettoit à deux doigts de sa perte. Ce sont des descentes de police à double et à triple renfort, avec accompagnement de serruriers; en un mot, c'est une espèce de cheval de Troie dont on s'attend à voir sortir des légions armées en lui sondant les flancs.

Et à côté de ce cheval de Troie, que se passe-t-il? D'abord, c'est M. de Genoude qui se met tranquillement à table à l'heure ordinaire de son dîner, laissant la police maîtresse de son cabinet, de ses papiers et du corps du délit, sans daigner seulement en perdre l'appétit, ni faire retarder d'une minute la montre de son cuisinier. Puis c'est un autre conspirateur, M. Berryer, qui plaide et gagne tranquillement un procès pour ses cliens, en cour d'assises, avant de passer chez le juge d'instruction pour savoir ce qu'il lui veut. Enfin, c'est le délinquant principal, le porteur des conjurations et complots, qui, après avoir remis à la justice de Strasbourg l'attentat qu'il vouloit exporter dans sa valise, est autorisé à passer le Rhin, et à poursuivre sa route sans aucun empêchement ni obstacle de la part de personne.

Or, il faut convenir que voilà des proportions qui ne répondent point à l'appareil et à l'éclat des premières. On ne voit plus là qu'une de ces petites queues d'ombres que les fantasmagories laissent après elles, lorsque leurs grandes images gigantesques se sont évaporées dans les vapeurs de l'air. Et cependant, c'est encore quelque chose de moindre et de plus insaisissable après qu'on a lu l'interrogatoire subi par M. de Genoude devant son juge d'instruction. Là, en effet, ce n'est plus le prévenu qu'on plaint de son embarras,

c'est le magistrat. Celui-ci ne sait où prendre ce qu'on l'a chargé de trouver dans les pièces de la prévention, et il est obligé à chaque pas de se faire aider par l'accusé. L'*œuvre* de M. de Génoude et *les hommes* qu'il s'est adjoints pour y concourir, voilà ce qui est obscur et d'une difficile interprétation ; car il y a œuvres et œuvres, hommes et hommes. Cela dit tout et ne dit rien ; il faut savoir quelle est l'œuvre, et quels sont les hommes qu'on y emploie.

Le prévenu répond que ses œuvres sont la *Gazette de France*, *la raison du christianisme*, *la raison monarchique*, la publication *des Pères de l'Eglise*, la traduction de la *Bible* ; et que, quant aux hommes par lesquels il se fait aider dans ses diverses entreprises, il est tout prêt à les nommer. Certainement ce ne sont point là des œuvres coupables, des œuvres ténébreuses, des œuvres suspectes ni entachées de machinations ; et ceci devroit être péremptoire pour quiconque sait à quoi M. de Genoude dépense sa vie et sa fortune. Cependant, des réponses si claires, dont la vérification est au vu et au su de tout le monde, ne mettent point fin aux *si* et aux *mais* de l'interrogatoire. « *Mais*, dans votre lettre, ajoute le magistrat instructeur, *vous paroissez* marcher directement à votre but, et provoquer la duchesse de Berri à rentrer en France avec son fils. En parlant de don Carlos, *vous semblez* le lui offrir pour exemple. »

Ces *vous paroissez* et ces *vous semblez* ne nous laissent aucune observation à faire sur la gravité des inculpations. Seulement nous désirons que cette affaire amène la nécessité de régler les franchises de la correspondance privée, afin qu'on ne reste plus exposé en France sur ce point aux surprises et aux guet-apens. Car, jusqu'ici, la législation ne s'est occupée que de ce qui se publie par la voie de l'impression, et jamais la pensée n'avoit été emprisonnée que dans les casses de la typographie. Cela est si vrai, que rien ne faisoit autant monter le feu au visage des libéraux de la restauration, que le simple soupçon d'un *cabinet noir*, où ils supposoient que le secret des lettres pouvoit être violé.

Ici c'est autre chose qu'un simple soupçon ; c'est autre chose aussi qu'une de ces curiosités d'alors ; (si tant est que le fait soit vrai) et qui n'ont jamais servi à motiver ni des poursuites criminelles, ni des violations de domicile ; ni des saisies de papiers. Voici, disons-nous, qui devient bien autrement sérieux. On ne se contente plus de surprendre les confidences particulières et les épanchemens de l'intimité, on s'en fait des armes et des actes d'accusation ; on ose en saisir la justice, et se présenter la tête haute devant la publicité, avec ces dépouilles de la pensée, avec ces trophées de l'inquisition. C'est ce droit que nous voudrions voir éclairci, réglé, fixé n'importe comment, afin qu'on puisse savoir désormais sur quoi compter avec le régime de juillet, et distinguer ce qui est muré de ce qui ne l'est pas à ses yeux, dans la vie privée des citoyens.

PARIS, 28 JUILLET.

On assure que le duc de Montebello passe à Turin, et est remplacé à Berne par le baron Mortier.

— La loi qui établit un impôt sur les sucres indigènes a été insérée avant-hier au *Bulletin des Lois*.

— Le comte Sébastiani, ambassadeur à Londres, est attendu à Paris.

— M. de Campuzano, ambassadeur du gouvernement révolutionnaire d'Espagne à Paris, a remis, de la part de la régente, les insignes de l'ordre de la Toison-d'Or au duc d'Orléans, et celles de l'ordre de Marie-Louise à la princesse Hélène.

— Un officier, qui croyoit avoir des ordres formels, fit, au mois de mai dernier, fusiller quatre noirs, dit *Bonnis*, qui étoient venus dans le quartier d'Oyapock, à la Guyane française. Les malheureux, avant de recevoir la mort, avoient été attachés deux à deux, et placés sur le bord d'une large fosse qu'on venoit de fouiller pour eux. Un père étoit à côté de

son fils, âgé de 17 ans; il avoit fait le sacrifice de sa vie, mais il demandoit en grâce qu'on épargnât son enfant.

Il a été décidé le 26 que cet officier, qui commande un détachement de la garnison de Cayenne, seroit traduit devant un conseil de guerre, et que le gouverneur de la Guyane françoise viendroit rendre compte, à Paris, de sa conduite.

— Le chef d'escadron d'état-major Pellion, qui a déjà eu des missions en Afrique, part de nouveau pour Alger, d'où l'on dit qu'il passera à Bone. Il est question du général Damrémont pour le commandement de l'expédition de Constantine, qu'on regarde comme très-prochaine.

— Le *Toulonnais*, arrivé aujourd'hui, ne contenant pas de correspondance d'Afrique, la même incertitude continue à régner sur la mort d'Abd-el-Kader.

— Un journal annonce aujourd'hui que le duc de Nemours a écrit au maréchal-de-camp Trézel, qu'il se rendroit au mois de septembre en Afrique, pour venger l'insulte faite à nos armes dans la malheureuse expédition de Constantine, à laquelle ce prince, comme on se rappelle, a assisté.

— Le *Commerce*, en parlant de *la conspiration légitimiste*, dit que le ministère a voulu, par ses mesures vexatoires, effrayer les légitimistes à l'approche des élections, et les empêcher d'exercer leurs droits.

—Le général Donnadieu s'est définitivement pourvu en cassation contre l'arrêt du 24, qui l'a condamné à 2 ans de prison, 5,000 d'amende, et à l'interdiction pendant 2 années des droits mentionnés dans l'art. 42 du code pénal. Ces droits sont, entre autres, ceux de vote et d'élection, d'éligibilité, d'admission aux fonctions publiques, de port d'armes, de vote et de suffrage dans les délibérations de famille.

— La cour de cassation a décidé lundi que, pour s'affranchir de la responsabilité décrétée par la loi du 10 vendémiaire an IV, la commune sur le territoire de laquelle des pillages avoient eu lieu à force ouverte, devoit non-seulement justifier qu'elle avoit pris toutes les mesures nécessaires pour prévenir ces désordres, mais encore qu'aucun de ses habitans n'y avoit participé.

— Mademoiselle Cochelet, qui épousa le commandant Parquin, laissa à son décès un manuscrit intitulé : *Mémoires sur la reine Hortense*. Elle avoit été sa lectrice. Le commandant Parquin vendit ce manuscrit pour le compte de sa fille mineure à M. Ladvocat, libraire, moyennant 2,000 francs. Les créanciers de la communauté ayant formé opposition entre les mains de ce dernier, l'affaire est venue devant le tribunal, qui, ne considérant pas l'ouvrage de madame Parquin comme un propre à elle, a maintenu l'opposition.

— Les accidens occasionnés par l'imprudence des cochers sont si fréquens, qu'on doit croire à l'existence d'une compagnie d'assurance qui garantit leurs auteurs contre toute responsabilité pécuniaire. Aussi n'a-t-on pas vu avec étonnement la 2e chambre porter à 1,500 fr., au lieu de 1,000 fr. accordés par les premiers juges, les dommages-intérêts auxquels l'administration des *Diligentes* et l'un de ses cochers ont été condamnés pour blessures ayant amené la mort du nommé Varet.

— Il y a quelques mois, une chaise de poste s'arrêta devant la porte d'une auberge de Saint-Cloud. L'hôte sortit et s'empara obligeamment du bagage d'un jeune homme qui en descendoit. Le voyageur étoit fort bien vêtu, avoit les manières du monde; ce qui ne contribua pas peu à le rendre l'objet des attentions délicates de l'aubergiste, qui redoubla de zèle en apprenant qu'il avoit chez lui un riche Danois, M. le comte de Ravelz, enfin. Le voyageur dîna, coucha, passa plusieurs jours et paya bien. Saint-Cloud lui plaisoit, le parc lui paroissoit enchanteur, mais le bruit de l'auberge commençant à le fatiguer, il vouloit se loger dans une maison particulière. L'aubergiste le con-

duisit chez un voisin qui louoit une partie de sa maison en garni. Le comte de Ravelz consentit à payer 200 fr. par mois, et s'installa le même jour chez M. Lévesque, après lui avoir compté un mois d'avance, et avoir chargé l'aubergiste de soigner ses repas et de les lui envoyer avec exactitude. M. Lévesque, ancien soldat de l'empire, se lia vite avec l'étranger, dont un oncle général avoit long-temps combattu à côté de Bonaparte; il le présenta à sa femme et à sa fille. Le comte de Ravelz ne tarda pas à parler d'établissement; il vouloit, avant tout, une femme qui lui plût, se trouvant dans une position assez belle pour ne pas tenir à la fortune.

Le jeune étranger qui désiroit acheter des bijoux craignoit d'être trompé. M. Romeuf, ami de la maison, lui indiqua M. Lebrun. Arrivé à Paris, M. Romeuf, qui désiroit procurer une brillante affaire à son orfèvre, alla chez lui pour l'informer de ce qui se passoit. Celui-ci courut à Saint-Cloud, et obtint la promesse du comte qu'il ne s'adresseroit pas ailleurs. En effet; il passa chez cet orfèvre quelques jours après, et fort embarrassé dans le choix, il finit par s'arrêter à une parure de 16,500 fr., et à une belle paire de boucles d'oreilles en diamans. « Vous me les apporterez demain, dit-il, je désire connoître le goût de M. Lévesque avant de rien acheter. » M. Lebrun voulut qu'il emportât le tout; le comte d'abord s'y refusa; pressé de nouveau, il y consentit. Les bijoux furent trouvés magnifiques. Le lendemain, M. de Ravelz partit dans une bonne voiture qu'il venoit d'acheter, allant, disoit-il, à la rencontre de son oncle jusqu'à Meaux. Bien qu'il eût promis de revenir promptement, on ne le vit plus, et M. Lévesque en fut pour mille francs qu'il lui avoit prêtés au moment de son départ.

M. Lebrun, après s'être adressé à la police, qui ne put lui indiquer le nom e la demeure du comte de Ravelz, appela MM. Lévesque et Romeuf devant la troisième chambre, en garantie de la vente qu'il avoit faite sur leur recommandation. Le tribunal, attendu que les susnommés avoient agi de bonne foi, l'a débouté de ses prétentions.

— Demain samedi, la dernière levée des lettres aura lieu aux boîtes des bureaux d'arrondissement à midi et demi, et à une heure à la grande poste.

— La Bourse sera fermée demain.

— M. Audouin, avocat à la cour royale de Paris, ancien conseiller à la cour de cassation, et commissaire des guerres, vient de mourir à l'âge de 73 ans.

— Le docteur Broussais, que le *Journal des Débats*, d'après le *Messager*, avoit annoncé dangereusement malade, écrit à cette feuille pour démentir cette nouvelle.

— Le préfet de police vient de rappeler aux habitans de la capitale les dispositions de l'ordonnance du 1er avril 1818, qui défend de placer des caisses ou pots de fleurs sur les croisées sans balcon, ou non garnies d'un petit grillage.

— Il est entré aux abattoirs, pendant le mois de juin, 5,316 bœufs, 1,623 vaches, 7,869 veaux, et 28,011 moutons. Dans le mois de juin 1836, il n'étoit entré que 4,786 bœufs, 914 vaches, 6,539 veaux et 25,015 moutons. La consommation de Paris a donc été augmentée, en comparant juin 1836 à juin 1837, de 630 bœufs, 709 vaches, 1,330 veaux et 2,997 moutons. Durant le premier semestre de 1837, il est entré aux abattoirs 37,506 bœufs, 9,419 vaches, 39,080 veaux, et 184,617 moutons.

— Un agent de change, mort il y a quelques mois, avoit fait un pari avec un riche capitaliste. Ce dernier alla trouver la veuve de son parieur, et lui dit que tout s'étoit passé sur parole, et qu'ayant gagné les 26,000 fr., montant du pari, il s'en rapporteroit à ce qu'elle décideroit. Cette dame prit alors des billets de banque, et s'apprêtoit à compter la somme, lorsque le prétendu gagnant l'arrêta, en lui disant: « Puisque vous êtes d'avis, madame, que le pari est valable, en voici le montant; c'est moi qui l'ai perdu. »

— Dimanche dernier, un élève du collége Rollin, rue des Postes, se promenoit dans une des cours, lorsqu'entendant tout à côté de lui un bruit étrange, il se retourna, et vit avec effroi une assez grande excavation ; elle provenoit d'un éboulement dans les anciennes carrières, au-dessus desquelles ce quartier et plusieurs autres sont situés.

— Les grandes eaux de Saint-Cloud joueront le 30. Nous avons déjà annoncé que celles de Versailles joueront le même jour.

— La moisson des seigles qu'on dit très-abondante est terminée dans les environs de la capitale. Celle des blés promet d'être des plus riches qu'on ait vues depuis long temps.

NOUVELLES DES PROVINCES.

Le tribunal de police correctionnelle de Versailles avoit dernièrement à juger 18 individus déjà repris de justice qui étoient venus exploiter les poches des visiteurs du nouveau Musée. Les prévenus prétendoient bien être venus à Versailles pour *affaires*, mais n'ayant pu prouver la légitime possession d'une infinité d'objets saisis sur eux, et réclamés par leurs véritables propriétaires, ils ont été condamnés chacun à trois mois de prison.

— Tous les mineurs d'Anzin contre lesquels des mandats d'amener avoient été lancés se sont constitués prisonniers; les détenus sont au nombre de 34.

— Le nombre de voyageurs embarqués et débarqués à Boulogne pendant le premier semestre de 1837 ayant dépassé de 6,558 celui du même semestre de 1836, tout porte à croire que l'année 1837 présentera un mouvement de près de 60,000 passagers ; 1835 n'en avoit donné que 25,910.

— Mardi dernier, M. le comte de Pontfarcy, qui, compris dans les affaires de la Vendée, avoit été condamné par contumace, s'est présenté devant la cour d'assises d'Orléans. Sur dix-neuf chefs d'accusation, dix-huit ont été soutenus par l'avocat-général, M. de Sainte-Marie.

Après une courte délibération, le chef du jury est venu déclarer que sur les neuf questions, une avoit été résolue affirmativement. celle qui concernoit l'accusation d'avoir levé des troupes armées, mais avec des circonstances atténuantes.

L'avocat-général a requis alors une année de détention.

Au moment où la cour alloit prononcer le jugement, M. Johanet, qui venoit de défendre M. de Pontfarcy avec beaucoup de talent, a demandé que toute peine fût écartée en vertu de l'amnistie. L'avocat-général s'y est opposé. Néanmoins la cour s'est retirée pour en délibérer. Après deux heures, elle est rentrée en séance, et M. le président, réduit à appliquer la peine, a fait remarquer que la condamnation de M. de Pontfarcy à cinq ans de détention étoit le minimum que la loi le forçoit de prononcer, quoique par une erreur qu'il attribuoit à l'humanité de l'avocat général, celui-ci n'eût parlé que d'une année.

Avant l'amnistie les contumaces politiques étoient traités généralement avec indulgence par les avocats-généraux; depuis, plusieurs contumaces ont été acquittés presque sans débats.

— Le 20 de ce mois un charivari fut donné à Langres (Haute-Marne), à deux époux, à cause, dit-on, de l'inconduite de la femme. Le commissaire de police s'étant rendu sur les lieux, parvint à faire cesser le tumulte. Mais le lendemain le charivari recommença. Cette fois le commissaire de police qui avoit avec lui la gendarmerie arrêta plusieurs individus. Le 22, le charivari continua, et le nombre de ceux qui le donnoient s'étant beaucoup accru, le commissaire de police et la gendarmerie ne suffisant plus pour le rétablissement de l'ordre, ne purent arrêter que cinq des perturbateurs, la foule s'étant opposée à d'autres arrestations.

Le 23, trois compagnies de la garde nationale furent commandées, mais cinq officiers et quatre gardes nationaux obéi-

rent aux ordres qui avoient été donnés. Le sous-préfet voyant que cet appui moral manquoit ainsi à la troupe de ligne, alla avec le commandant de la garde nationale au milieu des perturbateurs, et, n'ayant obtenu que des clameurs plus fortes qu'avant son arrivée, il se décida à appeler la compagnie des vétérans, en garnison à Langres, et à procéder aux sommations. Vers onze heures du soir l'ordre étoit rétabli. De nouvelles manifestations ont eu lieu ce jour-là. Un individu qui avoit frappé un militaire avec une bouteille a été blessé d'un coup de baïonnette. Un homme qui étoit sur un toit pour voir la foule est tombé et s'est tué sur le pavé.

Le conseil municipal et les officiers de la garde nationale se sont réunis le 24, et sont convenus qu'ils se présenteroient le soir au milieu des rassemblemens. Leur démarche a produit un bon effet; l'ordre, dit-on, est maintenant tout-à-fait rétabli.

— Le sieur Poirier, brigadier des gardes à pied de la forêt de Moulière, près Poitiers, possède un boule-dogue qui n'a pas son pareil dès qu'il s'agit de dépister les maraudeurs, ce qui fait qu'il rentre rarement chez lui sans être nanti d'un procès-verbal. Ce garde suit son bouledogue avec l'attention du chasseur qui marche derrière son chien d'arrêt. Ainsi conduit, il se trouva, il y a quelque mois, au milieu de délinquans qui refusèrent, non-seulement de dire leurs noms, mais voulurent lui faire un mauvais parti, lorsque le chien fidèle en mordit un si fort qu'il prit la fuite, et engagea ses camarades à en faire autant.

L'individu que le chien avoit maltraité étoit de la Chapelle-Moulière. Il alla trouver le maire, et lui montra sa large blessure. Prenant fait et cause pour son administré, le sieur Roy signa un arrêté qui enjoignoit au nommé Mondor, capitaine de la garde nationale, d'aller avec deux gardes nationaux *fusiller Monarque*. C'est le nom du chien. Le capitaine obéit. Mais heureusement pour le pauvre *Monarque* il étoit dans la forêt. Le sieur Poirier apprenant, à son arrivée, ce qui s'étoit passé, en référa au préfet qui ordonna au maire d'ajourner l'exécution de son arrêt.

Sur ces entrefaites, le maire de Bignoux, voulant sans doute que son collègue n'eût pas le dessous dans cette affaire, porta plainte au procureur du roi contre *Monarque*. Mais l'information ordonnée par le préfet lui ayant été favorable, l'arrêté du maire se trouva annulé.

— On a parlé de la suppression de l'hôtel des monnoies de Limoges; aujourd'hui on dit que celui de Toulouse va être aussi fermé.

— MM. Conchon, maire de Clermont, et Goyon, sous-préfet de Riom, viennent d'être décorés de la croix de la Légion-d'Honneur.

— Il est mort à Clermont-Ferrand 34 individus dans la deuxième quinzaine de juin.

— On nous raconte que, dans une paroisse de la Bretagne, un maire de juillet allant visiter le presbytère d'un curé, parut très-scandalisé de trouver dans le modeste asile un portrait du roi Charles X; il osa en faire des reproches. — « Monsieur, répondit le recteur, cette image m'est chère; ce prince ne m'a fait que du bien; cependant, comme vous prétendez qu'il est dangereux de la conserver, je consens à la dérober à tous les regards, si de votre côté vous voulez bien me donner toutes les effigies que vous conservez chez vous de cet excellent roi. — Moi! je n'en ai pas. — Consentez-vous à ma proposition? — Je vous répète, M. le curé, que je n'ai pas de portrait de Charles X. — Moi, je vous soutiens le contraire... — Le maire s'emporte; alors le curé, avec le calme breton, répond : Vous êtes riche, M. le maire; vous avez beaucoup d'argent en réserve, et certes beaucoup porte l'effigie de Charles X; donnez-le moi, je cache *mon portrait*, et l'argent du bon roi me servira à faire des aumônes en

votre nom. » Le maire n'eut rien à répondre, mais n'accepta pas l'échange.

— Un violent incendie a éclaté dans la nuit du 24 au 25, à Lyon, dans le faubourg de la Guillotière. C'est, dit on, dans une fabrique de carton que le feu s'est d'abord manifesté. Deux grands magasins de foins, dont un appartenoit à MM. Laffite et Caillard, ont été entièrement consumés. Deux maisons voisines ont été endommagées.

— Martin, condamné à dix ans de travaux forcés pour vols avec effraction, et qui alloit être transféré à Vesoul (Haute-Saône) pour y répondre à une accusation d'assassinat, s'est évadé, le 23, en plein jour, de la nouvelle prison du palais de justice à Lyon. Ayant détaché un barreau de fer d'une fenêtre, il a ensuite franchi le chemin de ronde à l'aide d'une poutre.

— Il paroît que la ville et l'arrondissement de Nantua fourmillent d'usuriers qui dévorent la substance des pauvres familles. Déjà plusieurs ont été condamnés à des peines pécuniaires et corporelles plus ou moins fortes. Le 14, le tribunal correctionnel de Nantua a encore condamné à mille francs d'amende un maçon, le nommé Colisson, vieillard octogénaire, qui depuis 30 ans se livroit à l'usure.

— Un journal annonce que M. Cerfberr, rédacteur en chef du *Courrier de l'Isère*, qui rentroit le 19 tranquillement chez lui, fut accosté par un individu qui lui dit qu'une personne l'attendoit au café. A peine y fut-il arrivé, que trois individus au nombre desquels étoit le nommé Riban, condamné d'avril amnistié, se jetèrent sur lui, et le maltraitèrent.

— La *Gazette du Languedoc* mentionne une lettre de Foix, le 20 au soir, annonçant que quelques ouvriers de la ville de Chalabre ont brisé chez un négociant une machine nouvellement montée, parce qu'elle devoit faire le travail de dix métiers.

— La femme d'un tailleur étant morte après une maladie de quelques heures, des bruits sinistres circulèrent dans Marseille. Les uns parloient d'une nouvelle invasion du choléra, d'autres voyoient la peste dans la ville, et quelques-uns propageoient des bruits d'empoisonnement. Quatre médecins appelés à constater ce décès, ont heureusement donné un démenti à toutes ces fâcheuses nouvelles.

— Nous lisons dans la *Gazette du Midi* du 24 : « On assure qu'un nouveau cas de peste a eu lieu sur le *Léonidas*. L'individu atteint est, dit-on, le cuisinier du bâtiment. »

— Un marin a retiré, samedi dernier, du port de Marseille, un jeune enfant qui venoit d'y tomber.

— Les dernières nouvelles de la Corse annoncent que la moisson y est fort abondante en blé.

EXTÉRIEUR.

NOUVELLES D'ESPAGNE.

Le *Moniteur* publie la dépêche télégraphique suivante de Bordeaux, le 26 juillet : « Après l'affaire du 15, le prétendant s'est retiré précipitamment par Chelva, Abejuela et Manzanera jusqu'à Sarrion, où il est arrivé le 19, et est reparti le 20 pour la Sierra de Lenares, dans la direction de Mosqueruela. Oraa suivoit l'ennemi ; il étoit le 18 à Chullilla. Il annonce que dans l'affaire du 15 les pertes de don Carlos ont été beaucoup plus importantes qu'il n'avoit cru d'abord. Le ministre Erro est au nombre des blessés. Il est probable que l'expédition carliste fera tous ses efforts pour repasser l'Ebre, et qu'elle sera protégée par les bandes restées dans le bas Aragon. »

— Le journal ministériel du soir publie deux dépêches, l'une de Bordeaux le 27, et l'autre de Bayonne aussi le 27. D'après ces dépêches, le roi Charles V continueroit le mouvement rétrograde annoncé, ces jours derniers, par les feuilles du gouvernement. Il seroit arrivé le 22 à Daroca, qui est à petite distance de Tara-

gone, et se seroit dirigé sur Borja (Aragon), qui se trouve à 8 lieues de Calatayud. Espartero et Oraa, disent les dépêches, le suivent dans sa retraite précipitée.

Il résulte des élections connues à Londres le 26 que 98 appartiennent aux réformistes et 61 aux conservateurs.

— Le 22 juillet, dans la rue des Dominicains, à Bruxelles, un homme aussi distingué comme écrivain que par le rang qu'il occupe dans la société, a été insulté avec une grossièreté révoltante au moment où il passoit sous le balcon du *Café Royal*. Des jeunes gens qui se trouvoient à ce balcon l'ont couvert de crachats et se sont esquivés au plus vite. Cela leur étoit sans doute permis, car celui qu'ils outrageoient étoit un prêtre. Une foule de personnes se sont arrêtées et ont témoigné par des paroles énergiques toute l'indignation qu'ils ressentoient d'une pareille infamie. Peu s'en est fallu qu'on ne se portât à des excès contre l'établissement.

—Le *Globe* annonce qu'un M. Cocking, en voulant faire l'expérience d'une nouvelle descente en parachute du ballon de M. Green, a été précipité d'une hauteur de 3 à 400 pieds et tué sur la place. Le ballon de M. Green est allé prendre terre sans accident à quatorze lieues de Londres.

— La *Gazetta piemontese* donne des nouvelles de Malte jusqu'au 22 juin : le choléra régnoit avec force dans cette île; toutes les affaires étoient suspendues, et la majeure partie des habitans retirés à la campagne. Plusieurs navires partis pour la Sicile n'avoient pas été reçus, et avoient dû retourner à Malte, sous l'escorte d'un bâtiment de guerre.

—A Palerme, à la date du 12, la consternation étoit générale. Il mouroit de 8 à 900 personnes par jour. On ne trouvoit plus de porteurs pour conduire les corps hors de la ville. La populace venoit de piller les magasins.

— A Naples, le bulletin sanitaire porte pour les 8, 9 et 10 juillet 1,550 cas de choléra et 1,039 morts. Depuis l'invasion du 13 avril, il y avoit 16,699 cas et 10,312 morts.

— Le roi de Bavière a sanctionné les statuts relatifs au chemin de fer projeté entre Munich et Augsbourg.

— L'empereur de Russie vient d'accorder la permission à plusieurs propriétaires du gouvernement de Kurski de fonder une société d'actionnaires pour l'établissement d'une fabrique de sucre de betteraves dans le bourg de Botschethkli, district de Pultwie.

Le Gérant, **Le Besgue.**

BOURSE DE PARIS DU 28 JUILLET.

CINQ p. 0/0, j. du 22 mars. 110 fr. 25 c.
QUATRE p. 0/0, j. de mars. 101 fr. 00 c.
TROIS p. 0/0, j. de déc. 79 fr. 25 c.
Quatre 1/2 p. 0/0, j. de mars. 000 fr. 00 c.
Act. de la Banque. 2395 fr. 00 c.
Bons du Trésor. 3 0/0.
Rente de la Ville de Paris. 102 fr. 75 c.
Oblig. de la Ville de Paris. 1147 fr. 50 c.
Quatre canaux. 1197 fr. 50c.
Caisse hypothécaire. 000 fr. 00 c.
Rente de Naples. 96 fr. 65 c.
Emprunt romain. 101 fr. 1/2.
Emprunt Belge. 103 fr. 0/0
Emprunt d'Haïti. 295 fr. 0/0
Rente d'Espagne 5 p. 0/0. 23 fr 1/8

PARIS. — IMPRIMERIE D'AD. LE CLERE ET Ce,
Quai des Augustins, 35.

L'AMI DE LA RELIGION paroît les Mardi, Jeudi et Samedi.

On peut s'abonner des 1er et 15 de chaque mois.

N° 2844.

MARDI 1er AOUT 1837.

PRIX DE L'ABONNEMENT.

	fr. c.
1 an	36
6 mois	19
3 mois	10
1 mois	3 50

VIE DE GRÉGOIRE VII,

PAR M. DE VIDAILLAN. — 2 volumes in-8°.

Dans un premier article, nous n'avons examiné que l'introduction de cet ouvrage. Il nous reste à parler de la vie du Pontife telle que M. de Vidaillan l'a conçue. Mais auparavant, nous donnerons un abrégé très-succinct de l'histoire de Grégoire VII.

Hildebrand, né près Soana en Toscane, fut d'abord religieux du couvent de Sainte-Marie du Mont-Aventin à Rome, puis de Cluny. Léon XII le fit abbé du monastère de Saint-Paul à Rome, et Nicolas II le nomma archidiacre de l'Eglise romaine. Les talens, le caractère et le mérite d'Hildebrand lui avoient déjà donné une grande influence à Rome, lorsqu'il fut élu Pape, malgré lui, le 22 avril 1073, le lendemain même de la mort d'Alexandre II. Il prit le nom de Grégoire VII, et parut s'être proposé deux choses; l'une de réformer les mœurs du clergé, et l'autre de maintenir ou même d'étendre l'autorité pontificale. Le Pape tint à ce sujet plusieurs conciles. Le recueil de ses lettres est très-intéressant pour l'histoire du temps; il en renferme 361 divisées en onze livres, mais les deux derniers livres manquent presque en entier.

Les démêlés de Grégoire avec les princes de son temps et surtout avec l'empereur Henri IV tiennent une grande place dans l'histoire de ce pontificat. Henri s'humilia d'abord devant le Pape, et puis il lui déclara une guerre à mort, fit élire un autre Pape et assiégea Grégoire dans Rome. Le Pontife fut délivré par Robert Guiscard, et se retira à Salerne où il mourut le 25 mai 1085, en répétant ces paroles : « J'ai aimé la justice et haï l'iniquité, c'est pourquoi je meurs en exil. » Ce fut certainement un grand Pape; son zèle pour la réforme du clergé, la pureté de ses mœurs, son courage à poursuivre son plan malgré les obstacles, les ressources de son génie, son noble caractère, tout lui assure un rang parmi ceux qui ont le plus honoré le Saint-Siége. Il a été mis au rang des saints que l'Eglise invoque; ce qui ne nous oblige pas à croire que l'Eglise approuve absolument tout ce qu'il a fait, mais ce qui nous prescrit beaucoup de réserve dans la manière de le juger.

Plusieurs écrivains et historiens ont fort maltraité Grégoire; les protestans, des catholiques même et des philosophes du dernier siècle en ont fait un portrait peu flatteur. M. de Vidaillan, qui le juge aussi assez sévèrement sous bien des rapports, lui rend néanmoins justice sous d'autres. Cet historien a pris la peine de remonter aux sources et d'interroger les monumens du temps. Son ouvrage suppose beaucoup de recherches; seulement un esprit peu favorable à l'Eglise semble avoir présidé presque constamment à ses recherches. Ainsi l'auteur voit un progrès dans les événemens fâcheux qui arrivoient dans l'Eglise. *On peut regarder*, dit-il, *la lutte de Bérenger avec l'Eglise comme le réveil de l'esprit humain, comme le premier pas*

sement fait vers la liberté de penser et vers la raison humaine. Et comment l'hérésie de Bérenger est-elle *le premier pas vers la raison humaine?* Est-ce que le dogme qu'attaquoit Bérenger ne peut se concilier avec *la raison humaine?* On en disoit autant du dogme que combattoit Arius. Mais la *raison humaine*, si foible et si bornée, nous montre par cette foiblesse même le besoin de nous soumettre à une autorité plus haute et aux dogmes qu'elle nous enseigne.

De même un peu plus loin, à l'occasion d'un schisme qui éclata par l'élection d'un antipape, l'auteur dit que la *civilisation avança d'un pas.* Nous ne concevons pas ce que la civilisation gagnoit à ce qu'il y eût de la discorde dans l'Eglise. Les ennemis de la religion peuvent se réjouir des troubles, des schismes et des divisions qui éclatent dans son sein; mais les esprits sages, les amis de la paix et de l'ordre doivent s'en affliger.

Les historiens les moins prévenus en faveur des papes ont remarqué que Grégoire VII avoit été élu Pape *malgré lui*; c'est l'expression de l'*Art de vérifier les dates*, ouvrage dont les auteurs ne sont pas suspects de flatter les pontifes romains. M. de Vidaillan lui-même dit que le peuple romain *enleva* Hildebrand *de vive force, sans lui laisser la faculté de se consulter ou de répondre un seul mot, et le porta dans la chaire de Saint-Pierre*, mais il interprète ensuite défavorablement les premières démarches de Grégoire. Il lui reproche comme une faute d'avoir pris le nom d'un pape qui avoit été son maître et son ami; ce qui semble pourtant fort naturel. Il regarde comme un trait de politique d'avoir écrit à différens personnages, pour leur demander le secours *de leurs prières*, et il suppose que c'étoit plutôt pour se faire des partisans et pour les préparer à le soutenir. Mais il falloit surtout écrire à l'empereur; écoutons ici M. de Vidaillan.

« Il prit un parti qui semble annoncer que de ses méditations il étoit sorti découragé. Solliciter l'approbation de son élection, étoit confirmer par un acte solennel le droit qu'il vouloit abolir, et il devenoit lui-même la preuve authentique de ce droit renouvelé par le concile de Nicolas II. Mais il se rappeloit, d'un autre côté, les périls d'une papauté contestée, les funestes effets d'un schisme, la *déplorable* fin d'Honorius II. Il se résolut donc à courber la tête sous un pouvoir qu'il juroit d'anéantir, et il commença par *l'hypocrisie* un règne pendant lequel ce fut le seul vice qu'on ne lui reprocha plus. Pour que son apparente soumission fût moins absolue, ce n'est pas son consentement qu'il chargea les légats de demander à l'empereur, mais, au contraire, son refus. Dans la lettre qu'il écrivit à Henri IV, il lui raconte les circonstances violentes et imprévues de son élection, et le prie instamment de ne pas l'approuver. Il le menace même, s'il ne se rend à cette demande, de ne pas laisser impunis les crimes manifestes dont il étoit chargé. »

M. de Vidaillan met ici ses conjectures à la place de l'histoire. Il veut voir de l'*hypocrisie* là où il n'y en a pas l'apparence. Grégoire, comme il l'apprend lui-même, s'abstint de prendre d'autre titre que celui d'élu au pontificat. Ce n'est pas assurément montrer trop d'empressement pour s'asseoir sur le Saint-Siége. Il diffère pendant deux mois son ordination. Il menace l'empereur, s'il devient pape, de ne pas laisser impunies ses violences. Singulier moyen pour réussir! Ce n'est pas tout-à-fait ainsi que s'y seroit

pris un hypocrite. Il eût flatté l'empereur, et ne l'eût pas menacé. Cette menace seule suffit pour renverser le système de M. de Vidaillan, qui, en général, croit trop peu à la vertu des plus grands hommes, et qui, comme nous l'avons déjà fait remarquer, attribue à des calculs politiques des actes dictés par les motifs les plus purs de religion, de zèle ou de charité.

Cet auteur a des vues étendues, il trace des caractères, il résume en quelques pages l'esprit d'une époque, il juge souvent avec sagacité les hommes et les choses; mais nous croyons qu'il porte trop loin le goût de ces coups d'œil qui embrassent un siècle ou un pontificat; nous croyons qu'en voulant scruter les intentions, il tombe quelquefois dans le vague des conjectures, et que ces conjectures ne sont pas toujours d'accord avec l'histoire. Ses préoccupations philosophiques lui dictent quelquefois des jugemens qu'une appréciation impartiale des circonstances eût beaucoup modifiés. Ainsi il trouve étonnant que, tandis que Grégoire VII poursuivoit Henri IV, il lui écrive qu'il fait des vœux pour que ce prince l'emporte autant sur les autres par sa piété que par sa gloire. Mais ce vœu nous semble au contraire fort naturel; car le pape devoit croire que si Henri IV eût été animé d'une piété véritable, il ne se fût pas mis en opposition avec lui.

Il faut remarquer d'ailleurs le soin avec lequel l'auteur analyse les lettres de Grégoire, les actes des conciles et les écrits des auteurs contemporains. Il est assez piquant de voir un historien, avec les opinions de M. de Vidaillan, s'arrêter si long-temps sur des détails ecclésiastiques, sur les écrits d'un pape, sur les mesures qu'il prend pour rétablir la discipline, sur les reproches qu'il adresse aux évêques. On n'a pas à lui reprocher d'être jamais tombé dans le persiflage et la plaisanterie. S'il n'est pas toujours juste, il est toujours grave et sérieux. On ne trouve chez lui rien de cette bouffonnerie que Voltaire avoit mise à la mode, et qui tendoit à défigurer l'histoire. Nous sommes étonnés néanmoins qu'il n'ait pas rejeté la fable d'une liaison suspecte entre Grégoire VII et la comtesse Mathilde. Qu'importe à l'histoire, dit-il, le scandale privé ou l'innocence du commerce d'un pape et de la pieuse comtesse? Il nous semble au contraire que cela importe beaucoup à l'histoire. Plusieurs historiens contemporains ont vengé à cet égard Grégoire. Quelle apparence en effet qu'un pape, qui avoit toujours fait paroître une grande sévérité de mœurs, qui poursuivoit avec tant de zèle les désordres du clergé, qui avoit entrepris à cet égard une réforme nécessaire, et qui la rappelle si souvent dans ses lettres et dans ses conciles, quelle apparence qu'à plus de 60 ans, dans une telle position, au milieu de tant d'ennemis acharnés contre lui, il eût oublié les vertus qu'il recommandoit si fort aux autres? Il eût été digne d'un historien impartial de repousser catégoriquement une calomnie trop manifeste.

Dans une conclusion où il y auroit plusieurs choses à louer et aussi des jugemens et des rapprochemens à reprendre, l'auteur dit que, *jusqu'à Grégoire Ier, aucun pape n'a eu le caractère d'un grand homme*. Voilà assurément une assertion fort étonnante sous la plume d'un historien

qui doit avoir étudié l'histoire de l'Église, et qui, précisément dans ce même ouvrage, a présenté un tableau du christianisme dans les premiers siècles. Sans parler des papes qui souffrirent le martyre dans les premiers siècles, saint Damase, dont saint Jérôme a fait l'éloge; saint Innocent Ier, loué aussi par tous ses contemporains, et célèbre par les services qu'il a rendus à l'Église et par sa charité dans des temps désastreux; saint Léon Ier, dont le pontificat fut si mémorable, qui arrêta Attila dans sa marche, et qui a laissé des écrits précieux; saint Gelase, Agapit; tous ces papes antérieurs à Grégoire ont honoré le Saint-Siége par leurs vertus et leurs talens. Il est assez singulier surtout que M. de Vidaillan prétende ôter le nom de *grand* à saint Léon, qui reçut ce titre de ses contemporains, et à qui toute la postérité l'a confirmé. Dans toutes les histoires, Léon Ier n'est pas désigné autrement que par l'honorable surnom que l'on vient lui refuser aujourd'hui.

Nous regrettons sincèrement qu'un homme d'esprit et de talent, qui a étudié l'histoire du XIe siècle, et qui a donné de justes éloges au caractère et au génie de Grégoire VII, n'ait pu se défendre de quelques préventions qui appartiennent à une ancienne école. Le plus grave résultat de ces préventions, c'est de voir toujours dans ce pape l'homme politique, au lieu de considérer le pontife pieux et animé de zèle pour le bien de la religion et pour l'honneur du clergé.

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

PARIS. — L'arrêt de la cour de cassation dans l'affaire Laverdet a été le sujet des commentaires des journaux. Les uns l'ont attaqué, les autres l'ont défendu. Le *Constitutionnel*, la *Gazette des Tribunaux*, le *Messager*, le *Monde*, blâment l'arrêt. La *Paix* a répondu au *Constitutionnel*. Elle s'étonne qu'il témoigne tant d'intérêt pour la liberté religieuse, lui qui a si vivement poursuivi les Jésuites, et qui veut mettre le clergé catholique sous le joug. Elle remarque que, pour réclamer la protection des lois en faveur de son culte, il faut, avant tout, avoir un culte; or, l'église française a-t-elle un culte, un corps de doctrine, une hiérarchie? Ses ministres peuvent-ils inspirer quelque confiance? Quelle garantie morale présentent-ils par leur éducation, par leurs antécédens? Ont-ils subi les épreuves convenables?

Le *Constitutionnel* ne veut pas qu'on croie qu'il s'occupe des personnes. «Le culte de MM. Auzou et Laverdet, dit-il, nous ne le connoissons pas, et tenons peu à le connoître; leurs personnes nous sont complètement étrangères et indifférentes; mais ce qui ne nous est ni étranger, ni indifférent, c'est le droit que les lois garantissent. Attaque-t-on le culte comme immoral, comme anti-social? Attaque-t-on les personnes comme dangereuses, comme corruptrices? Libre au pouvoir; la loi ne le laisse pas désarmé, que justice soit faite...»

D'abord, si le *Constitutionnel* étoit aussi *étranger* et aussi *indifférent* qu'il le dit au culte de l'*église française*, pourquoi annonçoit-il avec tant de soin les cérémonies qui se faisoient dans cette église? Jamais il n'annonce les cérémonies, les offices et les discours qui ont lieu dans les églises catholiques. Pourquoi donc cette prédilection pour le culte de Chatel ou pour celui d'Auzou? Pourquoi toutes les semaines nous faisoit-il savoir qu'il y auroit le dimanche suivant dans leurs églises telle fête, tel discours? Cela n'indique-t-il pas

qu'il prenoit quelque intérêt à ces gens-là ?

Il trouve bon qu'on attaque le culte s'il est immoral, s'il trouble l'ordre, si les ministres sont dangereux. Or, c'est ce qui n'est pas douteux ; oui, ce culte est immoral ; oui, ces réunions sont dangereuses et troublent l'ordre. On y tient des discours qui excitent les passions, qui tendent à faire haïr une certaine classe d'hommes, qui peuvent provoquer des voies de fait, des insultes, des violences. Cela est notoire. Est-il d'un bon gouvernement de tolérer de telles provocations ? Faut-il attendre des résultats fâcheux pour songer à les réprimer ? ne vaut-il pas mieux les prévenir ? La police n'a pas eu besoin de longues informations pour connoître l'esprit de l'*église française*. Elle doit savoir que là il y a un orateur qui répète à satiété des discours contre les Jésuites, en faveur du mariage des prêtres, sur les abus de la confession, et qui raconte sur ces divers sujets des histoires scandaleuses et mensongères. Ces déclamations ne sont-elles pas dangereuses et immorales ? Faut-il un arrêt pour le constater, et puisque ces gens-là ont donné prise sur eux sous d'autres rapports, n'a-t-on pas bien fait de défendre leurs réunions ?

Le *Constitutionnel* venant au fond de la discussion, cite l'article de la charte, qui porte que *chacun professe sa religion avec une égale liberté, et obtient pour son culte la même protection*. Cet article, dit-il, *n'admet aucune restriction* ; mais puisque, malgré cet article, il y a tant de restrictions pour le culte catholique, pourquoi n'y en auroit-il pas pour le culte Chatel et pour le culte Auzou ? Quoi ! le clergé catholique sera soumis à une foule de réglemens, de formalités, et même d'entraves, et l'église française en seroit exempte ! Où seroit donc la *liberté égale* et la *protection égale* ? Le *Constitutionnel* lui-même n'a-t-il pas souvent provoqué des mesures sévères contre le clergé catholique ? N'a-t-il pas demandé contre lui des précautions et des garanties ? Il ne songeoit pas alors aux intérêts de la liberté religieuse ; pourquoi cette sollicitude ne lui vient-elle qu'en faveur d'un culte nouveau, d'un culte hostile, d'un culte qui au fond n'a rien de ce qui constitue un culte ? Cette différence de procédés n'infirme-t-elle pas notablement la force des argumens du journaliste en faveur de la liberté illimitée des cultes ?

La *Gazette des Tribunaux* a plaidé dans le même sens que le *Constitutionnel*. Elle s'étonne que l'arrêt de la cour de cassation soumette tous les cultes à l'autorisation facultative du gouvernement. Eh mais ! cette condition est depuis long-temps en vigueur à l'égard des catholiques ; pourquoi ne s'étendroit-elle pas aux cultes nouveaux, aux cultes à venir, à un clergé qui, assurément, ne présente pas la même garantie que le clergé catholique ? La *Gazette* se moque de la *Charte de* 1830 qui avoit dit que l'on devoit craindre que sans cette précaution les *prétentions les plus insensées et les plus coupables ne vinssent à se produire*. Elle trouve ces craintes *puériles et bien gratuites* ; vraiment elles ne sont ni l'une ni l'autre. Est-ce que nous n'avons pas eu il y a peu d'années les folies des saint-simoniens ? On pourroit soutenir, avec assez de fondement, que les réunions de l'église française ne sont ni moins *insensées* ni moins *coupables*. Des discours pleins d'emportemens, des blasphèmes contre la religion chrétienne, de grosses injures adressées à tout le clergé, des cérémonies dérisoires, des germes de haine semés parmi le peuple, est-ce que ce ne sont pas là des objets dignes d'attirer la sollicitude des magistrats et du pouvoir ? Mais la *Gazette des Tribunaux* ne paroît pas connoître l'*église française* ; elle n'a ni lu ses écrits,

ni assisté à ses cérémonies, ni entendu ses discours.

Elle convient en général qu'on pourroit fermer des réunions qui deviendroient l'*occasion de prédications dangereuses, de rites scandaleux, d'enseignemens ou d'actes coupables, en un mot d'atteintes plus ou moins graves portées à la morale ou à l'ordre public*; mais, dit-elle, s'emporter à des violences lorsqu'aucun acte, aucun discours ne les a par sa nature motivées, c'est ce qu'aucun prétexte ne peut excuser, c'est ce que réprouve invinciblement l'art. 5 de la charte. Le journaliste ignore apparemment qu'on a précisément à reprocher à l'église française tout ce qu'il signale ici, *des prédications dangereuses, des rites scandaleux, des enseignemens ou des actes coupables, des atteintes plus ou moins graves portées à la morale ou à l'ordre public*. Il n'en douteroit pas s'il avoit donné seulement quelque attention à l'histoire de ces tristes réunions, s'il avoit entendu les discours qui s'y tiennent, et qui ont tous les caractères qu'il signale ici. La composition seule de ce clergé est un scandale. On y a vu affluer successivement depuis sept ans des prêtres chassés de leurs diocèses, interdits, que dis-je? des gens qui n'étoient pas prêtres, et qu'on a ordonnés ou fait semblant d'ordonner en deux tours de main. Est-ce que le bon ordre n'est pas intéressé à faire cesser de si énormes abus?

Des journaux annoncent la distribution des prix du petit-séminaire de Paris comme ayant été faite samedi. On ne sait ce qui a pu donner lieu à cette erreur. La distribution des prix du petit-séminaire Saint-Nicolas a eu lieu il y a quinze jours; c'est le mardi 18 qu'elle s'est faite. M. l'Archevêque la présidoit; le prélat a couronné les jeunes élèves; le jeune de Beaufort, élève de seconde, se trouvoit malade au moment même, et n'a pu prendre part à la joie de ce jour et recevoir publiquement la couronne qui lui étoit destinée. On regrettoit aussi de ne pas voir à la séance M. l'abbé Didon, supérieur de la maison, ecclésiastique fort distingué, que l'état de sa santé avoit forcé de partir quelques jours auparavant pour les eaux.

Il est assez rare de voir des sacres d'évêques en province. Aussi celui qui vient d'avoir lieu dans l'église de Brou, près Bourg, avoit excité un vif intérêt. On y étoit accouru, non-seulement de toutes les parties du département de l'Ain, mais de Lyon, du Dauphiné, de la Bourgogne, et même de la Provence et de la Savoie. La cérémonie qui devoit avoir lieu un dimanche, a été transférée au mardi 25, jour de fête d'apôtre, afin que les curés pussent s'absenter avec moins d'inconvénient de leurs paroisses. On calcule qu'il n'est pas venu moins de 4 ou 500 ecclésiastiques au sacre. Il y en avoit dans ce nombre au moins une trentaine du diocèse de Gap, et même des parties les plus reculées de ce diocèse. Plusieurs prélats s'étoient réunis pour cette circonstance. M. l'évêque de Belley, consécrateur, étoit assisté de MM. les évêques d'Autun et de Saint-Diez. M. l'archevêque de Besançon, métropolitain de la province, a été empêché par une indisposition de venir à la cérémonie, à laquelle se sont trouvés encore MM. les évêques de Bardstown et de Langres. Le premier, récemment de retour d'Allemagne, a bien voulu suspendre la suite de son voyage pour assister à cette réunion d'évêques.

Le sacre a commencé le mardi à huit heures et demie. Dès le grand matin, les places étoient prises à l'église. Un autel avoit été dressé dans la nef, afin que la cérémonie fût mieux vue. Les musiciens occupoient

le jubé, et les galeries étoient remplies. M. le préfet, les autorités, les parens de l'évêque élu, occupoient des places réservées. Les évêques sont arrivés processionnellement, précédés d'un nombre considérable d'ecclésiastiques. Ce cortége étoit imposant, et toute la cérémonie a été belle et digne. Mesdames de la Croix et de Vaublanc, nièces de M. l'évêque de Gap, ont présenté le pain bénit, accompagnées de leurs trois filles. A la fin, le nouvel évêque a parcouru l'église, comme cela se fait toujours, en distribuant des bénédictions au peuple. Sa modestie et sa piété excitoient un vif intérêt, et chacun faisoit des vœux pour le succès d'un épiscopat qui s'annonce d'ailleurs sous les plus favorables auspices.

Après le sacre, les six évêques et tout le clergé sont retournés processionnellement au séminaire. M. l'évêque de Belley avoit voulu y loger tous, évêques et prêtres, et le prélat les a réunis tous dans des agapes, où présidoit une douce et franche cordialité.

M. l'abbé Combalot a terminé le mercredi 26 juillet la retraite ecclésiastique de Bordeaux, qui étoit présidée par M. l'archevêque, et il est parti immédiatement après pour Agen, où la retraite pastorale devoit s'ouvrir le 27 et finir le 3 août.

M. Rabelleau, curé de Sully-sur-Loire, diocèse d'Orléans, ne néglige aucun moyen de répondre aux vœux religieux de ses paroissiens; il désiroit leur procurer une portion des reliques de saint Ythier, patron de leur église. Une occasion favorable s'est présentée de remplir ses pieuses intentions. L'église de Gien possède une relique du saint évêque de Nevers. M. l'abbé Le Ber, curé de cette paroisse, et doyen rural de l'arrondissement, s'est fait un devoir de satisfaire le désir d'un confrère et d'un ami. M. l'évêque d'Orléans, empressé d'approuver les mesures prises entre deux prêtres zélés, a permis de détacher une partie de la relique en faveur des fidèles de Sully. Samedi 15 juillet, M. Le Ber, porteur du pieux trésor, l'a déposé chez madame la comtesse de Chabans, à l'entrée d'un des faubourgs de Sully. La précieuse relique a été placée avec respect et les formalités rigoureuses observées en pareil cas, dans une châsse ornée avec goût par les soins de M. le curé de Sully. Madame de Chabans, heureuse de recevoir ce dépôt sacré, a voulu qu'une lampe brûlât devant la relique jusqu'au moment de la translation.

Le lendemain, jour de la fête patronale de saint Ythier, M. l'abbé Rabelleau s'est rendu processionnellement avec son clergé au lieu où reposoit la sainte relique. M. Le Ber a procédé aussitôt à la translation. Elle s'est faite avec solennité, avec beaucoup de recueillement, et au milieu d'un concours nombreux de fidèles, qui témoignoient, en s'unissant au chœur, de quels sentimens ils étoient animés. A l'entrée de l'église, M. l'abbé Le Ber a exprimé à M. le curé et à MM. les marguilliers de la paroisse combien il se trouvoit heureux d'accomplir la mission qui lui étoit confiée. Ensuite il est monté en chaire et il a adressé aux fidèles une courte et touchante allocution.

Une circonstance particulière ajoutoit un nouvel intérêt à la cérémonie. M. le curé de Gien est de Sully même; il parloit devant des autels témoins de ses premiers sermens et devant des parens et des amis. Il a fait dans son discours un juste éloge de M. le curé de Sully. Les deux pasteurs sont recommandables l'un et l'autre par leur piété et leur zèle.

(*Orléanais.*)

Une fille portant l'habit religieux

vint il y a dix-huit mois, s'installer à Bourth, près Verneuil, diocèse d'Evreux. Elle est, dit-on, du tiers-ordre du Mont-Carmel. Elle exerce la médecine, et fait par là des dupes. Elle annonce qu'elle va établir à Bourth une maison de religieuses, mais elle est toute seule, et on sait qu'elle est blâmée par ses supérieurs, et qu'elle n'a aucune approbation de M. l'évêque d'Evreux. Elle en veut au curé de Bourth, qui n'a pu donner la main à ses projets, et a tout fait pour obtenir son déplacement. Elle a trompé un propriétaire de Bourth, qui lui a cédé une maison assez considérable dans l'espérance d'y voir établir une communauté qui seroit utile au pays; mais il n'y a aucune apparence de succès. A la Fête-Dieu dernière, la même Sœur dressa, contre l'usage, un reposoir devant sa maison, et trouva fort mauvais que le curé ne s'y fût pas arrêté. Quelques autorités aux yeux de qui c'est un mérite que de faire de l'opposition contre un curé, l'appuient. On a fait mettre dans le *Journal de Rouen* un article contre le curé. Cet article, qui a paru le 8 juin dernier étoit fort hostile, et contenoit des choses très-fausses et même ridicules. M. Boscage, c'est le nom du curé, répondit immédiatement; mais il paroît que sa lettre, quoique datée du 12 juin, n'a pas été encore insérée dans le *Journal de Rouen*. Il étoit disposé à en rester là, lorsque des personnes graves lui ont conseillé de donner de la publicité à sa réclamation. Il nous l'a donc adressée, et nous nous faisons un devoir de la donner au moins par extrait.

« Je vous laisse apprécier le bel établissement *de la Sœur Angèle*, et attendre avec elle ses chères compagnes [illegible] qui n'arriveront jamais, ou même n'arriveront certainement pas, comme on en a l'assurance du supérieur du tiers-ordre.

» On me reproche de n'avoir pas voulu, lors de la procession de la Fête-Dieu, donner la bénédiction à la *maison de souffrance de la pauvre fille*; rassurez-vous, monsieur, personne ne *souffre* dans cette maison, où la Sœur est toute seule. J'ai évité à dessein, il est vrai, de passer dans sa rue; mais j'avois des raisons pour cela. Je n'ai pas cru devoir approuver même indirectement la présence dans ma paroisse d'une religieuse qui y est contre la volonté de ses supérieurs. Tout le monde sait à Bourth qu'elle dit et fait mille inconséquences. Elle a accusé le curé de choses atroces. Il n'est pas vrai que le chant ait été interrompu pendant la procession, et que j'aie tenu l'indigne propos qu'on me prête. Je n'étois pas plus *sérieux* que je suis *haineux*, et la preuve, c'est que j'ai supporté patiemment jusqu'ici des propos insensés et des procédés malveillans. »

A la lettre de M. le curé, est jointe une déclaration des marguilliers et autres habitans de Bourth, au nombre de treize. Ils attestent le 9 juillet que le chant n'a pas été interrompu un seul instant pendant la procession, et que M. le curé n'a rien dit de tout ce qui avoit été publié par le *Journal de Rouen* du 8 juin. Ils ajoutent qu'avant le départ de la procession il avoit été réglé, vu l'inconstance du temps, que l'on ne s'engageroit pas dans la rue des Champs, où se trouvoit contre l'usage un reposoir qui ne pouvoit être aperçu de la rue voisine. Nous avons cette pièce entre les mains.

— On se plaint aussi dans le diocèse de Rouen des manœuvres des protestans. Depuis quelques jours, deux hommes, qui se disent ministres de l'église évangélique, parcourent les bords de la mer du côté du Havre et de Montivilliers; ils distribuent de petits livres, ils s'adressent aux passans, ils pérorent; ils entrent même dans les auberges et y déposent des exemplaires de leurs

brochures. Jusqu'ici, leurs tentatives n'ont eu d'autre effet que d'étonner les uns et de faire rire les autres.

Si c'est pour la liberté qu'on a fait une révolution en Suisse en 1830, ce n'est certainement pas pour la liberté de l'Eglise catholique; car jamais elle n'a subi plus d'entraves que depuis cette époque. Le canton d'Argovie se distingue sous ce rapport, comme l'ont prouvé ses procédés avec les curés et les convens. Un fait récent vient de montrer la bienveillance des autorités de ce canton. La commission d'école de Laufenbourg écrivit dernièrement au curé d'Herznach dans le Frickthal, que son vicaire devoit s'abstenir de toute instruction dans les écoles jusqu'il en eût obtenu l'autorisation. Le vicaire, M. Meienfisch, crut pouvoir répondre qu'en matière spirituelle, il ne devoit obéissance qu'à son curé, et que la commission d'écoles étoit incompétente. Cette réponse a été regardée comme un acte coupable de désobéissance, et le juge du district a prononcé une sentence portant qu'il étoit défendu au vicaire de donner aucune instruction religieuse, soit dans les écoles, soit même à l'église; qu'il resteroit en prison vingt-quatre heures, et qu'il paieroit tous les frais.

Ainsi ce juge lance des interdits; il défend à un prêtre de prêcher dans l'église. Quel abus d'autorité! Quelle confusion de pouvoirs! M. Meienfisch déclara qu'il en appeloit au tribunal supérieur. Mais le juge président, M. Brugisser, actuellement député d'Argovie à la diète, le traita avec beaucoup de hauteur, lui défendit d'appeler, le menaça de le faire conduire en prison, et lui ordonna de reconnoître le jugement. Il ne voulut pas même qu'on délivrât l'expédition du jugement. C'est ainsi que procède un homme renommé dans toute la Suisse par son libéralisme ardent.

Il y a 40 ans, M. de Mongelas, ministre en Bavière, s'appliqua avec un acharnement tout philosophique à détruire les convens, comme avoit fait peu auparavant Joseph II dans les états de la maison d'Autriche. On se plaignit alors en Bavière. Le ministre ferma les oreilles du prince à toutes les plaintes, et poursuivit son œuvre, supprimant, détruisant, changeant tout, et s'attachant entr'autres à bouleverser l'éducation et à la mettre aux mains des ennemis du clergé, ou au moins de maîtres indifférens sur la religion. On recueille aujourd'hui en Bavière les fruits de cette funeste politique, et la chambre des députés de Munich vient de se montrer digne héritière des préventions de M. de Mongelas et de l'école philosophique de nos jours.

On sait que le roi Louis, fils et successeur de Maximilien, cherchoit, surtout depuis quelques années, à réparer le mal qu'avoit fait la foiblesse de son père. Il avoit successivement rétabli plusieurs couvens; il y en a aujourd'hui 84 dans les possessions bavaroises, 53 d'hommes et 31 de femmes. Il paroît que cet accroissement a effrayé les libéraux bavarois. La chambre des députés n'a pas refusé la somme de 81,517 florins portée au budget en faveur des couvens, et qui représentent le revenu des biens du domaine accordés à ces maisons; lesquels biens étoient peut-être ceux même des couvens supprimés sous M. de Mongelas. Alors ce ne seroit qu'une restitution; mais les restitutions de ce genre ne sont pas du goût de ceux qui n'aiment pas le clergé, et qui veulent toujours le voir dépouillé et sous le joug.

La chambre des députés de Bavière, en votant les 81,517 florins, a donc stipulé soigneusement qu'il ne seroit plus établi de nouveaux couvens. On a dit dans la discussion que ces institutions étoient en désaccord avec les mœurs du peuple bavarois, qui est

avoit aujourd'hui pour l'éducation des moyens plus simples que les institutions monacales, que la vie des couvens rendoit les citoyens peu aptes à remplir les devoirs sociaux, et qu'il étoit choquant surtout de confier à des ordres mendians la formation morale et intellectuelle de la jeunesse, et le soin d'aider les progrès des lumières. Il n'y a qu'une réponse à faire à ces déclamations banales; c'est que la plupart des grands hommes du siècle de Louis XIV avoient été élevés par des prêtres et des religieux.

Enfin, la chambre bavaroise a émis son vœu sur six points : 1° elle désire que les finances du pays ne soient plus employées à créer ou à rétablir des couvens; ce qui a été adopté par 71 voix contre 43; 2° que la fondation de nouveaux couvens, même par des dotations particulières, ne soit plus permise, si ce n'est pour suppléer à l'insuffisance des prêtres chargés du ministère, et pour le soin des malades; ce qui a passé à la majorité de 76 voix contre 38; 3° que les fonds accordés pour une dotation paroissiale ne soient pas détournés de leur destination, et employés à la dotation d'un couvent, ou à l'entretien de religieux; voté par 100 voix contre 10; 4° qu'il en soit de même pour les arrérages de dotation en faveur de l'éducation de la jeunesse, à moins que la commune intéressée ne le demande, et que le conseil de la province ne l'approuve; 99 voix contre 11; 5° que les quêtes soient interdites; 98 voix contre 12; 6° enfin, que les religieux qui voudront se livrer à l'instruction de la jeunesse soient astreints à des études étendues, et aux examens prescrits dans le royaume; 111 voix contre 9.

On voit en quelle majorité sont ici les ennemis des couvens. La bonne volonté du roi Louis pourra-t-elle triompher de dispositions si malveillantes?

POLITIQUE.

S'il est vrai, comme plusieurs journaux l'annoncent, que l'expulsion de Louis Bonaparte soit demandée à la Suisse avec une vive instance, par le gouvernement français, ce sera un sujet de plus pour les moralistes qui cherchent à découvrir comment les événemens s'enchaînent dans l'ordre des choses humaines, tel qu'il est réglé par une justice supérieure. Voici un jeune homme dont le nom se rattache au régime le plus oppressif et le plus vexateur des temps modernes. Sans doute, aux yeux de la raison du vulgaire, qui ne voit les objets qu'isolément et matériellement, ce jeune homme ne devroit pas être condamné à expier les fautes et les injustices de son oncle. Mais il n'en est pas moins vrai que ce sont peut-être ces fautes et ces injustices qui ont motivé en grande partie la mesure prise à son égard.

Bonaparte a donné l'exemple des plus éclatantes infractions et du plus coupable mépris des droits de l'hospitalité. Dès les premiers jours de sa domination, il manifesta ce mépris par une effroyable atteinte portée au droit des gens dans la personne de ce prince inoffensif qu'il envoya chercher sur la terre étrangère pour le mettre à mort. Depuis cette époque, il ne laissa aucun repos aux illustres proscrits de la famille de Louis XVI, qu'il chassa d'asiles en asiles, de tous les lieux soumis à son influence. Plus tard, enfin, lorsqu'il revint faire sa dernière apparition en France, ce fut encore par un acte de proscription et de bannissement perpétuel contre les Bourbons, qu'il signala son retour au pouvoir.

Eh bien, ce qui arrive aujourd'hui aux siens ne vous semble-t-il pas emprunté à ses propres exemples, et justifié par eux? On n'a fait qu'appliquer aux neveux les leçons de leur oncle. Et quand ces derniers se trouvent avoir à souffrir du nom qu'ils portent, comment voulez-vous qu'on n'oppose pas à leurs plaintes les antécédens puisés dans leur propre famille?

Si le *Constitutionnel* ne se trompe pas dans ce qu'il annonce, le roi de Prusse seroit encore plus enclin à se mêler des affaires des autres qu'on n'avoit cru le remarquer à l'occasion du mariage de la princesse Hélène. Car il se mettroit à donner des leçons de libéralisme au roi de Hanovre, et prétendroit sérieusement exiger de lui qu'il rentrât au plus vite dans les voies constitutionnelles dont il a paru vouloir s'éloigner en montant sur le trône.

Que le roi de Prusse, en sa qualité de prince luthérien, s'échauffe de zèle pour favoriser au-dehors les alliances qu'il juge propres à étendre son culte, c'est quelque chose qui peut s'expliquer à toute force par les travers ordinaires de l'erreur. Mais que, comme chef d'une monarchie absolue, il entreprenne d'imposer aux rois ses voisins des chartes constitutionnelles dont il ne veut pas entendre parler pour lui-même, voilà de ces contradictions et de ces aberrations d'esprit auxquelles nous ne croirons que les derniers, s'il plaît à Dieu. De la part de la France de juillet, à la bonne heure, nous admettrons en ce genre tout ce qu'on voudra, parce que nous trouvons naturel qu'elle cherche à assimiler tout ce qui cloche dans l'ordre monarchique, et à se mirer dans les institutions constitutionnelles de l'espèce de celles qui ont créé en Espagne et en Portugal le régime heureux que nous y voyons. Mais, quant aux princes qui ont eu le bonheur d'échapper jusqu'à présent à la souveraineté du peuple et à la maladie des chartes, il faudroit qu'ils fussent bien mal inspirés, assurément, pour faire ce que le *Constitutionnel* attribue au roi de Prusse.

PARIS, 31 JUILLET.

Viennent d'être nommés : Vice-président du tribunal de 1re instance de Tarbes, M. Artiguenave, juge au même siége; juge au tribunal de 1re instance de Foix (Ariége), M. Trinqué, procureur du roi à Reims, M. Duberle; procureur du roi à Epernay, à la place de M. Duberle, M. Lafeuillade, procureur du roi à Bagnères; procureur du roi à Saint-Brieuc, M. Andouin.

— On assure que la première session des conseils généraux des départemens doit avoir lieu du 20 au 26 août.

— M. Lacretelle, colonel du 55e régiment de ligne, vient d'être nommé commandant de place à Arras.

— M. de Sébastiani, ambassadeur à Londres, est arrivé à Paris. Il doit, dit-on, aller aux eaux de Vichy.

— M. Serrurier, ministre françois à Bruxelles, est aussi arrivé à Paris, où il doit passer un congé de 15 jours.

— M. Hamel, sous-intendant militaire adjoint à Nancy, vient de recevoir l'ordre de partir immédiatement pour l'Afrique.

— M. de Lafitte, sous-intendant militaire à Pau, est désigné pour faire partie de l'expédition de Constantine, et remplacé à Pau par M. Leclerc, sous-intendant militaire à Tarbes.

— Le *Moniteur Algérien* du 21 juillet annonce qu'il y a eu le 16 un combat entre les troupes du camp de Guelma et celles du bey de Constantine. Le colonel Duvivier ayant vu au point du jour l'ennemi défiler sur les hauteurs, sortit du camp avec 600 hommes, marcha à lui, l'atteignit à deux lieues de Guelma, et l'attaqua sur-le-champ. L'ennemi qui comptoit 6,000 hommes environ, trop troupes, mais ne put parvenir à les entamer. Voyant que les Arabes tournoient le feu autour de lui, le colonel Duvivier, après leur avoir fait éprouver de grandes pertes, reprit le chemin du camp. Nous avons eu 4 hommes tués et 64 blessés, dont 3 officiers légèrement; tous ont été transportés à Guelma.

— La mort d'Abd-el-Kader est démentie par les dernières nouvelles d'Oran.

— M. le général de Rigny, qui s'étoit retiré à la campagne pour attendre la décision de M. le ministre de la guerre à son égard, a reçu communication de sa mise en disponibilité.

[illegible]

données par anticipation aux soldats de la classe de 1830, dont le temps de service finit à la fin de cette année.

— Plusieurs journaux ont annoncé que M. de La Mennais étoit parti pour Rome ou pour la Trappe. On a dit en dernier lieu qu'il s'étoit mis en route pour Rome avec le Père de Géramb, qui l'avoit invité à l'y accompagner. Mais rien n'annonce que la lettre du pieux religieux, que nous avons publiée, et qui a paru aussi dans plusieurs journaux, ait eu un tel résultat. M. de La Mennais n'est point à Paris. Il en est parti il y a quelque temps, a fait un voyage de quelques jours en Bretagne, et est en ce moment à Sézanne, en Brie, chez le propriétaire de la maison où il demeure à Paris.

— Nous avons reçu une lettre écrite au nom des pauvres du XI[e] arrondissement, pour exprimer leur reconnoissance envers M. Gombalot, fabricant de bierre, rue de Fleurus, près le Luxembourg. Nous avons pris des renseignemens à cet égard, et nous avons appris que cet estimable fabricant fait faire toutes les semaines par les mains des Sœurs de Charité, des distributions de petite bierre aux pauvres de l'arrondissement. On cite encore de lui d'autres traits de générosité; ce fabricant, qui a une exploitation fort considérable, est [illegible] prédicateur.

— M. Paravey, nommé maître des requêtes en service extraordinaire, vient d'être attaché en cette qualité au comité de législation et de justice administrative du conseil d'état. M. Baude, nommé conseiller d'état en service ordinaire, est attaché au comité de l'intérieur et du commerce.

— M. Liadières, député des Basses-Pyrénées, et M. de Jouy, de l'Académie française, sont nommés officiers de la Légion-d'Honneur.

— M. Lavocat, député des Ardennes, et ancien lieutenant-colonel de la 1[re] légion, vient d'être nommé commandeur de la Légion-d'Honneur. On se rappelle que M. Lavocat a figuré dans le procès de Fieschi et que ce dernier, amené par lui à faire des révélations, prononça son nom plusieurs fois au moment d'aller à l'échafaud.

— M. le marquis de Clermont-Tonnerre avoit été imposé, en 1835, à la patente de marchand de bestiaux. Malgré ses réclamations, le conseil de préfecture l'avoit maintenu au rôle. Le conseil d'état vient d'ordonner sa radiation.

— M. le comte de Pontfarcy s'est pourvu en cassation contre l'arrêt de la cour d'assises du Loiret. Le pourvoi sera soutenu par M. Berryer.

— La cour de cassation vient de rendre un arrêt fort important. On se rappelle que le 21 septembre 1831 des rassemblemens nombreux se portèrent à l'imprimerie du *Mémorial de Toulouse* et de la *Gazette du Languedoc*, et les pillèrent. Les imprimeurs intentèrent une action contre la ville pour réparer les dommages, en vertu de la loi du 10 vendémiaire an IV. Un jugement du 6 août 1832 condamna la ville de Toulouse à des dommages-intérêts envers les imprimeurs et les gérans des journaux. Sur l'appel, la cour royale de Toulouse, par arrêt du 19 juin 1834, condamna le maire à payer aux héritiers de la veuve Tislet 25,400 fr. pour le double de la valeur des objets pillés, et 12,000 fr. de dommages-intérêts; à Manavit, autre imprimeur, 14,000 f. pour la valeur double des objets pillés, et 7,000 fr. de dommages-intérêts; 600 fr. à la propriétaire de la maison, et [illegible] fr. aux gérans. La ville s'est pourvue en cassation.

La cour a rejeté le pourvoi le [illegible] juillet dernier. Elle a décidé que les communes, pour s'affranchir de toute responsabilité, devoient prouver que les dégâts avoient été commis par des individus étrangers à leur territoire, et qu'elles avoient pris toutes les mesures nécessaires pour empêcher le désordre et en connoître les auteurs, et que l'accomplissement d'une seule de ces conditions n'étoit pas suffisant.

La cour avoit déjà jugé dans le même sens, par [illegible] [illegible]

du 28 janvier 1826, qui a eu lieu en audience solennelle.

Ainsi, la fabrique de l'église Saint-Germain-l'Auxerrois auroit été en droit d'intenter une action contre la ville pour réparer les dommages commis en février 1831, et par la même raison, M. l'Archevêque auroit été fondé à demander ainsi une réparation des pertes qu'il a éprouvées. Si une demande en justice n'a point été intentée, c'est une modération et une retenue que la ville devroit sans doute apprécier, et qui mériteroit qu'elle se portât de bonne grâce à accorder des indemnités bien légitimes, après d'énormes dévastations.

— Le nommé Gergiès, contumace de l'affaire de la rue des Prouvaires, comparoîtra le 10 août devant la cour d'assises.

— Le *Courrier Français* et le *Constitutionnel* ont paru malgré le 29 juillet. Le *Moniteur*, la *Charte de* 1830 et le *Journal des Débats* n'ont point paru.

— Une pluie assez forte étant tombée pendant la matinée du 29, les jeux des Champs-Elysées ont été fort peu visités, et les marchands n'ont presque rien vendu. Le mauvais temps a empêché mademoiselle Garnerin de faire son ascension. Bien que la soirée fût belle, il paroît que la pluie avoit beaucoup nui aux effets du feu d'artifice, car le public a remarqué qu'il étoit tiré avec lenteur, que beaucoup de bombes manquoient, et que le bouquet étoit moins fourni qu'à l'ordinaire. La partie du feu qui devoit, au dire du *Moniteur*, représenter le duc d'Orléans à l'Hôtel-de-Ville, a fait défaut. On prétend qu'elle est tombée dans la rivière au commencement du feu d'artifice. On a enlevé trois ballons lumineux, dont les effets n'ont sans doute pas répondu à l'attente de l'artificier. Les feux qu'ils jetoient de temps à autre étoient insignifians. Les monumens publics et les maisons des fonctionnaires ont été seuls illuminés.

— Les produits de la France s'élèvent annuellement à une valeur approximative de 6 milliards, dont voici les diverses sources :

Produits du règne minéral,	97,000,000
Grains,	1,900,000,000
Vins,	800,000,000
Prairies naturelles,	700,000,000
Légumes et fruits,	262,000,000
Coupes de bois,	141,000,000
Lin et chanvre,	50,000,000
Animaux domestiques,	650,000,000
Fabriques et manufactures,	1,400,000,000
Total,	6,000,000,000

— Un journal évalue à 96,000 le nombre des feuilles politiques timbrées qui se distribuent quotidiennement à Paris ou partent pour les départemens.

— Il y aura exercice à l'institut royal des sourds-muets de Paris jeudi 3 août.

NOUVELLES DES PROVINCES.

On écrit de Cambrai que les fêtes de juillet ont été célébrées cette année dans cette ville avec plus de froideur et d'indifférence encore que l'année dernière. Il y avoit des lampions et des drapeaux aux seules maisons des fonctionnaires publics. A la revue de la garde nationale on n'a compté que 220 hommes.

— A Metz, pour tâcher d'attirer de nombreux gardes nationaux à la revue du 29 juillet, le colonel Valette a publié, le 25, un ordre du jour annonçant que tous ceux qui n'assisteroient pas à la prise d'armes seroient passés en revue le dimanche 6 août.

— La ferme de Libu, à quelques lieues de Péronne, vient d'être la proie des flammes. On est parvenu à sauver le mobilier et les bestiaux. La malveillance, dit-on, est la cause de cet incendie.

— M. Becquet de Migille, ancien sous-préfet de Douai et ancien maire de cette ville, est mort le 26 à son château de Roucourt. M. de Migille, destitué en 1830 de sa place de sous-préfet, avoit été élu peu de temps après conseiller municipal à Douai. Il venoit tout récem-

ment roi de Hanovre, les droits qu'il peut avoir à la couronne d'Angleterre, n'a point été réélu.

— Sur les 341 élections connues à Londres le 29, les réformistes en revendiquent 194. Ces 341 élections forment à peu près la moitié du nombre des représentans du peuple anglais à la chambre des communes.

— Une insurrection militaire en faveur de la charte de don Pedro vient d'éclater à Braga, ville importante de la province d'*Entre Duero et Minho*, au nord d'Oporto. Les détails que donnent les journaux anglais sont confus. Jusqu'au 17, la ville d'Oporto, qui est favorable à la constitution pédriste, étoit restée soumise à la révolution actuelle. Des troupes parties de Lisbonne à la première nouvelle du mouvement, et commandées par M. Bandeira, ex-ministre de la guerre, ont été obligées de relâcher à Péniche par suite du mauvais temps. Dona Maria a adressé une proclamation pour inviter le peuple à obéir aux lois; cette pièce, datée du 21, laisse apercevoir de sérieuses alarmes.

— C'est le 9 juin que le choléra a paru à Malte. Du 9 juin au 3 juillet on compte 1084 cas, dont 663 suivis de décès.

— La *Gazette du Midi* (Marseille) donne des nouvelles de Palerme du 12. A cette date le fléau diminuoit d'intensité; ce qui avoit rendu aux malveillans leur audace. Beaucoup de personnes ont été massacrées à Palerme et dans plusieurs bourgs peu éloignés de la ville.

Le 9 au soir, la totalité des décès cholériques s'élevoit au chiffre effrayant 11 mille 111. La seule journée du 6 a fourni 1,800 victimes du fléau qui sont entrées au Campo-Santo.

— Un autre journal donne des nouvelles du 15. Le dernier bulletin sanitaire constatoit 950 décès. La femme et la fille du vice-roi ayant succombé, ce dernier s'est éloigné. La plupart des autorités ont abandonné leur poste; ce qui a encouragé les malfaiteurs, qui alors ont pillé des magasins et des maisons particulières. Beaucoup de cadavres restoient, à cette date, dans les maisons, faute de bras pour les transporter au cimetière.

— Le *Courrier Allemand* dit que le roi de Hanovre a l'amour de son peuple. Il se promène dans le costume le plus simple, et parle au premier citoyen qu'il rencontre.

— On lit dans la *Gazette de Hanovre* que le duc de Brunswick, arrivé le 24 dans cette ville, est descendu au palais du roi.

Le directeur des postes a envoyé un fouet d'honneur à un postillon qui, lors du voyage du roi à Schladen, le 14, a su par son adresse empêcher que les chevaux qui avoient pris le mors aux dents jetassent la voiture dans un fossé profond. Les vingt années fixées pour l'obtention d'une pension ont été réduites pour lui à dix ans.

Le Gérant, Le Clere.

BOURSE DE PARIS DU 31 JUILLET.

CINQ p. 0/0, j. du 22 mars. 110 fr. 20 c.
QUATRE p. 0/0, j. de mars. 101 fr. 00 c.
TROIS p. 0/0, j. de déc. 79 fr. 25 c.
Quatre 1/2 p. 0/0, j. de mars. 102 fr. 60 c.
Act. de la Banque. 2395 fr. 00 c.
Bons du Trésor. 0 0/0.
Emprunt de la Ville de Paris. 000 fr. 00 c.
Oblig. de la Ville de Paris. 1147 fr. 50 c.
Quatre canaux. 1197 fr. 50 c.
Caisse hypothécaire. 797 fr. 50 c.
Rente de Naples. 96 fr. 60 c.
Emprunt romain. 101 fr. 1/2
Emprunt Belge. 102 fr. 7/8
Emprunt d'Haïti. 000 fr. 0/0
Rente d'Espagne 5 p. 0/0. 22 fr 3/4

PARIS. — IMPRIMERIE D'AD. LE CLERE ET Ce, Quai des Augustins, 35.

L'AMI DE LA RELIGION paroît les Mardi, Jeudi et Samedi.

On peut s'abonner des 1er et 15 de chaque mois.

N° 2845.

JEUDI 3 AOUT 1837.

PRIX DE L'ABONNEMENT.

	fr. c.
1 an	36
6 mois	19
3 mois	10
1 mois	3 50

ÉRECTION
DE PAROISSES PROTESTANTES EN PRUSSE.

Quelques personnes feignent de s'étonner des plaintes que les catholiques font maintenant entendre en Allemagne ; s'il faut les en croire, ces plaintes sont sans fondement, et les catholiques devroient plutôt bénir le gouvernement paternel sous lequel ils ont le bonheur de vivre. Les faits que nous allons mettre sous les yeux de nos lecteurs, leur permettront d'asseoir un jugement sûr et éclairé, sur la condition des catholiques en Prusse. En poursuivant sans relâche la destruction des couvens, depuis l'établissement de la paix générale, le gouvernement s'est aussi fait une loi d'arrêter tous les progrès de la religion catholique, et de l'empêcher de s'établir ou de se consolider nulle part. Il est vrai, quelques nouvelles paroisses catholiques, en très-petit nombre, ont été établies, ou plutôt rétablies, mais seulement dans les localités où l'on ne pouvoit pas leur contester une existence légale, et rejeter les demandes des fidèles sans une injustice criante.

Lorsque les couvens existoient encore, quelques-uns exerçoient une juridiction pastorale sur les districts avoisinans plus ou moins étendus; d'autres avoient des *missions*, qui étoient de véritables paroisses, desservies par des religieux qui y exerçoient toutes les fonctions de curé. Après la suppression des couvens, il falloit remplir le vide qu'elle laissoit dans ces endroits. Le gouvernement l'a fait, en y érigeant quelques paroisses qu'il a dotées fort mesquinement; mais *nulle part* ailleurs on n'a pu établir de *nouvelles* paroisses, dans le vrai sens de ce mot. Et toutes les fois que les catholiques s'adressent au gouvernement pour être autorisés à établir une nouvelle paroisse, cette autorisation leur est refusée tout crûment, par la raison que jamais jusque là le culte catholique n'a été exercé dans les endroits où l'on veut ériger cette paroisse. Citons un ou deux faits bien avérés.

Gorlitz, dans la haute Lusace, compte 600 catholiques, outre ceux qui se trouvent parmi les détenus et les soldats de la garnison. Jauernich, le village le plus voisin, est éloigné de deux lieues. En 1821, les habitans de Gorlitz s'adressèrent d'abord à la régence de Liegnitz, à l'effet d'obtenir l'autorisation de bâtir une église et une école catholique. Cette première supplique resta sans réponse aucune. En 1823, une nouvelle demande fut adressée à la même régence, et cette fois les habitans de Gorlitz obtinrent une réponse : on promettoit de solliciter auprès de la magistrature le *simultaneum* dans une église protestante. Alors l'inspecteur de l'école protestante plaida lui-même la cause des catholiques auprès de la régence de Liegnitz et du vicariat de Breslau : il exposa la triste situation des enfans catholiques, fit sentir la nécessité de leur donner une école à part avec un maître catholique, et sollicita vivement la permission d'approprier un local à

cet effet. Mais toutes ses démarches furent inutiles. Les bons et fidèles catholiques ne se rebutèrent pas; sur leurs instances, l'évêque de Breslau intercéda pour eux auprès du gouvernement; et ce fut encore sans succès. Enfin, en 1826, ils tentèrent un dernier effort; ils envoyèrent au roi une pétition, dans laquelle ils faisoient le tableau le plus touchant et le plus vrai de la triste situation où se trouvoient à Gorlitz, les enfans et les vieillards: ils réclamoient enfin pour toute grâce, non plus l'autorisation de bâtir une église, mais bien d'acheter une maison, qui servît à la fois et d'église et d'école pour les catholiques. Un mois après, ils reçurent de nouveau un refus tout simple à leur demande. Les habitans de Gorlitz redoublèrent leurs instances auprès du roi, et le supplièrent de faire enfin droit à leurs justes réclamations. Cette fois leurs supplications furent entendues. En 1829, parut un ordre du cabinet, par lequel on leur accordoit *gracieusement* la permission de célébrer *neuf* fois par an les offices divins *pour les vieillards et les infirmes;* mais à la condition expresse qu'on *n'achèteroit* pas de local, et qu'on se borneroit à en *louer* un dans une *maison particulière*. Le landrath fut chargé de tenir soigneusement la main à cet humiliant arrêté, et de punir sévèrement toute contravention. Ce fait n'a pas besoin de commentaire; surtout si l'on songe qu'à Gorlitz les protestans possèdent sept églises, dont six ont été construites par des catholiques.

En 1811, les catholiques de Plettenbourg et des environs travailloient déjà à l'érection d'une paroisse; mais jusqu'en 1832, tous leurs efforts avoient été inutiles. A cette époque, l'état déplorable où se trouvoient ces catholiques, fut exposé au souverain pontife, qui chargea M. de Ledebur, évêque de Paderborn, du soin d'adoucir le sort de ces brebis abandonnées. M. de Ledebur acheta pour 360 écus la maison communale de Plettenbourg qu'il vouloit convertir en église; mais jusqu'ici il n'a pu exécuter ce projet, faute de quatre ou cinq cents écus qu'exigeroient les réparations nécessaires et qui n'ont pu se trouver ni à Paderborn ni à Berlin, ni dans les fonds des couvens supprimés. Cela est d'autant plus triste et plus humiliant pour les catholiques, qu'ils ont vu s'élever en peu d'années, aux environs de Plettenbourg, plusieurs temples protestans (1). On leur a même refusé la faveur de faire une quête, faveur qu'on a souvent refusée dans des pays tout-à-fait protestans, et où par conséquent les catholiques ne pouvoient guère trouver des ressources pour bâtir une église ou approprier un local. Quand ce sont des protestans qui demandent une autorisation, on se montre indulgent. Ainsi en 1834 la régence d'Aremberg *ordonna* une collecte pour la construction d'un temple protestant à Meschede. Et pourtant, disons-le en passant, les protestans ont rarement besoin de cette ressource; on leur accorde largement des subsides, et surtout les couvens et les églises des catholiques.

(1) Avant 1802 il n'y avoit pas de protestans dans le grand-duché de Westphalie; depuis qu'il appartient à la Prusse ils s'y rabattent, et le gouvernement a accordé dans les cantons de Meschede, Mulheim, Eslohn aux protestans l'église du couvent Gallitan, la chapelle catholique de Belicke; il y a nommé un *Domine* et un maître d'école.

Pour mieux comprendre l'esprit du gouvernement prussien, examinons dans les faits mêmes, les tendres soins qu'il prend des protestans. Trèves surtout nous en fournit un bel exemple. En 1818, les protestans manifestèrent le désir de jouir du *simultaneum* dans une église catholique, *jusqu'à ce qu'ils pussent posséder une église en propre*. L'autorité civile proposa aussitôt deux églises, celle de Saint-Antoine et celle de Saint-Gangulphe. Quelques obstacles s'étant opposés à ce que l'une de ces églises fût ouverte aux protestans, ceux-ci se rabattirent aussitôt sur l'église du séminaire et du gymnase. Le *ministre d'Altenstein* insinuoit que ce n'étoit là qu'une mesure transitoire, et pour mieux tromper, il assuroit que la belle église de Saint-Martin seroit appropriée au culte des protestans, et qu'alors l'église du gymnase et celle du séminaire seroient complètement rendues aux catholiques. Mais cette église de Saint-Martin ne tarda pas à être changée en caserne, de sorte que les protestans eurent l'air de se résigner en occupant celle du séminaire et du gymnase. Le gouvernement ne s'arrêta pas en si beau chemin ; il déclara l'église du séminaire propriété de l'état, jugeant absolument inutile pour le séminaire et le gymnase d'avoir une église particulière. Enfin, le 25 février 1819, parut un arrêté qui ferma cette église aux catholiques, et la destina exclusivement à l'exercice du culte protestant. Il est à peine besoin de dire que les catholiques indignés, réclamèrent vivement contre cet arrêté inique ; mais réclamations, supplications, propositions d'accommodement, tout fut inutile, rien ne fut écouté. Qu'arriva-t-il ? c'est que les catholiques, privés ainsi de deux églises coup sur coup, se virent obligés de faire une quête pour racheter l'ancienne église du séminaire, ou pour lui en bâtir une nouvelle. Et ne croyez pas que le gouvernement veuille reconnoître la moindre injustice dans de pareils actes. Il a son système, dont le premier principe est, que chaque paroisse doit pourvoir à tous les frais nécessaires pour l'exercice du culte, c'est-à-dire, doit fournir à l'entretien de l'église et de l'école. Ce système est ponctuellement suivi envers les catholiques ; mais d'un autre côté, il ne l'est jamais par rapport aux protestans.

Dans plusieurs endroits, où l'on n'avoit jamais vu de protestans, ils possèdent aujourd'hui de riches cures et des écoles bien dotées. Il y a même telles localités où non-seulement on leur a accordé les églises des catholiques, mais, qui plus est, leurs couvens et les fonds qui y étoient attachés. A Gallanz, on a donné aux protestans une grande et belle église prise aux catholiques ; et ceux-ci ont dû se contenter d'une vieille église qui tomboit en ruines. A Warbwyen en Westphalie, les protestans sont parvenus à s'emparer de l'église des Dominicains. Quant aux catholiques, on les consola, en leur donnant le salutaire conseil de se construire une nouvelle église.

Nous avons dit plus haut que le gouvernement prussien s'oppose à l'érection de nouvelles paroisses catholiques, ordinairement sous ce singulier prétexte, que, jusque là, elles *n'ont pas existé*, et qu'il n'y a pas eu de catholiques dans ces localités. Sur quel principe s'appuie-t-il donc pour ériger partout de nouvelles paroisses protestantes, pour en ériger là, où

avant la domination prussienne, il n'y avoit pas une seule famille protestante? Sur quel principe s'appuie-t-il, pour envoyer dans des localités toutes catholiques quelques employés protestans, afin qu'ils y forment peu à peu un noyau de réformés, et que l'on puisse dans ces endroits élever le plus tôt possible des prêches et des écoles protestantes? D'après quel principe accorde-t-on libéralement aux protestans les fonds des couvens catholiques, tandis qu'aux catholiques on fait entendre que, s'ils veulent conserver les paroisses et les écoles qu'ils ont, ils doivent les payer eux-mêmes? D'après quel principe engage-t-on sous main les protestans à demander des paroisses, des églises, des écoles dans des endroits où leur nombre est presqu'imperceptible, surtout de demander des couvens et des églises catholiques? Pourquoi les régences font-elles de vifs reproches à ceux qui sont trop lents ou trop peu hardis? Car voilà ce qu'on fait : on envoie des employés, surtout dans les petites villes, et ailleurs où il y a des couvens supprimés : dès que les protestans se sont quelque peu multipliés, on les pousse à faire des pétitions au roi, et toujours ils sont sûrs de ne rencontrer que douceur et bénignité au pied du trône. Citons quelques faits, en nous bornant néanmoins à la *Silésie*.

Dans plusieurs villes de cette province, il y a à peine 100 protestans : encore n'y sont-ils que passagèrement. Néanmoins le gouvernement y nomme des pasteurs, y envoie des maîtres protestans, et la caisse de l'état fournit libéralement à toutes les dépenses.

Habelschwerd compte 52 protestans, et on leur a accordé une église et une école. *Landek* n'en a que 48, et on leur a permis de se servir de la maison communale comme d'un oratoire, où le pasteur de Glatz vient faire les offices. A Leobschutz, il y a une église et une école pour 167 protestans. A Lublinitz, 78 protestans sont parvenus à jouir du *simultaneum* dans l'église de Sainte-Anne, où le pasteur de Mollna vient prêcher. Le village lui-même de Mollna possède une église paroissiale avec un *Domine*, et il n'y a que 32 protestans. 146 protestans jouissent d'une école à Neurode. Les 65 protestans de Nicolaï sont exhortés de temps en temps par un *Domine* voisin. A Ottmachau, 41 protestans ont le droit de faire une fois par mois leurs offices dans la maison communale. 34 protestans ont à Patschkan un pasteur, un consistoire et une école. Naumberg, qui compte 165 protestans, a été gratifié d'une école et d'un pasteur. Falkenberg, avec 421 protestans, a obtenu un pasteur, une école et deux maîtres luthériens.

Que penser de ces faits? Que penser surtout quand on voudra comparer le sort des protestans avec celui des catholiques de Gorlitz et de Plettenbourg? De bonne foi, les catholiques peuvent-ils se dissimuler la partialité du gouvernement, et ne pas voir que les faveurs sont toutes pour les protestans, tandis que pour eux ils n'obtiennent justice que par leurs importunités, quand toutefois ils l'obtiennent? Nous citerons encore un seul fait, parce qu'il prouve que l'esprit du gouvernement prussien a été le même dans tous les temps, et qu'il n'a jamais dévié des principes de persécution qui le dirigent envers les catholiques.

A Mulhausen en Thuringe, il n'y

a pas d'église catholique. Comme l'église de Saint-Jacques qu'occupoient les protestans ne leur servoit guère qu'une fois l'an pour l'exercice de leur culte, Napoléon ordonna en 1813, que cette église seroit rendue aux catholiques. L'arrêté du gouvernement français étoit ainsi conçu : « L'église de Mulhausen servira aussi désormais au culte catholique. Tous les fonds, revenus ou droits de ladite église resteront aux protestans de cette paroisse. Les catholiques sont autorisés à déléguer deux commissaires pour prendre possession de ladite église. Le maire dressera procès-verbal de cette prise de possession. Le procès-verbal sera conservé dans les archives de la municipalité, et copie en sera donnée au préfet, ainsi qu'au ministre de l'intérieur. » Le décret n'a jamais eu son exécution; le gouvernement français tomba; Mulhausen passa sous la domination prussienne; et ce dernier gouvernement n'a jamais consenti à laisser les catholiques prendre possession d'une église, sur laquelle ils avoient des droits si évidens. Le vicariat d'Heiligenstadt n'épargna aucune démarche pour obtenir la ratification du décret impérial; mais il n'obtint qu'un refus simple et net. Ce refus pourtant devoit être bien pénible pour l'évêque, que le gouvernement avoit forcé en 1803 de céder aux protestans l'église de Saint-Martin à Heiligenstadt, et une autre à Duderstadt. Ajoutons que le dernier recensement fait à Mulhausen présente 500 catholiques, et qu'ils sont à deux lieues de toute église catholique.

(*Journal historique de Liége.*)

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

PARIS. — Nous avons annoncé, le 18 avril dernier, un décret du Saint-Père, pour la messe et l'office de sainte Philomène; nous n'avions point alors le texte de ce décret. Nous le trouvons dans le *Journal historique et littéraire* de Liége, numéro de mai dernier; ce journal a donné le texte latin. On nous engage à en mettre la traduction en français, à l'approche du jour où se célèbre la fête de la sainte :

« Pendant qu'on examinoit avec toute l'attention accoutumée, dans la congrégation des Rits, les différentes raisons qu'avoit exposées M. l'évêque de Sutri et Nepi, conformément aux ordres du très-saint Père, à l'effet d'obtenir du Saint-Siége apostolique un office avec la messe *de communi*, en l'honneur de sainte Philomène, vierge et martyre, dont le culte devenu public et répandu par tout l'univers, avoit porté quelques autres prélats à faire la même demande, le vénérable évêque de Nole avoit eu soin de rédiger une quatrième leçon *propre* pour être insérée dans le même office. Un rapport de toutes ces suppliques réunies fut présenté par le secrétaire dans une assemblée ordinaire au palais Quirinal. Les éminentissimes et révérentissimes Pères de la congrégation des Rits, après avoir soumis le tout à un examen approfondi, après avoir pesé avec maturité certaines circonstances spéciales, après avoir entendu verbalement le promoteur de la foi, furent d'avis qu'il falloit répondre favorablement pour l'office et la messe *de communi* d'une vierge martyre, avec l'oraison : *Deus qui inter cetera, etc.* et la quatrième leçon *propre*, du rit *double mineur*; signé du cardinal préfet et du promoteur, le 6 septembre 1834.

» Le tout ayant été exposé par moi secrétaire soussigné à notre très-saint Père Grégoire XVI, souverain pontife, Sa Sainteté voulant se faire une conviction intime sur une affaire d'une aussi grande importance, a différé jusqu'à ce jour de prononcer un jugement définitif, et enfin, faisant connoître ses intentions, elle a confirmé

le décret de la congrégation, et autorisé le clergé du diocèse de Nole, tant séculier que régulier, qui suit le calendrier du diocèse, à célébrer désormais le 11 du mois d'août, ou le premier jour libre qui suivra, l'office en l'honneur de sainte Philomène, avec la première messe *de communi* d'une vierge martyre et une quatrième leçon propre, revue et corrigée, comme il se lit ci-dessus, par le cardinal Charles-Marie Pedicini, évêque de Palestrine, vice-chancelier de l'Eglise romaine et préfet de la congrégation des Rits, conjointement avec le R. P. Virgile Pescetelli, promoteur de la foi, le 30 janvier 1837.

C. M., évêque de Palestrine, cardinal PEDICINI, vice-chancelier de l'Eglise romaine, préfet de la congrégation des Rits.

J. G. FATATI, secrétaire de la congrégation des Rits. »

Les missionnaires destinés pour le Maduré, dans l'Inde, et dont le départ avoit été retardé par diverses circonstances, se sont embarqués le 5 juillet, à Bordeaux pour Pondichéri. Ils sont au nombre de quatre; MM. Bertrand, Duranquet, Garnier et Alexandre Martin. Avec eux est parti un autre prêtre, M. Boulogne, leur confrère, destiné pour la mission de Calcutta. Les missionnaires du Maduré sont sous la juridiction de M. l'évêque de Drusipare, résidant à Pondichéri, et supérieur de la mission dans l'Inde. On espère beaucoup de leur zèle pour ranimer la foi dans le Maduré, ancien théâtre des travaux du Père de Brito et d'autres Jésuites, la plupart français. On trouve des détails sur les succès et les peines de leur ministère dans le recueil des *Lettres édifiantes*. Leurs successeurs, qui appartiennent à la même société, sont impatiemment attendus dans le pays, où la présence de quelques prêtres portugais, peu dignes de leur ministère, a fait beaucoup de mal.

Trois autres missionnaires sont partis dans une autre direction; ces missionnaires sont de la congrégation de Saint-Vincent de Paul, et vont dans le Levant. M. Cros est destiné pour la mission de Smyrne, et MM. Basset et Amaye pour les missions de Syrie. Ils ont dû mettre en mer à Marseille le 1er août, sur le bateau à vapeur. Quatre Frères de la même congrégation les accompagnent, et sont envoyés, un à Smyrne, un autre à Santorin, et deux à Constantinople.

M. Nicolas-Augustin de la Croix, évêque de Gap, parti de Bourg immédiatement son sacre, est arrivé à Paris, où il ne se propose que de passer quelques jours. Le prélat a déjà pris en main l'administration du diocèse. Il s'est fait précéder par une lettre pastorale datée de Bourg le 26 juillet, qui ne pourra que lui préparer heureusement les voies. Il parle de lui-même avec une touchante modestie :

« Vos vœux sont exaucés : vous verrez, nous le disons, hélas! avec confusion, celui que la providence a choisi pour être votre premier pasteur, votre guide, votre consolateur, le représentant même de Jésus-Christ, et oserai-je le dire? oui, puisque l'apôtre nous y autorise, l'homme de Dieu, car c'est ainsi que saint Paul appelle l'évêque : l'homme de Dieu, *Tu autem, ô homo Dei*! O que cette parole nous humilie! nous dont toute l'ambition étoit de vivre dans la retraite, de rester dans le silence, et, selon l'expression du prophète, de demeurer inconnu et oublié comme un vase brisé qui n'est bon à rien! »

Après avoir exprimé ses craintes fondées sur la charge redoutable qui lui est confiée, le prélat ajoute néanmoins :

« Mais que disons-nous, ne devrions-nous pas nous reprocher ces inquiétudes, ces défiances? Pouvons-nous ignorer tout ce que la religion reçoit d'hommages dans vos provinces, et combien est grand l'em-

pire qu'elle a conservé sur les esprits et sur les cœurs de ses bons habitans?

» N'est-ce pas au milieu de ce département, si heureusement protégé par la disposition de ses sites agrestes et d'un accès difficile, que se sont maintenues plus facilement, plus constamment que partout ailleurs, les anciennes habitudes de foi, de charité et de simplicité primitives? Les observateurs, les voyageurs à qui la science ou la curiosité inspire si souvent le désir d'étudier les populations retirées du milieu du monde, lorsqu'ils sont de retour, ne nous racontent-ils pas avec admiration ce qu'ils ont vu et ce qu'ils n'ont trouvé que dans vos contrées? ces mœurs paisibles et hospitalières, cette vie sobre et tempérante, ces usages touchans, ces pratiques religieuses, toutes chrétiennes, qui attestent la présence de la foi, foi toujours vivante; toujours active, qui, sagement dirigée par le zèle de vos pieux pasteurs, se transmet également pure et sans mélange d'une famille à une autre famille, d'une génération à une autre génération, et fait revivre à nos yeux l'image touchante de ces anciennes tribus de patriarches qui avoient reçu de Dieu la mission de conserver le dépôt sacré de la religion et l'exemple de toutes les vertus. »

M. l'évêque se félicite à plusieurs reprises d'avoir à cultiver une terre où la foi a jeté de profondes racines. Il exhorte ses heureux habitans à conserver long-temps de si louables dispositions. Il prie Dieu que personne dans son diocèse ne se perde par sa négligence. Il adresse tour à tour au clergé et aux fidèles des paroles de paix et des conseils de sagesse, et finit ainsi :

« O vous tous, nos chers diocésains, chrétiens de tout âge, de toute condition, recevez les saluts et les vœux de votre évêque! Quelqu'isolées que soient vos habitations, nous irons vous visiter. Ecoutez avec docilité les avis de vos dignes pasteurs, de ces anges de paix à qui Dieu a commandé de vous instruire et de diriger vos pas dans le chemin du salut. Nouveaux Jean-Baptiste, ils prépareront les voies de Dieu; ils vous apprendront cette science qui est au-dessus de toute science, parce que c'est la seule qui enseigne la voie, la vérité et la vie; la seule qui ne séduise pas, qui n'égare pas; la seule qui, avant toutes les autres, doive occuper une intelligence raisonnable; la seule capable d'élever, d'ennoblir les inclinations de notre cœur; la seule, enfin, qui puisse guérir le grand mal, l'unique mal de la créature! cette séparation affreuse, désolante, que le péché met entre l'homme et son Dieu. Alors nous viendrons, nous prierons sur vous, nous vous bénirons; et en vous bénissant, Dieu répandra dans vos ames ses divines grâces qui vous consoleront, qui vous sanctifieront, et qui seront pour vous l'heureux présage de sa éternelle miséricorde. »

La suite des souscriptions pour le petit séminaire d'Ajaccio prouve que cette bonne œuvre continue à exciter l'intéret du clergé et des fidèles. M. l'archevêque de Bourges a souscrit pour 100 fr. M. l'évêque de Metz pour 1,120 fr., M. l'évêque de Quimper pour 120 fr., M. l'évêque de Fréjus pour 100 fr., M. l'évêque de Langres pour 200 fr., M. l'évêque de Numidie pour 60 fr., M. l'évêque de Châlons pour 50 fr., M. l'évêque de Marseille pour 20 fr.

Il paroît que M. l'évêque de Langres avoit recommandé à son clergé les besoins du petit séminaire d'Ajaccio. M. Barillot, supérieur du grand séminaire, a souscrit pour 100 fr., M. Caumont, grand-vicaire, 10 fr., M. Bavoillot, grand-vicaire, 5 fr., M. Huin, chanoine, 10 fr., MM. Bécard et Rieusset, chacun pour 5 fr., M. D'Régel, chanoine honoraire, ancien recteur de l'Académie de Lyon, 15 fr., les élèves du grand séminaire de Langres, 60 fr., les directeurs et professeurs du petit séminaire, 100 f.

M. l'abbé Laurence, grand-vicaire de Tarbes, a souscrit pour

20 fr., M. Mariotti, desservant à Noüaillon, pour 50 fr., M. Constantini, desservant à Salveroso, pour 10 fr.

Enfin, parmi les laïques, M. le comte Ferri-Pisani a souscrit pour 100 fr., M. et Mme Bacon pour 200 fr., un anonyme par les mains de mademoiselle de la Riandrie, 60 fr., M. le marquis de Villefranche, 20 fr., M. le comte Caccia, 25 fr., Mme veuve Périer, 20 fr., Mme Vanderberghe, 16 fr., M. Jullien, 10 fr., quatre anonymes, 33 fr. en tout.

Les anciennes listes s'élevoient à 15,883 fr. 25 c. Les deux dernières que nous avons données montent à 4,808 fr.; dans cette somme sont compris les 1,000 fr. qui nous ont été envoyés, il y a peu de temps, par M. l'abbé Richard, chanoine d'Orléans, de la part d'une personne qui a voulu rester inconnue. Le total des souscriptions s'élève à 20,691 fr. 25 cent.

La retraite pastorale de Bordeaux, dont nous avons dit un mot dans le dernier numéro, a été remarquable sous plus d'un rapport. On y comptoit 300 prêtres. M. l'archevêque présidoit tous les exercices. M. l'abbé Combalot prêchoit trois fois par jour. Il donnoit un discours le matin à huit heures, une conférence à onze heures, et un autre discours à cinq heures et demie. Il a montré une connoissance parfaite des devoirs du prêtre dans les plus petits détails. Les premiers jours de la retraite, l'orateur sut très-bien tirer parti de l'anniversaire de la mort du cardinal de Cheverus pour rappeler la mémoire de l'illustre archevêque, si cher à son troupeau et si digne de l'être. Il fit aussi, avec beaucoup d'à-propos, l'éloge de son successeur. Le discours sur la connoissance de Jésus-Christ dans le prêtre présenta les développemens les plus heureux. La retraite a été terminée le mercredi 26 dans la chapelle du séminaire par la communion générale du clergé, par une touchante allocution du prélat, et par le renouvellement des promesses cléricales.

M. l'évêque de Coutances est de retour à Coutances de sa longue visite. Il a parcouru pendant deux mois les deux arrondissemens de Mortain et d'Avranches. Le prélat a voulu tout voir; il a visité toutes les églises, même les plus pauvres et les plus écartées. Il n'a point craint la fatigue, car une bonne partie de ses courses a été faite à pied. Partout il a été accueilli avec empressement et joie. Près de 36,000 personnes de toutes les classes ont reçu le sacrement de confirmation. M. l'évêque annonçoit partout la parole de Dieu. Aussi on a remarqué à cette occasion un mouvement dans les populations.

Le mardi 25 juillet, M. le coadjuteur de Nantes a visité le collége de la Ducherais, paroisse de Cambon, arrondissement de Savenay. Cet établissement, fondé il y a quatre ans, est déjà entouré de la confiance des familles chrétiennes. Le prélat étoit assisté de M. l'abbé Vrignaud, grand-vicaire. Il donna la confirmation à 44 élèves, et leur adressa en cette occasion une pieuse allocution. Il voulut visiter la maison, assisté du directeur et de celui que sa charité et son zèle ont fait le fondateur de l'établissement. Plusieurs prêtres des paroisses voisines s'étoient rendus à la Ducherais pour saluer le prélat, qui a été reconduit par une nombreuse escorte d'hommes, composée de propriétaires et d'habitans.

Chargé depuis trois ans par M. l'évêque de Saint-Brieuc de diriger la paroisse de Lezardrieux, M. l'abbé Lescop y fut reçu d'abord avec joie.

Mais bientôt des malveillans semèrent autour de lui des ronces et des épines. La restauration du matériel de l'église, les pratiques de la piété mises en honneur, les sacremens plus fréquentés, une instruction suivie donnée au peuple, déplurent à quelques meneurs, comme il y en a dans beaucoup de campagnes. Il n'est pas de taquineries, de dénonciations, de calomnies, de poursuites de toute espèce, auxquelles le curé n'ait été en butte depuis trois ans. On a débité à son sujet mille contes ridicules, on l'a insulté, menacé; on est allé à sa porte faire du tapage ou des dérisions, sans égard pour une sœur malade qui garde le lit depuis plusieurs mois. On voudroit que le pasteur las de cette lutte et de ces affronts, se retirât; mais M. l'évêque l'engage à rester. Il faut espérer que sa patience triomphera enfin de cette longue malveillance.

Une abjuration vient d'avoir lieu à Ath, près Mons en Belgique. J. J. Violet, Suisse d'origine, caporal au 3e régiment de ligne, a renoncé au luthéranisme entre les mains de M. Gowie, aumônier du régiment. C'est le troisième protestant que cet ecclésiastique a ramené. Le clergé et plusieurs personnes distinguées d'Ath assistoient à l'abjuration. On a été touché de la foi et du recueillement de Violet. Comme on le félicitoit de son retour, il a dit que cela étoit tout simple, et qu'il avoit toujours remarqué sur le clocher protestant de son village une croix qui étoit un témoignage de l'ancienne foi. Cette réponse naïve est tout-à-fait pleine de sens.

Une retraite, commencée le 3 juillet, a été close le 19 dans la ville d'Enghien, en Belgique. Il y avoit six missionnaires Jésuites, dont trois prêchoient alternativement. Chaque jour il y avoit deux sermons français et deux sermons flamands. Le peuple des campagnes environnantes se montra assidu à suivre aussi les exercices, autant que ses travaux le lui permettoient. Enghien, qui compte 3,500 habitans, n'a que 2,600 à 2,700 communians, et cependant le nombre des personnes qui se sont approchées de la sainte table pendant cette retraite, y compris celles venues du dehors, s'élève à 4,660.

On a vu des hommes, devenus étrangers aux pratiques de la religion depuis plusieurs années, revenir à Dieu avec effusion de cœur. Ce ne sont pas là les seuls fruits de la retraite. Une école du dimanche a été établie, et dix demoiselles de la ville ont bien voulu prendre sur elles d'y coopérer à l'instruction des filles pauvres. Une congrégation spirituelle de jeunes personnes s'est formée, qui se réunit tous les dimanches sous la direction d'un prêtre. Il a aussi été formé une association pour l'extirpation du blasphème et des imprécations. Déjà elle compte 4,000 membres; ses statuts ont été affichés spontanément dans les cabarets et ateliers de la ville et des environs. Dans le sermon de clôture, le prédicateur annonce l'arrivée de cinq Frères des Bonnes-Œuvres, de Renaix, qui vont incessamment ouvrir plusieurs classes élémentaires, dont l'une sera gratuite au profit des enfans pauvres. Ces mêmes Frères dirigeront l'école du dimanche pour les garçons.

En même temps on établit une bibliothèque gratuite de bons livres, qui promet de compter bientôt bon nombre de volumes. Beaucoup d'habitans ont voulu à cette occasion se défaire des mauvais livres, et les ont apportés aux missionnaires pour les livrer aux flammes.

(*Courrier de la Meuse.*)

POLITIQUE.

Dans la guerre civile d'Espagne, il y a deux partis en action : un parti royaliste et un parti révolutionnaire. Du côté de

l'un, les lois de l'humanité ont été constamment respectées, et la seule rigueur qui ait dû paroître excessive, est celle qui a voulu qu'il ne fût fait aucun quartier aux aventuriers étrangers, pris les armes à la main contre un prince qui n'a rien de commun avec eux, et aux droits duquel ils n'ont rien à voir.

De l'autre côté, l'action révolutionnaire se montre dans tout son naturel, avec son caractère de violence innée. Là, point de loi, point de règle, point d'avertissement qui permette à personne d'avoir le choix de son sort, ou d'y échapper à force de sagesse et d'innocence. Ce sont des passions aveugles et féroces, sourdes à la voix de la justice comme à celle de l'humanité, immolant des victimes au hasard, sans examen et sans discernement. Si vous apprenez que des prêtres et des communautés religieuses tout entières soient massacrés dans leur intérieur et jusque dans le sanctuaire, ne demandez pas au nom de quel parti; il n'y a qu'un parti qui soit capable de ces atrocités. Si des malheureux sans armes et sans défense sont froidement égorgés dans les prisons et dans les hôpitaux, ne vous informez pas non plus de quel côté ces crimes sont commis. Enfin, si des mères sont exécutées militairement à la place de leur fils, si des paroisses entières sont livrées à la dévastation et à l'incendie, sur la simple clameur de quelques forcenés, la guerre civile d'Espagne ne vous montre les auteurs de ces scènes abominables que dans un seul parti; et vous savez d'avance que ce n'est pas dans celui des royalistes de don Carlos qu'il faut les chercher.

Il n'est pas jusqu'aux joies révolutionnaires de ce malheureux pays qui ne demandent du sang. Dans une ville de la Catalogne, où l'on célébroit, il y a peu de jours, par des réjouissances publiques, l'acceptation de la nouvelle constitution, imaginez ce que la portion féroce du peuple de cette ville avoit le plus à cœur d'obtenir pour imprimer à sa fête le caractère d'allégresse qu'elle désiroit lui donner? Elle voulut que vingt-cinq royalistes lui fussent livrés pour être immolés sur son autel de la patrie, et pour lui servir à solenniser dignement, par ce sanglant épisode, un jour d'ivresse publique, et sérieusement réputé heureux. On a eu toutes les peines du monde à disputer ces vingt-cinq victimes à la fureur révolutionnaire, et rien ne répond encore qu'elle ne les obtienne pas.

Le 28 juin, a eu lieu à Genève la fête arrangée par une réunion de Genevois pour célébrer l'anniversaire de la naissance de J.-J. Rousseau. Une troupe de 1,500 jeunes gens des deux sexes, avec la musique en tête, après avoir défilé devant la statue de J.-J., et y avoir déposé des bouquets, s'est rendue au bastion bourgeois, où une collation étoit préparée. Le soir, le comité de la fête a fait tirer un feu d'artifice, et la rue J.-J. Rousseau, ornée d'arcs de triomphe en feuillages, a été illuminée.

La statue de Rousseau est maintenant entourée d'une grille de fer, précaution qu'il a fallu prendre pour préserver le monument des insultes des obscurans. Voyez sur l'érection de cette statue un écrit publié à Genève en 1835 sous ce titre: *L'Ombre de Calvin à la vénérable compagnie*. Calvin, du fond du Tartare, y proteste contre le projet d'élever un monument à l'ennemi le plus dangereux du christianisme. Le cadre est habilement rempli. Un Genevois, le professeur Duvillard, avoit déjà présenté, sur ce sujet, en 1828 des réflexions, que ses compatriotes ont dédaigné de considérer. La vie et les écrits de Rousseau auroient dû suffire pour faire avorter le projet.

L'Ombre de Calvin, ou l'anonyme qui s'est caché sous ce masque, combat par des raisons très-fortes le projet de la statue. Il montre qu'il n'est pas sage d'honorer par un monument l'auteur des *Lettres de la Montagne*, du *Contrat social*, de l'*Emile* et d'*Héloïse*; que cette statue peut affoiblir dans l'esprit de la jeunesse le respect pour les magistrats, que c'est outrager la religion que d'élever un monu-

ment à la mémoire d'un homme qui a vécu sans principes, sans croyance et sans culte, et qui a attaqué tous les dogmes chrétiens. L'auteur parcourt les écrits de Rousseau, et signale le scandale de ses mœurs, et les actions basses et odieuses qu'il a révélées lui-même, ou que ses amis nous ont apprises. Voilà donc le modèle que l'on veut offrir à la génération actuelle! Les ministres eux-mêmes devroient-ils être bien aises de voir rendre des honneurs à celui qui, dans ses *Lettres de la Montagne*, les a signalés comme des charlatans et des hypocrites?

L'inauguration de la statue n'en eut pas moins lieu le 24 février 1835. On peut dire que ce fut une mesure aussi impolitique qu'irréligieuse, et que les honneurs rendus à un écrivain corrupteur sont une insulte à la morale, et un exemple funeste pour la société.

PARIS, 2 AOUT.

La session des conseils généraux s'ouvrira le 24 août, et sera close le 7 septembre dans tous les départemens, à l'exception de celui de la Seine. La session du conseil général de la Seine aura lieu du 8 au 22 octobre.

La seconde partie de la session des conseils d'arrondissement commencera le 13 septembre et finira le 17 suivant, excepté dans le département de la Seine, où elle aura lieu du 27 au 31 octobre.

— Le collége du 2e arrondissement électoral de Lot et-Garonne est convoqué à Agen pour le 19 août, à l'effet d'élire un député en remplacement de M. Merle-Massonneau, démissionnaire.

— M. de Nourquer du Camper, capitaine de vaisseau, est nommé gouverneur provisoire de la Guyane française, par suite du rappel en France de M. Laurens de Choisy, gouverneur titulaire.

— Le bruit court qu'une expédition doit être dirigée sur Haïti, pour amener l'exécution du traité conclu en 1825; M. de Mackau seroit, dit-on, chargé du commandement de cette expédition.

— Louis-Philippe et sa famille ont quitté les Tuileries pour aller habiter le château de Saint-Cloud.

— C'est, assurent quelques journaux, pendant son séjour à Eu, que Louis-Philippe doit signer son travail relatif au personnel diplomatique, et pourvoir principalement au remplacement de M. le marquis de Latour-Maubourg.

— Le *Temps* annonce que M. de Montalivet est le seul membre du cabinet qui accompagnera Louis-Philippe dans le voyage qu'il va faire au château d'Eu.

— Le duc d'Orléans, la princesse Hélène et la duchesse douairière de Mecklembourg sont partis avant-hier pour Poissy, Vernon, Louviers, Elbeuf et Rouen. De Rouen ils iront au Havre, à Dieppe et au château d'Eu.

— Le prince de Joinville est parti pour Toulon.

— La comtesse de Lipano (la veuve de Murat), vient de quitter Paris, où elle est restée près d'une année.

— Avant de quitter Paris, la comtesse de Lipano, dit un journal, a fait une visite à Louis-Philippe. Il s'agissoit d'une demande d'indemnité pour le palais de l'Elysée et le domaine de Villiers, et Louis-Philippe auroit répondu que la demande pourroit être portée devant les chambres.

De son côté, un journal ministériel prétend qu'il a été décidé qu'une rente viagère de 100,000 fr. seroit accordée à la veuve de Murat.

— M. Martin (du Nord), ministre des travaux publics, est parti pour Londres, où il restera quinze jours. Il est accompagné de M. David, directeur des douanes, et de M. Legrand, directeur des ponts-et-chaussées.

— Pendant l'absence de M. Martin (du Nord), M. Molé, ministre des affaires étrangères et président du conseil, remplira l'intérim du ministère des travaux publics.

— M. l'abbé Vandenhecke, grand-vicaire de Versailles, a envoyé 1,000 fr. à Marseille pour payer le passage des méde-

cins qui se dévoueroient à aller au secours des cholériques de Palerme.

— M. de Lamartine écrit au journal le *Monde*, qu'il est faux qu'il ait accepté aucune décoration, aucun avancement dans un ordre quelconque depuis qu'il siége à la chambre. Décoré en 1824, ajoute M. de Lamartine, j'ai donné des démissions depuis 1830, et n'ai reçu aucune faveur.

— La chaire actuelle de pharmacie dans la Faculté de médecine de Paris comprendra à l'avenir l'enseignement de la chimie organique, et portera le titre de chaire de pharmacie et de chimie organique.

— Nous lisons aujourd'hui dans un journal : « On parle du mariage de la princesse Marie avec le prince Alexandre de Wurtemberg. Ce prince, cousin du roi de Wurtemberg, est à Paris depuis dix à douze jours. »

— Le 10 mars de l'année dernière, M. de Ponthon, maréchal-de-camp, et sa femme, allèrent au bal rue Saint-Guillaume. Saulier, leur domestique, les accompagna. Lorsqu'ils revinrent, Saulier, comme il en avoit l'habitude, monta par un escalier communiquant de la cuisine à l'appartement, pour aller ouvrir la porte de l'antichambre à ses maîtres. M. de Ponthon, qui avoit trouvé cette porte ouverte, entra à la hâte, et s'aperçut qu'on lui avoit enlevé son argenterie, des bijoux, des actions de la compagnie du Phénix, des billets de banque, des piles d'écus et des pièces d'or. Toutes les circonstances qui accompagnoient le vol annonçoient qu'il n'avoit pu être commis que par un homme de la maison.

Saulier, qui s'étoit absenté pendant le bal de la veille pour aller, avoit-il dit au cocher de M. de Ponthon, à la Croix-Rouge, et qu'on avoit aussi trouvé nanti de trois pièces d'or, sans qu'il pût expliquer clairement d'où elles venoient, fut arrêté; mais une ordonnance de non-lieu de la chambre du conseil, du 26 mars, déclara qu'il n'y avoit lieu à suivre, et il fut mis en liberté.

La police, qui fixoit toujours Saulier, apprit qu'il avoit une forte somme, et que cette somme avoit été remise par lui en billets de banque au nommé Gaillard, pour la placer sous son nom. Alors nouvelle arrestation de Saulier, qui prétendit avoir gagné cet argent dans une maison de jeu. Nouvelle ordonnance aussi de la chambre du conseil, déclarant qu'il n'y avoit pas lieu à suivre. Saulier fut encore une fois mis en liberté.

La police sachant bientôt que Saulier avoit par-devers lui de nouvelles sommes, l'arrêta pour la troisième fois. Il prétendit avoir touché le montant d'un héritage chez un notaire de Vincennes, et comme, le fait vérifié, il se trouva que le notaire déclara que la succession revenant à la femme du prévenu n'étant pas liquidée, il n'avoit rien pu lui payer, Saulier eut encore recours aux maisons de jeu. Cette fois, il n'y eut pas d'ordonnance de non-lieu, et Saulier, renvoyé devant les assises de la Seine, a été condamné à cinq ans de réclusion.

— Le buste de M. Petit-Radel vient d'être placé à l'Institut dans la salle des Monumens-Cyclopéens. On le doit au talent de M. Elshoet, de Dunkerque, l'un des élèves les plus distingués de M. Bosio.

— La société d'éclairage par le gaz portatif *comprimé*, dont il étoit question depuis quelque temps, pour Paris et les départemens, vient d'être définitivement constituée.

— Le colonel Butschert, du 10ᵉ de ligne, en garnison à Paris, vient de mourir.

— La caisse d'épargne de Paris a reçu les 30 et 31 juillet, 433,041 fr., et remboursé 292,000 fr.

NOUVELLES DES PROVINCES.

Il vient de se former un comice agricole dans l'arrondissement de Château-Thierry.

— Tous les membres nouvellement nommés au conseil municipal d'Avesnes (Nord), ont protesté contre leur installation, attendu que, selon eux, c'est en dé-

cembre prochain qu'expirent les fonctions de leurs prédécesseurs.

— Madame la princesse de Polignac et sa famille sont arrivées depuis quelques jours à Dieppe.

— La société d'assurance mutuelle contre la grêle établie à Dijon pour six départemens vient de se déclarer dissoute, la masse assurée étant tombée audessous de 2,000,800 fr., fixés par l'art. 2 de l'ordonnance qui l'a constituée.

— Le préfet du Loiret a adressé une circulaire aux maires de son département pour les inviter à donner aux fêtes de juillet *tout l'éclat et toute la dignité possibles*. Ce qui n'a pas empêché que les réjouissances ne fussent fort tristes et fort mesquines à Orléans. Partout on se lasse de cette fête de commande.

— A Alençon, la garde nationale presque entière a fait défaut au moment de la revue pour l'anniversaire de juillet. On n'a vu au rendez-vous que les tambours et quelques officiers.

— *L'Hermine* dit qu'à l'occasion des fêtes de juillet il y a eu à Nantes des *espèces d'illuminations*.

— M. Dufloquet, président honoraire du tribunal civil de Cusset (Allier), vient de mourir. M. Dufloquet s'étoit toujours fait remarquer par ses excellens principes religieux et politiques.

— L'exposition de l'industrie à Nantes, a été ouverte au public le 29 juillet.

— M. Pontaillé père, ancien membre du conseil des Cinq-Cents, vient de mourir à Rennes à l'âge de 70 ans.

— Le brick la *Louisa* venant de la pêche de la morue est dernièrement entré dans le port de Saint-Malo, ayant six hommes de moins à bord. Au dire du reste de l'équipage, le capitaine seroit mort en mer, et les cinq autres se seroient noyés sur la chaloupe du bâtiment. Cette version paroissant suspecte, le procureur du roi a fait arrêter six des marins qui se trouvoient sur la *Louisa*.

— Une compagnie va, dit-on, établir un nouveau service de bateaux à vapeur sur le Rhône entre Lyon et Marseille.

— Martin, condamné à cinq ans d'emprisonnement, après s'être évadé, le 23 juillet, en plein jour, de la nouvelle prison du palais de justice, à Lyon, s'est vite mis à la besogne. Dans la nuit du 24 au 25, il s'est introduit dans le château de madame Lacour, chez laquelle il avoit servi dix-sept ans. Le beau frère de cette dame, réveillé par le bruit, a reconnu Martin au moment où il sortoit du château avec de l'argenterie qu'il venoit de voler. Malheureusement, étant seul sur pied dans la maison, il n'a pu l'arrêter.

— Un jeune médecin, M. Désiré Chevillon, dont le père est chirurgien militaire au service du bey de Tunis, et le frère médecin à Marseille, fut désigné par l'intendance pour seigner le premier pestiféré amené au lazaret; il le vit bientôt périr, et les réglemens l'autorisoient à commencer immédiatement sa quarantaine pour rentrer en ville. M. Chevillon, loin d'user de ce droit, a voulu donner ses soins aux autres malades, et depuis quinze jours il accomplit courageusement cette mission d'humanité.

— L'intendance sanitaire de Marseille a publié une seconde circulaire pour annoncer que de nouvelles mesures préservatrices étoient prises.

— On écrit de Toulon que le capitaine Napoléon Bertrand, qui a figuré comme témoin dans le procès du général de Rigny, a été conduit, le 27 juillet, au fort Lamalgue. Il paroît que le capitaine Bertrand entra dans un corps-de-garde pour se plaindre au sergent d'une sentinelle qui avoit négligé de lui porter les armes. Ce dernier excusa l'inadvertance du factionnaire, et refusa, malgré l'instance de cet officier, de lui infliger aucune peine. M. Bertrand porta alors sa plainte, et sans plus de succès, à l'officier du poste et au bureau de la place, mais en des termes qui provoquèrent son arrestation. On ajoute, toutefois sans garantir le fait, que le capitaine Bertrand entra à cet instant dans une fureur telle, qu'on fut obligé de le désarmer et de le lier avant de le conduire au fort Lamalgue.

— On écrit d'Apt (Vaucluse) que cinq forçats échappés du bagne exploitent la montagne du Luberon. Ils se répandent dans les campagnes, pénètrent dans les fermes, et enlèvent de vive force les provisions et l'argent qu'ils peuvent trouver. Armés jusqu'aux dents, ils changent de gîte à chaque instant pour ne pas être pris par la gendarmerie et les gardes champêtres qui sont depuis quelque temps à leur poursuite.

— Le nommé Mille, cultivateur, demeurant à Manosque (Basses-Alpes), fut mordu il y a trois mois par un chien errant. Effrayé, il fit des recherches pour retrouver ce chien, et s'assurer s'il n'étoit point atteint d'hydrophobie; mais elles furent sans succès. Mille avoit presque oublié sa blessure, lorsque le 17 juillet, il fut pris à la campagne d'un accès de rage. Deux médecins lui prodiguèrent leurs soins; malheureusement ils furent inutiles, et Mille expira le 29 juillet au milieu d'un affreux accès.

— M. le vicomte de Suffren-Saint-Tropez, ancien colonel de cavalerie, chevalier des ordres de Saint-Louis et de Saint-Jean-de-Jérusalem, vient de mourir au château de Potelières, près d'Alais (Gard), à l'âge de 82 ans. Il étoit neveu de l'illustre bailli de Suffren et le dernier de sa branche. M. de Suffren laisse deux filles, madame la marquise de Montalet-Alais et madame de Villeperdrix.

— Le tribunal de Carcassonne vient de condamner un imprimeur à l'amende pour avoir publié un écrit sans avoir préalablement obtenu de récépissé de dépôt, bien que, pendant trois jours, il eût réclamé ce récépissé, même par le ministère d'un huissier.

— Aux termes des réglemens, nul instituteur communal ne peut s'absenter sans congé, sous peine d'être privé de la faculté de tenir une école publique. Cette mesure vient d'être appliquée à un instituteur à Thiézac, qui a abandonné son poste sans en avoir demandé et obtenu la permission.

EXTÉRIEUR.

NOUVELLES D'ESPAGNE.

Le *Moniteur* publie aujourd'hui la dépêche télégraphique suivante, de Bayonne, le 31 juillet :

« Don Carlos est rentré à Cantavieja, où on le dit malade; ses troupes, ainsi que les bandes d'Aragon et de Valence, y sont réunies. Espartero et Oraa s'y sont dirigés et vont en faire le siége. »

— Le *Moniteur* se tait sur l'affaire qui a eu lieu le 29 au passage de Capsacosta, entre une division carliste et les troupes commandées par le baron de Meer, qui alloit secourir Saint-Jean et Campredon. Le journal ministériel du soir garde aussi le silence sur cette affaire, qui, de l'aveu du gouvernement, a été fort vive. Ces feuilles se taisent également sur le mouvement que Castor a fait le 27 juillet avec 5,000 hommes sur Santander.

— Dans une dépêche télégraphique datée de Bordeaux le 29 juillet, et publiée avant-hier par le *Moniteur*, il est dit que 400 blessés carlistes, provenant de l'affaire du 21 sur les bords de l'Ebre, sont arrivés à Estella. Ceci nous apprenoit peu de chose; mais nous avons trouvé depuis, dans la *correspondance d'Espagne*, deux bulletins officiels de Zariateguy, adressés au capitaine général des provinces basques et de la Navarre. Le général carliste annonce que le matin du 21, trois bataillons portugais ayant fait une reconnoissance sur la grande route de Vittoria à Haro, et s'étant avancés jusque près de Conchas, il est allé à leur rencontre et les a mis en déroute. Ils ont perdu 20 hommes et ont eu beaucoup de blessés. Les carlistes ont perdu 2 hommes et ont eu 16 blessés.

L'ennemi, dit ensuite le général Zariateguy, piqué sans doute des résultats de l'affaire, est revenu sur les trois heures de l'après-midi, renforcé au moyen des garnisons de Miranda, Vittoria et Arminon. Le baron das Antas, qui commandoit le corps composé de sept bataillons et trois escadrons, attaqua les carlistes au village

de Santa-Cruz. L'affaire a été très-vive. Navarrais, Guipuscoans, Valenciens, Aragonais et Castillans, tous ont rivalisé de valeur et ont forcé les troupes révolutionnaires à prendre la fuite, après avoir jonché le champ de bataille de cadavres, et laissé au pouvoir des carlistes beaucoup d'armes et de munitions. Zariateguy annonce que ses deux aides-de-camp et le chef des Aragonais ont été blessés.

— Le *Mémorial des Pyrénées* dit que 150 ouvriers occupés à abattre des arbres dans la forêt de Bisquirits, sur la ligne de Pampelune, par ordre des révolutionnaires qui étoient souvent attaqués de ce côté, ont été surpris par les carlistes, qui en tuèrent cinq dans la première attaque. Les autres furent faits prisonniers et bientôt mis en liberté, à l'exception de quelques déserteurs qui se trouvoient parmi eux. Le *Mémorial des Pyrénées* ajoute : « Il est consolant de constater cet acte d'humanité. Il est d'autant plus remarquable qu'il est dû à don Bernado Zubiry, brigadier, qui a eu un beau-frère tué dans cette même affaire. »

— Le journal ministériel du soir publie trois dépêches télégraphiques de Bordeaux et de Narbonne. Le 28 juillet, Charles V est entré dans la province de Santander, avec 2,400 hommes. Zariategui avec 7 bataillons et deux escadrons a passé l'Ebre, le 22 juillet, à Piedra-Lata. Le baron de Meer avec 600 hommes et 300 chevaux a forcé le passage de Capsacosta, et s'est rendu à Campredon.

On connoissoit à Londres le 31 juillet 385 nominations ; 220 appartiennent aux réformistes.

— Le 20 juillet, à quatre heures du soir, une tempête affreuse a éclaté sur la ville de Gênes. Une grêle d'un assez gros volume tomba avec une telle force, que plusieurs habitans furent blessés. Les vitres des maisons ont été brisées, et les récoltes des environs ont aussi beaucoup souffert.

— La *Gazette Piémontaise* du 27 annonce que quelques cas de choléra se sont manifestés à Gênes.

— Voici les derniers bulletins sanitaires de Naples :

11 juillet....	430 cas	301 décès.
12	476	303
13	384	253
14	380	254

— M. de Vignet, ambassadeur de Sardaigne près la cour de Naples, vient de mourir en cette ville d'une attaque de choléra. M. le baron de Vignet étoit le neveu du célèbre comte de Maistre.

— Le roi de Naples, prenant en considération l'état déplorable où le choléra a réduit Palerme, a, par le moyen des bateaux à vapeur, envoyé dans cette ville des médecins, et expédié des provisions de tout genre. Le roi vouloit y aller, mais ses ministres l'ont déterminé à n'en rien faire.

— De l'invasion du choléra à Palerme au 18 juillet, il y a eu 18,890 cas et 11,781 décès.

— On écrit de Messine, le 8 juillet, que, tandis que le choléra frappe chaque jour des milliers de victimes non loin de la ville, Messine jouit encore d'une parfaite santé.

— Les nouvelles de Lisbonne du 24 juillet portent que cette ville est tranquille. On ne parle pas d'un mouvement, qui, d'après un journal anglais, se seroit manifesté dans la garnison, et auroit été immédiatement comprimé ; mais l'insurrection continue dans la province d'Oporto.

— Des correspondances de Varsovie et de Saint-Pétersbourg parlent de l'installation d'un vice-roi de Pologne ; elles désignent pour ce poste éminent le prince Pierre d'Oldenbourg, neveu de l'empereur.

— A Demston, près Chesterfield, vient de mourir M. R. Durman, âgé de 160 ans et 8 mois ; il étoit aveugle depuis 20 ans.

Stéphananéa, ou *Hommage à Marie*, est le titre d'un opuscule qui ne porte point de nom d'auteur, et qui n'a ni préface ni

rien qui en tienne lieu. Il est partagé en dix-huit réflexions, dont les premières sont en l'honneur de la sainte Vierge; dans les suivantes, l'auteur peint le malheur des réprouvés, il déplore l'aveuglement de la plupart des hommes, et présente en contraste le bonheur de ceux qui aiment et servent Dieu. Cet écrit est court, mais il annonce une foi vive et une tendre piété.

Un autre opuscule, qu'on trouve également chez Périsse frères, a pour titre : *Le comte de Stolberg à ses enfans*, traduit de l'allemand par l'abbé S. C'est comme la préface de l'*Histoire de la religion*, du noble et religieux comte. Il y donne à ses enfans des conseils dignes de sa tendresse et de l'élévation de son ame. Il leur montre le néant de tout ce qui passe, la beauté de la religion, et la nécessité de s'attacher à Dieu, qui seul est grand, éternel.

Ces deux opuscules sont très-bien imprimés.

L'AIMABLE JÉSUS, traduit de l'espagnol du Père Jean-Eusèbe de Nieremberg, par le Père Brignon.

L'auteur a eu pour objet d'augmenter l'amour des hommes pour Jésus-Christ, et en particulier pour son humanité. Il développe tous les motifs que nous avons d'aimer le Sauveur pour le bien qu'il nous a fait, pour les maux dont il nous a délivrés, pour les souffrances qu'il a endurées pour nous, et puis pour ses perfections et pour les grands exemples de vertu qu'il nous a laissés. Il indique quelques saints qui avoient fait une étude particulière de la vie de Notre-Seigneur, et qui s'étoient appliqués à l'imiter.

L'éditeur, qui est un libraire de Vannes, dit qu'il a réimprimé ce petit livre par le conseil de quelques ecclésiastiques qui regrettoient de ne pas le voir assez connu. L'ouvrage est en effet recommandable par le fond des choses et par le style.

Le Gérant, Le Bregue.

BOURSE DE PARIS DU 2 AOUT.

CINQ p. 0/0, j. du 22 mars. 110 fr. 35 c.
QUATRE p. 0/0, j. de mars. 101 fr. 00 c.
TROIS p. 0/0, j. de déc. 79 fr. 10 c.
Quatre 1/2 p. 0/0, j. de mars. 000 fr. 00 c.
Act. de la Banque. 2395 fr. 00 c.
Bons du Trésor. 0 0/0.
Rente de la Ville de Paris. 000 fr. 00 c.
Oblig. de la Ville de Paris. 1150 fr. 00 c.
Quatre canaux. 1200 fr. 00c.
Caisse hypothécaire. 795 fr. 00 c.
Rente de Naples. 96 fr. 70 c.
Emprunt romain. 101 fr. 1/4
Emprunt Belge. 102 fr. 7/8
Emprunt d'Haïti. 000 fr. 0/0
Rente d'Espagne 5 p. 0/0. 23 fr 1/4

PARIS. — IMPRIMERIE D'AD. LE CLERE ET C°,
Quai des Augustins, 35.

L'AMI DE LA RELIGION paroît les Mardi, Jeudi et Samedi.

On peut s'abonner des 1er et 15 de chaque mois.

N° 2846.

SAMEDI 5 AOUT 1837.

PRIX DE L'ABONNEMENT.

	fr.	c.
1 an	36	
6 mois	19	
3 mois	10	
1 mois	3	50

THÉORÈMES

DE POLITIQUE CHRÉTIENNE, 2 vol. in-8°.

(Ouvrage italien imprimé à Naples.)

S'il est vrai, comme l'a dit l'auteur de l'*Esprit des lois*, et comme tant de faits le prouvent, que la religion chrétienne, qui semble n'avoir d'autre objet que la félicité de l'autre vie, fait encore notre bonheur dans celle-ci, il s'ensuit donc que toute politique qui veut atteindre son but doit se fonder sur cette religion; car quel autre but peut se proposer une sage politique, que de rendre les hommes aussi heureux qu'ils peuvent l'être ici bas? Cependant! par combien d'écrivains a été méconnu ce rapport intime de la religion et de la science législative! On s'est efforcé d'isoler, autant qu'on a pu, l'une de l'autre. Non-seulement on a contesté l'heureuse influence de la religion; on l'a présentée comme une ennemie de la prospérité des états. On a dénaturé sa doctrine et calomnié ses institutions. On lui a imputé des excès ou des abus qu'elle a toujours condamnés. La religion, qui combat toutes les passions, ne doit échapper à aucune de leurs attaques. On a commencé par s'élever contre ses mystères en prétendant qu'ils étoient contraires aux lumières de la raison; on a essayé d'ébranler ses fondemens ou de ruiner son autorité.

Une dernière ressource a été de soutenir qu'elle s'opposoit à la liberté et au bonheur des peuples. Mais comment une religion qui inspire à tous les hommes des sentimens d'une bienveillance mutuelle, qui ne prescrit pas moins la justice et la modération à ceux qui commandent, que l'obéissance et la fidélité à ceux qui sont gouvernés; qui admet et consacre toutes les formes de gouvernement, et ne réprouve que la licence et l'anarchie; comment une telle religion seroit-elle contraire aux progrès de la civilisation bien entendue? Et ne voit-on pas, au contraire, que partout où elle a porté sa double lumière elle a policé les nations, humanisé les mœurs, et réformé des abus universels, contre lesquels la philanthropie n'avoit pas même osé s'élever? « Nous devons au christianisme, dit Montesquieu, dont les réflexions n'ont pas toujours la même justesse, nous devons au christianisme, et dans le gouvernement un certain droit politique, et dans la guerre un certain droit des gens que la nature humaine ne sauroit assez reconnoître. » La religion seule peut remédier d'une manière efficace aux imperfections inévitables dans toutes les formes de gouvernement. Elle empêche le pouvoir absolu de dégénérer en despotisme, et elle est la plus puissante barrière contre l'abus de la liberté dans les républiques. Si la politique consentoit à suivre ses maximes, la société, sans rien perdre des améliorations que peuvent amener le temps et l'expérience, ne se verroit pas exposée à de continuelles agitations.

M. l'abbé Scotti a cru qu'il étoit bon d'exposer ces maximes d'une

politique vraiment chrétienne, dans un temps où l'étude des sciences politiques si généralement répandue est mêlée de tant d'erreurs. Il a voulu réfuter les sophismes par lesquels on a prétendu combattre les maximes de la politique chrétienne, et montrer que loin d'être contraires au bonheur des peuples, elles sont au contraire les plus favorables qu'il soit possible d'imaginer. Bien des écrivains ont sans doute déjà traité ces matières; mais M. l'abbé Scotti s'est proposé de réunir comme en un corps de doctrine tout ce qu'ils ont dit de plus solide, en y ajoutant ce que lui ont pu fournir ses propres réflexions. Le titre de *Théorêmes de politique chrétienne* qu'il a donné à son ouvrage montre que ce n'est pas ici une suite de dissertations vagues, sans liaison et sans notions clairement déterminées, mais une série de questions nettement posées, développées avec ordre et résolues d'une manière juste et précise. Voici, du reste, quelle est la méthode de l'auteur. Chaque théorême commence par la citation des auteurs qui ont soutenu l'erreur que l'on se propose de réfuter. Viennent ensuite les preuves sur lesquelles s'appuie la vérité contraire, preuves tirées à la fois de l'autorité, de la raison, et de l'aveu même des adversaires. Puis on répond aux objections les plus spécieuses et les plus répandues qui ne se sont pas trouvées suffisamment réfutées par les principes mêmes qu'on a établis. Chaque théorême est suivi de plusieurs corollaires qui sont comme les conséquences pratiques des vérités qu'il renferme.

Ces théorêmes, au nombre de quarante, sont divisés en quatre parties: la première contient ceux qui concernent la politique et sa prétendue opposition avec la religion en général; dans la seconde, on parle des dogmes qu'on a prétendu être contraires à l'intérêt et au bien-être de la société; les préceptes et les conseils évangéliques contre lesquels on a élevé les mêmes reproches en sont disculpés dans la troisième; enfin, la quatrième fait voir l'utilité pour la société de plusieurs points de la discipline ecclésiastique qui ont été attaqués avec le plus d'emportement par quelques écrivains.

Nous remarquons dans la première partie l'article sur la tolérance, où l'auteur établit les seules règles qu'on puisse admettre quand on ne suppose pas que toutes les religions sont indifférentes, c'est-à-dire, que l'erreur et la vérité sont également bonnes, et ont droit aux mêmes faveurs. Il relève ici une contradiction de Montesquieu qui, d'un côté, *décide* que lorsque le prince peut recevoir ou ne pas recevoir une religion dans ses états, il faut qu'il ne la reçoive pas; et, de l'autre, recommande la tolérance, en faisant valoir les avantages qui résultent de la pluralité des religions. Le même écrivain prétend que les membres de la religion simplement tolérée, se rendent ordinairement plus utiles à l'état... que toutes les religions contiennent de bons préceptes... que les religions rivales ne se pardonnent rien entre elles, *et* qu'ainsi leurs sectateurs deviennent plus exacts dans l'accomplissement de leurs devoirs. Tel est le sophisme des partisans d'une tolérance illimitée. Ils ne considèrent que certains avantages auxquels peut quelquefois donner lieu la diversité des cultes, et qu'on pourroit obtenir par d'autres voies, et ils détournent leur vue de

graves inconvéniens qui accompagnent toujours l'opposition des croyances religieuses. La force et la prospérité d'un état consistent surtout dans l'union de ses membres; et combien est-il difficile que cette union règne entre les disciples de cultes différens! La multiplicité des religions mène bien plutôt efficacement et bien plus sûrement à leur décadence et à leur destruction qu'au fidèle accomplissement des devoirs qu'elles prescrivent. Voilà ce qu'enseigne l'expérience, la meilleure de toutes les preuves. Le prince tolèrera les sectes qu'il trouve établies dans ses états et qui ne sont point ennemies de l'ordre public, mais il ne les protégera pas, c'est-à-dire, qu'il ne leur accordera pas les mêmes secours et les mêmes avantages qu'à la vraie religion. En effet, protéger et favoriser également toutes les religions, c'est, au fond, les confondre toutes dans un égal mépris. Ce sont-là des principes à l'épreuve de tous les paradoxes de l'indifférence systématique, la grande maladie de notre siècle.

M. l'abbé Scotti examine aussi ce qu'il faut penser de la liberté de la presse telle qu'on la voit aujourd'hui dans plusieurs contrées. Il ne lui est pas difficile de montrer que les motifs qu'on allègue en sa faveur sont loin de compenser tous les maux qu'elle entraîne à sa suite. Il ne faut pas aller chercher bien loin des exemples pour justifier cette thèse. La liberté excessive de la presse est une peste pour les états, qui dépose sans cesse dans leur sein des principes de mort, et finit par les conduire dans l'abîme des révolutions. Aussi l'Eglise n'a-t-elle jamais reconnu cette liberté si vantée aujourd'hui. Toujours elle a défendu la lecture des mauvais livres comme on défend la circulation des poisons, quoique la médecine sache quelquefois en tirer d'utiles remèdes. Mais, disent certaines personnes, à quoi bon ces prohibitions des livres dangereux? elles ne font qu'éveiller, et rendre plus vif le désir de les lire. Les pieux fidèles, répond notre auteur, ne manquent pas de respecter ces prohibitions que vous croyez superflues.

Ils ne liront pas un ouvrage qu'ils sauront condamné par l'Eglise. Ils se réjouiront de voir l'erreur hautement réprouvée, et ils en prendront occasion de s'attacher plus fortement à la saine doctrine. Quant à ceux qui désireroient se donner un peu plus de licence, mais qui ont encore de la foi et une conscience chrétienne, ils ne laisseront pas, tout en murmurant de ces défenses, de s'y conformer dans la pratique, s'ils sont sages. Les esprits indociles, les cœurs déréglés sentiront quelquefois, en lisant ces livres, des scrupules, des inquiétudes, des remords de conscience; du moins ils seront regardés par les bons fidèles comme des gens d'une doctrine suspecte, ce qui pourra les obliger à se tenir en garde et leur servir de frein. Enfin, comme l'observe Pallavicin, il est de fait que les désordres sont beaucoup moins communs dans les lieux où ces lectures sont défendues par l'autorité comme inutiles et dangereuses, que dans ceux où l'on n'est point soumis à ces prohibitions, parce que le nombre des personnes qu'elles détournent des mauvais livres, l'emporte toujours de beaucoup sur celui des hommes dépravés pour lesquels la défense même peut être un nouvel attrait. Ces réflexions

sensées nous ont paru surtout applicables aux pays où l'autorité civile lâchant la bride à la licence de la presse, celle-ci n'a presque plus d'autre barrière que les avertissemens, les défenses et les condamnations de l'autorité ecclésiastique.

M. l'abbé Scotti traite aussi la question du célibat ecclésiastique, et il le venge des reproches que lui ont adressés plusieurs écrivains politiques peu favorablement disposés pour la religion et ses institutions. Ces reproches la plupart ne peuvent tomber que sur un célibat vicieux, sur un célibat semblable à celui où ont vécu plusieurs de nos philosophes du dernier siècle; ils ne touchent nullement le célibat ecclésiastique; et, outre les hautes et graves raisons qui ont engagé l'Église à le consacrer dans la personne de ses ministres, tout homme de bonne foi reconnoîtra encore les biens inestimables qu'il procure à la société. Mais comme nous avons eu occasion de présenter nous-mêmes plusieurs considérations sur cet article, nous ne pousserons pas plus loin nos réflexions. Ce que nous avons dit nous paroît suffisant pour montrer la sagesse et la solidité des doctrines exposées dans la *Politique Chrétienne*. L'auteur ne s'est point laissé éblouir par les idées de son siècle; il en a appelé à l'expérience et aux principes de l'immuable vérité.

M. Ange-Antoine Scotti, bibliothécaire du roi de Naples, professeur de paléographie et interprète des papyrus d'Herculanum, est auteur de plusieurs autres ouvrages mentionnés avec éloge par les mémoires de Modène. On lui doit surtout un *Catéchisme médical*, ou *Développement des principes qui réconcilient la religion avec la médecine*. Cet ouvrage, qui a été traduit en allemand, a valu à l'auteur un Bref honorable de Pie VII auquel il est dédié. On y fait voir les avantages que la médecine a reçus de la religion, et les services qu'elle peut à son tour lui rendre. Il est traité dans une troisième partie des devoirs que la religion impose à ceux qui se dévouent à l'utile profession de médecin. On trouve aussi dans cet ouvrage la réfutation de plusieurs principes erronés, et des fausses théories que des auteurs ont imaginées pour mettre la science en opposition avec la religion. L'auteur s'efforce surtout d'inspirer aux jeunes étudians l'amour de la religion, qui ennoblit et sanctifie toutes les professions, et qui seule peut rendre la médecine digne du beau nom que lui a donné Hyppocrate, en l'appelant *un art divin et un don de la providence*.

On cite encore de M. l'abbé Scotti un opuscule curieux sur les *Efforts de la Société biblique de Londres*. Il a publié, en 1835, deux volumes d'homélies pour les jeunes étudians. Ces homélies sont pour tous les dimanches de l'année, et sont toutes dirigées vers l'instruction de la jeunesse. Nous en rendrons compte plus tard.

Nous pouvons dire que tous ces ouvrages attestent également le savoir de l'estimable auteur, son amour pour la religion, son zèle pour la défendre et pour la faire aimer et pratiquer. Aussi M. l'abbé Scotti jouit d'une grande considération à Naples, comme prêtre et comme littérateur et écrivain. E.

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

ROME. — M. le cardinal Odescalchi, vicaire de Sa Sainteté, a publié un avis pour faire connoître aux habitans de cette capitale qu'une mala-

die funeste qui a fait ailleurs tant de victimes, s'approchant de l'état pontifical, le Saint-Père s'alarme pour ses sujets qui lui sont si chers, en même temps que sa tendresse s'afflige pour les pays désolés où elle voit, sinon des sujets, du moins des enfans. Pour éloigner un fléau menaçant, les fidèles sont exhortés à recourir à l'arme de la prière, à l'exemple du souverain pontife, afin que, comme Jérusalem fut exempte de la peste qui ravageoit depuis Dan jusqu'à Bersabée, ainsi la capitale soit préservée par l'intercession de la Mère de Dieu. Mais comme la prière ne suffit pas, si elle n'est jointe à la pureté du cœur, Sa Sainteté ordonne qu'à dater du dimanche 23 juillet au dimanche 30, dans les églises consacrées à la sainte Vierge, des prédicateurs rappellent aux peuples les grandes vérités de la religion. Pour exciter davantage les fidèles à assister à ces pieux exercices, Sa Sainteté accorde une indulgence de cent ans à quiconque y assistera une fois, et une indulgence plénière à ceux qui les auront fréquentés pendant trois jours. Les religieuses gagneront ces indulgences en récitant les prières prescrites, et en visitant processionnellement une image de la sainte Vierge. Les infirmes et les détenus pourront gagner les mêmes indulgences, en faisant ce qui leur sera enjoint par leurs confesseurs. Sa Sainteté ordonne que, pendant ces six jours, à l'heure des exercices, tous les cafés, cabarets, jeux et billards soient fermés, que tous les spectacles soient défendus, ainsi que les réunions bruyantes et tout ce qui ne convient pas à un temps de recueillement et de pénitence; les chrétiens devant imiter alors les Ninivites, qui fléchirent le ciel par la prière, par l'humiliation et le cilice.

Suivent les noms des églises et des prédicateurs pour les pieux exercices. Il y a vingt-quatre églises désignées, toutes consacrées à la sainte Vierge; tant la dévotion à la Mère de Dieu est répandue dans cette capitale. M. le cardinal Odescalchi prêche à Sainte-Marie *del Portico*, à Sainte-Apollinaire, et des prélats, chanoines et religieux dans les autres églises. Le général des Dominicains prêche à Sainte-Marie de la Minerve. Dans le nombre des prédicateurs, il y a quatre Jésuites.

Le 22 juin, l'Académie de la Religion catholique a tenu une séance, où le Père Noto, assistant-général des écoles pies, a lu une dissertation pour montrer combien il importe à la puissance civile de défendre les livres que l'Eglise condamne. Il fit voir surtout qu'il étoit de l'intérêt du pouvoir de mettre un frein à l'excès de la licence de la presse qui menace tous les gouvernemens, et exprima le vœu que les écrivains tournassent leurs talens et leurs travaux vers des objets véritablement utiles aux lettres et à l'humanité.

M. le cardinal-archevêque de Bénévent a aussi ordonné des prières pour le choléra. Du 13 au 16 juillet, il y avoit eu 33 personnes attaquées et 17 morts; 50 étoient en traitement.

PARIS. — Au service qui a eu lieu la semaine dernière pour les morts de juillet, on a entendu, dans une grande église de la capitale, l'air de la *Marseillaise* et celui de la *Parisienne*, et même c'est à l'élévation que ce dernier air a été joué. Il est incroyable qu'on n'ait pas compris combien ces airs étoient déplacés dans l'église, et au milieu de la célébration des saints mystères. L'autorité devroit-elle souffrir ces scandales? Mais l'autorité, du moins les plus hautes autorités, ne paroissent pas à ces services. On les exige impérieusement du clergé. Si un curé s'y refusoit, il seroit regardé comme un

connu du gouvernement, et n'échapperoit peut-être pas à l'animadversion du pouvoir. Mais les ministres qui réclament ces services dédaignent pour eux-mêmes d'y paroître. Et, il faut le dire, cette indifférence est générale. On ne voit à ces cérémonies que quelques gardes nationaux commandés et des curieux qui se promènent. Personne ne vient là pour prier, et toutes les figures annoncent la plus complète indifférence pour la mémoire des morts. Du moins l'autorité devroit-elle recommander dorénavant qu'on s'abstint de ces airs qui forment un contraste trop choquant avec l'esprit de la religion et les prières de l'Eglise.

Il y a quelques jours, dit la *Gazette du Limousin* du 30 juillet, que M. l'évêque de Limoges rencontra dans une des rues de la ville un pauvre ouvrier maçon qui venoit d'être blessé à la jambe par la chute d'une pierre. Le prélat fit arrêter sa voiture et y plaça le malheureux ouvrier qui ne marchoit qu'avec peine. Il le conduisit à la porte de sa maison et ne le quitta qu'après lui avoir laissé les moyens de se procurer les premiers remèdes, et le lendemain il voulut encore le recommander aux Sœurs de la Charité.

Le mercredi 26 juillet a été un jour de fête pour une petite commune, Remaucourt, de 322 habitans, dans l'archidiaconé de Saint-Quentin, diocèse de Soissons. Depuis les premiers temps de la révolution, elle avoit été privée de son église ; il ne restoit que le clocher et une cloche, que l'on faisoit sonner aux jours de mariage et d'enterrement, qui étoient célébrés à l'église de la commune voisine. Enfin le conseil municipal, de concert avec M. l'abbé Carlin, curé de Lesdins, a entrepris de reconstruire cette église ; et la bénédiction en a été faite le 26 juillet, non par M. l'archidiacre de Saint-Quentin, comme cela devoit avoir lieu sans une maladie, mais par M. Maréchal, doyen de Bohain, assisté de plusieurs ecclésiastiques qui s'étoient fait un plaisir de se rendre à la cérémonie. La garde nationale de Remaurourt est venue au presbytère de Lesdins chercher le clergé, et à son arrivée sur la commune de la nouvelle église, on a trouvé M. le maire, accompagné du conseil municipal, qui a adressé un discours à M. le curé de Lesdins, en lui remettant les clés de l'église. Après la réplique de M. le curé, le cortége s'est mis en marche, et bientôt on a vu une grande affluence de fidèles qui avoient abandonné leurs travaux de la campagne pour se réjouir de l'ouverture d'une église dont ils avoient été privés pendant de si longues années. Là se trouvoient aussi beaucoup d'habitans des communes voisines, et même de Saint-Quentin, qui n'étoient point étrangers au rétablissement de ce temple du Seigneur; car plusieurs des objets qui décoroient l'autel étoient dus à la générosité de quelques habitans de cette ville, dont les propriétés se trouvent dans la commune de Remaucourt.

La cérémonie de la bénédiction à l'extérieur et à l'intérieur, selon le rituel, étant finie, on a laissé les fidèles entrer, et bientôt l'église a été remplie par une foule avide d'assister enfin au saint office dans un temple élevé au milieu de leur commune. Après l'évangile, un discours sur le respect que l'on doit à la maison de Dieu, prononcé par M. l'abbé Grandmoulin, vicaire de Saint-Leu à Paris, a été adressé à cette multitude qui l'a écouté dans le plus grand recueillement. Après la communion du prêtre, plusieurs fidèles ont eu le bonheur également de faire la sainte communion, ce qui est d'un heureux présage pour l'avenir. Tout, dans cette journée, devoit être touchant

et consolans pour la religion ; après la grand'messe, deux mariages ont été célébrés sur la demande des époux, qui étoient déjà unis civilement depuis plusieurs années, et qui ont ainsi donné le bon exemple à ceux de leurs concitoyens qui se trouveroient dans le même cas. La fête devoit durer jusqu'au soir ; à quatre heures on a chanté vêpres, et le nombre des fidèles étoit le même que le matin. Après les complies, avant de donner le salut et la bénédiction du saint Sacrement, un discours a été de nouveau adressé par le même prédicateur, à cette multitude recueillie, à qui l'orateur a fait connoître les avantages de la prière, en leur rappelant que c'étoit bien de ce jour que l'on pouvoit dire avec le roi prophète : *Hæc est dies quam fecit Dominus; exultemus et lætemur in ea.* La fête a été terminée par le chant du *Te Deum*, qui étoit véritablement de la part de ce peuple un chant de joie, de reconnoissance et de piété.

Il existe dans le décanat de Condé, diocèse de Cambrai, un petit hameau, connu dans le pays sous le nom de *Capiel*, et situé à une lieue environ de Crépin, dont il dépendoit. Le gouvernement vient d'ériger ce hameau en commune. On y voit de temps immémorial une petite chapelle dédiée à saint Hébert, et qui déjà avoit été rebâtie l'an 1100, comme l'indique une vieille inscription qu'on lit sur la porte.

On raconte que saint Hébert s'étoit retiré en cet endroit pour y vivre en solitaire. La nouvelle commune va porter son nom ; elle renferme une famille vraiment patriarcale, et dont la vie rappelle l'innocence des mœurs antiques. Cette famille se compose de deux frères et d'une sœur ; le plus jeune des trois a 85 ans.

Lorsqu'ils bâtirent leur grange, suivant leur naïve expression, il y a une paire de quarterons d'années, un inconnu, à ce qu'ils racontent, s'arrêta devant le bâtiment qu'on élevoit et annonça que cette grange deviendroit un jour une église. Les frères Bourlard (c'est leur nom) se souvinrent toujours de cette singulière prophétie, et aujourd'hui ils veulent la réaliser eux-mêmes avant de mourir.

Après avoir obtenu de M. l'évêque de Cambrai la promesse qu'il leur enverroit un desservant aussitôt qu'ils auroient un presbytère et une église, ils se sont empressés de convertir en église leur grange, qui n'a déjà plus rien de son ancienne apparence. C'est maintenant un beau vaisseau avec voûtes, plafond, colonnes, nef, chœur et deux chapelles latérales, dont l'une sera dédiée à la sainte Vierge et l'autre à saint Hébert. On s'occupe de la décoration des autels et du carrelage, qui doit être en marbre. Les habitans rivalisent de zèle pour concourir à cette belle œuvre, et ils se sont chargés des charrois.

Ce n'est pas tout ; les frères Bourlard donnent leur propre maison, située près de la nouvelle église, pour servir de presbytère, et quoiqu'elle soit déjà très-convenable, ils se proposent de l'embellir encore. Ils fondent en outre à perpétuité un traitement de 600 fr. pour le curé. Ces bons vieillards président aux travaux, et bien que l'un d'eux soit aveugle, il se fait néanmoins conduire partout, en se faisant expliquer, au moyen de son bâton, les dimensions de l'édifice et les objets qui doivent entrer dans sa décoration. Ils parlent avec enthousiasme du jour heureux où ils verront leurs travaux couronnés par la consécration de leur église. Souvent ils répètent qu'il ne manqueroit rien à leur joie, s'ils avoient le bonheur de voir leur évêque pouvoir lui-

même présider cette touchante cérémonie.

Plusieurs convois d'enfans trouvés appartenant à l'hospice de Chartres ont été la semaine dernière, conformément aux nouvelles prescriptions administratives, dirigés sur celui d'Orléans. D'autres, appartenant à l'hospice d'Orléans, ont été dirigés sur celui de Chartres. Il y avoit quelque chose d'affligeant dans le spectacle de ces pauvres enfans, privés dès leurs premiers jours du bonheur des soins maternels, arrachés encore par la *philanthropie* administrative de notre siècle aux religieux asiles qui étoient devenus leur seconde patrie, aux soins des sœurs vénérables qui leur tenoient lieu de mères, pour être colportés de département en département, comme un vil bétail. Plusieurs de ces jeunes enfans, arrivés à l'âge où le cœur sent et où l'intelligence se développe, versoient des larmes abondantes. Dans les villages où ils s'arrêtoient pour prendre quelque nourriture, on voyoit les gens de la campagne, les mères surtout, plaindre hautement leur sort, se presser autour de la table où ils étoient assis, leur apporter quelques pièces de monnoie, fruit de laborieuses épargnes. Nous ignorons si cette mesure du déplacement des enfans trouvés diminuera le nombre des expositions; nous craindrions plutôt qu'elle n'eût d'autres résultats que de multiplier des crimes qu'une administration prudente doit s'efforcer de prévenir. Elle étoit bien autrement sage, bien autrement élevée, bien autrement philanthropique la pensée du saint fondateur, du vertueux Vincent de Paul, qui s'en alloit recueillant ces pauvres enfans, non pour s'en débarrasser comme d'un fardeau incommode, mais pour leur faire puiser avec le lait le bienfait d'une éducation religieuse et morale; pour leur créer dans l'hospice qui les avoit recueillis et élevés jusqu'à l'âge où ils pourroient se subvenir à eux-mêmes, une sorte de famille nouvelle où vinssent à chaque instant s'offrir à leurs yeux le salutaire exemple du travail et de la vertu; pour réparer en un mot le crime de leurs pères et remédier au mal dans sa racine, en préparant pour la société de bons, d'utiles, de religieux citoyens.

(*Orléanais* du 26 juillet.)

Encore un nouvel exemple d'un maire qui envahit une église et insulte à la religion. Le 20 juillet, le maire de Saint-Junien, diocèse de Limoges, présida à l'enterrement d'une femme qui, après une vie irrégulière, avoit refusé les secours de l'Église. Le maire lui a fait un pompeux cortége. Le corps est entré dans l'église, un discours a été prononcé et les cloches ont sonné en grande volée. Beaucoup de gens s'étonnoient de ce fracas et trouvoient fort déplacé de rendre tant d'honneurs à une personne dont les scandales avoient fait de l'éclat dans le pays.

Un ecclésiastique français, qui avoit occupé des places importantes, est mort dernièrement à Tournay dans un âge avancé. M. Pierre-Joseph Godefroy étoit né le 10 juillet 1755 à Trélon, dans le Hainaut français. Il fit ses études à Bavay et à Douai, et fut ordonné prêtre en 1780 par l'évêque d'Alhyoles, suffragant de Cambrai. En 1784, on l'appela comme secrétaire à l'archevêché de Cambrai. En 1787, il devint secrétaire général et chanoine de la collégiale de Saint-Géry à Cambrai. La révolution le priva de ses places. Il ne fit point le serment et se retira en Belgique, puis en Allemagne. En 1800, l'archevêque de Cambrai, le prince Ferdinand de Rohan, le nomma grand-vicaire. Mais à l'époque de l'organisation qui

suivit le concordat en 1802, M. Godefroy s'attacha à M. Hirn, nouvel évêque de Tournay, qui le fit son grand-vicaire. Il résidoit à Mons. Lors des troubles qui suivirent l'emprisonnement de M. Hirn en 1811, M. Godefroy, qui avoit assisté aux premières délibérations du chapitre de Tournay, et qui en avoit signé une par ces mots: *tanquàm præsens*, comme pour faire entendre apparemment qu'il avoit assisté à la délibération plutôt qu'il ne l'avoit approuvée, se retira à Mons, s'y cacha, et ne prit point de quelque temps part aux affaires.

En 1813, il osa visiter Pie VII à Fontainebleau, vit alors plusieurs cardinaux, et fit des collectes à Mons pour procurer des secours au Saint-Père et aux cardinaux noirs. Il resta en surveillance à Mons jusqu'en 1814. Alors il reprit ses fonctions de grand-vicaire. Lorsque nous publiâmes dans ce Journal, tomes IX et X, un *Récit des troubles du diocèse de Tournay*, il nous adressa une lettre et un précis de sa conduite. Nous crûmes pouvoir nous dispenser d'insérer ces deux pièces, mais nous nous empressâmes de faire remarquer tout ce qu'il y avoit eu d'honorable dans la ligne qu'il avoit suivie. Voyez ce que nous avons dit à ce sujet, N° 323, t. XIII. Le pape lui conféra le titre de camérier d'honneur.

A la mort de M. Hirn en 1819, le chapitre de Tournay élut M. Godefroy grand-vicaire avec MM. Duvivier et Maton. Le roi Guillaume refusa d'approuver ceux-ci, et n'autorisa que la nomination de M. Godefroy, qui consulta le pape sur ce qu'il devoit faire. Il lui fut répondu, le 12 janvier 1820, qu'il pouvoit gouverner seul le diocèse. En 1824, il réclama contre l'arrêté du 1er février, relatif aux institutrices religieuses, et en 1825 contre la suppression des petits-séminaires. Aussi, il eut le sort des autres vicaires capitulaires de la Belgique, et Guillaume refusa de le faire évêque. Les deux évêques de Tournay qui se succédèrent, le nommèrent leur grand-vicaire. En 1834, il fut élu doyen du chapitre de Tournay en remplacement de M. Duvivier. Ses infirmités s'accrurent, et il y succomba le 3 avril dernier, dans sa 82e année. Le *Journal Historique* de Liége, qui lui a consacré une notice, le loue comme un prêtre doux, patient, courageux, dur envers lui-même, indulgent pour les autres, adonné à la prière et à la mortification. On trouva chez lui un cilice.

La religion vient d'être outragée à Chatelet, en Belgique, par un acte d'impiété et de vandalisme à peine croyable, qui a navré de douleur toute la population. Le curé de la paroisse, pour se conformer aux statuts de son diocèse, avoit fait placer, il y a quelques mois, derrière le chœur de son église, dans l'intérieur du cimetière, un crucifix avec ce chronogramme :

[illegible]

Cette inscription a déplu aux mécréans. Des jeunes gens se sont donné le 18 juillet, vers quatre heures du matin, le plaisir satanique d'assaillir et de briser cette croix à coups de pavés. Par surcroît d'audace et de perversité, ils n'ont pas craint d'annoncer leur dessein au pasteur de la paroisse en agitant sa sonnette et en jetant contre sa porte un de ces pavés dont il s'étoient pourvus près de là. Jusqu'ici les auteurs de cette profanation sont restés inconnus. La police fermera-t-elle encore les yeux sur ce fait, comme sur tant d'autres?

Il est vrai que la population paisible aimeroit à croire qu'un tel crime n'a pas été commis par un des siens, si elle ne se souvenoit de ce jeune écervelé qui, au carnaval dernier, se revêtit du costume de religieux, parcourut la ville pendant le jour, et singea le soir la cérémonie des

cendres, la prédication et la confession, accompagné de quelques autres jeunes gens de la même trempe, et, le dirai-je? de deux filles d'une commune voisine. (*Conservateur belge.*)

POLÉMIQUE.

Les partisans du jury sont effrayés eux-mêmes des vices de la législation sur cet article. On a vu, dit un journal, l'exemple de douze jurés appelés à juger des questions de faux, et sur lesquels il n'y en avoit que trois qui sussent lire ; on a vu des jurés ne comprenant pas la portée des questions qui leur étoient faites, écrire leurs bulletins dans un sens tout-à-fait opposé à leur pensée. Ces erreurs ne se renouvellent que trop souvent, et l'on vient d'en avoir un nouvel exemple à Quimper. Un nommé Charles Postel a été traduit à la cour d'assises pour avoir volé 5 francs et un pantalon. Ses aveux et ses bons antécédens avoient engagé le ministère public lui-même à provoquer en sa faveur une déclaration de circonstances atténuantes. Cependant le jury l'a déclaré coupable sur toutes les questions, sans déclarer de circonstances atténuantes. En conséquence, Postel a été condamné à cinq ans de travaux forcés. Mais plusieurs jurés ont déclaré qu'ils avoient voté pour les circonstances atténuantes. Il paroît que s'imaginant que tout verdict négatif est favorable à l'accusé, ils avoient écrit *non* sur le bulletin relatif aux circonstances atténuantes. Une si grossière erreur montre assurément bien de l'ignorance ou bien de l'irréflexion et de l'apathie. Et c'est à de tels hommes qu'on confie la mission de décider les faits les plus graves, et qui peuvent entraîner la mort des accusés ! Les jurés de Quimper, pour réparer leur bévue, ont unanimement signé un recours en grâce.

L'avarice est une des choses qui, de nos jours, doivent naturellement faire le plus de progrès. Mille causes contribuent à ce que cette maladie s'étende de plus en plus.

Un état de choses toujours branlant, qui n'inspire ni confiance, ni sécurité, et contre lequel les gens d'esprit qu'on voit dans les affaires ou dans les budgets, ne négligent pas de se précautionner, ne laisse pas que d'exercer une certaine influence sur les idées et la conduite des autres. Les commotions du commerce, les faillites, la multiplicité des actes de mauvaise foi, le peu de garanties qu'on rencontre dans les principes religieux et dans la moralité de ceux auxquels on voudroit pouvoir livrer moins illimitement ses intérêts et sa fortune ; ce sont là autant de causes qui contribuent à faire les avares et les thésauriseurs. Chacun veut être son propre gardien, faute d'en connoître d'aussi bons que soi-même, par ce temps si précaire et si mal sûr.

S'il étoit besoin de chercher d'autres raisons pour expliquer les progrès de l'avarice, nous dirions que la vie tend plus que jamais à se matérialiser, et que le nombre des gens qui ne connoissent plus d'autre Dieu que l'argent, ayant considérablement augmenté dans ces derniers temps, il paroît tout naturel qu'ils cherchent à retrouver une ame quelque part, à la place de celle qu'ils croient ne plus avoir.

Voilà pourquoi nous ne sommes pas trop surpris de ce que l'on raconte d'un avare qu'on a trouvé mort d'apoplexie, ces jours derniers, au milieu d'une prodigieuse quantité de sacs d'écus et de louis d'or, dont il s'étoit constitué le gardien entre quatre misérables murs tout bardés de fer, de grilles, de serrures et de verroux de sureté. Quoique nous ayons grande pitié de la situation qu'il s'étoit faite, au moins nous nous l'expliquons un peu par tous les genres de méfiance qu'inspire aujourd'hui l'état de démoralisation de la société, qui ne permet plus de savoir à qui ou à quoi on peut se fier, ni ce qu'on peut devenir.

Quoi qu'on en dise, les lumières du siècle ne servent à rien pour [illegible]

qu'on appelle le peuple. Dans notre pays même, dans cette France où l'on prétend que la raison publique est si avancée et si mûre, nous avons vu le choléra-morbus attribué à des empoisonneurs, qu'on assommoit comme tels dans les rues, sans autre forme de procès; et il n'est pas jusqu'à l'autorité publique qui n'ait cru pouvoir consacrer sur ce point, par des actes patens et des proclamations, les stupides idées de la multitude.

C'est en vain que l'expérience a parlé, et qu'on a rougi depuis de ces ignorances populaires. Deux ans après, l'Espagne tomboit dans les mêmes délires, et laissoit égorger comme empoisonneurs de rivières et de fontaines, non-seulement les jésuites et les prêtres qui subissoient le fléau commun, mais jusqu'aux médecins qui sacrifioient leur vie au soulagement des autres victimes du choléra.

Les mêmes scènes, les mêmes effets d'ignorance et de stupidité populaires se reproduisent dans ce moment à Naples, en Sicile, et partout où le fléau sévit. C'est un tableau d'atrocités qui se trouve heureusement assez mêlé de démence pour qu'on ne prenne qu'en pitié, et la pauvre espèce humaine, et ceux qui la regardent sérieusement comme susceptible de se laisser éclairer.

PARIS, 4 AOUT.

Le collége du 1er arrondissement électoral du département des Landes est convoqué à Mont-de-Marsan pour le 28 août, à l'effet d'élire un député en remplacement de M. Laurence, nommé directeur des affaires d'Alger au ministère de la guerre.

— Une ordonnance fixe au 1er septembre les réélections triennales des gardes nationales des départemens autres que le département de la Seine. Elles devront être terminées le 1er octobre suivant.

— Viennent d'être nommés : Président de chambre à la cour royale d'Amiens, M. Oger, en remplacement de M. Boulet, appelé à d'autres fonctions; conseiller à la cour royale d'Amiens, M. Labordère, en remplacement de M. Oger; conseiller à la cour royale de Montpellier, M. Sicard fils, à la place de M. Sicard père, mis à la retraite; procureur du roi à Beauvais (Oise), M. Lanusse, en remplacement de M. Labordère; procureur du roi à Compiègne, M. Dujerié, en remplacement de M. Lanusse; procureur du roi à Clermont (Oise), M. Tattegrain, en remplacement de M. Dujerié; procureur du roi à Péronne, M. Gaissielle, substitut du procureur du roi à Laon.

— M. Filhol, lieutenant de juge au tribunal de 1re instance de Saint-Denis (île Bourbon), est nommé juge au tribunal de 1re instance d'Angoulême.

— Mercredi, à huit heures du soir, Louis-Philippe et sa famille ont quitté Saint-Cloud pour se rendre au château d'Eu.

— M. de Montalivet est parti hier pour se rendre à Eu.

— Le baron Rolland, inspecteur-général du génie maritime, est admis sur sa demande à faire valoir ses droits à la retraite.

— M. Boucher, directeur des constructions navales, maître des requêtes au conseil d'état, est nommé inspecteur-général du génie maritime, en remplacement de M. le baron Rolland. M. Chaucheprat est nommé secrétaire général du ministère de la marine et secrétaire du conseil d'amirauté, en remplacement de M. Boucher.

— Le lieutenant-général vicomte Schneider est parti pour Metz, où il va inspecter l'infanterie.

— M. le lieutenant-colonel Plazanet, qui commandoit les sapeurs-pompiers en 1830, vient d'être attaché, avec son grade, à l'école royale de Saint-Cyr.

— Indépendamment de la levée régulière et ordinaire de marins, le ministre de la marine vient d'en ordonner une extraordinaire dans le 5e arrondissement maritime.

— Une décision adoptée par les ministres de la marine et des travaux publics règle les secours accordés à d'an-

ciens colons réfugiés de Saint-Domingue. Ceux qui auroient cessé de jouir des secours périodiques du gouvernement, ne pourront être réintégrés qu'autant que leur admission antérieure seroit constatée par les états matricules de 1817 et années suivantes. Après trois mois de la date de cette décision, nulle réclamation ne sera admise. La réversibilité des secours, soit à l'époux survivant, soit aux enfans, ne pourra être réclamée que dans l'année du décès pour ceux qui sont en France, et par ceux qui seroient à l'étranger dans l'année de leur rentrée en France. Le décès des colons non réintégrés ne donnera pas lieu à la réversibilité.

— Le ministre d'état de Norwege à Stockholm, M. de Loevenskioeld, est arrivé à Paris.

— M. le comte Alexandre de Crével Lancosme, chevalier de Saint-Louis, vient de mourir.

— Lors des déplorables événemens du Champ-de-Mars, nous avons annoncé que le jeune Delmas, à peine âgé de 6 ans, avoit été horriblement mutilé et rendu à sa mère couvert de blessures. Grâces aux soins du docteur Au..., l'enfant est tout-à-fait guéri. Madame veuve Delmas, qui vouloit s'acquitter envers ce médecin, autant qu'il étoit en son pouvoir, en a reçu la lettre suivante, pleine, comme on va le voir, de sentimens nobles et désintéressés :

Je suis profondément touché de tout ce que vous me dites. Cette gratitude maternelle si bien exprimée est pour moi fort au-dessus de l'argent ; et d'ailleurs, dans mon opinion, je regarde comme un devoir de ne point réclamer d'honoraires quand il s'agit de malheurs publics.

— La *Nouvelle Minerve* avoit pour gérans MM. Petit-Ville et Durand, qui avoient tous deux déposé la somme de 50,000 fr. pour le cautionnement de ce journal. M. Petit-Ville quitta la gérance, mais il ne retira pas sa portion du cautionnement. L'administration prétendit néanmoins que, par le fait seul de sa démission, l'argent qui lui appartenoit ne pouvoit plus faire partie du cautionnement de la *Minerve*. En conséquence le parquet traduisit M. Durand, devenu seul gérant, devant la police correctionnelle, comme ayant fait paroître la *Minerve* sans avoir complété son cautionnement. Il fut condamné à un mois de prison et 200 fr. d'amende. La cour royale a confirmé cette condamnation.

— On assure que plusieurs jeunes médecins de la Faculté de médecine de Paris vont partir pour Marseille et s'embarquer pour Palerme, afin de porter secours aux cholériques de cette ville.

— Pendant le mois de juillet 47 faillites ont été déclarées à Paris. En juin il y en avoit eu 44. Depuis le 1er janvier jusqu'au 1er août, le nombre des faillites s'est élevé à 528.

— Le chemin de fer de Paris à Saint-Germain sera livré au public le 20 août. Le trajet se fera, dit-on, en 20 minutes. La ligne que parcourt le chemin est de 5 lieues de la place de l'Europe au bas de la montagne de Saint-Germain.

— Les grandes eaux du parc de Saint-Cloud joueront le 6.

NOUVELLES DES PROVINCES.

Le tribunal de police correctionnelle de Valenciennes vient de s'occuper de l'affaire des troubles d'Anzin. Vingt et quelques mineurs ont été condamnés. La plus forte peine prononcée a été celle de trois mois d'emprisonnement.

— Ainsi qu'à Avesnes, les nouveaux conseillers municipaux d'Arras et de Valenciennes ont protesté contre leur installation qui, selon eux, ne peut avoir lieu qu'en décembre prochain.

— Un ouvrier de Bapaume (Pas-de-Calais), qui travailloit dans une carrière, a été englouti par un éboulement. Le 31 juillet, après trois jours d'un travail opiniâtre, mais difficile à cause des nouveaux éboulemens qui survenoient, on étoit à environ huit pieds de lui. On craignoit de le trouver écrasé par les masses de terre qui se sont détachées.

— Des placards séditieux ont été affichés au Havre dans la journée du 29 juillet. Ils invitoient la population à ne pas rester paisible spectatrice du bal que le conseil municipal va offrir au duc d'Orléans et à la princesse Hélène.

— Le *Mémorial de Rouen* annonce qu'un réfugié piémontais, nommé Ferrand, a été arrêté par la police du Havre, et qu'il est signalé comme ayant formé le projet d'attenter à la vie de Louis-Philippe. Il paroît que Ferrand, après avoir été compromis dans les troubles d'avril et les émeutes de Lyon, étoit parvenu à se sauver en Angleterre.

— La police a aussi arrêté au Havre un autre individu, émissaire ridicule du sieur Naundorff. On a saisi sur lui plusieurs autographes de ce prétendant à la couronne de France. L'ancien bijoutier allemand assure qu'il existe entre lui et madame la duchesse d'Angoulême quelque chose de secret : « Je ne puis le révéler que devant les tribunaux, » ajoute-t-il, et cette révélation apportera l'évidence de mon identité. Si madame la duchesse d'Angoulême nioit ce signe de reconnoissance, c'est qu'elle ne seroit pas la fille de Louis XVI ; c'est qu'elle seroit morte au Temple et que la politique auroit mis une autre personne à sa place. »

— Pinel, journalier de la commune de Géverville (Eure), a été condamné, le 22 juillet, par la cour d'assises d'Evreux, à la peine de mort, pour avoir assassiné sa femme. Les dépositions des témoins ont été accablantes pour l'accusé ; mais celle qui a fait le plus d'impression sur les juges et dans l'auditoire, est la déposition d'un tout jeune enfant, qui avoit été témoin du crime de son père et de la mort de sa pauvre mère.

— Dans la commune de Limay (Seine-et-Oise), dont la population s'élève à 1,358 habitans, on compte 229 personnes portant le nom de Picard.

— M. de Boquestant, âgé de 80 ans, et maire de Boulay-Thierry (Eure-et-Loir), depuis 39 ans, vient d'être renommé aux mêmes fonctions.

— Des nouvelles qui arrivent des départemens mentionnent toute l'indifférence des populations pour la célébration des fêtes de juillet. A Metz tout s'est passé avec beaucoup de froideur, même à la revue peu nombreuse de la garde nationale, pendant que M. le préfet remettoit la croix d'honneur à M. Valette, colonel de la milice citoyenne. A Sarreguemines, même indifférence. A Agen, c'est à peine si l'on a pu réunir 50 gardes nationaux pour la revue. A Toulouse, les boutiques sont restées ouvertes comme à l'ordinaire.

— La *Gazette d'Auvergne* dit que l'anniversaire de juillet a été pour ainsi dire célébré à huis clos à Clermont. Le *Journal du Bourbonnais* annonce que cet anniversaire a été, à Moulins, des plus ternes et des plus silencieux. Le préfet du Gard avoit adressé aux maires de son département une circulaire : « Depuis longtemps, leur disoit-il, *notre population est pénétrée des bienfaits* de la révolution de 1830 ; elle saisira, je n'en doute pas, cette nouvelle occasion pour se livrer à une loyale et patriotique allégresse. »

La population de M. le préfet du Gard a saisi en effet l'occasion qui se présentoit, mais pour témoigner par son silence, qu'elle n'avoit pas connoissance des bienfaits en question.

M. le préfet qui sait ce qui se passe à Nîmes, qui sait que sur douze mille métiers, 1,800 au plus fonctionnent et à de rares intervalles, auroit bien pu ne pas s'exposer à ce qui lui est arrivé.

— Dans la nuit du 31 juillet dernier, un double parricide a été commis au Lude, arrondissement de La Flèche, par le nommé Reffray, sur son père, qui est mort à l'instant même, et sur sa mère, qui a été atteinte au bras du coup de fusil qu'il lui a tiré. Reffray a rechargé aussitôt son arme pour s'opposer à son arrestation, qui cependant a eu lieu immédiatement par la gendarmerie.

— Le maire de Moulins, M. de Champfeu, qui avoit été élu membre du con-

ciens colons réfugiés de Saint-Domingue. Ceux qui auroient cessé de jouir des secours périodiques du gouvernement ne pourront être réintégrés qu'autant que leur admission antérieure seroit constatée par les états matricules de 1817 et années suivantes. Après trois mois de la date de cette décision, nulle réclamation ne sera admise. La réversibilité des secours, soit à l'époux survivant, soit aux enfans, ne pourra être réclamée que dans l'année du décès pour ceux qui sont en France, et par ceux qui seroient à l'étranger dans l'année de leur rentrée en France. Le décès des colons non réintégrés ne donnera pas lieu à la réversibilité.

— Le ministre d'état de Norwege à Stockholm, M. de Loevenskioeld, est arrivé à Paris.

— M. le comte Alexandre de Crével Lancosme, chevalier de Saint-Louis, vient de mourir.

— Lors des déplorables événemens du Champ-de-Mars, nous avons annoncé que le jeune Delmas, à peine âgé de 6 ans, avoit été horriblement mutilé et rendu à sa mère couvert de blessures. Grâces aux soins du docteur Au..., l'enfant est tout-à-fait guéri. Madame veuve Delmas, qui vouloit s'acquitter envers ce médecin autant qu'il étoit en son pouvoir, en a reçu la lettre suivante, pleine, comme on va le voir, de sentimens nobles et désintéressés :

« Je suis profondément touché de tout ce que vous me dites. Cette gratitude maternelle si bien exprimée est pour moi fort au-dessus de l'argent ; et d'ailleurs, dans mon opinion, je regarde comme un devoir de ne point réclamer d'honoraires quand il s'agit de malheurs publics. »

— La *Nouvelle Minerve* avoit, pour gérans, MM. Petit-Ville et Durand, qui avoient tous deux déposé la somme de 50,000 fr. pour le cautionnement de ce journal. M. Petit-Ville quitta la gérance, mais il ne retira pas sa portion du cautionnement. L'administration prétendit néanmoins que, par le fait seul de sa démission, l'argent qui lui appartenoit ne pouvoit plus faire partie du cautionnement de la *Minerve*. En conséquence, le parquet traduisit M. Durand, devenu seul gérant, devant la police correctionnelle, comme ayant fait paroître la *Minerve* sans avoir complété son cautionnement. Il fut condamné à un mois de prison et 200 fr. d'amende. La cour royale a confirmé cette condamnation.

— On assure que plusieurs jeunes médecins de la Faculté de médecine de Paris sont partis pour Marseille et s'embarquer pour Palerme, afin de porter secours aux cholériques de cette ville.

— Pendant le mois de juillet 47 faillites ont été déclarées à Paris. En juin il y en avoit eu 44. Depuis le 1er janvier jusqu'au 1er août, le nombre des faillites s'est élevé à 528.

— Le chemin de fer de Paris à Saint-Germain sera livré au public le 20 août. Le trajet se fera, dit-on, en 20 minutes. La ligne que parcourt le chemin est de 5 lieues de la place de l'Europe au bas de la montagne de Saint-Germain.

— Les grandes eaux du parc de Saint-Cloud joueront le 6.

NOUVELLES DES PROVINCES.

Le tribunal de police correctionnelle de Valenciennes vient de s'occuper de l'affaire des troubles d'Anzin. Vingt et quelques mineurs ont été condamnés. La plus forte peine prononcée a été celle de trois mois d'emprisonnement.

— Ainsi qu'à Avesnes, les nouveaux conseillers municipaux d'Arras et de Valenciennes ont protesté contre leur installation qui, selon eux, ne peut avoir lieu qu'en décembre prochain.

— Un ouvrier de Bapaume (Pas-de-Calais), qui travailloit dans une carrière, a été englouti par un éboulement. Le 31 juillet, après trois jours d'un travail opiniâtre, mais difficile à cause des nouveaux éboulemens qui survenoient, on étoit à environ huit pieds de lui. On craignoit de le trouver écrasé par les masses de terre qui se sont détachées.

— Des placards séditieux ont été affichés au Havre dans la journée du 29 juillet. Ils invitoient la population à ne pas rester paisible spectatrice du bal que le conseil municipal va offrir au duc d'Orléans et à la princesse Hélène.

— Le *Mémorial de Rouen* annonce qu'un réfugié piémontais, nommé Ferrand, a été arrêté par la police du Havre, et qu'il est signalé comme ayant formé le projet d'attenter à la vie de Louis-Philippe. Il paroît que Ferrand, après avoir été compromis dans les troubles d'avril et les émeutes de Lyon, étoit parvenu à se sauver en Angleterre.

— La police a aussi arrêté au Havre un autre individu, émissaire ridicule du sieur Naundorff. On a saisi sur lui plusieurs autographes de ce prétendant à la couronne de France. L'ancien bijoutier allemand assure qu'il existe entre lui et madame la duchesse d'Angoulême quelque chose de secret : « Je ne puis le révéler que devant les tribunaux, » ajoute-t-il, et cette révélation apportera l'évidence de mon identité. Si madame la duchesse d'Angoulême nioit ce signe de reconnoissance, c'est qu'elle ne seroit pas la fille de Louis XVI ; c'est qu'elle seroit morte au Temple et que la politique auroit mis une autre personne à sa place. »

— Picel, journalier de la commune de Gréverille (Eure), a été condamné, le 22 juillet, par la cour d'assises d'Evreux, à la peine de mort, pour avoir assassiné sa femme. Les dépositions des témoins ont été accablantes pour l'accusé ; mais celle qui a fait le plus d'impression sur les juges et dans l'auditoire, est la déposition d'un tout jeune enfant, qui avoit été témoin du crime de son père et de la mort de sa pauvre mère.

— Dans la commune de Limay (Seine-et-Oise), dont la population s'élève à 2,350 habitans, on compte 229 personnes portant le nom de Picard.

— M. de Boquestant, âgé de 80 ans, et maire de Boulay-Thierry (Eure-et-Loir), depuis 39 ans, vient d'être révoqué de ses fonctions.

— Des nouvelles qui arrivent des départemens mentionnent toute l'indifférence des populations pour la célébration des fêtes de juillet. A Metz tout s'est passé avec beaucoup de froideur, même à la revue peu nombreuse de la garde nationale, pendant que M. le préfet remettoit la croix d'honneur à M. Valette, colonel de la milice citoyenne. A Sarreguemines, même indifférence. A Agen, c'est à peine si l'on a pu réunir 50 gardes nationaux pour la revue. A Toulouse, les boutiques sont restées ouvertes comme à l'ordinaire.

— La *Gazette d'Auvergne* dit que l'anniversaire de juillet a été pour ainsi dire célébré à huis clos à Clermont. Le *Journal du Bourbonnais* annonce que cet anniversaire a été, à Moulins, des plus ternes et des plus silencieux. Le préfet du Gard avoit adressé aux maires de son département une circulaire : « Depuis longtemps, leur disoit-il, *notre population est pénétrée des bienfaits de la révolution de 1830* ; elle saisira, je n'en doute pas, cette nouvelle occasion pour se livrer à une loyale et patriotique allégresse. »

La population de M. le préfet du Gard a saisi en effet l'occasion qui se présentoit, mais pour témoigner par son silence, qu'elle n'avoit pas connoissance des bienfaits en question.

M. le préfet qui savoit ce qui se passe à Nîmes, qui sait que sur douze mille métiers, 1,800 au plus fonctionnent et à de rares intervalles, auroit bien pu ne pas s'exposer à ce qui lui est arrivé.

— Dans la nuit du 31 juillet dernier, un double parricide a été commis au Lude, arrondissement de La Flèche, par le nommé Reffray, sur son père, qui est mort à l'instant même, et sur sa mère, qui a été atteinte au bras du coup de fusil qu'il lui a tiré. Reffray a rechargé aussitôt son arme pour s'opposer à son arrestation, qui cependant a eu lieu immédiatement par la gendarmerie.

— Le maire de Moulins, M. de Champfeu, ainsi qu'il a été élu membre du con-

— On vient de découvrir à Francfort-sur-le-Mein une bande de faux-monnoyeurs.

— La session des états du duché de Brunswick a été close le 27 juillet.

— A la date du 26 juillet, le roi de Prusse étoit encore à Tœplitz. Le prince de Varsovie, gouverneur de la Pologne, y étoit arrivé le 28.

— Un journal allemand dit que M. Hoffmann, à Vienne, étant parvenu à faire avec avantage du sucre de citrouille, a obtenu un brevet.

— Le grand-duc Michel est arrivé à Saint-Pétersbourg le 10 juillet.

— La *Gazette de Buenos-Ayres*, du 14 mai, annonce qu'un nouveau mouvement révolutionnaire venoit d'éclater à Monte-Video.

L'ORATOIRE DU COEUR, ou *Méthode très-facile pour faire oraison avec Jésus-Christ dans le fond du cœur*, par QUERDU-LE-GALL.

Cet ouvrage est de l'abbé Querdu-le-Gall, docteur en théologie et curé de Survel, au diocèse de Tréguier. La première édition porte une approbation de l'abbé Thiersault, en date du 12 mars 1670. Il est dit dans l'*Avertissement*, que l'auteur composa cet ouvrage à Rome pour expliquer une feuille où étoient représentés les principaux mystères de la passion. Le livre parut d'abord en italien; depuis l'auteur, revenu en France, le traduisit en français. On a cru utile de réimprimer cet ouvrage, et il porte une approbation de M. l'Archevêque de Paris.

Dans la première partie, l'auteur expose trois principes sur lesquels est fondée l'oraison mentale ou l'entretien avec Jésus-Christ au fond du cœur. Dans la deuxième, il explique les dispositions générales pour l'oraison. Il y a pour chaque jour de la semaine une méditation sur une circonstance de la passion, et puis trois autres, une sur Jésus-Christ naissant, une sur Jésus-Christ instituant l'Eucharistie, et une sur Dieu considéré dans l'unité de son essence et dans la trinité des personnes. Chaque méditation est accompagnée d'une petite vignette.

Le Gérant, **Le Besgue.**

BOURSE DE PARIS DU 4 AOUT.

CINQ p. 0/0, j. du 22 mars. 140 fr. 50 c.
QUATRE p. 0/0, j. de mars. 101 fr. 00 c.
TROIS p. 0/0, j. de déc. 79 fr. 35 c.
Quatre 1/2 p. 0/0, j. de mars. 103 fr. 00 c.
Act. de la Banque. 2300 fr. 00 c.
Bons du Trésor. 0 0/0.
Rente de la Ville de Paris. 000 fr. 00 c.
Oblig. de la Ville de Paris. 1150 fr. 00 c.
Quatre canaux. 1200 fr. 00 c.
Caisse hypothécaire. 705 fr. 00 c.
Rente de Naples. 96 fr. 55 c.
Emprunt romain. 101 fr. 1/8
Emprunt Belge. 000 fr. 0/0
Emprunt d'Haïti. 000 fr. 0/0
Rente d'Espagne 5 p. 0/0. 23 fr 1/8

PARIS. — IMPRIMERIE D'AD. LE CLERE ET Cᵉ,
Quai des Augustins, 35.

L'AMI DE LA RELIGION paroît les Mardi, Jeudi et Samedi.

On peut s'abonner des 1er et 15 de chaque mois.

N° 2847.

MARDI 8 AOUT 1837.

PRIX DE L'ABONNEMENT.

	fr. c.
1 an	36
6 mois	19
3 mois	10
1 mois	3 50

SUR LA CONDUITE
DES CONQUÉRANS ESPAGNOLS
AU MEXIQUE.

Le célèbre Robertson, quoique anglais et protestant, avoit déjà dans son *Histoire de l'Amérique* fait tomber une partie des reproches adressés aux Espagnols conquérans du Mexique. Sa manière de présenter et de juger les faits vient d'être confirmée par les renseignemens qu'a pris sur les lieux mêmes un jeune voyageur d'un esprit élevé. M. Michel Chevalier, qui a visité dernièrement le Mexique, a écrit le résultat de ses observations. Cet ouvrage est encore inédit, mais l'auteur en donne des fragmens dans le *Journal des Débats*. Il y a fait paroître, le 20 juillet et le 1er août, deux lettres sur le Mexique. Ces lettres renferment des documens curieux sur l'état ancien et nouveau d'un pays si peu connu en Europe. L'auteur remonte au temps de la conquête par les Espagnols dans les premières années du XVIe siècle, et nous apprend à beaucoup rabattre des exagérations rebattues en tant d'ouvrages contre les cruautés des Espagnols :

« On étoit persuadé en Europe, dit-il, que la race rouge avoit été exterminée en Amérique par la cruauté des conquérans espagnols. Les philosophes du XVIIIe siècle, possédés d'une haine profonde contre le catholicisme, prirent à tâche de déconsidérer le peuple catholique par excellence, et représentèrent les *conquistadores* et le clergé espagnol comme des tigres altérés de sang et d'or. Ils firent le dénombrement des populations qui avoient été enfouies au fond des mines et égorgées autour des Teocalli, et conclurent que, sous l'influence des Espagnols, le Nouveau-Monde s'étoit changé en un désert. L'Europe fut bien étonnée, quand les travaux de M. de Humboldt lui apprirent que le Mexique contenoit, à lui seul, une population de plus de six millions, dont seulement moins du cinquième étoit blanc ou se disoit tel, et que, sur 15 millions d'ames qui composent toute la population de l'Amérique continentale ci-devant espagnole, la proportion du sang indien étoit à peu près la même. »

A l'époque de l'arrivée des cortès au Mexique, les Aztèques y régnoient. Voici le portrait que trace d'eux M. Chevalier :

« Malgré un luxe assez raffiné, les mœurs et les usages des Aztèques portoient l'empreinte d'une effroyable férocité. Ils aimoient les sacrifices humains. Ils étoient dans l'usage d'immoler à leurs dieux les prisonniers faits à la guerre. Leurs princes célébroient leur avénement par des cérémonies dont l'éclat se mesuroit au nombre des victimes; ce n'étoit, au fond, que le pendant des combats de gladiateurs par lesquels les empereurs romains divertissoient la multitude; mais la forme des sacrifices étoit atroce. Le prêtre ouvroit la poitrine aux prisonniers, arrachoit le cœur palpitant, en exprimoit le sang, dont il arrosoit et barbouilloit les idoles, ou qu'il méloit à de la farine de maïs pour en faire un infernal gâteau, pâture de ses dieux. Les Toultèques, prédécesseurs des Aztèques, étoient plus humains; et lorsque, au début de leur grandeur, les Aztèques se livrèrent à leurs épouvantables fêtes, les Acolhues, qui les soutenoient, en témoignèrent une horreur profonde. A l'arri-

vées des Espagnols, les Aztèques ne régnoient que par la terreur, et c'est ce qui explique l'empressement que mirent beaucoup d'Indiens, jusque là leurs tributaires, à accourir sous les drapeaux de Cortez, par masses de trente, cinquante, cent mille. Lorsque Cortez prit Mexico, il comptoit dans son armée cent cinquante mille Indiens auxiliaires; il n'avoit que quelques centaines d'Espagnols. »

Assurément l'humanité n'avoit pas à s'affliger beaucoup sur la fin d'une domination si barbare; mais l'auteur le prouve encore mieux par les détails où il entre dans la suite de ses lettres :

« Je n'hésite pas à affirmer que tout homme impartial qui étudiera l'esprit et la lettre des ordonnances de la cour d'Espagne, à commencer par celle de Charles-Quint, et qui examinera la tendance générale du gouvernement des vice-rois, reconnoîtra que les Espagnols, au lieu d'être de stupides exterminateurs, ont été des instrumens actifs de civilisation parmi la race rouge; que, s'ils se montrèrent souvent des éducateurs sévères, ils ne furent jamais des tyrans férocement capricieux; que leur politique, prise en masse, a été catholique, je veux dire démocratique, et que leurs rigueurs même ont eu, comme celle de Louis XI, une portée populaire.

» Quant à Cortez, les seuls sentimens qu'il doive inspirer à la postérité, même à celle des peaux rouges, sont ceux d'une haute admiration et d'une vive reconnoissance. Ce grand homme n'avoit pas même achevé la conquête du Mexique, qu'il avoit cessé d'en avoir le gouvernement. Six ans après qu'il avoit touché la terre mexicaine, il n'avoit plus que des titres pompeux sans autorité réelle, et la permission de se lancer à ses frais dans de nouvelles expéditions, pour reculer au sud et au nord les bornes de la domination espagnole. La politique de Cortez fut toujours, ses lettres à Charles-Quint l'attestent, de ne recourir aux armes qu'à la dernière extrémité. Cortez n'avoit rien d'un Attila; c'étoit un grand politique autant qu'un merveilleux homme de guerre. Son but étoit non d'ajouter des déserts aux domaines de Charles-Quint, mais de donner des vassaux à son empereur, et des vassaux chrétiens. Il comprenoit que la population est la première richesse d'un pays, et à défaut d'humanité, sa haute raison lui eût commandé d'éviter tout ce qui pouvoit la détruire. Il travailloit, par ses ordres formels et par son exemple, à modérer la cupidité et le prosélytisme brutal de ses lieutenans. »

Au surplus, M. Chevalier ne prétend pas justifier tout ce qu'ont fait les conquérans du Mexique. Il convient qu'il y a eu de terribles exemples de sévérité et d'abus du droit de la conquête. Il ne dissimule pas surtout qu'il y a eu de grandes barbaries à Saint-Domingue et au Pérou. Mais n'avons-nous pas aussi des cruautés dans notre histoire, et sans aller chercher bien loin dans des temps très-reculés, avons-nous droit de reprocher aux autres peuples des actes de férocité, quand nous avons vu chez nous, il n'y a pas un demi-siècle, un régime effroyable de terreur organisé au nom de la philosophie et de la liberté, et que des écrivains libéraux cherchent encore aujourd'hui à excuser et à pallier?

« Ceux qui ont jugé si sévèrement les vainqueurs du Mexique ont supposé qu'il eût été possible qu'ils fussent des philantropes et des philosophes. Si les *conquistadores* avoient été des philantropes, s'ils avoient été tout autre chose que de rudes hommes de guerre, ils n'eussent jamais rien conquis. S'ils avoient été des philosophes, ils n'eussent pas converti les Indiens au christianisme; ils les eussent encore moins fait passer à l'état philoso-

phique. D'ailleurs la philosophie et la philantropie n'existoient pas alors ; ce sont des inventions toutes modernes qui, disons-le franchement, ont encore à prouver qu'elles ont puissance de création. La philosophie a pour effet de soulever à tout propos des doutes et des scrupules, honorables assurément, mais dont le tempérament des hommes d'action ne s'accommode pas. Elle convient aux hommes qui dissertent, elle n'est point le fait de ceux qui ont à accomplir personnellement de grandes choses, à renverser de grands obstacles. Elle sied aux hommes graves qui ont à juger le passé, et non à ceux dont l'énergique audace doit préparer l'avenir, à ceux qui ont à fonder des institutions, des états, ou des sociétés qui durent. Je ne veux pas médire de la philantropie, je la déclare même fort estimable. Ce n'est cependant qu'une copie rapetissée et décolorée de la charité chrétienne. Elle est la charité de ceux qui n'en ont pas, tout comme la philosophie est la religion de ceux qui ont perdu la leur. Elle a donné au pauvre les soupes économiques qui l'empêchent de mourir de faim, mais qui ne le font pas vivre. Elle a imaginé certains modèles de prisons où les criminels sont fort décemment tenus, où l'on traite des bandits beaucoup mieux que ne peuvent se traiter dans leur famille d'honnêtes ouvriers et de bons paysans ; mais elle ne tarit pas la source du crime. Elle blanchit les sépulcres, mais ne ressuscite pas les Lazares et ne sauve pas le monde. En place de philosophie, les Espagnols portoient en eux une foi robuste qui étoit souvent aveugle, mais qui leur inspiroit des prodiges et leur donnoit la force de les exécuter. En place de philanthropie, la plupart d'entre eux avoient des passions ardentes, une ambition insatiable et la soif des richesses ; mais ils eurent dès l'origine un chef auquel ils étoient dévoués et dont la main énergique savoit contenir leurs appétits frémissans. Les souvenirs d'une reine magnanime protectrice de Colomb et des pauvres Indiens, et dont ils étoient habitués à invoquer le nom, ravivoient dans leurs consciences la charité qu'y étouffoient l'ambition et les habitudes de la guerre. Aux côtés des soldats de Cortez et au-dessus d'eux se tenoit toujours vigilant un clergé que les détracteurs du catholicisme ont indignement calomnié, et qui sans cesse interposoit la croix entre les vainqueurs et les vaincus. La cour d'Espagne, fidèle aux derniers vœux d'Isabelle expirante, fut infatigable à intervenir pour soustraire la classe des Indiens à la servitude qui pesoit sur eux du temps des Aztèques, et que la plupart des conquérans eussent volontiers maintenue en grande partie. Un des conseillers qui jouirent du plus grand crédit auprès d'elle pour toutes les affaires d'Amérique, fut l'avocat des Indiens, le vertueux Las-Casas.....

» Si les oligarques, chefs de la féodalité aztèque, perdirent beaucoup à la conquête, comme il arrive toujours en pareil cas à l'aristocratie, puisque la conquête amène toujours l'installation d'une aristocratie nouvelle, la masse de la population y gagna dans son intelligence et sa moralité, dans sa liberté et son bien-être. La religion est le régulateur des sentimens et des mœurs : les Indiens en pratiquoient une sanguinaire ; les Espagnols les firent chrétiens. Souvent ils les convertirent par la force, mais je ne me sens pas le courage de le leur reprocher. La masse des Indiens n'étoit pas susceptible d'une conversion raisonnée; c'étoient des gens qu'il falloit faire chrétiens d'autorité. J'avoue aussi que je ne puis me résoudre à taxer Cortez de vandalisme, parce qu'il fit briser toutes les idoles, démolir tous les temples dégoûtant de sang, et planter à la place la croix du Christ, symbole d'une religion de paix et de charité. C'est un grand malheur sans doute pour les antiquaires, mais ce fut un grand bonheur pour les Indiens, que la vue de leurs édifices sacrés eût sans cesse rappelés au culte épouvantable de leurs pères. Par le christianisme, les Indiens furent initiés aux droits et aux devoirs de la fa-

17.

mille, tels que nous les comprenons nous-même, à la famille, et, répétons-le hautement, à la liberté! Il faut le dire aussi à la gloire du cabinet de Madrid, il sut combiner des mesures simples et sages pour solidement asseoir au Mexique un catholicisme dégagé de ces superstitions parasites qui rongent la Péninsule. Il voulut que le clergé fût une milice active qui ne pût dégénérer en une armée de fainéans s'engraissant de la substance du peuple, et il y réussit; je vous dirai plus tard par quels moyens. Les Indiens étoient originairement divisés en peuplades jalouses, acharnées les unes contre les autres; les Espagnols les firent vivre tous ensemble, en bons voisins, et les réunirent en un seul corps de nation. Ils leur enseignèrent les arts comme ils les savoient eux-mêmes. Ils couvrirent le pays de villes monumentales qui peuvent défier les plus belles cités de l'Europe. Ils ouvrirent aux indigènes les rangs du clergé, c'est-à-dire du corps le plus influent du pays. Beaucoup de curés sont Indiens. Plusieurs des compagnons de Cortez, quelques-uns même de ses plus intrépides lieutenans, ne dédaignèrent pas de prendre pour épouses légitimes des femmes mexicaines. Je ne vois pas comment on auroit pu mieux prouver que la généreuse pensée de la reine Isabelle prévaloit sur la violence naturelle aux premiers conquérans. »

Il y a peut-être dans ces fragmens quelques expressions que nous n'approuverions pas; mais le ton général de l'auteur, ses vues sur la conquête du Mexique, ses réflexions sur les conquérans, ses pensées religieuses et élevées, l'hommage qu'il rend au christianisme et à son influence, tout cela valoit d'autant plus la peine d'être remarqué, que M. Michel Chevalier, livré dans sa jeunesse aux illusions saint-simoniennes, n'avoit sûrement pas été nourri dans des préventions favorables aux catholiques et aux Espagnols. Ce que nous avons cité de lui n'en fait que plus d'honneur à son jugement.

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

ROME. — Le Saint-Père a reçu il y a quelque temps en audience particulière le Père Jean-Joseph-Marie Matraja, de Lucques, des Mineurs de l'Observance, revenu il y a quelques années de l'Amérique méridionale, où il avoit passé plus de 40 ans, d'abord dans le monde, puis dans l'état religieux. S'étant livré à la chaire, il étoit devenu prédicateur apostolique dans la province de Charcas au Pérou. En 1819, il publia à Lima le *Moraliste philothique américain*, ou le *Confesseur impartial*, où il développe les principes de la morale et réfute les erreurs des hérétiques. L'âge et les fatigues du ministère l'ont engagé à revenir dans sa patrie. Il a donné en 1834 un opuscule, sous le titre de *Génigraphie italienne*, où il enseigne une nouvelle méthode d'écrire et d'être entendu en quelque langue que ce soit. La même année il fit paroître un savant ouvrage, la *Ritonomie ecclésiastique*, et en 1835, les *Institutions canoniques et morales affranchies de toute opinion;* il y soutient le pouvoir du Saint-Siége, mais l'ouvrage n'est point achevé. Le Père Matraja s'est aussi occupé de mathématiques, et a imaginé un instrument qu'il appelle *théodolite compteur*, et avec lequel il mesure avec exactitude les degrés des angles, ce que l'on n'avoit pu obtenir jusqu'ici. L'instrument est un gonomètre, qui fait en même temps l'office de théodolite et de cercle répétiteur. L'Académie de Saint-Luc a examiné cet instrument, et a reconnu son utilité pour la géodosie et la trigonométrie. L'Académie des *Lincei* en a porté aussi un jugement très-favorable, et a admis l'auteur parmi ses membres. Enfin, Sa Sainteté elle-même, après avoir entendu le Père Matraja, a voulu voir

son instrument qu'elle a fait apporter au Vatican, et qu'elle a examiné à loisir.

PARIS.—Les artistes et les journaux se plaignent à qui mieux mieux d'être privés de la vue du fronton du Panthéon. Le *Constitutionnel* dit que c'est être *bien osé* que de ne pas vouloir découvrir ce bas-relief; il crie contre les *vandales*, les *iconoclastes*, les *sacriléges*. Etrange abus de mots! Les *vandales*, ne sont-ce pas ceux qui dévastent les églises? Les *iconoclastes*, ne sont-ce pas ceux qui ont déjà deux fois effacé les sujets religieux sculptés à Sainte-Geneviève? Les *sacriléges*, ne sont-ce pas ceux qui ont ravi une église à sa pieuse destination? Vous qui vous élevez contre le *vandalisme*, vous n'avez fait entendre aucune réclamation quand, il y a six ans et demi, de véritables *vandales* ont profané nos églises, renversé des croix, brisé des autels, mutilé des tableaux religieux. Vous avez bonne grâce à parler actuellement d'*iconoclastes* et de *sacriléges!* N'est-ce pas là tout-à-fait une fidèle image de ceux dont parle le prophète, qui appellent le bien mal, et le mal bien?

On a détruit sans pitié le fronton religieux sculpté il y a quinze ans, et il ne seroit pas permis de toucher à un fronton qui respire la république et l'impiété, qui consacre le régicide, qui sanctionne la profanation d'une église! Evidemment le dessein de ce fronton et le choix des personnages ont été faits en l'honneur des principes révolutionnaires. Un artiste républicain a proposé son plan, et un ministre léger l'a approuvé sans en voir la portée. On dit que les ministres actuels ont été tout étonnés quand ils ont appris quel étoit le sujet du bas-relief et quels étoient les personnages qu'on y proposoit à l'admiration de la postérité. A quel titre Manuel est-il là? Est-ce là vraiment une illustration de notre époque? Qui se souviendra de Manuel dans vingt ans? Que fut-il autre chose qu'un conspirateur à gages, qu'un ennemi violent de la restauration? et cette affectation de le présenter comme une victime, en citant la séance où il fut expulsé de la chambre, n'est-elle pas une insulte à cette chambre et au gouvernement représentatif lui-même?

Assurément il y a des choses qui nous choquent encore plus dans ce fronton, mais celle-là suffiroit pour motiver la répugnance qu'on a à le découvrir. Est-il moral, est-il convenable, est-il juste de préconiser, comme de grands hommes des complices des iniquités de notre première révolution; l'un qui siégeoit au comité de salut public avec Robespierre, et l'autre qui vouloit boire la ciguë avec ce monstre? Le *Journal des Débats* convient lui-même que c'est une étrange idée que d'avoir placé Fénelon à côté de Voltaire et de Mirabeau. Il avoue que cette composition est un *ouvrage de parti*, mais il n'en conclut pas moins qu'il faut la découvrir, que, puisqu'on l'a commandée, il faut la mettre au jour; qu'on n'a rien à dire à M. David s'il a travaillé *suivant ses goûts, ses affections et ses idées*. Ainsi on devroit plus d'égards à M. David et à *ses goûts, ses affections et ses idées*, qu'aux goûts, aux affections et aux idées des amis de la religion et de l'ordre. On avoue que le Panthéon est *un monument de parti*, et on veut qu'il ne soit pas autre chose; mais au contraire, ce semble, il seroit urgent d'effacer au plus tôt cette triste et honteuse destination d'un si beau monument.

Napoléon lui-même avoit compris que l'église Sainte-Geneviève ne pouvoit appartenir qu'à la religion. Son décret du 20 février portoit, art. 7 : *L'église de Sainte-Geneviève sera terminée et rendue au culte, conformément à l'intention de son fondateur, sous l'in-*

vocation de Sainte-Geneviève, patronne de Paris. Et dans le rapport du ministre de l'intérieur, il étoit dit :

« Le plus beau des temples de la capitale, enlevé au vœu de la piété au moment où elle alloit en jouir, consacré ensuite à une autre destination, laissé enfin désert, sans emploi, sans but, semble s'étonner lui-même d'un tel abandon. La froide curiosité, en visitant son enceinte, s'afflige de la trouver sans caractère, je dirai presque sans ame et sans vie, et la religion détourne ses regards d'un monument dont la majesté ne peut être dignement remplie que par le culte du Très-Haut. »

Ainsi parloit un ministre de Bonaparte, et certainement on n'eût pas souffert alors au fronton un bas-relief qui est une véritable proclamation de républicanisme et d'impiété.

M. Rézé, évêque du Détroit, est parti le vendredi 4 pour Rome, où il va faire connoître au Saint-Siége l'état de sa mission. Son diocèse est celui des Etats-Unis qui compte le plus d'Indiens. Ils ont plusieurs établissemens dispersés sur une vaste étendue. M. Baraga dirige deux de ces établissemens à l'extrémité du lac Supérieur. Ces missions de sauvages sont celles qui offrent le plus de consolations à l'évêque. Ces bonnes gens sont d'une candeur et d'une docilité admirables. Ils vont à Dieu de tout leur cœur. On trouve à cet égard des choses touchantes dans les *Annales de la Propagation de la Foi.*

M. l'évêque du Détroit a eu de grandes dépenses à faire depuis le peu de temps qu'il occupe ce siége. L'église cathédrale de Sainte-Anne, qui est achevée, a coûté en tout 7,000 dollars. Il a fallu en payer 3,000 pour les anciennes dettes contractées précédemment. Le couvent des Sœurs Collectines au Détroit a coûté 4,500 dollars, et le collége de Saint-Philippe près le Détroit 2,700. De plus, M. Richard, ancien administrateur de ce pays, comme grand-vicaire de l'évêque de Cincinnati, a laissé 3,250 dollars de dettes, qu'il a fallu acquitter. M. l'évêque a entrepris de bâtir des églises à Monroe, à l'anse Creuse, au saut Sainte-Marie, à la baie Verte, à la pointe Saint-Ignace, à Ann'Arbour, à la Grande-Rivière ; toutes ces dépenses se sont montées à 11,500 dollars. De plus, il a fallu soutenir les missions indiennes, pourvoir à l'entretien de la maison épiscopale et du séminaire qui y est établi, aux frais de voyage et de transport, aux réparations de l'église, aux frais de douane pour les objets envoyés d'Europe, aux aumônes ; tout cela s'est monté à 8,950 dollars. Le total des dépenses a été de 42,900 dollars.

Le prélat a reçu du gouvernement américain 3,500 dollars. Il a reçu de Vienne pour les Liguoriens et pour M. Baraga 3,100 dollars. Il lui reste à payer environ 9,000 dollars, pour achever neuf églises dans son diocèse. De plus, il doit pourvoir aux besoins de son séminaire et à ceux des missions indiennes. Il n'a pour cela d'autres ressources que la providence, qui ne l'abandonnera sans doute pas dans son œuvre.

En donnant dans notre Numéro du 3 août l'état des souscriptions reçues pour le petit-séminaire d'Ajaccio, nous avons omis d'indiquer les dons reçus au bureau du Journal. Nous avons seulement fait mention d'une somme de 1,000 fr. envoyée d'Orléans, mais antérieurement différentes autres sommes étoient parvenues à notre bureau, savoir : de M. l'évêque de Beauvais, 100 fr. ; de M. l'évêque de Curium, en Hollande, 105 fr. ; de M. Leroy du Royer, vicaire de Montreuil-sur-Mer, et d'un anonyme de la même ville, 210 fr. ; d'une paroisse de Rouen, 100 fr. ; de M. l'abbé Rondet, 25 fr. ; de M. Le Fillâtre, à Falaise, 25 fr. ; d'un pa-

roissien de l'Abbaye-aux-Bois et de M. T., chacun 5 fr.

Nous croyons qu'aucune de ces sommes n'est portée sur les listes précédentes. Ce seroit donc 575 fr. à joindre au total que nous avons donné Numéro du 3 août.

Les réclamations dont nous avons parlé relativement à l'ancien cimetière de Vaugirard, ont été écoutées, du moins en partie. Un arrêté du préfet de la Seine proroge jusqu'au 1er septembre le délai pour l'enlèvement des tombes et signes funéraires. Ainsi les familles ont encore le mois pour faire enlever ce qui les intéresse. Un autre arrêté du même porte que pour éviter toute prafanation des ossemens, il sera, après l'enlèvement des tombes et monumens, procédé à la recherche et à l'enlèvement des ossemens dans toute l'étendue du cimetière, et que ces ossemens seront recueillis à mesure et placés dans des chars fermés et drapés de noir pour être transportés avec le cérémonial d'usage et les soins *religieux* convenables dans une des galeries des carrières hors Paris, avec une inscription qui indiquera le cimetière d'où ces ossemens auront été extraits, et les années pendant lesquelles ce terrain a servi aux sépultures.

Les soins *religieux* dont il est parlé dans l'arrêté indiquent-ils que la religion sera appelée à présider à la translation par des prières, comme il étoit d'usage autrefois en pareil cas, et comme il paroît naturel que cela se fasse?

Les fêtes patronales dans les campagnes sont plutôt des jours de plaisirs tumultueux que de solennités religieuses, et l'autorité civile elle-même ne les envisage guère autrement. Un nouveau maire à l'Etang-la-Ville, canton de Marly, diocèse de Versailles, a compris la nécessité de restituer à la religion l'influence que l'indifférence ou l'impiété ont cherché à lui ravir. De concert avec son pasteur, il a fait en sorte que la fête de sainte Anne fût célébrée d'une manière chrétienne. Les offices ont eu lieu avec beaucoup d'appareil, et des morceaux ont été exécutés par des amateurs venus de la capitale. Le panégyrique de sainte Anne a été prêché par M. le curé de Fourqueux. Il a présenté la sainte comme un modèle pour les mères qui apprendroient à son exemple à former l'esprit de leurs enfans en leur faisant connoître la vérité, et le cœur en leur faisant pratiquer la vertu. Ce discours, prêché après l'évangile, a été écouté avec une attention soutenue.

Le soir après l'office, le maire improvisa une petite distribution de prix pour encourager les enfans. Cette distribution, à laquelle tous les habitans ont assisté, s'est faite dans une prairie, et le maire, dans une allocution pleine de sens, a plusieurs fois recommandé aux assistans de remplir leurs devoirs envers Dieu et envers la religion comme envers la société. Ce langage est assez rare dans les fonctionnaires actuels pour qu'on félicite ceux qui ont le bon esprit de le tenir.

M. Antoine-Joseph Langlet, curé-doyen de Saint-Gery, à Cambrai, est mort le 28 juillet dans un âge fort avancé. Né en 1748 à Inchy en Artois, il fit ses premières classes au collége des Jésuites à Cambrai, étudia ensuite à Douai, et y fut le premier en philosophie. On l'envoya professer la rhétorique à Ath dans le Hainaut, et il y fit en même temps sa théologie chez les Capucins. Au bout de treize ans, il obtint au concours la cure de Niergnies près Cambrai, où l'évêque d'Amycles, suffragant de Cambrai, avoit sa maison de campagne. M. Langlet gouverna cette paroisse jusqu'à la révolution, et resta

même quelque temps au commencement de la persécution, se déguisant et se cachant, suivant les circonstances. Obligé de fuir, il se retira en Belgique, où les armées françaises le suivirent bientôt. Il y courut de nouveaux dangers jusqu'à ce qu'il passât en Allemagne. On lui confia à Munster l'éducation d'un jeune homme de distinction, et ayant appris la langue, il trouvoit encore le temps de se livrer au ministère et de prêcher.

L'époque du concordat permit à M. Langlet de rentrer en France. Il reprit simplement sa cure de Niergnies, mais M. l'évêque de Cambrai le fit passer peu de temps après à la cure de Trélon, chef-lieu de canton, où il resta six ans. En 1809, le prélat l'appela à la cure de Saint-Gery, à Cambrai. M. Langlet gouverna jusqu'à sa mort cette importante paroisse. Il aimoit les pauvres et recueilloit des secours pour les assister. Plusieurs jeunes prêtres lui durent le bienfait de leur éducation. Depuis long-temps il pensoit à sa fin et s'y disposoit sérieusement. Quoiqu'affoibli par les années, il célébroit presque tous les jours la messe, et se faisoit assister d'un ecclésiastique. Il ne s'alita que le 21 juillet, et mourut sept jours après, dans dans sa 90e année. L'*Emancipateur*, de Cambrai, loue son aménité, son tact, son jugement et son affection pour les pauvres.

M. Mignet, auteur d'une *Histoire de la Révolution française*, s'occupe en ce moment d'une histoire de la réforme religieuse au xvie siècle. Ayant appris que des matériaux importans avoient été retrouvés et mis en ordre par le docteur Coremans dans les archives de Belgique, il a demandé, par l'entremise du gouvernement, communication de ces pièces, ce qui lui a été accordé. La collection de ces matériaux contient, dit-on, des documens importans sur la réforme, en allemand, en latin, en français, en espagnol, en italien, et forme 15 à 20 gros volumes. On y trouve entr'autres des instructions secrètes et des lettres de Charles V à son frère et à divers ambassadeurs.

Sans doute ces matériaux donneront à M. Mignet des idées justes sur l'origine et les bienfaits de la réforme. Ils lui feront mieux apprécier Luther, ses variations, ses inconséquences, ses fureurs et les suites de ses prédications, savoir tant de troubles, de discordes et de guerres qui ont agité si long-temps l'Europe, et cette scission funeste qu'il a opérée dans l'Eglise. C'est-là le résultat le plus clair de la réforme.

Les Frères des écoles chrétiennes ont formé depuis quelques années des établissemens en Piémont. Ils sont aujourd'hui au nombre de 60 à Turin, où ils ont des écoles pour les différens quartiers, et de plus un noviciat. Le gouvernement, la ville, le clergé, toutes les personnes honorables, les favorisent. On sent le prix de telles écoles dans une ville de 120,000 ames. Le roi de Sardaigne a voulu aussi avoir des Frères à Raconiggi, où il a une maison de plaisance, et où la population est de 7 à 800 ames. Les Frères ont encore des écoles à Nice et à Vigevano, et ils vont en établir à Gênes, la deuxième ville du royaume, où ils sont fort désirés. On ne doute pas qu'ils ne s'étendent successivement, à mesure qu'ils seront plus connus et mieux appréciés. Ils se sont recrutés de sujets italiens qui ont été formés à l'esprit et à la méthode de la congrégation.

Le collége des Jésuites à Schwytz prospère. Aux huit d'entr'eux qui sont déjà à Schwytz, il est question d'en ajouter d'autres, et on doit former une deuxième école et un pensionnat.

L'intérêt qui s'attache au sort de

M. Jaccard, missionnaire en Cochinchine, emprisonné pour la foi, nous fait penser que l'on verra avec plaisir l'extrait d'une lettre de lui, qui a paru dans le dernier numéro des *Annales de la Propagation de la Foi*. Cette lettre est datée de Cam-Lô, le 9 mai 1836, et adressée à M. l'abbé Voisin, directeur du séminaire des Missions-Etrangères à Paris.

M. Jaccard annonce dans cette lettre qu'il a été rappelé dans la plaine de haute Cochinchine par le roi, qui a besoin de ses services, mais qui cependant le tient toujours prisonnier et confondu avec des brigands. On l'occupe constamment à traduire. Depuis le mois de septembre jusqu'à la fin de janvier, il a expliqué les cartes géographiques des cinq parties du monde. On lui a demandé tous les détails possibles sur l'étendue, la population, les forces, les mœurs, la religion de tous les états. Le prince aura pu voir, dit M Jaccard, que les peuples les plus barbares sont idolâtres comme lui, et que l'Inde, d'où lui viennent ses dieux, n'est pas le pays des philosophes. On ne laisse pas M. Jaccard dire la messe. Il a été un temps où on ne lui permettoit même pas d'avoir des livres, et alors il ne pouvoit dire son Bréviaire. Mais trois mois auparavant, le roi ayant fait saisir quelques livres de M. Jaccard dans sa maison près de la ville royale, il lui en envoya une partie. Le missionnaire peut donc aujourd'hui réciter son Bréviaire et écrire en Europe, mais il est heureux pour lui que Minh-Menh ne le sache pas.

M. Jaccard parle aussi des tourmens qu'on a fait souffrir à M. Marchand, et du rapport infidèle qu'on a fait de ses réponses aux interrogatoires. Il n'est point vrai que le missionnaire ait avoué que ses confrères se servoient pour ensorceler les chrétiens d'un pain fait avec des ingrédiens enchantés, que l'on employoit les yeux des morts mêlés avec de l'encens, pour servir de remèdes, et que dans la célébration du mariage il se se passoit des choses abominables. M. Marchand n'a jamais parlé de ces horreurs que pour les démentir ; ce qui n'empeche pas que le roi ne les ait fait insérer dans sa dernière ordonnance.

POLITIQUE.

Voltaire reçoit dans ce moment un genre d'hommages fort singulier de la part de ce qui reste d'adorateurs de sa corruption : pour le venger du mépris où son culte est tombé dans le temple païen du Panthéon, ils disent à ceux des hommes de juillet qui se sont refroidis pour lui : « Ingrats que vous êtes ! à qui êtes-vous redevables de ces envahissemens de pouvoir, de ces révolutions qui vous ont faits si grands seigneurs? N'est-ce pas Voltaire qui vous a établis sur les ruines de l'autel et du trône? N'est-ce pas à votre profit qu'il a rompu tous les liens sociaux, qu'il a semé tous les principes de désordre et de corruption dont vous vous plaignez maintenant ? N'est-ce pas lui enfin qui vous a installés à la place des autres, et mis en possession des avantages dont vous jouissez? Sans lui quelle figure feriez-vous dans le monde; et s'il n'eût pas tenu cette école qui a tant contribué à dissoudre l'ordre social, où en seriez-vous aujourd'hui de vos affaires? »

Il est certain que tout cela est un peu vrai, et que Voltaire a beaucoup fait pour les gens qui ne pouvoient s'élever qu'à la faveur de la confusion, des subversions de principes et de malheurs publics. Mais ce n'est pas à dire que ce genre d'apologie en soit plus propre à lui faire honneur. Autrement, il faudroit savoir le même gré et rendre le même hommage à celui qui viendroit vous dire : Remerciez-moi ; vous aviez un frère, une tante ou un oncle dont les grands biens ne pouvoient vous arriver qu'après leur mort. Je vous ai rendu le service de vous délivrer d'eux ; et vous n'oublierez pas, j'espère, que si

vous êtes aujourd'hui un riche héritier, c'est à moi que vous en avez l'obligation. Ceux qui veulent qu'on remercie Voltaire d'avoir détruit la société au profit de quelques-uns de ses membres, nous paroissent raisonner exactement de la même manière.

« L'héritier du trône, dit le *Constitutionnel*, parcourt le bassin inférieur de la Seine : saura-t-on profiter de son passage pour lui faire bien connoître les besoins de l'industrie... ? » Mon Dieu, oui ; ce n'est point là ce qui a manqué à l'*héritier du trône*, puisque c'est ainsi qu'on le nomme déjà. Il s'est rencontré sur sa route des gens qui lui ont parlé franchement des besoins de l'industrie et du triste état des affaires du commerce. Mais que voulez-vous qu'il y fasse, l'héritier du trône? Il a répondu qu'il en étoit bien fâché ; et véritablement c'étoit ce qu'on pouvoit attendre de plus raisonnable de sa part ; à moins que sa position, toutefois, ne lui eût permis d'ajouter : La France jouissoit d'une *prospérité sans exemple* sous la restauration ; c'est un aveu public fait à la tribune des députés par les plus ardens promoteurs de la révolution de juillet. Vous avez voulu sortir de cette prospérité sans exemple pour tomber dans la misère, dans la gêne et les faillites dont vous vous plaignez. Puisque c'est vous-mêmes qui avez quitté volontairement une position heureuse pour une mauvaise, gardez ce que vous avez cherché.

Dans l'énumération des reproches qu'un journal de l'opposition révolutionnaire adresse au gouvernement, en voici un qui nous paroît des plus bizarres ; c'est d'avoir montré pour don Carlos trop de ménagement et de complaisances. Il est très-vrai que la France de juillet auroit pu encore faire pire que ce qu'elle a fait contre don Carlos, en lui jetant sur les bras, par exemple, quatre légions au lieu de deux, en dépensant le double ou le triple de ce qu'elle a dépensé d'argent et d'hommes pour le faire serrer encore de plus près par sa gendarmerie, sa douane, sa police et sa marine. Mais il nous semble que ce qu'elle a fait devroit suffire pour la préserver d'être accusée de trop de complaisance à l'égard de don Carlos.

Ceci rappelle un autre reproche de complaisance que les vaincus de juillet ont eu souvent à entendre de la part de leurs vainqueurs. Combien ceux-ci ne leur ont-ils pas dit de fois aussi : « Vous êtes des ingrats ; nous avons montré envers vous trop de ménagemens et de complaisances ; il ne tenoit qu'à nous de vous faire un plus mauvais parti ; il ne tenoit qu'à nous de vous traiter plus rudement ; il ne tenoit qu'à nous de vous ôter la bourse et la vie.... » Cela est vrai ; le loup de la fable pouvoit aussi empêcher la cigogne de retirer le cou de son gosier. Enfin, il y a une infinité de mauvaises actions qui pourroient être encore plus mauvaises. Mais de ce qu'on ne fait que la moitié ou les trois quarts du mal qu'on se trouve en position de faire, on n'a pas le droit pour cela de faire sonner si haut ses ménagemens et ses complaisances. Aussi ne croyons-nous pas que don Carlos et les vaincus de juillet aient à se mettre en frais de reconnoissance à raison des complaisances et des ménagemens dont ils ont été l'objet.

PARIS, 7 AOUT.

Dans l'adresse que le conseil colonial de la Guyane a présentée au gouverneur général, lors de la dernière session, il a désavoué au nom de la colonie toute participation aux faits que nous avons dernièrement rapportés, et qui ont motivé le renvoi d'un officier devant le conseil de guerre, ainsi que le rappel en France du gouverneur général.

— M. Vaisse, secrétaire-général de la préfecture de Marseille, qui vient d'être remplacé par M. Dunoyer, est appelé aux fonctions de secrétaire du gouvernement d'Alger.

— Une feuille ministérielle annonce l'expédition de Constantine pour le 5 septembre.

— M. Barthe, garde des sceaux, est parti pour le château d'Eu. M. Molé, dit-on, va se rendre aussi auprès de Louis-Philippe.

— M. Feisthamel, colonel de la garde municipale, est nommé commandeur de la Légion-d'Honneur.

— Lord Lyndhurst, arrivé à Paris il y a quelques jours, vient d'épouser mademoiselle Georgina Goldsmith, fille de M. Lewis Goldsmith, journaliste et publiciste anglais.

— MM. Loubers et Ad. Martin, récemment reçus docteurs en médecine à la Faculté de Paris, viennent de partir, à leurs frais, pour soigner les cholériques de Palerme.

— Le nommé Bertrand, peintre en bâtimens, demeurant aux Batignoles, a été condamné samedi par le tribunal de police correctionnelle à 4 ans de prison, 300 fr. d'amende, et à l'interdiction de ses droits civils, pour avoir excité à la débauche des enfans qu'il avoit chez lui comme apprentis.

— La sixième chambre a encore été appelée à prononcer sur le sort d'un jeune homme que la passion du jeu avoit entraîné à commettre un abus de confiance. Employé chez un horloger, il s'étoit présenté un matin chez un marchand dont la boutique étoit voisine de celle de son patron, et avoit demandé pour ce dernier 500 fr. à emprunter. L'argent compté, il fut bientôt dissipé dans l'un des tripots du Palais-Royal.

Les bons antécédens du prévenu et son repentir ont touché le tribunal qui ne l'a condamné qu'à six jours de prison. L'horloger avoit été depuis longtemps désintéressé.

— Une compagnie, dit un journal, est en instance pour obtenir de la liste civile de faire des fontaines d'eaux jaillissantes dans tous les carrefours du bois de Boulogne, moyennant la concession d'un péage aux entrées du bois.

— L'Académie française tiendra une séance publique annuelle le mercredi 9 août, à deux heures et demie.

— Le Musée du Louvre est ouvert depuis quelques jours. Les tableaux de l'école espagnole ne seront visibles que dans quelque temps.

— Le général Gentil Saint-Alphonse, directeur du personnel de la guerre sous le maréchal Gérard, en 1830, vient de mourir d'une attaque d'apoplexie foudroyante.

— Cette année, le nombre des étudians en droit et en médecine est tellement élevé, que les examineurs peuvent à peine suffire à leur besogne.

— Un habitant de Reims, venu exprès à Paris pour visiter les beaux monumens qui s'y trouvent, étoit au moment de retourner dans sa ville natale. Il lui restoit à voir l'Arc-de-Triomphe ; la veille donc de son départ, il se rendit à la barrière de l'Etoile. Après qu'il eut admiré le monument à son aise, il alla au bois de Boulogne pour compléter sa promenade. La fraîcheur d'une allée peu fréquentée le séduisit ; il s'y enfonça. Bientôt il vit trois messieurs fort bien vêtus ; ils paroissoient en discussion. L'un d'eux ne tarda pas à l'aborder et à lui raconter ce dont il s'agissoit. Ces deux messieurs restés en arrière devoient se battre en duel, mais le second témoin n'arrivoit pas ; cependant on étoit pressé d'en finir, et l'on espéroit qu'il voudroit bien remplacer le témoin en défaut. L'habitant de Reims parla de réconciliation, et voulut qu'on lui donnât quelques détails sur l'affaire. Il marcha donc avec les trois messieurs bien vêtus ; et lorsqu'ils eurent tour à tour pris la parole, et qu'il se crut suffisamment renseigné, il chercha à réconcilier les deux ennemis ; on sembloit l'écouter avec attention, quand tout à coup, dans un endroit fort désert, l'un de ses trois compagnons lui expliqua ce dont il s'agissoit, en lui mettant un pistolet sur la gorge. On le dévalisa.

— Un vol a été commis l'avant-der-

nière nuit rue Saint-Honoré, chez un orfèvre. Les voleurs, dit-on, ont enlevé pour 8,000 fr. de bijoux.

— La semaine dernière, dans la rue Saint-Jacques, quelques pavés se sont ébranlés tout à coup, et ont au même moment disparu, laissant à découvert une profonde excavation, produite par un éboulement dans les anciennes carrières.

NOUVELLES DES PROVINCES.

M. Pillas, sous-préfet de l'arrondissement de Vervins (Aisne), est mort le 30 juillet.

— On écrit de Bapaume (Pas-de-Calais) que le malheureux ouvrier englouti le 28 juillet, dans une carrière, a été retrouvé sans vie le 3 août. Il avoit été écrasé par une masse de terre.

— Un éboulement a également eu lieu dans une carrière de la commune de Houlle, près Saint-Omer. Sur quatre malheureux ouvriers, on n'a pu en retirer que deux vivans, encore étoient-ils grièvement blessés.

— Dans la séance générale de la société des antiquaires de Normandie, tenue à Caen le 3 août, M. Guizot a pris la parole après M. Target, préfet du département, et a prononcé un discours où il a beaucoup parlé de réconciliation et d'indulgence pour les partis.

— Il a été soumis aux droits de douane au Havre, pendant les trois derniers mois, mai, juin et juillet, une somme totale de 6,023,800 fr. en numéraire venant des Etats-Unis, ce qui semble indiquer une amélioration dans la situation financière de ce pays.

— M. Lacordaire, ingénieur en chef de la Haute-Saône, vient d'être chargé par le gouvernement d'étudier le projet de canal de jonction de la Saône à la Meuse avec un embranchement sur la Marne.

— Une fièvre typhoïde très-intense sévit sur le 3e régiment de hussards, en garnison à Joigny.

— M. Brun, capitaine du génie, revenu depuis quelque temps d'Afrique, a ramené avec lui une jeune lionne apprivoisée qui le suit comme un chien dans les rues de Mâcon.

— M. Schutzenberger est nommé maire de la ville de Strasbourg.

— M. le marquis de Forget, chevalier de l'ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem, est mort le 22 juillet dernier, à Châtillon-sur-Indre.

— Mardi dernier, 100 hommes du 7e d'artillerie sont partis de Bourbon, sur la demande de M. le préfet de l'Indre, pour se rendre à Saint-Gauthier, où quelques agitations se sont manifestées parmi les habitans, au sujet d'un droit de péage exigé pour le passage d'un pont en fil de fer nouvellement construit sur la Creuse, droit que les habitans se refusèrent d'acquitter, préférant passer la rivière à gué près de ce pont. L'autorité ayant fait détruire le gué, de nombreux mécontens ont tenté de détruire le pont.

— Des perquisitions faites la semaine dernière à Niort, au sujet du prétendu duc de Normandie, ont été sans résultat.

— Le 29 juillet dernier, sur les trois heures du soir, un ouragan terrible a occasionné à Saint-Eloy, et notamment aux Traines, près la Charbonnière (Nièvre), les dégâts les plus affreux. Les laboureurs étoient aux champs, déjà l'on commençoit à engranger les récoltes, quand, après quelques coups de tonnerre qu'on a à peine entendus à Nevers, une grêle épouvantable, chassée par un vent furieux, est venue fondre sur ce point qui a été ravagé en un instant. Des arbres ont été arrachés par le vent, des toitures enlevées et des chevaux précipités dans un étang.

— La police a fait dernièrement une descente dans trois maisons de Nîmes soupçonnées de receler, l'une un établissement de jeux prohibés, et les deux autres un établissement de loteries clandestines. Plusieurs individus se trouvent par suite compromis.

— L'avis suivant a été affiché, le 2 août, à Marseille : « Les commissions sanitaires

de Civita-Vecchia et de Naples, repoussant sans exception toutes les provenances du port de Marseille, le public est prévenu que, provisoirement, il ne sera plus acheminé de lettres sur ces divers points par la voie des paquebots de l'administration des postes. »

— Le 1er août a commencé à Marseille le service des malles-postes de cette ville à Toulouse.

— La chambre des mises en accusation de la cour royale d'Aix vient de consacrer, dans deux arrêts, les principes adoptés par la cour de cassation en matière de duel. Ces arrêts, rendus le 25 juillet dernier, renvoient à la cour d'assises des Bouches-du-Rhône, deux individus accusés, l'un d'assassinat, et l'autre de tentative d'assassinat, dans deux combats singuliers qui ont eu lieu à Marseille.

— M. Daguerre huissier à Mauléon, et M. Dandurain fils, se battirent dernièrement en duel. Le premier fut tué. M. le procureur du roi d'Orthez requit alors le juge d'instruction de lancer un mandat contre M. Dandurain; mais ce dernier qui se croyoit plus légiste que la cour de cassation, ou qui n'avoit point lu son arrêt, rendit une ordonnance pour déclarer que le duel n'étant pas prévu par nos lois, il n'y avoit pas lieu à suivre. M. le procureur du roi forma opposition devant la cour royale de Pau, qui, après une longue délibération, annula l'ordonnance précitée, et renvoya M. Dandurain en état de prise de corps devant le juge d'instruction d'Orthez.

— Nous avons parlé de désordres qui ont eu lieu dernièrement à Chalabre (Aube), et dit qu'on avoit brisé une mécanique chez un manufacturier de cette ville. Quatorze personnes ont été arrêtées, dont neuf femmes.

— A Bordeaux, on a tué 2,000 chiens errans en juillet, et 1,200 en juin.

EXTÉRIEUR.

NOUVELLES D'ESPAGNE.

Le *Moniteur* publie aujourd'hui la dépêche télégraphique suivante, de Bordeaux, le 5 août, à cinq heures du soir:

« Suivant les rapports des gouverneurs d'Alcaniz et de Capse, du 31, Llangostera, avec deux bataillons, et conduisant cinq pièces d'artillerie, étoit arrivé à Orta le 29, se dirigeant sur Mora del Ebro.

» On croit que don Carlos auroit intention de se porter sur ce point pour y passer la rivière.

» Le comte de Luchana a été nommé ministre de la guerre. Le comte Almodovar a donné sa démission. »

— Le général révolutionnaire Pastors, commandant en second en Catalogne, a signé à Barcelonne une proclamation indiquant des mesures extraordinaires et l'établissement d'une junte qui disposera des impôts et fera des emprunts forcés.

— A la date du 30 juillet, les carlistes continuoient de lever des contributions dans le royaume de Valence.

— L'expédition carliste qui a passé l'Ebre étoit le 27 juillet à Cabarrubias et à Retueria.

— Les courriers de Madrid sont continuellement arrêtés par les troupes du roi Charles V. Celui qui étoit attendu à Bayonne le 2 n'est pas arrivé.

— On écrit de Saint-Sébastien, le 2, que les troupes qui devoient partir pour Santander ont refusé de se rendre à bord des bateaux à vapeur avant d'être payées.

— Des nouvelles du 1er juillet, de la Havane, venues par la Nouvelle-Orléans, portent que le gouverneur Tacon avoit reçu ordre de revenir en Espagne, mais que les colons s'y opposoient, et qu'on étoit à la veille d'une révolution.

— Un journal assure qu'il va être formé une nouvelle légion étrangère pour aller servir la révolution espagnole; le général Romarino et le colonel Latapie seroient chargés de l'organiser et de la commander.

— Le général Morillo, comte de Carthagène, est mort aux eaux de Barèges,

où il s'étoit rendu pour soigner sa santé délabrée.

D'après les nouvelles de Londres du 5 août, les conservateurs se trouvent avoir obtenu 229 nominations, et les réformistes 259. M. Hume, candidat radical, a échoué dans sa candidature à Middlesex.

— Pendant que sir Francis Burdett haranguoit, le 3, les électeurs de Devizes, les hustings s'écroulèrent avec fracas. L'orateur, qu'on retira de dessous les débris, en a été quitte pour quelques légères contusions, qui ne l'ont pas empêché de continuer son discours.

— Les journaux anglais continuent d'enregistrer de nombreux désordres à l'occasion des élections. Ceux de Vakefield, dans le comté d'York, ont été assez graves pour que les autorités de cette ville, impuissantes à les réprimer, se vissent forcées de faire venir des troupes de Leeds. Un grand nombre de personnes ont été blessées par les perturbateurs.

— On lit dans un journal anglais, qu'une femme, âgée de 112 ans, vient de mourir à Pentonville.

— Les nouvelles de Lisbonne qui nous arrivent par l'Angleterre représentent le gouvernement portugais comme fort inquiet. De nombreuses patrouilles de la garde nationale parcourent la ville nuit et jour. On n'a nulle confiance dans la troupe.

Le baron Leiria, qui s'est mis à la tête de l'insurrection, a adressé une proclamation aux soldats pour les engager à rétablir la charte de don Pédro.

— La *Gazette d'Augsbourg*, qui a parlé assez au long d'une révolution à Palerme, dit aujourd'hui : « En général, nous ne savons pas ce qui s'est passé en Sicile, car les nouvelles ne présentent aucun caractère de certitude. » Au lieu de cet aveu tardif, il eût été mieux de taire des bruits sinistres qui venoient de mauvaise source.

Une lettre de Palerme, du 19 juillet, insérée dans le *Diario* de Rome du 27, porte que depuis l'horrible mortalité qui eut lieu par suite du choléra, du 7 juin au 14 juillet, et durant laquelle le clergé séculier et régulier s'est montré édifiant et a assisté les pauvres malades avec une charité exemplaire, la maladie a décliné tellement, que, du 14 au 16 juillet, le nombre des morts n'a pas dépassé en tout une centaine. Le 17 et le 18, le nombre des victimes fut si peu considérable, que l'on peut regarder le choléra comme fini. Malheureusement il s'est répandu dans les environs.

— Le roi Charles-Albert vient d'ordonner que les candidats aux charges de notaires seront tenus à l'avenir de subir un examen sur la rhétorique et la philosophie, avant d'être admis à suivre le cours d'institutions civiles. Ils devront fournir comme tous les autres étudians un certificat de bonnes vie et mœurs et le régent de l'Université sera tenu de s'enquérir avec soin des garanties de morale et d'intégrité de ces candidats.

— On écrit de Carlsruhe que la session des états du grand duché de Bade a été close le 1er août par S. A. R. le grand-duc.

— Le roi de Prusse est arrivé, le 29 juillet, de Tœplitz à Berlin.

— Un journal de Francfort parle de troubles sérieux qui ont éclaté à Gorlitz (Prusse) ; l'ordre a été rétabli par la troupe. Ces troubles n'avoient pas de caractère politique, ils provenoient du mécontentement occasionné dans une partie de la population par l'exhumation de quelques cadavres, en bâtissant un édifice dans le cimetière.

— Le roi de Hanovre doit se trouver à Berlin dans les premiers jours de septembre pour assister aux grandes manœuvres d'automne.

— Le *Mercure de Franconie*, du 3 août, rapporte ce qui suit en date de Vienne, 27 juillet : « Dans les rapports officiels de Saltzbourg, qui ont paru dans la *Gazette de Cour*, sur le séjour de LL. MM. l'empereur et l'impératrice dans cette ville,

on a remarqué que S. M. l'impératrice, en faisant une visite à la famille de don Carlos, s'étoit servie de l'expression « très-auguste famille, » que l'on n'emploie ordinairement que pour les branches des familles régnantes. »

Le premier volume de la traduction des *Pères de l'Eglise*, annoncé par la *Gazette de France*, et publié par M. l'abbé de Genoude, vient de paroître. Nous nous empressons de rendre hommage à l'habile traducteur, en attendant que nous puissions donner un compte détaillé et exact pour satisfaire la juste impatience de nos lecteurs. Ce que nous avons parcouru des admirables épîtres de saint Clément, des premiers orateurs apostoliques, et en particulier de saint Justin, ce philosophe platonicien converti à la foi catholique, nous inspire la plus grande estime pour ce beau travail, véritable présent fait au clergé en particulier, et qui restera comme un des plus précieux monumens du XIXe siècle, car nous sommes instruits que les éditeurs, qui se proposent de publier successivement douze volumes, continueront jusqu'à la fin l'œuvre entreprise déjà pour les trois premiers siècles, si le succès répond à leur attente. Et comment n'y répondroit-il pas à une époque où le goût des livres, et des bons livres, est si généralement répandu? Nous ne doutons pas, après une première lecture, que les généreux efforts de M. l'abbé de Genoude et de ses savans collaborateurs ne soient couronnés d'une réussite entière, et il en sera des Pères grecs et latins, traduits en français, comme de la *Bible*, de l'*Imitation de Jésus-Christ* et de la *Raison du Christianisme*, qui ont eu plusieurs éditions déjà, et qui sont demandés tous les jours dans la librairie. Messieurs les ecclésiastiques surtout, employés dans le ministère de la prédication, et qui s'appliquent à des études fortes, regarderont comme indispensable d'acquérir un ouvrage aussi substantiel, et qu'une traduction correcte, suivie et littérale rend entièrement neuf. Quel puissant attrait! Il est dédié à M. l'Archevêque. H.

PROSODIE LATINE. *Quantité et versification latines*. In-12.

M. Bastoul, curé de Caripa, dans le diocèse de Carcassonne, a cru rendre service aux enfans en traduisant en français le Despautère. Il paroissoit assez singulier d'écrire en latin des règles que les enfans ne pouvoient pas comprendre. M. Bastoul s'est proposé de rendre Despautère plus clair et plus complet. L'ouvrage est en trois parties, la première sur les règles générales de la prosodie latine, la deuxième sur les différentes espèces de vers latins; la troisième est une sorte de dictionnaire sur la quantité de la première syllabe des mots latins.

Cet ouvrage annonce une étude suivie de la prosodie latine. Les règles y sont toujours accompagnées d'exemples. Aussi cette prosodie a-t-elle été adoptée dans les deux petits-séminaires de Carcassonne et de Narbonne, et dans le collége de MM. de Saint-Lazare à Montolieu. Le prix est destiné par l'auteur à une œuvre de charité importante, à laquelle M. l'évêque de Carcassonne l'encourage fortement.

Le Gérant, **Le Besgue.**

BOURSE DE PARIS DU 7 AOUT.

CINQ p. 0/0, j. du 22 mars. 110 fr. 35 c.
QUATRE p. 0/0, j. de mars. 101 fr. 10 c.
TROIS p. 0/0, j. de déc. 79 fr. 30 c.
Quatre 1/2 p. 0/0, j. de mars. 103 fr. 00 c.
Act. de la Banque. 2115 fr. 50 c.
Bons du Trésor. 0 0/0.
Rente de la Ville de Paris. 000 fr. 00 c.
Oblig. de la Ville de Paris. 1150 fr. 00 c.
Quatre canaux. 1200 fr. 00c.
Caisse hypothécaire. 792 fr. 50 c.
Rente de Naples. 96 fr. 70 c.
Emprunt romain. 101 fr. 1/4
Emprunt Belge. 102 fr. 7/8
Emprunt d'Haïti. 000 fr. 0/0
Rente d'Espagne 5 p. 0/0. 23 fr. 0/0

PARIS. — IMPRIMERIE D'AD. LE CLERE ET Ce,
Quai des Augustins, 35.

L'AMI DE LA RELIGION paroît les Mardi, Jeudi et Samedi.

On peut s'abonner des 1er et 15 de chaque mois.

N° 2848.

JEUDI 10 AOUT 1837.

PRIX DE L'ABONNEMENT.

	fr. c.
1 an	36
6 mois	19
3 mois	10
1 mois	3 50

COUP D'ŒIL SUR LA BELGIQUE SOUS LE RAPPORT RELIGIEUX ET MORAL.

IV. DE LA MAGISTRATURE.

Suite des Nos 2727, 2728 et 2752.

La part d'influence que les magistrats de l'ordre administratif et de l'ordre judiciaire ont sur les principes religieux et moraux d'un pays est trop grande pour que nous ne jetions pas un coup d'œil sur la magistrature belge. Il est difficile de bien traiter un sujet si délicat dans le cadre étroit où nous devons nous renfermer. Mais ce que nous dirons suffira peut-être pour faire connoître en général l'état de situation de ces deux autorités.

Il auroit été nécessaire d'établir une distinction entre l'influence résultant des institutions et des lois, et celle qui provient de la manière dont les hommes chargés d'administrer ou de juger s'acquittent de leurs importantes fonctions; mais l'examen des institutions, en tant qu'elles ont rapport à la religion et à la morale, nous eût conduit trop loin. Il suffira de dire que le bien est mêlé au mal, que les magistrats consciencieux, surtout de l'ordre administratif, éprouvent de la difficulté à observer dans la conduite des affaires les règles dictées par la sagesse, et qu'ils rencontrent des obstacles insurmontables dans plusieurs circonstances où leurs devoirs d'homme et de chrétien parlent hautement.

Occupons-nous d'abord des magistrats de l'ordre administratif.

Si nous parlons du ministère actuel, c'est sous le rapport administratif, et nullement sous le rapport politique. Ces hauts magistrats, surtout M. de Theux, doivent être chers à tout catholique. Ce sont des hommes consciencieux, intègres, ennemis des nouveautés dangereuses, sans cesse occupés comme le dernier de leurs commis, n'écoutant que la voix de la justice et du désintéressement, et guidés par l'amour du pays. S'ils ne peuvent pas faire le bien constamment, ce n'est pas le désir et les intentions qui leur manquent, ce sont les obstacles qu'ils rencontrent dans les hommes, dans les principes et les opinions du jour, et dans les choses.

Après les ministres, vient le personnel de leurs bureaux. C'est là que nous rencontrons quelques hommes élevés dans l'indifférence, sans principes religieux, sans foi, parmi d'autres attachés de cœur à la religion. Il s'en trouve même parmi les employés quelques-uns qui ont eu, s'ils ne l'ont encore, la bassesse d'écrire pour un journal qui fait la honte de la Belgique, comme il est l'opprobre de la presse.

Pour l'administration des provinces, nous dirons seulement que les catholiques n'ont pas trop à s'applaudir du choix de quelques-uns des chefs. Quant aux députations permanentes des conseils provinciaux, chargées de l'administration, elles sont la plupart bien choisies, et la composition du personnel des bureaux des gouvernemens de province est peut-être en général plus satis-

faisante que celle du personnel des départemens ministériels.

Nous croyons que le plus grand nombre de magistrats communaux sont des hommes intègres et amis de l'ordre ; parmi eux, on compte beaucoup de catholiques sincèrement attachés à la religion. Certes, on peut à bon droit se réjouir, dans des temps aussi malheureux, en voyant ceux qui sont à la tête des administrations ne pas tendre la main aux hommes antireligieux, ne pas chercher, par des intrigues secrètes, à mettre des entraves au libre exercice de la religion, et ne pas susciter des haines contre ses ministres. C'est beaucoup assurément; mais les magistrats belges ne sont pas tous choisis dans cette catégorie seule d'hommes. Une perspective bien consolante pour l'avenir, c'est l'assurance acquise par des renseignemens sûrs, que beaucoup de magistrats des communes sont tout-à-fait dévoués à la religion. Qui l'eût osé espérer, en considérant les ravages que l'impiété n'a cessé de faire dans les ames depuis quarante ans? Ces magistrats honorables donnent l'exemple à leurs administrés, ils ne craignent pas de se montrer ouvertement chrétiens. Ils ne se laissent point traîner à la remorque par la mauvaise presse, et ils secouent le joug humiliant pour la liberté chrétienne qu'elle voudroit imposer. Puissions-nous en dire autant de tous! On rencontre un certain nombre, peu considérable, il est vrai, de ces hommes dominés par la haine voltairienne, qui ne peuvent voir un prêtre sans que leur tête se trouble, sans que leur bile s'échauffe, et qui sont capables de tout faire, jusqu'à se déshonorer, pour assouvir cette haine frénétique. D'autres, qui eussent été condamnés dans leur nullité à la plus complète obscurité, aimant les éclats d'une scandaleuse ovation, font une ridicule montre de leurs sentimens anti-catholiques, et saisissent les occasions d'entraver les cérémonies religieuses. Tout cela, qu'est-ce donc? de l'ignorance, de l'orgueil, de la mauvaise foi, de l'hypocrisie, de la folie, du fanatisme. Nous en avons des exemples récens. Ici, c'est le son d'une cloche qui fait bouillonner le sang d'un bourgmestre, parce que cette cloche annonce que des missionnaires vont parler de Dieu, flétrir le vice, et pousser à la vertu ; il décide dans sa sagesse, pour épargner les oreilles de ses chers administrés, que ce maudit tintement cessera. Là, le chef de l'autorité communale, feignant que la sûreté de la ville est compromise par l'arrivée de trois missionnaires, s'alarme ; il s'apitoie sur le sort de la malheureuse cité qui va tomber sous la domination des prêtres, et dans sa sollicitude paternelle pour ses concitoyens, il met tout en œuvre pour chasser ces soldats de Dieu. En effet sa crainte étoit fondée : après neuf jours d'assauts soutenus par ces miliciens sacrés, une grande partie de la population s'étoit réconciliée avec la religion sainte.

En Belgique comme en France, il y a dans les administrations de ces esprits étroits qui, pour se donner du relief, cherchent les occasions d'outrager le christianisme, son culte et ses ministres. Ils savent que le curé a dans ses sermons dépeint les danses et les réunions nocturnes comme dangereuses pour les bonnes mœurs ; ils engageront sous main le cabaretier, esprit fort de l'endroit, à réunir chez

lui la jeunesse du village. Le curé fait-il une collecte chez ses paroissiens pour œuvres pies, c'est un mendiant, il faut l'arrêter dans sa marche. Le garde champêtre, exécuteur des hautes décisions de la police communale, signifie de par le bourgmestre au bon pasteur, que, s'il continue à mendier, il mettra la main sur lui en vertu de certain article du code pénal, le 274e, et des réglemens sur la mendicité, et peut-être sur le vagabondage (1). Dans un autre endroit, c'est un receveur communal qui exige que le desservant vienne toucher le supplément de traitement alloué par la commune, dans un cabaret, au milieu des buveurs et des ivrognes, etc., etc. Enfin, il n'est pas de genre ni d'espèce de tracasseries puériles que quelques magistrats n'inventent pour prouver qu'ils sont hommes de progrès. Il nous répugne d'étendre davantage le récit d'actes aussi déshonorans, et nous demandons pardon à la délicatesse des catholiques français d'avoir déroulé devant leurs yeux de si hideux tableaux. Pour se former une idée exacte de la situation d'un pays, il faut découvrir ses plaies.

En France, les méchans trouvent un certain appui dans les institutions et les lois, tandis qu'en Belgique, lorsqu'un bourgmestre veut faire quelque opposition, le curé ou le missionnaire ouvre la constitution; et la question de droit est bientôt décidée. L'opposition y est réduite à des petits moyens indirects, à de basses intrigues, sans l'appui des lois, et surtout sans la sympathie des masses. Il y a encore d'autres causes de différence, mais ce seroit sortir du sujet que de les exposer.

Il est à remarquer que ces scandales dignes du siècle des lumières et des progrès de la civilisation ne se voient pas dans toutes les parties de la Belgique. Les Flandres, que nos esprits forts disent arriérées parce que leurs habitans n'ont pas répudié la religion de leurs ancêtres, ont des autorités administratives bien choisies, à quelques rares exceptions près. Les autres provinces, excepté le Hainaut, la province de Liége et une partie du Brabant, n'ont point encore été témoins, que nous sachions, de ces manœuvres fâcheuses. Aussi la paix et l'union y règnent.

Si l'on envisage l'influence des magistrats sous le rapport des mœurs, on sent que dans les endroits où la magistrature est mal choisie, elles doivent se perdre. Quel intérêt peuvent prendre à l'intégrité des mœurs des hommes qui pensent que le moyen de détruire l'influence des prêtres et les envahissemens du clergé, comme ils disent, c'est de laisser corrompre le peuple? N'eussent-ils pas ces coupables desseins, nous voulons bien d'ailleurs charitablement ne pas les accuser d'une si noire perfidie, que fait à de tels hommes la conservation des mœurs publiques? Peuvent-ils prendre intérêt à des choses dont ils ne sentent pas l'importance? Heureusement ils sont clair-semés en Belgique. Dans les villes où les mœurs publiques sont relâ-

(1) Le fait est arrivé dans une commune près Bruxelles. Le curé jugea convenable de faire une collecte pour l'Université catholique. A peine eut-il mis le pied dans une maison, qu'on vint lui signifier l'ordre de cesser la quête. Ce bourgmestre, si vigilant pour réprimer la mendicité, n'a pas été réélu depuis la nouvelle organisation communale. Les électeurs de l'endroit auront sans doute jugé que son zèle pour le bien-être de la commune étoit trop ardent.

chées, si ce n'est point tolérance, c'est du moins apathie, indifférence. Avec des lois et des réglemens municipaux bien exécutés, il n'est guère douteux qu'un magistrat actif et zélé ne parvienne à éloigner les occasions de débauche.

Bruxelles est depuis quelques années un théâtre de corruption. Nulle part l'effronterie des femmes publiques n'est portée plus loin. La police subalterne y est mal organisée, mal surveillée; elle laisse faire. Les lois et reglemens sur la matière n'y sont pas observés. Plusieurs fois des réclamations pressantes ont été faites; on semble maintenant y faire droit. Ce n'est pas que l'on puisse attribuer à la magistrature de la capitale de coupables intentions; mais il est prouvé que la surveillance a été pendant long-temps presque nulle. Cette surveillance dans la capitale devroit être d'autant plus sévère que le nombre de jeunes gens qu'on a eu le tort d'y attirer par l'établissement des écoles vétérinaire, militaire, de commerce, et par l'université libre, est considérable.

Il est un objet important qui tire son origine de la constitution belge et qui ne dépend point par conséquent du choix des hommes appelés aux fonctions de la magistrature, nous voulons parler de la profanation du dimanche, qui est mise sous la protection de la charte belge. Nous aurions voulu pouvoir passer sous silence nos observations à ce sujet; mais, quel que soit le respect dû à cette loi suprême, nous ne pouvons nous empêcher de déplorer l'existence d'une de ses dispositions qui accorde la liberté à chacun de profaner le saint jour, et qui vient ainsi paralyser les bonnes intentions des magistrats. Il est vrai que, jusqu'à un certain point, la magistrature peut en atténuer les funestes effets et donner l'exemple de son respect pour la loi divine, comme nous le verrons tout à l'heure.

Après le grand événement de 1830, la Belgique, maîtresse de ses destinées intérieures, se donna la loi suprême d'où devoient sortir et sur laquelle devoient être basées toutes les institutions. Le congrès constituant, dominé par les opinions purement politiques de l'époque, construisit l'édifice nouveau sur des bases larges, comme on dit (1). Le législateur des législateurs avoit dit : Vous observerez le jour que je me réserve; des sages à leurs propres yeux dirent : Nul n'est tenu d'observer le jour du repos. Et nos enfans sur les bancs de l'école épèlent en toutes lettres dans la constitution, qu'il est permis de profaner le saint jour du dimanche; la loi ne s'y oppose point!... Nous n'étendrons pas pour le moment notre critique à d'autres dispositions; jamais on ne s'imagineroit que ce sont des catholiques qui ont dit *oui*, quand Dieu avoit dit *non*, si l'on ne savoit à quelles funestes erreurs peut conduire un faux principe adopté.

Qu'ont fait quelques administrations communales pour atténuer le mal? Nous citons volontiers celle d'Anvers. Elles ont résolu d'insérer

(1) Dans nos observations, nous ne nous laisserons pas arrêter par la crainte de heurter ces opinions politiques; cette retenue, cette lâche condescendance de quelques catholiques belges égarés, qui a déjà fait tant de mal, ne nous servira, s'il plaît à Dieu, jamais d'exemple. Notre principe à nous est qu'il n'y a pas de politique en dépit de Dieu et de sa loi.

une clause dans les conditions d'adjudication de travaux, portant que l'adjudicataire ne pourra pas travailler le dimanche. Honneur à de tels magistrats qui ont le courage de montrer qu'ils sont catholiques !

Quant à la magistrature de l'ordre judiciaire, elle est généralement assez bien composée dans les degrés supérieurs. L'impunité acquise au vice et la partialité dans les jugemens sont incontestablement des causes premières de la ruine et de la démoralisation des peuples. Plût à Dieu que tous les juges des tribunaux inférieurs fussent convaincus de cette vérité! on ne verroit pas des prêtres poursuivis et condamnés, on ne verroit pas des accusations et des jugemens aussi bien motivés contre eux que ceux du loup contre l'agneau de la fable. Heureusement, s'il y a quelques hommes indignes des hautes fonctions d'un ordre qui est la sauve-garde de l'innocence et sur lequel reposent tous les intérêts sociaux, ils ne sont pas communs en Belgique.

Parlerons-nous des jurés? Ils exercent bien aussi une magistrature judiciaire ; mais ce n'est pas là leur profession ; il n'entre pas dans notre sujet actuel d'en parler. Cependant il est bon que l'on sache que souvent, par foiblesse, par peur, par une ignoble condescendance, ils se laissent entraîner à de honteuses déclarations d'acquittement. Ils en rougissent, mais le scandale existe et le parjure pèse sur leur conscience bourrelée de tout son poids.

Dans un autre article, nous nous occuperons de l'armée. P. V.

Bruxelles.

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

PARIS. — Tous les journaux ont répété une horrible histoire sur le cardinal della Somaglia, que l'on crut mort, et dont on commença l'autopsie pour l'embaumer, lorsque l'on s'aperçut qu'il respiroit encore. Il eut la force de porter la main au couteau, mais la blessure étoit mortelle. Le fait est apocryphe. Rien de semblable n'arriva à la mort du cardinal della Somaglia, mort déjà ancienne, puisque ce cardinal est décédé le 2 avril 1830, à l'âge de 86 ans.

Un autre journal a mis l'anecdote sur le compte du cardinal Spinola ; mais le cardinal de ce nom n'est point mort.

On dit qu'il est arrivé, il y a plusieurs années, un fait assez semblable après la mort d'un évêque de Terracine ; c'est peut-être ce qui aura donné lieu au faux bruit qu'on vient de répandre.

M. l'évêque du Détroit, qui est parti, il y a huit jours, pour Rome, a donné des lettres de grand-vicaire à M. l'abbé Olivier, curé de Saint-Roch, qui lui a témoigné prendre beaucoup d'intérêt à sa mission, et qui pourra en effet rendre service à cette église naissante, soit en y faisant passer des secours, soit en servant d'intermédiaire aux ecclésiastiques pour la correspondance.

En annonçant la mort de M. Gaidechen, curé de l'Abbaye-aux-Bois, nous avons omis de parler de deux circonstances importantes de sa vie. Cette omission, de nouveaux renseignemens qui nous ont été communiqués par une famille fort liée avec le vertueux prêtre, et des notices publiées dans deux journaux, nous engagent à revenir sur la vie si pleine et si édifiante du vénérable curé.

M. Claude Gaidechen étoit, comme nous l'avons dit, d'origine allemande. Son père, François Gädechen (son nom s'écrivoit ainsi) étoit né en 1697 à Tonningen, duché de Sleswig, en Danemarck; il étoit luthérien, et eut six enfans, dont les deux premiers naquirent à Hambourg en 1727 et en 1729; le troisième naquit à Paris en 1744. Le dernier, Claude, naquit dans la même ville le 14 mai 1753, et fut baptisé le lendemain à la paroisse de la Madeleine. Il survécut seul à ses frères et sœurs. Le père étoit dans le commerce; il y a lieu de croire qu'il se fit catholique. La mère mourut lorsque son fils étoit curé de Montreuil. . . . .

Claude Gaidechen, car il écrivoit ainsi son nom pour se rapprocher de la prononciation allemande, fit ses études ecclésiastiques au séminaire Saint-Nicolas. Il reçut la tonsure le 1er octobre 1768 des mains de M. de Beaumont, archevêque de Paris. Les ordres mineurs lui furent conférés en 1772, aux Quatre-Temps de septembre; le soudiaconat en 1774, aux Quatre-Temps de la Trinité; le diaconat l'année suivante à la même époque, et la prêtrise en 1777, également à la Trinité. Maître ès-arts en 1773, il fut reçu bachelier en théologie le 18 septembre 1777, et ne fit point sa licence. Il fit signifier ses grades suivant l'usage de ce temps-là, pour être pourvu de bénéfices à la nomination de l'archevêque et du chapitre. Il est probable qu'il exerça d'abord le ministère dans quelqu'une des paroisses de la capitale. Le 28 mai 1780, il fut nommé curé de Guyancourt, près Saint-Germain. . . . .

Le curé de Montreuil, près Vincennes, lui résigna sa cure suivant les formes alors en usage; et M. Gaidechen y fut nommé par le pape. Il prit possession de ce bénéfice le 27 mai 1784. M. Le Guen, curé d'Argenteuil et député aux états-généraux, étant mort à Versailles le 24 juin 1789, le curé de Montreuil fut nommé trois jours après à la cure d'Argenteuil. C'est à tort que, dans une notice qui a paru dans le *Propagateur de la Foi* du 17 juin, on avance que M. Gaidechen fut élu premier député aux états-généraux. On l'a confondu avec son prédécesseur, M. Le Guen, qui même ne fut pas le premier député (1). Il est dit dans le même journal que M. Gaidechen, ayant la dîme à Argenteuil, *faisoit toujours mettre à part dans ses greniers une quantité considérable de gerbes, qu'il donnoit ensuite gratuitement à ses paroissiens dans les temps de disette*. Il est fâcheux qu'on mêle ainsi à l'éloge d'un homme modeste des traits fabuleux; car, comme l'a fort bien remarqué le *Journal des Villes et des Campagnes*, le curé d'Argenteuil n'avoit point la dîme dans sa paroisse. Elle appartenoit à la mense abbatiale de Saint-Denis, qui avoit été unie à la maison d'éducation de Saint-Cyr. D'ailleurs, M. Gaidechen n'ayant été nommé qu'en juin 1789, et n'ayant pris possession qu'au mois de juillet ou d'août, n'auroit pas eu le temps de jouir beaucoup de la dîme qui fut supprimée par décret du 21 septembre 1789 (2).

(1) Voici les noms et l'ordre des députés du clergé de la vicomté de Paris aux états-généraux : . . . .

Melon de Pradoux, prieur-curé; de Beauvais, ancien évêque de Senez; de Coulmiers, abbé régulier d'Abbecourt, ordre de Prémontré; Le Guen, curé, et Papin, son suppléant; l'Archevêque de Paris; l'abbé de Montesquiou, agent du clergé; Chevreuil, grand-vicaire, chancelier de Notre-Dame; Gros, curé de Saint-Nicolas-du-Chardonnet; dom Chevreux, général des Bénédictins; Dumouchel, recteur de l'Université; Le Gros, prévot de la collégiale de Saint-Louis-du-Louvre; de Bonneval, chanoine de Notre-Dame; de Barmont, conseiller-clerc au parlement. L'abbé Sieyes étoit député du Tiers.

(2) Le revenu de la cure d'Argenteuil se composoit, suivant une personne qui

M. Gaidechen fut assez tranquille dans sa cure, quoique la France fût alors livrée aux orages; mais en 1791 on demanda le serment à la constitution civile du clergé. Le 28 janvier, le curé adressa à sa municipalité une lettre, pour protester de sa soumission en tout ce qui ne touchoit pas à la religion, mais en même temps il déclaroit ne pouvoir jurer de maintenir la nouvelle constitution du clergé. Il exposoit ses raisons avec précision :

« Si je fais le serment demandé, il faut que je jure *de maintenir de tout mon pouvoir* une constitution qui m'obligera à vous enseigner :

» 1° Qu'il n'est plus de foi que l'autorité des pasteurs vient de Jésus-Christ par son Eglise;

» 2° Qu'il n'est plus de foi que l'absolution et la mission d'un prêtre sont nulles et sans effet, quoique l'Eglise ne l'ait point envoyé;

» 3° Qu'il n'est plus de foi que l'Eglise ait reçu de son divin chef le pouvoir nécessaire pour régler sa discipline;

» 4° Qu'il n'est plus de foi que le pape, vicaire de Jésus-Christ, successeur de saint Pierre, ait une véritable autorité et une juridiction sur chaque évêque, sur chaque prêtre, sur chaque diocèse; et que chaque fidèle ne lui doit plus ni soumission, ni obéissance dans l'Eglise.

» Quel est le pasteur qui annoncera à ses paroissiens, qu'il n'est plus de foi que les évêques sont supérieurs aux prêtres; qu'ils doivent rester sous la dépendance des ministres du second ordre; et qu'ils ne doivent désormais remplir dans leurs diocèses aucun acte de juridiction sans leur consentement ou leur permission! Quel est enfin le pasteur assez irréligieux pour *soutenir de tout son pouvoir* que la profession religieuse n'est plus dans l'Eglise une profession de sainteté et de perfection évangélique, et qu'il faut la proscrire comme nuisible à la chose publique? »

Le bon curé témoignoit ensuite ses regrets de ne pouvoir condescendre à ce qu'on demandoit de lui, remercioit ses paroissiens des marques d'intérêt et d'attachement qu'ils lui avoient données, et se résignoit au sort qui l'attendoit. Cette lettre, également ferme et modérée, étoit signée Gaidechen, bachelier en théologie; Nativelle, vicaire, et Carel, vicaire de Mérignac. Le curé, à la fin de sa lettre, parle avec estime de ces deux ecclésiastiques.

Après le refus du serment, l'abbé Gaidechen resta encore quelque temps dans sa cure, mais enfin il se retira à Paris, d'où il fut obligé de sortir après le 10 août. Le 14 septembre, il se soumit à la déportation, et prit un passeport pour l'Angleterre. Il passa par Rouen, et logea par hasard dans une famille de cette ville qu'il ne connoissoit pas. Il ne devoit y rester qu'un jour ou deux, mais les temps devenoient de plus en plus fâcheux, les prêtres couroient beaucoup de risques à voyager. La famille David prit intérêt à M. Gaidechen, dont l'aimable caractère lui gagnoit tous les cœurs. On l'engagea à prolonger son séjour, et il est resté dix ans dans cette maison, rendant service autant que les circonstances le permettoient. Il avoit conservé jusqu'à ces derniers temps des liaisons étroites avec les descendans de cette respectable famille.

Après le concordat, M. Gaidechen revint à Paris, et fut nommé le 29 octobre 1802 par M. l'évêque de Versailles à la cure d'Argenteuil. Un curé intrus y étoit installé, et s'étoit fait des partisans. De plus, quelques habitans qui avoient eu des torts autrefois envers M. Gaidechen ne se soucioient pas de le voir revenir. Des dispositions hostiles se manifestèrent

paroît bien informée, de la location de terres qui en dépendoient, et qui étoient affermées 2,200 fr. par an, ce qui, avec quelques fondations et le casuel, formoit 3,000 fr. au plus.

donc contre lui, et on fut obligé d'envoyer des gendarmes pour protéger l'installation du bon curé, qui étoit accompagné de l'abbé de Boulogne, alors chanoine et grand-vicaire de Versailles. C'étoit assurément une chose assez singulière, qu'il fallût employer la force pour introduire dans une paroisse un prêtre si doux, si calme, si modeste.

Sa longanimité eut bientôt dissipé ces préventions; toutefois son ministère n'étoit pas aussi utile là qu'il l'auroit souhaité. Aussi quand M. le cardinal de Périgord eut pris possession de l'archevêché de Paris en 1819, on lui désigna le curé d'Argenteuil comme un ecclésiastique appartenant au diocèse, et qui méritoit d'y être rappelé. En effet, M. le cardinal le nomma le 1er janvier 1820 à la cure de l'Abbaye-aux-Bois, faubourg Saint-Germain. M. Gaidechen eut peine à se séparer de son troupeau; il fallut que ses amis le fortifiassent contre les mouvemens de sa sensibilité. Enfin il vint à Paris, et fut installé le 7 janvier. Là, comme à Argenteuil, ses heureuses qualités le firent aimer de toutes les classes. Son inaltérable douceur, sa charité, son humilité touchoient les riches comme les pauvres. Il ranima la piété dans cette paroisse. Il vivoit dans une union parfaite avec son clergé. Personne ne savoit mieux supporter les défauts des autres, et ne donnoit moins à supporter aux autres par ses propres défauts.

En 1831, un événement fit beaucoup de bruit sur cette paroisse. L'évêque constitutionnel Grégoire, qui demeuroit sur cette paroisse, tomba malade, et fit demander les sacremens. Le curé alla le voir et essaya de le ramener à de meilleurs sentimens, mais l'orgueilleux chef de parti étoit endurci de longue main contre de telles sollicitations. Nous avons raconté cette conférence dans le Journal, Numéro du 11 juin 1831. On se rappelle d'ailleurs ce qui se passa pour l'enterrement de Grégoire. Le curé n'ayant pas voulu recevoir le corps dans son église, ni faire un service pour lui, la police s'empara du lieu saint, et y fit célébrer un service par des prêtres complaisans. Nous avons rendu compte de toute cette affaire dans le Numéro du 2 juin 1831. On remarqua que le *Moniteur*, en rendant compte de la cérémonie, dit que *la prudence du curé de l'Abbaye-aux-Bois méritoit des éloges*. Le bon curé n'avoit cependant pas molli dans cette occasion, mais il n'étoit pas dans son caractère d'aimer à faire du bruit, et il s'étoit renfermé dans le rôle passif qui convenoit à sa modestie.

M. Gaidechen s'affoiblit successivement; il exerça, tant qu'il le put, ses fonctions pastorales; à la fin un asthme très-pénible le força de garder la chambre. Il supportoit ses privations et ses douleurs avec une inaltérable patience, toujours uni à Dieu, toujours calme et serein. Trois semaines avant sa mort, une dernière attaque annonça sa fin prochaine, à laquelle il se prépara par les sentimens de foi et de piété qui avoient été ceux de toute sa vie.

Ses obsèques ont été remarquables par le concours d'ecclésiastiques et de laïques, qui se sont fait un devoir d'y assister. MM. les curés de Saint-Gervais et de Sainte-Elisabeth assistoient M. l'abbé Salandre, officiant. Le lendemain, le corps fut porté à Argenteuil, suivant les intentions du défunt. M. l'abbé Lacoste, curé de Saint-Laurent, ancien premier vicaire de l'Abbaye-aux-Bois, se joignit au cortége. Arrivé à Argenteuil, un service fut célébré au milieu d'un grand nombre d'habitans. Un éloge funèbre devoit être prononcé par un membre du clergé de l'Abbaye-aux-Bois, mais il ne le fut pas, et a été imprimé. Ce discours est du même auteur que l'article du *Propagateur de la Foi* dont nous avons parlé, et renferme

des faits peu exacts; on y a joint la lettre du 28 janvier 1791, dont nous avons donné un extrait. Une notice plus sûre a paru dans le *Journal des Villes et des Campagnes*; elle est, à ce qu'on croit, d'une plume exercée; l'auteur avoit beaucoup connu le bon curé.

M. Gaidechen a donné par son testament à son église, au clergé, aux pauvres, des marques d'attachement et de souvenir. Il a laissé sa bibliothèque à M. l'Archevêque, pour remplacer celle que le prélat a perdue.

Le *Réparateur* de Lyon annonce que M. le cardinal Fesch a détaché de sa collection de tableaux 39 tableaux qui sont arrivés à Lyon, et qui doivent être vendus au profit des ouvriers sans travail. Quelques autres tableaux, adressés aux religieuses de Saint-Joseph, seront également mis en vente au bénéfice des sœurs Joséphistes d'Ajaccio.

Le samedi 5, un jeune soldat appartenant au 9e de chasseurs, en garnison à Rambouillet, a abjuré le luthéranisme dans la chapelle de l'hospice de cette ville, entre les mains du vicaire de la paroisse, qui l'avoit instruit et préparé. Le jeune militaire a reçu le baptême sous condition et la communion, et a paru pénétré de sentimens de religion.

Le nommé Lafosse, dont nous avons parlé, qui avoit exercé des fonctions ecclésiastiques dans le diocèse de Coutances, sans être prêtre, et qui avoit escroqué diverses sommes à des ecclésiastiques et à d'autres personnes sous prétexte d'établir une communauté, avoit été condamné à Cherbourg, en police correctionnelle, à trois années de détention. Il en a appelé, et le ministère public a appelé aussi, mais *à minimâ*. Le tribunal correctionnel de Coutances a condamné l'imposteur à cinq années de prison.

Le 25 et le 26 juillet, il y a eu une longue délibération dans la diète fédérale de Suisse sur la garantie de la nouvelle constitution du canton de Glaris. On sait que les protestans étant les plus forts dans ce canton, n'ont eu aucun égard aux anciens traités, et ont mis par une nouvelle constitution les catholiques sous le joug. Ceux-ci ont réclamé à la diète. D'abord on a dit que Glaris ne devoit point avoir de voix dans cette discussion, sans quoi le parti protestant seroit juge et partie. Cependant Glaris a voté. Ceux qui ont parlé plus fortement pour ne pas garantir la nouvelle constitution sont Neuchatel, canton protestant, Uri, Schwytz et Fribourg. Ils ont soutenu les droits des catholiques, et ont réclamé les anciens traités. Mais quand on est allé aux voix, il s'est trouvé douze états et demi pour accorder la garantie; Soleure et Lucerne, cantons catholiques, ont voté avec les cantons protestans et avec les cantons mixtes. Les états qui ont voté contre la garantie sont Uri, Underwalden, Zug, Fribourg, Schwytz, Tessin, Valais, tous catholiques; Neuchatel, protestant, et les deux demi-états de Bâle-ville et d'Appenzell, Rhodes intérieures. Bâle-campagne étoit absent.

Fribourg et Neuchatel demandoient qu'on tentât des moyens de conciliation. Mais les cantons protestans ont repoussé toute médiation. Le Valais s'étant plaint du serment imposé aux ecclésiastiques, et qui porte atteinte à la religion en quelques points, Glaris a assuré que ce serment avoit été modifié.

Cette décision de la diète laisse les catholiques de Glaris sans défense. Par la transaction de 1683, ils avoient leur administration, leurs conseils et leurs tribunaux à part. Ce n'est qu'en 1836 que la landsgemeinde générale

abolit ces priviléges et refusa toute voie de conciliation, quoique la landsgemeinde catholique déclarât consentir à quelques modifications. Il paroît que c'est du dehors qu'on a soufflé aux protestans de Glaris ces dispositions hostiles pour les catholiques.

Le 27 juillet on a mis en délibération dans la diète les réclamations des catholiques de Glaris, sur ce que la députation du canton votoit dans l'affaire de la garantie. La même majorité a écarté leurs réclamations. On a dit que la chose étoit décidée, qu'il étoit trop tard, que la minorité ne pouvoit entraver la marche de la majorité. En vain quelques cantons ont plaidé la cause des catholiques. Neuchatel a remarqué que, d'après la constitution de Glaris, le conseil catholique de Glaris avoit le droit de donner ses instructions au député dans cette affaire, et que le député de Glaris a cependant voté contre les mêmes instructions qu'il devoit attendre. Malgré cette observation, quatorze états ont repoussé les réclamations.

POLITIQUE.

Dans la très-louable intention de faire ressortir les beautés et les douceurs du régime révolutionnaire, un de nos journaux a imaginé d'aller chercher un fait faux en Russie pour le mettre sur le compte du pouvoir absolu, et nous faire apprécier par occasion les inestimables bienfaits dont nous sommes redevables aux conquérans de nos libertés publiques. Depuis quinze jours ce fait controuvé est devenu l'objet d'une controverse animée entre les journaux qui ont pris parti dans cette affaire. Il s'agissoit de savoir s'il étoit vrai ou non qu'un porte-enseigne au service de Russie, et qui appartient à la classe des nobles, auroit été condamné à passer par les verges; et si l'empereur Nicolas, en lisant cette sentence, l'auroit apostillée de deux cents coups de verges de plus.

Nous venons de dire que le fait s'est trouvé être faux; mais, pour notre part, nous ne tenons nullement à le nier; et nous ne craignons pas de dire que quand il seroit vrai, nous n'en aurions pas plus d'obligation aux conquérans du nouveau régime, par la raison que, sans aller chercher en Russie l'exemple d'un homme passé par les verges, on trouveroit facilement chez nous, cent fois pour une, l'équivalent de ce même acte qu'on cherche à nous donner comme quelque chose de monstrueux.

Il nous est arrivé déjà plus d'une fois de donner à nos lecteurs des nouvelles d'Espagne par induction, en expliquant de simples signes et en interprétant le silence des événemens. Cette méthode nous a assez bien réussi jusqu'à présent; et nous sommes d'autant plus excusables d'y recourir de nouveau, qu'entre autres mesures de salut public, le gouvernement de Madrid s'est mis à faire taire toute la presse périodique, et à déporter les journalistes qui veulent parler.

Ce premier signe d'abord semble annoncer que, dans ce moment, toutes les vérités ne sont pas bonnes à dire en Espagne, et que les précautions dont il s'agit ne sont pas prises pour empêcher la circulation des nouvelles favorables à la cause de Marie-Christine. Mais il y a d'autres signes qu'on ne peut cacher, et qui ne sont pas moins significatifs que celui-là. Telle est par exemple cette entreprise d'un emprunt de deux cent cinquante millions, qui ne peut trouver d'amateurs d'aucun côté, pas plus au dedans qu'au dehors, et qu'on promène depuis deux mois de pays en pays, sans rencontrer personne qui veuille accepter les énormes bénéfices dont il est accompagné.

Or, que faut-il conclure de ce qu'une spéculation pareille n'offre pas plus d'attrait? Car ici ce ne sont pas les gages qui manquent; la moitié de l'Espagne est à vendre; le séquestre est partout; la spoliation et les confiscations révolutionnai

res frappent à la fois les propriétés religieuses et celles des partisans de don Carlos, qui sont assurément très-nombreux. Et c'est au milieu de cet encan universel que tout le monde s'accorde à fermer sa bourse, faute d'oser échanger un peu d'argent contre les riches dépouilles dont le gouvernement de Marie-Christine offre de disposer en faveur de qui en voudra ! Si la confiance ne manquoit pas plus que la bonne envie, ceci ne paroîtroit guère naturel assurément, dans un temps comme le nôtre, où les gênes de la morale régnante mettent si peu d'empêchement à ces choses-là. Mais c'est qu'on se sent retenu par d'autres considérations apparemment, et qu'on ne se fie qu'avec précaution à la bonne étoile de l'Espagne révolutionnaire. Pour que cet emprunt de deux cent cinquante millions ne restât pas tout-à-fait en blanc comme il y reste, il suffiroit que la méfiance ne fût pas universelle, et qu'il pût se rencontrer parmi les nationaux, ou parmi les étrangers, quelques braves patriotes qui voulussent prêter leurs écus pour donner le bon exemple. Mais non ; ils font comme les autres ; et on diroit qu'il attendent la permission de don Carlos pour se décider.

Un autre signe qui nous paroît de mauvais augure pour la cause de l'Espagne révolutionnaire, c'est que Marie-Christine et les hommes d'état de son gouvernement ne parlent plus que de mesures et d'expédiens pour *sauver la patrie*. Nous ne connoissons pas de symptôme de maladie plus grave que celui-là. Rien ne porte malheur à la patrie comme de vouloir la sauver, et toutes les époques historiques sont là pour attester qu'il n'en a jamais été question nulle part, sans qu'elle fût à la veille de quelque fâcheux accident.

Le roi de Hanovre est décidément détrôné par le *Constitutionnel*. Il ne le désigne plus autrement que sous le nom de *ci-devant roi, de roi déchu et très-déchu*. Quant à don Carlos, il le traite comme une espèce de faux dauphin, qui, à la faveur d'un titre imaginaire, s'en vient de but en blanc essayer de voler un trône auquel il n'a jamais pu avoir aucune prétention. Il ne parle de lui qu'en pitié, et l'appelle *un singulier roi*. Une chose dont il ne paroît pas se douter le moins du monde, c'est que Marie-Christine et l'innocente Isabelle II sont encore de plus singulières reines.

L'idée fixe du *Constitutionnel* et des autres journaux révolutionnaires, c'est qu'il n'y a plus de rois légitimes que ceux auxquels leur *exequatur* a été délivré par les peuples souverains. Les autres ne sont à leurs yeux que des *ci-devant rois, des rois déchus et très-déchus*, comme celui de Hanovre ; ou de *singuliers rois* comme don Carlos.

PARIS, 9 AOUT.

Le collége du 5e arrondissement électoral du département de la Loire est convoqué à Roanne pour le 2 septembre, à l'effet d'élire un député, par suite de la nomination de M. Baude au conseil d'état.

— Le collége du 1er arrondissement électoral de la Charente est convoqué à Angoulême pour le même jour, aussi pour élire un député, par suite de la nomination de M. Albert aux fonctions de président du tribunal de 1re instance d'Angoulême.

— Sont nommés : Juge au tribunal de 1re instance de Saint-Mihiel, M. Laurent ; procureur du roi à Vic (Meurthe), M. Husson fils.

— Une ordonnance du 31 juillet règle le nombre de membres des conseillers d'arrondissement à nommer par 41 cantons appartenant à 19 départemens.

— Louis-Philippe et sa famille sont toujours à Eu.

— Louis-Philippe a refusé l'invitation qui lui avoit été faite par le maire et le conseil municipal de Dieppe, d'assister au banquet offert au duc d'Orléans et à la princesse Hélène.

— Le prince de Joinville s'est embarqué le 4 à Toulon, sur le vaisseau l'*Hercule.*

— MM. Hyacinthe de Bernouilly et Moreau, condamnés en 1832 à la peine de mort, par contumace, viennent d'être admis par une ordonnance au bénéfice de l'amnistie.

— Le consul de France à Livourne, par une dépêche adressée à la commission sanitaire de Bastia, en date du 28 juillet, a annoncé que dès la veille, quelques cas de choléra s'étoient manifestés dans cette ville.

— Nous pouvons assurer, dit la *Gazette de Metz* du 6, qu'un député d'un département voisin a reçu un avis quasi-officiel de la dissolution prochaine de la chambre.

— La dissolution de la chambre, depuis long-temps annoncée par plusieurs journaux, se trouvoit sans cesse démentie par les feuilles du pouvoir qui représentoient cette mesure comme inutile, et assuroient que le ministère Molé, combiné avec MM. de Montalivet, de Salvandy, Barthe, etc., ayant les sympathies de la majorité, ne casseroit point la chambre. Il paroît que le temps a amené la réflexion, et par suite changé les résolutions du nouveau cabinet. Le *Journal des Débats*, organe fidèle du gouvernement, et souvent chargé par lui de préparer l'opinion publique, fait aujourd'hui un long article en faveur de la dissolution de la chambre des députés, qui sans doute ne se fera pas attendre. Ayant dit que tant que Charles V marchoit sur Madrid, on ne pouvoit pas y songer, qu'on se trouvoit alors dans l'obligation de voir, avant tout, l'effet qu'eût produit en Europe l'entrée de don Carlos dans la capitale de l'Espagne, et cherché à démontrer à ses lecteurs que cet événement n'est plus à redouter, le *Journal des Débats* examine la position de l'Angleterre avec son fracas d'élections, le Portugal avec son mouvement révolutionnaire au profit de la nation britannique, et ne voit rien dans tout cela qui doive arrêter les ministres. Après, la feuille ministérielle s'exprime ainsi : « Nous ne pousons pas la mauvaise humeur contre les mesures que le gouvernement a pu prendre contre notre avis, jusqu'à nier leurs bons résultats, et nous ne comprendrions pas qu'un gouvernement qui a osé faire l'amnistie, et qui a réussi, n'osât pas faire les élections. »

— M. de La Rue, aide-de-camp du ministre de la guerre, envoyé dernièrement à Alger et à Oran, vient d'arriver à Paris.

— M. Bresson, membre de la chambre des députés et intendant civil des possessions françaises dans le nord de l'Afrique, est de retour à Alger.

— Le docteur Sedillot, chirurgien-major, professeur au Val-de-Grâce, vient, sur sa demande, de partir pour l'armée d'Afrique.

— Les correspondans des journaux de Toulon s'accordent à dire que l'expédition de Constantine est résolue, et qu'elle sera dirigée par le général Damrémont.

— Les docteurs Combes et Pernot, officiers de santé attachés à l'hôpital militaire de Toulouse, ont reçu l'ordre de se rendre sur-le-champ à Toulon, afin de s'embarquer pour l'Afrique et de faire partie, dit-on, de l'expédition de Constantine.

— L'*Eclaireur de Toulon* contient des nouvelles de Bone, datées du 20, du 25 et du 26 juillet. Le camp de Guelma est continuellement attaqué par des forces considérables. Ad Salem Bey, nouveau beau-père du pacha Hadji Achmet, a établi son camp à peu de distance de celui du colonel Duvivier. On a fait partir de Bone toutes les troupes disponibles. Un détachement du 47e, arrivé le 26 avec le gouverneur général, alloit, aussitôt débarqué, prendre aussi la route de Guelma.

— Un journal annonce que le comte de Campuzano, ambassadeur de la révolution espagnole à Paris, vient de partir subitement pour Madrid.

— Le prince Louis de la Trémouille vient de mourir aux eaux d'Aix-la-Chapelle.

— La place de maire laissée vacante dans le 3e arrondissement par la mort de M. Rousseau, et celle de premier adjoint qui vaque également par suite du décès de M. Drouot, mettent à découvert toutes les petites ambitions du quartier. C'est à qui fera parade de son savoir-faire auprès des électeurs qui n'auront que l'embarras du choix, s'ils s'en rapportent aux circulaires de ces messieurs. M. Boutron-Charlard, ancien pharmacien, assez modeste pour n'ambitionner que les fonctions d'adjoint, s'exprime ainsi dans sa lettre aux électeurs : « J'ai quarante ans, du zèle, de l'activité, du bon vouloir, un dévoûment absolu à la révolution de juillet et au gouvernement qu'elle a fondé, et par-dessus tout la ferme résolution de m'occuper exclusivement des affaires de l'arrondissement. » M. Leroy, avocat, offre de son côté les mêmes garanties aux électeurs, pour la place de maire, et subsidiairement pour celle d'adjoint.

— Le *Temps* assure que M. le ministre de l'instruction publique prépare un projet d'ordonnance pour régler la disposition des places de bibliothécaire qui seront désormais exclusivement réservées aux professeurs qui auront mérité cette retraite.

— Il est question d'établir un nouveau collége dans le faubourg Poissonnière.

— Après la dernière exposition, la médaille de première classe a été décernée à M. Aristide Husson, statuaire, comme auteur du beau groupe de l'Ange gardien présentant à Dieu un pécheur repentant.

— Lundi, vers sept heures et demie du soir, une explosion a eu lieu dans la maison située quai Voltaire, n° 13, chez un locataire qui s'occupoit d'expériences chimiques. Un grand nombre de carreaux ont été brisés, et quelques dégâts ont été produits dans les appartemens voisins ; mais ce qui est plus fâcheux, c'est que trois personnes, au nombre desquelles est celle qui s'occupoit d'expériences, ont été grièvement blessées.

— Du 1er au 5 août, il y a eu neuf faillites à Paris.

— Il y a dans Paris 1,775 cabriolets de remise, 980 fiacres, 758 cabriolets de place, 400 omnibus ; total, 3,913 voitures publiques, qui gagnent, terme moyen par jour, chacune 10 fr. ; total de la journée, 58,695 fr. C'est par an un mouvement d'argent de 21,423,685 fr.

NOUVELLES DES PROVINCES.

Le maréchal Gérard est passé le 4 par Strasbourg, se rendant à Bade.

— M. Fleischer, chambellan du roi de Suède, est arrivé le 5 à Strasbourg.

— M. Desfresches, président du tribunal de commerce d'Elbeuf, vient de mourir subitement. Quelques jours avant, il avoit harangué le duc d'Orléans à son passage dans cette ville.

— La cour royale de Bourges, chambre des mises en accusation, devant laquelle avoit été renvoyée la question de savoir si, dans l'état de notre législation, le duel constitue un crime ou un délit, s'est prononcée, comme la cour d'Orléans, contre l'opinion de la cour de cassation ; elle a décidé que le duel, dont *l'origine du combat est loyale*, ne constitue ni crime, ni délit, et rejeté l'opposition du procureur du roi de Tours, dans l'affaire intentée contre le sieur Pesson, qui a tué en duel, il y a quelques mois, M. Baron, avoué à Tours.

— On écrit de Saint-Amand (Cher) qu'un léger tilbury attelé d'un cheval vigoureux traversoit le pont de Bourges, qui coupe la Marmande, lorsque l'animal, à peine arrivé au milieu, se cabra et entraîna la voiture d'une hauteur de quinze pieds dans la rivière. Les cris du voyageur attirèrent les passans, et en fort peu d'instans, l'homme, le cheval et le tilbury furent retirés de l'eau. Le voyageur n'avoit aucune blessure ; le cheval aussi ne portoit aucune trace de mal ; le tilbury seul avoit souffert.

— Le tribunal de Brive (Corrèze), vient d'imiter la cour de Rouen : il a décidé qu'à l'avenir il ne recevroit plus les visites des plaideurs.

— La position des porcelainiers de Limoges devient de plus en plus fâcheuse.

— On va établir un musée départemental à Limoges, au moyen de souscriptions.

— On écrit de Fontenay-le-Comte qu'une terrible épizootie enlève tout le bétail dans le marais de la Vendée et de la Sèvre-niortaise. Il n'est pas rare de voir un pauvre fermier perdre en quelques jours ses bœufs et ses vaches, sa seule fortune.

— La voiture cellulaire qui transportoit les condamnés à Brest a versé aux environs de Guingamp. Personne n'a été blessé. Les condamnés retirés de leurs cellules ont aidé leurs gardiens à relever la voiture.

— Le nommé Hamon, condamné il y a fort long-temps à un an de prison pour vol chez le maître qui l'employoit comme ouvrier cordonnier, rentra dans la société à l'expiration de sa peine, reprit son état de cordonnier, amassa un peu d'argent, se maria, prêta à usure, et finit par avoir à lui, dit-on, environ 300,000 fr. Hamon, fort rusé, s'arrangeoit toujours de manière à n'avoir rien à démêler avec la justice; mais il paroît que, malgré toute sa prévoyance, elle a fini par le trouver en défaut. Traduit devant le tribunal correctionnel de Rennes, il a été condamné pour cinq faits d'escroquerie à 18,000 fr. d'amende, deux ans de prison et aux frais.

— Le nouveau pont sur la Durance, entre Orgon et Caraillon, vient d'être livré au public.

— Nous avons annoncé, il y a quelque temps, que beaucoup de personnes atteintes d'aliénation mentale parcouroient les rues de Marseille, et dit qu'on attribuoit aux chaleurs excessives tous ces cas de folie. Il paroît que, depuis plusieurs jours, le nombre de ces malheureux s'est accru. La *Gazette du Midi* parle d'une femme qu'on appelle la folle du duc d'Orléans. Elle arrête les passans pour leur raconter ses prétendues infortunes, pour leur dire que son mariage avec le duc d'Orléans étoit arrêté lorsque ce prince a tout rompu pour lui préférer une Allemande.

On ne conçoit pas que l'administration laisse promener par la ville un si triste spectacle qui afflige profondément les habitans de Marseille.

— On parle de la création, à Bordeaux, d'une faculté de médecine.

— Un paysan des environs de Bordeaux qui faisoit de la médecine sans permis de la faculté, ayant causé la mort d'un crédule négociant de cette ville, a été arrêté et mis au Fort-du-Hâ.

EXTÉRIEUR.

NOUVELLES D'ESPAGNE.

A la date du 31 juillet, on pensoit à Madrid que le général Espartero alloit être nommé ministre de la guerre.

— La commission extraordinaire de la guerre, chargée d'examiner la proposition de MM. Falero et Fontan, relative à l'adoption immédiate de mesures capables de sauver la patrie, autrement dit le gouvernement révolutionnaire, a présenté son travail le 28 juillet aux cortès. Il résulte de ce travail que la révolution, d'après les pièces fournies par le ministère, a une armée de 191,699 hommes d'infanterie, et de 11,411 chevaux, laquelle répartie sur tous les points de l'Espagne est sans paie et sans discipline; que le roi Charles V a 18,152 hommes d'infanterie dans les provinces basques; 19,260 en Catalogne; 15.000 en Aragon et dans le royaume de Valence; 1,075 dans la nouvelle Castille, et avec ces différens corps environ 3,000 chevaux.

Quant aux mesures qui devront sauver la patrie, le rapport n'en fait nulle mention, et porte seulement que le ministère ayant déclaré qu'il ne pouvoit répondre d'une manière catégorique sur la question de savoir s'il possédoit assez de moyens de salut, la commission s'est trouvée dans l'impossibilité de présenter

aux cortès un travail complet. La commission termine son rapport en proposant d'interpeller les ministres en séance publique, afin de connoître leur pensée, et de discuter leurs moyens.

— Les autorités de Barcelonne, fort peu touchées de l'état de misère où se trouve réduit le gouvernement de Madrid, viennent de centraliser l'administration de la Catalogne, et d'arrêter que les impositions seront employées à payer les troupes, et à acquitter les autres charges que la guerre nécessitera. De plus, elles emprunteront à un et demi pour cent par mois si elles le jugent nécessaire, en donnant des garanties sur les propriétés dites nationales, ce qui enlevera au gouvernement révolutionnaire de Madrid une partie de ses dernières ressources. Ce qu'il y d'inquiétant pour les habitans de la Catalogne, c'est que ces mêmes autorités se reconnoissent aussi le droit de frapper des contributions forcées.

— On lit dans le *Moniteur* les deux dépêches télégraphiques suivantes de Bordeaux et de Bayonne, le 7 août :

« Le gouverneur de Sarragosse annonce, en date du 3, que le prétendant étoit le 1er à Villarluengo, à Lacanade et à Tronchon, et que Espartero étoit arrivé le 31 à Iglezuela. L'expédition qui a passé l'Ebre, et est entrée en Castille, se trouvoit le 29 entre Covarrubias et Aranda, sans qu'on sût sa direction ultérieure. Depuis le 27 juillet, jour de l'arrivée d'Alcala à Lerma, on ne sait rien de ses mouvemens ni de ceux d'Escalera. »

» Suivant les nouvelles de Sarragosse du 4, don Carlos et l'infant étoient encore à Iglezuela-del-Cid, et le gros de l'armée à Cantavieja, coupant les routes et organisant une vigoureuse résistance. Tristany s'est approché de l'Ebre vers Cherta ; on ne croit pas que son intention soit de favoriser la rentrée de don Carlos en Catalogne. Guergué est rentré en Navarre ; il a laissé le 30, à Lerma, Zariateguy avec 10,000 hommes. On croit que Guergué va préparer une nouvelle expédition. »

Un organe des réformistes, le *Courier de Londres*, publie un tableau des élections connues le 5 août. Il en résulte que, sur 482 nominations, 246 appartiennent au parti radical, et 236 aux conservateurs. Ainsi la majorité réformiste, qui, d'après d'autres journaux anglais, étoit de 30, se trouveroit réduite à 10.

—Les nouvelles de Londres du 7 élèvent le nombre des élections connues ce jour à 536.

— La *Gazette Piémontaise* du 3 août annonce que le roi Charles-Albert est parti pour visiter tout le littoral des états de Gênes qui sont menacés du choléra, ordonner lui-même les mesures sanitaires, et s'assurer du degré d'intensité de la maladie qui ne s'annonce pas jusqu'ici sous un aspect effrayant. En 15 jours on n'a compté à Gênes que 80 cas, dont 40 suivis de décès.

— La *Gazette de Bâle* parle de l'arrivée en Suisse du jeune Louis Bonaparte, qui, d'après les journaux anglais, seroit encore aux environs de Londres.

— Les nouvelles de Lisbonne du 28 juillet portent que les partisans de la charte de don Pedro ont été mis en fuite sur presque tous les points.

— Le roi et la reine de Hanovre sont partis le 2 août du château de Herrenhausen pour se rendre à Carlsbad.

— Le roi de Prusse a nommé ministre d'état et chargé du département de la guerre le général de l'infanterie de Rauch.

— La *Gazette d'Augsbourg* du 3 août annonce qu'on fait à Varsovie des préparatifs pour recevoir l'empereur Nicolas.

— A Poros (Grèce), il ne restoit plus à l'hospice, le 15 juillet, que six individus malades de la peste. A la même date, la peste étoit aussi presque éteinte à Smyrne.

DES DEVOIRS ET DE L'ESPRIT DES ECCLÉSIASTIQUES (ouvrage italien) ; par M. Riccardi ; in-8°.

M. Riccardi est l'auteur dont nous

avons déjà annoncé une *Introduction aux études ecclésiastiques*, pleine d'érudition et de sages conseils. Le présent ouvrage passe en revue toutes les obligations imposées aux ministres du sanctuaire; il leur montre comment ils doivent s'en acquitter. Cette matière est vaste. L'auteur a su la renfermer dans un seul volume, et donner sur chaque sujet des notions justes et d'utiles avis. Nous avons remarqué l'article sur la prédication. Il montre combien le zèle et l'amour des vérités qu'il prêche est nécessaire à l'orateur chrétien pour atteindre le but de son ministère. L'étude, dit-il, fournit les matériaux, le talent les met en œuvre, et le zèle inspire et rend éloquent. Il peut, animé par la piété, suppléer, jusqu'à un certain point, les dons de la nature. M. Riccardi insiste sur la nécessité de la préparation pour les prédicateurs, lors même qu'il s'agit des plus simples instructions. Il y a, dit-il, une grande différence entre un sermon travaillé avec soin et un de ces discours que l'orateur prétend prêcher d'inspiration. L'improvisation, ajoute-t-il, ne peut être que le privilége de quelques hommes rares consommés dans l'étude et formés par une longue expérience. Le malheur est qu'on se croit trop facilement du nombre de ces hommes rares et privilégiés; erreur qui ne profite guère aux fidèles. M. Riccardi cite le trait de ce prédicateur qui disoit d'un air très-satisfait qu'il ne lui falloit qu'un instant pour se préparer, et que ses sermons lui coûtoient fort peu. On lui répondit avec beaucoup de raison : Ce qui coûte le moins au prédicateur est ordinairement ce qui coûte le plus aux auditeurs. Tout ce que nous avons vu dans ce livre de M. Riccardi nous semble justifier ce que dit l'éditeur de cette nouvelle édition dans son avant-propos, qu'il en est peu que les ecclésiastiques puissent lire avec plus de fruit et d'utilité. E.

Le Gérant, Le Besgue.

BOURSE DE PARIS DU 9 AOUT.

CINQ p. 0/0, j. du 22 mars. 110 fr. 45 c.
QUATRE p. 0/0, j. de mars. 101 fr. 10 c.
TROIS p. 0/0, j. de déc. 79 fr. 15 c.
Quatre 1/2 p. 0/0, j. de mars. 103 fr. 00 c.
Act. de la Banque. 2415 fr. 50 c.
Bons du Trésor. 0 0/0.
Rente de la Ville de Paris. 000 fr. 00 c.
Oblig. de la Ville de Paris. 1147 fr. 50 c.
Quatre canaux. 1210 fr. 00c.
Caisse hypothécaire. 790 fr. 00 c.
Rente de Naples. 97 fr. 25 c.
Emprunt romain. 101 fr. 0/0
Emprunt Belge. 103 fr. 0/0
Emprunt d'Haïti. 320 fr. 0/0
Rente d'Espagne 5 p. 0/0. 23 fr 0/0

PARIS. — IMPRIMERIE D'AD. LE CLERE ET Ce,
Quai des Augustins, 35.

L'AMI DE LA RELIGION paroît les Mardi, Jeudi et Samedi.

On peut s'abonner des 1er et 15 de chaque mois.

N° 2849.

SAMEDI 12 AOUT 1837.

PRIX DE L'ABONNEMENT.

	fr. c.
1 an	36
6 mois	19
3 mois	10
1 mois	3 50

HISTOIRE DU PAPE PIE VII,

PAR M. LE CHEVALIER ARTAUD. — 2e édit. (1).

Suite du N° 2839.

Nous continuons à remarquer les additions les plus importantes faites à l'ouvrage par l'habile historien. Il donne de nouveaux détails sur la rupture du mariage de Bonaparte avec Joséphine. Il y a là-dessus des choses très-curieuses dans l'écrit rédigé par M. l'abbé Rudemare, promoteur de l'officialité de Paris, et que nous avons inséré dans ce Journal, tome LXXXI, pages 241 et 289. Mais l'auteur a jugé peut-être que ces renseignemens n'entroient pas nécessairement dans une histoire de Pie VII.

Nous retrouvons encore ici un entretien de Bonaparte avec M. Emery, entretien non moins curieux que le premier, et qui eut lieu même dans une occasion plus importante et sur un sujet plus grave. L'empereur avoit formé, en janvier 1811, une commission composée de cardinaux, de prélats et d'ecclésiastiques, pour délibérer sur les moyens d'obtenir des dispenses pour les mariages et des bulles pour les évêques nommés. La commission tint plusieurs séances pour répondre aux questions qui lui étoient adressées. Elle fut mandée aux Tuileries à la fin du mois de mars pour y porter ses réponses. Nous copions ici d'autant plus volontiers le récit de M. Artaud, que nous savons qu'il l'a puisé dans une note trouvée dans les papiers du cardinal Consalvi, et qu'il a reçu encore à cet égard de nouvelles informations d'un vénérable ecclésiastique, ami de M. Emery :

« Napoléon parut dans un appareil extraordinaire, accompagné de ses grands officiers. Il regarda si tout le monde étoit arrivé, et il ouvrit la séance par un discours très-long et très-véhément contre le pape : il l'accabloit d'accusations pour sa résistance obstinée, et démontroit une disposition à prendre désormais les plus fortes résolutions. Quoique ce discours de l'empereur fût un tissu de principes erronés, de faits absolument faux et arrachés, sans judiciaire, à tous les siècles, de calomnies atroces et de maximes très-opposées à celles de l'Eglise, aucun des cardinaux ni des évêques ne parut chercher à faire valoir la vérité contre la force et la puissance. Mais, pour la gloire de la religion, il se trouva là un simple ecclésiastique qui sauva l'honneur de l'état qu'il professoit, et qui fut capable de montrer la vérité sans voile, en présence *du plus formidable des Césars*, devant *le souverain aux soixante millions de sujets*. Cet homme fut l'abbé Emery. Il étoit, comme on sait, singulièrement recommandable par sa science, par une conduite hautement vertueuse, qu'il n'avoit jamais démentie ni souillée dans les temps les plus dangereux de la révolution. Napoléon se souviendra-t-il de Fontainebleau, et des souhaits qu'il a faits aux Tuileries pour ce respectable ecclésiastique? M. Emery ne vouloit pas venir à l'assemblée. Le cardinal Fesch (il faut ici lui rendre toute la gloire qu'il mérite) envoya deux évêques chercher le modeste Sulpicien : il obéit à l'ordre que lui donnèrent ces deux pré-

(1) 2 vol. in-8°, ensemble de 1200 pages, ornés d'un beau portrait. Prix 15 fr., au bureau de ce Journal.

lats, M. Jauffret et M. de Boulogne, et il se rendit aux Tuileries.

» Après avoir parlé avec la violence de la colère, Napoléon regarda tous les assistans, puis il dit à l'abbé Emery : — « Monsieur, que pensez-vous de l'autorité du pape ? » M. Emery, directement interpellé, jeta les yeux avec déférence sur les évêques, comme pour demander une permission d'opiner le premier, et il répondit : — « Sire, je ne puis avoir d'autre sentiment sur ce point que celui qui est contenu dans le catéchisme enseigné *par vos ordres* dans toutes les églises ; et à la demande : « Qu'est-ce que le pape ? » on répond qu'il est le chef de l'Eglise, le vicaire de Jésus-Christ, à qui tous les chrétiens doivent l'obéissance : or un corps peut-il se passer de son chef, de celui à qui, de droit divin, il doit l'obéissance ? » Napoléon fut surpris de cette réponse ; il paroissoit attendre encore que M. Emery continuât de parler. Le noble confesseur ne redoutoit rien, et il reprit : « On nous oblige, en France, de soutenir *les quatre articles de la déclaration du clergé,* mais il faut en recevoir la *doctrine* dans son entier ; or, il est dit aussi dans le préambule de cette *déclaration*, que le pape est le chef de l'Eglise, à qui tous les chrétiens doivent l'obéissance, et, de plus, on ajoute que ces quatre articles décrétés par l'assemblée, ne le sont pas tant pour limiter la puissance du pape, que pour empêcher qu'on ne lui accorde pas ce qui est essentiel. » Ici M. Emery entra dans un assez long développement des quatre articles, montrant que quoiqu'ils parussent limiter la puissance du pape, en quelques points, cependant ils lui reconnoissoient une autorité si grande et si universelle, qu'on ne pouvoit pas s'en passer dans l'Eglise. M. Emery déclara ensuite que si, comme on le disoit, on assembloit un concile, il n'auroit aucune valeur, s'il étoit *disjoint* du pape.

» Napoléon, vaincu sur ce point, reprit après avoir murmuré le mot *Catéchisme* : « Hé bien, je ne vous conteste pas la puissance spirituelle du pape, puisqu'il l'a reçue de Jésus-Christ ; mais Jésus-Christ, je l'ai déjà dit, ne lui a pas donné la puissance temporelle ; c'est Charlemagne qui la lui a donnée, et moi, successeur de Charlemagne, je veux la lui ôter, parce qu'il ne sait pas en user, et qu'elle l'empêche d'exercer ses fonctions spirituelles. M. Emery, que pensez-vous de cela ? » M. Emery étoit bien mieux préparé, depuis l'entretien à Fontainebleau : — « Sire, Votre Majesté honore le grand Bossuet et se plaît à le citer souvent ; je ne puis avoir d'autre sentiment que celui de Bossuet dans sa *Défense de la déclaration du clergé*, qui soutient expressément que l'indépendance et la pleine liberté du chef de la religion sont nécessaires pour le libre exercice de la suprématie spirituelle dans l'ordre qui se trouve établi de la multiplicité des royaumes et des empires. Je citerai textuellement le passage que j'ai très-présent à la mémoire ; Sire, Bossuet parle ainsi : « Nous savons » bien que les pontifes romains et l'ordre sacerdotal ont reçu de la concession » des rois, et possèdent légitimement des » biens, des droits, des principautés (*im*» *peria*), comme en possèdent les autres » hommes, à très-bon droit. Nous savons » que ces possessions, en tant que dédiées » à Dieu, doivent être sacrées, et qu'on ne » peut, sans commettre un sacrilége, les » envahir, les ravir, et les donner à des sé» culiers. On a concédé au siége apostoli» que la souveraineté de la ville de Rome, » et d'autres possessions, afin que le Saint-» Siége, plus libre et plus assuré, exerçât » sa puissance dans tout l'univers. Nous en » félicitons, non-seulement le siége apos» tolique, mais encore l'Eglise univer» selle, et nous prions, de tous nos vœux, » que, de toute manière, ce *principat sa*» *cré* demeure sain et sauf. » (Lib. 1, sect. 10, cap. 16.)

» Napoléon, après avoir écouté avec patience, prit doucement la parole, comme il faisoit toujours, quand il étoit hautement contredit, et parla ainsi : « Je ne récuse pas l'autorité de Bossuet ; tout cela étoit vrai de son temps, où l'Europe re-

connoissant plusieurs maîtres, *il n'étoit pas convenable que le pape fût assujéti à un souverain particulier*; mais quel inconvénient y a-t-il que le pape me soit assujéti à moi, maintenant que l'Europe ne connoît d'autre maître que moi seul? » M. Emery fut un peu embarrassé, parce qu'il ne vouloit pas donner des réponses qui blessassent l'orgueil individuel. Il se contenta de dire qu'il pouvoit se faire que les inconvéniens prévus par Bossuet n'eussent pas lieu sous le règne de Napoléon et sous celui de son successeur; puis il ajouta : « Mais, sire, vous connoissez aussi bien que moi l'histoire des révolutions : *ce qui existe maintenant peut ne pas toujours exister*; à leur tour, les inconvéniens prévus par Bossuet pourroient reparoître. Il ne faut donc pas changer un ordre si sagement établi. »

« Comme les évêques de la commission prétendoient qu'il n'y avoit pas égalité dans le concordat, parce que, si Napoléon ne nommoit pas des évêques dans les six mois (stipulation mystérieuse qui résultoit d'un article), le pape pouvoit les nommer, tandis que, si le pape n'instituoit pas dans les six mois, nul autre que lui ne pouvoit donner l'institution; comme ils vouloient que l'empereur envoyât un message au pape, pour lui proposer que, dans le cas où il ne donneroit pas l'institution dans les six mois, le métropolitain fût autorisé à la donner en son nom, Napoléon interpella M. Emery sur ce point, désirant savoir s'il croyoit que le pape feroit cette concession; et M. Emery ayant déclaré qu'il croyoit que le pape ne la feroit pas, parce que ce seroit anéantir son droit d'institution, Napoléon se tourna vers les évêques en disant : « Vous vouliez me faire faire un *pas de clerc*, en m'engageant à demander au pape une chose qu'il ne doit pas m'accorder. »

» Avant que la séance finît, Napoléon demanda à l'un des évêques si ce que M. Emery lui avoit dit de la définition du *Catéchisme* étoit vrai. Sur la réponse affirmative, Napoléon se disposa à se retirer. Quelques prélats ayant voulu lui dire que M. Emery, accablé d'un grand âge, lui avoit peut-être déplu : « Vous vous trompez, reprit l'empereur, je ne suis pas irrité contre l'abbé Emery; il a parlé comme un homme qui sait et possède son sujet : c'est ainsi que j'aime qu'on me parle. M. Emery ne pense pas comme moi; mais chacun doit avoir ici son opinion libre. » Lorsqu'il sortit, Napoléon, en passant devant l'abbé Emery, le salua avec un sentiment mêlé d'estime et de respect. L'empereur disoit aussi : « Un homme tel que M. Emery me feroit faire tout ce qu'il voudroit, et peut-être plus que je ne devrois. »

» Telle fut cette séance mémorable, où Napoléon se montra grand et maître de lui, et prouva que, s'il avoit été entouré d'hommes tels que M. Emery, M. de Fontanes et M. Cacault, il eût souvent modifié ses opinions. Malheureusement M. Emery tomba malade; il mourut, et fut heureux en cela, que sa carrière ne pouvoit se terminer d'une manière plus glorieuse en face du monde, ni plus méritoire pour le ciel.

» M. Fournier, évêque de Montpellier, assista M. Emery. M. le cardinal Fesch reçut ses derniers soupirs, et sortit pénétré de douleur, et versant des larmes. Le soir il alla à la cour, et s'étant présenté devant Napoléon, il lui dit : « J'ai une » bien triste nouvelle à vous annoncer; » c'est que M. Emery vient de mourir. » Napoléon répondit : « J'en suis fâché, j'en » suis très-fâché; c'étoit un homme sage, » c'étoit un ecclésiastique d'un mérite dis» tingué; il faut lui faire des obsèques » extraordinaires : je veux qu'il soit en» terré au Panthéon. » Mais le cardinal fit observer qu'il seroit mieux de transporter M. Emery dans la maison de campagne du séminaire à Issy, et qu'il convenoit que cet homme vénérable restât au milieu de ses enfans, qui seroient inconsolables, si on les en séparoit. Napoléon n'insista plus. »

Ces entretiens de Bonaparte avec

M. Emery et ceux avec Canova ne sont pas un des moindres ornemens de cette histoire. Le célèbre artiste parla aussi à l'empereur avec une grande liberté, et plaida la cause de Rome, mais principalement sous le rapport des arts. Nous regrettons de ne pouvoir reproduire ici ce passage.

L'auteur a ajouté dans cette édition le rétablissement des Jésuites par Pie VII, en 1814. Il donne quelques détails sur la mort de Napoléon à Sainte-Hélène. Les relations arrivées à Rome, dit-il, prouvent que les consolations de la religion furent reçues par l'empereur avec vénération et recueillement. Ce témoignage peut contrebalancer les doutes qu'avoient laissés à cet égard les mémoires d'Antommarchi, assez suspect d'ailleurs en pareille matière pour ses opinions.

M. Artaud raconte les derniers jours de la vie de Pie VII. Ce pontife malade lui fit expédier un bref qui lui accordoit des faveurs spirituelles. L'historien parle constamment avec un tendre intérêt de ce vertueux pape, éprouvé par tant d'adversités, et modèle admirable de résignation et de patience. Nous ne pouvons mieux terminer cette analyse que par le résumé qu'offre M. Artaud des grands traits de l'histoire du pontife :

« D'abord, cette sorte d'existence obscure, consacrée à la solitude et à la prière ; une élévation inespérée, obtenue après mille débats par une élection unanime, au milieu de dissentimens étrangers, et loin de la capitale où cette élection a lieu presque toujours sans troubles et sans querelles ; une inauguration solennelle, entourée d'hommages et de bénédictions, et qui met fin à une usurpation ruineuse et à une occupation militaire oppressive et humiliante ; un concordat religieux subsistant encore, signé entre le Saint-Siége et le gouvernement consulaire ; un inutile et funeste voyage en France ; d'épouvantables différends avec un empereur revêtu d'une puissance formidable ; cet attentat sacrilége commis bientôt sur la personne du chef du catholicisme ; l'excommunication ; la captivité ; ces innombrables marques d'estime et de respect prodiguées par les princes de l'Europe, même par ceux qui n'admettent pas les dogmes de notre sainte Eglise ; ces applaudissemens donnés de toutes parts à une résistance de héros, qui n'avoit dû céder que pendant le quart d'une heure, aux importunités de la foiblesse et de quelques cupidités, pour reparoître immédiatement plus déterminée, plus énergique et couronnée par une pénitence sublime ; le retour glorieux dans les états de Rome ; ce mode de circonscriptions ecclésiastiques plus adaptées au sol et nécessaires aux besoins du culte, libéralement accordé aux ministres de la restauration ; des traités sages conclus à diverses époques, avec presque tous les cabinets de la chrétienté ; les bienfaits de la religion répandus sans relâche dans l'Amérique du Nord ; des vicaires apostoliques envoyés à propos, là où ils étoient attendus, pour distribuer le pain de la vie dans des temples nouveaux, construits du produit des aumônes de l'Europe ; d'infatigables sollicitations en faveur de l'émancipation des catholiques irlandais, constatées par des démarches courageuses, sans cesse renouvelées : dans l'intérieur de l'état, des lois utiles et durables, successivement complétées ; les sciences et les arts protégés ; le bonheur d'avoir eu pour amis deux cardinaux de la plus haute renommée, l'un doué de la science de gouvernement la plus brillante, l'autre riche d'un trésor inépuisable de piété et de courage ; l'autorité rétablie dans des provinces populeuses, et les malheurs du pontificat précédent entièrement effacés ; enfin, la mansuétude, la résignation, la

rectitude, la bonté jointe souvent à une fortitude héroïque, comme assises sur le trône pendant plus de ving trois années : ces événemens sur lesquels on n'avoit pas porté la lumière, ce double spectacle de qualités douces et touchantes, de politique conciliante, de condescendance paternelle, de foiblesse humaine passagère, puis d'injustices inouïes, d'abus de puissance; ces actes de saine législation et de clémence, cette conservation en quelque sorte miraculeuse, due à d'adorables faveurs du ciel; *ce pardon de la grande offense, offert avant qu'il fût imploré;* n'est-il pas vrai que tant de scènes saisissantes de morale brisée, de morale vengée, demandoient ces pages à l'histoire ! »

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

ROME. — Le *Diario* dément le bruit de l'existence du choléra asiatique à Rome. Sans parler de cas annoncés précédemment, et qui n'étoient pas le choléra, deux personnes sont mortes dernièrement, une dame rue de l'*Aqua-Sancta*, et un militaire à l'hôpital de Saint-Jacques *in Augusta*. Comme le bruit avoit couru qu'ils étoient atteints du choléra, on a pratiqué sur les deux corps la plus scrupuleuse autopsie, et il en est résulté que l'une est morte d'une violente inflammation du bas-ventre et surtout du tube intestinal, et l'autre d'une inflammation de l'estomac. On n'a rien trouvé qui indiquât la moindre apparence du choléra.

La congrégation de la Mission a célébré avec magnificence, dans sa maison du Mont-Citorio, un *triduum* pour la fête centenaire en mémoire de la canonisation de Saint-Vincent de Paul, faite à Saint-Jean-de-Latran, par Clément XII, en 1737. Le supérieur-général de la congrégation, M. Jean-Baptiste Nozo, avoit voulu y assister, et étoit venu à cette occasion de Paris visiter les maisons d'Italie. M. le cardinal vicaire avoit invité le clergé séculier et régulier à célébrer la fête. Le *triduum* commença le 18. L'église étoit bien décorée. Aux premières vêpres officia M. Soglia, patriarche de Constantinople, secrétaire de la congrégation des évêques et réguliers. Le prélat officia encore le lendemain à la messe, où se trouvoient plusieurs cardinaux, ainsi qu'aux secondes vêpres.

Le 20 au matin, Sa Sainteté se rendit à l'église, et fut reçue par M. le cardinal vicaire et le supérieur général à la tête des prêtres de sa congrégation. Après avoir adoré le saint Sacrément, elle célébra la messe au maître-autel, et distribua la communion à grand nombre de jeunes ecclésiastiques. Ensuite Sa Sainteté fut conduite à une chapelle supérieure, où elle admit tous les prêtres au baisement des pieds.

La messe pontificale de ce jour fut célébrée par M. Vespignani, archevêque de Tiane, et celle du troisième jour, par M. Tevoli, archevêque d'Athènes. Les panégyriques du saint furent prononcés, le premier jour par le prélat Rossi, le second jour par M. l'abbé Rezzi, et le dernier par le Père Rosani, supérieur-général des écoles pies. Un grand nombre de messes furent célébrées les trois jours. Le soir il y eut illumination, et M. Tosti, trésorier-général, fit tirer un feu d'artifice.

PARIS. — M. l'Archevêque publie un mandement qui ordonne des prières pour les états romains menacés de nouveau du choléra. Le prélat avoit indiqué de semblables prières l'année dernière, quand le choléra parut dans les états romains. Rome en fut alors préservée, mais le fléau s'étant déclaré en plusieurs villes d'Italie, M. l'Archevêque a cru que c'étoit un devoir de joindre nos prières à celles qui se font à

Rome. Son mandement respire le plus tendre intérêt pour le centre de la catholicité :

« Après avoir cruellement ravagé Naples et la Sicile, voici que l'inexplicable fléau paroît vouloir revenir sur ses pas : semblable au lion farouche, il rôde autour du sacré bercail où veille avec tant de sagesse et de bonté le vicaire de Jésus-Christ, successeur de saint Pierre. Une nouvelle carrière de jeûnes, de pénitences, de bonnes œuvres a été ouverte ; des prières publiques et solennelles ont été ordonnées de nouveau par l'autorité pontificale : Rome prie pour conjurer les maux qui la menacent. Prier avec elle, c'est professer sa foi, c'est resserrer de plus en plus les liens de l'unité catholique hors de laquelle il n'y a ni sainteté, ni salut, parce que sans elle on ne sauroit participer à cette union éternelle et divine que Jésus-Christ a demandée pour prix de son sacrifice, en faveur de ses disciples unis dans la même foi ; parce que sans l'unité catholique nul ne sauroit s'affranchir des *portes*, c'est-à-dire des *puissances de l'enfer qui ne prévaudront jamais* contre l'Eglise, dont Pierre, en récompense de sa généreuse confession, a été établi le fondement inébranlable et le chef immobile dans sa personne et dans celle de ses héritiers, jusqu'à la consommation des siècles. Prier avec Rome, c'est remplir un devoir filial, c'est acquitter une dette de reconnoissance et d'amour envers l'Eglise *mère et maîtresse*, qui nous a engendrés dans la foi, et qui ne cessera jusqu'à la fin de nourrir ses enfans du lait de la plus pure doctrine. Prier avec Rome, c'est témoigner de notre tendre, de notre inviolable attachement au Saint-Siége ; c'est réjouir, c'est consoler encore une fois le cœur paternel où notre France occupe une place si honorable et si douce. Prier avec Rome, c'est se rendre le ciel favorable ; c'est prier avec certitude d'être exaucé, quels que soient d'ailleurs les desseins de la providence, puisque, s'il est vrai, selon l'expression du Psalmiste, *que notre vie est dans la volonté de Dieu*, il n'est pas moins vrai que *la volonté du Seigneur*, de quelque manière qu'il dispose de nous, a *toujours pour but notre sanctification*, et que *pour ceux qui aiment Dieu tout ce qui arrive en ce monde*, dit l'apôtre saint Paul, *est toujours un bienfait*...

» Si nous ne vous parlons aujourd'hui que de secours purement spirituels, ce n'est pas que nous doutions de votre zèle, de votre empressement à offrir, s'il en étoit besoin, d'autres secours qui paroissent d'abord d'un ordre inférieur, mais que la miséricorde sait élever à la hauteur des œuvres les plus sublimes de la foi. Le simple verre d'eau froide donné au nom de Jésus-Christ au plus petit d'entre ses frères, est un trésor dont le Fils de Dieu se reconnoîtra redevable au dernier jour, et que le Père céleste récompensera par la possession de son royaume. Votre évêque sait par expérience tout ce que l'évêque suprême de vos ames pourroit attendre et se promettre de votre générosité. Au premier signal chacun de nous tiendroit à honneur de mettre à sa disposition les ressources que sa fortune, sa condition, sa personne lui permettroient de fournir, pour le soutien, pour le succès de cette sainte ligue, de cette noble croisade de charité catholique contre un ennemi plus redoutable que le sarrasin barbare et que l'aveugle musulman. Prêtres, lévites, médecins charitables autant qu'habiles ; élèves en l'art de guérir déjà maîtres dans la pratique du renoncement et de l'abnégation, chrétiens fervens de toutes les classes, Dames-Hospitalières, Filles de la Charité, Sœurs gardes-malades, femmes admirables auxquelles il ne faut qu'une calamité ou qu'un malheur pour dévoiler un héroïsme que l'humilité tient si soigneusement caché dans les circonstances ordinaires, tous seroient en mouvement à la voix du prince des pasteurs, tous marcheroient, s'élanceroient, voleroient avec le désintéressement, la modestie, la discrétion, l'ordre que la religion sait si bien inspirer. Heureux nous-même d'être associé à cette phalange ma-

gnanime, trop honoré de servir une si belle cause! Rome accoutumée aux prodiges, verroit avec attendrissement se renouveler dans son sein quelque chose de ce premier âge de l'Eglise, *où la multitude des croyans n'avoit qu'un cœur et qu'une âme.* »

Après ces paroles empreintes de tant de charité, le prélat ordonne une neuvaine de prières qui commencera lundi et finira le 22. On dira à toutes les messes, même le jour de l'Assomption, l'oraison *Pro tribulatione avertendâ*. Le jour de l'Assomption, matin et soir, au retour de la procession, on ajoutera l'oraison *Pro Papâ*. Pendant la neuvaine, on chantera au Salut *Domine non secundùm* avec le verset *Ostende nobis misericordiam tuam* et l'oraison *Pro tribulatione avertendâ*. Les communautés réciteront ces prières, et les ames pieuses sont exhortées à faire une communion et une aumône à la même intention.

La retraite pour les dames s'ouvrira le vendredi 1er septembre, à quatre heures du soir, chez les religieuses Dominicaines, dites de la Croix, rue Charonne, n° 86. Elle se terminera le vendredi suivant, jour de la fête de la Nativité de la sainte Vierge. M. l'évêque de Nancy se propose d'en donner les exercices, assisté d'un des prêtres de la maison ecclésiastique de la rue du Regard. Les exercices seront les mêmes qu'aux retraites précédentes. Les dames qui sont dans l'intention de prendre une part quelconque aux exercices, sont priées de faire connoître au plus tôt leurs intentions à la communauté.

La neuvaine de sainte Philomène, qui s'est faite pour la première fois à Paris, à dater du 1er août, ainsi que cela se pratique en Italie, a attiré chaque jour à Saint-Gervais des fidèles de plusieurs paroisses. Des messes étoient dites le matin dans la chapelle où les reliques avoient été exposées, et le soir il y avoit un exercice de prières. La fête de la sainte a été faite le 9, anniversaire de l'établissement de cette dévotion dans la paroisse. La chapelle avoit été décorée. Des messes s'y sont dites toute la matinée; il y avoit surtout beaucoup de monde à celle de neuf heures. L'affluence a été considérable le soir. On a chanté au Salut l'hymne et la prose de la sainte. L'illumination étoit fort brillante. M. l'abbé Valgalier, premier vicaire, a prononcé un fort bon discours, où il a célébré plusieurs fois les vertus de la sainte, et où il a insisté sur l'utilité de lire la Vie des Saints, pour apprendre à les imiter. Il a engagé particulièrement à la dévotion à sainte Philomène. A Saint-Médard, on a entouré de fleurs la statue de la sainte.

Les retraites ecclésiastiques se succèdent dans divers diocèses. M. l'abbé Boyer, après en avoir prêché une à Chambéry et une à Annecy, a dû aller pour le même objet à Arras.

La retraite pastorale du Mans, à laquelle assistoient environ 300 prêtres, a été prêchée par M. l'abbé Debussi, dont la parole forte et pleine d'onction ne pouvoit manquer de toucher l'imposant auditoire devant lequel il se faisoit entendre. Aussi il a été écouté avec une attention soutenue. Le recueillement éminemment sacerdotal qui a présidé à tous les exercices a suffisamment témoigné de l'impression profonde qu'il a produite. Il a emporté la reconnoissance du clergé. M. l'évêque du Mans fit l'ouverture de la retraite, en adressant à son clergé quelques paroles paternelles. Il présida constamment les exercices, et il ne se sépara de ses prêtres qu'il dirige avec tant de sollicitude et de bonté, que le jour de la clôture, après avoir distribué le pain des forts aux 300 ecclésiastiques de la retraite, et avoir reçu le renou-

vellement de leurs promesses de fidélité envers Dieu et envers l'Eglise.

M. l'abbé Dufètre, après avoir prêché la retraite à Montauban et à Rodez, la donne en ce moment à Versailles. A Montauban, il l'a terminée par un discours prononcé dans la cathédrale sur l'origine et les devoirs du sacerdoce et sur ses rapports avec la société. A Rodez, la retraite a été fort nombreuse; 300 prêtres suivoient les instructions. M. l'évêque présidoit la retraite. Une indisposition subite l'a privé pendant deux jours d'y paroître. Le prélat a pu cependant présider aux derniers exercices et y adresser à son clergé des paroles d'encouragement et de piété.

M. l'archevêque d'Avignon a adressé le 1er août à son clergé une lettre pastorale pour annoncer la retraite qui aura lieu du 11 au 18 septembre. Le prélat montre combien au milieu des sollicitudes et des embarras du ministère, il est heureux pour les prêtres de pouvoir se recueillir, s'interroger soi-même, et méditer sur ses obligations et sur la manière dont on les remplit. Le pieux archevêque se félicite de pouvoir pendant ces jours communiquer plus librement avec son clergé, s'informer des peines et des consolations de chacun, et chercher ensemble les moyens d'adoucir les unes et d'accroître les autres.

La retraite ecclésiastique de Tulle s'ouvrira le 13 octobre, au grand-séminaire de Tulle. Elle sera prêchée par M. l'abbé Debussi, dont les instructions ont été écoutées avec tant d'intérêt l'année dernière à Tulle, et cette année à Limoges et au Mans.

Le 27 juillet, une nouvelle église a été ouverte à Pau. Elle est sous l'invocation de sainte Ursule, et tient au couvent des religieuses Ursulines, qui ont dans cette ville un pensionnat considérable. La bénédiction s'en est faite avec pompe. L'ouverture de cette église sera un avantage pour une ville importante, chef-lieu de département, et qui a près de 12,000 ames.

C'est un bonheur pour les journaux de la révolution d'avoir à raconter des sujets de deuil pour la religion. Ils applaudissent à une commune qui vient, dit-on, de se déclarer protestante. Le fait est qu'il y avoit à Siouville, près Cherbourg, un curé vieux et infirme, qui ne pouvoit plus remplir ses fonctions. M. l'évêque de Coutances lui a donné un vicaire qui devoit être payé par les habitans. Ceux-ci ont réclamé, et demandoient qu'on renvoyât le curé. M. l'évêque n'a pu consentir à expulser du presbytère un vieillard infirme, et c'est alors que le maire de Siouville est allé trouver le ministre protestant de Cherbourg, et l'a prié de venir officier dans sa commune. Le ministre a eu l'air de se faire un peu prier, et y est allé.

Voilà les faits. Ainsi c'est par avarice et par dépit que ces gens-là se sont faits protestans. La belle et l'honorable conversion ! Au surplus, nous ne pouvons croire que le mal soit aussi grand qu'on l'avoit dit d'abord. Toute la commune n'a point apostasié, il y avoit une trentaine de personnes à la messe du curé des Pieux, qui est venu remplacer le curé de Siouville. De plus, parmi ceux qui ont assisté le premier jour au prêche du ministre, il y avoit sans doute plus de curieux que de prosélytes. Le plus coupable, c'est le maire, qui a mené l'affaire, et qui s'est déclaré protestant dans un moment d'humeur, pour faire niche à l'évêque, ou peut-être pour satisfaire son antipathie contre les prêtres. Flatteuse conquête, en vérité !

On nous saura gré peut-être de faire connoître la fin édifiante d'un prêtre qui s'étoit jeté dans la révolution, et qui avoit siégé dans la fa-

meuse Convention ; ce prêtre est le chanoine Multedo, né à Vico, en Corse. André-Antoine Multedo, d'une famille honorable du pays, étoit à l'époque de la révolution chanoine de la cathédrale de Sagone, dont l'évêque résidoit à Calvi, et le chapitre à Vico. La révolution étant survenue, Multedo fit le serment, et devint vicaire épiscopal de l'évêque constitutionnel de Corse, Ignace-François Guasco. En 1792, il fut nommé député à la Convention. Il vint alors à Paris, où il étoit lié avec Salicetti, aussi député à la Convention, et avec Bonaparte, alors jeune. Le premier, révolutionnaire ardent, cherchoit à attirer Multedo dans son parti, et on dit qu'il le menaça de le tuer, s'il ne votoit pas la mort du roi. Bonaparte, alors simple officier d'artillerie et très-peu riche, venoit souvent manger chez l'abbé Multedo, et lui empruntoit de l'argent qu'il n'a jamais songé à lui rendre.

Dans le procès de Louis XVI, sur la première question, Louis est-il coupable, Multedo répondit *oui*. Il rejeta l'appel au peuple, se trouva malade, ou feignit de l'être lors de la question du sursis, et enfin sur la question de la peine, il vota la détention pendant la guerre. Les autres députés corses votèrent dans le même sens sur la dernière question, excepté Salicetti, qui seul vota la mort. Les autres prêtres qui siégeoient à la Convention votèrent presque tous la mort.

Lors des abjurations du clergé constitutionnel, on ne voit point que Multedo y ait figuré. Il ne se maria point, mais il ne rentra point non plus dans son état. En sortant de la Convention, il obtint une place dans les droits réunis. Il fut directeur des droits réunis à Nice ; il occupoit cette place en 1807. On croit qu'il fut envoyé peu après en la même qualité à Sienne en Toscane. Il perdit cette dernière place à la restauration. Etant venu à Paris en 1815, il parut suspect au second retour du roi, et il fut arrêté. On le croyoit du parti qui avoit rappelé Bonaparte en France, tandis qu'il étoit au contraire mal vu de Bonaparte, qui le regardoit comme un républicain. Il resta en prison assez long-temps, et obtint sa liberté par l'entremise de M. Pozzo di Borgo, auquel il adressa une réclamation.

C'est à cette époque que, de retour en Corse, il revint à une vie plus régulière. Il s'adressa à Rome, et envoya sans doute une déclaration de ses sentimens, et une renonciation au schisme dans lequel il avoit trempé. On lui imposa pour pénitence des prières et des bonnes œuvres, auxquelles il fut toujours fidèle. Tous ceux qui l'ont connu dans ces derniers temps savent avec quelle franchise il parloit des erreurs de sa vie passée, et combien il souhaitoit ardemment d'en obtenir le pardon de la miséricorde divine. C'est dans ces dispositions qu'il a vu arriver la mort à laquelle il s'est préparé plus immédiatement par la réception des sacremens. Il est mort à Vico en 1833, étant âgé d'environ 78 ans. Il étoit oncle de M. Multedo, qui a été long-temps agent français à Rome.

On sait que le gouvernement anglais a partagé le Canada en deux provinces, le haut et le bas Canada. Le haut Canada ne comptoit encore que quelques habitans il y a 50 ans. Le gouvernement encouragea les émigrations. Des villes se bâtirent, des habitations se formèrent. Dans ces commencemens, le nombre des catholiques étoit fort restreint. Quand M. Mac'Donell, aujourd'hui évêque, arriva dans le pays, il n'y avoit que deux prêtres et trois églises ; l'un des prêtres s'en alla bientôt après, et l'autre qui ne savoit pas l'anglais étoit nécessairement borné à un très-petit district. M. Mac'Donell eut à parcourir un vaste pays pour visiter les ca-

tholiques dispersés ; ceux-ci étoient surtout des Irlandais.

En 1816, M. Mac'Donell fit le voyage d'Angleterre. M. Plessis, évêque de Québec, le nomma son grand-vicaire pour le haut Canada, et sollicita du Saint-Siége un titre d'évêque pour le zélé missionnaire. M. Mac'-Donell fut fait évêque de Resina *in partibus*, et évêque auxiliaire dépendant de Québec. Il obtint quelques jeunes prêtres du bas Canada pour travailler dans sa mission. Le nombre des catholiques augmentant successivement par les émigrations, un évêché fut érigé à Kingston en 1826. Le gouvernement anglais favorisa cette mesure, et M. Mac'Donell fut pourvu du nouveau siége. Il songea immédiatement à se donner un coadjuteur ; ce fut M. Weld, riche catholique anglais, qui, après la mort de sa femme, étoit entré dans l'état ecclésiastique. M. Weld reçut en effet un titre d'évêché *in partibus*. Mais différentes raisons l'empêchèrent de partir pour sa mission, et étant allé à Rome sous Pie VII, il fut nommé cardinal par Pie VIII, le 15 mars 1830.

M. l'évêque de Kingston, dont la santé commençoit à se ressentir des fatigues d'un ministère laborieux, demanda un autre coadjuteur. Il désigna d'abord deux ecclésiastiques du séminaire de Montréal, mais MM. de Saint-Sulpice, dont on connoît l'éloignement pour les honneurs, se refusèrent aux désirs du prélat, qui fit choix d'un prêtre canadien, M. Remi Gaulin, curé de Saint-Pierre du Portage, dans le district de Montréal. Celui-ci fut institué le 10 mai 1833, avec le titre d'évêque de Tabraca et de coadjuteur de Kingston.

M. Mac'Donell a formé quelques prêtres ; il a envoyé des sujets étudier en Canada, il a reçu quelques ecclésiastiques d'Irlande. Le clergé se monte en tout à 30 prêtres, pour plus de 70,000 catholiques dispersés sur un territoire de plus de 400 lieues, et l'émigration continue toujours. Les méthodistes travaillent la population, et la disette de prêtres favorise leurs efforts. On auroit besoin d'un séminaire, et M. l'évêque a un emplacement convenable, mais les ressources manquent pour ériger l'établissement. Une douzaine d'écoles ont été formées. Il y a actuellement dans le diocèse 49 missions ; 35 églises, grandes ou petites, ont été bâties ; plusieurs ne sont pas encore achevées. Nous renvoyons à ce que nous avons dit du haut Canada, Numéro du 25 juin 1830. On nous a communiqué récemment un *almanach de Québec*, qui donne le nom des prêtres et des missions du haut Canada.

L'évêque se proposoit de former une mission dans des îles, au nord du lac Huron, qui ont été cédées aux Indiens par le gouvernement anglais. Il y a encore des Indiens sur plusieurs points du pays ; malheureusement les méthodistes ont pénétré chez eux, et en ont séduit plusieurs.

POLITIQUE.

Un journal de province annonce avec de grands éloges la mort de M. François-Xavier Audouin ; *la société*, dit-il, *fait une grande perte, celle du monde politique est irréparable.* Le journaliste avoit sans doute copié l'article dans un journal républicain de la capitale. M. Audouin, né à Limoges le 18 avril 1766, étoit fort jeune à l'époque de la révolution. Il s'étoit destiné, sans doute sans beaucoup de vocation, à l'état ecclésiastique, et donna avec ardeur dans la révolution. Ayant prêté serment à la constitution civile du clergé, il devint vicaire de la nouvelle paroisse de Saint-Thomas-d'Aquin. On le voit sur la liste des électeurs en 1792. Bientôt il se lança dans la politique, fut envoyé dans la Vendée comme commissaire du pouvoir exécutif, et épousa, en 1793, la fille de Pache, alors ministre de la guerre. Bouchotte, qui succéda à Pache, le choisit pour son

adjoint. Audouin étoit du club des jacobins, et fut un des plus violens orateurs de ce club. Poursuivi, en 1795, comme révolutionnaire et mis en prison, il en sortit par suite d'une réaction en octobre 1795.

Il fut quelque temps journaliste, puis juge au tribunal de cassation. Après le 18 brumaire, on le comprit dans une liste de déportation, mais cette mesure *fut* bientôt révoquée. Audouin devint en 1801 secrétaire général de la préfecture des forêts, et en 1802 il se fit porter sur la liste des avocats de Paris. On a de lui une brochure sous le titre d'*Avis au clergé*, une oraison funèbre de Mirabeau, prononcée au Champ-de-Mars, une *Histoire de l'administration de la guerre*, 1811, 4 vol. in-8°, et divers écrits politiques.

Frappé d'apoplexie en s'habillant le 24 juillet dernier, Audouin expira peu d'heures après. C'étoit un républicain décidé. C'est ce qui explique sans doute les éloges décernés à sa mémoire dans quelques journaux, dont un journal royaliste et religieux ne devoit pas être l'écho.

Un homme déjà repris de justice pour des vols considérables, se fait traduire de nouveau en cour d'assises pour avoir fabriqué ultérieurement un faux billet à ordre de 1,200 fr., dont il se reconnoît l'auteur. Que ce malfaiteur sache ou ne sache pas faire de complimens en vers, il nous semble que cela ne change rien à la nature de ses crimes, et mérite peu d'être pris en considération par la justice.

Cependant voici quelque chose qui paroît mériter d'être relevé. Le faussaire dont il s'agit ayant composé en l'honneur du roi des Français et de M. le duc d'Orléans, deux pièces de vers où il les compare au majestueux soleil de juillet, son avocat a cru pouvoir en tirer parti pour le bien de sa cause. Il est vrai que M. le président des assises s'est opposé à ce que ces vers fussent lus en pleine audience. Mais sur la question de savoir si MM. les jurés pourroient du moins s'en régaler dans leur chambre de délibération, M. le président a répondu : *Sans aucun doute.*

Eh! pourquoi donc sans aucun doute? Mais il y a doute, au contraire; et un tel doute que nous doutons très-sérieusement que des jurés qui ont sous les yeux un faux matériel, puissent chercher des circonstances atténuantes dans deux pièces de vers de la composition de l'auteur du crime. Que ces pièces de vers aient pour objet d'émouvoir la clémence du roi des Français, rien de mieux; mais de faire fléchir la justice des jurés, non; et si c'est à cause de cette poésie qu'ils ont acquitté l'accusé de son crime de faux, nous dirons tout net qu'ils n'ont pas compris la question.

C'est quelque chose de triste que le spectacle des élections générales en Angleterre. A voir ces orgies et ces saturnales, on croiroit qu'elles ont été imaginées pour faire tomber ce qu'on appelle les institutions constitutionnelles.

Dans l'ancienne Lacédémone, on dégoûtoit les hommes libres de l'ivrognerie en faisant enivrer des esclaves pour les leur montrer dans cet état. Chez les nations modernes on est moins heureux ou moins sage, puisque la vue des élections populaires ne fait point passer le goût du régime constitutionnel. Au moins si ce n'étoient que des combats de taureaux comme dans les provinces basques et en Espagne. Mais en Angleterre, les élections sont quelque chose de pire et de plus dégradant pour les mœurs publiques. Là on se tue à peu près comme à la guerre, sans avoir à rendre compte du sang et de la vie qu'on y arrache à ses adversaires.

Encore peut-on dire que ce n'est pas là le côté le plus avilissant de l'affaire des élections. Ce qui les rend à la fois odieuses et ridicules, c'est la manière dont on s'y vend pour de l'argent, et quelquefois pour une certaine quantité de bouteilles de bierre, selon qu'on estime plus ou moins son honneur et sa conscience. Il y a telle conscience qui est à donner pour vingt-cinq ou trente schellings; d'autres

pour quelques pots de bierre; tandis que les consciences de qualité supérieure veulent être payées des prix énormes. Tout cela forme, avec le *boxage*, les coups de bâton et les assauts contre les maisons, un ensemble de choses hideuses qui font partie intégrante du gouvernement représentatif, et sans lesquelles on se figureroit qu'il ne marche pas.

PARIS, 11 AOUT.

Le *Journal des Débats* publie un second article en faveur de la dissolution. Il est tout aussi pressant que le premier. Après avoir combattu les objections de ses adversaires, la feuille ministérielle rappelle que la chambre n'a plus que deux sessions d'existence, et dit que ce qu'on ne feroit pas cette année, pendant que le pays est paisible, il faudroit l'entreprendre l'année prochaine avec des circonstances moins favorables, peut-être, pour n'être pas acculé à une dissolution forcée, à des élections qu'il faudroit faire, quelle que fût la position du pays.

— Pendant que le *Journal des Débats* demande avec instance la dissolution, le *Courrier*, qui devroit être moins bien informé, assure que la mesure a été arrêtée en conseil. Comme les listes annuelles sont closes le 16 octobre et doivent être publiées le 20 du même mois, le *Courrier* pense que les électeurs seront convoqués peu de jours après.

— Le même journal parle d'un comité électoral établi à Lombez (Gers), et souhaite que cet exemple soit suivi partout en France.

— Le *Temps* dit que la dissolution de la chambre des députés sera suivie d'une promotion de pairs.

— M. de Montalivet est de retour de son voyage à Eu.

— M. Molé, président du conseil, est parti pour Eu.

— Le *Journal de Paris* annonce le retour du général Bugeaud en France pour la fin de ce mois. Cette feuille, d'accord avec les journaux de Toulon, assure que le général Damrémont commandera la nouvelle expédition de Constantine.

— Normand, fusilier au 2e bataillon d'infanterie légère d'Afrique, a comparu, le 23 juillet, devant le conseil de guerre d'Alger, pour avoir cassé son fusil et déchiré sa capote. L'accusé, déjà condamné à Paris, à Metz et deux fois à Bougie, en tout quatre fois, a insulté si grossièrement ses juges, et avec tant de persistance, qu'ils en étoient consternés. Néanmoins le président a cherché à plusieurs reprises, avec un calme admirable, à lui arracher une rétractation. Mais chaque fois cet homme, que la folie pourroit seule excuser, lui a répondu que son régiment, le président et tout le conseil étoient *de la canaille*. Une fois il a ajouté ces horribles paroles : « Le repentir n'est pas fait pour moi, et je n'en éprouve jamais. »

Son défenseur, nommé d'office, qu'il avoit aussi insulté pendant l'interrogatoire, a renoncé à parler. Normand a été condamné à 2 ans de prison, pour dissipation d'effets d'armement, et en outre à 5 ans de la même peine, pour sa conduite à l'audience.

— Nous lisons dans le *Journal des Débats*, que le duc d'Orléans, la princesse Hélène et la duchesse douairière de Mecklembourg sont arrivés à Saint-Valery-en-Caux le 5 de ce mois. Avant de quitter cette ville, le duc d'Orléans a remis au maire 500 fr. pour être distribués à cinq veuves de marins qui ont péri en mer; 200 fr. pour les pauvres; 100 fr. pour une marchande de la halle, âgée de 90 ans, et 100 fr. pour les autres marchandes de la halle.

La feuille ministérielle ne nous dit pas si le duc d'Orléans a remis en outre de ces sommes quelque argent à M. le curé, plus à même que M. le maire de connoître les besoins des pauvres.

— La liste civile plaide en ce moment contre les propriétaires des maisons bordant le bois de Vincennes, pour faire ordonner la fermeture des portes donnant sur ce parc.

— M. le lieutenant-général Pelet est

arrivé d'Angleterre, où il avoit été passer une quinzaine de jours.

— Le baron Taylor vient de partir pour l'Angleterre avec une mission spéciale.

— D'après le *Messager*, M. le chancelier Pasquier seroit depuis quelques jours gravement malade. Un autre journal dit que le successeur de M. de Sémonville, M. Decazes, qui devoit partir pour Bordeaux, est retenu à Paris par une fièvre bilieuse.

— Le conseil d'état, considérant que le décret du 8 fructidor an XII consacre en faveur des maréchaux de France une exception qui permet le cumul du traitement attaché à leur dignité avec tout autre traitement civil ou militaire, a fait droit aux requêtes des maréchaux Oudinot, duc de Reggio, Molitor et Maison, et annulé la décision rendue le 20 juin 1832 par le ministre des finances, en opposition à ce cumul.

— M. Garcias, ancien officier de la garde royale, impliqué en 1832 dans l'affaire de la rue des Prouvaires, avoit été condamné par contumace à la peine de mort. Après cinq années d'exil, M. Garcias s'est présenté hier devant les assises de la Seine, qui l'ont acquitté.

— Un journal annonce que le réfugié piémontais Ferrand, arrêté au Hâvre comme ayant formé le projet d'attenter à la vie de Louis-Philippe, et amené à Paris, sera conduit hors du royaume, parce qu'on n'a pu établir sa culpabilité.

— L'assemblée des notables commerçans pour le remplacement des magistrats consulaires sortant cette année a procédé, avant-hier, au scrutin, pour la nomination d'un président. Un premier tour a été sans résultat, et au second M. Michel s'est trouvé élu, avec une voix seulement au-dessus de la majorité. Cette élection, contestée par plusieurs négocians, venoit d'être reconnue valide par le bureau, lorsque M. Michel a déclaré qu'il en appeloit à un nouveau scrutin. Hier il a été réélu avec 5 voix de majorité. M. Thouveau a été ensuite nommé juge.

— M. Delangle a été réélu bâtonnier de l'ordre des avocats.

— L'Académie française a tenu mercredi sa séance annuelle pour la distribution des prix fondés par M. de Monthyon. M. Mathieu Martinel, adjudant au 1er régiment de cuirassiers, a obtenu le prix de vertu de 8,000 fr., pour sa belle conduite lors des déplorables événemens du Champ-de-Mars et d'autres louables actions. Pendant le désastre du Champ de-Mars, M. Martinel a pénétré cinq fois au milieu de la foule, et a eu le bonheur de sauver neuf personnes. Il y a quelques années, il a rendu la vie à l'un de ses camarades en plongeant sous la roue d'un moulin. Avant, il avoit enlevé, au milieu d'un incendie, des poudres dont l'explosion menaçoit de faire sauter tout un hôpital.

Cinq médailles de 2,000 fr. chacune, et sept de 1,000 fr., ont aussi été distribuées pour des actes de vertu.

Nous examinerons dans l'un de nos prochains numéros la partie littéraire de cette séance de l'Académie.

— Les officiers destinés à faire partie de l'état-major attaché au camp de Compiègne, viennent de recevoir leur ordres de départ.

— Un arrêté du préfet de police enjoint à tous les chefs de poste de la place de Paris d'arrêter les voitures dont les charretiers ne seroient point à pied pour conduire leurs chevaux.

— L'administration des postes va faire construire 105 malles-postes du nouveau modèle, dont 41 seront en forme de berlines, et contiendront quatre places.

— On répare en ce moment les arches du Pont-Neuf, dont la première pierre fut posée par Henri III, le 31 mai 1578, et qui ne fut achevé qu'en 1604.

NOUVELLES DES PROVINCES.

Par suite d'une rixe survenue à Versailles entre le 3e bataillon du 7e léger et le 2e régiment de hussards, le bataillon du 7e léger a été envoyé sur-le-champ à Soissons.

— Le navire baleinier les *Sept-Frères*, de Granville, a péri corps et biens dans la traversée pour Terre-Neuve; il y avoit à bord plus de cent passagers.

— Une exposition des produits de l'industrie de la Moselle aura lieu à Metz, le 1er septembre.

— Le *Journal du Loiret* annonce que M. Lucas, jeune médecin d'Orléans, va partir pour Palerme, dans le double but de porter secours aux malades et d'observer la puissance curative de la vapeur du charbon de terre, sur laquelle il a déjà fait, lorsque le choléra régnoit à Orléans, des observations qui ont été imprimées.

— Le tribunal de première instance d'Orléans est en ce moment saisi de la revendication par l'état du domaine de Chambord. Le 7, il a entendu Me Baudry père, avocat de l'administration, qui a cherché à établir que Chambord étoit un apanage. Me Bérard des Glajeux, avocat de M. le marquis de Pastoret, tuteur de M. le duc de Bordeaux, a pris la parole le 8, et détruit avec vigueur et talent toutes les considérations mises en avant par son adversaire. M. Bérard des Glajeux n'a point plaidé avec ses convictions politiques, comme, assez maladroitement, Me Baudry l'avoit fait pressentir la veille. Là, elles ne signifioient rien; il les a gardées dans son cœur. Après avoir tracé un beau tableau des destinées du château de Chambord, tour à tour témoin de grandes gloires et de grandes infortunes, l'avocat de M. le duc de Bordeaux a établi le droit, et demandé justice à la justice. « Si celui qui étoit appelé lors de sa naissance aux destinées du trône, a-t-il dit, a tout perdu aujourd'hui dans sa patrie, j'ajouterai, moi, avec confiance : *Vers la justice*; c'est vers elle que j'élève mes regards avec espoir, au nom de ce jeune prince; c'est en vous, messieurs, que j'invoque un appui, non pas pour son malheur, ce n'est pas ainsi qu'il veut être jugé, mais pour les droits qui lui appartiennent et qui ne peuvent lui être enlevés sans faire violence aux principes les plus incontestables de la propriété. » Le 9, le procureur du roi a pris la parole. Ses conclusions ont été favorables aux droits de M. le duc de Bordeaux. Il a déclaré que rien de ce qui auroit pu constituer un apanage n'avoit été fait à l'égard de Chambord. Le tribunal a remis au 21 le prononcé du jugement.

— M. Gattier, ancien préfet de Moulins, a quitté cette ville vendredi dernier. Le *Journal du Bourbonnais* dit qu'avant son départ, M. Gattier a reçu les nombreux témoignages d'estime qui lui étoient dus à cause de sa bienveillante et sage administration.

— D'après la *Gazette du Limousin*, M. Dumont, de Jumilhac, doit sa nomination à la sous-préfecture de Saint-Girons (Ariége), à la protection du général Bugeaud, son parent.

— Badouix, préfet de la Nièvre, vient d'être nommé officier de la Légion-d'Honneur.

— La *Gazette d'Auvergne* du 9 annonce qu'elle vient de recevoir une assignation du procureur-général de Riom, pour comparoître le 18 devant les assises du Puy-de-Dôme, comme accusée d'avoir exposé, par un article intitulé *septième anniversaire des glorieuses*, le gouvernement au mépris et à la haine des citoyens.

— Les voleurs, après avoir long-temps exploité Nantes, étoient allés exercer ailleurs leur coupable industrie. Il paroît qu'ils sont revenus dans cette ville avec des renforts; dans la nuit du 8 au 9, de nombreux vols y ont été commis dans différens quartiers.

— La police a arrêté le 7, à Lyon, un individu qui s'étoit présenté chez un orfèvre, pour lui vendre diverses pièces d'argenterie parmi lesquelles se trouvoient des débris d'ostensoirs et autres vases d'église.

— Nous lisons dans un journal qu'un violent incendie ayant éclaté dans le hameau de Dagnon, près Chatillon (Ain), M. l'abbé Pardoux, vicaire de ce dernier endroit, s'y est transporté la nuit et a pénétré, en courant le plus grand dan-

ger, dans une chambre où se trouvoit un tout jeune enfant qui ainsi a été arraché par lui à une mort certaine.

— Le paquebot le *Sésostris*, porteur de la correspondance du Levant, est entré, ces jours-ci, dans le port de Marseille, avec un matelot convalescent d'une gastrite. Comme le premier pestiféré du *Léonidas* étoit, disoit-on, atteint de la même maladie, la *Gazette du Midi* engage l'intendance sanitaire a bien prendre ses informations avant d'accorder la libre entrée aux passagers du *Sésostris*.

— On va construire à l'Hôtel-Dieu de Marseille une vaste salle pour les blessés, qui remplacera celle actuelle, si peu saine que le plus grand nombre des amputés ne peuvent survivre que de quelques jours à l'opération. Le conseil municipal a voté l'année dernière 43,000 fr. pour cet objet. C'est M. Capus, membre du conseil municipal, et non pas, comme on l'a dit à tort, M. le docteur Reymonet, qui a provoqué ce vote. M. Capus, averti par un médecin du danger que couroit un malheureux auquel il s'intéressoit, et qui venoit de subir une opération chirurgicale, l'avoit fait transporter chez lui et coucher dans son propre lit; il eut le bonheur de le sauver, et ce fut après cet événement qu'il sollicita, au nom des pauvres, la construction d'une nouvelle salle.

— Depuis quelques jours, écrit-on de Bordeaux, à la date du 8, il y a de violentes rixes entre les compagnons boulangers. La police a fait quelques arrestations.

— M. Laporte, premier avocat-général à la cour royale de Pau, vient d'être élu membre du conseil général des Hautes-Pyrénées.

EXTÉRIEUR.

NOUVELLES D'ESPAGNE.

D'après une correspondance libérale de Bayonne, le 6 août, le général carliste Guibelalde vient de détacher un de ses bataillons sur Panacerrada pour renforcer le corps de troupes qui, sous la direction immédiate du capitaine général Tranga, bloque ce point fortifié. On croit que l'attaque générale ne tardera pas à avoir lieu.

— La semaine dernière, un petit navire est arrivé à Poole (Angleterre) ayant à bord 300 hommes de la légion britannique. Ils étoient dans un tel état de misère, que la charité publique a été obligée de venir à leur secours.

— Le *Moniteur* publie la dépêche télégraphique suivante de Bordeaux, le 9 août : « Le 30, Espartero étoit arrivé à Fortanete; le même jour, Oraa occupoit Mosqueruela, après avoir battu quelques bataillons ennemis qui s'opposoient à son mouvement. Un bulletin publié le 4 à Saragosse par le gouverneur annonce qu'une forte division carliste seroit arrivée dans la direction de Belchite, et occupoit Mosquela et Bleza-Zuara. L'expédition de Castille étoit le 31 dans les environs de Roa, sans direction connue. »

— Fortanete, où se trouvoit Espartero le 30, n'est qu'à deux lieues de Cantavieja, et Mosqueruela, où étoit Oraa, se trouve à peu près à la même distance dans une autre direction. Les généraux révolutionnaires semblent être décidés à attaquer la place d'armes carliste du Bas-Aragon.

— Le journal ministériel du soir publie deux dépêches télégraphiques; la première de Bordeaux, le 10 août, annonce que, Charles V se dirigeant sur Villafranca, Espartero et Oraa marchoient sur cette ville le 31 juillet.

La deuxième dépêche de Bayonne, aussi le 10, est ainsi conçue : « D'après les dernières nouvelles reçues à Madrid le 6, l'expédition Guergué, forte d'environ 5,000 hommes et 200 chevaux, est entrée à Ségovie. La forteresse, gardée par 200 ou 300 hommes, a capitulé. Les carlistes ont continué leur route vers le Guadarramo. Ces événemens n'inspiroient

pas de crainte sérieuse pour la sûreté de la capitale. »

Ségovie, ville forte sur l'Erenna, dans la vieille Castille, est à 14 lieues de Madrid. et compte 8,000 habitans. Il y a à Ségovie une école d'artillerie et un hôtel des monnoies.

Les élections connues à Londres, le 8, se divisoient en 275 pour les whigs et 266 pour les tories. Comme on voit, la majorité pour les radicaux n'étoit plus que de 9.

— On connoissoit le 9 à Londres 573 nominations; il ne restoit plus que 92 élections à faire.

—Les troubles de Wakefield, à propos des élections, ont coûté la vie à deux personnes. L'une d'elles est M. Maude, homme d'une grande fortune, et magistrat du comté.

— Pendant les élections de Belfast (Irlande), environ 200 personnes étoient réunies dans la salle d'Exchange-Buildings, pour entendre les discours des candidats libéraux, lorsque le plancher s'enfonça tout à coup. Plus de 100 personnes ont été blessées, dont 15 grièvement. Deux ont été tuées.

— Le roi et la reine des Belges sont partis le 7 pour les eaux de Spa.

— Il est arrivé récemment à Bruxelles trois négocians persans qui vont se rendre à Paris.

— La jurisprudence de la cour de cassation de Belgique en matière de duel, qui est la même que celle dernièrement adoptée par la cour de cassation de France, trouve comme cette dernière quelques opposans. La chambre du conseil du tribunal de 1re instance de Bruxelles a rendu le 4 une ordonnance de non-lieu à l'égard d'un employé prévenu d'avoir blessé grièvement en duel un clerc de notaire.

— Le choléra décroît à Naples; cependant il y avoit encore eu 228 cas le 22 juillet, 195 le 23. et 157 le 24. Le premier jour il y avoit eu 145 morts, 112 le deuxième, et 110 le troisième.

Une lettre de Palerme du 24 juillet annonce que depuis trois jours il n'y avoit eu aucun mort du choléra. La terreur avoit cessé, on cherchoit ses parens et ses amis, les boutiques se rouvroient, et on reprenoit les affaires.

— Il est difficile de connoître la vérité sur l'insurrection militaire du Portugal en faveur de la charte de don Pedro. Pendant que les journaux de Lisbonne annoncent la dissolution complète des corps qui s'étoient insurgés, les correspondances publiées par les journaux anglais représentent la révolte comme triomphante, ou du moins comme faisant tous les jours de nouveaux progrès, et font ressortir toutes les contradictions qu'offrent les nouvelles publiées par le gouvernement portugais.

— Le *Journal de Francfort* annonce que le roi de Sa e, actuellement à Laibach, est dangereusement malade.

— Le comte de Walsh, dont les papiers ont été saisis dernièrement à Strasbourg, étoit, le 30 juillet, à Vienne.

— La *Gazette d'Augsbourg* dit qu'à la date du 30 juillet, l'impératrice d'Autriche étoit malade, mais qu'on pensoit que S. M. seroit prochainement rétablie.

Le Gérant, **Le Besgue.**

BOURSE DE PARIS DU 11 AOUT.

CINQ p. 0/0, j. du 22 mars. 110 fr. 45 c.
QUATRE p. 0/0, j. de mars. 101 fr. 10 c.
TROIS p. 0/0, j. de déc. 79 fr. 15 c.
Quatre 1/2 p. 0/0, j. de mars. 000 fr. 00 c.
Act. de la Banque. 2425 fr. 00 c.
Bons du Trésor. 0 0/0.
Rente de la Ville de Paris. 000 fr. 00 c.
Oblig. de la Ville de Paris. 0000 fr. 00 c.
Quatre canaux. 1207 fr. 50c.
Caisse hypothécaire. 790 fr. 00 c.
Rente de Naples. 97 fr. 00 c.
Emprunt romain. 101 fr. 1/4
Emprunt Belge. 103 fr. 0/0
Emprunt d'Haïti. 335 fr. 0/0
Rente d'Espagne 5 p. 0/0. 22 fr 3/4

PARIS. — IMPRIMERIE D'AD. LE CLERE ET Cᵉ,
Quai des Augustins, 35.

L'AMI DE LA RELIGION paroît les Mardi, Jeudi et Samedi.

On peut s'abonner des 1er et 15 de chaque mois.

N° 2850.

MARDI 15 AOUT 1837.

PRIX DE L'ABONNEMENT

	fr. c.
1 an	36
6 mois	19
3 mois	10
1 mois	3 50

LA RELIGION,

FONDEMENT DE LA SOCIÉTÉ.

« Chrétien est mon nom : Catholique est mon surnom. » Ces belles paroles d'un grand et saint évêque (1) semblent être encore aujourd'hui la devise du peuple et de la province dont sa doctrine et ses vertus faisoient autrefois l'ornement. Telle doit être aussi, en ce moment plus que jamais, la devise de tout bon Français. On peut dire que toutes les destinées, passées, présentes et futures de la France, sont dans cette maxime. En effet, la France n'a été heureuse, paisible, puissante et glorieuse, qu'autant qu'elle lui a été fidèle. C'est parce qu'elle n'a jamais eu la douleur de voir altérer ce principe dans les races royales appelées par la providence à la gouverner, qu'elle a montré à l'univers la plus longue et la plus brillante succession de grands et vertueux monarques dont l'histoire d'aucun peuple du monde ait jamais pu s'enorgueillir. Clovis n'a été le vrai fondateur du royaume de France, que du moment où il s'est déclaré chrétien et catholique. C'est ce grand principe qui a fait la France. On ne peut y toucher, l'expérience le prouve, sans la blesser au cœur. Comme il est tout pour l'homme, il est tout pour les états. C'est lui qui a donné à notre si belle patrie ses treize siècles de gloire et son antique constitution, d'autant plus stable qu'elle n'étoit pas écrite, et dont la durée a surpassé celle de toutes les constitutions connues. C'est à ce principe que nous devions ce gouvernement *qui alloit tout seul comme la nature*. C'est lui qui avoit mis dans nos cœurs ces sentimens héréditaires de fidélité, de franchise, d'élévation et de bonté que toutes les nations aimoient et admiroient dans le caractère français, et qui le distinguoient de celui de tous les autres peuples. Enfin, c'est de ce principe si fécond, parce qu'il renferme toute vérité, que la France a reçu toutes ses prospérités, toutes ses splendeurs, ses plus sages ministres, ses plus vaillans capitaines, ses chefs-d'œuvre littéraires, ses monumens, ses vertus et ses lois. Ce principe abandonné, les Français ne seront plus qu'une nation impie, sans foi, comme sans Dieu, qui fera horreur aux peuplades même les moins civilisées ; et ce qui se passe actuellement dans notre colonie africaine ne le prouve que trop (2).

Que penser donc aujourd'hui des espérances coupables de quelques Français, à qui Luther et Calvin, ou plutôt Rousseau et Voltaire ont fait oublier qu'ils l'étoient? Que penser de l'indifférence de certains esprits, qui, préoccupés d'objets dont l'importance, quelque graves qu'ils puissent être d'ailleurs, disparoît devant de tels intérêts, voient sans effroi les dangers que court la foi dans un pays dont elle est la vie, comme elle est celle des ames, sans songer que, si la religion de vérité est ôtée à la France

(1) Saint Pacien, évêque de Barcelonne.

(2) Voyez dans la *France* (14 juillet 1837), un article curieux, à ce sujet, extrait de la Bibliothèque de Genève.

qui est, pour ainsi dire, son ouvrage, toute prospérité temporelle s'évanouit, comme toute espérance spirituelle, l'état se dissout, la famille est détruite, et l'homme n'est plus rien?... Mais non : espérons plutôt que ces dangers et ces menaces ranimeront la foi dans les cœurs où elle n'est pas tout-à-fait éteinte, et que l'honneur, antique idole des Français, prêtant son appui à la religion, sa compagne inséparable, on sentira combien il seroit lâche d'abandonner l'Eglise, cette mère si tendre, dans les jours de son affliction, et combien il est noble de se déclarer hautement chrétien et catholique, quand toutes les passions déchaînées et toutes les fausses doctrines triomphantes s'efforcent de nous ravir plus que la vie, la foi.

Au reste, il n'est plus temps de se faire illusion : l'incrédulité absolue est aujourd'hui le seul appui de l'hérésie. Les controverses théologiques ne font plus de conquête. Est-il un homme éclairé et réfléchi qui puisse croire de bonne foi que le monde chrétien a été dans l'erreur jusqu'au XVI[e] siècle, et que, pour connoître la vérité et réformer l'Eglise, on a eu besoin de ces deux fougueux sectaires, qui, pour parler avec Bossuet, « après avoir attaqué les hommes mortels, ont tourné leur bouche contre le ciel (3)? » Non; personne ne s'échauffe, au temps où nous sommes, pour des nouveautés de doctrine ou de dogme. Les blasphêmes de la moderne philosophie ont mis dans les esprits trop d'indifférence ou de préoccupation, pour leur permettre de s'intéresser à des thèses abstraites dont nos pères, chrétiens zélés, sentoient si bien l'importance. Il ne reste de toutes les théories de Luther et de Calvin, que ce qui en a toujours fait le fonds : l'irréligion, l'orgueil, l'indiscipline et la licence (4). Leurs principes de philosophie et de théologie seroient morts depuis long-temps, si Rousseau, Voltaire, Diderot, d'Alembert, et cette nuée de malheureux sophistes qui ont ravagé l'Europe, n'étoient venus les ressusciter en les transformant en une impiété déclarée, ou en un pyrrhonisme universel. « Le déisme, a dit un grand génie, n'est qu'un athéisme déguisé. » Ajoutons aujourd'hui que le protestantisme n'est plus qu'un déisme, et même un déisme non déguisé, puisqu'il a abandonné publiquement dans l'enseignement de ses écoles, la vérité fondamentale du christianisme, ce dogme qui vivifie l'homme et la société, que l'histoire de tous les siècles atteste et démontre, la divinité du Sauveur du monde.

O vous tous, Français de nom et de cœur, ouvrez les yeux : voyez dans quel abîme veut vous entraîner cette philosophie dont vous connoissez les œuvres, et qui a fait tous les malheurs de votre pays. Voyez sa marche insidieuse; et que ses succès funestes dévoilent à vos regards ses complots. Les mots de tolérance et de liberté sont dans sa bouche : mais la persécution et la tyrannie sont dans son cœur, et elle l'a assez prouvé quand elle a été la maîtresse. Liberté et tolérance, vous ne les trouverez que dans la foi catholique, parce que, sans être indifférente pour l'erreur, qu'elle ne peut ni ne doit s'empêcher de condamner, elle est, pour l'infortuné qui s'égare, toute charité, comme le Dieu dont elle émane. N'opposons plus aux re-

(3) *Hist. des Variat.*, liv. IX, 85.

(4) Voy. à ce sujet dans la *France* (16 juillet 1837), un article d'*un abonné*.

proches et aux sollicitations de la conscience ce vain prétexte, qui, d'ailleurs, ne peut rien et ne conclut rien contre la vérité, que l'on ne doit pas quitter la foi de ses pères. *Pour tout Français*, même pour tout chrétien, *la foi de ses pères est la foi catholique*. Il ne s'agit plus aujourd'hui, comme au temps de Leibnitz et de Bossuet, de quelques dissentimens sur des mystères ou des points de dogme : il s'agit d'être impie ou fidèle. Le temps approche, s'il n'est déjà venu, où il n'y aura pas de milieu entre être catholique ou athée : *To be, or not to be* (5).

Chrétiens donc, qui que vous soyez, qui tenez encore à cet auguste nom ; chrétiens, de toutes les opinions, de tous les états, de toutes les sectes; Français qui aimez votre pays, pères de famille qui frémiriez, si vous pouviez prévoir que le flambeau de la foi ne dût plus luire pour votre postérité : ah ! réfléchissez, réfléchissez *dans votre cœur* (6) sur l'état déplorable où une philosophie qui ne sait que séparer, aigrir et détruire, a mis notre malheureux pays, sur les piéges qu'elle lui tend encore, sur les nouveaux désastres qu'elle lui prépare. C'est dans la division des cœurs que l'ennemi met ses espérances. C'est la discorde et la haine qui ont fait tous nos maux. Songez qu'il n'est qu'un moyen pour rendre à la France ses belles destinées ; c'est de nous efforcer chacun dans notre position de lui rendre « ces temps où nous étions tous frères par nos croyances (7). »

Attachons-nous à la foi catholique qui est *une*, parce qu'elle est vraie, et qui seule peut nous *unir*. Attachons-nous à cette religion, bienfaitrice du monde, qui, en commandant l'humilité, l'amour et l'obéissance, porte avec elle les seuls élémens du bonheur de l'homme, de la famille et de la société. N'oublions pas que la France a joui de tous les biens tant qu'elle a écouté ses enseignemens salutaires (8), et que ce n'est que lorsqu'elle a cessé d'y être fidèle, que toutes les amertumes et tous les maux sont venus l'accabler (9). Redoublons de zèle à mesure que les ennemis de la religion redoubleront de malice ou d'astuce. Que leurs traits s'émoussent contre l'impénétrable bouclier de la foi. Que la vérité, qui fit la gloire, le bonheur, l'existence même de notre patrie, nous unisse tous dans son sein pour nous arracher à l'abîme qu'on creuse sous nos pas, et nous sauver tous ensemble. Oui, en voyant s'amonceler les orages, embrassons plus étroitement que jamais la colonne du salut. Battus des vents de l'incrédulité, de l'orgueil et de la discorde, entrons dans cet asile d'humilité et de paix que nous ouvre la vérité. Renouvelons avec un inébranlable acquiescement les vœux sacrés sous l'auspice desquels a commencé notre vie, ces vœux, depuis cent fois ratifiés par notre jeune et tendre ferveur; et que chacun de nous, heureux

(5) « Catholique ou déiste, disoit Fénelon, il n'y a pas d'autre alternative. » Or, qu'est le déisme ? Bossuet l'a dit.... (Voyez *Voyages d'un gentilhomme irlandais*, etc., par M. Th. Moore, page dernière).

(6) *Recogites in corde tuo.* (Deut. VIII, 5.) *Desolata est terra, quia nullus est qui recogitet corde.* (Jerem. XII, 11.)

(7) Histoire du pape Pie VII, par M. le chevalier Artaud. Voyez l'*Ami de la Religion* (20 et 22 juillet 1837.)

(8) *Venerunt... mihi omnia bona pariter cum illa.* (Sap. VII, 11.)

(9) *Scito et vide quia malum et amarum est dereliquisse te Dominum Deum tuum.* (Jerem. II, 19.)

de *la foi de ses pères* et du pays qui l'a vu naître, réponde hautement à toutes les attaques que l'ennemi de son Dieu pourroit diriger contre lui : « Je suis Français. *Chrétien est mon nom; Catholique est mon surnom.* »

LE COMTE DE MARCELLUS.

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

ROME. — Le *Diario* du 1er août contient un très-long article où on s'efforce de rassurer le peuple relativement aux cas de choléra. On paroît croire qu'il est douteux que les cas de maladie qui se sont manifestés appartiennent au choléra. On cite à cet égard l'opinion des professeurs les plus habiles. Cependant on a coupé les communications avec l'hôpital de Saint-Jacques. Le bruit s'est répandu que ce sont les soldats du cordon sanitaire qui ont apporté le choléra. L'article du *Diario* dément ce bruit, et rapporte toutes les précautions prises par le gouvernement pour la santé publique. On engage les esprits à se calmer, et on prévient qu'on prendra des mesures sévères contre ceux qui tenteroient d'exciter quelque désordre par des bruits calomnieux.

Du reste, les prières continuent; on s'y porte en foule. Les églises, dont plusieurs sont fort grandes, ne suffisent pas à la foule, et beaucoup de monde reste en dehors. Des images de la sainte Vierge sont exposées dans les rues à la vénération des fidèles, et les habitans du quartier de l'hospice des Incurables ont illuminé ces images le 1er août au soir pour montrer leur confiance en la Mère de Dieu.

On annonçoit à la date du 3 août, que depuis trois jours aucun cas suspect n'avoit été remarqué.

Le choléra s'est déclaré avec quelque violence à Pontecorvo, principauté dépendante du Saint-Siége. Le gouvernement pontifical y a envoyé sur-le-champ un médecin habile qui avoit déjà soigné les cholériques à Ancône. La maladie ne paroît pas y avoir fait de grands progrès. Elle a fait invasion à Monte-San-Giovanni et à Ceprano, quinze lieues de Rome; vingt-quatre individus ont été attaqués à Ceprano, et neuf sont morts. Depuis quelques jours il n'y a pas eu de nouveaux cas. En deçà il y a un cordon sanitaire très-sévère.

PARIS. — Le jour de l'Assomption, M. l'Archevêque officiera pontificalement à Notre-Dame et donnera à l'issue de la messe solennelle la bénédiction papale à laquelle est attachée une indulgence plénière.

L'église Saint-Germain-l'Auxerrois se restaure bien lentement; cependant il y a plusieurs choses réparées. Le fronton cassé au-dessus du portail est refait, mais il n'est pas surmonté d'une croix comme autrefois. Le portail a été nettoyé comme tous les murs intérieurs de l'église. Les carreaux ont été remis partout aux fenêtres, et les vitres restantes ont été nettoyées. La toiture est réparée. Du reste, depuis long-temps on ne voit pas d'ouvriers dans l'église.

Le maître autel paroît restauré. La riche garniture d'autel donnée par Charles X avant la révolution est replacée. Elle avoit été portée au Louvre, après avoir souffert quelques dégâts. Le fabricant de bronzes qui l'avoit fournie, M. Choiselat, l'a restaurée avec goût, et elle orne fort bien le maître autel.

La chapelle de la sainte Vierge est réparée. La statue et la colonne ont été nettoyées. Les tableaux à droite et à gauche ont été apparemment retrouvés, car ils paroissent les mêmes qui existoient autrefois. Cette chapelle ne porte plus de traces de dévastation; seulement la grille de

communion manque encore. On n'y dit pas encore la messe.

Il y a quatre autres chapelles restaurées; celle de saint Germain, patron de l'église, qui est dans le bas-côté vis-à-vis la chapelle de la sainte Vierge, et qui avoit moins souffert; celle qui étoit dédiée au Sacré-Cœur, et qui est au fond de l'église, le tableau manque encore; la chapelle de saint Vincent de Paul, qui est parallèle à celle-ci, et qui n'a non plus ni tableau ni grille de communion; on y a mis provisoirement une petite satue de la sainte Vierge, en attendant que la grande chapelle qui lui est consacrée soit complètement restaurée. La chapelle du Purgatoire, qui est immédiatement à droite, est à peu près restaurée.

Voilà, avec les confessionnaux qui ont été réparés ou refaits en entier, les plus importantes réparations qu'on ait faites. Les autres chapelles présentent toujours le plus triste spectacle; les autels sont dégradés, les tableaux manquent, tout porte des traces de mutilation. On voit qu'une effroyable tempête a passé par là. On est en train de faire disparoître ce qu'il y a de plus hideux dans ces dégradations.

La salle des fonts ne paroît point remise en état. On a bouché des trous faits à la chaire dans le temps du désastre; mais l'ignoble échelle provisoire est encore là; on s'occupe probablement de faire un nouvel escalier. Rien n'est refait au banc d'œuvre; c'est là que les traces de dévastations sont plus apparentes. Il sera plus difficile de les faire disparoître complétement et de remplacer les sculptures en bois et les autres détails de menuiserie qui ornoient ce banc d'œuvre et qui en faisoient un monument très-remarquable. Les bancs en dehors du chœur qui étoient loués ne sont pas encore refaits.

Tel est l'état de l'église, dressé d'après une inspection exacte des lieux. Un journal a dit, le 3 août, qu'elle portoit encore *toutes les traces du vandalisme*. Ceux qui l'ont vue immédiatement après l'ouverture reconnoissent qu'il y a une grande différence entre le spectacle qu'elle présentoit alors et celui qu'elle offre aujourd'hui. L'œil est encore attristé des vestiges des dévastations précédentes, mais il y a eu néanmoins des réparations importantes, comme on le voit par les détails que nous venons de donner.

Ce qu'il y a de fâcheux, c'est qu'il paroît que la ville ne fait rien. C'étoit à elle à restaurer l'église. Une loi plusieurs fois appliquée est formelle à cet égard, et puis un sentiment de convenance et de justice vouloit qu'on fît disparoître au plus tôt les vestiges d'un désastre honteux pour notre civilisation. Il sembloit que l'autorité locale dût tenir à honneur d'effacer promptement ces traces peu honorables d'un moment de vertige, et qu'elle ne laisseroit pas à d'autres le soin de pourvoir aux dépenses. Nous croyons savoir que des réclamations réitérées lui ont été adressées à cet égard. Comment des demandes si légitimes n'ont-elles pas été accueillies? La fabrique jusqu'ici a presque tout fait, mais cette fabrique, on le conçoit, est fort pauvre et il est impossible qu'elle suffise à tant de dépenses à la fois. Car elle n'a rien trouvé dans la sacristie et il faut la renouveler en entier depuis le plus petit linge jusqu'aux ornemens et tous les accessoires indispensables.

On annonce aujourd'hui que l'intendant de la liste civile a envoyé à cette église un bel ornement qui doit servir le jour de l'Assomption.

La ville de la Bassée, arrondissement de Lille, a été troublée le 31 juillet par une scène scandaleuse. M. l'évêque de Cambrai, arrivé le soir d'Armentières, où il avoit donné

la confirmation, venoit de se mettre à table chez le curé de La Bassée, quand le maire, son adjoint et le conseil municipal arrivèrent au presbytère. Ils présentèrent au prélat un énorme mémoire en plusieurs feuilles de papier; le maire, sur sa demande, lui en présenta le résumé de vive voix. Le conseil vouloit que le chef de la musique de la garde nationale fût nommé organiste de la paroisse, que la musique de la garde nationale fût admise dans l'église, que le curé ne prêchât plus le dimanche à la messe du matin.

M. l'évêque fit avec beaucoup de douceur des représentations sur de si singulières demandes. Ce n'étoit point à lui à nommer l'organiste, mais à la fabrique; une musique militaire ne convenoit point à l'église, et enfin le zèle du curé pour l'instruction de ses paroissiens ne méritoit que des éloges. Des murmures couvrirent la voix du prélat qui se retira dans une autre pièce.

Le conseil municipal sortit en colère; on ordonna aux musiciens qui étoient venus donner une sérénade à M. l'évêque de se retirer. On entonna la *Parisienne*. Un rassemblement vint chanter la *Marseillaise* sous les fenêtres du presbytère. On cria *à bas la calotte*. On enleva les guirlandes qui ornoient la façade du presbytère. Tous ces désordres se passoient en face de l'Hôtel-de-Ville, où on ne fit rien pour les réprimer. La masse de la population fut indignée de ces scènes, et les principaux citoyens ont adressé une protestation à M. l'évêque.

Du reste, le prélat a été un peu consolé de l'odieuse conduite des autorités, par l'accueil qu'il a reçu dans la prison de Loos. Les hommes et les femmes que M. l'aumônier avoit disposés à recevoir la confirmation, ont montré beaucoup de recueillement.

Le clergé du diocèse du Mans a pris un vif intérêt au petit-séminaire d'Ajaccio, comme on le voit par la liste des souscriptions. M. l'évêque a donné l'exemple, et a souscrit pour 100 fr.; MM. les vicaires-généraux Lambron et Bourmault, chacun pour 10 fr.; MM. Boreau, secrétaire du prélat, Dorveau, chanoine, et Joanneaux, chanoine honoraire, chacun pour 5 fr.; M. le principal du collége de Courdemanche, pour 100 fr.; M. le curé de Saint-Remi de Château-Gontier, pour 60 fr.; M. Percheron, ancien curé de Châteaudun, pour 50 fr.; différentes personnes de Châtelain, pour 110 fr.; de Château-du-Loir, pour 22 fr.; de Château-Gontier, 19 fr.; de Bonchamp, 20 fr.; de Précigné, 17 fr.; de Bouère, 15 fr.; d'Avoize, 15 fr.; de Segrie, 14 fr.; de Loué, 12 fr.; de Mausigné, 10 fr.; de Vaiges, 10 fr.

M. le curé de Saint-Martin de Mayenne, et le supérieur du petit-séminaire de Précigné, chacun 25 fr.; M. le curé de la Trinité de Laval, 20 fr.; MM. les curés de Sillé-le-Guillaume, de Mont-Saint-Jean et de La Suze, chacun 15 fr.; M. le curé de Lignières-la-Doncelle, 11 fr.; MM. les curés de Vibraye, de Vaiges et son vicaire, de Montjean, de Saint-Calais et de Vancé, chacun 10 fr.; M. le curé d'Orgères, 8 fr.; M. Clocheau, directeur au séminaire, 6 fr.; MM. les curés de Saint-Vincent-des-Prés, de Moncé-en-Saonois, de Saint-Cosme, de Domfront, de Champéon, de Saint-Bié, de Lavenay, de Parigné-le-Polin, de Nouans, de Pirmil, de Grez-en-Bouère, de Challes, de Bourgon et de Saint-Ouen-de-Mimbré, chacun 5 fr.; MM. les curés de Malicorne, 4 fr.; de Voivres et de Juillé, chacun 3 fr.; de Louplande, de Saint-Pater et d'Assé-le-Boisne, chacun 2 fr.; de Sainte-Osmanne, 1 fr.; M. le vicaire de Saint-Cosme, et M. Bignon, prêtre-sacristain de la cathédrale, chacun 2 fr.

Les Sœurs de l'hôpital du Mans, 13 fr. 50 c.; madame de la Poterie, 10 fr.; mesdemoiselles de la Poterie, 3 fr.; M. Reignier, 3 fr.; M. le baron de Fontenay, 3 fr.; mademoiselle Brunot de Maigné, 10 fr.; un anonyme, 5 fr.

Le total est de 938 fr. 50 c. Ainsi le diocèse du Mans est celui qui a réuni le plus de souscriptions après le diocèse d'Auch, dont nous avons précédemment donné les souscriptions.

Au retour d'une visite pastorale qu'a faite pendant deux mois M. l'évêque de Bayeux, et qui a pris tous ses instans et lui a procuré d'abondantes consolations, le prélat a adressé le 27 juillet à son clergé une circulaire pour lui annoncer deux retraites qui auront lieu, l'une à Bayeux du lundi 4 septembre au samedi suivant, et l'autre à Lizieux, du lundi 11 au samedi de la même semaine. M. l'évêque invite les curés à se rendre à la retraite, leur en retrace en peu de mots les avantages et laisse chacun libre de choisir la retraite qui lui conviendra.

A la retraite de Rodez, une circonstance imprévue ayant empêché le prédicateur d'arriver pour le jour marqué, M. l'évêque fit lui-même l'ouverture le 27 juillet au soir. M. l'abbé Dufêtre arriva bientôt après et commença ses instructions le 28 au matin. Une étonnante facilité d'élocution, une parfaite connoissance du cœur humain, un bel organe sont les qualités qui distinguent cet orateur. Aussi eut-il un grand succès parmi un clergé d'ailleurs bien disposé. M. l'évêque ajoutoit ses avis aux instructions du prédicateur. Quoiqu'on n'eût appelé que le tiers des ecclésiastiques en fonctions dans le diocèse, près de quatre cents prêtres ont suivi les exercices. La clôture de la retraite eut lieu le 3 août à la manière accoutumée. On a profité de la circonstance pour distribuer aux ecclésiastiques les réponses aux questions proposées dans les conférences de l'année passée, et les sujets des conférences de l'année prochaine. Par la même occasion on a reçu les souscriptions à la caisse de prévoyance qui est dans un état prospère et les offrandes pour l'œuvre de la Propagation de la Foi qui a pris un grand développement dans le diocèse.

La retraite ecclésiastique du diocèse de Soissons a eu lieu au grand séminaire; elle a commencé le 3 août et fini le 10. Les exercices étoient donnés par M. l'abbé Hilaire Aubert, grand-vicaire de Sens. Il y avoit deux discours par jour et une conférence. La méditation du matin étoit faite par M. l'abbé Lequeux, supérieur du grand séminaire, d'après le sermon de la veille. Les ecclésiastiques étoient au nombre de cent trente. M. l'évêque a présidé constamment les exercices, donnant l'exemple de la plus grande régularité. Le dernier jour il a promulgué les nouveaux statuts qu'il donne à son diocèse.

M. l'abbé H. Aubert doit donner les retraites pastorales de Grenoble et de Bourg.

L'abbé Capitaine, curé de Servières, prêtre fort zélé, sur lequel nous avons donné une petite notice, N° du 24 avril 1824, avoit réuni à Servières quelques élèves qu'il formoit pour l'état ecclésiastique. Cet établissement s'accrut et fut favorisé par M. l'évêque de Limoges. Depuis, l'évêché de Tulle ayant été rétabli, le petit séminaire de Servières devint l'objet de l'attention spéciale de M. l'évêque de Tulle. M. l'abbé Touron, qui a été élevé dans la maison, en a été nommé supérieur et a fait prospérer l'établissement par son zèle, son activité et ses soins pour une bonne discipline. Les examens qui ont eu lieu le 2 août, et

qui étoient présidés par M. l'évêque, ont montré la force des études. M. Touron a mis en jardin botanique une partie du terrain de l'établissement, qui se trouve situé sur une montagne, et les élèves ont répondu cette année sur les trois parties de l'histoire naturelle. Comment ce petit-séminaire a-t-il pu prospérer, placé comme il est dans un bourg peu accessible, où l'on arrive à peine en voiture, où rien n'attire la curiosité, où le commerce est nul? C'est le cas de reconnoître quel avantage ont les établissemens où la religion préside.

Un ecclésiastique recommandable par son mérite, son savoir et ses ouvrages, est mort à Rimini le 5 juin dernier, dans sa 60e année; cet ecclésiastique, connu et estimé en Italie, est M. Louis Nardi, né à Savignano le 17 août 1777. Il fut un des principaux fondateurs de l'Académie du Rubicon, et chanoine de la collégiale de Sainte-Lucie. Il passa la plus grande partie de sa vie à Rimini, où il étoit bibliothécaire de la bibliothèque Gambalunghi, et où il exerça long-temps le ministère des ames dans la paroisse de Saint-Jean-l'Evangéliste, dont il étoit prévôt. Son savoir dans les matières d'érudition et d'antiquités a paru dans plusieurs opuscules qui ont été recueillis dans le Journal des Arcades. Pie VIII lui conféra un bénéfice dans la Marche d'Ancône et l'encouragea dans ses travaux par un Bref honorable.

L'abbé Nardi avoit principalement étudié l'Ecriture sainte et l'antiquité ecclésiastique. De là plusieurs traités et dissertations, parmi lesquels nous citerons la *Défense du titre de l'église cathédrale de Rimini*, son grand ouvrage des *Curés*, et celui qu'il avoit annoncé sous le titre d'*Opinion sur le grand nombre des catholiques adultes qui seront sauvés*; ouvrage qui est à moitié terminé, et qui seroit, dit-on, propre à fortifier l'espérance chrétienne. La *Voix de la Vérité* annonce qu'elle connoît un autre écrit de Nardi qui est achevé, et qui est fait pour réveiller de son assoupissement la génération qui s'endort dans une profonde indifférence. Nardi combattit la philosophie du XVIIIe siècle, soit par plusieurs articles dans la *Voix de la Raison*, soit dans le recueil des *Calebibliophiles*.

Mais ce qu'il faut surtout louer dans l'abbé Nardi, c'est son attachement à la religion et son zèle dans l'exercice du ministère. Assidu au confessionnal, il attiroit les pécheurs par sa charité. Son talent pour la parole étoit tel, que toutes les classes s'empressoient pour entendre ses explications de l'évangile et ses catéchismes. Il prêchoit d'ailleurs encore plus par ses exemples que par ses discours. Généreux pour les pauvres, miséricordieux pour les infirmes, sa vie s'est écoulée dans la pratique des vertus. Il souffrit avec patience les angoisses d'une longue maladie, reçut plusieurs fois les sacremens, et mourut plein d'espérance dans la miséricorde divine.

POLITIQUE.

La semaine dernière a été féconde en parricides. Trois exemples de ce genre ont été recueillis par les journaux avec des détails qui glacent l'ame d'horreur et d'effroi. Après ces crimes-monstres, nous ne connoissons rien de plus triste et de plus déplorable que les complicités du code pénal, qui, avec ses *circonstances atténuantes*, arrive presque toujours au secours des auteurs de ces énormités. Car, il n'en faut pas douter, si elles se reproduisent et se multiplient avec un aussi effroyable progrès, la cause en doit être attribuée en grande partie à cette législation molle et relâchée qui a précisément choisi pour vouloir se donner des airs de philantropie, l'époque où tous les freins de la religion et de la morale étoient

rompus, et laissoient la société presque sans défense.

Mais il est une autre cause qu'on peut assigner à ces affreuses plaies ; c'est la justice du ciel, qui, dans la distribution de ses châtimens, s'en prend aux véritables auteurs du mal, en se servant de la main des enfans pour punir les parens coupables. Ceux-ci ne recueillent souvent que ce qu'ils ont semé. Ils ont dédaigné de les élever dans la crainte de Dieu et de sa justice. Ils ont porté la négligence jusqu'à ne pas leur apprendre son nom, et ce qui est plus horrible encore, ils n'ont pas craint de leur apprendre à le mépriser et à le blasphémer. Enfin, ils ne se sont pas mis sous la protection des principes et des saintes lois qui conjurent le mal, qui brisent les passions et détournent les périls. Ces principes et ces saintes lois les ont abandonnés à la mauvaise nature de leurs enfans; et en cela ils ne font que recueillir les fruits de l'arbre sauvage qu'ils n'ont pas voulu prendre la peine de cultiver. Tant que les pères ne remettront pas Dieu entre eux et leurs fils, les mêmes horreurs se reverront, et la justice d'en haut ne cessera de peser de plus en plus sur les uns et sur les autres.

Un employé des postes vient de passer en jugement devant la cour d'assises de la Seine, pour s'être approprié des échantillons de dentelle d'une certaine valeur, envoyés de Bruxelles à Paris dans des lettres cachetées. La soustraction et la vente de ces objets ont été constatées par des preuves irrécusables et par les aveux de *l'accusé*. Mais les jurés, ayant pris en considération ses bons antécédens, l'ont renvoyé absous.

Cet acquittement est fort heureux pour lui sans doute; mais il nous paroît bizarre que la société ait à souffrir de la bonne renommée des gens qui lui font tort, et qu'elle soit obligée de payer ainsi leurs bons antécédens. A notre avis, c'est le contraire qui devroit être établi. Car enfin, avec les malhonnêtes gens, elle a du moins la ressource de pouvoir se méfier d'eux, et de prendre garde à ce qui peut lui arriver de leur part. Elle a d'ailleurs, en les poursuivant, l'espérance de se faire rendre justice et d'obtenir des réparations. Au lieu que la voilà désarmée contre les bons voleurs, et réduite à préférer les mauvais, comme lui offrant plus de prise et d'avantage que les autres. Il faut convenir au moins que ceci est fort singulier, puisque, d'après ce renversement d'idées, les gens qui auront désormais des sûretés à prendre dans le commerce de la vie devront commencer par se méfier des bons antécédens, et chercher leurs garanties dans les mauvais.

PARIS, 14 AOUT.

Par suite de la nomination de M. Napoléon Duchatel à la préfecture des Basses-Pyrénées, le cinquième collége électoral de la Charente-Inférieure s'assemblera à Marennes le 3 septembre pour élire un député.

— M. Leroy, auditeur au conseil d'état et fils du préfet récemment décédé à Pau, est nommé sous-préfet de Marennes (Charente-Inférieure.)

— Un journal assure que M. Granier de Cassagnac va être nommé maître des requêtes.

— Le comte Pozzo di Borgo est arrivé aujourd'hui à Paris, venant de Londres.

— M. Decazes, qu'on disoit malade, est parti bien portant pour Bordeaux.

— L'indisposition de M. Pasquier ne paroît présenter aucune gravité.

— Des lettres de l'île Bourbon de la fin d'avril annoncent qu'à cette époque la colonie étoit fort tranquille et n'avoit pas essuyé d'ouragan. On comptoit sur une belle récolte de sucre. Le conseil colonial avoit ouvert sa quatrième session, et M. Testart venoit d'être réélu président.

— Le colonel Marey, commandant des spahis, est en quarantaine à Toulon. On croit que son corps va être dissous.

— On lit dans le *Moniteur Algérien* du

5, que M. Bresson, intendant civil des possessions françaises dans le nord de l'Afrique, est parti le 4 pour Oran.

— M. Pellion, officier d'ordonnance du ministre de la guerre, arrivé dernièrement à Alger, s'est embarqué le 4 pour Bone, afin d'y voir le gouverneur général.

— L'expédition de Constantine, dit le *Toulonnais* du 9, n'est pas officiellement annoncée, mais il est certain aujourd'hui qu'elle aura lieu. L'apparition de l'armée du bey dans les environs de Bone la rend urgente.

— De son côté, l'*Eclaireur de Toulon* dit que MM. Foltz et Rousseau ont été envoyés à Tunis par le gouverneur général, pour tenter les moyens pacifiques auprès du bey de Constantine, et conclure un traité dans le genre de celui du général Bugeaud.

— Plusieurs journaux qui déjà avoient dit, il y a un mois, que le choléra avoit reparu à Marseille, annoncent que le 6 août il y a eu 15 cas dans cette ville. Les feuilles de Marseille des 8, 9 et 10, plus à même d'être bien renseignées que les feuilles de Paris, gardent heureusement le silence.

— Le duc de Nemours, qui fait un petit voyage en mer, est arrivé le 12 à Brighton.

— Ces jours derniers, la police a fait une visite domiciliaire chez M. Auguste Johannet, jeune avocat, qui a défendu avec beaucoup de talent un grand nombre d'accusés vendéens. Comme il étoit à la campagne, on a opéré, ainsi que chez MM. Berryer, Walsh et Nettement, avec l'aide d'un serrurier. Cette visite domiciliaire a été sans résultat pour la police.

— La cour de cassation vient de décider que la purge par l'acquéreur des biens du mari de l'hypothèque légale de la femme, ôte à celle-ci tout droit au prix.

— M. de Sauley, capitaine d'artillerie à l'école d'application de Metz, a obtenu le prix de numismatique, annuellement décerné par l'Institut.

— M. Roussel, ancien négociant en papiers, demeurant rue Saint-André-des-Arts, n° 55, étoit parti hier à huit heures du matin pour son habitation d'Atis. A onze heures, madame Roussel alloit le rejoindre dans une calèche avec ses enfans, lorsque près de la rue de l'Eperon un individu appuya sur la portière un pistolet à deux coups. Madame Roussel, comme une bonne mère, précipita ses trois enfans au fond de la voiture, et se jeta par-dessus eux, leur faisant ainsi un rempart de son corps. Au même moment, la femme de chambre avoit saisi le bras de l'assassin pour l'empêcher d'exécuter son crime, et les passans cherchoient à l'arrêter. Ils s'en emparèrent après une vigoureuse résistance. Le pistolet, qui heureusement avoit raté, étoit chargé avec des chevrotines. Cet homme, nommé Larieux, âgé d'environ 30 ans, exerce l'état de tailleur. Il occupoit dans la maison de M. Roussel une chambre qu'il avoit sous-louée de l'un des locataires. Devant le commissaire de police, Larieux a dit qu'il étoit depuis quelque temps déterminé à se tuer, et que, ne voulant pas mourir seul, il avoit voué madame Roussel à la mort. Dans quel siècle vivons-nous donc ?

— M. Gois, sculpteur du gouvernement, auteur de la statue de Jeanne d'Arc érigée à Orléans, et d'un mausolée en marbre élevé dans l'église Saint-Maurice à Lille, en mémoire du duc de Berry, est mort à Taverny, près de Montmorency. M. Gois est aussi auteur d'une descente de croix placée dans l'église de Saint-Gervais.

— L'historien piémontais, Charles Botta, vient de mourir. Il a écrit l'*Histoire de la guerre de l'indépendance des Etats-Unis*; celle de l'*Italie depuis 1789 jusqu'en 1814*, et l'*Histoire de l'Italie continuée depuis Guicciardini jusqu'à 1789*.

— Un sergent de ville qui vouloit s'emparer d'un chien errant, rue Vivienne, a été mordu à la main. Sa blessure a été sur-le-champ cautérisée. On ignore si le chien étoit enragé.

— On dit qu'on va placer sur les boulevards des Italiens et Montmartre, entre

chaque candélabre éclairé par le gaz, des fontaines jaillissantes formant de petites cascades à trois étages.

— Depuis quelques jours on a livré au public une partie de la pépinière du jardin du Luxembourg.

NOUVELLES DES PROVINCES.

On porte à 158,000 le nombre des visiteurs du musée de Versailles pendant le mois de juillet; pendant le mois de juin le chiffre a été de 145,000.

— Les travaux du pont suspendu de la Roche-Guyon (Seine-et-Oise) avancent rapidement.

— Quatre employés des contributions indirectes de *Vervins* (Aisne) entroient dans le bourg d'Hirson avec cinq individus qu'ils venoient d'arrêter portant du tabac en fraude, lorsqu'un attroupement les a entourés et forcés de lâcher leurs prisonniers.

— Un ancien magistrat fort recommandable par ses principes et par son attachement à la religion, M. Thellier de Poncheville, président honoraire du tribunal de Valenciennes, est mort le 8 août dans cette ville à l'âge de 73 ans. Nous espérons recevoir quelques notes sur cet homme estimable qui étoit chevalier de la Légion-d'Honneur et de l'ordre de Saint-Wladimir de Russie. Toutes les autorités ont assisté à ses obsèques.

— Le duc et la duchesse de Hesse-Darmstadt, venant de la Suisse et se rendant à Mayence, sont arrivés le 9 à Strasbourg.

— M. Hennequin, député, avocat à la cour royale de Paris, plaide en ce moment à Montmédy pour plusieurs communes qui réclament certains droits dans la forêt de Vœvre, lesquels se trouvent contestés par M. Baudry, aussi du barreau de Paris, au nom du duc d'Aumale, légataire du prince de Condé.

— L'exposition de la Société des Amis des Arts et de l'Industrie de Dijon a été ouverte au public le 11.

— M. Albert, ancien député, président du tribunal d'Angoulême, est mort la semaine dernière.

— Le baron Deshodt, ancien sous-préfet de Dunkerque, vient aussi de mourir.

— M. Edmond Méchin, nommé récemment préfet de l'Allier, est arrivé la semaine dernière à Moulins.

— Un maire d'une petite commune de l'arrondissement de Lapalisse voulant obtenir de ses administrés, pour le 29 juillet, une *belle* illumination à bon marché, leur a recommandé dans son programme d'aller ramasser des escargots pour en faire des lampions; ce sera, disoit-il, peu dispendieux, et d'un fort bel effet.

— Le lieutenant-général Meinadier, oncle du préfet du Puy-de-Dôme, est arrivé mercredi à Clermont, pour inspecter la garnison.

— *L'Hermine* dit que les denrées de première nécessité augmentent d'une manière exorbitante à Nantes et dans les environs.

— Depuis quelque temps, on est étourdi à Nantes par de mauvais cors de chasse. Dernièrement un de ces écorcheurs d'oreilles, placé dans l'un des quartiers les plus populeux, avoit tellement excédé ses malheureux voisins, que, n'y pouvant plus tenir, ils résolurent de le faire taire au moyen d'un charivari. Mal leur prit. Le musicien de la mansarde mêla ses accords discordans aux sons aigres des chaudrons de la rue, et c'étoit à n'y pas tenir. Ses pauvres voisins fatigués se retirèrent, et lui prolongea son tintamarre fort avant dans la nuit.

— Des chiens enragés continuent de se montrer sur divers points de Lyon.

— Le sieur Trinquier, de la commune de Villeneuve (Gard), a été tué par les éclats d'une boîte qu'il venoit de faire partir pour la célébration des *glorieuses journées*.

— Une élection, comme nous l'avons annoncé, aura lieu à Agen le 19. Les électeurs de la droite ont choisi pour leur candidat le comte Christophe de Beaumont. Celui du mouvement est M. Laf-

fille de la Jonennenque. Le gouvernement, à ce qu'il paroît, portera M. Bouet, second avocat-général à la cour royale d'Agen.

— Le nommé Gallois, condamné par la cour royale d'Agen à dix-huit mois d'emprisonnement, s'est évadé le 2 de ce mois des prisons de cette ville.

— MM. Barbès, Alberny, Fages, avocat, Trinchan, avocat, Doux, négociant, et Poliopy, aussi négociant, ont comparu le 7 août devant la cour d'assises de Carcassonne, comme accusés d'offense envers un membre de la famille d'Orléans, et d'attaque contre la propriété, le tout résultant d'un écrit qu'ils ont rédigé, et qui a pour titre : *Quelques mots à ceux qui possèdent en faveur des prolétaires sans travail.* Cinq des prévenus ont déclaré qu'ils n'avoient pas distribué l'écrit incriminé; M. Barbès seul a annoncé qu'il en avoit donné quelques exemplaires à des amis. M. Lacombe, procureur du roi, a soutenu l'accusation et cité quelques passages :

« Savez-vous bien que, pendant que leurs estomacs sont torturés par la faim, ailleurs on gaspille des millions pour célébrer les noces de je ne sais quel jeune homme inconnu à la France, avec la fille de quelque hobereau d'Allemagne? Qu'importe, il est vrai, à certaines gens qu'une partie du peuple français meure de faim : ce qui a le droit d'émouvoir leurs entrailles, ce qui excite leur jubilation, c'est que l'aîné de la race a enfin rencontré une épouse. »

M. Lacombe alloit terminer son réquisitoire, lorsqu'ayant prononcé cette phrase : « Accusera-t-on le ministère public de partialité? » Quelqu'un a répondu à voix basse : Il n'y a pas de doute.

Le procureur du roi demanda le nom de l'interrupteur, et M. Barbès se nomma, ajoutant : Oui, vous êtes partial, car vous êtes l'avocat du roi.

Les prévenus déclarés non coupables par le jury ont été acquittés. M. Barbès a été condamné par la cour à un mois de prison, pour outrages envers un magistrat.

EXTÉRIEUR.

NOUVELLES D'ESPAGNE.

Le *Moniteur* publie deux dépêches télégraphiques de Bayonne, le 12 :

« Par décret royal du 6, Madrid a été mis en état de siége, attendu la proximité des factieux, qui, après la prise de Ségovie et de son château, n'ont cependant pas poussé plus loin leurs démonstrations contre la capitale, où règne une tranquillité qu'on espère ne pas voir troublée. Le ministère a été vivement interpellé aux cortès dans la séance du 7 : une proposition dirigée contre lui a été rejetée à la majorité de 76 voix contre 53. On regarde comme imminente une modification au moins partielle du cabinet. »

« La faction, commandée par Elio, forte de 5.000 fantassins et 250 chevaux, est entrée à Ségovie le 3, et s'est dirigée sur Saint-Ildefonse et l'Escurial. Le général Vigo étoit à huit lieues de Ségovie. Le prétendant est toujours dans les environs de Cantavieja. Espartero est entré à Daroca le 6, avec ses troupes. »

— Il y a bien quelque contradiction entre ces deux dépêches, mais le télégraphe nous y a depuis long-temps accoutumés; pendant que la première dit que les carlistes n'ont pas été plus loin que Ségovie, la seconde annonce qu'ils se sont dirigés sur Saint-Ildefonse et l'Escurial. Cette dernière version nous paroît la plus probable. En se portant sur Daroca, Espartero s'est éloigné de Cantavieja et rapproché de Calatayud; il en résulte que le roi Charles V n'a plus devant lui qu'une moitié des forces qui sembloient vouloir gêner ses mouvemens.

— L'expédition de Zariategny a passé le Duero le 1er août, se portant sur Ségovie.

— Le *Journal des Débats*, un peu effrayé de ce qui se passe en Espagne, adresse un long article au peuple espagnol, à l'effet de le convaincre qu'il n'a

rien de mieux à faire que de porter sans se plaindre tout son argent à M. Mendizabal, s'il ne veut pas revoir *le vieux et inflexible absolutisme.* Au lieu de critiquer les emprunts extraordinaires et les vexations de la révolution, la presse espagnole, les membres des cortès et le public devroient trouver tout pour le mieux. On voit que le *Journal des Débats* a sa fortune autre part qu'en Espagne, et que pour lui mal d'autrui n'est que songe.

— Huit malheureux soldats de l'armée de Charles V sont arrivés le 7 à Agen. Il paroît qu'ayant été blessés dans les dernières affaires de la Catalogne, on leur avoit fait espérer qu'en se réfugiant en France ils pourroient plus tard regagner leurs foyers. Mais on les a retenus prisonniers. Comme ils se trouvent dans un état de misère affreux, l'autorité, qu'on n'accusera certainement pas de prodigalité, leur fait donner du pain et un peu de paille pour se coucher.

— Le journal ministériel du soir publie deux dépêches télégraphiques. D'après la première, l'expédition carliste qui avoit passé le Duero le 1er, est entrée à Ségovie le 4 au soir, et pendant la nuit le château a capitulé. La nouvelle Castille a été déclarée en état de siége. Le 4, le roi Charles V étoit à Miambel. Oraa et Espartero suivoient son mouvement; le premier étoit le 4 à Monella, et le second à Torre de los Negros.

La deuxième dépêche, datée de Narbonne le 14 août, est ainsi conçue :

« On écrit de Barcelonne, le 11, que le baron de Meer, après avoir occupé ses anciennes positions sur la ligne de Molins del Rey à Igualada, est parti de Martorell le 9 pour San Sadurni.

» La mobilisation des gardes nationaux de dix-huit à quarante ans, décrétée par la nouvelle junte, éprouve de l'opposition : les juntes provinciales de Lerida, Girone et Tarragone, refusent de reconnoître cette junte centrale. »

Le 11, on connoissoit à Londres 614 élections qui, d'après plusieurs journaux anglais, se partagent également entre les conservateurs et les réformistes.

— Quoique le *Globe*, journal du gouvernement, accorde 36 voix de majorité au ministère, le *Courrier* réduit cette majorité à 6 voix et le *Morning-Chronicle* à 2 seulement. Il est à remarquer que le chiffre du *Globe* comprend les élections qui restent à faire, et repose par conséquent en partie sur des éventualités. En définitive les conservateurs auront gagné huit à dix voix à la chambre des communes.

— Le roi de Wurtemberg, voyageant sous le nom de comte de Tech, est en ce moment à Londres.

— La voiture publique l'*Emeraude*, allant de Birmingham à Londres, a été jetée dans un précipice de 20 pieds de profondeur. Deux voyageurs ont été tués sur le coup, et tous les autres grièvement blessés. La voiture a été brisée en morceaux.

— La diète réunie à Lucerne s'est occupée le 9 des affaires du canton de Neuchâtel. En 1831, lorsque le parti qui vouloit l'émancipation de ce pays de la domination prussienne, en vint aux mains avec le parti dévoué à la maison de Brandebourg, la diète envoya des troupes, et le pouvoir prussien qui avoit été renversé, se trouva rétabli. De nouvelles luttes eurent lieu, mais la victoire resta finalement aux adversaires de la réunion pure et simple à la Suisse. Le roi Frédéric Guillaume récompensa ces derniers en leur décernant une médaille sur laquelle on lit : Fidélité aux devoirs et à la patrie. Lorsqu'en 1834 Neuchâtel envoya au camp de Thoune son contingent de troupes, la médaille prussienne que portoient les soldats occasionna de la rumeur dans le camp suisse. Alors le député de Berne proposa à la diète de rendre un décret portant interdiction aux Neuchâtelois de se montrer dans les camps fédéraux avec leur décoration. Cette proposition pendant trois années ne put obtenir de majo-

tis de la plume d'un auteur qui s'étoit exercé sur des sujets tout différens. Les huit vers ci-dessus ont été répétés dans le *feuilleton du Journal de la Librairie*. La gravure dont il s'agit se voit au cabinet des estampes de la Bibliothèque royale, dans le premier volume de l'*Œuvre de Chauveau.*

Le Gérant, Le Besgue.

PARIS. — IMPRIMERIE D'AD. LE CLERE ET Cᵉ,
Quai des Augustins, 35.

BOURSE DE PARIS DU 14 AOUT.

CINQ p. 0/0, j. du 22 mars. 110 fr. 55 c.
QUATRE p. 0/0, j. de mars. 102 fr. 00 c.
TROIS p. 0/0, j. de déc. 79 fr. 10 c.
Quatre 1/2 p. 0/0, j. de mars. 000 fr. 00 c.
Act. de la Banque. 2425 fr. 00 c.
Bons du Trésor. 0 0/0.
Rente de la Ville de Paris. 000 fr. 00 c.
Quatre canaux. 0000 fr. 00c.
Caisse hypothécaire. 795 fr. 50 c.
Rente de Naples. 97 fr. 10 c.
Emprunt romain. 103 fr. 3/4
Emprunt Belge. 103 fr. 0/0

L'AMI DE LA RELIGION paroît les Mardi, Jeudi et Samedi.

On peut s'abonner des 1er et 15 de chaque mois.

N° 2851.

JEUDI 17 AOUT 1837.

PRIX DE L'ABONNEMENT.

	fr. c.
1 an	36
6 mois	19
3 mois	10
1 mois	3 50

SUR

UN FAIT RELIGIEUX EXTRAORDINAIRE.

Un ecclésiastique italien, curé de paroisse, homme de mérite et estimé en Italie par ses ouvrages, voyageant pour son agrément pendant les vacances de 1835, s'arrêta à Caldaro, dans le Tyrol. C'est une petite ville du diocèse de Trente, où il y a de la piété. Les Franciscains réformés y ont un couvent. L'église paroissiale est un beau vaisseau et les offices s'y font très-bien. Mais ce qu'il y a de plus remarquable sans doute dans ce village est une jeune fille qui y est depuis trois ans en extase. Marie Morl, née à Caldaro le 16 octobre 1812, d'une famille noble, a été élevée dans la piété par une mère excellente. La jeune fille a répondu à la grâce et aux soins de sa mère. Dès son enfance, elle étoit le modèle de ses compagnes. Sa modestie, sa douceur, sa charité pour les pauvres la faisoient aimer de tous. Admise dès l'âge de dix ans à la sainte table, elle en approcha avec tant de foi et d'amour, qu'elle s'évanouit dès qu'elle eut communié.

Mais bientôt des maladies vinrent l'assaillir. Vers l'âge de quatorze ans, on l'envoya à Cles, dans la vallée d'Annone, principalement pour apprendre l'italien. Elle y passa un an. La mort imprévue de sa mère la rappela à Caldaro, où elle mêla ses larmes à celles de sa famille. Dès lors elle se trouva chargée des soins de la maison, ses frères et ses sœurs étant presque tous moins âgés qu'elle. De ses sœurs, les unes sont à présent religieuses, les autres sont élevées dans des couvens. Un frère est entré chez les Capucins, et un autre suit les études publiques. Une autre sœur est à la maison, et donne aujourd'hui à Marie Morl les soins qu'elle en reçut autrefois.

Aux maux et aux douleurs que souffroit Marie se joignoient des contradictions domestiques, des peines, des épreuves, des tentations du démon. La ferveur de Marie y ajoutoit encore des pénitences volontaires, des jeûnes, des veilles prolongées dans l'oraison. La nuit elle interrompoit son sommeil ou dormoit sur la terre nue. Elle se levoit deux heures après minuit pour prier; elle alloit de grand matin à l'église, et souvent, trouvant la porte fermée, elle se mettoit à genoux en dehors et attendoit en priant. Les objets particuliers de ses méditations étoient la passion du Sauveur et l'eucharistie. Son recueillement dans la communion étoit admirable; elle passoit une ou deux heures à l'église toujours immobile, et il falloit la secouer pour la rappeler à elle et la décider à rentrer à la maison. Elle fit le vœu de chasteté perpétuelle et demanda à être reçue parmi les Sœurs du tiers-ordre de Saint-François, qui ont un couvent à Caldaro et y tiennent une école gratuite pour les jeunes filles. Elle y entra sous le nom de Thérèse.

Dès l'âge de dix-huit ans elle étoit accablée d'infirmités. En 1831 on la déclara incurable, et près de mourir. On l'administra plusieurs fois, et on

lui récita les prières des agonisans. Cependant ses grandes souffrances cessèrent ; il ne lui resta qu'une contraction nerveuse dans les pieds et une affection dans les entrailles, qui l'obligeoient à garder le lit. C'est alors que commencèrent ses extases. D'abord, elles duroient peu de temps, après la communion, et on s'en apercevoit à peine ; mais ensuite elles devinrent si longues qu'elles furent remarquées. Le 2 février 1832, fête de la Purification, la pieuse fille eut à peine communié qu'elle fut absorbée dans une extase de vingt-six heures qui ne cessa qu'à ce mot de son confesseur, *par obéissance*. Depuis le mois de juin 1832, l'extase étoit quotidienne. Le jour de la Fête-Dieu 1833, elle parut s'élever subitement, et resta long-temps à genoux et en extase sur son lit. Depuis le mois d'août de la même année, l'extase fut habituelle, et enfin elle devint permanente.

Marie est couchée sur un petit lit, toujours habillée, immobile, les mains jointes sur la poitrine, les yeux ouverts, élevés en haut, mais fixes. Elle ne parle point, ne mange point, ne dort point. Sa vie est toute spirituelle. Elle ne reste pas toujours couchée, mais se lève quelquefois rapidement, et se tient à genoux les mains jointes ou les bras étendus. L'ecclésiastique auteur de l'écrit que nous analysons désira la voir, et fut conduit chez elle avec deux de ses confrères. Il fut frappé de ce que sa figure avoit de céleste, et ne put s'empêcher de tomber à genoux pour remercier Dieu de le rendre témoin d'un tel prodige. Il observa long-temps Marie, s'approcha de son lit avec les deux autres ecclésiastiques, et sur l'ordre de son confesseur, elle les salue avec un doux sourire, et prit rapidement leurs mains pour les baiser, par respect pour le caractère sacerdotal ; tout cela sans parler, et sans que le confesseur parût même lui parler. L'auteur de la relation sortit de la chambre, mais demanda ensuite instamment à y rentrer. Il vit la servante de Dieu toujours couchée, toujours en extase, puis se mettre à genoux sur son lit, avec la figure empreinte de la plus vive piété.

Dans cet état elle n'est dirigée que par l'obéissance dont elle a fait vœu envers son confesseur. Elle ne paroît sensible à aucune impression extérieure. On n'entend même pas le confesseur lui rien commander ; c'est intérieurement qu'elle l'entend. L'auteur fait quelques réflexions sur le mérite de cette obéissance, sur l'union de cette fille avec Dieu, et sur l'état de l'extase. L'étonnant, c'est que Marie ne prend que quelques grappes de raisin ou quelques tranches de fruits, et quelques gorgées d'eau, et cela à plusieurs jours de distance, et seulement sur l'ordre de son confesseur. Jamais elle ne prend rien de cuit, et cependant elle paroît conserver assez de forces.

Depuis quelque temps, par ordre de l'évêque de Trente, son confesseur lui apporte la communion trois fois par semaine avant le jour. Elle la reçoit à genoux, et reste à genoux pendant son action de grâces. Le 5 août 1834, où son frère *capucin* célébra sa première messe, elle fut droite toute la journée sur son lit, et les bras ouverts. Pendant toutes les messes qui se célèbrent dans les églises de Caldaro, quel que puisse être le changement des heures, elle s'unit à la consécration et à la communion du prêtre, se lève et s'incline pour adorer, comme si elle

étoit devant l'autel. Elle fait la même chose quand on donne la bénédiction du saint Sacrement; elle en est avertie par un sentiment intérieur. On a constaté à cet égard sa précision et son exactitude. Le vendredi, elle s'occupe de la passion du Sauveur, et en suit toutes les circonstances. Les impressions qu'elle ressent successivement se peignent sur sa figure.

Au commencement de mars 1834, on commença à remarquer qu'elle avoit les stigmates de la passion. Une centaine de témoins les ont vues à ses mains, quelques-uns même à ses pieds, et des dames les ont vérifiées à son côté. La vertueuse fille cherche à les cacher ; elle porte pour cela de longues manches. Elle a le discernement des esprits et la prévoyance des choses futures. Sans parler, elle donna un avis à un religieux qui se recommandoit à ses prières, et lui montra dans un psaume un verset qui lui indiquoit un défaut à corriger. Le religieux fut étonné, et fondit en larmes. En juin dernier, dit la relation, elle eut un accès de fièvre, et les médecins crurent qu'elle en mourroit; mais elle assura le contraire, et annonça même le jour où elle guériroit sans faire de remède. Elle a obtenu différentes grâces pour les autres.

En juin 1834, l'empereur François I[er] l'a nommée dame de l'Institut de Halle, avec une pension de 400 florins. Son état extraordinaire lui attire le respect général. On accouroit en foule de tous côtés dans les premiers temps de l'extase, lorsque l'accès étoit libre. Sur la fin de 1833, le doyen de Caldaro calcula qu'il n'étoit pas venu moins de 30,000 personnes, sans qu'il fût résulté aucun accident de ce concours. Dans certains jours, on y a compté jusqu'à 50 carrosses. M. l'évêque de Trente vint lui-même à Caldaro, et crut devoir ordonner qu'aucun étranger ne pourroit voir Marie Morl sans une permission écrite de l'évêché. Peu de gens sortoient de sa chambre sans être touchés et singulièrement édifiés. Quelques-uns, en sortant, alloient se confesser, et on le raconte entr'autres de personnes qui étoient allées là dans une tout autre intention que celle de s'édifier.

L'auteur de la relation s'étonne qu'on n'ait encore presque rien écrit de ces prodiges. Voudroit-on les nier? Ils sont attestés par une foule de témoins. Le docte et prudent curé doyen de Caldaro, qui a depuis été transféré à Bolzano, M. Pierre Eberle, fut incrédule pendant quelque temps, mais il examina avec attention pendant plus de treize mois, et écrivit à Trente le 24 octobre 1833 : *Je suis convaincu que la main de Dieu est ici.* Un sage et pieux prélat observa dès l'origine mademoiselle Morl, la défendit contre les moqueurs, et se recommanda à ses prières. M. l'évêque de Trente, personnage de poids, son grand-vicaire, ecclésiastique d'une grande prudence, ont pris toutes les informations nécessaires, et ne parlent de l'extatique de Caldaro qu'avec respect. Le curé actuel, M. Joseph Ramalder, excellent ecclésiastique, les deux confesseurs, le père Jean-Capistran Goyer, ancien gardien des Franciscains de Caldaro et professeur en théologie, religieux sage, pieux, éclairé, et M. Nicolas Prossliner, vicaire de la paroisse, sujet doué des plus heureuses qualités de l'esprit et du cœur, sont bien persuadés de la vérité du prodige

qu'ils ont sous les yeux. Cependant on doit avouer qu'ils se sont conduits dans toute cette affaire avec beaucoup de réserve et de prudence, ne cherchant point à influencer l'opinion, et répondant avec simplicité aux questions qu'on leur faisoit. Beaucoup d'autres prêtres, des professeurs, des gens de lettres, des médecins, des magistrats ont vu la servante de Dieu, et l'ont admirée. Chez bien d'autres personnes l'admiration a été jusqu'à l'enthousiasme. Quelques-uns s'étonnent que de tels exemples se multiplient dans le même temps. Ils citent l'histoire de la Sœur Emmerich, par M. Brentano, dont nous avons parlé dans ce Journal. Dans le diocèse de Trente même, on va encore voir une autre jeune personne, Marie-Dominique Lazzari, fille d'un pauvre meûnier, âgée de vingt ans, et demeurant à Capriana, dans la vallée de Fienne. Celle-ci répond à ceux qui l'interrogent sur les choses spirituelles, mais elle ne se laisse visiter qu'avec peine. Ayant perdu son père, elle essuya pendant trois ans une maladie mortelle, après laquelle elle est restée couchée dans un lit par foiblesse, toujours en prières, et montrant une grande patience au milieu de vives douleurs. Dans les huit jours qui précédèrent le 10 janvier 1835, elle souffrit beaucoup à la tête, aux mains et aux pieds, et le 10 janvier parurent des stygmates aux mains, aux pieds et une couronne de trous à la tête, d'où tous les vendredis il sort beaucoup de sang, sans que cette fille répare ses forces par aucune nourriture, puisque depuis 14 mois, jusqu'au 31 août dernier qu'a été écrite cette notice, elle n'a rien pris ni en boisson ni en nourriture. On l'appelle la *fille de douleur* de Capriana. Quoique pauvre, elle ne reçoit rien de personne.

On raconte, dit notre auteur, beaucoup de choses merveilleuses de Marie Lazzari; je n'en parlerai point, ne les ayant point vues moi-même. Mais de ce que deux faits à peu près semblables se passent presque en même temps, voudroit-on conclure que ce sont des illusions? La bonne logique ne procède point ainsi. Que les prodiges de Capriana soient vrais ou faux, ce n'est pas une raison pour croire moins vrai ce qui se passe à Caldaro.

L'auteur confirme ce jugement par des réflexions également pieuses et solides. Nous regrettons de ne pouvoir le suivre dans cette discussion. Il regarde les événemens de Caldaro comme une grande leçon aux peuples pour les détacher de la terre et les rappeler à Dieu.

Nous ne nous permettrons aucun jugement sur les faits dont la relation rend compte. Nous devons dire néanmoins que l'auteur n'est point enthousiaste, qu'il montre au contraire un excellent esprit et autant de prudence et de réserve que de foi et de piété. Il rend compte des impressions qu'il a éprouvées, et en exprimant son opinion il la soumet au jugement des supérieurs.

La relation a pour titre en italien : *Dell' estatica di Caldaro nel Tirolo*, in-12. Nous en avons vu deux éditions, l'une à Modène, l'autre à Milan. Aucune ne porte de nom d'auteur, mais nous savons que l'auteur est M. Antoine Riccardi, ecclésiastique fort distingué, également remarquable par ses talens et sa piété, connu par de bons ouvrages, et dont nous avons parlé dans ce journal, numéros du 14 et du 19

juin 1835, et tout récemment encore, N° du 10 août.

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

PARIS. — L'église Auzou est tout-à-fait dissoute, le local est fermé, l'inscription qui étoit au-dessus de la porte a disparu. On ne sait ce qu'est devenu le chef; ses acolythes se sont dispersés. Il y en a même qui sont revenus tout-à-fait à résipiscence et qui sont tout honteux du rôle qu'on leur a fait jouer. Ainsi il n'est plus question de cette église; sa fermeture n'a occasionné ni bruit ni plainte. Qui s'intéressoit à cette momerie? Qui ne sentoit que ce culte étoit ridicule, que cette réforme étoit absurde, que cette religion n'en étoit pas une? L'arrêt de la cour de cassation a fait évanouir tout cela, et cette tentative sacrilége a disparu, sans doute pour toujours.

Mais tandis que ce scandale a cessé, un autre continue. L'*église française* du faubourg Saint-Martin est toujours ouverte. Elle ne cesse d'afficher ses offices et d'annoncer ses discours de fêtes. Seulement, elle paroît plus réservée dans ses discours; elle prêche sur l'amour de l'ordre, sur la bonne conduite, etc. Elle n'attaque pas avec la même violence que par le passé. Elle a célébré la dernière fête. Je me trompe, ce n'étoit point la sainte Vierge qui en étoit l'objet, c'étoit le grand Napoléon. C'est le saint qu'on y a solennisé mardi.

On se demande comment il y a des gens qui savent se mettre au-dessus *des lois*. Un arrêt solennel a déclaré que les réunions de l'église française n'étoient point valablement autorisées. Eh bien! en dépit de l'arrêt, l'église Chatel subsiste. La justice est-elle impuissante à son égard? La jurisprudence change-t-elle d'une rue à l'autre? Ce qui est interdit sur les boulevards sera-t-il souffert quarante pas plus loin? Peut-on se moquer dans le faubourg d'un arrêt qui a été exécuté à la Porte Saint-Martin? C'est une insulte à l'ordre public. Comment voulez-vous que le peuple respecte la justice, s'il voit que l'on peut se jouer d'elle impunément?

Les deux évêques anglais qui avoient passé il y a quelques mois par Paris allant à Rome, ont repassé la semaine dernière en s'en retournant en Angleterre. Ces prélats sont restés très-peu de temps à Paris; ce sont MM. Griffiths et Walsh, vicaires apostoliques du district de Londres et du district du Milieu.

Le dimanche 6 août, les deux paroisses de Montdidier, diocèse d'Amiens, s'étant réunies, partirent à quatre heures de l'église Saint-Pierre et allèrent en procession au collége pour y prendre la statue et la châsse de sainte Philomène. La statue ayant été bénite, on chanta un cantique en l'honneur de la sainte; ensuite la procession se remit en marche. Elle étoit composée de tous les élèves du collége, du clergé de la ville, de dix curés des environs, de quinze ecclésiastiques du collége. Les Sœurs de Charité suivoient avec un grand nombre de fidèles. La châsse dorée a trois pieds d'élévation, et a la forme d'une cathédrale. Elle étoit portée par quatre ecclésiastiques, et la statue par de jeunes personnes. La procession, après avoir fait le tour de l'église du Saint-Sépulcre, se rendit à Saint-Pierre. L'église étoit déjà pleine. Il y eut un sermon sur sainte Philomène, puis un salut très-brillant après lequel on porta la statue et la châsse en procession dans la chapelle qui leur étoit destinée.

Depuis on a fait une neuvaine qui a été très-fréquentée. Il y avoit toujours du monde dans l'église. La dévotion à sainte Philomène se répand dans les campagnes. On donne ce nom aux enfans et on s'accoutume à l'invoquer.

Il se trouve très-peu de protestans dans les départemens de l'Ouest. Un ou deux cantons de la Vendée en comptent quelques-uns éparpillés sur leur surface. Depuis quelques mois on remarque parmi eux certains efforts pour faire des néophytes. Ils offrent et distribuent des livres de la société biblique ou de la société dite des Traités religieux. Ces livres sont souvent refusés, ce qui n'empêche pas qu'on ne revienne à la charge pour chercher à en répandre. Nous croyons que ces distributions viennent d'émissaires étrangers au pays, et tiennent au même système de manœuvres que nous avons déjà vu pratiquer dans les diocèses de Cambrai, d'Autun, de Lyon, de Perpignan, etc.

La *Gazette de Metz* du 1er août a donné une notice nécrologique sur M. l'abbé Potot, mort le 2 mai dernier. Cette notice complétera celle que nous avons donnée dans ce journal, numéro du 20 juin :

« M. Nicolas-Marie-Dieudonné Potot naquit à Metz le 12 juillet 1771. Son père, distingué dans la magistrature, l'avoit d'abord destiné à l'étude des lois, en dirigeant lui-même son éducation jusqu'à son entrée à l'école de droit. Le jeune Potot, habitué dès sa plus tendre enfance à la recherche des sciences humaines par les leçons et les exemples de son maître habile, sévère, y fit des progrès si rapides, qu'à l'âge de 20 ans, reçu avocat à la Faculté de Strasbourg, il se distingua bientôt entre tous par ses éloquentes plaidoiries.

» C'étoit alors l'époque douloureuse où la France, déchirée au-dedans par les fureurs de l'anarchie, ivre du sang de son roi, de ses nobles et de ses prêtres, donnoit au monde le triste spectacle de ses dissensions intestines, et voyoit son territoire envahi par les armées étrangères. Entraîné par l'amour de la gloire, cédant aux circonstances, M. Potot quitta la robe pour ceindre l'épée, et vola sur nos frontières menacées. Il sut bientôt, par ses talens, sa fermeté et sa bouillante valeur, établir l'instruction, l'ordre et la discipline parmi les *volontaires* qu'il commandoit.

» Pendant huit campagnes il paya toujours de sa personne, et se distingua tellement dans son bataillon, que le général Ney, qui commandoit alors la division de l'aile gauche à l'armée du Rhin, mit plusieurs fois M. Potot à l'ordre du jour, dans les termes les plus honorables, et déclara qu'il recherchoit son amitié parce qu'il recherchoit l'amitié d'un brave. Le premier mouvement du général avoit pour but de s'emparer de Manheim et de rétablir le pont sur le Rhin, afin de faciliter aux autres divisions de l'armée les moyens de se réunir. Le 18 septembre 1799, l'attaque a lieu avec la plus vive impétuosité, et au moment où le 2e bataillon de la 16e demi-brigade s'élançoit sur les batteries ennemies, son chef, M. Potot, tombe frappé d'une balle au fémur droit. Transporté à l'ambulance, sa blessure fut aussitôt jugée incurable, et celui que sa bravoure et ses services alloient élever aux premiers grades militaires, se vit réduit, pendant de longues années, sur un lit de douleur, à dévorer son ambition et ses projets si cruellement déçus.

» Qui croiroit que, pour calmer ses souffrances, sacrifiant alors à l'idole de la philosophie, il demanda et lut avidement les cyniques productions du patriarche de Ferney ? Mais bientôt son esprit juste, son cœur droit et surtout ses mœurs délicates et pures, repoussèrent avec indignation ce que ses préjugés lui avoient fait rechercher ; et nous l'avons entendu dire après sa conversion : « Voltaire a peut-être commencé mon retour » vers Dieu ; en lisant ses diatribes contre » la religion, et ses odieux blasphèmes, je » me suis dit, qu'un homme qui soutient » sa cause par de telles armes, et attaque » son ennemi par l'injure, ne peut être » qu'un homme de mauvaise foi. »

» Après avoir lutté quelques années contre les obstacles qui s'élevoient en-

core dans son esprit, résisté aux tendres et religieuses sollicitudes de sa famille, vint le temps que le Seigneur avoit marqué pour faire éclater sa miséricorde sur lui. Convaincu, après les plus vives et les plus longues discussions, par la science et les raisonnemens du vénérable M. Thibiat, vicaire général du diocèse, il se courba sous le joug de la foi. De ce moment il fut un fervent chrétien, aussi dévoué à son Dieu qu'il l'avoit été à sa patrie. Il nous semble le voir encore prosterné au pied des autels, revêtu de son uniforme, priant avec le recueillement d'un ange.... Il montroit que *celui qui sait se vaincre soi-même, l'emporte sur celui qui prend des villes.*

» De ce moment, il ne fut plus occupé que de bonnes œuvres. Entre toutes, citons-en une dont notre ville continue à recueillir les salutaires effets. Sa fortune lui avoit permis de former une bibliothèque de plus de 2,000 volumes choisis; il la mit à la disposition du public chrétien. Piété, histoire, littérature, sciences, tout y étoit réuni; et ce fut toujours là un des objets de son zèle ardent et discret. Dans la suite, il partagea ce soin avec le savant M. Français, professeur à l'école d'application, dont les principes et la haute piété sympathisoient si bien avec les siens, et aujourd'hui la *bibliothèque catholique*, plus que doublée, met habituellement en circulation plus de 2,000 volumes qui répandent dans les familles l'amour de la religion et des choses utiles.

» Appelé plus tard, malgré ses craintes, par une volonté supérieure au sacerdoce qu'il redoutoit, il commença son cours de théologie au grand séminaire en 1816, et au mois de septembre 1818, il fut élevé à la prêtrise. La confiance de M. Jauffret le chargea presque aussitôt de la direction des communautés religieuses de cette ville. Chanoine d'honneur de la cathédrale, il attacha son nom à toutes les institutions pieuses formées dans cette église, qu'il soutenoit par ses exhortations simples et pathétiques. Il jeta les fondemens de l'*Œuvre des Orphelines*, où plus de cent jeunes personnes reçoivent une éducation si convenable à leur état et aux devoirs qu'elles auront à remplir dans le monde. Supérieur de la mission diocésaine, il parcourut, avec ses collaborateurs, les villes et les campagnes, y réveilla la foi, bénit ou réhabilita les mariages, apaisa les dissensions et mit les bonnes mœurs en honneur; il perpétua aussi, tant que les circonstances le permirent, les fruits de la mission de France, donnée à sa ville épiscopale, par les soins de notre pieux et zélé prélat.

» Enfin, pour laisser encore après lui des monumens de son active charité, il ouvrit sa propre maison à une réunion de prêtres auxiliaires, avec lesquels il vivoit en communauté, partageant leurs saints exercices, s'associant à leurs travaux apostoliques, et devenu simple disciple, il fut, au témoignage de ses supérieurs, un parfait religieux. »

Les retraites ecclésiastiques de Chambéry et d'Annecy ont été données successivement, comme nous l'avons dit, par M. l'abbé Boyer, qui avoit commencé par se mettre en retraite lui-même pour quelques jours. A Chambéry, la retraite a commencé le 25 juillet et a fini le 1er août. Elle étoit présidée par M. l'archevêque, vénérable prélat entouré de la considération générale. Il y avoit cent trente prêtres; on sait que ce diocèse n'est pas très-étendu depuis qu'on a rétabli ou créé trois évêchés en Savoie.

La retraite d'Annecy a commencé le 2 août. La veille on a inauguré le monument élevé à une des premières religieuses de la Visitation, Marie-Aimée de Blonay, dont les ossemens ont été retrouvés dans l'église de Saint-François de Sales, détruite pendant la révolution. La famille de Blonay a fait ériger ce monument à la pieuse fille dont la vie a été écrite et dont on a sollicité la canonisation; on lui a gra-

bue des miracles. La veille de la clôture de la retraite, M. l'évêque et les retraitans sont allés processionnellement à l'église des missionnaires bâtie récemment près Annecy. Le prélat a béni la chapelle et la maison, a célébré la messe et a adressé un discours fort touchant sur l'espérance qu'il avoit de tous les biens que pouvoit produire cet établissement. On a fait la quête qui a produit 1200 fr. La maison a été bâtie par les dons de M. l'évêque et du clergé. Il y a déjà six missionnaires. La clôture de la retraite a eu lieu le 9.

Les journaux ont annoncé que M. François Capaccini, substitut de la secrétairerie d'état à Rome, étoit parti pour l'Allemagne. Aujourd'hui nous apprenons que ce prélat est arrivé à Dresde à la fin de juillet, et qu'il logeoit chez M. Mauerman, évêque catholique résidant dans cette ville.

Trois chanoines de Trèves, MM. Muller, Arnoldi et Braun, qui avoient soutenu avec fermeté leurs droits de choisir librement leur évêque, sont parvenus à écarter les hommes proposés par le gouvernement. Ils ont rendu compte à Rome de ce qu'ils avoient fait et ont demandé quelle conduite ils avoient à tenir. On les a poursuivis pour avoir correspondu directement avec Rome, et on les a condamnés à 50 thalers d'amende. Le thaler est de 3 fr. 71 c. Voilà ce qu'il en coûte à un ecclésiastique pour consulter le chef de l'Eglise sur des objets purement religieux.

A Arnsberg, le ministre des finances, qui étoit en tournée, et qui présidoit une séance du conseil de régence, reprocha vivement à M. Sauer, curé de la ville et membre du conseil de régence, de refuser obstinément de bénir les mariages mixtes, quand les enfans doivent être élevés dans la religion protestante. Il s'étonna qu'on pût résister à la volonté du prince. M. Sauer répondit qu'il étoit avant tout ministre de l'Eglise et obligé d'obéir à ses lois. On le menaça de le priver de son traitement ; il répondit que ses paroissiens sauroient bien l'en dédommager.

Dans ce district, le clergé ne peut exercer d'influence sur les écoles primaires ; l'instruction même religieuse dans les écoles est à la merci des instituteurs, qui, pour la plupart, ont été formés dans un établissement dont le directeur est un ardent rationaliste qui tourne l'Ecriture en allégories. Dans ce district, les cures sont à peu près conférées par le gouvernement ; c'est un conseiller protestant qui fait les nominations, et il ne laisse à l'autorité ecclésiastique que la collation de quelques places insignifiantes. Il n'est pas besoin de dire que son choix ne tombe que sur les sujets souples et dociles, et que ceux dont on craint la fermeté sont exclus. Les catholiques réclament contre cet arbitraire, mais dans cette occasion comme dans les autres on les laisse crier.

POLITIQUE.

Quand les hommes de juillet nous promettent de la part du peuple souverain que, si on lui laisse reprendre le pouvoir, il en usera cette fois plus modérément que par le passé, ils ont peut-être l'intention de nous tenir parole. Mais, quoi qu'ils en disent, les révolutions ne sont pas moins impitoyables aujourd'hui qu'elles ne le furent il y a quarante-cinq ans.

D'abord ceux qui nous tiennent ce langage bénin ne sont pas maîtres de ne point laisser découvrir en eux une pensée qui renferme à elle seule de quoi paralyser toutes leurs bonnes dispositions : c'est d'établir en principe qu'il n'appartient qu'au peuple de faire et défaire les chartes

constitutionnelles et le droit commun, pour leur substituer les mesures de circonstance que le salut de la patrie peut indiquer et prescrire. Voilà ce que nous trouvons dans les journaux du haut enseignement révolutionnaire. Mais quel est donc le progrès que ces messieurs croient avoir fait depuis les premiers jours de la Convention nationale? Ne voilà-t-il pas un grand effort et une belle merveille de leur part, que d'oser s'engager à gouverner selon les lois tant que les choses iront à leur gré, et à n'ôter aux gens ni la vie, ni la liberté, pour le seul plaisir de les leur ôter! Eh mais! le comité de salut public, le tribunal révolutionnaire, les jacobins et les représentans du peuple de 93 étoient tout aussi habiles que cela. Ils ne tuoient non plus les personnes, et ne suspendoient les lois que sous prétexte de sauver la patrie, et de lever les obstacles qui les gênoient. Réellement, nous ne voyons rien là qui marque le progrès, ni qui promette des temps meilleurs sous le règne des enfans que sous celui des pères. . . . .

Si nous passons des théories à la pratique, et des doctrines aux faits, nous ne remarquons pas non plus beaucoup d'amélioration dans la marche de l'esprit révolutionnaire. Après le sort de Marie-Antoinette et de l'angélique sœur de Louis XVI, connoissiez-vous rien, par exemple, de plus barbare et de plus indigne que les traitemens qui, dans ce moment, mettent en péril la vie de la jeune reine de Portugal? Une grossesse laborieuse, et qui s'annonce par les plus tristes symptômes, ne suffit pas pour lui faire obtenir quelques ménagemens de la part de l'anarchie qui rugit à sa porte. Les certificats de douze médecins qui attestent qu'on la fait mourir par ces avanies et ces violences, ne font reculer qu'à grand' peine cette multitude barbare qu'enivre l'esprit de révolte et de désordre. Non, le caractère des révolutions populaires n'est point susceptible de s'adoucir; elles sont aujourd'hui ce qu'elles ont toujours été, et ce qu'elles seront toujours. . . . . . .

Si les Anglais sont aussi animés de l'esprit de révolution qu'on le prétend, on peut dire que, de tous les révolutionnaires, ce sont ceux qui ont le plus d'esprit. En effet, ils savent toujours s'arranger de façon à être plus révolutionnaires chez les autres que chez eux. On diroit qu'ils agissent d'après le système des anciens Romains qui ne connoissoient pas de meilleur moyen d'avoir la paix au dedans que de porter la guerre au dehors.

C'est en Espagne, c'est en Portugal, c'est en France que l'Angleterre se dégage de sa chaleur révolutionnaire. Elle pousse, elle échauffe les autres par ses discours; elle leur fournit des armes, des hommes et de l'argent pour entretenir leurs guerres civiles; elle est du parti de ceux qui envahissent et confisquent. Mais quant à elle, jamais vous ne la voyez en faire autant, et elle garde soigneusement ses biens. . . . .

Une nouvelle occasion nous est donnée en ce moment de faire ces remarques. Vous eussiez cru, il y a un mois, que tout alloit être mis en combustion dans la Grande-Bretagne. Les radicaux triomphoient; l'approche des élections générales sembloit leur promettre une de ces secousses politiques qui mettent tout en branle dans les états, et à laquelle l'Angleterre, cette fois, ne pouvoit échapper. Eh bien, tout ce fut n'est déjà plus que de la fumée. Après la grande mêlée des élections, chacun se rajuste et fait tranquillement panser les blessures qu'il a reçues dans ces échauffourées. Les journaux du pays qui sont habitués au retour périodique de ces fausses commotions, n'en ont pas paru plus émus que de coutume, et ils se remettent à chiffrer leurs comptes comme si rien n'étoit arrivé. Il résulte de leurs aperçus qu'aucun changement n'est à craindre dans la marche ordinaire du gouvernement, et que c'est le *système des conservateurs* qui continuera de prévaloir. . . . .

Oui sans doute; mais si la mine révolutionnaire est trop chargée, c'est ailleurs qu'elle ira faire explosion. Si ce n'est

assez de l'Espagne, du Portugal et de la France, le Hanovre pourroit bien y passer, et servir comme un autre à apaiser la grosse faim des radicaux de la Grande-Bretagne. Toujours est-il que les choses s'arrangeront de manière à ce que ce ne soit pas l'Angleterre qui porte la charge des révolutions. Les orages crèveront où ils pourront, mais bien certainement ce sera d'un autre côté.

PARIS, 16 AOUT.

M. Garnier, substitut du procureur-général près la cour royale de Nancy, est nommé procureur-général en ladite cour, à la place de M. Bresson, appelé à d'autres fonctions. M. Bossino-Pomphily est nommé procureur du roi à Ploërmel (Morbihan.)

— Par suite de la nomination de M. Saint-Marc Girardin au conseil de l'instruction publique, le collége du quatrième arrondissement électoral de la Haute-Vienne est convoqué à Saint-Yrieix pour le 9 septembre, à l'effet d'élire un député.

— Par ordonnance du 2 août, un commissariat de police est créé dans la commune de Saint-Cloud.

— M. de Barante, ambassadeur français à Saint-Pétersbourg, est attendu à Paris au commencement de septembre.

— On écrit de Toulon le 11, qu'il est arrivé ce jour-là des dépêches pressantes pour le commandant de la station du Levant, et que l'amiral Gallois alloit mettre à la voile.

— Des nouvelles de Bone du 27 juillet parlent d'un engagement sérieux qui auroit eu lieu le 25 sur la Seybouse, aux Beni-Brida. Un escadron de spahis et un de chasseurs étant partis de Guelma pour repousser les arabes qui continuoient de se montrer, trouvèrent sur les bords de cette rivière un ennemi nombreux qui se déploya avec avantage, et menaça un instant de les entourer. Le combat s'engagea; les spahis et les chasseurs rétrogradèrent bientôt en bon ordre, à cause de leur petit nombre. Deux trompettes et un brigadier des chasseurs ont été tués, et un officier des spahis et un cavalier grièvement blessés.

Le 26 juillet les arabes s'étant placés aux environs de Neychmeya et de Brida, on pensoit à faire une nouvelle expédition.

— Le gouverneur général a quitté Bone le 27 juillet, pour aller à la Calle; il devoit être de retour le lendemain.

— Hier Louis-Philippe et sa famille sont arrivés du château d'Eu à Saint-Cloud.

— Une légère indisposition de la princesse Hélène ne lui a pas permis, ainsi qu'au duc d'Orléans, d'accepter une fête que des habitans de Dieppe vouloient leur donner avant leur départ pour Paris.

— Le jeune duc de Nemours étoit de retour à Eu de son excursion à Brighton, le 13, pour présider la distribution des prix du collége communal de cette ville.

— Les journaux de Dieppe parlent de désastres occasionnés par un orage qui a éclaté le 10 à Eu, au moment où des habitans de cette dernière ville et de quelques villages voisins se tenoient sur la route pour voir passer Louis-Philippe et sa famille, qui devoient ce jour-là faire un dîner champêtre. La route que Louis-Philippe venoit de parcourir en voiture a été en un instant couverte de deux pieds d'eau, et de distance en distance traversée par des torrens. Des femmes et des enfans ont couru des dangers. Un vieillard a été noyé. Les moissons ont été hachées par la grêle.

— Le maréchal Clausel est parti pour le midi de la France.

— M. Thiers quitte l'Italie. Il revient par la Suisse et traversera le midi de la France, pour se rendre dans les Pyrénées, où sa femme prendra les eaux.

— Les troupes qui doivent être réunies au camp de Compiègne ont commencé leur mouvement.

— La *Gazette de France*, la *Quotidienne* et les journaux professant les mêmes principes n'ont pas paru, à cause de la solennité de l'Assomption.

— La *Charte de 1830* et le *Moniteur* n'ont point paru. Mais le *Journal des Débats*, malgré la solennité de l'Assomption, a paru, avec le *Courrier*, le *Constitutionnel*, etc.

— M. de Salvandy vient de charger MM. Varin, Didron et Durand, ce dernier architecte de la ville de Reims, de dresser la statistique monumentale du département de la Marne.

— M. Blandin, chirurgien de l'Hôtel-Dieu, vient d'être nommé, à la suite d'un concours, chef des travaux anatomiques de la Faculté de médecine de Paris.

— Le pourvoi de M. de Pontfarcy contre l'arrêt de la cour d'assises d'Orléans, qui le condamne à cinq années de détention, comme ayant pris part aux troubles de la Vendée, sera jugé cette semaine par la cour de cassation. M. Mandaroux-Vertamy défendra M. de Pontfarcy.

— La jurisprudence de la cour de cassation sur le duel n'a pas été adoptée par la cour de Bourges, qui a jugé cette question, le 31 juillet dernier, dans le même sens que la cour d'Orléans, dont l'arrêt avoit été cassé.

M. le procureur-général s'est pourvu contre ce nouvel arrêt, et la cause devra se présenter en audience solennelle de la cour de cassation devant toutes les chambres réunies.

— C'est samedi prochain que la cour de cassation doit prononcer sur le pourvoi du général Donadieu, contre l'arrêt qui l'a condamné à 5,000 fr. d'amende, deux ans de prison et cinq ans d'interdiction des droits civils.

— La distribution des prix du concours général a eu lieu aujourd'hui. Le ministre de l'instruction publique a prononcé un discours ayant pour sujet le travail. Le discours latin a été prononcé par M. Alfred de Wailly, du collége de Henri IV.

Louis-Philippe et toute sa famille y ont assisté. M. le duc d'Aumale a remporté un prix d'histoire en troisième, et M. le duc de Montpensier un second prix d'histoire naturelle en cinquième.

Le prix d'honneur a été remporté par l'élève Bucellier, du collége de Henri IV; le prix d'honneur de mathématiques par un élève du collége Louis-le-Grand, et le grand prix de philosophie par un élève du collége de Versailles.

— L'Académie des sciences tiendra le 24 août, à deux heures, sa séance publique annuelle.

— La police a fait une perquisition chez le sieur Gangue, mécanicien, rue de Chaillot, et a procédé avec la plus minutieuse attention à l'examen d'une machine, qui, dit-on, lui avoit été signalée comme machine infernale. La police a reconnu qu'elle avoit été faussement renseignée.

— Un ouvrier typographe, nommé Legoff, qui avoit été arrêté, il y a peu de jours, par suite d'une dénonciation, vient d'être mis en liberté.

— Quand Napoléon eut tracé le plan de la rue de Rivoli, il dispensa les habitans de l'ancien quartier de payer des contributions pendant trente ans, afin de les engager à bâtir; or cela eut lieu en 1806 et 1807; il en résulte que la contribution foncière de la capitale va s'augmenter d'un revenu considérable; ces immenses propriétés sont rentrées sous la loi commune.

— Les jeunes Michel et Delaporte ayant dernièrement, au péril de leurs jours, sauvé un enfant qui se noyoit, près du Pont-Neuf, ont été mandés chez le préfet de police, qui leur a remis deux livrets de la caisse d'épargne, attestant le placement d'une petite somme à leur profit.

— La caisse d'épargne de Paris a reçu les 13 et 14 août 467,654 fr., et remboursé 290,000 fr.

— Paris a consommé dans le courant de juillet 5,206 bœufs, 1,615 vaches, 7,811 veaux, et 34,842 moutons.

— Les bas-reliefs des deux frontons de la grande galerie de minéralogie, dernièrement construite au Jardin des Plantes, viennent d'être découverts; les sujets de ces bas-reliefs sont allégoriques, et ont trait à l'histoire des sciences naturelles.

NOUVELLES DES PROVINCES.

Des marins ont pris dans le bassin de la Barre, au Havre, un crocodile long de 4 pieds, et gros de 15 pouces environ de circonférence. On croit qu'il aura été apporté jeune par un navire venant des colonies avec une cargaison de bois.

— On annonce qu'une voiture de l'entreprise Laffitte et Caillard a versé entre Cherbourg et Saint-Lô; que trois voyageurs ont été grièvement blessés, et que les autres ont reçu de fortes contusions.

— M. Pérennès, professeur de littérature française à la faculté des lettres de Besançon, vient d'être nommé doyen de de cette faculté, en remplacement de M. Genisset, décédé.

— Billan, condamné à mort pour avoir, de complicité avec une femme qu'il voulait épouser, empoisonné sa femme et le mari de sa complice, a été exécuté, le 12, à Tours. Un ecclésiastique qui étoit allé le voir la veille dans sa prison est retourné auprès du condamné à quatre heures du matin, le jour de l'exécution, et, à sept heures, l'a accompagné jusqu'à l'échafaud.

— Un maire d'une commune de France, bien que possesseur d'une belle fortune, ne paie d'ordinaire ses dettes que forcé et contraint. Un de ses créanciers ayant obtenu contre lui la prise de corps, chargea un huissier de la mettre à exécution. Ce dernier quitta dernièrement sa petite ville, et accompagné de quatre individus, se rendit à quelques lieues, à l'habitation du débiteur récalcitrant. M. le maire devina vite le motif de cette visite, et demanda à l'huissier et à ses suivans s'ils avoient des passeports; sur leur réponse négative, il les fit arrêter, malgré toutes leurs réclamations. Après, il se hâta de payer son inflexible créancier. On dit même qu'il donna à l'huissier une petite somme, pour lui faire oublier la mystification dont il venoit d'être l'objet.

— Pendant la nuit du 9 au 10, un violent orage a éclaté sur la ville de Limoges. Le tonnerre grondoit d'une manière terrible, et le vent souffloit avec impétuosité. A peine cet orage venoit-il de s'apaiser, et pendant qu'on entendoit encore au loin quelques coups de tonnerre, à une heure du matin, les cris au feu retentirent dans quelques rues de la ville. Un incendie s'étoit déclaré dans deux maisons à la fois. La générale battit, et en un instant une foule immense fut réunie sur le théâtre de l'incendie. On remarqua parmi les travailleurs des fonctionnaires, des ecclésiastiques et plusieurs Frères des Écoles chrétiennes. M. Germeau, préfet du département, M. Dumont-Saint-Priest, procureur-général, et M. Peyramond, son substitut, étoient partout où il y avoit des ordres à donner. On fut bientôt maître du feu. Néanmoins les deux maisons incendiées d'abord ont beaucoup souffert, quelques autres aussi ont été endommagées. Un pompier nommé Lespinet a eu la jambe cassée par la chute d'une cheminée. On attribue cet incendie à l'habitude qu'ont les boulangers, après avoir étouffé la braise qu'ils retirent de leurs fours, de la déposer dans les greniers jusqu'à ce qu'ils trouvent à la vendre.

— Le violent orage qui a éclaté sur Limoges sans y causer de dégâts, a ravagé quelques communes des environs.

— La *Gazette d'Auvergne* annonce que M. le maréchal Macdonald, se rendant aux eaux du Mont-d'Or, a passé deux jours au château de Cordès, chez M. le baron de Cordès, son aide-de-camp.

— Madame F..., habitant Nantes, s'étant approchée de trop du foyer de sa cuisine, le feu a pris à ses vêtemens; malgré la promptitude des secours, elle est morte, après avoir horriblement souffert.

— Le sieur Verdier, marchand de bois à Tulle, afin de prêter son argent à usure et d'en retirer un intérêt de 30 à 40 pour 100 par an, sans éveiller les soupçons de la justice, avoit inventé un singulier moyen. Verdier achetoit des emprunteurs à un taux très-modique, et au comptant, du bois de chauffage, qui ne devoit lui être livré que six mois ou un an après; à l'époque dite, le vendeur simulé ne livroit

pas, comme de raison; mais il tenoit compte à Verdier de la différence existant entre le prix payé d'avance, prix toujours fort modique, et le cours du bois à l'époque fixée pour la livraison. Plus de cent personnes sont venues se plaindre devant le tribunal de Tulle, d'avoir été ainsi exploitées par Verdier; après plusieurs jours de débats, il a été condamné le 10 août à 14,600 fr. d'amende.

— Le 14 septembre 1836, des habitans de la commune de Chatte apercevant au point du jour une épaisse fumée qui sortoit d'une maison occupée par le nommé Giron, vieillard octogénaire, enfoncèrent la porte, et trouvèrent ce malheureux assassiné dans son lit. Afin de détruire les traces du crime, l'assassin avoit mis le feu aux matelas, de sorte que le cadavre étoit en partie consumé. Le bruit public signala Boissieu, neveu de la victime, homme à habitudes perverses, et frappé déjà par plusieurs condamnations. L'instruction établit que Boissieu, qui avoit reçu de son oncle 6,000 fr. et devoit lui payer une rente viagère de 300 fr., étant toujours en retard, alloit recevoir un commandement, quand Giron fut assassiné; que déjà l'accusé avoit cherché trois fois à empoisonner son oncle; que peu de temps avant de commettre son crime, il s'adressa à deux individus aussi mal famés que lui, espérant qu'ils deviendroient ses complices, et que sur leur refus, il se décida à agir seul.

Quarante-six témoins sont venus confirmer la culpabilité de l'accusé devant les assises de l'Isère. Le jury, après avoir déclaré Boissieu coupable sur tous les chefs d'accusation, a admis *des circonstances atténuantes*. Il a été condamné aux travaux forcés à perpétuité.

— Les époux Millet, habitant une maison isolée de la commune de Montbereau, avoient recueilli chez eux deux jeunes filles, l'une âgée de 18 ans, et pupille du mari, et l'autre âgée de 11 ans, et nièce de la femme. Le 3 février dernier, vers les six heures du matin, la femme Millet monta à leur chambre, qui étoit au-dessus de la sienne, et les trouva mortes dans le lit où elles couchoient ensemble. L'empressement que Millet sembloit mettre à se débarrasser des cadavres, à faire procéder à leur enterrement, éveilla les soupçons, et la justice arriva. L'examen des victimes par les médecins apprit qu'elles avoient été étouffées, et qu'un double crime avoit été commis sur la plus jeune. Millet, dont l'immoralité étoit notoire, et qui osoit s'en faire un mérite en public, fut arrêté. Ses déclarations varièrent beaucoup, un mensonge étoit bientôt remplacé par un autre mensonge. A la fin, voyant que ses systèmes de défense se succédoient sans crédit, il accusa un nommé Vigneau, et força sa femme de dire comme lui que cet individu étoit chez eux pendant la nuit du crime; qu'après avoir cherché à l'étrangler durant son sommeil, il étoit parti et n'étoit plus revenu. La femme Millet ne tarda pas à se rétracter, à avouer qu'elle avoit accusé Vigneau pour sauver son mari. Millet devoit comparoître le 11 devant les assises de la Charente-Inférieure, sous le poids de charges accablantes; et déjà depuis une heure une foule immense encombroit la salle d'audience, lorsqu'on apprit que l'accusé, ajoutant un dernier crime à la masse de ses crimes, s'étoit pendu dans la prison.

— La cour d'assises de Montpellier n'avoit plus qu'une affaire à juger. Le ministère public et les accusés avoient épuisé leur droit de récusation, et les douze jurés venoient de prendre séance. M. le président procédoit à la prestation du serment, lorsqu'un médecin de Bédarrieux, M. M..., interpellé à son tour, répondit : *je jure d'absoudre*. A cette déclaration inattendue et faite avec vivacité, une grande agitation se manifesta dans l'auditoire. Le ministère public requit alors la condamnation de ce juré à 500 fr. pour refus de juger. L'affaire a été renvoyée à la prochaine session, et M. M..., condamné à 500 fr. d'amende et aux frais que nécessitera le renvoi. Il

paroît que le médecin de Bédarrieux, fatigué de la longueur de la session, et désirant retourner auprès de ses malades, avoit demandé à être récusé, et que ne l'ayant pas obtenu, il en prit de l'humeur, humeur du reste qui lui coûtera un peu cher.

— L'exposition de la société des amis des arts de Lyon commencera le 1er novembre pour finir le 31 décembre.

— Les journaux de Marseille du 12 paroissent toujours fort tranquilles au sujet du choléra, que des feuilles de Paris vouloient à toute force introduire dans cette ville.

— Il fait en ce moment une chaleur excessive à Marseille. Le thermomètre marquoit ces jours derniers 30 degrés.

— Le général Cordova, venant de Paris, est arrivé à Bordeaux le 12.

EXTÉRIEUR.

NOUVELLES D'ESPAGNE.

Une dépêche télégraphique de Bayonne, le 14 août, donnant des nouvelles de Madrid, du 11, est ainsi conçue : « L'état de siége continue. Les avant-postes de la troupe qui occupe Ségovie se sont montrés la nuit dernière à cinq lieues et demie de Madrid. La garde nationale a pris les armes. Les ennemis ont disparu ce matin. Espartero à la tête de 10 à 12,000 hommes sera demain dans les environs de la capitale qui est tranquille. »

— Une partie de l'expédition qui s'est emparée de la ville et de l'Alcazar de Ségovie occupe le bourg et le palais de Saint-Ildefonse, appelé aussi la Granja. C'est à la Granja, comme on se le rappelle, que la régente révolutionnaire a été forcée, par des soldats ivres, de prêter serment, pendant la nuit, à la constitution de 1812. Où la révolte donc étoit venue troubler l'usurpation, la fidélité à son tour a planté le drapeau de la légitimité.

— Pendant que la dépêche télégraphique ci-dessus dit que Madrid est tranquille, les lettres de cette ville, du 11, annoncent au contraire qu'il y a beaucoup de fermentation parmi les révolutionnaires exaltés, et que tous les impôts sont doublés.

— Un journal de Paris annonce, d'après une lettre du 8, que par suite de l'état de siége, l'autorité militaire a suspendu provisoirement cinq journaux, et que le palais est devenu un arsenal, tant on a de craintes pour la régente.

— On lit dans le *Journal des Débats* : « L'organisation de la nouvelle légion étrangère de 5,000 hommes pour l'Espagne avance très-lentement. On trouve difficilement des recrues pour ce corps, et ceux qui ont fait partie de la première légion étrangère ne veulent plus retourner en Espagne. On dit cependant que M. Campuzano a signé, au nom de son gouvernement, une convention spéciale avec les officiers qui seroient chargés du commandement de la légion, pour assurer la position des militaires pendant leur séjour sur le territoire espagnol. »

On conçoit très-bien que les soldats de l'ancienne légion étrangère, qu'on a laissés sans vêtemens et sans pain pendant qu'ils étoient en Espagne, n'aient pas envie d'y retourner. On conçoit aussi que leurs malheurs retiennent ceux qui seroient tentés de chercher aventure, et que la révolution espagnole qui a fait tant de dupes, trouve peu de gens aujourd'hui disposés à l'écouter.

— Le même journal, examinant la conduite des généraux christinos, trouve qu'ils sont constamment dupes des carlistes. « On a lieu de s'étonner, ajoute-t-il avec amertume, de voir Espartero s'arrêter à croire que don Carlos manœuvre pour repasser l'Ebre, et regagner la Navarre. Loin de là, nous croirions plutôt que don Carlos n'a pas quitté Cantavieja. D'ailleurs la position du prétendant au midi de l'Ebre est une position politique autant que militaire. Sa présence au cœur de l'Espagne importe trop à l'influence qu'il veut exercer sur l'opinion du pays et sur celle du dehors, pour qu'il songe à rentrer dans les Pyrénées

ans y être contraint par de grands revers. Or, le cas d'une pareille retraite n'est malheureusement point encore échu; au contraire; les combinaisons des carlistes déjouent celles de leurs adversaires; les bataillons du prétendant circulent à quinze lieues de Madrid et viennent faire étape dans les résidences royales.

— Le colonel Westerall, commandant en Angleterre du dépôt de recrutement de la légion anglaise, a adressé sa démission à l'ambassadeur d'Espagne à Londres.

— Le journal ministériel du soir contient quatre dépêches télégraphiques toutes datées du 15.

Le 4, les carlistes, sur la rive droite de l'Ebre, interceptoient la communication de Tortose à la mer.

La levée d'hommes décrétée par la junte centrale de Barcelonne, n'a pu être mise à exécution.

Les carlistes ont pris le fort de Lacaya, et assiégent Mora.

Oraa se trouve dans les environs de Valence, où s'est reportée une partie de l'expédition de Charles V.

Les carlistes étoient le 11 à trois lieues de Madrid. La défense de la ville avoit été organisée, et Espartero, mandé en toute hâte, étoit arrivé le 12 à Guadalaxara. Cette ville de la nouvelle Castille est à 25 lieues de Ségovie et 20 de Madrid. Ainsi, le général révolutionnaire avoit encore plusieurs journées à faire avant de joindre l'armée carliste qui est aux portes de la capitale, et la portion de l'expédition qui occupe Ségovie.

D'après les journaux de Londres du 16, il ne reste plus à faire que 20 nominations en Irlande pour compléter le nombre de 658 membres dont se compose la chambre des communes.

— *L'Helvétie* annonce que le jeune Louis Bonaparte est arrivé à Arenenberg le 5 août; *la Sentinelle de Thurgovie* publie la même nouvelle.

— Le nombre des étrangers arrivés à Bade jusqu'au 6 août étoit de 9,347.

— La *Gazette d'Augsbourg* donne des nouvelles de Naples du 1er août. Le choléra avoit presque entièrement disparu. Le 31 juillet, une partie de la ville avoit été illuminée pour la fête de la reine. Le 1er août, le roi avoit quitté la ville, se dirigeant vers la Calabre; des officiers le suivoient dans trois voitures, mais on ne connoissoit pas le but de ce voyage. Des troubles sérieux, dit encore la *Gazette d'Augsbourg*, ont éclaté dans les Abruzzes, aux environs d'Aquila, comme aussi dans la province de la Pouille.

— D'après le journal ministériel de Lisbonne, du 31 juillet, les militaires révoltés à Abrantes se sont débandés à l'approche des troupes qu'on avoit envoyées contre eux. Le ministère de Lisbonne attendoit d'un moment à l'autre des nouvelles de Valence et de Torres-Nuevas.

Tout estime dit pas que l'insurrection soit vaincue, et nous nous attendons que les journaux de Londres nous apprendront des choses que la feuille de Lisbonne semble cacher.

— Une commission a été formée dans les cortès portugaises pour rechercher les causes de l'insurrection militaire en faveur de la charte de don Pedro, et voir jusqu'à quel point l'influence étrangère s'y trouveroit mêlée.

— L'impératrice d'Autriche, dont nous avons annoncé la maladie, va beaucoup mieux, et sous peu de jours S. M. sera entièrement rétablie.

— D'après la *Gazette d'Augsbourg*, M. le duc de Bordeaux étoit à Vienne le 5 août avec M. le duc de Blacas. Le prince visitoit avec beaucoup d'attention toutes les curiosités de cette capitale.

— Plusieurs journaux allemands disent que les modifications projetées par le roi de Hanovre changeront peu la constitution.

— Les manœuvres prussiennes ont dû commencer le 7 à Spandau, en présence du roi et des princes.

— Un décret de l'empereur de Russie, du 25 juillet, ordonne, dans une partie

de l'empire, une levée de cinq soldats par mille ames.

— La *Gazette de Saint-Pétersbourg* annonce que, le 12 juillet, il a éclaté dans la synagogue de Grodno un incendie qui, dans peu d'instans, a réduit en cendres près de 50 maisons.

— Le pilote suédois Lindgreen, qui a voulu, dans le port de Paimbœuf, empoisonner le capitaine et l'équipage du navire suédois *Fortfortningen*, a été transféré de Christiania à Stockholm.

Les travaux de l'année ont été couronnés à Pontlevoy par deux jours d'exercices. Le dimanche 6 eut lieu la dernière séance académique. M. Dewain, professeur de rhétorique, fit le rapport des travaux de l'année. Des morceaux de littérature furent entremêlés de musique; des prix furent distribués par les jeunes académiciens aux élèves des classes inférieures. Il y a en outre une association de Jeunes Amis des Arts, qui se propose de doter tous les ans les églises pauvres du diocèse, de tableaux composés par eux. Déjà deux grands tableaux décoroient la salle; l'un, destiné à la paroisse de Pontlevoy; l'autre à celle de Candé. Cette heureuse idée a été fort applaudie.

La grande distribution des prix a été ouverte, le lundi 7, par un discours de M. l'abbé Guyart, sous-directeur de l'école, sur la direction des talens. Puis M. l'abbé Demeuré a fait ses adieux à ses enfans. M. le supérieur du grand séminaire de Blois, beaucoup de prêtres et de laïques, entr'autres M. Sarru, ancien directeur de Pontlevoy, assistoient à la distribution des prix. On a applaudi plusieurs élèves dont le nom a été répété plusieurs fois.

MM. DAUBLAINE ET Ce, rue Saint-Maur-Saint-Germain, 17, connus avantageusement pour leurs orgues d'accompagnement, viennent, afin de pouvoir répondre aux nombreuses demandes qui leur sont adressées, de donner à leur établissement une extension qui leur permet d'exécuter avec promptitude les travaux qui leur sont confiés.

Les orgues de la société Daublaine et Ce sont d'une utilité reconnue et d'une supériorité marquée sur celles du même genre tentées précédemment. Le mécanisme, pour lequel la société a été brévetée, peut s'adapter aux orgues de toutes dimensions, et les met par conséquent à la portée de toutes les fabriques dont les revenus seroient trop foibles pour entretenir un organiste; car au moyen de ce mécanisme, la personne la plus étrangère à la musique peut toucher avec une harmonie riche et pleine tout le plain-chant en usage dans les églises.

Nous ne nous étendrons pas davantage sur cette invention dont nous avons plus d'une fois entretenu nos lecteurs. Nous ne la leur rappelons aujourd'hui que comme une chose que nous leur croyons utile.

Le Gérant, **Le Besgue.**

BOURSE DE PARIS DU 16 AOUT.

CINQ p. 0/0, j. du 22 mars. 116 fr. 70 c.
QUATRE p. 0/0, j. de mars. 102 fr. 00 c.
TROIS p. 0/0, j. de déc. 79 fr. 10 c.
Quatre 1/2 p. 0/0, j. de mars. 000 fr. 00 c.
Act. de la Banque. 2410 fr. 00 c.
Bons du Trésor. 0 0/0.
Rente de la Ville de Paris. 000 fr. 00 c.
Oblig. de la Ville de Paris. 1147 fr. 50 c.
Quatre canaux. 0000 fr. 00c.
Caisse hypothécaire. 797 fr. 50 c.
Rente de Naples. 96 fr. 90 c.
Emprunt romain. 101 fr. 0/0
Emprunt Belge. 103 fr. 0/0
Emprunt d'Haiti. 330 fr. 0/0
Rente d'Espagne 5 p. 0/0. 22 fr. 3/4

PARIS. — IMPRIMERIE D'AD. LE CLERE ET Ce,
Quai des Augustins, n° 35.

Nous avons fait erreur à la fin de notre dernier numéro, en indiquant le *fournisseur pour le vêtement ecclésiastique*, rue Saint-Honoré, n° 120; l'adresse est même rue, n° 290.

L'AMI DE LA RELIGION paroit les Mardi, Jeudi et Samedi.

On peut s'abonner des 1er et 15 de chaque mois.

N° 2852.

SAMEDI 19 AOUT 1837.

PRIX DE L'ABONNEMENT.

	fr. c.
1 an	36
6 mois	19
3 mois	10
1 mois	3 50

HISTOIRE DU PEUPLE JUIF,

MÊLÉE DE RÉFLEXIONS, A L'USAGE DE LA JEUNESSE.

PAR Mme MARY MEYNIEU. — in-12.

Ce titre n'est pas fort exact, car madame Meynieu ne donne pas toute l'histoire du peuple Juif; elle n'en prend que quelques faits et y coud des réflexions quelquefois fort longues, assez peu naturelles, et surtout peu en harmonie avec l'esprit de la Bible. Le choix des faits et les réflexions n'annoncent que trop un but qui n'est pas favorable à la religion. L'auteur est d'une brièveté désolante dans tous les points essentiels; les faits surnaturels ont l'air de la contrarier, tant elle prend de peine à les dissimuler et à en ôter le merveilleux. *Je tâcherai*, dit madame Meynieu, *de vous expliquer de mon mieux ce que vous auriez de la peine à comprendre.* On diroit au contraire que ses *explications* ont pour but d'empêcher de bien *comprendre* les faits.

Le premier fait à raconter dans l'histoire du peuple Juif est sans doute la création. Madame Meynieu évitera soigneusement ce mot mal sonnant pour les incrédules. Voici son récit : *Dieu fit le ciel, la terre, la mer et tout ce qu'ils renferment; pour cela il n'eut besoin ni de temps ni d'efforts; Dieu dit : Que la lumière soit, et elle fut.* Voilà tout ce que l'auteur dit de la création. Il est évident que *fit* est bien moins précis et moins significatif que créa. D'ailleurs pas un mot ici de la création de l'homme. Madame Meynieu a eu peur que les enfans auxquels elle s'adresse n'eussent trop de reconnoissance pour celui qui les a créés. Elle passe cela sous silence; elle omet ce mot si consolant : *Faisons l'homme à notre image.* Elle se garde bien surtout de raconter la manière dont la femme fut créée. Elle a trop d'esprit pour croire que la femme soit sortie de la côte d'Adam, et ses enfans ne donneront pas dans ces anciennes histoires.

On ne leur apprendra pas non plus l'histoire du paradis terrestre et du fruit défendu. Madame Meynieu auroit trouvé cela trop puéril. Elle arrange bien mieux les choses; écoutons-la : *Le premier homme, qui s'appela Adam, et la première femme, nommée Eve*, (notez que c'est la première fois qu'on en parle et qu'on ne nous dit point d'où ils viennent) *vivoient dans un de ces beaux pays où l'on n'a qu'à cueillir les fruits de la terre; ils avoient à observer quelques règles très-simples, mais comme ils s'en écartoient, Dieu, pour les punir, les envoya dans un pays moins fertile où ils apprirent qu'ils seroient sujets à la mort, eux et leurs enfans, ce qui leur fit beaucoup de peine.* Voilà le récit froid et sec qu'a imaginé madame Meynieu. Pas le plus petit mot de la tentation d'Eve et d'Adam. Quant au serpent, l'auteur n'avoit garde d'en parler. Le péché originel, fi donc! Et on nous donne cela pour un abrégé de la Bible!

Madame Meynieu a des bontés pour Caïn, et après avoir raconté

qu'il tua Abel, elle ajoute : *Espérons qu'il n'avoit pas l'intention de commettre un crime.* Il est clair que s'il y eût eu un jury alors et qu'elle en eût été membre, elle auroit absous ce pauvre Caïn sur la question intentionnelle. C'est assurément avoir bien de la bonté d'ame. Mais peut-être qu'aussi madame Meynieu a voulu faire sentir la cruauté de Dieu qui maudit Caïn et qui le condamna à être fugitif et vagabond sur la terre. Elle n'a point jugé à propos de parler de ce châtiment.

Le récit du déluge n'est pas moins curieux : *Les habitans de la terre étoient devenus méchans, et pour empêcher que leur mauvais exemple corrompît leurs enfans, ou peut quelque autre raison que nous ignorons, une grande inondation se répandit sur toute la terre.* Si madame Meynieu *ignore* la raison pour laquelle Dieu inonda la terre, c'est certainement qu'elle le veut bien ; car la Bible dit formellement que Dieu, voyant que la malice des hommes étoit portée au comble, se repentit de les avoir créés et résolut de les faire périr tous. La Génèse répète même plusieurs fois que Dieu, voyant la corruption des hommes, voulut les exterminer. Madame Meynieu a trouvé sans doute cela trop sévère, et elle évite de dire que tous les hommes périrent.

Le chapitre III de l'*Histoire du peuple Juif* ne renferme rien de la Bible, c'est madame Meynieu qui disserte toute seule sur ce qui lui vient à l'idée, et sur ce qui n'a aucun rapport avec la Bible. Elle parle de l'azur du ciel, de la verdure de la terre, de la brise *fraîche et vivifiante*, du doux parfum des fleurs, du chant des oiseaux, etc. Un fait de la Bible raconté avec simplicité auroit mieux valu que tout cela. *Il y a*, dit l'auteur, *mille erreurs religieuses dans le monde, nul de nous n'en est exempt ; mais aussi long-temps que nous croirons que Dieu est amour, et que s'il cessoit d'être bon, il cesseroit d'être ; aussi long-temps que nous rapporterons à lui seul nos pensées et nos actions, il est permis d'espérer qu'il ne jugera pas dans sa rigueur les écarts de notre foible raison.* Madame Meynieu fait ici de la théologie ; elle auroit dû laisser ce soin aux docteurs, et bien se persuader que les jugemens de Dieu ne sont pas comme ceux des hommes, et que sa justice n'est pas moins grande que sa bonté.

L'histoire d'Abraham, d'Isaac et de Jacob est pleine d'intérêt dans la Bible ; il y a là des détails naïfs et touchans qui plaisent à tous les âges. Madame Meynieu les a supprimés impitoyablement. Elle prétend que les enfans sont *trop jeunes pour en saisir le sens caché*, et elle leur présente le récit le plus sec et le plus décharné qu'elle peut. Elle a soin d'en ôter le surnaturel. Ainsi elle ne parle point de la punition de Sodome ni de celle de la femme de Loth ; celle-ci fut seulement victime d'un tremblement de terre. Comme la Bible n'en parle pas, il s'ensuit que madame Meynieu change l'histoire à son gré, et trompe ses enfans en leur présentant comme la vérité ce *qui* n'est pas arrivé. Elle en veut beaucoup à Jacob, et lui reproche de la *fausseté*, de la *ruse* et des *mensonges*. Elle devroit avoir un peu plus d'indulgence pour ceux qui disent ce qui n'est pas ; car si Jacob se travestit auprès d'Isaac pour obtenir sa bénédiction, elle travestit la Bible, la mutile, la dénature, et

en donne à des enfans des idées très-fausses ; ce qui est un péché plus grand que celui de Jacob.

Peut-être même étonnerions-nous madame Meynieu si nous lui disions que des écrivains aussi éclairés que pieux ne veulent pas qu'on taxe Jacob de mensonge. Voyez Duguet dans son *Explication de la Genèse*, et Coutant de La Molette, dans sa réponse à Voltaire, *Genèse expliquée*, tome II, p. 274.

L'histoire de Joseph est une des plus touchantes de la Bible. Toutes les circonstances de cette histoire sont pleines d'intérêt et de naïveté. Madame Meynieu en a retranché les trois quarts, et elle a eu le malheur entre autres de supprimer presque en entier les entrevues de Joseph avec ses frères, ces entrevues qu'on ne peut lire encore sans attendrissement. Au lieu de cela, elle nous offre un récit sec et décharné, et elle remplace les détails charmans de la Bible par des réflexions à elle, mais des réflexions si triviales, si vagues, si hors de propos, qu'il est difficile d'être plus mal inspiré.

Madame Meynieu s'est trouvée un peu embarassée sur les miracles de Moïse. Passer entièrement sous silence des faits si importans et qui eurent de si graves résultats, c'étoit trop hardi. Elle a pris un terme moyen, elle a cité un ou deux miracles, pas davantage, et elle y ajoute une petite dissertation de sa façon qui est plutôt contre les miracles que pour, et qui laisse les enfans maîtres d'en croire ce qu'ils voudront : *Quand vous aurez bien réfléchi*, dit-elle, *vous jugerez si vous devez croire à tel ou tel miracle*. C'est vraiment faire preuve de tact, de prudence et de religion que de dire à des enfans : *Vous jugerez* dans votre sagesse les œuvres de Dieu.

Un des faits les plus mémorables de la Bible est le passage de la mer Rouge. L'écrivain sacré en raconte tous les détails en termes magnifiques. Madame Meynieu a pris à tâche au contraire d'être fort succincte et fort sèche, et il faut convenir qu'elle y a parfaitement réussi. Elle dit en peu de mots : *Déjà les Israélites touchoient au bord de la mer Rouge, lorsque regardant derrière eux ils s'aperçurent que Pharaon les suivoit à la tête de son armée. Ils traversèrent à pied sec ; mais à peine eurent-ils gagné le rivage opposé, que les flots se précipitant de nouveau dans leur lit engloutirent Pharaon et son armée entière.* On voit que cette dame a eu peur de proclamer franchement le prodige. Comparez ces lignes avec le chapitre XIV de l'Exode : ici vous verrez la protection éclatante de Dieu sur son peuple ; l'ange qui marchoit en tête des Israélites se mit derrière eux pour les protéger contre les Egyptiens. La colonne de nuée qui guidoit le peuple se plaça aussi derrière. Les eaux de la mer Rouge s'ouvrirent et se partagèrent en deux, et les Israélites passèrent au milieu d'un double *mur* à droite et à gauche, suivant l'expression de l'Ecriture. Rien de tout cela dans le récit de madame Meynieu ; elle excelle à dessécher et à refroidir les plus belles choses.

Il y a d'assez bonnes réflexions sur la loi mosaïque ; mais tout cela est plus philosophique que religieux, et il y a même, entr'autres pages 44 et 45, des historiettes qui sont déplacées là. L'auteur oublie trop souvent qu'il fait ou doit faire l'histoire du peuple Juif.

Jephté a eu le malheur de déplaire

à madame Meynieu qui l'appelle un *ambitieux*, un *téméraire* et qui juge son vœu *absurde et criminel*. Cet arrêt est bien dur. L'Ecriture dit que l'*esprit de Dieu étoit sur Jephté*, et saint Paul le compte au nombre des hommes illustres de l'ancien testament. Son vœu à la vérité offre bien des difficultés ; on peut consulter à ce sujet une dissertation dans la Bible dite *de Vence*. Madame Meynieu ne se borne même pas là, et elle ajoute : *Faire un vœu qui vous lie dans l'avenir, c'est faire une chose toujours absurde et criminelle*. Ainsi, voilà qui est décidé. Madame Meynieu proscrit les vœux de religion ; elle décide dans sa sagesse que les Sœurs de Charité, ces généreuses hospitalières qui se dévouent au soulagement des malades, toutes ces pieuses congrégations de filles qui renoncent au monde pour assister le pauvre, instruire l'ignorant, élever l'orphelin, font des *vœux absurdes et souvent criminels*. Cela donne une grande idée de votre jugement et de votre philantropie, madame.

Nous n'avons pas parcouru la moitié du volume, et nous en avons vu assez pour connoître l'esprit de l'ouvrage. Cet esprit est très-mauvais. L'auteur supprime dans l'histoire des choses très-importantes, et en ajoute de son crû de tout-à-fait inutiles. Son langage est trop souvent celui d'un déiste, ou tout au moins d'un protestant. Ses réticences sur les miracles, son silence sur la plupart des prophètes, sa manière d'expliquer certains faits, quelque chose de vague et de froid qui règne dans tout le livre, doivent rendre cette lecture fort suspecte.

Si on s'étonnoit que nous nous fussions arrêté long-temps sur cet ouvrage, nous dirions pour notre excuse qu'il a été loué dans une des *revues* de Paris, et que deux journaux de Dieppe en ont fait un grand éloge. Il est vrai que l'un de ces journaux favorise beaucoup le protestantisme, et que l'autre affiche assez l'irréligion. Ce qui nous a engagés encore à nous étendre sur ce livre, c'est que nous avons cru voir là une nouvelle manœuvre du protestantisme. Madame Meynieu est protestante, et même, dit-on, de la secte des unitaires. Elle est la femme du principal du collége de Dieppe. Il se pourroit qu'on voulût adopter le livre pour le collége, et les articles des deux journaux ci-dessus tendent à lui faire une réputation bien au-dessus de son mérite. Un seul journal de Dieppe, le *Phare*, a remarqué les défauts de l'ouvrage, et lui a reproché surtout de n'avoir point le caractère religieux du sujet.

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

PARIS. — On assure qu'un respectable évêque du Midi, qui a occupé successivement deux siéges et qui donna sa démission du premier il y a dix ans pour raison de santé, vient par le même motif de donner sa démission du siége qu'il occupoit depuis 1830.

Un anonyme nous fait encore parvenir, par l'intermédiaire de M. le secrétaire de l'évêché d'Orléans, une somme de 120 fr. pour le petit séminaire d'Ajaccio. Ainsi le diocèse d'Orléans est celui qui aura fourni la souscription la plus forte pour cette bonne œuvre.

Les curés sont les protecteurs nés des pauvres ; ce sont eux qui connoissent mieux les besoins des malheureux de leurs paroisses, et c'est à eux que les malheureux recourent plus

volontiers dans leur détresse. Un pasteur est bien plus dans le secret des souffrances de l'infirme et des misères de l'indigent qu'un maire, un administrateur, un fonctionnaire, occupés d'autres soins, qui ont un commerce, des affaires, et qui ne sont pas accoutumés à visiter les greniers et à aller s'asseoir à côté d'un lit de douleurs. Aussi c'est aux pasteurs que la charité aimoit autrefois à confier ses aumônes; c'étoit par leurs mains que le riche faisoit passer son superflu. Les fidèles de toutes les conditions se reposoient sur eux du soin de distribuer ce qu'ils pouvoient consacrer aux besoins du pauvre. C'étoit un hommage que tous rendoient à un ministère de charité, et en même temps on étoit convaincu que, par ce moyen, les secours étoient répartis avec bien plus de discernement, de sagesse et d'équité.

Aujourd'hui l'esprit du siècle tend à éloigner les prêtres de tout. On ne les laisse même pas maîtres dans leurs églises, mais on veut surtout qu'ils ne soient rien au dehors. On leur ôte toute inspection sur les écoles, qui seroient si bien placées sous leur surveillance. Il semble qu'on voudroit leur retrancher les moyens d'assister les pauvres. Les philantropes réservent leurs largesses pour les bureaux de bienfaisance. M. de Monthyon, si généreux pour les Académies, n'a pas donné un sou aux curés. Tout récemment un jeune prince et une jeune princesse qui ont voyagé en Normandie, ont distribué des secours avec beaucoup de libéralité; 1,000 fr. à chacun des bureaux de bienfaisance de Rouen, de Louviers, d'Elbeuf, du Havre et de Dieppe; 3,000 fr. au maire de Rouen pour les pauvres; 300 fr. au bureau de bienfaisance de Fécamp; 500 fr. à la salle d'asile d'Elbeuf; 1,000 fr. pour les pauvres du Havre, et autant pour la salle d'asile de cette ville. Dans tout cela, nous ne voyons pas qu'il ait été rien envoyé aux curés. Il est probable cependant que les curés de Rouen auroient été moins embarrassés que le maire pour répartir les 3,000 fr., et que la distribution de cette somme auroit été faite par eux en plus parfaite connoissance de cause.

Il y auroit eu au moins, ce semble, un moyen; c'étoit de partager les dons entre les curés et les bureaux de bienfaisance ou les maires. On pouvoit charger les curés de distribuer la moitié des secours; mais non, on ne les a pas crus dignes de cette petite marque de confiance. Cette exclusion, à vrai dire, est désobligeante. Il y a là quelque chose d'affecté qui fait de la peine, car on peut craindre que cela ne tienne à des préventions anti-sacerdotales, plus fâcheuses encore dans un prince que dans tout autre.

Nous ne voulons pas taire d'autres dons faits dans ce même voyage; quatre œuvres de Rouen ont reçu chacune 500 fr.; savoir : les jeunes détenus, les Sœurs de la Miséricorde, le Bon-Pasteur et l'œuvre de Saint-Maclou. Ces trois dernières œuvres ont du moins un caractère religieux. De plus, la duchesse a donné 500 fr. pour les orphelines, dans une manufacture de dentelles dirigée par des religieuses. Enfin, cinq veuves de pêcheurs de Saint-Valery, morts en mer, ont reçu 500 fr., et dix veuves de pêcheurs de Dieppe, morts aussi en mer, ont reçu 1,000 fr. Ces secours ont sans doute passé également par les mains du maire.

La retraite ecclésiastique de Versailles s'ouvrit le dimanche 6 août, à six heures et demie du soir, afin de donner le temps aux prêtres les plus éloignés d'arriver. Les exercices dirigés par le prédicateur étoient au nombre de cinq, la méditation, l'examen de conscience, une considération, une conférence, un sermon. Pour les méditations, M. l'abbé Dufêtre s'est attaché spécialement à la voca-

tion ecclésiastique, au petit nombre des élus, aux fruits d'une retraite, etc. L'examen de conscience a roulé sur les défauts des prêtres sur divers points. Le prêtre a été considéré dans ses principales fonctions, l'office divin, l'autel, le confessionnal, la chaire, la visite des malades, l'étude. Les conférences ont rappelé les devoirs des prêtres envers Dieu, envers eux-mêmes. Les sujets des discours ont été les avantages d'une retraite, la tiédeur, le jugement, le zèle, les bienfaits du sacerdoce.

Plus de 200 prêtres étoient logés, les uns au grand séminaire, les autres au petit; quelques-uns en ville, à cause de la petitesse du local. Les exercices avoient lieu dans la chapelle du grand séminaire. M. l'évêque a présidé à tous. Le prélat disoit chaque jour la messe et faisoit chaque jour une conférence. Il a entretenu ses prêtres du soin des églises et des cimetières, du besoin de l'unité, de certains abus dans quelques localités, du soin des enfans, du choix des domestiques. Le prélat a donné à cet égard les avis les plus sages. Il a recommandé entr'autres de faire tout ce qui seroit possible pour qu'il y eût dans les cimetières un endroit séparé pour ceux qui ne peuvent être enterrés en terre sainte; le conseil d'état semble avoir reconnu, en 1831, que la chose devoit être ainsi, à l'occasion d'une affaire de cette nature qui lui fut déférée par M. l'évêque d'Orléans et le préfet du Loiret. Le prélat a recommandé encore de ne pas permettre qu'on fît dans l'église les élections de la garde nationale et des conseils municipaux, et les autres actes étrangers à la religion.

Le mercredi 9, MM. les évêques du Mans et de Gap visitèrent la retraite, et le vendredi M. l'évêque de Nancy. La clôture eut lieu le samedi 12 à la cathédrale. Il y avoit environ 230 prêtres. La messe fut suivie du sermon de clôture. M. l'abbé Dufètre avoit su émouvoir les prêtres dans l'intérieur de la retraite, il ne lui fut pas difficile de toucher les fidèles accourus pour être témoins de cette belle cérémonie. M. l'évêque avoit annoncé le vendredi qu'il venoit d'acquérir pour sa cathédrale une relique précieuse, la main droite de l'apôtre saint Barthélemi. Elle a été exposée à la cathédrale le jour de la clôture, et les retraitans l'ont vénérée tour à tour, et y ont fait leur prière.

M. l'évêque, dans une de ses conférences, a manifesté le désir de voir s'établir entre les prêtres de chaque canton des réunions où l'on s'entendroit sur les moyens à prendre dans les difficultés aujourd'hui si nombreuses du ministère. Ce désir aura son effet. On compte prier le prélat de vouloir bien indiquer lui-même les sujets à traiter, et de donner un réglement. Il a distribué à la fin de la retraite un petit réglement en 24 articles pour l'usage habituel.

M. l'abbé Dufètre a montré dans cette retraite un talent peu commun. Il instruit et il touche à la fois. Il descend aux détails les plus familiers, et il s'élève aux mouvemens de la véritable éloquence. Il a donné de très-bons conseils sur la direction des études d'un prêtre. Il a invité les prêtres à étudier l'Ecriture, et particulièrement les Psaumes, l'Evangile et les Epîtres de saint Paul; les Pères, et surtout saint Jean-Chrysostôme, saint Basile, saint Ambroise, saint Augustin et saint Bernard; l'Histoire ecclésiastique, la théologie, etc. Il a parlé du progrès religieux, auquel il ne paroît pas croire; s'il y a un mouvement religieux, il y a encore plus un mouvement industriel, témoin tout ce qui passe dans les différentes classes de la société. Enfin, il a recommandé l'œuvre de la Propagation de la Foi, comme un moyen d'attirer les grâces de Dieu sur notre pays.

On entreprit en 1828 de restaurer

l'église de l'abbaye de Braisne, diocèse de Soissons. Cette église étoit remarquable par son architecture gothique, et on y voyoit les tombeaux de plusieurs princes de la maison de France, issus de Robert, cinquième fils de Louis VI. La révolution avoit dévasté ce monument, comme tant d'autres; mais elle avoit respecté l'intérieur des tombeaux. Il étoit question de démolir l'église en 1823. M. Beaucamp, curé de Braisne, réclama. Il découvrit les inscriptions des tombeaux, et fit sentir combien il seroit fâcheux de renverser cet ancien monument. Plusieurs personnes distinguées appuyèrent sa démarche. M. le comte de Floirac, alors préfet de l'Aisne, seconda son zèle. Charles X accorda des fonds pour restaurer l'église. La première pierre fut posée le 8 mai 1828 par madame de Senneville au nom de madame la Dauphine. Nous rendîmes compte de la cérémonie dans notre numéro du 28 mai 1828. Les travaux ont continué depuis, et enfin les principales réparations étant faites, M. l'évêque de Soissons s'est rendu à Braisne pour bénir l'église. Le prélat a été reçu et complimenté par M. le curé, qui a rappelé dans son discours l'antiquité de ce monument et les souvenirs qui s'y rattachent. C'est le 18 juillet que l'église a été rendue à la religion. Un discours a été prêché par M. l'abbé de Garcigny. Plusieurs personnes de distinction assistoient à la cérémonie.

Un ancien et vénérable prêtre, M. Raige, confesseur de la foi pendant la révolution de 93, avoit desservi, avant cette époque, la paroisse de Savins pendant plusieurs années. Telle étoit l'estime et la considération dont il avoit joui par ses talens et par ses vertus pastorales, que son départ pour l'émigration fut un deuil public. Au déclin d'une vie aussi longue qu'honorable, il écrivit ces jours derniers à M. le curé de Savins, diocèse de Meaux, qu'il se mettoit en route pour venir visiter une dernière fois son ancienne paroisse. A peine cette nouvelle est-elle connue des anciens du village, qu'on se félicite de revoir ce digne pasteur, qui avoit laissé de si précieux souvenirs, et qu'on forme le projet d'aller à sa rencontre et de le fêter le mieux possible. M. le curé partage et dirige cet élan de la reconnoissance. Au jour déterminé, la meilleure voiture du village roule sur le chemin de Nangis, emportant une députation d'octogénaires, tous endimanchés; tandis que des vedettes placées de distance en distance surveilloient la route de Provins; on avoit prévu toutes les éventualités.

Après une assez longue attente, un modeste cabriolet paroît à travers le feuillage, dans une des sinuosités du vallon. Le voilà! le voilà! Cette nouvelle transmise d'écho en écho retentit bientôt au clocher. La cloche qui a retrouvé les sons des grands jours de fête, ne tarde pas à réunir sur la place toute la population du village. Enfans, jeunes gens, femmes, vieillards, personne n'a manqué à l'appel. Les vieillards qui étoient au premier rang, et que M. Raige appelle par leurs noms, se précipitent dans ses bras. Le bon curé pleure; les femmes, les enfans, les anciens, tous pleurent de joie, et ceux qui le reconnoissent, et ceux qui ne l'avoient jamais vu. « L'heureux jour pour moi, s'écrie-t-il d'une voix émue, me voilà donc au milieu de cette bonne paroisse, à laquelle j'étois si attaché. Oh! mes enfans, que votre accueil me touche! Je n'ai plus qu'une chose à vous demander, et qui vous donnera la mesure de mon affection pour vous. C'est une place dans votre cimetière. Je désire être enterré au milieu de ceux que je ne retrouve plus. Allons, mes enfans, allons à l'église, prier pour

nos chers défunts. » Là, nouvelle scène non moins attendrissante, et qui se termine sous le porche par des acclamations : Vive le bon curé! vive M. Raige!

Arrivé au presbytère, il prie M. le curé de réunir son conseil de fabrique; il n'y avoit qu'à faire signe aux membres qui le composent; ils étoient au premier rang. Après leur avoir adressé ses remercîmens de leur bon accueil : « Vous m'avez entendu, vous me l'accorderez, n'est-ce pas, la place que je vous ai demandée au cimetière? Je m'arrangerai pour qu'il n'en coûte rien à la commune; en attendant, voilà ce que je donne à la fabrique. » Quatre billets de banque de mille francs chacun sont extraits du portefeuille et déposés sur la table. « Je n'ai que peu de conditions à mettre : quelques messes chaque année, et un service bien simple. » Nouvelle explosion de reconnoissance, de sensibilité, qui seroit difficile à décrire. Le vénérable prêtre a encore donné de quoi acheter un bel ornement, et a fait espérer que ses libéralités pour son ancienne paroisse ne se borneroient pas à ce qu'il venoit de faire.

Ce trait touchant nous a paru de nature à intéresser tous nos lecteurs.

Le nommé Durand, qui avoit tenté d'assassiner M. l'évêque d'Autun en juin dernier, et qui avoit tiré sur le prélat deux coups de pistolet, lesquels avoient raté, avoit été atteint le lendemain de son crime, comme nous l'avons raconté. Son affaire avoit été instruite, et ne paroissoit pas devoir souffrir beaucoup de difficultés. Il avoit été parfaitement reconnu. On l'avoit trouvé encore porteur de trois pistolets chargés, d'une poudrière, de chevrotines et d'un moule à balles. De plus, il ne nioit pas son crime et il avoit déjà tenté d'assassiner le curé de Luzy.

Néanmoins la chambre d'accusation de la cour royale de Dijon, l'ayant considéré comme atteint d'une monomanie furieuse contre les prêtres, a ordonné seulement que le ministère public poursuivroit son interdiction. Nous avouons que cette décision nous étonne beaucoup. Quoi! parce qu'un homme a une monomanie furieuse contre les prêtres, il faut seulement l'interdire! Ce sera là la seule peine pour un attentat public! Si cet homme s'étoit borné à des propos d'une fureur insensée, je concevrois qu'on se bornât à ce moyen de répression; mais pour des actes, pour des délits réels, pour des coups de pistolet tirés, une simple interdiction! Voilà toute la vengeance que la société tire d'un attentat odieux! Voilà toute la protection qu'accorde la justice à une classe entière de citoyens! Vraiment cela n'est pas rassurant pour les prêtres que l'on couchera en joue.

Quoi qu'il en soit, Durand a été mis à la disposition du préfet, qui probablement le fera placer à l'hospice de la Charité pour y être enfermé comme aliéné. Mais il y a un aumônier à cet hospice. Et qui sait si le monomane ne voudra pas en faire sa victime? La monomanie est une découverte de notre siècle, infiniment précieuse... pour les scélérats.

Une plantation de croix a eu lieu le dimanche 6 août à Bassoles, diocèse de Soissons. M. Bruaux, curé de Brancourt, qui dessert en même temps Bassoles, a prononcé un discours. C'étoit en même temps le jour de la première communion des enfans. Le maire de Bassoles et sa famille assistoient à la cérémonie et donnoient l'exemple de l'esprit de religion.

On dit que les habitans de Siouville, près Cherbourg, persistent dans leur schisme déplorable. M. le curé de Cherbourg s'y étant rendu

le dimanche pour installer M. Vial, son vicaire, comme desservant, n'a point été accueilli comme il devoit l'être, et l'installation s'est faite dans l'église à peu près déserte.

Le fait arrivé à Saint-Junien, diocèse de Limoges, et mentionné dans notre Numéro du 5 août, a donné lieu aux commentaires des journaux hostiles au clergé. L'*Echo du Peuple* s'est plaint de l'intolérance du curé de Saint-Junien. Il a dit que la femme dont il étoit question avoit fait appeler un prêtre sur son lit de mort, et que le curé avoit refusé de la confesser. Or, ces deux choses sont également fausses, dit la *Gazette du Limousin* : la femme n'avoit point demandé de prêtre; M. le curé étoit allé de lui-même la visiter. Un préalable nécessaire étoit de faire cesser un grand scandale dans la ville. La femme refusa constamment, et ne voulut point répondre aux questions du curé.

Le correspondant de l'*Echo* suppose que la conduite du curé indigna toute la ville. Ce seroit donner une très-fausse idée de la moralité des habitans de Saint-Junien. Ils n'aiment point le scandale et le scandale public. Ils n'ont point approuvé la scène qui a eu lieu à l'église. Les seuls auteurs de cette scène sont le maire et quelques individus étrangers aux habitudes religieuses de la population. Le maire alla à l'église, eut un entretien particulier avec le curé dans la sacristie. On assure qu'il le menaça de lui retirer l'indemnité de logement et d'autres allocations, après avoir refusé une grande partie de celles que la loi, l'usage, les convenances lui imposent en faveur du culte. Il lui fit craindre un charivari, qui pourtant n'eut pas lieu, parce qu'on fit entendre au maire qu'il pourroit bien avoir le même désagrément.

Quant à ce qui s'est passé dans l'église, on y est entré bruyamment au son des cloches. Il n'y a point eu de discours, comme nous l'avions cru; c'est au cimetière qu'on a simulé les cérémonies du culte catholique.

On a lieu de croire que le maire a été blâmé par l'autorité supérieure. A la chambre des députés elle-même, une semblable conduite a été improuvée par une commission en juin dernier. Aussi la *Gazette du Limousin* annonce que le maire *est actuellement en proie à des regrets qui l'honorent.*

POLITIQUE.

L'Académie française a distribué, le jeudi 17, les prix pour les meilleurs livres et pour les actions de vertu. Ces séances d'apparat flattent l'orgueil académique. Une académie érigée en tribunal qui décerne des palmes aux écrivains et des récompenses pour les beaux traits, cela a quelque chose d'imposant. Mais au fond n'est-ce pas le cas de dire, comme Bonaparte dans une circonstance différente : *Du sublime au ridicule il n'y a qu'un pas ?* Un journal fort accrédité a pris la liberté l'autre jour de se moquer un peu de ces prix de vertu si fastueusement proclamés. Quel titre a une académie littéraire pour juger la vertu? Nous ne demanderons pas si les académiciens sont assez vertueux eux-mêmes pour bien apprécier la vertu, s'il convient de confier un tel soin à des poëtes, à des auteurs dramatiques, à des faiseurs de vaudevilles, de romans et de chansons. Mais de bonne foi, sont-ce les actions les plus vertueuses qui arrivent à la connoissance de l'Académie? Tant d'actes de dévoûment, de patience, de courage, qui se passent dans l'intérieur des familles, actes d'autant plus méritoires qu'ils sont plus ignorés, n'échapperont-ils pas par leur nature même aux recherches des académiciens? Iront-ils dans les greniers et dans les chaumières surprendre le secret de tant de vertus simples et modestes qui fuient le grand jour? Et ces vertus que la religion seule inspire, qu'elle enfante tous les jours, est-ce une académie qui les appréciera? Des hommes

étrangers pour la plupart aux habitudes de la religion, pleins même de préventions plus ou moins enracinées contre elle, ennemis déclarés quelquefois de ses institutions et de ses pratiques, sentiront-ils la valeur de quelques actes héroïques de charité, de quelques généreux sacrifices inspirés par une piété et une foi vives ?

Nous parlerons une autre fois des prix pour les livres censés les plus utiles.

Pourvu que les injustices se réparent, et que le bien succède au mal, les hommes de notre cause tiennent fort peu sans doute aux petits triomphes d'amour-propre que les circonstances peuvent leur procurer sur leurs adversaires. Autrement, ils auroient assez beau jeu dans ce moment pour rire les derniers aux dépens des beaux esprits, qui, dans le commencement, se sont amusés si mal à propos de la simplicité chrétienne avec laquelle don Carlos s'étoit mis, lui et son armée, sous la bannière *de la Vierge des Sept-Douleurs*. Ils doivent voir maintenant que cette bannière en vaut bien une autre ; et que la religion n'a pas perdu le privilége de faire les vrais héros.

Tout le mal que nous souhaitons aux révolutionnaires de France et d'Espagne, c'est qu'ils n'aient jamais à se reprocher de fautes plus malheureuses que celle-là, et de plus grands ridicules à montrer. Nous verrons à la fin si ce sont eux ou don Carlos qui ont choisi la meilleure part ; mais il est certain que, jusqu'à présent, la gloire des armes, les signes propices et les prodiges accomplis, sont du côté de *la Vierge des Sept-Douleurs*. Les hommes avancés de l'irréligion peuvent continuer à se récrier là-dessus tant qu'ils voudront, ils ne changeront rien à ce fait notoire et patent. La seule chose que nous puissions leur promettre au nom des gens de bien, c'est de ne point leur renvoyer le ridicule qu'ils ont cherché à tirer de là contre leurs adversaires. Quoique déjà les événemens nous aient autorisés à rendre sur ce point moquerie pour moquerie, ce n'est pas là ce qui nous occupe ; et pour peu que cela fasse plaisir aux révolutionnaires de France et d'Espagne, nous consentons volontiers à ce que la bannière de don Carlos continue à leur servir d'amusement ; pourvu que, de leur côté, ils consentent à nous laisser les résultats de l'ordre et du bien public auxquels on l'aura vue présider si heureusement.

PARIS, 18 AOUT.

Sont nommés : Procureur du roi à Beauvais (Oise), M. Dupont White, procureur du roi à Senlis, en remplacement de M. Lamusse, qui, sur sa demande, continuera à remplir les mêmes fonctions à Compiègne ; procureur du roi à Senlis, M. Dujarrié, nommé par une ordonnance du 2 procureur du roi à Compiègne.

— D'après les nouvelles de Bone du 2 août, apportées à Toulon par la corvette de charge l'*Égérie*, il n'y auroit pas d'expédition de Constantine. Le gouverneur général seroit parti de Bone le 2 pour Guelma, afin de communiquer avec Achmet-Bey, et d'aplanir les difficultés qui pourroient s'opposer à la paix. Le projet de traité du général Damrémont reconnoît, dit-on, Achmet, chef suprême de toute la province de Constantine, et pour les autres articles se rapporte beaucoup au traité du général Bugeaud ; seulement, il y auroit cette fois des ôtages pour en garantir l'exécution.

— Il arrive sans cesse des troupes à Bone, disent les mêmes nouvelles, mais elles ne peuvent être expédiées sur Guelma, attendu que 20 mille Arabes barrent le passage, et que l'on n'ose pas tenter une communication avec 4,000 hommes et de l'artillerie. S'il en étoit ainsi, la position du colonel Duvivier à Guelma et de ses troupes se trouveroit fort critique, au cas où Achmet ne voudroit pas accepter les conditions pacifiques du général Damrémont.

— L'ambassadeur de la révolution es-

pagnole à Paris, M. Campuzano, est de retour ici après une absence d'une quinzaine de jours.

— M. Thénard, membre du conseil de l'instruction publique, est depuis quelques jours indisposé.

— Le journal l'*Europe* a été saisi hier à la poste et dans ses bureaux, à ce qu'il paroît pour son article intitulé : *Situation de la France actuelle à l'égard des autres puissances.*

— M. de la Rue, à qui l'on doit les phares de Gatteville et d'Audouville, est nommé ingénieur en chef chargé de la direction des nouveaux travaux du port de Granville.

— Le conseil d'état vient d'annuler la décision du conseil de préfecture du département de la Somme, qui avoit déclaré non valable l'élection de M. Roussel, avocat, comme membre du conseil municipal d'Amiens.

— Un journal annonce aujourd'hui que la cour de cassation a été obligée d'ajourner le pourvoi du général Donnadieu, dont elle devoit s'occuper demain samedi, en raison de faits que le mémoire des avocats du général va bientôt divulguer au public. Le *Courrier Français*, de son côté, dit qu'on s'entretenoit hier au Palais d'une cause de nullité qu'on auroit fait disparoître d'une manière frauduleuse.

— Il paroît que l'autorité de Marseille s'endormoit avec ses administrés sur le danger que couroit la ville. Le choléra avoit reparu depuis plus d'un mois, et nul habitant ne s'en doutoit, nul ne devoit par conséquent penser à prendre les précautions, à suivre le régime indiqués par les médecins lors de l'invasion de ce fléau. C'est de Paris et de Palerme que la triste nouvelle en est arrivée. A Paris, plusieurs journaux annoncèrent qu'une dépêche télégraphique avoit fait connoître au gouvernement que dix décès cholériques avoient eu lieu à Marseille. « L'autorité, dit la *Gazette du Midi* du 14, qui se hâtoit de donner avis du mal au gouvernement, n'avoit-elle pas un devoir plus pressant et plus sacré à remplir? Ne devoit-elle pas avertir ses administrés? n'avoit-elle aucun conseil à leur donner, aucune précaution à leur indiquer? N'étoit-ce pas une obligation pour elle de ne pas laisser 150 mille ames dans une fausse sécurité? »

Le 12 il y a eu seize décès cholériques à Marseille. Quand le chiffre des morts a été connu, une grande anxiété a régné dans la ville.

Le peu de progrès qu'a faits la maladie depuis 40 jours qu'elle est à Marseille, dont les habitans n'ont pris jusqu'ici aucune précaution pour s'en préserver, et où règnent depuis long-temps des chaleurs excessives, donne à penser à la *Gazette du Midi* qu'elle sera cette fois bénigne. « Au surplus, dit cette feuille avec raison, nous sommes dans les mains de la providence, et si dans ses impénétrables décrets elle a voulu que Marseille fût visitée une troisième fois par le fléau, la peur ne le chassera point, ne l'arrêtera point, ne l'affoiblira point. Bien loin de là, c'est son plus cruel auxiliaire. Les ravages qu'il a produits à Palerme eussent été bien amoindris s'il y eût eu plus de courage et plus de patriotisme. Grâces à Dieu, Marseille n'en sera jamais là : sa population, religieuse et résignée, a fait ses preuves; nous y verrions, s'il le falloit, le même dévoûment qu'en 1835. Espérons que ce dévoûment ne sera aucunement nécessaire. »

— Les prix du concours général se trouvent ainsi répartis entre les différens colléges :

Louis-le-Grand (1,054 élèves),	21 prix,	75 ac.
Charlemagne (810 élèves),	18	71
Saint-Louis (990 élèves),	11	45
Henri IV (720 élèves),	11	40
Rollin (390 élèves),	11	11
Bourbon (864 élèves),	9	31
Versailles (409 élèves),	3	17
Stanislas (330 élèves),	1	11

— La distribution des prix des colléges de Paris a eu lieu hier.

— M. le préfet de la Seine a présidé la distribution des prix du collége Louis-le-Grand.

— La distribution des prix du collége de Henri IV a été présidée par M. Saint-Marc Girardin, membre du conseil de l'instruction publique. La reine des Français assistoit à la distribution. M. Saint-Marc Girardin, après avoir donné la parole à M. Riant, professeur de troisième, qui a fait l'éloge de la sévérité, et à M. Liez, proviseur du collége, a prononcé quelques mots à son tour. Nous regrettons que la religion n'y ait pas trouvé place; elle lui auroit certainement suggéré des conseils moins froids que ceux qu'il a donnés aux jeunes gens qui ont terminé leurs études, et quelques belles et nobles pensées telles qu'il en a trouvées dans d'autres circonstances, au lieu de ces pensées ordinaires, traînantes, rebattues, qui décolorent son discours. M. Saint-Marc Girardin a bien dit aux élèves qui vont entrer dans la société qu'il alloit leur parler avec franchise, mais voilà tout; soit crainte, soit oubli, il a nommé la loi humaine, et passé sous silence la loi divine; cependant, si nous avons bonne mémoire, il n'y a pas long-temps encore que M. Saint-Marc Girardin nous disoit à la chambre des députés que la société tomberoit, si elle ne s'appuyoit pas sur la religion, que la religion seule, dans l'état déplorable où nous nous trouvions, pouvoit nous sauver.

Le duc d'Aumale a obtenu le premier prix de thème latin, le premier accessit d'histoire, et le premier accessit de version latine. Le duc de Montpensier a eu un premier prix et trois seconds.

— D'après un journal, la France exporte chaque année en Angleterre 76 à 80 millions d'œufs.

— Les grandes eaux de Saint-Cloud joueront le 20 de ce mois.

NOUVELLES DES PROVINCES.

Le 5, un jeune marin du Crotoy (Somme), qui péchoit en mer, s'est noyé. Deux jours après trois élèves du collége de Rue, venus au Crotoy pour prendre les bains, s'étant trop avancés en mer, ont également péri.

— M. Martin (du Nord), ministre du commerce et des travaux publics, est arrivé le 14 au matin à Lille, revenant d'Angleterre; il est descendu chez M. Lefebvre fils, son beau-père.

— La ville d'Arras va avoir un régiment de cavalerie en garnison.

— On écrit du département de la Moselle que, depuis un mois, il y a presque tous les jours de violens orages. Plusieurs communes ont été fort maltraitées par la grêle.

— La foudre est tombée le 10 au Vast, dit le *Pilote du Calvados*, sur la papeterie de M. Elier, qui a été en partie détruite.

— Le paquebot la *Ville de Lyon*, que le duc d'Orléans avoit visité lors de son passage au Havre, et à bord duquel on lui avoit offert un déjeûner, a été frappé de deux coups de tonnerre, en vue du cap Barfleur. Deux hommes d'équipage ont été tués, et plusieurs autres grièvement blessés. Un passager, M. Willes, en examinant les traces du premier coup de tonnerre, a été blessé légèrement à la main par le second. Le capitaine a dû entrer à Plymouth pour se procurer des marins et pouvoir reprendre la mer.

— Le 11, le tonnerre est tombé à Boulaincourt, arrondissement de Mirecourt (Vosges), et dans ce dernier endroit. Deux personnes ont été tuées à Boulaincourt.

— Le 12, le tonnerre est tombé *deux* fois sur la cathédrale de Saint-Cyr, à Nevers. Deux ouvriers occupés à travailler à la tour ont été renversés, mais ils n'ont point été blessés.

— Le *Journal du Loiret* du 16 dit qu'un comité électoral va être formé à Orléans.

— Le conseil d'arrondissement de Tours a décidé que ses séances seroient

communiquées aux journalistes du département.

— En vertu des lois de septembre, M. Dourille, rédacteur en chef, et M. Joland, gérant du *Journal de la Drôme*, ont comparu le 11 devant les assises de Valence, comme prévenus du délit d'outrage envers un fonctionnaire public dans l'exercice de ses fonctions, résultant de deux articles publiés le 18 juillet contre M. Bonnet, alors maire de Valence, et depuis remplacé par M. Delacroix.

Appelés à statuer sur trois questions, 1° si M. Dourille étoit l'auteur des articles incriminés, *ce qu'il avoit avoué pendant les débats;* 2° s'il avoit commis le délit d'outrage envers le maire; 3° si M. Joland avoit participé sciemment à ce délit, MM. les jurés ont répondu trois fois *négativement*. Les prévenus ont été par conséquent absous. Mais, comme M. Bonnet demandoit des dommages-intérêts, la cour, après une délibération qui a duré une heure, a condamné les acquittés à lui payer une somme de 500 fr., et a mis en outre à leur charge les frais du procès.

— Le nommé Jamet, instituteur à Saint-Martin-Lis, près Quillan (Aude), a été condamné le 10 par la cour d'assises de Carcassonne à 15 années de travaux forcés, pour attentat commis sur deux malheureuses jeunes filles, dont une à peine âgée de 8 ans.

— On dit que le capitaine Bertrand, détenu à Toulon pour insubordination, va comparoître devant un conseil de guerre.

— Les recettes de la douane de Marseille se sont élevées en juillet à 2.667.917 francs.

— M. Thiers est arrivé le 5 avec sa famille aux Eaux-Bonnes (Basses Pyrénées.)

EXTÉRIEUR.

NOUVELLES D'ESPAGNE.

Depuis l'approche des carlistes de Madrid, les cortès se livrent à des discussions fort orageuses. Un membre a proposé de déclarer que le ministère n'avoit pas répondu à la confiance de la nation, et de former une junte de guerre composée de cinq généraux. D'autres ont demandé que les ministres soient invités à rendre compte à la chambre des mesures qu'ils ont prises pour arrêter les progrès de la guerre civile.

— On lit aujourd'hui dans le *Moniteur* les deux dépêches télégraphiques suivantes : la seconde est datée de Bayonne le 16, et de Madrid le 12 : « L'expédition carliste, qui s'étoit approchée à 3 lieues de Madrid, s'est retirée à la Fonda de la Trinidad, où elle étoit le 12. Vigo, renforcé par une brigade, occupoit le même jour Las Noras, couvrant la route de Guadarrama et l'Escurial. Le 12 au soir, l'avant-garde d'Espartero étoit entrée à Madrid, où le plus grand enthousiasme régnoit parmi la milice, qui étoit disposée à partir en masse contre l'ennemi; l'arrivée de Espartero avoit rendu ce mouvement national inutile. L'ennemi alloit être poursuivi à outrance. Le prétendant étoit à Chiva, et Oraa, renforcé de la division Buerens, marchoit contre lui. »

« Une nouvelle alerte a eu lieu hier soir par suite d'un engagement sans résultat fâcheux entre les avant-postes carlistes et les troupes du général Vigo, à Torreladones (5 lieues de Madrid). Il paroît que l'ennemi a décidément évacué ses positions d'hier. Espartero est arrivé ce matin de sa personne; le gros de ses troupes sera ce soir à Alcala de Henares. Madrid est tranquille, et la garde nationale montre beaucoup de zèle. »

— Les contradictions continuent entre les dépêches télégraphiques. Ce que les unes établissent leurs suivantes le désavouent. Ainsi avant-hier nous avons annoncé, d'après les dépêches du gouvernement, que Espartero étoit le 12 à Guadalaxara, à 20 lieues de Madrid. Comme on vient de le voir, ce général étoit aussi ce jour-là à Madrid, et ce qui est plus fort, il s'y trouvoit le matin du 12 août, et le soir il avoit son avant-garde dans la ville.

— La sûreté de Madrid a été confiée à la garde nationale, afin de tenter, dit une correspondance libérale, avec toutes les troupes une opération offensive contre

Ségovie, d'où l'on va s'efforcer de déloger les carlistes qui, sous les ordres de Zariategui paroissent vouloir s'y maintenir et s'y sont même retranchés.

— Cabrera envahit de nouveau le pays de Valence; il a même attaqué la petite ville de Grao qui est la porte de Valence.

— Nangostera opère sur le Bas-Èbre et assiége Mora. On le dit aussi chargé de recevoir les débarquemens d'armes et de munitions expédiés des ports de Sardaigne.

— Quilez avec un corps considérable s'est porté de Cantavieja dans la Castille pour faire sa jonction avec l'expédition de Ségovie. On croit même que cette jonction est déjà opérée.

— La junte carliste de Castille, avec trois bataillons laissés en arrière par Zariategui, s'est installée à San-Leonardo, au centre des montagnes qui s'étendent de Burgos à Soria. De là elle domine le pays situé entre l'Ebre et le Duero, et procède avec activité à l'organisation de nouveaux bataillons.

— Le *Journal des Débats* pense qu'il y a peu d'inquiétudes à concevoir *en ce moment* pour la sureté de Madrid. Le *Constitutionnel* se fâche tout de bon aujourd'hui parce que cette feuille a annoncé hier, comme un *on dit*, que le bruit de l'entrée des carlistes à Madrid le 12 s'étoit répandu dans Paris.

— Un journal de Francfort dit qu'il est certain que le comte Anastase Raczinski, polonais de naissance, a été nommé ambassadeur de Prusse auprès du roi Charles V.

— Une cinquantaine de malheureux soldats de la légion étrangère sont arrivés, ces jours derniers, à Bordeaux, dans un état complet de misère.

— Au mois de septembre dernier, six soldats carlistes poursuivis par un grand nombre de christinos se réfugièrent en France; on les arrêta, bien entendu; la cour d'assises des Pyrénées-Orientales, appelée à les juger, se déclara incompétente. Cet arrêt fut cassé, et les six malheureux soldats comparurent le 11 devant la cour d'assises de l'Aude, sous la prévention d'avoir fait partie d'une bande armée, dans un but hostile aux personnes et aux propriétés. Ce procès, qu'on auroit bien pu s'épargner, s'est terminé par un acquittement.

— Le journal ministériel du soir publie deux dépêches, l'une de Marseille, le 17, et l'autre de Perpignan, aussi le 17. Le 6, la garnison de Valence étoit sous les armes par la présence des carlistes commandés par Sany-Oraa, ayant appris à Castellon la position de cette ville, partit le 8 pour Murviedo, prêt à marcher sur Chiva, où les divisions de Forcadel et de Tallada l'attendoient. D'après la seconde dépêche, on croyoit à Valence le 12 que Charles V, qui étoit à Mirambel le 10, avoit marché sur Madrid. Il y avoit 1,200 soldats christinos à l'hôpital de Valence.

Il ne reste plus que 19 nominations à connoître pour que les élections du parlement anglais soient complètes: 639 nominations sont déjà connues; celles dont on attend encore la nouvelle concernent l'Irlande et les Orcades.

— Un journal dit que pendant les élections, neuf personnes ont été tuées sur divers points de l'Angleterre, et qu'on porte à près de 100 le nombre des individus blessés.

— M. Sulivan, secrétaire de la légation anglaise à Lisbonne, a quitté Londres, le 13, pour retourner à son poste.

— Le *Morning-Post* annonce que le jeune Louis Bonaparte s'est embarqué, le 30 juillet, pour Rotterdam. En se rendant à Richemond, le jeune Louis Bonaparte avoit voulu cacher son départ d'Angleterre, et son projet de se rendre en Suisse.

— Les journaux anglais du 15 sont remplis de confuses correspondances sur les événemens du Portugal. A travers de nombreux détails contradictoires, il est fort difficile de démêler la vérité. Pendant qu'un journal annonce que l'armée

de Saldanha est considérablement réduite par la désertion, un autre dit que ce général occupe dans le centre du royaume une forte position, d'où il partira pour attaquer la capitale dès que tous ses préparatifs seront terminés.

— Le ministère est toujours tout désorganisé. Les ministres donnent tour à tour leurs démissions, et puis se résignent à ne pas quitter les affaires. Au nombre des journaux suspendus à Lisbonne, en vertu des pouvoirs extraordinaires accordés au gouvernement par les cortès, est le *Lisbon Mail*, dont l'esprit n'étoit pas favorable à la révolution actuellement au pouvoir.

— Quelques journaux de Londres accusent M. de Bois-le-Comte, ministre français à Lisbonne, d'entretenir les relations les plus étroites avec les chefs du parti démocratique, et de combattre sans relâche les conseils de l'ambassadeur anglais, lord Howard de Walden. Le *Journal des Débats* croit que les feuilles de Londres dénaturent la conduite de M. de Bois-le-Comte qui, dit-il, doit se renfermer au contraire dans une neutralité absolue, quelle que soit d'ailleurs son opinion sur une tentative dont le succès ne délivreroit pas le Portugal de ses embarras, *et laisseroit toujours ce misérable pays livré à son irrémédiable décrépitude.*

— Les cortès portugaises ont autorisé les ministres à émettre pour 12 millions 500,000 fr. de bons du trésor pour faire face aux exigences du moment. On doute que ces bons trouvent beaucoup de faveur.

— Les nouvelles d'Italie données par la *Gazette du Midi* (Marseille) annoncent que le roi de Naples s'est embarqué le 1er pour la Sicile. A Palerme, le choléra a presque entièrement cessé. Cette ville est tranquille, mais il paroît que les troubles continuent sur d'autres points.

— D'après le *Courrier Allemand*, le choléra se seroit déclaré à Berlin.

— Le fils du roi de Suède, est arrivé à Hambourg, le 7 août.

— M. le comte de Mornay, ambassadeur français à Stockolm, étoit aussi à Hambourg.

— On écrit de Vienne que des nouvelles de Lintz annoncent qu'on a volé dans le palais de l'archiduc Maximilien, une grande quantité de bijoux et de diamans. On a aussi enlevé quelques plans de fortifications.

Nous avons eu occasion déjà de parler de l'établissement que dirige à Versailles, rue de la Pompe, n° 1, M. l'abbé Chauvel. Ce pieux et savant ecclésiastique a continué l'œuvre qu'il a entreprise dans des temps plus heureux, et tous les amis de la religion et des sciences se font un véritable plaisir de seconder ses efforts. Une réunion nombreuse et choisie d'ecclésiastiques et de personnes marquantes assistoit à la distribution des prix, qui s'est faite mercredi dernier dans la salle des exercices de ce bel établissement. La joie que la piété anime étoit répandue sur le visage de tous les élèves, et pas une personne présente qui n'en fît la remarque, à la louange de leur digne instituteur, honoré et chéri par toute cette jeunesse comme un père et le représentant de Dieu même. C'est dans de semblables maisons où l'exemple du maître est en harmonie parfaite avec ses leçons, que le mot si vrai de saint Paul trouve son application entière : *La piété est utile à tout.* Aussi le même élève, le jeune Dubois-Beranger, de la Bretagne, qui remportoit le prix par excellence, le grand et beau prix de sagesse, remportoit également tous les premiers prix de la classe. Quelle consolation pour des familles de confier leur espérance la plus chère à des mains aussi dignes! Les élèves Boussot, Masse, Monceaux et de Belluset se sont particulièrement distingués. Ils ont mérité des prix ou une mention honorable dans toutes les facultés. M. l'abbé de Genoude, dont la vie sacerdotale est consacrée aux œuvres de religion et à la défense des principes conservateurs de l'ordre dans la société, a prononcé un discours très-remarquable, où le prêtre et le savant se sont

tour à tour montrés pleins de vertu et de talent. Ce discours, écouté avec une religieuse attention, a été couvert d'applaudissemens.

Plusieurs journaux ont annoncé l'établissement d'une nouvelle maison d'éducation, rue du Regard, dans le local qu'a occupé pendant plus de vingt ans l'institution de M. l'abbé Poiloup. On nous invite à faire connoître aux nombreuses familles qui l'honorent de leur confiance, qu'il n'y a rien de commun entre son établissement transféré à Vaugirard depuis deux ans et l'établissement projeté.

Le Gérant, **Le Besgue**.

BOURSE DE PARIS DU 18 AOUT.

CINQ p. 0/0, j. du 22 mars. 110 fr. 80 c.
QUATRE p. 0/0, j. de mars. 101 fr. 90 c.
TROIS p. 0/0, j. de déc. 79 fr. 45 c.
Quatre 1/2 p. 0/0, j. de mars. 103 fr. 00 c
Act. de la Banque. 2110 fr. 00 c.
Bons du Trésor. 0 0/0.
Rente de la Ville de Paris. 000 fr. 00 c.
Oblig. de la Ville de Paris. 1150 fr. 00 c.
Quatre canaux. 0000 fr. 00c.
Caisse hypothécaire. 796 fr. 00 c.
Rente de Naples. 97 fr. 20 c.
Emprunt romain. 101 fr. 3/8
Emprunt Belge. 103 fr. 0/0
Emprunt d'Haïti. 330 fr. 0/0
Rente d'Espagne 5 p. 0/0. 22 fr 3/8

PARIS. — IMPRIMERIE D'AD. LE CLERE ET Cᵉ,
Quai des Augustins, 35.

L'AMI DE LA RELIGION paroît les Mardi, Jeudi et Samedi.

On peut s'abonner des 1er et 15 de chaque mois.

N° 2853.

MARDI 22 AOUT 1837.

PRIX DE L'ABONNEMENT.	fr. c.
1 an	36
6 mois	19
3 mois	10
1 mois	3 50

SUR LES DISPUTES RELATIVES AUX DOCTRINES D'HERMÈS DANS LE DIOCÈSE DE COLOGNE.

Les doctrines d'Hermès, condamnées par le Saint-Siége, ont de nombreux partisans en Allemagne. Elles se sont surtout répandues dans le diocèse de Cologne, et sont en grand crédit dans la faculté de théologie de Bonn. L'origine de cette faculté est seule assez suspecte. Il y avoit vingt ans que là une université fondée par le dernier électeur, dans l'esprit de son frère Joseph II, après une courte carrière qui ne fut pas exempte de scandales, avoit disparu dans la tempête révolutionnaire, quand un roi protestant y érigea la nouvelle université et y joignit une faculté de théologie catholique à côté de celle de la théologie prétendue évangélique. Cela se fit sans la moindre participation du Saint-Siége, uniquement par la plénitude du pouvoir du roi qui, après avoir donné presque toutes les chaires de trois autres facultés à des protestans, nomma encore à son gré les professeurs de la théologie catholique. Malgré cela, le défunt archevêque, comte Spiegel, se hâta de supprimer l'enseignement théologique dans son séminaire et envoya tous ses jeunes clercs à la faculté de l'université, déjà connue par l'hétérodoxie de son premier professeur M. Gratz, que M. le grand-vicaire Fonck fit suspendre pour cette raison. L'archevêque, à son tour, fit éloigner pour d'autres raisons le professeur Seber, le même qui, ainsi poussé à bout, fut assez malheureux pour se laisser engager à venir enseigner au collége philosophique de Louvain où il mourut; et c'est ainsi qu'il y laissa désormais régner en despote son favori le docteur Hermès. Dix ans s'écoulèrent sans que le Saint-Siége fût informé de ce qui se passoit à la faculté de théologie de Bonn; quand M. de Spiegel s'avisa de recommander les professeurs au souverain pontife, les louant pour leur orthodoxie et leur soumission à son autorité. Le Saint-Père lui répondit qu'il se réjouissoit de cette communication, mais non sans ajouter une exhortation très-significative contre la tendance rationaliste en théologie si commune en Allemagne. Cette réponse, ce seul mot du Saint-Siége, fut aussitôt pris pour une reconnoissance officielle et authentique, et par la faculté elle-même, et par l'archevêque, et par le roi, et ce dernier, dans son zèle religieux, daigna se charger lui-même de l'institution canonique, en conférant à la faculté le pouvoir de créer des docteurs en théologie et en droit canon, et à l'archevêque le droit de donner son avis sur l'enseignement chaque fois qu'il lui seroit demandé.

Quand le nouvel archevêque arriva, il fit aussitôt savoir à cette malheureuse faculté qu'il la dispensoit d'assister à son installation, et qu'il n'auroit aucun égard aux grades conférés par elle.

Arrivons maintenant au sujet principal de cet article.

Le Saint-Père avoit envoyé le bref contre Hermès directement à Colo-

gne ; et cependant la pièce y fut encore envoyée de Munich, de Lucerne et de Bruxelles. Ce bref ne fut pas envoyé à Berlin, parce qu'il ne concernoit qu'un sujet purement spirituel, la doctrine, et probablement pour montrer qu'on regardoit cette formalité comme inutile. Le nouvel archevêque, qui trouva le Bref en arrivant, ne fit aucune démarche auprès du gouvernement pour obtenir le pouvoir de le publier ; mais il montra dans toute sa conduite qu'il regardoit cette décision du Saint-Siége comme obligatoire pour chacun de ses diocésains. En donnant la permission de lire les livres défendus, il interdisoit expressément la lecture de ceux d'Hermès. De plus, il enjoignit à M. Achterfeldt, directeur du *Convict* ou pédagogie de Bonn, de défendre cette lecture à tous les élèves. M. Achterfeldt, loin d'obéir, protesta contre cet ordre. Et pour se fortifier davantage, les professeurs herméslens se pressèrent d'obtenir de la régence de Coblence la permission d'imprimer leurs écrits sans l'*imprimatur* de la censure ecclésiastique, quoique le concile de Trente défende très-sérieusement de faire imprimer un écrit dogmatique sans cette approbation. Dans un rescrit daté du 13 septembre 1836, le président en chef des provinces rhénanes déclara qu'il n'y avoit que les livres de prières et les catéchismes qui dussent être soumis à la censure ecclésiastique. Aussitôt parurent, sans permission de l'ordinaire, un cahier du journal hermésien (*Hermesische zeitschrift*) et l'*histoire des hérésies*, par Hilgers. M. l'archevêque ne pouvant tolérer cette violation de ses droits, annonça aux éditeurs de ces ouvrages que, si dans la suite on se permettoit encore d'imprimer des livres théologiques sans l'*imprimatur ecclésiastique*, il se verroit forcé de recourir aux censures ecclésiastiques contre eux. M. Achterfeldt protesta de nouveau, et il fit imprimer le journal à Coblence, dans le diocèse de Trèves, chez un imprimeur protestant. Vers la même époque, M. Braun avoit traduit l'ouvrage de Muratori *sur l'usage de la raison en matière théologique*. Il l'envoya à la censure le 10 septembre 1836, ainsi quelques jours avant l'arrivée du rescrit de Coblence. Les trois censeurs s'accordèrent à refuser l'*imprimatur*. M. Dumont-Schauberg, qui s'étoit déjà chargé de l'impression, refusa alors de le mettre sous presse. M. Braun, fort du rescrit de Coblence, voulut forcer l'imprimeur par la voie de la justice, de publier l'ouvrage contre la volonté de M. l'archevêque ; mais à la fin il se crut aussi forcé de chercher un imprimeur dans le diocèse de Trèves.

Cependant, ces événemens inspirèrent aux jeunes théologiens à Bonn une grande méfiance envers leurs professeurs. La plupart s'apercevoient que les professeurs hermésiens, tout en évitant de nommer Hermès dans leurs leçons, n'en continuoient pas moins de semer les mêmes erreurs. Plusieurs, surtout après l'*excellent* sermon de M. P. sur l'autorité du pape, cherchèrent à tranquilliser leur conscience, et demandèrent à M. l'archevêque s'il leur étoit permis d'assister à des leçons qu'ils savoient dans leur ame et conscience être toujours hermésiennes. Le prélat répondit négativement. Cette décision fut naturellement aussi la règle des confesseurs. Un élève du *Con-*

vict n'ayant donc point voulu quitter les livres et les leçons hermésiennes, ne put obtenir l'absolution. Il en fit part à M. Achterfeldt. Celui-ci communiqua le fait au député de la régence, M. de Rehfuss. Le *convictoriste* reçut l'absolution d'un autre confesseur.

Pour mettre fin à cet état de choses, M. l'archevêque donna l'instruction suivante, à suivre par tous les confesseurs de Bonn et des environs :

« Ayant entendu que quelques confesseurs sont en doute sur la réponse, lorsqu'on leur demande dans le confessionnal ou ailleurs, s'il est permis de lire les écrits de feu le professeur Hermès, et si on peut assister aux leçons dans lesquelles on avance des assertions contenues dans ces écrits, je vous ordonne de faire savoir aux confesseurs, en mon nom, et de la manière qui vous semblera la meilleure et la plus convenable pour les circonstances :

» 1° Que personne ne peut lire les écrits d'Hermès, ni ceux qui ont paru après sa mort, ni ceux qui ont été publiés pour la défense de ces écrits, ni des cahiers manuscrits composés dans le sens de ces écrits ;

» 2° Qu'aucun théologien ne peut assister aux leçons, où l'on traite des matières d'après les susdits écrits ;

» 3° Quant à la déclaration connue du souverain pontife contre les écrits d'Hermès, je vous prie de faire observer à ceux qui doutent, ou qui s'écartant, d'après la méthode d'Hermès, du droit chemin, tâchent de cacher leur désobéissance en alléguant vainement que la déclaration papale n'a pas été publiée, et par conséquent qu'elle n'oblige pas ; que la publication ne peut avoir d'autre but que de faire connoître la déclaration ; qu'il conste par les écrits des Hermésiens, qu'ils connoissent suffisamment la déclaration ; que si cette excuse devoit être admise, la puissance civile seroit en état d'empêcher l'action du centre de l'unité établi par Jésus-Christ ; ce qui seroit sans doute très-agréable à tous les Hermésiens comme aux hérétiques, qui ne peuvent se soutenir qu'au moyen de la puissance civile, laquelle ne peut jamais être juge dans les affaires de ce genre, et qui, dès qu'elle s'arroge ce droit, n'est plus que parti ou faction.

» Cologne, le 12 janvier 1837.

» CLÉMENT-AUGUSTE, Arch., Col. »

Tous les confesseurs souscrivirent à cette instruction et s'y soumirent, à l'exception des professeurs hermésiens. M. Achterfeldt crut de nouveau devoir protester solennellement. Il fut suspendu *à curâ*, de même que MM. Braun, Hilgers et Weiler. M. Achterfeldt protesta encore contre cette peine ; et s'imaginant que c'étoit M. P. qui ruinoit les affaires d'Hermès à Bonn, il employa tous les moyens pour le perdre. A cet effet, il chargea trois *convictoristes* d'écrire ce qu'ils avoient retenu du sermon de M. P. sur l'autorité du pape, et il l'accusa auprès du ministère d'avoir prêché contre les droits du gouvernement. Une enquête eut lieu ; mais il en résulta que les dépositions des trois élèves ne s'accordèrent point du tout avec le sermon prononcé.

Cependant, les Hermésiens s'assembloient presque tous les jours, pour tenir conseil, chez madame l'institutrice de Droste, où logeoit, depuis la mort de son époux, M. le professeur Braun. Cette dame est regardée comme l'ame du parti à Bonn. Plusieurs autres dames semblent avoir été gagnées par elle, et une d'entr'elles n'a pas craint de dire, dans une société très-nombreuse, que si l'archevêque ne retiroit pas ses instructions et ses ordres, *elles seroient forcées de se séparer de l'Eglise.*

Le programme des leçons du semes-

tre d'été 1837 ayant été envoyé à Cologne avant Pâque, M. l'archevêque n'approuva que les leçons de M. Klée, de M. Walter (*jus canonicum*), et de M. Braun (explication de Justin), à condition qu'il se borneroit à la simple explication. Malgré cela, le progamme fut imprimé tout entier, et les professeurs appelèrent de cette décision auprès du ministère de l'instruction. Aussitôt le bruit se répandit que le gouvernement s'apprêtoit à une résistance pleine de fermeté et de dignité, et on fit savoir au prélat que son droit ne s'étendoit qu'à examiner si les cours étoient complets ou non. Mais cette fois, malheureusement pour lui, on pouvoit invoquer des antécédens qui le condamnoient, et entr'autres un ordre de cabinet de l'an 1776, donné par Frédéric II pour l'université de Breslau, où il est dit : « Le programme des leçons qu'on donnera chaque année, doit être soumis à l'inspection et à l'approbation de l'évêque ; » ordre qui a été étendu en 1825 à l'université de Bonn, quoiqu'en d'autres termes. Le gouvernement avoit d'ailleurs à considérer le mécontentement des élèves, et la résolution qui se manifestoit parmi eux de n'assister à aucune leçon d'un professeur hermésien. A mesure que ce sentiment des jeunes gens se développoit et devenoit plus évident, il n'étoit pas difficile de prévoir que l'autorité épiscopale alloit se fortifier. Le gouvernement prussien prit donc le parti de ne pas insister, et d'abandonner au contraire, au moins en apparence, les professeurs hermésiens. M. de Rehfuss, conseiller secret et commissaire auprès de l'université, réunit le 21 avril 1837, MM. Windischmann, Walter, Klée, Scholz, Achterfeldt, Braun, Vogelsang, Hilgers, Weiler et Schrammen, et leur lut un rescrit de la teneur suivante.

« 1° Le bref qui condamne Hermès, quoique non communiqué d'une manière officielle au gouvernement, a déjà produit une si grande sensation dans les esprits, que le gouvernement défend toute dispute pour et contre Hermès, soit en chaire, soit dans des écrits, soit d'une autre manière. 2° Les écrits d'Hermès doivent être abandonnés, son système ne peut plus être enseigné, etc. 3° En signe d'obéissance, les professeurs sont obligés de signer de leur propre main la présente déclaration ; et en cas de refus, ils seront suspendus de leurs fonctions. »

A cette lecture, les visages s'altérèrent visiblement. MM. Walter, Windischmann, Klée et Schrammen, n'étant pas hermésiens, pouvoient signer librement et en hommes d'honneur. Mais les autres, jusqu'alors opiniâtrément désobéissans au pape et à leur archevêque, que pouvoient-ils, que devoient-ils faire ? On vit alors ce que c'est que l'opposition et la conscience de telles gens : *tous signèrent !* Et M. Achterfeld, qui avoit protesté contre chaque ordre de son évêque, pourquoi ne proteste-t-il pas maintenant aussi ? Quel plus beau sacrifice à faire pour un homme *qui* agit par conviction, que la perte de sa place et de son traitement ? Etrange soumission ! On refuse obstinément d'obéir au pape et à son évêque, et on se soumet sans rien dire au même ordre intimé par un ministère protestant ! Vive l'indépendance hermésienne !

Après cette réunion, M. de Rehfuss, toujours agissant au nom du minis-

lère, défendit, dans une conférence particulière de la faculté de théologie, l'*Introduction philosophique et positive* d'Hermès, outre ses écrits dogmatiques. Il défendit à M. Hilgers sa leçon de dogmatique. Mais, chose incompréhensible s'il y avoit de la bonne foi dans cette conduite, il ordonna en même temps à M. Achterfeld, directeur du *Convict*, de prescrire aux *convictoristes*, sous forme impérative, les leçons auxquelles ils devroient assister. Voilà donc une source d'embarras et de désordres pires que les précédens. M. Achterfeld, arbitre, en quelque sorte, de l'enseignement! Il étoit aisé de prévoir les suites d'une semblable mesure. En effet, immédiatement après la conférence, il rassembla les élèves et leur remit une liste des leçons obligatoires pour le semestre courant, parmi lesquelles se trouvoient tous les cours rayés par M. l'archevêque. Tous les *convictoristes*, hors une demi-douzaine qui n'étoient pas diocésains ou qui n'étoient pas dans le cas de fréquenter les leçons prohibées, refusèrent constamment d'enfreindre la défense de leur évêque. Le directeur leur enjoignit de quitter sur-le-champ la maison. Leur fidélité soutint cette épreuve, et tous ces braves jeunes gens, au nombre de plus de 40, sortirent, selon l'expression de l'un d'entre eux, comme les enfans d'Israël de l'Egypte; et ce qui rehausse beaucoup le mérite de ce beau dévouement, c'est que la plupart, privés de moyens de subsistance et pourvus de bourses au *convict*, s'exposent, en y renonçant, à être forcés d'interrompre leurs études et de retourner chez eux. Ne seroit-ce pas une bonne œuvre que d'ouvrir une souscription pour subvenir aux besoins de ces aspirans au sacerdoce, qui viennent de donner un exemple si éclatant de fidélité envers l'Eglise à la pauvre Allemagne? Quant à la conduite de M. Achterfeld, elle est d'autant plus injuste, que la moitié des bourses du *convict* sont des bourses de l'évêque qui proviennent de pieuses fondations. Les étudians en théologie qui demeuroient en ville, fortifiés par ce grand exemple de leurs condisciples, montrèrent la même soumission à leur évêque, en s'abstenant des cours interdits. Les professeurs hermésiens furent donc abandonnés, et MM. Braun et Elvenich allèrent à Rome essayer de faire entendre raison au souverain pontife. Plaise à Dieu que ce nouveau pélerinage à Rome ne produise pas de nouvelles *Affaires de Rome!*

Tel étoit l'état de l'hermésianisme au 1er juin.

Depuis, le *Journal historique de Liége*, auquel nous empruntons ces détails, a donné des nouvelles du voyage de MM. Braun et Elvenich. A Rome, ils se sont adressés d'abord au père Perrone, théologien fort habile, et qui a réfuté Hermès. Le Père leur a répondu avec beaucoup de fermeté et leur a fait des objections pressantes. Il leur a reproché entre autres leur opposition à l'archevêque de Cologne. Il n'est point vrai que ce savant théologien se soit rétracté, comme le bruit en a couru en Allemagne. Il n'a pris d'ailleurs aucune part à la condamnation d'Hermès. Les deux professeurs de Bonn ont visité aussi le père Roothaan et le père Rosaven, et ils ont voulu persuader à celui-ci que son système étoit tout pareil à celui d'Hermès, puisque tous les

deux étoient contraires à M. de La Mennais. Le père Rosaven leur a fait sentir avec beaucoup d'esprit qu'il ne pouvoit être dupe d'un si pitoyable sophisme. Les deux voyageurs se sont fait beaucoup de tort par la liberté avec laquelle ils parloient de leur archevêque.

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

ROME. — Le 6 août, l'image de la sainte Vierge qui se conserve à Sainte-Marie-Majeure, et que l'on appelle la Madone de Saint-Luc, fut transportée en procession à l'église du Jésus ; on y remarquoit beaucoup de cardinaux et de prélats. Le Saint-Père suivoit à pied la procession, tenant d'une main son chapelet et de l'autre un cierge. Une foule de fidèles chantoit des hymnes ou récitoit le chapelet. On estime qu'il y avoit bien de 10,000 à 12,000 ames. Les craintes trop fondées qu'on a sur l'état sanitaire de la ville augmentoient la ferveur. Quelques personnes nient encore l'existence du choléra à Rome, mais il paroît bien certain que la maladie s'y est déclarée. A la vérité les cas sont encore peu nombreux; il y en a eu de deux à six par jour ; très-peu de malades succombent immédiatement, plusieurs sont en traitement, et on espère les sauver.

Le 3 août, on a établi sur la paroisse de Sainte-Marie *in viâ*, une compagnie de dames de charité (1), à l'imitation de ce que fit autrefois saint Vincent de Paul. Des dames respectables qui se devouent à cette œuvre étoient réunies dans l'église. La communauté des Servites y assistoit avec M. Grati, évêque de Callinique, prieur-général, et M. Nozo, général des prêtres de la mission, qui se trouve actuellement à Rome. M. le cardinal Odescalchi a exhorté les fidèles dans un discours touchant à contribuer par leurs dons au soutien d'une si belle œuvre qui est due au zèle du curé, le Père Moralli, de l'ordre des Servites.

(1) Le *Diario* indique qu'il s'agit ici, non pas d'une maison religieuse de filles de charité, comme l'a cru un journal, mais d'une association de dames vivant dans le monde, et se vouant aux œuvres de charité.

PARIS. — Les journaux et les lettres des provinces attestent également l'activité de la propagande protestante pour s'insinuer partout. Nous avons déjà cité beaucoup de faits qui constatent ces manœuvres. Nous devons recueillir encore à cet égard des détails que la *Gazette de France* a publiés dernièrement, d'après le *Journal du Commerce*. Il est à remarquer que ces détails concernent principalement les méthodistes, secte qui a beaucoup grandi depuis quelques années, qui s'est séparée de l'église protestante reconnue et salariée par le gouvernement, et qui est soutenue par le zèle, le crédit et la bourse de personnes riches et puissantes. Voici cet article, qui avoit primitivement ce titre : *Propagation du Protestantisme en France :*

« Depuis deux ou trois ans, des églises réformées se sont établies à Mâcon, à Tournus, à Louhans, à Givry, et la population protestante y a pris un accroissement considérable. Les premiers moyens de propagande furent très-simples. Des colporteurs alloient de maison en maison vendre des bibles, et commençoient souvent des conversions en parlant de ce livre si peu connu de nos populations chrétiennes. Il existoit à Châlons un assez grand nombre de protestans qui, semblables à beaucoup de catholiques, ne pratiquoient pas. Quand le pasteur voulut organiser un service divin, il put à peine réunir trois ou quatre personnes, et son auditoire s'élève souvent à cent. A Mâcon, le nombre des convertis est de cent personnes. L'effet des lectures

de la Bible et des prédications, est d'échauffer le sentiment religieux chez les indifférens nés ou élevés dans les communions diverses.

» A Lyon, sur une population de 160.000 ames, 800 environ sont protestans et possèdent un temple et un culte établi. En 1826, lorsque la loi du sacrilége fut promulguée, 1,500 catholiques de cette ville embrassèrent le protestantisme; mais un grand nombre d'entre eux sont revenus à leurs premières croyances. A cette époque, les protestans de Lyon étoient sociniens ou plutôt ariens; ils nioient la divinité de Jésus Christ. En d'autres termes, ils étoient tombés, comme la plupart des protestans de France, dans une complète indifférence, et n'avoient de rapports avec leur église que pour les cérémonies du baptême, du mariage et de l'inhumation. Pour combattre cette indifférence, quelques personnes pieuses établirent des réunions auxquelles elles appelèrent leurs coréligionnaires pour lire la Bible et prier en commun; ces réunions acquirent une certaine régularité : c'est ainsi que commença l'église évangélique et protestante de Lyon.

» En 1828, M. Adolphe Monod fut nommé pasteur. Sa parole sévère choqua des consciences relâchées. On se plaignit hautement de l'austérité de ses dogmes et de sa morale. M. Monod censuroit d'une voix inflexible les mœurs de ses auditeurs, et condamnoit comme des infractions aux devoirs du chrétien des plaisirs regardés comme innocens; or, ces plaisirs, c'étoient ordinairement la paresse, l'ivrognerie et la débauche. On ne pouvoit lui imputer de démentir ses paroles par sa conduite; on rendoit justice à la pureté de sa vie, à son zèle, à sa charité; mais on le signala comme un fanatique. Il y avoit un moyen d'échapper aux châtimens qu'il infligeoit aux pécheurs du haut de sa chaire : c'étoit de ne pas aller l'entendre. Mais on se portoit en foule à son prêche, et l'on rendoit ainsi hommage à une autorité contre laquelle on s'insurgeoit. Ainsi est fait le cœur humain.

» Le consistoire s'adressa au gouvernement pour être délivré de ce pasteur importun, et M. Monod fut destitué. La société évangélique de Genève, informée de sa destitution, lui offrit la chaire de professeur de théologie à Genève, ou la chaire de prédicateur à Lausanne, avec de grands avantages. M. Adolphe Monod refusa; il voulut demeurer à Lyon, au milieu du petit troupeau qui lui restoit fidèle, et qui se réunissoit dans une chambre de la maison du pasteur. Ce troupeau augmenta bientôt, au point qu'il fallut chercher un plus grand local, et il s'accrut en partie de ceux-là mêmes qui avoient fait chasser le pasteur du temple national, et en partie de catholiques convertis. Sa communauté est aujourd'hui très-considérable et d'autant plus zélée, que son zèle est excité par une sorte de persécution. M. Monod rend compte lui-même des succès de son apostolat, dans un écrit intitulé : *Appel aux Chrétiens*.

« Souvent, dit il, la curiosité nous amène des auditeurs, qui reviennent ensuite avec de meilleurs sentimens. Quelques femmes vinrent dernièrement à la chapelle, empruntèrent une Bible, et, ne sachant pas lire elle-mêmes, en firent faire la lecture par leurs maris; ce qui ne tarda pas à nous amener toute la famille. Un ouvrier, il y a quelque temps, ayant vu une Bible chez un de ses voisins, la lui demanda pour quelques jours, et, l'ayant lue à sa femme, ils se convertirent l'un et l'autre par la grâce de Dieu, et leur mariage, qui avoit été contracté seulement à la mairie, fut béni dans notre chapelle. Il y a quelques semaines, nous remarquâmes une nouvelle famille entière, qui étoit très-assidue au prêche. D'après les informations prises, il se trouva qu'un membre de notre église avoit parlé de nos prédications dans la boutique d'un coiffeur; un étranger présent demanda l'adresse de la chapelle; il n'a cessé depuis d'y conduire toute sa famille. Dans une autre occasion, les exhortations d'un de nos amis, qui fait de fréquens voyages dans cette ville, introduisirent l'Evangile

dans une maison composée de trois ménages, qui tous se convertirent. »

» Quatre écoles gratuites sont attachées à cette petite église évangélique : deux sont ouvertes les jours ouvrables pour les enfans; les deux autres le sont le dimanche pour les adultes. Ces quatre écoles, en y ajoutant une pension de jeunes filles étrangères à la communion, sont les seules où la Bible soit lue et expliquée. Le service divin se fait trois fois le dimanche et deux fois dans la semaine : un des services du dimanche se fait en allemand, un autre en anglais pour les ouvriers de ces deux nations employés dans les manufactures, au nombre d'une centaine.

» En moins de deux mois, il a été vendu par des colporteurs 2,000 exemplaires du nouveau testament dans le département de l'Ardèche. De petites chapelles s'établissent dans de pauvres villages où la Bible a été répandue avec profusion. Un des principaux membres de l'église de Lyon a dû partir pour Vienne, département de l'Isère, afin d'y établir une église. Les anciens, les diacres, pénètrent dans les hôpitaux et dans les prisons, et y sont reçus avec respect. Des souscriptions sont ouvertes afin de pourvoir aux frais de la propagande et des établissemens qu'elle parvient à fonder.

» C'est par des moyens semblables qu'une église évangélique a été établie à Saint-Etienne. Elle prospère sous le patronage d'un pasteur qui, comme M. Monod, a été expulsé du temple protestant, et pour les mêmes motifs, c'est-à-dire à cause de la sévérité de sa morale, condamnée par les protestans relâchés. »

On vient de placer dans l'église Saint-Gervais un tableau de la sainte Vierge, semblable à la médaille dite miraculeuse, qui s'est si fort répandue depuis quelques années, et que M. l'Archevêque, dans son mandement du 15 décembre, a recommandé de porter, après avoir parlé de ses effets extraordinaires. Ce tableau, peint par M. Vibert, a 4 pieds de hauteur, et reproduit exactement la médaille. L'exécution a été suivie par l'ecclésiastique qui connoît les détails de l'apparition à l'occasion de laquelle la médaille a été gravée. On y a rendu fidèlement la pose de la sainte Vierge. Ce tableau a été placé le 14 août dans la chapelle de sainte Anne, mère de Marie. M. le curé de Saint-Gervais a fait la bénédiction du tableau le matin, et a célébré la messe dans la même chapelle, après quoi on a chanté le *Sub tuum*. Il a prononcé ensuite de l'autel quelques paroles de piété, pour exciter la dévotion envers Marie.

La retraite ecclésiastique du diocèse de Châlons a été prêchée par M. l'abbé Varlet, qui a déjà plusieurs fois exercé ce ministère. Sa piété et son zèle lui ont concilié la confiance du clergé. Son élocution touchante et son action animée ont ajouté à l'effet de ses discours. M. l'évêque, qui résidoit constamment au séminaire, a encouragé son clergé par ses exemples et par ses entretiens. Le prélat va commencer la construction d'un petit-séminaire pour remplacer le petit-séminaire actuel, qui est trop étroit et mal situé.

L'installation du curé nommé par M. l'évêque de Coutances pour Siouville n'a pu avoir lieu, comme nous l'avions cru. Lorsque M. Viel, nommé curé, se présenta à Siouville, le maire, le sieur Moquet, ne vouloit point lui donner les clés de l'église. Il en référa au conseil municipal, auquel M. Viel exhiba sa nomination, mais dont cette pièce ne put vaincre la résistance. M. le curé de Cherbourg, grand-vicaire qui devoit installer M. Viel, se rendit avec lui à l'église, pour procéder seuls à l'installation ; mais, sur l'ordre du maire, on leur ferma les portes de l'église, et ils se retirèrent en protestant contre cet acte arbitraire. Il est im-

possible que l'autorité supérieure tolère la conduite du sieur Moquet. Il a écrit, le 8 août, au *Journal de Cherbourg*, une lettre fort ridicule. Il dit que M. l'évêque a consenti *trop tard* à leur donner un autre desservant. Il paroît que le maire a voulu singer le fameux *il est trop tard* de Lafayette à l'Hôtel-de-Ville en 1830. Ce maire de village croit peut-être s'illustrer en suivant de si mauvais exemples. Où va se nicher l'ambition?

Le maire fait beaucoup d'éloges de M. Gourgeon, le ministre protestant de Cherbourg, qui a promis d'écrire à Paris pour demander qu'on envoie un ministre à Siouville. Qui peut croire que ces gens-là changent de religion par conviction? N'est-il pas évident que c'est l'humeur et le caprice qui ont dicté cet acte d'apostasie? Et ne se sent-on pas ému de pitié pour des malheureux qui se jettent pour de tels motifs dans le parti de l'erreur?

Pendant que les protestans se remuent tant, le zèle des pasteurs catholiques ne s'endort pas et Dieu bénit leurs efforts. M. le curé d'Achicourt, près Arras, a reçu pendant le mois de mai dernier cinq abjurations de protestans, et M. Ducrocq, curé de Barly et Fosseux, même diocèse, en a reçu deux le jour de l'Ascension.

Le maire de la Bassée, qui a présenté de si étranges demandes à M. l'évêque de Cambrai, fit afficher dans la ville, peu de temps avant le départ du prélat, une proclamation dans laquelle, après avoir informé les habitans du refus du prélat d'accéder aux vœux du conseil municipal, il les engageoit à ne point témoigner leur mécontentement au moment du départ, et à ne pas s'ameuter. L'*Emancipateur* ne voit là qu'un trait d'hypocrisie, qui pourroit passer pour une nouvelle insulte.

Il y a quelques jours, un habitant de Cambrai, en proie à des chagrins domestiques, se pendit dans un accès de désespoir. La providence permit que la corde cassât assez à temps pour que l'asphyxie ne fût pas complète. On put rappeler à la vie ce malheureux qui en vouloit à ses libérateurs. Mais un prêtre charitable qui le visita parvint à s'insinuer dans son esprit et à le faire renoncer à son fatal projet. Le pauvre homme étoit décidé à se résigner à la volonté de Dieu.

Depuis quelque temps, M. le curé d'Armendaritz, diocèse de Bayonne, est en butte à des attaques qui ont éveillé la sollicitude de la justice. Déjà dans le mois d'avril, un coup de fusil avoit été tiré contre lui sans l'atteindre. Depuis, des lettres anonymes, des placards menaçans n'avoient cessé de lui faire pressentir sa fin prochaine, lorsque le jeudi 10, vers dix heures du soir, un coup de fusil fut tiré du dehors, précisément dans la direction du lit où a coutume de reposer le curé. Heureusement cette nouvelle tentative demeura encore sans résultat. La balle, après avoir percé le contrevent, alla se loger au plafond. Et pourquoi cette animosité contre le pauvre pasteur? C'est qu'il empêche la jeunesse de danser. Les placards annoncent nettement que c'est-là le motif de ces actes de vengeance. En vérité, la jeunesse d'Armendaritz porte loin la rancune. Tuer un homme parce qu'il prêche contre la danse, c'est un fanatisme bien caractérisé.

Les Frères des Ecoles chrétiennes ne reçoivent plus d'allocations de la ville de Valenciennes depuis 1830. Une commission nommée dans le conseil municipal pour faire son rap-

port sur le budget de 1836, a proposé de leur accorder un secours de 1,500 fr. C'est un premier pas fait vers un retour à un système de conduite plus en harmonie avec le bien de la population.

Le curé de Romont, petite ville du canton de Fribourg, faisoit le catéchisme dans son église le dimanche 6 août. Ce curé, qu'on appelle M. le Doyen, est un vieillard blanchi dans l'exercice du ministère. Il interrogea entr'autres un enfant qui ne sut que répondre. L'institutrice mortifiée prit la parole pour excuser l'enfant, et dit au curé des choses fort déplacées. Le curé l'engagea à garder le silence ou à sortir de l'église. Elle alla faire ses plaintes au syndic qui est son beau-frère, et qui accourut comme un furieux faire une scène au curé, en présence de tous les enfans du catéchisme. A vêpres, l'orgue fit entendre le *ça ira*. La ville a été consternée de ce scandale, et les habitans des faubourgs ont envoyé une députation au curé pour lui exprimer leurs regrets, et l'assurer de leur attachement et de leur respect.

Dans la séance de la diète Suisse du 31 juillet, le président a donné communication d'une adresse de plusieurs communes du canton d'Argovie, adresse revêtue de 5,000 signatures, et demandant 1° que les catholiques du canton ne soient point empêchés d'écouter et de suivre les décisions de leurs supérieurs ecclésiastiques en matières spirituelles; 2° qu'on ne leur impose point de pasteurs sans mission qui par leur conduite sont plutôt un scandale qu'un sujet d'édification pour leurs troupeaux; 3° enfin, que les couvens existans ne soient ni entravés dans leur zèle bienveillant, ni dépouillés de leurs propriétés. Si les 5000 pétitionnaires étoient des libéraux, on feroit sonner bien haut leur nombre et la justice de leurs droits; mais 5000 catholiques qui réclament en faveur de la religion compromise par des actes arbitraires, il est à craindre, avec l'esprit de la diète actuelle, qu'on ne fasse pas plus d'attention à leurs demandes qu'aux réclamations des catholiques de Glaris.

POLITIQUE.

M. Laromiguière, professeur de philosophie à la faculté des Lettres et bibliothécaire au collége Louis-le-Grand, est mort le samedi 12, à l'âge de 81 ans. M. Pierre Laromiguière étoit né en 1757 à Levignac, dans le Rouergue. Il fit ses études au collége de Villefranche, tenu par les doctrinaires, et entra dans cette congrégation qui, comme on sait, dirigeoit plusieurs colléges. M. Laromiguière y fut lui-même employé dans l'enseignement dans différentes occasions, et fut ordonné prêtre. Il professa la philosophie à Toulouse, et on assure qu'il résista au parlement de cette ville à l'occasion d'une thèse. Mais cette anecdote paroît assez apocryphe.

A l'époque de la révolution, Laromiguière fit le serment comme beaucoup de ses confrères, et ensuite il abandonna son état. Il vint à Paris où il fut professeur de logique, puis d'histoire à l'école centrale. On l'appela ensuite au prytanée. Nommé professeur de philosophie à la faculté des Lettres en 1811, il y ouvrit un cours de leçons qui eut de la réputation. Il fut un instant membre du tribunat. On a de lui des *Elémens de Métaphysique*, Toulouse 1793, deux cahiers, in-8; *Paradoxes de Condillac*, 1805; *Leçons de Philosophie ou Essai sur les facultés de l'ame*, tome 1er, 1815. L'auteur n'étoit point irréligieux. Dans une maladie qu'il eut il y a plusieurs années, il se confessa à l'abbé Burnier-Fontanel, doyen de la Sorbonne. Il assistoit à la messe le dimanche. Dans sa dernière maladie il ne paroît pas qu'il ait appelé un prêtre. Un ecclésiastique son ami parvint pourtant à le voir, le trouva très-

mal et lui administra l'extrême-onction. Ses obsèques ont eu lieu lundi dernier à Saint-Etienne-du-Mont. Le corps a été porté au cimetière du Père Lachaise, où des discours ont été prononcés par MM. Droz, Cousin, Leclerc et Valette, suppléant du défunt pour la chaire de philosophie. M. Leclerc entre autres a loué M. Laromiguière pour différens traits qu'il lui attribue. Il assure que le défunt refusa d'accompagner Sieyes dans son ambassade à Berlin, et qu'il résista au vœu de l'empereur qui l'appeloit au sénat. Ce dernier trait surtout est tout-à-fait invraisemblable.

Un journal a appelé Laromiguière le *continuateur de Condillac* dont au contraire il a relevé les paradoxes.

Rien n'est plus triste et plus sombre que la peinture qui nous est faite de notre situation présente par ceux de nos écrivains politiques qui ont le plus activement contribué à nous y mettre. Selon eux, tout est désespérant dans la condition actuelle des peuples; les choses n'ont fait qu'aller pour eux de mal en pis depuis sept ans, et il semble que la monarchie constitutionnelle de juillet n'ait été inventée que pour faire regretter la monarchie absolue de Louis XIV. En un mot, c'est comme une répétition des accens plaintifs de l'honorable M. Laffitte, *demandant pardon à Dieu et aux hommes* de son péché révolutionnaire.

Toutefois, la franchise ne va pas encore jusque là chez les écrivains dont nous rapportons les doléances. Le seul défaut qu'ils trouvent à leur révolution de juillet, c'est de ne pas être assez révolutionnaire; et ils veulent voir ce que des remèdes plus violens pourroient produire sur leurs malades; à peu près comme ces chirurgiens qui cassent les membres mal remis à leurs patiens, pour essayer de les mieux remettre la seconde fois.

PARIS, 24 AOUT.

Des lettres de Kirchberg, des premiers jours d'août, annoncent que l'auguste famille exilée jouit d'une santé parfaite, et que son intention est de quitter cette résidence vers le 20 septembre, pour retourner à Goritz.

— Sont nommés : Juge au tribunal de première instance de Bordeaux, M. Limoges, substitut du procureur du roi près le même siége, en remplacement de M. Rateau, mis à la retraite; procureur du roi à Bagnères, M. Gertin, avocat à Mirande; procureur du roi à Castelsarrazin (Tarn-et-Garonne), M. Teulières, substitut du procureur du roi de Moissac.

— C'est à tort que plusieurs journaux ont annoncé la mort de M. Dutrésor de la Roynes, sous-préfet de Valognes, de 1815 à 1830.

— La chambre des comptes entrera en vacances le 1er septembre, et fera sa rentrée le 1er novembre. Il y aura pendant ce temps une chambre de vacations composée d'un président de chambre et de six conseillers-maîtres, qui tiendra ses séances au moins trois jours de chaque semaine.

— Le *Moniteur* publie le traité d'amitié, de commerce et de navigation entre le roi des Français et la république de Bolivie, conclu et signé à Chuquisaca le 9 décembre 1834.

— Quelques journaux parlent d'une prochaine nomination de 25 pairs.

— D'après le *Journal de Paris*, la prise de Ségovie, et ce qui se passe aux portes de Madrid, auroient décidé le ministère à ajourner à l'année prochaine la dissolution de la chambre des députés. Il y a environ un mois, le *Journal des Débats* disoit aussi que tant que Charles V menaçoit la capitale de l'Espagne, on n'avoit pas dû songer aux élections. Il paroît que l'opinion du cabinet, dont cette feuille est l'organe, a changé depuis ce temps-là : aujourd'hui le *Journal des Débats* déclare qu'il persiste à croire que la dissolution aura lieu cette année.

— Il paroît que le départ du duc d'Or-

léans pour le camp de Compiègne est fixé au 24 août.

— Il sera fait, au camp de Compiègne, l'essai d'un nouveau système de campement, de l'invention de M. de Courtigis, capitaine au corps d'état-major.

— On lit dans le *Moniteur* que Louis-Philippe, à l'occasion de l'anniversaire de son avénement au trône, a gracié trente condamnés.

— L'intérim du ministère du commerce, qui avoit été confié à M. Molé, vient de cesser. M. Martin (du Nord) est depuis avant-hier de retour de son voyage à Londres.

— Les réclamations du gouvernement vis-à-vis de la république du Chili, relativement à la saisie d'un navire français, vont être, dit-on, appuyées par la présence d'un vaisseau de guerre.

— Le général Bugeaud, qui va rentrer en France, a voulu visiter avant le littoral d'Oran à Bone.

— Quelques tribus des environs de Médéah semblent peu disposées à adopter les clauses du traité signé avec Abd-el-Kader, et il faudra que ce dernier vienne leur expliquer les avantages qu'ils peuvent retirer de l'exécution de ce traité.

— D'après le *Droit*, on a arrêté il y a quelques jours, au moment où Louis-Philippe sortoit des Tuileries par le guichet qui fait face au Pont-Royal, un homme bien vêtu, qui venoit de laisser tomber un pistolet de dessous sa redingote.

Cette arrestation est aujourd'hui éclaircie. Un cordonnier qui venoit de voir passer Louis-Philippe, fut en effet arrêté comme il se baissoit pour ramasser un pistolet qu'il avoit laissé tomber en se retirant. Mais l'instruction a établi que le pistolet étoit hors d'état de servir, et que cet homme qui se trouvoit là par hasard, l'avoit eu le matin, en partageant avec ses cohéritiers, les effets d'un parent nouvellement décédé.

— Le même journal parle d'un nommé Sergent, employé dans les ateliers d'un entrepreneur de peinture, qui auroit depuis long-temps menacé son maître, et manifesté aussi l'intention d'attenter aux jours de Louis-Philippe. Il auroit dit une fois qu'en imitant Alibaud, il iroit à la postérité. Le *Droit* ajoute qu'on a arrêté cet homme, et trouvé chez lui un poignard très-affilé, mais que l'instruction a établi que ce furieux étoit étranger à la politique.

— La *Gazette des Tribunaux* donne quelques détails sur ce qui a eu lieu à l'occasion du pourvoi du général Donnadieu. Cinq magistrats avoient concouru à la rédaction de l'arrêt de renvoi qui l'a amené devant les assises. Plusieurs jours après la condamnation du général, et postérieurement aussi au pourvoi, son avocat reconnut que le conseiller Terray, qui avoit pris part à la rédaction de l'acte de renvoi, ne l'avoit pas signé. Cependant, quelques jours après, et lorsque les pièces se trouvoient au greffe de la cour de cassation, on s'aperçut que la signature qui manquoit avoit été rétablie sur la minute. Les conseils du général sommèrent alors les greffiers de déclarer ce qu'ils savoient; ils refusèrent de répondre. Les choses en étoient là, continue la *Gazette des Tribunaux*, lorsque, au bout de quelques jours, de nouvelles pièces furent transmises à la cour de cassation; elles expliquoient dans quel but avoit été réparée l'omission de la signature de M. Terray. L'une de ces pièces étoit un procès-verbal signé par M. de Montsarrat et dressé le 5 août, pour constater l'oubli commis lors de la rédaction de l'acte de renvoi.

D'après ce que dit la *Charte de 1830*, journal ministériel du soir, qui s'étonne du blâme des journaux en cette occasion, l'erreur ainsi constatée et réparée ne peut qu'être avantageuse au général Donnadieu.

— Nous avons parlé, il y a quelque temps, d'un procès entre M. Louvancourt, notaire à Paris, et M. Leroy, notaire à Sartrouville, qui se trouva condamné à deux mois de prison et 3,000 fr. de

dommages-intérêts, pour avoir insulté d'une manière grave M. Louvancourt dans son étude, et voulu le provoquer en duel. La cause étant portée en appel devant la cour royale, M. Leroy a pris la parole au commencement de l'audience, et a témoigné tout le regret qu'il éprouvoit d'avoir, sans motif, insulté son confrère. M. Louvancourt, satisfait de cette réparation, a renoncé aux 3,000 fr. de dommages-intérêts que lui avoient accordés les premiers juges, et réclamé l'indulgence de la cour, qui, déchargeant M. Leroy des condamnations prononcées contre lui, l'a condamné seulement à 500 fr. d'amende et aux dépens.

— M. Tupinier, conseiller d'état, directeur des ports au ministère de la marine, vient de partir pour aller visiter les ports militaires depuis Dunkerque jusqu'à Toulon, ainsi que les forges et les fonderies de canons de la marine.

— Le ministre de l'intérieur vient d'informer les préfets que, sur la demande du gouvernement, les chambres ont assuré un supplément de crédit pour améliorer cette année la position des réfugiés dont les subsides ont été réduits d'un cinquième.

— Par décision du ministre de la guerre, aucun officier ou sous-officier ne sera plus autorisé à prendre du service pour le compte de la régente d'Espagne.

— Une décision du ministre de la guerre autorise chacun des régimens de Paris à fournir aux compagnies des chemins de fer de Versailles, dix militaires qui seront employés aux travaux de terrassement. Au bout de trois mois, ces militaires seront remplacés par d'autres, et ainsi de suite jusqu'à l'achèvement des deux chemins.

— On prépare en ce moment au ministère du commerce un projet de loi contre les individus qui tenteroient de causer quelque dégât et préjudice aux chemins de fer.

— Le chemin de fer de Paris à Saint-Germain s'ouvrira, dit on, le 27 août, en présence du ministre du commerce et des autorités de Paris.

— Le préfet de la Seine a fait afficher les listes provisoires de l'année. Elles présentent 835 électeurs nouveaux, et 1,944 radiations.

— Le conseil d'état, considérant les brevets d'imprimeurs comme personnels, a décidé que les héritiers des titulaires n'ont pas le droit d'en réclamer la continuation à leur profit.

— M. Thiers, après avoir conduit madame Thiers aux eaux de Plombières, est revenu à Paris.

— En l'absence du général Delort, le général Lallemand, pair de France, a été chargé de l'inspection générale de l'Ecole de Saint Cyr.

— Un journal prétend que la Préfecture de police délivre plus de trois mille port-d'armes par jour.

— On lit dans un journal : « Un nouveau trait d'humanité de l'adjudant Martinel est signalé par la personne même qui en a été l'objet. Le premier emploi que ce brave militaire a fait du prix de vertu qui lui a été décerné par l'Académie a été de libérer du service un soldat de son régiment qui étoit marié, et à qui sa position pécuniaire ne permettoit pas de se procurer un remplaçant. »

— Mardi 29 août, l'Académie royale de médecine tiendra sa séance publique dans les bâtimens de la Sorbonne.

— Le portier de la maison n° 34, rue de Rochecouart, et sa femme, venoient à peine de sortir de table, jeudi dernier, qu'ils se trouvèrent pris d'horribles douleurs d'entrailles et de convulsions. Le mari mourut le lendemain à cinq heures du matin, et sa femme, à ce qu'il paroît, expira le surlendemain. Comme leur dîner avoit été préparé dans un vase de terre, on ne peut admettre la présence du vert de gris. Un journal pense qu'ils ont dû manger de la viande malsaine, comme il arrive à quelques bouchers d'en vendre. Nous espérons que l'autorité judiciaire, informée de cet événement,

aura soumis les cadavres à l'examen des médecins, et que nous ne tarderons pas à connoître les causes de morts aussi promptes.

— Il faut qu'il ait plu par torrent en amont; l'avant-dernière nuit la Seine a grossi de plus de deux pieds.

NOUVELLES DES PROVINCES.

Le maire de Bernay (Eure) ayant donné sa démission, il paroît que ses adjoints vont suivre son exemple.

— Les nommés Tirard et Saint-Yves, accusés de vol à main armée et de tentative d'assassinat, le tout commis, le 17 avril dernier, dans le presbytère de Guerville, ont été condamnés, le premier aux travaux forcés à perpétuité, et le second à la peine de mort, par la cour d'assises de la Seine-Inférieure. Le *Journal de Rouen*, qui rend compte de cette affaire, dit qu'il est résulté des débats de grandes probabilités que le condamné Saint-Yves est aussi l'auteur d'un assassinat dont le curé de Saint-Martin-le Gaillard et sa servante ont été victimes.

— M. Thelu, ancien membre du conseil des Cinq Cents, est mort à Dunkerque à l'âge de 77 ans.

— Le conseil d'arrondissement de Dunkerque vient de se prononcer à l'unanimité pour l'adoption du système cellulaire pour les détenus dans les maisons d'arrêt.

— Le conseil d'arrondissement de Saint-Pol (Pas-de-Calais) s'est prononcé pour un impôt sur les chiens, les équipages, les cabriolets.

— Le conseil d'arrondissement de Lyon a émis le vœu que le gouvernement songe à la conversion de la rente.

— Mercredi dernier, un orage épouvantable a éclaté sur la ville de Cussey (Allier). On parle de deux personnes qui auroient été tuées par la foudre.

— Le 14 août, à six heures du soir, une pluie abondante tomba à Saint-Etienne, et l'obscurité des nuages dans le lointain annonça qu'elle devoit être effrayante dans les montagnes. Il y avoit une heure que le ciel s'étoit un peu éclairci, quand dans plusieurs rues de la ville, on entendit crier : *L'eau* ! le *Furens* ! *sauvez-vous* ! En effet, on ne tarda pas à voir quelques rues se changer en torrens. C'étoit le Furens, qui, trop étroit pour contenir les eaux qui se précipitoient des montagnes, venoit de déborder. Plusieurs personnes périrent au milieu de ces eaux violentes qui entraînoient tout ce qui se trouvoit sur leur passage. A sept heures et demie, l'inondation avoit disparu; mais vers neuf heures, la pluie recommença, et, vers minuit, la ville se trouva de nouveau submergée, cette fois d'une manière plus terrible que la première; bien des rues qui avoient été épargnées furent envahies. De nouvelles victimes perdirent la vie. Il est trop vrai, dit le *Mercure Ségusien*, que le plus grand nombre des noyés l'ont été pour avoir voulu s'emparer des nombreux objets que charrioient les eaux. Des misérables s'exposoient à la mort en arrachant au torrent des débris de mobilier qu'ils alloient vendre ensuite sur la place publique.

— Le 11, à sept heures du soir, comme les ouvriers venoient de quitter la carrière de la porte de France, à Grenoble, 32 mille mètres cubes environ de roches se sont tout à coup détachés, et ont brisé dans leur épouvantable chute, vingt-deux tomberaux, un pont-levis destiné à la porte Trois-Cloitres, beaucoup de madriers et une quantité considérable d'outils. Heureusement personne n'a péri.

— La *Gazette de Nîmes*, en annonçant la publication des listes électorales du département du Gard, se plaint de n'y pas voir figurer beaucoup de noms de la droite. Cette feuille ajoute qu'on va mettre l'autorité à même de réparer ses nombreux oublis.

— Nous lisons dans la *Gazette du Midi* que le 14 il y a eu onze décès cholériques à Marseille; le 15, on en a compté 16, et le lendemain, 19.

— D'après un autre journal de Mar-

ville, il y a eu quelques cas dans la banlieue.

— Au nombre des victimes du choléra à Marseille, on cite le colonel Menard. chef d'état-major de la 8ᵉ division militaire.

— On prétendoit hier que quelques cas de choléra avoient eu lieu à Aix, Arles et Tarascon. Heureusement cette nouvelle n'est pas confirmée par les correspondances reçues aujourd'hui.

— On écrit de Bordeaux qu'un pauvre enfant de quatre ans, qui avoit été mordu par un chien enragé, est mort mardi dernier, en proie à des souffrances affreuses.

EXTÉRIEUR.

NOUVELLES D'ESPAGNE.

Le *Moniteur* a annoncé hier que le *roi* Charles V étoit passé le 11 à Altambra, et le 12 à Cella avec 4 bataillons, se dirigeant sur la Sierra d'Albarasin, et qu'il étoit suivi par huit expéditions carlistes.

La Sierra ou chaîne d'Albarazino sépare le Bas-Aragon de la Castille ; elle se lie aux chaînes de Molina, de Somo-Sierra et de Guadarrama, près Ségovie; toutes ces montagnes occupent le centre de l'Espagne, à une distance de 20 à 30 lieues au-dessus de Madrid. La partie nord de ces montagnes est déjà le centre des opérations de la junte de Castille, qui, comme nous l'avons annoncé, s'est établie à San Leonardo, dans la province de Soria. La partie ouest de ces montagnes est occupée par la division qui s'est emparée de Ségovie.

— La feuille officielle publie aujourd'hui deux dépêches télégraphiques datées de Narbonne et de Bayonne le 20 août :

« Le 14, on savoit à Valence le passage à Altambra du prétendant, se dirigeant sur Madrid. Oraa occupoit Rubielos de Mora et Teruel, n'ayant pas pu empêcher les insurgés de Sanz et de Tallada de rejoindre don Carlos avec un convoi immense. On ignoroit le 17, à Barcelonne, les mouvemens du baron de Meer, qui avoit sanctionné la création de la junte centrale. La mobilisation des célibataires et veufs de 18 à 40 ans, étoit suspendue. »

« Les troupes d'Espartero sont entrées à Madrid le 13, au nombre de 9 à 10,000 hommes. Les carlistes se sont retirés vers Ségovie. Le général en chef doit incessamment marcher contre eux. Madrid est tranquille. Rien de nouveau du prétendant. »

Le nouveau parlement Anglais s'assemblera au commencement de novembre.

— Le bateau à vapeur *le Medvay*, allant de Londres à Gravesend, a été brûlé sur la Tamise, en vue de Northfett, le 16 dans l'après midi. Le feu avoit pris dans l'entrepont, à côté des chaudières, et quand on s'en aperçut il n'étoit plus possible d'arrêter ses ravages. Trois personnes sur 150, s'étant jetées au moment de l'effroi général dans les flots, ont péri.

— L'ingénieur anglais Stephenson, l'auteur des meilleures machines locomotives pour le chemin de fer, vient, dit-on, d'inventer un appareil qui doubleroit la force d'impulsion actuellement imprimée aux convois. On feroit de 24 à 36 lieues à l'heure avec sa nouvelle machine.

— La manie des ascensions est tellement en vogue en ce moment à Londres, que le 14 août il y a eu trois aérostats dans différens jardins. Dans le premier ballon se trouvoient MM. Green et trois de ses amis; dans le second, M. E. Green, frère du premier; et dans le troisième ballon, madame Graham.

— Don Miguel, qui est toujours à Rome, a, par un décret du 28 juin, annulé l'emprunt qu'il avoit fait avec M. Ouvrard. Le décret est contre-signé de M. l'archevêque d'Evora. L'emprunt avoit été conclu à Rome le 28 novembre 1834, entre don Miguel et Ouvrard : mais depuis on a reconnu qu'il étoit impraticable.

— La *Gazette de Milan* dit qu'une poignée de gens perdus de réputation étoit réunie le 24 juillet, à Penne, petite ville des Abruzzes, pour y tenter une insurrec-

tion, et que le gendarmerie a suffi pour rétablir l'ordre. Penne ou Pinna est une ancienne ville de l'Abruzze ultérieure, près de la rivière de Salina, à dix lieues d'Aquila.

— On écrit de Suisse que la maladie de la duchesse de Saint-Leu laisse peu d'espoir.

— Un monument vient d'être élevé dans le cimetière de Turin à Michel Buniva, qui introduisit l'usage de la vaccine dans le Piémont.

— Le roi et la reine de Hanovre sont arrivés le 5 août à Carlsbad.

—Le *Courrier Allemand* dit que la peste est à Varsovie. D'après d'autres feuilles, ce n'est plus la peste, mais le typhus qui s'est déclaré dans cette ville.

— Le choléra vient de se déclarer à Venise, après l'arrivée de bâtimens venus de Naples, et pour lesquels l'autorité avoit cru pouvoir adoucir les mesures sanitaires.

—D'après le *Morning-Post*, il y a eu à Malte, du 9 juin, époque de l'apparition du choléra, jusqu'au 1er août, 7,456 cas et 3,374 décès, sur une population de 120,000 ames.

— L'empereur de Russie a dû quitter Saint-Pétersbourg le 15 de ce mois pour se rendre directement à Varsovie, où S. M. ne doit rester que très-peu de jours.

— S. A. R. le prince Auguste de Prusse ira trouver l'empereur Nicolas à Varsovie pour se rendre ensuite avec S. M. aux grandes manœuvres qui vont avoir lieu en Russie.

— Le sultan vient d'autoriser la publication d'un second journal en langue française à Constantinople.

— M. Cass, envoyé des Etats-Unis à Constantinople, a, dit-on, conclu un traité de commerce avec le gouvernement du roi Othon.

— La *Gazette d'Augsbourg* annonce que l'amiral anglais Pultenay-Malcolm vient de mourir de la peste à Constantinople.

Le Gérant, **Le Besgue.**

BOURSE DE PARIS DU 21 AOUT.

CINQ p. 0/0, j. du 22 mars. 110 fr. 75 c.
QUATRE p. 0/0, j. de mars. 000 fr. 00 c.
TROIS p. 0/0, j. de déc. 79 fr. 40 c.
Quatre 1/2 p. 0/0, j. de mars. 103 fr. 80 c.
Act. de la Banque. 2100 fr. 00 c.
Bons du Trésor. 0 0/0.
Rente de la Ville de Paris. 000 fr. 00 c.
Oblig. de la Ville de Paris. 1147 fr. 50 c.
Quatre canaux. 0000 fr. 00c.
Caisse hypothécaire. 797 fr. 50 c.
Rente de Naples. 95 fr. 60 c.
Emprunt romain. 101 fr. 0/0
Emprunt Belge. 103 fr. 1/2
Emprunt d'Haïti. 355 fr. 0/0
Rente d'Espagne 5 p. 0/0. 22 fr 0/0

PARIS. — IMPRIMERIE D'AD. LE CLERE ET Ce,
Quai des Augustins, 35.

L'AMI DE LA RELIGION paroît les Mardi, Jeudi et Samedi.

On peut s'abonner des 1er et 15 de chaque mois.

N° 2854.

JEUDI 24 AOUT 1837.

PRIX DE L'ABONNEMENT.

	fr. c.
1 an	36
6 mois	19
3 mois	10
1 mois	3 50

DÉFENSE

DE L'ORDRE SOCIAL CONTRE LE CARBONARISME MODERNE (1);

PAR M. BOYER,
Directeur du séminaire de Saint-Sulpice.

Ce livre est la continuation d'un ouvrage dont le premier volume a paru il y a deux ans; nous en avons rendu compte dans ce Journal. Ce deuxième volume se compose de cinq dissertations dont voici le sujet : La souveraineté du peuple, le droit d'insurrection, la liberté, l'égalité, la séparation du spirituel et du temporel. Ces dissertations sont suivies de deux fragmens sur l'état actuel de la société. L'auteur commence par exposer l'état actuel de la controverse :

« La source de la souveraineté est elle en Dieu ou dans le peuple? Le prince, nom générique par lequel je désigne toutes les formes possibles de gouvernement, le prince, dans l'exercice de la souveraineté, est-il responsable à Dieu ou aux hommes? Enfin, relève-t-il du roi des rois, ou des masses populaires? Telle est la grave question et le difficile problême qu'il s'agit de résoudre. »

M. Boyer déclare qu'il ne prétend pas appliquer ses principes aux peuples qui, représentés par leurs chefs, n'ont déféré l'autorité suprême à une famille ou à un individu qu'à certaines conditions, ni à ceux qui ont été incorporés à un autre état par la conquête ou par des conventions libres, stipulées dans des traités de réunion. Ainsi, ajoute-t-il, je puis dire hardiment à la Belgique, à la Pologne, à l'Ecosse, à l'Irlande ce que j'aurois dit autrefois aux Etats-Unis : Je ne m'occupe point de votre affaire; que vous ayez raison ou tort envers le souverain, je ne suis pas votre juge et n'aspire pas à l'être dans cet ouvrage. Nous l'avouerons avec toute la déférence due au respectable auteur, cette décision ne nous paroît pas exempte de difficultés. Nous lisons d'ailleurs dans la préface que c'est la souveraineté du peuple qui a constamment dirigé la guerre civile des Anglo-Américains contre la métropole, qui a fondé la république fédérative des Etats-Unis. Or, la souveraineté du peuple est bien la doctrine erronée contre laquelle M. Boyer dirige tous ses efforts. De plus, l'exception, ce nous semble, ne seroit pas seulement applicable aux états qu'on vient de nommer. Il est peu de royaumes en Europe qui ne comptent une ou plusieurs provinces *réunies par la conquête ou par des conventions stipulées dans des traités*.

Avant d'entrer en discussion, l'auteur a tracé un précis historique de la souveraineté du peuple. Ce précis se divise en trois parties :

La première commence au schisme d'occident, se continue pendant toutes les guerres religieuses d'Ecosse et de la révolution d'Angleterre, et finit à la mort de l'infortuné Charles Ier;

La seconde part du protectorat de Cromwel, se continue pendant toute

(1) Un volume in-8°, prix 5 fr. 50 c. et 7 fr. franc de port. Au bureau de ce Journal.

la révolution des États-Unis, et se termine à l'ouverture de l'assemblée constituante de France, première époque de la révolution française;

La troisième embrasse la constituante, la convention, se continue pendant les règnes du directoire, de l'empire, et finit à la restauration, sous Louis XVIII.

L'auteur, dans cette partie de son ouvrage, non-seulement expose l'histoire de la doctrine de la souveraineté du peuple, mais il raconte avec assez d'étendue les faits qui s'y rattachent. Ainsi, il entre dans de grands détails sur les infortunes de Marie Stuart, persécutée et immolée en haine, surtout de son attachement à la religion catholique. Après le tableau des forfaits et des malheurs enfantés par la souveraineté du peuple, M. Boyer signale les vengeances de Dieu sur les auteurs, propagateurs et fauteurs de cette funeste théorie; vengeance de Dieu sur la constituante, sur la législative, sur la convention, sur la montagne, sur Danton, sur Robespierre, sur... Louis XVI. On s'étonnera peut-être de trouver le nom du pieux, du vertueux Louis XVI à côté du nom de ces hommes affreux qui avoient abjuré tout sentiment de religion et d'humanité. Sans doute ce roi d'une ame si pure, d'un amour si vrai pour son peuple (1), a commis des fautes et de très-grandes fautes. Mais qui peut savoir jusqu'à quel point ces fautes lui ont été imputables au tribunal du souverain juge? Et n'y a-t-il pas quelque sévérité à dire qu'il étoit dû aux œuvres de Louis, pesées dans les balances de la justice divine, une grande vengeance? Nous craignons encore que plusieurs personnes ne taxent de rigueur le jugement que l'auteur porte du clergé à l'époque de nos bouleversemens. M. Boyer a voulu montrer les vengeances de Dieu sur les auteurs et fauteurs de la doctrine de la souveraineté du peuple; c'est le titre du § Ier. Mais l'infortuné Louis XVI, et surtout le clergé, qui a subi les rigueurs de la révolution, étoient-ils donc fauteurs de cette pernicieuse doctrine?

On trouve dans le précis historique un rapprochement curieux entre la révolution d'Angleterre et celle de France.

« La révolution d'Angleterre, dit M. Boyer, s'est opérée sous l'influence du fanatisme religieux, et celle de France, sous la conduite de l'impiété et de l'athéisme. En Angleterre, la doctrine de la souveraineté du peuple étoit la croyance des *saints* et des *élus*, et leurs adversaires, aux yeux de la multitude, étoient les enfans de Bélial. Elle avoit assez de faveur pour trouver place parmi les prônes et les homélies du pasteur. Les prédicans congrégationistes publioient dans leurs écrits que *le nœud de la question débattue entre le gouvernement et les saints ne pouvoit être coupé que par la hache de la prière et du jeûne, afin que Dieu joignît le souffle de ses narines pour exterminer la mauvaise doctrine professée par le roi et les évêques.* En France, les prédicans de la souveraineté populaire sortoient de l'école impie de *Raynal et de Rousseau*. Les *presbytériens*, les indépendans anglais étoient d'une dévotion à faire peur aux gens du monde; ils passoient les nuits en prières, des journées entières à l'église; ils prolongeoient jusqu'au lever du soleil les vigiles des grandes fêtes et leurs offices nocturnes; ils avoient des visions et des révélations. Les révolutionnaires de 1790 étoient des déistes ou des athées pour qui

(1) M. l'évêque d'Hermopolis, oraison funèbre de Louis XVIII.

Dieu n'étoit qu'un mot, le culte une momerie, la prière une superstition.

« De cette divergence dans les théories résultent les différences qui se remarquent dans les divers événemens des deux révolutions. La révolution anglaise, avec le cortége de ses persécutions et de ses lois pénales contre les catholiques, est atroce. Mais comparez ce régime politique avec la loi des suspects, avec celle du 22 prairial, la législation relative aux émigrés et aux *prêtres*, l'organisation des tribunaux révolutionnaires, et vous la trouverez douce et bénigne. Combien le zèle égaré des Anglais en matière de religion ne paroît-il pas digne d'excuse si on le compare à la rage révolutionnaire de 93, qui chassoit le christianisme de ses temples pour y placer une impure idole, qui prêchoit du haut de ses chaires l'athéisme et le matérialisme! La révolution d'Angleterre a coûté la vie à un grand nombre de cavaliers et de non conformistes; mais à la vue de la législation révolutionnaire et de son action permanente, on dut craindre un moment de voir la terre dépeuplée, devenir un désert habité par un peuple nouveau de la création de Robespierre. Que dire des atrocités commises par les septembriseurs et les furies de la révolution française.... Charles Ier considéré au moment de sa mort est grand et magnanime; mais dans le cours de sa vie, combien de traits bizarres, irréguliers, arbitraires, tyranniques déshonorent sa mémoire. Louis XVI, au contraire, en quelqu'endroit de son règne que vous le considériez, après avoir fait à sa personne la part de censure que mérite sa foiblesse, vous serez forcé de convenir qu'il ne lui a manqué qu'une nation meilleure et plus équitable pour mériter comme Henri IV et Louis XII le titre d'ami et de père de son peuple; comme Charles V celui d'un législateur sage, restaurateur de la gloire et de l'honneur national. La nation anglaise a porté une main régicide sur le monarque à qui elle impute avec justice la violation des lois et des immunités nationales. Mais Louis XVI est-il coupable de ce délit; son tort n'est-il pas d'avoir étendu outre mesure les libertés d'un peuple ingrat, et l'échafaud dressé pour ce bon roi n'est-il pas le monument le plus incontestable de l'avilissement moral auquel une nation peut arriver sous le règne de l'athéisme et de la souveraineté du peuple? »

Tel est en effet le caractère dominant de la révolution française, un caractère d'impiété qui s'est signalé, dès le principe, par l'apothéose de Voltaire, l'ennemi juré du christianisme, et par la transformation d'un édifice destiné à la religion en un monument païen qu'on a nommé le Panthéon.

M. Boyer réfute le système de la souveraineté du peuple par l'expérience et par la raison. La première de ces preuves l'oblige de reprendre plusieurs des faits qu'il a exposés dans son précis, mais il en ajoute d'autres, et les accompagne de nouvelles considérations. Il prouve que le prétendu contrat social, qui sert de base à la souveraineté du peuple, est invraisemblable, impossible, absurde, contradictoire, entièrement opposé aux notions que nous donne la raison de la providence et de la sagesse de Dieu. Si le peuple n'est point souverain, il n'a donc jamais droit de s'élever contre les dépositaires de l'autorité. Cette seconde thèse de *l'insurrection* s'identifie, par conséquent, avec la précédente; néanmoins l'auteur a cru devoir l'en séparer, pour l'établir sur des argumens particuliers, tirés de la raison et de l'autorité, c'est-à-dire de l'Ecriture, de la tradition, et de l'exemple des saints et des martyrs. Il montre combien le principe de l'insurrection est surtout redoutable au milieu d'un peuple livré à l'impiété; et il résout trois prin-

cipales objections des adversaires.

Dans la dissertation sur la liberté, M. Boyer traite de la liberté naturelle, civile, politique, religieuse, et enfin de la liberté de la presse. Il combat le système de la liberté illimitée de la presse, surtout pour les productions qui ont trait à la morale ou à la religion. Ce système traduit au tribunal de la raison, de l'expérience et de la foi, est démontré faux et absurde, subversif de tout ordre social, hérétique, impie. La licence effrenée de la presse a perdu la restauration; elle a fait pénétrer l'impiété jusque dans les chaumières, et a déposé au sein de la société des germes d'immoralité, de révolte et d'anarchie qui ont effrayé les amis même de la révolution de juillet. Pour rendre cette vérité plus sensible, l'auteur a inséré dans cette partie de son ouvrage, les quatre mémoires présentés à M. de Corbière en 1825, par M. Mutin, alors attaché à la direction de la librairie. Ces mémoires, comme nous l'avons dit dernièrement, contiennent un tableau fort exact et fort détaillé des publications imprimées qui avoient paru depuis 1817, et ont été insérés, en 1825, dans un des cahiers du *Mémorial*. Après avoir sondé la profondeur du mal, l'auteur indique le remède qu'on pourroit lui appliquer. Ici M. Boyer propose aux évêques de France des mesures tout-à-fait neuves. Nous n'examinerons pas jusqu'à quel point elles sont exécutables par le temps qui court. Nous remarquerons seulement que M. Boyer propose l'établissement d'un journal scientifique qui paroîtroit tous les mois, puis celui d'un autre journal sous le titre qui suit : *Journal des faits et des lois ecclésiastiques*. Ces deux espèces de journaux n'existent-ils pas déjà ?

M. Boyer examine dans sa dissertation sur le spirituel et le temporel, le fait de leur séparation, 1° sous un gouvernement où l'Eglise catholique possède à elle seule cet exercice du culte public, auquel les sectes n'ont aucune part; 2° sous un gouvernement où le catholicisme est prépondérant et les sectes tolérées; 3° sous un gouvernement où tous les cultes sont égaux devant la loi. Il a soin d'appuyer sur des preuves le dogme de la puissance souveraine, indépendante de l'Eglise sur tout le domaine des objets spirituels ou mixtes, et il fait voir, dans un article sur la tolérance, que l'égalité parfaite de tous les cultes devant la loi n'est qu'un athéisme déguisé. M. Boyer a terminé son ouvrage par deux fragmens, l'un sur le progrès *humanitaire*, et l'autre sur le mouvement religieux. Il fait observer à quelques écrivains du jeune clergé combien cette doctrine du progrès, dont ils affectent quelquefois le profane langage, est en opposition avec les principes de la foi catholique. Nous avouerons, pour notre compte, que nous n'avons pas été peu surpris d'entendre quelquefois retentir dans la chaire chrétienne ces mots de progrès, de raison, de siècle qui *progresse*; expression mal sonnante qui ne nous paroît pas plus heureuse que la pensée qu'elle présente à l'esprit. Pour procéder avec plus de méthode dans l'examen du mouvement religieux, le judicieux auteur divise la société en trois classes : la haute, la moyenne et la basse, et, dans un dernier article, il jette un coup d'œil sur la jeunesse. Afin d'avoir un point de comparaison, il part de l'état où se trouvoit la société en 1790. Pour la haute

classe, suivant M. Boyer, il y a compensation ; ce que la religion a perdu d'un côté, elle l'a gagné de l'autre. Quant à la classe moyenne, cette classe aujourd'hui si prônée et si puissante, l'auteur est loin d'y apercevoir le mouvement religieux. Y vouloir trouver, dit-il, un mouvement réel vers le christianisme, c'est chercher l'air dans le vide. Toutefois il ne refuse pas de reconnoître que les dispositions sont peut-être devenues moins hostiles, que plusieurs, avertis par leurs intérêts, ont un peu mieux compris la nécessité de la religion, au moins *pour le peuple*. Pour la dernière classe, celle des prolétaires et des ouvriers, M. Boyer nie qu'elle soit aucunement dans la voie du mouvement religieux. Rien n'égale la dépravation et l'abrutissement déplorable où est plongée cette portion malheureuse de la société, spécialement dans nos grandes villes. La jeunesse ne fournit pas non plus un argument bien clair en faveur du mouvement. L'enseignement qu'elle reçoit forme parmi elle beaucoup plus de sceptiques et d'indifférens que de vrais chrétiens. Tel est, sur le mouvement religieux dont on parle tant, le jugement de M. Boyer, auquel la sagesse et la longue expérience du respectable auteur doivent sans doute ajouter beaucoup de poids.

Nous désirons avoir donné une idée suffisante de son livre remarquable par l'abondance des matières et par la solidité de la discussion. On y trouve, comme dans tous les ouvrages qui sont sortis de sa plume, une expression vive et animée, un grand zèle à poursuivre de dangereuses doctrines, beaucoup d'observations pleines de justesse, qui ne permettent pas de s'arrêter à quelques inégalités de style échappées à l'entraînement d'une discussion rapide et quelquefois pittoresque. E.

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

PARIS. — Les processions du vœu de Louis XIII, qui sont encore interdites dans quelques villes, se sont faites dans d'autres avec pompe et recueillement. A Toulouse, le clergé des diverses paroisses, les élèves des deux séminaires et un grand concours de fidèles assistoient à la cérémonie. A Bourges, les processions, interrompues depuis long-temps, se sont faites avec une joie marquée de la part du peuple. La procession a eu lieu aussi à Avignon ; M. l'archevêque y présidoit. M. Mahul, préfet de Vaucluse, y assistoit. A Marseille, les autorités n'ont point paru, mais un grand concours de peuple annonçoit assez combien cette fête étoit populaire. La crainte d'un fléau dont Marseille est déjà atteinte ajoutoit à la ferveur des prières. M. l'évêque d'Icosie assistoit à la procession. A Nantes, la procession étoit présidée par M. le coadjuteur; à Moulins, par M. l'évêque. Nous n'avons point ouï dire que nulle part il y ait eu quelque trouble.

M. l'archevêque de Bordeaux arriva à Libourne le samedi 12 au soir. Toute la population étoit sur pied et se porta sur la grande route. Le clergé s'étoit rendu processionnellement de l'autre côté du pont. Le prélat, descendu de voiture, se mit en marche pour faire son entrée. Un détachement de pompiers de la garde nationale servoit d'escorte. Arrivé à l'église, M. Charriez, curé de la ville, complimenta le prélat, qui, après avoir fait sa prière, monta en chaire et adressa au peuple des paroles de charité. Il félicita M. le

curé de son zèle et exprima ses vœux pour une population au milieu de laquelle il se rappeloit avoir exercé le ministère lors du dernier jubilé. Le lendemain dimanche, M. l'archevêque officia à la grand'messe et à vêpres, et prêcha sur les trois vertus théologales. Le soir, après la bénédiction du saint Sacrement, le prélat retourna à Bordeaux.

Nous avions vu avec peine dans un journal de province des réflexions désobligeantes pour plusieurs évêques que l'on accusoit d'être dévoués au pouvoir. Le journal nommoit entr'autres M. l'évêque de Nevers, et blâmoit un fait particulier de l'administration du prélat. M. l'évêque de Nevers lui a adressé la lettre suivante :

« Monsieur le rédacteur, j'ai lu avec surprise un article que vous avez inséré dans votre Journal, le dimanche 23 juillet de cette année, à l'occasion du déplacement de M. l'abbé Chapelle, ancien desservant de Magny, dans mon diocèse.

» Je dois à ma conscience et à mon ministère de repousser les attaques que vous avez cru pouvoir diriger contre moi, malgré la distance qui nous sépare.

» M. Chapelle fut nommé desservant de Magny, le 1er janvier 1830, par feu M. d'Auzers, mon honorable prédécesseur. Ce digne pontife, qui fut enlevé au diocèse le 9 février 1834, s'étoit occupé, à différentes reprises, de la translation de M. Chapelle dans une autre paroisse. L'administration capitulaire, pendant la vacance du siége, suivit la pensée de M. d'Auzers, et peu de temps après mon entrée dans le diocèse, MM. les membres de mon conseil, les mêmes qui avoient pris part à l'administration ecclésiastique, du vivant de M. d'Auzers, me proposèrent le changement de M. Chapelle. L'exécution de cette mesure fut ajournée, parce que je voulus acquérir la conviction personnelle qu'elle étoit convenable.

» Ces renseignemens dont je garantis la vérité vous prouveront, M. le rédacteur, que vous avez été mal informé, et que la nomination de M. Chapelle à une paroisse du canton de Brinon, qui n'est pas dans le Morvand, ne sauroit être attribuée à l'influence des *puissances du jour*, lesquelles y ont été totalement étrangères. Ils sont aussi la preuve irrécusable que ce changement n'a point été l'*effet du bon plaisir ni des révolutions*.

» Je m'abstiens de soumettre à un examen détaillé les réflexions tout-à-fait étrangères que vous vous êtes permises sur le compte de plusieurs évêques, et en particulier sur le mien. Vous dites que *ma conduite est déjà jugée par les honnêtes gens*. Oui, M. le rédacteur, j'en appelle au tribunal des gens de bien, et j'ai la certitude, d'après l'accueil empressé et plein d'affection dont ils m'honorent sur tous les points de mon diocèse, que le jugement qu'ils ont porté sur mon compte est bien différent du vôtre.

» Je vous prie, et au besoin, je vous *requiers* de publier ma lettre dans votre plus prochain Numéro.

» J'ai l'honneur, etc.

» † PAUL, *évêque de Nevers*.

» Nevers, le 29 juillet 1837. »

Le rédacteur du journal auquel cette lettre étoit adressée, annonce en l'insérant, qu'il répondra *au nouvel évêque de Nevers*. Il a cru peut-être que M. l'évêque de Nevers avoit été sacré tout récemment, tandis que le prélat gouverne ce diocèse depuis trois ans. L'on ne pourroit qualifier ainsi qu'un prélat qui viendroit d'être sacré. Mais M. l'évêque de Nevers l'a été *il y a* déjà près de trois ans, et douze ou quinze prélats ont été nommés ou institués depuis lui.

Nous ne pouvons croire que notre confrère ait prétendu établir une distinction désobligeante entre les évêques nommés depuis sept ans et ceux qui l'avoient été précédemment. Les premiers ont autant d'autorité que les autres, et ont droit aussi à la considération et au respect.

Près de la moitié de l'épiscopat a été renouvelée depuis 1830, et ce seroit bien mal comprendre les intérêts d'une opinion consciencieuse que de jeter de la défaveur sur plus de trente prélats qui ont accepté une mission délicate et difficile, et qui la remplissent avec honneur. L'église ne peut se passer d'évêques, et s'il falloit qu'elle en fût privée pour des considérations politiques, cette privation auroit les suites les plus fatales pour le présent et pour l'avenir de la religion.

Nous nous félicitons de pouvoir donner un précis complet de l'affaire de Siouville. M. l'abbé Alexandre étoit curé de cette paroisse depuis le rétablissement de la religion en France. Cet ecclésiastique estimable sous tous les rapports s'affoiblissoit peu à peu par l'âge et par suite de son zèle. L'année dernière il devint presque aveugle. Un vicaire lui fut envoyé; le curé en faisoit d'abord tous les frais, mais le bon vieillard, dont les besoins augmentoient en proportion de ses infirmités, représenta qu'il lui étoit impossible de continuer les sacrifices qu'il avoit faits jusque là, et demanda qu'il fût accordé à sa paroisse le transfert d'un des titres de vicaire rétribués par le trésor. Cette demande paroissoit fort raisonnable. M. Alexandre n'a point de fortune, et l'on sait que tandis que tous les employés du gouvernement ont des retraites assurées, il n'y en a point pour les vieux prêtres.

Le transfert demandoit des formalités. Il falloit entr'autres un engagement de la fabrique de Siouville, et subsidiairement du conseil municipal, de payer le supplément de traitement exigé par le ministre. La fabrique et le conseil municipal se refusèrent l'un et l'autre à cet engagement. Le vénérable curé annonça alors qu'il fourniroit de ses propres deniers la somme de 200 fr. Ce trait de générosité auroit dû toucher et piquer d'émulation la fabrique et le conseil municipal; au contraire ils persistèrent dans leur refus, et le ministre ne voulut pas autoriser le transfert, parce qu'il jugea que l'engagement du curé pouvoit cesser d'avoir son effet.

On avoit songé à une souscription volontaire pour suppléer au traitement, mais ce moyen fut jugé impraticable. Force fut donc de retirer le vicaire. Nous ne parlerons pas d'une lettre que le maire de Siouville adressa à M. l'évêque de Coutances, lettre à laquelle nous ne voulons pas donner son nom propre, et qui attira au maire une réprimande du préfet, M. Gattier. On apprit ensuite que le maire avoit fait des démarches auprès de Chatel, pour avoir un prêtre de son église. N'ayant pas réussi de ce côté, il s'adressa au ministre protestant de Cherbourg, qui alla le dimanche 30 juillet prêcher en plein air, au pied de la croix de la mission, pendant que le vieux curé disoit la messe dans l'église. Le ministre avoit à côté de lui le maire en écharpe et la gendarmerie de Cherbourg. L'auditoire étoit formé d'environ trois cents personnes réunies de toutes les paroisses voisines par les soins, dit-on, du maire. La curiosité, la nouveauté y conduisirent ces pauvres gens, bien plus que l'envie d'être protestans. Quant au maire, on ne peut pas l'accuser d'avoir changé de religion, car il faudroit en avoir eu une. Ses démarches auprès de Chatel puis auprès du ministre protestant annoncent assez qu'il n'a rien de fixe.

Le dimanche 6 août, M. Viel, nommé curé de Siouville en remplacement du vieux curé démissionnaire, se présenta, comme nous l'avons dit, avec l'acte épiscopal qui lui conféroit l'institution canonique. Le maire fit fermer l'église, s'empara des clés, et déclara qu'il ne reconnoissoit pas l'autorité de l'évêque. Le nouveau

curé fut donc obligé de se retirer; mais le préfet, informé de ce qui s'étoit passé, ordonna sur-le-champ la remise des clés de l'église entre les mains du nouveau titulaire. Le dimanche 13, celui-ci prit solennellement possession en présence des habitans de Siouville qui s'y portèrent en foule, moins le maire et les membres du conseil municipal. Le jour de l'Assomption l'église se trouva trop petite pour contenir les paroissiens. Le curé a été bien accueilli, et on ne croit pas que le ministre protestant se présente de nouveau. Le journal de Cherbourg, rédigé, dit-on, par un protestant, a dans deux articles sur cette affaire altéré les faits. Il est évident qu'un seul homme a tout fait, et a usé de son influence sur des gens simples pour faire cet essai de révolution. On prétend que le ministre protestant a promis au nom de la société biblique de faire en partie les frais de construction d'un temple protestant.

Il résulte de cet exposé que l'on ne sauroit faire aucun reproche à l'autorité ecclésiastique pour ce qui s'est passé à Siouville, et que tout le mal vient de l'opposition qu'un seul homme a excitée dans cette paroisse.

Dominique Pelleautier, fermier à Vitrolles (Hautes-Alpes), fut condamné à mort par arrêt de la cour d'assises du 9 juin, comme coupable d'inceste et de plusieurs infanticides. Il se pourvut en cassation et forma en même temps un recours en grâce; mais dès le moment de sa condamnation, son ame s'ouvrit au repentir. M. l'abbé Lagier, directeur du séminaire de Gap, qui le visitoit trois fois la semaine, l'exhortoit avec autant de zèle que de charité, et parvint à rappeler en lui des sentimens de religion et de vertu.

M. de Mazenod, évêque d'Icosie, nommé à Marseille, passoit à Gap. Le prélat entendit parler du désir qu'avoit Pelleautier de recevoir la confirmation. Il voulut le visiter dans son cachot, lui parla avec onction, lui montra la miséricorde de Dieu accueillant le repentir, et fut satisfait de ses dispositions. Le condamné, préparé par les instructions de M. Lagier, reçut la confirmation et la communion des mains du prélat, dans la chapelle de la prison, où tous les détenus étoient réunis.

Le 15 août au soir, M. l'abbé Lagier apprit à Pelleautier qu'il n'avoit plus que quelques heures à vivre. Le malheureux a été d'abord fort affecté, mais son courage s'est ranimé à la voix de son confesseur. Il a laissé faire avec résignation les préparatifs nécessaires, prioit pendant ce temps-là, a marché avec fermeté au supplice, écoutant les paroles de consolation de son confesseur, ou récitant le *Miserere*. Arrivé à l'échafaud, il a embrassé le crucifix que lui présentoit le vertueux prêtre qui ne l'avoit pas quitté, et s'est recommandé à ses prières. Sa fin chrétienne a été du moins une expiation de ses crimes.

La ville de Morlaix vient d'offrir un spectacle très-consolant dans une retraite de huit jours qu'a donnée M. l'abbé Besnoin, chanoine de Tours. Ce zélé missionnaire a prêché trois fois par jour, du 9 au 15 août. L'église ne suffisoit pas à l'affluence des fidèles. Les discours de M. Besnoin étoient tantôt simples et à la portée du peuple, tantôt relevés et propres à porter la conviction dans les esprits rebelles. Beaucoup d'hommes ont été ébranlés; plusieurs sont rentrés en eux-mêmes et sont venus au tribunal de la pénitence faire l'humble aveu de leurs fautes. Les exercices ont été terminés le jour de l'Assomption par une procession solennelle, à la tête de laquelle on voyoit marcher sur deux rangs une troupe nombreuse de congréganistes, suivie du clergé de la ville, chantant les louanges de la

sainte Vierge. Venoient ensuite les vénérables Filles de Saint-Vincent de Paul, les juges du tribunal en robe, des chefs d'administration et un grand concours de fidèles.

M. l'abbé Besnoïn a beaucoup exhorté les Bretons à ne pas perdre leur dialecte; c'est à la langue bretonne, a-t-il dit, qu'ils doivent d'avoir conservé la foi. Les mauvais livres sont encore rares en cette langue. Cependant depuis quelque temps on remarque avec douleur que des sociétés protestantes répandent leurs livres. Il y a aux environs de Morlaix une sorte de ministre protestant qui a appris la langue du pays, et qui parcourt les campagnes, endoctrinant les pauvres paysans, et leur distribuant de petites brochures d'autant plus dangereuses que le venin n'en paroît pas d'abord, et qu'elles peuvent faire illusion aux simples.

Le *Constitutionnel Neuchâtelois* du 17 août contient un article sur la paroisse catholique de Neuchâtel, et sur quelques débats qui y ont éclaté. Cet article est une réponse à l'*Helvétie*, qui, comme à l'ordinaire, avoit dénaturé les faits. Nous abrégeons beaucoup l'article du journal protestant de Neuchâtel, qui nous paroît rédigé avec modération; nous ne nous permettrons d'y ajouter qu'une ou deux réflexions.

En 1822, le roi de Prusse, sur la demande des catholiques domiciliés à Neuchâtel, autorisa l'exercice public de leur culte et en dicta les conditions, dont l'une étoit que les catholiques en supporteroient les frais. Néanmoins, il fit porter au budget une somme annuelle pour aider à couvrir ces frais. Une fondation pieuse et un traitement fait par l'hôpital Pourtalès diminuoient encore les contributions des catholiques, qui étoient alors volontaires. En 1829, les catholiques demandèrent eux-mêmes, dit-on, que l'on établît des taxes, et un réglement fut arrêté de concert entre le gouvernement et les quatre ministraux.

Le *Constitutionnel Neuchâtelois* ne nous dit point si, pour ce réglement, on consulta les catholiques, et surtout le curé, comme il semble que cela étoit assez naturel. Quoi qu'il en soit, ce réglement consacra le principe de la contribution forcée, dont il fixa le maximum à 12 liv. de Suisse, et le minimum à 2 liv. Le traitement du curé fut fixé à 90 louis, somme à peine en rapport avec les besoins d'un pasteur. Des préposés nommés par le magistrat devoient taxer les catholiques et rendre à l'autorité des comptes annuels.

En 1831 il s'éleva des plaintes. Les uns trouvoient que le curé dépensoit trop, les autres ne vouloient pas de taxes. On demandoit que le comité fût nommé par la paroisse et lui rendît compte. On eut égard à ces vœux lors de la réorganisation de 1833, et quoique l'on eût reconnu que la plainte sur les dépenses du curé n'étoit pas fondée, un nouveau réglement statua que le curé ne pourroit faire aucune dépense sans l'autorisation du comité. Ce fut encore là une mesure fâcheuse. C'étoit mettre le curé à la merci de ses paroissiens ou de quelques meneurs, et en effet, à dater de ce réglement, les choses allèrent de mal en pis.

On décida de plus que le comité seroit nommé par la paroisse et lui rendroit compte. On éleva le maximum des taxes à 50 liv., et on exempta les pauvres de rien payer. Les catholiques avoient demandé en outre que le traitement du curé fût réduit à 80 louis; on trouva ce traitement trop foible, mais cependant les catholiques ne payèrent que 80 louis, l'autorité promit de donner annuellement 10 louis. Les dépenses du culte, fixées à 20 louis par le réglement de 1829, furent portées à 30, mais la famille Pourtalès prit cet accroissement de 10 louis à sa charge.

Les catholiques avoient donc obtenu tout ce qu'ils demandoient ; mais, dit le journal protestant, il y a à Neuchâtel des catholiques qui ne le sont que de nom. On en a fait entrer plusieurs de cette espèce dans le comité, quelques-uns en 1835, d'autres en 1836, d'autres en 1837. Leurs plaintes et leurs exigences recommencèrent. Ils ne vouloient plus de réglement ni de taxes. Ils luttèrent avec l'autorité jusqu'à ce qu'un arrêt du conseil d'état annula leurs décisions et leurs protestations. Ils présentèrent au conseil un long mémoire contre la taxe. Ce mémoire étoit revêtu de 84 signatures, dont plusieurs données, dit-on, par des gens qui ne savoient guère ce qu'ils faisoient.

Le conseil d'état de Neuchâtel s'est occupé de cette affaire, et a rendu le 28 juin un arrêt portant qu'en attendant un examen plus attentif, le réglement de 1833 seroit observé. Quelques catholiques refusèrent de payer leurs taxes ; après plusieurs délais, on les a poursuivis, et sur leur refus, on a fait chez eux une saisie. C'étoit ce qu'ils vouloient, dit le journal de Neuchâtel ; il leur falloit un peu de scandale ; car du reste ils étoient tous parfaitement en état de payer. Il y en a sept dans ce cas qui sont Allemands, Sardes ou Français, qui ont fait quelque fortune à Neuchâtel, et qui se sont jetés dans une opposition ardente.

Les habitans d'Inspruck, dans le Tyrol, avoient depuis long-temps manifesté le désir de voir leur hôpital confié aux Sœurs de Saint-Vincent de Paul. Leur vœu vient d'être rempli par un décret de l'empereur d'Autriche, qui autorise les Sœurs de Charité à prendre l'administration de l'établissement. Pour subvenir aux frais, le curé a fait une collecte qui a produit 25,000 florins de dons volontaires.

POLITIQUE.

Outre les prix de vertu, l'Académie française donne aussi des prix aux livres qu'elle juge les plus utiles, et le jeudi 10 elle en a décerné à plusieurs ouvrages. L'illustre compagnie n'est pas toujours heureuse à cet égard, et nous nous rappelons fort bien qu'en 1821 il lui arriva de décerner le prix à l'ouvrage le plus insipide et le plus ridicule qu'il soit possible d'imaginer. Ce livre avoit pour titre *Damis ou l'Education du cœur ;* nous en avons donné l'analyse dans ce journal, n° 664, tome XXVI, et on a pu voir combien cet ouvrage méritoit peu l'insigne honneur qu'il a reçu.

Ce n'est pas la seule fois que l'Académie a été trompée par des rapports officieux, et a couronné des écrivains médiocres et des livres sans utilité. En 1828, elle décerna le prix de morale fondé par M. de Monthyon à M. Charles Comte, pour son *Traité de Législation ;* les opinions de M. Comte sont assez connues, c'est lui qui rédigeoit autrefois le *Censeur Européen*. L'Académie donna encore en 1828 un prix à Mme Voyart pour un roman, *les six amours*, et une médaille de 500 fr. à M. de Jussieu, pour son journal du *Bon Génie*. Ce n'étoit assurément pas la congrégation qui avoit dicté ces choix.

L'Académie a été fort libérale cette année envers les auteurs. Elle a décerné un prix de 6,000 fr. à M. Dufau, auteur d'un essai sur l'état physique, intellectuel et moral des aveugles ; une médaille d'or de 5,000 fr. à M. Saintine pour son livre de *Picciola ;* deux autres de même valeur à M. Delaville de Mirmont pour son drame en vers *la Liberté*, et à M. Bonnet pour son roman d'*Altenor ou le jeune déporté ;* enfin une médaille de 5,000 fr. pour M. Azaïs, auteur de la *Physiologie du bien et du mal.*

M. Villemain, rapporteur, a loué tous ces ouvrages ; mais la presse et le public se sont permis de se moquer un peu du jugement de l'Académie. On a trouvé un peu ridicule le prix donné aux rêveries philosophiques de M. Azaïs qui depuis 50

ans amuse le monde par ses prétendues découvertes, par ses contes et par ses prédictions; nous avons fait connoître cet écrivain dans un numéro du 21 juin 1817, tome xii. On y verra quelles sont les illusions de cet homme systématique, grand admirateur de la philosophie du dernier siècle et qui croit remplacer la religion par des phrases sentimentales et par des théories vides. Le prix que lui a donné M. Villemain a eu un peu l'air d'une aumône; car on dit que les *compensations* de M. Azaïs ne l'ont pas enrichi.

Les autres ouvrages qui viennent d'être couronnés sont d'un genre assez frivole. L'écrit de M. Dufau roule sur un sujet grave. L'auteur est professeur à l'institution des Jeunes-Aveugles, et il semble qu'il auroit dû connoître son sujet. Il y en a qui disent que le meilleur moyen de prouver son intérêt pour les aveugles est de faire sa classe, quand on en est chargé, *plutôt* que de faire des livres. Il est aisé d'être philantrope dans ses écrits, mais il vaudroit peut-être mieux instruire les aveugles par ses leçons, que de chercher des prix à l'Académie ou des protecteurs dans les bureaux.

L'ouvrage de M. Dufau a l'air d'une critique contre l'établissement auquel il est attaché, et qu'il devroit au contraire défendre contre de sourdes attaques. Ainsi il dissimule ou dénigre les progrès des élèves de l'institution dans la musique, et cependant il devroit savoir ce qui en est. On a exécuté plusieurs fois dans les concerts des jeunes aveugles des motets et autres morceaux de la composition de M. Gauthier, aveugle lui-même et professeur à l'institution, qui est aussi un bon organiste. A l'Assomption dernière on a entendu à l'offertoire à Notre-Dame un motet de sa composition. On forme à l'institution des Jeunes-Aveugles des organistes pour les églises, et il est sorti de cette école vingt-un élèves qui sont placés aujourd'hui dans les cathédrales d'Orléans, de Blois, de Tours, de Vannes ou dans des paroisses de la capitale.

Ces résultats notoires justifient l'institution des Jeunes-Aveugles contre un système de détraction dont il n'est pas difficile de pénétrer le motif et le but.

Après les complots et les attentats sérieux, viennent les simples rêves d'attentats et de complots. En voici trois qui viennent de se produire à la fois, au moins dans les journaux. Le premier est celui d'un conspirateur romanesque qui a imaginé de se dénoncer lui-même à la justice de Douai comme le complice d'une machination tramée contre la vie de M. le duc d'Orléans. A son grand regret, il n'a pu parvenir à établir sa culpabilité, et le procureur du roi, auquel il étoit allé se confesser de son mauvais dessein, a été obligé de le renvoyer comme un innocent.

A Paris, les complots ne sont pas moins embrouillés que ceux de Douai. C'est d'abord un inconnu à belles manières et à linge fin, qui laisse tomber un pistolet de dessous sa redingote au moment où il voit Louis-Philippe sortir du guichet des Tuileries pour aller dîner à Saint-Cloud. La police ramasse l'homme et le pistolet, et les emporte devant qui de droit; après quoi l'attentat s'évapore, et on ne peut plus trouver trace de rien.

Enfin, c'est un ouvrier qui se fait renvoyer par son maître, et dont celui-ci croit devoir surveiller la conduite après qu'il est sorti de chez lui. Il apprend que cet ouvrier ne travaille point, et qu'il ne parle que de faire passer son nom à la postérité, à la manière d'Alibaud. Il s'en inquiète, et le dénonce. Mais cela n'aboutit pour le prévenu qu'à lui faire passer quelques heures au violon de la Salle-Saint-Martin. La police a beau se livrer aux recherches à son sujet, et fouiller toute sa vie d'ouvrier en place ou sans place, elle ne peut découvrir en lui qu'un pauvre misérable qui ne sait pas seulement si c'est sous le régime constitutionnel ou sous le régime du droit divin qu'il s'est fait mettre à la porte de chez son maître. Comme on le voit, tout ceci ne roule pas sur de grandes conjurations; et

il est à croire que le gouvernement de juillet passeroit volontiers marché pour n'avoir jamais d'autres périls à conjurer.

Etrange renversement des idées et incroyable abus des mots! En deçà comme au-delà des Pyrénées, quand on parle de *sauver la patrie* en Espagne, on entend par là qu'aucun sacrifice ne doit coûter pour la maintenir dans son état actuel de désordre, d'anarchie et d'usurpation. C'est don Carlos qui est signalé comme l'ennemi public dont il faut se délivrer par le sang, par le fer et le feu. C'est l'effroyable situation où l'on se trouve sous le gouvernement de Marie-Christine qu'il faut défendre et conserver à tout prix!

Nous disions, il y a deux jours, que l'esprit des révolutions ne nous paroissoit pas tendre à s'adoucir, et qu'elles n'étoient pas moins impitoyables aujourd'hui qu'elles ne le furent il y a quarante-cinq ans. Pendant que nous écrivions ces lignes, nos journaux de juillet travailloient à en confirmer l'exactitude. L'un d'eux, entre autres, gourmandoit vivement la paresse de l'Espagne sur ce qu'elle ne sait pas se donner une dictature vigoureuse, et mettre en avant des hommes capables de *sauver la patrie*; ajoutant *qu'il n'y a que la Convention qui ait su s'emparer de ce rôle sans le rendre absurde et ridicule.*

Ainsi, vous le voyez, c'est aux jours et à l'exemple de la Convention que les esprits se reportent, et que les idées révolutionnaires se rattachent quand il s'agit de chercher des expédiens pour sortir d'embarras. Les institutions constitutionnelles n'y font rien; et le journal dont nous parlons dit positivement qu'elles doivent céder aux nécessités des circonstances extraordinaires, auxquelles les gouvernemens représentatifs sont obligés de faire face comme les autres. Pour le dire en passant, il est fâcheux que l'enseignement de ces doctrines se soit fait attendre jusqu'à présent; sept ans plus tôt, le gouvernement de Charles X auroit pu en profiter *pour faire face aux circonstances extraordinaires* où il s'étoit vu entraîné par les auteurs de la conjuration de quinze ans.

Toujours est-il que tout paroît bon aujourd'hui à ces messieurs pour repousser le droit de don Carlos. La suspension des lois, la dictature, les appels à l'énergie du peuple, et les traditions de notre ancienne Convention nationale; tout devient légitime à leurs yeux pour sauver la révolution espagnole du danger dont elle est menacée. Voilà de ces choses qu'ils ne disent qu'à la dernière extrémité, quand les événemens les forcent de sortir de leur bon naturel, et de laisser échapper le secret des révolutions, qui est toujours le même comme vous pouvez le remarquer, et tel que nous avions su le deviner sans attendre qu'il leur échappât en termes si clairs et si précis.

PARIS, 23 AOUT.

M. Henry, préfet du département des Ardennes, est nommé préfet du département d'Ille-et-Vilaine, en remplacement de M. Dunoyer, nommé conseiller d'état en service extraordinaire, avec autorisation de participer aux travaux des comités et aux délibérations du conseil. M. Choppin d'Arnouville, sous-préfet du Havre, est nommé préfet des Ardennes.

— Le lieutenant-général Pelet est arrivé à Paris.

— M. Thiers n'est pas arrivé à Paris comme nous l'avons annoncé d'après quelques journaux. Il reste aux eaux avec madame Thiers.

— La session annuelle des conseils généraux a commencé le 21 dans les départemens.

— Le duc d'Orléans partira samedi pour le camp de Compiègne. On dit que la princesse Hélène et la duchesse douairière de Mecklembourg l'accompagneront.

— Vers le milieu de septembre, Louis-Philippe, assure-t-on, se rendra à Compiègne avec sa famille.

— C'est samedi prochain que la cour de cassation doit enfin prononcer sur le pourvoi du général Donnadieu, qui a été dispensé par ladite cour, moyennant un cautionnement de 5,000 fr., de se constituer prisonnier avant le jugement de son pourvoi.

— Le navire la *Jeune Anaïs*, arrivé le 18 de la Pointe-à-Pitre (Guadeloupe) à Marseille, a rencontré le 11 à 8 lieues est de Collombrettes le vaisseau l'*Hercule*, qui *porte* le prince de Joinville.

— On écrit de Toulon le 18, que l'ordre a été donné au vaisseau le *Trident* et à deux bateaux à vapeur d'appareiller en toute hâte pour Bone, à l'effet d'y prendre des malades pour les transporter en France. On dit qu'il y a environ 2,000 soldats malades à Bone.

— Le baron Louis a été frappé, il y a quelques jours, d'une attaque d'apoplexie qui laisse peu d'espoir aux médecins.

— La caisse d'épargne de Paris a reçu, les 20 et 21 août, 412,425 fr., et remboursé 299,000 fr.

— On a annoncé ces jours derniers que déjà l'Arc-de-Triomphe de l'Etoile menaçoit ruine. La *Charte* dément cette nouvelle. Comme on vouloit inaugurer l'Arc-de-Triomphe au mois de juillet 1836, dit la feuille ministérielle, on pressa les sculpteurs qui laissèrent beaucoup de choses inachevées. C'est pour terminer ce travail et faire disparoître aussi quelques mauvais effets, que l'on dresse actuellement des échafaudages.

— La femme Dereims, garde-malade, ayant mal lu l'ordonnance du médecin, fit prendre en lavement à un élève de l'institution Blanchard, un liniment destiné à calmer de vives douleurs d'entrailles, et fut cause ainsi de la mort de ce jeune homme. Elle a comparu devant le tribunal, qui, admettant des circonstances atténuantes, l'a condamnée à 25 francs d'amende.

— La *Gazette des Tribunaux* a annoncé hier que le sieur N..., liquoriste, demeurant rue du faubourg du Temple, n° 64, avoit été assailli à onze heures du soir par trois assassins, au moment où il fermoit sa boutique; lui et le concierge de la maison avoient reçu plusieurs coups de couteau. La *Charte* assure ce soir que le fait n'est pas tel qu'il a été raconté par la *Gazette des Tribunaux*. Deux ouvriers échauffés par le vin, sont entrés chez le sieur N..... Comme il ne vouloit pas les recevoir, il y eut entre eux une querelle, et l'un des ouvriers porta plusieurs coups au liquoriste et au concierge de la maison.

— Il existe en France, sous l'inspection de l'administration des ponts-et-chaussées, 1,663 ponts de 20 mètres au moins de longueur, dont 82 ponts suspendus.

— La France possède en ce moment 925 lieues de canaux. Il en existe 1,320 aux Etats-Unis, 1,100 en Angleterre et 115 en Belgique. Dans tous les autres états de l'Europe, on en compte environ 400 lieues.

— Le puits artésien des abattoirs de la barrière de Grenelle, arrivé à 1,260 pieds de profondeur, vient d'être tarandé de manière qu'il a maintenant dans le fond sept pouces de diamètre. Incessamment les énormes manéges vont être mis en mouvement pour pousser le forage jusqu'à 1,500 pieds.

— Avant-hier, à dix heures et demie du soir, le feu a pris chaussée de Clignancourt, près la barrière de Rochechouart, à la maison n° 18, qui, bâtie en pans de bois, a été entièrement brûlée.

— Le 20 août, vers trois heures de l'après-midi, la salle d'artifice du château de Vincennes, en dehors des remparts, près du donjon, a fait explosion; des tisons enflammés ont été lancés au loin.

— La navigation par la vapeur s'étend de jour en jour sur la Seine. Un nouveau paquebot, nommé le *Corsaire*, va être lancé de Paris à Rouen.

NOUVELLES DES PROVINCES.

Le tribunal d'Orléans a rendu, le 21, son jugement dans l'affaire de

Chambord. M. Bérard des Glajeux, avocat du M. le duc de Bordeaux, a vu ses brillans efforts couronnés d'un plein succès. Le domaine a été débouté de ses prétentions relatives au château de Chambord.

— Un journal prétend que M. Dunoyer, préfet d'Amiens, qui vient d'être envoyé à Rennes, ne voulant pas quitter la préfecture de la Somme, a refusé qu'on plaçât dans l'hôtel les malles et caisses de M. de Saint-Aignan, son successeur, qui avoient été expédiées de Paris.

— M. Poutrain, membre de l'assemblée constituante, est mort à Lille, le 16, d'une attaque d'apoplexie, en sortant du conseil d'arrondissement.

— M. Souquet, maire d'Etaples (Pas-de-Calais), appelé en qualité de juré aux assises de Saint-Omer, a été trouvé mort dans sa chambre le 17 août, à l'hôtel de la Poire-d'Or, où il étoit descendu.

— On se rappelle la double tentative d'assassinat commise à Douai, sur la femme Alloy et sa fille, par le nommé Broutin, mari de cette dernière. Détenu à la prison Saint-Vaast, Broutin devoit être jugé demain jeudi aux assises du Nord; mais, le 21, il s'est tué avec un pistolet qu'il étoit parvenu à se procurer. Cet événement ne parle guère en faveur de la surveillance du concierge de la prison.

— La *Sentinelle Picarde* annonce que le 15 un épouvantable incendie a détruit plus de cinquante habitations de la commune de Long, arrondissement d'Abbeville.

— La commune de Russ, canton de Schirmeck (Vosges), vient d'être le théâtre d'un malheur effroyable. Le 10, à cinq heures du soir, un violent incendie s'est manifesté, et en moins de deux heures, vingt-trois maisons avec l'église ont été réduites en cendres.

La veille, cette malheureuse commune avoit vu ses récoltes qui restoient à faire en grande partie dévastées par la grêle.

— L'inondation qui a causé de si grands ravages à Saint-Etienne, a causé aussi d'immenses dégâts dans la banlieue. Des ponts établis sur plusieurs petites rivières ont été enlevés. Des maisons, des usines ont été détruites en grande partie. Comme à Saint-Etienne, plusieurs personnes ont été noyées.

— La *Gazette de Metz* parle d'un violent orage qui a ravagé, le 12, Vandelinville, Bayonville et Arnaville. La grêle et la pluie ont tombé avec tant de force qu'elles ont en un instant transformé les rues de ces communes en rapides torrens. Des murs de clôture ont été renversés sur plusieurs points, et les vignes partout dévastées.

— Dans la nuit du 16 au 17 *courant*, un violent orage a éclaté entre la Tricherie et le Clan, près Poitiers. Les messageries royales et les messageries générales arrivoient au même instant; la foudre est tombée aux pieds des chevaux qui menoient les messageries royales; ils se sont emportés, et malgré les efforts du conducteur et du postillon, entre les mains duquel les guides se sont brisées, la voiture a versé dans un fossé sur les bords de la route. Les voyageurs en ont été quittes heureusement pour quelques légères contusions.

— Le gérant de la *Gazette d'Auvergne* a comparu, le 18, devant les assises de Riom, sous la prévention du délit d'excitation à la haine et au mépris du gouvernement, résultant d'un article sur les anniversaires de juillet. Déclaré coupable par le jury, il a été condamné à un mois de prison et 2,000 fr. d'amende.

— Le 15, dans l'après-midi, une rixe assez grave a eu lieu aux Brotteaux, à Lyon, entre des ouvriers en soie et des teinturiers. Un des combattans a eu le crâne fracassé et a été conduit à l'hôpital dans un état désespéré. D'autres ont été blessés assez grièvement. Plusieurs arrestations ont eu lieu.

— La location de l'octroi de la ville de Nîmes est augmentée de 60,500 fr. Le chiffre total des diverses recettes municipales s'est élevé cette année à 592,000 fr.

— M. de Solenel, ancien inspecteur-général des haras, vient de mourir dans sa terre de Dalmayrac (Aveyron.)

— Le 17 il y a eu 12 décès cholériques à Marseille, et 15 le 18. Très-peu de personnes ont quitté la ville.

— M. Orfila, doyen de la faculté de médecine de Paris, étoit le 17 à Marseille. Il a visité les cholériques qui se trouvoient dans les hôpitaux.

— A Toulon, l'état sanitaire est des *plus* satisfaisans. Les provenances de Marseille sont soumises dans ce port à une quarantaine d'observation de cinq jours.

— Le duc de Fesenzac, inspecteur-général d'infanterie, est à Bordeaux depuis quelques jours.

— L'autorité à Bordeaux avoit, par mesure de salubrité, interdit l'entrée en ville des huîtres vertes : le 18, à l'arrivée d'un bateau à vapeur, un individu a voulu en introduire. Sur l'opposition des employés de l'octroi, une sorte d'émeute a *eu lieu*, les préposés ont été frappés, et un des coupables arrêté a été délivré par les turbulens.

— Un jeune officier, M. d'Andurain, a comparu devant la cour d'assises des Basses-Pyrénées, comme accusé d'homicide sur la personne du sieur Jean-Pierre Daguerre qu'il avoit tué en duel. M. d'Andurain a été acquitté par le jury; mais la cour l'a condamné à 3,000 fr. de dommages-intérêts envers la veuve Daguerre, partie civile.

EXTÉRIEUR.

NOUVELLES D'ESPAGNE.

Les deux dépêches télégraphiques publiées aujourd'hui par le *Moniteur* annoncent que l'état de siége de la nouvelle Castille a été levé le 15. Espartero a quitté Madrid le 16 avec une grande partie de ses troupes pour marcher sur Ségovie. Vigo étoit le 14 à deux lieues de cette ville, après avoir forcé les carlistes à se retirer de Villacastin. Le roi Charles V étoit le 14 à Alfambra, où on lui supposoit l'intention d'opérer sa jonction avec les divers chefs carlistes, pour se diriger ensuite sur Cuenca par la Sierra d'Albarasim. Buerens étoit à Monréal, et Oraa devoit arriver à Teruel.

— Villacastin est sur la route de Ségovie à Avila, à moitié chemin de ces deux villes. Avila, chef-lieu de province, est située dans les montagnes à l'ouest, et à quatre journées de marche de Madrid. La direction sur Avila n'indique pas que la division carliste de Zariateguy tende à rejoindre le gros de l'armée qui s'avance en Castille par les montagnes de l'est et du nord. Cette division auroit alors pour instructions d'agir isolément.

— Les carlistes continuent de manœuvrer à la fois dans les montagnes de Ségovie, de Cuenca et de Soria, menaçant les Castilles par trois côtés avec leurs meilleures troupes, tandis que d'autres expéditions parcourent le Bas-Aragon et le royaume de Valence, pour occuper les troupes révolutionnaires restées dans ces deux contrées.

— La junte de Castille établie à San-Leonardo est un sujet d'effroi pour le *Journal des Débats*. Il faut à tout prix, dit-il, que la révolution se délivre de ce nouveau fléau. Mais bientôt la feuille ministérielle reconnoît que c'est impossible. « Le bourg de San-Leonardo que la nouvelle junte, dit-elle, vient de fortifier, est un repaire où l'on ne peut parvenir qu'à travers des gorges étroites, des rochers, des bois très-épais de sapin et de buis; les moindres travaux suffiront à rendre une pareille position inexpugnable. »

La junte de Castille est fort active; déjà elle a rassemblé de nombreuses recrues que des officiers à sa suite sont chargés de commander.

— D'après les journaux de Barcelonne, du 15, il y avoit à cette date 6 navires de guerre anglais dans la rade de cette ville.

— Le quartier du baron de Meer se trouvoit le 12 à Iguala.

— Les journaux de Barcelonne demandent que la junte centrale, approuvée par le baron de Meer, propose des mesures extraordinaires. On se rappelle que cette junte, qui a séparé la Catalogne

de Madrid, a déjà voulu faire une levée d'hommes qui n'a point réussi.

— Le journal ministériel du soir publie deux dépêches télégraphiques. D'après la première, Charles V et ses troupes étoient le 16 dans les environs de Camarillas. L'autre dépêche qui est datée de Bayonne le 22, et de Madrid le 19, annonce que le ministère Calatrava a donné sa démission en masse, à la suite de démonstrations militaires qui n'ont amené ni collision ni désordre. Espartero est nommé ministre de la guerre et président du conseil, don Pedro Chacon, conservant l'intérim de la guerre ; Vadillo, est ministre de l'intéreiur; Salvato, de la justice; Pio Pita Pizarro, des finances ; et San-Miguel, de la marine, par intérim. Tous les ministres sont membres des cortès. La dépêche dit aussi que les carlistes ont évacué Ségovie, y laissant leurs malades et leurs blessés. Cette dernière nouvelle demande confirmation.

On écrit de Genève, le 18 août : « Une des aiguilles du Brévent vient de s'ébouler et de couvrir de ses débris de grands espaces dans la vallée de Chamouny. Heureusement que l'éboulement a fait son chemin avec assez de lenteur, et qu'il n'y a eu aucune victime. »

— Le choléra, qui a éclaté sur plusieurs points de la Sardaigne, a fait contremander le camp de plaisance qui devoit être établi aux environs de Turin.

— Un journal anglais annonce que M. de Rumigny est attendu à Londres, chargé d'une mission particulière.

— Le *Diario do Governo* de Lisbonne donne des nouvelles de Rio-Janeiro jusqu'au 26 mai dernier. Le 3 mai a eu lieu l'ouverture de l'assemblée législative brésilienne. Le ministère ayant donné sa démission , venoit d'être remplacé.

— Le choléra s'est déclaré à Trieste.

— Les dernières nouvelles de Berlin, en date du 11, publiées par la *Gazette d'Augsbourg*, ne permettent plus de douter que le choléra n'ait reparu dans cette capitale. Jusqu'ici le fléau ne s'annonce pas avec un caractère bien redoutable.

— La *Gazette d'Augsbourg* annonce qu'un complot militaire a été découvert le 3 à Naples, et que plusieurs sous-officiers de la garnison qui avoient reçu de l'argent d'une source encore inconnue ont été arrêtés.

— Le *Mercure de Souabe* dit que les états actuels de Hanovre seront convoqués après le retour du roi, qui a renoncé au projet de convoquer les états conformément à la constitution de 1819.

— On écrit de Pesth, à la date du 8, que dans la session de la *table royale* qui alloit s'ouvrir on devoit s'occuper du procès politique de M. de Kossuth, éditeur de la *Gazette manuscrite*, qui *a été*, comme on se le rappelle, supprimée par l'autorité.

— On mande d'Athènes, le 18 juillet, que la peste a entièrement cessé à Poros, et que les communications sont rétablies entre le Péloponèse et les autres parties du royaume.

Le Gérant, **Le Clere.**

BOURSE DE PARIS DU 23 AOUT.

CINQ p. 0/0, j. du 22 mars. 110 fr. 75 c.
QUATRE p. 0/0, j. de mars. 101 fr. 80 c.
TROIS p. 0/0, j. de déc. 79 fr. 40 c.
Quatre 1/2 p. 0/0, j. de mars. 103 fr. 50 c.
Act. de la Banque. 2420 fr. 00 c.
Bons du Trésor. 0 0/0.
Rente de la Ville de Paris. 000 fr. 00 c.
Oblig. de la Ville de Paris. 1150 fr. 00 c.
Quatre canaux. 1205 fr. 00c.
Caisse hypothécaire. 793 fr. 75 c.
Rente de Naples. 96 fr. 75 c.
Emprunt romain. 100 fr. 3/4
Emprunt Belge. 000 fr. 0/0
Emprunt d'Haïti. 000 fr. 0/0
Rente d'Espagne 5 p. 0/0. 22 fr 1/2

C'est par erreur que dans notre Journal du 19 août, en faisant connoître la maison d'éducation dirigée par M. Dufour, rue de Vaugirard, n° 130, on a mis le n° 30.

PARIS. — IMPRIMERIE D'AD. LE CLERE ET C°, Quai des Augustins, 35.

L'AMI DE LA RELIGION paroît les Mardi, Jeudi et Samedi.

On peut s'abonner des 1er et 15 de chaque mois.

N° 2855.

SAMEDI 26 AOUT 1837.

PRIX DE L'ABONNEMENT.

	fr. c.
1 an.	36
6 mois	19
3 mois	10
1 mois	3 50

ESSAI HISTORIQUE SUR LES ÉVÊQUES D'ORANGE (1).

On s'occupe beaucoup, depuis quelques années, de recherches historiques ; mais ces recherches ont rarement pour objet les antiquités ecclésiastiques, qui offriroient cependant un sujet si intéressant d'études. Ces études seroient même utiles pour l'histoire civile, et les monumens de l'Eglise apprendroient beaucoup de choses que l'on chercheroit vainement dans les monumens de l'histoire civile. Il seroit à désirer que dans toutes les provinces des ecclésiastiques instruits pussent s'occuper des antiquités des diocèses. Des prélats distingués en ont eu la pensée et ont invité leurs curés à recueillir des notes sur l'origine, l'histoire et les monumens de leurs paroisses. M. Millet, curé d'Orange, avoit prévenu ce vœu, et s'étoit occupé long-temps des antiquités de cette ville. Ce sujet devoit tenter un esprit curieux et avide d'instruction. L'ancienneté d'Orange, son importance sous les Romains, ses monumens dont les restes étonnent encore, tout appelle l'intérêt des amis de leur pays. Le théâtre ou cirque et l'arc triomphal dit de Marius, montrent assez quelle fut aurefois la splendeur d'Orange.

D'après le rang que cette ville tenoit dans les Gaules, ce dut être une des premières où le christianisme fut prêché. On croit qu'elle eut pour premier évêque saint Eutrope, compagnon de saint Trophime d'Arles. Cet évêché étoit fort restreint, étant entouré de tous côtés de villes voisines qui étoient aussi épiscopales. La ville avoit autrefois sept églises, outre sa cathédrale ; mais, saccagée successivement par les Goths, par les Sarrasins, par les protestans, elle a perdu tous ses édifices, sauf la cathédrale, détruite plusieurs fois, mais restaurée ensuite par les efforts de la piété. Il ne reste avec la cathédrale que deux églises de date récente, l'une dite des Cordeliers ou de Saint-Florens, l'autre celle du Collége, dédiée à saint Louis. En outre, les Templiers, les chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem, les Dominicains, les Bénédictins, les Carmes, les Cordeliers, les Capucins, les Doctrinaires, les religieuses de Notre-Dame du Puy, les Filles de la Charité, les Dames de l'Instruction avoient des maisons à Orange.

L'auteur a partagé la suite des évêques d'Orange en cinq séries. La première, qui va jusqu'à l'an 261, nomme six évêques qui ne sont connus que par une tradition assez douteuse. La seconde série s'étend jusqu'à Charlemagne ; le premier évêque de cette série est saint Lucien, qu'on croit avoir été martyrisé dans une irruption des Allemands dans le midi des Gaules ; les évêques qui suivirent ne sont presque connus que par leurs souscriptions aux conciles qui se tinrent sous Constantin et ses successeurs. Deux conciles célèbres se tinrent à Orange, le premier en 441, sous l'évêque Juste, à l'occasion de la consécration d'une église,

(1) In-8°, à Orange, chez Escoffier.

nommée de son nom Justinienne ; le second en 529, sous l'évêque Vindémialis ; à l'occasion de la dédicace d'une nouvelle cathédrale. L'*Essai* cite les canons de ces conciles, tels qu'ils sont rapportés dans l'*histoire de l'église gallicane ;* ce sont des monumens importans de nos antiquités ecclésiastiques.

La troisième série des évêques comprend depuis Charlemagne jusqu'aux croisades ; la quatrième depuis les croisades jusqu'à Luther, et la dernière depuis Luther jusqu'à nos jours. L'auteur de l'*Essai* suit l'histoire des évêques sous ces périodes. L'évêché d'Orange fut réuni quelque temps à celui de Saint-Paul-Trois-Châteaux. Charlemagne établit une principauté à Orange. En 1214 il s'y tint un troisième concile, et en 1228 un quatrième et dernier (1). Une université fut fondée dans cette ville au XIIIe siècle et rétablie par l'empereur Charles IV en 1365. Le pays et la ville eurent beaucoup à souffrir peu après par les irruptions et les dévastations de Raymond de Turenne et d'une troupe de rebelles.

Le protestantisme amena de nouveaux désastres. Le prince d'Orange, Guillaume de Nassau, ayant embrassé la réforme, la favorisa dans sa principauté. Un religieux prêcha publiquement les doctrines protestantes; quelques religieuses s'enfuirent à Genève. En 1561, les protestans s'emparèrent des églises, les dévastèrent et réduisirent les catholiques à prier dans l'ombre. La suspension des offices dura 15 mois. Sur les réclamations et les instances qui lui furent faites, le prince d'Orange ordonna le libre exercice des deux religions ; mais les protestans ne s'y soumirent point, chassèrent l'évêque, démolirent les églises et proscrivirent le culte catholique. Ce ne fut qu'en 1597, après 30 ans d'interruption, que le culte catholique fut rétabli et que l'évêque put revenir. La voûte et le clocher de l'église cathédrale furent reconstruits aux frais du prince. Ce retour de l'évêque et du clergé étoit célébré autrefois par une fête annuelle à Orange.

Sous le règne de Louis XIV, la principauté d'Orange long-temps disputée entre ce prince et la maison de Nassau, resta enfin à Louis XIV, à la mort de Guillaume III. Louis XIV la donna au prince de Conti. Les évêques ont été dans le XVIIIe siècle, MM. d'Obeilh, de Chomel, de Tilly et du Tillet. Le premier mourut en 1719, laissant 10,000 fr. aux pauvres du diocèse. Sous M. de Chomel, la *peste* fut apportée à Marseille, en 1720 ; le prélat qui ne venoit que d'être sacré à Paris se rendit immédiatement à Orange, y porta des secours, et ramena la confiance par son exemple et par ses paroles.

Le dernier évêque, M. du Tillet, né le 21 janvier 1729 à Montramey, près Provins, nommé à l'évêché d'Orange le 24 mai 1774, préconisé à Rome le 27 juin, et *sacré* à Châlons le 17 juillet, fut un évêque pieux et charitable. Nommé député aux états-généraux, il quitta de bonne heure cette assemblée. Il adhéra à l'*Exposition des principes* des évêques sur la constitution civile du clergé; toutefois Grégoire le présente comme assez favorable aux innovations. Voici ce qui est dit de lui dans l'*Es-*

(1) Ces deux derniers conciles ne se trouvent pas dans la liste chronologique de l'*Art de vérifier les dates*.

sai : « Il avoit de bonnes intentions, un grand amour du bien ; un désir ardent de voir la réforme des abus ; mais un caractère foible, un esprit incertain obscurcirent ces excellentes qualités, et parurent l'égarer dans les circonstances critiques que lui présenta cette assemblée aux formes nouvelles. Cependant quelques faux pas n'entraînèrent pas sa chute, et ses vertus le ramenèrent sans effort à la vérité qui s'étoit momentanément cachée à ses yeux. » Le fait est que M. du Tillet publia en 1789 un petit écrit de douze pages, sous ce titre : *Sentiment d'un évêque sur la réforme à introduire dans le temporel et la discipline du clergé*. Dans cet écrit auquel le prélat n'avoit pas mis son nom, il proposoit ses idées sur la réforme du clergé ; il disoit plusieurs choses bonnes et utiles, il signaloit des abus véritables ; mais on trouva qu'il les avoit quelquefois exagérés, et que les remèdes qu'il proposoit n'étoient pas tous applicables. Du reste, cet écrit étoit loin de favoriser les bouleversemens et les innovations qu'on introduisit ensuite dans l'Eglise. L'auteur de l'*Essai* n'a point jugé à propos de parler de cet écrit de M. du Tillet.

Le prélat quitta Orange en 1790, et se retira au château de Blunay, près Provins. Il fut emprisonné près d'un an, pendant la terreur, et mourut à Blunay, le 22 décembre 1794.

L'évêché d'Orange n'a point été rétabli ; on en avoit eu l'espérance en 1817, mais le concordat conclu cette année-là ne fut point, comme on sait, mis à exécution.

L'*Essai* fait connoître les établissemens de charité qui existoient autrefois à Orange. Il compte jusqu'à six hôpitaux créés en différens temps. Au XVII[e] siècle une femme pieuse établit l'œuvre dite de la Grande-Miséricorde, pour fournir des secours à domicile aux pauvres honteux. Elle donna tous ses biens à cette œuvre. Cette fondation est de 1644. En 1675, l'archidiacre d'Henrici établit l'œuvre de la Petite-Miséricorde, et en 1704, deux pieuses demoiselles créèrent l'œuvre des Orphelines. M. de Tilly, qui fut évêque depuis 1730 jusqu'en 1774, voulut former un hospice pour les vieillards, et une école de Frères ; le conseil de ville eut le tort de s'opposer à ce projet. Le même prélat donna beaucoup à l'hôpital-général, et établit à Orange les Sœurs de l'Instruction charitable de l'Enfant-Jésus.

L'œuvre des Orphelines et celles de la grande et de la petite Miséricorde furent converties en 1791 en un hospice de charité qui a existé jusqu'en 1810, dans le couvent des Capucins. Une donation de 4,000 fr. faite à la ville d'Orange par M. du Tillet, fut employée à la fondation de cet hospice. Celui-ci supprimé, on manquoit d'établissemens pour les pauvres honteux et les orphelins. En 1817, M. Millet, curé actuel, aidé de plusieurs dames respectables, fonda une œuvre destinée à remplir celle dite de Notre-Dame de Bethléem ; cette œuvre a rendu les plus grands services. M. Millet a rétabli, en 1820, la maison des orphelines pauvres ; M. l'abbé de Sausin, aujourd'hui évêque de Blois, concourut à cette bonne œuvre. C'est aussi à ce prélat, à M. Millet et à quelques autres bienfaiteurs que fut dû l'établissement des Frères des Ecoles chrétiennes en 1821 ; M. de Sausin donna la maison.

Nous avons voulu donner une idée des œuvres de charité formées dans ces derniers temps à Orange. Nous

savons gré à l'auteur de l'*Essai* d'être entré dans ces détails consolans. Il a réuni tout ce qu'il a pu trouver sur les évêques d'Orange. Il en compte 98, mais il y en a plusieurs sur lesquels il avoue qu'il ne sait rien. Le *Dictionnaire des sciences ecclésiastiques*, du Père Richard, ne compte que 75 évêques d'Orange. Parmi les évêques d'Orange au XVIIe siècle, l'*Essai* nomme Hyacinthe Ferroni, évêque en 1647, puis transféré à Mende ; c'est sans doute une faute d'impression. Le nom de ce prélat étoit Serroni.

L'auteur parle très-brièvement des exécutions sanglantes qui eurent lieu à Orange pendant la terreur. Quatre prêtres périrent à Orange sous la faux révolutionnaire. Nous ne savons pourquoi l'auteur a cru devoir *jeter un voile* sur leurs noms. Il me semble au contraire que l'Eglise d'Orange devroit se hâter de les inscrire dans ses annales. Les quatre confesseurs de la foi étoient MM. Jean-Baptiste Allemand, prêtre du diocèse de Carpentras, mis à mort le 7 juin 1794 ; Jean-Baptiste Bedouin, Carme d'Avignon, exécuté le 29 juin ; Jean-Pierre Boyer, ancien grand-vicaire, envoyé à l'échafaud le 3 août, et Alizier Chancelle, curé de Visan, mis à mort le 27 juin. Il faut y joindre les 32 religieuses que l'horrible commission populaire d'Orange envoya au supplice ; leurs noms se trouvent dans les *Martyrs de la foi* de M. Guillon, tome II, article *Albarède*.

Comme on peut s'en douter par cette courte analyse, cet ouvrage ne contient pas seulement une chronologie des évêques d'Orange, mais des recherches sur la ville, sur ses princes, sur ses malheurs, sur ses monumens, sur son état ancien et nouveau. Ces recherches sont dues, comme nous l'apprend la préface, aux soins et au zèle d'un respectable ecclésiastique, M. Claude Millet, curé d'Orange, qui s'est amusé dans ses momens de loisir à recueillir tout ce qui étoit relatif à l'histoire ecclésiastique de sa paroisse. Ces matériaux ont été ensuite mis en œuvre par un jeune écrivain, M. J. Bastet, de la société académique d'Orange ; c'est lui qui a signé la préface.

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

ROME. — La procession du 6 août pour la translation de l'image de la sainte Vierge, de sainte Marie-Majeure à l'église du Jésus, a été magnifique. Le clergé séculier et régulier de la capitale s'étoit réuni dans la première des deux églises. Les orphelins de deux hospices ouvroient la marche ; le clergé étoit rangé suivant l'ordre accoutumé. Chacun portoit un cierge, et on récitoit le rosaire à deux chœurs. La sainte image fermoit la procession ; elle étoit entourée des deux côtés par plusieurs Jésuites, par les *Bussolanti* pontificaux, et par la garde suisse. La procession s'avança au milieu d'une foule de peuple par les grandes rues des Quatre-Fontaines et du Quirinal. A la porte du palais pontifical, Sa Sainteté se joignit au cortége avec le sacré collége, le sénateur de Rome, les magistrats et toute sa cour. Arrivée à l'église du Jésus, la procession fut reçue par le Père général, par ses religieux et par les élèves du collége Germanique. L'image de la sainte Vierge fut placée sur l'autel. Le Saint-Père se mit à genoux devant, et on chanta les litanies de Lorette. Le Saint-Père récita l'oraison, encensa l'image, et après être resté quelque temps en prières, se retira au Quirinal à l'entrée de la

nuit. Le peuple nombreux qui suivoit la procession récitoit le rosaire sur la place du Jésus. Il y eut un moment d'enthousiasme, et tout le peuple fit entendre des cris de confiance et de supplications pour la sainte Vierge.

Le 6 juillet, le Père Louis de Sanctis, de la congrégation des Ministres des Infirmes, lut à l'Académie de la Religion catholique une dissertation sous ce titre : *Le Missionnaire catholique et l'hétérodoxe*. Il montra la différence des deux espèces de missionnaires dans les principes qui les dirigent, dans les moyens dont ils se servent, et dans les résultats qu'ils obtiennent. Les uns ont un enseignement uniforme, les autres ont autant de doctrines différentes qu'il y a de sectes auxquelles ils appartiennent. Les missionnaires protestans sont richement rétribués, les missionnaires catholiques sont pauvres, mais ils produisent beaucoup de bien, tandis que les autres exercent un ministère stérile. Les uns comptent les provinces qu'ils ont converties, tandis que les autres ne comptent que les bibles qu'ils ont distribuées. Ce qu'il y a eu de remarquable dans cette dissertation, c'est que l'auteur n'a presque cité que des témoignages d'écrivains et de missionnaires protestans, qui reconnoissent eux-mêmes l'impuissance de leurs efforts et la nullité de leurs résultats.

PARIS. — Nous pensions bien que la mesure prise par M. le préfet de la Seine pour le cimetière de Vaugirard exciteroit des réclamations ; cette mesure intéressoit trop de familles. Des milliers de personnes ont été enterrées dans ce cimetière pendant 40 ans, et leurs descendans ne pouvoient être indifférens à l'enlèvement et à la dispersion de leurs ossemens. Il a donc dû être fait bien des représentations à l'autorité. Il en vient de parvenir une à notre connoissance. Un homme honorable, M. Louault fils, avocat, a dans le cimetière de Vaugirard sa mère et plusieurs personnes de sa famille ; il s'est adressé à M. le préfet et a demandé que les ossemens enlevés de la partie du cimetière qui va être transformée en boulevard fussent transportés tous dans la partie du cimetière dont la ville n'a pas besoin. M. le préfet a déclaré que cela étoit impossible, que la partie restante du cimetière seroit prochainement vendue, et que l'enlèvement des tombeaux auroit lieu dans toute l'étendue du cimetière.

C'est sur quoi M. Louault réclame, et nous ne doutons pas que sa réclamation ne soit appuyée par bien des familles qui n'avoient peut-être pas eu connoissance de la mesure ou qui n'en avoient pas compris la gravité.

Un fait arrivé il y a peu de temps à Saint-Claude a excité de justes plaintes dans le pays. Un ouvrier protestant mourut dans cette ville. Les règles de l'Eglise et les usages prescrivoient également de l'enterrer dans une partie distincte du cimetière, et la fosse y avoit été déjà préparée, quand le premier adjoint et le commissaire de police vinrent donner l'ordre d'enterrer le mort dans la partie réservée aux catholiques. Le fossoyeur qui avoit creusé la fosse ayant allégué l'usage, les deux fonctionnaires n'en tinrent compte, envoyèrent chercher des outils et firent creuser où ils vouloient. Deux ecclésiastiques avertis de ce qui se passoit, se rendirent au cimetière, et firent des représentations à l'adjoint. Ils lui citèrent les lois ecclésiastiques et civiles qui repoussoient sa prétention. Il y a surtout sur la matière un décret très-précis de Bonaparte du 23 prairial an XII. Il y est dit que, dans les lieux où il existe plusieurs cultes, il y aura pour chacun un lieu d'in-

humation séparé par des murs, haies ou fossés.

Un décret si formel auroit dû terminer la discussion auprès d'un fonctionnaire, plus obligé que tout autre de respecter la légalité. On conçoit qu'il fut moins sensible à l'objection qu'on lui fit, que s'il exécutoit ce qu'il avoit ordonné, le cimetière seroit pollué, et qu'il faudroit l'interdire. Enfin, on fit valoir une consultation d'avocats de Paris, rédacteurs du *Journal des Fabriques*. On sait que plusieurs occupent un rang très-distingué dans le barreau. Ils disent formellement dans cette consultation que l'autorité municipale ne doit désigner l'emplacement des fosses que d'après le décret du 23 prairial an XII, et ils citent à ce sujet un avis du conseil d'état du 29 avril 1831, et des décisions ministérielles des 28 octobre et 10 décembre 1835.

Il paroît que l'adjoint se seroit rendu à ces autorités, mais le procureur du roi ne voulut entendre à rien, et celui qui devoit être le plus zélé pour l'observation des réglemens, fut au contraire le plus ardent pour les enfreindre. Des préventions anti-catholiques contribuèrent sans doute à l'entraîner dans cette voie. L'enterrement eut lieu malgré toutes les représentations. M. l'évêque de Saint-Claude ne pouvoit tolérer cette profanation. Le prélat déclara le cimetière interdit; son ordonnance fut rendue publique, et depuis ce temps les prêtres n'accompagnoient plus les corps au cimetière.

Cet état de choses ne pouvoit durer. M. l'évêque porta ses plaintes à l'autorité supérieure, exposa les faits, et demanda l'observation des réglemens. Le ministre lui a rendu pleine justice. Sur son ordre, le corps du protestant a été exhumé et transféré dans la partie du cimetière réservée aux protestans. Alors M. l'évêque a levé l'interdit, et le cimetière a été béni de nouveau le 17, au milieu d'un grand concours, et à la satisfaction de toute la paroisse.

Cet exemple sera peut-être utile pour faire respecter les lois de l'Eglise et réprimer les petites haines de quelques fonctionnaires, toujours soigneux d'humilier et de contrarier le clergé.

La commune de Montpeyroux (Hérault), dont la population s'élève à 1,800 ames, peut se féliciter d'avoir contribué efficacement à réparer les pertes du sanctuaire. Treize de ses enfans, dont deux ont reçu la récompense de leurs travaux, se sont voués, depuis 1815, au saint ministère dans le diocèse de Montpellier.

Le 25 juillet, dans l'octave de saint Vincent de Paul, patron du clergé du diocèse, ces onze prêtres et un diacre se sont réunis dans l'église *de la Disse*, une des deux succursales que renferme la commune. Leur réunion avoit pour but de remercier Dieu de la grâce du sacerdoce, et de s'entretenir dans l'esprit de leur vocation. Tous les prêtres ont dit la messe dans la même église à cette intention. Une messe solennelle a été célébrée par M. Ducat, doyen d'âge, curé de Lunel et chanoine honoraire de Montpellier, que ses confrères, tous en étole, ont assisté à l'autel. L'affluence a été grande, la foi vive, le recueillement profond. C'étoit, non-seulement pour ceux qui sur les marches de l'autel comptoient des enfans, des proches, des amis, mais pour tous un véritable jour de fête.

Après l'évangile, M. Vinas, chanoine honoraire et curé de Saint-Roch à Montpellier, est monté en chaire; il a montré dans le prêtre ses rapports avec Dieu, son influence sur la société, et a appelé chacun des fidèles à témoigner des bienfaits qu'il en recevoit. Ses paroles ont paru dignes de ce beau sujet. Ce qui n'a pas peu d'ailleurs contribué à rendre ce

discours intéressant, c'est un concours de circonstances amenées à propos, le souvenir des deux jeunes prêtres dont on déplore encore la perte, la présence des autres prêtres nés dans le pays, le dévouement de plus de douze Filles de la Charité, fournies par les deux paroisses à la communauté de Saint-Vincent de Paul; l'établissement récemment fait dans le pays par M. l'évêque et par le zèle et les sacrifices des habitans, de Sœurs de Saint-Joseph, destinées au soin des pauvres et à l'éducation de la jeunesse; les mérites enfin du vénérable vieillard, qui, depuis plus de vingt ans, gouverne en père ce troupeau.

Le 27, l'église étoit tendue de noir, un catafalque avoit été élevé; ce jour a été consacré à la mémoire de tous les membres du sacerdoce, sortis de Montpeyroux, qui sont morts dans le sein de l'Eglise, de temps immémorial. Tous les prêtres ont dit la messe de *Requiem* à cette intention. La cérémonie s'est terminée par un service funèbre solennel. Ce jour-là encore la piété des fidèles ne s'est pas démentie.

Avant de retourner chacun à ses fonctions, ces ecclésiastiques se sont unis par les liens d'une *pieuse confraternité,* dont un des premiers articles a été d'assurer la même cérémonie pour tous les ans, à la même époque.

Nous sommes persuadés que cet exemple de ferveur et d'union intéressera nos lecteurs.

Une somme de 2,000 fr. vient d'être accordée par le gouvernement pour les réparations urgentes à faire à l'hospice de la ville de Saint-Jean-d'Angely, et une autre somme de 2,000 fr. pour celles de l'église de la même ville. Cette église, bâtie à la hâte sur les ruines de la belle église gothique, démolie par les protestans en 1565, ne devoit servir qu'en attendant la construction de celle que les Bénédictins commencèrent en 1608, et qui étoit presque achevée en 1789. Abattue alors en partie, les tours et la moitié de l'édifice conservé servirent de prisons. La ville fut réduite à l'église provisoire élevée en 1575; peu entretenue avant 1789, puisqu'elle devoit être abandonnée bientôt, elle ne le fut pas depuis, faute de ressources. Réparée en partie depuis 1826 par les soins du curé et la charité des fidèles, on espère la voir bientôt entièrement restaurée, si le gouvernement continue ce qu'il a commencé. Cette église est la seule qu'ait une ville de plus de 5,000 ames, qui, en 1665, comptoit neuf églises, toutes d'une belle architecture. Le don qui vient d'être fait à l'église et à l'hospice a été obtenu par les soins de M. Desmortiers, député de la Charente-Inférieure.

Le conseil municipal de Nîmes, dans sa dernière session, a voté une somme de 50,000 fr. sur les fonds de 1838 pour être appliquée aux premiers travaux de construction de la nouvelle église Saint-Paul. Il a demandé l'érection de l'église de Courbessac en succursale.

Nous croyons devoir revenir sur la maison des missionnaires d'Annecy, dont on a trouvé que nous avions parlé très-brièvement. Cette maison, dont M. l'évêque d'Annecy avoit béni et posé la première pierre le 6 avril de l'année dernière, est à peu près terminée. Cet établissement, commencé sans autre ressource que la providence, s'est élevé rapidement. Le clergé et les fidèles du diocèse ont montré une générosité digne de leur foi. Si la délicatesse du pontife lui eût permis de faire un second appel, les dons eussent égalé ou peut-être surpassé les dépenses; mais le prélat, qui ne recule devant aucun sacrifice, s'est réservé le plaisir d'achever lui-même une œuvre si importante. Il a

voulu associer son clergé à la bénédiction d'une maison, fruit de leurs communes offrandes.

L'époque de la retraite ecclésiastique fut choisie pour cela. L'avant-dernier des jours consacrés à ces pieux exercices, M. l'évêque ayant à sa droite M. l'abbé Boyer, prédicateur de la retraite, et autour de lui ses zélés missionnaires, se rendit processionnellement du séminaire au nouvel établissement. Le chapitre et 240 prêtres presque tous en surplis précédoient le prélat. En allant, on chanta l'hymne des Pontifes en l'honneur de saint François de Sales, patron des missionnaires, qui porteront son nom. La procession se rangea autour de la maison.

Avant de procéder à la cérémonie, Mgr bénit lui-même l'eau dont il alloit se servir, donnant ainsi l'exemple du respect pour les fonctions ecclésiastiques. Il fit l'aspersion sur la partie extérieure de la maison, puis sur la partie intérieure dans laquelle il entra, accompagné de M. Boyer, des grands-vicaires et des missionnaires. Pendant ce temps, les prêtres restés en dehors répétoient la même cérémonie, en chantant le psaume *Lætatus sum*. L'aspersion finie dans la maison, le prélat passa dans la chapelle, et à sa suite tout le clergé. Il en fit la bénédiction avec le rit ordinaire, et célébra immédiatement une messe votive solennelle de saint François de Sales, sur un autel provisoire préparé pour cela.

A l'évangile, le pieux évêque ne put résister au besoin de répandre les sentimens qui se pressoient dans son ame, et d'exprimer aux missionnaires son affection. A l'offertoire, il descendit de l'autel pour faire son offrande à l'établissement. Le clergé suivit son exemple. Le résultat a beaucoup dépassé ce qu'on pouvoit attendre de la médiocrité de la fortune de la plupart des prêtres.

Avant la communion, le prélat donna la paix à chacun des missionnaires. Ils reçurent tous la communion de sa main. A la fin de la messe, le supérieur des missions, M. l'abbé Mermier, si recommandable par ses travaux, adressa au vénérable fondateur de l'établissement un discours plein de sentimens de reconnoissance, de dévoûment, et en même temps d'humilité. M. l'évêque, dans sa réponse, fortifia son courage, en lui montrant dans Jésus-Christ le modèle, l'appui et la récompense des missionnaires.

En 1831, une nouvelle constitution fut projetée dans le canton de Bâle; et, votée par une forte majorité, elle fut garantie par la diète. La *minorité* refusa de s'y soumettre, établit à Liestal un gouvernement provisoire, et fit tant par des violences de toute espèce, que, secondée par les baïonnettes que lui procura la diète, elle réussit à se faire reconnoître canton de Bâle-campagne. Cela eut lieu en 1833. Dans le canton de Glaris, il existe depuis des siècles une constitution basée sur des traités formels, et garantie aussi par la diète. Il prend fantaisie à la *majorité* réformée de la population d'anéantir les anciens traités. En vain la minorité catholique proteste tout d'une voix; en vain a-t-elle recours à la diète et à sa garantie. Il se trouve douze états, qui, oubliant la parole solennellement donnée, garantissent l'œuvre révolutionnaire!

Le 1er août eurent lieu devant le tribunal criminel de Bellinzona, canton suisse du Tessin, les débats publics sur l'accusation portée par le conseil d'état contre le sieur Bianchi-Giovini, rédacteur du *Républicain*. Il étoit prévenu d'avoir offensé la religion. L'accusation portoit sur sept passages, dont quatre regardoient les affaires du Jura catholique de l'année dernière, et les trois autres avoient

rapport aux discussions de l'année dernière sur le mariage. Le vote fiscal, appuyé d'une décision de l'évêque de Côme, proposoit de condamner Bianchi à six mois de détention et 500 fr. d'amende. Le tribunal a fait pleinement droit à ce vote.

POLITIQUE.

De l'aveu de ceux de nos journaux qui s'y connoissent le mieux, le choléra est révolutionnaire. C'est lui qui a favorisé les mouvemens insurrectionnels de la Sicile, en fournissant aux perturbateurs le prétexte et les facilités dont ils avoient besoin pour se révolter contre leur souverain. C'est sur lui qu'ils comptent également pour réchauffer les esprits anarchiques en Italie; et tandis que les bons citoyens font des prières pour conjurer ce fléau, les autres en font pour qu'il arrive et se propage sur tous les points susceptibles de recevoir des commotions révolutionnaires.

Nous ne sommes point surpris de l'espèce d'analogie qu'on nous fait remarquer entre les révolutions et le choléra. Il est naturel que les pestes se donnent mutuellement la main, et se fassent reconnoître par leurs affinités pour être de la même famille. Seulement, il est fâcheux qu'on soit obligé d'en subir deux pour une, et que, dans un siècle de progrès comme le nôtre, on ne sache pas découvrir quelque chose de plus simple que de recourir au choléra pour avoir des révolutions.

Si les troubles révolutionnaires de la Sicile et des Abbruzzes ne s'apaisent pas, l'Autriche interviendra, c'est infaillible, dit le *Constitutionnel*. Mais alors que pensera la France, qui s'est faite si zélée pour la politique de non-intervention? Consentira-t-elle à tout laisser faire à don Carlos contre le peuple espagnol, quand l'Autriche empêchera à force ouverte toute tentative du peuple des Deux-Siciles contre la politique du roi Ferdinand? Le *Constitutionnel* ne le pense pas, et il lui paroît impossible que l'intervention des Autrichiens à Naples ne soit pas le signal de l'intervention des Français en Espagne.

Son signal, cependant, pourroit bien le tromper; et s'il arrivoit le contraire de ce qu'il prévoit, il n'y auroit rien autre chose à en conclure, sinon que tous les hommes d'état, sans en excepter ceux qui doivent leur existence aux révolutions, s'accordent à penser qu'il n'est pas bon d'intervenir en faveur de l'insurrection et de la révolte, tandis qu'ils ne voient aucun inconvénient à laisser faire la politique monarchique. Ils comprennent que ce n'est pas de cette dernière qu'ils ont à se méfier, parce qu'elle est nécessairement protectrice de l'ordre, et conservatrice des intérêts sociaux. Celle-là, ils la craignent beaucoup moins que l'anarchie; et toutes les fois que l'occasion s'en présentera, ils auront grandement raison de la favoriser. Quant à l'autre espèce d'intervention qu'on leur demande en faveur des entreprises révolutionnaires, ils sentent très-bien qu'il y va pour eux du suicide, et que le simple état de neutralité est déjà bien assez mortel en pareil cas, pour les gouvernemens auxquels leur position ne permet pas de prendre un parti plus décidé. Puisque le *Constitutionnel* tient à le savoir, voilà pourquoi l'intervention de l'Autriche contre les révolutionnaires de Naples se concilieroit parfaitement bien avec la non intervention de la France contre don Carlos.

Les cortès de Madrid ont tenu séance le jour de l'Assomption. Assurément, il est impossible de représenter le sentiment espagnol d'une manière plus choquante et plus contraire aux mœurs de la nation. Après cela, il ne reste plus à cette assemblée qu'à voter le calendrier de Fabre d'Eglantine, depuis vendemiaire jusqu'à fructidor, avec les cinq *sans-culottides*.

Toutefois, pour être juste envers tout le monde, peut-être convient-il de rappeler que cet exemple de mépris pour une

des plus grandes solennités de la religion a été donné aux cortès d'Espagne par notre chambre constituante de juillet, qui siégea aussi le 15 août 1830, pour voir comment la chose seroit prise de la part des régénérateurs par les régénérés. Ajoutons à la décharge de qui de droit ce qu'un membre des cortès de Madrid disoit à la tribune le jour de cette même séance : *Je sais apprécier le caractère critique des circonstances où nous nous trouvons.* Il est certain que cette raison vaut mieux qu'une affectation d'impiété révolutionnaire, sans motif et sans explication, comme celle de nos constituans de 1830.

Observons enfin qu'en matière de religion, de mœurs et de décence, *les barbares du nord*, comme on les appelle chez nous, commencent à surpasser de beaucoup les modèles policés de la civilisation du midi. C'est au moins ce qu'il est permis d'inférer de l'acte d'amnistie que l'empereur de Russie vient d'accorder à tous les exilés de ses états : il n'en excepte que ceux qui ont été condamnés *pour crimes contre la religion*. Est-ce qu'il n'auroit donc pas entendu parler du sort de notre *loi du sacrilége*, et de l'horreur qu'elle a soulevée dans le temps contre ses auteurs parmi tout le monde pensant de régénération et de progrès! *Sont exceptés de l'amnistie tous les exilés pour crimes contre la religion*.... Eh! mon Dieu, que ne venoient-ils en France? C'étoit précisément pour ceux-là qu'il y avoit amnistie acquise de plein droit devant tous nos tribunaux de justice.

PARIS, 25 AOUT.

M. Bonet, avocat-général près la cour royale d'Agen, candidat ministériel, vient d'être élu député à Agen, en remplacement de M. Merle-Maissonneau, démissionnaire.

— Un journal de Bruxelles, qui, dit-il, a parlé le premier du mariage de la princesse Marie avec le prince Alexandre de Wurtemberg, prétend aujourd'hui que, malgré les dénégations de quelques feuilles, il est en mesure d'affirmer que cette union est et reste décidée, et qu'elle aura lieu à une époque peu éloignée.

— La même feuille, qui, à ce qu'il paroît, prend un grand intérêt aux mariages de la famille d'Orléans, annonce que la princesse Clémentine, troisième fille de Louis-Philippe, va épouser le prince Ernest de Saxe-Cobourg, âgé de 19 ans.

— Les lettres de l'île Bourbon annoncent qu'à la date du 7 mai, le gouverneur avoit prononcé la dissolution du conseil colonial, motivée sur l'adresse que cette assemblée lui avoit présentée en réponse au discours d'ouverture.

— M. le consul de France à *Palma*, île de Majorque, a informé la commission sanitaire de Portvendres, que, sur le bruit qui s'est répandu que le choléra avoit reparu à Gênes, à Nice et à Marseille, la junte supérieure de santé de cette île a frappé d'une quarantaine de quinze jours les provenances de France.

— A l'occasion du traité conclu avec Abd el-Kader, le gouvernement va envoyer à l'émir un présent qui consiste en une collection d'armes de guerre et en objets de sellerie.

— On écrit à l'*Eclaireur*, en date du 10 août, qu'il est arrivé à Guelma une quarantaine de Scheicks avec les Chiaoux du bey Achmet pour voir quelles seroient les conditions de la paix.

— D'après les nouvelles d'Oran, du 6 août, il régneroit de l'agitation dans les tribus du Chélif. L'Adji Cassa, grand marabout, auroit répandu une proclamation invitant les populations à prendre les armes pour marcher contre Abd-el-Kader, et le punir d'avoir traité avec les Français.

— La nouvelle du typhus qui se seroit déclaré à Bone ne se confirme pas.

— M. Henri-Louis de Belleville, ancien lieutenant-colonel de cavalerie, ancien surintendant de la maison de Monsieur, comte d'Artois, vient de mourir.

— M. Herain, qui étoit chef de ba-

taillon dans la légion étrangère au service de la révolution espagnole, est nommé au commandement de la nouvelle légion étrangère qu'on forme pour l'Afrique.

— Le gérant de l'*Europe* comparoîtra samedi prochain devant la cour d'assises, sous la prévention d'excitation à la haine et au mépris du gouvernement, et d'offense envers Louis-Philippe, à raison d'un article publié le 17. M. Hennequin défendra l'*Europe*.

— La cour de cassation s'est occupée hier du pourvoi de M. le comte de Ponfarcy, condamné dernièrement à cinq années de détention par la cour d'assises du Loiret. Après avoir entendu Mᵉ Mandaroux-Vertamy, qui a soutenu le pourvoi, la cour a cassé l'arrêt d'Orléans pour deux vices de forme, et renvoyé M. de Ponfarcy devant la cour d'Indre-et-Loire. Quant au moyen de cassation résultant de l'ordonnance d'amnistie, la cour a décidé que cette ordonnance ne s'appliquoit, d'après ses termes exprès, qu'aux condamnés détenus, ce qui en excluoit formellement les contumaces, par conséquent M. de Ponfarcy, qui ne s'étoit pas encore constitué prisonnier le 8 mai.

— A la même audience, la cour de cassation a renvoyé devant les chambres réunies l'examen du pourvoi formé contre l'arrêt de la cour de Bourges, qui, dans l'affaire du sieur Pesson, de Tours, a jugé que la mort donnée en duel ne constituoit ni crime, ni délit.

— M. Walsh, rédacteur en chef de la *Mode*, a été cité en police correctionnelle pour avoir publié dans son journal une gravure que l'artiste avoit retouchée après le dépôt fait à la direction de la librairie. M. Hennequin, présent à l'ouverture de l'audience, a annoncé que M. Walsh étoit en Allemagne, et expliqué que ce qui avoit été pris pour de la barbe, et plus tard enlevé, étoit un défaut dans l'enluminure; qu'on avoit voulu représenter un simple jeune homme. L'accusation, qui voyoit M. le duc de Bordeaux dans le simple jeune homme, a été soutenue par M. Geoffroy-Château. Néanmoins, le tribunal, jugeant par défaut, a déclaré que les faits constituant la prévention ne lui paroissoient pas suffisamment prouvés; en conséquence, il a renvoyé M. Walsh des fins de la plainte.

— Le nommé d'Harreville, mécanicien, demeurant aux Batignolles, parvint à se faire passer auprès du sieur N..., huissier, pour un riche propriétaire des départemens, et comme possédant aussi d'immenses richesses dans les îles. Le sieur N... ne tarda pas à concevoir une haute considération pour lui, et le mena visiter des châteaux qui étoient à vendre. Une de ces propriétés sembloit plaire à d'Harreville, c'étoit la terre de Laboissière, près Rambouillet, qui ne valoit pas moins de 400,000 fr., prix du reste fort modique pour ce millionnaire. Pendant les pourparlers, d'Harreville porta chez son huissier six lingots, qu'il déclara d'or très-fin, le tout pouvant valoir le moins 72,000 fr. Cette somme étoit destinée à faire face aux frais de l'acquisition projetée. Il n'avoit pas que cela; il possédoit encore des diamans qu'il montra au crédule huissier, qui lui fit des avances de sommes diverses, s'élevant en définitive à la somme ronde de 25,000 fr. Pendant que d'Harreville dupoit le sieur N..., il commettoit aussi ailleurs d'autres escroqueries, si bien qu'à la fin il fut obligé de venir rendre compte de ses actions devant la police correctionnelle, qui l'a condamné à dix ans de prison et dix années de surveillance. Le pauvre huissier avoit montré une telle facilité à se laisser dévaliser, et tant de bon vouloir pour d'Harreville, que le ministère public le croyant complice, le poursuivit, mais il y eut en sa faveur une ordonnance de non-lieu.

— Le *Temps*, il y a quelques jours, cherchoit à faire croire à la possibilité d'une intervention autrichienne dans les affaires du royaume de Naples; aujourd'hui cette feuille regarde cette intervention comme impossible, en raison de l'attitude du cabinet français, et d'une es-

pèce de compromis qui existe entre toutes les puissances.

— La nouvelle du départ du roi de Naples pour la Sicile a déjà été démentie. Nous voyons aujourd'hui dans le *Journal des Deux-Siciles* du 7 août, que la veille S. M. avoit présidé le conseil ordinaire d'état. Les lettres de Naples du 8 ne donnent aucune nouvelle politique.

— Le *Diario di Roma* donne des nouvelles de Naples du 8. La terreur occasionnée à Palerme par le choléra a complétement disparu ; tout est aussi rentré dans l'ordre sur les autres points de l'île. L'intendant de la vallée de Catane a informé le gouvernement que, dès le 3, avant même l'arrivée des troupes royales, cette ville étoit déjà pacifiée. Dans toute la Sicile, les habitans ne témoignent que reconnoissance pour les sages et paternelles mesures prises par le roi. Le *Diario* ne parle point du complot militaire que la *Gazette d'Augsbourg* a dit avoir été découvert le 3 à Naples.

— Le ministre du commerce et plusieurs fonctionnaires ont visité avant-hier pour la seconde fois le chemin de fer de Saint-Germain. La reine des Français, le duc d'Orléans et la princesse Hélène ont fait ce jour-là une promenade sur le chemin de fer.

— L'ouverture du chemin de fer aura lieu définitivement demain samedi. Il y aura des départs pour Saint Germain à 6 heures du matin, à 7 1|2, à 9, à 10 1|2, à 2 heures 1|2, à 4, à 5 1|2, à 7 et à 8 heures 1|2 du soir. Les départs de Saint-Germain sont fixés à 6 heures 3|4 du matin, 8 heures 1|4, 9 heures 3|4, 11 heures 1|4, midi 3|4, 3 heures 1|4, 4 heures 3|4, 6 heures 1|4, 7 heures 3|4. Le dernier départ de Saint-Germain aura lieu à 9 heures 1|2 du soir. Il y aura des places à 1 fr. 50 c. et à 1 fr.

— La *Charte de* 1830 dit que c'est à tort que des journaux ont annoncé que la garde municipale alloit être augmentée.

— Le 21 août 1837 est décédé, à 56 ans, M. de Vielville des Essart, ancien préfet de l'empire, que la révolution de 1830 avoit replacé pendant quelque temps à la tête du département de la Côte-d'Or.

— La *Gazette des Tribunaux*, qui avoit annoncé qu'un liquoriste de la rue du faubourg du Temple avoit été assailli à onze heures du soir par trois assassins, et horriblement maltraité, ainsi que le portier de sa maison, et dont la version s'étoit trouvée démentie par la *Charte*, affirme aujourd'hui qu'elle n'a rien publié d'inexact, et que l'instruction qui a lieu en ce moment ne tardera pas à démontrer que cet assassinat ne doit pas être rangé, comme l'a dit la feuille ministérielle du soir, dans la catégorie des rixes amenées chaque jour par l'ivrognerie.

— La *Presse* publie le prospectus d'un journal qui aura pour titre : *Bulletin français des actes du gouvernement et des séances législatives*, et se distribuera à un sou par jour.

— M. Laurence, nouveau directeur-général des affaires d'Alger, vient de partir pour le département des Landes.

— On compte présentement au Jardin-des-Plantes huit lions et lionnes, onze ours, six loups, trois hyènes, un tigre, un guepard, un jaguar, une panthère, et plus de quarante singes.

— Il y a au Jardin des-Plantes trois cent mille plantes ou arbustes qui absorbent chacun un litre d'eau par jour.

NOUVELLES DES PROVINCES.

Les grandes eaux de Versailles, le bassin de Neptune excepté, joueront le 27, à l'occasion de la Saint-Louis.

— Les galeries historiques du palais de Versailles continueront d'être ouvertes au public jusqu'au 1er octobre prochain, tous les jours de la semaine, les mercredi et jeudi exceptés.

— M. de Rabaudy, capitaine de vaisseau, commandant le *Triton* et la

station du Levant, chevalier de Saint-Louis, commandeur de la Légion-d'Honneur, officier de l'ordre impérial brésilien de Cruzéro, est décédé à Salamine près Athènes, le 19 juillet, âgé de 52 ans. Cette mort prématurée a produit une pénible impression dans le département de la Somme, pays natal de cet estimable officier. M. de Rabaudy a demandé et reçu dans ses derniers momens les secours de la religion. Les officiers des divers bâtimens de la station française du Levant se sont réunis aux officiers marins du *Triton*, pour élever par souscription, un monument en l'honneur de M. de Rabaudy.

— De jeunes étourdis du village de Fellcries, à une lieue d'Avesnes, peu satisfaits d'une somme de 60 fr. que deux nouveaux mariés leur avoient donnée, décrétèrent un second emprunt forcé, et ne pouvant en obtenir le paiement, organisèrent un charivari. Il a fallu l'intervention de plusieurs brigades de gendarmerie et l'arrestation de quelques jeunes gens pour rétablir l'ordre dans cette commune.

— Nous avons parlé du déplorable incendie qui a eu lieu le 15 de ce mois dans le village de Long, près Abbeville, et détruit environ 60 habitations de malheureux. Les dégâts sont évalués à plus de 100,000 fr. Dans la foule accourue de tous côtés pour arrêter les progrès de l'incendie, on a remarqué MM. les ecclésiastiques des environs qui, montrant le plus grand dévoûment, n'ont pas peu contribué à exciter l'ardeur des nombreux travailleurs.

— La ville d'Arras va donner de brillantes fêtes pour célébrer sa fête communale, instituée en mémoire de la levée du siége d'Arras, en 1554, lorsque Turenne vint la délivrer après une héroïque défense. Elles commenceront le 27 août, et se termineront le 31.

— On annonce que quelques désordres qui se sont manifestés parmi les ouvriers de la fonderie de Fourchambault (Nièvre), ont été bientôt apaisés.

— La justice s'étoit transportée, le 17, dans une commune voisine d'Arras, pour y arrêter un homme accusé de fabrication et d'émission de fausses pièces de cinq francs, mais déjà il avoit pris la fuite.

— Joséphine Hubert, domestique chez le sieur Marie, arrêtée à la suite d'un incendie qui venoit de se déclarer chez son maître, avoua son crime, après des dénégations contradictoires. Traduite devant la cour d'assises d'Eure-et-Loir et défendue par Mᵉ Doublet qui a soutenu l'innocence de l'accusée malgré ses propres aveux, Joséphine Hubert a été acquittée par le jury.

— Trois individus avoient creusé un souterrain au milieu des bois de Trémentines (Maine-et-Loire), et y avoient établi leur domicile. Rôdant sans cesse dans les environs, ils voloient tout ce qui pouvoit leur être utile, des meubles, des matelas, des ustensiles de ménage, en sorte qu'ils se trouvèrent bientôt assez commodément dans leur repaire. Pour leur nourriture, ils enlevoient les poules des fermiers et alloient traire les vaches qui étoient à paître dans leur voisinage. Mais ce n'étoit pas tout; l'un d'eux, nommé Odier, fut arrêté dans le bourg de Trémentines comme il cherchoit à faire passer de fausses pièces de 2 fr. On s'empara plus tard de ses camarades, et une visite faite dans le souterrain amena la saisie de moules et outils ayant servi à fabriquer de la fausse monnoie. Ils ont tous trois comparu le 21 devant la cour d'assises d'Angers. Le nommé Garrique, déclaré coupable de fabrication de pièces fausses, mais avec des circonstances atténuantes comme n'ayant pas eu le premier l'idée du crime, n'a été condamné qu'à 6 ans de réclusion. Odier a été condamné pour émission à 8 années de la même peine, et Gauffretean pour vol simple à trois années de prison.

— On a posé, le 30 juillet, la première pierre de l'Hôtel-de-Ville de Ruffec.

— Depuis quelque temps des personnes honorables de Clermont-Ferrand re-

çoivent chaque jour par la poste des lettres anonymes contenant les plus plates injures et les accusations les plus fausses. Il faut espérer que la police parviendra à découvrir les lâches auteurs de ces lettres.

— On lit aujourd'hui dans l'*Hermine* : « Nous recevons, depuis quelques jours, des lettres qui nous ont paru de la plus haute importance, relativement à la ville de Nantes. La prudence nous a empêché jusqu'ici de les publier. Nous croyons devoir encore garder la même réserve, laissant à l'autorité le soin de prendre des mesures sur l'objet dont traitent ces lettres, la plupart sans signature. »

— Plusieurs journaux de Paris ont parlé de l'apparition du choléra à Lyon. Heureusement cette nouvelle ne se trouve pas confirmée par les feuilles de cette ville.

— On écrit de Lyon qu'une rixe violente a eu lieu le 15 entre les habitans de la commune d'Oullins, et ceux de Chaponot, à l'occasion de la fête patronale de Francheville; 40 jeunes gens ont été blessés assez grièvement.

— Un notaire d'Avignon, M. B... qui étoit parti à l'étranger avec la fortune de ses cliens, a été arrêté en Suisse et ramené dans cette ville. Voici comme on est parvenu à s'en emparer, sans avoir recours à la formalité de l'extradition. Un pharmacien d'Avignon, sachant qu'il étoit à Genève, alla le trouver, et parvint à lui persuader de venir avec lui à la douane pour retirer ses malles. Au moment où il se trouvoit sur la frontière française, des gendarmes embusqués l'arrêtèrent.

— Le 19, il y a eu 24 décès cholériques à Marseille, et le 20, on en a constaté 50. Les ambulances vont être rétablies. La *Gazette du Midi*, après avoir donné de sages conseils aux habitans sur le régime qu'ils ont à suivre maintenant que le fléau prend de l'accroissement, termine ainsi son article : « Sur toutes choses, prudence, résignation et sang-froid; la providence fera le reste. »

— Le *Sémaphore* de Marseille avoit annoncé que quatre personnes de Manosque mordues par un chien enragé venoient de mourir de la rage. Cette nouvelle se trouve démentie par le *Journal des Basses-Alpes*.

— Un comité électoral vient de se former à Toulouse.

EXTÉRIEUR.

NOUVELLES D'ESPAGNE.

Le *Moniteur* publie une dépêche télégraphique de Bordeaux, le 23, qui, après avoir confirmé le changement du cabinet révolutionnaire de Madrid, donne les nouvelles suivantes : « Espartero étoit le 18 à Torrelodones, se dirigeant sur Colmenar-Viejo ; Vigo suivoit de près les carlistes qui, après avoir abandonné Ségovie, se retiroient dans la direction de la province de Soria. Le prétendant étoit encore le 13 à Camarillas, et Oraa et Buerens occupoient Ceraleo et Visiedo. »

— C'est l'armée qui a définitivement renversé le ministère Calatrava. Triste exemple sans doute qui aura du retentissement dans l'avenir, et nous nous étonnons que le *Journal des Débats* qui vent ordinairement le bon ordre, la discipline dans l'armée, trouve cet événement tout simple, dise même qu'il étoit devenu *nécessaire*. A d'autres journaux, il nous semble, appartenoit de tenir un pareil langage.

— Les premiers actes du nouveau cabinet nous feront connoître comment il entend être révolutionnaire, si c'est en se rapprochant du *statuto real*, ou en marchant avec la constitution de 1837. *En* attendant, il ne paroît pas que ce cabinet formé pour l'armée et par l'armée plaise beaucoup aux habitans révolutionnaires de Madrid.

— La *Gazette de Madrid* du 13 a publié la loi qui autorise le gouvernement révolutionnaire à lever immédiatement la moitié de la contribution extraordinaire de guerre. Il est présumable que les nou-

veaux ministres qui ont trouvé les coffres vides vont au plus vîte exploiter cette ressource que s'étoit préparée l'ancien cabinet ; mais pourront-ils faire trouver de l'argent à un malheureux peuple que l'esprit révolutionnaire a depuis long-temps ruiné ?

— Le *Journal de Francfort*, parlant des affaires d'Espagne, espère que la cause de Charles V ne tardera pas à triompher.

— Les provenances de Marseille sont soumises à une quarantaine à Cadix, d'après les nouvelles du 7 août.

— Quatre-vingts déserteurs de la légion étrangère sont arrivés le 16 à Saint-Jean-Pied-de-Port, sous la conduite d'un sous-officier. Sept d'entr'eux, reconnus pour déserteurs français, ont été arrêtés par la gendarmerie.

— Le journal ministériel du soir ne donne aujourd'hui aucune nouvelle d'Espagne.

Les opérations électorales sont terminées en Angleterre, et les journaux de tous les partis, quoique différant entr'eux sur le chiffre de la majorité probable, s'accordent à reconnoître que le parti conservateur a gagné des voix. La majorité ministérielle, qu'on élève au plus à trente et quelques voix maintenant dans la chambre des communes, donne de l'inquiétude à plusieurs feuilles, relativement à l'existence du cabinet.

— Le roi et la reine des Belges sont attendus à Londres vers les premiers jours de septembre.

— D'après les nouvelles de Lisbonne du 8, parvenues par l'Angleterre, les mouvemens en faveur de la charte de don *Pedro* continuoient dans l'intérieur du royaume.

— On écrit de Malte que depuis le 26 juillet le choléra diminuoit sensiblement dans cette île, mais que la maladie faisoit des progrès dans la petite île voisine de Gozzo, où elle s'étoit déclarée vingt-sept jours après avoir paru à Malte.

— On a reçu des lettres de la Pologne des 4 et 5 août, mais elles ne font aucune mention de la peste ni du choléra. On doit penser que le journal de Belgique qui a annoncé le premier que la peste et le choléra étoient à Varsovie a accueilli cette nouvelle avec légèreté.

— La reine et le prince royal de Hanovre doivent passer, dit on, une grande partie de l'hiver à Berlin.

— L'empereur de Russie vient, par un ukase récent, d'amnistier les condamnés de Sibérie.

— Les manœuvres de la garde impériale russe au camp de Krasnoé sont finies. Elles avoient réuni environ 60 mille hommes.

— On a lancé à Philadelphie un grand vaisseau qui doit porter le nom de *Pensylvanie*, et dont le tonnage est de 3,000 tonneaux ; il tire 28 pieds d'eau, et son ancre pèse 11,697 livres.

— Ce n'est pas l'amiral Pulteney Malcolm, mais son fils, qui est mort de la peste à Constantinople.

NOTICE HISTORIQUE *sur la statue miraculeuse de Notre-Dame-de-Paix, vénérée à Picpus*; par M. l'abbé Hilarion (1).

Une ancienne statue de la sainte Vierge se conserve à Picpus dans la chapelle des Sœurs dites des Cœurs de Jésus et Marie, congrégation fondée par M. l'abbé Coudrin, de pieuse mémoire, et par madame Aymer de La Chevalerie, sur laquelle nous avons donné une notice. Cette statue n'a que onze pouces de haut; elle est de couleur brune. On ne sait à quelle époque elle remonte. Elle a appartenu au duc de Joyeuse, capucin sous le nom de père Ange. Il lui fit construire une chapelle dans son hôtel de la rue Saint-Honoré. Depuis on la plaça sur la porte du couvent des Capucins qui existoit dans cette même rue. Elle y étoit vénérée, on l'ornoit de fleurs les jours de fête, on y venoit réciter des prières. Des malades s'y faisoient porter. Plusieurs obtinrent leur guérison. M. Hilarion,

(1) In-8°; à la maison de S. Nicolas, rue de Vaugirard, 98.

dont nous abrégeons la notice, cite plusieurs de ces guérisons opérées au 17e siècle, et dont il donne les attestations authentiques.

La statue de Notre-Dame-de-Paix fut transférée en 1651 dans une chapelle près le tombeau du duc de Joyeuse. Quelques années après on la transféra encore dans une chapelle plus grande. La statue y fut honorée jusqu'à la révolution. Au mois d'août 1790, les capucins ayant été obligés de sortir de leur couvent, rue Saint-Honoré, un d'eux enleva la statue, et la confia à une demoiselle Papin, sœur d'un chanoine de Notre-Dame. De celle-ci, elle passa à madame d'Albert de Luynes, chanoinesse de Remiremont, qui la conserva avec soin et en fit constater l'authenticité. Mme d'Albert étant morte en 1806, les héritiers Papin dont elle avoit toujours reconnu les droits sur la statue, la cédèrent à madame Aymer, qui la plaça dans une chapelle bâtie exprès, où elle continue à être visitée et honorée.

Cette notice courte et écrite sans prétention rappelle les principaux faits qui se lient à l'histoire de cette statue. L'estimable auteur a suivi pour les faits anciens une histoire de la statue publiée en 1659 par le père Médard, capucin.

Le petit séminaire de Brive a eu le 16 août ses exercices publics et sa distribution des prix, présidés par M. l'évêque de Tulle. Cette maison, outre le cours d'études classiques, a des cours de langues vivantes, savoir d'italien, d'anglais et d'allemand. Depuis la troisième jusqu'en philosophie on donne aux élèves des leçons des différentes parties des sciences naturelles. Le professeur des sciences physiques donne aussi des leçons de chimie et d'astronomie. Le supérieur du petit séminaire, M. l'abbé Brunie, a eu à cœur d'introduire dans l'enseignement les progrès adoptés aujourd'hui dans un grand nombre d'écoles. Aussi sa maison jouit-*elle* d'une réputation non contestée. Elle a beaucoup d'élèves, non-seulement de la Corrèze, mais du Lot et de la Dordogne.

Le Gérant, **Le Besgue.**

BOURSE DE PARIS DU 28 AOUT.

CINQ p. 0/0, j. du 22 mars. 110 fr. 70 c.
QUATRE p. 0/0, j. de mars. 102 fr. 00 c.
TROIS p. 0/0, j. de déc. 79 fr. 40 c.
Quatre 1/2 p. 0/0, j. de mars. 103 fr. 50 c.
Act. de la Banque. 2110 fr. 00 c.
Bons du Trésor. 0 0/0.
Rente de la Ville de Paris. 000 fr. 00 c.
Oblig. de la Ville de Paris. 1147 fr. 50 c.
Quatre canaux. 0000 fr. 00c.
Caisse hypothécaire. 795 fr. 50 c.
Rente de Naples. 96 fr. 80 c.
Emprunt romain. 000 fr. 0/0.
Emprunt Belge. 000 fr. 0/0
Emprunt d'Haiti. 000 fr. 0/0
Rente d'Espagne 5 p. 0/0. 00 fr 0/0

PARIS. — IMPRIMERIE D'AD. LE CLERE ET Ce,
Quai des Augustins, 35.

L'AMI DE LA RELIGION paroît les Mardi, Jeudi et Samedi.

On peut s'abonner des 1er et 15 de chaque mois.

N° 2856.

MARDI 29 AOUT 1837.

PRIX DE L'ABONNEMENT.

	fr. c.
1 an	36
6 mois	19
3 mois	10
1 mois	3 50

RÉCLAMATION

POUR LE CIMETIÈRE DE VAUGIRARD.

Tel est le titre du mémoire que publie M. Louault fils, avocat, et qui est adressé à M. le préfet de la Seine et aux membres du conseil municipal. Ce mémoire, que nous avions simplement annoncé dans le numéro précédent, mérite, et par l'importance du sujet et par sa rédaction, d'être connu plus en détail. Un cas semblable peut se représenter ailleurs. On se rappelle ce qui est arrivé naguère pour le cimetière de Versailles, et l'autorité locale n'abandonna son projet qu'à force de représentations et de réclamations venues de tous côtés. Il en sera peut-être de même aujourd'hui si les familles qui ont quelque personne chère enterrée à Vaugirard joignent leurs réclamations à celles de M. Louault. Nous donnons ici un extrait de son mémoire, qui trace d'abord l'historique du cimetière de Vaugirard, et discute ensuite la mesure de l'administration. On jugera sans doute que cette réclamation est aussi juste que la discussion est sage et modérée :

« Au temps où la religion étoit chargée en France du soin des sépultures, la paroisse Saint-Sulpice à Paris enterroit dans trois endroits différens : d'abord dans les caveaux de son église; ensuite dans deux cimetières supplémentaires; l'un à côté même de l'église, dans la rue du Petit-Bourbon-Saint-Sulpice, l'autre dans la rue de Bagneux.

» En 1784, ces deux derniers cimetières furent fermés; et il y eut nécessité pour la paroissse de se procurer un terrain qui les remplaçât.

» Les deux barrières de Sèvres et de Vaugirard, éloignées, comme on sait, de trois cents pas l'une de l'autre, étoient alors placées, la première au coin de la rue Rousselet, la seconde au coin de la rue de Bagneux.

» De ces barrières au village de Vaugirard, il y avoit une vaste plaine traversée parallèlement par les deux chemins de Sèvres et de Vaugirard; et vers le milieu de la plaine, les dames de l'Enfant-Jésus possédoient un clos de trois arpens environ, allant de l'un à l'autre chemin et entouré de murs.

» Les dames l'Enfant-Jésus ne pouvant aliéner, la paroisse Saint-Sulpice trouva à acheter, à l'autre extrémité du village de Vaugirard, une pièce de terre d'une contenance à peu près double, et elle la donna en échange du clos, qui devint le nouveau cimetière supplémentaire de Saint-Sulpice.

» La croix de l'ancien cimetière de la rue de Bagneux y fut portée; et on voit encore aujourd'hui la pierre qui la soutenoit et qui porte la date de 1746. Les murs sont encore les murs du clos des dames de l'Enfant-Jésus. Le cimetière d'ailleurs fut mis sous la protection de la religion, par une bénédiction solennelle, et on commença à y ensevelir.

» De 1784 au fort de notre première révolution, c'est-à-dire pendant dix ans, deux mille à deux mille cinq cents corps par année furent déposés dans le cimetière de la paroisse Saint-Sulpice à Vaugirard. Ainsi, en 1794, dix mille corps au moins reposoient déjà dans ce terrain.

» Lorsque l'église Saint-Sulpice fut fermée avec toutes les autres, le cimetière de Vaugirard passa entre les mains de la

commune de Paris, et il devint le cimetière le plus fréquenté, d'abord des sections, et ensuite des arrondissemens de la rive gauche de la Seine.

» Les anciens caveaux des églises étant fermés et la population augmentant tous les jours, on calcule que de 1794 à 1824, c'est-à-dire pendant trente années, il n'est pas entré dans ce cimetière, soit par les fosses communes, soit par les fosses particulières, moins de quatre mille corps par année, et que ce nombre surtout pendant la tourmente révolutionnaire, s'est élevé à cinq mille.

» Si on joint les corps déposés dans les dix années précédentes, on trouvera qu'en 1824, la population souterraine réunie dans ce lieu, depuis quarante ans, s'élevoit de 140 à 160,000 personnes; et en réduisant au vingtième de cette nombreuse population, ceux dont l'administration a perçu le droit de 50 fr. pour fosse particulière, on voit qu'il a été retiré des trois arpens de terre du cimetière de Vaugirard qui n'ont rien coûté, de trois à quatre cent mille francs.

» Cette terre étoit, pour ainsi dire, fatiguée d'ouvrir depuis tant d'années son sein à tant de morts; d'ailleurs des *fontis* s'y manifestoient.

» Comme toute la plaine de Vaugirard, le cimetière se trouve sur d'anciennes carrières. La tradition veut que les pierres en aient servi à la construction de deux immenses monumens du voisinage, les Invalides et l'Ecole militaire. Entre la surface du sol et ce qu'on appelle le ciel des carrières, c'est-à-dire le premier lit de pierres qu'on laisse et qu'on soutient par des piliers afin qu'il soutienne lui-même le dessus du sol, il existe une couche de terre dont l'épaisseur varie de dix à vingt-cinq pieds. C'est dans cette couche que dort suspendue sur les carrières toute cette immense population. Mais la terre incessamment remuée laisse pénétrer les eaux, qui arrivent au ciel des carrières, y séjournent, le percent et causent un *fontis*.

» On a cessé définitivement d'enterrer dans le cimetière de Vaugirard le 25 juillet 1824; et il n'a plus été ouvert qu'aux souvenirs.

» Il n'y a peut-être pas de famille dans les 10e et 11e arrondissemens de Paris, qui n'y ait quelque personne chère. 2,500 monumens environ y parsèment le sol; on y lit les noms les plus illustres, soit par la grandeur et l'ancienneté des familles, soit par la bienfaisance, soit par le talent.

» C'est dans ce cimetière que le 5 *septembre* 1792 au lever de l'aurore, furent apportés et déposés dans une fosse commune, le long du mur du couchant, les cent quatre-vingts corps des victimes du massacre des Carmes de la rue de *Vaugirard*.

» Ce même cimetière s'ouvroit quelques jours après pour recevoir sa large part des victimes des prisons.

» Si une seule tombe ignorée et délaissée ne peut être considérée sans émotion, qu'est-ce de ce grand sépulcre où tant de milliers de personnes reposent, et où tant de familles ont leurs *souvenirs*!

» Au commencement de la révolution de 1790, le mur d'enceinte de la *ville de* Paris a été reculé. A cette époque les deux barrières de Sèvres et de Vaugirard ont été reportées de l'ancienne place qu'elles occupoient à leur emplacement actuel, et immédiatement devant le mur du cimetière de Vaugirard, mais en laissant entre le mur d'enceinte de la ville et le mur du cimetière un espace de quarante pas environ qui forme rue.

» La ville de Paris veut remplacer cette rue par un boulevard extérieur, qui n'existe pas encore dans cet endroit et qui joindra les deux barrières de Sèvres et de Vaugirard. Mais la ville ne peut établir son boulevard avec ses doubles rangées d'arbres, qu'en prenant un tiers environ du cimetière.

» L'administration a commencé l'exécution du changement de destination du cimetière, en décidant que dans les trois mois les familles seroient tenues de débarrasser le terrain et d'enlever les monumens



funéraires, sinon qu'elle les feroit enlever. (Arrêté de M. le préfet, du 27 avril 1837.) Le délai a été prorogé jusqu'au 1er septembre, par un second arrêté en date du 31 juillet.

» La ville a donné, il est vrai, par des affiches et par les journaux, la plus grande publicité à cette invitation; pour avoir le terrain libre, elle voudroit, pour ainsi parler, voir toute cette population morte se dresser et se retirer.

» A l'annonce du projet, quelques familles, possédant des monumens, sont allées relever ceux qui n'ont plus le pouvoir de le faire eux-mêmes, et ont opéré des exhumations particulières.

» Le plus grand nombre des possesseurs de monumens sont demeurés tranquilles, frappés apparemment de cette idée que s'ils portent ces restes dans un autre cimetière, l'état de mobilité où nous vivons et un autre projet peuvent les forcer dans dix années, à se charger de nouveau de ces tristes dépouilles.

» Quant à l'immense majorité des familles, elle n'a pas même le choix. L'ancienneté, la rupture, le déplacement ou même l'absence des monumens (dont l'usage étoit beaucoup moins répandu autrefois qu'aujourd'hui), et plus que cela peut-être, l'énorme quantité d'ossemens qui gisent dans cette terre, les met dans l'impossibilité absolue de fouiller le sol avec quelque certitude, et d'opérer des exhumations particulières.

» Le réclamant a, dans les diverses parties du cimetière de Vaugirard, sa mère, son grand-père, son oncle et son beau-frère. Au nom de sa famille et au sien, il a eu l'honneur d'exposer cette situation au chef de l'administration municipale, et lui a demandé de vouloir bien faire connoître les intentions de la ville, et si elle ne se proposoit pas, avant de commencer ses travaux, de faire exhumer la partie du cimetière qui va être changée en boulevard, et de déposer les ossemens exhumés dans la partie restante du cimetière. Beaucoup de réclamations semblables à la sienne, sont arrivées sans doute à l'administration.

» M. le préfet a répondu que l'intention de l'administration avoit toujours été, avant de commencer son boulevard, de faire opérer l'exhumation générale de la partie du cimetière qui est prise. Cette intention se trouve confirmée par un arrêté de M. le préfet en date du 4 août dernier, qui a été affiché.

» Mais à l'égard de la partie du cimetière qui n'est pas prise par le boulevard, et qui comprend deux arpens environ, M. le préfet a déclaré qu'il y avoit impossibilité absolue d'y déposer les ossemens exhumés de l'autre partie; que cette partie restante seroit certainement et prochainement vendue, et que dans ce but l'enlèvement des monumens funéraires auroit lieu dans toute l'étendue du cimetière. Et l'on voit en effet dans l'arrêté du 4 août que « la recherche et l'enlèvement des ossemens aura lieu dans toute l'étendue du cimetière, en commençant seulement par la partie qui doit être incessamment employée au prolongement du boulevard. »

» Ainsi, l'administration étend occasionnellement la circonstance du projet d'utilité publique à tout le cimetière, et en particulier aux deux tiers de ce cimetière qui ne sont pas pris par le boulevard; et il n'y aura plus du tout de cimetière de Vaugirard! son ancien sol va été adjugé à un ou plusieurs spéculateurs, qui auront conçu l'idée d'établir, par exemple, dans ce terrain, la courtille incontestablement la mieux placée de tout Paris, entre les deux populeuses barrières de Sèvres et de Vaugirard!

» C'est contre cette partie du projet que le réclamant demande la permission de s'élever.

» Il demande que M. le préfet de la Seine et les membres du conseil municipal de la ville de Paris, veuillent bien, en statuant sur la disposition projetée du terrain du cimetière de Vaugirard, décider que la partie non prise par le projet d'utilité publique demeurera dans son an-

26.

bien état de cimetière, et que dans cette partie seront transférés et déposés les ossemens exhumés de la partie prise par le boulevard. »

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

ROME. — Une neuvaine a eu lieu dans les principales églises de cette capitale, pour préparer les fidèles à la fête de l'Assomption. Le jour de la fête, Sa Sainteté s'est rendue de son appartement du Quirinal à la chapelle Pauline, et y a entendu la messe solennelle célébrée par M. le cardinal Odescalchi. Après l'évangile, un clerc du collége des Nobles a prononcé un discours latin en l'honneur de la sainte Vierge. Les cardinaux et prélats assistoient à la cérémonie, après laquelle Sa Sainteté, précédée du sacré collége et de la prélature, fut portée à la galerie du palais Quirinal. De là elle donna la bénédiction papale à un peuple nombreux.

Les Romains ont montré leur dévotion pour la sainte Vierge par les prières et les illuminations qu'ils faisoient auprès des nombreuses madones qu'on voit dans les rues de la ville. Mais les deux derniers jours surtout l'illumination a été générale et magnifique. Elle offroit le plus beau coup d'œil, et rappeloit celle qui eut lieu lors de rentrée de Pie VII en 1814.

PARIS. — Le chapitre de Saint-Denis devoit être composé d'après son institution d'un prélat avec le titre de primicier, de 10 chanoines-évêques et de 24 chanoines du second ordre. Aujourd'hui il n'y a plus que 3 évêques et 13 chanoines du second ordre. On dit qu'il est question de compléter le chapitre conformément au vote de la chambre dans le dernier budget. Il y auroit surtout un grand avantage à pouvoir offrir des retraites convenables aux évêques que l'âge, les infirmités ou d'autres raisons obligent à donner leur démission.

Depuis quelque temps, on se plaignoit de nombreuses soustractions dans les cimetières. La fille Gosselin, âgée de 29 ans, a comparu, le 24 août, pour un semblable délit, devant la cour d'assises de la Seine. On lui imputoit d'avoir, le 1er mars dernier, soustrait dans un enclos, à l'aide d'effraction, deux vases de cristal, des fleurs artificielles et un bouquet de perles. Le gardien du cimetière, qui la vit, l'arrêta, la fouilla, et la trouva nantie des objets ci-dessus. Elle prétendit qu'ils *venoient* du tombeau de sa mère, *qui étoit à* plus de 600 pieds de là, et un ouvrier avoit entendu près du lieu où étoit l'accusée les éclats d'un verre. A l'audience, l'accusée a reproduit sa version, à laquelle le gardien lui-même a prêté quelque appui ; car il avoit vu cette fille venir prier sur le tombeau de sa mère. Elle a été acquittée, après avoir subi cinq mois de détention.

La retraite ecclésiastique du diocèse de Troyes, commencée le 16, a fini le 22. M. l'évêque y avoit appelé 132 de ses prêtres, mais les curés du diocèse se sont arrangés entr'eux pour que le plus grand nombre possible profitât des instructions de M. l'abbé Combalot, qui prêchoit la retraite. Il y en a qui n'ont pu arriver que les derniers jours. Il se trouvoit à la fin 250 prêtres. M. l'évêque de Nancy a suivi les exercices de la retraite. *Il* s'étoit d'abord confondu dans la foule des ecclésiastiques, ne portant que la soutane noire sans aucun insigne de l'épiscopat ; mais M. l'évêque de Troyes a voulu le traiter selon son rang. M. le curé d'Auxerre, grand-vicaire de Sens, et M. le curé de Villeneuve-l'Archevêque, anciens élèves du séminaire de Troyes, ont désiré se réunir à leurs anciens confrères.

Le dernier jour de la retraite, M. l'abbé Combalot a prêché le matin sur la nécessité de l'oraison et de la prédication. Le soir, le renouvellement des promesses cléricales s'est fait dans la belle et vaste cathédrale. M. l'abbé Combalot a prononcé un discours sur la grandeur et les bienfaits du sacerdoce. Sa réputation avoit attiré un auditoire nombreux, composé des notabilités de la ville et des environs. La cérémonie a été fort imposante et n'a fini qu'à huit heures du soir. Le clergé a été fort touché du zèle, du talent oratoire et de l'heureuse et brillante facilité de l'orateur.

M. l'évêque de Nancy a fait distribuer à la retraite un pieux souvenir de la sainte Vierge, et s'est recommandé lui et son diocèse aux prières du clergé de Troyes.

Le 24 août s'est terminée la retraite que M. l'évêque d'Arras a voulu procurer à son clergé. Elle a eu lieu au grand-séminaire. Il y avoit plus de 150 retraitans, sans compter les ecclésiastiques de la ville qui assistoient autant qu'il leur étoit possible aux instructions. Le prélat assistoit assidûment aux sermons et mangeoit au réfectoire commun. Le dernier jour, il célébra la messe dans la cathédrale, y reçut le renouvellement des promesses cléricales, et adressa à ses prêtres une pieuse allocution pour les confirmer dans les bonnes résolutions qu'ils avoient prises et leur indiquer les moyens d'y être fidèles.

M. l'abbé Boyer, qui s'étoit chargé seul des sermons, des conférences et autres exercices de la retraite, a été très-goûté du clergé. Il est parti immédiatement pour Saint-Omer, où il va donner une autre retraite pour le clergé de cette partie du diocèse.

M. l'évêque de Marseille vient d'adresser à MM. les curés de la ville l'ordre d'ajouter à la messe et aux autres parties de l'office divin les prières pour les temps de calamité. Les fidèles vont en foule prier à Notre-Dame de la Garde. Les Frères des Ecoles chrétiennes, qui montrèrent tant de dévouement et rendirent tant de services en 1835, se sont mis à la disposition de l'autorité.

Une belle église située au-dessus de Conliége, diocèse de Saint-Claude, sur un des points les plus élevés du Jura, avoit été jusqu'à la révolution très-fréquentée dans le pays; on la regardoit comme le berceau du christianisme pour tout le voisinage, et même au loin. La première révolution l'avoit dépouillée de ses honneurs, et cette église, chère à la piété, étoit devenue l'asile des contrebandiers et des malfaiteurs. La générosité des habitans de Conliége a rendu ce monument à sa destination. Les réparations les plus urgentes ont été faites et la bénédiction de l'église a eu lieu avec une grande solennité. Un grand-vicaire de Saint-Claude a fait la cérémonie, assisté de plusieurs curés du voisinage, et en présence de 2,000 personnes accourues de différens côtés. M. le vicaire général Genevey adressa au peuple en dehors de l'église une exhortation pour montrer que nous avions la même foi que nos pères, mais que notre conduite étoit bien différente. Cette cérémonie étoit donc une circonstance favorable pour engager les assistans à renouveler leur alliance avec le Seigneur et à mener une vie digne de leur vocation. Cette instruction, qui a été entendue avec un grand recueillement, a été suivie d'une messe solennelle. Des feux allumés autour de l'église annonçoient au loin ce qui se passoit alors sur la montagne.

Il y a peu de protestans dans le,

diocèse de Saint-Claude ; le nombre en diminue tous les jours par de fréquentes conversions qui ont lieu, soit au moment de la mort, soit en bonne santé. Il y en a généralement cinq ou six par an. Un luthérien a récemment abjuré à Arbois. Il y a eu aussi des abjurations à Dôle, à Poligny, à Sivod, etc. C'est un dédommagement des manœuvres des protestans pour séduire des catholiques.

Dans la nuit du 21 au 22 août, des malfaiteurs ont enlevé une statue de la sainte Vierge placée dans une niche attenant à une maison de la rue Sainte-Catherine, à Reims. Cette statue, d'un beau marbre et bien sculptée, étoit, dit-on, là depuis 1617. Le commissaire de police s'est transporté sur les lieux et a constaté que le cadenas attaché à la grille qui fermoit la niche a été brisé. On n'a encore aucune donnée sur les auteurs et les motifs de cet enlèvement. Est-ce une insulte à la religion, ou bien un vol fait dans des vues de cupidité et par un amour désordonné de l'art ?

Le culte de sainte Philomène a été établi le dimanche 20, dans l'église paroissiale de Saint-Etienne à Nevers. M. l'abbé Martin, curé de la paroisse, avoit sollicité et reçu de Fribourg en Suisse des reliques qui ont été exposées dès le matin à la vénération des fidèles dans l'église des Carmélites. Le soir, le clergé précédé de deux congrégations de jeunes filles, celle de la sainte Vierge et celle des saints Anges, est allé processionnellement à l'église des Carmélites : chacun portoit un cierge. La châsse portée par deux demoiselles a été transférée ainsi à Saint-Etienne où M. l'abbé Marbot, grand-vicaire, qui présidoit la cérémonie, a donné le salut.

On s'obstine en quelques localités à inscrire les curés au rôle pour les corvées. A Saint-Martin-des-Champs, canton de la Ferté-Gaucher, diocèse de Meaux, un percepteur et un contrôleur venus le 16 août, pour fixer les contributions de la commune pour 1838, ont paru surpris que le curé ne fût point porté au rôle pour les prestations en nature en faveur des chemins vicinaux : ils ont eux-mêmes inscrit le curé au contrôle, quoique ce soin semble appartenir aux répartiteurs. Le conseil municipal de la commune qui en 1832 s'étoit engagé à un supplément de traitement envers le curé, supplément qui n'a pas été fourni, grâce au mauvais vouloir de quelques plus imposés, avoit voulu, pour dédommager le curé, l'exempter de l'imposition. Ainsi quand les pauvres curés sont ménagés d'un côté, ils n'échappent pas de l'autre aux tracasseries.

Il a été formé à Clermont au commencement de 1836 un hospice pour les aliénés; cet hospice est établi dans la maison dite du Bois-de-Cros, dont les Sœurs Sainte-Marie-de-l'Assomption ont fait l'acquisition. Ce local avoit eu peu auparavant la même destination, mais la direction étoit différente. La maison de santé des Sœurs est tenue à l'instar de celle qu'elles ont formée à Privas. Cet établissement est pour les femmes ce que ceux des Frères-de-Saint-Jean-de-Dieu sont pour les hommes. Le dévouement et la charité des Sœurs leur ont mérité l'estime et la confiance des familles. M. l'abbé Chiron est supérieur de l'établissement.

A Toulouse, l'autorité militaire a soumis au gouvernement un projet pour convertir l'église des Dominicains en caserne. On espère, dit un journal, que le conseil municipal ne consentira pas à cet acte de vandalisme ; il devroit au contraire rendre cette église au culte, et conserver un des plus beaux monumens religieux de la ville.

La *Guienne* a signalé aussi les menées du protestantisme, qui devient, dit-elle, de plus en plus envahissant. Les protestans seroient-ils donc opprimés quand ils ne s'empareroient pas de toutes les places? Est-il bien juste que dans une localité catholique les candidats pour la plupart des fonctions publiques soient tels qu'on les diroit désignés par le consistoire? Déjà dans plusieurs administrations les protestans ont réussi à supplanter à peu près complétement les catholiques. Il n'en est aucune où le contingent fourni par eux ne soit hors de toute proportion avec le rapport du nombre des protestans comparé à la population totale. La liste des députés du département de la Gironde, des membres du conseil général, du conseil municipal de Bordeaux, du tribunal et de la chambre du commerce, de l'administration des hospices, des commissions pour l'instruction primaire, etc., montre assez le but auquel on tend. Evidemment ce n'est point le hasard qui pousse ainsi les protestans à toutes les places.

Ces observations de la *Guienne* confirment une remarque que nous avons déjà faite plus d'une fois dans ce journal. Partout où les protestans sont en certain nombre, on peut être sûr que les places sont pour eux. Ils trouvent même moyen de les avoir quand ils sont dans une très-petite minorité. Il y a telle ville où il y a à peine quelques centaines de protestans, et où le maire et d'autres fonctionnaires sont pris parmi eux. Quand il y a deux candidats pour une place, l'un protestant, l'autre qui ne l'est pas, il y a cent à parier contre un que le premier l'emportera. On a toujours mille raisons pour prouver que cela doit être ainsi, et à défaut d'autres, on dit sérieusement que l'impartialité le demande, que les protestans, précisément parce qu'ils sont en minorité, ont besoin de garanties, etc. S'ils échouoient, par hasard, vous pouvez compter qu'ils crieroient à la persécution.

Depuis que la *Guienne* a publié son premier article, elle a inséré le 14 août une lettre de M. Douesnel, auquel elle avoit fait allusion apparemment, en parlant des distributions de bibles. M. Douesnel avoue qu'il s'est fait protestant, et il a le malheur de s'en féliciter. *L'autorité*, dit-il, *a perdu son prestige*; tant pis pour ceux pour qui c'est un *prestige*, car la parole de Jésus-Christ est formelle : *Que celui qui n'écoute pas l'Eglise soit pour vous comme un païen*. Il ajoute que *du choc de la discussion doit jaillir la lumière*; hélas! depuis 300 ans qu'on *discute*, la *lumière* devroit bien avoir *jailli*. Aussi combien de protestans sont revenus et reviennent de jour en jour à l'unité! De nouvelles discussions seroient inutiles pour ceux que les anciennes n'auroient pas convaincus.

M. Douesnel prétend qu'il répand des bibles catholiques; nous souhaitons que les bibles qu'il répand soient purement catholiques, et qu'il ne s'y mêle pas d'erreurs. Il y a des exemples de semblables falsifications. Au surplus, M. Douesnel distribue aussi ce qu'il appelle des *traités religieux*, et ces *traités religieux* sont probablement des commentaires de la bible dans le sens protestant. Ainsi, on a eu raison de se plaindre de ses distributions. Il dit encore qu'il ne distribue de ses *traités qu'aux personnes qui peuvent et doivent juger par elles-mêmes et d'après la bible de ce qu'ils contiennent*. Mais comme dans le système protestant chacun est juge de la manière dont il doit entendre la bible, il s'ensuit que M. Douesnel distribue ses livres à tout le monde, et la restriction qu'il a l'air de mettre est illusoire.

Enfin, M. Douesnel annonce qu'il publiera des *lettres à M. le curé de...*, pour expliquer son changement de religion. Nous attendrons son écrit,

qui probablement sera plus fâcheux pour lui que pour l'ecclésiastique auquel il s'adresse. Le nouveau protestant a l'air fort exalté.

M. Adéodat Caleffi, évêque de Modène, est mort dans cette ville le 5 août. Il étoit né à Carpi le 12 juillet 1761, y fit ses premières études, et entra chez les Bénédictins de la congrégation du Mont-Cassin. Il prit l'habit et fit profession dans le monastère de Saint-Jean à Parme. Ayant été élevé au sacerdoce, il remplit des charges dans diverses maisons de son ordre jusqu'en 1802, que le monastère de Parme, où il se trouvoit alors, fut supprimé. Etant retourné dans sa patrie, on le nomma confesseur des religieuses Capucines, puis recteur du séminaire et chanoine de la cathédrale. En 1817, le couvent des Bénédictins ayant été rouvert à Modène par les soins du duc, dom Caleffi y rentra, remplit les fonctions de prieur, et fut élu abbé en 1820. En 1823, il devint abbé du monastère de Saint-Paul à Rome, mais en 1825 il retourna à Modène pour gouverner le monastère et être en même temps visiteur général de la congrégation. En 1826, il fut fait évêque de Carpi, et fut sacré à Modène le 26 novembre. En 1830, il fut transféré à Modène, et eut en même temps l'abbaye de Nonantola. Le prélat avoit conservé la simplicité de la vie monastique. Sa douceur et ses vertus lui avoient concilié l'affection et le respect, quand des attaques réitérées d'apoplexie hâtèrent sa fin.

Le gouvernement anglais a demandé qu'il fût établi des vicaires apostoliques dans toutes ses colonies. Outre les évêques en titre qui existent à Québec, à Montréal, dans le haut Canada et dans l'île du Prince-Edouard, il a obtenu des vicaires apostoliques pour l'extrémité ouest du Canada, pour Hallifax, pour Terreneuve, pour l'île de la Trinité dans les Antilles, pour l'île Maurice (ancienne île de France), dans les mers de l'Inde. Récemment, des vicaires apostoliques ont été envoyés à Madras et dans la nouvelle Hollande; tous ces vicaires apostoliques sont évêques. Celui qui a été envoyé à Calcutta, qui est Jésuite, n'est pas évêque.

Le Cap de Bonne-Espérance, qui aujourd'hui appartient aux Anglais, dépendoit du vicaire apostolique résidant à l'île Maurice. Mais ce vicaire apostolique ne pouvoit guère à une distance de mille lieues s'occuper des catholiques du Cap et des environs. Ils étoient donc à peu près abandonnés. On croit que M. l'archevêque de Dublin, dans le dernier voyage qu'il a fait à Rome, a exposé leurs plaintes. Par un arrangement conclu entre le Saint-Siége et le gouvernement anglais, un nouveau vicaire apostolique a été créé pour les possessions anglaises au midi de l'Afrique. Ces possessions s'étendent fort loin dans les terres. Les catholiques y sont dispersés; mais il y en a un certain nombre au Cap, ville déjà ancienne et siége du gouvernement.

Le nouveau vicaire apostolique est le docteur P. R. Griffith, attaché à l'église Saint-André, à Dublin, qui a dû être sacré ces jours-ci à Dublin, sous le titre d'évêque de Paléopolis. La cérémonie devoit avoir lieu dans l'église de Saint-André, M. l'archevêque de Dublin étant assisté de prélats irlandais. Mais le nouvel évêque manquoit également de prêtres et de fonds pour sa mission. Puisse la providence lui procurer ces deux sortes de secours!

POLITIQUE.

Le choléra étant révolutionnaire, ainsi que nous l'avons déjà fait remarquer, il n'est point de lieux où il ait paru en Sicile et dans les autres parties du royaume de Naples, sans qu'on ait voulu le faire

servir à favoriser des mouvemens d'insurrection et d'anarchie. Sur-le-champ ils ont été réprimés par la vigueur de l'autorité; et quelques exemples de prompt châtiment appliqués aux fauteurs principaux de ces troubles, ont suffi pour arrêter les rébellions dès leur premier pas, et pour éteindre le feu partout où il menaçoit de faire des progrès.

En Espagne, une autre marche a été suivie dans des circonstances semblables. On a laissé l'anarchie s'associer au choléra, et prendre prétexte de ce fléau pour y mêler le sien. Non seulement on ne s'est point opposé à ce qu'elle le fît servir à justifier ses pillages et ses massacres; mais on a vu l'autorité elle-même, et jusqu'au gouverneur de Madrid, assister en personne à ces horribles commencemens de carnage et de dévastation, pour leur imprimer plus fortement le caractère de l'impunité. Les résultats font voir *lequel* des deux gouvernemens a le mieux réussi dans sa manière d'entendre les intérêts de l'ordre et la sûreté de l'état. Dans le royaume des Deux-Siciles, la paix publique a été rétablie aussitôt que troublée sur tous les points où l'anarchie a tenté de surgir à la faveur du choléra. En Espagne, on nage dans le sang depuis quatre ans, pour avoir soi-même déchaîné le tigre que le gouvernement napolitain a su tenir enchaîné par son énergie et sa force de résolution. C'est la différence de deux états, dont l'un a pour système de se soumettre aux révolutions, et l'autre de se les soumettre.

La jeune reine de Portugal fait mentir le proverbe *sur la charité bien ordonnée*. Personne, bien certainement, n'a un plus grand besoin qu'elle de tous les petits moyens dont elle peut disposer pour se faire protéger et garder. Cependant elle n'a point encore retiré à sa voisine d'Espagne les troupes auxiliaires qu'elle lui a prêtées il y a deux ans. C'est un exemple de désintéressement et d'obligeance d'autant plus méritoire de la part de dona Maria, que véritablement sa position est une des plus précaires et des plus chancelantes que l'on connoisse. Son trône est si exposé aux accidens, qu'avec cinq ou six cents hommes d'infanterie et deux ou trois cents chevaux, un chef de partisans suffit pour l'entourer d'alarmes et de périls.

Il nous semble donc que dans une telle situation la reine de Portugal devroit être dispensée de porter secours aux autres, et de leur prêter des troupes. Il y a néanmoins un cas où cet excès de charité pourroit être plus naturel qu'il ne le paroît au premier abord; ce seroit celui où ces mêmes troupes seroient assez atteintes de la contagion révolutionnaire pour qu'on trouvât plus d'avantage et de sûreté à les voir au dehors qu'au dedans. S'il faut dire la vérité, nous craignons bien pour dona Maria que ce ne soit là le calcul de son gouvernement, et l'espèce de bénéfice d'inventaire qu'il y trouve.

PARIS, 28 AOUT.

Sont nommés : Président du tribunal de première instance de Colmar, M. Klié, ancien président à Metz, en remplacement de M. Pasjol, décédé; substitut du procureur-général de Nancy, M. Messine; substitut du procureur-général de Poitiers, à la place de M. Messine, M. Mosnier, procureur du roi à Bellac; procureur du roi à Bellac (Haute-Vienne), M. Lageon, substitut du procureur du roi près le siége de Niort.

— Le duc d'Orléans et la princesse Hélène, s'il faut en croire un journal anglais, doivent bientôt aller visiter la reine d'Angleterre.

— M. de Hulsen, lieutenant-colonel du 2e léger, vient d'être nommé colonel de la légion étrangère à Alger.

— La compagnie de disciplinés qui étoit à Blaye, et dont une partie étoit employée au fort Médoc, a reçu l'ordre de partir pour l'Afrique.

— Une lettre de Bona annonce que le traité avec Achmet-Bey est signé. Le 14, des prisonniers venant de Constantine sont arrivés à Bone.

— Malgré cette nouvelle, qui demande, il est vrai, confirmation, on continue à faire à Toulon des préparatifs pour l'expédition de Constantine. Une correspondance de cette ville annonce qu'on va mettre en adjudication la fourniture de 50,000 piquets de tentes et 4,000 maillets, objets qui ne seroient livrables que le 15 septembre et le 5 octobre.

— Abd-el-Kader a destitué son frère Sidy-Mustapha, qu'il avoit nommé bey de Medéah.

— Le maréchal-de-camp comte de Ligneville, commandant le département du Jura, est chargé d'aller procéder à une inspection générale extraordinaire des troupes en garnison au Sénégal et dans les colonies françaises d'Amérique, ainsi que du dépôt des deux régimens de marine établis à Landerneau.

— M. Jubelin, nommé il y a quelques mois gouverneur de la Guadeloupe, est arrivé à son poste le 7 juin.

— Par arrêté du ministre de l'instruction publique, M. Jouffroy, professeur adjoint à la Faculté des lettres de Paris, est nommé conservateur de la Bibliothèque de l'Université, en remplacement de M. Laromiguière, décédé; M. Berennes est nommé doyen de la Faculté des lettres de Besançon, en remplacement de M. Genisset, aussi décédé.

— M. Valette, suppléant à la Faculté de droit de Paris, est nommé professeur de code civil en remplacement de M. Delvincourt, décédé.

— Le procureur du roi s'est transporté à Vincennes pour s'assurer que la malveillance n'étoit pour rien dans l'explosion de la salle d'artifice. Il a été reconnu que cette explosion avoit été causée par la réverbération du soleil qui avoit échauffé les vitres de la salle, et produit l'effet d'un verre grossissant.

— Samedi dernier, la cour de cassation s'est occupée du pourvoi du général Donnadieu, condamné, comme on se le rappelle, par la cour d'assises de la Seine, à deux années de prison, 5,000 fr. d'amende et à la privation de ses droits civils pendant deux ans. Mᵉ Mandaroux-Vertamy, chargé de soutenir le pourvoi, a fait valoir avec talent deux moyens de cassation, et plus particulièrement celui qui résultoit de l'irrégularité de l'acte de renvoi du général devant les assises. Nous avons dit que cet acte, qui devoit porter cinq signatures, n'en avoit que quatre, et que celle de M. le conseiller Terray y fut apposée quelques jours après le pourvoi du général Donnadieu. Alors il y eut une consultation; les avocats *distingués* qui la signèrent exposèrent les faits et développèrent les avantages qui devoient en résulter en faveur du général. M. Berryer se trouva au nombre des signataires.

La cour de cassation a rejeté le pourvoi, et, sur la demande de M. Hébert, avocat-général, supprimé une partie de l'adhésion donnée par M. Berryer à la consultation, comme contenant des expressions diffamatoires et injurieuses pour les magistrats de la cour royale.

— Le général Donnadieu a été arrêté hier à son domicile, vers cinq heures de l'après-midi, et conduit à Sainte-Pélagie.

— Le gérant du journal l'*Europe* a été condamné samedi par défaut, à la cour d'assises, à un an de prison et à 8,000 fr. d'amende.

— La première chambre vient de juger contre les prétentions de la liste civile, que les propriétaires riverains de l'allée de Marigny, dans le bois de Vincennes, avoient le droit de conserver, en vertu d'anciens titres, des ouvertures et des jours pratiqués sur cette allée.

— Le tribunal correctionnel a condamné à six mois de prison le sieur Bourdon jeune, huissier, déclaré coupable d'abus de confiance.

— Le réfugié piémontais Ferrand, qui avoit voulu, disoit-on, attenter à la vie de

Louis-Philippe, va être reconduit en Angleterre, faute de preuves.

— L'infanterie aura le schakos, et non le casque en cuir bouilli qui produisoit un fort mauvais effet.

— L'Ecole-Polytechnique est entrée aujourd'hui en vacances.

— M. de Vassal de Bellegarde, chef de bataillon et chevalier de Saint-Louis, appartenant à une des plus anciennes familles du Périgord, vient de mourir à l'âge de 76 ans. M. de Vassal de Bellegarde a demandé et reçu les consolations de la religion.

— M. de Berain, président à la cour royale de Paris, est mort hier.

— On sait que le chemin de fer de Saint-Germain s'arrête au Pecq; le service sera complété par des omnibus.

— L'affluence étoit si grande hier au bureau du chemin de fer, place de l'Europe, qu'à l'un des départs du matin les employés ont été obligés de laisser les voyageurs monter dans les voitures sans faire d'appel. Ils se sont précipités à ce moment avec tant de violence que quelques personnes ont été légèrement blessées.

— Il paroît certain, dit le *Temps*, que le bâtiment du quai d'Orsay est destiné à recevoir le conseil d'état et la cour des comptes.

— On parle de construire, pour la Bibliothèque royale, un local dans l'espace situé entre le bâtiment du quai d'Orsay et le palais de la chambre des députés.

— Paris est gardé par 12 régimens d'infanterie, 6 de cavalerie, 4 batteries d'artillerie, 6 compagnies de vétérans, plus la gendarmerie, la garde municipale et les sapeurs-pompiers. Dans le reste de la première division militaire, on compte 12 régimens de ligne, tant infanterie que cavalerie, et un régiment d'artillerie.

— La veuve Morlay, exerçant l'état de maraîcher, rue du faubourg Saint-Denis, n° 190, a été assaillie chez elle dans la nuit du 26 au 27 par plusieurs individus. Après lui avoir donné des coups de couteau, et la croyant morte, ils ont tout volé.

Cette femme âgée de soixante-quatre ans, retrouvant ses forces quand ils furent partis, eut le courage d'aller demander du secours à son domestique qui étoit couché dans l'écurie. Son état laisse peu d'espoir.

NOUVELLES DES PROVINCES.

M. Alexandre de La Rochefoucauld, pair de France, est nommé président du conseil général du département de l'Oise. Le lieutenant-général Durosnel, député, est nommé président du conseil général du département de Seine-et-Marne. Sont aussi nommés : Président du conseil général de l'Eure, M. le duc de Broglie, pair de France; président du conseil général d'Eure-et-Loir, M. Raimbert-Sevin, ancien député; président du conseil général du Loiret, M. Perier, maire de Montargis, ancien député; président du conseil général de l'Yonne, M. le marquis de Louvois, pair de France.

— La crise commerciale continue à Saint-Quentin et dans les environs de cette ville.

— M. de Saint-Agnan, nouveau préfet d'Amiens, est arrivé dans cette ville.

— Deux mille francs ont été votés par le conseil municipal de Valenciennes, pour les frais d'une exposition des arts et de l'industrie en 1838.

— Pinel, condamné à mort par la cour d'assises de l'Eure, pour assassinat commis sur la personne de sa femme, a été exécuté dans la soirée du 23, à Evreux, à la lueur des flambeaux. Ce nouveau genre d'exécution qui avoit attiré une foule immense d'hommes, de femmes et d'enfans, n'avoit fait que rendre cette triste scène plus tumultueuse.

— Plusieurs journaux annoncent que des militaires en garnison au Mans ont

été arrêtés à la suite d'un banquet maçonique.

— M. Bouchard, avocat-général démissionnaire en 1830, va comparoître devant les assises de Poitiers. L'accusation lui reproche d'avoir prononcé des propos offensans pour Louis-Philippe, dans un banquet qui a eu lieu à l'occasion de la Saint-Henri. M. Bouchard sera défendu par son frère, avocat du barreau de Poitiers.

— M. Thoumas, chef d'escadron dans l'artillerie et directeur de la manufacture d'armes de Chatellerault, est mort le 23 à Laurière (Haute-Vienne.)

— Un bataillon de 15e de ligne est parti de Nantes, le 23, pour se rendre dans l'arrondissement de Savenay. où des habitans ont commencé à détruire les travaux des marais desséchés.

— Le conseil municipal de Rennes a voté des remercîmens à M. Boby-Delachapelle, préfet d'Ile-et-Vilaine que le ministère vient de destituer.

— Le 25, la chaudière d'un bateau à vapeur qui fait le service de Lyon à Châlons, a fait explosion quelques instans avant le départ. Il n'y a pas eu d'autre accident.

— Les journaux de Lyon continuent à démentir ce qui a été dit sur la présence du choléra dans cette ville; mais ils engagent la population à prendre des précautions hygiéniques contre les atteintes du fléau.

— L'apparition du choléra à Marseille a suggéré à l'autorité municipale de Lyon des mesures de salubrité.

— Par suite de visites domiciliaires faites dernièrement à Nîmes, un individu qui tenoit chez lui des jeux de hasard a été condamné, le 17, en police correctionnelle à six mois de prison, 3,000 fr. d'amende et cinq ans de privation de ses droits civils.

— Le 21, il y a eu à Marseille 50 décès cholériques; le 22 on en a constaté 49; le 23 le nombre ne s'est élevé qu'à 35. La *Gazette du Midi* annonce qu'un tiers des habitans ont quitté la ville. Le travail est suspendu dans beaucoup d'ateliers; on voit aussi quelques boutiques fermées.

— La présence de M. Decazes à Bordeaux a causé quelques désordres. Aussitôt qu'on a su que le grand référendaire étoit arrivé dans cette ville, les jeunes gens, grossis bientôt par une foule immense de curieux, se portèrent vers la rue qu'il habitoit pour lui donner un charivari. Il a fallu l'intervention de la police, de la garde municipale, de la troupe de ligne, et même des sommations et une charge de cavalerie, pour dissiper le rassemblement.

— D'après ce que nous lisons dans la *Guienne* du 25, les habitans de Bordeaux, informés de quelques démarches secrètes faites à Paris par M. Decazes, en faveur de la ville de Libourne, et au détriment de Bordeaux, ont voulu lui prouver leur mécontentement par un charivari.

— M. Decazes, qui s'attendoit à être nommé président du conseil général de la Gironde, a échoué. M. Roullet a été élu président, et M. Henri Fonfrède, secrétaire.

— A Bayonne, on regarde comme à peu près certaine la retraite du général Harispe, qui commande le corps d'observation sur la frontière de France et d'Espagne.

— Le *Journal de l'Aveyron* dit que des désordres d'une nature grave ont eu lieu à Lapanouse, canton de Sévérac, à La Capelle et à Saint-Martin, canton de Campagnac. Plusieurs personnes, assure-t-on, ont été dangereusement blessées.

EXTÉRIEUR.

NOUVELLES D'ESPAGNE.

On lit dans le *Moniteur* : « Des nouvelles de Madrid, en date du 21, annoncent que le ministère n'est pas constitué, trois ministres seulement ayant accepté. Une grande fermentation y règne, mais sans désordre. Espartero est à Torreladones. Les 65 officiers qu'il avoit fait arrêter se sont échappés. On dit que Zariategny revient par le Haut-Ebre.

« L'armée d'Escalera s'est révoltée à Miranda et Vittoria. Il a été assassiné par ses soldats pour n'avoir pas suivi les carlistes à Ségovie. Les chapelgoris se sont mutinés à Oyarzum pour leur paie arriérée. On est parvenu à les apaiser le 23. Le 22, il n'y avoit rien de nouveau à Saragosse, et le 24, à Pampelune, 130 hommes de la légion avoient déserté avec armes et bagages pour la France. »

— La feuille officielle publie une autre dépêche de Bordeaux qui ne donne que des nouvelles de Madrid du 20, et par conséquent sans importance, puisque la précédente nous en fournit de plus récentes. L'expédition carliste auroit abandonné toute la Castille jusqu'au Duero, et Madrid seroit tranquille.

— Le cabinet révolutionnaire de Madrid n'a été renversé que par la volonté de 65 officiers des premier et quatrième régimens de la garde. Et cette volonté s'est trouvée manifestée avec tant de timidité, on oseroit dire de respect, qu'il est bien difficile de croire que la démission des ministres ne cache point une arrière-pensée, ou n'a pas été le résultat d'embarras que nous ignorons encore. Au moment de marcher contre Ségovie, 65 officiers déclarèrent qu'ils refuseroient tout service tant que le gouvernement resteroit entre les mains de M. Calatrava et de ses collègues. Sur quelques observations d'Espartero, qui paroissoit peu se soucier dans les circonstances actuelles de joindre à sa responsabilité de général, la responsabilité qui pèse sur un ministre de la guerre, ils ajoutèrent qu'ils n'entendoient pas se mettre en état de révolte, et qu'on pouvoit faire d'eux ce qu'on voudroit; ils furent pris au mot, et mis aux arrêts dans un village à deux lieues de Madrid, sans que les troupes prissent aucune part à ce qui venoit d'avoir lieu. Ceci se passoit le 17 assez tranquillement, comme on voit, et c'est le 17 aussi que le cabinet Calatrava offroit sa démission à la régente.

D'autres noms furent mis en avant; nous n'avons point à nous occuper de leur valeur. Les hommes choisis hésitèrent, Espartero lui-même hésita, prévoyant que la troupe que la révolution ne peut depuis long-temps payer, s'en prendroit à lui de sa fâcheuse position, et qu'à la tête de ses soldats il lui arriveroit ce qui est arrivé déjà à plusieurs généraux, ce qui vient d'arriver au malheureux Escalera. Le 21, Espartero n'avoit pris encore aucune détermination. Tous les autres nouveaux ministres hésitoient également.

Le 18, la séance des cortès a été fort confuse et fort bruyante. Beaucoup d'orateurs ont pris la parole pour blâmer la mollesse de l'autorité à l'égard des 65 officiers. M. Madoz a dit qu'il aimeroit mieux le triomphe de don Carlos que de revoir un pareil acte d'insubordination dans l'armée. La discussion, à laquelle avoient pris part le général Seoane, et MM. Valdès, Infante, San-Miguel, s'est terminée par l'adoption d'une proposition ayant pour but d'improuver l'insurrection devant laquelle le ministère de la Grandja s'étoit retiré.

— On dit que les anciens ministres se sont déjà mis en rapport avec les clubs révolutionnaires.

— On pense que la mort d'Escalera est due à l'état de misère où se trouvoient ses soldats, qui, exaspérés, ont saisi le premier prétexte qui s'est présenté pour commettre leur crime.

— Le *Journal des Débats* a changé de langage; il juge aujourd'hui tout différemment l'insurrection militaire de Madrid, quand la veille il la trouvoit prévue, nécessaire. « Ce mouvement a été suivi d'un changement de ministère; mais c'est à peine si le nouveau ministère, incomplet et tremblant, se croit sûr de sa propre existence. Il n'y a donc dans tout cela rien de ce qui nous avoit rassurés d'abord, rien de ce qui avoit pallié à nos yeux le vice originel d'une révolution militaire; et malheureusement les affaires d'Espagne se montrent sous un jour aussi sombre que jamais. Toujours le mécontentement, l'irrésolution, l'intrigue; nulle

part l'énergie qui, au moins, risque tout pour sauver tout. »

Pour nous rien n'est changé. Ce qui vient de se passer en Espagne est une répétition de la Granja, moins l'ivresse des soldats et la détermination. Le *Journal des Débats* termine son article en assurant que c'est à tort que des journaux ont semblé croire que le gouvernement français et son ambassadeur à Madrid avoient pris part à ces événemens. « On conçoit combien est déraisonnable la supposition des journaux, que le gouvernement et son représentant à Madrid auroient pris la moindre part au dernier mouvement. Eh, mon Dieu! indépendamment du respect qu'on doit toujours aux nationalités et de la réserve qu'on doit mettre à se mêler des affaires d'autrui, qu'y a-t-il donc à faire au milieu de cette déplorable anarchie? Quel conseil donner dans cette confusion universelle? quelle espérance avoir? Quel gouvernement tant soit peu sage et humain voudroit prendre une responsabilité aussi lourde que celle qui résulteroit de sa participation dans les menées d'un parti dont le moindre mal est de n'aboutir à rien? »

— On lit dans le journal ministériel du soir, que le 20, on savoit à Valence que Charles V, après avoir été à Gella, s'étoit replié sur les hauteurs de Cantavieja. Les carlistes deviennent de plus en plus nombreux dans le royaume de Valence. La junte de Teruel a fait le 15 une adresse violente à la régente. Cadix, Malaga et Barcelonne lui ont aussi adressé des représentations plus qu'énergiques à l'occasion de la partialité de M. Mendizabal pour le commerce anglais. Le baron de Meer, capitaine-général de la Catalogne, a donné sa démission qui a été acceptée. Le 20, à Barcelonne, on a fait les réélections de la garde nationale. Le parti révolutionnaire représenté par Bullanguero y a triomphé. On s'attendoit à des désordres. L'expédition carliste est arrivée dans son mouvement de retraite, le 26, à Belorada.

— La même feuille annonce aussi que les carlistes se sont emparés par capitulation de Mora sur l'Ebre, et que les généraux Pastor et Puig ont offert leur démission à la régente.

— Les journaux de la frontière d'Espagne parlent du départ d'une troisième expédition royaliste pour la Castille. Elle est commandée par le général Uranga.

— La *Sentinelle des Pyrénées* annonce un mouvement insurrectionnel qui auroit eu lieu à Vittoria, et pendant lequel quinze personnes auroient péri. Dans ce nombre se trouveroient le commandant de la garde nationale et le gouverneur militaire. D'après la même *feuille*, deux colonels et deux officiers auroient été tués avec Escalera.

— Une lettre de Saragosse du 20, qui parle de la prise de Mora, annoncée ce soir par le journal ministériel, dit que Gandesa est aussi tombé au pouvoir des carlistes.

— La *Gazette de France* fait ce soir les réflexions suivantes :

« Madrid reste au pouvoir des factions populaires et des cortès, sans qu'il soit possible à celles-ci de réhabiliter le ministère de Mendizabal.

» Le système anglais de ce ministre est attaqué par les juntes provinciales de Cadix, Malaga et Barcelonne, qui se plaignent de l'extension que prend le commerce anglais.

» Ces représentations, disent les nouvelles officielles, sont *plus qu'énergiques*, on conçoit ce que signifient ces paroles dans la situation.

» Ainsi, voilà les trois principales cités de commerce d'accord avec Charles V, sur la question anglaise du moins : c'est un grand pas que les intérêts font faire à la politique. »

Le parlement anglais, qui devoit se réunir au commencement de septembre, est prorogé au 2 octobre. Les journaux anglais annoncent qu'on le prorogera de nouveau et que les deux chambres ne s'assembleront qu'au mois de *novembre*.

— S. M. le roi de Wurtemberg, d'après les nouvelles de Londres du 25, alloit s'embarquer pour Rotterdam.

— Le 24, un bateau portant environ 900 livres de poudre a fait explosion sur la Tamise, vis-à-vis Blackwall, à petite distance de Londres, et entraîné la destruction d'un brick qui se trouvoit à l'ancre à côté. Plusieurs personnes ont été noyées et beaucoup d'autres blessées. Les bateaux à vapeur le *Mercure* et la *Pierre Précieuse* qui passoient en ce moment ont éprouvé de fortes commotions.

— Le même jour, l'eau de la Tamise a fait invasion dans le Tunnel, le pont souterrain de la Tamise entrepris, comme on sait, par un français, M. Brunel. Il paroît que personne n'a péri.

— Le *Sun* donne des nouvelles d'Oporto du 13. Cette ville venoit d'être mise en état de siège. Un seul journal avoit obtenu la permission de paroître. D'après cette feuille privilégiée, l'Angleterre auroit fomenté la révolte et fait remettre au général Saldanha 150,000 fr. pour les troupes insurgées.

— Des correspondances de Lisbonne annoncent que Saldanha est entré le 10 dans la ville de Coimbre, capitale du Beira, sans éprouver la moindre résistance. Il marche sur Oporto. Le ministère a été changé.

— Les journaux anglais du 26 annoncent que le duc de Terceire a quitté Lisbonne avec le baron de Loureiro, dernièrement ministre de la guerre, et un grand nombre de personnes de distinction, pour aller rejoindre le marquis de Saldanha qui, à la date du 18, se trouvant à la tête de forces considérables, se préparoit à venir attaquer la ville de Lisbonne, seulement défendue par 650 hommes de troupes et la garde nationale.

— Le roi de Sardaigne est allé dernièrement visiter l'île de Capraja, voisine de la Corse et appartenant au royaume sarde. Il paroît que ce souverain a l'intention d'en faire un poste militaire de quelque importance.

— Le duc de Modène vient de disposer par un décret des biens des 29 contumaces dernièrement condamnés à la peine de mort avec confiscation. Une moitié est laissée à la famille, et l'autre servira au soutien des familles des contumaces sans fortune.

— On écrit de Munich que le duc Maximilien de Leuchtemberg est parti le 21 pour Odessa, devant assister aux grandes manœuvres de Vosnesensk.

— Le prince Auguste de Prusse est parti le 17 de Berlin pour le camp de Vosnesensk.

— D'après une correspondance de Berlin, l'empereur de Russie auroit renoncé au voyage qu'il devoit faire à Varsovie.

— Suivant des nouvelles positives, dit le *Journal de Francfort* du 25 août, le typhus fait de grands ravages à Varsovie, surtout parmi les militaires. Le choléra commence aussi à prendre un caractère inquiétant à Berlin. Le 18, on a compté 40 malades et 26 décès. L'autorité ne reste pas inactive et les médecins déploient un grand zèle.

— M. de Saint-Simon, premier secrétaire d'ambassade de Prusse à Paris, est nommé ambassadeur de cette cour en Grèce.

— Les dernières feuilles de Calcutta annoncent que le souverain de l'empire des Birmans est mort le 18 avril dans la ville d'Ava, sa capitale. Il régnoit depuis 1819. Sa mort, dit-on, aura peu d'influence sur l'Inde, parce que le Birman se ressent encore de ses dernières guerres avec la Compagnie des Indes orientales. Son fils qui a dû lui succéder est, d'après les feuilles de Calcutta, un jeune homme instruit et très-pacifique.

— Le *Journal de Smyrne* parle de l'apparition du choléra dans plusieurs villes du littoral de la Syrie. La maladie sévit également dans la Basse-Egypte.

TRAITÉ DE LA PRÉSENCE DE DIEU, EN FORME D'ÉLÉVATIONS, par M. Ruivet.

L'auteur regarde avec raison la présence de Dieu comme une des vérités qui influent le plus sur la réforme des mœurs,

mais il croit en même temps que la méditation fait pénétrer plus efficacement les vérités dans le cœur de l'homme. En conséquence il a rédigé cet ouvrage sous la forme d'élévations, qui lui ont paru mieux convenir à la grandeur du sujet. Ces élévations sont divisées en six chapitres. Dans le premier, on donne les preuves de la présence de Dieu; dans le deuxième on examine les diverses manières dont il est présent, et dans le troisième les lieux où il est particulièrement présent. Le quatrième traite de l'obligation où sont tous les hommes de s'occuper de la présence divine, et le cinquième de la facilité de cet exercice. Dans le sixième on signale les obstacles à la pratique de la présence de Dieu, et dans le septième les heureux effets de cette pratique.

En tête de chaque élévation est un passage des livres saints analogue au sujet. Chaque élévation est de deux points, et terminée par quelques pratiques qui ont rapport à l'objet de l'élévation. Il y a en tout 61 élévations.

Cet ouvrage prouve que l'auteur, M. l'abbé Ruivet, grand-vicaire de Belley, a beaucoup médité sur la présence de Dieu. Il s'est sans doute bien nourri de cette pensée avant de l'inculquer aux autres. Il considère son sujet sous toutes ses faces, et il fait désirer de se livrer à un exercice si noble, si consolant et si salutaire. Son livre est d'ailleurs écrit avec naturel, élégance et onction; on en jugera par ce court extrait.

« Le dogme de la présence de Dieu n'est pas un de ceux sur lesquels il soit possible de nous aveugler : car, afin que nous soyons forcés de le reconnoître et de le voir, pour ainsi dire, le créateur a imprimé dans notre ame la lumière éclatante de sa face ou de sa présence. Sans doute le raisonnement justifie, affermit dans nous la conviction de cette présence auguste; mais elle existe en nous avant tous nos raisonnemens, comme celle de son existence, dont elle est inséparable. Le créateur l'a gravée dans nous, sans nous, indépendamment de nous : or qui oseroit, qui pourroit violer le sceau divin? Ce que tous les hommes raisonnables, savans et ignorans, ont cru dans tous les temps, dans tous les lieux, avant comme après la révélation, est naturel, est inné dans nous, existe dans nous indépendamment de nous, naît avec nous : c'est un principe qui n'a pu être gravé dans notre ame que par l'auteur même de notre ame. Interrogez tout homme pensant, il vous répondra que Dieu est partout : c'est son intime persuasion, c'est la règle de sa conduite. Il croit que Dieu est dans son pays, dans le lieu où il est, en Europe, en Asie, partout, puisque partout l'homme prie Dieu en sa manière : il ne le prieroit pas s'il croyoit qu'il *fût absent*. Il le prie à tous les momens; il le prie le jour, il le prie la nuit; quelque part qu'il se trouve, il implore son assistance dans ses besoins, dans ses peines; il le remercie des biens qu'il a reçus de lui. Cette conduite générale, uniforme, où prend-elle sa source, sinon dans une conviction intime de la présence de Dieu? »

Nous oserions conseiller ce livre comme un des plus propres à fortifier les sentimens de piété dans les ames qui veulent sérieusement travailler à leur perfection.

Le Gérant, **Le Besgue.**

BOURSE DE PARIS DU 28 AOUT.

CINQ p. 0/0, j. du 22 mars. 110 fr. 60 c.
QUATRE p. 0/0, j. de mars. 101 fr. 70 c.
TROIS p. 0/0, j. de déc. 79 fr. 30 c.
Quatre 1/2 p. 0/0, j. de mars. 103 fr. 50 c.
Act. de la Banque. 2415 fr. 00 c.
Bons du Trésor. 0 0/0.
Rente de la Ville de Paris. 103 fr. 00 c.
Oblig. de la Ville de Paris. 1205 fr. 00 c.
Quatre canaux. 0000 fr. 00c.
Caisse hypothécaire. 797 fr. 50 c.
Rente de Naples. 96 fr. 75 c.
Emprunt romain. 000 fr. 0/0
Emprunt Belge. 104 fr. 0/0
Emprunt d'Haïti. 000 fr. 0/0
Rente d'Espagne 5 p. 0/0. 00 fr 0/0

PARIS. — IMPRIMERIE D'AD. LE CLERE ET Cᵉ, Quai des Augustins, 35.

L'AMI DE LA RELIGION paroît les Mardi, Jeudi et Samedi.

On peut s'abonner des 1er et 15 de chaque mois.

N° 2857.

JEUDI 31 AOUT 1837.

PRIX DE L'ABONNEMENT.

	fr. c.
1 an	36
6 mois	19
3 mois	10
1 mois	3 50

RÉCLAMATION

POUR LE CIMETIÈRE DE VAUGIRARD.

(Suite du N° 2856.)

L'auteur, après avoir raconté les faits et présenté l'état de la question, entre dans la discussion du droit qu'avoit l'administration de prendre la mesure projetée. Ici encore il est aussi judicieux et aussi solide que dans la partie historique. Nous croyons même qu'il est plus utile de reproduire cette partie de sa brochure que la première :

« L'administration pose comme un point incontestable que quand elle a cessé depuis dix ans d'enterrer dans un cimetière, sans qu'il y ait projet d'utilité publique, et dans la seule vue de faire entrer dans sa caisse le prix du terrain, elle peut en disposer comme bon lui semble.

» En supposant ce droit rigoureux, plusieurs considérations devroient déterminer l'administration de la ville de Paris, à ne pas l'appliquer aux deux arpens de terre du cimetière de Vaugirard.

» Mais le réclamant prendra la liberté d'examiner d'où l'on tire le droit prétendu de l'administration, et il cherchera s'il est possible d'accorder ce droit avec l'idée que l'on s'est toujours faite des tombeaux. Il règne sur les droits respectifs des familles et des communes, relativement aux lieux de sépulture, une incertitude que tout le monde seroit heureux, ce semble, de voir cesser.

» On fait d'abord résulter ce droit, des concessions de fosses temporaires et de ce qu'on appelle le droit de reprise de la ville. On ne contestera pas sans doute à la ville, dit-on, le droit de reprendre, après dix ans, son terrain concédé temporairement.

» Le réclamant ne dira pas que le cimetière de Vaugirard existoit, et que soixante mille morts y reposoient déjà, vingt ans avant qu'il fût question des concessions temporaires. Mais il y a ici une erreur qu'il suffira presque de signaler.

» Depuis qu'il existe des cimetières, une nécessité s'est partout manifestée : quand le terrain du cimetière a été épuisé, on a recommencé à enterrer dans les anciennes fosses; c'est ce qu'on a appelé, d'une expression vulgaire, retourner le cimetière. Cette nécessité s'est présentée plus fréquemment dans ces immenses agglomérations d'hommes appelées Capitales. Sous ce point de vue, chaque fosse peut être considérée comme une espèce de sépulcre commun qui se rouvre au bout d'un certain nombre d'années.

» Quelques hommes, dans leur douleur, veulent que des cendres chères ne soient jamais confondues avec d'autres; de là les monumens et les concessions perpétuelles.

» D'autres désirent que la confusion n'ait pas lieu au moins durant quelques années; de là les concessions temporaires. Ainsi, la ville garantit que pendant dix ans la fosse ne sera pas fouillée; et au bout de dix ans, la ville peut faire rouvrir cette fosse pour y déposer un autre corps. Voilà ce qui résulte des fosses temporaires et du terrain concédé temporairement.

» Mais en résulte-t-il qu'après dix ans, le terrain perde son caractère de cimetière? que la ville puisse le fouiller, le bouleverser, en faire ce qu'elle voudra, le vendre pour être fouillé et bouleversé par un autre? Non assurément.

» S'il étoit possible de donner cette interprétation aux concessions temporaires, il en résulteroit que l'administration ne feroit pour ainsi dire que prêter sa terre

pendant dix ans pour consumer le cadavre, après quoi elle la reprendroit, n'ayant besoin que de la secouer et sans que cette terre eût contracté aucun caractère par le contact et le séjour des ossemens humains.

» A une époque comme la nôtre, ce seroit une étrange inégalité entre le riche et le pauvre ; le riche seul, qui peut donner 500 fr. pour acheter une tombe perpétuelle, seroit, à proprement parler, enterré, c'est-à-dire assuré du respect et de la décence pour ses cendres. Quant au pauvre, il ne seroit enterré que pour dix ans; au bout de ce temps il n'y auroit plus de cimetière pour lui.

» Mais il n'en est pas ainsi : le droit de sépulture appartient au pauvre comme au riche ; tous deux en jouissent également ; et pour le second, comme pour le premier, le respect de la cendre des morts existe ; parce que tous deux sont également dans le cimetière, l'un isolé à perpétuité dans sa tombe, l'autre sentant de temps à autre ses os tressaillir au contact de quelque frère qui vient se joindre à lui.

» C'est une idée insoutenable de prétendre que, parce qu'une tombe peut être en quelque sorte consacrée de nouveau par un nouveau dépôt, elle puisse être violée. Tout le monde sent la différence entre l'obligation de souffrir qu'au bout de dix ans des restes sacrés soient rejoints par d'autres restes, dans un lieu consacré, et l'obligation de souffrir que des cendres et des ossemens soient dispersés.

» Ainsi donc, si la ville ne craint pas de revenir contre l'arrêté du 25 juillet 1824, et de rouvrir cette terre, pour ainsi dire saturée de morts et encore palpitante du cimetière de Vaugirard, pour y placer de nouveaux morts, ses concessions temporaires lui en donnent le droit; mais elles ne lui donnent pas celui de changer la destination de cimetière et d'en faire ce qui lui plaît.

» Que sera cette terre, dit-on? Un cimetière plein et plus que plein; un sol composé de cendres humaines et d'ossemens; un monument commun pour les nombreuses familles de ceux qui y dorment. La ville n'a fait, si l'on veut, aux individus que des concessions temporaires; mais la masse, la plénitude du cimetière, l'impossibilité de plus rien faire entrer dans ces rangs pressés, ont gagné la concession perpétuelle.

» Que l'on aille à Montrouge; on y verra un ancien cimetière juif, qui est fermé, dit-on, depuis cent ans déjà, et qui demeure toujours cimetière.

» Le droit, que l'administration ne tient que de ses concessions temporaires, le trouvera-t-elle, comme on le prétend, dans la législation?

» En remontant les temps, la première loi que l'on rencontre, et qui est *citée* à l'appui du droit prétendu, est le décret du 23 prairial an XII. Quel est l'objet de ce décret?

» Vers le milieu du dix-huitième siècle, quelques philosophes, que l'on a soupçonnés d'avoir attaqué le cimetière pour arriver à l'église, relevèrent avec amertume l'habitude de la religion, d'enterrer ses pasteurs dans l'église, et les fidèles autour de la même église.

» Les philosophes avoient craint la peste; quelques économistes craignirent la famine. Ils représentèrent l'inconvénient d'enlever à la culture l'emplacement d'une tombe; comme si la terre, parsemée jadis de tombeaux, avoit empêché l'humanité de se multiplier, et comme si l'antiquité n'avoit pas sagement calculé, que l'étroit emplacement d'un tombeau placé au bout d'un champ étoit plus productif et plus riche par les pensées religieuses et morales qui en sortoient en foule, que ne pouvoit être le reste du champ, quelque grand qu'il fût, par sa moisson.

» Le décret du 23 prairial an XII obligea les villes et bourgs à abandonner les cimetières placés dans l'intérieur, et à les remplacer par de nouveaux cimetières extérieurs, placés à trente-cinq mètres au moins de distance.

» Le décret poursuit :

« Art. 8. Aussitôt que les nouveaux

» emplacemens seront disposés à recevoir » les inhumations, les cimetières existans » seront fermés, et resteront dans l'état » où ils se trouveront, et sans que l'on en » puisse faire usage pendant cinq ans.

» Art. 9. A partir de cette époque, les » terrains servant maintenant de cimetiè- » res, pourront être affermés par les com- » munes auxquelles ils appartiennent.

» Mais à condition qu'ils ne seront » qu'ensemencés ou plantés, sans qu'il » puisse y être fait aucune fouille ou fon- » dation pour des constructions de bâti- » mens, jusqu'à ce qu'il en soit autrement » décidé. »

» Ainsi, au bout de cinq ans, la char- rue passera sur les tombes, au risque que son tranchant sépare le crâne ou la ver- tèbre du père de celui qui la conduit; ou bien le plantoir du jardinier-maraîcher, en enfonçant un peu trop, sentira la poi- trine d'un frère lui résister !

» Cette disposition du décret fait hor- reur. Elle rappelle les temps que l'on ve- noit de traverser. Dans pas une peut-être des quarante mille communes de France, elle n'a été exécutée.

» Mais ce décret doit être renfermé dans son objet. Pour encourager les villes et bourgs à changer leurs cimetières de l'in- térieur, et leur en offrir même le moyen, il leur donnoit la faculté, la simple fa- culté, de tirer un produit des anciens ci- metières.

» Or, le cimetière de Vaugirard n'est point dans l'intérieur de Paris. Il est dès à présent à la distance nécessaire du mur d'enceinte. La partie qui restera après le boulevard exécuté, sera séparée du mur d'enceinte par toute la largeur du boule- vard et de ses contre-allées. Pendant vingt ans depuis le décret, c'est-à-dire depuis l'an XII jusqu'en 1824, la ville de Paris a continué à enterrer dans ce cimetière; et elle a cessé d'y enterrer, non parce qu'il étoit dans les termes du décret, mais parce que les morts ne pouvoient plus y tenir. Le décret n'est donc pas appli- cable.

» Après le décret du 23 prairial an XII, on trouve, en remontant toujours, celui du 6 mai 1791, également cité par l'ad- ministration. Quel est l'objet de ce décret?

» En 1789, les hommes consacrés à Dieu, et qui, comme hommes, sembloient avoir sur les choses de la terre les mêmes droits que les autres hommes, furent dé- clarés incapables de posséder, et leurs biens leur furent enlevés.

» Bientôt on ne prit plus seulement les biens des hommes; suivant la constitu- tion civile du clergé, les églises, chapel- les, oratoires, etc., qui n'étoient pas né- cessaires à la nouvelle organisation du culte dans les communes, furent suppri- més et fermés.

» Les biens du clergé avoient été ven- dus. Les églises, chapelles, etc., suppri- mées, eurent le même sort.

» Le décret du 6 mai 1791 a pour objet cette vente des églises. Il fut suivi de ces dévastations d'églises, dont nos pères ont conservé le triste souvenir.

» Les droits des morts n'étoient pas plus sacrés que ceux de la divinité : le cime- tière, partout accessoire du temple chré- tien, fut également supprimé, et sa vente fut ordonnée.

» Les ventes, porte l'art. 3 de la loi, ne » pourront être effectuées, qu'après avoir » pris les précautions qu'exige le respect » dû aux églises et aux sépultures. Les ci- » metières ne pourront être mis dans le » commerce, qu'à compter de dix années » depuis les dernières inhumations. »

» Précautions illusoires ! Comment conserver le respect dû à une église en y établissant un magasin à fourrages, et le respect dû aux sépultures, en fixant un terme aussi court, à la durée des tom- beaux?

» C'est dans cette disposition du décret sur la vente des églises, que l'on prétend trouver le principe, qu'après dix ans de fermeture d'un cimetière, il n'y a plus de cimetière.

» Mais il est évident pour tout le monde, que ce décret doit être restreint à son ob- jet spécial : les églises et les cimetières vendus à cette époque.

« On ne parlera pas des violations publiques des tombeaux qui suivirent de près le décret de 1791; des profanations légales de la cendre et des ossemens des morts, qui ne respectèrent ni la majesté des rois, ni l'éclat des gloires nationales.

» Maintenant, il s'agit de savoir s'il est possible d'accorder le prétendu droit de l'administration avec ce que la sagesse de tous les temps et de tous les lieux du monde a entendu par tombeaux, et avec l'idée de durée et de perpétuité qu'elle y a toujours attachée.

» On demande sous l'empire de quelle législation la ville se trouvera, si elle abandonne ses concessions temporaires, le décret de l'an XII et celui de 1791? Sous l'empire de cette législation primitive, éternelle, actuelle, qui n'a pas besoin d'être formulée dans une loi écrite.

» On ne trouvera pas mauvais, sans doute, sur une matière aussi grave, que les temps les plus anciens soient interrogés, ce qui ne peut se faire sans que les monumens religieux le soient également.

» Les premiers monumens que l'on rencontre en se dirigeant vers l'antiquité, sont ceux de ce droit canonique dont on a dit avec raison que sont sorties en grande partie les législations civiles des divers royaumes de l'Europe.

» Suivant le droit canonique, les cimetières n'étoient pas plus que les églises, l'objet d'une propriété privée.

» Ils ne pouvoient entrer dans le commerce, et ne devenoient susceptibles de prescription, que quand ils avoient cessé de servir de cimetière, *depuis un temps immémorial* (V. Lacombe et de Héricourt.) Il falloit que le temps qui éteint tout, eût éteint jusqu'aux dernières traces, jusqu'à la mémoire même du cimetière; que la mort eût renversé jusqu'aux monumens destinés à perpétuer le souvenir de ses coups.

» Le droit canonique étoit l'application successivement faite, par le bon sens, qui, suivant Bossuet, est le maître de la vie humaine, des principes divins du christianisme.

» Celui-ci, en venant sur la terre, a rendu à la tombe son caractère primitif et véritable; c'est proprement à lui que le cimetière doit son origine. Etre unis dans la mort comme on l'a été dans la vie, se grouper autour d'une église, bâtie elle-même le plus souvent sur la tombe d'un martyr, et de laquelle il semble que l'on attende le premier signal d'un heureux et commun réveil, voilà l'intention manifeste du cimetière chrétien.

» Le sentiment de durée s'y retrouve essentiellement. Le tombeau chrétien est un monument de vie et d'attente; un rayon céleste y descend d'une manière presque visible. La terre où le chrétien repose, est une terre sainte. Les funérailles sont les apprêts d'une espèce de triomphe, que le corps est obligé d'attendre quelques instans.

» Ces principes sont les mêmes dans toutes les communions chrétiennes.

» Avant le christianisme, le reste de vérité qui se rencontroit parmi les erreurs des religions païennes, se manifeste surtout par le caractère religieux et durable des tombeaux. »

Ici l'auteur examine la législation et les usages des peuples anciens, des Egyptiens, des Grecs et des Romains; il y retrouve partout le respect pour les sépultures. Chez les Hébreux, dit-il, les sépultures étoient pour ainsi dire tout imprégnées du sentiment religieux et du sentiment de perpétuité; et il termine ainsi:

« Voilà une idée de la sagesse des siècles sur les tombeaux, idée bien imparfaite sans doute et qui a besoin d'être complétée par les méditations des esprits élevés auxquels cette réclamation est adressée.

» Ce qui domine dans le caractère que toutes les nations de l'univers ont reconnu au tombeau, c'est la pensée de vie, de durée, de perpétuité, d'immortalité; où il n'y a point de perpétuité, il n'y a point de tombeau; le tombeau est quelque

sorte le gardien fidèle, le *silo* incorruptible du corps humain.

» Aucun terme n'est assigné à la douleur pour venir pleurer, pour venir prier sur une tombe. Si la famille, si la race est éteinte, il reste le voyageur, le passant, pour reporter son idée sur celui que recouvre cette tombe, pour recueillir les enseignemens qui en sortent. *Sta, viator! Arrête, voyageur!* c'est le commencement de toutes les anciennes inscriptions funéraires.

» La révolution de 1790, en ôtant en France au clergé le soin des sépultures, a-t-elle répudié cette tradition universelle, cette sagesse de tous les temps et de tous les lieux? Non sans doute. Si elle l'avoit fait pendant quelques jours d'égarement, il faudroit déchirer ces pages de notre histoire; et la ville de Paris ne ramasseroit pas ces tristes feuillets pour en composer son code des tombeaux.

» L'administration de la ville de Paris craindra sans doute de faire dire douloureusement : « Dans ces derniers temps, en France, nous avons repoussé la religion qui prenoit soin de notre sépulture; et nous avons prétendu conserver les tombeaux; nous sommes-nous trompés? avons-nous des tombeaux? Voyez, après dix ans, ce que nous faisons des cimetières et des os de nos pères, sans songer à ce qui sera fait, après ce court espace de temps, de nos propres os par nos enfans. »

Il nous semble impossible qu'une réclamation si juste, appuyée sur des considérations si fortes et si morales, n'arrête pas l'exécution du projet qu'on avoit eu.

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

PARIS. — La démission de M. l'évêque de Bayonne, que nous avions annoncée dans notre numéro du 19, se trouve pleinement confirmée. Son successeur est même nommé; c'est M. l'abbé Lacroix, ancien supérieur du séminaire de Rodez et grand-vicaire du diocèse. On dit que c'est M. d'Arbou qui l'a demandé lui-même pour successeur. M. Lacroix a dirigé le grand-séminaire de Rodez pendant plus de douze ans.

On a lieu de s'étonner quelquefois de la facilité avec laquelle les journaux les mieux intentionnés donnent ou répètent les documens les moins exacts. Dernièrement un journal donna sur le personnel du clergé des détails dont il étoit très-aisé de constater l'inexactitude, et cependant beaucoup de journaux, des journaux même religieux, ont reproduit ces renseignemens. Depuis, on les a copiés dans des journaux de province. Nous croyons à propos de montrer que ces renseignemens ont été pris à une source peu sûre, et que cette statistique, comme on l'a appelée, ne représente pas le véritable état des choses.

Le nombre des prêtres desservant les paroisses du royaume, disoit-on, *étoit de* 25,225 *il y a un an; le dernier état du clergé en France le porte à* 25,300. Nous ne savons sur quelles données on a procédé ici; ce qui est certain, c'est que l'*Almanach du Clergé* de 1837, rédigé dans les bureaux du ministère des cultes, comptoit au 1er janvier 1837, 3,261 curés, 25,046 succursalistes, 7,060 vicaires, 1,125 prêtres habitués des paroisses, ce qui feroit en tout pour le service des paroisses, 36,492 prêtres. Ne sont pas compris dans ce nombre les chanoines, les chapelains, les aumôniers, et le même *Almanach du Clergé* porte à 41,186 le nombre des prêtres en activité de service. L'estimation, qui ne fait monter le nombre total des prêtres desservant les paroisses du royaume qu'à 25,300, est donc bien au-dessous de la vérité.

Et il faut remarquer de plus que le tableau du personnel du clergé, tel que le porte l'*Almanach* de 1837, n'indique que le nombre des prêtres rétribués par l'état. Il faudroit donc

y ajouter les desservans et les vicaires qui ne reçoivent de traitement que des paroisses ou des fabriques. Ainsi, à Paris, les prêtres attachés au service des paroisses, sous le titre d'administrateurs, ne reçoivent point de traitement du gouvernement; l'*Almanach du Clergé* de 1837 compte dans ce diocèse, 622 prêtres en activité de service. Il y a dans plusieurs diocèses des desservans qui ne reçoivent de traitement que de leurs paroissiens. Cette observation tend de plus en plus à montrer combien la statistique ci-dessus étoit défectueuse.

Suivant la même statistique, 10,000 communes sont en ce moment totalement privées des sacremens et des instructions religieuses pendant la moitié de l'année; nous croyons qu'il y a encore là quelque exagération. Car, sur ces 10,000 communes, il y en a beaucoup qui, étant très-petites, sont réunies à une paroisse voisine. Il y en a beaucoup qui sont visitées par les curés voisins, et ceux-ci y viennent dire la messe et y faire les instructions. Ainsi, ces paroisses ne sont pas totalement dépourvues de secours, comme on le suppose.

La fête du bienheureux Fourrier a été célébrée le 7 juillet à Mattaincourt, en Lorraine. Un grand nombre de fidèles étoient venus prier auprès de la tombe du saint. M. l'abbé Baillard aîné, curé de Favières, qui a eu tant de part au rétablissement de Mattaincourt, a prononcé le panégyrique du bienheureux. Son texte étoit pris de l'Evangile: *Fuit vir potens in opere et sermone*. Il a considéré Pierre Fourrier dans ses vertus sacerdotales et dans les grandes œuvres qu'il a établies. Les premières le préparèrent aux secondes, et c'est dans sa piété qu'il trouva la source de ce zèle qui le porta aux plus honorables entreprises:

« On ne cesse depuis quelques années, dit M. Baillard, de nous parler d'établissemens *philantropiques*, de caisses d'épargne et de prévoyance, d'assurances de tout genre contre les revers de la fortune, ou contre les différens accidens causés par l'intempérie des saisons; on en fait l'objet des discussions de nos législateurs; on en fixe les statuts par des lois. Eh bien! cette idée, dont on fait peut-être honneur à la philosophie de nos jours; cette idée, dont l'exécution bien dirigée peut avoir de grands et utiles résultats, c'est le B. Pierre Fourrier qui l'a imaginée, c'est lui qui l'a réalisée dans sa paroisse, et qui sans doute (l'histoire ne le dit pas) l'aura implantée, sinon dans d'autres localités, du moins dans l'esprit d'un certain nombre d'hommes avec qui il avoit des rapports, et en aura ainsi enrichi le domaine public et l'intelligence humaine.

» La seconde idée, dont il ne nous reste que l'expression, sans que nous sachions si elle a reçu son exécution, c'étoit d'établir dans certaines localités assez rapprochées une sorte de tribunal de charité, composé d'une réunion d'hommes sages, éclairés, judicieux et craignant Dieu. Deux d'entre eux, accompagnés d'autant d'avocats bénévoles, auroient tenu audience publique et gratuite, à certains jours fixes, pour vider à l'amiable les différends qui se seroient élevés entre les habitans du pays. S'il fût arrivé que l'une des parties se refusât à s'en tenir à la décision de ces arbitres désintéressés, on devoit puiser dans une caisse commune fondée à cet effet l'argent nécessaire pour conduire l'opiniâtre devant les tribunaux ordinaires, sans que l'autre partie s'en mêlât dès lors aucunement. Le projet en fut rédigé et approuvé par le duc de Lorraine; le malheur des temps put seul mettre obstacle à la réalisation d'une pensée si chrétienne et si hautement sociale. Jugeons, en effet, du bien qu'elle pouvoit opérer; des procès qu'elle pouvoit empêcher, des haines, des divisions qu'elle devoit faire cesser et bannir en quelque sorte totalement du sein des familles et des paroisses..... »

L'auteur loue surtout [illegible] heureux des deux œuvres principales auxquelles il a attaché son nom, la réforme de sa congrégation et l'institution des religieuses de la congrégation de Notre-Dame, qui se vouent à l'instruction des jeunes filles. Les services qu'a rendus et que rend encore cette congrégation pour l'éducation de la jeunesse, tournent à la gloire du pieux fondateur.

Ce discours montre combien l'auteur s'est pénétré de l'esprit du saint prêtre. Le prix, qui n'est que de 10 sous, est au profit de l'établissement formé à Mattaincourt par le zèle, l'intelligence et la persévérance de MM. Baillard.

La fête de Notre-Dame-des-Anges a été célébrée avec pompe sur la montagne de Sion, diocèse de Nancy; un grand nombre de pèlerins y étoit accouru le 2 août. L'œuvre entreprise en ce lieu, prospère, les murs de l'établissement se réparent, et on y compte déjà quinze jeunes gens. On peut donc espérer que ce monument, cher aux anciens ducs de Lorraine, sera conservé par le zèle de quelques prêtres et les dons généreux des fidèles.

Trois frères prêtres, MM. Baillard, curé et vicaire de Favières, et curé de Saulxure-lès-Vannes, aujourd'hui propriétaires de Sion-Vaudémont, se proposent d'établir dans cet ancien monastère une école primaire supérieure, une école normale et une maison de retraite. Il y aura des ateliers pour différentes professions. L'institut de Marie, fondé à Bordeaux par M. de Chaminade, dirigera l'école normale primaire. De là sortiront des instituteurs qui répandront en Lorraine l'instruction véritable et l'esprit de religion. Enfin, on y donnera des retraites pour les fidèles qui voudront y venir passer quelque temps.

Un prospectus a été répandu pour annoncer ces différens projets, qui ont déjà un commencement d'exécution.

Le 13 août, un calvaire a été érigé à Hautmont, près Maubeuge. M. le maire d'Hautmont avoit lui-même invité les habitans à concourir à l'éclat de la cérémonie. La veille et le matin du jour, on fit partir des boîtes. Beaucoup d'habitans des environs vinrent ce jour-là à Hautmont. La procession commença après vêpres. Les jeunes filles étoient vêtues de blanc et en voiles. Les jeunes gens traînoient le char qui portoit le christ. Le maire et le conseil municipal marchoient derrière le char. La marche étoit fermée par quinze prêtres voisins. Arrivé au calvaire, M. le curé prononça un discours sur l'objet de la cérémonie. Tout se passa avec beaucoup d'ordre, malgré l'affluence qui étoit considérable.

Un petit livre publié par M. Lefoulon, curé de Montfleurs, diocèse du Mans, contient un exercice pour la messe, une notice sur l'*union chrétienne* qu'il a établie, des prières et des cantiques. Nous avons parlé de l'*union chrétienne* dans notre Numéro du 6 février dernier, en répondant à quelques attaques d'un journal irréligieux. L'œuvre de M. le curé de Montfleurs n'a rien de suspect; elle est purement religieuse, elle n'a pour but que de porter à la piété. Aussi M. le curé n'a pas craint de prévenir l'autorité civile de ce qu'il faisoit. Un pieux prélat approuve et encourage cette dévotion. On trouvera dans la notice l'organisation de l'*union chrétienne*; son but est d'augmenter la dévotion au Sacré-Cœur. Les associés portent une médaille pieuse qui leur rappelle incessamment l'objet de l'association. M. le curé de Montfleurs engage tous ses confrères à [illegible] cette dévotion. Les médailles [illegible]

[illegible] à Fougères, chez [illegible] et Vannier.

Un des hommes les plus honorables de la magistrature, M. de Trinquelague, premier président de la cour royale de Montpellier, a terminé le 21 août sa longue carrière. Le caractère religieux qu'il a toujours montré nous autorise à insérer ici cette courte notice. Charles-François de Trinquelague, né à Uzès le 29 décembre 1747, fut reçu avocat au parlement de Toulouse, et exerça cette profession au barreau de Nîmes jusqu'en 1784, qu'il succéda à son père comme avocat-syndic d'Uzès. Il siégea à la deuxième assemblée des notables, et eut alors des lettres de noblesse. On dit qu'il étoit désigné syndic-général du Languedoc, lorsque la révolution éclata. Il fut maire d'Uzès, et réclama en cette qualité pour la conservation du siége épiscopal et des établissemens religieux de cette ville. On trouve sa réclamation avec son nom, à la suite d'une adresse des catholiques d'Uzès à l'assemblée nationale, sous la date du 16 février 1790. Ces pétitions en faveur de la religion ne furent pas mieux écoutées que celles que présentèrent à cette époque les catholiques de Nîmes, d'Alais, d'Albi, de Montauban, de Toulouse, de Lautrec, du pays de Comminges, de Châlons-sur-Marne et d'autres villes. Mais la démarche de M. de Trinquelague n'en fait pas moins honneur à son bon esprit et à son zèle.

n Peu après, M. de Trinquelague devint président du tribunal du district d'Uzès. La terreur l'obligea de se cacher; il reprit ensuite ses fonctions d'avocat. A l'époque de la création des cours impériales, il fut nommé premier avocat-général à Nîmes, puis candidat au corps-législatif. Elu en 1815 membre de la chambre des députés par le département du Gard, il vota toujours avec la majorité. Il fit un rapport sur l'anniversaire du 21 janvier, et parla sur la loi du divorce et sur divers autres sujets, mais constamment dans l'intérêt de la religion et de la monarchie.

En février 1816, il fut nommé procureur-général à Pau, puis sous-secrétaire d'état au ministère de la justice jusqu'en janvier 1817, qu'il fut appelé au conseil d'état en service ordinaire, et en avril suivant à la cour de cassation. Réélu à la chambre après l'ordonnance du 5 septembre 1816, il y vota comme en 1815, et fut de la série sortant à la fin de la session. En 1825, il devint premier président de la cour royale de Montpellier. Il se livra entièrement aux devoirs de sa place. A la rentrée de 1826, il prononça un excellent discours, dont nous avons donné des extraits dans ce Journal, Numéro du 29 novembre 1826, tome L. Ce discours étoit la profession de foi la plus noble, la plus religieuse et la plus franche. M. de Trinquelague s'honoroit de pratiquer exactement les devoirs du chrétien. Atteint d'un dépérissement que son grand âge rendoit plus dangereux, il s'est préparé à la mort, a reçu plusieurs fois les derniers sacremens, et s'est éteint à plus de 90 ans, laissant l'exemple d'une vie recommandable aux yeux du monde et surtout à ceux de la religion.

La *Gazette du Bas-Languedoc*, qui lui a consacré un article, parle de lui dans les termes les plus honorables :

« Tout ce qui rend aimable l'homme privé, tout ce qui recommande l'homme public à l'admiration et au respect de ses concitoyens et de la postérité, se trouvoit réuni dans sa personne; la douceur et la bonté du caractère, l'élévation des pensées et des sentimens, une modestie, une simplicité naïve, avec le talent le plus parfait et les triomphes les plus brillans de l'art oratoire, les principes les plus sûrs et les plus prononcés avec la bonne foi et l'indépendance des opinions, des mœurs irréprochables, et la pratique con-

stante de tous les devoirs du chrétien; un tact exquis, une bonne grâce, une majesté de toute sa personne qui séduisoient autour de lui. »

M. Gizzi, précédemment internonce à Bruxelles, est arrivé à Turin, après avoir voyagé à petites journées. Sa voiture, au mauvais état de laquelle il faut attribuer l'accident arrivé au prélat à Marche, a exigé de fréquentes réparations. Il s'est arrêté quelques jours chez M. l'archevêque de Besançon qui l'a accueilli avec toute sorte d'égards, et l'a obligé à accepter son secrétaire intime, pour l'accompagner jusqu'à Turin. M. l'internonce a séjourné huit à dix jours dans cette dernière ville qu'il a habitée autrefois, et où il s'est acquis une haute considération. Il en est reparti le 4 août, pour Rome, où il est sans doute arrivé depuis quelque temps.

Le 17 août, mademoiselle Mathilde Effinger, de Wildegg, personne recommandable par ses qualités, nièce de feu M. l'avoyer de Mulinen, et tenant elle-même aux premières familles de Berne, a fait abjuration de la religion protestante à Soleure. Cette demoiselle a 31 ans, et a fait cette démarche du consentement de son père et de ses frères; elle a perdu sa mère il y a long-temps. Elle doit entrer comme novice dans le couvent des dames du Sacré-Cœur, à Montet. On assure que la démarche de mademoiselle Effinger n'a point été mal vue à Berne, et que plusieurs de ses amies l'y ont encouragée, et continuent à lui témoigner leur attachement.

Des thèses de théologie ont été soutenues à l'Université catholique de Louvain, du 17 au 20 juillet dernier. Ces thèses qu'on a bien voulu nous faire passer embrassent une grande variété d'objets. On y traite de la révélation et de ses preuves, de l'Ecriture et de quelques difficultés qui y sont relatives, de différens points de théologie, de critique ou d'histoire ecclésiastique, etc. On y réfute les protestans, et Bayle, Van Espen, Febronius. On y défend surtout l'autorité du Saint Siége, et on y condamne l'abus des doctrines gallicanes. Les soutenans étoient MM. Renders, Beghin, de Teinmerman, Heymans, Bogaerts, Tanghe et d'Hollander, tous prêtres de divers diocèses de Belgique. Toutes les thèses sont visées par M. l'abbé de Ram, recteur; elles étoient présidées par quelqu'un des professeurs de la faculté. Les évêques de Belgique étoient venus ajouter par leur présence à l'éclat de ces thèses.

Nous avons souvent flétri le stupide vandalisme des révolutionnaires Espagnols, cet amour de la destruction, ce désir impie d'effacer du sol ensanglanté du royaume catholique toutes les traces de la vieille foi, toutes les marques de son antique gloire. A ces hommes nouveaux il ne faut rien qui rappelle le passé; ils ont la prétention d'être créateurs, et ils ne savent qu'amonceler des ruines et des cadavres. Un Français, distingué par ses talens, va publier des mémoires historiques sur la destruction des monumens des arts en Espagne, et imprimer le sceau de l'ignominie sur le front des iconoclastes modernes. Dans le nombre, il n'oubliera point ceux qui ont violé les sépultures des rois d'Aragon, et porté sur le bûcher les ossemens de ces princes, renfermés encore dans leurs armures rouillées; il n'oubliera point, à ce qu'il nous annonce, les dévastateurs de l'Escurial, les bandits de Saragosse et les démolisseurs de Barcelonne... Barcelonne!! c'est dans cette grande ville que les spoliateurs de la bande noire catalane ont surtout organisé leur système. Ailleurs, des frénétiques se sont rués,

il est vrai, couru des églises, contre des tableaux et des livres, le marteau et la torche à la main, mais aussi leur crime a été passager. Dans la capitale de la Catalogne, au contraire, leur marche a été régularisée. Ils agissent selon des réglemens, ils ont une junte qui préside aux démolitions (*junta de derribo*), et ce qu'ils ont commis en 1836, ils vont le continuer cette année. *Nous ne voulons plus de moines, donc il ne nous faut plus de cloîtres.* C'est ainsi que les journalistes de Barcelonne nous répondoient alors que nous nous élevions contre la destruction de ces monumens. Aujourd'hui ils disent d'abord que c'est *pour donner de l'air* à Barcelonne, pour former des places et ouvrir de nouvelles rues. Ils ajoutent ensuite qu'il faut démolir promptement les monastères de Saint-Augustin, de la Merced, de Sainte-Monique, des Carmes, des Capucins, des Trinitaires, de Saint-François-de-Paule, de Saint-François-d'Assise, des Agonisans, et les colléges qui étoient dirigés par les religieux, *afin de procurer du pain* (nous traduisons) *aux malheureux ouvriers qui en manquent.* Ainsi, la révolution a fait si bien qu'il faut démolir les plus grands édifices de Barcelonne pour fournir aux plus pressans besoins de la population de cette ville... Les infortunés trouvoient autrefois des secours abondans et des consolations dans les monastères; aujourd'hui on les dirige, armés de pics et de haches, contre ces saintes demeures. La révolution l'ordonne; il faut que le peuple devienne vandale, sacrilége; qu'il renverse les temples et les autels; qu'il brise les sépultures, ou qu'il meure dans les tourmens de la faim. Ses amis ne lui laissent que cette horrible alternative... (*Gazette du Languedoc.*)

POLITIQUE.

Sous mille rapports, le choléra est des venu quelque chose de si grave, qu'il ne sauroit être hors de propos de recueillir et de rectifier toutes les idées qui peuvent se rattacher à ce redoutable fléau. D'après l'extension qu'il a pris en Europe, et vu le grand nombre de lieux où il a déjà sévi, il ne devroit plus être nécessaire, assurément, de combattre les préjugés populaires qui, en diverses occasions, l'ont attribué à des empoisonnemens de rivières et de fontaines publiques. Car ce n'est pas une médiocre honte pour un siècle auquel on donne toute sorte de beaux noms, que d'en être encore là pour les lumières et l'avancement. La seule pensée qui ne soit pas absurde sur ce point est celle des hommes de révolution, auxquels le choléra paroît aussi bon que toute autre chose pour en tirer du désordre, des perturbations et de l'anarchie. Mais quant aux esprits qui poussent la crédulité jusqu'à s'en prendre aux empoisonneurs d'eaux et d'alimens, véritablement on ne sait comment les classer, ni quel nom leur donner.

Cependant le nombre en est grand parmi le peuple, puisque les exemples de Paris et de Madrid, qui ont si justement révolté la raison des gens sensés, n'ont pas empêché que le même genre de folie ne se reproduisît tout récemment à Naples et en Sicile. D'où il faut conclure que c'est un danger contre lequel on ne sauroit assez se prémunir en éclairant le peuple sur une absurdité qui a fait et peut faire encore tant de victimes.

Ici ce n'est pas seulement l'intérêt des classes éclairées qui parle, c'est aussi celui des individus grossiers que leur ignorance rend susceptibles de recevoir ces stupides impressions. Les médecins leur recommandent, ainsi qu'aux autres, le calme et la sérénité de l'ame, comme le plus sûr et le plus efficace préservatif du choléra. Ce n'est donc pas se mettre en bonne disposition pour échapper à ce fléau, que de commencer par des transports de fureur, par des exaspérations et des actes de violence comme ceux qui mettent le peuple hors

de lui-même contre les prétendus empoisonneurs de puits et de fontaines, sur lesquels sa colère se décharge. Il est à présumer qu'il meurt plus de monde de ces accès que de la main des insensés qui croient punir les auteurs imaginaires de leur mal.

Un autre préjugé populaire qu'il seroit bien important de faire tomber, c'est celui qui tend à accréditer l'idée que le choléra n'est pas seulement d'un caractère épidémique, mais contagieux. Nous devons encore rappeler à ce sujet qu'une des prescriptions les plus recommandées par les hommes de l'art, est de conserver autant que possible une pleine confiance et une parfaite sécurité d'esprit. Ce point essentiel, les personnes religieuses sont celles qui l'observent le mieux, parce qu'elles s'adressent à la vraie source des secours et des remèdes, à la seule qui *puisse* donner du calme et de l'assurance. Celles-là choisissent la bonne part et le bon moyen de conserver la sérénité d'ame que les médecins indiquent comme le meilleur des préservatifs. Mais il faut aussi songer à ceux qui ont le malheur de n'avoir pas la même ressource, et s'adresser à leur raison faute de pouvoir s'adresser à leur foi. Voici donc ce qu'on peut soumettre à leurs réflexions :

Si le choléra étoit contagieux, il n'est pas une ville, et peut-être pas un village de France où il n'eût été porté, transmis et communiqué en 1832. Nulle part les communications ne furent interrompues avec Paris au plus fort de son infection épidémique. Les malles-postes et les diligences ne cessoient de transporter sur tous les points de la province, des personnes et des marchandises. Une partie de la population de la capitale s'éparpilla de tous côtés. Quelques accidens eurent lieu parmi ce grand nombre de voyageurs ou de fugitifs. Mais évidemment cela provint de ce qu'ils avoient emporté avec eux les germes de mortalité qu'ils avoient reçus aux sources de l'épidémie. Autrement les lieux de séjour où ils succombèrent isolément, et les personnes avec lesquelles ils se trouvèrent en contact, auroient gardé les marques du fléau. Il n'en fut point ainsi.

Pendant plusieurs mois, une classe particulière de personnes passa les jours et les nuits au chevet des mourans, dans tous les foyers de l'épidémie. C'étoient les ministres de la religion, les Sœurs et les garde-malades des maisons consacrées à la charité chrétienne. Si la contagion eût régné là où le dévoûment les appeloit, et les tenoit pour ainsi dire cloués à tous les cercueils; nous le demandons, combien d'entre eux eussent pu échapper à tant de coups de faux?

Tout porte à croire qu'il en est du choléra comme de la fièvre jaune de l'Amérique du Nord. On l'a aussi accusée longtemps d'être contagieuse. Mais il a fallu finir par lui retirer ce nom, à force de voir qu'elle ne se communiquoit pas aux populations parmi lesquelles se réfugient et s'entassent quelquefois, au nombre de plusieurs milliers, les habitans des villes où elle sévit. Les réfugiés seuls y succombent lorsqu'ils n'ont pas pris la fuite à temps; et il est sans exemple que ce fléau qui enlève ses victimes encore plus violemment et plus généralement que le choléra, se soit communiqué par voie d'importation, à aucun des lieux où les citadins des villes atteintes vont souvent mourir par centaines. Encore une fois, ce n'est point là le caractère des contagions; c'est celui des épidémies, qui versent leurs influences sur les localités où elles passent, et auxquelles on ne connoit d'autre remède que de ne point se trouver dans le cercle de leur action.

PARIS, 30 AOUT.

M. Blanchet, consul à Barcelonne, passe à Palerme; M. Gauthier d'Arc, consul à Valence, remplace M. Blanchet à Barcelonne; M. Pichon passe d'Oporto à Valence; M. Delaroy de Villeret, de Richemond (États-Unis) va à Oporto; M. Marquié d'Hauterive, de Saint-Yago de

Cuba se rend à Richemond; M. Huber passe du consulat de Leipsick à celui de Jassy; M. de Vaubicourt est nommé consul de Santander, en remplacement de M. Graslin, mis à la retraite; M. de Theis, élève consul, est nommé consul à Leipsick; M. Lebon de la Boutraye, consul à Dublin, est mis en disponibilité, et M. Marcescheau, précédemment consul à Bahia, remplace M. de la Boutraye; M. Coloni d'Istria, élève consul, est envoyé consul à Canée, à la place de M. Fabreguettes, qui passe à Bahia; M. Delaitre, élève consul, remplace à Tifflis M. Rali-Menton, nommé consul à Gibraltar.

— On lit dans le *Journal des Débats* : « Il vient d'être établi une légation à Weimar. M. Polydore de La Rochefoucauld, ancien secrétaire d'ambassade, est chef de cette légation sous le titre de chargé d'affaires. Le grand-duc de Saxe-Weimar est l'oncle maternel de madame la duchesse d'Orléans. »

— M. Dalezac est attaché à l'ambassade de Madrid. MM. Amelin et de la Moricière viennent également d'être attachés aux légations en Grèce et au Mexique.

— Une ordonnance du 25 août autorise le ministre des finances à payer aux États-Unis la somme de 1,022,185 fr. 99 cent. pour complément d'intérêts des quatre premiers termes de la créance de 25 millions.

— Le duc d'Orléans se rendra, dit-on, à Saint-Quentin, le 9 septembre, pour assister au concours d'agriculture.

— C'est vendredi prochain, 1er septembre, que l'administration publie le premier tableau rectificatif des listes électorales et du jury; le deuxième sera publié le 15 septembre, le troisième et dernier le 1er octobre; enfin les listes seront définitivement closes et arrêtées le 20 octobre pour servir pendant toute l'année électorale 1837-1838 aux élections et au jury.

— Nous apprenons avec plaisir, dit le *Courrier Français*, que l'opposition constitutionnelle s'occupe sérieusement de créer à Paris un comité central qui sera chargé de se mettre en rapport avec les comités électoraux des départemens pour diriger et harmoniser les efforts des électeurs patriotes dans l'intérêt du progrès et de la liberté.

— M. le baron Louis est mort à Bry-sur-Marne samedi dernier.

— Le maréchal Clausel a quitté Paris avant-hier.

— MM. Arago et Odilon-Barrot sont partis pour la Hollande.

— La *Gazette de Lausanne* assure que le rappel de M. de Montebello est décidé.

— On écrit de Toulon, le 25 août, que la corvette de guerre la *Diligente* a quitté précipitamment la rade où *elle* étoit mouillée depuis peu de jours. Ce bâtiment va rallier les divisions navales que commandent MM. les contre-amiraux Lalande et Gallois. Le télégraphe transmet successivement à tous les bâtimens de guerre qui arrivent à Toulon, l'ordre de reprendre la mer, et comme les capitaines partent avec des plis qu'ils ne devront décacheter qu'une fois arrivés au large, tout le monde ignore en ville quelle est leur destination.

— Nous lisons dans le *Temps* : « On sait maintenant que la flotte turque, sortie dernièrement des Dardanelles, se dirige sur les côtes de l'Afrique, vers Tunis ou Tripoli. C'est une démarche que, dans les circonstances actuelles, la France ne peut voir avec indifférence; aussi assure-t-on qu'une partie des forces navales qu'elle a sur la Méditerranée a reçu l'ordre de surveiller avec soin les manœuvres du capitan-pacha. »

— Le *Courrier* dit de son côté que le gouvernement français devoit se tenir pour averti des desseins du sultan Mahmoud, qui va lui disputer le droit de traiter avec Abd-el-Kader, car, dans ses plus récentes communications officielles avec sa hautesse, les anciennes protestations pour Alger se sont renouvelées, et il a été dit que *tous les beylicks d'Afrique* devoient être administrés comme celui de Tripoli, *par des pachas* temporaires.

— D'après des nouvelles de Bone du 22, publiées par le *Toulonnais*, l'expédition de Constantine partira du 15 au 20 septembre. Le gouverneur général est toujours à Guelma.

— L'*Eclaireur de la Méditerranée*, qui donne des nouvelles dans le même sens, ajoute que Hadji-Achmet a rejeté les dernières propositions du général Damrémont.

— A la date du 22, il y avoit, soit au camp, soit à l'hôpital militaire de Bone, 1,100 malades.

— Un journal prétend que M. Martin (du Nord) doit bientôt remplacer à l'intérieur M. de Montalivet, qui voudroit quitter le ministère.

— D'après la *Gazette des Tribunaux*, le domaine voudroit interjeter appel du jugement de première instance d'Orléans, qui l'a débouté de sa demande tendant à faire considérer le domaine de Chambord comme apanage.

— M. Jouffroi, qui vient d'être nommé conservateur de la Bibliothèque de l'Université en remplacement de M. Laromiguière, est député du Jura.

— C'est à tort, dit la *Charte de 1830*, qu'on a annoncé que M. Malleval, secrétaire général de la préfecture de police, alloit être mis à la retraite.

— L'Académie de médecine a tenu hier sa séance annuelle. M. Pariset, secrétaire perpétuel, a prononcé l'éloge de Scarpa, célèbre chirurgien italien. Lorsque Bonaparte envahit l'Italie, il exigea un serment à sa nouvelle domination. Scarpa ne voulut pas le prêter, et donna sa démission de doyen de l'Ecole de Pavie. Arrivé dans cette ville, Bonaparte fut fort étonné de ne pas le voir parmi les professeurs qu'on lui présentoit. En apprenant le motif de son absence : « Qu'importe, dit-il, que le docteur Scarpa n'ait pas voulu prêter serment ! Scarpa n'a pas besoin de la Faculté de Pavie, mais la Faculté de Pavie a besoin de lui. Je veux qu'il reprenne sa place. » L'exemple de Scarpa a eu des imitateurs dans ces derniers temps, tandis que le premier non-seul, malheureusement pour notre science médicale, n'a point été imité.

— On parle depuis quelque temps de l'établissement d'un nouveau collége royal pour les quartiers qui s'étendent du faubourg Saint-Antoine aux extrémités de la chaussée d'Antin. Un journal ministériel assure que le projet est renvoyé à l'année prochaine, parce que la ville de Paris n'a pas en ce moment des fonds disponibles pour les constructions.

— Ferrand, arrêté il y a environ deux mois, en débarquant au Havre, pour avoir voulu, disoit-on, attenter à la vie de Louis-Philippe, est monté hier dans une diligence, accompagné de deux gendarmes, chargés de le conduire à Brest, où Ferrand va s'embarquer pour les Etats-Unis.

— La caisse d'épargne de Paris a reçu, les 27 et 28, la somme de 405,771 fr., et remboursé celle de 359,000 fr.

— Le 6 mai dernier, Alphonse Faure, âgé de 15 ans, petit clerc chez M. R..., avoué, fut chargé d'aller changer un billet de 1,000 fr. à la Banque. Il retournoit à son étude quand un voleur, sous prétexte d'alléger son fardeau, lui proposa de l'or à la place de ses écus. Le pauvre enfant, qui le voulut bien, ne tarda pas à reconnoître la fraude dont il venoit d'être victime. Alphonse alla faire, en pleurant, sa déclaration au commissaire de police, et retourna ensuite à son étude. Il dit à l'avoué ce qui venoit de se passer. Mais M. R... prétendit que c'étoit un mensonge, et accusa cet enfant d'avoir détourné l'argent à son profit. Il fit même entendre dans sa plainte que les père et mère d'Alphonse n'étoient point étrangers à la soustraction. Une ordonnance de non-lieu intervint sur cette dénonciation, et depuis l'auteur du vol fut arrêté. Alors les père et mère d'Alphonse Faure ayant attaqué M. R... en calomnie devant la 7e chambre, celui-ci, attendu qu'il avoit agi de bonne foi en dénonçant le vol commis à son préjudice, a été renvoyé de la plainte.

— La Bibliothèque Sainte-Geneviève

fermée le 1er août à cause des vacances, rouvrira le 16 septembre. La Bibliothèque Mazarine, fermée le 15 août, rouvrira le 2 octobre. La Bibliothèque royale et celle de l'Hôtel-de-Ville fermeront le 1er septembre, pour ne rouvrir que le 16 octobre. La Bibliothèque de l'Arsenal fermera le 15 septembre, et rouvrira le 1er novembre.

— Le caissier de MM. Mallet frères, banquiers, s'est tué ces jours derniers, après avoir soustrait 250,000 fr. à cette maison.

— Le préfet de police vient de publier un arrêté concernant le chemin de fer de Saint-Germain; lequel arrêté a été provoqué par une décision du ministre des travaux publics.

— Dimanche dernier, les locomotives du chemin de fer de Saint-Germain ont fait dix fois le voyage, aller et retour compris. Chaque fois elles remorquoient 21 voitures à 48 places. Il en résulte que 18,160 personnes ont été transportées de Paris à Saint-Germain, et de Saint-Germain à Paris. S'il y avoit eu plus de voitures, on auroit pu les remplir; beaucoup de personnes n'ont point trouvé de places.

NOUVELLES DES DÉPARTEMENS.

— M. Lavialle de Masmorel, ancien député, président du tribunal civil de Brives, a été nommé président du conseil général de la Corrèze. M. de Bastard, pair de France, a été nommé président du conseil général de la Loire; et M. Bertrand, ancien député, président du conseil général de la Haute-Loire. M. de La Girandière a été nommé président du conseil général de Loir-et-Cher. M. de Bayenghem, ancien député, a été élu président du conseil général du Pas-de-Calais.

— Le *Courrier du Bas-Rhin* signale une vive irritation produite dans la population pauvre de l'arrondissement de Saverne, par les mesures que l'administration forestière vient de prendre. Déjà les gardes ont été attaqués et maltraités; le garde général lui-même a été menacé.

— Le bagne de Brest renferme, dit-on, en ce moment, 2,850 forçats, et il y en a un grand nombre d'autres à venir des prisons départementales où ils sont déposés.

— M. Fulchiron vient d'annoncer à l'académie de Lyon qu'il instituoit pour l'année 1839 un prix de quinze cents *francs* en faveur de la meilleure histoire de l'industrie des soies de cette ville.

— M. le vicomte de Clermont-Mont-Saint-Jean, ancien officier supérieur de la garde royale, est mort le 9e de ce mois, à Lyon; il étoit âgé de 52 ans.

— Une femme est morte la semaine dernière à Oullins, près Lyon, à l'âge de 102 ans.

— Une fièvre typhoïde fait en ce moment des ravages à Montbrison parmi les militaires. On dit qu'un bataillon du régiment qui y est en garnison a eu 150 malades et a perdu 47 hommes.

— Le chiffre des décès cholériques qui le 24 n'étoit que de 28, à Marseille, s'est élevé le lendemain à 54.

— Le *Sémaphore* du 24 signaloit un remède que, disoit-il, plusieurs docteurs lui assuroient être doué d'une infaillible efficacité contre le choléra, à quelque degré d'intensité que soit parvenue la maladie. Déjà tous les cholériques traités à Marseille avec ce nouveau moyen avoient été guéris. Il ne falloit que prendre en boisson et en lavement une demi-once de charbon végétal réduit en poudre impalpable et délayé dans une certaine quantité d'eau. L'efficacité prétendue de ce remède a bientôt été contestée par l'augmentation des décès. Une lettre aussi d'un chirurgien de l'Hôtel-Dieu de Marseille, qui est insérée dans la *Gazette du Midi*, atteste que les malades traités avec le charbon sont morts quelques heures après leur entrée dans cet établissement. Le signataire de la lettre en question rappelle que ce moyen a été employé sans plus de succès à Paris et à Londres.

— La mortalité continue, à Marseille, parmi les enfans. Le 25, il en est mort

13 du choléra, et 13 de différentes maladies. Le chiffre total des décès s'est élevé ce jour-là à 68.

— On assure que trois décès cholériques ont eu lieu à Manosque.

— L'état sanitaire d'Aix, à la date du 24, étoit toujours excellent.

— Un jeune homme qui venoit de Marseille, est mort il y a quelques jours du choléra à Montpellier.

— On écrit de la Corse que les cas de choléra étant devenus plus nombreux à Livourne, l'intendance sanitaire d'Ajaccio avoit porté à dix jours la quarantaine d'observation imposée en Corse, aux provenances dudit port.

— M. Persil est arrivé à Bordeaux le 24. Le *Mémorial Bordelais* dit que l'ex-ministre de la justice a quitté cette ville, le 26, après avoir reçu la visite de MM. les avocats-généraux des différentes cours, et celle des fonctionnaires de l'hôtel des monnaies.

— D'après un autre journal, M. de Villèle est en ce moment à Bordeaux.

— Nous lisons dans la *Guienne* du 27, que ce jour-là de nombreux habitans de Bordeaux ont donné un charivari à l'un des rédacteurs du *Mémorial Bordelais*, parce que cette feuille avoit prêté son appui à M. Decazes. A onze heures du soir, le rassemblement duroit encore, et des jeunes gens brûloient dans les rues tous les numéros du *Mémorial* qu'ils avoient pu trouver.

EXTÉRIEUR.

NOUVELLES D'ESPAGNE.

Le *Moniteur* ne publie aujourd'hui aucune nouvelle d'Espagne. Le courrier de Madrid du 21 n'est point arrivé hier. Nous lisons dans la *Guienne* du 27 que l'on parloit ce jour-là à Bordeaux de troubles d'une nature très-grave qui auroient éclaté à Madrid le 21.

— Le journal de la junte carliste, le *Jeune Observateur*, dit que le marquis de Sentmanat, le baron de Peramola, don Manuel Milla et le marquis de Villapalma, tous membres de la junte royale supérieure de la Catalogne, sont arrivés à Berga où la junte carliste est installée.

— Des nouvelles de Vittoria du 18 confirment les meurtres commis dans cette ville le 17 par les soldats christinos. Le gouverneur, don Laborio Gonzalez, douze autres officiers et le commandant de la milice nationale ont été tués. Pendant et après ces assassinats, d'autant plus lâches qu'ils ont été commis par des hommes appelés à les empêcher, il n'y a eu, dit-on, aucune émeute dans la ville.

— Le journal ministériel du soir garde le silence sur les affaires d'Espagne. Cependant il est peu croyable que le gouvernement n'ait pas reçu hier ou aujourd'hui des dépêches télégraphiques de Bayonne. Les fonds de la révolution ont baissé à la Bourse. On dit que 77 députés réunis chez M. Arguelles, ont arrêté qu'ils alloient demander aux cortès la déchéance de la régente, la mise en accusation d'Espartero et de beaucoup de généraux, ainsi qu'une levée de tous les Espagnols depuis 16 ans jusqu'à 40, et l'établissement d'un tribunal révolutionnaire.

— L'ambassadeur de la révolution espagnole à Londres, voyant son hôtel rempli d'anciens soldats de la légion anglaise, qui, mourant de faim, venoient réclamer ce qui leur étoit dû par son gouvernement, eut peur et prévint la police. Maintenant son hôtel est surveillé par de nombreux constables.

— Il résulte d'un relevé fait par ordre du parlement anglais que, pendant l'année 1836, le chiffre des crimes et délits pour l'Angleterre et le pays de Galles s'est élevé à 20,984. Il y a eu 449 condamnations à mort, 770 condamnations à la déportation pour la vie, 2,834 condamnations à la déportation à terme. Les emprisonnemens pour six mois et au-dessus se sont élevés à 8,384. 6,182 accusés ont été acquittés.

— A la marée basse, plusieurs barques sont occupées sur la Tamise à vider des sacs de terre et d'argile au-dessus du Tun-

nel, pour former ainsi un dit factice à la rivière, et arrêter les filtrations de l'eau. On fait aussi à terre de grands préparatifs pour retirer au moyen de pompes l'eau du Tunnel.

— La *Gazette d'Augsbourg* publie des nouvelles de Belgrade (Turquie), du 14. Elles portent que de nombreux émissaires anglais qui se sont rendus auprès des Circassiens pour les exciter contre les Russes, n'ont pas reçu l'accueil sur lequel ils avoient compté, et que même un officier anglais qui avoit cherché à tromper les tribus par toutes sortes de manœuvres, n'a trouvé son salut que dans la fuite.

— Les nouvelles de Lisbonne publiées par les journaux anglais sont de nature à faire pressentir le prochain triomphe des partisans de la charte de don Pedro. Après le départ du duc de Terceira et de beaucoup d'autres grands personnages, les ministres, persuadés que le duc, qui avoit quitté Lisbonne avec les chevaux des écuries de la reine dona Maria, s'étoit avant concerté avec elle, ont offert leur démission. Plusieurs journaux de Londres continuent de représenter M. de Bois-le-Comte comme agissant auprès du gouvernement de Lisbonne de manière à irriter ce gouvernement et le peuple contre les Anglais.

— La charte de don Pedro a été proclamée à Pereira, à Monte-d'Or, à Buarcos, à Figueira, à Coïmbre, etc. Le marquis de Saldanha a adressé une proclamation aux Portugais pour les engager à se rallier à lui.

— Le *Standard* du 28 contient une lettre particulière de Lisbonne du 20, qui annonce que le rappel battoit ce jour-là dans les rues, et qu'on s'attendoit à voir bientôt Saldanha arriver avec ses troupes.

— La reine douairière de Naples a quitté Genève pour se rendre à Milan.

— Des lettres de Naples du 15 confirment le rétablissement de l'ordre à Catane, à Syracuse et partout où il y avoit eu des tentatives de désordres. On s'attendoit à voir au premier jour le général del Carretto, envoyé en Sicile avec des pouvoirs extraordinaires, revenir à Naples reprendre ses fonctions de ministre de la police.

— L'intendant de la Calabre intérieure avoit appréhendé dans ces derniers temps une révolte des galériens à Cosenza, et il avoit demandé des troupes au gouvernement pour la réprimer. On y a envoyé 300 hommes; mais jusqu'ici la tranquillité de cette province ne paroît pas avoir été troublée.

— On écrit de Berlin, le 17, que le roi vient chaque jour de Charlottenbourg pour se convaincre lui-même de l'état sanitaire de sa capitale. Depuis quelques jours on remarque une notable *amélioration*.

— L'empereur et l'impératrice de Russie ont quitté la résidence de Tsarskoié-Selo le 12 de ce mois. L'empereur est parti pour les provinces méridionales de l'empire; l'impératrice a pris la route de Moscou, d'où elle se rendra plus tard dans les provinces du midi.

— Le rédacteur de l'*Espérance*, journal d'Athènes, a été condamné, pour offense envers le roi de Grèce, à trois mois de prison et 100 drachmes d'amende.

Le Gérant, Le Besgue.

BOURSE DE PARIS DU 30 AOUT.

CINQ p. 0/0, j. du 22 mars. 110 fr. 55 c.
QUATRE p. 0/0, j. de mars. 101 fr. 80 c.
TROIS p. 0/0, j. de déc. 79 fr. 15 c.
Quatre 1/2 p. 0/0, j. de mars. 000 fr. 00 c.
Act. de la Banque. 2410 fr. 00 c.
Bons du Trésor. 0 0/0.
Rente de la Ville de Paris. 000 fr. 00 c.
Oblig. de la Ville de Paris. 1147 fr. 50 c.
Quatre canaux. 1205 fr. 00c.
Caisse hypothécaire. 795 fr. 90 c.
Rente de Naples. 98 fr. 90 c.
Emprunt romain. 100 fr. 7/8
Emprunt Belge. 000 fr. 0/0
Emprunt d'Haïti. 360 fr. 0/0
Rente d'Espagne 5 p. 0/0. 20 fr. 1/2.

PARIS. — IMPRIMERIE D'AD. LE CLERE ET Cᵉ,
Quai des Augustins, 35.

L'AMI DE LA RELIGION paroît les Mardi, Jeudi et Samedi.

On peut s'abonner des 1er et 15 de chaque mois.

N° 2858.

SAMEDI 2 SEPTEMBRE 1837.

PRIX DE L'ABONNEMENT

	fr. c.
1 an.	36
6 mois	19
3 mois	10
1 mois	3 50

SANCTI CAROLI BORROMÆI MONITIONES INSTITUTIONESQUE SELECTÆ (1).

On sait assez, dit l'éditeur, quelles furent les vertus, l'austérité de mœurs, le zèle et la charité de saint Charles Borromée; mais on ignore généralement combien il fut versé dans la connoissance des choses saintes et quels trésors de sagesse étoient renfermés dans cette ame élevée. Il ne fut pas destiné seulement à gouverner l'église de Milan, mais à restaurer l'ancienne discipline et à rappeler le clergé aux règles sévères d'une vie toute ecclésiastique, et il s'acquitta de cette tâche avec un soin et une constance admirables. De là ces six conciles de la province de Milan, qui peuvent être regardés comme le complément du concile de Trente; de là tant de réglemens, d'avis et d'institutions de toute sorte, où il n'y a pas moins de doctrine que de sagesse, et qu'il seroit souverainement utile de connoître et de méditer. On a donc lieu de s'étonner que ces fruits des veilles du saint prélat soient si fort négligés et que peu d'ecclésiastiques en fassent leur profit. Car, quoiqu'il y ait dans ces réglemens et dans ces opuscules plusieurs choses qui ne sont pas applicables à l'état actuel de l'Eglise, on y trouve cependant une ample moisson d'avis et de règles propres à former les jeunes clercs, à instruire les prêtres et à diriger les pasteurs. Il est à regretter aussi qu'on n'ait pas publié parmi nous ses discours et homélies, écrits avec simplicité, mais dictés par un zèle si vif et une sollicitude si paternelle.

C'est ce qui a donné l'idée de publier une collection de ses opuscules, de ses décrets et de ses discours. On les trouve soit dans les actes de l'église de Milan, soit dans le recueil de ses homélies. Le saint tint six conciles de la province de Milan, où furent portés beaucoup de décrets sur la discipline; il tint également onze synodes diocésains pour publier et faire exécuter les décrets de ces conciles. Il faut y joindre beaucoup de mandemens, de décrets, de lettres pastorales, d'instructions pour son clergé, de réglemens pour les conférences, pour les séminaires. Ses homélies furent publiées à Milan en 1747.

L'habile et estimable éditeur, dont nous ne faisons qu'abréger la préface, donne la liste de tous les écrits et opuscules qu'il a fait entrer dans sa collection; ce sont les avis généraux qu'un concile de Milan avoit ordonné de publier dans les synodes, l'instruction pour les prédicateurs, les avis aux confesseurs (ces trois ouvrages sont ici en entier), les règles pour les sacremens, le petit livre sur la propreté des églises et de tout ce qui tient au culte divin, l'instruction pour les conférences sacerdotales, le modèle pour dresser l'état d'une paroisse, les règles des Oblats, celles des séminaires, la méthode d'examen pour

(1) 2 volumes in-18; le premier est en vente. Prix, 2 fr. et 2 fr. 50 c. franc de port. A Soissons, chez Arnoult; et au bureau de ce Journal.

les séminaires, des avis pour l'ordre du chant, un choix de discours, et enfin les *Nuits vaticanes*, qui sont des entretiens dans une académie formée à Rome par le cardinal Borromée, sur des sujets moraux et philosophiques.

L'éditeur a choisi dans ces différens écrits ce qui lui a paru le plus utile. Il a mis à la tête de chacun un petit avis pour en expliquer l'occasion et l'objet. Sa préface générale surtout est fort remarquable; elle est écrite avec goût. L'idée de la collection et son exécution sont également dignes d'un ecclésiastique aussi judicieux que zélé. L'auteur a voulu garder l'anonyme; seulement sa préface est signée L. Cette initiale, et la circonstance que l'ouvrage est imprimé à Soissons, et par ordre de M. l'évêque de cette ville, peuvent servir à faire connoître l'auteur, qui remplit depuis long-temps dans ce diocèse une place importante.

ANNALES DE PHILOSOPHIE CHRÉTIENNE,
PAR M. BONNETTY.

Ce recueil qui paroît depuis sept ans est destiné à faire connoître tout ce que les sciences humaines renferment de preuves et de découvertes en faveur du christianisme. Nous annonçâmes cette entreprise dans notre numéro du 12 octobre 1830, tome LXV. Depuis nous en avons encore parlé numéro du 5 juillet 1832. Le but honorable que se propose l'auteur principal, et l'intérêt de plusieurs des articles de son recueil, nous engagent également à y revenir.

Les *Annales* paroissent à la fin de chaque mois par cahier de 80 pages. Elles forment tous les six mois un volume auquel est jointe une table générale. Outre les articles du rédacteur principal, il reçoit des articles d'ecclésiastiques et de savans, tant de Paris que des provinces. Le recueil se compose actuellement de quatorze volumes. Tous les six mois l'auteur donne l'état du nombre de ses abonnés. Il en avoit à la fin de juin 648, dont 71 en pays étranger. Le prix de la souscription est de 10 fr. 50 c. pour six mois, et de 20 fr. pour l'année.

L'auteur n'admet point de politique dans son recueil. Il ne donne que quelques nouvelles relatives aux sciences. Mais il rend compte des ouvrages qui traitent des sciences ou de la littérature dans leurs rapports avec la religion. Il donne des articles de recherches ou de critique sur différens sujets qui peuvent intéresser la religion plus ou moins directement. Nous aurions plusieurs articles remarquables en ce genre à citer dans le dernier semestre, mais ne pouvant nous étendre ici, nous nous bornerons à parler du dernier cahier où nous trouvons des articles de critique qui méritent d'être distingués.

Le premier est un examen des neuf livres de Sanchoniaton, traduits par Philon de Byblos, qu'un Allemand, M. Wagenfeld, prétend avoir découverts en Portugal, et qu'il a publiés dernièrement. Cette découverte annoncée par les journaux a fait du bruit. Quelques savans l'ont niée hardiment, d'autres ont manifesté des doutes. M. Séguier de Saint-Brisson, de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, a voulu tirer la chose au clair, et a fait sur la nouvelle édition une foule de remarques qui constatent l'imposture. D'abord M. Wagenfeld prétend avoir trouvé le manuscrit en Portugal, dans une

ville appelée Maranhao, que personne ne connoît. Plusieurs Portugais, entre autres M. le vicomte de Santarem et le bibliothécaire de Porto, regardent la découverte comme une fable.

Un examen attentif du volume de M. Wagenfeld a confirmé M. Séguier dans la même idée. Il y signale une foule de fautes qui n'annoncent pas un helléniste habile ni un traducteur intelligent. De mauvaises constructions grecques, des fautes sur l'emploi des articles et des prépositions, des erreurs historiques, et tout cela dans un petit nombre de pages, suffisent pour montrer la supposition. Essayer de reconstruire un historien qui se perd dans la nuit des temps, dans un idiome avec lequel on n'est point familiarisé, c'est, dit M. Séguier, une entreprise qu'on ne sauroit qualifier.

Cette courte dissertation du savant académicien renverse entièrement la folle prétention du faussaire allemand.

Une dissertation de M. Drach sur Isaac et sur les paraboles et les allégories des rabbins, tend à montrer que les dogmes fondamentaux de l'Eglise étoient renfermés dans les traditions de la synagogue. Il y a beaucoup d'érudition rabbinique dans ce morceau qui doit être suivi de quelques autres du même genre.

M. Bonnetty remarque un nouveau système des ennemis du christianisme; c'est de prétendre que le christianisme vient de l'Inde, que sa doctrine est plus épurée que la religion orientale, mais que son origine est tout humaine. Cette idée née en Allemagne a été importée récemment en France; on la trouve répandue dans la traduction de Creuzer, par M. Guigniaut, dans le *Voyage aux Indes* de Jacquemont, dans l'*Abrégé de géographie* de Balbi, etc. M. Bonnetty se propose de montrer au contraire que l'étude des traditions orientales peut servir à confirmer les croyances chrétiennes. Il se servira pour cela d'ouvrages manuscrits de missionnaires jésuites, les Pères de Prémare et de Bouvet, manuscrits qu'on vient de trouver à la Bibliothèque Royale. L'auteur cite à ce sujet les travaux de M. de Paravey, de M. Riambourg, mort l'année dernière, de M. l'abbé Sionnet. Celui-ci, qui est un collaborateur de M. Bonnetty aux *Annales*, a déjà publié un *Essai sur l'époque de l'entrée des Juifs en Chine*, et l'on annonce d'autres recherches de ce studieux ecclésiastique.

Ce peu que nous venons de dire du dernier numéro des *Annales* suffit pour montrer quel est l'esprit et le but de ce recueil auquel coopèrent des hommes distingués. Il est heureux dans l'état actuel des sciences, et au milieu de ce mouvement qui porte tant de jeunes littérateurs vers les recherches historiques, que des hommes sages, calmes et exercés se présentent pour combattre le penchant aux nouveautés, pour rectifier des idées hasardées et pour convertir en preuves du christianisme les observations de quelques modernes sur l'histoire et les mythologies indiennes. C'est déjà ce qu'a exécuté avec succès le docteur Wiseman dans la septième de ses conférences dont nous avons rendu compte en novembre dernier.

Nous pourrons quelquefois emprunter aux *Annales* des extraits de ses dissertations les plus utiles.

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

ROME. — L'incertitude de ces jours derniers sur les causes qui avoient altéré l'état sanitaire de la ville s'est changée malheureusement en une certitude douloureuse. Les médecins, qui étoient divisés jusqu'ici sur la nature de la maladie dominante, sont unanimes aujourd'hui pour dire que beaucoup de cas présentent le caractère du choléra, quoique d'autres ne soient que la fièvre algide pernicieuse, qu'on peut guérir par le quinquina.

Cette réunion de maladies a dû augmenter le nombre des malades et des morts, ce qui a causé quelque agitation parmi le peuple et exigé de la part du gouvernement des mesures extraordinaires qui auparavant auroient paru intempestives et prématurées, et auroient effrayé les esprits.

Jusqu'ici d'ailleurs le caractère du choléra qui s'est manifesté à Rome s'est montré beaucoup moins dangereux que dans d'autres capitales. Le jour où il a été le plus fort, il y a eu 132 cas et 53 morts. Les jours suivans il y a eu diminution. Moins de cas foudroyans et plus de malades en traitement font espérer que la maladie est sur son déclin. La largeur des rues et la grandeur des places, qui laissent l'air circuler librement, une population dispersée sur une grande surface, les mesures de prévoyance prises par le gouvernement, les secours donnés aux pauvres, sont des motifs de rassurer les esprits; et en effet le peuple se montre tranquille et plein de confiance en Dieu et dans la protection de la sainte Vierge.

PARIS. — M. l'abbé Lacroix, qui vient d'être nommé à l'évêché de Bayonne, appartenoit précédemment à la compagnie de MM. de Saint-Sulpice. Il étoit depuis douze ans supérieur du grand séminaire de Rodez et grand-vicaire du diocèse. Il jouissoit d'une grande considération dans la ville, et étoit le directeur de plusieurs personnes pieuses. Il donna sa démission l'année dernière et se retira à Toulouse, où il exerce les modestes fonctions de directeur d'une communauté de religieuses. M. l'évêque de Bayonne l'a proposé au gouvernement pour lui succéder. Le ministère a accédé à la demande du prélat. M. l'abbé Lacroix, qui est dans la force de l'âge, portera à Bayonne l'habitude et l'expérience de l'administration, et pourra rendre long-temps des services au diocèse.

On avoit paru sentir tout ce que le fronton du Panthéon avoit d'injurieux à la religion, et même d'impolitique et de révolutionnaire, et on avoit refusé d'abord de le découvrir; mais les artistes ont crié, et on a fait plus d'état de leurs plaintes, réelles ou affectées, que des représentations des esprits les plus sages. Les égards pour un artiste l'ont emporté sur ce qui étoit dû à la religion, à la morale et au bon ordre. Les toiles qui couvroient le fronton sont levées, et les amis de la piété seront obligés de baisser les yeux devant cette profanation affectée d'un monument que la religion avoit bâti et qu'elle réclame.

Lundi dernier, les coiffeurs de Paris ont fait célébrer à Saint-Eustache une grand'messe pour leur fête patronale, la saint Louis, qu'on avoit renvoyée à ce jour-là. Ils y ont assisté en très-grand nombre, et en bonne tenue. M. le curé leur a adressé un petit discours. C'est la première fois que les coiffeurs ont repris l'ancien usage.

D'autres professions le suivoient depuis long-temps. Ainsi les jardiniers font célébrer annuellement dans plusieurs églises, et notamment à Saint-Sulpice, une messe solennelle

le jour de saint Fiacre, leur patron.

Les distributions de prix se font en ce moment dans les écoles des Frères. Dimanche elles ont eu lieu pour l'école d'adultes tenue par les Frères du quartier Saint-Sulpice. Un adjoint du maire présidoit, et un inspecteur, M. Godard de Saponay, a prononcé un discours, où il a parlé convenablement des soins et du zèle des Frères. Mais les ouvrages exposés en parloient beaucoup mieux encore. On y voyoit des exemples d'écriture des élèves, des dessins d'art et d'architecture qui annoncent dans les jeunes gens du goût, de l'aptitude et du talent. Ces ouvrages étoient en assez grand nombre; l'école mutuelle en avoit fort peu. Il est à remarquer que la plupart de ces élèves ont de 18 à 25 ans; plusieurs montrent d'heureuses dispositions, et le zèle des Frères à les instruire mérite toute sorte d'encouragemens.

Mercredi dernier, il y a eu une autre distribution de prix pour l'école d'enfans tenue par les Frères dans le 12e arrondissement. Elle a été présidée par M. le curé de Saint-Etienne, qui a montré dans un fort bon discours les avantages d'une instruction dirigée par la religion. Plusieurs ecclésiastiques et des laïques distingués assistoient à cette séance. Les ouvrages exposés ont fait honneur au travail des enfans. On a exécuté divers morceaux de musique, et la séance a intéressé à la fois les enfans, les familles et les autres personnes présentes qui comprennent l'heureuse influence de la religion sur l'instruction de la jeunesse.

Une autre distribution de prix a eu lieu la semaine dernière pour l'école de la rue Vanneau, faubourg Saint-Germain. Les écoles des Frères dans ce faubourg ne sont point à la charge de la ville; elles sont soutenues par des dons volontaires, et surveillées seulement par MM. les curés et par des hommes honorables et animés d'un excellent esprit. Les mairies, les bureaux, les comités n'interviennent point là, et les Frères jouissent de toute la latitude qu'ils méritent par leur dévouement. Il seroit à désirer qu'il en fût de même partout ailleurs, et que l'on comprît bien qu'il n'y a rien de mieux à faire que de s'en rapporter au zèle des Frères pour une foule de détails. Les motifs de religion qui les font agir les rendent dignes de toute confiance. Ils ont en outre pour eux l'expérience, l'habitude de l'enseignement, la connoissance de ce qui convient le mieux aux enfans; toutes choses qui manquent nécessairement aux employés des bureaux et autres agens de l'administration.

On a tout lieu d'espérer que le choix qu'a fait M. l'évêque de Coutances pour Siouville sera heureux pour cette paroisse, et y fera cesser de tristes divisions. M. l'abbé Viel, vicaire de Cherbourg, étoit très-propre pour cette mission. Ses talens, sa sagesse et son zèle feront échouer le petit complot de quelques meneurs. Il est établi à Siouville depuis le samedi 19. Une lettre de lui, publiée par quelques journaux, montre qu'il est plein de courage et de confiance; nous ne la répétons point, parce que nous avons déjà fait connoître le véritable état des choses à Siouville. On avoit un peu exagéré dans le premier moment le scandale de la défection. Il ne paroît pas d'ailleurs que le ministre protestant de Cherbourg puisse exciter beaucoup de craintes.

Indépendamment des autres réflexions qu'on pourroit faire sur la triste échauffourée de Siouville, on pourroit demander si un ministre protestant peut légalement prêcher en public les doctrines de son culte au milieu d'une population catholique et sous l'empire des lois qui défendoient [illegible]

festation extérieure de leur culte dans le lieu où se trouve une population protestante peu considérable. Si cela étoit licite, où seroit la charte, qui assure *égale protection* à tous les cultes reconnus par l'état? Il n'y auroit plus de *protection* égale, si le culte de la majorité n'obtenoit pas du gouvernement ce qui seroit accordé aux cultes dissidens de la minorité.

Pour achever de juger ce qui s'est passé à Siouville, que diroit-on si un évêque envoyoit un de ses prêtres prêcher publiquement dans une commune protestante? Ne l'accuseroit-on pas d'empiéter sur les droits d'un autre culte? Que diroit-on d'un maire qui, par caprice ou par humeur, refuseroit les clés du temple au ministre envoyé par le consistoire protestant? Quels cris contre cet acte illégal et arbitraire! Le moins qui arriveroit à ce maire audacieux, ce seroit d'être destitué. Celui de Siouville est toujours en place.

Le tribunal de Bourganeuf vient de rendre un jugement qui intéresse les fabriques. Madame de Maumont jouissoit dans l'église de Sainte-Feyre, département de la Creuse, de deux chapelles, l'une dite du Rosaire, et l'autre de Sainte-Anne, et d'un banc placé dans le sanctuaire, près la porte de la sacristie. Cette jouissance avoit été accordée à cause des grandes libéralités faites autrefois par les seigneurs de Sainte-Feyre à la paroisse. Mais les fabriques sont aujourd'hui dépouillées de tout, et ont besoin du produit de la location des bancs et chapelles. La fabrique de Sainte-Feyre a donc réclamé l'application des lois de 1790 et de 1791, qui ont supprimé les droits honorifiques dans les églises. Le 29 mars 1834, elle intenta action contre madame de Maumont, pour qu'elle eût à se désister de sa prétention de jouir gratuitement du banc et des chapelles. La fabrique demandoit en outre 3,000 fr. de dommages-intérêts. Sur les conclusions de M. Fillioux, procureur du roi, le tribunal, après les plaidoiries respectives, a rendu le jugement qui suit :

« Considérant que déjà, par une ordonnance de François Ier, du 24 septembre 1539, il a été interdit, à qui que ce fût, de prétendre à aucuns droits dans les églises ou chapelles, s'il n'étoit fondateur ou patron d'icelles; que ce ne peut donc être qu'à titre de fondateur ou de patron que les auteurs de madame de Maumont ont pu jouir de chapelles dans l'église de Sainte-Feyre; que les actes invoqués par ladite dame de Maumont ne confèrent d'autre qualité aux seigneurs de Sainte-Feyre que celle de fondateur, qualité qui entraînoit uniquement avec elle des droits honorifiques et des priviléges;

» Considérant que les lois des 12 juillet 1790 et 20 avril 1791 ont supprimé et aboli pour toujours tous les droits honorifiques et toutes les distinctions ci-devant attachées, tant à la qualité de seigneur justicier qu'à celle de patron, et notamment le droit exclusif d'entrer dans les églises et chapelles par droit de patronage; et que tous titres, chapelles et fondations autres que les chapelles desservies dans l'enceinte des maisons particulières ont été éteints et supprimés sans retour;

» Considérant que les lois de la révolution ont déclaré propriété de l'état tous les édifices consacrés au culte divin; que, par l'effet de ces lois, tous droits particuliers sur ces édifices ont cessé d'exister; que, postérieurement, le gouvernement ayant remis à la disposition des évêques ces mêmes édifices, sans aucunes charges, ils sont restés affranchis de tous droits anciens, ainsi et de même que le gouvernement les possédoit lui-même;

» Considérant qu'en l'acte de 1758 toutes les parties ont entendu réciproquement considérer comme nulle et sans effet la transaction de 1758; que, si le seigneur de Sainte-Feyre eût entendu que la con-

cession du terrain destiné à la construction de la sacristie et de la tribune devoit être faite aux mêmes conditions que celles exprimées dans l'acte de 1738, il n'auroit pas manqué d'y faire insérer l'obligation, de la part de la fabrique, de faire construire cette tribune dont l'existence ne se trouvoit constatée par aucun acte;

« Considérant que, de l'aveu de madame de Maumont, cette tribune a cessé d'exister depuis plus de trente ans, et que la fabrique de Sainte-Feyre a invoqué la prescription contre les prétentions de madame de Maumont à cette tribune, par défaut d'usage pendant trente ans;

« Considérant que les édifices consacrés au culte sont mis hors du commerce, et par conséquent se trouvent imprescriptibles; que, dès lors, madame de Maumont, bien qu'elle ait pu posséder de bonne foi, ne peut conserver le banc dont elle jouit depuis un temps immémorial dans le sanctuaire de l'église de Sainte-Feyre;

« Le tribunal condamne madame de Maumont à se désister des chapelles, banc et tribune qu'elle prétend avoir droit d'occuper exclusivement dans l'église de Sainte-Feyre, dit qu'il n'y a lieu de faire droit à la demande en dommages-intérêts formée par la fabrique. »

Le conseil municipal de Lannion, diocèse de Saint-Brieuc, a rejeté le 16 août la demande qui lui étoit faite de livrer aux protestans l'ancien couvent de Saint-Joseph pour y établir leur culte. A Lyon, un colporteur de livres protestans s'est présenté aux bureaux du *Réparateur*, en proposant d'acheter de petites brochures pour *une bonne œuvre*; mais on l'a sèchement éconduit, quand on a vu que ces brochures étoient dirigées contre l'Eglise catholique; voilà la *bonne œuvre* de ces émissaires. Les journaux de Flandre signalent de nouveau les mêmes manœuvres. Des agens de la Société biblique répandent dans les campagnes des Bibles et des nouveaux Testamens traduits, dont il est bien permis de se défier.

Trois jeunes gens de Moyencourt, diocèse d'Amiens, ont comparu le 20 août en police correctionnelle à Amiens, pour avoir troublé une procession. L'un d'eux, nommé Duneufgermain, refusa de se découvrir devant la procession du saint Sacrement, et répondit au curé qui lui faisoit des représentations : *Passez votre chemin, ma conduite vaut mieux que la vôtre.* Ils firent du bruit dans un cabaret quand la procession passa. Quelques témoins disent même que la procession fut obligée de se détourner. A l'audience, le curé, M. Lesobre, a déposé avec beaucoup de modération. Duneufgermain, interrogé pourquoi il ne s'étoit pas découvert, a répondu qu'aucune loi ne l'y obligeoit, et que c'étoit son opinion. M. de Dounemont, substitut du procureur du roi, a soutenu la prévention. Duneufgermain a été condamné à douze jours de prison, et ses co-prévenus à huit.

Un calvaire élevé aux frais des habitans, excités par l'exemple et le zèle du curé, a été érigé le dimanche 27 août à Barlin, canton d'Houdain, diocèse d'Arras. La cérémonie a été magnifique et imposante; l'immense concours de peuple n'a pas nui au recueillement. Quoique le trajet de l'église au lieu désigné fût long, tout s'est passé avec ordre, et le chant seul des psaumes et des hymnes interrompoit cette marche silencieuse. La plupart des curés du canton étoient venus prendre part à la cérémonie. Le discours a été prononcé par M. Baláoine, curé de Saint-Léger. On aime à voir les insignes de notre rédemption reparoître dans beaucoup de paroisses du diocèse d'Arras.

M. l'abbé Péconnet, curé de Saint-

Michel à Limoges, est mort le 11 août dernier. Né en 1761, il s'étoit destiné à l'état ecclésiastique, et eut l'avantage de faire ses études au séminaire Saint-Sulpice, à Paris, sous M. Emery. Il profita heureusement des leçons et des exemples du digne et habile supérieur. Ordonné prêtre en 1786, il revint à Limoges et fut vicaire à Saint-Michel. La révolution le trouva ferme dans ses principes. Il exerça quelque temps le ministère en secret, bravant les périls pour rendre service. Dénoncé par des misérables, il fut obligé de se retirer en Suisse, où il attendit la fin de la tourmente.

De retour à Limoges, il reprit modestement ses fonctions de vicaire à Saint-Michel. Il se livroit à l'instruction de la jeunesse, et ses soins ne furent pas perdus pour plusieurs. Nommé supérieur général des Filles de la Croix, sa direction sage et éclairée fut très-utile à cette congrégation naissante. Appelé à la cure de Saint-Michel en 1820, sa charité ne connoissoit point de relâche. Les infirmités seules purent arrêter les efforts de son zèle. Depuis deux ans surtout, il étoit en proie à des maux physiques qui influèrent sur le moral. Ses funérailles ont été moins imposantes encore par l'éclat et la pompe que par les regrets de ses paroissiens.

Une lettre anonyme, insérée dans le *Journal de Liége* des 5 et 6 août, contenoit contre M. l'évêque de cette ville les imputations les plus fausses. On supposoit que le prélat exigeoit que dans ses visites pastorales on lui rendît les plus grands honneurs; il vouloit, disoit-on, qu'on allât au-devant de lui en cavalcade, que toutes les autorités allassent le recevoir sur les limites de la commune, que tout fût garni de verdure, de fleurs et de guirlandes; faute de ces démonstrations, les curés étoient excommuniés ou destitués. Le luxe pour les repas étoit surtout recommandé, des vins fins devoient paroître sur la table. Sans cela, le curé essuyoit des affronts ou des réprimandes, et on en citoit des exemples. Enfin, cette lettre étoit un tissu de calomnies que leur accumulation seule rendoit suspectes. Il étoit évident que l'auteur n'avoit pu être trompé sur tant de circonstances à la fois, et que cette lettre étoit une invention de cette presse ennemie qui cherche par tous les moyens à noircir et à diffamer le clergé, et qui, pour atteindre ce but, ne recule devant aucune imposture.

Toutefois le clergé du diocèse n'a pas voulu rester muet devant tant de calomnies. La lettre citée indiquoit nommément le canton de Tongres. Le curé-doyen de Tongres, M. Reinarts, dans une lettre du 16 août, adressée au *Journal de Liége*, relève plusieurs faussetés du calomniateur. Il est faux que le prélat exigeât des cavalcades, que toutes les autorités dussent aller au-devant de lui sur les limites de la commune, que tout dût être paré de verdure et de fleurs, que des repas fastueux, des vins délicats fussent de rigueur, qu'il y ait eu des curés destitués ou excommuniés pour avoir manqué à ces recommandations.

Au contraire, dit le curé de Tongres, M. l'évêque, dans son mandement pour la visite, recommandoit la simplicité dans les dîners. Aucun curé n'a essuyé de reproches pour n'avoir pas été assez magnifique dans les repas ou dans les décorations extérieures. Encore moins y a-t-il eu des brouilleries, des querelles et des excommunications. Le curé de Tongres, qui avoit accompagné le prélat dans trente églises ou chapelles du canton, n'y avoit rien vu de semblable. Vingt-huit curés, vicaires ou chapelains du canton ont confirmé par leur témoignage cette lettre du curé de Tongres. Du moins le *Journal de Liége* a inséré cette réponse.

Il est bien entendu que ce *Journal*

de *Liége* est tout-à-fait différent du *Journal Historique et Littéraire* de Liége que nous citons souvent, et qui est dans un excellent esprit.

Le 27 juin dernier, le conseil d'état du canton de Vaud invita le clergé catholique à se conformer à une décision de septembre 1830, portant que si, d'après le rapport fait au conseil d'état par le département de l'intérieur, on ne voyoit rien dans un mandement qui sortît du cercle des fonctions ecclésiastiques, le conseil d'état déclareroit qu'il ne s'oppose point à la publication; mais que, dans le cas contraire, il la défendroit. Cet avis ayant été communiqué à M. l'évêque de Lausanne, le prélat réclama par une lettre du 15 juillet.

Il y déclaroit n'avoir point eu connoissance de l'arrêté de 1830. Il ne pouvoit s'empêcher d'y voir une marque de défiance à l'égard du clergé, une entrave au libre exercice du ministère pastoral et une innovation. C'étoit se réserver la faculté d'approuver ou de désapprouver la doctrine de l'Eglise; c'étoit permettre aux pasteurs de parler à leurs ouailles, ou leur imposer silence; mesure injuste par laquelle l'autorité civile sort de ses attributions, mesure odieuse sous un gouvernement constitutionnel, condamnée par le Saint-Siége dans les articles de Baden, et à laquelle les catholiques ne sauroient se soumettre. Le gouvernement de Genève avoit élevé dans le temps la même prétention, mais on lui avoit fait comprendre qu'on ne pouvoit y souscrire. S'il s'agissoit seulement d'un acte de déférence, l'évêque consentiroit à envoyer un exemplaire de ses mandemens, sans contracter là-dessus aucune obligation pour lui ou pour ses successeurs, et encore moins se soumettre à une censure. La publication des mandemens ne souffre aucune difficulté à Genève, à Neufchâtel et à Fribourg. Le prélat prioit donc le conseil d'état du canton de Vaud de révoquer sa décision; s'il n'en devoit pas être ainsi, ce qui le contristeroit vivement, il ne se laisseroit point abattre, en songeant que l'Eglise grandit par les obstacles et prospère parmi les difficultés.

Ces représentations si sages et si motivées n'ont point arrêté le conseil d'état du canton de Vaud, qui a maintenu le 4 août sa décision du 27 juin. L'usage du *placet*, dit l'*Observateur du Jura*, est une atteinte aux constitutions modernes. Quoi! on parle de liberté, et on rétablit une censure! On regarderoit comme absurde et despotique la censure pour les journaux, et on l'admet pour les mandemens d'évêques! Si une pareille mesure eût été obligatoire dans les premiers siècles, le christianisme eût été étouffé dans sa naissance. Comment des états républicains iroient-ils chercher des exemples dans la conduite des rois absolus?

Le prélat Capaccini, substitut de la secrétairerie d'état pontificale, qui a passé quelque temps à Dresde, comme nous l'avons annoncé, en est parti le 10 août pour Berlin. On ne sait si ce voyage est simplement une promenade d'agrément et de curiosité, ou s'il se rattache à quelque but politique, ou mieux encore à quelque réclamation en faveur des intérêts de la religion catholique, si compromis aujourd'hui dans une partie de l'Allemagne.

POLITIQUE.

Lorsqu'une lutte s'établit entre deux idées dont l'une est bonne et l'autre mauvaise, il y a toujours à parier aujourd'hui pour le triomphe de la dernière. C'est encore ce qui arrive par rapport au fronton du Panthéon. Dans la première chaleur des esprits, on avoit décidé qu'il seroit aussi révolutionnaire que possible. Cela

étoit dans l'ordre et conforme aux circonstances. Mais le temps ayant paru s'adoucir ensuite, on n'auroit pas été fâché d'en profiter pour adoucir également un peu le caractère du monument qu'on avoit voulu élever à l'irréligion et à la révolte. Mais l'artiste qu'on avoit chargé de l'exécution a dit comme M. de Lafayette : *Il est trop tard*, et il a tenu au premier jet révolutionnaire sur lequel on lui avoit donné à travailler.

Dans le conflit qui s'est élevé à ce sujet, la bonne idée étoit du côté des ministres ; et il va sans dire que ce n'est pas celle-là qui a triomphé. Il n'est pas jusqu'au *Journal de Paris*, malgré toutes ses sympathies bien connues, qui ne s'étonne de cette malheureuse concession, faite aujourd'hui sans nécessité aucune, à la corruption et à l'immoralité. Nous convenons qu'il y a de quoi être surpris de voir un gouvernement que la force des circonstances et de l'anarchie ne domine plus, détruire de sang froid et à tête reposée les garanties de son existence, et offrir après coup à l'esprit révolutionnaire, un hommage, un sacrifice et des ovations qu'il ne lui demande point. Mais, après tout, le fronton du Panthéon ne se trouve-t-il pas sur le chemin où nous marchons depuis sept ans ? Est-ce qu'il dépare les faveurs accordées aux protestans, l'église Châtel, le théâtre de dévastation de l'Archevêché, la législation sur la propriété de l'église et des cimetières, et tout cet ensemble de profanations non réparées qui continuent d'attrister les regards, jusque dans le sanctuaire de la justice ?

Non sans doute, les Voltaire, les Jean-Jacques, les Mirabeau, les Manuel ne sont point à leur place sur la façade des monumens consacrés à la religion, et d'où l'on chasse pour eux la divinité. Mais à une époque où le protestantisme s'insinue de toutes parts, on ne sait vraiment quelles raisons alléguer pour combattre l'autre scandale qui nous arrive. Oui, nous le disons très-sérieusement, dans l'ordre des idées qui impriment aujourd'hui le triomphe des principes révolutionnaires, nous ne connoissons rien de plus logique que le fronton du Panthéon.

Jamais peut-être l'aversion contre les gouvernemens légitimes ne s'est montrée plus à découvert et d'une manière plus explicite, que dans cette phrase d'un journal qui passe pour écrire sous l'influence des hommes d'état de juillet : *Ce que nous craignons le plus en Espagne*, dit-il, *c'est le succès de don Carlos.*

Il est difficile, assurément, de rencontrer une circonstance plus favorable que celle-ci pour donner l'idée d'une haine élevée à sa plus haute puissance. Quand on songe à la situation où se trouve l'Espagne dans ce moment, à son état d'anarchie et de conflagration révolutionnaire, aux meurtres qui s'y commettent impunément, à son excès de misère et d'épuisement ; quand on se représente, disons-nous, un pareil tableau de désolation et de ruine, et qu'à la vue de tant de maux, on entend dire que le succès de don Carlos est ce que l'on connoît de plus redoutable, véritablement on ne sait que chercher dans son esprit des images plus noires et plus effroyables. Cependant on nous assure qu'il y a pire que cela ; et ce superlatif de toutes les horreurs dont l'Espagne est le théâtre, c'est le triomphe de la légitimité... Infortunée légitimité ! Non, jamais rien d'aussi fort ne s'étoit dit contre elle.

Au surplus, le journal ministériel que nous citons n'est pas le seul qui passe légèrement sur les maux dont il n'est point personnellement préoccupé. Le gouvernement de Madrid en fait autant. Un mouvement d'anarchie militaire étant venu déplacer M. Calatrava et M. Mendizabal, l'assemblée des cortès s'est mise là-dessus tout en émotion, et a solennellement adressé un beau message à la reine régente, pour lui conseiller de venger sa prérogative outragée, et de ne pas souffrir que des soldats, dont le devoir est d'obéir purement et simplement, se mê-

jugent ainsi de délibérer et d'avoir des opinions. Pendant ce temps-là, ces mêmes soldats, qui ne doivent point délibérer et avoir des opinions, continuoient de mettre à mort les généraux et les officiers supérieurs de Marie-Christine; et dans le message des cortès, il n'en est pas dit un mot, quoiqu'il soit pour le moins aussi grave d'ôter la vie aux chefs de l'armée, que d'ôter des portefeuilles aux ministres. Mais c'est apparemment à l'égard de ces derniers seuls qu'il est défendu aux soldats d'avoir une opinion, puisqu'on ne dit rien de celle qui leur fait tuer leurs généraux, encore bien qu'il faille nécessairement raisonner et délibérer un peu pour en venir là.

PARIS, 1er SEPTEMBRE.

Le ministre plénipotentiaire de S. M. le roi de Bavière a notifié hier au château la mort de S. A. R. le duc Pie-Auguste de Bavière. M. Aston a aussi remis à Louis-Philippe des lettres qui lui confèrent le rang de ministre plénipotentiaire de S. M. la reine d'Angleterre pendant l'absence de lord Granville.

— Le duc d'Orléans qui étoit, comme on sait, au camp de Compiègne, est venu mercredi à Paris, pour assister, dit-on, à un conseil des ministres, où l'expédition de Constantine a été décidée. Le duc d'Orléans en seroit le général en chef. L'entrée en campagne auroit lieu le 15 septembre au plus tard.

— La *Charte de* 1830 annonce que le duc d'Orléans est retourné à Compiègne, et que le duc de Nemours, arrivé hier à Paris, se rendra avec son frère en Afrique.

— M. Vallet-Chevigny, secrétaire du gouverneur d'Afrique depuis 1834, passe au ministère de la guerre en qualité de chef de bureau d'Alger.

— Le duc de Nemours est parti la nuit dernière à minuit pour retourner à Compiègne.

— M. de Salvandy est parti aujourd'hui, accompagné de M. Cousin, pour le camp de Compiègne.

— M. de Salvandy vient d'autoriser les inspecteurs généraux des études à assister aux séances du conseil de l'instruction publique.

— L'Académie de médecine a, dans sa séance publique annuelle, dont nous avons parlé dans notre dernier Numéro, décerné deux médailles, l'une de 1,000 fr., l'autre de 500 fr., à MM. les docteurs Gaulthier de Claubry et Montault, auteurs de Mémoires adressés pour le concours des prix de l'Académie.

— La police a saisi au mois de mai dernier chez le sieur Dauty, marchand d'estampes, rue de la Bibliothèque, et dans des logemens qu'il avoit en ville, un nombre considérable de gravures obscènes et de pierres lithographiques représentant également de honteux sujets. Le sieur Dauty a comparu avant-hier pour délit d'outrage à la morale publique et aux bonnes mœurs, devant la cour d'assises, qui l'a condamné à un an de prison et 500 fr. d'amende. La cour a en outre ordonné que les gravures saisies seroient détruites, et que les dessins existant sur les pierres lithographiques seroient effacés, pour lesdites pierres être ensuite remises au sieur Dauty.

— Le nombre des faillites enregistrées au tribunal de commerce de la Seine pendant le mois, dépasse, dit-on, 50.

— Avant-hier, à sept heures et demie du soir, une explosion causée par le gaz a eu lieu dans la boutique du sieur Prestat, coiffeur, place Saint-Antoine, n° 5. La devanture de la boutique a été entièrement brisée, et les éclats de verre lancés au loin sur la place. La dame Prestat a reçu de fortes contusions et a eu les deux mains brûlées; son mari a été violemment renversé, et un individu qui se faisoit raser a eu les cheveux et les cils brûlés. Une autre personne qui passoit devant la boutique a été blessée à la main droite par des éclats de verre.

— Il y a eu en 1836, à Paris, 1,559 feux de cheminée et incendies.

— La rue de Trévise, qui ouvre une nouvelle communication entre les rues

Rivoire et Richer, sera prochainement terminée.

— Les grandes eaux du parc de Saint-Cloud joueront le 3.

NOUVELLES DES PROVINCES.

M. Taranget, ancien membre du conseil des Cinq-Cents, ancien recteur de l'Académie de Douai, vient de mourir dans cette ville, à l'âge de 85 ans.

— La compagnie des paquebots à vapeur du commerce va établir un service quotidien entre Boulogne et Londres, au moyen d'un nouveau bateau à vapeur en fer; ce bâtiment doit être construit prochainement.

— Du 19 au 25 août, il est entré à Boulogne, venant d'Angleterre, quinze paquebots avec 1,028 passagers, et il en est sorti un pareil nombre emmenant 1,027 passagers.

— Un négociant de Rouen, M. D...., eut la fâcheuse pensée pour diminuer les frais d'envoi d'une somme de 1,200 fr., de faire une petite bourriche qu'il alla porter à la diligence de Neufchâtel, et déclara contenir du poisson. Le port fut fixé à 60 centimes, prix modique sans doute; mais la bourriche malheureusement fut perdue en route, et le tribunal, saisi de l'affaire à la requête de M. D...., ne lui adjugea qu'une somme de 6 fr. pour son poisson, décidant quant au surplus de sa réclamation, que les messageries ne pouvoient garantir que les objets déclarés.

— Le bourg de Briquebec (Manche), patrie du général Lemarrois, vient d'être autorisé à inaugurer sur sa place publique la statue de cet ancien aide-de-camp de Bonaparte.

— La veuve Champagne vivoit dans la misère la plus profonde, par suite, à ce qu'il paroît, de son inconduite. Elle possédoit cependant une petite maison, mais cette maison laissée depuis long-temps sans réparations et tombant en ruines étoit de peu de valeur quant au prix, et n'offroit non plus aucune ressource pour la location. Vers la fin de février dernier, la femme Champagne l'assura pour une somme de 1,700 fr. Un mois après, cette maison fut incendiée. Soupçonnée d'y avoir mis le feu pour toucher le montant d'une assurance fort exagérée, la femme Champagne a comparu devant la cour d'assises de l'Aube, qui l'a condamnée à huit années de travaux forcés. Le nommé Lorichon, son frère, aussi accusé, a été acquitté.

— On lit dans la *Gazette de Metz* du 28 : « Depuis quelques jours on n'entend parler que des ravages produits par les dernières tempêtes; plusieurs personnes ont péri dans les environs de Nancy; beaucoup de communes ont perdu toutes leurs récoltes. »

— D'après la même feuille, la récolte est beaucoup moins abondante dans le département de la Moselle, que celles des années précédentes.

— Un enfant de Saint-Satur (Cher), qui se baignoit dans le canal, poussa tout à coup des cris de détresse. Un vigneron nommé Guillemot, père de quatre enfans, apercevant ce petit malheureux qui se noyoit, n'écouta que son bon cœur, et se jeta à l'eau sans à peine savoir nager. Il a péri victime de son dévoûment, après avoir vu disparoître le pauvre enfant sous les eaux.

— Le 25 août, trois prisonniers condamnés aux dernières assises de Niort, se sont évadés de la prison de cette ville. Pendant que le geôlier étoit absent, ils ont mis sa femme au cachot, et pris, avant de quitter la prison, l'argent et les effets qu'ils ont pu trouver.

— On se rappelle que M. le marquis de Goulaine, qui habite près Nantes, et le sieur Bortais, son garde, étoient poursuivis par le procureur du roi de cette ville, parce que les armes empreintes sur la plaque du garde portoient des fleurs de lis. La chambre du conseil du tribunal de Nantes vient de décider, par une ordonnance, qu'il n'y a pas lieu à suivre contre les prévenus; mais que la plaque demeurera confisquée comme n'étant pas

conforme au modèle prescrit par la loi du 6 octobre 1792 sur les gardes champêtres; lequel modèle porte en tête le mot : *la loi*.

— La *Gazette d'Auvergne* annonce qu'un maître d'écriture de Clermont, M. Vigier-Gaubin, a offert de se charger gratuitement de perfectionner l'écriture de deux élèves des écoles chrétiennes qui auront obtenu à la fin de chaque année les premiers prix de leur classe. Cette proposition qui a été acceptée par l'autorité, ajoute la *Gazette d'Auvergne*, honore le caractère de M. Vigier-Gaubin, et nous est une nouvelle preuve de l'intérêt qu'inspire à tout le monde l'établissement des écoles chrétiennes de notre ville.

— Les dernières élections de la ville d'Ardes ont été cassées par le conseil de préfecture du Puy-de-Dôme, parce que le rédacteur du procès-verbal avoit oublié de constater la prestation de serment de quelques électeurs. Plusieurs électeurs ainsi que des conseillers municipaux de la ville d'Ardes se sont pourvus devant le conseil d'état contre l'arrêté du conseil de préfecture.

— M. Baboin de La Barollière, oncle de M. Sauzet, membre du conseil général du Rhône, vient de mourir à Lyon. Il laisse, dit-on, une fortune de quelques millions. M. Baboin est mort dans les sentimens les plus édifians. Il a fait plusieurs legs à des établissemens religieux.

— M. Ménard de Saint-Martin, colonel d'état-major de la 8e division, dont on avoit annoncé la mort par suite d'une attaque de choléra à Marseille, est au contraire parfaitement guéri.

— Le 26, il a eu a Marseille 46 décès cholériques, et le 27, 48. La mortalité continue parmi les enfans. Pendant ces deux jours il en est mort 57, dont 30 du choléra.

— On écrit d'Aix, le 28, que quatre décès cholériques ont été constatés à la mairie. Cette fois les cas ont eu lieu sur des habitans et non sur des émigrés.

— M. Orfila, depuis quelques jours à Montpellier, alloit quitter cette ville pour se rendre à Toulouse, lorsqu'il fut atteint des symptômes cholériques. Un traitement énergique immédiatement appliqué l'a mis bientôt en état de continuer son voyage.

— Il y a eu 8 cas de choléra à Collioure, dont 7 suivis de décès. Le 25 août un soldat du 20e est mort de cette maladie en quelques heures à Perpignan.

— Le conseil général de la Gironde a décidé que ses procès-verbaux seroient publiés, comme ils l'ont été jusqu'à présent.

— Nous avons annoncé qu'un charivari avoit été donné au propriétaire du *Mémorial Bordelais*. Le lendemain la foule s'est encore portée devant la maison occupée par ce journal. Elle a jeté des pierres et cassé les vitres. Après trois sommations, vingt personnes de toutes classes ont été arrêtées par la force publique, et conduites à la mairie pour être remises entre les mains du procureur du roi. Plusieurs soldats et un commissaire de police ont été légèrement blessés. La foule s'est ensuite portée aux allées d'Orléans, où est logé M. Martel, député. Elle a fait entendre là de nombreux sifflets, et parmi les cris *à bas Decazes!* le cri *à bas Martel!*

— Le *Mémorial des Pyrénées* annonce que MM. Thiers et Persil étoient à Pau le 23 août.

EXTÉRIEUR.

NOUVELLES D'ESPAGNE.

On lit dans le *Moniteur* : « Une révolte a éclaté à Pampelune. Le général Saarsfield et le colonel Mendivil ont été massacrés. La citadelle est au pouvoir des révoltés.

» Espartero est toujours avec ses troupes dans les environs de Madrid, où tout est parfaitement tranquille. Le cabinet s'est complété par la nomination du député Gonzalès au ministère de l'intérieur. Rien de nouveau du prétendant. »

— Saarsfield est le huitième général assassiné par les soldats de la révolution.

Pendant que le *Moniteur* annonce que Madrid est parfaitement tranquille, un journal ministériel du matin dit que cette ville est *assez tranquille*. D'après des correspondances de Madrid du 23, au contraire, il y a beaucoup d'agitation dans cette capitale; l'armée d'Espartero continue de se désorganiser, et quoique la division de ce général se trouve à 12 lieues, beaucoup de soldats accourent à Madrid.

— Les cortès ont adopté, dans la séance du 22, un projet de message à la régente, espèce de protestation contre la démarche des officiers qui a déterminé la retraite du ministère Calatrava.

— Gonzalès, qui vient d'être nommé ministre de l'intérieur, a fait partie de la commission chargée de rédiger le message dont nous venons de parler.

— Le général San-Miguel a été nommé, sur le refus d'Espartero, ministre de la guerre. Le décret de nomination ne s'explique pas sur la présidence du conseil.

— Le découragement des généraux révolutionnaires est à son comble. Les deux capitaines généraux de la vieille et de la nouvelle Castille, Mendez-Vigo, collègue d'Isturitz lors de son ministère, et Alvarez, ont donné leur démission.

— Un journal parle de nombreuses entrevues secrètes de M. Southern, secrétaire de l'ambassadeur anglais, avec plusieurs partisans de M. Mendizabal.

— Une lettre de Vittoria porte maintenant à 26 le nombre des officiers qui ont été massacrés en même temps que le gouverneur don Laborio Gonzalez.

— La tranquillité ne paroît maintenue à Barcelonne que par la présence de nombreux bâtimens anglais. Les élections de la garde nationale, d'après les lettres du 23, ont amené au commandement tous les révolutionnaires exaltés.

— L'*Espagnol* dit que Buerens a été obligé d'abandonner sa division par suite d'une insurrection.

— Les carlistes, qui ont pris Berga et Mora, y ont trouvé deux pièces de canon, des fusils et des munitions.

— Une feuille qui s'étoit jusqu'ici fait remarquer parmi les journaux de sa nuance par la modération de sa polémique et le bon ton de ses expressions, publie aujourd'hui un inconcevable article sur les affaires d'Espagne. Voici comment le *Journal des Débats* débute : « Les deux partis extrêmes que nous avons en France, offrent chacun à l'Espagne, dans la crise presque désespérée où se trouvent les affaires de ce pays, leurs remèdes et leurs moyens de salut. L'un lui recommande l'anarchie populaire de 1792, l'autre le despotisme monacal, sous le nom d'un prince *imbécile*, don Carlos. »

Charles V est donc, d'après la feuille ministérielle, un monarque *imbécile*. Heureusement que ce jugement n'est pas sans appel, et que, dans la pensée même du journal du gouvernement français, cette téméraire décision pourra avec le temps subir des modifications.

Don Carlos est fidèle à ses promesses, généreux sans prodigalité, et fort entendu en finances; voilà ce que nous ont dit des personnages qui, haut placés sous l'empire, ont été à même de le juger. Nous ajouterons à cet éloge, qui ne peut être suspect, que Charles V est un prince très-chrétien; c'est peut-être là un grand tort aux yeux de quelques-uns; à nos yeux, c'est un grand mérite. Quant à son courage, il n'a pas besoin d'être qualifié; la conduite de ce prince depuis des années en dit assez. Du reste, peu importe que le monarque espagnol soit mal jugé par un journal du gouvernement, cela ne l'empêche pas d'avoir une foule d'admirateurs en France, et dans son pays la majorité des populations.

— Le journal ministériel du soir ne donne aujourd'hui aucune nouvelle d'Espagne.

Le roi de Wurtemberg a quitté Londres le 30 pour se rendre à Rotterdam.

— Les pairs d'Ecosse se sont réunis au palais d'Holyrood pour nommer les 16 lords qui doivent siéger dans la cham-

tre haute pendant la session. Tous les anciens représentans de l'Ecosse ont été réélus. Ce sont : Le marquis de Tweeddale ; les comtes Morton, Home, Elgin, Airlie, Leven, Selkirk, Orkney ; les vicomtes Arbuthnot et Strathallan ; les lords Forbes, Saltoun, Grey Sinclair, Colville et Reay.

— Le roi et la reine des Belges sont arrivés le 28 à Ramsgate, se rendant à Londres.

— Les journaux de Bombay, qui vont jusqu'à la date du 3 juin, dit le *Globe*, contiennent des détails sur un incendie qui a détruit les trois quarts de la ville de Surate (Indes-Orientales) : c'est-à-dire 5 ou 6,000 maisons et une grande quantité de marchandises. Le feu a pris dans la maison d'un perse, mais on ignore si c'est par accident ou par l'effet de la malveillance. Favorisé par la sécheresse qui régnoit alors, il a fait de si grands progrès qu'il n'a pas été possible de s'en rendre maître.

— Un décret de la reine dona Maria met la garde municipale et la garde nationale de Lisbonne sous les ordres du commandant de la première division militaire. Saldanha a quitté Alcobaza dans la soirée du 18 août pour se rendre à Rio-Mayor, où il doit attendre le duc de Terceire, entré à Massa le même jour.

— M. le duc de Blacas, venant de Vienne, est arrivé à Munich le 22 août.

— La *Gazette d'état de Prusse* du 26 août dit que le choléra augmente ses ravages à Berlin. Du 22 au 23, on a compté 123 cas et 55 décès ; du 23 au 24, il y a eu 120 malades et 57 décès ; du 24 au 25, 108 malades et 59 décès.

— Beaucoup d'étrangers invités à assister aux manœuvres de Wosnesensk étoient déjà arrivés dans l'empire de Russie, à la date du 14 août. Le gouvernement leur avoit fait donner des guides qui devoient leur montrer les endroits curieux et les établissemens industriels du pays.

— Le général Pise, italien, qui prit part au mouvement révolutionnaire de Naples en 1820, et qui passa ensuite en Grèce, est mort le 16 août à Athènes.

ESSAI DE CRITIQUE BIBLIQUE ; par Claude Samuelli. (In-8° ; Pise.)

Les interprètes sont depuis long-temps partagés sur la durée du séjour des enfans d'Israël en Egypte. Les uns veulent qu'ils y soient demeurés 430 ans, les autres seulement 215. Saint Jérôme, sans adopter de sentiment, nous apprend que l'opinion qui n'admet que 215 ans de séjour étoit dominante de son temps. Cette opinion a continué de prévaloir jusqu'au Père Pétau, et l'on croyoit que les 430 ans dont parlent la Genèse et l'Exode devoient se compter à partir de la vocation d'Abraham jusqu'à la délivrance du peuple Hébreu. Génébrard fut le premier à soutenir le sentiment assez communément abandonné, suivant lequel les Israélites auroient habité l'Egypte pendant 430 ans. Il a été suivi par un grand nombre de commentateurs et de savans, parmi lesquels nous pouvons citer Tournemine, les auteurs de l'*Art de vérifier les dates*, Lanzoni, et M. Wiseman.

L'ancienne opinion qui ne fait demeurer les Hébreux en Egypte que 215 ans s'appuie : 1° sur la leçon du texte samaritain ; 2° sur la version des Septante ; 3° sur un passage de l'Epître aux Galates ; 4° sur la chronologie des faits racontés dans la Genèse et dans l'Exode. Les défenseurs du sentiment contraire se fondent aussi sur des textes et sur des argumens tirés des monumens originaux. M. Samuelli, professeur d'Ecriture sainte à l'université de Pise, a voulu offrir un nouveau genre de preuves. Laissant, dit-il, de côté les textes, les versions et les autorités, il en appelle aux faits qui doivent surtout servir à décider les questions d'histoire. Il cite donc neuf faits différens, qui tous paroissent exiger un séjour en Egypte de plus de deux siècles. Sept de ces faits sont tirés de l'histoire sainte, et deux de l'histoire profane. Ainsi, pour nous borner à

un seul de ces faits. M. Samuelli fait voir que, dans l'hypothèse des 215 ans, on ne sauroit expliquer la multiplication prodigieuse des enfans d'Israël. Car elle ne commença, comme le marque l'Ecriture, qu'après la mort de Joseph et de ses frères : *Quo mortuo et universis fratribus ejus, omnique cognatione illâ, filii Israel creverunt et quasi germinantes multiplicati sunt.* C'est-à-dire qu'elle ne commença qu'un siècle après l'arrivée des enfans d'Israël en Egypte. Nous voyons d'un autre côté qu'elle se trouvoit au moins déjà fort avancée quelque temps avant la naissance de Moïse, puisqu'elle avoit dès lors donné lieu à plusieurs genres de persécutions. Or comme Moïse avoit 80 ans lorsqu'il délivra le peuple de Dieu, il faut supposer que la persécution de Pharaon commença au moins un siècle avant la sortie d'Egypte. Avec les 215 ans de séjour on ne trouve que 15 ans entre la mort de Joseph et la naissance de la persécution; espace de temps évidemment insuffisant pour rendre raison du fait dont il s'agit. L'auteur répond au passage de l'Epître aux Galates qui paroît en effet moins décisif que le verset 12 de l'Exode.

M. Samuelli s'est surtout proposé dans cet opuscule de repousser les reproches un peu sévères, adressés par un anonyme à M. Rosellini, pour avoir adopté le sentiment qui assigne 430 ans au séjour des Hébreux en Egypte. Suivant l'anonyme, ce calcul erroné suffit pour donner une idée de toutes les autres erreurs mises en avant par M. Rosellini, et pour montrer la fausseté de tout son système.

On a opposé une réponse à cet essai de critique biblique de M. Samuelli, et nous trouvons une lettre de lui dans le n° 9 du troisième volume des *Annales*, où il réfute les deux principales objections de son adversaire, dom Léopold Sebastiani. Ce dernier, pour expliquer la prompte multiplication des Hébreux en Egypte, dit qu'ils se marioient très-jeunes, par le désir de ne pas mourir sans postérité. Mais on voit qu'Isaac avoit 40 ans lorsqu'il s'unit à Rebecca. Esaü n'étoit pas moins âgé lorsqu'il se maria. Jacob avoit au moins 74 ans quand il épousa ses deux cousines. Moïse s'enfuit de l'Egypte à 40 ans, et il ne paroît pas qu'il eût encore contracté d'union. M. Samuelli explique le fait des petits-fils de Juda et des dix enfans de Benjamin. Une autre objection se tire du chapitre xxvi de l'Exode, versets 58, 59, où il est dit qu'Amram, père de Moïse, épousa Jocabed, fille de Lévi. *Amram habuit uxorem Jocabed filiam Levi.* L'auteur de l'*Essai* prétend que *filiam Levi* veut dire seulement *de stirpe Levi*, et il en donne des raisons philologiques et historiques. M. Samuelli montre dans toute cette discussion beaucoup de critique et d'érudition. Les amateurs d'études bibliques apprendront avec intérêt qu'il se propose d'en publier un nouveau cours en huit livres, où il traitera : 1° de la critique biblique en général; 2° de la critique biblique en particulier; 3° de l'archéologie biblique; 4° de l'herméneutique biblique; 5° de la théorie de l'exégèse biblique; 6° des beautés littéraires de l'Ecriture; 7° de l'exégèse pratique, ou explication des endroits les plus difficiles et des questions les plus importantes des livres saints; 8° de la tropologie.

E.

Le Gérant, Adrien Le Clere.

BOURSE DE PARIS DU 1er SEPTEMBRE.

CINQ p. 0/0, j. du 22 mars. 110 fr. 70 c.
QUATRE p. 0/0, j. de mars. 102 fr. 00 c.
TROIS p. 0/0, j. de déc. 79 fr. 04 c.
Quatre 1/2 p. 0/0, j. de mars. 000 fr. 00 c.
Act. de la Banque. 2430 fr. 00 c.
Bons du Trésor. 0 0/0.
Rente de la Ville de Paris. 000 fr. 00 c.
Oblig. de la Ville de Paris. 1147 fr. 50 c.
Quatre canaux. 1203 fr. 75 c.
Caisse hypothécaire. 795 fr. 00 c.
Rente de Naples. 96 fr. 95 c.
Emprunt romain. 100 fr. 7/8
Emprunt Belge. 104 fr. 0/0
Emprunt d'Haïti. 960 fr. 0/0
Rente d'Espagne 5 p. 0/0. 20 fr. 3/4

PARIS. — IMPRIMERIE D'AD. LE CLERE ET Ce,
Quai des Augustins, 35.

L'AMI DE LA RELIGION paroît les Mardi, Jeudi et Samedi.

On peut s'abonner des 1er et 15 de chaque mois.

N° 2859.

MARDI 5 SEPTEMBRE 1837.

PRIX DE L'ABONNEMENT.

	fr. c.
1 an	36
6 mois	19
3 mois	10
1 mois	3 50

Etats au vrai de toutes les sommes employées par Louis XIV pour Versailles, Marly et leurs dépendances; par M. Eckard. Brochure in-8° de 70 pages. — *A M. Jules Taschereau, sur les dépenses de Louis XIV;* par le même. Brochure in-8°. — *Coup d'œil sur l'ouvrage de M. Vatout*, intitulé : *Souvenirs historiques du palais de Versailles;* par le même. Brochure in-8° de 47 pages.

M. Eckard, auteur des *Recherches historiques et critiques sur Versailles*, dont nous avons rendu compte dans ce Journal, numéro du 1er mai 1834, en a publié l'année dernière une 2e édition, à laquelle il a fait quelques augmentations. Il y a donné entre autres de nouveaux éclaircissemens sur les dépenses de Louis XIV pour les constructions de Versailles, dépenses qui ont été si ridiculement exagérées par plusieurs écrivains. Depuis, il a découvert à la Bibliothèque du Roi un manuscrit du temps sur les dépenses faites par Louis XIV à Versailles. Ce manuscrit fait connoître année par année les dépenses en monnoie du temps, tant pour Versailles que pour Marly, le Louvre, les Tuileries, les Invalides, l'Observatoire, les Gobelins, le canal du Languedoc, etc. L'auteur étoit un premier commis nommé Marinier.

La découverte de ce manuscrit a engagé M. Eckard à publier ses *Etats au vrai*, qui sont un extrait de ce manuscrit, auquel il joint d'autres documens et des notes rédigées avec beaucoup d'exactitude. Les dépenses de Versailles y sont indiquées par chapitres, tant pour la maçonnerie, tant pour la menuiserie, tant pour les peintures, tant pour les marbres, etc. Dans cette dépense sont comprises celles des églises de Versailles, Notre-Dame et les Récollets, celles de Trianon, de Clagny, de Saint-Cyr, de la machine de Marly, de l'aqueduc de l'Eure. En y joignant les dépenses pour les meubles, pour l'argenterie et pour la chapelle, on trouvera un total de 111,737,613 liv.

Les autres châteaux et monumens ont coûté : Saint-Germain-en-Laye six millions et demi, le château de Marly quatre millions et demi, Fontainebleau 2,770,000 liv., Chambord 1,225,000 liv., le Louvre et les Tuileries dix millions et demi, les Invalides 1,710,000 liv., la place Vendôme deux millions, l'Observatoire 725,000 liv., le canal du Languedoc plus de sept millions, etc. Nous nous bornons à dessein à ces estimations moins précises, afin d'encourager à recourir à l'écrit de M. Eckard. Il nous suffira de donner le total général des dépenses année par année; il se monte à 158,043,169 liv. 8 sous 3 deniers. Nous pouvons ici dire avec M. de Bausset, dans son *Histoire de Fénelon* :

« Et c'est avec cette somme que Louis XIV et Colbert ont illustré la France, fait prospérer les sciences, les arts et les manufactures, qu'ils ont occupé des millions de bras, dont les consommations ont tourné au profit de l'agri-

culture, et dont une partie a servi à encourager et à récompenser les littérateurs et les artistes qui ont le plus honoré la nation par des chefs-d'œuvre en tout genre... On peut actuellement apprécier le mérite de tant de déclamations qu'une génération peu reconnoissante a eu l'indiscrétion de se permettre contre la mémoire d'un roi qui sera éternellement la gloire et l'honneur du nom français. »

Les amis de leur pays doivent savoir gré à M. Eckard de ses recherches et de son zèle pour rétablir la vérité et pour donner un démenti victorieux aux exagérations de l'esprit de parti. Ses *Etats au vrai* comme les *Recherches historiques* n'ont été tirés qu'à cent exemplaires.

Depuis, dans une lettre à M. J. Taschereau, directeur de la *Revue rétrospective*, M. Eckard réfute Lemontey, auteur de l'*Essai sur l'établissement monarchique de Louis XIV*, qui a parlé des dépenses de Louis XIV avec une légèreté et une partialité indignes d'un historien consciencieux. On peut dire que sa réfutation est complète. Il signale dans la dissertation de Lemontey tant d'erreurs et de méprises, qu'il est difficile de n'y pas voir beaucoup de mauvaise foi. Lemontey parle avec beaucoup de mépris des recherches si précises et si curieuses de Guillaumot, et n'y répond que par des chicanes et des conjectures. Qui croiroit qu'il ose dire que la chapelle de Versailles, si élégante et si noble, est un *rare monument de mauvais goût et de folle profusion?* Il porte l'exagération jusqu'à avancer qu'on a enfoui 150 millions dans Marly seul, et il cite une lettre de madame de Maintenon qui se plaignoit qu'on ajoutât à ce château un corps de logis *de* 100,000 *toises*. Un corps de logis *de* 100,000 *toises*, quelle absurdité! 100,000 toises feroient 11 arpens de superficie. Aussi madame de Maintenon n'a point dit cette grosse sottise, et M. Eckard a vérifié que dans la lettre indiquée cette dame ne parle que d'un corps de logis *de* 100,000 *francs*. En vérité, quand on fait de telles bévues, devroit-on écrire l'histoire? Mais en voilà assez sur les erreurs de Lemontey, que M. Eckard relève avec autant de justesse que de modération.

L'écrit de M. Vatout prêtoit aussi le flanc à la critique.

« Le titre de *Souvenirs*, dit M. Eckard, sembloit promettre des révélations intéressantes et des particularités *curieuses* sur la plupart des événemens dont cette résidence royale a été long-temps le théâtre. On présumoit que l'auteur ayant à sa disposition les nombreuses bibliothèques de la liste civile, les archives de la couronne et plusieurs autres riches en manuscrits et ouvertes seulement aux familiers, il y puiseroit des documens qui présenteroient certains faits avec exactitude et dans leur véritable jour, surtout en ce qui concerne les dépenses de Louis XIV à Versailles. Telle n'a pas été la pensée de M. Vatout... Oubliant son titre, il s'occupe presqu'exclusivement du présent et de l'avenir. Il prouve que son but réel est de saisir toutes les circonstances pour faire des rapprochemens adulateurs et pour préconiser les changemens que le château de Louis XIV a subis et doit subir encore, et sur lesquels il s'efforce d'appeler l'admiration de la multitude. »

M. Eckard reproche à M. Vatout de s'être jeté dans des discussions assez inutiles, et de donner des extraits d'ouvrages qui sont entre les mains de tout le monde. Sur les dépenses de Louis XIV, l'auteur des *Souvenirs* n'a qu'une note très-courte où il enveloppe dans la même incertitude les évaluations si différentes de Mirabeau, de Volney, de Lemontey et de

Guillaumot. Il a si peu examiné la chose, qu'il ne sait pas même bien le nom de ce dernier qu'il appelle *Guillemot*. Le bibliothécaire de la liste civile avoit cependant plus que personne le moyen de trouver la vérité sur les dépenses faites à Versailles. Il est *resté convaincu*, dit-il, *soit que des papiers aient été distraits, soit qu'ils aient été brûlés, qu'il étoit plus facile de faire des suppositions que des calculs exacts*.

Mais ces calculs qu'il ne s'est pas donné la peine de faire, M. Eckard en a pris le soin pour lui. Il revient ici sur ses précédentes recherches, et cite celles qu'ont faites dans le même sens MM. Peignot et Vaysse de Villiers. Le premier a publié en 1827 des *documens authentiques et détails curieux sur les dépenses de Louis XIV*, in-8°, dont M. Eckard parle avec estime. M. Peignot est en effet un écrivain aussi consciencieux qu'instruit.

Nous ne pouvons mieux finir cet article que par les réflexions de M. Eckard sur les reproches faits à Louis XIV relativement à ses dépenses de constructions :

« On a observé qu'aucun reproche de prodigalité en fait de bâtimens, ne fut porté contre Louis XIV, ni de son vivant, ni même dans les trente années qui ont suivi le terme de sa longue carrière. Les murmures de quelques courtisans avides et caustiques circuloient seulement entr'eux, et personne ne s'avisoit de rechercher quelles sommes y avoient été employées. On admiroit, on jouissoit de ces magnificences, qui, en ranimant tous les travaux et le commerce, avoient servi à perfectionner les arts, attiroient les étrangers et faisoient circuler l'argent dans le royaume. Les économistes survinrent : hostiles au pouvoir et dédaigneux des beaux arts, ils s'attachèrent à censurer l'administration, surtout les dépenses de ce prince en maisons royales et même en monumens publics; mais leurs déclamations n'eurent que peu de partisans.

» Cependant l'attention publique s'éveilla quand Voltaire eut appelé Versailles « *un abîme de dépenses* » en les portant « à plus de cinq cent millions qui » en font, disoit-il, plus de neuf cents de » notre monnoie actuelle. » Une foule d'écrivains répétèrent, sans examen, ces graves erreurs. En vain l'historien, mieux informé, combattit les théories de cette nouvelle secte, et, d'après de mûres réflexions, démontra que ces dépenses, loin d'avoir été à charge à l'état, avoient été, au contraire, fort avantageuses à toutes les branches de l'industrie, les détracteurs de Louis XIV persistèrent : plus tard, ils enchérirent sur leurs exagérations et les portèrent jusqu'à l'absurdité.

» Ils étoient tellement aveuglés par un esprit systématique de dénigrement qu'aucun d'eux ne prit le soin de s'informer s'il n'existoit pas dans les archives quelques documens pour appuyer ou contredire leurs assertions. Duclos, à qui ses fonctions d'historiographe de France imposoient le devoir de vérifier les faits et des motifs pour y être admis, eut la mauvaise foi d'écrire dans ses *Mémoires sur le règne* de ce monarque, « que les bâtimens » du superbe et triste Versailles avoient » coûté des *milliards* au royaume. » Enfin, Laplace, dans sa compilation d'anecdotes, la plupart suspectes et indignes de voir le jour, ne craignit pas de dire : « Quand on remit à Louis XIV l'état des » sommes que le château et les jardins de » Versailles avoient coûtées, après avoir lu » le définitif, il le jeta au feu. »

» Il paroîtra toujours extraordinaire, comme l'a remarqué M. Peignot, que dès le premier moment où quelques écrivains peu à portée d'être instruits, hasardèrent tant de fables ridicules, il ne soit venu dans l'idée d'aucun des ministres sous Louis XV et sous Louis XVI, de rectifier des erreurs qui n'étoient pas sans danger, parce qu'on étoit parvenu à les rendre populaires. Tous les registres et les pièces justificatives des dépenses de Louis XIV

en bâtimens, étant conservées avec soin dans les archives de cette administration et à la chambre des comptes, il auroit suffi d'en publier le simple résultat pour faire tomber, en un moment, toutes ces déclamations qui avoient pénétré jusque dans les classes les plus élevées. »

M. Eckard qui avoit fait des démarches auprès de l'archiviste de la couronne pour obtenir communication des documens qui n'existent que dans les archives, croit qu'on s'y occupe d'un grand travail qui offrira un tableau général et circonstancié de toutes les dépenses de Louis XIV en bâtimens. Il est à désirer que ce travail voie le jour.

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

ROME. — Voici, dit le *Diario*, les faits que nous sommes autorisés à publier comme authentiques sur les maladies qui règnent à Rome.

Ce fut le 8 juillet que l'on signala le premier cas suspect dans la personne d'un cocher; mais il fut reconnu ensuite qu'il n'y avoit pas l'ombre du choléra, et le malade guérit.

Un deuxième cas de nature suspecte se manifesta le 10 dans le quartier de Trastevere, sur un homme de campagne qui en mourut; mais l'autopsie ne confirma point les soupçons. Le 23 juillet une aubergiste mourut rue de l'Aqua-Sancta; la maladie avoit présenté les signes du choléra, la dissection ôta encore tout doute. Le quatrième cas suspect eut lieu sur un dragon qui succomba à l'hôpital Saint-Jacques *in Augusta*; mais ni le cours de la maladie ni l'inspection du corps ne justifièrent les soupçons.

Trois jours après, le 28 juillet, trois cas se déclarèrent en même temps dans le même hôpital, et c'est de ce jour que les opinions discordantes des médecins sur la nature de ces cas ont fait flotter le public entre l'espérance et la crainte jusqu'à la moitié du mois d'août. Alors il a été constaté que si au dehors de la ville et à l'hôpital du Saint-Esprit dominoient des fièvres pernicieuses, des cas très-marqués de choléra se montroient de jour en jour dans la ville.

Le nombre de ceux qui ont été attaqués des deux maladies s'est élevé jusqu'au 20 août à 1,277 dont 566 ont succombé, 151 sont guéris et 560 sont encore en traitement.

Nous donnerons successivement le montant des nouveaux cas, celui des décès et celui des guérisons.

M. Ciacchi, gouverneur de Rome, a fait publier une proclamation pour avertir les mal intentionnés qui répandent des nouvelles alarmantes, qu'ils seront poursuivis comme ennemis de l'ordre et traduits devant les tribunaux.

La *Notizie del Giorno* du 24 août donne le relevé suivant : le 21, cas nouveaux de choléra, 213 ; 26 guéris, 135 morts et 712 en traitement ; et le 22, 215 cas nouveaux, 17 guéris, 133 morts et 677 en traitement.

PARIS. — M. l'évêque de Gap est parti il y a deux jours pour son diocèse. Le séjour du prélat à Paris s'est prolongé malgré lui par différentes circonstances. Il n'a pu prêter son serment aussitôt qu'il l'auroit désiré, et ensuite il a eu à s'occuper de différentes affaires relatives au bien du diocèse. Il est permis de concevoir de grandes espérances de l'administration d'un prélat qui joint à la piété et au zèle un esprit aimable et un caractère propre à lui concilier tous les cœurs.

Le lundi 4 septembre, a eu lieu la bénédiction de la nouvelle chapelle construite pour la maison de Saint-Nicolas, rue de Vaugirard. Cette chapelle est simple, mais très-convenable et appropriée à l'établissement.

La bénédiction en a été faite par M. l'abbé Jammes, archidiacre et grand-vicaire du diocèse, qui a ensuite célébré la messe et adressé une exhortation pieuse à la portée des enfans. Il les a vivement engagés à ne jamais perdre de vue les leçons et les exemples de vertu qu'ils recevoient dans cette maison, et leur a fait sentir quelle grâce c'étoit pour eux que le bienfait d'une éducation chrétienne. Il leur a rappelé tout ce qu'ils devoient au noble patron de l'établissement, M. le comte Victor de Noailles, enlevé trop tôt à une œuvre à laquelle il avoit voué tous ses soins et son affection, et au pieux et sage directeur, M. l'abbé de Bervanger, qui s'est consacré également à cette œuvre modeste et utile.

Après cette exhortation pleine de piété comme d'à-propos, M. l'abbé Jammes a donné le salut qui a été terminé par la bénédiction du saint Sacrement. La bonne tenue des enfans, dont plusieurs servoient pour les cérémonies, justifioit l'intérêt qu'inspire cet établissement, le seul de ce genre dans Paris. Les enfans sont au nombre de 150, et on a pris des mesures pour pouvoir en augmenter le nombre. Ainsi la perte d'un généreux bienfaiteur ne sera pas aussi funeste à l'institution naissante qu'on avoit pu le craindre. M. l'abbé de Bervanger la soutient par son zèle et son dévoûment, et n'a pas craint même de faire des sacrifices pour étendre une œuvre si précieuse aux familles. Puisse la providence susciter à cette œuvre quelque généreux protecteur qui remplace celui qu'elle a perdu!

Un journal anglais qui s'imprime à Paris, *The Paris Sun-Beam* (*Rayon du soleil*), a donné, il y a quelque temps, la liste des églises ou chapelles protestantes à Paris. Tous les journaux ont répété cette liste, mais nous ne l'avons point vue dans les journaux protestans, peut-être parce qu'elle prouve l'extrême division de sectes qui se trouve parmi eux. Nous la reproduisons ici avec quelques additions et corrections qui la rendent, ce semble, plus complète.

Il faut d'abord distinguer les églises dont les ministres reçoivent un traitement de l'état; il y a dans ce genre pour les calvinistes le temple de l'Oratoire, rue Saint-Honoré, et celui de la rue Saint-Antoine, qui étoit autrefois l'église d'un des couvens de la Visitation. Les luthériens ont l'ancienne église des Carmes-Billettes, rue des Billettes, non loin de l'Hôtel-de-Ville. Ce sont là les seules églises protestantes qui existassent, au moins publiquement, sous Bonaparte.

Mais depuis on en a établi beaucoup d'autres qui ne sont point aux frais du gouvernement; les Anglais surtout, qui sont nombreux à Paris, ont plusieurs chapelles du culte anglican; telles sont les chapelles de la rue d'Aguesseau, faubourg Saint-Honoré, bâtie par le gouvernement anglais, et desservie par le docteur Luscombe, évêque anglican, qui est envoyé en France pour visiter les anglicans établis dans ce royaume, et qui réside principalement à Paris, où il est attaché à l'ambassade anglaise; la chapelle rue Neuve-des-Capucines, desservie par le docteur Sayers, qui a écrit contre Luscombe (1), et un oratoire ouvert par le colonel Thorn, à l'ancien hôtel Monaco. Nous croyons que cet oratoire est aussi du culte anglican.

(1) M. Sayers ne reconnoît point l'autorité de l'évêque Luscombe, qui est chapelain de l'ambassade anglaise. Il voulut, en 1836, ouvrir une chapelle protestante à Paris, place Vendôme, et il communiqua son projet à l'ambassadeur d'Angleterre, lord Granville, et à l'évêque Luscombe. Celui-ci s'opposa au projet, et prétendit que M. Sayers ne pouvoit sans son consentement ouvrir une église et y officier. Mais M. Sayers persista dans son dessein. Il s'établit sur ce enfin

Outre cela, il y a un oratoire pour les presbytériens anglais, rue d'Anjou, n° 4 ; un oratoire pour les méthodistes de Wesley, à l'hôtel Marbœuf, dans les Champs-Elysées ; une chapelle pour les épiscopaux américains, rue de Varennes, faubourg Saint-Germain ; une chapelle pour les presbytériens américains, rue Taitbout, n° 9 ; et une autre pour une secte particulière, boulevard du Mont-Parnasse, n° 34, avec une entrée par la rue de Vaugirard, n° 75. Ces oratoires ou chapelles sont desservis par des dons ou des souscriptions particulières.

Enfin, on compte encore une chapelle établie au Conservatoire des arts et métiers, rue Saint-Martin, sous le ministère de M. Guizot, et où on suit, dit-on, le culte évangélique, formé de la fusion des calvinistes et des luthériens, tel à peu près que le roi de Prusse l'a organisé dans ses états ; une chapelle établie pour les élèves protestans du collége Louis-le-Grand, et, si l'on veut, la chapelle qu'on a disposée récemment aux Tuileries pour madame la duchesse d'Orléans et les personnes de sa maison qui suivent le rit luthérien.

C'est donc en tout 14 chapelles protestantes ; la plupart sont petites. La seule qui soit d'une belle gran-

entre l'évêque et lui une correspondance qui a été publiée sous le titre de *Statement of the communication between bishop Luscombe et R. T. Sayers*, brochure in-8° de 47 pages.

On y trouve entr'autres une lettre du docteur Luscombe, du 6 avril 1833. Cette lettre a pour objet de prouver sa juridiction. On y voit que M. Matthieu-Henri Thornhill Luscombe a été consacré évêque par les évêques d'Ecosse, et qu'il est commissaire spécial de l'évêque de Londres. Les évêques d'Ecosse disent avoir reçu leur mission des évêques d'Angleterre. Je suis donc, dit M. Luscombe, un évêque valide de l'église chrétienne, et parfaitement égal aux autres évêques. Et pour le prouver, il cite saint Jérôme, qui déclare que tous les évêques sont successeurs des apôtres. Saint Jérôme auroit été sans doute un peu étonné de voir alléguer son témoignage en faveur d'un évêque d'une église hétérodoxe et séparée du Saint-Siége. M. Luscombe convient que l'évêque de Londres n'a point de juridiction légale hors de son diocèse; mais alors lui-même ne peut avoir de juridiction. Aussi toute cette lettre montre l'embarras d'un homme qui voudroit faire reconnoître son autorité, et qui ne peut parvenir à la prouver. M. Sayers a secoué l'autorité de l'évêque anglican, comme celui-ci et ses collègues ont secoué l'autorité du pape.

Toute cette controverse est assez plaisante, et le sérieux avec lequel le docteur Luscombe reproche à M. Sayers sa témérité d'exercer sans pouvoirs étonne un peu de la part d'un évêque qui lui-même ne sauroit établir ses pouvoirs. Aussi M. Sayers se moqua et de ses prétentions épiscopales, et de ses exhortations paternelles et de ses menaces d'interdit. Il refusa une conférence que lui proposoit l'évêque. D'ailleurs il soumit l'affaire à un jurisconsulte distingué d'Angleterre, M. E. Lushington. Il lui proposa trois questions : L'évêque Luscombe a-t-il quelque autorité ecclésiastique en France? L'évêque de Londres peut-il donner des pouvoirs pour les pays étrangers ? M. Sayers a-t-il besoin de l'autorisation du docteur Luscombe pour prêcher à Saint-Germain-en-Laye, ou pour ouvrir une chapelle à Paris ?

Le jurisconsulte anglais répond que, dans son opinion, le docteur Luscombe n'a aucune autorité en France, que l'évêque de Londres n'a non plus aucune juridiction en pays étranger, qu'on ne croit pas que cette prétention ait jamais été soulevée, enfin que M. Sayers ne dépend d'aucun de ces deux évêques, et que, s'il ouvre une chapelle à Paris, elle sera tout aussi régulière que toute autre. Ces réponses de M. de Lushington sont datées du 22 avril 1833.

Il résulte de cette discussion que les deux chapelles anglicanes sont en complète opposition. L'évêque Luscombe soutient que M. Sayers n'a point de pouvoirs; M. Sayers prouve assez bien que l'évêque n'a point de juridiction. N'ont-ils pas raison tous les deux ?

lieur est l'ancienne église de l'Oratoire, bâtie par le cardinal de Bérulle, qui, à l'époque du concordat, devoit être rendue au culte catholique, mais que les protestans parvinrent à obtenir; c'est là que le schisme constitutionnel avoit pris naissance en 1791.

Nous ne connoissons pas la chapelle de la rue d'Aguesseau; on dit qu'elle est grande.

Un mandement de M. l'évêque de Marseille, du 26 août, est relatif au fléau qui s'est déclaré de nouveau dans cette ville :

« Dès le moment, dit le prélat, où l'épidémie qui nous afflige a paru prendre un caractère alarmant, nous avons cru devoir ordonner que chaque prêtre fît tous les jours à l'autel les prières que l'Eglise met dans la bouche de ses ministres en pareille occasion, et quoique nous n'ayons pas voulu d'abord vous inviter tous à prendre part à ces prières renfermées en quelque sorte dans le secret du sanctuaire, nous nous réservions cependant, si le mal devenoit plus grave ou seulement persévéroit au même degré, de prescrire des supplications publiques.

» Nous croyons qu'il y a lieu aujourd'hui de ne pas différer davantage l'accomplissement de cette pensée salutaire, sollicité que nous sommes par le vœu général et par notre affection pour nos ouailles.

» Nous vous appelons donc au pied des autels, afin qu'animés de la confiance que nous devons à la bonté et à la miséricorde de Dieu, vous vous efforciez d'obtenir la cessation du fléau qui, pour la troisième fois, vient frapper notre malheureuse cité.

» Mais comment espérer que le Seigneur se laissera fléchir et fera cesser le fléau tant qu'on ne cessera pas de l'offenser, tant que les consciences seront rebelles à tous les avertissemens de sa justice aussi bien que de sa grâce, sans qu'au moins un certain nombre de conversions sincères et durables viennent, sous les coups du ciel les plus terribles, faire comme un contre-poids à l'infidélité générale? Qui s'étonneroit de voir les calamités publiques se renouveler, se multiplier et persister au milieu d'un peuple à la face duquel les péchés publics les plus affligeans pour la foi se montrent sans cesse comme des témoignages de révolte contre Dieu? Qui ne s'attendoit à des châtimens, alors que par des actes tels, par exemple, que la profanation scandaleuse du saint jour du dimanche et les blasphêmes horribles qui retentissent si souvent dans tous les lieux de notre ville, on semble annoncer perpétuellement qu'on a secoué le joug du Seigneur.

» Nous n'aimons pas à faire entendre des reproches, surtout dans les circonstances douloureuses où nous nous trouvons; mais nous vous devons la vérité quand elle peut vous être utile, et il nous est impossible de ne pas vous avertir de ce qui attire la colère de Dieu sur les peuples! Revenez donc à lui de tout votre cœur, ô vous tous qui l'avez offensé, et, réparant vos scandales par une entière soumission à ses lois et à celles de son Eglise dépositaire de sa propre autorité, montrez-vous ce que vous devez être en tout temps, les habitans d'une ville vraiment chrétienne, qui veulent vivre dans la sainteté et la justice par la pratique constante de tous les devoirs que la religion leur impose.

» Ainsi disposés, vous crierez vers le Seigneur, et il vous entendra, et il vous délivrera de toutes vos tribulations : *Iste pauper clamavit, et Dominus exaudivit eum, et de omnibus tribulationibus ejus salvavit eum.* »

Du 27 août au 2 septembre, des prières publiques devoient avoir lieu tous les jours avant la nuit dans toutes les églises du diocèse, le saint Sacrement étant exposé. Une procession générale étoit indiquée pour le dimanche 3, en l'honneur de saint Lazare, patron du diocèse, et une station devoit se faire dans l'église de

ce nom. La procession étant de retour à la cathédrale, on devoit chanter le *Sub tuum*, et M. l'évêque d'Icosie donneroit la bénédiction de saint Sacrement.

La sollicitude pastorale ne s'est pas bornée là. M. l'évêque d'Icosie a réuni à l'évêché les supérieurs des deux maisons de Frères et les supérieures des dames de Saint-Charles, des Sœurs dites de Jésus-Marie, qui dirigent les écoles, les unes de la ville, les autres de la campagne; enfin, la supérieure des Hospitalières de l'Hôtel-Dieu. Le prélat a trouvé dans tous les dispositions les plus généreuses à se charger du service des ambulances. Il a annoncé le jour même au maire de la ville, que les Frères étoient prêts à faire le service de deux ambulances de trente lits aux écoles de Saint-Victor et sur la paroisse des Carmes, que les dames de Saint-Charles et les Sœurs de Jésus-Marie recevroient et soigneroient dans leur maison vingt-cinq femmes atteintes du fléau, et que les Sœurs Hospitalières, outre les malades qui pourroient être reçues à l'Hôtel-Dieu, feroient le service de l'ambulance des Allées.

Ces offres généreuses exciteront sans doute la reconnoissance de l'administration comme des habitans. Le conseil municipal a voté 20,000 fr. pour les cholériques pauvres. Mais ce secours sera insuffisant, vu le renchérissement des denrées. La *Gazette du Midi* fait un appel à la charité des Marseillais, et elle espère que ceux même qui ont quitté la ville par la crainte du choléra, ne se dispenseront pas de venir au secours des malheureux qu'ils y ont laissés.

On a lieu d'espérer que l'affaire de Siouville est terminée. Un ministre, qui étoit venu de Jersey pour se mettre à la tête des dissidens, a été assez mal reçu par eux. Voyant d'ailleurs qu'ils étoient en très-petit nombre, et ne trouvant point de logement pour lui et de place convenable pour son temple, il s'est embarqué le lundi 28 à Cherbourg pour retourner à Jersey. Il paroît qu'en partant il a promis qu'on ne l'y prendroit plus.

Nous avions signalé l'année dernière le mauvais vouloir du conseil municipal d'Arras envers le curé et la fabrique de Saint-Jean Baptiste en cette ville. Le curé et la fabrique n'ont pas été plus heureux cette année. On a refusé toute allocation à la fabrique et toute indemnité aux deux vicaires. On a mis tour à tour en avant les prétextes les plus frivoles et les insinuations les plus désobligeantes. Ainsi, on a dit que la nomination des deux vicaires n'étoit pas légale, et que M. l'évêque n'avoit pas observé certaines formalités voulues par le décret de 1809, formalités du reste tombées depuis long-temps en désuétude. On a demandé que la fabrique produisît les pièces justificatives de ses dépenses; ces pièces ont été produites. Maintenant on prononce le fameux *il est trop tard*, et on prétend qu'il n'est plus possible de s'assurer si les travaux ont été réellement exécutés. C'est ainsi qu'on attaque la probité des fabriciens, hommes honorables, et qui devroient être à l'abri de tout soupçon.

Il faut dire pourtant que cette fois, peut-être à cause de la nouvelle loi sur les attributions municipales, on n'a pas refusé tout-à-fait au curé l'indemnité de logement, mais on n'a alloué que la très-modique somme de 250 fr.; espèce de dérision, car on sait bien qu'il est impossible de se loger à moins de 500 fr. dans une ville telle qu'Arras. Il faut dire encore, pour rendre hommage à la vérité, que M. Colin, maire actuel d'Arras, homme sincèrement religieux, a pris hautement la défense des intérêts de l'église, et a combattu avec

fermeté les dispositions hostiles de la majorité des membres du conseil municipal. La cause de cette espèce d'acharnement est toujours la même. On ne pardonne point au curé d'avoir soutenu les droits de la fabrique dans une affaire où l'ancien maire avoit outrepassé ses pouvoirs et blessé toutes les convenances. On pourroit lui reprocher aussi d'avoir, avec le seul secours de ses bons paroissiens, dépensé 40,000 fr. pour restaurer son église, délit qui ne sembleroit pas de nature à provoquer tant de rancune.

Nous nous sommes plaint déjà de la manie de s'emparer des presbytères, tantôt pour y placer la mairie, tantôt pour y loger l'instituteur, et quelquefois même pour y réunir l'une et l'autre à la fois. C'est encore ce qui vient d'arriver à Bourg-Saint-Christophe, diocèse de Belley. Le conseil municipal avoit demandé, en 1833, qu'il fût distrait du presbytère des bâtimens qui n'étoient pas, disoit-il, nécessaires au curé. On vouloit y établir la mairie et ses archives, et y loger l'instituteur. Le préfet étoit de cet avis, mais sur la réclamation de l'autorité diocésaine, la distraction d'une partie du presbytère fut rejetée au ministère de l'intérieur. Le conseil municipal renouvela sa demande en 1834, et enfin elle vient d'être accueillie par le crédit de M. Périer, député de l'arrondissement.

Un journal applaudit à ce résultat, et a l'air de se moquer un peu de l'*influence diocésaine*, qui s'étoit opposée à la demande. Mais cette *influence* étoit apparemment tout aussi naturelle et tout aussi légitime que celle d'un député. Un évêque est le protecteur naturel des églises et des presbytères de son diocèse. Les presbytères ne sont pas généralement trop grands, et il est fort à craindre que, quand on y met à la fois la mairie et un instituteur, la part laissée au curé ne soit fort étroite et fort incommode. Il ne sera plus chez lui; il aura à supporter des voisinages bruyans et gênans, les séances de la mairie, la présence habituelle de l'instituteur et de sa famille. Il aura sous le même toit une femme et des enfans. C'est pour un curé une source de désagremens et de collisions qu'il étoit de la sagesse de l'administration d'éviter.

Les nouvelles de Glaris sont inquiétantes, disoit il y a quelques jours le *Constitutionnel* de Neuchâtel; les catholiques ont refusé de se soumettre aux ordres du nouveau gouvernement. Les catholiques demandoient au moins que l'on modifiât le serment imposé aux prêtres, mais les protestans n'ont voulu entendre à aucune transaction. Les deux contingens du canton sont convoqués à Glaris, et on a même demandé des troupes à Zurich. Les feuilles radicales excitent encore par leurs déclamations l'aigreur des partis. Les insultes les plus grossières sont prodiguées à une minorité catholique qui n'a d'autre tort que de vouloir conserver ce qui lui étoit légitimement acquis. On veut inonder de troupes la partie catholique de Glaris, comme on l'a fait en 1833 à Schwytz.

Depuis, le même journal a annoncé que les catholiques s'étoient soumis et que les préparatifs militaires des protestans étoient en pure perte. Pour écraser une minorité qui compte à peine un huitième de la population du canton, on avoit été jusqu'à demander des troupes à Zurich et à Saint-Gall.

Aujourd'hui on apprend que le gouvernement a envoyé 900 hommes de troupes pour réduire des gens soumis; c'est le pendant de ce qu'on avoit fait à Schwytz et à Porrentruy. Les habitans de Nafels, qui étoient fort paisibles, ont été bien étonnés de voir arriver tant de troupes. On

dit qu'il y avoit quatre ou cinq individus qui vouloient résister. Falloit-il donc mettre en mouvement 500 hommes pour en arrêter quatre à cinq ?

POLITIQUE.

Dans notre Numéro de samedi dernier, nous avons rapporté les paroles du journal le plus accrédité comme organe de la politique des hommes d'état de juillet, lequel avoit dit en propres termes et fort sérieusement : *Ce que nous craignons le plus en Espagne, c'est le succès de don Carlos*. Nos lecteurs ont pu croire que c'étoit la surprise excitée en nous par cette déclaration, qui nous avoit portés à la reproduire. S'il en étoit ainsi, nous les prierions de se détromper. En révolution, rien ne nous paroît plus naturel que ces sortes d'idées ; et quand nous aurions la plus grande envie de mettre leur sincérité en doute, nous serions bien forcés de les reconnoître pour franches et vraies.

En effet, ce qu'on nous dit par rapport à l'Espagne, est-ce que nous ne le savons pas par rapport à la France? Qu'arrive-t-il à la cause et à la légitimité de Charles V, qui ne soit pas arrivé à la cause et à la légitimité des Bourbons? *La France n'a reçu les Bourbons qu'avec répugnance... Donnez-nous pour rois qui vous voudrez, pourvu que ce ne soient pas les Bourbons... La restauration! Fi donc, la restauration! cela fait mal au cœur!* Dans un pays où l'on a les oreilles rebattues de ces choses-là, il conviendroit bien vraiment de faire le scrupuleux en pareille matière, et de s'étonner d'un sentiment d'aversion de plus ou de moins à l'égard des royautés légitimes!

Ce que nous craignons le plus en Espagne, c'est le succès de don Carlos. Mon Dieu ! à qui le dites-vous? Et comment pourrions-nous en douter, quand nous voyons que ce que vous craignez aussi le plus en France, c'est le succès des hommes religieux et monarchiques? Est-ce que M. de Genoude, par exemple, ne vous fait pas autant de peur avec ses publications et ses écrits, que don Carlos avec ses armes ? Est-ce que vous n'éprouvez pas les mêmes émotions et les mêmes insomnies des deux côtés? Car vous ne voulez pas sans doute que nous comptions pour quelque chose de sérieux cette autre conspiration sous laquelle vous avez déguisé vos véritables alarmes. Le conspirateur réel dont vous cherchez à vous délivrer dans la personne de M. de Genoude, c'est l'écrivain imperturbable, c'est l'infatigable éditeur de tant d'ouvrages sur lesquels il travaille à rasseoir les fondemens de l'ordre social.

La preuve que ce n'est pas son autre conjuration qui vous occupe, et qu'elle ne se trouve là que comme les anciens jésuites du *Constitutionnel*, qu'on faisoit servir à masquer les batteries dressées contre la restauration, c'est que sous ce régime, où tout est combiné de façon à ce que les royalistes n'y soient pas gâtés, il n'y a point en motif suffisant contre M. de Genoude et ses *complices*. pour une seule arrestation préventive de vingt-quatre heures. Cependant, ce n'étoit pas la matière ordinaire qui manquoit: laquelle consiste, comme on sait, en écritures et en papiers. Il devoit s'en trouver là de quoi charger plusieurs éléphans ; et jamais peut-être le ministère public ni la police ne s'étoient vus en meilleure occasion de nager comme en pleine eau. Ce n'est pas tout encore; le domicile de M. de Genoude renfermoit une espèce d'*armoire de fer*, à secret inconnu et d'un mystérieux mécanisme, qui auroit pu receler on ne sait quoi de funeste, et tel que rien ne s'étoit vu depuis ce qui sortit un jour des flancs du cheval de Troie.

Mais ici point de machinations, point d'artifices; tout au grand soleil. L'événement fait mentir de la manière la plus complète et la plus étonnante le mot de ce terrible ministre qui ne demandoit, pour faire pendre un homme, que quatre lignes de son écriture. Quatre lignes ! Quoi ! il n'y a pas moyen de trouver ces quatre lignes dans l'immense collection

des manuscrits de M. de Genoude, d'un homme dont la vie entière comme écrivain n'offre pas le moindre vide, d'un homme qui a mis au jour tant de publications savantes et laborieuses, d'un homme dont le nom se trouve attaché à une foule de travaux littéraires, de traductions et d'éditions de livres de l'importance de la *Bible*, des *Pères de l'Eglise*, de la *Raison du Christianisme*, de *Malebranche*, de *Wiseman*, sans compter une multitude d'écrits politiques dont il est l'ame et la tête?

Comment se fait-il donc que les quatre lignes d'écriture qui ont toujours suffi, à ce qu'on prétend, pour faire pendre un homme, n'aient pas pu être fournies par un magasin de manuscrits aussi vaste et aussi rempli que celui de M. de Genoude? C'est qu'apparemment les travaux dont il s'occupe sont autre chose que des intrigues, et n'ont rien qui ressemble aux manœuvres ténébreuses dont des conspirateurs d'une tout autre espèce ont fait sortir la révolution de juillet. C'est que sans avoir besoin de bouleverser ses papiers, il est aisé de voir que l'ensemble et l'objet de tous ses travaux est de prêter mainforte à la religion contre le débordement du philosophisme et de l'erreur, et aux autres principes de l'ordre social contre tout ce qui se fait pour les obscurcir et les fausser.

Nous convenons qu'en cela ses efforts sont peu favorisés par la bienveillance et par l'esprit d'un régime qui avoue hautement que *ce qu'il craint le plus en Espagne, c'est le triomphe de don Carlos*, et qui semble dire en même temps, par sa conduite, que ce qu'il craint le plus en France, c'est le succès des principes religieux et monarchiques. Mais on se trouve toujours plus ou moins défendu par sa seule position quand on peut comme M. de Genoude subir à toute heure du jour et de la nuit, les visites domiciliaires du pouvoir et dire à ceux qui viennent fouiller vos papiers : « Ceci est une traduction de l'ancien et du nouveau Testament... Ceci est mon travail sur la *Raison du Christianisme*... Ceci est mon édition complète de Malebranche... Ceci est ma publication de l'ouvrage de Wiseman... Ceci est ma traduction des Pères de l'Eglise... Ceci est la masse des reçus et quittances des douze à quinze cents ouvriers que je fais vivre dans l'imprimerie et la librairie, et dans les autres professions qui se rattachent à mes entreprises. Du reste, ne cherchez rien ici qui ait rapport à des associations secrètes, ni à des machines infernales, ni à des fusils-cannes, ni à des plans de conjuration, ni à des listes de carbonari. Car, Dieu merci, vous ne trouverez jamais des de Genoude, et des Berryer parmi les sujets qui vous donnent tant de soucis, de tablature et d'insomnies. »

PARIS, 4 SEPTEMBRE.

Il a été décidé que le duc d'Orléans n'iroit pas en Afrique. C'est le duc de Nemours qui, ayant déjà assisté à la première expédition de Constantine, va se rendre à Bone.

— L'expédition de Constantine sera commandée en chef par le général Damrémont. Le général Vallée commandera l'artillerie, et aura sous ses ordres le marquis de Caraman, maréchal-de-camp. Le général Fleury commandera le génie, ayant sous ses ordres le maréchal-de-camp Lamy. Les généraux Lamy et de Caraman sont depuis quelque temps en Afrique.

— Le prince de la Moskowa, capitaine d'un régiment de hussards en garnison à Chartres, fera partie de l'état-major du duc de Nemours.

— M. Molé est parti pour le camp de Compiègne.

— M. Cochelet, nommé consul auprès du vice-roi d'Egypte, vient de partir pour Alexandrie.

— M. Charles Dunoyer, nommé récemment conseiller d'état en service ordinaire, vient d'être attaché au comité de l'intérieur et du commerce, avec autorisation de participer aux travaux de ce

comité, et aux délibérations du conseil d'état.

— Le maréchal-de-camp marquis de Castelbajac est nommé au commandement du département de la Moselle, dont le chef-lieu est à Metz.

— Le collége électoral de Mont-de-Marsan, convoqué par suite de la nomination de M. Laurence aux fonctions de conseiller d'état directeur des affaires d'Alger, a réélu ce député.

— Le *Journal de Paris* prétend que M. Pozzo di Borgo, ambassadeur de Russie à Londres, renonce définitivement aux fonctions diplomatiques, pour aller finir ses jours en Corse, son pays natal.

— Le docteur Bowring a été avant-hier au château de Saint Cloud. Il part pour l'Egypte, avec une mission du gouvernement anglais.

— Le *Morning - Chronicle* annonce comme certain le mariage du prince Alexandre de Wurtemberg avec la princesse Marie d'Orléans. Le prince de Wurtemberg, né en 1804, est major-général au service de la Russie. Ce seroit encore une alliance protestante.

— Le *Courrier Français* examine aujourd'hui la situation du commerce à Paris. Selon lui, la crise commerciale qui s'est améliorée aux Etats - Unis et à Londres affecte encore le commerce parisien, et tout particulièrement le petit commerce.

— Le directeur général des ponts-et-chaussées vient de charger M. Desfontaines, ingénieur en chef, de rédiger immédiatement le projet de chemin de fer de Paris à Nantes par Orléans.

— La cour de cassation a rejeté le pourvoi formé par les sieurs Reverchon et Hugon, contre l'arrêt de la cour royale de Lyon; ledit arrêt confirme un jugement de première instance, qui avoit décidé que, nonobstant l'amnistie, ils étoient soumis à la surveillance de la haute-police.

— Le 24 novembre dernier, le gaz fit explosion chez le sieur Billard, restaurateur, rue des Pyramides, au moment où le garçon, nommé Leroux, venoit pour allumer le poêle. Cette explosion avoit été déterminée par quelques dégradations survenues à un conduit, qui, négligées par la compagnie, laissèrent échapper une grande quantité de gaz. Une partie du mobilier de la salle fut brisée, et le garçon reçut au bras une blessure grave dont il se ressentira toujours. Ce qui a déterminé le tribunal, saisi de cette affaire, à condamner la compagnie du gaz à lui payer une somme de 3,000 fr., à titre de dommages-intérêts.

— M. Duchâtelet, ancien élève de l'École des Chartes, et l'un des rédacteurs du *Messager*, a comparu devant le conseil de guerre, parce que, conscrit en 1832, il n'avoit point encore rejoint son régiment. Il n'a été condamné qu'à vingt-quatre heures de prison, à cause de circonstances atténuantes; mais à l'expiration de sa peine, M. Duchâtelet devra se rendre à son corps, et faire les sept années de service que la loi exige.

— Il y a eu en 1836, 32,506 causes portées devant le tribunal de commerce de la Seine. Ce nombre est de 4,000 plus élevé que le chiffre de l'année précédente.

— On lit dans le *Droit* qu'un cocher de cabriolet, nommé Hannequin, ayant trouvé dans sa voiture un portefeuille contenant une somme de 1,500 fr. en billets de banque, s'est hâté de le rapporter à son propriétaire, dès qu'il a pu savoir l'adresse de ce dernier.

— La chaire de pharmacie dans la Faculté de médecine de Paris devra comprendre à l'avenir l'enseignement de la chimie organique, et portera le titre de *chaire de pharmacie et de chimie organique.*

— Un avis du conseil de l'instruction publique, approuvé par le ministre, porte que deux personnes ne peuvent être autorisées comme ayant simultanément la direction d'une maison d'éducation.

— L'exposition des ouvrages des élèves qui ont concouru pour le grand prix de paysage historique, aura lieu à l'école des Beaux-Arts les 6, 7 et 8 septembre.

NOUVELLES DES PROVINCES.

La cour royale de Douai s'est occupée de l'affaire des mineurs d'Anzin par suite de l'appel *à minimâ* interjeté par le procureur du roi, et appuyé sur ce que le tribunal de première instance n'avoit pas considéré trois des accusés, les sieurs Freret, Petiaux et Botiaux, comme chefs de coalition. La cour, adoptant ces motifs, a déclaré ces ouvriers coupables de s'être mis à la tête du complot; mais avec des circonstances atténuantes, et les a condamnés à un an et un jour d'emprisonnement. Par le jugement de première instance, ils n'avoient été condamnés qu'à quelques mois de prison.

— Lord Granville, ambassadeur d'Angleterre, est à Dieppe depuis quelques jours.

— Mᵉ Fauchieux vient d'être élu bâtonnier du barreau de Tours.

— M. Barrucand, avoué à Gex (Ain), est mort d'une attaque d'apoplexie à l'audience correctionnelle au moment où il finissoit de plaider.

— On lit dans le *Réparateur* de Lyon : « Mardi dernier a eu lieu à l'établissement des sourds-muets dirigé par M. l'abbé Plasson, la touchante cérémonie de la distribution des prix. Les élèves ont paru devant le public et ont fait preuve comme les années précédentes d'une merveilleuse intelligence et d'une instruction aussi étendue que variée. »

— L'état sanitaire de Lyon, à la date du 2, ne laissoit rien à désirer.

— Il y a eu le 28 août, à Marseille, 49 décès cholériques. Le jour suivant le nombre de ces décès est descendu à 29. Alors on a conçu l'espérance de voir bientôt cesser le fléau. Malheureusement cette espérance a été de courte durée; le 30, le nombre des décès cholériques, s'est élevé à 54, dont 41 en ville, sept dans les hospices et six dans la banlieue.

— Nos vœux ont enfin été entendus, dit la *Gazette du Midi* du 31 août, une liste de souscription vient d'être ouverte par l'administration municipale pour donner des secours aux cholériques indigens de notre ville.

M. de Lacoste, préfet de Marseilles, a envoyé 500 fr. à la commission; M. Consolat, maire, 500 fr.; M. de Sébastiani, commandant la 8ᵉ division militaire, 200 fr. Les conseillers municipaux et des habitans de la ville ont aussi envoyé de fortes sommes à la commission.

— Un conducteur qui avoit mené des fugitifs de Marseille a été pris, en revenant, du choléra, et obligé de s'arrêter près Apt, dans une métairie au milieu des bois où il a succombé en quelques heures. Le métayer et sa femme sont morts peu de temps après.

— A Aix, il y a eu le 29 août, deux cas de choléra. Le marquis d'Arlatan-Lauris, président de chambre à la cour royale, frappé le matin, étoit à l'agonie dans l'après-midi.

— A la date du 31 août, l'état sanitaire de Toulon continuoit à être excellent.

— Le bruit qui avoit couru que le choléra s'étoit déclaré à Carpentras (Vaucluse), ne s'est heureusement pas confirmé.

— Le doyen de la faculté de médecine de Montpellier reçut le 24 au soir communication d'une dépêche télégraphique adressée au préfet de l'Hérault par le préfet de Marseille qui désiroit savoir si dans le cas où le choléra viendroit à se répandre dans les communes de son département, il pourroit compter sur les médecins et les élèves de Montpellier. Cette dépêche fut affichée sur-le-champ dans le péristyle de l'Ecole de Médecine, et un registre ouvert au secrétariat de la faculté constatoit, avant le soir du 25, l'inscription de 80 médecins et élèves. Le même jour la faculté réunie par le doyen signa une délibération offrant une commission prise dans son sein, à l'effet d'aller dans le département des Bouches-du-Rhône, donner ses soins aux cholériques...

— La tranquillité est rétablie à Bor-

deaux. Maintenant on sait qu'une grande partie des habitans de cette ville a pris part aux rassemblemens occasionnés par la présence de M. Decazes. Le préfet de la Gironde et le maire de Bordeaux énumérant à une séance du conseil général, les mesures prises pour empêcher les charivaris et prévenir les désordres, ont dit qu'il leur avoit été impossible de lutter contre *une immense population.*

— Le nombre des personnes arrêtées par suite des charivaris donnés à Bordeaux à M. Decazes et au *Mémorial Bordelais*, s'élève à 49.

EXTÉRIEUR.

NOUVELLES D'ESPAGNE.

Les cortès ont tenu une séance secrète le 25 août. Il paroît que M. Infante s'y est livré à de violentes déclamations contre le roi des Français, qu'il a accusé d'être cause des malheurs de l'Espagne. Il vouloit qu'on délivrât sur-le-champ des passeports à l'ambassadeur français. De son côté, M. Aranjo a demandé que Espartero fût déclaré traître, si dans les quarante-huit heures il n'avoit pas marché contre les carlistes. On dit que ces diverses déclamations n'ont pas trouvé d'écho dans l'assemblée.

— Plusieurs correspondances de Madrid attribuent à l'excitation ténébreuse des clubs les assassinats commis par les troupes. Le général Narvaez a été, dit-on, empoisonné par les exaltados. Des bruits d'empoisonnement sur la personne de Mendez Vigo circulent également.

—On lisoit hier dans le *Moniteur* « A la suite du mouvement révolutionnaire du 26, l'ayuntamiento de Pampelune a déclaré la Navarre indépendante : elle dirigera elle-même les opérations militaires. Le colonel Pena réunit dans ses mains, par ordre de la junte, l'autorité civile et militaire. Pendant ce mouvement les carlistes s'étant montrés sur les hauteurs qui dominent Pampelune, ont été chassés par les Tiradores. Les restes de la légion étrangère sont à Villalba. »

— La feuille officielle publie aujourd'hui trois dépêches télégraphiques. L'une de Bayonne, le 2 septembre, annonce qu'à la date du 30 août les autorités militaires de la révolution entouroient Pampelune avec leurs troupes, dans l'intention de faire rentrer les révoltés dans le devoir. D'après cette dépêche Espartero étoit parti de Madrid, le 27, avec sa division, pour Jadraque. Une autre dépêche de Bordeaux annonce la défaite de Buerens le 24 août, dans les environs de Herrera, en Aragon, à 12 lieues à peu près de Saragosse. Cette nouvelle étoit connue depuis deux jours à Paris. Le *Moniteur* dit que Buerens ayant à combattre toutes les forces de Charles V, s'élevant à 10.000 hommes et 500 chevaux, a dû malgré le courage de ses troupes, céder au nombre et se retirer à Carinena, après une perte de 1,500 hommes. D'après le *Journal des Débats*, sa division presqu'entièrement *dispersée* s'est réfugiée, partie à Carinena, partie à Daroca sur la grande route de Saragosse à Madrid par Calatayud. Cette version est confirmée par le rapport de Buerens daté de Carinena le 26 août. « Il m'est impossible de calculer, dit ce général, la perte qu'a éprouvée la division sous mes ordres, car elle est presque toute dispersée. »

La troisième dépêche télégraphique, datée de Bayonne le 31 août, est ainsi conçue : « Penacerrada a été pris par Uranga. Les carlistes ont trouvé 360 prisonniers, 4 pièces d'artillerie et des munitions. Le général Carondelet a quitté Vittoria pour entrer en Castille. Les troubles continuoient encore le 28 à Pampelune. »

—Penacerrada dont vient de s'emparer le général royaliste Uranga, est situé à 8 lieues de Vittoria, à moitié chemin de cette ville à Logrono. C'est un point important que Cordova avoit fait fortifier pour assurer la communication entre ces deux villes, qui sont les deux principales places de dépôt de l'armée révolutionnaire dans les provinces basques. Le *Journal des Débats* dit que la prise de Penacerrada paroît devoir être suivie de

celle de plusieurs autres points fortifiés.

— Orsa étoit à Daroca le 26 août.

— Les révoltés de Pampelune lèvent de fortes contributions sur les habitans de la ville.

— Les révoltes se succèdent sur tous les points. La garnison d'Irun, à la frontière de France, a chassé ses officiers et commis d'horribles violences.

— Un journal allemand dit que le roi Charles V a déjà nommé ses ambassadeurs auprès des cours de Vienne, Berlin, Saint-Pétersbourg, Turin et La Haye.

— Le journal ministériel du soir donne une dépêche de Bayonne, le 3 septembre, qui ne fait que confirmer la prise de Penscerrada par les carlistes. Elle a eu lieu le 26 août.

Le roi et la reine des Belges sont arrivés à Londres le 31 août.

— Parmi les membres de la chambre des communes nouvellement réélus se trouve M. Byng, nommé pour la première fois en 1790, et qui depuis n'a point éprouvé d'interruption dans sa réélection. Il compte donc 47 ans de siége au parlement.

— Le chemin de fer de Londres à Birmingham, ouvert le 20 juillet dernier, a transporté jusqu'au 29 août 59,150 voyageurs.

— Les journaux de Londres publient des nouvelles de Lisbonne du 22 août. Les ministres ont définitivement donné leur démission, et la reine dona Maria qui a offert les portefeuilles à plusieurs personnages n'a obtenu jusqu'ici que des refus. On ignoroit, le 21, où Saldanha se trouvoit. Le duc de Terceire étoit à Mafra, à neuf lieues de la capitale. Le parti démocratique s'agitoit fortement, et l'on craignoit un massacre à Lisbonne. Ce parti fait circuler un imprimé portant ces mots : « Patriotes, marquez en caractère de feu la demeure de tous les étrangers, et faites de leurs cadavres des barricades à l'entrée des portes de la cité. »

— On écrit d'Amsterdam, 31 août, que le jeune prince, troisième fils du prince d'Orange, et servant dans la marine comme officier de 2e classe, fait en ce moment un voyage dans les Indes-Orientales, à l'effet de visiter les établissemens hollandais.

— Nous avons parlé d'un décret du duc de Modène, qui modifie la confiscation prononcée contre 29 individus condamnés à mort par contumace pour conspiration. Un autre décret du 19 août met en liberté, en les soumettant à la surveillance de la police, tous les détenus pour délits politiques dont la peine devoit expirer à la fin de 1838. Tous ceux dont la peine expirera avant 1843 obtiendront, s'ils le demandent, la commutation de leur peine en un égal nombre d'années d'exil. Ceux dont la peine expirera avant la fin de 1848 jouiront de la même commutation en un exil pour les cinq dernières années de leur condamnation. Ceux dont la peine outrepasse l'an 1848 obtiendront la commutation des sept dernières années en exil, ou bien sortiront sur-le-champ de prison, en s'assujétissant à un exil perpétuel. La peine de tous les condamnés aux galères à vie sera réduite à 20 ans compris les années de peine déjà souffertes. Ces dispositions, dit le décret, ne doivent pas ôter l'espoir aux condamnés d'obtenir quelque grâce ultérieure s'ils donnent des preuves éclatantes de repentir, ou s'ils font des actions tellement utiles et louables qu'elles puissent mériter considération.

— Le prince royal de Bavière étoit le 25 août à Hambourg, voyageant sous le nom du comte de Werdenfels.

— Le *Mercure de Franconie* annonce qu'à Francfort les esprits commencent à se tranquilliser sur la question de Hanovre. On croit que la solution de cette question sera de nature à satisfaire toutes les opinions.

— La *Gazette d'état de Prusse* publie, depuis les progrès que fait le choléra à Berlin, un bulletin journalier. Sa feuille du 29 août donne le suivant : du 27 au

28, il y a eu en cette ville 194 personnes atteintes du choléra, et 70 décès.

— A la date du 21 août l'empereur de Russie étoit à Wilna.

— A Varsovie le typhus diminue et le choléra a presque tout à-fait cessé.

— Les dernières lettres de Constantinople mandent que la peste a redoublé d'intensité; la crise commerciale continue, et de nouvelles faillites ont été déclarées.

— Quelques spéculateurs anglais sont arrivés à Constantinople avec le projet d'établir des chemins de fer en Turquie.

INSTRUCTIONS FAMILIÈRES SUR L'ORAISON MENTALE; par M. l'abbé Hilaire Aubert (1).

Cet écrit n'est point nouveau, et M. l'abbé H. Aubert se hâte de prévenir qu'il n'en a point le mérite, et qu'il n'a fait que réimprimer un ouvrage déjà connu. Il y a huit instructions en tout; elles sont sous la forme du catéchisme. On y explique en quoi consiste l'oraiason mentale, et quelles sont ses différentes parties; on y traite de son utilité et de ses difficultés. Ces instructions paroissent d'un homme versé dans les matières de spiritualité, et qui joint la pratique à la théorie.

L'éditeur a ajouté un *avant-propos* où il insiste sur les avantages de l'oraison. A la suite de cet *avant-propos*, il parle du changement survenu dans sa situation personnelle. Attaché autrefois à une société très-recommandable de prêtres zélés, M. l'abbé H. Aubert est aujourd'hui grand-vicaire de Sens, et y remplit les fonctions qu'un vénérable prélat lui a confiées; mais il a demandé et obtenu de pouvoir se livrer, comme par le passé, au ministère des retraites ecclésiastiques, et en effet il en donne plusieurs cette année, à Soissons, à Grenoble, à Bourg. Nous avons parlé plusieurs fois de ses travaux et de son zèle.

L'ouvrage porte une approbation de M. l'archevêque de Sens; elle est du 8 janvier dernier, et recommande fort cet écrit et la pratique de l'oraison. Le prélat accorde même une indulgence pour ceux qui liront ces instructions pendant un quart d'heure.

(1) In-12; prix 1 fr. et 1 fr. 30 c. franc de port; chez Thomas Malvin, à Sens; et au bureau de ce Journal.

Le Gérant, **Adrien Le Clere.**

BOURSE DE PARIS DU 4 SEPTEMBRE.

CINQ p. 0/0, j. du 22 mars. 110 fr. 80 c.
QUATRE p. 0/0, j. de mars. 102 fr. 00 c.
TROIS p. 0/0, j. de déc. 79 fr. 25 c.
Quatre 1/2 p. 0/0, j. de mars. 000 fr. 00 c
Act. de la Banque. 2130 fr. 00 c.
Bons du Trésor. 0 0/0.
Rente de la Ville de Paris. 000 fr. 00 c.
Oblig. de la Ville de Paris. 1150 fr. 00 c.
Quatre canaux. 1203 fr. 75c.
Caisse hypothécaire. 795 fr. 00 c.
Rente de Naples. 96 fr. 00 c.
Emprunt romain. 000 fr. 0/0
Emprunt Belge. 104 fr. 0/0
Emprunt d'Haïti. 362 fr. 1/2
Rente d'Espagne 5 p. 0/0. 20 fr. 3/8

PARIS. — IMPRIMERIE D'AD. LE CLERE ET Cᵉ,
Quai des Augustins, 35.

L'AMI DE LA RELIGION paroît les Mardi, Jeudi et Samedi.

On peut s'abonner des 1er et 15 de chaque mois.

N° 2860.

JEUDI 7 SEPTEMBRE 1837.

PRIX DE L'ABONNEMENT

	fr. c.
1 an.	36
6 mois	19
3 mois	10
1 mois	3 50

COUP D'ŒIL SUR L'HISTOIRE ECCLÉSIASTIQUE DANS LES PREMIÈRES ANNÉES DU XIX° SIÈCLE; PAR J. J. DE SMET. — In-8°.

Voilà coup sur coup plusieurs ouvrages qui paroissent récemment sur l'histoire ecclésiastique du commencement de ce siècle. Les *Mémoires* de M. le cardinal Pacca, l'*Histoire du pontificat de Pie VII*, par M. Artaud, et le *Coup d'œil* que vient de publier M. l'abbé de Smet, chanoine de Gand, formeront de très-bons matériaux pour l'histoire. M. de Smet avoit sous les yeux un journal manuscrit que M. de Broglie, évêque de Gand, rédigea dans le temps sur le concile de 1811. Le prélat tenoit note, jour par jour, de tout ce qui se passoit dans cette assemblée, mais il avoit recommandé de ne point donner de publicité à sa relation aussi long-temps qu'il existeroit des personnes qu'elle pût compromettre. Le temps étant venu où cet inconvénient n'étoit plus à craindre, M. de Smet[1], qui avoit recueilli des pièces et des notes sur la même assemblée, notes dues en grande partie à M. Van de Velde, docteur de Louvain et théologien de M. de Broglie, songea à donner une histoire du concile de 1811; mais pour rendre son travail plus complet, il crut devoir y joindre un exposé des faits qui avoient précédé le concile et de ceux qui l'avoient suivi jusqu'à la paix que procura à l'Eglise la chute de Bonaparte. De cette sorte, son livre est le tableau de la partie la plus agitée du pontificat de Pie VII, depuis son élection jusqu'en 1815.

M. de Smet parle fort succinctement du conclave de Venise, mais il s'arrête long-temps sur le concordat de 1801, sur son exécution et sur les réclamations des évêques non démissionnaires. Il croit que ces prélats ne connoissoient point assez l'état des choses en France, et il cite un passage remarquable de Bossuet dans la *Défense de la déclaration*, où il dit qu'*il ne veut point ce qui feroit horreur à tous les catholiques, savoir que le chef de l'Eglise fût sans force.* Quant à l'exécution du concordat en Belgique, l'auteur se borne presque à ce qui suit :

« Aucun évêque constitutionnel n'avoit été nommé à un des nouveaux siéges érigés en Belgique, on savoit trop bien quel éloignement ils auroient inspiré à la population religieuse de cette contrée; cependant là aussi le concordat ne fut pas généralement bien accueilli. Des hommes vertueux et sincèrement catholiques hésitèrent d'abord à la vue de cette transaction importante; mais, comme ils étoient humbles dans leur foi, ils ne tardèrent pas à se soumettre à la voix du vicaire de Jésus-Christ. Quelques ecclésiastiques, au contraire, s'appuyant trop sur une demi-instruction et des mœurs pures, donnèrent dans les excès du parti anti-concordataire, et attachèrent à leur sentiment un petit nombre de simples mais pieux fidèles. Plus tard, le nouveau catéchisme de l'empire français, la demande de chanter le *Domine salvum fac*, depuis l'excommunication de Bonaparte, et les troubles survenus dans quelques diocèses après le prétendu concile national, donnèrent à ces malheureux de nouveaux ad-

hérens : leur nombre est cependant beaucoup réduit maintenant ; le diocèse de Gand n'en compte presque plus, celui de Bruges en a davantage, mais dans les autres il n'en est qu'un nombre très-borné. On leur a donné le nom de *stevenistes*, parce qu'ils prétendoient suivre les principes de Corneille Stevens (1), ancien vicaire-général de Namur, qui avoit écrit avec force contre la constitution civile du clergé, contre le serment de haine à la royauté et le nouveau catéchisme. Mais, comme il arrive souvent dans les mêmes circonstances, ils avoient outré ses doctrines, surtout en se séparant de l'Eglise, à laquelle M. Stevens s'est estimé heureux d'appartenir à la mort. »

L'auteur rapporte la déclaration de soumission exigée des évêques constitutionnels en 1804, et qu'ils souscrivirent tous. Le véritable texte de cette déclaration se trouve dans l'*Ami de la Religion*, numéro du 28 décembre 1816. Nous avons lieu de croire que la copie qui nous fut remise venoit de M. de Beaulieu, évêque de Soissons, qui avoit été lui-même évêque constitutionnel. D'ailleurs cette déclaration se trouve encore répétée dans notre Journal, tome xxxv, p. 338.

M. de Smet fait connoître les oppositions que rencontra en Belgique le catéchisme impérial publié en 1806 :

« Le cardinal Caprara assure que le nouveau catéchisme fut accueilli sans difficulté dans les anciens diocèses de la France et de l'Itaie, quoiqu'un auteur instruit et généralement exact avance l'opinion contraire ; mais il n'en fut pas de même dans ceux de la Belgique, dont les peuples sont extrêmement attachés à leurs anciens usages, et bien assurément à juste titre. Plusieurs brochures, et en particulier celles qui étoient intitulées : *Le véritable esprit du catéchisme publié par Bonaparte*, et *Parallèle entre la déclaration doctrinale de S. Em. le cardinal de Franckenberg et le mandement de S. Em. le cardinal du Belloy, qui ordonne la publication du catéchisme*, furent répandues avec profusion dans les neuf départemens formés de l'ancienne Belgique. On y attaquoit cependant plutôt les autorités dont émanoit le nouveau catéchisme, que la doctrine du catéchisme ; et les prêtres anti-concordataires, qui avoient écrit ces libelles, s'y montroient trop passionnés pour qu'on les crût les organes d'une opinion vraie et pure. Le cardinal-légat écrivit aux évêques de l'ancienne Belgique pour réfuter les objections principales des adversaires du catéchisme : il s'attacha surtout à prouver que ce n'étoit pas le gouvernement qui le donnoit, et que le xxxixe des articles organiques n'avoit point été censuré par le souverain pontife. « Les déclarations du gouvernement, dit-il, ne laissent aucun doute à l'égard du sens qu'on y attache ; en effet, il a déclaré entr'autres : *à Dieu ne plaise que l'on veuille contester à l'Eglise les droits essentiels qui lui compètent sur le dogme, les mœurs et la discipline, ce qu'elle tient de son divin fondateur.... et aux premiers pasteurs le droit de définir, d'ordonner et de juger.* » Ces explications eurent peu de succès ; les évêques qui ordonnèrent l'enseignement du nouveau catéchisme perdirent beaucoup de l'estime que les Belges leur avoient montrée jusque là, peu ou point de fonctionnaires ecclésiastiques obéirent à leurs circulaires à cet égard, et l'immense majorité continua à n'employer que l'ancien

(1) Corn. Stevens, né à Wavres, en 1747, et mort dans la même ville, en 1828, fut successivement chanoine de Namur, membre du conseil de l'archevêque de Malines et vicaire-général de Namur. Il demeura caché sous le consulat et l'empire, ne cessant d'écrire contre tout ce qui émanoit du gouvernement. On lit dans son testament, « qu'il veut vivre et mourir dans une obéissance parfaite et entière envers le pontife romain et ses décisions. » On auroit désiré quelque chose de plus formel dans celui que les dissidens regardoient comme leur chef.

catéchisme de la province de Malines, souvent reproduit par une presse clandestine. »

Une pièce inédite est insérée dans le *Coup d'œil* à propos de la première commission ecclésiastique formée en 1809; c'est un mémoire adressé par M. de Broglie, le 30 novembre, à deux membres de la commission, l'archevêque de Tours et l'évêque de Trèves. Dans ce mémoire, qui est assez étendu, l'évêque de Gand exposoit avec beaucoup de liberté toutes les atteintes portées par le gouvernement d'alors à l'autorité de l'Eglise et aux droits des évêques. Cette réclamation honore le zèle du prélat; si Bonaparte en eût eu connoissance, il est probable qu'il eût fait expier à M. de Broglie cette énergique protestation. D'ailleurs la commission n'eut pas à délibérer sur toutes les matières traitées dans le mémoire, et il faut convenir que la majorité des évêques de la commission comprit peu un langage si net et si ferme.

Les réponses de la commission se trouvent en entier dans le *Coup d'œil*; on n'en avoit donné qu'un extrait dans les *Mémoires sur l'histoire ecclésiastique du XVIIIe siècle*. L'auteur fait des réflexions fort justes sur la foiblesse et la complaisance qui avoient dicté ces réponses.

Ici finit la première partie de l'ouvrage de M. de Smet; nous parlerons une autre fois de la seconde.

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

PARIS. — Les journaux donnent les nouvelles les plus contradictoires sur Rome. Tantôt on dit que les divertissemens et les spectacles y continuent et qu'on n'y est point effrayé de la présence du fléau, tantôt on parle de la terreur qui y règne et des précautions inusitées auxquelles se condamnent les plus grands personnages. Une lettre de Rome du 24 août, qui nous a été communiquée par extrait, porte que si le choléra s'est développé avec force, le nombre des cas n'est cependant pas énorme vu la population. Jusqu'ici les personnes attaquées sont principalement celles qui mènent une vie peu réglée, ou qui se laissent dominer par la crainte. Du 17 au 24, dit la lettre, le nombre des malades s'est élevé à 1,900 et celui des morts à 940. Il y a 200 malades parfaitement guéris et pour lesquels on ne craint pas de rechutes.

On répand avec profusion dans Paris un prospectus de M. Napoléon Landais, pour un ouvrage intitulé *De l'Education et de l'Instruction en France*. L'auteur y déclare la guerre à l'Université; ce n'est pas ce dont nous voulons nous occuper. Il y a quelque chose de plus grave encore dans son prospectus. L'auteur se plaint que *la société est immorale*. Il croit que sans moralité il n'y a pas de société possible. Il faut donc travailler à rétablir la moralité, et il la met *toute dans l'éducation*. Sans doute l'auteur va appeller la religion à son aide; voici comment il l'entend :

« Nous entendons, par *éducation* et par *instruction* immédiate, les soins, les précautions qu'exigent, auprès des enfans, les bons exemples de la part de tout ce qui les entoure. En quoi consistent les bons exemples? — Parlez morale à un enfant, les idées religieuses viendront d'elles-mêmes se grouper dans sa tête. L'homme est fait pour la religion et pour la morale, il n'en peut être autrement. Sans religion intérieure, il est impossible d'être honnête homme. Quelle religion est la meilleure? Celle qui enseigne le plus de morale, car tout homme moral est inévitablement religieux. Toutes les religions sont bonnes, si leur fondement repose tout entier sur la morale. Ce qui

seul est de nécessité rigoureuse, absolue, c'est que cette morale soit réelle, et que ses prêtres en suivent strictement les lois. Il y a des religions indépendantes de la morale, il n'y a point de morale sans religion. Les religions du paganisme ont croulé à cause de leur immoralité. »

Il est clair que c'est-là l'indifférence complète en fait de religion. L'auteur ne voit que la morale et se soucie peu du dogme. Il suffit de *parler morale à un enfant*, *les idées religieuses viendront d'elles-mêmes se grouper dans sa tête*. Ce mot seul d'*idées religieuses* indique l'indifférence; comme si la religion n'étoit qu'une *idée*. Et puis n'est-il pas absurde que *les idées religieuses viennent d'elles-mêmes à un enfant à qui on parle de morale?* Parce qu'on lui parlera de morale, cela suffira-t-il pour lui faire connoître les mystères et les dogmes de la religion chrétienne? Il est évident que M. Napoléon Landais tient peu à ce qu'un enfant soit instruit de ces mystères et de ces dogmes; pour lui *toutes les religions sont bonnes*, si elles se fondent sur la morale. *Ce qui seul est de nécessité absolue*, *c'est que la morale soit réelle*. Ainsi il n'est pas *de nécessité absolue* de croire à la Trinité, à la divinité de Jésus-Christ, à la rédemption, à l'autorité de l'Eglise.

M. N. Landais entreprend donc de restaurer la morale sans le secours de la religion, ou avec le secours du déisme tout seul. Il fera de belles phrases sur le sentiment religieux. C'est le système de B. Constant; système commode, qui n'oblige à rien dans la pratique, qui vous laisse libre de croire ce que vous voulez. Et c'est avec cela qu'on réformera la jeunesse, qu'on lui apprendra à réprimer ses passions! C'est ainsi qu'on prétend conquérir la confiance des familles! Cet auteur apprendra aux enfans à ne regarder que la morale comme de nécessité absolue, et à trouver toutes les religions également bonnes, pourvu qu'on y trouve de la morale.

Mais c'est-là ce qu'on prêche aux enfans depuis 60 ans. C'est ainsi qu'on est parvenu à renverser la religion, et par contre-coup à perdre la morale. Plaisant moyen de restaurer la morale, que de suivre le système de ceux qui ont travaillé à la corrompre! C'est toujours l'illusion de la philosophie moderne.

M. N. Landais dit en finissant son prospectus que *tout son livre tend à démolir*. Je crois qu'il a raison; son livre tend probablement à démolir la religion comme la morale. Heureusement qu'on est prévenu par son prospectus, et qu'il n'y aura de dupes que ceux qui auront voulu l'être.

Le mercredi 30 août, deux femmes protestantes ont fait abjuration à l'hospice de La Rochefoucauld; l'une étoit allemande, et l'autre française. Elles ont été instruites et préparées par MM. les aumôniers de l'hospice de La Rochefoucauld et de l'infirmerie de Marie-Thérèse. Elles ont résisté aux sollicitations d'une femme protestante de la maison, qui a tout fait pour les empêcher de se convertir. M. l'abbé Jammes, archidiacre et grand-vicaire, a reçu leur abjuration, et leur a adressé une exhortation pour les confirmer dans la foi.

La providence a plus d'un moyen de faire finir les schismes et les scandales. Tantôt elle en charge la justice humaine, comme il est arrivé dernièrement pour l'église d'Auzou. Tantôt elle frappe les auteurs du désordre au milieu de leur révolte contre l'Eglise. Le sieur Ledru, curé de Lèves, près Chartres, qui avoit arboré l'étendard du schisme en 1833, et en faveur duquel une multitude égarée s'étoit soulevée jusqu'à tenir tête aux troupes, et jusqu'à aller piller l'évêché de Chartres, Ledru est tombé malade. Visité plusieurs fois

par un prêtre charitable, M. le curé de la cathédrale, il a refusé de venir à résipiscence, et est mort dans cet état ; triste fin d'un prêtre qui avoit mérité d'être révoqué par son évêque, et qui s'étoit jeté dans l'église française par dépit. Il a été enterré le dimanche 27 août, par son bedeau, et sans cérémonie, comme il l'avoit demandé. On espère qu'il n'aura pas de successeur dans son schisme qui duroit depuis plus de quatre ans, et dont les adhérens avoient eu tout le temps de se lasser.

La Jamaïque, qui dépendoit jusqu'ici pour le spirituel de M. l'évêque d'Olympus, résidant à la Trinité, va avoir un supérieur distinct. C'est, à ce qu'il paroît, un religieux espagnol, le Père Fernandez, qui a été long-temps dans les missions de l'Amérique méridionale. Deux Jésuites travailleront sous lui ; l'un est Anglais et l'autre Français. Celui ci, qui est le Père Duperron, est parti lundi pour l'Angleterre, où il va joindre le premier. Ils se rendront ensemble à leur mission, où le nombre des catholiques est assez restreint ; mais il paroît qu'on voudroit essayer la conversion des nègres qui sont fort nombreux dans cette île, et qui depuis l'émancipation ne laissent pas d'inquiéter un peu. On a senti sans doute que la religion seule offriroit des moyens assez puissans pour les contenir.

Sur la demande du maire de Marseille, M. l'évêque a désigné un prêtre pour faire partie de chaque bureau de secours. Ces ecclésiastiques sont MM. Maurel, Abbat, Audibert et Leautier, recteurs ou curés de Saint-Théodore, de Saint-Joseph, de Saint-Cannat et de Notre-Dame-du-Mont-Carmel ; M. Cailhol, chanoine et secrétaire de l'évêché ; MM. Louche et Blanc, recteurs de Notre-Dame-du-Mont et de la Sainte-Trinité.

Une souscription a été ouverte à la mairie pour donner des secours aux cholériques indigens ; la première liste s'est montée à plus de 5,000 fr., souscrits par le général, le préfet, le maire et les membres du conseil municipal.

La sœur d'un ecclésiastique ayant été guérie en Bretagne par l'intercession de sainte Philomène, s'est faite religieuse et a pris le nom de la sainte. Sa guérison a fait du bruit dans le pays. Une chapelle de la sainte a été érigée dans l'église de Plélauf, canton de Gouarec, diocèse de Saint-Brieuc, et on y a placé de ses reliques. Deux tableaux peints à l'huile par un ancien page de Charles X, représentent, l'un le tombeau, l'autre le martyre de la sainte. Une statue en bois doré a été envoyée de Paris cet hiver. Cette chapelle est devenue un pélerinage très-fréquenté, quoique le pays soit peu accessible et en dehors des routes.

On y a vu ce printemps un grand exemple de foi et de courage. Le 3 mars, à une époque où, comme on s'en souvient sans doute, il faisoit encore très-froid, arrivèrent M. Ballouard, curé du haut Corlay, et 80 hommes de sa paroisse. Ils étoient partis de grand matin à jeûn, la croix en tête, en silence, ou bien en priant. Ce qui est plus étonnant encore, vu le temps rigoureux, c'est qu'ils étoient tous la tête nue. Ils s'étoient promis de ne mettre le pied dans aucune auberge, soit en allant, soit au lieu de la station, soit au retour, et ils ont tenu rigoureusement leur parole. Arrivés à Plélauf à 9 heures 1/2, ayant fait leurs 5 lieues, le curé a dit la messe, et tous ont communié. Chacun avoit apporté avec lui ses provisions ; le curé a fait en tout comme ses ouailles, et n'a pas même voulu visiter le curé de Plélauf. Tous n'ont

bu que de l'eau à leur dîner. Parmi eux étoient les notables du pays.

Cet exemple de ferveur et d'austérité a fait une grande sensation dans le pays ; car il y avoit de la neige sur la terre, et il faisoit un vent très-fort. Il falloit assurément un courage extraordinaire pour affronter un temps si rigoureux pendant toute une journée.

De pieux testateurs s'efforcent d'acquitter la dette de la société envers les Frères des Ecoles chrétiennes. Une ordonnance du 29 juillet a autorisé quatre legs pour leurs écoles, savoir : 4,000 fr. à la maison de Toulon, par M. Garibou ; 2,000 fr. à la maison de Condrieux, par madame C. Odrax ; 10,000 fr. à la maison de Marmande, par M. Fagel de Renol, et 1,000 fr. à la maison de Nancy, par mademoiselle Didion.

Tous les journaux à peu près ont répété les uns après les autres une histoire d'un couvent de Capucins, situé dans le royaume de Naples, et composé en entier de brigands, qui, n'excitant aucune défiance à raison de leur habit, se livroient à toute sorte d'excès, de violences et de crimes, et furent à la fin découverts et punis comme ils le méritoient. Cette histoire étoit accompagnée de circonstances dramatiques propres à produire de ces émotions vives que l'on recherche au théâtre et dans les romans. Un homme de lettres fort distingué, qui a vécu long-temps en Italie, nous avertit que c'est-là une de ces anecdotes banales avec lesquelles on amuse les oisifs depuis bien des années. De temps en temps on réchauffe cette vieille histoire, et on la jette dans le public comme une nouveauté. On la surcharge de quelques variantes, mais le fond est toujours le même. Ce sont quatre Capucins scélérats, qui tous ont mérité d'être pendus. Cela traîne de temps immémorial dans les anti-chambres d'Italie. Des journaux accueillent cette histoire parce qu'elle sert leurs petites préventions contre les couvens. D'autres ne croient pas pouvoir se dispenser d'insérer ce qu'ils considèrent comme un fait récent. La vérité est que c'est une mystification qui a déjà fait bien des dupes, et qui en fera encore. Les amateurs peuvent être sûrs de la voir reparoître dans quelques années ; ils n'ont qu'à en prendre note.

Cela nous rappelle une mystification que nous essuyâmes nous-même, il y a une trentaine d'années. Nous avions quitté Paris pour aller dans une province peu éloignée. Arrivé dans la ville, où nous devions faire quelque séjour, on nous demanda, comme c'est l'usage, ce qu'il y avoit de nouveau à Paris, et nous racontâmes différentes choses que nous avions ouï dire. Il y avoit entr'autres une histoire qui couroit alors d'un certain ermite qui avoit fait des dupes dans le Marais. L'histoire n'étoit pas atroce comme celle des quatre Capucins ; elle étoit plaisante et assez bien filée. Une dame qui étoit présente nous la laissa conter jusqu'au bout, et nous chanta tout de suite une complainte qu'elle savoit par cœur et qu'elle avoit apprise dans son enfance. C'étoit de tout point la même histoire en chanson. Qui fut un peu confus? On peut le deviner. Depuis ce temps, nous nous défions beaucoup de ces anecdotes si bien arrangées dans le cabinet, et qu'on se passe de main en main pour égayer la monotonie des conversations des salons ou des articles des journaux.

Les mauvais journaux de Suisse, et notamment l'*Helvétie* et le *Nouvelliste Vaudois*, se sont emparés de l'affaire de Neuchâtel, dont nous avons parlé Numéro du 24 août, pour accuser le curé catholique de Neuchâtel, et on a porté des plaintes contre lui à M. l'évêque diocésain.

Trois catholiques de Neuchâtel répondent ainsi à ces attaques :

« La réputation de M. Æbischer est trop bien établie, pour qu'il soit besoin de la défendre contre les noires calomnies dont ces ingrats prétendent récompenser les efforts de son zèle au milieu de nous. Car, pour le venger aux yeux de tout homme sensé, il suffiroit de dire que notre paroisse lui doit pour ainsi dire son existence, et bien certainement l'état de prospérité où elle se trouve ; que depuis vingt-un ans qu'il est notre pasteur, il a constamment joui de l'estime, de la considération et de la bienveillance, non-seulement de toutes les autorités, mais encore des honnêtes gens de toutes les classes.

» On a l'impudence de présenter au public notre curé comme un homme *rapace, qui pressure ses paroissiens pour en obtenir, n'importe par quelle voie, une large rétribution... qui ne pense qu'à s'engraisser de la substance du pauvre, bien loin de venir au secours de son indigence...* Or, nous n'hésitons pas à déclarer, parce que c'est la vérité, qu'il n'a jamais sollicité un denier d'augmentation au traitement, indispensable ici, que nous lui avons offert en 1816, pour l'obtenir de M. l'évêque de Lausanne et de Genève ; que, bien loin de pressurer ses paroissiens, il leur accorde à tous l'influence de sa protection lorsqu'ils la réclament ; que son hospitalité envers les étrangers est connue du public, ainsi que sa bonté pour les pauvres en général, et pour plusieurs familles indigentes en particulier, sans que la caisse de la paroisse mette un sou à sa disposition pour subvenir à toutes ces charités. »

Quant aux tracasseries que quelques mécontens ont suscitées à l'administration, les catholiques ci-dessus déclarent que ce n'est point le curé M. Æbischer, ni le gouvernement, mais les *préposés au culte catholique*, leurs prédécesseurs, qui, de concert avec la majorité de la paroisse, ont demandé les taxes en 1829, que le réglement du 15 juillet 1833, qui établit les cotisations, a été accepté par la paroisse, que les taxes sont faites par un comité de sept membres choisis par tous ceux qui contribuent à l'entretien du culte, comité où le curé a droit d'assister, *mais où il n'a pas voix délibérative*, que le curé reçoit son traitement du caissier du comité sans avoir rien à démêler avec ses paroissiens pour les intérêts pécuniaires, et sans qu'il puisse être question pour lui de recourir aux huissiers et aux voies de contrainte et de saisie dont parle l'*Helvétie ;* que la paroisse est composée d'au moins 500 catholiques, au lieu de 109, comme le dit le même journal, que si le gouvernement a ordonné la confiscation de quelques catholiques aisés (car aucun pauvre ne paie), lesquels se sont obstinés à refuser leur cotisation, cela ne s'est point fait arbitrairement, mais en exécution d'un réglement sollicité par la paroisse ; enfin, qu'au lieu de cinquante ménages saisis par les huissiers, il n'y a eu que trois saisies d'effets appartenant à des personnes aisées.

Cette déclaration est datée de Neuchâtel, le 24 août, et signée *au nom des préposés au culte catholique*, par MM. Castella, Lucas Kesser et A. Quillet. Nous avouerons que ce titre de *préposés au culte catholique* nous paroît bien extraordinaire. Est-ce que des laïques peuvent être *préposés au culte catholique ?* Cela sent furieusement la servitude de l'Église. Le seul *préposé* naturel du culte catholique est assurément le pasteur. C'est ce qu'indique l'ordre des plus simples convenances. Comment se fait-il donc qu'à Neuchâtel, le curé n'ait pas même *voix délibérative* parmi les *préposés au culte catholique ?* Nous osons dire que c'est-là un contresens, et en France même, où le clergé est exposé à tant d'entraves, cette exclusion paroîtroit fort ridi-

çule. Un curé n'avoit pas *voix délibérative* dans les affaires de sa paroisse! nos plus déterminés libéraux n'y auroient pas songé.

Les *préposés* de Neuchâtel parlent avec beaucoup de reconnoissance de la protection que le gouvernement accorde aux catholiques. Nous ne voulons pas dire que la conduite du gouvernement prussien envers les catholiques d'Allemagne rend cette protection fort suspecte; mais le titre de *préposés au culte* donné à de simples laïques et le refus de voix délibérative pour le curé nous paroissent indiquer peu de faveur pour le clergé. Il est évident que, dans ce système, le curé doit être à la merci de ses paroissiens pour les choses les plus simples, et qui devroient être le plus de son ressort.

Depuis, le journal de Neuchâtel a publié la lettre suivante de M. le curé de cette ville :

« Monsieur, un grand nombre de mes amis me témoignent leur étonnement de ce que je ne me sers pas de la publicité pour répondre aux attaques calomnieuses dirigées contre moi par l'*Helvétie*, le *Nouvelliste vaudois*, et les prétendus délégués de ma paroisse; calomnies qu'ils viennent d'aggraver encore en faisant publier le libelle diffamatoire qu'ils ont osé adresser à S. G. Mgr l'évêque de Lausanne et de Genève; je ne crois pas qu'il soit de la dignité du ministère que j'exerce ici de m'engager dans une polémique de journaux, ni de répondre par cette voie aux calomnies dont je suis l'objet. Depuis passé vingt ans que j'ai l'honneur de remplir à Neuchâtel les fonctions pastorales dont j'ai été revêtu, je crois n'avoir jamais démérité de l'estime, soit de mes supérieurs ecclésiastiques, soit du gouvernement et du magistrat de cette ville, ni de la confiance de l'immense majorité de mes paroissiens. Les témoignages d'approbation et d'intérêt que j'en reçois seront ma seule réponse aux calomnies de mes ennemis, qui, du reste, me trouveront toujours au poste de l'honneur et du devoir.

» Veuillez, monsieur, insérer dans votre journal cette lettre, qui sera très-probablement la seule que j'écrirai sur ce sujet dans les feuilles publiques, et agréez l'assurance de ma parfaite considération.

» Votre très-humble serviteur,

» Le doyen Æbischer, *curé catholique*.

» Neuchâtel, 30 août 1837. »

POLITIQUE.

Le baron Louis est mort le samedi 26, dans sa terre de Bry-sur-Marne, près Charenton. Dominique Louis, né à *Toul* vers 1755, entra dans l'état ecclésiastique et fut ordonné prêtre vers 1780. C'est à tort qu'on a cru qu'il n'étoit pas prêtre. L'abbé Grandjean, mort il y a quelques années, curé de Saint-Louis à Versailles, et sur lequel nous avons donné une petite notice, tome XXVI, avoit été contemporain de l'abbé Louis au séminaire. Nous tenons de lui qu'ils furent ordonnés le même jour. L'abbé Louis acheta en 1781 une charge de conseiller-clerc à la troisième des enquêtes au parlement de Paris. Il jouissoit du prieuré de Saint-Etienne à Beaugency, et fut en cette qualité membre de l'assemblée provinciale de l'Orléanais en 1788. La révolution le trouva disposé à en adopter les idées. Il fit diacre à la messe célébrée par l'évêque d'Autun pour la première fédération en 1790. C'est peut-être la dernière fois qu'il fit quelque fonction ecclésiastique.

Sa liaison avec l'évêque d'Autun le lança dans la politique et la diplomatie. Il remplit plusieurs missions en pays étranger. Pendant la terreur il resta en Angleterre et ne revint qu'après le 18 brumaire. Mais il ne songea point à reprendre son état, et fut successivement chef du bureau de liquidation au ministère de la guerre, employé à la chancellerie de la Légion-d'Honneur, maître des requêtes et un des administrateurs du trésor. La même liaison dont nous avons

parlé plus haut le porta au ministère des finances en 1814. Il suivit Louis XVIII à Gand en 1815, reprit le portefeuille des finances en juillet jusqu'au mois de septembre, fut élu député à la chambre à Paris et à Nancy en 1815 et en 1816. Il votoit avec la minorité dans la session de 1815, et avec la majorité dans celle qui suivit l'ordonnance du 5 septembre 1816.

Rentré aux finances en décembre 1818, il se retira l'année suivante avec MM. Dessoles et Gouvion-Saint-Cyr. Depuis il entra dans l'opposition, ce qui le fit destituer de ses titres de ministre d'état et de membre du conseil privé. La révolution de 1830 le fit reparoître sur la scène politique; malgré son âge, on le nomma ministre des finances en août 1830, et de nouveau en mars 1831; il conserva ce poste jusqu'au 13 octobre suivant. Il entra à la chambre des pairs en 1832. Une attaque d'apoplexie foudroyante fut suivie quelques jours après de sa mort. Il ne paroît pas qu'il ait pu recevoir les secours de la religion.

Ses obsèques ont été célébrées le mercredi 30 à Bry sur-Marne. Il y a eu des discours en son honneur prononcés par MM. Barthe, Jourdan et Comte. On a loué surtout son habileté en finances; mais de la religion et de sa qualité de prêtre, pas un mot.

M. Louis avoit acquis une grande fortune; il habitoit depuis 1815 une belle terre à Bry-sur-Marne. Il étoit oncle de MM. de Rigny.

En faisant dans notre Numéro du 31 quelques réflexions sur l'opinion qui considère le choléra comme contagieux, nous n'avons pas prétendu trancher d'une manière absolue une question controversée entre les médecins et les observateurs. Nous avons cité des remarques faites en divers pays, sans nier qu'on pût leur en opposer d'autres d'une nature toute différente. Un négociant de Marseille, M. Salavy, a adressé le 30 août au conseil d'arrondissement, et ensuite au conseil général, un mémoire où il soutient la thèse opposée à la nôtre. Ce mémoire accueilli au conseil d'arrondissement ne l'a pas été au conseil général. Nous montrerons notre bonne foi en en citant un fragment :

« Dans moins de trois années, le terrible choléra a envahi trois fois cette grande et belle cité, et répandu son poison mortel dans un climat qui auparavant étoit pur et très-sain, malgré le besoin qui se faisoit sentir chaque jour d'un meilleur entretien du port et des rues de Marseille.

» Les opinions ont été malheureusement divisées sur les causes de ces invasions; et c'est sans doute à cette divergence d'opinions, au crédit donné auprès du gouvernement à l'opinion qui prétend que le choléra n'est pas transmissible, que nous devons la présence de ce fléau désolateur.

» Je ne chercherai pas à établir ici une discussion étendue et inutile sur les différentes opinions; ma conviction profonde, celle, je crois aussi, d'un grand nombre de personnes qui observent et réfléchissent avec maturité, sans se laisser égarer dans les vains raisonnemens d'une science aussi abstraite que reculée, ma conviction, dis-je, est que le choléra est à la fois épidémique et contagieux, que le fait de son importation est évident, qu'il débute alors par la contagion, et que lorsqu'un certain nombre de malades en est atteint, il occasionne un foyer d'infection qui produit l'épidémie; que l'épidémie s'étend plus ou moins vite, avec plus ou moins de violence, selon qu'elle agit dans des localités plus ou moins salubres et sur des corps plus ou moins prédisposés. L'idée que le choléra arrive par des colonnes d'air m'a toujours paru absurde, et je crois qu'elle l'est devenue bien davantage aujourd'hui aux yeux de ceux qui, laissant de côté les subtilités et les erreurs de l'esprit conjectural, pour ne se laisser guider principalement que par le bon sens, ont étudié avec calme et sagesse, et sur les faits, la marche et les effets de la maladie.

» En raisonnant sainement, il est diffi-

cile, selon moi, d'admettre que des colonnes d'un air impur viennent fondre de préférence sur certaines localités, qu'elles en respectent un grand nombre sur leur passage, et qu'ensuite cet air empoisonné resteroit appesanti sur certaines villes, sur certains quartiers, dans certaines maisons, sans être répandu et transporté partout par les courans d'air et par des vents impétueux ; ce seroit se jeter dans le vague et même dans l'absurde.

» Mais ce qui ne paroît pas absurde, ce qui est, au contraire, dans les probabilités, ce qui est le résultat d'un grand nombre d'observations et de nos trois invasions, c'est que le choléra est transporté d'un pays dans un autre par les provenances d'un pays infecté, soit par les navires, passagers, hardes et marchandises.

» Tout ce qui est connu sur l'histoire de ce fléau asiatique, notamment sur sa première invasion à l'Ile-de-France, sur celle en Pologne, et sur celles à Marseille et à Toulon, sans parler de toutes les autres, ne peut laisser aucun doute sur son importation.

» En vain, on opposera qu'à Naples et en Sicile, où l'on prenoit de grandes précautions, de même qu'à Rome, l'invasion n'a pas été empêchée, tandis qu'en Toscane, où l'on étoit moins sévère, la maladie étoit moins forte et de plus courte durée. Il seroit peut-être fort facile de prouver que la Sicile et Naples, par des introductions clandestines, en violation des réglemens sanitaires, par le relâchement ou l'insuffisance de ces réglemens, ou même par une trop absolue sévérité qui les faisoit violer, ont reçu le choléra par Malte ; que s'il est arrivé à Rome, c'est par les nombreuses émigrations de Naples par terre, ou par d'autres faits analogues, et que s'il n'a pas sévi plus fortement en Toscane, c'est que les personnes ou les choses infectées n'y sont pas arrivées en aussi grand nombre, outre que le mal y a été neutralisé par les précautions générales et individuelles qu'on s'est hâté de prendre à sa naissance.

» Comment expliquera-t-on, si ce n'est par les effets de la contagion et de l'importation, les cas de choléra qui se sont manifestés dans diverses localités où s'étoient transportés en grand nombre des émigrés de Marseille et de Toulon, tandis que dans certains pays, où les précautions ont été rigoureuses et bien observées, comme, par exemple, en Corse, le choléra ne s'est jamais développé? Une autre circonstance remarquable, qui est généralement connue, c'est que lorsque le choléra se déclara dans plusieurs échelles du Levant, les Franks qui se renfermèrent chez eux et prirent les mêmes précautions que pour la peste, furent préservés, et la population musulmane et israélite, qui négligea toute précaution, fut ravagée. Les médecins anglais, qui, depuis vingt ans, ont étudié dans l'Inde, avec l'esprit d'observation qu'on ne peut pas leur refuser, le choléra asiatique, qu'ils appellent pestilentiel, et avec eux Moreau de Jonnès, qui a fait l'histoire de cette cruelle maladie, démontrent et prouvent, par une foule innombrable de faits, que cette maladie ne va jamais dans un pays sans y être importée. Et sans aller chercher dans l'Indoustan des preuves de sa transmission, je vous en citerai deux qui sont bien connues, car elles furent rapportées par les journaux de l'époque.

» Tout le monde sait qu'après la soumission ou la subjugation de la Pologne, en 1831, un certain nombre de Polonais s'embarquèrent à Lubeck pour Sunderland (Angleterre), et que le lendemain de leur arrivée le choléra se déclara à Sunderland. Tout le monde sait encore que plusieurs de ces mêmes Polonais ayant pris passage à bord d'un navire américain qui se rendoit aux Etats-Unis, importèrent le choléra à New-York, où il se manifesta quelques jours après l'arrivée de ce navire, malgré l'intervalle d'une navigation de 15 à 1,800 lieues. Voilà des faits aussi larges, aussi caractéristiques que possible. Tous les esprits observateurs et bien faits ne peuvent guère hésiter à pro-

clamer le fléau asiatique contagieux et essentiellement transmissible.

« Sans en dire davantage là-dessus, messieurs, et sans raisonner trop absolument pour la contagion, admettons qu'il y ait du doute sur les causes qui font éclater le fléau. La sagesse veut que dans le doute on s'abstienne. Plus la marche de cette cruelle maladie, sa nature, son mode d'invasion et ses effets déjouent la science, plus il faut se tenir en garde contre elle, et prendre les précautions les plus sévères jusqu'à ce que le temps et l'expérience aient suffisamment prouvé que les précautions sont inutiles. »

Tout ce qui reste de vigueur à la révolution espagnole se trouve maintenant réuni et concentré dans les clubs. C'est de là que partent les ordres pour les révoltes et les mutineries de soldats, pour les meurtres et les empoisonnemens des généraux, pour les séditions des villes et les proclamations d'indépendance; en un mot, pour tout ce qui ruine, désorganise et disloque l'autorité. Le gouvernement de la reine n'est plus qu'une ombre pâle et tremblante, qui ne paroît occupée qu'à se cacher au milieu de ce chaos d'anarchie.

Quoique Marie-Christine ne manque pas d'énergie personnelle, on n'entend parler que des découragemens et des défaillances qu'elle éprouve sous le faix de sa position. Tout ce qu'on rapporte de ses discours et de ses actes indique qu'elle se regarde comme prisonnière. Prisonnière de qui, si ce n'est des clubs? Car ce ne sont pas ses adhérens qui l'oppriment, et don Carlos n'est point encore à Madrid. Placée entre les armes de son illustre beau-frère, et la terreur révolutionnaire qui menace de s'emparer du pouvoir, il semble qu'il ne devroit pas y avoir à délibérer pour elle, et qu'à sa place tout le monde verroit de quel côté les conditions d'accommodement promettent d'être les meilleures.

Du reste, si elle attend pour se décider que le régime de la terreur lui fasse voir de quoi il est capable, elle ne tardera pas à être éclairée sur ce point. Car les jacobins ont cela de bon dans tous les pays, qu'ils s'entendent merveilleusement à faire tomber la cataracte des yeux des gens, et à les guérir promptement de l'envie des révolutions. Ainsi que nos lecteurs peuvent se le rappeler, nous avons prédit dès l'origine que si l'Espagne arrivoit jusqu'au règne des clubs, les choses iroient encore plus vite et plus loin qu'ailleurs avec un peuple de sang mauresque et brûlé comme celui-là. Assurément, nous aimerions mieux nous être trompés que d'avoir prédit si juste; mais du moins il nous reste la consolation de pouvoir prédire aussi, que plus la tempête sera violente sur cette affreuse mer de sang, plus la traversée sera courte.

PARIS, 6 SEPTEMBRE.

Louis-Philippe se rendra, dit-on, avec sa famille, le 15, à Compiègne.

— Les manœuvres du camp de Compiègne, commencées le 1er septembre, ont été jusqu'ici fort contrariées par le mauvais temps.

— Le duc de Nemours a quitté lundi le camp de Compiègne pour revenir à Saint-Cloud. Il est parti hier pour l'Afrique.

— Le fils du général Rapp, capitaine au service de Bavière, est arrivé à Paris pour demander à faire partie de l'expédition de Constantine en qualité de simple volontaire.

— M. de Chabaud-Latour, officier d'ordonnance du duc d'Orléans, est de retour de la mission qu'il vient de remplir en Afrique.

— D'après un tableau inséré dans le *Moniteur Algérien*, la population européenne de la colonie s'élève actuellement à 16,244 individus, dont 9,822 résidant à Alger, 3,325 à Oran, 2,609 à Bone, 406 à Bougie, 82 à Mostaganem. Pendant le premier semestre de l'année 1807, l'augmentation a été de 1,683.

— C'est le 9 que le duc d'Orléans doit

se rendre avec la princesse Hélène à Saint-Quentin.

— Le duc d'Orléans, né le 3 septembre 1810, dans le royaume de Naples, est entré dans sa vingt-huitième année.

— Tous les journaux continuent à s'occuper de la dissolution de la chambre des députés. Il paroît qu'elle aura lieu après l'expédition de Constantine.

— On lit dans le *Journal du Commerce:* « La possibilité d'un nouveau Navarin que nous avons signalée dès que nous avons appris l'envoi de nos forces navales de la Méditerranée à la rencontre de la flotte turque, préoccupe aujourd'hui tous les esprits. On n'a pas encore la nouvelle de l'apparition de la flotte du capitan-pacha, mais nous croyons qu'on a connoissance de l'arrivée de nos bâtimens dans les parages de Tunis, où ils croisent sur une étendue de 40 lieues environ à l'est et à l'ouest. » Cette feuille ajoute que les instructions envoyées aux contre-amiraux Lalande et Gallois sont formelles, et qu'on regarde une collision comme probable. Elle termine en disant que le ministère cherche de la gloire pour l'ouverture de la session.

— Le ministre de la marine, informé par le directeur général des postes que des capitaines de commerce partoient des ports de France sans prendre les lettres pour leurs destinations, a rappelé, par une circulaire, que tout capitaine en partance pour les colonies soit françaises, soit étrangères et autres pays d'outre-mer, est obligé de déclarer un mois d'avance, s'il est possible, au directeur des postes du port d'expédition, l'époque présumée de son départ, et de ne point appareiller sans être muni d'un certificat de ce directeur, constatant que les dépêches lui ont été remises, ou qu'il n'y en avoit point à lui remettre.

— Le ministre du commerce a donné 11,000 fr. pour les inondés du 14 août à Saint-Etienne. Une somme de 1,000 fr. sera spécialement affectée aux familles des individus qui ont péri.

— M. Decan, notaire honoraire, a été nommé maire du 3e arrondissement en remplacement de M. Rousseau, décédé, et M. Boutron-Charlard adjoint au maire du même arrondissement.

— M. le comte de Pahlen, ambassadeur de l'empereur de Russie, est arrivé à Paris, venant de Francfort.

— Le capitaine de vaisseau Turpin a remplacé M. de Morges dans le commandement de la station navale française à Lisbonne.

— M. de Perdreauville, gérant de l'*Europe*, avoit été condamné par défaut à un an de prison et 8,000 fr. d'amende, pour un article inséré dans le numéro du 17 août, ayant pour titre : *Situation de la France actuelle à l'égard des autres puissances.* Par suite de l'opposition formée par M. de Perdreauville à l'exécution du jugement, l'affaire est revenue lundi devant la cour d'assises de la Seine. M. Partarrieu-Lafosse, chargé de soutenir l'accusation, a lu l'article incriminé. L'avocat-général y a vu le gouvernement de juillet laissant dépérir entre ses mains la dignité du pays, la France aux genoux de l'étranger, et le blâme de tout cela remontant jusqu'à Louis-Philippe. Après une sortie contre le parti légitimiste et le développement des moyens de l'accusation, M. Partarrieu-Lafosse a fini en disant qu'un verdict de condamnation ne pouvoit être douteux.

Me Hennequin, chargé de la défense, a dit, en commençant, qu'il est toujours facile de trouver dans les colonnes d'un journal d'opposition des expressions qui, commentées par un esprit ingénieux et subtil, et isolées du cadre dans lequel elles se trouvent placées, peuvent choquer quelques esprits. Plus un gouvernement, a-t-il ajouté, agit hors de la sphère des intérêts nationaux et aggrave ses torts, plus la presse opposante court de dangers en les signalant. Alors dans un article empreint d'une vive et chaleureuse indignation, on parviendra peut-être à détacher quelques lignes, quelques mots qui sembleront dépasser la limite autorisée par les lois.

Eloquent et pressant comme à son ordinaire, Me Hennequin a fini par convaincre le jury de la foiblesse de l'accusation. Le gérant de l'*Europe* a été acquitté.

— Un juif, nommé Dubray, a été condamné hier par la cour d'assises à six ans de travaux forcés et à l'exposition, pour bigamie.

— A la même audience, les nommés Fontberteauld, dessinateur, âgé de 16 ans, Bastel, plumassier, âgé de 21 ans, et Joannini, fumiste, âgé de 24 ans, prévenus d'avoir affiché des proclamations républicaines pendant la nuit, ont été acquittés. Les accusés, arrêtés par des sergens de ville, et trouvés nantis de plusieurs exemplaires d'une proclamation qui venoit d'être placardée, avouèrent d'abord; plus tard ils dirent qu'ayant vu des individus s'éloigner après avoir posé une affiche sur la muraille, ils s'étoient approchés et avoient ramassé plusieurs imprimés, sans savoir ce qu'ils contenoient. Ce système de défense a été soutenu par eux à l'audience. Joannini, auquel on rappeloit qu'il avoit fait des aveux pendant l'instruction, a répondu qu'il s'y étoit déterminé, parce que M. Zangiacomi lui avoit dit qu'il resteroit jusque-là en prison. M. le président lui a observé que jamais un magistrat ne pourroit commettre une pareille infamie. Néanmoins l'accusé a persisté dans sa déclaration.

— Le cinquième collége électoral de la Loire, réuni à Roanne, a réélu M. Baude.

— M. Mauguin est parti pour Londres.

— L'Académie des sciences tiendra le 11 une séance publique.

— L'Institut historique ouvrira son troisième congrès le 11 septembre. Les séances auront lieu à l'Hôtel-de-Ville.

— Plusieurs journaux ont parlé d'un double assassinat suivi d'un suicide qui auroit été commis entre Saint-Denis et Argenteuil, dans la nuit de jeudi à vendredi. Aucun indice de ce triple événement, dit le journal ministériel du soir, n'est parvenu à la connoissance des autorités des communes indiquées ni de la gendarmerie départementale.

— Un journal annonce des mémoires du réfugié piémontais Ferrand, conduit dernièrement hors de France.

— Nous lisons dans un journal que madame Josselin, femme d'un fabricant de perles fausses, mordue il y a six semaines par son chien, négligea de suivre un traitement. Comme on reconnut plus tard que ce chien étoit atteint d'hydrophobie, elle appela un médecin, mais la cruelle maladie avoit fait de grands progrès, et cette dame est morte lundi dernier au milieu d'horribles convulsions.

NOUVELLES DES PROVINCES.

Comme le conseil général de la Gironde, le conseil général de la Dordogne a autorisé son secrétaire à communiquer aux journalistes les procès-verbaux de ses séances. Le conseil-général de la Loire-Inférieure a donné la même autorisation en faveur des journaux de Nantes.

— Le conseil général de la Haute-Garonne vient, après une délibération fort longue, de laisser à la charge de son ancien préfet, M. Bégé, aujourd'hui préfet de l'Eure, une somme de 4.000 fr. que ce fonctionnaire avoit dépensée en embellissemens dans la préfecture.

— La cour royale de Douai a confirmé, le 1er septembre, un jugement du tribunal de Cambrai, qui condamnoit à un an de prison le nommé Espouy, dit Eslous, pour avoir exposé en vente sur la place de la ville les *Aventures de Faublas* et le *Bon sens du curé Meslier*, antérieurement condamnés. Quelques-uns prétendoient qu'Espouy devoit être renvoyé en cour d'assises.

— Le 31 août, un employé des douanes d'Estaires (Nord), revenant le soir de Merville, porteur de dépêches pour son administration, a été assailli par une bande de contrebandiers et précipité dans la Lys, où il a péri. La justice informe sur cet attentat.

— Des réfugiés polonais et des Fran-

çais comptoient célébrer, le 10, une fête à Montigny, auprès de Nemours, en l'honneur de Kosciusko. Déjà des préparatifs étoient faits, lorsque le sous préfet de Fontainebleau, assisté de la gendarmerie, s'est transporté sur les lieux pour ordonner la destruction des apprêts. Il paroît que les Polonais ont renoncé à toute idée de fête dès qu'ils ont appris que le ministère s'y opposoit. Mais *les citoyens français*, d'après le *Courrier*, *accourus pour assister à cette solennité, sont décidés à travailler à l'exhaussement du monticule de Kosciusco.*

— La ville de Chartres vient d'offrir à M. Gabriel Delessert, son ancien préfet, et maintenant préfet de police, une médaille comme témoignage de reconnoissance pour le zèle qu'il a déployé lors de l'incendie de la cathédrale.

— Le *Courrier d'Indre-et-Loire* dit que des élections viennent d'avoir lieu à Vouvray, par suite de la dissolution du conseil municipal, et que tous les anciens membres ont été réélus.

— M. Sanson de Berville, ancien officier supérieur de la garde royale, vient de mourir aux eaux de Néris.

— M. Damel, gérant de la *Nouvelle Gazette du Haut et Bas-Limousin*, a été condamné, la semaine dernière, par la chambre civile de la cour royale de Limoges, à un mois de prison et 2,000 fr. d'amende, pour le compte rendu d'une audience de cette chambre, publié dans l'un des numéros de juillet.

— La *Gazette d'Auvergne* annonce que dans la matinée du 29 août, un incendie s'est déclaré dans une maison située au milieu de la petite ville d'Herment, près Clermont. Le feu s'est propagé avec une telle rapidité aux bâtimens voisins, que, malgré les secours, 40 maisons environ ont été la proie des flammes. Déjà cette ville avoit été ravagée en 1820 par un incendie.

— Le 31 août, le nombre des décès cholériques s'est élevé, à Marseille, à 52, dont 43 en ville, 3 dans les hospices et 6 dans la banlieue.

— Dans la journée du 1er septembre, l'état civil de Marseille a enregistré 92 décès, dont 66 cholériques. On attribue l'augmentation des décès à un orage qui a eu lieu dans la nuit de jeudi à vendredi.

— La foudre est tombée cette nuit-là sur la raffinerie de sucre de madame Vezin. Elle a parcouru plusieurs appartemens où elle a occasionné quelques dégâts, et a fait le tour d'une chambre dans laquelle gisoit le cadavre du fils de cette dame, mort la veille.

— A cause du choléra, le maire de Marseille a renvoyé au 1er octobre l'ouverture de la foire Saint-Lazare.

— Le choléra paroît s'étendre dans l'arrondissement d'Aix. On dit qu'un cas importé de Marseille a eu lieu à Pelissanne. On parle de plusieurs cas à Lançon, à Granz. A Pourrières, il est mort jusqu'à 25 personnes dans un seul jour.

— On écrit d'Aix que M. le président d'Artalan, atteint du choléra le 29 août, est mort le lendemain. Le 30, il y a eu onze cas et 4 décès.

— A Aix, il y a eu, le 31, 9 cas de choléra, dont 4 suivis de décès.

— On dit qu'il y a eu cinq décès cholériques à Avignon, le 30 août.

— *L'Indicateur* annonce que plusieurs des personnes arrêtées ces jours derniers à Bordeaux ont été mises en liberté.

— M. Napoléon Duchatel, dernièrement nommé préfet des Basses-Pyrénées, est arrivé à Pau le 27 août.

EXTÉRIEUR.

NOUVELLES D'ESPAGNE.

L'anarchie se montre à Madrid sous toutes les formes. On la trouve dans les rues, dans les clubs, dans l'assemblée des cortès, dans le gouvernement, dans le journalisme et dans l'armée dont les soldats refusent toute obéissance, massacrent leurs officiers; dont les officiers s'envoient de continuelles provocations, et se battent chaque jour en duel. On dit que le général Seoane s'est déjà battu

trois fois, a tué deux adversaires, et a été blessé la troisième fois. Quel désordre! Le journalisme demande une junte directrice. Des députés veulent qu'on enlève la conduite des affaires à la régente révolutionnaire; d'autres qu'on détrône sa fille.

— Le général Lorenzo a été désigné pour aller remplacer le malheureux Escalera.

— Le journal ministériel du soir annonce que le général Carondelet, nommé vice-roi de Navarre, s'est joint avec l'ancien vice-roi à Artajona et s'est porté avec les troupes près de Pampelune pour s'entendre avec les autorités provisoires et rétablir l'ordre.

Le comte de Survilliers (Joseph Bonaparte) vient de louer, pour un long espace de temps, une habitation près de Londres.

— D'après les dernières dépêches de Lisbonne, Saldanha et ses troupes marchoient sur Lisbonne.

— Un arrêté du gouvernement belge porte qu'à partir du 1er octobre, les bateaux français naviguant dans le cours de l'Escaut, de la Meuse, de la Sambre et de la Lys, pour le transport des cargaisons, soit de la France en Belgique, soit de la Belgique en France, seront assimilés, pour le droit de patente, aux bateaux belges.

— Dans la nuit du 28 au 29 août, une trombe d'eau est venue fondre sur le camp de Beverloo, en Belgique. Les soldats ont été obligés de déloger en toute hâte.

— On écrit de Lucerne, le 1er septembre, que la diète a, la veille, abordé la question de la révision des institutions fédérales. Trois opinions se sont manifestées dans les délibérations. Celle qui veut une révision par la diète, celle qui veut une révision par une assemblée constituante, celle enfin qui ne veut pas de révision. Treize cantons et deux demis sur 22, d'accord sur la révision, n'ont pu s'entendre sur la manière de l'opérer. Une proposition du député de Vaud, tendant à renvoyer la question à une commission qui prépareroit un projet, a obtenu onze voix, une voix de moins que la majorité absolue. Cette affaire reviendra encore en diète l'année prochaine.

— Six Anglais qui se trouvoient à Interlacken (canton de Berne) voulant fêter le résultat des élections de leur pays, se réunirent le 25 août, et burent tellement, qu'ayant perdu la raison ils se mirent à boxer entre eux dans la rue. Tout en se poursuivant, ils frappèrent tous ceux qui passoient. Un vieillard fut renversé et horriblement maltraité. Ils arrachèrent à un gendarme ses épaulettes et l'accablèrent de coups; beaucoup d'autres habitans furent aussi frappés. Cette scène ne cessa qu'à minuit, par l'intervention des carabiniers qui arrêtèrent ces furieux. Le conseil exécutif de Berne a adressé à l'ambassadeur anglais copie des rapports qui lui étoient parvenus sur cette affaire, maintenant du ressort des tribunaux.

— On écrit de Naples, le 9 août, que l'archiduc Frédéric d'Autriche, frère de la reine, arrivé depuis peu, ne fera qu'un court séjour à Naples, et continuera son voyage dans la Méditerranée sur la frégate *la Médée* qui l'a amené de Trieste.

— Le roi et la reine de Hanovre ont dû quitter Carlsbad le 2 septembre pour retourner dans leurs états.

— Le couronnement de l'empereur d'Autriche, comme roi de Lombardie, est fixé au mois d'août 1838. S. M. désire que les habitans de Milan ne fassent aucune dépense extraordinaire pour cette cérémonie.

— Tous les diplomates prussiens accrédités auprès des différentes cours de l'Europe sont en ce moment à Berlin.

— La *Gazette d'état de Prusse*, du 31 août, publie le bulletin suivant : « Du 29 au 30 de ce mois, 100 personnes ont été atteintes du choléra, et 55 sont mortes de cette maladie. »

— D'après le *Mercure de Franconie* le choléra auroit subitement éclaté à Prague.

— La majeure partie des employés des

légations allemandes à Saint Pétersbourg se sont rendus à Wosnesensk. La revue des troupes durera trois jours; ensuite quatre jours seront consacrés aux manœuvres et à la petite guerre. Chaque jour on donnera des fêtes militaires.

— On croit que le grand duc Michel restera à Saint-Pétersbourg pendant l'absence de l'empereur.

— Deux secousses de tremblement de terre ont été ressenties, le 18 juillet, à Kingstown (Jamaïque). Elles n'ont point occasionné de dégâts.

— Les nouvelles de New-York, jusqu'au 8 août, portent que les affaires commerciales s'améliorent.

— Les journaux de la Nouvelle-Orléans ne sont pas d'accord sur la présence de la fièvre jaune dans cette partie des Etats-Unis. Le *Morning-Herald* du 30 juillet déclare que la nouvelle de l'invasion de la fièvre jaune à la Nouvelle-Orléans est dénuée de fondement. L'*Abeille* parle dans un sens tout opposé.

NÉPOTIEN,

ou L'ÉLÈVE DU SANCTUAIRE (1).

Le titre de cet ouvrage paroît être pris d'une lettre de saint Jérôme à Népotien. Dans cette lettre, le saint docteur donne au jeune homme des avis sur la vie qui convient à un clerc. Cette lettre, qui est une des plus belles de saint Jérôme, est suivie d'une autre, où le grand homme déplore la mort de Népotien, enlevé jeune encore à l'Eglise et à ses amis. On a réuni ici ces deux lettres, qui sont dignes en effet d'être méditées par les élèves du sanctuaire.

A la suite des lettres vient l'ouvrage même dont ces lettres n'étoient que comme le préambule. L'auteur y traite de tout ce qui convient à un élève du sanctuaire et à un jeune prêtre. Il parle de la vie du séminaire, des vertus qu'on doit s'y proposer, de l'étude, de la vocation à l'état ecclésiastique, des différens ordres et de la conduite à tenir en entrant dans le ministère.

(1) Un vol. in-12; prix 2 fr. et 2 fr. 75 c. franc de port, chez Poussielgue-Rusand, rue Hautefeuille, 9.

Cet ouvrage est le fruit du zèle et de l'expérience d'un prêtre respectable qui dirige depuis près de quarante ans un grand séminaire, et qui a rendu d'immenses services à un nombreux clergé. M. V. n'a pas seulement conservé au diocèse un évêché et un séminaire qu'on devoit abattre, il a formé des établissemens utiles, entr'autres une congrégation qui tient des écoles dans les campagnes, et qui s'est multipliée heureusement de manière à répandre l'instruction, non-seulement dans le pays où elle a commencé, mais dans tous les diocèses voisins.

Pour revenir à *Népotien*, cet ouvrage, plein de sages avis, ne convient pas seulement aux jeunes élèves du sanctuaire, mais à tous les prêtres. Tous ont besoin de se remettre de temps en temps devant les yeux l'esprit de leur vocation. Ils trouveront ici une suite de considérations aussi solides que pieuses sur la sainteté de leur ministère, sur ses devoirs, sur les vertus dont ils doivent offrir le modèle.

Le Gérant, Adrien Le Clere.

BOURSE DE PARIS DU 6 SEPTEMBRE.

CINQ p. 0/0, j. du 22 mars. 110 fr. 85 c.
QUATRE p. 0/0, j. de mars. 100 fr. 00 c.
TROIS p. 0/0, j. de déc. 79 fr. 25 c.
Quatre 1/2 p. 0/0, j. de mars. 000 fr. 00 c.
Act. de la Banque. 2130 fr. 00 c.
Bons du Trésor. 0 0/0.
Rente de la Ville de Paris. 000 fr. 00 c.
Oblig. de la Ville de Paris. 1150 fr. 50 c.
Quatre canaux. 1205 fr. 00c.
Caisse hypothécaire. 795 fr. 00 c.
Rente de Naples. 97 fr. 10 c.
Emprunt romain. 000 fr. 0/0
Emprunt Belge. 104 fr. 1/4
Emprunt d'Haïti. 370 fr. 0/0
Rente d'Espagne 5 p. 0/0. 20 fr. 5/8

PARIS. — IMPRIMERIE D'AD. LE CLERE ET C°, Quai des Augustins, 35.

L'AMI DE LA RELIGION paroît les Mardi, Jeudi et Samedi.

On peut s'abonner des 1er et 15 de chaque mois.

N° 2861.

SAMEDI 9 SEPTEMBRE 1837.

PRIX DE L'ABONNEMENT.

	fr. c.
1 an	36
6 mois	19
3 mois	10
1 mois	3 50

SUR

LE CLERGÉ DU MEXIQUE

ET SUR LA CIVILISATION DE CE PAYS.

On a déjà vu dans le numéro du 8 août que M. Michel Chevalier, revenu récemment d'une voyage au Mexique, faisoit tomber une bonne partie des graves accusations portées par les écrivains des derniers siècles, et surtout par ceux de l'école philosophique, contre la conduite des conquérans espagnols du Mexique. Il continue à publier dans les *Débats* le résumé des observations qu'il a faites dans son voyage. Dans le numéro du 15 août, il donne des renseignemens curieux sur l'état du clergé au Mexique et sur le système de gouvernement adopté dans ce pays. Il y a encore là de quoi répondre à bien des déclamations et des exagérations :

« Les Espagnols comprirent du premier coup que les peuples d'Anahuac étoient des Indiens et non des fils de bourgeois de Séville ou de Tolède, tout comme nous devons comprendre que les indigènes de l'Algérie ne sont ni des patentés de Paris ni des fermiers de la Beauce. Persuadés que la religion prime toutes les autres institutions sociales, ils résolurent de les faire chrétiens. Ils s'aperçurent dès l'abord que tout rapprochement entre les indigènes et eux, et par conséquent toute civilisation de la race indienne, seroient impossibles tant que subsisteroit l'idolâtrie aztèque. Ils sentirent que la domination castillane en Amérique, parmi les nombreuses tribus des religions tropicales, seroit éminemment précaire tant que l'on y adoreroit d'autres dieux que celui des chrétiens, et en cela ils eurent raison tout comme ceux qui de nos jours pensent que la civilisation des Arabes et des Kabailes, et le développement de la puissance française en Afrique, resteront frappés de langueur jusqu'à ce que nous ayons levé la barrière que l'islamisme nous oppose en suscitant dans l'Algérie une nombreuse population d'éducation chrétienne par la voie d'immigration ou autrement. Les Espagnols se montrèrent donc de la plus rude intolérance à l'égard des sacrifices humains. Malheur à quiconque étoit tenté de relever les autels ensanglantés du féroce dieu Mexitli ! Mais ils admirent toutes les transactions que la nature intime et le passé des Indiens pouvoient commander. Ils firent même fléchir la rigidité de la liturgie catholique. Les missionnaires consacrèrent la passion pour les fleurs, qui caractérise les Indiens du Mexique. Ils ne balancèrent pas à autoriser certaines formes du culte fort étrangères au rite romain, lorsqu'ils les jugèrent propres à faciliter la conversion des Indiens, pourvu d'ailleurs qu'elles fussent compatibles avec les principes de l'orthodoxie. Ainsi ils portèrent la condescendance jusqu'à permettre qu'à certains jours les fêtes et les processions fussent mêlées, dans l'enceinte même des églises, de danses et de travestissemens. Prêtres, militaires et hommes d'état, les fondateurs de cette colonie magnifique cherchèrent, pour les nouveautés politiques et religieuses qu'ils apportoient dans le pays, des points d'appui dans les traditions des Aztèques. Ils respectèrent les habitudes et les costumes des Indiens toutes les fois qu'ils crurent aisé ou seulement possible de les concilier avec le christianisme.

» J'insiste sur l'organisation et sur la conduite du clergé, parce que l'on a voulu rendre les prêtres espagnols responsables

de tous les méfaits qui ont signalé l'établissement des Européens dans le Nouveau-Monde. ; on les a tous dépeints comme des Valverdes. tandis qu'il me semble au contraire qu'en toute justice on devroit attribuer au catholicisme et aux ministres en qui il étoit personnifié, la plus noble part des bienfaits dont le Mexique et l'Amérique du Sud sont redevables à l'Europe. Au commencement de ce siècle, le clergé étoit formé en Espagne de plus de 177,000 individus, ce qui revient à 16 ecclésiastiques pour 1,000 habitans; à la même époque, en 1803, le clergé mexicain étoit proportionnellement bien moins considérable. Il se composoit ainsi :

» Clergé régulier,	5,000
» Clergé séculier,	5,000
» Total,	10,000

» Ce qui donne 16 ecclésiastiques par 10,000 habitans (1). En ce moment aux Etats-Unis, pour une population de 14 millions et demi, il y a 12,000 ministres, un peu plus de 8 pour 10,000 ames. La proportion est à peu près la même en Angleterre; mais les devoirs du clergé sont, on le sait, beaucoup moins multipliés et bien moins étendus parmi les protestans que chez les catholiques, et par conséquent ils n'exigent qu'un moindre personnel. En France, pour 33 millions de population, nous avons 41,000 prêtres ou 12 par 10,000 individus; mais chez nous le clergé tout entier est séculier, et le clergé séculier du Mexique, qu'à la rigueur il faudroit seul faire entrer en ligne de compte, pour asseoir plus exactement la comparaison avec la France, ne s'élève qu'à 8 par 10,000 ames.

» Au Mexique il ne fut établi que neuf évêchés ; il en existe en Espagne soixante-trois, indépendamment de cent dix-sept églises collégiales. En France, la proportion des hauts dignitaires ecclésiastiques est à peu près la même que celle que l'on trouve chez les Mexicains. En Espagne les chanoines et les bénéficiers forment la partie du clergé la plus oisive et la moins exemplaire ; au Mexique leur nombre a toujours été extrêmement petit. Dans ce vaste pays civilisé par le christianisme, il n'y avoit que 185 canonicats ou prébendes; tandis que la cathédrale de Saragosse avoit à elle seule 149 chanoines, et celle de Tolède 104. Les chanoines et bénéficiers formoient en Espagne un corps de 3,463 personnes; c'est-à-dire, plus nombreux que tout le clergé séculier du Mexique en 1827. On peut donc s'étonner de cette assertion de M. de Humboldt, que le conseil donné à Charles-Quint par Cortez, d'envoyer au Mexique des religieux et non des chanoines, n'a point été suivi. De la part d'un esprit aussi supérieur et d'un observateur aussi exact, cette erreur me paroît digne d'être relevée, parce qu'elle montre à quel point les accusations dirigées, à la fin du siècle dernier, contre le catholicisme et ses soutiens les plus ardens, avoient réussi à donner le change à tout le monde, y compris les hommes les mieux informés et les plus clairvoyans.

» La cour de Madrid employa d'excellens moyens pour prévenir la création de sinécures ecclésiastiques dans ses possessions transatlantiques. Elle s'y réserva exclusivement le gouvernement religieux. En même temps qu'elle reconnoissoit le pape pour chef absolu du clergé de la Péninsule, elle ne voulut lui accorder qu'un pouvoir nominal sur ses colonies. Le roi Ferdinand, à qui le Saint-Siége avoit concédé la presque totalité du Nouveau-Monde, obtint également d'Alexandre VI et de Jules II des bulles qui lui conféroient, pour les affaires ecclésiastiques d'outre-mer, des prérogatives plus vastes que celles dont jouit le roi en Angleterre, quoiqu'il soit le chef de l'église nationale. La cour d'Espagne administroit le revenu des églises et disposoit

(1) La moitié du clergé régulier étoit concentrée dans la seule ville de Mexico, ce qui réduit notablement la proportion du clergé pour le reste du pays.

de tous les bénéfices et emplois, elle exerçoit un droit à peu près illimité de patronage, de nomination et d'autorisation. Aucune bulle de Rome ne pouvoit être admise en Amérique à moins d'avoir été examinée et approuvée par le conseil des Indes. Malgré les instances des successeurs d'Alexandre VI et de Jules II, le cabinet espagnol se refusa avec une fermeté inébranlable à tout ce qui auroit pu fournir au Saint-Siége le moyen de s'impatroniser dans ses riches colonies du Mexique et du Pérou. D'ailleurs elle fit un noble usage de l'autorité que lui avoient octroyée deux pontifes. On n'autorisa au Mexique d'autres ordres religieux que ceux qui faisoient vœu de la plus extrême pauvreté, et à qui leurs statuts défendoient expressément de posséder des propriétés territoriales et d'exercer des droits seigneuriaux. Aussi, dans ce pays, l'on ne rencontre pas de couvent qui ait des biens de main-morte, pour une somme de quelqu'importance. Les biens fonds de tout le clergé régulier et séculier ne s'élevoient au commencement de ce siècle qu'à 12 ou 15 millions de francs.

» Il est vrai que l'on ne put empêcher la piété des fidèles d'inscrire dans les testamens des legs en faveur des églises et des communautés; mais ces legs durent être faits en argent et non en propriété foncière; et à cause de la répugnance des catholiques de la vieille roche à prêter à intérêts, le clergé n'en retira qu'un revenu fort modique. En 1803, le capital immobilier, ainsi accumulé en faveur des prêtres et des moines du Mexique, sous le titre de *Capitales de Capellanias y obras Pias*, montoit à 233 millions, dont 140 appartenoient au clergé séculier, et 93 aux couvens et communautés. Lors de l'expédition définitive des Espagnols, il y a dix ans, ce fonds étoit réduit à 100 millions. En 1805 et 1806, sous l'administration du prince de la Paix, le gouvernement de la Péninsule s'en étoit approprié une partie. Les vice-rois en appliquèrent une autre aux besoins de la guerre pendant la crise de l'indépendance; les administrateurs ont dérobé le reste des 133 millions qui ont disparu. Bien plus, ces chiffres de 233 et de 100 millions sont purement nominaux. La valeur réelle de toutes les propriétés mobilières et immobilières du clergé mexicain, si on la calcule d'après ce qu'elles rapportent, est aujourd'hui extrêmement bornée, et n'a jamais été excessive; car elles ne produisent qu'un revenu de moins de 2 millions et demi, ce qui, au taux européen de 5 pour 100, correspond à 50 millions, et au taux, quatre fois plus fort, qui est en usage au Mexique, ne représente que 12 ou 13 millions au plus. A ce compte, pour passer de la fiction à la réalité, du nominal au positif, il y auroit énormément à rabattre du chiffre apparent des *Capellanias y obras Pias* en 1803, de 233 millions, il faudroit descendre à 75 ou 80.

» Les dîmes qui formoient la majeure part des ressources du clergé s'élevoient à 10 millions.

» Les ecclésiastiques mexicains sous la domination espagnole n'approchoient donc ni par le nombre, ni par l'opulence, de ce qu'étoient les ordres monastiques dans plusieurs grands états de l'Europe. A une époque peu éloignée de nous, en France, il y a cinquante ans, et de nos jours en Angleterre, les ministres du culte recevoient ou reçoivent une rétribution plus ample que celle dont jouissoient les prêtres mexicains au temps de leur plus haute influence. Dans trois diocèses, ceux de Mexico, de la Puebla et de Valladolid, les évêques avoient cinq à six cent mille francs de rente; mais il y a en Angleterre des évêques mieux payés encore, tandis qu'il est sans exemple, dans la Grande-Bretagne, qu'un ministre végète avec la pitance de cinq à six cents francs, dont beaucoup de curés mexicains savoient et savent encore se contenter. »

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

ROME — Un avis de M. le cardinal vicaire, du 22 août, prévient les fidè-

les que par l'ordre de Sa Sainteté on exposera à la vénération publique, à Saint-Jean-de-Latran les têtes des saints Pierre et Paul, à Saint-Pierre la sainte Face et le doigt du prince des apôtres ; à Sainte-Marie-Majeure le corps de Pie V ; à Sainte-Croix-en-Jérusalem la vraie Croix, le titre de la même et la sainte Epine; à Sainte-Praxède la colonne de la flagellation; à Saint-Laurent et à Saint-Damase et à Saint-Marcel le saint Crucifix ; à Saint-Pierre-aux-Liens les chaînes des apôtres Pierre et Paul ; à Saint-Roch *à Ripetta* le bras du saint; dans l'église du Jésus le bras de saint François-Xavier; à Saint-André *della valle* les restes des os de saint Sébastien, comme aussi toutes les images les plus révérées de la sainte Vierge.

Le Saint-Père accorde une indulgence plénière pour chaque visite, à quelque heure que ce soit, et sans aucune prescription particulière, afin que chacun puisse gagner l'indulgence. Tout en louant la ferveur du peuple pour les processions, Sa Sainteté exhorte à les suspendre momentanément, parce qu'on croit que les grandes réunions et la foule peuvent être dangereuses dans un temps de contagion. Elle défend par la même raison de se déchausser les pieds dans les processions, et fait remarquer que le seul désir de cet acte de pénitence sera agréable à Dieu. Cette indulgence pourra être gagnée également par les religieuses et par les dames vivant en communauté, en visitant une dévote image. Les infirmes, les prisonniers et les employés aux hôpitaux pourront également gagner l'indulgence, soit par leurs prières, soit par leur service. Et comme pour gagner ces indulgences il est nécessaire de s'approcher avec de bonnes dispositions des sacremens de pénitence et d'Eucharistie, le Saint-Père proroge aux confesseurs les pouvoirs à eux accordés jusqu'à la fin de l'octave de la Nativité.

Le 23 août, 277 cas nouveaux, 31 guéris, 136 morts et 727 en traitement; le 24, 334 nouveaux cas, 40 guéris, 174 morts et 847 en traitement.

Parmi les victimes du choléra, il faut compter la princesse Christine Massimo, fille du prince Xavier de Saxe, deuxième fils du roi de Pologne Auguste III. Elle étoit née dans la terre de Pont, en France, où le prince Xavier s'étoit retiré, après avoir sagement gouverné la Saxe pendant le bas âge de l'électeur depuis roi de Saxe, Frédéric Ier. Le prince Xavier étoit frère de la Dauphine, mère des trois rois Louis XVI, Louis XVIII et Charles X. En 1789, il se retira en Italie, et maria sa dernière fille en 1798 au prince Camille Massimo. Le mariage eut lieu à Sienne. Une maladie habituelle de poitrine dégénérée tout à coup en choléra enleva cette princesse en quelques heures, le dimanche 20 août. Elle se montra pleine de courage dans toutes les vicissitudes de Rome. Toujours religieuse et charitable, elle conserva la connoissance jusqu'à la fin, et demanda elle-même les sacremens.

Une autre victime du choléra est la princesse Chigi, née Barberini, morte le 23 août au matin.

PARIS. — La circulaire suivante a été adressée par M. l'Archevêque aux curés de son diocèse :

« M. le curé, à la vue du grand scandale qui vient d'éclater sous nos yeux et qui se montre à la face du soleil sur notre sainte montagne; en présence de ces emblêmes plus que profanes qui remplacent la croix rayonnante de Jésus-Christ; devant les images couronnées d'écrivains impies, licencieux et corrupteurs, substituées à celle de l'humble et chaste bergère dont la protection délivra la capitale des plus grands fléaux, la foi de Clovis,

de Charlemagne et de saint Louis, la foi de la France. la foi de la patrie pousse un cri de douleur; les gémissemens et les larmes du clergé, des pieux fidèles, de tous les chrétiens doivent lui répondre. Daigne le ciel se contenter de cette expiation!

» Pendant la neuvaine de l'Exaltation de la Sainte-Croix, c'est-à-dire, depuis le 14 septembre jusqu'au 22 de ce mois inclusivement, on dira à toutes les messes les oraisons du jour de la fête de l'Exaltation de la Sainte-Croix et celles du jour de la fête de sainte Geneviève (3 janvier).

» Recevez, etc.

» † HYACINTHE, *Archevêque de Paris* »

Il y a eu il y a quelques jours à Saint-Sulpice une première communion de jeunes gens de l'école des adultes, tenue par les Frères des écoles chrétiennes. Ces jeunes gens, au nombre de 12, appartenant à diverses professions, ont tous été instruits et préparés par les soins d'un pieux ecclésiastique. Ils ont fait leur première communion des mains de M. le curé de Saint-Sulpice.

Il y a eu cette semaine la distribution des prix pour les écoles d'enfans tenues par les Frères sur cette même paroisse. Elle étoit présidée par M. Gillet, premier adjoint, qui, dans son discours, a parlé très-convenablement des Frères, de leurs soins et de leur zèle. Les ouvrages exposés attestoient assez les travaux des enfans. M. Arachequesne, administrateur du bureau de bienfaisance, a voulu donner en son propre nom 3 prix, pour encourager les enfans, et témoigner en même temps aux Frères son estime et sa bienveillance.

Les conseils généraux des départemens tiennent en ce moment leur session annuelle. Nous ne parlerons, suivant notre usage, que des votes qui peuvent intéresser la religion et le clergé.

Le conseil général de la Seine-Inférieure ne partage pas les préventions hostiles de quelques conseils généraux. Il a alloué 10,000 fr. de supplément à M. le cardinal archevêque de Rouen, 6,000 fr. pour les chanoines par suite d'extinction, 2,500 fr. pour la maîtrise de la cathédrale, et 1,000 fr. pour bourses au grand-séminaire. Le conseil alloue encore 8,000 fr. pour réparations aux églises monumentales du département, qui sont: l'église de Saint-Ouen, l'église Saint-Maclou, l'église Saint-George de Boscherville, l'église de Fécamp, celle d'Eu, celle de Caudebec, celle de Moulineaux et celle de Saint-Jean d'Abetot. La cathédrale est à la charge du gouvernement.

Le conseil de la Gironde a voté la continuation du supplément de 8,000 fr. pour M. l'archevêque de Bordeaux; une diminution de mille francs qui avoit été proposée a été rejetée. Le même conseil a voté aussi une somme de 7,000 fr. pour l'établissement d'une maison pénitentiaire des jeunes détenues; les heureux résultats obtenus par M. l'abbé Dupuch pour l'amélioration morale des jeunes garçons donnent lieu d'espérer le même succès pour les filles.

Le conseil général de l'Ain a cru de son honneur de protester contre une délibération fort singulière du conseil d'arrondissement de Bourg qui s'étoit plaint de l'allocation de 1,200,000 fr. accordée, disoit-il, depuis 1828 aux petits-séminaires, quoiqu'il soit notoire que cette allocation a été supprimée en 1830 et que les petits-séminaires ne reçoivent rien du gouvernement. Le même conseil d'arrondissement demandoit l'exécution de l'ordonnance qui limite le nombre des élèves des petits-séminaires. Il paroît qu'il étoit vivement alarmé du bruit fâcheux qui court qu'il y a dans les petits-séminaires du diocèse douze élèves de plus que le nom-

bre fixé par les ordonnances. Si cela est, le fait est grave ; douze élèves de plus, voyez la conséquence pour le repos de l'état et la tranquillité des familles ! Cependant ce qui pourroit calmer un peu la frayeur de MM. du conseil d'arrondissement de Bourg, c'est que le nombre total des élèves des petits-séminaires dans toute la France n'est encore que de 16,000, par conséquent de 4,000 au-dessous du nombre fixé par l'ordonnance de 1828. Douze de trop d'un côté et 4,000 de moins de l'autre, cela peut faire compensation. Le conseil général de l'Ain s'est empressé de réclamer contre l'inconcevable délibération du conseil d'arrondissement.

Le conseil général de l'Aube a voté, comme l'année dernière, une somme de 1,000 fr. pour la restauration des vitraux de la cathédrale de Troyes.

Le conseil de la Dordogne, sur la demande du préfet, accorde 300 fr. comme encouragement aux religieuses de Sarlat, qui filent de la soie dont les échantillons ont mérité l'attention des connoisseurs.

Le conseil général du Doubs, appréciant l'utilité de la maîtrise attachée à la métropole, alloue pour cela 1,500 fr., et prenant en considération les services rendus par les directeurs du séminaire et leur zèle pour l'instruction publique, il vote pour eux une somme de 1,500 fr.

Le conseil de la Haute-Garonne invite le gouvernement à prendre des mesures pour la conservation de l'église des Jacobins, de celle de Saint-Bertrand de Cominges et des tombeaux des comtes de Toulouse, dans l'église de Saint-Sernin.

Le conseil général de l'Oise persiste à vouloir que l'on reprenne l'évêché de Beauvais pour en faire la préfecture. Le ministre des cultes, avant de faire droit à cette demande, réclame une somme de 61,000 fr. pour travaux faits. Le conseil ne s'en tient pas moins à ses précédentes délibérations, et charge le préfet de poursuivre l'affaire en tenant compte au gouvernement de ses dépenses. Il est probable que le conseil général n'a pas consulté pour cette délibération le vœu de la majorité des habitans.

Le conseil général du Bas-Rhin, sur la proposition de M. de Schauenbourg, a exprimé à l'Université le vœu que les établissemens particuliers d'instruction secondaire qui se sont élevés depuis peu « ne fussent plus inquiétés à l'avenir dans leur existence, et que le gouvernement s'abstînt de leur appliquer une législation arriérée et rétrograde, frappée d'impuissance aujourd'hui, et par l'opinion publique qui s'élève généralement contre elle, et par la présentation et le vote dans la chambre des députés du projet de loi sur la liberté de l'instruction secondaire. » La proposition de M. de Schauenbourg donneroit lieu de croire qu'il n'est point partisan du système de restriction et d'entraves qui forment le fond du régime universitaire, et cependant c'est le même M. de Schauenbourg qui, dans la séance du 16 mars dernier, cela n'est pas vieux, a ressuscité une *législation arriérée et rétrograde*, en demandant qu'on exigeât des instituteurs le serment qu'ils n'appartiennent à aucune corporation non autorisée. Tout le monde sait à quoi tendoit cette proposition de M. de Schauenbourg. Comment, après s'être montré partisan des restrictions et des entraves, va-t-on s'élever contre une *législation arriérée et rétrograde ?*

Le conseil général des Deux-Sèvres a émis le vœu que les curés et vicaires ne puissent exercer les fonctions d'instituteurs privés ; et pourquoi cela ? Croit-on qu'un curé et un vicaire ne présentent pas bien autant de garanties qu'un instituteur laï-

que, qui trop souvent laisse beaucoup à désirer pour l'instruction, et surtout pour la religion et les mœurs? Nous applaudissons à une autre proposition adoptée par le même conseil contre le colportage des livres immoraux et licencieux; c'est en effet une plaie qui infecte de plus en plus les campagnes.

La paroisse de Bourey, canton de Bréhat, diocèse de Coutances, n'avoit plus d'église; l'office se célébroit dans une maison particulière qui ne pouvoit contenir qu'une petite partie de la population. M. Emile Le Boucher, maire de la commune, aidé des paroissiens qui cependant sont loin presque tous d'être à l'aise, est parvenu à force de zèle et de sacrifices à élever une église simple, mais propre, solide et suffisante pour la population. Invité à consacrer cette église, M. l'évêque de Coutances se rendit à Bourey, le dimanche 27 août, avec M. l'abbé Poret, chanoine et grand-vicaire. Parti de Coutances avant quatre heures du matin, le prélat arriva à Bourey avant sept heures. Le maire à la tête d'une cavalcade l'attendoit sur les limites de la paroisse.

La cérémonie commencée à sept heures précises a été suivie de la messe pontificale qui n'a fini qu'à midi et demi. L'église a été consacrée sous l'invocation de saint Louis. Au retour de la procession qui a eu lieu au dehors, M. l'évêque est monté en chaire, et a fait voir quels bienfaits nous recevons dans les temples, et avec quelles dispositions nous y devons paroître. Il a montré l'homme accueilli dans l'église aux principales époques de sa vie, et a donné des éloges au zèle du maire, du curé, de son vicaire, des habitans qui ont tous concouru à l'achèvement de l'église. La quête a été faite par le maire; le prélat a voulu y contribuer généreusement.

Le maire d'Aix, M. Aude, écrivit le 21 août à M. l'archevêque de cette ville, pour demander qu'il fût fait des prières publiques dans les églises, à l'occasion du choléra. Un grand nombre d'habitans s'étoient adressés au maire pour réclamer son intervention auprès de l'autorité ecclésiastique. Les prières publiques se font depuis le 22.

Un calviniste, ancien soldat de la garde royale suisse, qui demeuroit depuis long-temps à Orléans, a fait le 5 de ce mois abjuration entre les mains d'un de MM. les vicaires de la cathédrale.

Deux gendarmes qui avoient assisté à la procession de Montdidier, dont nous avons parlé, ont été punis par leur maréchal-des-logis, et consignés à la salle de police; mais le lieutenant commandant, informé de cet acte arbitraire et absurde, a fait rendre la liberté aux deux gendarmes. Qui croiroit que des libéraux trouvent cela mauvais! Un journal du département voit là l'influence des prêtres, et le *Courrier Français* répète son article. C'est ainsi que ces messieurs comprennent la tolérance et la liberté. Toute protection accordée à la religion catholique leur déplaît; mais, en revanche, ils se déclarent en toute occasion pour les protestans, pour l'église dite *française*, pour tout ce qui n'est pas catholique. Ils invoquent pour les dissidens la liberté des cultes, mais jamais ils ne font entendre la moindre réclamation en faveur des catholiques. Au contraire, ceux-ci, quoi qu'ils fassent, ont toujours tort. Ce système de partialité nous étonne toujours, quoique nous ayons bien eu le temps d'y être accoutumés.

On n'auroit pas cru que l'étrange accueil fait à M. l'évêque de Cambrai

dans sa visite à la Bassée le 31 juillet dernier, pût trouver un apologiste. Cependant il a paru dans l'*Echo du Nord* deux articles sur cet sujet. Il est vrai que ces articles sont d'un conseiller municipal de la Bassée. Quel autre qu'un des auteurs de l'insulte eût pu essayer de la justifier? Ce conseiller s'y prend d'une manière tout-à-fait inattendue. Vous croyez qu'il va parler du mauvais accueil fait au prélat; point du tout, il se plaint de l'accueil fait au conseil municipal par M. l'évêque, de sorte que c'est celui qui a insulté ou laissé insulter qui se plaint, tandis que celui qui a été insulté auroit à se défendre A la guerre, c'est souvent une tactique de prendre l'offensive au lieu d'attendre l'attaque; mais, en fait de procédés, l'auteur d'un affront a mauvaise grâce à se plaindre de celui qui l'a reçu.

Quoi qu'il en soit, le conseiller de la Bassée expose les sujets de plainte du conseil municipal; d'abord le prélat a reçu le conseil dans une antichambre, et ensuite il l'a renvoyé sans même promettre de lire le mémoire. Le prélat a reçu le conseil dans la seule pièce disponible; pourquoi le conseil venoit-il pendant le souper? En second lieu, M. l'évêque n'a congédié le conseil qu'après lui avoir fait des représentations sur les demandes bizarres que nous avons rapportées dans le temps, et après avoir entendu les murmures qui s'élevoient autour de lui.

Le conseiller a pourtant pris un biais tout en se plaignant de M. l'évêque; c'est de tout rejeter sur le curé. C'est lui qui a prévenu le prélat; c'est le *fanatisme* qui l'a fait dévier de son urbanité ordinaire.

Le correspondant de l'*Echo* prétend que l'*Emancipateur*, d'après lequel nous avons rendu compte de cette affaire, n'a pas rapporté fidèlement les demandes faites par le conseil municipal; mais il résulte même de la lettre du correspondant, qu'on vouloit que le prélat fît nommer organiste le chef de la musique, qu'il obligeât le curé à recevoir la musique dans son église, et qu'il l'empêchât de prêcher le dimanche à la première messe. Le conseiller sue sang et eau pour dissimuler le ridicule de ces demandes. Il parle ensuite de la proclamation du maire pour désavouer *toute insulte qui auroit pu être faite*, et pour faire connoître l'*inconcevable réception faite au conseil par le prélat que nous vénérons tous*. *Que nous vénérons tous* est bien imaginé, après les murmures qui couvrirent la voix du prélat, lorsqu'il parloit au conseil municipal, après le rassemblement et le tumulte que l'on souffrit le soir, après les cris *à bas la calotte!* qui retentirent sous les fenêtres du presbytère. La proclamation est une dérision, puisque l'on pouvoit empêcher l'insulte, et qu'il étoit aisé de découvrir les coupables. Or, a-t-on fait pour cela quelques recherches, ou même quelque semblant?

Dans un deuxième article, le conseiller municipal tâche de répondre à l'*Emancipateur*; il convient cette fois qu'une des demandes étoit que le curé ne prêchât point à la première messe; il l'avoit nié dans le premier article. Il essaie de motiver cette ridicule demande par le plus ridicule motif; c'est, dit-il, que ces sermons, *malgré le mérite que les cagots peuvent leur supposer, ont la suprême propriété d'ennuyer les gens de campagne et de les empêcher de venir à la première messe, ce qui fait tort au commerce de la Bassée*. Quelle raison! quel ton! quelle sollicitude dans un conseil municipal! Heureux pays qui a à sa tête des magistrats si zélés pour les intérêts du commerce, si pleins de tact, de mesure et de prudence!

Enfin, le conseiller municipal veut faire croire que le maire n'a point entendu les cris et les insultes proférés sous les fenêtres du presbytère; c'est difficile à admettre dans une pe-

tite ville où les distances ne sont pas grandes, et où tout se sait. Au surplus, une des finesses du conseiller est de prétendre que les démonstrations et les cris s'adressoient non à M. l'évêque, mais au curé. Plaisante distinction! Et quand les cris ne se seroient adressés qu'au curé, une autorité sage devoit-elle les tolérer? Et puis, il faudroit expliquer comment on pouvoit deviner que des cris *à bas la calotte!* prononcés sous les fenêtres d'un presbytère où étoit M. l'évêque, ne s'adressoient pas à M. l'évêque. N'est-il pas clair que ces *démonstrations* étoient une petite vengeance pour l'*inconcevable accueil*, comme l'a dit plus haut le conseiller, pour l'*inconcevable accueil* fait au conseil municipal par M. l'évêque?

La relation que nous avons donnée d'après l'*Emancipateur* est confirmée par le rapport de M. l'évêque au préfet, par la protestation des habitans de la Bassée et par les lettres particulières. Le conseiller reproche à l'*Emancipateur* que sa relation étoit anonyme, et le conseiller lui-même n'a pas signé ses deux articles.

Un journal irlandais, *Dublin Mercantile Advertiser,* a publié l'article suivant, qui a été répété par plusieurs de nos journaux :

« Le clergé du bas Canada fait de grands efforts pour réprimer les sentimens révolutionnaires qui paroissent travailler la population de ce pays. L'archevêque catholique de Montréal a convoqué chez lui tout son clergé, qui se compose de six évêques et de cent quarante prêtres, et à la suite du dîner qu'il leur a donné, il a proposé la santé du roi, qui fut accueillie avec un grand enthousiasme. S. E. chercha ensuite à faire sentir aux membres de son clergé la nécessité de redoubler d'efforts pour établir la charité et l'union parmi leurs ouailles; il leur dit qu'ils devoient représenter à leurs paroissiens respectifs qu'il n'étoit jamais permis de se révolter contre l'autorité légale, ni de transgresser les lois humaines; qu'ils ne devoient donner l'absolution, dans le confessionnal, à aucune personne qui manifesteroit la moindre intention de se mettre en révolte contre le gouvernement établi, ou qui penseroit qu'on peut sans crime renverser les lois du pays. L'extrait suivant d'une lettre de Montréal, en date du 18 juillet, vient à l'appui de ce que nous venons dire :

» Les catholiques romains, habitant la province du bas Canada, se sont déclarés sans exception pour le gouvernement anglais, en opposition directe avec le parti français ou le parti Papineau, et ont ainsi privé ce dernier parti de tous moyens de triomphe. En fait, le mouvement des Irlandais canadiens peut être considéré comme ayant complétement tranché la question en faveur de l'Angleterre. Deux causes ont amené ce résultat heureux et important. D'abord, les Irlandais, qui forment en ce moment l'immense portion de notre population, n'ont aucune sympathie pour les Franco-Canadiens, qui n'ont jamais vu de bon œil l'émigration irlandaise. Mais la seconde et la principale cause a été le système suivi par l'administration anglaise actuelle envers l'Irlande, système qui a fait des Irlandais et de leurs descendans résidant au Canada les partisans les plus chauds de l'union anglaise. »

Le rédacteur de cet article ignore apparemment l'état des choses au Canada. Il n'y a point d'archevêque à Montréal; l'évêque, M. Lartigue, a été créé l'année dernière. Il étoit auparavant évêque de Telmesse *in partibus*. Son clergé ne se compose pas de six évêques, comme on l'a dit. Il a avec lui un coadjuteur, et il y a à Québec un évêque, M. Signay, et son coadjuteur. Il n'y a pas d'autre évêque dans le bas Canada. Il n'y a pas d'apparence que l'évêque de Kingston, dans le haut Canada, et son coadjuteur, aient assisté à cette réunion. L'évêque de

Kingston est tout-à-fait indépendant de celui de Montréal, et l'esprit des deux provinces est tout-à-fait différent. Le fond de la population du bas Canada est d'origine française, tandis que le fond de la population du haut Canada est d'origine anglaise ou irlandaise. On n'avoit aucun besoin de prémunir les habitans du haut Canada contre un esprit d'opposition qui n'y existe pas.

Ce qui prouve encore mieux que le rédacteur de l'article ne connoît pas le Canada, c'est ce qu'il dit que les Irlandais forment en ce moment l'*immense portion de la population* du bas Canada. Le contraire est notoire; tout le monde sait que la majorité de la population dans le bas Canada est d'origine française. Il y a des Anglais et des Irlandais, mais ils sont en grande minorité.

Enfin, le rédacteur de l'article a fait confusion, quand il a dit que *les catholiques du bas Canada se sont déclarés sans exception pour le gouvernement anglais, en opposition directe avec le parti français ou le parti Papineau.* Ce *parti français ou parti Papineau* est composé en entier de catholiques, et par conséquent il n'est pas exact d'avancer que les catholiques se sont déclarés *sans exception* pour le gouvernement anglais.

A part ces inexactitudes de la rédaction, nous croyons le fond de la nouvelle non-seulement possible, mais même vraisemblable. Nous ne sommes point surpris que M. l'évêque de Montréal ait convoqué son clergé et l'ait engagé à garder une ligne de modération et de sagesse au milieu des dissensions qui agitent ce pays. La religion ne peut que perdre à ces dissensions, et peut-être le parti *Papineau*, comme on l'appelle, n'a-t-il pas assez calculé que l'opposition que l'on fomente en Canada pourroit amener des secousses et des crises funestes au pays. Notre histoire pourroit ici servir de leçon.

POLITIQUE.

Vingt-deux ans se sont écoulés depuis la mort du roi Joachim Murat; et on ne sache pas que, dans cet intervalle, personne ait songé à élever des monumens publics à sa mémoire. Mais l'usurpation des trônes d'Espagne et de Portugal par la veuve de Ferdinand VII et la fille de don Pedro, est cause apparemment que les idées et les jugemens se sont adoucis en cette matière; car il est question d'ériger une statue équestre à ce prince de l'empire, dans le chef-lieu du département du Lot où il est né.

Parmi les hommes qui donnent l'impulsion à ce vote, on remarque des personnages haut placés dans les emplois de l'état. Il convient d'en faire ici l'observation pour rappeler que ceux d'entr'eux qui ont rempli les fonctions de députés sous la restauration et sous le régime actuel, devroient mieux connoître la loi qui bannit à perpétuité la famille de Bonaparte. Ce n'est pas assurément que nous soyons plus zélés partisans que d'autres de cet ostracisme. Mais quand nous voyons la loi Bricqueville exécutée avec la dernière rigueur à l'égard des Bourbons de la branche aînée; quand nous savons qu'un tombeau seroit refusé en France aux cendres de Charles X; quand on enlève de leurs piédestaux les statues de Louis XVI et de Louis XVIII; quand il est notoire, enfin, qu'un seul portrait des membres de l'ancienne famille royale ne sauroit paroître nulle part en public, sans être poursuivi par les tribunaux, nous soutenons qu'il y a deux législations et deux justices dans le pays où des statues équestres peuvent être votées à la mémoire de l'ancien usurpateur du trône de Naples, tandis qu'elles sont renversées en haine de la mémoire des anciens et légitimes possesseurs du trône de France.

La *Gazette des Tribunaux* se plaint elle-même de l'abus que fait le jury des circonstances atténuantes. Le 25 août der-

nier, on a jugé aux assises à Mende, une femme accusée et convaincue d'adultère et d'empoisonnement de son mari. Le jury ayant admis des circonstances atténuantes, la femme a été condamnée aux travaux forcés à perpétuité et à l'exposition. Mais il faut le dire, dans l'espèce les circonstances atténuantes n'étoient qu'un mensonge, et le jury auroit été bien embarrassé de les faire connoître. Nous ne parlons point, dit la *Gazette*, de ce qu'ont d'outrageant pour la morale et de pervertissant pour le bon sens public, ces circonstances atténuantes souvent appliquées même au parricide.

Dans les temps ordinaires, quand les mots signifient ce qu'ils doivent signifier, qu'est-ce que vous entendez par un homme repentant de ses fautes, et qui désire vivement qu'on lui procure une occasion de les expier par une meilleure conduite? Vous vous figurez, par exemple, un soldat déserteur, ou bien un officier déloyal qui a manqué à ses devoirs de fidélité envers son prince, et qui brûle de racheter son honneur par quelque trait remarquable de dévoûment? Eh bien, oui, vous avez raison; c'étoit ainsi que dans l'ancien ordre des idées, les choses se présentoient à l'esprit. Mais voici le changement que les révolutions ont opéré sur ce point dans les jugemens.

Il y avoit dernièrement dans l'armée du général Espartero, soixante-dix officiers qui cessèrent tout à coup de vouloir porter les armes contre Charles V. Ceci paroissoit assez dans l'ordre, et il n'y avoit réellement pas de quoi s'en étonner. Ainsi, quand le général San-Miguel déclara le lendemain, de leur part, à la tribune des cortès qu'ils venoient de protester hautement de leur repentir, et qu'ils témoignoient le plus vif désir de réparer leur faute, vous auriez tout de suite compris par là, d'après les règles de la langue d'autrefois, que ces braves gens demandoient à faire oublier leur félonie en allant se placer sous les drapeaux de don Carlos, et en le priant de les recevoir à résipiscence.

Point du tout; les paroles de repentir et la promesse que le général San-Miguel apportoit en leur nom, signifioient uniquement qu'ils étoient disposés à combattre comme des furieux, et à marcher sur-le-champ contre leur roi légitime *pour expier leur faute*. C'est-là de quoi il s'agissoit, et ce qui valoit une magnifique apologie aux soixante-dix officiers repentans, que le cri de leur conscience ramenoit aux vrais principes de la trahison et de la révolte. Cela nous éloigne un peu, comme vous voyez, de l'ancienne signification des mots, et du temps où Bayard mourant disoit au connétable de Bourbon : « Ce n'est pas moi qui suis à plaindre, mais vous qui portez les armes contre votre souverain et votre patrie. »

PARIS, 8 SEPTEMBRE.

On dit que le roi et la reine des Belges vont quitter l'Angleterre, pour, après une courte apparition à Bruxelles, se trouver à Compiègne en même temps que Louis-Philippe.

— Le prince de Joinville est arrivé à Gibraltar le 16 août.

— M. Gouin, député d'Indre-et-Loire, et auteur de la proposition de la conversion des rentes, vient de recevoir la croix de la Légion-d'Honneur.

— Le duc de Nemours, qui se rend en Afrique, est arrivé à Moulins le 5 à une heure, et a continué sa route après avoir déjeûné à la préfecture.

— M. Deloffre, capitaine de vaisseau, dirigera, à Bone, le débarquement des troupes qui doivent arriver dans ce port pour compléter l'effectif de la colonne expéditionnaire de Constantine.

— M. Jules Rigo vient d'être attaché comme peintre à l'expédition de Constantine.

— Le *Toulonnais* publie une lettre de Tunis le 28 août, annonçant que le *Santi-Petri* et le *Trident* étoient, à cette date, mouillés près de la citadelle; le *Jupiter*

ayant l'amiral Gallois à bord, se tenoit à quelque distance en mer, voulant sans doute, dit cette lettre, avoir l'honneur des premiers coups de canon; l'escadre turque n'avoit pas paru encore, et l'on attendoit les vaisseaux de la division de l'amiral Lalande. La lettre publiée par le *Toulonnais* a été apportée par le paquebot la *Chimère*, qu'on croyoit parti pour Bone, et qui s'est rendu à Tunis avec des dépêches pour le consul français.

— D'après une dépêche télégraphique de Bayonne, publiée aujourd'hui par le *Moniteur*, la reine dona Maria est accouchée, le 24 août, d'un prince. Le 25, le maréchal Saldanha est entré à Lisbonne, et a rétabli la charte de don Pedro.

— A l'occasion de cette dépêche, on lit dans le journal ministériel du soir: « Les nouvelles données par la dépêche télégraphique insérée ce matin au *Moniteur*, ne se sont pas confirmées. Les nouvelles parvenues par l'Angleterre annoncent que Saldanha, après s'être présenté le 25 devant Lisbonne, est allé au-devant des troupes portugaises qui ont quitté l'Espagne, pour revenir ensuite avec des forces imposantes.

— On dit que la maison Rotschild réclame en ce moment au gouvernement portugais plus de 2 millions. On sait que ce gouvernement est depuis long-temps sans argent.

— Le baron Mortier, ministre français à La Haye, est attendu à Paris.

— M. d'Houdetot et M. de Nervo viennent d'arriver de Saint-Pétersbourg, avec des dépêches pour le gouvernement.

— M. Albert, député de la Charente, soumis à la réélection par suite de sa nomination aux fonctions de président du tribunal civil d'Angoulême, a été réélu.

— M. de Chasseloup-Laubat, maître des requêtes, a été élu député par le collége électoral de Marennes (Charente-Inférieure) qui avoit été convoqué par suite de la nomination de M. Napoléon Duchatel à la préfecture des Basses-Pyrénées.

— M. Guizot, venant du département du Calvados, est arrivé depuis quelques jours à Paris.

— Le nommé Delannoy, ouvrier graveur, étant entré dans la soirée du 16 juillet dans un cabaret de Belleville, s'adressa à deux messieurs assis devant une table, et chercha à leur vendre des gravures obscènes qu'il portoit dans un grand carton. C'étoient des agens de police, qui, après avoir examiné sa dégoûtante collection, l'arrêtèrent. Delannoy, qui déjà avoit été poursuivi deux fois pour de pareils faits, a comparu devant les assises. Le jury a résolu négativement la question de mise en vente, mais déclaré le prévenu coupable d'avoir exposé dans un lieu public des gravures obscènes; la cour l'a condamné à un an de prison et 100 fr. d'amende. Elle a en outre ordonné la destruction des objets saisis.

— A la même audience, Louis Gohier, commissionnaire en marchandises, prévenu d'avoir aussi étalé dans un café de la rue Montorgueil des gravures obscènes, a été acquitté. Son défenseur a *fait valoir* l'état d'ivresse où il étoit à ce moment.

— Le sieur Barré, épicier aux Batignolles, s'étoit aperçu qu'on avoit pris dans sa cave 25 bouteilles de vin sur 29 qu'il avoit. Le lendemain il lui manqua encore une bouteille. Alors il soupçonna les garçons de la boulangerie établie à côté de lui, et pour arriver à la découverte des coupables; il mit de l'émétique dans les trois bouteilles qui restoient. Le 1er avril, étant descendu de grand matin à sa cave, il reconnut que les bouteilles qu'il avoit préparées n'y étoient plus; alors il remonta dans la cour, où les malheureux garçons boulangers étoient à vomir d'une manière effrayante. Le sieur Barré porta plainte contre eux au procureur du roi, et pendant que la justice informoit, l'un des trois garçons boulangers, nommé Valvind, mourut des suites de la forte dose d'émétique qu'il avoit prise. Les deux autres ont comparu devant les assises, mais M. Partarrieu-Lafosse, avocat-général, après avoir flétri la cruauté du moyen ré-

pressif employé par le sieur Barré, a, comme on s'y attendoit, abandonné l'accusation. Ils ont été acquittés.

— Laporte et Blin venoient de subir, pour escroqueries, trois ans de prison à Poissy, et se trouvoient à Paris depuis peu d'instans, lorsque, rencontrant près du Jardin des Plantes un marinier bourguignon, ils cherchèrent bien vite à échanger leurs prétendues pièces d'or contre ses bonnes pièces de 5 fr. Ils s'étoient mal adressés; le nommé Beaumont se souvenoit encore que, quelques mois avant, il avoit été victime d'une pareille proposition. Néanmoins, comme une chétive compensation du passé, il accepta la bouteille de vin qu'ils lui offrirent au plus voisin cabaret, mangea même avec eux, mais à leurs dépens, et dès qu'il fut question de finir l'excellent marché avec l'*Algérien*, il se sauva à toutes jambes vers son bateau. Des agens de police l'arrêtèrent, ainsi que Laporte et Blin. Beaumont fut, bien entendu, relâché. Quant aux deux autres, ils comparurent devant la police correctionnelle, qui les condamna à 5 ans de prison et 3,000 francs d'amende. Ce jugement vient d'être confirmé par la cour royale.

— Une société d'assurance mutuelle mobilière, formée à Paris sous la dénomination d'*Assurance mutuelle parisienne contre l'incendie, pour les objets mobiliers et marchandises*, vient d'être autorisée.

— Cinquante-cinq faillites ont été enregistrées pendant le mois d'août au greffe du tribunal de commerce; les passifs s'en élèvent à plus de trois millions et demi.

— Par une nouvelle mesure de police, à partir de cinq heures tous les soirs, le palais de la Bourse sera évacué et fermé.

— Une enquête est ouverte à l'Hôtel-de-Ville sur le projet d'établir un chemin de fer de Paris à Bondy pour le service de la voirie. L'horrible voirie de Montfaucon va donc enfin être supprimée.

NOUVELLES DES PROVINCES.

Le conseil général de la Seine-Inférieure a rejeté la demande de la ville d'Eu, tendant à constituer dans cette partie du département un sixième arrondissement. Il a approuvé la création à Rouen de cours de chimie agricole et d'agriculture théorique, et voté pour ces cours une somme de 4,000 fr.

— Le conseil général du Cher a voté un emprunt de 355 mille francs pour établir le polygone et l'école d'artillerie.

— Le conseil général de l'Ariége a laissé à la charge de M. Mazères, préfet du département, une somme de 900 fr., qu'il avoit dépensée pour l'entretien des bâtimens de la préfecture, en sus de l'allocation de 1,000 fr. accordée en 1836.

— Le conseil général de la Loire-Inférieure a aussi laissé plusieurs sommes à la charge du préfet. Depuis long-temps en opposition avec M. Maurice Duval, qui, de 1831 à 1836, avoit fait exécuter à la préfecture des réparations pour une somme totale de 90,531 fr., quand il étoit question de transporter ailleurs ce monument, le conseil général de la Loire-Inférieure avoit rejeté cette somme, que plus tard le ministre de l'intérieur mandata d'office, après avoir néanmoins adressé de sévères remontrances à M. le préfet.

— Le conseil général de la Meurthe s'est prononcé pour l'adoption du système cellulaire dans les maisons d'arrêt.

— Le conseil général du Lot a voté une somme de 5,000 fr. pour les frais d'un monument qu'on éleveroit au chef-lieu, en l'honneur de Joachim Murat, qui est né dans une petite commune du département du Lot.

— Le conseil général de la Gironde s'est occupé, le 2 septembre, du canal latéral à la Garonne, et a adopté à l'unanimité les conclusions de la commission, tendant à ce que la demande de ce canal soit fortement recommandée au gouvernement, pour que son exécution ait lieu soit par voie d'adjudication, de concession et de préférence, par les soins et aux frais de l'état.

— Elie Guillot, ouvrier à la manufac-

ture de faïence de Creil, a comparu le 3 septembre devant les assises de Beauvais, et a été condamné à la peine de mort, pour avoir, dans la nuit du 1er au 2 août, après d'inutiles efforts pour la déshonorer, assassiné sa sœur Augustine Guillot, âgée de 17 ans, demeurant chez ses père et mère, au village de Nogent-les-Vierges. Comme s'il n'eût pas été assez criminel, Guillot a cherché, pendant les débats, à calomnier sa victime, dont la bonne réputation heureusement survivoit pour la défendre contre les attaques d'un frère dénaturé.

— M. Delangle, conseiller à la cour royale de Caen, vient de mourir à Mortagne.

— Il y peu de temps, plusieurs personnes moururent dans le département du Doubs, après avoir mangé des champignons qui avoient été trouvés dans un bois. On lit dans le *Journal de Rouen* que la femme et les enfans du sieur Lavenu, qui habite Hattenville, canton de Fauville, ayant mangé d'un ragoût dans lequel il y avoit des champignons, éprouvèrent quelques heures après tous les symptômes d'empoisonnement. Malgré les secours les plus prompts un enfant de huit ans est mort le lendemain. Deux autres enfans et la mère sont encore fort malades.

— La navigation de la basse Seine se trouve interrompue depuis le 26 août par une coalition de 140 pilotes de Quillebœuf, qui, ne voulant pas reconnoître un nouveau tarif arrêté par la chambre du commerce du Havre et l'autorité maritime, refusent de se rendre à bord des navires pour les piloter. L'arrestation du chef présumé de cette coalition n'a point décidé les autres pilotes à reprendre leur ouvrage; en sorte que près de 200 caboteurs se trouvent entassés dans l'avant-port du Havre sans pouvoir remonter la rivière.

— La *Gazette de Metz* annonce que M. Berteuil, avocat, récemment nommé maire de Thionville, a été premier adjoint sous la restauration et s'est associé aux services rendus à la ville par l'administration sage de M. de Beauvoir.

— On s'occupe en ce moment de lever les plans pour le casernement à Nevers d'un régiment de cavalerie.

— Loin de s'améliorer, comme le prétendent quelques feuilles, le commerce de Lyon est dans un état de plus en plus déplorable. Le *Réparateur* annonce qu'il ne se fait aucune affaire.

— Le nombre des voyageurs qui ont parcouru le chemin de fer de Lyon à Saint-Etienne, pendant le mois d'août, est de 19,484; ce qui fait 628 voyageurs par jour.

— A la date du 6, l'état sanitaire de Lyon étoit toujours excellent.

— L'état civil de Marseille a, dans la journée du 2, enregistré 85 décès, dont 64 cholériques. Le nombre des décès est descendu, le 3, à 54, dont 32 cholériques. Il y a toujours de nombreuses émigrations.

— La souscription ouverte à Marseille par l'autorité, en faveur des cholériques indigens, continue à recevoir des habitans de fortes sommes.

— Le 1er, il y a eu à Aix, 11 cas de choléra et 7 decès. Le 2, le chiffre des cas a été de 3, et celui des décès de 2; ce qui fait une grande diminution sur les chiffres de la veille. Le total général étoit le 2 de 56 cas, dont 28 suivis de décès. De nombreuses émigrations ont lieu, et la plupart des magasins restent fermés.

— On écrit de Carpentras (Vaucluse), le 2 septembre, qu'il meurt beaucoup de personnes dans cette ville, sans que l'on sache encore si c'est du choléra.

— On mande de Perpignan, le 4 septembre, que depuis le 25 août, il y a eu tous les jours plusieurs cas de choléra dans cette ville. Il y a eu aussi des cas dans plusieurs localités, depuis *Collioure* jusqu'à Perpignan.

EXTÉRIEUR.

NOUVELLES D'ESPAGNE.

Le *Journal des Débats* donnant des

nouvelles de Madrid du 30 dit que les cortès continuent au milieu des calamités de la guerre leurs *inutiles* travaux ; que vivement préoccupé, dans la capitale, de la situation du pays, on n'y trouve d'autre remède que des manifestes et d'impuissantes menaces.

— Les nouvelles de la Catalogne représentent les troupes révolutionnaires dans une entière inaction, pendant que le général royaliste Urbistondo organise tranquillement ses forces qui seront partagées en trois divisions ; la première commandée par Urbistondo lui-même, la seconde par Tristany, et la troisième par Zorilla.

— Un journal de Cadix, du 20 août, donne des lettres de Manille (Philippines) jusqu'au 6 mars, contenant des détails sur les troubles qui ont eu lieu dans ce pays. On y a proclamé la constitution, et institué une espèce de junte composée de Santa-Maria, Santa-Romara, Garin, Avallo et Gerona. Le *Times*, journal de Londres, confirme ce démembrement des possessions espagnoles.

— On lit dans le *Moniteur* : « Le baron de Meer, arrivé à Figuières le 31 août pour punir la rébellion de l'artillerie, est parti pour Girone, le 3, avec sa colonne.

» La situation de Pampelune étoit toujours la même, le 3. Un mouvement a eu lieu le 1er, à Lumbier, mais sans désordre. Espartero est arrivé à Daroca le 1er, et s'est réuni à Oraa pour poursuivre l'ennemi sur Calamocha. Il a donné sa démission du ministère de la guerre, où il a été remplacé par le général San Miguel. Le marquis de Las Amarillas venant de Madrid et allant à Paris, étoit le 6 à Bayonne. »

— Une dépêche de Bayonne, le 6 à 5 heures du soir, aussi publiée par la feuille officielle, annonce que la garnison portugaise au service de la révolution espagnole a proclamé la charte de don Pedro dans les environs de Salamanque, et a pris la route du Portugal. Le 27 août, Vigo étoit en vue du général Zariateguy qui occupoit Solas. Les provinces de Soria, de Burgos et celles voisines ont été déclarées en état de siége.

— La démission d'Espartero étoit depuis long-temps connue. Nous avons annoncé dans notre Numéro du 2 septembre que San Miguel avoit été nommé ministre de la guerre à sa place.

— Le journal ministériel du soir confirme l'arrivée d'Espartero à Daroca le 1er. Le même jour ce général et Oraa ont marché avec toutes leurs troupes sur le roi Charles V, qui étoit à Calomacha. Vigo a atteint le 28 août Zariateguy à Nebreda, lui a fait 40 prisonniers, tué 200 hommes, et l'a poursuivi jusqu'à Penilla.

Les 34 aides-de-camp du feu roi d'Angleterre ont été conservés dans leurs fonctions, dit le *Standard*, et seront à l'avenir aides-de-camp de la reine.

— Le *Globe* dit que deux bateaux à vapeur, l'*Apollon* et le *Monarque*, se sont heurtés dans la nuit du 4 au 5 sur la Tamise, et que l'*Apollon*, fort maltraité par le choc, a fait eau sur-le-champ. Vingt-cinq passagers ont été recueillis à temps par le *Monarque*, mais une femme et un enfant qui étoient endormis dans l'un des cabinets ont été noyés.

— Le prince de Campo-Franco, vice-roi de Sicile, n'a point été assassiné pendant les troubles, comme l'avoient dit plusieurs journaux. La *Cerère*, journal de Palerme, en rendant compte des fêtes qui ont eu lieu le 31 juillet pour l'anniversaire de la reine, annonce qu'il y a eu grande réception chez ce prince.

— Le 22 août, on a exécuté à Palerme dix individus qui venoient d'être condamnés à mort par la commission militaire, pour brigandages et assassinats, pendant que le choléra faisoit le plus de ravages.

— Le *Journal des Deux Siciles* des 21 et 22 août ne contient aucune nouvelle importante de Naples.

— Du 31 août au 1er septembre, 67 personnes ont été attaquées du choléra à

Berlin ; 48 en sont mortes. La veille, le chiffre des décès cholériques s'étoit élevé à 64.

— Le *Correspondant de Hambourg* du 31 août publie une lettre de Berlin, dans laquelle on annonce que le chambellan du roi de Prusse, M. Boegen, a été atteint par le fléau à Charlottenbourg, où il est mort.

— L'impératrice de Russie est arrivée, le 15 août, à Moscou.

— Des journaux étrangers ont annoncé que le conseiller d'état de Gretsch avoit entrepris un voyage en France et en Angleterre pour décider des journalistes de ces deux pays à insérer dans leurs colonnes des articles favorables à la Russie. Cette nouvelle, qui trouvoit peu de crédit, est démentie par les dernières correspondances de la Russie.

— Les émigrans européens affluent aux Etats-Unis. Depuis le 1er janvier jusqu'au 27 juillet, 34,554 émigrés ont débarqué à New-York seulement.

LES EXERCICES SPIRITUELS DE SAINT IGNACE, par Bellecius, traduits en français par M. Berthon (1).

Louis Bellecius, dont le nom est omis dans tous les dictionnaires historiques, vivoit dans le siècle dernier. Il paroît qu'il étoit Allemand. On dit que son nom étoit Belz, et qu'il le latinisa suivant l'usage de plusieurs écrivains du siècle précédent. Il travailla long-temps dans les missions de l'Amérique méridionale, sur les bords de la rivière des Amazones. On croit qu'il vivoit en Europe à l'époque de la suppression de la société. C'est tout ce que nous avons pu recueillir sur le pieux auteur. Nous avons indiqué ailleurs les ouvrages qu'on a de lui ; voir le Numéro du 27 octobre 1827, tome LIII.

Les *Exercices de saint Ignace* que vient de traduire M. l'abbé Berthon, portent aussi dans l'original le titre de *Medulla asceseos*, que le traducteur n'a pas cru devoir adopter, et qui en effet étoit difficile à rendre en français. Les exercices spirituels sont disposés pour une retraite de huit jours. Il y a pour chaque jour trois méditations, une lecture, une considération et un examen.

De plus, Bellecius donne une autre retraite de trois jours pour la commodité de ceux qui n'y pourroient consacrer un temps plus long. Cette retraite paroît être un abrégé d'un autre de ses ouvrages, qui a pour titre : *Virtutis solidæ præcipua impedimenta, subsidia et incitamenta.* Il y a pour cette retraite deux méditations chaque jour.

Le traducteur, M. l'abbé Berthon, du diocèse de Poitiers, se félicite d'avoir pu reproduire dans notre langue un livre estimé, et qui peut être utile, non-seulement aux ecclésiastiques, mais encore aux personnes qui ne savent pas le latin, aux Frères des Ecoles chrétiennes, aux religieuses et aux femmes qui veulent consacrer quelques jours à la retraite, et se ranimer dans la piété.

(1) 2 vol. in-12, à Poitiers, chez Barbier.

Le Gérant, **Adrien Le Clere.**

BOURSE DE PARIS DU 8 SEPTEMBRE.

CINQ p. 0/0, j. du 22 sept. 108 fr. 85 c.
QUATRE p. 0/0, j. de sept. 100 fr. 10 c.
TROIS p. 0/0, j. de juin 79 fr. 20 c.
Quatre 1/2 p. 0/0, j. de sept. 000 fr. 00 c.
Act. de la Banque. 2130 fr. 00 c.
Bons du Trésor. 0 0/0.
Rente de la Ville de Paris. 000 fr. 00 c.
Oblig. de la Ville de Paris. 1150 fr. 00 c.
Quatre canaux. 1210 fr. 00c.
Caisse hypothécaire. 792 fr. 50 c.
Rente de Naples. 97 fr. 10 c.
Emprunt romain. 101 fr. 0/0.
Emprunt Belge. 104 fr. 1/2
Emprunt d'Haïti. 370 fr. 0/0
Rente d'Espagne 5 p. 0/0. 20 fr. 3/4

Népotien, annoncé dans notre dernier Numéro, a été publié par MM. Pélagaud, Lesne et Crozet, imprimeurs-libraires à Lyon.

PARIS. — IMPRIMERIE D'AD. LE CLERE ET Ce,
Quai des Augustins, 35.

L'AMI DE LA RELIGION paroît les Mardi, Jeudi et Samedi.

On peut s'abonner des 1er et 15 de chaque mois.

N° 2862.

MARDI 12 SEPTEMBRE 1837.

PRIX DE L'ABONNEMENT.

	fr. c.
1 an	36
6 mois	19
3 mois	10
1 mois	3 50

VIE DE SAINTE THÉRÈSE,

PAR M. COLOMBET.

Tous les hommes versés dans la conduite et l'expérience des ames dans la vie chrétienne ont remarqué, avec raison, que les exemples des saints avoient deux aspects différens, qu'il falloit bien se garder de confondre dans la pratique ; l'un est ce fonds de vertus communes à tous, telles que l'abnégation, l'humilité, la charité, à des degrés plus ou moins éminens ; l'autre est cet ensemble de faveurs et de dons extraordinaires qui font de l'homme, de sa nature si foible, une exception, un prodige de grâce. Cette distinction, l'apôtre l'avoit déjà enseignée lorsqu'il énuméroit les différens dons de l'esprit de Dieu, *Alii spiritum prudentiæ, alii, etc*... C'est donc avec beaucoup de réserve qu'il est permis de s'expliquer sur les merveilles de l'amour divin, dans ces ames de choix que Dieu a suscitées dans son Eglise pour en être l'ornement et le sujet d'une pieuse et prudente admiration. Les ravissemens, les extases, toutes les opérations extraordinaires de la grâce, produites au dehors, ne sont pas du domaine commun de la sainteté. Tous les apôtres n'assistèrent pas à l'inénarrable transfiguration du Thabor ; Paul est le seul qui, dès cette vie, a été ravi au troisième ciel, et il n'y eut que Jean le bien-aimé qui participa aux sublimes visions prophétiques de Pathmos. Cependant leur vertu véritable, comme celle du reste des disciples, fut d'avoir imité Jésus-Christ et d'être morts pour soutenir l'Evangile qu'ils avoient annoncé.

Il en sera ainsi dans la suite des âges de l'Eglise. Les saints qui ne cesseront jusqu'à la fin de briller dans son sein seront *admirables*, principalement dans ce qu'ils nous offriront de plus approchant du divin modèle, notre Seigneur Jésus-Christ. Tous les autres dons que nous verrons en eux seront pour nous ce surcroît ajouté par la miséricorde et la puissance de Dieu, afin qu'il soit manifeste à tous que la source des prodiges n'est jamais tarie pour les enfans de la terre promise.

Parmi les saints privilégiés des temps modernes, que l'Eglise a proposés à l'édification des chrétiens, qu'elle a donnés surtout comme modèles aux ames pures et pénitentes qui ont choisi la solitude et l'abri du cloître pour y gémir et prier, sainte Thérèse est aux premiers rangs. Douée d'une belle ame, d'un cœur ardent, elle se sentit de bonne heure poussée vers une voie de sacrifices que l'héroïsme du martyre sembloit seul devoir terminer. Comme Origène, à l'âge de huit ans, Thérèse et son jeune frère quittèrent l'école et les amusemens de leur âge pour aller confesser la foi de Jésus-Christ. Et quand cette ardeur trop précoce se trouva réprimée par celui de leurs parens qui les ramena dans la maison de leur père, Thérèse chercha dans le jardin paternel à imiter la Thébaïde, pour se dédommager de la gloire chrétienne qu'elle eût ambi-

tionnée sur l'échafaud. Voilà le début d'une carrière toute d'abnégation et d'amour de Dieu. Tous les degrés, tous les caractères de la divine charité que saint Paul et l'auteur de l'*Imitation* ont si bien tracés, sainte Thérèse s'est efforcée de les retracer en elle. Tout souffrir, tout entreprendre, tout accomplir pour l'amour de Jésus-Christ, telle fut la vie doublement extraordinaire de cette sainte, la gloire, l'ornement de la vie religieuse. Sa sainteté éminente, voilà principalement ce qu'il faut apprécier et ce qu'ont cherché à rendre les pieux écrivains qui se sont occupés d'elle avant M. F. R. Colombet.

« Nous avons, dit celui-ci, en français deux vies de sainte *Térèse* (l'auteur prétend que c'est ainsi qu'on doit écrire le nom de notre sainte); l'une par Villefore, l'autre par l'abbé Boucher. Le point de vue où se sont placés les deux meilleurs historiens de *Térèse*, est loin d'être assez élevé pour qu'on ne puisse encore venir après eux. *Estimables par beaucoup d'endroits, ils se sont bornés à voir dans Térèse une grande sainte, et voilà tout; la réformatrice ardente et généreuse* qui édifioit au Midi ce que Luther et ses prosélytes abattoient au Nord...... la *femme écrivain et poète semble tout-à-fait n'avoir été pour rien dans leur pensée.* »

A notre avis ce n'est pas peu de chose que le récit des actions d'une grande sainte; la réformatrice de l'ordre du Carmel ne fut aussi courageuse et aussi utile à l'Eglise qu'à raison de ses vertus, et non point par ce qu'il y avoit de poésie dans cette grande ame. Les écrits de sainte Thérèse sont pleins d'élévation, d'amour de Dieu; mais l'art savant de l'écrivain, mais l'imagination poétique ne sont pas ce qu'il y a de plus remarquable dans une pauvre fille qui n'écrit ce qu'elle a éprouvé de merveilleuses communications qu'afin d'obéir et de pratiquer le renoncement à soi-même. Que si vous lui tenez compte de quelques essais, pour la nommer poète, songez que ce délassement chez elle n'étoit qu'une nouvelle manière d'exprimer combien elle aimoit notre Seigneur Jésus-Christ. Nous ne pouvons comparer le texte espagnol avec la traduction que M. de Sainte-Beuve a faite de quelques-unes de ces strophes pieuses; mais un tel traducteur nous sembloit peu propre à cette version toute mystique, toute sainte dans l'original.

M. Colombet a sans doute pour sainte Thérèse un enthousiasme qui l'honore; il voudroit l'inspirer à toutes les ames généreuses de notre temps; mais a-t-il gardé toutes les convenances dans son plan, dans son style et ses appréciations? Il nous semble prononcer avec trop peu de circonspection le mot *amour*, si souvent répété et placé dans son livre, contre l'usage des écrivains graves et pieux. Il nous semble qu'il falloit laisser au siècle son genre dramatique, son style bizarre et tout ce qu'ont d'étranges ses productions. Dans plusieurs endroits de son livre, M. Colombet se laisse aller à cette influence.

C'est ainsi qu'à la page 23 il s'exprime pour expliquer le triste état de santé de la sainte :

« Figurez-vous, avec une organisation si débile, une pensée comme celle qui anime Thérèse, qui ne croit qu'à une chose, à l'*amour*; qui de toutes les choses de l'*amour* n'appelle

et ne veut que la souffrance, etc..... Figurez-vous une femme foible, nerveuse, déjà presque mourante, dans des jeûnes, dans des larmes, dans des soupirs continuels, dans des insomnies perpétuelles d'*amour* et de prière; que voulez-vous que devînt ce malheureux corps? etc... »

Et à la page 167, en parlant du zèle de la sainte, l'auteur ajoute :

« Et véritablement, le Seigneur déployoit une admirable puissance, *quand il jetoit dans cette poitrine de vierge* assez de mâle énergie pour que Thérèse pût aller à travers l'Espagne, en dépit des plus saignantes meurtrissures du corps et de l'ame, changer des monastères d'hommes attiédis, et leur faire accepter la réforme de la main d'une femme.... »

Tels sont en général le style et la manière du nouvel historien de la pieuse réformation de l'ordre du Carmel. On a beau dire que c'est ainsi qu'il faut présenter aux hommes du monde la vie de nos plus illustres saints; nous croyons au contraire que les ames malades du siècle ont besoin d'être guéries de leur goût pour cette littérature fiévreuse, où elles ont puisé tant de mal. Pour cela, imitons nos anciens maîtres. Quand ils nous ont transmis l'histoire de quelque personnage célèbre par ses vertus, le récit, la simplicité du style, tout y respire ce parfum de sainteté que le christianisme sait répandre. Il est vrai qu'éminens eux-mêmes dans ces mêmes vertus, ils pouvoient, à l'occasion d'autres saints leurs devanciers, exposer doctement leur science par excellence, celle de Jésus crucifié. La vie des saints n'est que là; le reste, même la poésie et l'art humain de persuader, ne furent à leurs yeux que du bruit ou de la fumée..

L'ouvrage de M. Colombet est précédé d'un prologue par M. Douhaire, et se termine par un épilogue de M. Gourand; l'un et l'autre de ces morceaux ne sont sans mérite. Nous citerons même un passage du prologue, quoique cela n'ait pas beaucoup de trait à la vie de sainte Thérèse. En jetant un coup d'œil vif et rapide sur la réforme et les remèdes que le Seigneur sut y apporter, l'auteur juge ainsi le fondateur d'une société célèbre autant par ses mérites et les services qu'elle a rendus à l'Eglise, que par la haine de l'impiété de tous les temps. « C'est à un inculte Navarrais, dit-il, à un de ces rudes guerriers, déjà rares à cette époque, et qui déclaroient ne *savoir signer, attendu* leur qualité de *gentilhomme*, qu'il fut réservé de pressentir ce besoin. Ignace de Loyola, assis dans les écoles et apprenant, à trente ans passés, ses lettres avec les petits enfans, rêve la réforme des études! Déjà il a ravi aux universités d'Espagne et de Paris leurs plus brillans élèves. La chapelle souterraine de Montmartre a reçu leurs vœux mystérieux; tous s'élancent à l'œuvre. Ce corps naissant n'a pas d'enfance. L'éducation, les travaux littéraires, la direction des consciences, la prédication au dedans, les missions au dehors, il excelle en tout, il suffit à tout. Créé pour embrasser dans le vaste emploi de ses attributs et de ses fonctions toutes les classes, toutes les conditions, tous les élémens sociaux subitement attaqués, il grandit subitement. On le voit dès les premiers jours, former des établissemens dans tous les états catholiques, combattre avec intrépidité toutes les erreurs, fonder des missions dans le Levant et

dans les déserts de l'Amérique, se montrer dans les mers de la Chine, du Japon et des Indes. Les novateurs protestans rencontrèrent partout les Jésuites. Quand la tempête long-temps amassée dans les écoles, vint à faire explosion, déjà l'*Institut de Jésus* étoit en mesure d'en paralyser les effets. A la mort de son fondateur, il ne comptoit pas encore vingt ans d'existence, et déjà il possédoit douze provinces, cent colléges et plusieurs maisons professes. Au savoir orgueilleux et vain, les disciples de Loyola substituèrent la science humble et féconde, qui ne sème *point du vent, et ne recueille pas des moissons de tempête*. Dès le début, ils s'éloignèrent du mode d'enseignement des Universités. Ailleurs on instruisoit les enfans; les Jésuites les élevèrent et s'en firent aimer. »

Nous terminerons par deux remarques critiques ; l'auteur veut qu'on écrive *Térèse* et non *Thérèse*. Il devroit savoir que chaque langue a sa manière d'écrire et de prononcer les noms des personnes et des pays étrangers. Nous disons *Londres* et non *London*, *Rome* et non *Roma*, etc. Il faut là-dessus se conformer à l'usage, et il y a trop de prétention à vouloir réformer le monde à cet égard.

M. Colombet a l'air de faire peu de cas de la *Vie de sainte Thérèse*, par feu M. Boucher. Cette vie est un excellent ouvrage, exact, plein de faits, nourri de bonnes réflexions, accompagné de notices intéressantes sur divers personnages du temps. On n'y trouve ni pathos, ni romantisme, ni rien qui sente la prétention. De tels livres sont de meilleur goût et plus utiles que ceux du genre qu'on voudroit mettre à la mode. C'est ainsi qu'il y a quelques années M. Loyau d'Amboise donna une vie de saint François de Sales dans un style tout nouveau, avec force digressions. Il croyoit créer un genre tout particulier d'écrire la vie des saints, et il prétendoit que les biographes précédens étoient ennuyeux. Il s'étoit trompé sur l'un et l'autre point, et je crains que M. Colombet n'ait donné dans une erreur à peu près semblable. C. F.

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

ROME. — M. le cardinal Sala, président de la commission extraordinaire de santé publique, a fait publier sous la date du 28 août, un avis pour annoncer les mesures prises dans les circonstances critiques où Rome se trouve. Outre les hôpitaux ordinaires il est établi dans la ville des hôpitaux temporaires, exclusivement destinés au traitement du choléra pour ceux qui, n'ayant point de famille ou manquant de moyens, préféreroient les soins publics aux soins privés. Dans chaque quartier est établie une maison de secours, où il y aura en permanence des médecins, des chirurgiens et des infirmiers. On pourra y entrer à toute heure, même la nuit. L'exactitude du service est surveillée par un membre du conseil médical. Les médecins sont étroitement obligés de se rendre à la maison de secours au premier appel; le moindre refus seroit puni de destitution. Dans chaque quartier il y aura deux pharmacies ouvertes à toute heure, comme aussi les dépôts de glace devront toujours être ouverts. Dans les maisons de secours on fait des distributions de secours pour les pauvres malades à domicile.

Quoique dans cette triste conjoncture les curés et beaucoup de membres du clergé séculier et régulier aient montré tout leur zèle, cependant il a fallu pourvoir aussi aux besoins spirituels des maisons de se-

cours; les Jésuites se sont offerts généreusement pour ce service.

La commission extraordinaire engage ceux qui ont fait des offrandes à les envoyer aux commissions des différens quartiers.

Les maisons de secours sont établies au couvent des Saints-Côme-et-Damien, à celui des Douze-Apôtres, au collége Capranica, à la maison de Saint-Charles sur le Cours, à Sainte-Marie *in Vallicella*, à Saint-Jérôme-de-la-Charité, à la maison de l'Annonciade, à la maison Marsuzzi, au couvent de Saint-Chrysogon et à celui de la Transpontine.

Le chirurgien Jacobelli, s'étant refusé à l'exercice de sa profession, a été destitué, et l'exercice de son état lui est interdit jusqu'à ce qu'il se soit justifié.

Les bulletins sanitaires donnent les résultats suivans : le 25 août, 402 cas nouveaux, 63 guéris, 186 morts et 1000 en traitement ; le 26, 308 cas nouveaux, 53 guéris, 184 morts et 1051 en traitement; le 27, 295 cas, 46 guéris, 197 morts et 1103 en traitement; le 28, 365 cas, 43 guéris, 212 morts et 1213 en traitement. Le 29, 366 nouveaux cas, 42 guéris, 217 morts et 1320 en traitement ; le 30, 257 nouveaux cas, 51 guéris, 211 morts et 1415 en traitement.

Aux personnes de distinction enlevées par le fléau, il faut joindre le prélat Auguste des princes Chigi, don Alexandre Buoncompagni-Ottoboni duc de Fiano, et le comte Cenci-Bolognetti, morts le 29 après avoir reçu tous les secours de la religion.

PARIS. — Qui auroit cru en 1822, lorsque l'église Sainte-Geneviève fut rendue si solennellement au culte divin, lorsque M. l'Archevêque la bénit, assisté de plusieurs prélats et d'un nombreux clergé, lorsque la famille royale, des députations des deux chambres, les deux préfets, le corps municipal, les cours et les tribunaux étoient présens à la cérémonie, lorsque ce qu'on avoit pu sauver des reliques de sainte Geneviève fut replacé avec honneur dans l'église ; qui auroit cru que cette consécration solennelle pût être si tôt oubliée, et qu'au bout de huit ans, je ne sais quel paganisme envahiroit encore le temple dédié à la sainte patronne de la capitale ? La première destination de ce temple ne peut être ignorée. Ce n'étoit pas pour en faire un temple païen que Louis XV en posa la première pierre en 1764. C'étoit un monument qu'on vouloit élever en l'honneur de sainte Geneviève. Les travaux furent continués pendant vingt ans dans ce but, et ce ne fut qu'en 1791 qu'on s'avisa d'en faire un Panthéon, et d'y réunir les cendres des grands hommes. A la sainte patronne on substitua les héros de la révolution et les chefs de l'incrédulité moderne.

Mirabeau, Voltaire, Rousseau, Le Pelletier, Marat, Fabre, Gasparin, etc., eurent successivement les honneurs du Panthéon ; la plupart en furent ensuite ignominieusement expulsés. Les cendres d'un monstre tel que Marat sembloient avoir frappé d'opprobre ce nom de Panthéon, et Bonaparte lui-même sentit le ridicule de la dédicace révolutionnaire. Il ordonna par décret du 20 février 1806, que l'*église de Sainte-Geneviève fût terminée et rendue au culte, conformément à l'intention de son fondateur, sous l'invocation de sainte Geneviève, patronne de Paris*. Ainsi voilà la destination primitive reconnue et rétablie. Bonaparte lui-même veut remplir les intentions du fondateur. Il avoit senti que ce monument ne pouvoit être qu'une église, et que lui ôter ce caractère c'étoit en faire un monument vide, froid, sans dignité, sans signification même. Les travaux furent repris dans ce but, et on parvint à consolider ce temple que la révo-

lution avoit laissé dépérir après l'avoir dénaturé.

Louis XVIII ne fit donc qu'achever l'ouvrage de son aïeul et de Napoléon, lorsque par une ordonnance du 12 décembre 1821, il proclama la restitution de Sainte-Geneviève. Pendant huit ans, on y fit des offices solennels et des instructions quotidiennes. Des cérémonies imposantes eurent lieu dans cette basilique visitée fréquemment par de pieux fidèles. C'est en venant y faire sa prière que madame la duchesse de Bourbon y fut frappée d'apoplexie. Tous les ans des octaves solennelles y étoient célébrées en l'honneur de sainte Geneviève. Comment peut-on donc révoquer en doute la destination religieuse de cette église bâtie pour la religion, bénite par la religion, consacrée pendant plusieurs années aux exercices de la religion? Que respectera-t-on si on ne respecte pas cette destination incontestable suivie d'une possession notoire?

Combien donc sont légitimes les plaintes d'un respectable prélat sur la dernière profanation de ce monument! Ce qui s'étoit passé en 1830 pouvoit être attribué à l'esprit de vertige qui égaroit alors les têtes. Mais qu'au bout de sept ans, dans un temps calme, on vienne confirmer l'œuvre de quelques jeunes gens impies ou égarés, que l'on grave sur la pierre les images de prédicateurs de la révolte et de l'impiété, que l'on substitue les noms d'écrivains licencieux et des coryphées de la révolution à celui de la sainte patronne de Paris, c'est-là ce qui ne peut qu'affliger des chrétiens. Et l'on s'étonneroit de leur douleur! et l'on parleroit avec indifférence de cette profanation nouvelle qui en sanctionne de précédentes! Le Panthéon, dit-on, n'a jamais été une église; c'est-là aller contre la notoriété publique, puisque la religion a joui de cette église pendant plusieurs années. L'acte qui la lui a ravie en 1830 est même plus coupable que ce qui avoit été fait quarante ans auparavant. En 1791, l'église n'avoit pas encore été bénite; elle l'avoit été en 1822. Des prêtres y étoient attachés et la desservoient avec zèle. Il ne s'y étoit rien passé qui pût servir de prétexte à une spoliation nouvelle, à moins qu'on n'avoue que l'éclat des cérémonies, la fréquence des instructions, l'affluence des fidèles importunoient les ennemis de la religion; et c'est-là en effet, je crois, le motif secret qui, en 1830, porta quelques jeunes adeptes de la philosophie à ravir Sainte-Geneviève à sa pieuse destination.

Nous n'essaierons pas de répondre à des injures ou à des moqueries, mais nous demanderons par quel abus de mots on a pu appeler *scandale* une réclamation contre un *scandale*. Le *Journal des Débats* n'aime pas, dit-il, les *transformations d'églises*; et comment vient-il donc chercher à justifier celle de Sainte-Geneviève? Parce que des églises ont été changées en ateliers ou en magasins, parce que Saint-Benoît est devenu un théâtre, est-ce une raison pour légitimer une profanation nouvelle? Ce qui s'est fait dans des temps de troubles, de révolution et de licence, excuse-t-il ce qu'on fait tout en parlant de revenir à l'ordre? *Le gouvernement*, dit encore le même journal, *auroit bien eu aussi à se plaindre un peu du fronton dont la pensée n'est pas très-monarchique*. Mais la *pensée* en est encore moins religieuse que *monarchique*, et alors il n'est pas étonnant qu'un évêque s'en afflige. Le gouvernement, dans cette occasion, n'a montré que sa foiblesse. Il avoit assez témoigné sa répugnance à découvrir le fronton; on assure même qu'il avoit promis de ne le point découvrir, et que les ministres s'en étoient expliqués plus d'une fois. Et puis ils n'ont pas osé résister aux criailleries réunies de l'école philosophique, de l'é-

cole révolutionnaire, des artistes, qui tous ont fait beaucoup de bruit pour soutenir un ouvrage médiocre sous le rapport du talent, mais cher à toutes les oppositions.

La fête de l'Exaltation de la sainte Croix sera célébrée à Saint-Roch avec octave. Le jeudi 14, jour de la fête, les offices, sermon et stations par M. le curé et le clergé de Saint-Etienne-du-Mont. Le vendredi 15, l'office, les stations et le sermon par M. le curé et la communauté ecclésiastique de Saint-Roch; le samedi par la communauté ecclésiastique des Missions-Etrangères; le dimanche, l'office aux heures ordinaires, sermon par M. l'abbé Weber, les stations par M. le curé; le lundi 18, l'office, sermon et stations par M. le curé et le clergé de Saint-Eustache; le mardi par M. le curé de Vaugirard et le clergé de Saint-Sulpice; le mercredi par la communauté de Picpus; le jeudi, jour de la clôture de l'octave, l'office par le séminaire du Saint-Esprit.

La fête de l'exaltation de la sainte Croix sera remise à Montmartre au dimanche 17. Il y aura deux messes le matin, et grand'messe à 10 heures. L'office sera célébré par M. l'abbé Froment, grand-vicaire de Tulle. Le sermon sera prêché le matin par M. l'abbé de Vancé, et les stations le soir, par M. l'abbé Petigny, premier vicaire de Notre-Dame à Versailles. Attendu les grands travaux de réparation qui se font en ce moment dans l'église de Montmartre, et qui en interceptent une grande partie, il n'y aura point d'office public en semaine, mais seulement trois messes basses le matin, et stations matin et soir.

Dimanche 24, jour de l'octave, l'office sera célébré par M. l'abbé Mourdin, chanoine de Notre-Dame; le sermon par M. l'abbé Valgalier, et les stations par M. l'abbé Genestière. Le lundi service pour les morts.

Les travaux du calvaire avancent; les fidèles sont invités à y concourir par leurs offrandes.

En province, les distributions des prix ont eu lieu dans les écoles de Frères à la fin d'août. Nous voyons que partout elles ont excité de l'intérêt. A Nantes, M. le coadjuteur y assistoit, ainsi que beaucoup d'ecclésiastiques et de conseillers municipaux. M. Chéguillaume, adjoint, a prononcé un bon discours. La ville de Nantes ne paie encore que le tiers de la dépense des écoles; on espère qu'insensiblement elle se chargera de tout. Le reste est fourni jusqu'ici par des dons volontaires.

A Moulins, l'autorité locale ne fait rien pour les Frères. M. l'évêque a assisté à la distribution des prix; un clergé nombreux l'entouroit. Le clergé, comme le peuple, apprécie les services des Frères.

A Coutances, à Amiens et dans beaucoup d'autres villes, les autorités ecclésiastiques se sont fait un devoir d'encourager par leur présence les travaux des Frères. A Montferrand, l'adjoint et le curé ont également félicité les pieux instituteurs. Au Cateau, le maire, l'adjoint et une partie du conseil municipal assistoient à la distribution; les enfans les ont remerciés publiquement de la protection qu'ils accordoient à l'école.

A Valenciennes, tout le clergé de la ville et plusieurs curés des environs assistoient à la distribution des prix des Frères. On y remarquoit pour la première fois un adjoint et le substitut du procureur du roi. Les compositions des élèves, et surtout les plans de divers édifices levés par des adultes des écoles du soir, ont été vus avec intérêt. Dans cette ville, le conseil municipal, modifié par les dernières élections, vient, comme nous l'avons dit, de voter à la majorité de 14 voix contre 7, un secours

annuel de 1,500 fr. pour les Frères; de plus, il s'est chargé de la construction de l'église Notre-Dame, moyennant qu'on lui remettra les 100,000 fr. souscrits par les habitans de la paroisse.

Pour en revenir aux Frères, il a paru dans la *Quotidienne* du 29 août un excellent article tiré d'un troisième volume de *Lettres sur l'Education* de M. Laurentie. Le portrait qu'il y fait des Frères est aussi vrai que touchant; nous regrettons de ne pouvoir citer qu'un court passage de ce morceau plein de sentiment et de verve :

« Il y a dans le frère une image d'autorité bienveillante qui participe du sacerdoce. Mais le frère sait pourtant à quelle distance il reste de ce grand ministère. Tout le ramène à la modestie, et tout l'élève à la dignité. C'est un admirable assemblage d'humilité et de grandeur. Le frère a sur le front et sur la robe un reflet de la pensée chrétienne qui inspira l'institution populaire dont il est membre. Il est grand et il est petit; grand pour les autres, petit pour lui-même; c'est un abrégé du prêtre, mais il n'est pas prêtre. C'est un apôtre, mais il est l'apôtre des petits enfans. Il enseigne, mais en s'abaissant. Sa science est cachée. Il ne montre que ce qu'il a de plus humble. Il se pourroit faire qu'il eût du génie; alors il faut qu'il l'ignore lui-même. Il n'y a qu'un génie qui lui soit permis, c'est celui du dévoûment et du silence. Il ne doit au monde que de saints exemples, et le plus saint de tous, l'abnégation et la modestie. Voilà le frère ignorantin! le maître du peuple!

» Aussi, j'ai depuis long-temps dans le cœur une parole admirable que j'ai entendue de la bouche d'un prêtre catholique.

« Si je n'étois prêtre, je voudrois être frère ignorantin! » « Cette parole retentit encore à mon oreille. Elle me fut dite, il y a vingt ans, par un homme qui ne me la diront plus, hélas! C'étoit la première fois que je le voyois et que je l'entendois; il venoit alors de publier son premier volume de l'*Indifférence*. »

M. l'évêque de Marseille avoit indiqué une neuvaine de prières à l'occasion du choléra. Les habitans ont répondu à son appel. Pendant toute la neuvaine la foule s'est portée dans les églises pour se joindre aux prières du clergé. Tous les soirs chacun des curés montoit en chaire et adressoit aux fidèles des paroles de piété. Le dimanche 3, il y a eu une procession générale qui s'est rendue à l'église de Saint-Lazare en suivant l'itinéraire marqué. Elle se ressentoit de l'émigration d'une partie de la population. Néanmoins, il y avoit encore de l'affluence sur le passage de la procession. On a vu avec plaisir les autorités municipales assister à la cérémonie; le maire y étoit avec ses adjoints, tous en costume. M. l'évêque d'Icosie suivoit la procession.

M. l'évêque du Puy étoit arrivé le 2 septembre à Montfaucon, pour aller de là visiter quelques paroisses voisines, et y administrer la confirmation. Dans la nuit qui suivit, à une heure du matin, des cris d'alarme se firent entendre; un incendie s'étoit manifesté à l'hospice. Déjà le feu faisoit des progrès rapides, et un vent d'ouest assez fort portoit au loin les flammes. Une église dédiée à la sainte Vierge étoit surtout menacée. Les fidèles prioient Marie de défendre son temple. Leurs vœux furent exaucés; le vent s'apaisa tout à coup, et l'église fut préservée ainsi que les habitations qu'elle séparoit du foyer de l'incendie.

M. l'évêque a montré dans cette occasion autant de zèle que de charité. Arrivé un des premiers sur le théâtre de l'incendie, il paya de sa personne, portant des secours et excitant chacun par son exemple et par ses paroles. Il ne consentit à se reti-

rer que lorsque tout danger fut passé.

A huit heures, le prélat, malgré la fatigue de la nuit, partit pour aller donner la confirmation à Rancoules. Le soir, de retour à Montfaucon, il voulut bien inaugurer la statue de la sainte Vierge dans une chapelle attenant à l'église, destinée à une pieuse congrégation, et réparée par les libéralités des congréganistes. A quatre heures la procession se mit en marche. Les jeunes filles étoient vêtues de blanc, et quatre d'entr'elles portoient la statue de Marie. Le souvenir du désastre de la nuit précédente augmentoit la ferveur. M. l'évêque suivoit la procession avec ses grands vicaires, le clergé de la ville et quelques autres ecclésiastiques. Arrivé à la chapelle qui étoit décorée avec goût, le prélat adressa aux congréganistes une touchante allocution sur la dévotion à Marie, et fit passer dans les cœurs des sentimens d'une tendre confiance pour la mère de Dieu.

M. l'évêque de Tulle, assisté de M. l'abbé Lavergne, curé de la cathédrale, et de M. l'abbé Térisse, son aumônier, a présidé cette année la distribution des prix des dames de Nevers, à Tulle. La distribution fut précédée d'examens publics où les pensionnaires repondirent avec autant d'assurance que de modestie sur toutes les parties de l'enseignement. Une jeune personne, petite-fille du doyen des magistrats de Tulle, M. Ludière, président honoraire du tribunal, adressa le compliment d'usage au vénérable prélat qui présidoit et qui encouragea par des éloges mérités les soins des religieuses pour la prospérité de leur établissement.

Le *Journal de Coutances* semble confirmer nos espérances sur la fin du schisme de Siouville. Le sieur Gourgeon, ministre protestant à Cherbourg, avoit promis de revenir à Siouville avec un ministre protestant, qu'il devoit installer le 20 août. La cérémonie fut remise ensuite au dimanche 27. On fit venir de Jersey un ministre anglican, dont cependant la croyance et le culte ne sont pas les mêmes que ceux des protestans de France; mais c'est égal, tout ce qui n'est pas catholique convient à M. le maire de Siouville. Le ministre étranger débarqua à Granville, répandit à Coutances en passant des brochures protestantes, et alla à Siouville avec M. Gourgeon. Ces messieurs cherchèrent vainement un logement pour le ministre et un local pour le prêche. Ils parcoururent le pays, distribuant des écrits et cherchant à faire des prosélytes. Le dimanche, ils prêchèrent en plein air; le maire y étoit avec une vingtaine de personnes de Siouville, des ouvriers et des étrangers des villages voisins. L'auditoire étoit au total fort clair-semé. Dès le lundi 28, le ministre désappointé se rembarqua à Cherbourg pour retourner chez lui.

Depuis que ceci est imprimé, nous trouvons dans d'autres journaux une version moins rassurante. Le *Journal de Cherbourg* prétend que M. Perrot, le ministre venu de Saint-Hélier dans l'île de Jersey, a été bien accueilli à Siouville. Il annonce que l'on travaille à un bâtiment que les dissidens ont loué pour en faire un temple, et qu'un ministre protestant doit arriver sous peu de Paris ou de Caen. Il paroît que le maire de Siouville suit sa pointe. Sa sollicitude pour créer dans sa paroisse un schisme, des divisions et peut-être des troubles, n'annonce-t-elle pas un zèle bien ardent et une prudence peu commune?

Le petit-séminaire de Rolduc, quoique réunissant aujourd'hui 360 élèves, ne suffisoit pas au vaste diocèse de Liége. On sentoit le besoin d'un établissement particulier pour

la partie wallonne, et surtout pour les Ardennes. On a donc décidé la réouverture du petit-séminaire de Saint-Roch, fermé il y a douze ans par les arrêtés du roi Guillaume. Les cours y recommenceront le 6 octobre prochain, et c'est M. l'évêque de Liége lui-même qui présidera à l'inauguration. M l'abbé Delsupexhe est nommé directeur de la maison. Ce petit séminaire renfermera en premier lieu la section française de l'école normale établie à Rolduc. Deux ecclésiastiques instruits seront chargés de cette partie de l'établissement.

Le 24 août, la moitié des troupes de Glaris a été licenciée. Il y a encore trois compagnies à Nafels et une à Glaris. Les maisons des chefs de la landsgemeinde catholique sont remplies de garnisaires. La famille du curé Tschudi a trente-cinq hommes non-seulement à nourrir, mais à solder. Il faut donner à chaque soldat dix batz, vingt aux officiers, et les servir copieusement. Les archives catholiques ont été saisies et transportées à Glaris. Le secrétaire Landolt ayant refusé de livrer les minutes de diverses lettres écrites au nom de la landsgemeinde, a vu sa maison cernée de troupes, et lui-même a été enlevé à minuit et conduit à Glaris sous escorte. Les catholiques, quoique n'ayant fait aucune résistance, sont traités comme en pays conquis. Le 24, les catholiques réunis à Nafels, et entourés de baïonnettes, ont prêté serment à la nouvelle constitution ; sur quoi le *Republicain* de Zurich a la générosité de les insulter encore. Des journaux protestans de Suisse, entr'autres la *Gazette de Bâle* et le *Constitutionnel* de Neuchâtel, s'élèvent contre ces procédés, bien plus blâmables encore à l'égard de compatriotes. Si c'est ainsi que les protestans traitent des frères et des concitoyens, que feront-ils pour les étrangers? On apprend ainsi tous les jours à apprécier la tolérance protestante.

POLITIQUE.

Le choléra sévit de tous côtés en Europe, et entr'autres, dans une partie de la France. Et c'est ce moment qu'on choisit pour redoubler d'acharnement, de divisions et d'attaques contre la religion ! On diroit que, parmi nos écrivains révolutionnaires, il y a émulation pour braver et défier les colères du ciel. Notre époque est peut-être la seule où les calamités publiques et les fléaux n'aient point suspendu, ou modéré un peu du moins le cours de l'impiété.

On demeure comme interdit à la vue de cette reprise d'hostilités, de cette espèce de recrudescence de zèle anti-religieux, qui vient d'éclater à l'occasion d'une circulaire de M. l'Archevêque de Paris, laquelle n'est pas moins remarquable par son opportunité que par la sage réserve et l'esprit de modération qui l'ont dictée. S'il n'y avoit que les journaux purement révolutionnaires qui se fussent déchaînés à ce sujet, on en éprouveroit moins de surprise et de douleur. Mais ce sont eux précisément qui montrent, pour la plupart, quelque retenue et quelque justice; et ce sont ceux du pouvoir qui semblent chargés d'annoncer les mauvais jours de la religion. Une joie satanique se manifeste parmi eux; le cynisme, le mépris et la dérision coulent de leur plume en racontant le triomphe de leur fronton et de leurs dieux païens sur l'Eglise catholique et sur la sainte patronne de Paris. Voilà ce qui est vraiment sinistre et par les conséquences et par les dispositions qui se révèlent dans leur langage, sous une influence plus ou moins officielle.

Les uns vous reportent aux plus déplorables jours de la convention nationale pour vous expliquer que leur révolution de juillet n'est pas plus violente que celle qui dépouilloit le culte catholique de ses temples, qui les fermoit, qui les conver-

tissoit en magasins à fourrages, en théâtres et en écuries. Les autres vous rappellent que les honneurs divins rendus à J.-J. Rousseau, à Voltaire et à Marat ne sont pas une chose nouvelle. D'autres, enfin, vous font observer que nous ne sommes pas dans une ère de réforme pour rien, et qu'il faut bien s'habituer au mouvement des idées qui ouvrent le règne de Luther et de Calvin. Telles sont les consolations qui nous sont offertes pour nous familiariser avec le culte du fronton. Que répondre à des raisons et à des exemples tirés de la révolution de 93, sinon que la révolution de 93 n'auroit peut-être pas osé autant d'impiétés que celle de 1830, en présence des fléaux du ciel et du choléra.

La reine d'Espagne a contracté une habitude qui donneroit lieu de penser, quand on n'y songeroit pas, qu'il y a quelque chose qui cloche à ses yeux dans les titres de sa fille; c'est de ne jamais prononcer son nom sans y joindre la qualité de reine *légitime*. « Mon auguste fille, votre reine *légitime*; la *légitimité* de mon auguste fille; le trône *légitime* de mon auguste fille, Isabelle II. » Cette formule est le commencement et la fin de tous ses discours. De même il ne lui arrive jamais de désigner don Carlos autrement que par le nom d'*usurpateur*.

C'est le cas de dire que trop de précaution nuit. Cette affectation n'est point habituelle aux princes qui sont sûrs de leur fait et de leur droit. On ne disoit point en parlant du père de la jeune princesse Isabelle : *Le roi légitime Ferdinand VII*. En France on ne disoit pas non plus en parlant des chefs de la monarchie : *Le roi légitime Louis XIV*; *le roi légitime Louis XV*, *le roi légitime Louis XVI*. Enfin on ne se croyoit pas obligé d'avertir en toute occasion et à chaque mot que Louis XVIII et Charles X étoient des rois légitimes. On ne connoît guère que les usurpateurs qui aient cette attention continuelle à parler de leur légitimité; de même qu'il n'y a personne qui mette plus de soin que les fripons à entretenir les gens de leur probité.

Nous devions un tribut d'estime à la mémoire d'un homme de bien dont nous avons annoncé la mort, M. Thellier de Poncheville, président honoraire au tribunal de Valenciennes. M. Jean-Baptiste-Bernard Thellier de Poncheville étoit né à Saint-Pol en Artois, le 15 février 1764. Fils et petit-fils d'anciens magistrats, il fit de bonnes études au collége Sainte-Barbe à Paris, et suivit ses cours de droit dans la même ville. Au mois de décembre 1788, il fut nommé échevin à la sénéchaussée de Saint-Pol, dont son père étoit procureur-général. Lorsqu'éclatèrent les premiers symptômes de la révolution qui égara alors tant de jeunes têtes, la sienne ne se laissa point prendre aux illusions du temps. Lors des élections de 1789, il s'opposa avec tous les gens de bien à l'élection de Robespierre qui le persécuta pour cela, lui et toute sa famille. Son père mourut en prison. Sa mère, sa sœur, deux de ses frères et neuf autres de ses parens périrent sur l'échafaud révolutionnaire. Lebas qui étoit avocat à Saint-Pol, et qui étoit par là en rivalité avec M. Thellier, lui fit expier ce tort lorsqu'il fut devenu un des séides de Robespierre.

Persécuté pour ses opinions, M. Thellier gagna la frontière, et se réfugia en décembre 1793 à Valenciennes, occupée alors par les Autrichiens. Après la défaite des armées étrangères à Charleroi, les magistrats de la ville ayant abandonné leur poste le général autrichien manda M. Thellier, et lui ordonna de former un nouveau magistrat. Celui-ci le choisit parmi les personnes notables de la ville, et lui-même en fit partie comme conseiller-pensionnaire. Durant son administration, il s'attacha à protéger les habitans contre les exigences des soldats autrichiens. Valenciennes ayant été reprise par les Français, en septembre 1794, M. Thellier fut transféré à Douai avec 44 habitans de Valenciennes pour y être jugés sur l'accusation

d'avoir accepté des fonctions d'une puissance étrangère. Traduit à cet effet devant le tribunal révolutionnaire de Douai le 16 décembre 1794, il défendit lui-même avec beaucoup de talent sa cause et celle des autres accusés; tous furent acquittés.

M. Thellier se rendit alors à Paris pour se faire rayer de la liste des émigrés. Un arrêté du comité de législation du 5 août 1795 le rendit à la liberté. Il revint se fixer à Douai, où il exerçoit la profession d'avocat, quand, lors du rétablissement des tribunaux en 1800, il fut nommé commissaire du gouvernement près le tribunal civil de Valenciennes. On dit qu'il n'accepta cette place que parce qu'il apprit que, sur son refus, on y nommeroit un prêtre marié. Devenu quelque temps après procureur impérial, il en remplit les fonctions jusqu'en 1815. Lors du retour de Napoléon de l'île d'Elbe, il envoya sa démission le 24 mars 1815. Banni le 15 juin suivant, il rentra à Valenciennes au mois de juillet, y fit reconnoître l'autorité du roi, et fut réintégré dans ses fonctions. L'empereur de Russie lui envoya la décoration de l'ordre de Saint-Wladimir, et Louis XVIII le nomma en 1821 chevalier de la Légion-d'Honneur. En 1826, le mauvais état de sa santé et l'affoiblissement de sa vue l'engagèrent à donner sa démission, et le roi lui conféra le 27 décembre le titre de président honoraire.

Mais ce que nous devons surtout remarquer dans M. Thellier de Poncheville, c'est la profession franche et ouverte qu'il fit toujours de la religion, c'est sa fidélité à en suivre les pratiques, c'est la résignation et la patience qu'il montra dans les douleurs d'une longue maladie dont il fut affligé pendant quatre ans, et qui l'a enlevé le 21 août à sa famille et à ses amis.

PARIS, 11 SEPTEMBRE.

M. Daguenet, substitut du procureur-général près la cour royale de Pau, et membre de la chambre des députés, est nommé conseiller à ladite cour, en remplacement de M. Cassaigne, mis à la retraite. M. Clerisse, remplacé en qualité de procureur du roi à Saint-Palais (Basses-Pyrénées), par M. Vignancour, son substitut, est nommé procureur-général près la cour royale de Pau. M. Salvage, avocat, membre de la chambre des députés, est nommé président du tribunal de première instance de Mauriac (Cantal).

— *Le Moniteur* publie aujourd'hui une dépêche télégraphique de Bayonne qui porte que les journaux de Madrid du 4 démentent la nouvelle de l'entrée des chartistes à Lisbonne, annoncée par les feuilles du 2 et du 3.

— A la date du 26 août, la situation de Lisbonne étoit la même. Le gouvernement manquoit d'argent, et les amis de la constitution de 1822 étoient effrayés de l'attitude menaçante que prenoient, dans les provinces, les partisans de la charte de don Pédro. Pendant que les cortès publioient un manifeste contre leurs adversaires, annonçant au peuple que bientôt ils seroient exterminés, et qu'alors seulement elles pourroient s'occuper avec sécurité du bonheur de la nation, de la révision de ses institutions, la régence provisoire instituée par les partisans de la charte, sous la présidence du duc de Terceire, adressoit aussi une proclamation aux Portugais, pour accuser la révolution actuelle, et déclarer qu'elle ne reconnoîtroit jamais que la charte de don Pédro, qui, d'après cette régence, a fait le bonheur de la nation, et est destinée à le faire encore.

— Le duc de Joinville a quitté Gibraltar le 18 août, pour se rendre à Tanger, où il est arrivé le 19. De là l'*Hercule* a dû le conduire à Madère.

— Avant-hier le duc d'Orléans, la princesse Hélène et la duchesse douairière de Mecklembourg ont quitté Compiègne pour se rendre à Saint-Quentin.

— La *Gazette médicale* dit que Paris n'est pas choleriné comme on l'a prétendu; qu'on y observe seulement quelques fièvres muqueuses, quelques affections typhoïdes, des maux de gorge, des

fièvres intermittentes, en un mot toutes les affections habituelles de la saison.

— Il y a environ seize mille hommes au camp de Compiègne ; c'est à peu près quatre mille de moins que l'an dernier.

— Le ministre de la guerre vient de donner l'ordre aux officiers de la division d'Oran, en congé en France, de rejoindre de suite leur poste.

— Six batteries d'artillerie, en garnison à Lyon, ont été dirigées sur Toulon, où elles seront embarquées pour Bone.

— Le 26e de ligne, en garnison à Perpignan, a reçu l'ordre de se rendre en Afrique.

— Youssouf-Bey, que plusieurs journaux disoient parti avec le duc de Nemours, est encore à Paris.

— Les nouvelles d'Alger du 2 disent que cette ville et les environs sont tranquilles. Cependant on craint que pendant l'expédition de Constantine les tribus récalcitrantes ne fassent quelque mouvement.

— Abd-el-Kader a choisi la ville de Tlemcen pour en faire sa capitale.

— Le *Toulonnais* donne des nouvelles de Tunis du 29 août : « L'amiral Gallois espéroit trouver l'escadre turque en rade ; dans cette prévision, il tenoit à y entrer mèche allumée pour s'embosser, sans autre forme de procès. On attend à chaque instant la division Lalande, qui a accompagné le prince de Joinville ; mais on ignore ce que feront les deux divisions une fois réunies »

Quelques feuilles ont parlé de la présence d'une escadre anglaise ; il n'y avoit à Tunis, à la date du 29, qu'un bâtiment de cette nation ; d'autres, en annonçant l'arrivée de l'escadre turque, ont pris pour elle quelques navires égyptiens.

— Le *Journal des Débats*, feuille ministérielle du matin, dit que c'est à tort que la *Charte de* 1830, journal ministériel du soir, a annoncé que le ministre de la marine alloit se rendre à Cherbourg.

— Vendredi la police a fait une visite domiciliaire chez M. de Bousquet, parti la veille pour la campagne.

— Un journal annonce, sans en dire le motif, que M. Amoros, inspecteur des gymnases militaires et directeur du Gymnase normal, a été mis à l'Abbaye par ordre du général commandant la première division militaire.

— Le sieur Massiani, âgé de 32 ans, étoit venu de la Corse, son pays natal, à Paris, pour y chercher un emploi, et avoit fini par obtenir d'entrer au ministère des finances comme surnuméraire. Depuis deux ans, il occupoit une petite chambre à l'hôtel Valois, rue de Richelieu. L'état de misère où il étoit l'avoit jusqu'ici empêché d'en payer le loyer. Dans les premiers jours de septembre, Massiani se trouva mal dans la rue, et se fit transporter chez lui. Le maître de l'hôtel, M. Levaillant, effrayé par le médecin qui, venant de l'examiner, paroissoit craindre une attaque de choléra, le conduisit à l'hôpital de la Charité. Au bout de deux jours, Massiani, bien rétabli, envoya chercher ses effets ; tout fut remis à son commissionnaire, à l'exception toutefois de quatre pistolets chargés que M. Levaillant crut prudent de garder, à cause de l'état d'exaspération où son locataire sembloit être. Massiani se présenta lui-même quelques heures après, s'emporta, et, comme il ne pouvoit rien obtenir, quitta l'hôtel en proférant d'horribles menaces auxquelles malheureusement on ne fit pas attention. Il revint comme M. Levaillant étoit à table avec sa femme et ses enfans. Ce dernier lui observa de nouveau qu'il ne lui remettroit pas ses pistolets, et ajouta qu'il les livreroit à toute personne qui se présenteroit de sa part. Alors Massiani s'arma d'un couteau, et en porta plusieurs coups à M. Levaillant. Il fut arrêté. On ne tarda pas à s'apercevoir de la gravité des blessures de sa victime. M. Levaillant de la Fief, chef d'escadron, ex-brigadier des gardes-du-corps du roi Charles X, est mort mercredi avec une résignation toute chrétienne, pardonnant à son meurtrier, qui

tous les fléaux ensemble, la peste, la famine, le pillage et l'assassinat.

— Du 2 au 3 il y a eu, à Berlin, 87 cas de cholera et 66 décès. Le bulletin suivant a constaté 96 personnes atteintes de la maladie et 57 décès.

— On écrit de Silésie, 29 août, que le cholera n'y exerce pas moins de ravages qu'en 1831.

— D'après la *Gazette d'Augsbourg*, les états de Hanovre seront convoqués vers la mi-octobre pour recevoir communication des propositions ayant pour but de modifier la constitution de ce pays.

— D'après les journaux de New-York du 9 août, le congrès américain se réunira le 4 septembre.

— Le secrétaire du trésor des Etats-Unis a publié le tableau des recettes de la douane et du produit de la vente des terres, et celui des dépenses de l'état pendant le mois de juillet. Les douanes ont produit 213.000 dollars, et les ventes de terre, 680,000; total 893,000 dollars. Les dépenses se sont élevées à 2 millions 611,603 dollars. Il résulte de ce document que la situation de l'Union n'est pas avantageuse.

SOUVENIRS DE SAINT-ACHEUL OU *Vies de plusieurs jeunes étudians*.

Il n'y a pas dix ans que des déclamations violentes et haineuses firent fermer huit établissemens qui avoient la confiance des familles, et qui la méritoient par l'esprit qui y régnoit et par les bons sentimens qu'on savoit y inspirer aux jeunes gens. Saint-Acheul, Sainte-Anne-d'Aurai, Aix, Bordeaux, Forcalquier, Montmorillon, Dôle, Billom étoient habités par une jeunesse choisie qui donnoit les plus belles espérances. Mais les asiles de la piété donnoient de l'ombrage à une opposition fougueuse, elle obtint qu'ils fussent fermés, et cette concession funeste montra à la fois et la puissance de la conspiration qui travailloit à détruire la religion et la monarchie, et la foiblesse du pouvoir.

Peu après la fermeture de Saint-Acheul et des autres maisons dirigées par les membres du même corps, on avoit publié les vies de plusieurs jeunes gens élevés dans ces maisons et enlevés à la fleur de l'âge. Nous rendîmes compte, Numéro du 25 janvier 1829, de la première édition des *Souvenirs de Saint-Acheul*. Le volume ne contenoit alors que 25 notices sur des jeunes gens morts à Saint-Acheul, ou dans quelque autre des huit établissemens de Jésuites. En 1830, il en parut une deuxième édition fort augmentée; on y trouvoit des notices sur 36 jeunes gens morts, ou dans le petit séminaire même, ou au sortir de là, dans le sein de leurs familles. Nous fîmes connoître cette deuxième édition dans notre Numéro du 26 juin 1830, tome LXIV.

La nouvelle édition reproduit ces exemples de vertu et de piété. Elle offrira à la jeunesse des modèles propres à l'intéresser par la simplicité et la candeur de ces jeunes ames qui servoient Dieu de tout leur cœur, et qui en même temps savoient se faire aimer du monde au milieu duquel ils vivoient. Puissent les détails édifians de ces vies pieuses faire impression sur d'autres jeunes gens, et les porter à imiter les vertus dont ils trouveront ici le récit touchant !

Le Gérant, **Le Besgue.**

BOURSE DE PARIS DU 11 SEPTEMBRE.

CINQ p. 0/0, j. du 22 sept. 108 fr. 30 c.
QUATRE p. 0/0, j. de sept. 100 fr. 10 c.
TROIS p. 0/0, j. de juin. 79 fr. 40 c.
Quatre 1/2 p. 0/0, j. de sept. 000 fr. 00 c.
Act. de la Banque. 2440 fr. 00 c.
Bons du Trésor. 0 0/0.
Rente de la Ville de Paris. 000 fr. 00 c.
Oblig. de la Ville de Paris. 1155 fr. 00 c.
Quatre canaux. 1210 fr. 00c.
Caisse hypothécaire. 790 fr. 00 c.
Rente de Naples. 97 fr. 65 c.
Emprunt romain. 000 fr. 0/0
Emprunt Belge. 000 fr. 0/0
Emprunt d'Haïti. 000 fr. 0/0
Rente d'Espagne 5 p. 0/0. 00 fr. 0/0

PARIS. — IMPRIMERIE D'AD. LE CLERE ET Cᵉ,
Quai des Augustins, 35.

L'AMI DE LA RELIGION paroît les Mardi, Jeudi et Samedi.

On peut s'abonner des 1er et 15 de chaque mois.

N° 2863.

JEUDI 14 SEPTEMBRE 1837.

PRIX DE L'ABONNEMENT.

	fr. c.
1 an	36
6 mois	19
3 mois	10
1 mois	3 50

LES PÈRES DE L'ÉGLISE,

TRADUITS EN FRANÇAIS PAR M. DE GENOUDE.

Tout a été dit sur les Pères de l'Eglise, sur leur science, leurs talens et l'importance de leurs ouvrages pour connoître à fond l'histoire de la religion, défendre ses dogmes, ses traditions et son culte.

Leurs écrits ont attiré l'attention de tous les théologiens instruits, mais ils sont profondément ignorés des gens du monde. Les savans et les littérateurs de notre époque ne les connoissent pas mieux. Enfin, le plus grand nombre des ecclésiastiques ne les ont lus que dans des extraits que l'on retrouve à la vérité partout, dans les livres de théologie, dans l'histoire de l'Eglise, dans les Sermonaires, dans les Bréviaires, et enfin dans des recueils. M. Guillon en a traduit, il y a quelques années, une suite considérable de fragmens. Mais il n'a pas cru pouvoir faire passer dans notre langue les ouvrages entiers des Pères. L'entreprise de les reproduire intégralement est à la vérité capable d'effrayer un écrivain moins laborieux et moins courageux que M. de Genoude. Mais nous n'hésitons pas à dire que, si elle est conduite à bonne fin, elle ne pourra qu'être très-utile à la religion.

Du reste, pour ne pas exagérer la difficulté d'une œuvre si importante, il faut bien remarquer qu'en se bornant à traduire les ouvrages de controverse et tous ceux qui sont un monument de la perpétuité de la foi catholique, elle peut être beaucoup plus circonscrite, et suffire néanmoins pour satisfaire à un grand besoin. Quel est l'homme éclairé et ami sincère de la vérité qui ne doive éprouver le désir de lire dans les sources l'histoire d'une doctrine qui a fait dans le monde des choses si prodigieuses? Quant aux catholiques et aux prêtres, il n'est pas de lecture plus propre à nourrir leur foi et leur piété, comme il n'en est pas de plus propre à en inspirer les sentimens à ceux qui ne les ont jamais éprouvés.

La lecture des Pères oblige à un double travail. Si on n'est très-familier avec les langues de Rome et d'Athènes, il faut chercher la pensée littérale de l'écrivain avant d'étudier sa doctrine. C'est un inappréciable avantage pour ceux qui ne sont pas exclusivement livrés à des études littéraires, de n'avoir à s'occuper que de la seconde. Tel est le service que leur rend une bonne traduction, et en particulier celle de M. de Genoude.

Nous devons avouer que, lorsqu'elle a été annoncée, nous avons craint un instant qu'absorbé par tant d'autres travaux littéraires, M. de Genoude ne pût donner à une œuvre aussi importante toute l'attention qu'elle mérite; mais nous avons été heureusement détrompés en lisant le premier volume *des Pères traduits*. Nous avons été aussi moins surpris de tout ce qu'il renferme d'instructif, depuis que nous avons appris, qu'avant même son entrée dans le sacerdoce, ses études de prédilection étoient des études ecclésiastiques.

Le discours préliminaire placé en

tête de l'ouvrage est écrit avec autant d'exactitude que de goût. Il renferme un coup-d'œil rapide sur les sectes que les Pères ont eu à combattre, sur celles des derniers siècles, et sur la grande hérésie de l'impiété moderne. On y voit les rapports et la filiation de ces erreurs auxquelles nous opposons cette unité, cette immutabilité de la foi catholique que les Pères se sont transmises de main en main, et que l'Eglise a si fidèlement gardées.

Les écrits des Pères sont divisés par époques. Leur traduction est précédée pour chaque siècle, d'un précis historique et d'une table chronologique dans laquelle sont indiqués les principaux événemens, la date des conciles et le nom des papes ; pour chaque Père, d'une notice sur sa vie et ses écrits.

Ces précis, ces tables, ces notices ont plusieurs avantages. Ils aident à mieux entendre les écrits des Pères ; ils lient l'histoire profane à l'histoire ecclésiastique, ils les font concourir l'une et l'autre à jeter de l'intérêt sur les controverses qui ont occupé les docteurs de l'époque. N'auroient-ils d'autre avantage que de mettre en présence deux sociétés aussi opposées que le christianisme naissant et le polythéisme sur son déclin, ce seroit certes le contraste le plus digne des méditations du chrétien. A la vue de si prodigieux résultats obtenus avec des moyens en apparence si foibles, et malgré des obstacles si multipliés et si puissans, il est impossible qu'un cri d'admiration n'échappe pas à une conscience droite, et qu'un sentiment profond de foi ne pénètre pas une conscience catholique.

Pour ces divers travaux, M. de Genoude a trouvé de riches matériaux dans des auteurs connus. Fleury, dom Cellier, Tillemont, Elies Dupin avoient défriché avant lui ce sol si fertile et si étendu. Mais il appartenoit à un homme d'un goût aussi sûr que celui du traducteur des Pères de mettre les travaux de ces savans à la portée des gens du monde et de tous les prêtres qui ne peuvent compulser leurs volumineuses collections. Il en offre des résumés exacts, et écrits avec tant de clarté et d'élégance que la lecture en devient agréable pour les esprits tant soit peu accoutumés aux études sérieuses.

Ce même jugement nous pouvons le porter sur la traduction. Elle ne laisse rien à désirer, et M. de Genoude nous semble avoir parfaitement rempli le but qu'il s'est proposé, et qu'il expose dans les termes suivans :

« On a long-temps cherché quel étoit le meilleur genre de traduction. Sans entrer dans une discussion qui ne sera jamais terminée, parce que chacun y porte une opinion formée d'après son caractère et son aptitude particulière, nous nous contenterons d'exposer la pensée d'où nous sommes parti, et la marche que nous avons suivie.

» On doit reconnoître qu'il n'en est pas des Pères comme des anciens auteurs classiques, et que le mode de traduction doit être différent. Le mérite des auteurs classiques dépend surtout du choix des mots, de l'arrangement des phrases, de la beauté des formes dont ils revêtent leurs pensées ; et c'est cet art que le traducteur doit chercher à reproduire autant que le permet l'instrument ou plutôt la langue dont il se sert comme d'un interprète. Mais que remarquons-nous dans les Pères, et surtout dans ceux des trois premiers siècles que nous publions d'abord ? Une tendre piété, une raison élevée. Ils ne se servoient du langage que pour faire passer dans les autres les sentimens qui les

animoient, c'est-à-dire la vérité dont l'amour embrasoit leur ame et la conviction qu'elle répandoit dans leur esprit. Reproduire fidèlement cette tendre piété qui les distingue, sans chercher à leur donner la prétention à l'esprit, vaine prétention qu'ils dédaignoient, voilà l'unique règle que nous avons suivie.

« Nous avons considéré ce travail comme une œuvre de conscience ; aussi nous sommes-nous mis à la place du lecteur. Nous avons voulu que, le texte à la main, il pût retrouver facilement toute la pensée de l'auteur dans la nouvelle langue qui la reproduisoit, et pour l'avoir complète avec le mouvement qui lui est propre, c'est toujours sur le grec que nous avons traduit les auteurs qui ont écrit dans cette langue. Nous avons évité le commentaire et la paraphrase, pour ne faire dire à l'écrivain que ce qu'il dit en effet, et nous renfermer dans les limites de la plus sévère précision. Une grande difficulté se présentoit parfois, c'étoit une sorte de redondance, l'auteur se repliant souvent sur la même pensée pour la faire mieux entrer dans l'esprit. Nous n'avons pas cru que ce fût une raison pour la mutiler, mais une nécessité de varier l'expression.

« Le sens n'étoit pas toujours facile à saisir ; pour nous en assurer, nous avons consulté les notes des commentateurs les plus habiles, et mis à profit la sagacité et l'érudition des amis les plus éclairés. Une fois en possession du sens, nous avons tâché de lui donner une allure franche et naturelle, de manière à ne pas faire sentir au lecteur le travail qu'il nous avoit coûté pour l'exprimer ; et, s'il se faisoit sentir quelquefois, on nous le pardonnera en faveur de l'exacte fidélité dont nous nous sommes fait une loi. Nous osons le dire ici, le travail étoit d'autant plus difficile, que le terrain est entièrement neuf et qu'il étoit presque partout à défricher. Les anciens auteurs classiques ont été souvent traduits ; quelques-uns ont eu pour traducteurs des écrivains très-habiles ; plusieurs ouvrages des Pères du IVe siècle ont eu en partie cet avantage ; mais saint Justin, Tatien, Athénagore, Théophile, saint Irénée, etc. vont parler français pour la première fois ; ils n'ont pas eu, pour les initier à notre langue, d'interprètes qui pussent nous servir de guides à nous-même, et ébaucher pour nous ce travail. Nous trouvons bien quelques extraits, quelques fragmens traduits, mais aucun fonds, aucun ensemble de traduction qui du moins nous soit connu. »

Ce système de traduction sera, nous n'en doutons pas, suivi pour les Pères du IIIe siècle et des siècles suivans, comme il l'a été pour ceux du premier et du second que nous avons sous les yeux.

Les écrits de saint Clément, de saint Ignace, de saint Polycarpe, de saint Justin, et les livres apocryphes de cette époque sont des monumens inappréciables de la foi de l'Eglise. Par exemple, quelle réfutation plus décisive des Ariens, des presbytériens et des protestans en général, que les témoignages si positifs que rendent ces Pères à la divinité de Jésus-Christ et à l'autorité des évêques ? Quand on lit saint Clément, Pope il semble lire une instruction pastorale telle qu'un évêque pourroit l'écrire aujourd'hui. Quand, sur ces points et plusieurs autres non moins importans, vous entendez les disciples, les contemporains des Apôtres, s'exprimer avec tant de clarté, il est impossible que la foi ne se réveille point. Et ce sentiment doit se reproduire en lisant les controverses dans lesquelles les Pères des siècles suivans ont lutté contre l'erreur.

Il restoit à rendre une lecture si importante plus facile, plus populaire, en se servant, pour faire connoître les défenseurs de l'Eglise, de la langue que ses ennemis ont em-

ployée avec un si funeste succès pour la combattre. M. de Genoude l'a essayé, et nous ne doutons pas qu'il ne soit encouragé par tous les catholiques à persévérer dans la bonne voie où il est entré. F.

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

PARIS. — Un journal s'est hâté d'annoncer lundi que la circulaire de M. l'Archevêque sur le fronton du Panthéon alloit être déférée au conseil d'état. Y a-t-il seulement de la légèreté dans une telle nouvelle? Cela ne ressemble-t-il pas à une dénonciation indirecte? N'est-ce pas une manière d'indiquer au gouvernement ce qu'il devroit faire? Aussi les journaux hostiles à la religion se sont-ils encore empressés d'accueillir l'article ; mais l'un d'eux aimeroit mieux, à ce qu'il paroît, que M. l'Archevêque fût traduit en cour d'assises; il insinue cela à mots couverts. Ce seroit une jouissance pour ces esprits sages et pacifiques que de voir un prélat traduit en cour d'assises ; mais il n'y a nulle apparence que leurs vœux soient exaucés. La circulaire, qu'ils appellent un mandement, est conçue dans des termes très-mesurés. Le prélat y déplore le scandale du fronton, sans inculper directement l'autorité. Il exprime sur les sculptures le jugement des amis de la religion, et on peut dire aussi de la morale. Le *Moniteur* avoit fait la critique du fronton sous le rapport de l'art; il peut bien être permis à un évêque de le blâmer sous le rapport religieux. Aussi *la Paix*, qui n'est pas accoutumée à flatter beaucoup M. l'Archevêque, a parlé de la circulaire avec plus d'équité que les autres. « Nous avons, dit-elle, assez souvent combattu les tendances de M. l'Archevêque de Paris pour avoir acquis le droit d'être justes à son égard; nous trouvons que cette fois il a raison ; nous n'hésitons pas à le reconnoître hautement, et nous ajouterons que ce prélat ne pouvoit avec plus de dignité et de modération user de son droit et remplir son devoir. »

Un autre journal libéral, la *Minerve*, cite un trait de M. l'Archevêque de Paris, qui a envoyé 10,000 fr. à un médecin de Paris, lequel avoit réclamé vainement l'assistance de la liste civile pour soulager les pauvres de son quartier. Nous ne connoissions point ce trait de charité de l'illustre prélat; mais, quoique la somme soit forte, nous ne serions point surpris de ce don généreux. Nous savons que, depuis même la révolution de juillet, le prélat a envoyé 10,000 fr. à un ecclésiastique qui réclamoit des secours pour des malheureux, et que, dans une autre occasion, il a fait accepter 5,000 fr. à un évêque qui lui peignoit les besoins de son diocèse. De telles libéralités, quand on a tout perdu, annoncent assez une grandeur d'ame peu commune.

Parmi toutes les pauvretés que la presse irréligieuse a débitées au sujet de la circulaire, il y en a une qui est divertissante à force de ridicule. Le *Constitutionnel*, avec sa sagacité ordinaire, a découvert que les doctrinaires étoient pour quelque chose dans la lettre de M. l'Archevêque; il soupçonne qu'elle avoit été concertée entre le prélat et M. Guizot, qui, lorsqu'il étoit *ministre des cultes*, étoit très-bien avec lui. Il n'y a que deux ou trois petites difficultés à cela: la première, c'est que M. Guizot n'a jamais été ministre des cultes; la deuxième, que M. l'Archevêque et l'ancien ministre de l'instruction publique ne se sont peut-être jamais vus; la troisième, c'est que M. Guizot est protestant, et qu'il est absurde de supposer qu'il ait pu influer sur la circulaire. Les doctrinaires, protestans ou non, seroient certainement les derniers que M. l'Archevêque consulteroit sur les actes de son ministère pastoral.

Le 2 septembre il y a eu à Aix une procession en l'honneur de Saint-Roch. Les reliques de saint Roch précédoient la statue de la sainte Vierge, qui est dans cette ville, ce qu'est Notre-Dame-de-la-Garde à Marseille. On la sort de l'église de la Madeleine dans les grandes calamités. La procession étoit nombreuse et imposante : le sous-préfet, le maire et les deux adjoints suivoient la procession; on leur a su gré de se joindre dans ces graves circonstances aux sentimens et aux vœux d'une population affligée. La foule étoit si grande au moment de la bénédiction donnée par M. l'Archevêque, et l'enceinte de la métropole étoit tellement remplie que le peuple refluoit jusque sur la place de l'Université.

On s'étonne que nous n'ayons point parlé de la retraite ecclésiastique de Rouen, donnée par M. l'abbé Dufêtre, après celle de Versailles. Elle commença le 17 août, et fut suivie par 300 prêtres. L'orateur parcourut toute la vie du prêtre; le prêtre homme d'oraison, le prêtre à l'autel, dans la chaire, dans toute sa conduite, dans l'accomplissement de tous ses devoirs. Il se montra constamment instructif et touchant. Aussi vit-on arriver trop tôt le jour de la clôture, tant les heures s'écouloient vite. M. le cardinal étant absent, M. l'abbé Fayet le remplaçoit. Il ne manqua à aucun des exercices, et de temps en temps joignoit ses propres avis à ceux du prédicateur. Le mercredi 23, eut lieu à la cathédrale le renouvellement des promesses cléricales. A cinq heures du soir, un nombreux auditoire remplissoit le vaste édifice. M. l'abbé Dufêtre prêcha sur ce texte : *Isti sunt viri misericordiæ*. Il montra dans sa première partie la dignité du sacerdoce, et dans la deuxième il refuta les principales objections et les faux raisonnemens des ennemis de la religion. Il a laissé dans le clergé de Rouen un grand désir de l'entendre de nouveau, et la persuasion que c'étoit dans la méditation continuelle, des vérités saintes et dans l'étude de l'Ecriture qu'il avoit puisé son talent.

Il existe plusieurs établissemens où on donne des soins aux sourds-muets; malheureusement un grand nombre de ces malheureux ne peuvent pas en jouir, soit par la négligence des parens, soit à cause de leur âge ou de leur pauvreté. Seront-ils donc condamnés à ignorer toujours les vérités de la religion, et dans un pays catholique seront-ils réduits à vivre et à mourir comme les sauvages? On parvient à leur faire entendre tout ce qui a rapport au temporel, et on se persuade qu'il est impossible de leur faire comprendre la religion et même les préceptes de la loi naturelle. C'est une erreur de prétendre qu'il n'y a pas d'autre méthode pour les instruire que celle qui est suivie à Paris; celle-ci peut être la meilleure et la plus sûre, mais elle n'est pas la seule. On nous fait part à ce sujet de ce que l'expérience a appris à un respectable ecclésiastique du diocèse de Saint-Flour.

Il y a dix-huit ans qu'il rencontra dans une paroisse où il exerçoit le ministère, un muet âgé d'environ 66 ans. Il crut voir en lui quelques dispositions pour la religion, et chercha à lui donner une idée des principales vérités qu'elle enseigne, et des principaux devoirs qu'elle impose; il se servoit pour cela, surtout au commencement, des parens de ce muet, et surtout d'un voisin qui se faisoit très-bien entendre; enfin, de tableaux et d'autres moyens propres à frapper les yeux et l'esprit de cet homme. Ces soins ne furent pas perdus : au bout d'un an, quoiqu'on ne pût lui donner de *leçons* que le dimanche, on crut remarquer en lui les dispositions nécessaires pour l'admettre aux sa-

cremens de pénitence et d'eucharistie pour lesquels il témoignoit avec beaucoup d'empressement. Il fit la communion avec un recueillement et une ferveur dont on fut édifié. Avant de l'admettre, l'ecclésiastique avoit consulté ses supérieurs. Depuis, on trouvoit souvent cet homme en prière à genoux, même dans les champs, et il continua jusqu'à sa mort à mener une vie édifiante.

Encouragé par ce petit essai et par la lecture d'un écrit de M. d'Astros, archevêque de Toulouse, qui montre qu'on peut apprendre la religion aux sourds-muets par des signes et des tableaux, et qui en donne même le plan; le même ecclésiastique s'est fait un devoir de donner des soins à tous les sourds-muets qu'il a rencontrés depuis ce temps-là. Il en a instruit et admis quinze autres à la communion. Il en est des sourds-muets comme des autres hommes: les uns ont beaucoup d'intelligence, les autres en ont peu. On ne peut espérer le même succès avec tous; mais j'ai toujours remarqué, dit le prêtre estimable dont nous parlons, qu'ils avoient les dispositions essentielles pour être admis aux sacremens. On voyoit en eux les effets de la grâce, et un désir ardent de s'instruire. On leur faisoit connoître les vérités renfermées dans le symbole des apôtres, les commandemens de Dieu et de l'Eglise, la nécessité, les dispositions et les effets des sacremens et de la prière. On s'assuroit qu'ils avoient bien compris par leurs signes. Tristes et sombres quand ils ne comprennent pas, ils ne se donnent point de repos jusqu'à ce qu'on leur ait fait comprendre. On s'en assureroit encore par les parens. Mais ce qui tranquillisoit le plus sur leurs bonnes dispositions, ce sont les fruits abondans que produisoit en eux la grâce des sacremens et la vie régulière qu'ils menoient ensuite. On voyoit leur horreur pour le péché et pour tout ce qui peut y conduire. Ils étoient édifians à l'Eglise, dociles et patiens dans leurs familles.

J'ai donné, dit le même ecclésiastique, des soins à des sourds-muets très-volages, et même méchans, qui frappoient leurs parens. Après les avoir admis aux sacremens, ils sont devenus doux comme des agneaux. Quand le temps pascal arrive, il leur tarde de trouver leur confesseur pour remplir leur devoir.

Cette année, M. M. a admis aux sacremens une fille de 40 ans. Lorsqu'elle eut connu les suites du péché et les peines qui lui sont réservées, elle étoit fort alarmée, et ne se rassura que lorsqu'on lui eut appris la manière de se confesser, et qu'elle l'eut mise en pratique. Cette muette avoit beaucoup d'intelligence. La veille de sa première communion, lorsqu'on lui eut fait connoître les dispositions nécessaires pour recevoir le sacrement et le bonheur qu'elle auroit de recevoir son Dieu, elle versa des larmes, et se tournant vers sa sœur, qui étoit toujours présente, elle s'étonna et se plaignit de ce que ni elle, ni les prêtres qu'elle avoit vus dans la paroisse, ne lui avoient pas fait connoître plus tôt des choses si consolantes.

La position des muets qui ont reçu cette instruction n'est-elle pas bien préférable soit pour eux, soit pour leurs familles, à la situation de ceux qui n'ont reçu aucune instruction, et qui sont comme des brutes? Il y en avoit un de ce genre dans le Cantal; il est maintenant aux galères pour avoir tué un homme d'un coup de fusil, avec préméditation. L'ame de ces êtres disgraciés de la nature est aussi précieuse que celle des autres. C'est à nous, prêtres, dit le même ecclésiastique, à prendre soin de ces infortunés; quel reproche n'aurions-nous pas à nous faire, s'ils se perdoient faute d'instruction, et si nous

ne voulions pas prendre la peine de les éclairer?

On dira peut-être qu'on a vu des sourds-muets qui paroissoient instruits, et que, lorsqu'on a employé avec eux la méthode des hommes de l'art, on a reconnu qu'ils avoient des idées bien imparfaites sur la religion. Mais cela peuvoit provenir de ce qu'on n'avoit pas donné assez de soin à leur instruction, ou bien de ce que ceux qui les instruisoient n'étoient pas assez capables, et n'avoient pas pris assez de précautions pour ne leur donner que des idées justes de Dieu. Il faut beaucoup de bonne volonté et de patience, s'aider du secours des parens s'ils sont religieux, et bien leur persuader qu'il est possible d'apprendre la religion aux sourds-muets. Faute d'autre renseignement, on peut se servir de celui qui a réussi dans les cas que nous venons de raconter.

Puissent ces réflexions déterminer les personnes charitables à donner des soins aux sourds-muets qu'elles ont auprès d'eux! C'est l'unique motif qui nous a porté à entrer dans ces détails.

La maison de Brugelette, sur les frontières de la Belgique, prend chaque jour des accroissemens. Elle se voyoit obligée de refuser beaucoup d'élèves. Au lieu de 150 qu'elle comptoit jusqu'ici, ses bâtimens agrandis pourront en admettre 300 à la rentrée prochaine des classes.

Le premier rapport annuel sur le nouveau collége des Jésuites de Schwytz vient de paroître, dit l'*Observateur du Jura*. Les dons en faveur de cet établissement se sont montés à 80,000 livres de Suisse. Le Pape est à la tête des bienfaiteurs. Le roi de Sardaigne a voulu y contribuer, ainsi que le duc de Modène, le duc de Blacas, etc. Ce collége rendra beaucoup de services pour la partie allemande. Le père Drach, ci-devant au collége de Fribourg, est à la tête du nouvel établissement. On se propose de créer une école industrielle et un pensionnat. Le bien qu'a fait le collége de Fribourg, même sous le rapport temporel, au canton, seroit seul, indépendamment des autres motifs, un encouragement pour le canton de Schwytz à favoriser la nouvelle institution. On dit que le pensionnat des Jésuites à Brigg, en Valais, va être dissous. Deux établissemens si voisins ne peuvent subsister en même temps, et on croit que le roi de Bavière demande des Jésuites pour ses états.

Il règne aux Etats-Unis beaucoup de préventions contre les catholiques. Dispersés sur un vaste territoire, inconnus des uns, craints des autres, calomniés dans les journaux et dans les chaires publiques, ils ont eu dans les derniers temps des violences et des humiliations à subir. La dévastation du couvent de Charlestown a été précédée et suivie d'attaques contre les catholiques dans les journaux, et de la publication d'une foule de brochures, qui toutes tendoient à donner des catholiques, de leur clergé, de leurs pratiques, les idées les plus fausses. Les titres seuls de ces écrits en indiquent le but; les *Secrets du Couvent dévoilés*, l'*Histoire du Couvent des Ursulines*, par Rebecca Reed (de ce même couvent que les protestans ont pillé et incendié), les *Horreurs de Maria Monk* dans le couvent de Montréal, toutes ces calomnies étoient accueillies par la foule ignorante et crédule. On les a réfutées, mais la foule ne lisoit pas les réfutations, et la calomnie restoit.

Au milieu de ce déchaînement, un ministre s'est flatté de porter le dernier coup aux catholiques. M. Purcell, évêque de Cincinnati, avoit, à la requête d'un comité, improvisé un discours pour l'ouverture de l'Ecole

normale de Cincinnati, et ce discours avoit été fort applaudi. Le lendemain, un ministre, M. Campbell, dans un discours adressé à la même assemblée, débuta par une sortie violente contre les catholiques, qu'il taxoit d'ignorance, il fit en même temps l'éloge de Luther, qui, disoit-il, avoit affranchi l'esprit humain de l'esclavage. M. l'évêque de Cincinnati ne pouvoit garder le silence sur cette attaque; il répondit. M. Campbell vouloit répliquer, mais l'heure avancée fit ajourner la discussion. Le lendemain le ministre fit annoncer dans les journaux qu'il discuteroit publiquement le soir les questions agitées la veille dans le sein de l'Ecole. Il parla long-temps. Le jour suivant, le prélat réfuta les argumens du ministre dans un discours de trois heures, et prouva entr'autres, par la multiplicité des sectes protestantes, qu'il n'étoit pas facile d'entendre l'Ecriture.

Ce discours, plein de feu et d'éloquence, avoit produit beaucoup d'effet. M. Campbell dit alors qu'il falloit suivre une autre méthode, et que, si on vouloit nommer un comité de cinq personnes pour rappeler un des deux orateurs à la question, il se faisoit fort d'établir par des raisonnemens sans réplique sept propositions qui renverseroient toute la doctrine catholique. Il prouveroit, disoit-il, que l'Eglise est une secte comme les autres, qu'elle n'a point la succession des apôtres, qu'elle n'est ni une, ni infaillible, mais changeante et sujette à erreur, qu'elle est la Babylone de saint Jean et l'homme de péché de saint Paul, que le purgatoire, les indulgences, la confession, la transsubstantiation, etc., étoient des doctrines immorales et dangereuses, que ce n'étoit point par l'Eglise romaine que la Bible étoit arrivée jusqu'à notre temps, enfin, qu'elle étoit anti-nationale.

Quoique ces questions et ces difficultés eussent été résolues tant de fois, M. l'évêque ne crut pas devoir négliger cette occasion d'y répondre publiquement, et de dissiper des préventions trop communes parmi les protestans. Il crut qu'il seroit honteux de refuser le défi. On convint donc que la discussion seroit imprimée, que le produit seroit partagé par moitié et appliqué à telle œuvre que le prélat et le ministre jugeroient convenable, que la discussion auroit lieu dans un temple protestant et dureroit huit jours, le matin depuis neuf heures et demie jusqu'à midi et demi, et le soir depuis 3 heures jusqu'à 5; que M. Campbell ouvriroit la discussion à chaque séance, et que M. l'évêque répondroit. Cinq présidens, dont trois faisoient la majorité, devoient maintenir l'ordre et rappeler à la question celui qui s'en écarteroit.

L'ouverture de la discussion fut annoncée par la voix des journaux. C'étoit un spectacle imposant que cette foule rassemblée dans une vaste enceinte et que l'attention soutenue qu'elle portoit à ce débat. M. Campbell qui a une grande habitude et une grande facilité d'élocution parvint d'abord à faire quelque impression par son assurance, par quelques citations adroites et par des argumens plus ou moins spécieux; mais M. l'évêque dissipoit l'illusion par son savoir, par sa logique et sa méthode, par le nombre de ses autorités, par la force de ses raisonnemens, par l'à-propos de ses reparties, par la chaleur de ses mouvemens. De nombreuses marques d'applaudissemens annonçoient assez de quel côté étoit la victoire. Le prélat insista surtout sur les questions relatives à l'Eglise, à ses prérogatives, à la primauté des papes, parce qu'elles sont fondamentales et qu'elles convenoient aux besoins de l'auditoire et du pays.

La dernière conférence eut lieu le 21 janvier dernier. Les divers jour-

naux des Etats-Unis rendirent compte de la controverse. Le *Télégraphe*, journal catholique de Cincinnati, se félicita de l'issue de cette discussion, et remarqua que les protestans eux-mêmes avoient applaudi M. l'évêque et avoient eu dans cette occasion toute sorte de bons procédés pour les catholiques. Les journaux protestans de Cincinnati ont été bien plus significatifs encore. Si M. Campbell vouloit rendre le catholicisme odieux, dit la *Gazette*, journal protestant quotidien, il faut avouer qu'il a complètement échoué; le plus grand nombre de ceux qui ont suivi les débats ont aujourd'hui une opinion bien différente des catholiques. Le même journal disoit dans un autre numéro que M. Campbell n'avoit fait aucun mal au catholicisme, que c'étoit là l'opinion unanime, et que le protestantisme étoit à plaindre, s'il n'avoit pas de plus ferme rempart et de bouclier mieux trempé. La *Gazette* donna jour par jour le compte rendu des débats, et elle en parla toujours dans ce sens. Elle blâma l'agression de M. Campbell comme imprudente, et jugea que ce ministre avoit été souvent en défaut tant dans ses assertions que dans ses argumens.

Le *Whig*, autre journal protestant, dit aussi que d'après le bruit public M. Campbell a échoué, et que l'évêque a non-seulement réussi à détruire les préventions contre les catholiques, mais qu'il a gagné au catholicisme grand nombre de protestans qui assistoient à la discussion.

Le *Républicain* se moque de la vanité de M. Campbell qui s'est *croisé* contre les catholiques, de sa jactance, de ses rodomontades, et ajoute qu'il ne sauroit le plaindre de s'être perdu en voulant perdre la religion catholique.

Telle a été l'issue de cette controverse qui sera sans doute aussi avantageuse qu'honorable pour l'Eglise romaine, et qui a montré autant de talent et d'habileté que de zèle dans le pieux et savant évêque qui a soutenu cette lutte.

POLITIQUE.

A moins de déclarer ouvertement que le pouvoir de juillet veut se faire pape, il est difficile de traiter les affaires de l'Eglise de France d'une façon plus tranchante que le *Constitutionnel*. Il notifie expressément à tous ceux que la chose concerne qu'il n'y a désormais à résister sur rien au bon plaisir de l'autorité révolutionnaire qui nous régit, et que, si les catholiques ne sont pas contens, le protestantisme est là pour les remplacer.

Nous faisons grâce à nos lecteurs des grossières personnalités qu'il entasse sur M. l'Archevêque de Paris, à l'occasion de sa dernière lettre pastorale. Rien de plus misérable et en même temps de plus sot ne peut s'imaginer. Assurément il faudroit regarder comme une chose très-malheureuse pour l'ordre social, qu'un simple gendarme, un garde-champêtre ou un sergent de ville, pussent être délaissés à ce point par l'autorité publique, au milieu des outrages et des flagellations.

Heureusement il existe en grand nombre, dans l'épiscopat et dans le clergé de France, des caractères qui n'ont pas besoin d'aide et de protection pour se soutenir; et aussi n'est-ce pas ce qui regarde M. l'Archevêque de Paris, qui doit être ici pour nous ni pour personne, une véritable cause de souci. Mais ce qui en est une, c'est de voir qu'il ne faille qu'un souffle pour ranimer et soulever les passions révolutionnaires contre la religion, pour leur faire reprendre le ton de menace et de violence avec lequel le *Constitutionnel* signifie à l'Eglise catholique que son temps est fini, que son autorité est ruinée, démolie, perdue à tout jamais, et que, si elle ne se le tient pas pour dit, le protestantisme est là tout prêt à prendre possession de l'ancien royaume très chrétien.

Ceci, du reste, n'est inquiétant que sous

le rapport de la paix publique; car les mêmes écrivains qui nous montrent la religion catholique écrasée par le mauvais esprit du siècle, et ne tenant plus qu'à un fil, nous disent tout le contraire deux lignes après, dans le curieux paragraphe que nous allons reproduire : « Si ces séditions cléricales venoient enfin, disent-ils, à prendre un caractère tel qu'il fallût aviser, qu'arriveroit-il? Le catholicisme a de puissantes racines en France; *c'est sa vieille foi, et elle y tient.* Mais il y auroit une *tendance générale* à secouer le joug d'une faction bigote, et l'heure d'une réforme religieuse seroit prochaine. »

Ainsi, d'un côté, ce sont de *puissantes racines et une vieille foi à laquelle on tient;* et de l'autre, c'est une *tendance générale* à secouer le joug pour embrasser la réforme religieuse. Or, voilà de ces choses qu'il faut lire pour être sûr qu'elles se trouvent dans la même phrase, les unes à côté des autres. Mais enfin, dans ce double cas, est-ce qu'un archevêque placé entre les *puissantes racines* et la *tendance générale* à secouer le joug, ne peut pas ordonner des prières dans son diocèse en l'honneur de l'Exaltation de la Croix et de la Patronne de Paris?

Jusqu'à présent, les diverses phases de la révolution d'Espagne ont toujours été indiquées par la position particulière de la reine régente. Il semble qu'elle ne soit là que comme les échelles métriques du Nil, pour marquer les crues et les débordemens. Obligée de marcher continuellement devant la révolution qui la pousse, elle n'a plus que quelques pas à faire et quelques degrés à franchir pour arriver au dernier terme de la dégradation et de la ruine.

Son autorité de régente, qui avoit déjà éprouvé tant d'échecs et de dommages, est à la veille d'être démembrée en cinq parts, dont la plus forte ne seroit probablement pas celle qui lui resteroit. Quatre collègues choisis parmi les plus ardens révolutionnaires de l'assemblée des cortès lui seroient donnés pour partager ce dernier lambeau d'autorité qui ne lui est point encore échappé des mains. Rien n'est plus déplorable assurément qu'une pareille situation de reine; et quand on en est là, on doit se sentir bien près de sa fin. Cependant on s'explique encore plus facilement l'opiniâtreté d'une pauvre mère qui, même à ce prix, cherche à conserver une si modique part dans la régence de sa fille, qu'on ne s'explique pas la soif de pouvoir de ceux qui peuvent chercher à prendre place avec elle sur un char aussi disloqué.

PARIS, 13 SEPTEMBRE.

M. Viger, conseiller à la cour de cassation, vient d'être nommé président de la cour royale de Montpellier en remplacement de M. Trinquelague, décédé.

— Sont aussi nommés conseillers à la cour royale de Lyon MM. Garin et Grégori, le premier juge au tribunal de première instance de la même ville; conseiller à la cour royale de Riom, M. Bonnet; conseiller à la cour royale de Bourges, à la place de M. Bonnet, M. Maurice; juge au tribunal de première instance de Lyon, M. Chetard; juge à Castellane (Basses-Pyrénées), M. Bidamant; juge à Privas (Ardèche), M. Maurin; juge à Lodève (Hérault), M. Arnaud-Baron.

— Il paroît que l'ordonnance de dissolution de la chambre des députés paroîtra vers la fin de septembre. Les élections auront lieu après la clôture des listes d'octobre, c'est-à-dire vers la fin dudit mois, ou dans les premiers jours de novembre au plus tard.

— On parle pour cette époque d'une création de pairs.

— Le général de Rigny vient d'être remis en activité; il commandera le département de l'Ain.

— Le duc d'Orléans, la princesse Hélène et la duchesse douairière de Mecklembourg sont retournés à Compiègne, après avoir passé un jour à Saint-Quentin.

— On dit que le duc d'Orléans et la princesse Hélène se rendront prochainement à Londres.

— Le duc de Nemours est parti de Toulon, le 11 septembre, pour l'Afrique.

— D'après une correspondance d Toulon, du 8, il seroit encore question du traité de paix que le général Damrémont avoit proposé au bey de Contantine, et qui ne fut pas, comme on se le rappelle, accueilli par ce dernier. Maintenant ce seroit Achmet qui chercheroit à renouer les anciennes négociations.

La *Gazette du Midi*, du 9, dit que la nouvelle de la réalisation du traité du général Damrémont est très accréditée à Marseille.

— M. Saint-Marc-Girardin, a été réélu député à Saint-Yrieix, département de la Haute-Vienne.

— Le nouveau gouverneur, M. Jubelin, a ouvert, le 15 juin, la session du conseil colonial de la Guadeloupe. Ce conseil qui s'est constitué définitivement le 17, a nommé M. Ambert, président, et M. Touchimbert, vice-président.

— Le bruit court que le général Sébastiani, ambassadeur français auprès de la reine d'Angleterre et depuis fort peu de temps en congé à Paris, a reçu l'ordre de retourner à son poste.

— Une place de conservateur-adjoint des musées qui vient d'être créée a été donnée à M. Isabey père.

— Une partie de la garnison de Paris sera, dit-on, changée après la levée du camp de Compiègne.

— M. Persil, administrateur des monnoies, vient de nommer de nouveaux inspecteurs, pour réprimer la fraude qui s'exerce sur le poinçonnage de l'or et de l'argent. Il paroît que depuis quelque temps plusieurs bijoutiers en chambre ont été pris en flagrant délit.

— On annonce le prochain départ de M. Guizot pour Lisieux.

— Le sieur Bastide, déjà deux fois condamné pour délits de presse, a comparu, le 12, devant les assises de la Seine, pour excitation à la haine et au mépris du gouvernement, offense envers le duc d'Orléans, offense envers la personne de Louis-Philippe, le tout résultant d'une brochure intitulée : *Deuxièmes Pélagiennes*, dont le susnommé s'est reconnu auteur. Le sieur Martin, imprimeur à Versailles, et deux libraires de Paris, les sieurs Bonquin-Delasouche et Grimprel se trouvoient aussi cités, le premier comme ayant imprimé l'ouvrage incriminé, et les deux autres comme ayant eu chez eux des exemplaires dudit ouvrage. M. Partarrieu-Lafosse, avocat-général, après avoir lu plusieurs pièces de vers, parmi lesquelles il s'en trouve une intitulée, *le prince à marier*, déjà publiée en 1834 dans un autre recueil, a soutenu l'accusation. Les trois prévenus ont été acquittés.

—Un habitant de Paris, qui étoit entré dans un petit restaurant hors barrière, dit au garçon, à la fin de son dîner, de lui rendre vingt sous sur une pièce qu'il lui présentoit. Ce dernier ne se fit pas prier. Arrivé chez lui, le consommateur s'aperçut qu'il avoit donné pour payer sa dépense, s'élevant à 1 franc, une pièce d'or de 40 francs, au lieu d'une pièce de 40 sous. Il courut le lendemain matin à l'endroit où il avoit dîné ; le garçon nommé Godefroy, n'y étoit plus. Il le chercha d'auberge en auberge, et finit par le rencontrer. Godefroy nia d'abord ; quand la justice fut saisie de l'affaire, il avoua avoir reçu une pièce d'or à l'effigie de Louis-Philippe, et comme on lui redemandoit un double Napoléon, ajouta-t-il, la pensée lui étoit venue que la pièce appartenoit à une autre pratique. Le tribunal l'a condamné à trois mois de prison.

— L'Académie des sciences s'est réunie avant-hier en séance publique. Deux éloges ont été prononcés par M. Flourens, celui de Desfontaines et celui de Labillardière, l'un et l'autre célèbres botanistes.

— Le congrès historique qui tient ses séances à l'Hôtel-de-Ville de Paris se voit forcé, par les besoins du conseil de révision, de changer ses jours d'assemblée.

Elles auront lieu les 13, 14, 15, 16, 17, 18, 21, 24, 25, 27, 29 du courant, les 2 et 4 octobre.

— Le baron Thibon, sous-gouverneur honoraire de la banque de France vient de mourir.

— Le commissaire du Gros-Caillou a saisi dernièrement avenue de Breteuil, chez le sieur Barraud, une fabrique de vins de Champagne et de vins étrangers.

— La caisse d'épargnes de Paris a reçu, les 10 et 11 septembre, 439,000 fr., et remboursé 332,500 fr.

— Hier, vers quatre heures de l'après-midi, un dragon envoyé en ordonnance, trouvant la rue du Coq barrée du côté du Louvre, par les travaux d'un nouvel égoût, s'imagina qu'il pourroit sans danger passer avec son cheval sur deux longues planches placées sur le fossé pour le service des ouvriers. A peine au milieu, une des deux planches se rompit, et précipita le cheval au fond du gouffre. Heureusement le cavalier avoit eu la présence d'esprit de s'accrocher au moment de la chute à la planche qui restoit. On a vite apporté une chèvre, et avec des sangles et des cordages on a pu remonter le cheval qui n'avoit eu que quelques égratignures.

— Il est entré dans les abattoirs de la capitale, pendant le mois d'août, 4,895 bœufs, 1,410 vaches, 7,657 veaux et 32,229 moutons. En comparant la consommation de ce mois avec celle d'août 1836, on trouve, pour 1837, une différence en moins de 604 bœufs; en plus de 171 vaches, 725 veaux et 6 moutons.

— Les travaux du Pont-Neuf et du port Saint-Bernard sont en partie inondés par suite d'une crue subite des eaux de la Seine.

NOUVELLES DES PROVINCES.

Le conseil général du Loiret a repoussé les demandes qu'avoit présentées le préfet du département pour l'embellissement de l'hôtel de la préfecture.

— Le conseil-général de la Loire a porté de 53 à 70 le nombre des aliénés indigens, qui seront traités dans les hospices spéciaux aux frais du département et des communes.

— Le conseil général de la Haute-Garonne a exprimé le vœu qu'une faculté de médecine fût établie à Toulouse.

— Sur les 840 communes qui composent le département de l'Aisne, 460 sont propriétaires de maisons d'école.

— M. Courtin, conseiller à la cour royale de Douai, vient de mourir à un âge fort avancé.

— Une compagnie de la garde nationale de Cambrai avoit été convoquée pour une élection. Sur 194 hommes dont elle se compose, 10 seulement se sont rendus au lieu de convocation. L'élection a été bien entendu ajournée.

— M. Frédéric Duval, médecin à Argentan, vient de partir pour l'Italie et passera par Marseille pour donner ses soins aux cholériques.

— Du 2 au 9 septembre, il est arrivé à Boulogne, venant d'Angleterre, 14 paquebots avec 874 passagers; il en est parti 15 emmenant 1,023 passagers.

— Un négociant de Nancy qui avoit fait de mauvaises affaires a tout à coup perdu la raison. On l'a arrêté dans un accoutrement bizarre, dans les rues de Strasbourg, comme il annonçoit à la foule qui l'entouroit qu'il étoit Charles VI, duc de Lorraine, et avoit été chassé de ses états.

— Le congrès scientifique qui, l'année dernière, avoit tenu ses séances à Blois, est en ce moment réuni à Metz. Il paroît que, malgré l'espérance qu'on avoit, ce congrès n'a pas grandi en intérêt. A la suite de petits différens, beaucoup de savans ont quitté Metz après les premières séances.

— Madame Grivel, femme de l'amiral préfet maritime à Brest, vient de mourir.

— La période décroissante de l'épidémie, à Marseille, semble venue. Le 7, l'état civil a enregistré 59 décès, dont

19 cholériques. Le 8, le nombre des décès est encore descendu à 33, dont 17 cholériques. Le total des victimes du choléra, depuis le 12 août jusqu'au 8 septembre, s'élève à 956.

— Le 7, il y a eu à Aix deux nouveaux cas et deux décès.

— Dans la journée du 3, il y a eu à Manosque (Basses-Alpes) 18 cas de choléra et 9 décès. Le 4, le nombre des cholériques s'est élevé à 30, dont 18 décès.

— Des lettres de Cavaillon (Vaucluse) portent que plusieurs cas ont été constatés dans cette ville.

— M. Henri Fonfrède, qui laissa Bordeaux et le *Mémorial Bordelais* pour venir dans la capitale prendre la direction du *Journal de Paris*, qui abandonna peu de temps après ce journal pour retourner à Bordeaux et travailler de nouveau au *Mémorial*, annonce que désormais il ne prendra aucune part à la rédaction de cette dernière feuille.

— Un incendie a éclaté dans la nuit du 8 au 9 dans le domaine de Haut-Brion, près Bordeaux. On évalue les dégâts à 30,000 fr. Un individu qui avoit été aperçu rôdant dans la journée auprès du château a été arrêté.

— La diligence de Bayonne a versé, le 9, en entrant à Bordeaux. Un voyageur a été grièvement blessé.

— La police de Châlons-sur-Saône a fait le 6 septembre quatre visites domiciliaires chez des ouvriers tailleurs prévenus d'association.

— M. Decaze est arrivé le 8 à Libourne. Les autorités de cette ville sont allées au-devant de lui, et ont cherché à lui faire oublier les désagrémens qu'il venoit d'éprouver à Bordeaux.

EXTÉRIEUR.

NOUVELLES D'ESPAGNE.

Le *Phare de Bayonne* du 9 donne plusieurs lettres de Madrid du 3. L'anarchie continue à régner parmi les révolutionnaires. Le parti Arguelles veut enlever la régence à la reine Christine. A cet effet, on formulera contre elle un acte d'accusation, on la soumettra aux cortès et quelques membres proposeront ensuite de lui adjoindre quatre conseillers. On dit que ce projet compte des partisans dans le nouveau ministère.

— Les courriers arrivent difficilement à Madrid. Ceux d'Aragon et d'Andalousie ne sont pas arrivés le 3.

— On lit dans le *Moniteur* une dépêche télégraphique de Narbonne, le 12. « Le baron de Meer s'est dirigé sur Igualada; le 4, il a mis en état de siége les quatre provinces de Catalogne. Les commandans militaires sont autorisés à faire fusiller dans les 24 heures tous agens de désordre et de sédition; ils peuvent mettre en réquisition pour pourvoir à tous les besoins de l'armée.

» Les autorités provinciales, présidées par le brigadier Puig, ont ordonné, le 8, à Barcelonne, le versement, sous quarante-huit heures, d'une année de subside commercial, qui monte pour la province à 5 millions de réaux. »

— On écrit d'Estella, en date du 5, que le général Uranga s'est emparé de Cenicero, point fortifié sur la rive droite de l'Ebre, entre Haro et Logrono. Ses troupes ont arrêté dans cette direction le courrier de Vittoria.

— La *Gazette du Languedoc* dit que le général royaliste Quilez a été assassiné par un des nombreux prisonniers qu'il avoit faits. Par ordre du roi Charles V, il étoit allé les visiter pour s'assurer qu'ils avoient tout ce qui leur étoit nécessaire, lorsqu'un malheureux lui tira à bout portant un coup de pistolet qui l'étendit roide mort. Les soldats de Quilez, exaspérés à la vue du cadavre de leur général, et supposant peut être un complot formé par les christinos, se jetèrent sur eux avec fureur; en peu de temps, plusieurs centaines étoient déjà tombés sous leurs coups, et le reste alloit périr, lorsque le roi, instruit des malheurs qui arrivoient, accourut au galop, et fut assez heureux pour arrêter le carnage.

— On lit dans le journal ministériel

du soir : « Dans la nuit du 5, le chef christino Barea, sorti de Vittoria, a surpris, à Santa Cruz de Campezo, Perastegui, chef de la junte de Hava, et Sierra, chef d'état-major, 3 colonels et 32 officiers qui ont été conduits à Loyron. »

M. O'Connell a publié dernièrement, dans les journaux de Londres, une lettre par lui adressée au peuple irlandais. Après un long éloge de la reine d'Angleterre, de sa mère la duchesse de Kent, du ministère actuel, M. O'Connell attaque avec violence les tories et la chambre des lords.

— Le *Morning-Post* dit que, dans une assemblée du conseil de ville de Preston, qui a eu lieu dernièrement, M. Blackhurst, membre de ce conseil, demanda à motiver son vote. contrairement aux réglemens : ce qu'on lui refusa. Comme il restoit toujours debout, de nombreux cris l'invitèrent à s'asseoir. Alors il saisit sa chaise, la brandit en l'air, et menaça de la jeter à la tête de quiconque prétendroit l'insulter. Le conseil, effrayé, décida qu'il pouvoit motiver son vote.

— Le chemin de Liverpool à Birmingham vient d'être témoin d'un malheur. Samedi soir à six heures, les voitures de Manchester ont été heurtées par celles de Birmingham avec une telle violence qu'une dame qui se trouvoit dans l'une de ces voitures a péri immédiatement. Deux autres voyageurs ont été blessés grièvement.

On dit qu'un enfant a été enlevé des bras de sa nourrice, par la secousse, et a péri.

— On écrit de Berne, que la diète s'est encore occupée, dans sa séance du 31 août, de la révision du pacte fédéral. Cette question a été renvoyée à l'examen d'une commission.

— La *Gazette de Milan*, du 4, parle d'inondations considérables dans le royaume Lombardo-Vénitien. L'Adige s'est élevé à une hauteur qui n'avoit pas été atteinte depuis 1772. Plusieurs ponts ont été enlevés.

— Le roi de Wurtemberg, venant de Londres, est arrivé le 7 à Stuttgard.

— Une lettre de Berchtesgaben, dit la *Gazette d'Augsbourg*, annonce que le roi et la reine de Bavière, ainsi que l'impératrice douairière d'Autriche, étant allés se promener à quelque distance de Ramsaul, les chevaux prirent le mors aux dents en traversant un pont, et alloient les entraîner dans la rivière, lorsqu'un hussard de service eut la présence d'esprit de couper les traits.

— On écrit de Berlin que le bulletin du choléra du 5 au 6 porte 70 malades et 32 décès. Le nombre des décès cholériques du dernier bulletin s'étoit élevé à 42.

— L'empereur de Russie a conféré l'ordre de Sainte-Anne de première classe au lieutenant-général Halkett, au service du roi de Hanovre.

— On lit dans un journal qu'il est fortement question d'ouvrir une ligne de communication entre Bombay et l'Europe, par le moyen de bateaux à vapeur naviguant sur le Tigre et l'Euphrate.

— Dans le conseil de la première municipalité de la Nouvelle-Orléans, il a été voté des éloges aux capitaines de navires américains qui, au Havre, ont refusé de prendre à leur bord Meunier, l'auteur de l'attentat du 28 décembre.

MANUEL CATHOLIQUE *à l'usage des colléges et institutions des deux sexes*, par M. l'abbé Théron, premier aumônier du collége royal de Louis-le-Grand, chanoine de Troyes, chez Adrien Le Clere et Ce.

L'on sait les améliorations opérées depuis quelques années dans les *ouvrages d'enseignement profane* que l'on met entre les mains des enfans. Il devient nécessaire que les amis de l'éducation chrétienne s'occupent sérieusement de celle que peuvent réclamer aussi plusieurs livres d'enseignement religieux et de piété, destinés tout particulièrement à la jeunesse pour un usage journalier.

Sans doute il faut que la presse catholique fournisse à la fraction éclairée de

la société les grands ouvrages religieux qui lui conviennent ; il faut également des livres moins élevés pour le peuple ignorant ; il faut, sur les mêmes sujets encore, des livres agréables qui captivent la jeunesse ; mais il faut surtout, absolument et sans retard, pour les enfans des deux sexes qui fréquentent les maisons d'éducation, des *livres d'instruction chrétienne*, proprement dits, et des *livres de prières et d'offices*, faits avec une connoissance complète de l'actualité et de la spécialité qu'ils exigent.

Or, nous disons que les amis de l'éducation chrétienne doivent veiller à ces urgentes améliorations : assurément elles ne seront tentées ni même sollicitées par des instituteurs indifférens ou impies. Ils ne sauroient être sincèrement affligés de l'ennui qu'inspire quelquefois à l'enfance ce genre de livres, quand ils ne sont pas faits avec intelligence, et ils s'accommodent, sans mot dire, d'un état de choses funeste à la religion. Bien plus, ils voient, en général, avec moins d'inquiétude, la publication de cent gros volumes qui lui sont favorables, mais destinés aux hommes faits, lesquels reviennent si difficilement des préjugés d'incrédulité qu'ils peuvent avoir, que l'amélioration toute seule, mais intelligente, des petits livres chrétiens destinés aux enfans, lesquels, après tout, sont ce qu'on les fait être : impies ou croyans, selon l'esprit dans lequel ils sont élevés.

Un *cathéchisme* (1) qui apprend la religion avec clarté, brièveté et solidité, comme celui de M. Thérou ; et un *Manuel catholique* au moyen duquel l'enfance peut suivre avec intérêt et piété les exercices du culte établi par l'Eglise, sont des ouvrages d'une incontestable utilité. Car, enfin, ils forment la base de l'édifice religieux dans les jeunes cœurs ; et je ne sache pas qu'il y ait rien de plus utile pour un édifice que la base sur laquelle il repose.

Il suit de là que les maîtres chrétiens doivent apporter toute leur attention au choix des livres religieux à l'usage de leurs enfans, et leur procurer ceux que la comparaison leur fait trouver meilleurs. Or, c'est pour amener cette comparaison que nous reparlons du *Manuel* de M. Thérou. On y trouve 1° Une *traduction* à côté du texte latin; 2° une *explication des cérémonies de la sainte Messe* intercalée dans le canon ; 3° Une courte *instruction* pour chaque fête; 4° des *notes* sur les Epître et Evangile de chaque dimanche ; 5° un examen de conscience, des *prières*, des *méditations* pour la confession générale, la retraite, la première communion et la confirmation; 6° des *lectures* chrétiennes pour tous les jours du mois, etc.

Aussi les plus recommandables maisons d'éducation des deux sexes, celle de M. l'abbé Poiloup, entr'autres, se sont empressées d'adopter le *Manuel catholique* ainsi que le *Catéchisme raisonné*. Il va sans dire que les établissemens universitaires, comme les colléges royaux de Paris, ont enlevé un nombre considérable d'exemplaires, du livre de l'aumônier du collége Louis le-Grand. Mais ce que nous devons mentionner par dessus tout, c'est l'approbation dont M. l'Archevêque de Paris a honoré le *Manuel catholique*. « Le choix des prières et des méditations qui forment ce recueil, les instructions qui y sont jointes, l'ordre qui y est adopté, nous font penser, dit l'illustre Prélat, que ce livre remplira le but que se propose l'ecclésiastique zélé qui le publie, et qu'il sera utile aux jeunes gens qui fréquentent les colléges et institutions. » Nous n'avons rien à ajouter après un pareil suffrage.

(1) Catéchisme raisonné, historique et dogmatique à l'usage des colléges, institutions des deux sexes et paroisses, approuvé par M. l'Archevêque de Paris, troisième édition, corrigée et augmentée. Chez Adrien Le Clere et Cᵉ. Prix 1 franc.

Le Gérant, **Le Besgue.**

PARIS. — IMPRIMERIE D'AD. LE CLERE ET Cᵉ, Quai des Augustins, 35.

BOURSE DE PARIS DU 14 SEPTEMBRE.

CINQ p. 0/0, j. du 22 sept. 108 fr. 25 c.
QUATRE p. 0/0, j. de sept. 100 fr. 50 c.
TROIS p. 0/0, j. de juin. 79 fr. 55 c.
Quatre 1/2 p. 0/0, j. de sept. 000 fr. 00 c
Act. de la Banque. 2420 fr. 00 c.
Bons du Trésor. 0 0/0.
Quatre canaux. 1215 fr. 00c.
Caisse hypothécaire. 792 fr. 50 c.
Rente de Naples. 97 fr. 80 c.
Emprunt romain. 101 fr. 0/0
Emprunt Belge. 104 fr. 0/0
Emprunt d'Haïti. 375 fr. 0/0

L'AMI DE LA RELIGION paroît les Mardi, Jeudi et Samedi.

On peut s'abonner des 1er et 15 de chaque mois.

N° 2864.

SAMEDI 16 SEPTEMBRE 1837.

PRIX DE L'ABONNEMENT

	fr. c.
1 an	36
6 mois	19
3 mois	10
1 mois	3 50

AU RÉDACTEUR.

Je viens de lire dans votre Journal un article signé *E...*, sur la *Défense de l'ordre social, par M. Boyer*. Cet article a bouleversé toutes les impressions que j'avois pu recueillir à la lecture de ce bel ouvrage. J'ai donc cru un instant m'être trompé ; j'ai voulu relire l'écrit de M. Boyer, et j'ai cru remarquer que M. E... n'a pas toujours saisi la pensée de l'auteur, et qu'il n'a pas assez rendu de justice à un ouvrage où brillent des beautés d'un ordre supérieur. Mes assertions ont besoin à leur tour d'être justifiées, et je me hâte d'en produire les développemens.

M. Boyer divise l'insurrection en deux classes : la première, nationale, revêtue d'une forme légale ; c'est celle de tout un peuple qui se lève sous la direction de ses magistrats, de ses chefs et du tribunal conservateur des droits nationaux, demandant à main armée l'observation des conditions du pacte social ; ou bien encore, celle d'une nation réunie à une autre par une conquête non affermie par la prescription du temps, et suivie d'une capitulation dont les articles forment le contrat de réunion. L'insurrection, ainsi régularisée, a pour défenseurs des noms révérés dans le droit public.

La seconde est celle du peuple, considéré *in abstracto*, et n'ayant d'autres fondés de pouvoirs dans l'initiative et dans les opérations de l'insurrection que des factieux, toujours prêts à crier à l'oppression, et à déchaîner la multitude pour la réduire en servitude. L'insurrection, ainsi expliquée, n'est défendue que par nos révolutionnaires modernes.

Il plaît à M. Boyer de ne combattre que celle-ci. Quant à la première, il ne s'en occupe pas, il la laisse pour ce qu'elle est ; et voilà ce qui l'autorise à dire aux églises d'Irlande, d'Écosse, de la Belgique, ce qu'on auroit pu dire autrefois, en expliquant sa pensée, aux États-Unis : *Je ne m'occupe point de votre affaire, je ne suis pas votre juge, et je n'aspire pas à l'être dans cet ouvrage.*

Cette décision, reprend ici M. E..., n'est pas *exempte de difficultés*. — Je le veux : et quand ces difficultés seroient plus grandes, qu'est-ce que cela prouve? L'auteur est-il dans la nécessité de les remuer toutes? Un écrivain, dans l'exposition de son plan, n'est-il pas le maître de le circonscrire à son gré, d'en poser les bornes, d'en fixer l'étendue? N'est-il pas averti par les bonnes règles de le simplifier autant que possible? Et l'examen des questions que nous venons de nommer, si ardues, si difficiles, au jugement de M. E..., est-il une exigence rigoureuse de sa matière? Il a devant lui tout le clergé, tout le corps épiscopal, tout le peuple catholique de ces grandes contrées; auroit-il le mérite de l'à-propos, ce langage si peu sage, si peu mesuré qui sembleroit leur dire : Vous êtes des rebelles contre votre souverain légitime, des réfractaires à la loi de Dieu?

Ces nations ne seroient ici justiciables, en quelque sorte, de cet au-

teur, qu'autant qu'elles motiveroient la résistance active ou passive qu'elles opposent à leurs gouvernemens respectifs, sur le principe de la souveraineté du peuple ; mais ce n'est pas ici leur cas : l'église d'Irlande écarte visiblement ce soupçon, témoin la conduite si sage, si orthodoxe de l'épiscopat et du peuple de cette contrée, lors de la levée des boucliers des patriotes Irlandois mus secrètement par la propagande française, et enhardis par l'expédition du général Hoche. Quant à la nation belge, la théorie de la souveraineté du peuple et les doctrines de l'*Avenir* y ont été le fait des disciples de M. de La Mennais, désavoués par l'épiscopat. C'est à l'insurrection des États-Unis qu'appartient visiblement le tort d'avoir motivé son appel aux armes sur la souveraineté du peuple et les doctrines anarchiques de 93. Mais M. Boyer l'a-t-il approuvée en cela? Tout le chapitre de son précis historique relatif à l'Amérique, qu'est-il autre chose qu'une suite de reproches faits à cette nation à ce sujet?

La mémoire du vertueux, je dirois presque du bienheureux Louis XVI donne lieu à M. E.... de faire à M. Boyer des reproches plus spécieux, plus pieux en apparence, et par cela même plus dignes d'une réplique apologétique de cet écrivain, recommandable, au jugement de M. E..., *par son zèle pour les bonnes causes et les bonnes doctrines*. L'infortuné Louis XVI, dit M. E..., étoit-il fauteur de la *révolution de* 1790? mot qui, dans le langage constant de M. Boyer, est le synonyme de la doctrine de la souveraineté du peuple. A ce premier reproche, il enjoint un autre encore plus grave : M. Boyer, en signalant les vengeances de Dieu sur les auteurs, propagateurs et fauteurs de cette funeste théorie, parmi lesquels il range quelques hommes de 1793, n'a pas craint d'y comprendre Louis XVI, et de dire qu'*il étoit dû aussi aux œuvres de ce pieux monarque, pesées dans les balances de la justice divine, une grande vengeance.* Je suis fâché que M. E..., au lieu de discuter les preuves que M. Boyer cite à l'appui de son assertion, se soit contenté d'émettre un simple doute. En ajoutant de nouvelles réflexions à celles que M. Boyer a si bien développées, en répétant avec tous les historiens religieux et monarchiques que les mauvais livres et les mauvaises doctrines, le déficit des finances, la foiblesse de Louis XVI, ont été la cause prochaine et immédiate de la révolution, je craindrois de contrister les ames pieuses et fidèles qui ne se rappellent le nom de Louis XVI que pour en admirer les héroïques infortunes et la sublime résignation à la mort.

Mais j'arrive au grand reproche de M. E... *Devoit-on s'attendre à trouver le nom du pieux, du vertueux Louis XVI à côté du nom de ces hommes affreux qui avoient abjuré tout sentiment de religion et d'humanité?* Si Louis XVI a été une des causes immédiates de la révolution, comme M. Boyer le croit avec beaucoup de personnes éclairées et attachées à la monarchie, celui-ci ne pouvoit supprimer le nom de ce prince vertueux, modèle de l'homme privé, mais roi foible, craignant de monter à cheval et de verser une goutte du sang le plus corrompu, pour en épargner des torrens à son peuple. On reconnoît là la marche de la Providence, à la veille de châtier une nation par le fléau d'une révolution. Elle ne met pas à sa tête un tyran qui a une main de fer, mais

un roi bon qui, par l'excès même de sa bonté, devient le jouet des méchans. Dieu, en punissant ceux-ci quelquefois dès cette vie, exerce le même jugement sur les hommes vertueux, complices par leur foiblesse de ces crimes nationaux, qu'il n'estime pas, selon les lois de sa providence, devoir laisser sans châtiment dans la vie présente. Louis XVI, dit M. l'évêque d'Hermopolis, cité par M. E..., a commis des fautes, et de grandes fautes. Ces fautes, quelle en est la nature? A quelles lois sont-elles contraires, si ce n'est à la bonne administration de la France?

Il a plu à Dieu de les punir ici-bas pour l'exemple des rois, et pour l'avantage de ce bon et religieux monarque, à qui elles ont valu, nous l'espérons, le royaume du ciel; voir en tout cela des monstres, c'est les créer pour avoir le plaisir de les combattre. Robespierre et Danton ont cela de commun avec Louis XVI, d'avoir été comme lui cause de la révolution, et comme lui d'en avoir porté la peine. Mais le livre accusé ne laisse-t-il pas apercevoir une barrière insurmontable entre le vertueux Louis XVI et ces hommes de sang? *Louis XVI*, dit M. Boyer, *a pratiqué la charité dans ce degré héroïque, qui fait les saints placés sur nos autels; depuis le calvaire, le monde n'avoit pas vu un pareil exemple du pardon des injures; et si Rome procède à sa canonisation, son avocat n'aura qu'à montrer son testament pour fournir une preuve démonstrative de l'héroïsme de sa charité.*

On est fâché, dit M. E...., *de voir le nom du vertueux Louis XVI à côté de celui de ces hommes affreux*.... A côté.... non. Il en est éloigné par la limite qui sépare un chapitre d'un autre. Et quoi de plus commun que de voir un auteur dans une série d'articles et de paragraphes traiter des choses les plus contraires? Ici M. E... nous semble avoir trop oublié l'avertissement que donne M. Boyer dans la préface de son livre, où il conjure le lecteur de suspendre, pour connoître sa pensée sur Louis XVI, son jugement jusqu'à la fin du livre. L'illustre écrivain se montre toujours ardent pour la gloire de ce prince, si admirable dans sa prison et à ses derniers momens, et je crains même que son zèle pour Louis XVI ne l'ait compromis auprès des esprits forts jusqu'au ridicule, à l'endroit où il fait une sorte de rapprochement entre sa mort et celle du chef des prédestinés et des justes, mettant dans sa bouche la complainte si connue du prophète. Difficilement on trouveroit dans une histoire de la révolution française une apologie de Louis XVI plus éloquente que celle qu'en fait M. Boyer, aux pages 276, 277, 278; et le chapitre où il traite ce sujet est, si je ne me trompe, la partie la plus remarquable de son ouvrage par la justesse et la profondeur des aperçus. M. de Bonald n'a pas trouvé de citations plus propres à justifier les pompeux éloges qu'il donne à cet écrit que *ce coup-d'œil sévère jeté sur Louis XVI et sur l'ancien clergé*, et beaucoup de lecteurs seront de l'avis de M. de Bonald.

Pour le fait de son jugement sur le clergé, M. Boyer n'a fait que reproduire les principes et la doctrine de Massillon : Le sacerdoce, dit cet éloquent orateur, est la cause de tous les bouleversemens, de toutes les calamités qui affligent les peuples. Et dans le vrai qu'on s figure des pasteurs vigilans dans toutes les paroisses;

elles seront impénétrables, inaccessibles aux ravages de l'impiété, autant que l'est un troupeau à la fureur des loups, quand il est gardé par un berger fidèle. M. Boyer a vu l'ancienne France, il a vécu avec cet ancien clergé; entre lui et M. E... la partie n'est pas égale sous ce rapport. La présomption est en faveur de M. Boyer. Je connois un petit nombre de vieillards, observateurs judicieux des mœurs des anciens temps; ils m'ont assuré que M. Boyer avoit sur ce point usé d'une grande modération. Ainsi, que M. E.... permette à M. Boyer de sonder d'une main habile et prudente les plaies du sanctuaire, il peut être sans crainte sur les efforts de son zèle; l'Eglise de France n'aura que des éloges à donner à un prêtre éclairé, à un défenseur si sage, qui, en indiquant le mal, prescrit si bien le remède.

L'ABBÉ DASSANCE.

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

ROME. — Le bulletin du choléra porte pour le 31 août, 378 cas nouveaux, 82 guéris, 241 morts et 1470 en traitement; et pour le 1er septembre, 352 cas nouveaux, 55 guéris, 200 morts, et 1567 en traitement.

Le fléau continue à enlever d'illustres personnages; le comte Joseph Bracci, chevalier de Malte, commandeur de l'ordre de Saint-Louis, en France, capitaine général commandant les troupes pontificales en retraite, est mort le 30 août. Il étoit né à Fano en 1756, avoit servi en France avant la révolution, et s'étoit toujours montré religieux et fidèle à son souverain. Il a reçu, avant de mourir, tous les secours de la religion.

Dans la séance de l'Académie de la religion catholique du 20 juillet, le père Louis Pungileoni, des Mineurs conventuels, consulteur des congrégations des évêques et réguliers et des rits, lut une dissertation sous le titre d'*Essai d'un errata au Dictionnaire critique des reliques et des images miraculeuses*, par Collin de Plancy, Paris 1821. Le docte religieux fit bonne justice des impiétés et des sottes railleries du téméraire et ignorant auteur sur les reliques et les miracles (1).

La princesse Amélie-Charlotte Chigi, dont nous avons annoncé la mort, étoit née en 1771, et étoit fille du prince Charles Barberini. Elle épousa en 1793 le prince Augustin Chigi. Elle fut un modèle de vertu dans sa famille et dans le monde, et veilla soigneusement à l'éducation de ses enfans; attachée à l'œuvre de la société maternelle, elle y montra autant de zèle et de charité que d'adresse et d'intelligence. On lui dut en outre la Compagnie de Charité établie sur sa paroisse. Attaquée du fléau, elle demanda les secours de la religion, et mourut le 23 août, ayant été malade à peine 36 heures.

PARIS. — Le *Moniteur* du 15 contient l'ordonnance qui nomme M. l'abbé Lacroix à l'évêché de Bayonne. Nous avons annoncé cette nomination il y a plus de quinze jours. On ne sait pourquoi on a tant tardé à publier l'ordonnance qui est du 10 août.

Encore un mariage protestant! La princesse Marie va épouser un

(1) Collin de Plancy étoit un libraire de Paris, qui n'a pas été plus heureux dans son commerce que dans ses productions littéraires. Il a fait banqueroute en 1831. Voyez ce que nous avons dit de lui, tome XLIV, p. 401, et tome LXVII, p. 43. Cet écrivain misérable, sans goût, sans critique, n'a pu même se faire une réputation par son audacieuse impiété.

prince de Wurtemberg, Frédéric-Guillaume, cousin du roi de Wurtemberg, et fils d'une princesse de Saxe-Cobourg. C'est pour la troi sième fois qu'une famille catholique donne ses enfans à des protestans. C'est donc un parti pris. On ne pouvoit mieux proclamer l'indifférence de tous les cultes. La religion gémira d'une telle affectation, et la politique seule auroit dû en détourner.

M. l'abbé Castelli, préfet apostolique à la Martinique, est venu en France pour chercher à se procurer de nouveaux missionnaires, afin de travailler à l'instruction des nègres dans les habitations même où ils résident. Le conseil colonial a émis un vœu à cet égard sur la proposition qui lui en a été faite par M. le vice-amiral de Mackau, gouverneur de la colonie. En terminant la session du conseil le 17 juin dernier, M. de Mackau s'est exprimé ainsi sur ce sujet :

« Je remercie le conseil de l'accueil favorable qu'il a fait à ma proposition tendant à obtenir une allocation plus élevée pour augmenter le personnel du clergé. Les prêtres catholiques que nous allons demander à la France auront ici la plus belle mission à remplir : ils seront chargés spécialement, sur les habitations dont les propriétaires en feront la demande, de l'instruction religieuse des enfans. Ce que la générosité et les nobles sentimens de plusieurs colons ont réalisé sur leurs terres, le devoir du gouvernement et de l'offrir à tous, à l'habitant peu riche comme à celui qui peut pourvoir aux frais de ce moyen puissant d'amélioration morale des ateliers. Tel est le but que je me suis proposé ; je m'applaudis qu'il ait rencontré l'unanimité de vos suffrages. »

M. l'abbé Castelli, avant de quitter la colonie pour venir en France, a publié, le 3 juillet, une lettre pastorale pour annoncer l'objet de son voyage. Il rend justice aux vues éclairées du conseil colonial, et remarque que la population de l'île augmentant tous les jours demande une augmentation d'ouvriers évangéliques. Il faut trouver les moyens de répandre d'une manière plus complète dans tous les quartiers de la colonie le bienfait d'une instruction morale et religieuse.

En 1790, des Carmélites de la Flandre française se rendirent au Maryland avec quelques Jésuites de Liége. M. Charles Neale, frère de M. Léonard Neale, depuis archevêque de Baltimore, fut leur premier supérieur ; des Américaines se joignirent à elles. L'une d'elles donna à la communauté une ferme qu'on habita pendant 40 ans ; mais la maison fit des pertes et tomba dans la détresse. M. Whitfield, archevêque de Baltimore, touché de leur situation, les appela à Baltimore en 1831. Mais leur maison, trop étroite, ne leur permettoit pas de recevoir d'élèves. En 1836, on leur offrit 1,300 piastres pour bâtir un corps de logis et une église. Les travaux commencèrent au mois de juin de l'année dernière. Les dépenses se sont élevées à 8,000 piastres, plus de 40,000 fr. Les religieuses firent un appel à la charité ; des souscriptions s'ouvrirent en leur faveur ; des dames travaillèrent pour leur procurer des secours par des ouvrages de broderies. Malgré ces efforts et ce zèle, il reste encore à payer plus de 14,000 fr. que les Carmélites ne pourront acquitter si on ne vient à leur aide, d'autant plus que la plupart des familles ont retiré leurs enfans, à cause de la crise du commerce.

Elles espèrent que leurs frères de France prendront intérêt à elles. M. l'abbé Hérard, leur dernier aumônier, est en ce moment à Paris. M. l'archevêque de Baltimore lui a recommandé de tâcher de faire quelque chose pour les Sœurs. M. l'abbé

Hérard est un ancien missionnaire du Saint-Esprit, qui a exercé successivement le ministère à la Guiane, aux Antilles et aux Etats-Unis. Embarqué le 3 mai 1793 par les républicains de Cayenne pour les Etats-Unis, il fut pris par un corsaire anglais et conduit à Saint-Christophe, puis à Sainte-Croix, île danoise, où il se rendit long-temps utile aux catholiques du pays. Dans ces derniers temps, il s'étoit voué à rendre service aux Carmélites de Baltimore.

Nous osons recommander les besoins de cette pieuse communauté. On y priera pour les bienfaiteurs. Les dons peuvent être remis à M. l'abbé Fourdinier, supérieur du séminaire du Saint-Esprit, rue des Postes, 26, ou à M. l'abbé Olivier, curé de Saint-Roch, ou à M. l'abbé Roy, curé de Saint-Paul.

M. le cardinal-archevêque d'Auch a adressé le 28 août à son clergé, une lettre pour leur annoncer deux retraites ecclésiastiques, qui auront lieu successivement dans le diocèse.

« Cette invitation s'adresse particulièrement, et avec plus d'instance, à ceux d'entre vous qui ne purent prendre part à celle de l'avant-dernière année. Je sais combien il vous en coûta, et vos regrets devinrent plus vifs encore, après ce qui vous en fut raconté. Mais quelque désir que nous eussions eu de vous voir tous réunis autour de la chaire sacrée, il falloit nécessairement qu'une partie d'entre vous en fût privée pour avoir soin des paroisses. C'est celle portion, qui étoit appelée l'année passée, qui l'est aujourd'hui de nouveau. L'autre n'y perdra rien ; car au moyen des deux retraites, l'œuvre de Dieu s'accomplira toute entière.

» Que les voies de Dieu sont admirables, qu'elles sont parfaites, qu'elles sont sûres et que les hommes de Dieu qui y marchent, voient leurs efforts facilement couronnés par celui qui les inspire ! Je ne vous rappellerai pas les désastres de l'année passée, dans notre métropole. Quel deuil ! que de larmes ! que de mains élevées au ciel ! Plaise à Dieu d'apaiser son bras, peut-être encore levé sur nous ! espérons-le de sa bonté paternelle. Cet événement cependant nous avoit privés de la retraite déjà annoncée ; nous étions privés d'un trop grand bien. Nous en serons dédommagés cette année, puisque nous aurons deux retraites ecclésiastiques. Ainsi, grâces en soient rendues à Dieu, tout s'arrange au gré d'une piété sincère.

» La première vous sera donnée par M. Leblanc. Vous nommer cet ecclésiastique, c'est vous dire son mérite. Combien il est avancé dans la connoissance de l'homme, dans la conduite des ames. dans la science du salut, et en particulier dans la direction de ces saints exercices ! Du reste, il ne nous est pas étranger ; nous avons eu le bonheur de le posséder, et nous savons tout le bien que Dieu se plaît à produire par son ministère.

» La seconde sera dirigée par M. Goudelin, c'est-à-dire par ce même ecclésiastique qui présida celle donnée il y a deux ans. Vous avez su, vous surtout qui y assistâtes, quels furent les effets des saintes exhortations dont elle fut l'objet, comme elles pénétrèrent dans les cœurs, et les vertus qu'elles produisirent. au point que vous nous conjurâtes de vous le procurer une seconde fois. Nous accédâmes à vos désirs, nos efforts ne furent pas vains auprès du vénérable ecclésiastique, et après avoir dû combattre une trop grande modestie, nous obtînmes de lui qu'il viendroit cette année suppléer à ce que le malheur des temps nous avoit ravi. »

Son Eminence termine sa lettre par des considérations sur les avantages d'une retraite, et par des avis sur les moyens d'en tirer le plus de fruit possible. La première retraite dirigée par M. l'abbé Leblanc aura lieu du 21 au 28 septembre ; la deuxième par M. l'abbé Goudelin commencera le 19 octobre et durera jusqu'au 26.

Une retraite sacerdotale, à laquelle ont pris part environ 130 ecclésiastiques, a eu lieu au grand-séminaire de Saint-Diez, le 17 août dernier. M. l'évêque avoit chargé de tous les discours M. Coly, ci-devant supérieur du petit-séminaire de Chatelet, et maintenant chanoine de la cathédrale de Saint-Diez. Ce choix avoit été d'avance vivement applaudi de tout le clergé, qui n'a depuis long-temps qu'une voix pour rendre justice à la supériorité de talens aussi bien qu'à l'éminente vertu du prédicateur. Non-seulement il n'a pas trompé ces belles espérances, mais, on peut le dire et on le dit partout, il les a surpassées. Ses discours, prononcés sans affectation, mais avec la chaleur et l'accent d'une vive conviction, ont développé devant l'auditoire une variété et une richesse étonnantes de pensées aussi ingénieuses qu'édifiantes. Tout le monde connoît déjà la piété et le zèle qui attirent à M. Coly l'estime et le respect de tous ceux qui ont eu l'avantage de le voir de près; mais ce qui a frappé ici, ce qui a véritablement ravi d'admiration, c'est une grandeur de vues, une noblesse d'expression constamment soutenue, enfin une facilité surprenante d'élocution que jusque-là il n'avoit pas encore eu occasion de mettre au grand jour. Les fruits de cette retraite seront grands, abondans, s'ils répondent à la haute idée qu'a inspirée de lui le prédicateur, aux louanges qui lui sont données, répétées partout, et que personne ne désavouera que lui-même.

M. l'évêque de Saint-Diez, qui, dès l'ouverture de la retraite, avoit établi sa demeure au séminaire, a présidé à tous les exercices, sans en excepter un seul, adressant chaque jour, soit en commun, soit en particulier, les avis paternels à son clergé, dont il s'est montré, ici, comme partout ailleurs, le vrai modèle par les exemples de la haute piété.

M. l'évêque de Versailles a présidé, comme il le fait tous les ans, la distribution des prix aux élèves des écoles des Frères de la paroisse Saint-Louis. Le prélat leur a adressé le discours le plus touchant, et a donné de justes éloges aux notables des trois paroisses de la ville, qui, du moment où le conseil municipal a refusé toute allocation aux Frères, se sont cotisés spontanément, et ont fait la somme nécessaire pour entretenir les écoles.

M. le curé de Notre-Dame, dans la même ville, a fait la distribution des prix à l'école des Frères de sa paroisse.

Dans les deux écoles les enfans se sont montrés en progrès; on a pu en juger par les exercices publics qu'ils ont soutenus sur la grammaire, l'arithmétique, la géométrie, la géographie, la cosmographie et l'histoire sainte.

A l'école Saint-Louis, les premiers prix de dessein et de géographie remportés par les jeunes Filion et Bouvet, ont été des montres d'argent. Le jeune Langevin avoit été couronné plusieurs fois, mais il n'avoit pas reçu de montre d'argent; il n'y en avoit plus. M. le marquis de Sémonville, qui assistoit à la séance a demandé à M. l'évêque la permission de donner à cet enfant la montre par lui méritée. Le prélat s'étant empressé d'accéder à cette offre généreuse, M. de Sémonville a invité le Frère directeur à se rendre le lendemain matin chez lui avec le jeune Langevin, et lui a remis 60 fr. pour acheter une montre, en l'assurant en même temps, qu'ayant appris que son école étoit repoussée par le conseil municipal, il l'a recommanderoit au ministre de l'instruction publique. Le même pair a témoigné sa satisfaction

des pièces d'écriture, des plans et dessins qui ornoient la salle.

M. l'abbé Combalot a terminé, le 3 septembre, la retraite pastorale de Nancy; 300 prêtres s'y trouvoient réunis. M. Combalot les a souvent électrisés par l'énergie et le feu de ses paroles. Cet orateur a des pensées neuves et des mouvemens heureux par lesquels il s'empare de son auditoire. Avant de se séparer, les prêtres de la retraite ont signé spontanément une lettre à leur évêque pour lui témoigner leur attachement, leur respect et leur douleur de son absence. C'est pour la troisième fois que le clergé du diocèse réclame le premier pasteur, trop long-temps séparé de son troupeau. Cette nouvelle réclamation est conçue dans les termes les plus expressifs, et honore à la fois le clergé et son vénérable chef. Elle est déjà revêtue de 300 signatures, et on dit que les prêtres qui n'étoient pas à la retraite veulent aussi y joindre les leurs.

Des journaux du nord et de l'est de la France signalent dans ces pays un imprimé qui circule dans les campagnes, et qui sort manifestement des presses protestantes. L'écrit a pour titre : *Religion de l'argent*. On suppose un dialogue entre un protestant écossais qui se trouve en France et un curé des bords de la Loire. Le protestant interroge le prêtre sur le tarif des cérémonies, et celui-ci, à qui on fait comme de raison jouer un rôle assez niais, détaille toutes les dépenses à faire pour la réception des sacremens. Il en résulte, selon les calculs de l'Ecossais, que pour être sauvé, chez les catholiques, il faut payer 4,094 fr. 75 c.; ni plus ni moins. Or à qui peut-on persuader de telles balivernes? Qui a jamais entendu parler de 4,000 fr. qu'on exigeoit pour recevoir les sacremens? Plus de la moitié des catholiques ne pourroient, à ce compte, faire leur salut.

L'histoire de l'Ecossais est un roman mal tissu qui ne repose que sur des suppositions gratuites, sur des conjectures calomnieuses, sur des préventions hostiles. Nous pourrions récriminer contre les protestans; nous renonçons à ces faciles avantages, et nous nous bornons à signaler les petits et tristes moyens dont on se sert pour tromper l'opinion des bonnes gens des campagnes sur nos pratiques et sur les usages de nos églises.

M. le préfet du nord a fait démentir dans le journal de la préfecture ce qu'on avoit raconté des scènes de la Bassée. Ce qu'on a écrit dans l'*Emancipateur*, dit le *Nord*, est erroné et inexact, pour ne pas dire autre chose; ni le maire, ni l'adjoint, ni les conseillers municipaux n'ont tenu la conduite qu'on leur a reprochée. Ce démenti officieux ne persuadera guère les gens du pays. Les lettres seules du conseiller municipal publiées par l'*Echo du Nord* prouvent la vérité du fonds. Il paroît que l'autorité, timide et incertaine, n'osant approuver et n'ayant pas la force de punir, n'a trouvé d'autre moyen de se tirer d'affaire que de nier hardiment les faits. Cette conduite molle est, on ne peut se le dissimuler, un triomphe pour les coupables et un encouragement pour ceux qui seroient tentés de les imiter.

L'église du Mesnil-Adelée, canton de Juvigny, diocèse de Coutances, a été totalement consumée dans la nuit du 1er au 2 septembre. Cet incendie est attribué à la négligence de ceux qui ont laissé des cierges allumés dans l'église.

Le culte de sainte Philomène se propage aussi en Belgique. Le 3 août, on commença une neuvaine

en son honneur, à Louvain, dans l'ancienne chapelle des Minimes, dont le couvent est aujourd'hui occupé par de pieuses demoiselles qui tiennent l'école dominicale pour les filles. Le premier jour, le service a été fait par M. Van der Linden, grand vicaire et doyen du district. On a commencé par bénir une statue de la sainte. Le sermon a été prononcé par M. Verkest, président du collége des théologiens, et le dernier jour par M. David, président du collége du Pape. Les exercices ont été suivis avec empressement, et plus d'une fois la chapelle s'est trouvée trop petite.

Il circule en Suisse parmi les catholiques une pétition à la diète, en faveur de ceux de Glaris. Cette pétition se termine comme il suit : «Les soussignés prennent la liberté de vous supplier avec les plus vives instances, de vouloir bien, par votre médiation, faire en sorte que les Glaronnais catholiques obtiennent ce qu'ils demandent, conformément à la justice et pour obéir à Dieu et à leur conscience, et que les points suivans leur soient formellement garantis : 1° de ne jamais être inquiétés dans les droits religieux et ecclésiastiques dont ils ont joui jusqu'ici, et qu'on ne se mêle jamais, et en manière quelconque, de ce qui concerne l'exercice de ces droits; 2° qu'il ne soit exigé des catholiques et de leurs prêtres aucun serment qui ne seroit pas autorisé par l'évêque et par le Pape; 3° que la faculté reste aux catholiques de Glaris de prendre, chaque fois qu'il s'agira d'une loi sur le choix, la composition, les fonctions et la marche des affaires de leur conseil ecclésiastique, telles déterminations qu'ils jugeront nécessaires pour le maintien et la sûreté de leurs droits religieux et ecclésiastiques.

Une lettre de M. Bruté, évêque de Vincennes, en date du 21 juillet dernier, donne à l'éditeur du *Journal historique* de Liége quelques détails sur son diocèse. Au lieu de deux prêtres qu'il avoit trouvés en arrivant dans le pays, en novembre 1834, on en compte aujourd'hui 21. De petites paroisses commençoient, mais les catholiques étoient fort dispersés, et ces paroisses étoient vastes comme des diocèses de France ou de Belgique. Le prélat venoit de faire de 6 à 700 milles à cheval. Il étoit allé successivement de Vincennes à Southbend, près la frontière du Michigan, où se trouve M. de Seilles, de Gand ; au fort Waine, où est M. Muller, de Nancy ; à Logansport, où est M. François, de Metz ; à Terre-Haute, où réside M. Buteux, de Paris, etc. L'évêque donnoit dans chaque lieu la confirmation au peu de personnes qui se trouvoient préparées. L'incertitude du voyage n'avoit pas permis de prévenir à temps les missionnaires Il y a eu cependant environ 60 confirmés et autant de communians.

La même lettre apprend que le dernier concile de Baltimore a demandé au Saint-Siége l'érection de trois nouveaux évêchés, à Natchez, pour l'état du Mississipi ; à Nashville, pour l'état du Tennessee ; et à Dubuque, pour le territoire du Nord-ouest. Quelle vaste moisson ! Imaginez qu'il est arrivé en six ans dans le seul port de New-York 266,495 émigrans ! Combien il est important d'organiser des secours religieux dans ces pays qui seront bientôt couverts d'une immense population ! C'est une deuxième Europe à pourvoir.

POLITIQUE.

Emprunts à l'intérieur ; emprunts à l'extérieur ; impôts extraordinaires de guerre ; ventes de domaines confisqués ; dépouilles des églises et application aux

besoins de l'état de tout ce qu'elles possédoient de précieux en or, en argent, en tableaux et statues; voilà ce qui n'a pas préservé le gouvernement espagnol de voir sa dette publique augmenter de dix-sept cent millions de réaux dans l'espace d'une année. Voilà aussi ce qui ne l'empêche pas de demander que toutes les ressources et tous les moyens de la nation soient mis à sa disposition pour en user comme bon lui semblera. Voilà enfin ce qui ne lui suffit pas encore, puisqu'il propose d'étendre cette immense faculté de spoliation jusqu'aux îles de Cuba et de Porto-Rico.

Encore ne promet-on pas qu'avec tout cela les affaires de la reine puissent prendre une meilleure face. Au contraire, on s'accorde généralement à dire que c'est le gouvernement révolutionnaire qui déborde le sien de plus en plus, et le règne de la terreur qui commence. Et quand on ne le diroit pas, la position de Marie-Christine, le dépérissement rapide de son autorité le feroit assez voir. La dernière crise où nous en sommes restés, il n'y a que deux jours, par rapport à elle, la présentoit dans l'état le plus déplorable, disputant misérablement la cinquième part de la régence de sa fille, mais trouvant encore néanmoins dans ses droits de reine, de quoi défendre ce foible reste de ses droits de mère. Aujourd'hui ce n'est déjà plus la même situation, c'est-à-dire que cette situation menace de devenir tout ce qu'on peut imaginer de plus humiliant et de plus rigoureux. Il n'est question de rien moins que de prononcer d'une manière absolue la déchéance de Marie-Christine. Après quoi il ne restera plus qu'un dernier acte pour que tout soit consommé à son égard.

Peut-être n'est-il plus permis de reprocher à cette malheureuse princesse l'aveuglement et l'opiniâtreté qui lui font repousser les idées d'accommodement avec son illustre beau-frère. Il est probable qu'elle se trouve aujourd'hui trop prisonnière et trop peu maîtresse de ses volontés pour oser rien tenter de pareil, sans qu'il y allât de la sûreté de sa personne et peut-être de sa vie. Mais si c'est une ressource qui dépende d'elle, et qu'elle la néglige, ce qu'on a dit des délires avant-coureurs de la chute des rois ne suffira plus pour caractériser le sien.

D'après ce que l'on raconte très au long dans les journaux, la qualité qui distingue éminemment la jeune reine d'Angleterre, c'est sa passion et son bon goût pour la musique. On ne s'entretient que des complimens qu'elle reçoit de tous côtés à ce sujet, et de ceux qu'elle rend en échange aux chanteurs, aux *virtuoses* et à tous les maîtres de l'art, à qui leurs talens, leur profession ou leurs sympathies musicales procurent des relations avec elle. Si bien que jusqu'à présent on ne la connoît guère encore que par ses jugemens sur les morceaux de musique qui lui plaisent le plus ou qu'elle *exécute* le mieux.

La royauté aura bien du bonheur, à ce qu'il nous semble, si c'est par là qu'elle se relève dans l'esprit et la considération des peuples, de toutes les pertes qu'elle a faites de nos jours. C'est déjà bien assez de la voir tombée en quenouille tout près de nous dans trois royaumes à la fois, sans qu'elle donne encore prise sur elle, comme en Espagne et en Portugal par des exemples de débilité, et, comme en Angleterre, par des exemples de *frivolité*. Cela ne peut convenir qu'au grand nombre d'ennemis qui travaillent à la détruire tout-à-fait, et qui ne comptent pas moins sur les coups qu'elle se porte à elle-même que sur les leurs.

PARIS, 15 SEPTEMBRE.

On lit dans le *Moniteur* la dépêche télégraphique suivante de Bayonne, *le 12 septembre*, donnant des nouvelles de Lisbonne le 30 août : « Une rencontre sanglante a eu lieu le 28, près de Rio-Mayor, entre les troupes du gouvernement, commandées par MM. Da Sa Bandeira et Bomfim, et celles des deux maréchaux.

Ces derniers ayant demandé ensuite à parlementer, on a conclu un armistice dont la cessation doit être dénoncée deux jours à l'avance; les maréchaux se retireront à Alcobaca, d'où ils enverront leurs propositions au gouvernement. Les généraux constitutionnels s'établiront à Leiria.»

— Le *Journal des Débats* dit que ce combat a été fort sérieux et très-meurtrier pour les troupes du maréchal Saldanha. Le baron de San Cosme, un de ses généraux y a été tué avec plusieurs jeunes officiers de la première noblesse du Portugal.

— Les correspondances de Lisbonne du 30, publiées par les journaux anglais, ou ne font pas mention de ce combat, ou lui attribuent un tout autre résultat. Le *Times* n'en parle que comme d'un bruit rapporté avec des détails contradictoires.

— Le général Sébastiani, ambassadeur français à Londres, quittera Paris sous peu de jours pour retourner à son poste.

— La levée du camp de Compiègne est fixée au 10 octobre. Le mauvais temps a jusqu'ici empêché tout l'effet des manœuvres.

— Le colonel du génie Cournault, directeur des fortifications au Havre, a été mis, sur sa demande, à la retraite. M. Dupont de l'Etang, lieutenant-colonel du génie, va le remplacer provisoirement.

— Le *Commerce* annonce que Louis-Philippe et sa famille sont attendus prochainement à Fontainebleau.

— Le *Journal des Débats* dit aujourd'hui que le mariage de la princesse Marie-d'Orléans avec le prince Frédéric-Guillaume-Alexandre, duc de Wurtembert paroît conclu. Il auroit lieu au commencement d'octobre. Le duc de Wurtemberg, fils d'une princesse de Saxe-Cobourg et cousin germain du roi de Wurtemberg, du roi des Belges et de la duchesse de Kent, est né le 20 décembre 1804. Il a été au service de l'empereur de Russie, et l'Almanach de Gotha lui donne le titre du général-major de cavalerie, en congé.

— Le *Correspondant de Nuremberg* du 10 septembre dit que la famille royale de Wurtemberg a donné son consentement au mariage du duc Alexandre avec la princesse Marie, sous la condition que les enfans issus de cette alliance seront élevés selon le rit protestant.

— On lit dans un journal du matin :

«Le capitan-pacha ayent appris par les nouvelles de mer que l'escadre étoit entrée dans le port de Tunis n'a eu nulle envie d'y paroître avec sa flotte, et a envoyé un simple petit bâtiment avec son secrétaire à bord pour recevoir le tribut annuel du bey.»

— Le *Mercure de Souabe* qui donne des nouvelles de Constantinople du 22 août; la Porte Ottomane a, dit-on, officiellement annoncé aux ambassadeurs étrangers que l'excursion du Capitan-Pacha n'avoit d'autre but que de visiter quelques îles de l'Archipel, et ensuite Tunis pour y introduire certaines réformes. On parloit à la date du 22 d'un voyage de l'empereur Nicolas à Constantinople.

— Les vacances des tribunaux d'Alger sont terminées du 1er septembre.

— M. Guillon d'Assas, ancien doyen des juges du tribunal de première instance de la Seine, et vice-président honoraire, est mort à l'âge de 87 ans. Pendant sa longue carrière, M. Guillon d'Assas se montra profondément religieux, et la religion qui avoit été son guide, l'a consolé dans ses derniers momens.

— Le deuxième tableau de rectification des listes électorales de la Seine, qui vient d'être publié le 15 septembre conformément à la loi, contient 369 rectifications diverses qui se divisent ainsi :

246 nouvelles inscriptions,
75 réintégrations,
48 rectifications.

— M. Girod (de l'Ain), pair de France, est arrivé à Paris, venant de Carslruhe.

— Au mois de novembre dernier une visite domiciliaire fut faite chez le sieur Morlat, comme se livrant à la fabrication de brevets d'instituteurs primaires, qu'il vendoit, disoit-on, moyennant 10 fr. on ne trouva rien qui pût motiver cette

accusation, mais on découvrit une correspondance établissant que le sieur Morlat avoit fait passer l'examen de bachelier du sieur Marietti, professeur dans un collége de province, par un sieur Barré, qui s'étoit rendu à cet effet à Clermont et avoit signé le certificat d'aptitude délivré par les examinateurs. Tous trois ont comparu le 13 devant les assises de la Seine, Barré sous l'accusation de faux en écriture publique, à cause de la signature Mariette qu'il avoit apposée au bas du certificat ci-dessus, et Marlat et Mariette comme accusés de complicité dudit faux. Ils ont été tous les trois acquittés.

— On saisit le 5 août une presse clandestine chez le sieur Poirson, ouvrier imprimeur. Cette presse étoit accompagnée de tous les accessoires; la forme remplie de caractères étoit disposée pour tirer des pages d'un ouvrage licencieux. Perquisition faite chez la femme Bonnefonds, fille de Poirson, on trouva un grand nombre de feuilles de cet ouvrage que la femme Poirson étoit occupée à brocher. On y découvrit en outre une quantité de livres et de brochures également obscènes. L'instruction n'ayant pu établir que Poirson eût publié, distribué, vendu les livres dont il s'est trouvé nanti, il a été renvoyé seulement, sous la prévention d'avoir eu en sa possession une presse clandestine, devant la police correctionnelle qui l'a condamné à six mois de prison et 10,000 fr. d'amende.

— M. le colonel Amoros, dont nous avons annoncé l'arrestation, est sorti de prison. Il paroît qu'il avoit été arrêté pour une infraction aux règles de la discipline.

— On dit que M. Jacquinot-Godard, doyen des présidens de chambre, sera nommé conseiller à la cour de cassation, en remplacement de M. Viger, nommé président à la cour royale de Montpellier.

— M. Rutxhiel, sculpteur, est mort hier au palais de l'institut, à l'âge de 62 ans.

NOUVELLES DES PROVINCES.

Le conseil général du Puy-de-Dôme a émis le vœu que le gouvernement envoyât un ingénieur pour faire les études d'un canal latéral à l'Allier.

— Le *Journal du Hâvre* annonce que dans la nuit du 5 au 6 le brick français l'*Ida*, se trouvant à dix-huit milles environ de Start-Point, a été horriblement heurté à babord, par un bâtiment sous le vent. pendant que l'équipage se réfugioit sur les chaloupes, l'*Ida* a coulé entraînant avec lui une des deux frêles embarcations, sur laquelle se trouvoient quatre hommes d'équipage. Les autres ont été recueillies par la *Caroline* qui les a débarqués à Falmouth.

— Le *Courrier du Bas-Rhin* annonce que des ouvriers mécaniciens et des chefs d'ateliers de la filature du Bas-Rhin établie à Huttenheim, accompagnés de leurs femmes et de leurs enfans, en tout 19, se mirent dans un bateau sur la rivière appelée Muhlbach. Comme aucun d'eux ne savoit manier la rame, l'embarcation emportée par le courant, alla se briser sur une digue, et neuf personnes, sept enfans et deux femmes périrent.

— Samedi dernier, dit le *National*, un capitaine de gendarmerie, arrivé de Chartres, et escorté d'une brigade, s'est présenté chez M. Auguste Blanqui, amnistié de l'affaire des poudres, résidant à Auneau, qui lui a été assigné comme lieu de surveillance, et a fait perquisition dans son domicile, en vertu d'un mandat du préfet d'Eure-et-Loir. Cette perquisition avoit pour but de saisir des papiers et des munitions, et de trouver les preuves d'un complot ourdi contre le gouvernement. La gendarmerie s'est retirée après avoir fouillé le domicile, et sans avoir fait la moindre trouvaille.

— La commune de Josnes (Loir-et-Cher) en procès avec le sieur Grigeon pour cinq mètres environ de terrain, depuis long-temps en la possession de la famille Tauvin, avoit gagné sa cause à Blois, mais la cour royale d'Orléans a maintenu le sieur Grigeon, acquéreur de la famille Tauvin, dans la propriété

du terrain contesté, pouvant valoir à peu près 50 fr., et condamné la commune en tous les dépens, évalués à 1,500 fr. Il est triste de voir avec quelle facilité on autorise les communes à s'engager dans des procès douteux.

— Le *Courrier de la Moselle* dit que M. Billaudel, qui avoit donné sa démission lors du passage à Metz de la princesse Hélène, a été réélu commandant de l'escadron d'artillerie de la garde nationale de cette ville.

Des comités électoraux se forment sur beaucoup de points. Lyon et Châlons viennent d'organiser les leurs.

— Le *Journal du Bourbonnais* annonce qu'il est parvenu à établir un comité électoral à Moulins.

— M. Bourdeau, ex-garde des sceaux du roi Charles X. a été nommé président du conseil général de la Haute-Vienne.

— Les élections de la garde nationale de Moulins ont commencé le 10 septembre. Une seule compagnie, celle des sapeurs pompiers a pu ce jour-là procéder à sa réorganisation; quant aux autres elles se sont vues forcées de suspendre leurs nominations, par l'absence presque totale des convoqués.

— Par suite d'une épizootie qui dévaste beaucoup de communes de la Haute-Vienne, de la Creuse et de la Corrèze, la vente de la viande de bœuf et de veau se trouve interdite dans plusieurs localités.

— Le 10, l'état civil de Marseille a enregistré 17 décès cholérique. Le 11, le nombre de ces décès a été de 16. Ainsi la maladie continue à décroître dans cette ville.

— Les journaux de Toulon annoncent que la garde nationale n'a point été convoquée à l'occasion de l'arrivée du duc de Nemours dans cette ville.

— L'expédition scientifique commandée par le capitaine de vaisseau Dumont-d'Urville, a perdu de vue, écrit-on de Toulon le 10, les côtes de France. Les corvettes l'*Astrolabe* et la *Zélée*, avant leur départ, ont été renforcées vers la proue par un fort massif de bois sur lequel on a chevillé un éperon taillé en forme de scie, pour rendre cette partie plus apte à résister au choc des glaces.

— M. Decazes, en revenant à Paris, a jugé à propos, dit-on, de repasser incognito par Bordeaux.

— M. Persil et son fils étoient à Condom le 3 de ce mois.

— L'adjudication du chemin de fer de Bordeaux à la Teste aura lieu le 26 octobre prochain.

— Le 4 de ce mois, cinq ouvriers qui travailloient à la construction d'un aqueduc, à Semur, ont été engloutis sous un éboulement. Malgré les secours les plus prompts deux de ces malheureux avoient perdu la vie quand on a pu arriver jusqu'à eux.

EXTÉRIEUR.

NOUVELLES D'ESPAGNE.

On lit dans le *Moniteur* une dépêche télégraphique de Bayonne, le 13, ainsi conçue: « 6,000 carlistes sont dans les environs de Quintanar de la Orden et paroissent avoir l'intention de se rapprocher de Madrid. Don Carlos a quitté Frias le 5, paroissant se diriger sur Cuenca par Canete.

« Espartero renforcé de quatre bataillons de l'armée d'Oraa et des débris de la division Buerens, a écrit du 6 qu'il alloit quitter Beteta pour couvrir Cuenca ou Madrid, dans le cas où le prétendant menaceroit la capitale. On attend la nouvelle d'un engagement. Madrid jouit de la plus grande tranquillité. »
tails.

— La grande tranquillité dont jouit Madrid, d'après le *Moniteur*, n'est pas annoncée par les correspondances de cette ville du 6. Au contraire, il y régneroit la plus grande inquiétude; beaucoup d'audace chez les révolutionnaires exaltés, et du découragement en général. Le 4, les cortès ont tenu une séance secrète. A ce qu'il paroît. Caballero y a fait une motion ayant pour but la déchéance de la régente, comme incapable de mener

les affaires de la révolution, et demandé qu'on nommât une régence de cinq membres, qui seroit investie de pleins pouvoirs. Caballero auroit terminé sa motion en proposant d'appeler à la tête des armées. Mendez Vigo, Francisco Valdez, Manuel Lorenzo, Jaureguy Serrano et le colonel Seguia. Le ministre San Miguel, après avoir dit que le cabinet alloit rédiger un manifeste à la nation, dans lequel seroit exposé le mauvais état des affaires, auroit ajouté qu'il croyoit que ce n'étoit pas le moment d'adopter la motion de déchéance, et que dans tous les cas il auroit fallu la présenter comme mesure provisoire et subordonnée à la durée de la guerre civile.

— Mais ce qui ne repose pas sur des on dit comme la précédente nouvelle, ce qui a dû fort tourmenter le peuple espagnol déjà si malheureux par le fait des révolutionnaires qui veulent l'exploiter jusqu'à la fin, c'est la communication faite aux cortès, le 5, par le ministre des finances Pio Pita, d'un mémoire qui établit que le déficit de la révolution s'élève à quatre cent vingt-huit millions de francs, le ministre ayant déclaré que le gouvernement ne pouvoit compter pour couvrir ce déficit, et hâter le terme de la guerre civile sur les ressources intérieures, a demandé aux cortès, au nom du cabinet révolutionnaire, 1° d'user de la manière la plus large des ressources et des moyens de toutes les classes de la nation; 2° d'étendre à Porto-Rico et à Cuba la contribution extraordinaire de guerre, et la suppression du clergé séculier; 3° de faire des conventions avantageuses avec les créanciers de l'état sous le contrôle d'une commission spéciale des cortès; 4° de centraliser les fonds de l'état en établissant à Madrid et dans chaque province une trésorerie et deux comptabilités; 5° de contracter à l'intérieur et à l'extérieur des emprunts, en donnant pour garanties les biens et revenus nationaux.

— En réponse à une interpellation de plusieurs députés, M. Pio Pita a déclaré aux cortès n'avoir pas connoissance d'un traité de commerce entre l'Espagne et l'Angleterre, dont il a été souvent question.

— La correspondance ordinaire de Madrid dit que le ministre de la guerre San Miguel a démenti l'assertion de M. Mendizabal qui représentoit l'effectif des révolutionnaires comme atteignant 240,000 hommes; le chiffre réel, d'après San Miguel, ne dépasse pas 100,000 hommes. Les cortès, dit cette correspondance, ont décrété une nouvelle levée de 50,000 hommes.

— Une lettre de Madrid du 6 parle d'un combat qui auroit été livré en Aragon, par Espartero, à l'armée du roi Charles V, et dont on attendoit les détails.

— O'Donnell, qui n'a pas jugé prudent de s'avancer jusqu'à Tolosa, a établi son quartier-général à Andoin.

— On dit que le général Seoane est fort malade. D'après un de nos journaux ministériels, il approcheroit de sa fin, et sa nomination à la présidence des cortès seroit une provocation inutile faite par cette assemblée à l'armée d'Espartero qui pourroit bien vouloir s'en venger.

— La *Paix* a annoncé dernièrement que la fièvre jaune s'étoit déclarée à Barcelonne. Cette nouvelle ne s'est pas trouvée confirmée. Une autre feuille parle de l'apparition du choléra dans quelques villages espagnols voisins de nos frontières. Cette maladie auroit été apportée par des bâtimens venant de Malte.

— Le journal ministériel du soir ne donne aujourd'hui aucune nouvelle officielle d'Espagne.

M. Legrand, directeur-général des ponts-et-chaussées de France, est en ce moment à Bruxelles.

Le parlement anglais vient d'être de nouveau prorogé au 2 octobre.

— On dit que lord Durham, ambassadeur anglais à Saint-Pétersbourg, doit être remplacé par le marquis de Clanricarde.

— Une feuille radicale de Londres, *the London Dispatch*, annonce que sa rédaction est confiée à M. Beaumont, condamné par la cour des pairs dans le procès d'avril.

— On lit dans le *Morning-Post*, que le comte Borulasky, célèbre nain Polonais, né à Pokcia, sous le règne de Stanislas, dernier roi de Pologne, qui émigra en France et delà en Angleterre, en 1792, lorsque la révolution éclata, vient de mourir, à l'âge de 99 ans, dans une maison qu'il habitoit près de Durham.

— Les journaux de Londres sont remplis de détails sur les ravages occasionnés, le 26 juillet, dans les Barbades par un épouvantable ouragan. Sur 28 bâtimens qui se trouvoient à l'ancre dans Carlisle-Bay, écrit-on de Saint-Pierre, 22 ont été jetés à la côte, et la plupart brisés en peu d'instans par des lames d'une hauteur et d'une force comme on en a peu vu de mémoire d'homme. parmi les bâtimens naufragés se trouvent deux bâtimens français, la goëlette la *Jeune-Camille*, de la Guadeloupe, et le navire le *Blayais*, de Bordeaux. Le *Morning-Post* dit que le nombre des personnes noyées, malgré les prompts secours des habitans est fort considérable. Il ajoute qu'au milieu de l'ouragan on a ressenti plusieurs secousses de tremblement de terre, et que pour mettre le comble à l'effroi général, le feu a pris dans les magasins de MM. Stubbs et Cie. Des maisons ont été entièrement démolies par la force du vent.

— Une émeute sérieuse à éclaté à Churchwil (Haut Canada). Une collision a eu lieu entre des orangistes (partisans du gouvernement) et des réformistes; cette rencontre a failli coûter la vie à M. Mackenzie, éditeur du *Vindicator*.

— Le roi et la reine de Hanovre, venant de Carlsbad sont arrivés le 8 dans leur capitale.

— Du 5 au 6 il y a eu à Berlin 81 personnes atteintes du choléra; 417 sont morts de cette maladie, le bulletin du 7 a constaté 70 nouveaux cas et 41 décès.

— Un journal allemand dit qu'il est de nouveau question de nommer un vice-roi de Pologne, et qu'à l'époque de son installation la famille impériale de Russie se rendra probablement à Varsovie.

— Les journaux de Valparaiso vont jusqu'au 7 juillet. Vidaure s'étant rendu à Quillota le 3 pour passer la revue des troupes, dont l'effectif étoit de 14,000 hommes, a été immédiatement arrêté et chargé de chaînes. Le 6, il a été fusillé. On prétend que l'intention de cette partie de l'armée chilienne étoit de renverser l'ordre de choses existant, et de s'emparer de Valparaiso; mais les troupes de la garnison de cette ville sont restées fidèles, et ont forcé les insurgés à prendre la fuite dans l'intérieur du pays, après en avoir fait prisonniers un grand nombre.

—Les nouvelles du Caucase venues par Constantinople portent que tout le littoral de la mer Noire est en la possession de la Russie, qui est parvenue à bloquer étroitement les côtes.

GÉOGRAPHIE DES GÉOGRAPHIES, OU Nouveau cours de géographie ancienne et moderne comparées, par M. de Queyras. In-12, chez Debecourt et Jeanthon.

Ce cours a cela de remarquable que la géographie ancienne et moderne y est placée perpétuellement en regard dans des tableaux distincts; de cette manière l'élève peut toujours comparer l'état ancien et nouveau des pays. Ce rapprochement doit prévenir la confusion dans l'esprit des jeunes gens.

De plus, l'auteur a donné plus de place qu'on ne fait d'ordinaire à la géographie physique. Il présente des tableaux pour distinguer les chaînes de montagnes, le cours des fleuves, les lacs, les caps, les détroits, etc.

La description de chaque état est nécessairement fort abrégée, l'auteur ayant voulu embrasser dans un seul volume la géographie de toute la terre; cependant il paroît n'avoir rien omis d'essentiel.

La description de l'Amérique offre les

grands changemens survenus depuis plusieurs années dans la situation politique de différens pays. Ainsi on trouvera la division récente des Etats-Unis, et la division plus récente encore des républiques de l'Amérique méridionale.

L'Océanie qui forme généralement aujourd'hui une cinquième partie du globe, se partage en quatre grandes régions que l'auteur fait connoître d'une manière sommaire : la Malaisie ou pays des Malais, la Micronésie ou région des petites îles, la Polynésie ou Océanie orientale, et la Mélanésie ou région des nègres.

Le volume est terminé par un petit traité de cosmographie. L'auteur montre dans tout l'ouvrage qu'il a bien étudié son sujet, et il met les jeunes gens sur la voie pour s'instruire plus à fond de tout ce qu'il n'a pu faire entrer dans son abrégé.

Le cinquième numéro de la *Revue de Dublin* a paru à Londres. Il contient plusieurs articles sur différens sujets. Le premier est un essai sur la gesticulation italienne, sur le même plan que l'ouvrage de Dejorio sur les gestes des anciens. Un article sur l'Irlande examine son état passé et son état présent, et présage sa destinée future. Un article fort remarquable montre les contradictions et le ridicule du système de l'Eglise anglicane sur l'antechrist. On discute ensuite la question canadienne agitée dernièrement en Angleterre. Le *Londres* de M. Albert Montémont forme le sujet d'un article, où l'on compare l'état social et politique de la France et de l'Angleterre. Dans un examen du *Mémoire de M. Libri sur la détermination de l'échelle du thermomètre de l'académie del Cimento*, et des *Annales de chimie et de physique* par MM. Gay-Lussac et Arrago, on donne une notice sur les anciennes Académies scientifiques d'Italie, et on montre que le Saint-Siége est bien loin d'avoir été hostile à l'étude des sciences physiques. Peut-être l'article le plus intéressant est-il celui sur l'économie politique chrétienne à l'occasion de l'ouvrage de M. de Villeneuve.

Le docteur Wiseman et M. O'Connel sont toujours attachés à la *Revue*; mais M. Quin qui étoit leur associé et l'éditeur s'est retiré, après avoir publié les deux premiers numéros. M. Tierney, chapelain du duc de Norfolk, donna le troisième. L'éditeur actuel est M. Smith qui l'étoit déjà du *Catholic Magazin* d'Edimbourg. Il habite aujourd'hui Londres, et il dirige là les deux recueils.

Les *Souvenirs de Saint-Acheul*, dont nous avons rendu compte dans le numéro du 12 du courant, se trouvent chez M. Poussielgue-Rusand, rue Haute-Feuille, 9, à Paris. Gros vol. in-12. Prix 2 fr. 50 c., et 3 fr. 50 c. par la poste.

Le Gérant, Le Besgue.

BOURSE DE PARIS DU 15 SEPTEMBRE.

CINQ p. 0/0, j. du 22 sept. 108 fr. 25 c.
QUATRE p. 0/0, j. de sept. 000 fr. 50 c.
TROIS p. 0/0, j. de juin. 79 fr. 55 c.
Quatre 1/2 p. 0/0, j. de sept. 000 fr. 00 c.
Act. de la Banque. 2427 fr. 50 c.
Bons du Trésor. 0 0/0.
Rente de la Ville de Paris. 000 fr. 00 c.
Oblig. de la Ville de Paris. 1160 fr. 00 c.
Quatre canaux. 1210 fr. 00c.
Caisse hypothécaire. 795 fr. 50 c.
Rente de Naples. 98 fr. 25 c.
Emprunt romain. 101 fr. 0/0
Emprunt Belge. 104 fr. 0/0
Emprunt d'Haïti. 370 fr. 0/0
Rente d'Espagne 5 p. 0/0. 00 fr. 0/0

PARIS. — IMPRIMERIE D'AD. LE CLERE ET Ce,
Quai des Augustins, 35.

L'AMI DE LA RELIGION paroît les Mardi, Jeudi et Samedi.

On peut s'abonner des 1er et 15 de chaque mois.

N° 2865.

MARDI 19 SEPTEMBRE 1837.

PRIX DE L'ABONNEMENT.

	fr. c.
1 an	36
6 mois	19
3 mois	10
1 mois	3 50

MÉMOIRES DE GRÉGOIRE,

PRÉCÉDÉS D'UNE NOTICE HISTORIQUE.

PAR M. H. CARNOT. 2 vol. in 8°.

Ces mémoires se composent de quatre écrits distincts; 1° une notice historique sur Grégoire, par M. Carnot; 2° des mémoires ecclésiastiques, politiques et littéraires de Grégoire, rédigés par lui-même en 1808; 3° une histoire de l'émigration ecclésiastique; 4° l'écrit intitulé : *Révolte du clergé dissident contre le concordat*. Ces trois derniers écrits sont de Grégoire. Nous en parlerons successivement. Aujourd'hui nous nous bornerons à rendre compte de la notice de M. Carnot.

Cette notice de plus de 300 pages, est toute sur le ton de l'admiration. L'auteur lié avec Grégoire, ami de la révolution comme lui, républicain comme lui, épouse jusqu'à ses idées sur les controverses religieuses, auxquelles Grégoire prit une si grande part. Il parle comme un partisan de l'Eglise constitutionnelle, et sans doute sans rien connoître des raisons décisives qui prouvent l'illégitimité de cette Eglise schismatique. Il est visible qu'il ne fait que reproduire les entretiens de Grégoire; il écrit d'après ses notes, et c'est presque Grégoire qui a rédigé cette notice. L'auteur exalte la tolérance et la charité de Grégoire. L'évêque, il est vrai, fait souvent dans ses ouvrages de très-belles protestations d'indulgence, de concorde, de pardon des injures. Il parle dans des termes pleins de tendresse, des juifs, des protestans, des incrédules. Il a pour eux tous des entrailles de père. Mais comparez ce langage avec celui qu'il tient sur les *dissidens*, comme il les appelle. Il ne peut dissimuler sa haine pour eux; il leur prête les propos les plus odieux ou les plus ridicules, les actes les plus répréhensibles; il accueille contre eux toutes les calomnies : ces calomnies, il les répète dans tous ses ouvrages. Tous ses ouvrages respirent sa haine pour le clergé insermenté. C'est-là le fonds de ses écrits, et si on en ôtoit les déclamations contre les papes, contre les évêques, contre tout ce qui n'a pas appartenu à l'Eglise constitutionnelle, on les réduiroit à rien.

C'est que Grégoire n'avoit qu'une idée fixe, l'Eglise constitutionnelle. Il y rapportoit tout. Il tenoit opiniâtrement à son titre d'évêque de Blois, quoique ce titre fût usurpé et doublement usurpé, puisque l'assemblée constituante ne le lui avoit pas donné. Il prenoit partout ce titre, et il a porté la petitesse et l'obstination jusqu'à annuler ses legs dans son testament, si ceux à qui il faisoit ces legs ne vouloient pas lui reconnoître ce titre. Ainsi il a mieux aimé risquer de se passer de prières, que de renoncer au titre dont il étoit si vain. C'est bien là un exemple de cette *tenacité* qui, comme le dit M. Carnot, faisoit *le trait le plus saillant de son caractère*. Par la même raison il tenoit fortement, lui républicain, à être appelé *monseigneur*, et sa *susceptibilité*, dit M. Carnot, étoit si *ombrageuse à cet égard*, qu'il refusa un dîner chez le cardinal Ca-

prara, parce que l'invitation étoit adressée au sénateur et non à l'évêque.

Un autre trait du caractère de Grégoire, c'étoit son républicanisme. Il avoit vu dans la révolution le triomphe de la démocratie, et il y avoit applaudi avec enthousiasme. Ses votes à l'assemblée constituante furent tous dans le sens démocratique. Il opina contre le veto absolu, et ne vouloit qu'un veto suspensif. Il vota, lui quatrième, contre la liste civile de 25 millions. Après la fuite de Varennes, il se prononça contre l'inviolabilité du roi, et demanda la convocation des colléges électoraux pour nommer une convention qui lui feroit son procès. *Il jurera tout et ne tiendra rien*, avoit dit le bon et charitable Grégoire en parlant de Louis XVI. Son panégyriste n'a pu s'empêcher de remarquer l'exaltation de Grégoire à l'occasion de deux discours prononcés par lui en 1792, pour des services en l'honneur de patriotes morts :

« Ces discours, dit-il, portent l'empreinte d'une exaltation révolutionnaire qui souvent fut blâmée comme peu assortie au ministère du prêtre. Mais doit-on s'étonner qu'avec ses convictions hardies, au milieu des obstacles que l'esprit rétardataire et les intérêts égoïstes ne cessoient d'opposer à la réalisation des idées nouvelles, un homme jeune, ardent, *impressionnable* comme Grégoire, ait employé fréquemment le style que les passions de l'époque avoient mis en usage? Nous y voyons seulement une preuve de plus de l'énergie et de la sincérité de ses croyances. C'est d'après leurs actes qu'il faut juger les hommes, et parmi ceux de Grégoire on n'en cite pas un où son entraînement lui ait fait démentir le caractère évangélique. »

Voilà véritablement une singulière apologie! Ainsi il faut excuser les discours les plus furieux; ainsi il nous faudra peut-être admirer ces paroles énergiques prononcées en chaire dans la cathédrale de Blois, par Grégoire, lors du service pour Simonneau: *Oh! avec quelle joie je porterois ma tête sur le billot si, à côté devoit tomber celle du dernier des tyrans!* cela n'est-il pas, en effet, bien chrétien et bien épiscopal? Et le discours pour le jugement de Louis XVI; et les grosses injures adressées à ce prince; et l'insistance de l'orateur pour le faire condamner, sont-ils bien dans le *caractère évangélique*? Et cette déclaration énergique dans un discours du 21 novembre 1792: *Si quelqu'un tentoit de nous imposer de nouveaux fers, nous les briserions sur sa tête... Périssent tous les français plutôt que d'en voir un seul esclave!* Ces menaces, ce vœu, ne sont-ils pas d'un fanatique plutôt que d'un évêque?

M. Carnot assure qu'on ne cite pas un *acte* de Grégoire *où son entraînement lui ait fait démentir le caractère évangélique*. Mais n'a-t-il pas travaillé avec ardeur à renverser le gouvernement de son pays? Ne conspiroit-il pas en 1789 et 1790 contre la monarchie? N'a-t-il pas fait décréter la république en 1792? N'a-t-il pas appelé la haine et le mépris sur tous les rois et principalement sur Louis XVI? Sont-ce là les *actes* d'un prêtre? appartenoit-il à un curé de Lorraine de changer le gouvernement de la France? Ses commettans l'avoient-ils envoyé pour cela? Parce que *la royauté fut toujours pour lui un objet d'horreur*; comme il le dit à la

tribune, lui étoit-il permis de chercher à tout bouleverser dans l'état, et à propager ses fureurs dans toute la nation? de tels *actes* démentent terriblement le *caractère évangélique* que probablement M. Carnot ne connoît pas très-bien.

Ce n'est point assez : le bouleversement que Grégoire a contribué à opérer dans l'état, il a travaillé aussi à le produire dans l'Eglise. Il a trouvé bon qu'on expulsât de leurs siéges tous les évêques du royaume, et il s'est mis sans façon à la place de l'un d'eux. Ainsi il a donné naissance à un schisme déplorable, et il s'est acharné pendant dix ans à le maintenir. Il s'est moqué et des brefs du pape et des réclamations si légitimes des évêques, et des plaintes des bons catholiques. Il a même cherché à étendre le schisme au loin. Il a, de son autorité, fait nommer un évêque constitutionnel en Savoie. Il a noué des correspondances avec les Eglises étrangères, pour y semer des germes de discorde, et y exciter à secouer le joug de la cour de Rome. Ainsi il a conspiré constamment, et contre la paix de l'Eglise, et contre la paix de l'état, ce qui certainement n'étoit pas dans le *caractère sacerdotal*.

Et que dirons-nous de son vote dans le procès de Louis XVI? M. Carnot décidé à tout admirer dans son héros, nous cite la lettre écrite de Savoie par Grégoire, et triomphe de ce que le mot *à mort* ne s'y trouvoit pas. Grégoire vouloit dans cette lettre que Louis XVI fût *condamné par la convention sans appel au peuple*. Mais *condamné* à quoi? *A vivre*, a-t-on dit après coup. Mais on ne condamne point à vivre, et cette interprétation bénigne, imaginée 8 ou 10 ans après, paroît fort tardive et fort peu concluante. Voyez au surplus dans ce Journal une discussion là-dessus, numéro du 25 septembre 1819, tome xxi.

Tel est l'homme que M. Carnot voudroit voir canoniser. Il s'étonne que l'Eglise ne l'honore pas *comme un saint*. En vérité il faut avoir de bien fausses idées de la sainteté, pour croire qu'elle puisse être décernée à un prêtre conspirateur et fanatique qui a poussé la violence et l'emportement jusqu'à des vœux homicides et barbares, à un prêtre qui a travaillé pendant dix ans à créer et à perpétuer un schisme fatal. Grégoire ne sera jamais canonisé que par les clubs ou par les églises schismatiques et révolutionnaires.

Ailleurs l'auteur de la notice veut faire Grégoire cardinal, et il raconte que Pie VI envoya au directoire deux chapeaux de cardinal, l'un pour Saurine, l'autre pour Grégoire. C'est une fable absurde. Comment Pie VI, qui avoit proscrit la constitution civile du clergé, et qui s'étoit élevé contre les évêques créés par elle, auroit-il élevé à une si haute dignité deux principaux fauteurs du schisme? Aussi nulle part Grégoire, qui d'ailleurs ne s'épargne guère l'encens, ne fait mention dans ses écrits de cet envoi de chapeaux.

L'évêque comme son apologiste se plaignent toujours qu'on l'a calomnié, mais il faudroit en fournir la preuve. Il se peut qu'on ait quelquefois répandu sur Grégoire des bruits faux. Il avoit horriblement calomnié Louis XVI, et on n'a rien dit contre lui de comparable aux grossiers outrages qu'il a vomis contre ce prince. Quant à nous personnellement, nous avons la certitude de n'avoir pas calomnié l'évêque révolutionnaire,

car nous ne l'avons jugé que sur ses propres écrits ou sur l'histoire du temps, et nous eussions accueilli avec joie les désaveux de ses plus horribles discours, désaveux qu'il auroit dû donner il y a longtemps. Ces désaveux, nous les avons cherchés dans ses écrits postérieurs, et nous ne les avons point trouvés. Ce n'est que dans la notice de M. Carnot que nous en trouvons quelques vestiges. Ainsi il dit que sur un exemplaire de l'*Essai historique et patriotique sur les arbres de la liberté*, qu'il possède, Grégoire désavoua à la main plusieurs passages destinés à être supprimés, si jamais on réimprimoit ce petit écrit. Mais voyez la fatalité; l'*Essai* a été réimprimé en 1833, et on n'y a point fait les suppressions que l'auteur avoit indiquées.

Grégoire signale aussi dans cet *Essai*, dit M. Carnot, comme dans plusieurs de ses discours, des altérations et intercalations qui, selon lui, sont le fait des commis auxquels la correction des épreuves étoit confiée. Il avoit mis en avant la même excuse dans sa lettre aux électeurs de l'Isère, du 28 septembre 1819; voyez ce que nous en avons dit Numéro du 15 janvier 1820. Grégoire, dit encore M. Carnot, avoit également jeté l'interdit sur son rapport au sujet de la Savoie, et même sur son éloge de la poésie dont le ton lui sembloit peu en harmonie avec la gravité du ministère ecclésiastique. Le rapport sur la Savoie est apparemment le discours prononcé le 21 novembre 1792. On regrette de ne pas voir un mot de blâme sur ce discours du 15 novembre à l'occasion du jugement de Louis XVI, et on regrette encore que ces marques d'improbation de l'auteur viennent si tard. Il auroit mieux valu les faire connoître publiquement que de les confier secrètement à un ami.

Enfin pour tenir compte de tous ces demi-désaveux de Grégoire, il a mis de sa main, sur un manuscrit intitulé *Histoire de l'émigration ecclésiastique*, une note par laquelle il recommande de n'imprimer cet ouvrage qu'après avoir rectifié certains faits désavantageux à l'égard de quelques personnes, sur lesquelles il a été involontairement induit en erreur. Hé bien! qu'est-il arrivé? C'est que cette recommandation n'a pas été plus respectée que celle pour l'*Essai*, et l'*Histoire de l'émigration ecclésiastique* paroît dans ces *Mémoires* sans aucune des rectifications que l'auteur avoit jugées nécessaires; tant ce pauvre Grégoire étoit malheureux dans ses velléités de réparation! Ne valoit-il pas mieux supprimer les faits douteux ou apocryphes que de charger ses amis de rectifications à peu près impossibles pour eux! Car comment remonter à la source des bruits que Grégoire avoit accueillis avec trop de confiance?

Nous ne finirons point cet article sans faire remarquer quel est l'esprit de l'éditeur de ces *Mémoires*. M. Carnot parle avec respect de la convention, et n'approuve pas le jugement de Grégoire sur cette assemblée. On verra par le passage suivant ce qu'il pense du jugement de Louis XVI.

« Jamais d'ailleurs l'évêque de Blois, quelque importance qu'il attachât à prouver qu'il n'avoit point participé à l'arrêt du malheureux Louis XVI, n'exprima le plus léger blâme sur la conduite de ceux de ses collègues qui, obéissant à d'autres inspirations, jugèrent utile de donner à l'Europe attentive un grand exemple de sévérité nationale. »

Il est clair que M. Carnot a beau-

coup, d'indulgence pour ceux qui ont montré tant de *sévérité*, pour ne rien dire de plus.

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

ROME. — Le bulletin sanitaire porte ce qui suit : 2 septembre, cas nouveaux, 394 ; guéris, 92 ; morts, 194 ; en traitement, 1,675. 3 septembre, cas nouveaux, 363 ; guéris, 87 ; morts, 183 ; en traitement, 1,768. 4 septembre, cas nouveaux, 301 ; guéris, 34 ; morts 189 ; en traitement, 1,837. 5 septembre, cas nouveaux, 295 ; guéris, 60 ; morts 140 ; en traitement, 1,931. 6 septembre, cas nouveaux, 249 ; guéris, 91, morts, 110 ; en traitement, 1,974.

Nous regrettons d'annoncer que l'expérience faite ici du charbon végétal dans le traitement des cholériques, n'a pas répondu aux cures merveilleuses citées dans le *Sémaphore* de Marseille.

La *Gazette de Venise*, après avoir exagéré le nombre des morts à Rome, a accusé les médecins de laisser les malades sans secours, et les porteurs de refuser d'enterrer les morts. On s'étonne que le rédacteur qui a dû connoître toutes les mesures de prudence prises par le gouvernement pour le soin des malades, et pour le maintien du bon ordre, ait pu s'en rapporter ainsi à des correspondans infidèles. Deux médecins seulement saisis d'une terreur panique ont refusé leur ministère, et ont été punis.

Quant au pillage que la populace, suivant le journaliste, vouloit commettre dans le quartier des Juifs, c'est une fable, aussi bien que l'historiette de la foule qui se porte au palais de M. le trésorier général, et à laquelle ce prélat fait distribuer de l'argent.

Nous ajoutons ici un article tiré de la *Gazette d'Augsbourg* :

« On écrit de Rome, le 2 septembre : » Hier le Pape s'est montré dans la ville, et a été accueilli généralement par les marques d'une profonde vénération. Une légère indisposition l'a forcé, dit-on, de garder la chambre quelques jours. Tous ceux qui ont été assez heureux pour l'apercevoir louent son attitude calme et ferme ; toutefois on voyoit percer dans ses regards quelques symptômes d'une inquiétude bien naturelle dans de pareilles circonstances.

» Le gouverneur, monseigneur Ciacchi, a pris une mesure toute de philanthropie et d'humanité en faveur de la classe ouvrière. Il a rendu un arrêté qui défend aux fabricans de renvoyer leurs ouvriers sans les avoir prévenus trois jours à l'avance et sans faire connoître à l'autorité administrative les noms de ceux qu'ils congédient et les causes de ce renvoi. La semaine dernière, la plupart des fabricans de draps se disposoient à congédier leurs ouvriers, lorsque le trésorier, monseigneur Tosti, est intervenu, et les a déterminés à faire travailler comme à l'ordinaire, en s'engageant à les indemniser.

» Une autre ordonnance, rendue par le cardinal Gamberini, secrétaire d'état de l'intérieur, ordonne qu'à partir du 6 septembre, toutes les avenues de la capitale devront cesser d'être obstruées. Le gouvernement permet encore à chaque localité d'établir une sorte de lazaret où les voyageurs devront subir une quarantaine lorsque leur intention sera de séjourner dans le pays. Mais les courriers, les malles-postes, les diligences, ne pourront être retenus en route et seront escortés par un détachement militaire. Les troupes que nous attendions sont arrivées, et en cas de besoin feront exécuter l'ordonnance précitée. »

M. le cardinal-archevêque de Naples a ordonné, le 31 août, des prières dans son diocèse pour le Pape à l'occasion du choléra.

PARIS. — En parlant des réunions et des prédications qui se faisoient à

l'église dite *française*, faubourg Saint-Martin, nous avons nommé quelquefois un prêtre nommé Baudouin qui étoit un des acolytes du primat. Ce prêtre cédant aux remords de sa conscience vient de se séparer de cette prétendue église. Il vient de partir pour une retraite profonde. Avant son départ il a rédigé la déclaration suivante; nous remplissons son vœu en la rendant publique :

« Au moment où je viens de rompre d'une manière définitive avec la secte inique de *Châtel*, je crois devoir à l'Eglise, à mes pasteurs, (et ma conscience en éprouve le besoin) de déclarer ouvertement que j'abjure toute participation avec les doctrines professées par la réunion impie qui s'intitule Eglise catholique-française. Ressentant la plus vive douleur d'avoir pu être compté au nombre de ses membres, au nombre des prédicateurs du mensonge, je me retire dans l'asile de la pénitence, afin d'y déplorer le malheur d'avoir été associé à cette œuvre d'iniquité.

S'il me reste quelque adoucissement à la profonde douleur qui m'accable, j'en trouve le motif dans le soin que j'ai eu du moins, en conférant le baptême, de l'administrer selon le rit et l'intention de l'Eglise de Jésus-Christ, contrairement à ce qui se pratique chez Châtel.

C'est aux prières des charitables confrères dont je partageai autrefois les travaux dans le champ du Seigneur, et à la médiation toute puissante de l'auguste Vierge mère de Dieu, que je suis sans doute redevable de mon retour, indépendamment des sentimens de répugnance et d'horreur que je ne pouvois m'empêcher de concevoir pour des doctrines perverses et subversives de tout ordre.

Enfin mes yeux se sont ouverts, et maintenant plus que jamais je reconnois que ce n'est qu'en Jésus-Christ, et dans l'Eglise qu'il a fondée, que se trouve la *voie*, la *vérité* et la *vie*.

Puisse la profession solennelle de ma foi en *Jésus-Christ Dieu et homme tout ensemble* réparer le scandale d'un enseignement contraire, dont j'ai eu le malheur de faire retentir le blasphème dans la chaire de pestilence.

Puisse surtout, et c'est le vœu le plus ardent de mon cœur, puisse mon retour à la vérité être imité de ceux dont j'avois moi-même imité le funeste égarement.

Je désire que toute la publicité possible soit donnée à cette déclaration.

Signé H. BAUDOIN.

Paris, le 17 septembre 1837. »

M. Baudouin est du diocèse de Poitiers. Nous faisons des vœux pour qu'il retrouve dans la solitude la paix de la conscience, et pour qu'il soutienne courageusement la démarche qu'il vient de faire.

Les journaux annoncent qu'il y a quelques jours, au moment où M. le curé de Saint-Germain-l'Auxerrois venoit de prêcher, un individu bien mis, et paroissant avoir environ cinquante ans, est monté en chaire et a commencé à débiter des impiétés. Saisi par le suisse et par le bedeau, il a été conduit à la sacristie, et reconnu, dit-on, pour un négociant retiré auquel des chagrins domestiques ont fait perdre la raison.

C'est la deuxième fois qu'un semblable scandale arrive à Paris. On peut se rappeler qu'il y a environ dix-huit mois un jeune homme donna une pareille scène à Saint-Roch.

La retraite ecclésiastique a été prêchée cette année à Tours par M. l'abbé Chaignon, qui, déjà l'année dernière, avoit rempli dans cette ville ce consolant ministère. La parole forte et puissante de cet homme apostolique a été écoutée avec un vif intérêt par le clergé nombreux qui s'étoit empressé de venir l'entendre. Entraînant et pathétique dans ses instructions, solide et attachant dans ses

conférences, révélant une profonde connoissance du cœur humain par les détails d'application dans lesquels il aime à entrer, se faisant oublier lui-même pour appeler toute l'attention de ses auditeurs sur les grandes vérités qu'il leur annonce, M. l'abbé Chaignon possède le rare et utile talent de remuer les cœurs, de ranimer la confiance, et d'inspirer l'amour et la pratique des devoirs les plus difficiles.

M. l'archevêque a présidé aux exercices de la retraite, et soutenu le zèle édifiant de ses prêtres par ses paternels avis, et par l'exemple de ses vertus. M. l'évêque de Nancy qui cherche à se consoler des cruelles privations qu'il éprouve loin de son troupeau, en s'associant à tous les genres de bonnes œuvres, a suivi aussi avec une constante régularité les exercices de la retraite, et sa présence a été pour le clergé de Tours une leçon de plus, et un nouveau motif d'encouragement.

Il parut dans la *Revue de l'Aveyron et du Lot*, du 14 et 17 août, deux articles hostiles sur un événement qui venoit de se passer au couvent de Sainte-Marie de Lacapelle-Marrival, diocèse de Cahors. Un de ces articles fut répété par cinq ou six journaux de Paris, entr'autres par la *Gazette des Tribunaux*, par le *Constitutionnel*, etc. Nous reçûmes alors une note sur cette affaire. Nous crûmes devoir en différer l'insertion. Mais aujourd'hui il nous parvient une réclamation d'un grand poids, que le maire et le conseil municipal de Lacapelle-Marrival ont adressée à la *Revue*. Un maire et un conseil municipal qui prennent la défense d'un couvent de religieuses, c'est une chose assez rare pour être remarquée. La réclamation est d'ailleurs bien faite, et venant d'une telle autorité, nous ne pouvions nous dispenser de l'accueillir au moins par extrait. C'est une réponse péremptoire à la *Revue* et aux journaux qui avoient répété son article :

« L'établissement de Lacapelle-Marrival composé de religieuses vouées aux actes de bienfaisance et à l'éducation des jeunes filles, est dû au zèle et aux sacrifices de la supérieure, qui est d'une famille honorable, qui est douée de tous les talens comme de toutes les vertus, et qui est venue se fixer parmi nous à la sollicitation de M. notre curé. Elle a obtenu un brevet du degré supérieur pour l'enseignement, et l'autorisation pour créer un pensionnat. Elle a consacré à l'établissement son temps, son repos et sa fortune. Voilà la femme qu'on s'est permis de tourner en ridicule, en la traitant de *nouvelle débarquée*, de *fondatrice nomade*, etc. On lui reproche d'avoir pris *un nom de guerre*. Il est vrai que le nom de son père est d'Anne, et qu'elle est plus connue sous celui de Sombreval, qui est le nom de sa mère, l'usage étant dans une certaine classe de prendre un nom de terre ou autre pour distinguer les enfans. D'ailleurs la supérieure ne porte plus aujourd'hui que le nom de Sœur Sainte-Marie; vraiment il n'y avoit pas là de quoi motiver la colère ou les plaisanteries du correspondant de la *Revue*.

» Venons à ce qui s'est passé à Lacapelle-Marrival au sujet d'une jeune personne qui étoit venue comme sous-maîtresse au couvent. Mademoiselle F., dont la famille avoit éprouvé des revers de fortune, avoit perdu son père. Elle étoit émancipée par le conseil de famille, et l'émancipation n'étoit pas seulement pour des actes de commerce, comme le dit la *Revue*, mais pour tous les actes de la vie. La jeune personne avoit obtenu d'ailleurs le consentement de sa mère. Elle n'étoit venue d'abord que comme sous-maîtresse, mais bientôt appréciant les avantages de la vie religieuse, elle demanda à prendre le voile. Il y eut une longue correspondance dans laquelle elle manifesta son désir à sa mère. Celle-ci est venue l'arracher du couvent. Elle s'y est présentée accompa-

gnée de M. le procureur du roi de Figeac. La supérieure répondit qu'elle n'entendoit nullement retenir cette fille, et la remit à sa disposition.

» Alors, et nous pouvons attester ici, le magistrat présent, la demoiselle éclate en plaintes, crie et fait toute la résistance possible. Elle veut user des droits que lui donne l'émancipation. Sans rien écouter, sa mère l'entraîne dans une voiture et la mène à Figeac. Dans la soirée, la jeune personne sort sous un prétexte, et s'échappe; un père de famille, dont elle élevoit la fille, la reconduit à Lacapelle. Là-dessus, on crie au rapt, et la gendarmerie est en mouvement. Elle arrive aux portes du couvent en même temps que la pauvre fugitive. Ici la *Revue* dit qu'*un tout petit pouvoir de localité s'avisa de paralyser les ordres du procureur du roi*. Il est vrai qu'un suppléant du juge de paix, celui-ci absent, arrêta la brutalité des gendarmes qui vouloient emmener de nuit violemment la jeune personne, rédigea un procès-verbal d'opposition, et fit en cela un acte de fermeté. La volonté d'un mineur émancipé ne doit céder qu'à l'autorité de la justice, et non aux injonctions du parquet.

» Cependant on décida que la jeune personne devoit être remise à sa mère, elle le fut. La supérieure n'opposa personnellement aucun obstacle, quelle que fût sa profonde affliction en entendant les gémissemens et les cris d'une infortunée qui avoit su gagner l'affection de tout le monde, et dont la situation excitoit de l'intérêt général. Rendue à sa mère, elle dit et répète en présence de témoins et devant les magistrats dont nous pouvons invoquer le témoignage, qu'on l'emmenoit contre son gré et qu'elle ne cédoit qu'à la force. Du reste, elle ne voulut point par délicatesse user de tous les droits que lui donnoient les lois et plaider contre une mère. En l'entendant, les magistrats ont pu juger quel étoit ce *rapt* dont le correspondant de la *Revue* fait tant de bruit. Il n'y a ici aucun tort à imputer à la supérieure.

» Nous attendons de votre impartialité que vous insérerez cette réponse que vos deux articles ont rendue nécessaire. Du reste, nous ne prolongerons pas cette polémique avec votre correspondant qui ne se nomme pas; et qui écrit tantôt d'un lieu, tantôt d'un autre. »

Cette réclamation est signée du maire, M. Ferrand, et de neuf conseillers municipaux. On voit avec plaisir des fonctionnaires qui sont sur les lieux, et dont le témoignage ne sauroit être suspect, s'empresser de démentir une relation dictée par l'esprit de parti. C'est une preuve de bon esprit du conseil municipal de Lacapelle-Marrival.

L'empereur d'Autriche a ordonné de replacer les Jésuites à la tête de l'instruction publique en Gallicie. Lorque l'archevêque de Lemberg ou Léopol remit à la société le couvent et l'église de Saint-Nicolas, qui lui appartenoient autrefois, il dit qu'il étoit heureux de lui rendre une demeure que le malheur du temps lui avoit ravie. On a maintenant attaché des professeurs Jésuites à l'université de Lemberg et aux collèges du pays. On a aussi mis des Jésuites à la tête des séminaires qui étoient dirigés par des prêtres séculiers.

Suivant les dernières lettres de Smyrne, en date du 20 août, cette ville est enfin délivrée de la peste; un *Te Deum* a été chanté dans l'église Saint-Roch en actions de grâces, et tous les consuls étrangers y ont assisté.

L'évêché de Montréal, dans le Bas-Canada, a été, comme on le sait, érigé dernièrement par le Saint-Père, et M. Lartigue, qui étoit depuis seize ans, évêque de Telmesse *in partibus*, et grand-vicaire de M. l'évêque de Québec, pour le district de Montréal, a été fait évêque de Montréal, le 13 mai de l'année dernière. M. Tabeau, nommé son

coadjuteur étant mort, M. Bourget, secrétaire de M. Lartigue a été nommé à sa place. Son sacre a eu lieu à Montréal, le 25 juillet dernier. M. Lartigue a fait la cérémonie, assisté de M. Turgeon, coadjuteur de Québec, et de M. Gaulin, coadjuteur de Kingstown, dans le Haut-Canada. M. M'Donell, évêque de Kingstown, et M. Fenwick, évêque de Boston, étoient présens. M. Quiblier, supérieur du séminaire de Montréal, assistoit le prélat consécrateur. Plus de 140 prêtres ou ecclésiastiques étoient venus à cette cérémonie.

C'est de cette réunion qu'avoit voulu parler le *Dublin Mercantile advertisser* que nous avons cité dans le numéro du 9 septembre : seulement il s'étoit trompé sur quelques circonstances, comme nous l'avons remarqué. Mais il est vrai qu'au dîner qui a suivi le sacre, M. l'évêque de Montréal, après avoir rappelé à son clergé qu'on ne pouvoit absoudre ceux qui prêchoient la révolte contre le gouvernement ou la violation des lois du pays, en particulier de celle qui défend la contrebande, bien moins encore ceux qui tenteroient de se révolter ou qui chercheroient à violer les lois; le prélat, dis-je, a proposé la santé du roi qui a été reçue avec acclamation des prélats et prêtres présens.

Le lendemain cinq évêques et plus de soixante prêtres assistèrent aux exercices du collége, et à la distribution des prix. Le concours étoit considérable. Plus de 4,000 personnes remplissoient l'enceinte. Tout se passa avec beaucoup d'ordre.

Le dimanche suivant, le nouveau coadjuteur fit l'ordination en présence de quatre évêques; elle eut lieu à la paroisse. Il y eut trois prêtres, deux diacres, deux sous-diacres, quatre minorés et six tonsurés.

POLITIQUE.

La plupart des journaux de juillet n'ont point encore digéré entièrement la lettre pastorale par laquelle M. l'Archevêque de Paris a osé ordonner des prières dans les églises de son diocèse, à l'occasion de la fête de l'Exaltation de la Croix, et en l'honneur de sainte Geneviève. Le *Constitutionnel*, entre autres, paroît aussi scandalisé que le premier jour, de cet affreux abus d'autorité de la part du prélat; et il faut, selon lui, un esprit de tolérance comme celui qui règne si heureusement sous les auspices de la révolution de juillet, pour que l'auteur d'une aussi coupable Lettre pastorale ne se voie pas appliquer la rigoureuse jurisprudence des anciens parlemens, les exils et les appels comme d'abus de ce temps-là.

Une chose que nous remarquons dans la nouvelle mercuriale du *Constitutionnel* contre M. l'Archevêque, c'est qu'il ne considère point le Panthéon comme un monument qui appartienne, ni qui ait appartenu au culte d'aucune manière. Il paroît que, s'il en étoit autrement, il ne trouveroit pas bon qu'on en disposât aussi légèrement pour un usage profane. C'est toujours une concession qui mérite d'être acceptée de sa part, afin de pouvoir la lui opposer au besoin, dans les cas qui ne seroient point douteux. Il nous seroit infiniment agréable, puisque celui ci l'est à ses yeux, de le laisser jouir tranquillement de son opinion. Mais au risque de lui causer des scrupules et de chagriner sa conscience; l'amour de la vérité nous oblige à placer ici une remarque qui lui fera sûrement de la peine : c'est que le Panthéon est tellement une église, de fondation, qu'on n'en trouveroit peut-être pas une autre dont la nef et les bras soient aussi fortement dessinés en forme de croix.

Au milieu de tous les signes qui dénotent combien notre pays est fortement travaillé par le protestantisme, il en est un qui semble indiquer tout le contraire : c'est l'activité qui règne les dimanches et

fêtes dans les travaux que le gouvernement fait exécuter. A la vue de ces fourmilières d'ouvriers qui font retentir le jardin du Luxembourg, par exemple, de leurs coups de scies et de marteaux, jamais on ne se douteroit qu'on habite un pays chrétien; et les protestans eux-mêmes ne doivent pas être les derniers à s'étonner d'un pareil mépris des préceptes et des pratiques de la religion. Car eux du moins, malgré tout ce qu'ils ont perdu du vrai culte, ils sont restés sur ce point, rigoureux observateurs de la loi; et le plus grand scandale qu'on puisse leur donner est celui dont nous parlons.

Aussi sommes-nous persuadés qu'ils ne croient pas un mot de ce qu'on leur dit des tendances de la France de juillet vers leur prétendue réforme. Bien certainement ils doivent apercevoir que nos régénérateurs en politique et en religion n'ont pas seulement laissé de quoi faire des protestans de ce pauvre peuple qu'ils se sont contentés d'abrutir et de plonger dans une impiété stupide. Ce qu'ils ont voulu par-dessus tout, c'étoit qu'il cessât d'être catholique, sans s'inquiéter de savoir ce qui pourroit lui rester. Or, il est arrivé, comme cela devoit être, qu'il ne lui est resté ni Dieu, ni devoirs, ni croyance en rien. Retiré de la seule école où il pût entendre parler de la religion et de la morale, il est devenu brute purement et simplement, étranger à toute espèce de culte, et doté pour unique ressource, des lumières du siècle et de la *raison publique* dont ses régénérateurs l'ont gratifié. Par où l'on voit qu'il se trouve maintenant fort au dessous des juifs, des musulmans, des quakers, et de toutes les sectes imaginables, qui ont quelque idée de la divinité.

Mais ce qui est peut-être encore plus remarquable et plus singulier que tout le reste, c'est l'air de bonne foi avec lequel les écrivains du gouvernement expriment leur surprise en racontant que la seule classe des femmes de la halle a fourni six exemples de suicide dans l'espace d'une semaine, et qu'on se voit obligé de créer de nouvelles chambres de justice pour faire face au débordement des crimes publics et de l'immoralité du peuple. Quant à nous, si quelque chose nous étonne, c'est que la société puisse encore rester debout tant bien que mal, au milieu du torrent d'impiété cynique qui l'entraîne vers sa ruine. Et quand nous voyons des journaux enseigner à la fois le mépris de l'autorité religieuse, et le respect du pouvoir politique, nous ne saurions dire jusqu'à quel point ce renversement de raison nous inquiète pour le prochain avenir de la France.

PARIS, 18 SEPTEMBRE.

Les nouvelles de Kirchberg, du 8, portent que l'auguste famille exilée jouit d'une santé parfaite. Beaucoup de personnes se sont rendues à cette résidence, le 25 août, jour de la saint Louis, pour présenter leurs hommages à l'auguste fils du roi Charles X, à l'occasion de sa fête. On y remarquoit M. le prince de Polignac, M. le comte de Brissac, M. le comte et madame la comtesse de Montholon.

M. le comte de Bouillé, ayant reçu des nouvelles inquiétantes de son fils unique, qui se trouve actuellement aux Eaux-Bonnes, dans les Pyrénées, a quitté le château de Kirchberg, pour aller lui donner ses soins, et a été remplacé auprès du duc de Bordeaux par M. le comte de Brissac.

— La bataille sanglante, au dire du *Moniteur* du 15, qui avoit eu lieu le 28, près de Rio-Mayor, entre les troupes du gouvernement de Lisbonne et celles qui ont proclamé la charte de don Pedro, a diminué de gravité. La feuille officielle annonce aujourd'hui qu'après avoir perdu une centaine d'hommes de part et d'autre un armistice a été signé par les chefs des deux armées. Ainsi les journaux anglais qui parloient de cette affaire comme d'une chose fort peu importante pour les partisans de la constitution étoient bien informés, et le gouvernement français qui

avoit, il y a peu de temps, annoncé à tort l'entrée des Pédristes dans Lisbonne, donnoit encore, mais dans un autre sens, une nouvelle équivoque.

Les chefs des deux partis sont entrés en pourparlers, dès la signature de l'armistice, mais ils n'ont pu s'entendre, les uns voulant la charte de don Pedro sans changement, et les autres la constitution de 1822; après six jours, les hostilités ont recommencé.

— Le duc Alexandre de Wurtemberg est arrivé à Paris.

— M. Lowasy, qui a fait partie de l'administration de la régence d'Afrique, vient d'être nommé sous-préfet à Lavaur (Tarn).

— Un journal prétend que les généraux Durosnel, Tirlet, Meynadier et MM. Odier, François Delessert, Kératry et Bignon feront partie de la promotion de pairs qui aura lieu au moment des élections.

— M. Gallois-Montbrun, juge au tribunal de paix de la Trinité (Martinique), a été nommé conseiller vice-président de la cour d'appel du Sénégal. M. Larchier, greffier du tribunal de première instance du Fort-Royal (Martinique), a été nommé président du tribunal de première instance à Saint-Louis.

— M. Mahé de Villeneuve, conseiller à la cour royale de la Guadeloupe, vient d'être nommé membre de la Légion-d'Honneur.

— Par suite d'un rapport du maréchal Clausel qui inculpoit la conduite du 62e pendant l'expédition de Constantine, des officiers de ce régiment signèrent une protestation collective, et l'adressèrent directement au ministre de la guerre, qui alors provoqua contre eux des peines disciplinaires, pour s'être écartés de la hiérarchie militaire. Une information eut lieu après; elle se trouva favorable au 62e et constata que les événemens déplorables mentionnés dans le rapport du maréchal Clausel ne devoient être imputés qu'à des causes de force majeure, et non au manque d'énergie et de courage de ce régiment. En conséquence le général Bernard a écrit au colonel du 62e que prenant en considération les circonstances qui ont amené ses officiers à s'écarter de leurs devoirs, il alloit les rappeler à l'activité dans les régimens de l'armée où il se trouve des vacances, et admettre à la retraite ceux de ces messieurs qui seront régulièrement proposés pour cette position.

— L'escadre de l'amiral Lalande a rejoint celle de l'amiral Gallois, et toutes les deux sont réunies dans les eaux de Tunis depuis le 3 septembre.

— Plusieurs feuilles ayant annoncé, sur la foi d'une correspondance de Toulon, que le contre-amiral Gallois étoit très-malade, et qu'on n'avoit pas l'espérance de le sauver, la *Charte de* 1830 dit aujourd'hui que l'indisposition de M. Gallois n'offre aucune gravité.

— Les journaux ministériels disent que le gouvernement a appris que la flotte Turque avoit débarqué à Tripoli des troupes pour remplir les vides occasionnés par la peste dans la garnison Turque. Les bâtimens turcs ont remis à la voile immédiatement pour retourner à Constantinople.

— D'après le *Toulonnais*, le départ de l'expédition de Constantine aura lieu le 20 septembre. On embarque chaque jour à Toulon des troupes pour Bone.

— Le 12e de ligne s'est embarqué le 11 septembre à Marseille pour Bone.

— Le duc d'Aumale est parti hier pour le camp de Compiègne. M. de Montalivet vient également de s'y rendre.

— L'ancien collaborateur du poète Barthélemy, M. Méry, est nommé inspecteur des monumens historiques de la Provence.

— Le maréchal Gérard, venant d'Allemagne et en dernier lieu de Bruxelles, et le duc de Broglie, venant de Genève, sont arrivés avant hier à Paris.

— M. Guizot, après un séjour d'environ un mois à Paris, est retourné dans le département du Calvados.

— Le général de Rigny qu'on disoit appelé au commandement du département de l'Ain, va commander celui de l'Indre.

— Lord Lowther, l'un des membres influens du parti tory, est en ce moment à Paris.

— M. le vicomte de Walsh est arrivé avant-hier d'Allemagne, et s'est mis sur-le-champ à la disposition du juge d'instruction chargé de la *grande conspiration légitimiste.*

— L'Académie des Beaux-Arts de l'institut a jugé, dans sa séance du 16, le concours des grands prix de sculpture. Le premier grand prix a été donné à M. Chambard, de Saint-Amour (Jura).

— L'exposition publique du concours des grands prix d'architecture, de la copie du *Jugement dernier*, de Michel-Ange, par l'infortuné Sigalon, mort dernièrement du choléra à Rome, et des envois des pensionnaires de l'Académie de France à Rome, aura lieu à l'école des Beaux-Arts, les 20, 21 et 22 septembre, de dix heures du matin à quatre heures du soir.

— La bibliothèque de Sainte-Geneviève, fermée depuis le 1er août, a été samedi rendue aux études.

— M. Thiers est attendu à Paris pour la fin du mois.

— Il résulte d'une statistique publiée par le gouvernement, que le nombre des électeurs *inscrits* est de 172,768; 129,390 se sont présentés aux colléges, 43,378 se sont abstenus.

— Le 17, on avoit déjà enregistré au greffe du tribunal de commerce 22 faillites, présentant pour la plupart des passifs au-dessus de 50,000 fr.

— Le sieur Philippe Buonarotti, ancien commissaire général de la Convention, vient de mourir.

— Les travaux de restauration du Palais-de-Justice, commencés il y a un mois dans la galerie de Harlay, sont en ce moment suspendus.

— Des ingénieurs appartenant à l'administration du chemin de fer de Paris à Versailles, rive gauche, sont occupés en ce moment à lever des plans sur la place Vauban et aux abords des Invalides.

NOUVELLES DES PROVINCES.

M. le baron de Dambidau de Crousseilhes, président à la cour royale de Pau, membre du conseil général des Basses-Pyrénées, est mort à Pau, le 11, à l'âge de 71 ans. M. le baron de Crousseilhes étoit le père de M. de Crousseilhes, conseiller à la cour de cassation, ancien secrétaire général du ministre de la justice.

— M. Agier de Saint-Aubin, directeur des contributions indirectes à Soissons, frère de M. Agier, député, vient de mourir.

— M. Théobald de Saint-Julien qui avoit rempli pendant quelque temps après juillet, les fonctions de premier avocat-général à la cour royale de Nîmes, et s'étoit retiré parce que le nouveau gouvernement ne marchoit pas selon ses espérances vient de mourir dans cette ville.

— On écrit de Fresnoy-le-Grand à l'*Observateur de l'Aisne* que, sur 190 gardes nationaux convoqués à domicile pour la réorganisation de la garde nationale, trois seulement se sont rendus à l'appel.

— Les gardes nationaux de Gannat (Allier) convoqués à l'effet de nommer leurs officiers ont aussi manqué presque tous au rendez-vous. Comme ils ne se trouvoient que 8 ou 10 à la réunion, on a été obligé d'ajourner cette opération.

— Pour la seconde fois, le pont provisoire établi sur la rivière d'Oise, à la Fère, s'est écroulé le 13, sous le poids d'une charrette chargée de charbon. Les chevaux ont été blessés assez fortement, et la voiture s'est trouvée entièrement brisée.

— Le tonnerre est tombé, le 13, tout près du bateau à vapeur l'*Union*, partant d'Ancenis pour Nantes, au moment où les voyageurs y montoient. Personne n'a été blessé, mais plusieurs des passagers ont éprouvé un long engourdissement.

— La ville du Hâvre est privée depuis deux mois de sous-préfet; le maire qui n'a

pas d'adjoint encore est obligé de faire l'*intérim* de la sous-préfecture, et de remplir toutes les fonctions municipales.

— Nous avons parlé des troubles de Fourchambault. La cause de ces troubles venoit des sentimens d'animosité et de jalousie que les ouvriers anglais ont inspiré à quelques ouvriers français. Six ouvriers français envoyés devant le tribunal correctionnel de Nevers ont été condamnés, quatre à plusieurs mois de prison, un à un mois et un autre à quinze jours de la même peine.

— Le nommé Martin fils, âgé de 21 ans, accusé d'avoir voulu assassiner Jean Métréau, cultivateur, fut condamné, il y a quelques mois, par la cour d'assises de la Gironde, à cinq ans de travaux forcés. Ils habitoient tous deux le village de Périssac, canton de Fronsac. Martin, une fois au bagne, fit des révélations qui amenèrent l'arrestation du fils et de la femme de Jean Métréau. Cette dernière entretenoit depuis fort long-temps des relations criminelles avec lui, et l'instruction a établi qu'elle avoit eu la première idée du crime, et s'étoit adjoint pour le commettre, son fils âgé de 16 ans, et le nommé Martin. Les nouveaux débats prouvèrent que le coup de fusil qui avoit blessé grièvement Métréau n'avoit pas été tiré par Martin, mais bien par Elie Métréau. Ils ont été condamnés, la femme Métréau à la peine de mort, et son fils aux travaux forcés à perpétuité.

— On lit dans la *Gazette d'Auvergne* qu'une pétition a été adressée par les électeurs municipaux de la commune de Manzat, au sous-préfet de Riom, pour demander l'annulation des dernières élections municipales, attendu que le maire ne les avoit annoncées que le jour même où elles ont eu lieu.

— Le choléra continue à diminuer à Marseille. Le 12, il n'y a eu que 11 décès cholériques.

— Le bulletin sanitaire de Marseille, du 13, ne constate que 12 décès cholériques pour la ville, les hôpitaux et la banlieue.

— Les journaux de Marseille parlent, mais avec une grande réserve, d'un remède contre le choléra qui leur est indiqué par M. Marero, médecin de la Faculté de Montpellier, et qui auroit été découvert par un paysan du village de Pianni, près de Port Maurice. Il ne faudroit que faire bouillir dans sept livres d'eau, douze onces de feuilles de mûrier blanc, mêler ensuite à cette eau une livre et demie de miel blanc, passer le tout à travers un linge, et donner cette boisson tiède au malade à la dose de 5 à 6 onces de dix en dix minutes. Si ce moyen, ajoutent les journaux de Marseille, ne guérit pas, du moins il n'offre aucun danger à ceux qui voudroient en essayer.

— A Aix, on n'a constaté les 11 et 12, qu'un nouveau cas et deux décès.

— On écrit des Basses-Pyrénées que par suite des immenses ravages que faisoit le choléra à Manosque, la plupart des habitans ont quitté cette ville, et que c'est à peine si l'on en compteroit 300 sur 4.500 dont se compose sa population.

— On écrit de Bordeaux que des femmes qui demandent habituellement l'aumône à la principale porte de l'église Saint-André remarquèrent, le 12, un individu d'assez mauvaise mine qui rôdoit dans les alentours. A la fin du jour, et comme les autres portes venoient d'être fermées, il entra dans la cathédrale. Les femmes ne l'ayant pas vu sortir prévinrent le sacristain lorsqu'il se présenta pour fermer la dernière porte de l'église. Alors on fit une visite minutieuse, et l'on découvrit cet individu blotti dans un coin sous le porche de l'église; il avoit sur lui des mèches inflammables, de l'amadou, des pierres à feu et un briquet. Conduit au dépôt de la mairie, il a été reconnu pour un forçat libéré, qui se trouvoit à Bordeaux après avoir rompu son ban.

EXTÉRIEUR.

NOUVELLES D'ESPAGNE.

— Les nouvelles de Madrid du 10 représentent cette ville comme fort agitée. L'invasion de la Manche par les troupes

christianisme! et le christianisme en cela ne seroit pas blessé! et l'Archevêque de Paris seroit un factieux parce qu'il a senti la force et la grandeur de la blessure! »

» Quel peuple sommes-nous donc pour qu'un sculpteur nous force, avec impunité, à passer à la postérité sous des couleurs que chacun de nous réprouve? pour que nous recevions, comme le marbre, sa propre vie, son amour pour le républicanisme et le philosophisme que nous repoussons? Phidias avoit, je m'imagine, autant de génie que M. David; mais jamais Phidias n'auroit osé couvrir la tête de sa Minerve d'un signe qui lui eût été personnellement cher et généralement réprouvé; et le peuple d'Athènes auroit brisé le faîte magnifique de son Parthénon, si le sculpteur mal inspiré y avoit insulté à sa religion et à la morale publique. Et nous, peuple aussi éclairé, mais plus nombreux que le peuple d'Athènes, nous courbons la tête sous le marteau tout puissant du sculpteur. »

L'auteur regrette amèrement qu'on ait fait disparoître la croix qui ornoit le portail de l'église. La croix étoit une éclatante profession de religion :

« Elle prêchoit à tous le pardon des offenses, la résignation dans les épreuves de ce monde, l'amour de nos ennemis, l'imitation des plus sublimes vertus. Est-ce que ces vertus ne nous sont plus nécessaires? est-ce qu'au milieu de nos discordes il n'est plus bon de prêcher l'union fraternelle, l'oubli des injures? Est-ce quand le suicide se propage, que le dégoût des choses humaines sature les ames les plus généreuses, qu'il faut cesser de dire : Espérez en une existence meilleure? Incroyable aveuglement! Découronner un monument de l'auréole la plus belle, la plus instructive, pour en faire quoi? un amas de pierres sans vie, un grand cadavre! le trône d'une idée tellement insaisissable que depuis sept ans qu'on y songe, nul n'a pu l'exprimer par une image tant soit peu raisonnable sur le sommet dépouillé de l'édifice! »

M. E. C. finit en exprimant le vœu que l'on rende le Panthéon à son antique destination, la seule digne de cet édifice, la seule digne de la nation.

BOURSE DE PARIS DU 18 SEPTEMBRE.

CINQ p. 0/0, j. du 22 sept. 108 fr. 25 c.
QUATRE p. 0/0, j. de sept. 100 fr. 50 c.
TROIS p. 0/0, j. de juin. 79 fr. 55 c.
Quatre 1/2 p. 0/0, j. de sept. 102 fr. 00 c.
Act. de la Banque. 2435 fr. 50 c.
Bons du Trésor. 0 0/0.
Rente de la Ville de Paris. 000 fr. 00 c.
Oblig. de la Ville de Paris. 1150 fr. 00 c.
Quatre canaux. 1215 fr. 00 c.
Caisse hypothécaire. 795 fr. 50 c.
Rente de Naples. 98 fr. 10 c.
Emprunt romain. 000 fr. 0/0
Emprunt Belge. 000 fr. 0/0
Emprunt d'Haïti. 375 fr. 0/0
Rente d'Espagne 5 p. 0/0. 00 fr. 0/0

Le Gérant, Le Besgue.

PARIS. — IMPRIMERIE D'AD. LE CLERE ET Ce,
Quai des Augustins, 35.

L'AMI DE LA RELIGION paroît les Mardi, Jeudi et Samedi.

On peut s'abonner des 1er et 15 de chaque mois.

N° 2866.

JEUDI 21 SEPTEMBRE 1837.

PRIX DE L'ABONNEMENT.

	fr. c.
1 an	36
6 mois	19
3 mois	10
1 mois	3 50

PETITE CHRONOLOGIE ECCLÉSIASTIQUE D'IRLANDE EN 1836.

Un recueil périodique imprimé récemment à Dublin contient une série de faits relatifs à l'histoire de l'Eglise catholique d'Irlande pendant l'année 1836. Nous en citerons ici les principaux, qui font également honneur au zèle du clergé et des fidèles d'Irlande.

A la fin de décembre 1835, M. Murray, archevêque de Dublin, et M. Kinsella, évêque d'Ossory, écrivirent à l'évêque protestant de Glocester pour l'inviter à démentir une accusation calomnieuse qu'on lui attribuoit contre le clergé catholique. L'évêque anglais nia, dans une lettre du 2 janvier, avoir tenu les propos qu'on lui attribuoit contre le clergé catholique d'Irlande. L'archevêque de Dublin le remercia, dans sa réponse, d'avoir désavoué ces imputations mensongères.

Le 23 janvier, un membre de la la banque provinciale d'Irlande, M. Blount, annonce une résolution de cette banque pour remercier cinq prêtres catholiques, MM. M'Mahon, Tiereay, Galway, Scott et Caulfield, exerçant le ministère à Monaghan ou aux environs, d'avoir procuré la restitution d'un grand nombres de *bank notes* montant à quelques milliers de livres sterling.

Le 26 janvier, les archevêques et évêques catholiques d'Irlande tinrent à Dublin leur synode annuel.

Une lettre de M. Rickald, curé d'Athboy, dément l'assertion de l'apostat Nolan, qu'il eût décidé des catholiques à suivre son exemple.

M. Thomas Maguire, habile prédicateur catholique, commença à Dublin, le 9 mars, un cours de conférences sur les faussetés et les bévues avancées par les protestans à l'occasion de la théologie de Dens. M. l'archevêque de Dublin avoit déjà refuté ce qui avoit été dit à ce sujet par les ministres et par les journaux anti-catholiques.

Annonce d'une discussion publique entre le même M. Maguire et le ministre protestant M'Ghee, qui couroit depuis quelques années les trois royaumes, déclamant contre les catholiques, et attaquant leurs doctrines, leurs pratiques et leur clergé. M. Maguire accepte le défi. Le 4 avril il se rend avec un ami à un lieu convenu pour y fixer avec M. M'Ghee les préliminaires de la conférence; M. M'Ghee ne paroît point. Le 11 avril, M. Coyne propose publiquement, de la part de M. Maguire, que M. M'Ghee charge un autre de régler les préliminaires de la conférence, M. Maguire étant prêt à entrer en discussion sur tout article de la foi catholique; M. M'Ghee refuse. peu après le même M. M'Ghee fut convaincu de plusieurs faussetés par un respectable laïque, M. O'Neil Daunt.

On montre un grand zèle en Irlande pour bâtir des églises. Deux curés viennent faire des quêtes à Dublin, pour bâtir des chapelles à Coleraine et à Anaclone, des protestans même les secondent à cet égard; un d'eux, sir R. A. Ferguson, donna une

portion de terrain pour bâtir une nouvelle chapelle à Londonderry, et un autre, George Hutchinson, de Ballymony, accorde 50 livres sterling et l'usage d'une carrière de pierres pour élever une nouvelle chapelle à Dunlog. Le 23 juin, on posa à Coleraine la première pierre d'une église paroissiale. Le 15 août l'église cathédrale de Mullingar, résidence de l'évêque de Meath, fut consacrée avec beaucoup de pompe. Trois jours après, la même cérémonie eut lieu pour la belle cathédrale de Tuam; l'archevêque, le docteur Mac-Hale avoient fait, le 15 mars précédent, un appel aux catholiques pour l'aider à achever ce monument.

La construction de cette cathédrale est d'autant plus remarquable que le pays est pauvre. Elle est due au zèle de l'archevêque, et aux générosités des fidèles. Des protestans même ont contribué à la dépense. L'édifice qui est du style gothique, a cent-soixante-treize pieds de long; la nef a trente-trois pieds de large, et les bas côtés chacun 17. Les murs sont garnis de contreforts terminés par de petits clochers. La tour du portail, quand elle sera terminée, aura, avec le clocher, cent quatre-vingt-dix pieds de haut. Les piliers, les arcades, les vitraux, sont tous dans le genre gothique. L'autel, qui est de marbre de différentes couleurs, le tabernacle et le pavillon qui le surmonte ont été exécutés à Rome. Les ornemens de l'intérieur rappellent la délicatesse des décorations de nos anciennes cathédrales.

Le 23 septembre, la nouvelle église de Coolock, près Dublin, fut bénite en l'absence de l'archevêque, par MM. Meyler et Coleman, ses grands vicaires. Quatre jours après, la nouvelle chapelle de Cushendale fut consacrée par le docteur Denvir, évêque de Down et Connor. Le 9 octobre, le docteur Slattery, archevêque de Cashel, consacra la nouvelle chapelle de Knockany; le lendemain, le docteur Murray, archevêque de Dublin, arrivé peu de jours auparavant de Rome où il étoit allé au mois d'avril pour les affaires de son diocèse et de toute l'Irlande, consacra, assisté d'un nombreux clergé, la nouvelle église de Cabinteely. Le 18 octobre, la nouvelle église de Saint-Patrice, à Cork, fut dédiée solennellement par M. Murphy, évêque de Cork; assisté de quelques autres prélats. Le 13 novembre, la nouvelle et belle église de Coleraine, dont nous avons vu plus haut les commencemens, fut consacrée par le docteur M'Gettigan, évêque de Raphoe, assisté de son clergé.

De plus, on disposoit tout pour bâtir une nouvelle chapelle à Clonmel; on augmentoit considérablement celle de Ballybricken, on commençoit une nouvelle sacristie à l'église des Saints Michel et Jean à Dublin.

Dans une réunion des catholiques de Kilkenny, en avril, on recueillit plus de 10,000 fr. pour établir dans cette ville un couvent de sœurs de la Merci. On bâtit des écoles contiguës au couvent de Glancullen. Cinq religieuses de Dublin allèrent fonder une nouvelle communauté à Tallow dans le comté de Waterford. Le clergé de Dublin ouvre une souscription pour élever un monument à la mémoire du docteur Troy, précédent archevêque de cette ville. M. Shearman, curé de Saint-Patrice à Kilkeny, fonde dans cette ville un collége. Un prêtre, M. Walsh, établit à Kings-

town une société de secours pour les pauvres.

Plusieurs ecclésiastiques soutenoient avec zèle la controverse contre les protestans. M. Maher, de Carlow, adressa une suite de lettres à M. Bruen pour réfuter des accusations grossières et méchantes contre le clergé. Le docteur Murray, alors à Rome, adressa une lettre à M. Riddel pour signaler des calomnies contre l'Eglise. M. Maguire, déjà cité plus haut, prêchant à Limerick, accepta un défi de M. Westrop, ministre protestant; mais celui-ci recula ensuite prudemment. M. M'Carthy, curé d'Ardnaguite, prit dans deux lettres la défense du clergé catholique. M. Maguire, prêchant à Liverpool, provoque à une discussion publique un ministre protestant, Hugues M'Neile, qui parloit avec mépris de l'Eglise catholique; le protestant n'accepte pas. Le docteur Mulholland repousse avec indignation le reproche d'avoir apostasié et proteste n'avoir rien de commun avec le malheureux Crotty. M. Hughes, curé de Newport-Pratt, accepte un défi de M. Baker Stoua, ministre protestant du lieu.

Parmi les conversions on en cite deux remarquables, celle de M. Kent, écuyer, protestant honorable, qui mourut catholique, et conjura sa femme de suivre son exemple, et celle de M. Lee, fils d'un ministre protestant. M. Patrice M'Garry, écuyer, qui avoit été précédemment protestant, laissa par testament plus de 8,000 fr. à divers établissemens de charité et de piété de Dublin.

Le clergé irlandois fournit des missionnaires pour les autres pays. M. J. Hynes, de Cork, fut nommé par le Saint-Siége vicaire apostolique de Demeracy. M. Urquhart, dominicain à Galway, partit au mois de septembre pour aller en mission dans le haut Canada. On publie une deuxième série de lettres du docteur Fleming, qui lui-même est un missionnaire irlandais, sur l'état de la religion à Terreneuve; ces lettres étoient adressées à M. Spratt, de Dublin; nous en avons donné quelques extraits dans ce Journal. Le même prélat fut accueilli avec honneur à son passage par Dublin au mois d'octobre. Le docteur England, évêque de Charleston, qui passa peu après par Dublin, est aussi un Irlandais.

On voit avec plaisir les rapports fréquens qui existent entre l'Irlande et le Saint-Siége. Outre M. l'archevêque de Dublin qui passa cette année quelques mois à Rome, comme nous l'avons vu, M. Higgins, évêque d'Ardagh, et Browne, évêque de Kilmore, partirent pour l'Italie au mois d'octobre. Le docteur M'Gettigan, évêque de Raphoe, étoit à Rome au mois de mars et y prêcha. M. Spratt prêchoit aussi dans cette ville vers le même temps. Un autre prêtre de Dublin, M. M. Doyle, fit alors le même voyage.

Une société formée à Dublin le 13 décembre 1835, pour la distribution gratuite de livres catholiques et pour étendre la religion en Irlande et au dehors, avoit été accueillie avec empressement par le clergé et les fidèles. Elle comptoit déjà bon nombre de souscripteurs, et avoit répandu en un an plus de 8,000 volumes.

Nous avons donné ailleurs une idée des établissemens de charité et de piété qui existent à Dublin. Il est à remarquer que sur une population de 244,000 ames, cette ville compte 176,000 catholiques, 62,000 protestans de l'église établie, près de 2,000

presbytériens, 1,600 autres dissidens, 1,000 quakers, 50 juifs et 1,750 individus dont on ne sait quelle est la religion.

Ce petit tableau de ce qui s'est passé de plus important en Irlande sous le rapport religieux pendant l'année 1836, montre quel est l'attachement du peuple irlandais pour l'ancienne foi, et quel est son zèle pour bâtir des églises et pour créer et soutenir des établissemens utiles.

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

PARIS. — Quelques journaux disent qu'on espère à Rome une diminution prochaine dans l'intensité du choléra, et qu'on croit que le fléau a atteint son point culminant. Il nous semble que les derniers bulletins sanitaires indiquent déjà une notable diminution. Le nombre des morts qui, les quatre derniers jours d'août, s'étoit élevé à plus de 200 et même à 241 le 31, a baissé successivement les premiers jours de septembre, et le 6 de ce mois il n'y avoit plus que 110 morts. C'est là une diminution marquée qui en fait espérer une plus forte encore.

Nous avons reproduit comme d'autres journaux la nouvelle donnée par la *Minerve* que M. l'Archevêque avoit envoyé 10,000 fr. à un médecin qui avoit fait un appel à sa charité pour de pauvres malades. Nous disions que nous n'avions aucune connoissance de ce fait, mais que tant de générosité ne nous étonnoit pas de la part d'un prélat dont on n'invoquoit pas en vain le concours pour toute sorte de bonnes œuvres, et que nous savions avoir en plusieurs circonstances contribué de la manière la plus large et la plus noble à soulager de grands besoins. Toutefois la nouvelle de la *Minerve* n'étoit point exacte, et M. l'Archevêque s'est empressé de la démentir. Le prélat a adressé la lettre suivante au rédacteur de la *Minerve*.

« Paris, 13 septembre.

» M. le rédacteur, je ne dois pas accepter les éloges qui me sont donnés gratuitement. Il m'est revenu que sur la foi de votre journal les autres feuilles publiques ont répété que j'avois répondu à l'appel d'un médecin par l'offrande d'une somme de 10,000 fr., destinée au soulagement des malades de son arrondissement. Personne ne m'a fait une pareille demande, et je n'ai pas été dans le cas d'y satisfaire. Je n'en suis pas moins reconnoissant de la pensée bienveillante qui m'a prêté ce trait de charité.

» Recevez, etc. »

Les journaux ont annoncé que les travaux de réparation de la flèche de l'ancienne abbaye de Saint-Denis, qui avoit été frappée de la foudre, le 9 juin dernier, sont terminés. Nous croyons que c'est une erreur. On nous assure qu'il n'y a de terminé que l'échafaudage léger et hardi qui doit servir à réparer la flèche. Cet échafaudage a été construit par M. Debret.

Les journaux annoncèrent au mois de juillet dernier que M. l'abbé de Préfontaine, chanoine-honoraire de Versailles (1), avoit réussi à empêcher un suicide. On nous a transmis quelques renseignemens sur ce fait consolant. En juillet dernier, M. l'abbé de Préfontaine étoit allé vers le milieu du jour à un couvent de religieuses du quartier Saint-Louis, dont M. l'évêque l'a nommé directeur. Il avoit chaud, et pour ne pas se renfermer tout suant dans le confessionnal, il voulut aller faire un tour de

(1) M. l'abbé Balesdens de Préfontaine, né en Picardie, émigra en 1792 et ne rentra en France qu'à la restauration. Dans les dernières années, il fut attaché à la chapelle de Versailles. La révolution de 1830 lui fit perdre cette place. Il vit dans la retraite à Versailles.

promenade dans le bois de Satory où il n'étoit jamais allé depuis dix ans qu'il habite Versailles. Dans un endroit écarté il aperçut un homme qui l'appella aussitôt : *Ah! M. le prêtre!* Cet homme tenoit un pistolet, et lui demanda si c'étoit une grande faute de s'ôter la vie quand on est malheureux et sans ressources. M. l'abbé lui dit que c'étoit à la fois une lâcheté, et un crime de se donner la mort. Il lui fit comprendre que Dieu a mis l'homme sur la terre pour remplir des devoirs, et qu'il n'est pas permis de quitter le poste où la providence nous a placés. Il suggéra au malheureux des pensées de consolation et d'espérance, et celui-ci touché rendit son arme, se jeta aux pieds du prêtre, lui demanda de lui procurer une retraite où il pût pleurer ses fautes.

M. l'abbé de Préfontaine promit de lui rendre ce service, et l'emmena dans sa maison. Chemin faisant, cet homme lui raconta son histoire. C'étoit un Italien d'un âge mûr, qui avoit reçu de l'éducation. Il avoua qu'il avoit été long-temps combattu pour son projet de suicide. La providence veilloit sur lui en envoyant M. de Préfontaine dans un lieu où il n'alloit jamais.

Le soir même, l'étranger partit pour Amiens, avec une lettre de recommandation pour l'abbé du Gard. Il arriva le 15 juillet à l'Abbaye. On craignoit d'abord qu'à raison de son âge, il ne pût s'accoutumer aux austérités de la Trappe. Mais le Père Stanislas, abbé du monastère, n'a pu résister à ses prières et à ses larmes. Il lui a donné l'habit le 20 août.

Un événement qui pouvoit être funeste à une grande et belle église, et à toute une ville, est arrivé il y a une quinzaine de jours à Pontoise. On commençoit les vêpres un dimanche, lorsqu'un orage très-fort grondoit sur l'église. Les fidèles étoient rassemblés dans la nef. Tout à coup un grand bruit se fait entendre, et une boule de feu tombe au milieu du chœur. Les habitans fuient, le chant est interrompu; la terreur est extrême, et tandis que le curé reste immobile sur sa stale, beaucoup de gens sautent par-dessus les chaises. Chacun croyoit que l'église alloit crouler. Une odeur de soufre qui régnoit dans l'enceinte sembloit être l'indice d'un grand désastre. Cependant au bout de quelque temps, quand on s'aperçut qu'il n'y avoit ni feu ni trace du passage de la foudre, les esprits se rassurèrent un peu. Le curé monta en chaire, fit sentir la bonté de Dieu qui tient dans sa main la foudre, qui la lance et la retient à son gré. Il fit chanter un psaume analogue à cette étonnante délivrance, et tout le peuple se jeta à genoux pour remercier Dieu.

Après l'office on fit dans toute l'église des recherches sévères pour reconnoître le passage de la foudre. On n'en put découvrir de traces. La voûte, les fenêtres n'offroient aucune ouverture. On ne s'explique point ce phénomène qui pouvoit coûter la vie à beaucoup de monde, et qui n'a pas même cassé un carreau.

M. l'évêque de Fréjus a publié, le 25 août, un mandement pour ordonner une neuvaine de prières à l'occasion de l'apparition du choléra dans le diocèse :

« Nous apprenons que le *choléra-morbus*, après s'être manifesté d'abord dans une des paroisses du diocèse, *Barjols*, se manifeste à présent dans une autre, *Montfort*, et semble ainsi menacer de nouveau le diocèse entier. Oh! que pouvons-nous faire dans une circonstance aussi pénible, si ce n'est de nous humilier profondément sous la main toute puissante du Seigneur, et de reconnoître, à notre confusion, qu'ayant abusé de ses grâces et de son pardon, nous avons mérité qu'il

nous fît sentir encore le poids de sa miséricordieuse colère?

» Qu'il est consolant le souvenir de ce dont nous fûmes les témoins lors de la première invasion du fléau dévastateur! Alors, quelle affluence dans nos temples! Quels témoignages de repentir! Quelle ferveur dans les supplications et les prières! Quel concours général à nos processions de pénitence et d'actions de grâces! N'auroit-on pas eu raison de penser que tout alloit changer de face au milieu de nous!

» Mais qu'il st affligeant le spectacle tout opposé qu'ont présenté depuis la plupart des fidèles! Semblables à des enfans ingrats qui, après avoir adouci un père tendre lorsqu'ils voyoient la verge paternelle levée sur eux, oublient bientôt leurs promesses, nous avons repris nos anciennes habitudes, et vécu comme si nous ignorions qu'après nous avoir pardonné, le Seigneur pouvoit encore nous punir. »

Le prélat se plaint, entre autres, que l'on n'observe pas le dimanche, que l'on blasphème le nom de Dieu par des juremens, que l'on se livre avec emportement aux plaisirs. Il engage les chrétiens à rentrer en eux-mêmes, à apaiser Dieu par leur conduite, à prier pour le diocèse, pour Marseille, qui est encore visitée par le fléau, pour l'état Romain, qui en est si fort affligé. Le prélat montre ici l'intérêt et le dévouement le plus vif pour le Saint-Père et pour le centre de la catholicité.

M. l'évêque, instruit que le fléau se propage en diverses parties du diocèse, accorde les mêmes permissions qu'en 1835, et renvoie aux circulaires qu'il publia alors.

Une manifestation tumultueuse d'impiété qui rappelle de sinistres époques vient d'avoir lieu à Angoulême. En 1827, à la suite d'une mission donnée dans cette ville par d'estimables et zélés ecclésiastiques, une croix avoit été élevée sur une petite place attenante à la cathédrale, et séparée de la voie publique par une grille en fer. En 1830, dans le temps de vertige qui suivit la révolution de juillet, l'autorité céda aux murmures de quelques esprits forts, et fit enlever la croix. M. l'évêque crut que le temps étoit venu de réparer cet affront, et de remettre la croix en honneur. Il fit replacer une croix dans la nuit du 13 au 14 septembre. Qui auroit pensé qu'une chose si simple pût avoir quelque inconvénient? Elle déplut néanmoins aux émeutiers des faubourgs, et l'autorité locale ne se jugea pas assez forte pour protéger le signe du salut. Un adjoint ordonna à la police de faire enlever la croix. L'opération eut lieu à huit heures du soir. On avoit le projet, dit-on, de transporter la croix dans l'église, lorsqu'un rassemblement se forme, force la grille, et s'empare de la croix qu'il va brûler sur la place de la préfecture. La brigade de gendarmerie et une soixantaine de soldats qui forment la garnison, ne sont arrivés que quand tout a été fini. On a arrêté cinq ou six individus, et le rassemblement s'est dispersé.

C'est le jour de l'Exaltation de la sainte Croix qu'a eu lieu cette insulte à la croix. Les ennemis de la religion vouloient-ils rendre le scandale le plus piquant par cette coïncidence? On ne peut que déplorer cette recrudescence d'impiété.

L'agrandissement de l'église paroissiale de Saint-Denis, à Montpellier, dont nous avions annoncé le projet et le commencement d'exécution, est enfin terminé. Il faut en rendre grâces à l'auteur suprême de toute bonne œuvre et ensuite au zèle infatigable de M. l'abbé Cullier, curé de Saint-Denis. Peuplée de sept mille ames environ, cette paroisse et son pasteur avoient la douleur de

voir qu'à peine le huitième des habitans pouvoit être contenu dans l'église. Aujourd'hui les vœux de tous sont satisfaits, car l'enceinte est élargie au moins du double, soit dans le chœur, par le déplacement du maître-autel et de la sainte table, que l'on a avancés vers la nef; soit dans la nef elle-même, par l'agrandissement des deux premières chapelles, qui forment une croix parfaite avec le reste de l'église. Six arceaux ont été ouverts, deux dans le chœur, à à gauche et à droite du maître-autel, et les quatre autres dans la nef, après les anciennes chapelles, ce qui forme des bas-côtés tout autour de l'église, et offre un espace considérable aux paroissiens nombreux qui veulent y fixer leurs places. A la partie supérieure des six arceaux règnent de part et d'autre de petites tribunes, destinées à recevoir les pensions de demoiselles et autres écoles établies sur la paroisse. Sur les bas-côtés, et en face l'une de l'autre, ont été construites deux nouvelles chapelles, dont l'une sera dédiée à sainte Thérèse, que la paroisse honore d'un culte particulier. A gauche de l'entrée principale de l'église, on voit à leur place naturelle les fonts baptismaux, que le défaut d'espace avoit fait établir irrégulièrement dans une des grandes chapelles, près du sanctuaire.

Les tableaux ont été retouchés. Un seul, et c'est celui du patron, dont la composition étoit mauvaise, a été enlevé. A sa place, on revoit avec plaisir l'ancien cadre incrusté dans le mur et représentant en statues de plâtre très-bien sculptées le martyre de saint Denis et de ses glorieux compagnons. L'ancienne sacristie, qui fait aujourd'hui une partie des bas-côtés, a été remplacée par une nouvelle, fort vaste et bien éclairée. Enfin, une orgue riche et magnifique s'élève déjà sur le portique, au-dessus du tambour. L'agrandissement d'une église de première classe et son élégance actuelle demandoient cet ornement principal de nos temples. Les paroissiens ne se sont pas démentis en cette circonstance. De nouveaux sacrifices ont répondu au juste désir du pasteur, et bientôt la somme de 15,000 fr., reconnue nécessaire, a été recueillie pour cette acquisition.

Déjà la paroisse avoit contribué pour 30 mille francs, et la commune pour la même somme, ce qui au total fait 75 mille francs employés en réparations et embellissemens de l'église de Saint-Denis. M. l'évêque, qui a applaudi tant de fois à la générosité des paroissiens et au zèle de leur digne curé, a promis de faire la dédicace de leur église, au mois de novembre prochain. En attendant, une bénédiction de l'édifice a eu lieu le mardi dans l'octave de la Fête-Dieu, jour où l'église de Saint-Denis célèbre tous les ans la fête du saint Sacrement. Les offices y ont été célébrés avec pompe, l'affluence étoit immense, surtout à la procession qui se fit le soir après vêpres. M. l'abbé Bainvel, curé de Sèvres, près Paris, et vicaire général de Montpellier y présida. Un *Te Deum*, chanté au retour, termina la cérémonie.

A Apt, la distribution des prix aux élèves de l'Ecole chrétienne a été une petite fête populaire. Elle s'est faite dans une grande cour couverte d'une tente. Le clergé et les autorités avoient été invités par le frère Maudé, directeur. M. Arnaud, curé, a ouvert la séance par un discours, où il a montré les avantages moraux de l'instruction. Un autre discours a été prononcé par M. Fréd. Rousset, membre du conseil municipal, qui, depuis sept ans, lutte pour soutenir l'école. Il a répondu par des faits aux reproches des ennemis de la religion, et a rappelé le souvenir de MM. Martin et le curé Beau-

champ, qui ont fait tant de bien à Apt par leurs vertus apostoliques. L'école chrétienne d'Apt a 240 élèves ; l'école mutuelle en a environ 40.

Les colonies manquent d'écoles, et l'on a compris que si la religion seule pouvoit inspirer le zèle et le dévouement nécessaires pour former d'excellens instituteurs, c'étoit dans les colonies surtout qu'il étoit besoin d'avoir des maîtres animés d'un véritable esprit de piété et remplissant leurs fonctions par des motifs de foi et de charité. Le ministère de la marine a donc désiré avoir des Frères pour nos colonies. Les Frères des écoles chrétiennes ne pouvant suffire aux demandes qui leur sont adressées de toutes parts, on s'est adressé au supérieur des Frères de l'instruction chrétienne établis en Bretagne. Ces Frères qui ont leur chef-lieu à Ploermel ont déjà plus de 160 établissemens, et rendent beaucoup de services dans les villes et dans les campagnes. Ils se sont beaucoup accrus depuis qu'ils ont été autorisés par une ordonnance du 1er mai 1822. Les fondateurs de cet institut sont M. l'abbé Deshayes alors curé d'Auray, et M. l'abbé Jean de La Mennais alors grand-vicaire de Saint-Brieuc. M. l'abbé Deshayes, ayant pris depuis la direction des missionnaires de Saint-Laurent sur Sèvres, et des Sœurs de la Sagesse, a laissé toute la direction des Frères à M. l'abbé Jean. C'est avec celui-ci que le ministère de la marine a traité pour l'envoi de Frères de l'instruction chrétienne. Cinq frères doivent partir pour la Guadeloupe, et on croit que plus tard on en enverra à la Martinique. On en espère de grands avantages pour l'instruction des enfans, instruction fort négligée surtout dans les classes des nègres et des gens de couleur.

Le décret suivant dont nous n'avions point donné le texte, est un nouveau pas dans la voie des spoliations révolutionnaires en Espagne. Ce sont là les adieux que Mendizabal faisoit à l'Espagne :

« Les cortès en faisant usage de leurs facultés, ont décrété ce qui suit :

» Art. 1er. Les contributions de la dîme et des prémices, et toutes les prestations qui en dérivent sont supprimées.

» 2. Toutes les propriétés du clergé séculier, terres, droits, actions, quels que soient leurs noms, applications, leurs origines, soit données, soit achetées ou acquises d'une manière quelconque, sont adjugées à la nation et converties en biens nationaux.

» 3. Sont cependant exceptés de cette disposition, les biens appartenant à des prébendes et à d'autres bénéfices et fondations de patronage *passif de sang* (1).

» 4. Les édifices des églises, cathédrales, paroissiales et succursales, l'hôtel du prélat et des recteurs, les habitations des curés et de leurs vicaires, les séminaires conciliaires avec leurs jardins annexés, conserveront leur destination actuelle.

» 5. Les biens dont parle l'article 2 seront administrés par les juntes diocésaines, auxquelles devront être remis tous les livres et documens relatifs aux meubles et immeubles.

» 6. Le produit total de ces biens servira à payer en partie le budget de la dotation du clergé et ses dépenses du culte, et entrera en compte de son avoir.

» 7. On suppléera au déficit, pour compléter le budget de la dotation du clergé et des dépenses du culte, par un impôt qui s'appellera *contribution du culte*, répartie entre les contribuables en proportion de leur avoir.

» 8. Cette répartition sera faite par le gouvernement aux populations respectives, et devra être approuvée par les cortès.

» 9. La nomination des personnes char-

(1) Nous avouerons que nous ne savons pas ce que cela veut dire.

gées de la perception de cet impôt appartiendra aux députations provinciales.

» 10. Les contribuables pourront payer leur cote en argent ou en nature, au prix courant du marché.

» 11. Les biens du clergé déclarés propriétés de la nation, seront vendus dans l'espace de six ans, à partir de 1840, de sixième en sixième chaque année. La contribution du culte sera augmentée en proportion de la diminution des produits.

» 12. Les séculiers participant aux bénéfices (*participes legos*) devront, dans l'espace de 90 jours, justifier par des moyens légaux leur qualité de *participans*, s'ils veulent continuer à recevoir la portion aliquote qui leur revient dans la contribution du culte. Le jugement sera prononcé à cet égard par les juges de première instance, qui décideront sur la possesion, laissant de côté le jugement de propriété.

» 13 Une fois le droit légitime des participans fixé, les cortès détermineront, par une loi spéciale, la manière de graduation et d'indemnisation de leurs capitaux à l'époque prescrite à l'article 2, cessant alors de percevoir la portion aliquote de contribution du culte dont ils ont joui comme participans.

» 14. Une fois faite la liquidation de ce qui appartient au clergé et aux participans dans la contribution du culte, les *ayuntamento* chefs-lieux de districts la remettront aux commissions des juntes diocésains.

» 15. Les établissemens d'instruction publique et de bienfaisance conserveront leurs biens. Les députations provinciales sont autorisées à pourvoir aux moyens nécessaires à ces établissemens en cas de déficit.

» Moi, LA REINE,

» D. JUAN ALVAREZ Y MENDIZABAL.

» Au palais, 29 juillet 1837. »

POLITIQUE.

Ce n'est pas tout que de savoir supporter les petites incommodités du régime de juillet; il faut encore le trouver admirable, et remercier le peuple souverain des glorieuses journées de nous l'avoir donné. C'est un journal connu pour appartenir au gouvernement, qui appelle notre reconnoissance et trace nos devoirs sur ce point. Et si vous désirez savoir ce qui fait votre bonheur, et de quoi vous avez à vous féliciter, c'est que tout vous est permis *dans votre for intérieur*, comme dit ce journal en propres termes, et que vous pouvez être légitimistes, carlistes, henriquenquistes ou républicains tant qu'il vous plaira, pourvu que vous n'en laissiez rien découvrir à personne, ni par paroles, ni par actions, ni par symboles, ni autrement. Voilà dans quel sens ajoute-t-il, la liberté des opinions doit être prise et interprétée. Mais à cela près, dit-il encore, vous ne courez point le risque, comme en 93, sous ce vilain régime des suspects, de vous voir appréhendés au corps pour rendre compte de ce que vous avez au fond de l'ame et de la pensée. En un mot, on ne vous ira pas scruter le cœur et les reins pour savoir si vous aimez la charte de 1830, et si la dynastie de juillet vous fait plaisir. Mais soyez sages, et arrangez-vous pour qu'on ne s'aperçoive de rien.

Telle est la salutaire règle de conduite qui nous est tracée le plus sérieusement du monde par le journal dont il s'agit. Liberté pleine et entière pour ce qu'il appelle *le for intérieur*; mais à condition qu'on n'en laissera rien échapper ni sortir, et qu'on ne sera que suspect d'être suspect.

Ainsi toute la grâce qu'on vous promet, c'est de ne pas étendre les effets du soupçon aussi loin que sous le régime de la terreur, et de ne point vous inquiéter sur les pensées que vous saurez tenir cachées et enfouies à une profondeur impénétrable. A la bonne heure; mais si c'étoit là tout ce que le régime de juillet pouvoit faire pour nous, il faut convenir que ce n'étoit guère la peine de tant déranger de choses, ni de tout bouleverser dans notre ordre social et politique, pour

n'arriver qu'à ce résultat. Il nous semble que la restauration en savoit pour le moins autant; et que du moment où il ne s'agissoit que d'empêcher *le for intérieur* d'être troublé, on auroit très-bien pu s'en tenir à ce qu'on avoit là-dessus avec elle. Assurément, elle n'étoit que trop peu gênante; et ses ennemis le lui ont bien fait voir en conspirant sa ruine non-seulement dans leur *for*, mais hors de leur *for intérieur*. Toujours paroît-il bien remarquable qu'on se soit cru obligé de régénérer la France à si grands frais d'argent et de sacrifices de toute espèce, pour aussi peu de chose que la liberté de penser ce qu'on veut, à condition de garder sa pensée en prison. Il faut réellement que ce soit un journal presque officiel qui nous dise tout cela pour qu'on puisse se persuader que c'étoit là le fond du trésor de la révolution de juillet.

Il y avoit long-temps qu'aucune illustre mort n'avoit donné lieu en France à quelque chose d'aussi magnifique et d'aussi solennel que l'oraison funèbre prononcée ces jours derniers sur la tombe du vieux républicain Buonarotti. Fils adoptif de la Convention nationale et des jacobins de 93, cet étranger avoit passé depuis, dans les bannissemens obscurs, trente-cinq années de sa vie, en expiation de son ancien rôle de terroriste et de ses atrocités révolutionnaires. Il va sans dire que ses frères de juillet l'avoient délivré de ses limbes pour le rendre à la vie anarchique et le remettre en activité de service. Revenu au milieu d'eux, il paroît qu'il les a fort édifiés par ses soixante-quatorze années de vertus républicaines, et que c'est là ce qui lui a valu le plus pompeux panégyrique que le *champ du repos* ait entendu depuis long-temps.

Peut-être falloit-il que le fronton du Panthéon vînt remettre en lumière les titres et les illustrations de nos anciens jours de terrorisme, pour qu'une renommée comme celle-là reçût les honneurs de l'apothéose. Mais les hommes du pouvoir n'ont rien à dire; ce sont eux qui ont fait penser que ces vieux restes de 93 pouvoient très-bien retrouver leur place dans ce régime-ci, et n'étoient point faits pour déparer une époque où tous les genres de cynisme, depuis le régicide jusqu'à l'impiété sacrilége, étoient appelés à recevoir des hommages publics.

Sous le directoire lui-même, qui ne se piquoit pas assurément d'une grande pruderie en matière de principes religieux et politiques, un terroriste de la qualité de Buonarotti ne paroissoit bon qu'à être séquestré de toutes les sociétés, et jeté vivant à la voirie. Le régime de juillet n'a point de ces sortes de répugnances et de ces petites délicatesses. Tout lui paroît bon à retirer de la boue des révolutions et à ramasser sur son fronton. Il veut que tout le monde vive et participe à ses honneurs, à l'exception des princes de l'antique race royale des Bourbons, qui sont condamnés à mourir obscurément sur la terre étrangère, et à laisser leur place en France aux Buonarotti, aux Manuel, aux David, et à tous les autres destructeurs de l'ordre social et religieux.

PARIS, 20 SEPTEMBRE.

M. Becquey, sous-préfet de l'arrondissement de Sainte-Menehould, vient d'être nommé sous-préfet du Hâvre.

— M. Corne, receveur particulier des finances à Saint-Pol, (Pas-de-Calais), nommé receveur particulier à Clermont, (Oise), est remplacé à Saint-Pol par M. Defonzi, receveur particulier à Epernay (Marne).

— M. Frédéric Cerfberr, consul de France à Haïti, est parti pour se rendre à sa destination par la voie de Bordeaux.

— M. Le Hon, ambassadeur du roi des Belges à Paris, après avoir passé quelques jours à Bruxelles, en vertu d'un congé, est revenu à son poste.

— Le prince Alexis de Galitzin, venant de St-Pétersbourg, vient d'arriver à Paris.

— Louis-Philippe a passé avant hier en revue dans la cour des Tuileries, le 2e de ligne et le 19e léger, qui sont partis hier pour l'Afrique.

— Demain, dit-on, Louis-Philippe et sa famille se rendront à Compiègne.

— D'après le *Journal des Débats*, plusieurs officiers prussiens sont partis de Berlin, pour venir, sur l'invitation du duc d'Orléans, assister aux manœuvres du camp de Compiègne.

— On dit que le camp de Compiègne sera levé quelques jours plus tôt qu'on ne l'avoit annoncé.

— Le *Moniteur* annonce que le duc de Nemours est arrivé à Bone dans la nuit du 13 au 14. Ce prince a visité, le 15, les troupes, les forts et les hôpitaux. Son départ pour le camp de Majaz-Hamar n'étoit pas encore fixé.

Le général Damrémont, avec 2,500 fantassins, de l'artillerie et de la cavalerie, a fait une reconnoissance au-delà du col de Ray-il-Aba, qui se trouve à douze lieues de Constantine. Après avoir débouché du col, il a rencontré la cavalerie du bey qui a été repoussée, dit toujours le *Moniteur*, après avoir laissé deux morts sur le champ de bataille. L'un d'eux avoit de très-belles armes.

— Le *Toulonnais* qui donne des nouvelles de Bone du 6, porte à 11,000 hommes le total des troupes qui s'y trouvoient réunies à cette date; sur ce nombre il y avoit 1,800 malades ou convalescens. On attendoit encore 5,000 hommes, tant pour garder la ville que pour l'expédition.

— M. de Richepanse, frère de l'officier de ce nom qui a été tué pendant la désastreuse campagne de Constantine, a obtenu l'autorisation de faire partie de la nouvelle expédition.

— La *Charte de* 1830 annonce qu'on vient de débarquer à Marseille des cotons récoltés à Alger.

— Une lettre de Tunis, du 9, annonce que les divisions Lalande et Gallois étoient encore en rade à cette date. Le bateau à vapeur *Le Tartare* qui avoit été envoyé à Tripoli, en arrivoit avec la nouvelle que l'escadre turque y ayant laissé des troupes et des munitions, avoit fait voile pour Constantinople; mais on craignoit que cette flotte ne prît une fausse route pour revenir ensuite à Tunis, et l'on paroissoit décidé à ne quitter ces parages que lorsqu'on auroit la certitude que les bâtimens turcs auroient repassé le détroit des Dardanelles.

Le signataire de la lettre craint qu'un séjour trop prolongé n'amène des désastres, à cause des fréquens orages qui rendent la rade fort dangereuse. Il a visité Tunis qui, dit-il, n'a de curieux que ses bazars. Pour arriver à cette ville, il faut traverser un lac plein de vase sur lequel on craint d'échouer à tout moment, bien qu'anciennement il fût destiné à recevoir les nombreux vaisseaux des Carthaginois.

— Un Journal assure que la place de président de chambre à la cour royale sera donnée à M. de Monmerqué.

— Les plaintes des négocians de Bordeaux relativement au pont de Cubzac sur la Dordogne, ont été écoutées par le ministre du commerce qui vient de nommer une commission.

— Le contre-Amiral Arnous, ancien directeur du personnel de la marine, ex-gouverneur de la Guadeloupe, est en ce moment à Paris.

— Les pages du roi de Bavière, au nombre de vingt, visitent en ce moment, sous la direction de leur gouverneur, quelques départemens de la France. Jeudi dernier ils étoient à Châlons-sur-Saône. Il paroît qu'ils ne pousseront pas leur excursion jusqu'à Paris.

— Le *Journal du Hâvre* publie des lettres de la Martinique qui attaquent la loi des sucres dernièrement votée par les deux chambres, comme ne pouvant procurer aucun soulagement aux colonies.

— M. Orfila, doyen de la faculté de médecine de Paris, est de retour de son voyage d'inspection des écoles de médecine dans les départemens.

— La caisse d'épargne de Paris a reçu

les 17 et 18 la somme de 395,508 fr. et remboursé 370,000 fr.

— Dimanche dernier, pendant que le sieur Tugot bijoutier au Palais-Royal étoit à la campagne avec sa femme, des voleurs se sont introduits dans sa boutique et lui ont enlevé 138,000 fr. environ en bijoux et 12,000 fr. en billets de banque. M. et Mme Tugot en rentrant après dix heures du soir chez eux, ont trouvé les portes fermées; seulement dans l'intérieur il y avoit un trou pratiqué dans la cloison qui sépare leur boutique de celle du sieur Monteau, changeur, qui s'étoit également absenté ce jour-là.

— On lit dans *Le Droit* qu'il y a un accroissement déplorable à Paris, dans les affaires criminelles et correctionnelles. L'année dernière, la 7e chambre qui auparavant consacroit deux jours par semaine à des affaires civiles a dû les accorder tous deux aux affaires correctionnelles, et l'on annonce qu'à la rentrée la 8e chambre jugera comme chambre correctionnelle, deux jours par semaine.

— La société anonyme formée à Paris sous la dénomination de *Chambre d'assurance maritime*, vient d'être autorisée.

NOUVELLES DES PROVINCES.

Le sixième concours du comice agricole de Seine-et-Oise a eu lieu le 17, près Etampes, à la ferme de la Guinette. On a distribué des médailles à quelques agriculteurs.

—Le nommé Lévêque a été condamné par la cour d'assises de la Marne à 20 ans de travaux forcés, pour avoir attenté à la vie de ses enfans, l'un âgé de vingt mois et l'autre de trois mois, en leur faisant boire de l'acide nitrique.

—Le *Courrier de l'Ain* dit que les nommés Descombes et Guy, condamnés à mort le 28 mai pour assassinat commis sur une femme de la commune de Genouilleux, ont été exécutés le 16 à Bourg. Deux ecclésiastiques de cette ville, qui les avoient visités dans la prison, les ont accompagnés jusqu'au lieu du supplice.

— Du 9 au 16 septembre, il est entré dans le port de Boulogne 14 paquebots avec 773 passagers; 14 en sont aussi sortis avec 909 passagers.

— A la date du 15, un seul bâtiment du port de Boulogne restoit à rentrer de la pêche de la morue, qui jamais n'a été aussi productive que cette année.

— Un nouveau phare, d'après le système de Fresnel, vient d'être établi au cap Grinez. Il pourra être aperçu à la distance de sept lieues.

—Un agent de l'entreprise des bateaux en fer à vapeur de Paris au Havre s'est rendu à Boulogne; il est fortement question d'établir une ligne de communication entre le Havre et Boulogne en correspondance avec Paris.

— On écrit de Rouen que le 17 le feu a éclaté dans les magasins et sécheries de M. Dehors, teinturier, en la commune de Bondeville. Plus de 150 pieds de bâtimens et une grande quantité de cotons teints et écrus ont été la proie des flammes. On ignore encore la cause de ce sinistre.

— On lit dans la *Gazette du Languedoc* que le feu ayant pris, le 8 septembre, à une maison voisine de l'église de Saint-Chinian (Hérault), M. le curé et un autre ecclésiastique se transportèrent au plus vite sur le lieu de l'incendie et contribuèrent par leur activité et leur exemple, qui encourageoit les nombreux travailleurs, à arrêter les progrès du feu, qui menaçoit de détruire la commune entière.

— Le 15, le bateau à vapeur le *Vulcain* faisant le service de Nantes à Orléans arrivoit à Ingrande, quand tout à coup une violente explosion se fit entendre. La chaudière venoit de se briser. L'eau s'élançant avec impétuosité creva la cloison de la seconde chambre du bâtiment où se trouvoient beaucoup de passagers; madame Bernard, femme de l'économe du collége de Pont-le-Voy, ses cinq enfans et leur bonne furent horriblement brûlés; plusieurs autres voyageurs ont été aussi plus ou moins blessés. Trois des enfans

de madame Bernard sont morts le lendemain dans l'auberge d'Ingrande, où ils avoient été transportés. Madame Bernard, un des deux seuls enfans qui lui restent et la domestique étoient encore le 18 en danger. Cette malheureuse mère a tant souffert, et s'est trouvée tellement défigurée que ses parens ne l'ont pas même reconnue à la voix.

— Les élections de la garde nationale ont commencé lundi à Limoges. Le petit nombre de gardes nationaux qui se sont présentés pour voter, prouve qu'il y a actuellement dans cette ville comme dans beaucoup d'autres fort peu de zèle pour cette institution.

— Il est question d'établir un nouveau journal à Limoges qui seroit, dit-on, rédigé avec les principes du *National*.

— Les recettes de la douane de Marseille, pendant le mois d'août dernier, se sont élevées à 2,802,437 fr. 22 c.

— L'état civil de Marseille n'a enregistré le 14, que 3 décès cholériques. Encouragés par les derniers bulletins, un grand nombre d'émigrés sont déjà rentrés en ville.

— Le 15, il y a eu 17 décès, à Marseille, dont six cholériques. Dans les 17 décès il se trouve 11 enfans dont deux morts du choléra.

— A Aix, on a constaté le 13, 3 nouveaux cas et 1 décès.

— Plusieurs cas de choléra se sont déclarés depuis quelques jours à Pertuis et dans les environs, notamment à Villelaure. On dit aussi que la ville de Salon auroit été fortement atteinte.

— Le *Messager de Vaucluse* parle de deux décès cholériques récemment constatés à Avignon, et ajoute : « Une remarque faite par les hommes de l'art, c'est que dans tous les lieux où a pénétré l'émigration marseillaise, le choléra a été introduit. Digne, Manosque, quelques communes de l'arrondissement d'Apt, Draguignan ont compté des malades, tandis que Tarascon, Arles et le littoral du Rhône n'ont pas été infectés. »

— La *Guienne* donne des détails sur le naufrage du *Blayais*, à la Martinique, pendant l'ouragan du 26 juillet. Ce bâtiment, appartenant à M. Dupeyrat, armateur de Bordeaux, a été complétement détruit en dix minutes, pendant que le capitaine se trouvoit à terre. Six hommes ont été arrachés des eaux, mais pour la plupart dans un état qui laisse peu d'espoir. Le second et le lieutenant, MM. Léon et Geffroy et cinq hommes d'équipage ont péri. Beaucoup de marchandises avoient été débarquées avant ce désastre.

EXTÉRIEUR.

NOUVELLES D'ESPAGNE.

On lit dans le *Moniteur* qu'Espartero instruit, le 9, à Cuenca, de la jonction du roi Charles V avec les troupes royales de Valence à Tarancon, est parti sur-le-champ pour défendre Madrid. Le *Moniteur* publie ensuite une dépêche télégraphique de Bayonne, le 19, ainsi conçue : « D'après les nouvelles de Madrid du 14 au soir, don Carlos étoit à Fuentiduena le 13 ; il s'est dirigé sur Chinchon par la gauche; on lui supposoit l'intention de marcher sur l'Andalousie. Le même jour au soir, Espartero est entré à Madrid et son armée à Alcala. La reine a été reçue avec le plus grand enthousiasme, lorsqu'elle a passé en revue, le 12, les troupes et la milice. »

— Fuentiduena est entre Tarancon et Argenda, à dix lieues de Madrid sur la route de Cuenca. Chinchon est à une lieue à gauche de Fuentiduena sur une route secondaire qui conduit à Aranjuez

— « Nous croyons, dit un journal du matin, que des événemens décisifs vont avoir lieu sous les murs de Madrid. L'armée royale a des forces devant cette ville qu'on peut évaluer sans exagération à 17,000 hommes. Espartero n'en a pas 10,000; les routes de Cuenca et de Murcie étant déjà occupées par les troupes de l'armée principale et par celles de Cabrera; la division de Zariategui s'avançant

par la route de Guadalaxara, et les guérillas de Palillos occupant aussi celle de Talavera de la Reyna, il sera facile à l'armée royale de s'emparer de la route de Ségovie et d'isoler entièrement la capitale.

— Une correspondance libérale de Madrid, du 11, dit que l'état des provinces est déplorable dans toutes les directions.

— On lit dans la *Sentinelle de Bayonne* du 14 : « Trente-deux soldats provenant de la légion étrangère, avec un officier, sont arrivés hier à Bayonne, venant d'Estella. »

— Le *Phare de Bayonne* du 16 donne des détails sur la reprise d'Andoain par les troupes royales. Le 14, dit-il, 8 bataillons carlistes attaquèrent à midi cette ville qu'occupoit le brigadier O'Donnell, après avoir placé sur la rive gauche de l'Orio, dans la nuit précédente, de l'artillerie en batterie qui fut démasquée tout à coup au moment de l'attaque. Au même instant d'autres forces royalistes se présentèrent entre Andoain et Urnieta et marchèrent contre des retranchemens que faisoit un régiment révolutionnaire. Ces attaques combinées jetèrent la terreur parmi les troupes de O'Donnell, qui furent dispersées, eurent 500 hommes tués et beaucoup de prisonniers. Toutes les munitions de guerre et de bouche, qui étoient à Andoain tombèrent au pouvoir des royalistes.

Une des premières victimes du choléra à Rome a été le peintre Xavier Sigalon, chevalier de la Légion-d'Honneur. Il a succombé le 18 août, après soixante heures de souffrances, ayant reçu tous les secours de la religion de M. l'abbé Lacordaire qui se trouve toujours à Rome. Un médecin français en ce moment à Rome, M. Leroy-des-Barres, a soigné Sigalon, et n'a pu le sauver. Sigalon étoit distingué dans son art, comme le prouvent ses tableaux exposés au Musée de Paris. A Rome on ne connoît de lui que sa copie du *Jugement universel* de Michel-Ange. Cette copie que la modestie de l'artiste tenta de soustraire aux regards du public, fut admirée des amateurs qui obtinrent de la voir aux Chartreux. Le Saint-Père honora Sigalon d'une visite, lui exprima sa satisfaction, et lui donna une médaille. Sigalon avoit accompagné en France son ouvrage pour lequel le gouvernement, outre le prix convenu, lui assura une pension annuelle de 3,000 fr. Il retourna à Rome, pour exécuter de même les douze prophètes de Michel-Ange, dans la chapelle Sixtine. Il avoit déjà fini huit prophètes, quand la mort l'a enlevé. Il étoit né à Uzès, et n'avoit que 47 ans.

— Un Bruxellois, M. Van Esschen croit avoir trouvé le moyen de diriger les ballons aussi facilement qu'on dirige un bateau à vapeur. Attendons les expériences.

— D'après une feuille de Londres, le roi des Belges auroit décidé la reine d'Angleterre à épouser le prince François-Auguste-Charles-Emmanuel de Saxe-Cobourg, son neveu.

— Le *Times* dit que suivant des correspondances particulières de Lisbonne, du 6, des symptômes favorables au roi don Miguel se seroient manifestés tant dans l'armée que dans les cortes.

— Un autre journal anglais prétend savoir qu'au moment où le dernier paquebot de Lisbonne sortoit du Tage, des salves d'artillerie annonçoient l'accouchement de la reine dona Maria. Cette nouvelle, dont aucune autre feuille ne parle, paroît suspecte.

— Les six Anglais qui, à la suite d'une orgie, avoient maltraité plusieurs habitans de la petite ville d'Interlacken, près Berne, ont été condamnés en première instance à dix-huit mois de bannissement hors du canton. Ils avoient précédemment désintéressé les plaignans. On dit que le ministère public va interjeter appel à *minima*.

— On mande de Palerme qu'un orage affreux a éclaté, le 25 août, sur cette ville et les environs. Des édifices ont été en-

dommagés par la violence de l'ouragan, et la plupart des moissons complètement inondées.

— L'empereur et l'impératrice d'Autriche sont revenus à Schœnbrunn.

— Le corps d'armée de 10,000 hommes, rassemblé aux environs de Pesth (Hongrie), pour les exercices d'automne, terminera ses manœuvres le 24.

— Le camp prussien de Teltow a dû être levé le 10 septembre.

— Du 12 au 13 on a compté, à Berlin, 89 nouveaux cas et 59 décès.

— Le *Mercure de Souabe* dit que le choléra continue ses immenses ravages à Breslau. Les désastres du fléau ne sont pas moins grands à la campagne. Tout un village à 4 milles de la ville a péri.

— Le gouverneur-général de Wilna a remis à l'empereur de Russie, une pétition de la noblesse de Lithuanie qui sollicite la grâce des Polonais déportés en Sibérie pour délits politiques. Le lendemain du départ de l'empereur, le maréchal de la noblesse a été informé par le gouverneur-général que cette pétition avoit été bien accueillie, et que l'empereur l'avoit chargé de lui déclarer que les provinces polonaises incorporées à la Russie, doivent attendre avant peu le moment où S. M. I. pourra concilier les devoirs d'un souverain avec les désirs de son cœur.

— On écrit de Copenhague au *Correspondant de Hambourg* que le mois dernier, 1,949 vaisseaux ont passé le Sund. Cette année, jusqu'en septembre, 9,037 ont passé le détroit; ce qui feroit 988 bâtimens de plus que l'année dernière à la même époque.

— Un réfugié italien, nommé Usiglio, qui s'étoit rendu en Grèce, avec l'intention, dit-on, d'y établir une société secrète, a été sommé de quitter immédiatement le pays.

— La Porte a accordé à la principauté de Valachie le droit de navigation sur la mer Noire sous le pavillon moldave.

— Plusieurs officiers turcs sont partis de Constantinople pour Odessa, d'où ils devoient se rendre au camp russe.

— Le bateau à vapeur en fer, l'*Egyptien*, construit en Angleterre pour le service particulier du pacha, est arrivé à Alexandrie de Liverpool, en 18 jours, sans avoir éprouvé aucune avarie.

— Le gouvernement persan s'est mis à suivre l'exemple du sultan et à publier une *Gazette d'Etat*.

L'historien Botta est mort le 10 août à Paris. Charles-Joseph-Guillaume Botta, né en 1766 à Saint-Georges de-Canavèse en Piémont, entra dans le monde à l'époque où la philosophie du XVIII[e] siècle dominoit en souveraine, et entraînoit la jeunesse après son char. Botta, étudiant en médecine à Turin, ne sut pas se défendre du prestige général. Il adopta les idées de la révolution française, et fut arrêté par ordre du roi de Sardaigne en 1792. Sa prison dura deux ans et ne dissipa point ses illusions. Dès qu'il fut en liberté, il vint en France où son patriotisme lui mérita une place de médecin à l'armée d'Italie. On l'envoya ensuite à Corfou. Il fut quelque temps membre du gouvernement provisoire du Piémont, puis membre de l'administration du département de l'Éridan, puis de la *consulte* du Piémont, et enfin en 1806 du corps législatif, dont il cessa de faire partie en 1814. Mais Botta ne pouvoit guère rentrer en Piémont rendu à ses anciens maîtres. Il resta en France et obtint pendant les cent jours la place de recteur de l'Académie de Nancy, qu'il conserva peu de temps.

Botta n'étoit guère connu que par quelques essais littéraires qui avoient peu de succès, lorsqu'il publia en 1810 une *Histoire de la guerre de l'Indépendance de l'Amérique*, 4 vol. in-8°, dont il y a une traduction française par Sevelinges. On dit que cet ouvrage a de la réputation; nous avouons que nous nous défions un peu d'une histoire écrite nécessairement avec des gazettes par un homme qui ne connoissoit pas le pays. Le talent littéraire de l'écrivain n'est pas toujours une garantie de l'exactitude de l'historien. Le

poème sur *Camille et Veies conquise* a été loué par les journaux.

L'*Histoire de l'Italie de* 1789 *à* 1814 offroit un sujet fort difficile par le nombre et la gravité des événemens. On pourroit douter ensuite si Botta précisément parce qu'il étoit dans les rangs de l'armée française, avoit toute l'impartialité nécessaire pour tenir la balance égale entre les vainqueurs et les vaincus, entre les faiseurs de révolutions et ceux qui les subissoient. On trouve dans les *Mémoires de religion et de littérature* de Modène, un examen en plusieurs articles de l'ouvrage de Botta. L'auteur de ces articles, M. Parenti, nous paroît relever très-bien les inconséquences, les exagérations et les erreurs de Botta sur les événemens politiques, et surtout sur ceux où la religion étoit mêlée. Il reproche à l'historien de faux jugemens sur le clergé, et notamment sur Pie VI. On peut consulter surtout les tomes VI et VII des mémoires de Modène. L'*Histoire d'Italie* a été traduite en français par Théodore Licquet, 1824, 5 vol. in 8°. L'ouvrage italien est à l'*index* par décret du 26 mars 1825, *donec corrigatur*.

L'*Histoire de l'Italie* pour faire suite à celle de Guichardin jusqu'en 1789, offre, à ce qu'il paroît, à peu près les mêmes défauts. On y trouve bien plus, dit un critique, l'esprit du temps où Botta écrivoit, que celui du temps dont il avoit à raconter l'histoire. Malheureusement c'est là un défaut trop commun depuis que Voltaire et son école ont voulu faire ce qu'ils appeloient la philosophie de l'histoire.

Ces ouvrages n'avoient pas enrichi Botta. Il vivoit à Paris dans un état de gêne lorsque le roi actuel de Sardaigne, oubliant les écarts du révolutionnaire, lui accorda généreusement une pension de 4,000 livres. Il paroît qu'il y eût une condition, c'est que Botta n'écriroit plus pour fronder le gouvernement de son pays. Une longue maladie vint lui procurer les moyens de se préparer à son heure dernière. Il est mort en chrétien, après avoir reçu les secours de la religion. L'âge et l'adversité lui avoient été utiles, et depuis quelque temps surtout il professoit des principes d'ordre et de stabilité, qui pouvoient lui donner place dans le petit nombre des révolutionnaires corrigés.

En rendant compte dans notre numéro 2835, (11 juillet dernier) du *Tractatus de Matrimonio*, 2 vol. in-8°, de M. Carrière, nous avons dit que le savant auteur s'occupoit du *Compendium* de ce traité, à l'usage des élèves dans les séminaires. Nous voyons avec intérêt que cette promesse s'est réalisée. Nous rendrons compte de ce nouveau volume incessamment.

Le Gérant, **Le Besgue.**

BOURSE DE PARIS DU 20 SEPTEMBRE.

CINQ p. 0/0, j. du 22 sept. 108 fr. 35 c.
QUATRE p. 0/0, j. de sept. 100 fr. 40 c.
TROIS p. 0/0, j. de juin. 79 fr. 40 c.
Quatre 1/2 p. 0/0, j. de sept. 102 fr. 00 c.
Act. de la Banque. 2435 fr. 50 c.
Bons du Trésor. 0 0/0.
Rente de la Ville de Paris. 000 fr. 00 c.
Oblig. de la Ville de Paris. 1151 fr. 25 c.
Quatre canaux. 1212 fr. 50c.
Caisse hypothécaire. 795 fr. 00 c.
Rente de Naples. 98 fr. 10 c.
Emprunt romain. 101 fr. 0/0
Emprunt Belge. 104 fr. 0/0
Emprunt d'Haïti. 370 fr. 0/0
Rente d'Espagne 5 p. 0/0. 00 fr. 0/0

PARIS. — IMPRIMERIE D'AD. LE CLERE ET Ce,
Quai des Augustins, 35.

L'AMI DE LA RELIGION paroît les Mardi, Jeudi et Samedi.

On peut s'abonner des 1er et 15 de chaque mois.

N° 2867.

SAMEDI 23 SEPTEMBRE 1837.

PRIX DE L'ABONNEMENT

	fr. c.
1 an	36
6 mois	19
3 mois	10
1 mois	3 50

SUITE DES

VOTES DES CONSEILS GÉNÉRAUX.

Nous avons cité, numéro du 9 septembre, différens votes de dix conseils généraux, relativement à la religion et au clergé; nous allons compléter cette revue et faire connoître les autres conseils généraux qui se sont occupés d'objets analogues, soit dans un sens favorable, soit dans un sens hostile.

Une discussion singulière a eu lieu dans le conseil général du Rhône. Une demande avoit été présentée au conseil pour le rétablissement de l'allocation en faveur de M. l'archevêque-administrateur de Lyon. Un membre combattit cette demande en alléguant entr'autres que le titulaire du siége n'avoit jamais joui d'aucune allocation pendant qu'il étoit en fonctions. Cette raison n'étoit pas très-concluante, puisque l'on savoit bien que le titulaire étoit fort riche. Néanmoins on passa de cette considération à une autre relative au même titulaire; on se plaignit de son exclusion, on en détailla les inconvéniens, et on énuméra les avantages de sa réintégration dans ses fonctions. De là on en vint à demander si on ne pourroit pas obtenir son rappel, et un membre proposa formellement que le conseil émît un vœu à cet égard. Il s'agissoit de rapporter pour M. le cardinal Fesch par exception la loi de 1816. La proposition fut renvoyée à une commission pour aviser aux moyens d'y donner suite. La commission a été d'avis d'émettre un vœu formel, mais quand on est venu à délibérer là-dessus dans le conseil, beaucoup de membres avoient eu le temps de comprendre la portée de la proposition et d'en voir aussi les inconvéniens, et la majorité s'est prononcée pour que le vote proposé ne fût pas émis.

Une affaire particulière a occupé le conseil général d'Eure-et-Loir. Le conseil avoit depuis plusieurs années voté un crédit pour l'agrandissement du tribunal de Chartres, et à cet effet il avoit voté la distraction d'un terrain pris sur l'emplacement de la communauté des Sœurs de Saint-Paul. Car, je vous prie, est-ce que des religieuses ont besoin d'un grand emplacement? Elles ont pourtant *osé* réclamer pour la conservation du terrain qui leur appartient. Des consultations ont été rédigées en leur faveur par des avocats et des députés. La reine a écrit au ministre de l'intérieur en faveur du couvent. Le ministre de la marine et le ministre des cultes se sont intéressés aussi aux religieuses qui envoient des Sœurs dans les colonies. Le préfet a proposé au conseil de nouveaux plans où l'on ne prendroit rien au couvent.

Mais le conseil où siége M. Isambert a persisté à prendre le terrain des Sœurs et a repoussé le plan du préfet. Il a chargé celui-ci d'adresser au ministre le rapport de sa commission, afin d'obtenir dans le plus bref délai l'ordonnance qui déclarera l'utilité publique. La question d'expropriation est pendante au conseil d'état. On se plaint, dit-on, que depuis le rétablissement de l'évêché de

Chartres, en 1822, les bâtimens du tribunal tombent en ruines. En bonne conscience, est-ce que c'est la faute de l'évêché? Il est aisé de voir de quelle influence sortent ces délibérations et ces plaintes.

Une autre délibération a montré encore l'esprit du même conseil. Cette année le préfet a proposé une allocation extraordinaire de 3,000 fr. pour réparations aux églises et aux presbytères. On sait, dit le journal d'où nous tirons cette analyse, qu'*un fonds considérable qui augmente tous les jours est déjà porté au budget de l'état;* ce que nous savons, nous, c'est que ce fonds est bien loin d'être en proportion avec les besoins. Le conseil général, ajoute-t-on, a voté l'allocation *malgré l'avertissement qui lui a été donné que ce premier vote seroit suivi de beaucoup d'autres en faveur du clergé, et que nous rétrogradions à grands pas vers les profusions de la restauration*. On retrouve bien là le style d'un membre qui, à la chambre comme dans les journaux, se montre constamment hostile au clergé.

Un autre conseil général, celui de la Meurthe, n'a émis qu'un vote relatif au clergé, et ce vote est malveillant. Se référant à ses délibérations de 1833 et de 1834, il exprime le vœu que parmi les mesures que le gouvernement croira devoir prendre dans les circonstances présentes pour l'administration du diocèse de Nancy, on écarte toute pensée de la possibilité du retour de M. de Janson. Eh! messieurs, les haines doivent-elles donc être éternelles? N'est-il pas temps de finir ce long exil? On a crié autrefois contre les lettres de cachet qui exiloient sans jugement, et voilà qu'un conseil général composé sans doute d'amis de la liberté vote aussi des lettres de cachet! Qui lui a donné le droit de bannir un prélat de son diocèse? Où est la justice de ce procédé sous un régime légal? Proscrire sans jugement, c'est un abus qu'il faudroit laisser aux états despotiques. Enfin, au vote du conseil général nous pouvons opposer la réclamation générale du clergé de la Meurthe, réclamation signée de 300 prêtres, qui apparemment connoissent bien autant les vœux et les besoins du pays que MM. du conseil général.

Nous revenons sur le vote du conseil général de l'Oise qui renouvelle la demande du retour au concordat de 1801, *au fur et à mesure des extinctions*. Cette dernière clause ajoute encore au ridicule de la demande. L'Eglise de France pourroit donc rester quarante ans dans un état provisoire. Les siéges s'éteindroient à mesure des vacances! Et qui gouverneroit les siéges éteints? Ce seroit appeler l'anarchie dans les diocèses. Qui ne voit combien cette instabilité dans le régime ecclésiastique seroit funeste? Enfin rappelons-nous que plus de 300,000 pétitionnaires ont demandé la conservation des diocèses. Ce nombre là est un peu plus imposant que les trente membres du conseil général de l'Oise, et encore tous n'ont pas été sans doute de l'avis qui a prévalu.

Le conseil général de la Meuse a été dirigé par des vues plus sages; la proposition ayant été faite cette année de revenir au concordat de 1801, et par conséquent de supprimer le siége de Verdun, elle a été rejetée presqu'à l'unanimité. Le conseil, en revenant ainsi sur ses délibérations antérieures, a eu égard sans doute à cette masse de vœux qui s'é-

toient prononcés si hautement il y a trois et quatre ans sur tous les points de la France. Il est possible aussi que l'arrivée d'un nouvel évêque, le début heureux de son administration, le bien produit par ses premières visites pastorales, aient dissipé des préventions. Il est permis d'espérer que sa sagesse et son zèle achèveront ce qu'il a si bien commencé.

Le conseil général du Gard renouvelle la demande qu'il avoit faite que la commune de Garons qui est peuplée de 800 catholiques, et qui a beaucoup de charges soit érigée en succursale. Le conseil insiste sur ce point et demande l'érection de succursales à Mur et à Combessac. Il appelle la sollicitude et la protection du gouvernement sur les écoles de noviciat des Frères. C'est M. Béchard qui a provoqué cette proposition en faveur des Frères. Il a fait remarquer que les faveurs exagérées accordées aux écoles normales primaires, avoient compromis des établissemens dignes d'un intérêt au moins égal, savoir les noviciats des Frères ; il a signalé la chute de la maison de Rouen dans un moment où la supériorité de l'enseignement des Frères étant généralement reconnue, les villes multiplioient des demandes auxquelles on ne pouvoit satisfaire faute de sujets.

Le conseil général du Loiret a voté 5,000 fr. pour l'église de Saint-Benoît sur-Loire. Nous avons parlé plusieurs fois de cette ancienne église, reste d'une illustre abbaye. Elle tombe de plus en plus en ruines. L'allocation que vient de voter le conseil général n'est malheureusement pas en proportion avec les besoins ; elle n'est guère que le tiers de ce qui seroit nécessaire pour les réparations les plus urgentes.

Le conseil général de la Somme a accordé 1,000 fr. pour la maîtrise de la cathédrale, 3,000 fr. pour restaurer des bas-reliefs autour du chœur, et 5,000 fr. pour travaux à la chapelle du Saint-Esprit, à Rue.

Le conseil général des Vosges a voté 1,200 fr. pour encouragement aux Sœurs de Portieux qui rendent tant de services dans le pays.

Le conseil général du Puy-de-Dôme, outre 1,000 fr. pour les frais de tournée épiscopale, a voté 1,500 fr. de secours pour les prêtres âgés et infirmes.

Le conseil-général de la Haute-Loire a voté une somme de 1,200 fr. pour l'acquisition de la petite chapelle gothique de Chanteuges, charmante construction du moyen âge.

Outre les votes que nous avons déjà donnés du conseil général de la Gironde, il a voté 4,000 fr. pour le petit-séminaire.

Le conseil général des Ardennes, sur la proposition du préfet, M. Choppin d'Arnouville, a alloué 3,000 fr. pour le petit-séminaire de Charleville ; c'est 1,000 fr. de plus que l'année dernière. Le vote a passé à une grande majorité.

Un autre conseil général s'est occupé des petits-séminaires, mais dans un sens bien différent. Le conseil général du Calvados ne songe pas à encourager, mais à entraver. Il a consigné sur son procès-verbal qu'il ne se lasseroit pas de demander que l'on surveillât les petits-séminaires, qu'on les astreignît à la rétribution universitaire, et que l'on exécutât les ordonnances de 1828. Telle est la protection que ce conseil accorde à des établissemens sans lesquels il est notoire que

le sacerdoce s'éteindroit. Le même conseil a demandé une législation qui réglât la comptabilité des fabriques, comme si les réglemens en usage ne suffisoient pas.

Le conseil général de Saone-et-Loire a aussi renouvelé son vœu d'astreindre les petits-séminaires à la rétribution universitaire; est-ce pour favoriser les vocations ecclésiastiques? Le conseil ne devroit-il pas savoir que partout les vocations sont au-dessous des besoins? Dans le diocèse d'Autun même qui a près de 600 communes, le nombre des élèves des petits-séminaires n'est que de 276, tandis que d'après les ordonnances de 1828 le diocèse auroit droit d'avoir 380 élèves. On a donc plus de cent sujets de moins qu'il ne faut, et c'est en présence d'un tel déficit que le conseil général qui devroit connoître les besoins de son département et chercher les moyens d'y pourvoir, veut au contraire entraver un peu plus les petits-séminaires. Il veut que, loin de leur donner, on diminue encore leurs foibles ressources, et que l'on grapille sur le produit des aumônes de la charité. Le conseil dans le même esprit de bienveillance apparemment a demandé que les évêques n'aient plus le droit de prélever le sixième du produit des bancs et chaises dans les églises, et que les maires fussent de droit présidens des conseils de fabrique. Il paroît que le conseil a peur de l'influence du clergé et que c'est un parti pris de diminuer ses ressources. Enfin le même conseil, sur la proposition de M. de Lamartine, a exprimé le vœu de l'abolition de la peine de mort; vœu qui paroît très-philantropique, mais que beaucoup d'autres jugeroient hostile à la société, et surtout à une société aussi corrompue que la nôtre.

Le conseil général du Jura a demandé que le casuel du clergé fût supprimé, sauf à reviser et à fixer convenablement le traitement des curés, desservans et vicaires, et les pensions des anciens ecclésiastiques; c'est précisément là le difficile de *fixer convenablement* ces traitemens. Le conseil a demandé encore que le service intérieur des églises et celui des pompes funèbres fussent réglés par des tarifs modérés et par des ordonnances royales, et que la perception s'opérât par des agens responsables placés sous la même surveillance que les comptables publics. Qu'entend-on par le *service intérieur des églises, etc*? Veut-on que des *agens responsables* viennent s'installer dans les églises et dans les sacristies, et faire marcher les curés comme de petits garçons? En vérité, ce seroit le comble du despotisme et de l'absurdité.

Le conseil général de la Sarthe a voté 200,000 fr. pour bâtir un évêché au Mans. Ce vote, en même temps qu'il promet à M. l'évêque du Mans une résidence plus commode, termine une discussion qui existoit depuis quelque temps, relativement à l'hôtel Tessé qui sert de petit-séminaire. Cet hôtel restera au diocèse, et comme le terrain est vaste, on y bâtira un évêché, de manière que l'évêché et le petit séminaire ne se gênent pas réciproquement. L'évêché actuel sera abandonné à la ville.

Le conseil général du Doubs, que nous avions déjà nommé dans notre premier article insiste pour que l'on procure aux détenus dans les prisons l'instruction morale et religieuse.

Tels sont, à notre connoissance, les conseils généraux qui se sont occupés des intérêts de la religion et

du clergé; il y en a 25 en tout. Encore dans ce nombre y en a-t-il 7 dont les votes n'ont pas été favorables au clergé. Parmi les 18 restans, il en est même plusieurs que nous avons cités pour quelques allocations assez peu importantes, et seulement afin de ne rien omettre. Les autres n'ont fait rouler leurs délibérations que sur des objets matériels, sur les routes, les canaux, l'agriculture, l'industrie, les arts, etc. Ils ont prodigué pour ces objets les fonds avec magnificence. C'est là ce qui importe le plus à notre siècle. La prospérité matérielle intéresse beaucoup plus que le perfectionnement moral.

Plusieurs conseils généraux se sont occupés de questions qui sous quelques rapports touchoient à la morale, mais précisément on a négligé ces derniers rapports. On a parlé des dernières mesures prises par l'administration sur les enfans trouvés, mais ç'a été pour y applaudir. Les conseils ont paru plus touchés d'une diminution de dépenses que d'inconvéniens graves pour la vie ou la moralité des enfans. Nous renvoyons à ce que nous avons dit plusieurs fois à cet égard, entr'autres Numéros des 4 et 6 mai dernier, à l'occasion de l'écrit si sage, si exact et si consciencieux de M. l'abbé Gaillard.

On s'est occupé des prisons, on a discuté les avantages et les inconvéniens du système cellulaire, mais on n'a pas fait entrer assez en ligne de compte les considérations morales qui devoient dominer la discussion, On veut des *pénitenciers;* mais le meilleur, le seul moyen de les rendre véritablement utiles et efficaces, seroit d'y faire présider la religion, et peu de conseils ont compris cette nécessité.

Enfin on a quelquefois longuement délibéré sur l'instruction primaire, mais on n'a pas sondé la partie morale de la question. On n'a examiné, si je l'ose dire, que la partie technique ou la partie financière, mais on n'a pas voulu voir que de la manière dont on commence à organiser et diriger l'instruction primaire, on en fera une école d'indifférence religieuse, tant par le choix des maîtres que par celui des livres, par l'esprit qui anime les comités, les inspecteurs et tous ceux qui président à cette partie de l'enseignement. C'est là, on peut le dire, une de nos grandes plaies, et, on doit le craindre, elle aura de funestes effets pour tout le corps social. Les conseils généraux auroient rendu un grand service au gouvernement et au pays, en signalant cet état de choses et en sollicitant quelque remède au mal.

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

ROME. — Le fléau continue à diminuer. Le bulletin du 7 septembre porte 186 cas nouveaux, 110 guéris, 110 morts et 1940 en traitement. Le bulletin du 8 porte 159 cas nouveaux, 128 guéris, 92 morts et 1879 en traitement.

PARIS. — La retraite ecclésiastique de Paris commencera cette année le 2 octobre. Elle sera donnée par M. l'abbé Chaignon, qui a prêché dernièrement la retraite à Tours et à Blois, et qui la prêche en ce moment à Orléans.

M. l'abbé Lacroix, nommé à l'évêché de Bayonne, est arrivé à Paris; on croit que ses informations auront lieu prochainement.

Le diocèse d'Angoulême est un de ceux qui furent le plus troublés en 1830 et en 1831. Le contre-coup des événemens d'août et de février s'y fit sentir. Le 20 février, le grand et le petit-séminaire furent assaillis par une multitude égarée, et les élèves se sauvèrent, comme ils purent, en escaladant les murs. Ces établissemens restèrent assez long-temps fermés. Deux curés de la ville et plusieurs du diocèse, victimes de tristes préventions, furent obligés de fuir, et il en est qui n'ont pu encore rentrer dans leurs paroisses. Un grand nombre de violences affligeantes marquèrent cette époque de délire. Les fauteurs du trouble avoient répandu le bruit que le clergé avoit arboré le drapeau blanc dans les églises ; dans le peuple, les uns le crurent, les autres feignirent de le croire, et cette imposture répétée par quelques journaux fut un prétexte pour égarer les esprits.

Qui pouvoit croire qu'au bout de plus de six ans ces dispositions malveillantes et hostiles pussent se réveiller à propos d'une croix? Les processions se faisoient depuis deux ans. En quoi un signe religieux pouvoit-il blesser les susceptibilités révolutionnaires? Mais la croix rappeloit une mission, et ceux à qui les missions déplaisent, sans qu'ils sachent pourquoi, se sont émus au rétablissement d'un calvaire. M. l'évêque d'Angoulême avoit cependant pris les précautions qu'il croyoit propres à ménager les esprits. Il avoit fait élever la croix le jeudi 4, de très-grand matin ; c'étoit le jour de l'Exaltation de la Croix, et cette circonstance lui paroissoit encore un à-propos. Mais les amis du trouble ont prétendu que cette création étoit clandestine. Ils ont vu un rapprochement fâcheux entre la croix et la circulaire de M. l'Archevêque de Paris sur le fronton. Enfin, dit le *Charentois*, on a fait d'*odieux commentaires* sur l'érection de la croix. Les têtes fermentoient. Un adjoint faisant fonction de maire imagina que le terrain sur lequel étoit la croix étant propriété communale, cette érection étoit un empiétement sur la propriété.

L'adjoint espéroit-il par là calmer la multitude et prévenir des scènes de violence? Ce qui est certain, c'est qu'à huit heures du soir, quand l'autorité voulut descendre la croix pour la déposer dans l'église, un attroupement emporta la croix en chantant la *Marseillaise*, et brûla le signe de la rédemption devant l'hôtel de la préfecture. On assure que le préfet chercha vainement à calmer les esprits.

Le vendredi matin on fit quelques arrestations. La foule s'assemble autour de la prison, et réclame la liberté des détenus. Deux sont en effet renvoyés après leur interrogatoire. L'émeute continue, et ce n'est qu'à force de sommations, de patience et de manœuvres de la gendarmerie et de quelques soldats qu'on parvient à dissiper le rassemblement. Le samedi, d'autres mandats d'amener sont lancés. La *Charte* annonce que vingt-cinq individus sont arrêtés, et que le calme est rétabli.

Ce qu'il y a d'étrange dans cette affaire, c'est qu'à en croire les autorité d'Angoulême et plusieurs journaux de la capitale, c'est M. l'évêque qui a eu tort. Le préfet de la Charente, M. Larreguy, a fait une proclamation où il qualifie l'érection de la croix de *manifestation imprudente*. Quoi! c'est une *imprudence* dans un pays catholique que de relever une croix! Quoi! entre un évêque qui érige le signe du salut et la populace qui le renverse, c'est l'évêque qui est le coupable et c'est la multitude que l'on flatte! Vraiment, cela est digne des plus déplorables temps d'agitation et de désordre qui ont suivi la révolution de juillet. Quelques journaux vont

plus loin encore et ont retrouvé en cette occasion le langage violent et déclamatoire dont ils donnoient, il y a quelques années l'éclatant exemple. Ils parlent de *bravades sacerdotales, de prélats turbulens, de provocation, d'envahissemens*. Le *Constitutionnel* voit dans la mesure prise par M. l'évêque d'Angoulême, une *intolérable prétention*, un trait d'*ambition cléricale*. Conçoit-on bien cette *ambition* de relever une croix? Relever une croix est une *prétention intolérable!* Ainsi l'émeute a eu raison à Angoulême; il faut apprendre au peuple à ne pas souffrir qu'on rétablisse les croix. *Soyons de bonne foi*, dit le même journal, *quels souvenirs impopulaires, quelles fâcheuses conjectures n'a pas dû faire naître cette croix si étrangement relevée*. Invoquer la *bonne foi*, quand on montre tant de mauvaise foi, c'est la perfection du genre. Les *souvenirs* que rappeloit cette croix, ce sont ceux de tant d'insultes et de profanations précédentes que les révolutionnaires s'indignent de voir réparer. Les destructeurs de croix regardent l'érection d'une croix comme une insulte qu'on leur fait. Insulter une croix, ce n'est rien; mais insulter à ceux qui les renversent, c'est une audace qu'ils ne veulent pas tolérer.

Conformément à la circulaire épiscopale du 27 juillet dernier, relatée dans l'*Ami de la Religion*, deux retraites ecclésiastiques viennent d'avoir lieu, l'une au séminaire de Bayeux, l'autre au petit-séminaire de Lisieux, même diocèse. La première a commencé le lundi matin, 4 de ce mois, et a fini le samedi suivant; trois cents ecclésiastiques y ont assisté. La retraite de Lisieux a été ouverte le lundi 11, et close samedi dernier. Elle a été suivie par cent cinquante prêtres. Ces deux retraites ont été prêchées par M. l'abbé Boyer, de Saint-Sulpice, qui donnoit jusqu'à cinq exercices par jour, et qui a été entendu avec le plus vif intérêt.

M. l'évêque a présidé à tous les exercices des deux retraites; et chaque fois, avant de donner la bénédiction du saint Sacrement, il adressoit au clergé une touchante et éloquente exhortation dans laquelle il faisoit le résumé de tous les discours prononcés dans la journée par le pieux et savant orateur.

Le jour de la clôture le clergé s'est rendu processionnellement à Bayeux, du grand-séminaire à l'évêché où le chapitre s'étoit réuni au prélat, et de l'évêché à la cathédrale; et à Lisieux, du petit-séminaire, où logeoit le prélat, à l'église Saint-Pierre (ancienne cathédrale). Dans l'une et dans l'autre M. l'abbé Boyer a fait en chaire un discours sur les avantages que les fidèles eux-mêmes retiroient des retraites pastorales. Ensuite M. l'évêque a dit la messe pendant laquelle ont eu lieu la rénovation des promesses cléricales, et la communion générale du clergé.

Les deux retraites ont été on ne peut plus édifiantes, et n'ont fait que resserrer de plus en plus les liens qui unissent le clergé du diocèse à son premier pasteur.

La retraite ecclésiastique de Grenoble a eu lieu du 22 au 29 août; elle a été prêchée par M. l'abbé Hilaire Aubert, qui donnoit chaque jour deux sermons et une conférence et faisoit en outre la méditation du matin et l'examen particulier. Après les différens exercices, M. l'évêque, qui présidoit la retraite, donnoit souvent des avis relatifs au point traité par le prédicateur ou à d'autres sujets. La retraite étoit d'ailleurs fort nombreuse; on y comptoit 300 prêtres. La clôture a eu lieu par les cérémonies ordinaires à la cathédrale. Après la retraite, M. Hilaire Aubert est parti pour Bourg, afin d'y rendre le même service au diocèse de Belley.

Cette dernière retraite n'a pas été moins nombreuse que celle de Grenoble. M. l'évêque de Belley faisoit les méditations et les conférences, ce qui ne l'empêchoit pas d'assister à toutes les instructions du prédicateur et d'être toujours à la disposition des prêtres qui avoient à l'entretenir ou à le consulter. La sollicitude du prélat pour son clergé est admirable ; aussi tous les prêtres le regardent comme un père. Cette retraite a été une des plus édifiantes.

Dans une réunion du conseil municipal d'Evreux, le maire avoit donné connoissance d'une demande du directeur de l'école mutuelle, pour obtenir un secours de 150 fr. pour la distribution des prix. Comme on apprit que le préfet avoit accordé, sur les fonds départementaux, pareille somme de 150 fr. aux Frères des écoles chrétiennes pour leur distribution de prix, le maire se chargea de faire au préfet la demande d'une pareille allocation pour l'enseignement mutuel. Le préfet en référa au conseil supérieur d'instruction primaire, qui fut d'avis de l'allocation. Cet administrateur ayant pris des informations, répondit ainsi au maire :

« La subvention que j'ai accordée aux Frères de la doctrine chrétienne a eu pour objet, *non pas de les aider dans les frais et dépenses de la distribution des prix, mais de suppléer aux votes négatifs* du conseil municipal, et de *maintenir, malgré son indifférence et ses refus*, un établissement dont l'importance et l'utilité ne sauroient être contestées.

» Si les allocations du budget communal avoient été partagées entre les deux établissemens, un partage de subventions à accorder sur les fonds départementaux auroit pu avoir lieu avec d'autant plus de raison, que les sacrifices de la ville auroient atteint un chiffre plus élevé ; mais puisque la *prédilection* du conseil municipal paroît s'être fixée sur un établissement unique, je ne pense pas qu'il soit *équitable* de prélever sur les fonds départementaux un secours pour venir en aide *à une commune dont la bienveillance exclusive*, en faveur d'un seul mode d'instruction, a réduit le sacrifice à des proportions ordinaires. »

» Agréez, etc.

» Achille BÉGÉ. »

Cette lettre déplut souverainement au maire et au conseil municipal ; on crut y voir un reproche de partialité. Le maire et le conseil municipal prirent feu, et on adopta, le 23 août dernier, deux propositions : l'une pour prendre sur les dépenses imprévues l'allocation refusée par le préfet, l'autre pour indiquer dans le procès-verbal que le conseil avoit été *profondément surpris du style peu poli de la lettre du préfet*. Le *Journal de Rouen*, qui rapporte les faits, prend chaudement le parti du conseil municipal, et le félicite de son énergie à soutenir sa dignité. Il nous semble que le conseil municipal auroit encore mieux soutenu sa dignité en montrant un peu plus d'équité. Il a refusé des subventions aux Frères, dit-on, parce qu'*ils n'ont pas voulu se constituer en école communale*, et qu'*ils persistent à enseigner gratuitement pour anéantir l'école mutuelle, qui reçoit une rétribution mensuelle de ceux qui peuvent payer*.

Il est difficile de donner de plus mauvaises raisons. Est-ce que les Frères ne tiennent pas ailleurs des écoles communales ? N'est-il pas singulier de leur reprocher leur obstination à enseigner gratuitement ? Cette obstination leur mérite la reconnoissance des pauvres, et devroit leur concilier celle de tous les amis de l'humanité. C'est une ineptie de dire qu'ils enseignent gratuitement *pour anéantir l'école mutuelle*. Ils enseignent gratuitement, parce que leur règle le leur ordonne, et ils l'ont toujours fait bien avant qu'il y eût des écoles mutuelles.

Il est fâcheux de voir un conseil municipal montrer tant de susceptibilité pour des représentations où il n'y a, quoi qu'on en dise, ni *amertume* ni *ironie*, et qui sont présentées avec toute la modération convenable, comme on le voit par la lettre même que nous avons citée.

Le diocèse de Bayonne vient de perdre un prêtre exemplaire dans la personne de M. Loustau, doyen de Laruns, arrondissement d'Oloron. M. Bertrand Loustau, né le 19 décembre 1754 d'une famille obscure, fit ses études à Oloron où il fut ordonné prêtre par M. de Révol son évêque. Sa modestie lui fit prendre les conseils d'un prêtre respectable du pays qui l'encouragea à se livrer au ministère. Il étoit vicaire à Oloron quand la révolution éclata. Les avis du même vieillard le soutinrent au milieu d'une défection presque générale. Il résista aux sollicitations de confrères moins courageux que lui, et fut obligé de se retirer en Espagne. La providence y veilla sur lui et permit qu'il ne manquât de rien comme il aimoit lui-même à le reconnoître.

Dès que le feu de la persécution fut un peu ralenti, ses supérieurs s'empressèrent de le rappeler et lui confièrent la paroisse importante de Lannes. En 1822 on le nomma à la cure de Laruns, au pied des Pyrénées. Sa vertu se fit encore mieux connoître dans ce nouveau poste. Son amour pour la retraite et pour l'étude, la frugalité de sa table, la simplicité de sa demeure, celle de ses manières, tout prévenoit en sa faveur, tout annonçoit l'esprit de son état. Il s'étoit toujours appliqué avec soin à l'instruction de la jeunesse. Dans ses dernières années il obtint un vicaire. La paroisse lui dut un couvent de filles de la Croix qu'il dota du fruit de ses épargnes. Là, toutes les filles de Laruns et des environs pourront recevoir le bienfait d'une éducation chrétienne. Il commençoit à jouir des fruits de cette institution, lorsque le Seigneur, satisfait de ses travaux, l'appela à lui le 30 juillet dernier.

Le conseil municipal de *Fribourg*, en Suisse, vient d'enlever aux Pères Augustins la direction de l'école primaire allemande, qu'ils avoient depuis plusieurs années, et a nommé pour les remplacer deux professeurs séculiers, qui sont l'ex-abbé Müsslin, et Jungo, huissier de préfecture, qui est probablement destiné à apprendre à ses élèves la rédaction des exploits. Le conseil communal a fait voir par ces changemens combien il tenoit peu à l'éducation religieuse, puisqu'il a ôté sans aucun motif la surveillance et le bénéfice de cette école aux religieux qui l'avoient toujours administrée avec autant d'édification que de zèle, et à la grande satisfaction des parens des élèves qui leur étoient confiés. Ce n'est pas une raison d'intérêt ou d'économie qui a pu guider le conseil, puisque les traitemens alloués aux nouveaux professeurs sont deux fois plus élevés que ceux que percevoient les Pères Augustins.

La *Nouvelle gazette d'Arau* donne un nouveau supplément à l'histoire du droit de pétition dans le canton d'Argovie, en annonçant que le grand conseil, sur la motion de son président, a passé à l'ordre du jour, tant sur la *justification* adressée par les couvens à l'autorité suprême de l'état, relativement aux imputations calomnieuses du député d'Argovie à la précédente diète, que sur une pétition, munie de 260 signatures, de plusieurs communes catholiques de ce canton, où elles supplient que l'on supprime la tutelle des couvens, et qu'on retire la défense de ne plus recevoir de novices; ordre du jour qui

a été décidé sans qu'aucun de ces deux actes ait été honoré de la moindre attention, ni de la moindre prise en considération. Combien de fois, en grand conseil, n'avoit-on pas entendu prononcer ces mots : « *Telle est la volonté du peuple! Le peuple ne veut pas cela!* Et aujourd'hui on se moque des vœux et des pétitions du peuple.

POLITIQUE.

Il est douloureux pour la religion sans doute d'avoir encore à déplorer des scènes de sacrilége et d'impiété de la nature de celles dont la ville d'Angoulême vient d'être témoin. Mais c'est aussi pour le pouvoir que de pareils événemens sont malheureux. Il se flattoit peut-être, et il étoit venu à bout de persuader à beaucoup d'autres, que l'anarchie se trouvoit comprimée en France, et qu'il avoit mis fin à l'empire de l'émeute, aux agitations et aux violences révolutionnaires qui avoient marqué ses premiers jours.

D'un autre côté, ce que nos hommes d'état appeloient *la mauvaise queue de la révolution* sembloit partager l'opinion commune qui s'étoit établie sur la force de compression du gouvernement. Sans se tenir précisément pour vaincue, elle avoit perdu une grande partie de sa confiance, et cessé de se croire en état de reparoître sur l'arène pour défier le pouvoir, pour le provoquer et lutter contre lui dans de simples émeutes.

Tout l'ordre de ces idées se trouve renversé par l'événement d'Angoulême. La partie religieuse de la nation, qui se reposoit sur la protection des lois et du gouvernement, est forcée de rabattre beaucoup de ses espérances. Les étrangers qui croyoient l'ordre affermi parmi nous, vont apprendre que l'ordre public n'a parmi nous aucune consistance, et que ceux d'entre eux qui nous supposoient en 1837 sont obligés d'aller nous reprendre au 13 février 1831. Le clergé catholique qui pouvoit partager l'erreur du vénérable évêque d'Angoulême, en s'imaginant que le temps étoit revenu où le signe de la rédemption n'étoit plus exposé dans l'ancien royaume très-chrétien aux outrages sacriléges et aux violences du fanatisme révolutionnaire; le clergé de France, disons-nous encore, a la douleur de voir que les apparences l'avoient trompé, et qu'il faut maintenant retrancher de ses espérances tout ce que les six précédentes années avoient pu lui promettre de protection, de tolérance et de liberté.

Voilà ce que le récent exemple d'anarchie et d'audace sacrilége, donné à Angoulême, doit produire de désanchantemens d'un côté; tandis que de l'autre, il ôte au pouvoir une partie de la force morale qui paroissoit lui être revenue, et qu'il rend à la sédition révolutionnaire, la confiance, l'énergie et les moyens de succès qu'elle croyoit avoir perdus. C'est-là, on peut le dire, quelque chose de grave, et de plus grave encore pour un établissement politique qui ne date que de sept ans, que pour un établissement religieux qui date de dix-huit siècles, et qui a plus subi d'épreuves, plus conjuré d'orages, plus dispersé d'ennemis, qu'il n'en faut, à coup sûr, pour renverser toutes les institutions humaines.

En considérant ce que signifient et ce que veulent aujourd'hui les émeutes d'irreligion en France, il paroît bien oiseux assurément d'examiner les rapports que nos journaux révolutionnaires prétendent découvrir entre les scènes sacriléges d'Angoulême, et la dernière circulaire de M. l'archevêque de Paris. Cette lettre est ce qu'elle devoit être. Ce n'est pas d'aujourd'hui, on le sait, que tout ce qui résiste à l'entreprise de subversion et de ruine dont les trônes ne sont pas moins menacés que la religion, soulève toutes les mauvaises passions, les ameute et les irrite comme quelque chose qui retarde et arrête l'accomplissement de leurs desseins.

PARIS, 22 SEPTEMBRE.

MM. Delacour et Boulay viennent d'être nommés sous-préfets de Vervins et de Coulommiers.

— On dit que différentes promotions militaires auront lieu après la levée du camp de Compiègne, pour les corps qui en ont fait partie.

— Youssouf-Bey est toujours à Paris.

— Le *Toulonnais* du 17 donne des détails sur la composition de la division expéditionnaire de Constantine. Comme nous l'avons dit, le lieutenant-général Damrémont commandera en chef. Le maréchal-de-camp Perregeaux sera chef de l'état-major général. Le lieutenant-général Vallée commandera l'artillerie, et le lieutenant-général de Fleury le génie. Le duc de Nemours aura une brigade; les maréchaux-de-camp Trezel et Rulhières commanderont aussi chacun une brigade. M. Gentil Saint-Alphonse commandera les spahis, et M. de Montréal le 3e bataillon d'infanterie légère d'Afrique, etc.

D'après le *Toulonnais* 13.000 hommes, 2,000 chevaux et 60 pièces d'artillerie composeront l'expédition. Ces hommes disponibles proviennent des 11e, 12e, 23e, 26e et 47e de ligne; du 2e léger, des chasseurs d'Afrique, etc.

— Des assassinats continuent à se commettre de temps à autre dans la province d'Oran. Le général Bugeaud n'a pu envoyer dernièrement par terre à Mostaganem, la nouvelle garnison de cette ville, à cause de la mauvaise disposition des tribus.

— M. de Goyon de Beaucorps, sous-intendant militaire, chevalier de plusieurs ordres, est mort à Alger le 6 de ce mois.

— M. le contre-amiral de La Bretonnière remplacera, dit un journal, M. le vice-amiral de Mackau dans le commandement en chef des forces navales réunies aux Antilles.

— Une ordonnance du 17 règle que les receveurs-généraux et particuliers des finances devront surveiller les caisses et la tenue des écritures des receveurs spéciaux des communes et des établissemens de bienfaisance de leur arrondissement, et généralement toutes les parties du service confié à ces comptables. Les inspecteurs des finances auront le droit de vérifier la comptabilité des receveurs spéciaux sans autorisation préalable, et pourront les suspendre de leurs fonctions dans le cas de déficit.

— Des journaux avoient annoncé que le ministre des finances avoit pris une décision qui défendoit aux agens de change de côter au parquet les actions industrielles non soumises à son approbation. Les feuilles ministérielles démentent aujourd'hui cette nouvelle, et ajoutent que cette mesure est seulement sollicitée par le syndicat des agens de change.

— C'est le 30 septembre à minuit que les registres ouverts en ce moment pour recevoir les inscriptions et rectifications des électeurs et des membres du jury seront définitivement closes.

— Nous avons annoncé que le gouverneur de l'île Bourbon, M. Cuvilhier, avoit dissous le conseil colonial. Le 24 avril avoit eu lieu la séance d'ouverture de la session de 1837. Après le discours d'usage prononcé par le gouverneur, le conseil s'étoit constitué, et avoit ensuite rédigé son adresse en réponse au discours d'ouverture. Cette adresse blâmoit l'administration de M. Cuvilhier, sur quelques points, et se trouvoit aussi en opposition avec les vues de l'autorité de la métropole. Le conseil demandoit la liberté du commerce; il ne vouloit pas adopter un décret d'organisation municipale présenté par les ordres du roi des Français, préférant rester dans le système actuel, en raison de la surveillance que les conseils municipaux exercent sur le sort des esclaves. La loi des sucres qui n'étoit alors qu'en projet, avoit également occupé le conseil, qui, après avoir dit que les espérances de la colonie ne seroient pas remplies si le gouvernement et les chambres n'établissoient pas un parfait équilibre entre les deux indus-

tries rivales, ajoutoit que toute inégalité dans les tarifs paroîtroit désormais une flagrante injustice. M. le gouverneur s'est rendu au sein de l'assemblée, le 8 mai, pour répondre aux diverses réclamations du conseil, et a fait ensuite lire par le directeur de l'intérieur son arrêt de dissolution.

— Le conseil d'état vient d'annuler, pour excès de pouvoir, deux arrêtés de M. Barthélemy, préfet de Saône-et-Loire. Ce fonctionnaire avoit rayé des électeurs de la liste, après les délais voulus par la loi pour opérer les rectifications.

— Louis David, sourd-muet de naissance, acquitté, en police correctionnelle, de vol dans un cabaret, a paru de nouveau devant la cour royale sur l'appel interjeté par le procureur du roi. M. Paumier, qui servoit d'interprète au prévenu, a eu beaucoup de peine à lui transmettre les interpellations du président, et à comprendre ses réponses, parce que David n'ayant reçu aucune instruction se trouve tout-à-fait étranger à la langue des signes. Il sait seulement écrire quelques mots sans suite; et c'est ainsi qu'après beaucoup de questions, écrivant sur un papier le mot *femme*, il est parvenu à faire entendre que la bourse du sieur Verité, son dénonciateur, avoit été volée par une femme que ce dernier avoit amenée dans le cabaret. Il a été acquitté.

— Dans la nuit du 7 au 8 mars, une patrouille ayant trouvé dans la rue du Bac, près d'une borne, une lampe en cuivre et une petite boîte contenant l'adresse d'un distillateur de la rue de Sèvres, arrêta à quelques pas de là quatre individus, parmi lesquels étoit le nommé Baton qui a figuré comme témoin dans le procès de Lacenaire, après avoir été pendant quelque temps poursuivi comme complice de l'assassinat commis dans le passage du Cheval Rouge.

S'étant rendue rue de Sèvres à l'adresse du distillateur dont nous venons de parler, la patrouille constata que l'un des volets avoit été enfoncé, et qu'on avoit cassé un grand carreau pour pénétrer dans la boutique. Le maître de l'établissement qu'elle réveilla, reconnut tous les objets qui avoient été ramassés rue du Bac. Il vit aussi qu'après avoir forcé son comptoir, on y avoit pris 3 fr. en sous, liards et centimes. Toute cette monnoie se trouva dans les poches de Baton. En dehors de la boutique sur le pavé étoit un couteau à plusieurs lames, c'étoit le couteau de Baton qui, disoit-il, l'avoit perdu sans s'en apercevoir parce que son gousset étoit percé, qui aussi ayant vu rue du Bac la petite boîte en question, et la trouvant ouverte avoit pris les sous, les liards et les centimes qu'elle contenoit.

Par suite, ces quatre individus ont comparu, le 21, devant les assises de la Seine. Deux ont été acquittés. Le nommé Angé et Baton ont été condamnés, le premier à 20 ans de travaux forcés, et l'autre à 15 ans de la même peine. Baton avoit subi autrefois dix ans de correction.

— Le nommé Mac Lean qui se dit baron de Saint-Clair, et porte à la boutonnière une foule de rubans sans autorisation, fut condamné une première fois par la police correctionnelle à six mois d'emprisonnement pour port illégal de décoration. Poursuivi l'année dernière pour le même délit, il se laissa condamner par défaut à 18 mois de prison. Sur son opposition à l'exécution de ce dernier jugement, l'affaire est venue devant la 7e chambre qui en a ordonné l'exécution. Il y a quelques mois, le nommé Mac Lean, qui persiste à se faire appeler baron de Saint-Clair, à surcharger sa boutonnière de décorations, a été arrêté comme agent du sieur Naundorff. On se rappelle que ce dernier plus ambitieux veut se faire passer pour le duc de Normandie.

— M. Gudin, notre célèbre peintre de marine, a été nommé membre étranger de l'Académie royale de Berlin.

— M. Laffitte a définitivement reconstitué une nouvelle maison de banque sous la dénomination de banque générale du commerce et de l'industrie.

NOUVELLES DES PROVINCES.

Le Musée de Versailles qui devoit être fermé le 1er octobre restera ouvert jusqu'au 1er novembre. Le public sera admis tous les jours de la semaine, excepté le mercredi et le jeudi.

— Les études du canal de l'Aisne sont terminées. Ce canal dont le projet sera soumis aux chambres à l'ouverture de la prochaine session communiquera avec celui de la Marne auprès de Condé, entre Epernay et Châlons.

— On a trouvé dernièrement dans les fouilles faites à Vendhuite (Aisne) 583 médailles en argent et en cuivre, qui remontent à l'an 238 de notre ère, et finissent en 261.

— Un incendie vient de détruire à Arleux (Nord) 14 maisons, parmi lesquelles une ferme contenant la récolte de l'année. La perte est évalué à 60,000.

— Le feu a aussi pris le 16 dans la fabrique de sucre indigène de MM. Lefort et Hurez, située à Bauvin, également dans le département du Nord. La toiture des bâtimens, une grande partie des ustensiles, ont été consumés. Ce sinistre a été occasionné, dit-on, par le calorifère.

— La veuve d'un officier de santé des environs de Bouchain (Nord), prétend, à ce qu'il paroît, avoir hérité des connoissances médicales de son mari. Elle donne des conseils aux malades, prescrit des remèdes, et fait aussi, en cas de besoin, des opérations. Elle avoit soigné assez long-temps un jeune enfant, et avoit fini par lui poser elle-même un séton; mais le mal ne disparoissoit pas, au contraire, il s'aggravoit; alors les parens appelèrent un médecin qui supprima le traitement, en indiqua un autre, et guérit bientôt le petit enfant. La veuve qui auroit dû se trouver satisfaite de n'avoir pas été poursuivie devant les tribunaux pour exercice illégal de la médecine, chargea son fils, officier de santé, de réclamer 100 fr., comme ayant donné ses soins au malade. L'affaire arriva, sur le refus de paiement de la famille qui n'avoit jamais consulté ni vu ce dernier, devant le juge de paix de Bouchain, qui, ayant fait amener deux enfans, demanda au réclamant auquel des deux il avoit donné ses soins; ce dernier hésita, puis en désigna un, puis s'arrêta à l'autre : il se trouva qu'aucun n'avoit été malade, et M. le juge de paix condamna ce fils trop complaisant aux dépens.

— La garde nationale de Saint-Lô vient de donner un banquet à M. Havin, député de l'opposition qui se trouvoit dans cette ville pour la réunion du conseil-général.

— M. André Hartmann, l'un des plus considérables manufacturiers de l'Alsace, vient de mourir à l'âge de 91 ans.

— Le 1er mars dernier, entre 11 heures et midi, M. Turpin receveur de l'enregistrement à Volmunster (Moselle) fut trouvé assassiné dans son bureau. Sa caisse avoit été ouverte et vidée. Pierre Laner, laboureur à Guiderkich, village distant d'une lieue et demie de Volmunster, avoit été laissé seul dans le bureau de M. Turpin par deux habitans, fort peu d'instans avant le crime. Il fut arrêté. Le rapport du médecin chargé de l'examen du cadavre constata que la première blessure faite à la tête avec une hachette avoit tué M. Turpin, et que l'assassin qui se trouvoit placé derrière sa victime s'étoit servi de sa main gauche pour frapper. Il se trouva que Laner étoit gaucher. L'accusé a tout nié pendant l'instruction et les débats; il n'étoit pas allé ce jour-là chez le receveur de l'enregistrement, malgré les déclarations contraires de deux témoins qui l'y ont vu, malgré les dépositions de beaucoup d'autres qui l'ont aperçu s'en retournant de Volmunster à Guiderkich. après une courte délibération le jury a apporté un verdict de culpabilité sur toutes les questions, mais *avec des circonstances atténuantes*. Laner a été condamné aux travaux forcés à perpétuité.

— D'après le *Journal du Bourbonnais*, les dernières élections de la garde nationale de Moulins appartiennent au parti républicain.

— Quatre jeunes vendéens des Deux-Sèvres, que l'amnistie du 8 mai avoit fait sortir des prisons de Fontrevault, étoient retournés chez leurs parens, parce qu'ils croyoient que les condamnations qu'ils avoient encourues les rendoient inhabiles au service militaire. Ils ont été arrêtés par la gendarmerie et conduits de brigade en brigade à Nantes, où ils viennent d'être incorporés dans le 25e de ligne.

— Pour la première fois, des magasins de la ville de Nantes ont été, le 20, éclairés au gaz.

— Le sieur Offroy, amnistié politique condamné le 14 juillet dernier par le tribunal de police correctionnelle de Lyon, pour infraction aux règles de la surveillance, est sorti le 16 de prison. Ayant refusé de nouveau d'indiquer le lieu où il vouloit fixer sa résidence, la ville de Grenoble lui a été désignée d'office avec injonction de quitter Lyon dans les 24 heures.

— Un fait singulier vient d'avoir lieu à Lyon. Un inconnu en costume de sous-officier descendit il y a quelques jours dans une auberge, et bientôt en sortit avec des vêtemens bourgeois. Le soir il ne revint pas; le lendemain on ne le vit pas non plus. L'aubergiste inquiet avertit le commissaire de police de son quartier qui se transporta sur les lieux. En examinant les effets abandonnés par le sous-officier, il découvrit une lettre signée Jaillet, adressée à un autre sous-officier, laquelle sembloit se rapporter à l'assassinat de la caserne de Pau. Desgranges, qui vient d'être condamné à mort pour ce crime, s'y trouve, dit-on, désigné comme bien malheureux mais non coupable.

— Le *Garde National* de Marseille annonce que le préfet des Bouches-du-Rhône a reçu du ministre du commerce la somme de 40,000 fr. pour les communes du département atteintes du choléra. Sur cette somme, dit cette feuille, 12,000 fr. sont destinés à Marseille.

— L'état civil de Marseille a enregistré les 16 et 17 septembre 9 décès cholériques.

— On écrit de l'Isle (Vaucluse) que le choléra exerce ses ravages dans cette ville. Le 14, il y est mort 15 personnes. Un grand nombre d'habitans se sont réfugiés à Apt.

— Le 14, le bruit s'étoit répandu à Toulon qu'une personne venoit de mourir du choléra. M. Négrin, médecin des épidémies, qui a fait l'autopsie du cadavre, a dit formellement n'avoir rien trouvé qui puisse offrir le moindre soupçon de choléra.

EXTÉRIEUR.

NOUVELLES D'ESPAGNE.

La *Gazette de Madrid* publie le décret du 11 qui met de nouveau la capitale en état de siége.

— Un arrêté du capitaine général de la nouvelle Castille, publié le 12, enjoint à tous les habitans sans aucune distinction, qui ne seroient pas employés à la défense de la capitale, de rentrer immédiatement chez eux, au cas où la *ville* seroit attaquée, s'ils ne veulent pas être considérés comme perturbateurs, et comme tels jugés sur-le-champ.

— Les journaux de Madrid du 13 n'ont paru qu'en demi-feuille, parce que les rédacteurs qui font partie de la garde nationale s'étoient rendus à leurs compagnies, qui toutes avoient été commandées pour la défense de la ville. Quelques compagnies sorties le 12 de la capitale y sont rentrées sans avoir eu d'engagement. Tout s'étoit borné à quelques coups de fusil qui paroissent n'avoir tué personne de part et d'autre.

— Le 11 les cortès ont adopté une proposition à l'effet d'inviter les ministres à se rendre dans le sein de l'assemblée pour donner des explications sur les mesures de défenses et l'état des affaires.

— De Chinchon où l'on disoit que le roi Charles V s'étoit porté le 13, il a pu facilement marcher sur Aranjuez, petite ville de la nouvelle Castille, dans une île fermée par le Tage, à 10 lieues de Madrid. Il y a à Aranjuez un château royal. Ainsi

les carlistes auroient occupé deux résidences royales en moins de deux mois.

— A la date des dernières correspondances, la division commandée par le général Zariategny occupoit Lerma, ville de la vieille Castille à 11 lieues de Burgos et 35 de Madrid.

— Le *Moniteur* publie la dépêche télégraphique suivante, de Bordeaux, le 20 : « Le corps d'Espartero, fort de 16 mille hommes et 1.000 chevaux, occupoit le 15 les environs de Madrid, ayant son quartier-général à Carasmochel : il devoit se mettre en mouvement le même jour. Suivant les nouvelles de Madrid, du 15, l'ennemi rétrogradoit sur Cuença. La division de la Vieille-Castille étoit arrivée à Alcavendas et la cavalerie du brigadier Albuin à Aranjuez. »

— Quelques journaux disoient encore ces jours derniers que la fièvre jaune s'étoit déclarée à Cadaques (Catalogne). D'autres parloient de la peste. Les feuilles les plus récentes de la Catalogne signalent quelques cas de choléra, sans dire un mot qui autorise les nouvelles que nous venons de mentionner.

— Le journal ministériel du soir ne donne aucune nouvelle officielle d'Espagne, et le courrier de Madrid du 14 n'est pas arrivé. Il est présumable que les troupes royales qui étoient aux portes de Madrid ne se seront pas retirées vers Cuenca comme l'annonce la dépêche du *Moniteur*.

— Un bateau à vapeur vient d'être lancé sur le lac de Wallenstads, en Suisse. Il en a parcouru en 67 minutes toute la longueur, qui est de quatre lieues de Suisse; il fera un double service de poste et de messagerie sur ce lac, le long duquel il n'existe aucune route de terre, et qui n'en est pas moins la voie la plus directe entre Zurich, les Grisons et la Lombardie.

— Le lieutenant-général napolitain Macdonald, qui avoit suivi Murat en Autriche, après les événemens de 1814, vient de mourir à Florence.

— Les dernières nouvelles de Lisbonne sont du 14. A cette époque, des négociations avoient été renouées à Lisbonne. Il ne paroissoit pas que Saldanha voulût pour le moment attaquer la capitale. On croyoit plutôt qu'il tenteroit une attaque contre Oporto qui renferme, dit-on, un parti favorable aux charlistes. On parloit a Lisbonne d'un complot miguéliste que le gouvernement auroit découvert.

— Le choléra continue ses ravages à Berlin. Du 14 au 15 on a constaté 73 nouveaux cas et 55 décès.

— S. M. l'empereur de Russie est arrivé le 29 août à Wosnesensk, et le lendemain, 30, il a passé la grande revue de cavalerie. 350 escadrons et 144 pièces d'artillerie, rangées sur neuf lignes, ont défilé devant l'empereur. Ces troupes ont fait éclater le plus vif enthousiasme.

— Le *Mercure de Souabe* dit que la peste a définitivement envahi la Servie; la quarantaine établie par le prince Milosh n'a pu préserver le pays de ce fléau. Heureusement, ajoute cette feuille, les quarantaines établies du côté de l'Autriche sont telles qu'il n'y a rien à craindre.

ESSAI SUR LES SUPERSTITIONS,

par M. l'abbé Guillois, curé au Mans. In-18, à Lille chez Lefort.

On accuse souvent le clergé de favoriser les superstitions, et au contraire le clergé combat les superstitions. Les conciles recommandent d'instruire les peuples pour les détromper des idées superstitieuses. M. l'abbé Guillois est donc entré dans l'esprit de l'Église en donnant des notions saines sur une foule de points sur lesquels le peuple se fait des idées très-fausses.

L'estimable auteur commence par montrer qu'il y a un Dieu et qu'il lui est dû un culte. Ce culte doit être intérieur et extérieur. L'idolâtrie étoit un crime, mais la superstition est aussi un outrage à Dieu; c'est un culte faux et déréglé, rendu à Dieu et à la nature; c'est un

reste de paganisme, c'est un hommage rendu au démon.

L'auteur parcourt une foule de pratiques superstitieuses. il en montre le ridicule et l'absurdité. Il parle des talismans, des amulettes, de la divination, de la baguette, des songes, du nombre 13. du vendredi, etc. Il traite du magnétisme, des devins, des sorciers, du sabbat, etc. Nous engageons à lire le chapitre sur le grimoire, celui sur les revenans. Les contes de loups-garous, de dame blanche. du juif-errant, ne soutiennent point un sérieux examen. L'auteur s'élève contre les superstitions jointes au compagnonage. Il y a même des pratiques de piété entachées de superstition, comme de faire dire des messes pour gagner à la loterie. L'auteur en cite d'autres exemples, et combat ces idées superstitieuses par des réflexions courtes, simples et solides, qui sont à la portée de tous et qui peuvent servir à détromper le peuple.

Ce livre doit donc être recommandé dans les campagnes et même dans les villes où les idées superstitieuses sont aussi fort répandues dans certaines classes. Les pasteurs pourront profiter des raisonnemens de l'auteur pour dissiper les préjugés trop communs parmi leurs troupeaux.

Le Gérant, **Le Besgue.**

BOURSE DE PARIS DU 22 SEPTEMBRE.

CINQ p. 0/0, j. du 22 sept. 108 fr. 40 c.
QUATRE p. 0/0, j. de sept. 100 fr. 00 c.
TROIS p. 0/0, j. de juin. 79 fr. 70 c.
Quatre 1/2 p. 0/0, j. de sept. 102 fr. 00 c.
Act. de la Banque. 2437 fr. 50 c.
Bons du Trésor. 0 0/0.
Rente de la Ville de Paris. 103 fr. 00 c.
Oblig. de la Ville de Paris. 1160 fr. 00 c.
Quatre canaux. 1210 fr. 00c.
Caisse hypothécaire. 795 fr. 00 c.
Rente de Naples. 98 fr. 25 c.
Emprunt romain. 101 fr. 0/0
Emprunt Belge. 104 fr. 0/0
Emprunt d'Haïti. 370 fr. 0/0

PARIS. — IMPRIMERIE D'AD. LE CLERE ET Cᵉ, Quai des Augustins, 35.

L'AMI DE LA RELIGION paroît les Mardi, Jeudi et Samedi.

On peut s'abonner des 1er et 15 de chaque mois.

N° 2868.

MARDI 26 SEPTEMBRE 1837.

PRIX DE L'ABONNEMENT.

	fr. c.
1 an	36
6 mois	19
3 mois	10
1 mois	3. 50

DE LA PROPRIÉTÉ

DES BIENS ECCLESIASTIQUES

PAR M. L'ABBÉ AFFRE (1).

Nous revenons sur cet ouvrage parceque son importance n'a pu être bien appréciée que par ceux qui l'ont lu attentivement. Nous n'avons rien à ajouter concernant le mérite d'une discussion sur laquelle nous nous sommes suffisamment expliqués, et qui n'a pas été jugée moins favorablement par des jurisconsultes fort éclairés, par plusieurs prélats et ecclésiastiques instruits. Mais nous devons répondre à quelques préventions sur l'utilité pratique de l'ouvrage, car personne ne peut constester ter ni la bonté de la cause, ni l'évidence des motifs que l'auteur a produits en sa faveur.

On a cru qu'il s'étoit borné à plaider en faveur d'une cause jugée : il n'en est rien. D'abord l'affaire du terrain de l'archevêché n'est qu'accessoire dans le *Traité de la propriété des biens ecclésiastiques*. C'est une défense aussi complète que possible des droits des paroisses sur les cimetières, les presbytères et les églises, des droits des diocèses sur les séminaires et les cathédrales. La loi qui a confisqué le sol de l'archevêché de Paris, n'a aucun rapport essentiel avec le droit des paroisses sur ces divers immeubles ; cela est si vrai que les jurisconsultes, appuyés sur une foule de décrets et sur une jurisprudence constante, ont été à peu près unanimes, jusqu'en 1837, pour exclure l'état. Cette même loi n'est pas même décisive contre le droit des diocèses sur les palais épiscopaux, parce qu'elle n'est qu'un fait ; elle ne pose ni principe ni règle générale. Enfin une loi n'est pas, surtout à notre époque, une chose immuable ; et le moyen d'en obtenir la révocation est de faire voir son injustice, ainsi que l'auteur l'a prouvé surabondamment.

Quoi qu'il en soit, l'atteinte portée à une seule espèce de propriété ecclésiastique, n'est pas un motif pour s'endormir à l'égard des autres. On doit au contraire redoubler de zèle et repousser par des raisons invincibles des prétentions qui n'ont d'autre appui que les intérêts révolutionnaires.

L'on ne sauroit trouver un motif de sécurité dans la pensée que le gouvernement reculera devant une confiscation odieuse. Remarquez d'abord que si une fois on lui accorde qu'il est propriétaire, comme l'ont soutenu les organes de trois commissions, il n'y auroit plus de confiscation. Mais admettons, ce à quoi nous sommes très-disposés, qu'un envahissement général soit impossible; un envahissement partiel ne l'est point, témoin l'église de Sainte-Geneviève qui avoit été rendue au culte et qui néanmoins a été l'objet d'une profanation en 1831, et l'objet d'une insulte à la religion chrétienne en 1837 ; témoin

(1) Un volume in-8° de 400 pages, 5 fr. On trouve l'ouvrage dans les secrétariats des évêchés de Besançon, Bordeaux, Alby, Toulouse, Rouen, Lyon, et dans ceux des évêchés de Rodez, Clermont, Nantes, Coutances, Agen, Montauban, Strasbourg.

le petit séminaire de Pont-à-Mousson rendu depuis à sa destination par les soins et la persévérance d'un respectable prélat ; temoins enfin quelques autres faits, à la vérité en très-petit nombre.

Voici un autre danger auquel il n'y a pas de paroisse, de diocèse qui ne puisse être exposé. On peut, sans envahir une église, lui imposer des servitudes très-gênantes ; on peut, comme on en a eu la pensée, assez clairement exprimée par le *Moniteur*, vouloir l'échanger contre un édifice nouvellement construit, et la profaner en la livrant à un culte dissident. Sans confisquer un presbytère, on peut en distraire une partie et soutenir que cette distraction est perpétuelle, attendu que l'état est maître de l'édifice et peut en disposer comme bon lui semble. Si les séminaires lui appartiennent, qui peut l'empêcher de réduire l'étendue des bâtimens, de les échanger, d'y faire passer les soldats et d'envoyer les élèves du séminaire dans les casernes? Si au contraire l'administration n'est que tutrice, elle ne peut à elle seule changer ni la destination ni l'usage de ces immeubles. La législature elle-même ne le peut pas davantage.

La question de propriété des cimetières trouve une application fréquente dans les mutations que diverses causes peuvent rendre nécessaires ou utiles. S'ils appartiennent aux paroisses comme l'auteur l'a si bien prouvé, la fabrique et l'évêque doivent être appelés à stipuler certains intérêts, et à réclamer qu'en changeant la destination d'une terre bénite, la cendre des morts sera respectée. Si l'état ou la commune sont propriétaires, ils agiront comme il leur conviendra ; ils feront des mutations fort incommodes pour le clergé, fort onéreuses pour l'église, et peut-être très-scandaleuses pour les fidèles.

On voit par ces applications qu'il seroit facile de multiplier, qu'un ouvrage bien fait sur la propriété des biens ecclésiastiques est d'une grande utilité, ou plutôt qu'il est indispensable. M. Affre a-t-il rempli ces conditions? Nous croyons que les jurisconsultes qui voudront comparer son ouvrage avec les écrits publiés depuis quarante ans sur la même matière, le trouveront plus complet, plus clair et plus méthodique (1).

Un nouveau coup-d'œil sur le plan qu'il a suivi suffira pour s'en convaincre, surtout si on le compare à la méthode que certains jurisconsultes se croient obligés de suivre quand ils plaident devant les tribunaux, ou qu'ils se bornent à la publication d'un mémoire.

Tous les sophismes dont on s'est servi pour obscurcir et ensuite pour violer la propriété des biens ecclésiastiques, tiennent à de fausses notions sur le droit des corporations de posséder des immeubles. Ces sophismes, favorisés par tous les genres de désordres, amenèrent en 89 la confiscation légale des biens du clergé. Il n'est pas douteux qu'au sein même de la législature la moins éclairée et la plus impie, ils eussent été impuissans, s'ils n'eussent été fortifiés par le débordement des passions les plus ardentes qui puissent agiter un peuple. Un envahissement consommé dans de telles circonstances, et par les mo-

(1) Il n'y a pas eu d'ouvrage publié sur cette matière depuis 1789. L'auteur a résumé dans le deuxième chapitre de son livre la célèbre discussion de l'assemblée constituante.



tifs mis alors en avant, auroit donc dû être jugé avec une grande sévérité. C'est tout le contraire. Les prétextes les plus vains, les erreurs les plus grossières, ont été aux yeux des avocats formés par la révolution, une doctrine incontestable. C'est du moins ainsi que l'ont considérée les auteurs des trois rapports dans l'affaire du terrain de l'archevêché. Ils ne la défendent pas à la vérité, encore moins la discutent-ils; mais, ce qui est plus téméraire, ils la posent comme un axiome.

C'est contre une prétention aussi immorale que l'auteur réclame avec autant de force que de clarté et de logique, non pour attaquer les biens vendus par la nation, et dont l'aliénation a été légitimée par la double autorité de l'Eglise et de l'état, mais pour défendre les droits de la première sur les édifices et les autres biens rendus au culte catolique. Les faux raisonnemens sont refutés d'une manière si triomphante, les preuves sont si nombreuses, si pressantes et portées à un tel degré d'évidence, qu'on a peine à comprendre comment, depuis la fameuse discussion de l'assemblée constituante, elles ont pu être aussi négligées. Elles forment cependant la base de tous les débats qui peuvent s'élever de la part des paroisses et des diocèses contre l'état et les communes.

La conclusion de l'auteur est, que la loi du 2 novembre 1789 étant injuste, il faut, pour connoître de quels biens l'état peut et a pû jusqu'ici disposer, recourir à un acte authentique qui ait le triple avantage d'être conforme à l'équité, d'être revêtu de la sanction du pouvoir civil et du pouvoir ecclésiastique, et de réparer le vice de la loi spoliatrice.

Le concordat a tous ces caractères. C'est une loi, c'est une loi juste, c'est un traité entre l'Eglise et l'état. Fort de cette autorité, il est facile de porter jusqu'à la démonstration, que les églises, les presbytères, les cimetières, et les immeubles productifs n'appartiennent point à l'état. Mais, si la nouvelle législation et la jurisprudence viennent à l'appui des termes non équivoques du concordat, si leurs dispositions ne sont douteuses qu'à l'égard des édifices diocésains, n'est-il pas d'une extrême importance de le démontrer, alors surtout que des hommes influens osent avancer le contraire au sein du conseil d'état et des deux chambres? C'est ce qu'a fait l'auteur du *Traité* dont nous avons rendu compte. Cette partie de son livre, qui se rapprochoit davantage des discussions soulevées jusqu'ici par les jurisconsultes, est une des plus étendues. La matière y est à peu près épuisée. Elle a plusieurs avantages sur les mémoires des avocats qui, en traitant la même question, n'ont pas été moins opposés que M. Affre aux prétentions de l'état. Il nous semble d'abord avoir mieux saisi l'esprit, le développement et l'ensemble des lois, des décrets, des ordonnances et des arrêts concernant cette importante matière. En second lieu, il a fait de ces documens des applications moins subtiles; il est entré plus naturellement, plus franchement dans la pensée du législateur et des cours de justice. Enfin, il a cru devoir constater quel étoit l'ancien propriétaire, parce que tout annonce qu'en les restituant, le gouvernement impérial et la restauration n'ont pas voulu le changer, et substituer, par exemple, la com-

mune à la fabrique, le département au diocèse.

Quant aux palais épiscopaux et aux séminaires, M. Affre n'a point trouvé dans nos lois des textes précis qui en prescrivent la restitution; mais il prouve fort bien, selon nous, que tel est leur esprit, leur tendance, et que tel est aussi le sens des actes du gouvernement. Nul doute que sa discussion ne porte la lumière dans l'esprit de tout homme droit et désintéressé. Nul doute que, si les argumens qu'il produit eussent été plus souvent exposés par le clergé, ou par les avocats appelés à le défendre, on n'eût mis hors de discussion un droit qui n'auroit jamais dû être contesté. Ce qui n'a pas été fait, on peut le faire encore. C'est une erreur de croire que, parce qu'un trop long silence a rendu la cause plus difficile, elle soit perdue et doive être abandonnée.

Ce n'étoit pas assez d'établir le droit, il falloit établir les moyens légaux de le défendre. M. Affre a traité aussi ce point important, sur lequel du reste il est d'accord avec les jurisconsultes, et notamment avec M. de Cormenin. Après cette discussion, se présentoit naturellement l'examen de la déclaration d'abus contre M. l'Archevêque de Paris, déclaration qui n'avoit d'autre but que d'effrayer l'épiscopat. Nous osons affirmer que, si la savante discussion de M. Affre étoit plus généralement connue, il n'est pas de ministre qui ne craignît de se compromettre dans l'opinion de tous les bons catholiques, en provoquant une censure aussi peu méritée. C'est donc une arme utile qu'il offre aux premiers pasteurs, s'ils étoient contraints d'en user.

L'ouvrage est terminé par un recueil de tous les documens pour ou contre la thèse que l'auteur a soutenue avec autant de lucidité que de savoir.

Cette rapide analyse suffira sans doute pour appeler l'attention de tous les jurisconsultes et de tous les ecclésiastiques instruits sur le *Traité de la propriété des biens ecclésiastiques*.

N.

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

ROME. — Le Saint-Père passant le 9 septembre devant le couvent de Sainte-Marie *in Traspontina*, où est établie une maison de secours pour les cholériques de ce quartier, s'informa si elle étoit bien fournie de tout ce qui étoit nécessaire, et recommanda avec des marques d'un vif intérêt au directeur de l'établissement que rien ne manquât aux malheureux atteints du fléau.

Le bulletin du choléra porte pour le 9 septembre, 132 cas nouveaux, 155 guéris, 69 morts et 1787 en traitement; le 10, 128 cas nouveaux, 80 guéris, 66 morts et 1769 en traitement; le 11, 113 cas nouveaux, 62 guéris, 62 morts et 1776 en traitement; le 12, 88 cas nouveaux, 68 guéris, 54 morts et 1724 en traitement; enfin le 13, 95 cas nouveaux, 104 guéris, 55 morts et 1660 en traitement.

M. le cardinal de Grégorio, évêque de Frascati, non-seulement a secouru les pauvres par de grandes largesses, mais a pris de concert avec les magistrats toutes les mesures de prévoyance pour prévenir l'invasion du fléau ou pour la rendre moins funeste à son troupeau. M. le cardinal Pacca et la famille Borghèse qui se trouvent à Frascati, ont également répandu d'abondantes aumônes.

Civita-Vecchia a été d'abord préservée du fléau, mais enfin il y a

éclaté. Grâce aux soins du délégué apostolique et des magistrats, il n'a pas été aussi sévère qu'ailleurs. En 25 jours jusqu'au 3 septembre, il y a eu 98 cas, 16 guéris, 46 morts et 36 en traitement.

A Benevent, le fléau a cessé. Il y a eu en tout 736 cas, 413 morts, 311 guéris, et il en restoit 12 en traitement. Le docteur Zeffirino Giuseppe, envoyé par l'ordre du Saint-Père, fit la visite des hôpitaux et des malades, et approuva les mesures de sagesse et de prévoyance prises par les autorités et spécialement par le délégué apostolique, M. Orfei.

PARIS. — Le samedi des Quatre-Temps, 23 septembre, M. l'Archevêque a fait une ordination dans la chapelle des Dames du Sacré-Cœur, rue de Varennes. Il y a eu 5 prêtres, 8 diacres et 2 sous-diacres. Ils étoient tous, ou du séminaire interne de MM. de Saint-Lazare, ou du séminaire du Saint-Esprit, ou de celui des Irlandais. Aucun des ordinands n'étoit pour le diocèse de Paris.

M. l'abbé Castelli, préfet apostolique de la Martinique, est sur le point de partir pour les provinces de l'ouest où il va remplir la mission dont il s'est chargé. Nous avons dit l'objet de cette mission qui est de procurer des prêtres pour les colonies, afin de travailler à l'instruction des nègres. Quel que soit le zèle des prêtres de la Martinique, ils ne sont pas assez nombreux pour visiter les habitations éparses dans l'île. Attachés au service des paroisses, ils n'ont pas assez de temps à donner à l'instruction des nègres répartis dans les habitations des colons. On souhaite donc avoir des prêtres pour ce genre de ministère dont on attend d'heureux résultats. Le gouverneur, M. de Mackau, et le conseil colonial sont très-favorablement disposés. La sagesse du premier, ses vues élevées, sa sollicitude pour le bien de la colonie sont dignes des plus grands éloges. Le conseil colonial a compris aussi la nécessité d'augmenter le personnel du clergé, et a voté pour cela des fonds avec beaucoup de générosité. La plupart des colons sont disposés à favoriser les soins des missionnaires; la manière dont ils conduisent les nègres dans leurs ateliers donne des espérances pour le succès du projet conçu en faveur de ces mêmes nègres. Il s'agit d'instruire cette classe si ignorante, de lui inspirer des idées de morale auxquelles elle est assez étrangère, et surtout de lui inculquer des sentimens de religion. Ce sont des chrétiens qu'ils s'agit de conquérir; la religion et la société sont également intéressées à réformer leurs mœurs, à modérer leurs passions ardentes, et à leur donner le goût et l'habitude des affections de famille et des vertus domestiques.

Le but du voyage de M. l'abbé Castelli a donc droit d'intéresser le clergé. M. le préfet apostolique se propose de visiter différens évêques, et de réclamer leur concours pour la bonne œuvre projetée. Son zèle, le but de son voyage, et ses qualités personnelles, ne peuvent que lui procurer un accueil favorable. Il espère que des diocèses qui ne manquent point de sujets voudront bien en donner quelques-uns pour une colonie toute française, que des prêtres courageux s'offriront pour ce ministère, et que les prélats se prêteront à ce que réclame le bien de la religion. Le ministre de la marine approuve le projet de M. l'abbé Castelli, et a dû le recommander à ceux qui peuvent en faciliter l'exécution.

Déjà deux fois le clergé du diocèse de Nancy a réclamé son évêque; il vient de le faire encore d'une manière plus solennelle; trois cents prêtres réunis en retraite à Nancy

ont résolu spontanément d'adresser au prélat une déclaration de leurs sentimens. Tous ont signé cette pièce qui est remarquable par l'excellent esprit qui l'a dictée, par les témoignages d'attachement et de respect des signataires pour leur évêque, et par la vivacité et l'énergie des vœux qu'ils expriment pour son retour. Voici l'adresse :

« Nancy, le 3 septembre 1837.

» Monseigneur, vos prêtres réunis à la retraite n'ont pas cru pouvoir se séparer, sans déposer aux pieds de Votre Grandeur, l'hommage de leur soumission à l'autorité dont vous êtes revêtu, celui de leur profond respect pour vos vertus, celui de leur gratitude envers un père qui n'a cessé de les aimer, celui enfin de leurs vœux ardens pour son retour immédiat au sein de la famille spirituelle dont la garde est confiée à ses soins. Sept ans d'exil pour vous, et de veuvage pour votre Eglise, auroient pu faire naître au loin quelques doutes, ou sur notre fidélité à notre premier pasteur, ou sur notre dévouement filial à sa personne vénérée. Nous venons, Monseigneur, protester pour la troisième fois devant vous, et nous voudrions pouvoir le faire à la face de la France et de toute l'Eglise, contre des doutes aussi injurieux aux principes de notre foi qu'aux sentimens de notre cœur.

» Soumis à votre autorité pastorale, tous les prêtres qui sont répandus dans votre vaste diocèse, l'ont unanimement et constamment reconnue : au milieu des symptômes d'un mécontentement qui a fait oublier à quelques-uns le devoir du respect, mécontentement qui ne fut néanmoins que partiel et momentané, pas même un seul n'a méconnu, pendant la période d'un si long exil, le principe d'autorité sainte qui est personnifié en vous. Si des tentatives de schisme ont eu lieu, elles sont venues du dehors, et elles ont échoué aussitôt devant la foi des catholiques lorrains et l'inébranlable fidélité de votre nombreux clergé : les 517 paroisses qui composent votre diocèse et les 700 prêtres qui les desservent, n'ont ni conçu la pensée, ni autorisé même le soupçon d'un schisme. Ce concert unanime de fidélité de la part d'un troupeau séparé violemment de son pasteur, sera du moins pour vous, Monseigneur, une consolation qui tempérera l'amertume dont a été abreuvé trop long-temps votre cœur paternel ; et nous offrirons au besoin cette preuve en réponse aux accusateurs qui ont suspecté si légèrement notre soumission à votre autorité épiscopale.

» Nous ne protestons pas moins aujourd'hui de notre amour filial pour vous, Monseigneur, qui vous montrez comme un père par l'affection que vous nous avez vouée et par l'ardeur des sentimens qui vous font soupirer sans cesse après votre retour au sein de votre famille. Nous appelons donc notre évêque de tous nos vœux; nous le réclamons en notre nom et au nom de tout le clergé du diocèse, qui veut, comme toutes les autres églises, avoir son Pontife à sa tête; nous le réclamons au nom de tous les catholiques qui ont droit à ne pas rester indéfinitivement privés de leur pasteur ; nous le réclamons au nom de la charte qui assure liberté et protection à tous les cultes; nous le réclamons pour l'honneur de la France et de son Gouvernement qui n'entend pas sanctionner la proscription ; nous le réclamons pour l'honneur même de la province, dont les habitans religieux n'acceptent pas la solidarité de l'expulsion de leur évêque; nous le réclamons pour la consolation de l'Episcopat français qui souffre et gémit de l'exil prolongé d'un de ses membres les plus distingués; nous le réclamons encore au nom de tous les Français qui ne comprennent pas qu'un de leurs compatriotes soit condamné arbitrairement à une sorte de déportation, sans jugement préalable et même sans grief légal, et qu'enfin un pasteur ne puisse être rendu à ses ouailles sous le règne de la paix, de l'ordre public et de la liberté pour tous.

» Nous sommes, etc. »

Cette manifestation si honorable des vœux du clergé, n'est pas seulement le fait des trois cents prêtres de la retraite ; le reste des curés et des autres prêtres du diocèse a voulu s'associer à cette adresse. Un grand nombre ont envoyé leurs adhésions, en ajoutant que c'étoit de tout cœur qu'ils réclamoient leur évêque, que son retour étoit l'objet de tous les vœux, qu'il étoit temps de satisfaire aux besoins du diocèse, etc. La diversité même de leurs adhésions pour la forme, atteste l'unanimité de leurs sentimens pour le fond. Le nombre de ces adhésions égale à peu près celui des premiers signataires de l'adresse. C'est donc la totalité des prêtres du diocèse qui réclame M. de Forbin-Janson. La voix de six cents prêtres sera-t-elle méconnue? Leurs vœux seront-ils dédaignés? Le diocèse de Nancy sera-t-il encore le seul à ne pas jouir de son premier pasteur? Cette exception n'est-elle pas humiliante pour la population? Ne feroit-elle pas supposer que la masse des habitans est hostile à son évêque? Mais qui peut admettre cette supposition, quand nous voyons tout le clergé solliciter avec tant d'instance le retour du prélat?

Assurément six cents prêtres dispersés dans toutes les parties du diocèse, connoissent l'esprit de leurs troupeaux. Ils ne veulent pas susciter dans leurs paroisses ce qui seroit une occasion de troubles. S'ils redemandent leur évêque, c'est qu'ils savent que sa présence sera aussi agréable à la majorité des habitans, qu'elle est nécessaire au bien du diocèse. On objectera le vote du conseil-général. Mais en vérité peut-on comparer le vote de vingt-neuf personnes à celui de six cents? Et encore, si le conseil-général se compose de vingt-neuf membres, on sait assez qu'ils ne sont guère réunis tous. Il y en a plusieurs qui s'absentent des séances ; il y en a sans doute d'autres qui n'ont pas été de l'avis de la majorité. Peut-être celle-ci se réduit-elle au fait à quinze ou vingt membres, peut-être à moins. Peut-on opposer l'opinion d'un si petit nombre aux vœux de tout le clergé du diocèse? N'est-il pas permis de penser que six cents prêtres représentent bien autant les vœux de la population, qu'une vingtaine d'hommes qui voient le peuple de moins près, qui sont absorbés par le soin de leurs affaires ou par les intérêts de leur commerce, et qui peut-être ne sont pas exempts de préventions sur la religion et attachent trop peu d'importance à ce qui la touche?

Après plus de dix-sept mois de veuvage, l'église de Gap possède enfin son premier pasteur. M. Nicolas-Augustin de Lacroix, nommé depuis long-temps à ce siége, et que des circonstances indépendantes de toute volonté humaine avoient empêché d'en prendre possession jusqu'aujourd'hui, est entré dans sa ville épiscopale le 14 de ce mois.

Il est impossible de dire l'enthousiasme religieux que les bons habitans de la ville de Gap ont manifesté dans cette occasion. La garde nationale, la troupe de ligne et la gendarmerie ont pris part à la joie commune. Appelés sans doute et conduits par leurs chefs respectifs, ils sont allés à la rencontre du prélat avec un empressement qui avoit quelque chose de plus expressif qu'un commandement tout officiel. Toute la population s'étoit spontanément échelonnée sur la route, jusqu'à une lieue de la ville, pour recevoir les premières bénédictions de son pasteur. L'excellent prélat a dû se faire de violens efforts pour comprimer les touchantes émotions de son cœur, à la vue de cette multitude de fidèles de tous les âges, de toutes les conditions, qui venoient, pour parler ainsi, à sa recherche, et qui, après

l'avoir trouvé, le ramenoient en triomphe au milieu des cris de joie.

Conduit, selon l'usage, jusqu'à sa cathédrale, le prélat a été complimenté par le premier vicaire-général, auquel il a répondu par une allocution qui n'a pu être saisie que par un très-petit nombre de personnes, à cause de la situation des lieux. Entré dans l'église, et après la cérémonie ordinaire, le vertueux prélat est monté en chaire, et dans une courte improvisation, qui, malgré l'état de fatigue où se trouvoit l'orateur, a pu être entendue de tout le monde, il a convaincu tous les assistans que la réputation de science et de piété qui l'avoit précédé étoit justement fondée.

M. l'évêque s'est rendu ensuite à l'ancien palais épiscopal, qui depuis quarante-cinq ans servoit d'hôtel de préfecture. M. le maire, qui l'y attendoit avec son conseil, lui a adressé des paroles pleines de satisfaction et de souhaits, auxquels il a encore répondu par une allocution pathétique, et tous ceux qui l'ont entendue en ont conclu que la douceur et la fermeté seront les deux mobiles de sa conduite et de son administration.

Cette fête, véritable fête de famille, s'est terminée par un dîner donné à l'évêché, auquel ont assisté toutes les autorités. La charité la plus douce et la plus cordiale a régné pendant tout le repas; présage certain de l'union qui régnera toujours, nous en avons l'assurance, entre le prélat et toutes les autorités, non-seulement de la ville de Gap, mais de tout le département.

Un nombreux clergé, accouru de presque tous les points du diocèse, ajoutoit à ce spectacle, à la fois simple et imposant, une solennité qui a arraché plus d'une larme aux ames même qu'on ait pu croire les moins sympathiques aux impressions religieuses.

Un chant lyrique a été composé à l'occasion de l'arrivée du prélat, et exécuté en sa présence par les musiciens de la ville. Ce chant, dont les paroles sont d'un jeune professeur, M. Monnier, et la musique de M. Claramond, organiste de la cathédrale, se compose de dix strophes, où l'on trouve à la fois de la poésie, du sentiment, et le ton religieux qui convient au sujet.

Une circulaire de M. l'évêque de Carcassonne, du 5 septembre, annonce au clergé une retraite pastorale qui s'ouvrira à Carcassonne, le 6 octobre et se terminera le 13. L'intention du prélat est que les prêtres qui n'ont pu assister à la retraite de l'année dernière se trouvent à celle-ci. Il se félicite de pouvoir les dédommager de cette privation et leur rappelle les principaux avantages d'une retraite. Les prêtres qui resteront dans les paroisses s'arrangeront pour suppléer leurs confrères absens pour la retraite.

L'ancienne et célèbre abbaye de Jouarre, diocèse de Meaux, vient de sortir de ses ruines. Des religieuses de ce monastère avoient trouvé moyen de conserver une partie de la maison abbatiale. On y a appelé des Bénédictines qui étoient établies depuis plus de 30 ans à Pradines, près Roanne, et qui avoient formé il y a peu d'années, un second monastère à Cuire, près Lyon. L'abbesse, quoique âgée, partit de Pradines, le 3 septembre dernier, emmenant neuf religieuses pour le nouvel établissement. M. l'évêque de Meaux les a accueillies dans son diocèse. A leur passage à Meaux, elles ont été reçues à l'évêché. M. l'abbé Pruneau, grand-vicaire, les a conduites à Jouarre. Après avoir fait leur prière à l'église, elles ont été conduites processionnellement par le clergé, et le peuple à l'ancienne abbatiale. Tous les en-

virons se sont réjouis de voir revivre cette maison qui, autrefois, répandoit tant de bienfaits dans le pays. On a offert à l'abbesse un reliquaire avec un fragment de la vraie croix, qui venoit de l'ancienne abbaye. Une vieille religieuse a remis une autre relique, c'est un os de saint Thomas de Cantorbéri, cadeau de Jacques II. Elle a apporté aussi la croix et la chasse de madame de Montmorin, dernière abbesse de Jouarre, et n'a demandé qu'à reprendre son habit de religion.

Un procès a eu lieu à Montpellier entre une confrérie de pénitens et la paroisse Sainte-Eulalie. Les pénitens bleus sont une confrérie très-ancienne de Montpellier. Ils avoient une église qui fut vendue et détruite. Après le concordat de 1801, ils voulurent en avoir une autre et achetèrent l'ancienne église de la Merci dont on avoit fait une fabrique de salpêtre. Quand on organisa les paroisses à Montpellier, le conseil municipal prit à loyer plusieurs églises qui avoient été vendues. Les actionnaires de l'église de la Merci offrirent cet édifice, pour la paroisse Sainte-Eulalie, et refusèrent toute indemnité. Cependant ils ne reçurent la paroisse que pour un temps et à des conditions assez gênantes pour elle. Des réglemens approuvés par l'autorité épiscopale avoient fixé les rapports entre la fabrique et les pénitens. En 1834 un des actionnaires céda au curé deux actions qu'il avoit sur l'église. Le curé crut avoir le droit de jouir de l'église indépendamment de la confrérie. De là contestation ; les pénitens réclamèrent. L'affaire portée en première instance fut jugée en faveur de la paroisse. Mais en appel la cour royale de Montpellier a rendu un arrêt favorable aux actionnaires ; l'arrêt est conçu en ces termes :

« Attendu qu'il est établi par les faits et actes du procès que les appelans sont co-propriétaires de l'église dans laquelle est établie la succursale Sainte-Eulalie ;

» Que cette propriété leur a été transmise après l'adjudication faite par l'administration du département, le 4 floréal an IV, en faveur des sieurs Cayre et autres ;

» Attendu que l'établissement de la succursale, en conséquence du consentement par eux donné, ne peut porter aucune atteinte à leurs droits de propriété, ni leur interdire l'action qui en résulte ;

» Attendu que cette action n'a pu être dirigée que contre la fabrique comme se trouvant en possession réelle de l'édifice qui est l'objet de la contestation ;

» Attendu que la donation faite par feu de Masclary, en faveur de la fabrique, le 24 décembre 1834, n'a pu avoir pour objet, d'après le traité qui lioit les co-propriétaires, que le prix de ses actions, et que la propriété de l'édifice n'a pas cessé d'appartenir tout entière aux autres co-actionnaires ;

» Attendu que les co-actionnaires n'ayant pu s'accorder avec la paroisse pour l'exercice du culte romain, malgré les divers réglemens qui avoient été faits soit entre eux, soit par l'autorité épiscopale, lesdits co-actionnaires rentrent pleinement dans le droit de reprendre leur propriété ;

» Attendu néanmoins qu'il est juste d'accorder à la fabrique un délai pour opérer le délaissement dont s'agit ;

» Que ce délai doit être fixé à celui d'une année, à cause de la haute destination de cet édifice ;

» Attendu qu'il convient également d'accorder une indemnité aux appelans, etc. ;

» La cour, réformant, maintient les appelans dans la propriété de l'édifice dont s'agit ; ordonne le délaissement dans le délai d'un an, à compter du jour de l'arrêt, condamne la fabrique à payer aux propriétaires la somme de 800 fr., à titre d'indemnité, et condamne ladite fabrique aux dépens de première instance et d'appel. »

« Cet arrêt a été accueilli avec satisfaction par un public nombreux que cette cause avoit attiré à l'audience.

Cet arrêt est très-fâcheux pour la paroisse Sainte-Eulalie. Est-ce qu'on peut mettre ainsi une paroisse à la porte? Est-ce que l'autorité municipale ne doit pas intervenir ici et réclamer la jouissance de l'église pour cause d'utilité publique? Dans un an il n'y aura donc plus de paroisse Sainte-Eulalie. Bien d'autres paroisses sont dans le même cas. Les voilà donc livrées à l'arbitraire de propriétaires exigeans ou malintentionnés. Il est urgent qu'on prenne des mesures pour conserver la paroisse Sainte-Eulalie.

Le ministre de l'instruction publique vient d'accorder 2,000 fr. aux deux écoles de Frères à Versailles. C'est un dédommagement de l'indifférence et du délaissement de l'autorité locale à l'égard de ces écoles. Le même ministre a accordé 300 fr. aux écoles chrétiennes de Cahors.

A Arras, on comprenoit depuis long-temps la nécessité d'une quatrième école de Frères pour un quartier pauvre et populeux, celui du Vivier, la charité de pieux fidèles s'occupe de réaliser cette bonne œuvre. Un terrain vient d'être acheté pour y établir des classes, et on y voit des préparatifs de constructions.

M. Deparcq, prêtre du diocèse de Gand, qui résidoit depuis long-temps dans le Kentucky, comme missionnaire, et qui avoit fait un voyage dans sa patrie, vient de repartir pour rejoindre au Havre M. l'abbé de Smet, et retourner avec lui à ses travaux.

On annonce qu'une nouvelle chapelle catholique a été consacrée récemment à Ballinrobe, par M. l'évêque de *Castlebar*, assisté d'un nombreux clergé. Il y a certainement une erreur dans cette nouvelle. Il n'y a point d'évêque de Castlebar. Cette ville ainsi que celle de Ballinrobe, sont du diocèse de Tuam, et c'est probablement le prélat du diocésain, M. M'Hale, archevêque de Tuam, qui a fait la cérémonie. La chapelle a été bâtie, ainsi que cela se pratique, par une souscription. Des catholiques et des protestans y ont pris part.

POLITIQUE.

La *majorité* jouit en France d'une espèce de culte. On y fait des lois à la *majorité*; on y choisit des rois à la *majorité*; le vœu national s'y exprime à la *majorité*; tout s'incline et plie devant la *majorité*. Il est vrai que, quand on en vient là-dessus aux explications, les hommes d'état, comme M. Guizot, vous disent que cela s'entend seulement du *pays légal*, c'est-à-dire d'une petite minorité à part, classe qui peut former la centième partie de la population du royaume, et dont la *majorité* est la seule qui se compte, la seule qui fasse poids, la seule enfin à laquelle on ait égard.

Il paroît que c'est dans le même sens qu'il faut interpréter la *majorité* que la charte reconnoît au culte catholique. Tant que l'on compte par tête, dans la masse de la nation, il n'y a pas de doute, la *majorité* se trouve certaine et au grand complet; c'est la nation à peu près toute entière qui forme cette masse, et aucune contestation ne s'élève sur ce point. Mais lorsqu'il est question de s'entendre, et de faire valoir les vœux et les droits de cette *majorité*, on est tout étonné d'apprendre que c'est du *pays légal* qu'il s'agit, et que hors de là on ne tient point compte du nombre et des voix. Est-ce qu'il n'y a d'ames à sauver que dans le *pays légal*, et que, quand sa *majorité* est acquise à l'irreligion, tout le monde est obligé de la suivre où il lui plaît d'aller dans l'autre vie, comme s'il n'étoit pas déjà assez triste de la suivre dans celle-ci?

La véritable situation de Madrid est peu connue dans ce moment, et on va la connoître moins que jamais, par suite des mesures que le gouvernement de Marie-Christine a cru devoir prendre pour empêcher les journaux de faire connoître la marche des événemens et les opérations de l'armée. Cependant il s'échappe toujours par quelque côté des faits isolés qui ne laissent pas que de faciliter les inductions, et de donner de l'extension aux conjectures qu'on veut en tirer. Tel nous paroît être l'espèce de coup d'état frappé tout récemment par de simples paysans d'une paroisse voisine de Madrid, qui ont fusillé sans autre forme de procès, un petit contingent de volontaires que leur zèle avoit emportés au secours du trône constitutionnel d'Isabelle II, lorsque la capitale s'est vue serrée par les troupes de don Carlos.

Pour que des villageois de la banlieue de Madrid en viennent ainsi à punir de mort ceux d'entr'eux qui n'ont fait que manifester des dispositions favorables à la cause des christinos, il faut apparemment qu'ils n'aient pas une haute idée de la solidité du gouvernement établi. Et quand on songe que cela se passe en quelque sorte au bout des canons de la place où l'usurpation défend son reste de vie, il est à supposer que les populations qui cassent ainsi les vitres d'avance ne se croient pas exposées pour long-temps aux représailles et aux vengeances.

Un autre fait qui ne peut guère s'interpréter plus favorablement pour le parti de Marie-Christine, c'est que l'assemblée des cortès ne sait par quel trou s'échapper de sa position. Elle demande des fusils de munition pour faire des *sorties*, et la permission d'échanger la toge contre la cuirasse. Il paroît qu'elle renonce à pouvoir sauver la patrie, et à se sauver elle-même autrement qu'à la pointe de l'épée à son corps défendant. On est obligé en quelque sorte de l'enfermer et de la tenir sous clé pour l'empêcher de se transformer en corps-de-garde, et de se ménager par là les moyens de participer aux amnisties que l'habit militaire obtient toujours le premier. Tout cela forme des signes dont on peut s'aider comme dans l'algèbre, pour procéder du connu à l'inconnu.

PARIS, 25 SEPTEMBRE.

M. Benoist-Benoist, juge au tribunal de première instance de Valenciennes, est nommé conseiller à la cour royale de Douai, et remplacé à Valenciennes par M. Bonisson, substitut du procureur du roi près le siége de Boulogne-sur-Mer.

— M. Morand, sous-préfet en disponibilité, vient d'être nommé à la sous-préfecture de Péronne.

— Un journal dit que M. Bourgeois, sous-préfet de Langres (Haute-Marne), vient d'être remplacé.

— Louis-Philippe partira demain pour le camp de Compiègne où il passera quelques jours avec sa famille.

— L'ordonnance de dissolution paroîtra, dit-on, après demain.

— Le nommé Silvain Court, condamné par contumace à la peine de la déportation par arrêt de la cour des pairs du 17 août 1835, vient d'être amnistié.

— M. Rivet, préfet du Rhône, qui étoit en congé à Paris, vient de retourner à son poste.

— M. Persil est de retour à Paris.

— Les vacances du conseil d'état cesseront le 1er octobre.

— M. Vandermarq, agent de change du trésor, a été nommé maire de Sceaux.

— MM. Pereire, directeur, et Mony, l'un des ingénieurs du chemin de fer de Saint-Germain, viennent de recevoir la décoration de la Légion-d'Honneur.

— M. Emile Clapeyron, également ingénieur en chef au chemin de Saint-Germain, ingénieur des mines, et déjà décoré, a été nommé ingénieur en chef des mines.

— Le 30 août, les bedouins des montagnes ont mis le feu à quelques pas du dépôt de fourrages de Bone et d'une poudrière qui se trouve à petite distance de

la caserne des chasseurs et des spahis. Heureusement, dès qu'on entendit la générale, les habitans coururent au lieu du danger et parvinrent à éteindre le feu. On a trouvé çà et là des paquets d'étoupe souffrée. La poudrière a été vidée, et les munitions qu'elle contenoit ont été déposées en lieu de sûreté.

— On va bientôt apprendre, sinon la prise de Constantine, du moins la marche de toute l'expédition.

— Le marquis de Clanricarde, arrivé ces jours derniers à Paris, venant de Saint-Pétersbourg, est reparti le lendemain pour Londres.

— Le colonel Maberly, employé à l'office des postes anglaises est en ce moment à Paris, où il s'occupe, de concert avec M. Conte, directeur-général des postes, de quelques mesures ayant pour but des améliorations dans le service entre la France et l'Angleterre.

— L'Académie des Beaux-Arts a décerné samedi les grands prix d'architecture pour le concours de 1837. Le premier grand prix a été remporté par M. Guenepin, de Montenotte, âgé de 30 ans, élève de M. Guenepin, et le premier second grand prix, par M. Henard, de Fontainebleau, âgé de 25 ans, élève de MM. Huyot, et Lebas, pensionné par le département de Seine-et-Marne.

— L'exposition publique du concours des grands prix de peinture, dont le programme est *le Sacrifice de Noë au sortir de l'arche*, aura lieu à l'école des Beaux-Arts les 27. 28 et 29 septembre.

— M. Massabiau, conservateur de la bibliothèque de Sainte-Genivièvo, vient de mourir.

— L'ancien secrétaire du prince de Condé, M. Manoury, est mort il y a quelques jours.

— MM. Petetin et Favre annoncent qu'ils ont quitté la rédaction du *Monde* parce que le traité qui les y attachoit n'a été exécuté dans aucune de ses clauses par l'administration de ce journal. D'autres rédacteurs viennent également de se retirer.

— M. de Vaulabelle quitte aussi la rédaction du *Messager*.

— La nouvelle rédaction du *Monde* annonce qu'elle suivra la ligne politique du journal le *Bon-Sens*. C'étoit celle que suivoit l'ancienne.

— Le capital monétaire des principaux pays de l'Europe, naguère estimé à 5 milliards, dans lesquels la France figuroit pour 2 milliards 200 millions, a été réduit à environ 4 milliards par les sommes exportées dans le Nouveau-Monde et absorbées par les emprunts qui y étoient contractés. Ces 4 milliards ont à soutenir non-seulement les 37 milliards de papiers, chiffre général des dettes publiques flottantes de l'Europe, mais encore tout le papier-monnoie, le papier de commerce et les actions d'industrie, évalués à environ 20 milliards, ce qui fait le total effrayant de 57 milliards, dont le cours doit être maintenu avec la somme de 4 milliards d'argent monnayé.

— Sous peu de jours une des deux passerelles que l'on construit en tête des îles Saint-Louis et Louviers, pourra être livrée au public : on en pose en ce moment le tablier.

— Le sieur Quinton, boucher à Belleville, Grande-Rue, n. 26, vient d'être condamné en police correctionnelle à 4 mois de prison, 50 fr. d'amende et à la confiscation de ses balances, pour vente à faux poids.

— Une rixe horrible a eu lieu samedi, à huit heures du soir, entre des garçons boulangers réunis dans un cabaret de Bercy, et des ouvriers du port qui ont voulu pénétrer dans la salle qu'ils occupoient. Les lumières ont été éteintes au moment où la mêlée étoit devenue générale. Au milieu d'une épouvantable confusion, tous ces malheureux frappèrent sans savoir s'ils avoient affaire à un ami ou à un adversaire. Quand la force publique arriva, sept étoient couchés sur le carreau et couverts de profondes blessures. Huit autres, blessés aussi, mais légèrement, on été arrêtés.

— On vient de faire à Vincennes une seconde épreuve des *bombes-amarres*. Chaque bombe, de soixante livres, chassée par 18 onces de poudre, entraîne avec elle 1,332 pieds d'une corde de 4 lignes de diamètre, dont un bout doit arriver sur le bâtiment en danger, tandis que l'autre extrémité reste au rivage.

NOUVELLES DES PROVINCES.

Les élections de la garde nationale qui ont eu lieu dans les départemens, ont signalé un dégoût presque universel. Dans la plupart des communes du département de l'Eure, les élections des communes n'ont pas été faites faute de votans. Il en est une où les grades ont été donnés à la majorité de deux voix contre une.

— Le *Journal de Falaise* dit qu'on achève les travaux du couronnement de la tour Talbot. Cette tour fait partie du château de Guillaume-le Grand.

—Madame la princesse de Polignac, accompagnée de ses cinq enfans, a couché, le 19, à Bar-le-Duc, se rendant à Munich où elle doit rejoindre son mari.

— Le sieur Pichot, meunier à Courville (Eure-et-Loir), qui rentroit chez lui, après avoir aidé à éteindre un petit incendie qui s'étoit déclaré dans son voisinage, entendit son moulin se déranger; il courut aussitôt et s'approcha des rouages, mais sa blouse qu'il n'avoit pas eu le temps d'ôter fut saisie et bientôt ce malheureux entraîné mourut broyé.

— On lit dans le *Courrier du Gard* que l'essai du nouveau pont de Montfrin, fixé au 16, a non-seulement amené la chute du tablier des deux travées, mais encore changé en deuil ce jour de fête. Huit personnes ont été précipitées dans l'eau, et l'une d'elles en a été retirée sans vie. Les autres ont été blessés grièvement. Alors la foule est devenue furieuse, et a fort maltraité les charpentiers et les autres personnes qui avoient pris part à la construction de ce pont.

— M. Delavault, receveur-général de l'Aveyron, est décédé, le 16, à Rodez.

— La garnison d'Angoulême vient d'être augmentée de deux bataillons d'infanterie.

— La *Gazette du Midi* annonce que le maire de Marseille a reçu du général Damrémont, gouverneur des possessions françaises, en Afrique, la somme de 500 fr. pour les cholériques indigens.

— La *Gazette du Midi* du 21 annonce que la veille les bureaux sanitaires de Marseille ont été fermés, et que la mairie a supprimé les bulletins.

— Les bulletins sanitaires avoient également été supprimés à Aix, le 17.

— La ville de Barjols (Var), que le choléra avoit envahie le 4 juillet, en a été aussi complétement délivrée le 4 septembre.

— Apt, si voisin de Cavaillon et de l'Isle, que le choléra maltraite, jouit d'une santé parfaite. L'hôpital est complétement vide.

— On écrit des Basses-Pyrénées, à la date du 17 que le choléra est sur sa fin à Manosque. Le zèle de MM. les ecclésiastiques pendant toute la durée du fléau a été admirable. L'un d'eux qui étoit tombé malade à force de fatigues, a repris, à peine remis, sa sainte et pénible mission. Il paroît que le choléra ne s'est pas propagé en dehors de Manosque.

— La petite ville de Barbantane (Bouches-du-Rhône) est encore fort mal traitée par le fléau. Trois cents personnes désolées et sans travail errent çà et là. Les autres habitans de Barbantane, qui naguère comptoit 3,000 ames, se sont retirés dans les villages voisins. Le zèle que déploient M. Alexis, curé, M. Firmin, son vicaire, et les médecins, MM. Chanel, Portalès et Michel, est au-dessus de tous les éloges. Le nombre des cas de choléra, dans cette ville, depuis l'invasion du fléau, s'élève à plus de 200, et celui des décès à 52.

— On a arrêté, le 19, à Toulon, un jeune décrotteur au moment où il changeoit de fausses pièces de 1 fr. Interrogé, il a dit les tenir d'un forçat du bagne, nommé Lonlayeur, qui l'avoit prié de les

changer. Il paroît que ce jeune décrotteur ne se doutoit pas de la fraude.

— Le capitaine Napoléon Bertrand qui a comparu le 18 devant le conseil de guerre de Toulon a été acquitté. Comme on se rappelle, il avoit été arrêté pour insubordination. Le défenseur de cet officier a établi que le jour de son arrestation M. Bertrand avoit le cerveau malade.

— Un violent incendie a éclaté, le 16, à Agen, dans un quartier dont presque toutes les maisons se trouvent construites en bois. Il pouvoit causer d'immenses ravages, mais heureusement, grâce aux prompts secours, on a pu s'en rendre maître, après la destruction de deux maisons et d'une grange. Parmi les nombreux travailleurs on a remarqué des ecclésiastiques et les Frères de l'Institution des Fils-de-Marie.

— M. Persil étoit arrivé ce jour-là à Agen pour dîner chez le procureur général. On devoit lui donner un charivari dans la soirée, lorsque l'incendie dont nous avons parlé plus haut se déclara et attira tous les habitans sur un autre point de la ville; mais, lorsque l'incendie fut éteint, vers dix heures du soir, le bruit se répandit que l'ex-garde des sceaux alloit quitter Agen pour retourner à Paris. Alors beaucoup de jeunes gens coururent au point du départ, tandis que d'autres se rendirent à la barrière pour y attendre son passage, et tous firent entendre de nombreux coups de sifflets et des huées dès qu'ils virent la voiture. Deux arrestations eurent lieu près de la maison du procureur-général. Une des personnes menées en prison fut relâchée peu d'instans après, l'autre a été retenue pendant 24 heures. A tort ou à raison le bruit s'étant répandu que le procureur-général s'étoit mêlé aux groupes pour faire des arrestations, un grand nombre de jeunes gens se sont rendus le 17 devant sa maison, et ont renouvelé la scène de la veille.

— M. le vicomte de Curzai, ancien préfet de la Gironde, est arrivé à Bordeaux le 19, à son retour des eaux. Il y a reçu de nombreuses visites. Les dames de la halle, tenant à lui prouver qu'aucune classe de la ville n'avoit oublié sa bonne administration, sont allées lui offrir un bouquet.

EXTÉRIEUR.

NOUVELLES D'ESPAGNE.

Les courriers de Madrid continuent à être interceptés. Une dépêche télégraphique de Bayonne, le 22, que le *Moniteur* a publiée hier, dit que ceux des 16 et 17 ne sont pas arrivés.

Cette dépêche qui donne des nouvelles de Madrid du 15, dit qu'à cette date la division d'Espartero étoit cantonnée à Carabanchel, et celle de Lorenzo Gualapagar. Le brigadier Albuin, commandant-général de Tolède, étoit à Aranjuez, et Oraa arrivoit aussi pour couvrir la capitale. On craignoit, dit la dépêche, que le roi Charles V qui étoit toujours sur le Tage, menaçant l'Andalousie et Guadalaxara ne se joignît à Zariateguy.

— Une autre dépêche de Bordeaux, aussi publiée hier, annonce qu'une junte indépendante du gouvernement révolutionnaire de Madrid, s'est formée à Santander.

— Le *Journal des Debats* dit que le courrier d'Espagne qui est expédié tous les samedis avec les dépêches de l'ambassade, et qui arrive ordinairement à Paris le vendredi suivant ou le samedi, si les routes sont mauvaises, n'étoit pas arrivé hier.

— Le bruit couroit à Madrid, le 15, qu'une insurrection royaliste avoit éclaté à Pozuelo de Aravaca, village sur la route de l'Escurial, et fort rapproché de la capitale.

— M. Mendizabal qui, de garde à la porte du Soleil, s'étoit mis à la poursuite d'un individu qu'il prenoit pour un royaliste, a fait une lourde chute. Plusieurs hommes de service ont été obligés de porter chez lui, l'ex-ministre, qui avoit de nombreuses égratignures au visage.

— Quiroga, capitaine-général de la nouvelle Castille, a publié, le 13, à Ma-

drid, un ordre du jour qui ne laisse rien à désirer du côté de la forfanterie et de l'insolence révolutionnaires.

— On écrit d'Elisondo que le 16, les peceteros et les autres troupes révoltées de Pampelune avec quelques urbains des plus exaltés, en tout 2,500 homme, ayant voulu faire une tentative sur Guembé où se trouve le dépôt des officiers christinos faits prisonniers par les royalistes ont été assez mal reçus par ces derniers vers Echauri, et forcés de rentrer dans Pampelune.

— Les journaux de Londres ont fort à cœur la défaite, à Andoain, du général anglais O'Donnell et accusent les christinos de lâcheté.

— On lit dans un journal anglais qu'il a été expédié de Londres de fortes sommes pour le quartier-général du roi Charles V. On écrit aussi de Bayonne qu'une somme de 500,000 fr., venant de la Sardaigne, est partie, le 18, pour la même destination.

— Le général Cordova a été blessé par un accident arrivé au moment où sa chaise de poste traversoit le bac de Cubzac.

— Le *Moniteur* a publié aujourd'hui une dépêche télégraphique de Bayonne, le 23, donnant des nouvelles de Madrid du 18, transmises par l'ambassadeur français. Les royalistes se seroient retirés sur Guadalaxara, à quinze lieues de la capitale, suivis par l'armée révolutionnaire. On pensoit que le roi Charles V manœuvroit de manière à faire sa jonction avec la division de Zuriateguy.

— Le journal ministériel du soir qui ne mentionne pas la précédente dépêche, en publie quatre autres. Une de Bordeaux, le 25, dit que les courriers de Madrid des 16, 17 et 18, ne sont pas arrivés. Une autre de Bayonne, aussi le 25, confirme le manque de courrier; mais un courrier anglais arrivé par les routes de traverse a quitté Madrid le 20; il annonce que les royalistes occupent Guadalaxara, ville de 10,000 ames, dans la Nouvelle-Castille, et que Espartero est à Alcala, à 7 lieues de Guadalaxara. Une dépêche du 24 dit que Zariateguy a occupé Valladolid le 18. Une proposition tendant à faire déclarer que le nouveau ministère n'a pas la confiance des cortès, n'a été rejetée, le 20, qu'à une majorité de trois voix. Cette dépêche parle d'un engagement entre Espartero et les troupes royales.

Le roi et la reine des Belges sont de retour à Bruxelles de leur voyage à Londres.

— Le sénat et la chambre des députés de Belgique sont convoqués pour le 5 octobre.

— Une femme, nommée Andrau, vient de mourir à Amsterdam à l'âge de 102 ans et huit mois. Elle laiss quatre enfans, cinq petits-enfans et dix-neuf arrière-petits-enfanf.

— M. Pennington est nommé vice-consul d'Angleterre à Saint-Malo.

— Le choléra qui dernièrement s'est déclaré à Nice présente jusqu'ici peu de gravité. On ne signale qu'un ou deux cas par jour.

— Du 17 au 18 il y a eu 58 personnes atteintes du choléra à Berlin et 37 décès.

— D'après les journaux anglais le maréchal Saldanha seroit entré le 7 dans la province de Tra-os-Montés dont Oporto est le chef-lieu, et le général Bomfim seroit resté à Castello-Branco, fort loin en arrière du maréchal qu'il s'est chargé de poursuivre.

— Depuis la découverte des gissemens de sables aurifères dans les gouvernemens de Tomsk et de Iénisséik (Sibérie-Orientale), c'est-à-dire dans le cours des six dernières années, jusqu'à la fin des travaux d'été de 1836, les lavages établis par les particuliers et diverses compagnies ont produit, dit-on, environ 25 millions de francs.

— On assure, dit le *Courrier de Lyon* que plusieurs réfugiés politiques, Allemands, Italiens et Polonais qui avoient réussi à demeurer cachés en Suisse, en sont partis dernièrement pour aller join-

dre leurs associés du Grand-Duché de Bade, de la Bavière-Rhénane et des Deux-Hesse, afin de se diriger avec eux sur le royaume de Hanovre, où la jeune Europe pense qu'il y a dans ce moment quelque coup à faire.

— Le *Correspondant de Hambourg* du 15, dit de son côté qu'on parle beaucoup d'une expédition démagogique ayant pour but de livrer le royaume de Hanovre au meurtre et à la dévastation. Les clubs et les comités révolutionnaires en Angleterre, en Suisse, dans le midi de la France et la Péninsule, ajoute cette feuille, n'ont malheureusement pas renoncé à leurs projets atroces, et la situation de la politique européenne exige qu'ils soient strictement observés, quoique d'ailleurs quelques journaux ministériels anglais aient essayé de protester contre l'existence d'une véritable propagande révolutionnaire.

LE CHRIST NAISSANT, traduit du latin de Drexelius, par M. l'abbé Perrin, 2 vol. in-18.

Le *Rosier mystique* par le même, traduction du même, in-18.

Le *Zodiaque chrétien*, du même, traduit par le même, in-18.

Jérémie Drexelius, jésuite allemand, né à Augsbourg, fut prédicateur ordinaire de l'électeur de Bavière et mourut à Munich le 19 avril 1638, âgé de 57 ans. Il a composé plusieurs ouvrages de piété auxquels il donnoit quelquefois des titres un peu singuliers, suivant l'usage du temps. Ses ouvrages ont été recueillis en 2 vol. in-folio.

Le traducteur se propose de publier successivement les autres ouvrages de Drexelius et il donnera une notice sur ce jésuite à la tête de son premier traité, l'*Éternité*. *Le Christ naissant* est la première partie d'un ouvrage intitulé *Les délices du genre humain*. L'auteur y traite des figures et des prophéties relatives au Christ naissant, suit et commente les diverses circonstances de sa naissance, telles que les rapporte l'évangile. Il entremêle son commentaire de réflexions pieuses, d'histoires et d'anecdotes qu'une critique sévère n'admettroit peut-être pas toutes. Le traducteur lui-même lui reproche des jeux de mots, des subtilités. Dans le deuxième volume il y a la traduction d'un petit poëme sur la naissance du Sauveur et une sorte de paraphrase de ce que dit saint Augustin sur le même sujet.

Le *Rosier mystique* est un choix des plus belles vertus que la vie de la mère de Dieu offre à l'imitation des hommes. L'auteur compose un bouquet de toutes ces vertus et partage son ouvrage en 15 chapitres qui ont tous pour titres différentes espèces de roses. Les réflexions pieuses y sont entremêlées, suivant l'usage de l'auteur, de traits tirés des auteurs sacrés ou profanes.

Le *Zodiaque chrétien* a encore pour titre *Les douze signes de la Prédestination*. Ces signes sont rangés sous différens symboles dont ils gagneroient peut-être à être dégagés. Mais le traducteur a respecté le plan et la forme adoptés par Drexelius.

Ces ouvrages font partie de la collection publiée par la société reproductive des bons livres, rue Saint-Hyacinthe.

Le Gérant, Le Bresque.

BOURSE DE PARIS DU 25 SEPTEMBRE.

CINQ p. 0/0, j. du 22 sept. 108 fr. 35 c.
QUATRE p. 0/0, j. de sept. 100 fr. 00 c.
TROIS p. 0/0, j. de juin. 79 fr. 70 c.
Quatre 1/2 p. 0/0, j. de sept. 102 fr. 00 c.
Act. de la Banque. 2430 fr. 50 c.
Bons du Trésor. 0 0/0.
Rente de la Ville de Paris. 000 fr. 00 c.
Oblig. de la Ville de Paris. 1175 fr. 00 c.
Quatre canaux. 1210 fr. 00c.
Caisse hypothécaire. 795 fr. 00 c.
Rente de Naples. 98 fr. 40 c.
Emprunt romain. 101 fr. 0/0
Emprunt Belge. 104 fr. 1/2
Emprunt d'Haïti. 370 fr. 0/0
Rente d'Espagne 5 p. 0/0. 00 fr. 0/0

PARIS. — IMPRIMERIE D'AD. LE CLERE ET Cᵉ, Quai des Augustins, 35.

L'AMI DE LA RELIGION paroît les Mardi, Jeudi et Samedi.

On peut s'abonner des 1er et 15 de chaque mois.

N° 2869.

JEUDI 28 SEPTEMBRE 1837.

PRIX DE L'ABONNEMENT.

	fr. c.
1 an	36
6 mois	19
3 mois	10
1 mois	3 50

ALMANACH DU CLERGÉ DE FRANCE POUR 1837 (1).

On a modifié un peu le plan de l'almanach de cette année. On avoit commencé l'année dernière à donner les noms des curés des succursales de plusieurs diocèses; mais on a craint sans doute d'augmenter la grosseur du volume, et on s'est borné, comme autrefois, à mettre les noms des curés de canton. Pour notre compte, nous regrettons cette suppression, mais nous convenons qu'on a pu avoir de bonnes raisons pour l'adopter.

Il y a peu d'observations à faire sur le personnel des diocèses. On a sûrement eu égard aux changemens survenus depuis l'almanach de l'année dernière. A la fin de chaque diocèse on indique les congrégations religieuses, seulement nous sommes surpris que l'on répète constamment depuis quinze ans les mêmes indications, sans parler des changemens qui ont dû avoir lieu pendant un si long intervalle. Il nous semble que l'éditeur auroit aisément des moyens de se procurer des renseignemens plus exacts sur l'état actuel des congrégations et établissemens religieux. Ces renseignemens, s'ils étoient complets, ne seroient pas la partie la moins intéressante de l'*Almanach*. On aimeroit à voir les progrès de plusieurs de ces congrégations, et à avoir une idée des services qu'elles rendent, soit pour l'instruction et l'éducation des enfans, soit pour le soin des malades. Il n'y a que pour le diocèse de Besançon où on indique tous les établissemens de piété et de charité, tels qu'ils sont actuellement.

Pour Paris on nomme tous les curés, même ceux qui n'ont légalement que le titre de desservans. On a eu égard aux changemens survenus dans les congrégations religieuses de femmes. Il ne resteroit plus à indiquer que les séminaires, comme ceux de Picpus, des Irlandais, etc. Pourquoi ne mettroit-on pas aussi les maisons de Frères qui rendent tant de services? Leur maison chef-lieu, dans le faubourg Saint-Martin, est un établissement fort important; ils ont de plus, dans différens quartiers, sept ou huit maisons d'où ils se répandent dans leurs diverses écoles pour les diriger. Enfin nous demanderions que l'on indiquât les hôpitaux et hospices de la capitale, avec le nom de leurs aumôniers; ce surcroît ne tiendroit pas beaucoup de place.

Depuis 1830 on a supprimé les facultés de théologie qui cependant appartiennent naturellement à un *Almanach du clergé*.

Après le tableau des diocèses, on donne l'état des maisons de trois congrégations, les Filles de la Croix, les Dames du Sacré-Cœur, et les Dames de Saint-Maur. Cet état paroît assez complet. Ne pourroit-on en donner un semblable pour les différentes congrégations? On doit avoir au ministère des cultes les élémens d'un tel travail.

(1) 1 vol. in-8°. Prix, 6 fr. et 8 fr. franc de port. A Besançon, chez Gauthier; et à Paris, au bureau de ce Journal.

L'état général du personnel du clergé au 1er janvier dernier porte 8,384 elèves dans les grands séminaires; 16,100 dans les petits, et 1,633 ordinations sacerdotales. Un autre tableau qui suit offre la situation des petits séminaires au 1er janvier dernier; ce tableau qui est fort détaillé, indique le nombre des sujets, les revenus et la situation financière. Dans ce dernier tableau le nombre des élèves est de 16,619, ce qui fait une petite différence avec le tableau précédent. Nous ne savons quel est le plus exact.

La partie de la législation a été abrégée. Ainsi on n'a pas cru devoir reproduire la législation antérieure à 1789, ni celle de 1789 à 1835. On renvoie à cet égard aux deux derniers almanachs. Il n'y a donc ici que la législation de 1835, 1836, et le commencement de 1837. Mais cette partie offre plusieurs décisions importantes, et qu'il étoit utile de recueillir et de constater. Nous en remarquerons ici quelques-unes.

Un arrêt de la cour royale de Paris du 12 janvier 1835, statue que les établissemens ecclésiastiques peuvent recevoir des dons manuels de sommes peu considérables, sans l'autorisation du gouvernement et sans aucune formalité. Cet arrêt fut rendu à l'occasion du don manuel d'une somme de 3,700 fr., fait au séminaire de Sens par l'abbé Regnaut, à la charge de lui payer une rente viagère qui lui a été servie pendant sept ans. Quant aux sommes d'argent remises à des ecclésiastiques, il y a des arrêts en sens contraire, et l'éditeur fait observer avec raison que cette incertitude de la jurisprudence doit engager les ecclésiastiques à ne se charger qu'avec beaucoup de réserve et de précaution de ces sortes de fidéi-commis, qui ne manquent pas d'exciter les réclamations des héritiers.

Un arrêt du conseil d'état du 13 mai 1835, porte qu'un évêque use de son droit en révoquant un desservant, sans être obligé d'en faire connoître les motifs; cette décision peut tout au plus être déférée au métropolitain. Un arrêt du 4 novembre suivant, déclare qu'il n'y a pas abus de la part d'un évêque à révoquer un vicaire, et à lui retenir les pouvoirs de prêcher et de confesser.

Un arrêt du conseil d'état du 21 octobre, statue que les séminaires diocésains, comme établissemens publics, ne sont point soumis à la contribution des portes et fenêtres. Cet arrêt fut rendu pour la maison des philosophes, annexe du grand séminaire de Nantes, contre un arrêté de la préfecture. Par un arrêt du 23 octobre, il est décidé que les petits séminaires sont aussi exempts de la même contribution; cet arrêt annule une décision contraire du ministre des finances.

Un arrêt du conseil d'état du 2 novembre, porte que dans le cas où les métropolitains doivent connoître des réclamations contre les décisions d'un suffragant, la juridiction métropolitaine ne peut être exercée pendant la vacance du siége que par tous les vicaires-généraux ensemble, et qu'en conséquence il y avoit abus dans la décision du 3 juillet 1835, par laquelle M. Abel, grand-vicaire capitulaire d'Aix, avoit prétendu annuler comme official une ordonnance de l'évêque de Digne, du 27 janvier précédent, portant destitution du sieur Isnard, curé de Castellanne.

Un arrêt du conseil d'état, du 15 novembre, rendu sur les conclusions conformes du ministre des cul-

tes, M. Persil, prononce que lorsqu'un vicariat a été régulièrement établi dans une paroisse, le conseil municipal ne peut se refuser à voter le traitement du vicaire au budget communal. Dans l'espèce il s'agissoit d'une réclamation de la fabrique d'Etampes contre le conseil municipal.

Un jugement du tribunal civil de Vendôme, du 13 décembre, décide que les presbytères dont l'état s'étoit emparé, et qui ont été rendus par l'art. 72 de la loi du 18 germinal an x, ont été restitués aux fabriques et non aux communes. Il y avoit eu un jugement semblable du tribunal de Chartres le 19 juin précédent. D'un autre côté, un arrêt de la cour royale de Paris du 29 décembre, même année, suppose que l'église appartient à la commune. Un avis du conseil d'état, du 3 novembre 1836, décide aussi en faveur des communes. Ici l'éditeur a joint une très-bonne et très-longue note pour montrer les droits des fabriques; il cite un grand nombre d'actes et de décrets en leur faveur, et répond aux considérans de l'avis ci-dessus du conseil d'état. Il y a eu aussi une consultation très-remarquable sur ce sujet dans le *Journal des conseils de Fabrique*. D'un autre côté il existe quelques actes contraires, entr'autres un arrêt de la cour de Limoges du 3 mai 1836; voir l'*Almanach*.

Le 15 décembre 1835, jugement du tribunal civil de Figeac, qui décide que lorsqu'une religieuse est décédée sans laisser de dispositions testamentaires, ses père et mère qui, suivant un accord passé avec la supérieure, avoient payé un capital et une pension viagère, sont fondés après son décès à répéter le capital.

Un arrêt du conseil d'état, du 8 janvier 1836, statue que les presbytères supprimés par suite de la nouvelle circonscription ecclésiastique sont au nombre des biens restitués aux fabriques par le décret du 30 mai 1806. Rendu contre la commune d'Uchand (Gard) contre la commune de Bernis.

Une ordonnance royale rendue en conseil d'état le 4 février, prononce le rejet d'un recours formé par un ancien prêtre constitutionnel contre son interdit. Ce prêtre étoit le sieur Weiss, curé démissionnaire de Thann, qui réclamoit contre l'acte du 16 mai 1816, par lequel les grands-vicaires capitulaires de Strasbourg l'avoient interdit de toutes fonctions. Weiss déclaroit renoncer à toute prétention à une cure, et demandoit seulement la levée de l'interdit. Il avoit produit un mémoire à l'appui de sa demande, et prétendoit que l'évêque avoit commis un abus en refusant de lever un interdit. Les considérans de l'ordonnance sont remarquables.

Une ordonnance rendue en conseil d'état le 3 mars rapporte une ordonnance du 3 février 1816, qui maintenoit les religieuses Ursulines de Morlaix dans la possession de leur ancien couvent. Le considérant de l'ordonnance porte qu'aucune portion du domaine ne peut être cédée gratuitement. Il faut convenir que cette ordonnance est bien dure. Renvoyer des filles au bout de vingt ans, et les renvoyer de chez elles! Car au fond cette maison leur appartenoit, et puisque la restauration les y avoit laissées, le régime actuel auroit pu s'épargner la rigueur d'une expulsion aussi fiscale.

Trois chapelles vicariales sont érigées à Mazerolles, diocèse de Besan-

gon, à Etrectet, diocèse de Bourges, et à Saint-Malo-du-Bois, diocèse de Luçon.

Un arrêt du conseil d'état du 23 avril décide que les presbytères sont exempts de la contribution foncière.

Une ordonnance du 23 mai autorise une communauté de Sœurs de la Réunion au Sacré-Cœur, à Dax, diocèse d'Aire. Cette maison dépend de la congrégation établie à Bordeaux.

Le budget des cultes de 1837 contient un crédit de 100,000 fr. destiné pour 125 nouvelles succursales.

Une ordonnance du 16 août déclare que les travaux d'agrandissement de l'église paroissiale de Roanne sont d'utilité publique, et autorise en conséquence la ville à poursuivre l'expropriation des terrains et bâtimens nécessaires, et la fabrique à acquérir ces immeubles au prix qui sera fixé.

Un arrêt de la cour de cassation du 15 novembre porte que l'acceptation en pays étranger, sans autorisation du gouvernement, de fonctions du culte, ne fait pas perdre la qualité de Français, *si ces fonctions n'imposent point de vœu*. Et quand elles en imposeroient, est-ce qu'on n'est plus Français parce que l'on a fait un vœu? Cette législation-là se ressent furieusement des idées révolutionnaires.

Un arrêt de la cour de cassation du 6 décembre, statue que les églises restituées au culte en 1802, sont la propriété des fabriques et non des communes. Voyez dans l'*Almanach*, p. 495, à quelle occasion cet arrêt fut rendu.

Une circulaire du ministre des cultes, du 25 février, est relative aux secours pour réparations d'églises ou de presbytères. Les demandes pour 1836 se sont élevées à 400,000 fr. tandis que le ministre n'avoit pour cela que 143,000 fr. Il a porté le fonds de réserve à 200,000 fr. Mais en reduisant le crédit annuel ouvert aux préfets à ce sujet, il les engage à restreindre leurs demandes.

Voilà les actes dont nous avons cru devoir faire mention. Mais nous devons dire que la lecture de cette partie de la législation ne seroit pas sans intérêt pour les membres du clergé. Elle pourroit les guider sur une foule de points sur lesquels ils se trouvent en contact avec les autorités civiles.

Le volume est terminé par une instruction sur la comptabilité des fabriques, rédigée et publiée par M. l'évêque de Langres pour son diocèse. Ce travail remarquable et fort clair peut épargner aux curés bien des recherches et des embarras. A la suite de l'instruction sont des formules pour la rédaction de diverses pièces.

En tête de ce volume est un portrait de M. l'Archevêque de Paris, avec un *fac simile* de sa signature.

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

PARIS. — M. l'abbé Longin, curé de Saint-Louis-d'Antin, est mort subitement, le 21 de ce mois, en Franche-Comté, où il étoit allé respirer l'air natal. M. Longin avoit de la réputation comme prédicateur; mais sa santé avoit décliné depuis plusieurs années, et ne lui permettoit plus que rarement de monter en chaire. Il avoit été assez longtemps dans le diocèse de Versailles.

On nous a transmis une observation sur un endroit de l'*Histoire du pontificat de Pie VII*, par M. Artaud, où on a cru remarquer une erreur. M. Artaud compte M. de Bayanne au nombre des cardinaux accordés à la

France à l'occasion du concordat. Or, M. de Bayanne, dit-on, devint cardinal commé doyen de la Rote, place qui dans les usages de la cour de Rome donne droit au chapeau. Cependant l'habile historien n'a pas tort. Bonaparte qui vouloit avoir plus d'influence dans le sacré collége, étoit bien aise que la promotion de M. de Bayanne, qui avoit lieu en même temps que celles des trois cardinaux faits à l'occasion du concordat, parût être due à la même cause; et M. de Bayanne lui-même qui souhaitoit avoir le traitement de cardinal français, se prêta volontiers à l'idée du premier consul. Nous tenons cette explication de l'obligeance de M. Artaud lui-même à qui nous avions fait part de la remarque que nous avions reçue.

M. Artaud sait très-bien qu'un chapeau étoit encore à cette époque destiné à M. Bernier, évêque d'Orléans; il le dit formellement au même endroit: mais cette promotion qui échoua ensuite n'empêchoit pas que M. de Bayanne, suivant les désirs de Bonaparte, ne fût reputé cardinal français.

M. Artaud qui étoit alors à Rome se trouvoit par sa position fort au courant de tous les détails des négociations qui eurent lieu pour cette promotion de cardinaux. Observateur exact et consciencieux, il a tenu note de tous les événemens et même de leurs causes secrètes, et de circonstances généralement ignorées du public.

A cette occasion nous remarquerons que son livre continue à obtenir le succès qu'il mérite si bien. La traduction italienne de ce livre par le chevalier Rovida, professeur très-distingué de l'université de Milan, est totalement épuisée; on en prépare une seconde.

De toutes les pauvretés qu'on a débitées sur l'affaire d'Angoulême, il n'en est peut-être pas de plus ridicule que celle qu'on lisoit dernièrement dans le *Courrier*, que cela ne seroit pas arrivé *si l'on n'avoit pas affecté un si insatiable désir d'obtenir les bonnes grâces du clergé*. Est-ce que celui qui a écrit cette phrase n'a pas ri lui-même sous cape de sa supposition? Où a-t-on vu cet *insatiable désir d'obtenir les bonnes grâces du clergé?* Est-ce lorsqu'on s'est emparé du terrain de l'Archevêché? Est-ce lorsqu'on a trouvé un cas d'abus dans la réclamation de M. l'Archevêque? Est-ce lorsque l'on fait coup sur coup trois mariages protestans? Est-ce lorsque l'on s'est emparé de l'église Sainte-Geneviève, et que l'on propose à l'immortalité sur le fronton les plus grands ennemis de la religion? Ce sont-là de singuliers moyens d'*obtenir les bonnes grâces du clergé*. *L'insatiable désir* ne peut être qu'une risée.

Une autre pitoyable raison est de supposer que l'érection de la croix étoit une manifestation politique. C'est encore une absurdité. La croix est un signe religieux, et n'est que cela. C'est parce que c'est un signe religieux qu'on les a renversées il y a six et sept ans, et c'est parce que c'est un signe religieux qu'on en relève si souvent dans les campagnes. Est-ce donc par politique que de bons paysans érigent des croix au bout de leurs champs ou le long des chemins? Est-il besoin de chercher des vues politiques dans la démarche si simple, si naturelle d'un évêque qui établit une croix à quatre pas de sa cathédrale? Cette supposition n'est qu'un prétexte, et on met en avant la politique pour déguiser un peu l'antipathie pour le signe religieux.

On a dit encore que la croix d'Angoulême étoit une croix de mission, et qu'on l'avoit placée sur un terrain communal. Pauvres défaites encore! Quoi! telle est l'horreur pour les missions, que parce qu'il y a eu une

mission là il y a dix ans, on ne pourra y élever une croix! En vérité ces messieurs ont une furieuse rancune. Et quel étoit donc le crime de ces missions si odieuses? Elles ramenoient des ames à la religion, elles réparoient des scandales, elles rétablissoient la paix dans les familles. Y a-t-il là de quoi si fort effaroucher les esprits? S'il s'y est mêlé quelquefois des prédications politiques, hélas! ne les a-t-on pas fait assez expier par les rigueurs de 1830, par l'exil, par le pillage, par des insultes? La croix seroit-elle responsable des paroles échappées à quelques prédicateurs, et parce que ceux-ci auroient quelquefois contrarié les idées de MM. les libéraux, faudroit-il proscrire, fouler et brûler les croix? Ce seroit-là une intolérance et un fanatisme qui passeroient tout ce qu'on a reproché en ce genre aux hommes les plus religieux. . . . . .

Enfin, le dernier prétexte, que la croix d'Angoulême étoit placée sur un terrain communal, n'est pas le moins ridicule. Ce terrain est auprès de la cathédrale; la croix n'obstruoit point la voie publique; le signe du salut étoit une prédication muette qui n'emportoit que des idées d'ordre, de paix, d'obéissance aux lois. Si ce signe a déplu aux amis du trouble, il ne devoit pas du moins déplaire aux autorités. Dans un état chrétien, la croix n'est pas déplacée, même sur un terrain communal.

En 1817, M. de Boulogne, évêque de Troyes, obtint la restitution de son grand-séminaire qui étoit devenu caserne. Une lettre éloquente qu'il adressa sur ce sujet à Louis XVIII, provoqua un ordre donné par ce prince au ministre de la guerre, de faire évacuer les bâtimens par les militaires. M. de Boulogne y fit de grandes réparations pour mettre la maison en état, et ces réparations coûtèrent cher au diocèse. Le prélat y installa son séminaire le 16 mars 1817, et prononça en cette occasion un discours que nous avons donné autrefois dans ce Journal. Le séminaire occupe cet édifice depuis vingt ans, ce qui forme une assez longue jouissance. Toutefois voici que la ville de Troyes ou du moins le conseil municipal vient réclamer ces bâtimens. Il juge apparemment plus utile d'avoir une caserne qu'un séminaire, et il se soucie peu de manquer de prêtres pourvu qu'il ait des soldats. Il demande donc qu'on lui rende le grand-séminaire, et qu'on annule la restitution qui en a été faite au diocèse. Le ministre des cultes, auquel on s'est adressé, a répondu qu'on ne pouvoit déposséder ainsi un établissement public, que le séminaire étoit en paisible jouissance depuis dix-huit ans, qu'il n'y avoit point eu jusqu'ici de contestation, et que cette possession méritoit bien quelques égards. Le ministre proposoit un arrangement d'après lequel le séminaire resteroit dans les bâtimens moyennant une indemnité qui seroit accordée à la ville; ou bien on chercheroit un autre local, et on régleroit ensuite les droits de l'état et du diocèse relativement aux dépenses faites par celui-ci pour restaurer les bâtimens.

On assure que le conseil municipal se refuse à toute transaction. Il prétend que ses droits sont hors de toute discussion, et veut apparemment l'emporter de haute lutte. Le ministre demande que la ville fasse connoître au moins ses titres. C'est-là où en est l'affaire. Le 20 de ce mois le conseil municipal a nommé une commission pour s'occuper de cet objet.

Ce n'est pas seulement à Paris qu'il y a des journaux hostiles à la religion, et qui tantôt l'attaquent avec violence, tantôt recourent contre elle à l'arme facile du persifflage. Chaque

province presque a des journaux de cette couleur, où de petits philosophes s'appliquent de leur mieux à imiter le mauvais ton des détracteurs de la religion dans la capitale, se moquant de nos pratiques les plus respectables, tournant en ridicule les prêtres, les calomniant même dans l'occasion. Orléans a le malheur d'avoir un journal de cette espèce, où l'on se fait un plaisir de recueillir des histoires vraies et fausses qui peuvent compromettre le clergé, et c'est à l'occasion d'un article de ce genre qu'il a paru dans l'*Orléanais*, autre journal qui se publie à Orléans, une lettre fort bien faite adressée à un des rédacteurs du *Loiret*. Cette lettre qui a paru dans le Numéro de l'*Orléanais* du 27 août, est spirituelle et piquante; elle n'est pas longue, et nous croyons devoir la reproduire ici comme une excellente leçon donnée à un indiscret par un écrivain plein de tact et de goût.

« Puisque vous le voulez absolument, M. le rédacteur, deux mots encore sur la confession auriculaire; vous ne l'aimez pas, monsieur, vous en dites même beaucoup de mal; mais il est évident que vous en parlez comme d'une inconnue. Au surplus, permettez qu'on vous le fasse observer, votre autorité ne peut encore être bien grave; vous êtes si jeune, nous dit-on! vous n'êtes pas moraliste, et vous rougiriez d'être tant soit peu théologien, même pour parler de théologie. Aussi, votre vive aversion pour la confession ne ne nous étonne pas extrêmement. Vous êtes, à ce qu'il paroît, ce qu'on appelle un franc libéral, vous vous en faites gloire; dès-lors vos doctrines de choix, vos principes de prédilection doivent vous inspirer une grande répugnance pour la confession, cela se conçoit; car, nous l'avouons franchement, après la confession vient toujours la satisfaction, puis la restitution de ce qu'on a cru devoir prendre à autrui en est la conséquence inévitable. Restituer ce qu'on a pris injustement, à quelque titre qu'on le possède sans trouble, c'est une obligation vraiment inconciliable avec l'esprit du pur libéralisme politique. C'est la destruction de ce principe fondamental du libéralisme pratique, *ce qui est bon à prendre est bon à garder*. Or, depuis qu'il existe des monnoies et de superbes palais, des marchés à primes et des testamens, on peut prendre des pièces de monnoie ou de vastes domaines, des pots de vin ou des successions. Quand on est ainsi nanti, peut-on ensuite aller à confesse à des prêtres catholiques. Eh! non sans doute, ces gens-là sont intraitables; ils n'entendent pas raison; ils ne comprennent pas cette haute et salutaire loi: *la nécessité*, et ils obligent à restituer un trône comme un écu, et une riche succession comme un bon pot de vin, quand tout cela est mal acquis, bien entendu. Restituer un écu, deux écus, trois écus, passe encore; mais ce qui vaut la peine d'être conservé ne peut être, en principes libéraux, matière à restitution; penser autrement c'est bouleverser l'ordre public fondé sur cette maxime qui ne doit jamais être oubliée : *ce qui est bon à prendre est encore meilleur à garder; la nécessité le veut ainsi*. Il est certain que cette sentence est d'une haute moralité et d'une grande commodité.

« Eh bien, malgré cela, il y a encore des gens qui ont des confesseurs; il y en a même qui leur écrivent de fort jolies choses; c'est M. le rédacteur du *Loiret* qui nous l'apprend. Nous ne pensions pas à revenir sur ce sujet, mais l'insistance de ce rédacteur nous y contraint. Nous avions lu avec indifférence, dans le numéro du *Loiret* du 5 août 1837, un récit préparé pour compromettre une jeune personne et un prêtre. C'étoit à nos yeux une fable et des êtres imaginaires, et nous n'avions aperçu dans tout cela qu'une diatribe surannée contre la confession auriculaire. Nous étions dans l'erreur. M. le rédacteur a été, dit-on, historien fidèle d'un fait incontestable. S'il en est ainsi, s'il a trouvé la lettre qu'il cite, s'il l'a lue, s'il l'a montrée à ses nom

breux amis, nous lui dirons à notre tour *et avec vérité*, que lui seul s'est compromis en voulant déverser le blâme sur l'auteur de phrases malignement interprétées et au fond irréprochables. Qu'eût fait à votre place, M. le rédacteur, un jeune écrivain désireux de se créer une bonne réputation? que fait un homme qui a des sentimens, de la délicatesse, de l'honneur, lorsqu'il trouve dans la rue une lettre dont l'adresse est lisiblement tracée et dont la suscription indique une personne connue et honorable? Porte-t-il cette lettre au foyer d'une salle de spectacle ou dans un endroit public pour égayer ses amis en leur en donnant lecture parce qu'il y est question de confession? en fait-il imprimer des fragmens dans un journal? Non, M. le rédacteur, non, un galant homme ne publie jamais le contenu d'une telle lettre; il n'essaie pas à compromettre, pour ses menus plaisirs, la réputation de deux personnes honnêtes; il fait pour autrui ce qu'en pareille circonstance il souhaiteroit qu'un autre fît pour lui-même; il ne consulte pas sa haine ridicule pour la confession; il respecte jusqu'à l'apparence d'un secret de cette nature; il respecte celui d'une *lettre signée* qui ne lui appartient pas, quoiqu'il l'ait trouvée; et par une telle conduite il se place au rang des gens dignes de l'estime de leurs concitoyens; voilà ce que fait un galant homme. C'est à vous de vous rappeler ce que vous avez fait, monsieur, et à nous le dire. Votre insistance dans cette occasion a seule causé la nôtre. Cet article est donc votre ouvrage, et si quelques-unes de ses lignes avoient le malheur de vous déplaire, vous n'avez en les lisant qu'une chose à dire : c'est ma faute, c'est ma faute.»

Dans la séance du conseil municipal de Marseille, du 31 août, le maire a communiqué au conseil une lettre de M. l'évêque d'Icosie, propriétaire de la nouvelle église de Saint-Joseph, que le conseil a récemment érigée en succursale. Le prélat déclare qu'il ne sauroit adhérer à la délibération qui a décidé que la ville acquerroit la propriété de l'église moyennant une somme de 5,000 fr. sans intérêt. Il pense que la proposition faite dans le cours de la discussion, et par laquelle la ville, sans acquérir la propriété, payeroit annuellement un loyer de 3,000 fr., offriroit plus de convenances pour les intérêts respectifs. Cette lettre a été renvoyée à la commission des cultes.

La paroisse Saint-Joseph à Marseille devoit célébrer, le dimanche 24, la fête de sainte Philomène. On annonçoit que M. l'évêque officieroit, et qu'il y auroit le soir une procession où la statue de sainte Philomène seroit portée par les pénitens blancs, dits du Saint-Esprit. Il devoit y avoir un panégyrique de la sainte, prononcé à vêpres. De plus la fête a dû être suivie d'une octave où chaque jour une instruction étoit faite sur la vie de la sainte.

Dans un mandement à l'occasion du choléra qui afflige Rome et d'autres pays, M. l'évêque d'Ajaccio montre le tendre et vif intérêt qu'il porte à la capitale du monde chrétien où il a fait son éducation ecclésiastique. Il finit ainsi :

« En joignant nos prières à celles du souverain Pontife pour l'Eglise de Rome et pour tant d'autres qui sont dans la souffrance, nous n'oublierons pas de recommander à Dieu particulièrement celle de *Marseille*, à qui nous devons un témoignage spécial de reconnoissance pour le bien qu'elle nous a fait. L'Eglise de Marseille qui fut à toutes les époques, pour plusieurs de nos prêtres, un asile hospitalier, et qui naguère par la coopération de ceux qu'elle a bien voulu nous prêter, s'est associée efficacement à l'œuvre de nos séminaires, et, par là même, à la régénération de notre clergé. L'Eglise de

Marseille, frappée, hélas! pour la troisième fois, par le fléau dévastateur, et dans le sein de laquelle, parmi tant de personnes chères et amies à plus d'un titre dont nous voudrions, s'il étoit possible, assurer la vie aux risques de la nôtre, nous comptons ces deux vénérables prélats que le ciel semble avoir réservés, dans ces derniers temps de disgrâce, pour renouveler les traits sublimes de dévouement et de charité, qui, en d'autres temps et dans des circonstances semblables, illustrèrent leur siége. »

Le prélat Capaccini, substitut de la secrétairerie d'état romaine, qui a fait un voyage en Allemagne, et qui est allé successivement à Dresde et à Berlin, s'est rendu ensuite en Belgique. Il devoit passer quelques jours au château d'Argenteau, où se trouvoit aussi M. de Mercy-Argenteau, archevêque de Tyr et nonce pontifical en Bavière. Mais le prélat fut rappelé inopinément à Rome. Il passa par Francfort, le 17 septembre, après avoir visité Cologne et Dusseldorf.

La *Voix de la Vérité*, de Modène, contient une circulaire de M. le cardinal Odescaschi, en date du 10 août, adressée au nom de la congrégation de l'Inquisition à tous les évêques de l'état pontifical. Il y est dit qu'on a essayé d'introduire dans l'état des écoles pour l'enfance ou des salles d'asiles pour les deux sexes, et qu'on a déjà imprimé et distribué de petits livres qui contiennent des réglemens pour ces salles, et qui ne sont point rédigés dans cet esprit vraiment catholique, lequel doit présider au développement de l'intelligence et des premiers sentimens du cœur. En conséquence, les cardinaux de la congrégation ont jugé la chose dangereuse, et ont cru qu'il ne falloit point l'admettre. Le Saint-Père a approuvé cette décision que l'on porte à la connoissance de tous les ordinaires.

Une petite insurrection religieuse vient d'avoir lieu à Genève. La population genevoise est mécontente du changement qui a eu lieu dans la fixation du jour de jeûne, et ses regrets à ce sujet sont partagés dans presque tous les cantons protestans qui trouvent que cette fête a été totalement dénaturée. Le mardi 5 septembre, plusieurs Genevois ont fait courir une liste, portant en tête ces mots : *Rétablissement du jeûne genevois*, en indiquant deux temples qui seroient ouverts le jeudi 7 septembre, et les six pasteurs qui en occuperoient les chaires. Le conseil d'état ayant eu connoissance de cette démarche, a publié le mercredi une proclamation dans laquelle, sans rien défendre, il se borne à déclarer que ce qui se passe est d'autant moins régulier, que le jeûne fédéral étant à la fois une cérémonie religieuse et *politique*, elle ne peut avoir lieu sans l'intervention du gouvernement; que celle qui se prépare sera nécessairement incomplète, peu digne de la gravité de l'objet et *gâtera* celle que les Genevois seront bientôt appelés *au nom de la haute diète* à célébrer en commun le même jour, à la même heure, avec leurs confédérés. Le conseil d'état communiqua sa proclamation à la compagnie des pasteurs qui prit le 6 septembre un arrêté portant en substance : « Qu'elle désavoue les démarches faites; qu'elle a la conviction que les pasteurs annoncés pour prêcher ne leur avoient pas donné leur adhésion préalable; que la compagnie est dans l'impossibilité de prendre des mesures pour empêcher la célébration des services projetés; qu'elle craindroit que de telles mesures mal comprises n'amenassent du scandale et des manquemens à l'ordre public : *qu'elle ne peut se résoudre à prendre, sous ce rapport, une responsabilité que le conseil d'état lui-même n'a pas jugé convenable d'assumer.* » — Elle termine en

réitérant le vœu par elle déjà exprimé, « de donner à la population protestante du canton la satisfaction de célébrer une ancienne fête pour laquelle cette population manifeste un si vif attachement. » La publication du conseil d'état et la connoissance du désaveu de la compagnie, n'ont pas suffi pour arrêter le mouvement. Beaucoup de magasins ont fermé, et une grande partie de la population s'est rendue dans les temples.

POLITIQUE.

La Charte de 1830 a publié un assez long article sur le système pénitentiaire et sur la reforme à introduire dans cette partie. Le passage suivant où elle signale les abus du système suivi dans ces derniers temps, nous a paru assez remarquable pour être cité dans ce journal:

« Une chose certaine, c'est que les vices du système actuel frappent tous les yeux. Le mélange des condamnés, des accusés et des prévenus, leur encombrement sans distinction d'age ni de sexe, les communications des détenus, toujours rapprochés les uns des autres, confondus ensemble jour et nuit, l'absence d'une discipline active et rigoureuse, l'oisiveté maintenue en principe dans une foule de prisons, tolérée dans d'autres par la foiblesse des gardiens, remplacée dans les maisons centrales et dans les bagnes par un travail dont le produit appartenant pour les deux tiers au détenu, devient entre ses mains une nouvelle source d'impunité et de corruption : voilà des abus qu'il est urgent de détruire. Avec un tel système, les récidives augmentent dans une proportion effrayante, les plaies de la société s'élargissent, et il devient chaque jour plus difficile de les guérir.

» La philantropie, ou du moins cette vertu d'imagination qu'on nomme ainsi et qui ne produit souvent qu'une sensibilité vaine et factice, la philantropie, disons-nous, s'est déjà mise à l'œuvre pour la réforme pénitentiaire : mais on peut dire qu'elle a fait jusqu'ici presque autant de mal que de bien. Son premier soin a été la réforme matérielle des prisons. On s'est occupé de rendre les cachots plus vastes, les préaux plus aérés, plus spacieux, la nourriture meilleure, l'habillement plus propre, le travail moins rude, les châtimens moins sévères. Il est résulté de cette réforme, utile dans son principe, mais poussée à l'excès, que des criminels endurcis ont trouvé dans certaines prisons une existence préférable, sous le rapport matériel, à celle que mène dans les campagnes ou dans les villes l'ouvrier pauvre et laborieux. La philantropie a commis une erreur grave. Elle n'a vu dans la détention du condamné que le but d'améliorer son cœur, et de vaincre les mauvais sentimens de sa nature par la douceur des traitemens : elle n'a pas vu que cette détention avoit aussi pour objet de punir, et qu'elle devoit être un exemple de justice destiné à protéger la société. »

Le même journal compare ensuite les deux systèmes suivis à New-York et à Philadelphie. On regrette que dans cette discussion il n'y ait point un mot pour indiquer l'appui que dans l'un et l'autre système on pourroit trouver dans les moyens fournis par la religion.

Quand il n'y auroit dans les revers de fortune des révolutions que ce que nous voyons aujourd'hui en Espagne, cela devroit suffire, à ce qu'il nous semble, pour rendre les hommes circonspects, timides et modestes dans leurs jours de succès et de supériorité. Comme on le voit, les vaincus de la veille sont souvent les vainqueurs du lendemain, et ce qu'on a cru le plus abaissé se relève et se redresse au moment où l'on y pense le moins.

Voici un prince qu'on a vu long-temps courbé sous le poids des événemens et de l'adversité. Exilé du vivant de son frère, et déshérité de ses droits, la main de l'injustice s'est encore appesantie sur lui par l'ambition de sa belle-sœur. Non contente d'avoir signé sa déchéance, elle s'est associée à des sujets rebelles pour le pros-

crire du même coup dans sa personne et dans toute sa descendance. C'étoient alors les jours de triomphe qui luisoient pour Marie-Christine ; c'étoit sa veine de fortune. Don Carlos errant chez les étrangers, et plus bloqué de surveillance que le dernier des malfaiteurs, se trouvoit réduit à envier le sort des moindres particuliers, et à recourir aux plus tristes expédiens pour échapper aux piéges tendus de tous côtés sous ses pas. Tout pouvoir étoit donné sur sa personne au simple gendarme, au douanier de la côte ou de la frontière, comme au plus bas serviteur de la police. C'étoient ses jours de mauvaise fortune et d'abaissement.

Telle est l'image mobile des révolutions ; et c'est aussi la considération de ces retours, de ces jeux divers, de ce mélange de succès et d'adversités ; c'est cette considération qui devroit ôter aux esprits sages l'envie d'abuser des momens passagers et des courtes heures de prospérité qui paroissent leur livrer le sort de leurs adversaires. Le *hodiè mihi, cras tibi,* cette grave pensée qui sert d'inscription aux monumens de la fragilité humaine, devroit être adoptée dans les temps de révolution par tous les partis et pour tous les drapeaux. S'il en étoit ainsi, on ne verroit pas aujourd'hui la reine Marie-Christine si tremblante et si embarrassée de ses actes antérieurs. Elle ne se seroit pas autant pressée de brûler son vaisseau, en creusant un abîme de représailles et de vengeances entre elle et l'héritier du trône d'Espagne. L'idée de ces mêmes revers de fortune eût également préservé l'assemblée des cortès de s'engager dans des décrets régicides contre son souverain. Enfin, les proscriptions, les massacres, les violences de toute espèce, n'auroient pas rendu la guerre si longue entre le prince et ses sujets, et les accommodemens si difficiles. Mais pour cela il eût fallu se souvenir à temps que les triomphes révolutionnaires sont sujets à de graves retours de fortune, et qu'il ne faut jamais abuser des avantages passagers qu'ils paroissent donner, pour se préparer des regrets et se mettre hors de pardon. En un mot, dans ce mélange de chances et de vicissitudes, la sagesse consiste à ne pas perdre de vue, quand on est marteau, le moment où l'on deviendra enclume.

PARIS, 27 SEPTEMBRE.

M. de Gaujal, premier président de la cour royale de Limoges, est nommé conseiller à la cour de cassation, en remplacement de M. Viger, nommé premier président de la cour royale de Montpellier.

— Le sieur Brunet, condamné par contumace à la peine de 20 ans de détention par arrêt de la cour des pairs du 17 août 1835, et le sieur Allemand, condamné aussi par contumace à la peine de 8 ans de bannissement par la cour d'assises de l'Isère du 12 mai 1833, viennent d'être amnistiés.

— Un journal dit que l'ordonnance de dissolution ne paroîtra que dans les premiers jours de la semaine prochaine.

— On porte à 23 le nombre des nouveaux pairs dont les noms seront connus au moment de la convocation des colléges électoraux.

— Louis-Philippe et sa famille sont partis hier à huit heures du soir pour Compiègne, où ils ne passeront, dit-on, que quelques jours.

— Samedi dernier, un piquet du 16e léger a fait, au camp de Compiègne, l'essai des tentes-bivouacs de l'invention du capitaine de Courtigis. En huit minutes, les soldats ont formé les faisceaux, défait leur sac, déroulé leur toile, dressé leurs cordes et leurs bâtons, et ont été abrités. Trois minutes ont ensuite suffi pour remettre le tout en place et le piquet en marche, emportant avec lui son campement.

— Un journal du matin annonce que Louis-Philippe n'ira pas cette année à Amboise, comme le bruit en avoit couru.

— Les dernières nouvelles de Bone ne sont point au-delà du 17. La plupart des lettres sont datées du 14 et du 15. A cette

époque, on ne s'occupoit que de préparatifs pour l'expédition, et les hostilités n'étoient point encore sérieusement commencées, bien qu'il y ait eu un engagement au delà de la Seybouse, à la suite d'une forte reconnoissance dirigée par le général en chef lui-même. Suivant les conjectures les plus vraisemblables, l'armée ne pouvoit être en mesure de se mettre en mouvement sur tous les points que du 20 au 25.

— Une correspondance du camp de Guelma, le 12 septembre, dit que les fièvres ont attaqué beaucoup de soldats. A cette date il y avoit encore 500 malades entassés dans de mauvaises barraques.

— A la date du 16, il y avoit aussi à Bone, beaucoup de malades.

— M. Pingret, peintre d'histoire, qui devoit accompagner le duc de Nemours à Constantine, est tombé malade à Toulon.

— Un journal publioit ces jours derniers une lettre de Vienne donnant des nouvelles de Kirchberg. D'après cette lettre, l'auguste fils du roi Charles X souffriroit d'une gastrite et se trouveroit même dans un état inquiétant. Des nouvelles arrivées après les précédentes disent heureusement que le prince est beaucoup mieux portant depuis plusieurs mois, qu'il n'avoit été avant.

— Dans la nuit de samedi à dimanche M. Berryer, déjà souffrant depuis quelques jours, a été pris, à Augerville, d'un vomissement de sang. Le docteur Cruveilher qu'on étoit venu chercher à Paris, a trouvé en arrivant M. Berryer déjà mieux, et quant il a quitté Augerville, la maladie subite de l'illustre orateur ne donnoit plus la moindre inquiétude.

— On désigne comme successeur de M. Deffaudis, ministre français au Mexique, le baron Billing qui, depuis 1830, a rempli à Madrid et à Naples les fonctions de chargé d'affaires.

— On parle aussi des nominations suivantes dans le personnel des ambassades et des légations : le baron de Reinhart, fils du pair de France de ce nom, remplaceroit en Suisse le baron de Belleval, en qualité de secrétaire d'ambassade, et seroit lui-même remplacé près la cour de Wurtemberg par M. Agenor de Grammont, attaché à l'ambassade de Londres, fils du comte de Grammont, député. Le comte de Rohan-Chabot iroit à l'ambassade de Londres comme second secrétaire à la place de M. Brenier, nommé récemment consul à Varsovie.

— Un prince indien, fils de Tippoo-Saëb, a été reçu, ces jours-ci, au château de Saint-Cloud,

— On lit dans les journaux du gouvernement, que, sur le compte qui lui a été rendu de la stagnation de l'instruction primaire dans les départemens de l'ancienne Bretagne, M. de Salvandy a décidé qu'un inspecteur-général des études seroit sur-le-champ envoyé dans ces départemens pour chercher les causes du mal et les moyens d'y porter remède.

— Le ministre de l'instruction publique vient aussi de nommer une commission composée de MM. Villemain, Thenard, Poisson, Frédéric Cuvier et Demonferrand, laquelle proposera les modifications qui lui paroîtront devoir être apportées, soit à la répartition, soit au programme des cours d'histoire naturelle, de géométrie, etc., annexées aux études classiques.

— Nous avons annoncé la mort de M. Massabiau, conservateur de la bibliothèque de Sainte-Geneviève. Le ministre de l'instruction publique, dit une feuille du matin, a supprimé la place de conservateur, vacante par ce décès, pour rétribuer, avec une partie des fonds qui y étoient affectés, un employé de plus et couvrir avec le surplus les frais que nécessitera le service du soir qui va prochainement commencer.

— En vertu d'un arrêté du ministre des travaux publics, il va être créé un service spécial pour les études relatives à la jonction de la Dordogne avec la Loire supérieure. Les études se feront simultanément sur l'Allier, le Cher et le canal du Berri.

— Un autre arrêté prescrit aussi des études préparatoires pour la jonction de la même rivière avec la Basse-Loire.

— Lundi soir l'hôtel de Noury-Effendi, ambassadeur du grand-turc à Paris, étoit illuminé pour le 30e anniversaire de l'avénement du sultan Mahmoud au trône.

— Le conseil de révision a cassé le jugement du deuxième conseil de guerre, qui condamnoit à la réclusion les sieurs Maille et Gobert, le premier caporal, l'autre fusilier au 9e régiment d'infanterie en garnison à Versailles, comme coupables de vol avec violence. Deux moyens de nullité avoient été invoqués par Me Charles Ledru, leur défenseur. Le premier, qui étoit fondé sur ce que le président avoit servi lui-même d'interprète au plaignant, le sieur Weber, employé à la machine de Marly, au lieu de lui en nommer un d'office, ayant été admis, le conseil ne s'est pas occupé du second moyen. L'affaire sera jugée de nouveau devant le premier conseil de guerre de Paris.

— On a volé tout récemment dans le cabinet même du ministre du commerce 6,000 fr. en billets de banque; des médailles en or, en argent, en bronze, ont été prises également dans le secrétaire de M. Martin (du Nord). Un journal des tribunaux dit aujourd'hui qu'on vient d'arrêter un sieur Ance, ancien garçon de bureau du ministère des travaux publics. On a trouvé sur lui une clé forcée, une petite somme d'argent et divers objets de nature à devenir pièces de conviction.

— Plusieurs arrestations ont eu lieu à l'occasion du vol du bijoutier du Palais-Royal. Celle qui paroît la plus importante est celle d'un nommé Michel, ouvrier maçon, demeurant rue Traversière-Saint-Honoré. Le lendemain même du vol, Michel auroit confié à un marchand de vin de son voisinage, chez lequel il alloit souvent, plusieurs pièces de 40 fr., prétextant la crainte de les dépenser.

— Dans la nuit de dimanche à lundi, entre minuit et une heure, des personnes qui habitent la rue Rochechouart furent réveillées par des cris plaintifs et lugubres. Habituées qu'elles sont au tapage des ivrognes qui reviennent de la barrière, elles ne firent malheureusement pas attention à ces cris. Une patrouille qui survint à la longue trouva un jeune homme nommé Luce qui venoit d'expirer. En sortant d'un cabaret de la barrière, ce jeune homme s'étoit pris de dispute avec des ivrognes qui finirent par le frapper d'un coup de couteau à la gorge.

— Les travaux pour agrandir et dégager l'Hôtel-de-Ville avancent rapidement. Dans quelques jours toutes les maisons qui se trouvent le long du quai de la Grève auront disparu jusqu'à l'alignement fixé par le portail de Saint-Gervais qui va être démasqué.

NOUVELLES DES PROVINCES.

Nous avons parlé du triste événement arrivé à Ingrande sur le bateau à vapeur le *Vulcain*, faisant le trajet de Nantes à Orléans, et dit que trois des enfans de madame Bernard, femme de l'économe du collége de Pont-le-Voy, étoient morts peu de temps après l'explosion de la chaudière. Nous apprenons que cette malheureuse mère, après neuf jours de cuelles souffrances, est morte à Ingrande; sa domestique l'avoit précédée de deux jours dans la tombe. Les médecins n'osent pas encore répondre des deux derniers enfans de madame Bernard. Quelques autres passagers sont également fort malades.

Le zèle et la charité des habitans d'Ingrande ne se démentent pas. Les blessés, les mourans et leurs familles trouvent dans cette petite ville un accueil qui fait honneur à l'humanité.

— En ce moment deux bateaux à vapeur sont en construction à Auray (Morbien); l'un d'eux est destiné à établir une communication régulière entre ce port et Belle-Ille, et remplacera l'embarcation

qui fait le service de courrier, et qui part de Quiberon chaque fois que le temps le permet.

— La cour royale de Riom vient de décider que le fermier dont le bail est d'ailleurs à l'abri de toute suspicion de fraude, doit profiter du tiers du cens électoral que donne le titre de fermier *exploitant*, quand même celui qui invoque la jouissance de ce droit ne feroit valoir la propriété dont il est fermier que par des domestiques ou des colons partiaires.

— L'état civil de Marseille qui avoit supprimé les bulletins sanitaires a fait afficher, le 22, à la Bourse, un bulletin qui portoit sept décès cholériques.

— On écrit de Roquevaire (Bouches-du-Rhône) que le choléra s'est déclaré dans cette ville.

— Le choléra s'est également déclaré à Malemort (Bouches-du-Rhône), et à Sisteron (Basses-Alpes).

— Divers cas de choléra ont été signalés à Beaucaire les 18 et 19; aucun nouveau cas n'est venu depuis ajouter à l'inquiétude de la population.

— Un jeune homme que depuis quelques jours l'on avoit vu rôder dans l'église paroissiale de Saint-Vincent-de-Paul, à Marseille et qui dans la soirée de jeudi dernier étoit parvenu à se dérober aux regards et à la surveillance des sacristains chargés de faire la ronde du soir et de fermer les portes, y a passé la nuit. Lorsque le vendredi matin on est venu ouvrir l'église, ce voleur est parvenu à s'esquiver, sans être aperçu, avec une belle lampe en argent évaluée environ 1,000 fr., qu'il avoit détachée pendant la nuit.

— Les correspondances de Bordeaux représentent la situation de cette ville comme fort pénible. Commerçans, propriétaires, ouvriers, marins, tous font entendre les mêmes plaintes à l'occasion du système prohibitif.

— Un comité électoral vient d'être organisé à Bayonne.

EXTÉRIEUR.

NOUVELLES D'ESPAGNE.

On lit dans le *Moniteur* la dépêche télégraphique suivante de Bordeaux, le 25 septembre : « Suivant des nouvelles de Madrid du 20, l'ennemi, en sortant de Guadalaxara, s'étoit dirigé sur Mondejar, et Espartero sur Alcala. Il atteignit le 19 l'arrière garde de don Carlos, à Achuelo, la mit en pleine déroute, lui fit essuyer une perte considérable et la poursuivit jusqu'à Aranzueque. L'ennemi, harcelé par la cavalerie de la reine, continuoit sa retraite par Renera. Le 20 au soir, le bruit couroit à Madrid qu'une affaire plus considérable avoit eu lieu à l'avantage des troupes de la reine. »

— D'après cette dépêche, l'armée royaliste continue à se retirer vers les montagnes, à l'est de la grand'route d'Aragon. Quant aux avantages remportés sur son arrière-garde par l'armée révolutionnaire, ils sont annoncés d'une manière trop vague pour qu'on doive les croire importans, et peut-être, comme il est arrivé tant de fois, que le télégraphe ne les confirmera pas. Les choses vont revenir au même point qu'avant l'expédition sur Madrid qui n'avoit sans doute pour but que de ramasser des vivres dans une contrée qui n'est pas épuisée par la guerre. Du reste, l'armée royale qui, observée dans ses cantonnemens des montagnes par les généraux de la révolution, a bien trouvé moyen de tromper leur surveillance au point d'avoir pu envahir tout à coup la province de Madrid, et pousser des guerillas jusqu'aux portes de la capitale, ne sera pas dans une position plus fâcheuse; elle pourra, quand elle le voudra, se porter de nouveau et avec la même rapidité sur Madrid. Alors elle aura des renforts considérables qui lui sont envoyés de tous les côtés, et le roi Charles V qui veut éviter autant que possible l'effusion du sang devra enfin en imposer aux révoltés de sa capitale mal fortifiée et mollement défendue.

— Au milieu de ces graves difficultés, dit le *Journal des Débats* après un ta-

bleau assez sombre de la situation de la révolution espagnole, les membres des cortès ne semblent avoir absorbé tous les pouvoirs de l'état que pour rendre le gouvernement impossible, sans rien faire qui puisse assurer la défense du pays, se croyant les dignes émules du sénat romain pour avoir donné au monde le spectacle ridicule d'une assemblée de législateurs qui se distribue des fusils et des cartouches, et qui se forme par escouades pour aller faire le coup de feu!

— Les généraux Carondelet et Ulbarri qui commandent les deux divisions mobiles dans les provinces basques, ont été obligés d'abandonner le pays aux carlistes, pour marcher sur Burgos et Valladolid à la suite du général royaliste Zariateguy.

— A Pampelune, d'après les nouvelles de Bayonne, du 23, règne toujours la même incertitude : une sorte de trève existe entre les deux partis de la révolution qui ne paroissent plus vouloir, ni séparément, ni réunis, attaquer les troupes royales.

— Les courriers de Madrid qui étoient en retard sont arrivés aujourd'hui. Il paroît qu'on est mal instruit dans la capitale des mouvemens d'Espartero. On annonce comme positive la jonction des troupes de Zariateguy avec la division royale.

Le 23, un peu avant l'arrivée du roi des Belges à la plaine de Mon-Plaisir, où des courses de chevaux alloient avoir lieu à l'occasion de l'anniversaire de la révolution, un colonel ayant reconnu, auprès de la tribune que devoit occuper Léopold, le nommé Jamotte, déjà plusieurs fois compromis avec la police de Bruxelles, et récemment arrêté à Laeken, à la suite de propos qui dénotoient chez lui un état d'aliénation mentale, s'empara de cet individu. Jamotte, qui avoit un pistolet chargé et armé, fut remis entre les mains de la gendarmerie, et le lendemain conduit, par ordre du procureur du roi, au dépôt des insensés établi à l'hôpital Saint-Jean, pour y être soumis à la visite des médecins.

— La *Gazette* de Londres publie une proclamation de la reine qui proroge le parlement du 2 octobre au 15 novembre.

— Le général Sébastiani, ambassadeur français auprès de la reine d'Angleterre, qui, en congé à Paris, reçut l'ordre de retourner immédiatement à son poste, est arrivé à Londres le 23.

— Le *Globe* dit que le dessin du nouveau sceau de l'état, approuvé par la reine en conseil, porte une statue équestre de S. M. accompagnée d'un page, avec cette inscription : *Victoria, Dei gratiâ, Britanniarum Regina. fidei defensor.* Sur le revers est figurée la reine assise sur le trône, en grand costume. Dans sa main droite est le sceptre; elle tient le monde dans sa main gauche. Elle est entourée de deux femmes, la Religion et la Justice; au-dessus de sa tête est tendu un dais gothique, puis un trophée d'armes royales, surmonté de la couronne impériale. Une guirlande de feuilles de rose et de chêne entrelacées entoure le tout.

— Un journal scientifique français sera publié incessamment à Londres sous la direction de M. Armand Marrast, ancien rédacteur de la *Tribune*.

— Une affaire plaidée devant un bureau de police en Irlande, dit un journal anglais, vient de révéler que madame Harwood, dont le mari est mort depuis un an, ayant revêtu les habits du défunt, mis une perruque et pris sa patente en poche, a voté pour MM. O'Connel et Hutton. Devant le magistrat, cette dame a déclaré que si c'étoit à recommencer, elle voteroit encore pour les deux candidats.

— On écrit de Saint-Gall (Suisse) le 18 septembre, au *Journal de Francfort*, que le prince Wasa, fils de l'ancien roi de Suède qui avoit long-temps habité Saint-Gall, a envoyé de riches présens aux personnes qui se trouvoient en relation intime avec son père, et fait à l'hospice des étrangers de cette ville un don considérable.

— Des promotions viennent d'avoir lieu dans l'armée napolitaine. Le roi des Deux-Siciles a nommé le prince Castelcicala son adjudant-général.

— On écrit de Salzbourg que la princesse de Beira a fait célébrer, le 3, dans la cathédrale un service funèbre, à l'occasion de l'anniversaire de la mort de la reine d'Espagne. La princesse de Beira. les fils du roi Charles V et leur suite y ont assisté.

— La *Gazette de Hanovre* annonce qu'une division de l'armée de ce royaume exécutera des manœuvres dans les environs de la capitale, depuis le 29 septembre jusqu'au 14 octobre.

— On écrit de Berlin que le duc Charles de Mecklembourg-Strelitz, général d'infanterie, commandant des gardes-du-corps et du 1er régiment d'infanterie, président du conseil d'état, est mort le 21. La cour de Prusse prendra le deuil pour huit jours.

— Depuis l'invasion du choléra à Berlin (22 août) jusqu'au 19 septembre, il y a eu 2,411 cas et 1,401 décès.

— Du 19 au 20 de ce mois, 83 personnes ont été atteintes du choléra à Berlin et 41 sont mortes de cette maladie.

— Le prince Michel Radziwil, qui, lors de la dernière révolution polonaise, a pendant quelque temps été généralissime de l'armée des insurgés, et qui depuis a voyagé à l'étranger, est revenu à Varsovie.

— Il a été imprimé en 1834 et en 1835 aux Etats-Unis, 1,014 ouvrages nouveaux composant 13,000 volumes et coûtant près de 7,150,000 fr.

Le Gérant, **Le Besgue.**

BOURSE DE PARIS DU 27 SEPTEMBRE.

CINQ p. 0/0, j. du 22 sept. 108 fr. 20 c.
QUATRE p. 0/0, j. de sept. 99 fr. 90 c.
TROIS p. 0/0, j. de juin. 79 fr. 55 c.
Quatre 1/2 p. 0/0, j. de sept. 000 fr. 00 c.
Act. de la Banque. 2430 fr. 00 c.
Bons du Trésor. 0 0/0.
Rente de la Ville de Paris. 000 fr. 00 c.
Oblig. de la Ville de Paris. 1160 fr. 00 c.
Quatre canaux. 1215 fr. 00c.
Caisse hypothécaire. 797 fr. 50 c.
Rente de Naples. 98 fr. 20 c.
Emprunt romain. 101 fr. 0/0
Emprunt Belge. 104 fr. 0/0
Emprunt d'Haïti. 000 fr. 0/0
Rentes d'Espagne 5 p. 0/0. 20 fr. 1/4

PARIS. — IMPRIMERIE D'AD. LE CLERE ET Ce, Quai des Augustins, 35.

AMI DE LA RELIGION
aroît les Mardi, Jeudi
Samedi.

On peut s'abonner des
1er et 15 de chaque mois.

N° 2870.

SAMEDI 30 SEPTEMBRE 1837.

PRIX DE L'ABONNEMENT.

	fr. c.
1 an.	36
6 mois	19
3 mois.	10
1 mois	3 50

DICTIONNAIRE DE L'ÉCRITURE SAINTE ;

PAR M. A. F. JAMES. — In-8°.

Ce diction aire n'est pas conçu tout-à-fait sur le même plan que les anciens dictionnaires d'Ecriture sainte. Celui de Chompré, revu par Petitot il y a 30 ans, ne contient guère que les noms des personnages et des lieux mentionnés dans la Bible. M. James au contraire donne très-peu de noms. On trouve dans son dictionnaire Aaron, Abraham, Adam, etc.; mais on n'y trouve ni David, ni Josué, ni Moïse, ce qui ne laisse pas de surprendre, car ces derniers personnages appartiennent bien autant que les premiers à un dictionnaire de la Bible. Il seroit difficile surtout de rendre raison de l'omission de Moïse et de David qui jouent un si grand rôle dans l'histoire sainte.

L'ouvrage de M. James n'est précédé d'aucune préface qui explique son plan; mais on découvre ce plan par la suite des articles de son dictionnaire. Il a eu plutôt pour objet la partie morale et religieuse de la Bible que la partie historique et géographique. Ainsi dans les premières pages nous trouvons les articles *Abnégation*, *Abondance*, *Abstinence*, etc. Le plan de M. James est donc à peu près celui qu'a suivi Merz dans son *Thesaurus Biblicus*. Il a voulu offrir aux ecclésiastiques, aux prédicateurs des textes pour leurs instructions. Son livre peut leur éviter des recherches longues et pénibles.

Il y a dans le nouveau dictionnaire des articles très-étendus, et qui se soudivisent même en plusieurs sections. Ainsi l'article *Eglise* comprend dix-sept paragraphes différens sur les noms de l'Eglise, sur ses caractères, sur ses membres, sur ses pasteurs, etc. C'est un moyen de rendre le livre plus utile encore et son usage plus commode. Mais en même temps l'auteur y mêle des citations étrangères à l'Ecriture sainte. Ainsi on est étonné de trouver dans cet article *Eglise* des textes de saint Irénée, d'Eusèbe, de saint Jean-Chrysostôme, de saint Augustin et même du cardinal de la Luzerne, du cardinal Litta, de M. de Chateaubriand, de M. Gerbet, etc. Il seroit difficile de justifier ce mélange de citations qui sont véritablement un hors-d'œuvre dans un dictionnaire d'Ecriture sainte.

Cependant ces citations paroissent entrer dans le plan général de l'auteur; on en trouve à beaucoup d'articles. A l'article *Abnégation* sont jointes des citations de Tertullien, de saint Basile, de saint Hilaire, de saint Jérôme, de saint Bernard; à l'article *Abstinence*, il y a une section à part pour les citations d'auteurs ecclésiastiques, et une autre pour les auteurs profanes, Sénèque, Cicéron, Macrobe, Plutarque. C'est assurément une chose étrange que de voir citer Sénèque et les autres dans un dictionnaire d'Ecriture sainte.

A l'article *Culte*, il y a un très-long fragment de l'auteur sur les auteurs païens, fragment inséré dans les *Annales de philosophie chrétienne*, et qu'on a cru devoir reproduire ici, quoique, il faut l'avouer, ce fragment soit assez peu à sa place dans ce dictionnaire.

Et puis le style offre de grandes négligences. Nous ne savons trop ce qu'on a voulu dire par des *philosophes à la douzaine* et des *philosophes à la quinze-douze* (p. 181).

A l'article *Indifférentisme*, les citations profanes sont très-nombreuses; on y trouve Montaigne, Bayle, Rousseau, Voltaire, Diderot, etc. A l'article *Liberté politique*, M. de Salvandy, M. Massabiau, M. de La Mennais; rapprochement de témoignages assez singulier. Un article sur la liberté politique appartient-il bien à un dictionnaire d'Ecriture sainte, ou du moins n'est-il pas trop long ici? Plusieurs des textes de l'Ecriture que l'auteur cite sous ce titre ne s'appliquent point à la liberté politique.

A l'article *Médecin*, il y a un parallèle de l'ancienne faculté de médecine et de la faculté actuelle; à l'article *Patriote*, des citations de la correspondance de Voltaire.

Nous regrettons pour M. James qu'il n'ait pas supprimé tout cela. Son dictionnaire en seroit meilleur, car c'est une qualité de savoir se renfermer dans son sujet. Le moyen de faire un bon livre n'est pas de vouloir tout dire; c'est d'être précis et sobre.

Nous sommes priés de prévenir que M. A. F. James n'a rien de commun avec M. l'abbé Jammes, grand-vicaire et archidiacre de Paris. C'est à tort qu'on les a confondus au loin. M. l'abbé Jammes ne souhaite point avoir sa part des éloges ou des critiques qu'on pourroit faire de son homonyme, et celui-ci, dont nous reconnoissons le zèle et les bonnes intentions, et qui certainement ne veut pas tromper son monde, nous pardonnera une remarque qui n'ôte rien au mérite de son livre.

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

ROME. — Le choléra décroît d'une manière de plus en plus sensible. Le 14 septembre, il y a eu 68 cas nouveaux, 46 guéris, 44 morts et 1,638 en traitement; le 15, 57 cas nouveaux, 85 guéris, 30 morts et 1,580 en traitement.

Le Saint-Père s'est rendu le 11 septembre à la maison de secours de Sainte-Praxède, a recommandé au directeur que rien ne manquât aux malades, et a laissé une aumône abondante.

Un avis de la commission extraordinaire de santé publique engage le peuple à ne point discontinuer les précautions recommandées, et à s'abstenir de l'usage immodéré des liqueurs, ou des fruits non mûrs, ou de tout ce que l'on sait être une disposition prochaine au choléra.

PARIS. — M. l'abbé de Sambucy, qui a été long-temps secrétaire du consistoire pour la France à Rome, a été nommé par M. l'Archevêque au canonicat de Notre-Dame en remplacement de M. Letourneur, évêque de Verdun. Il a été installé le vendredi 29. M. l'abbé de Sambucy est un ecclésiastique fort estimable, connu de nos lecteurs comme auteur de plusieurs ouvrages de piété que nous avons successivement annoncés dans ce Journal. Il se livre avec zèle à la direction des consciences. Il y avoit plus de deux mois que M. l'Archevêque qui l'honore d'une bienveillance particulière, l'avoit nommé au canonicat; nous n'avions point alors annoncé cette nomination, ayant cru devoir attendre qu'elle eût reçu l'agrément ministériel qui a été retardé jusqu'à ce moment, on ne sait pourquoi. Car M. l'abbé de Sambucy, tout occupé de ses devoirs religieux, est tout-à-fait en dehors de la politi-

que. Il est frère de M. l'abbé de Sambucy, aumônier du roi sous la restauration, aujourd'hui retiré dans le Rouergue.

L'église qui se fait appeler *catholique française* par antiphrase ne paroît pas être en progrès. Il y a quinze jours encore elle avoit de pompeuses affiches. Le primat étoit assisté de plusieurs acolytes. M. Julien Le Rousseau, M. Baudouin, M. Robert le soulageoient dans ses fonctions. Une brillante musique accompagnoit les offices; quarante messieurs et dames de l'*église française* ou peut-être de l'Opéra-Comique venoient prêter au chant l'appui de leur talent. Du moins cela étoit sur l'affiche, car on croit qu'il en manquoit beaucoup à l'appel. On faisoit des distributions de bouquets aux dames, et de pain aux indigens. Actuellement on est beaucoup plus modeste. M. Chatel est seul, absolument seul. M. Baudouin l'a quitté, comme nous l'avons dit. Les deux autres sont, l'un à Bruxelles auprès du sieur Helsen qui va, dit-on, inaugurer un temple à Bruxelles, l'autre à Montrouge, où en dépit de la justice et de ses arrêts, on a laissé ouvrir une église. Le primat n'a donc plus de clergé auprès de lui. Que sont devenus ces vicaires-primatiaux et ces vicaires généraux dont il nous étaloit autrefois la liste? Ils ont tous disparu et ont laissé le primat seul. Qu'est-ce que c'est, je vous prie, qu'un primat qui n'a personne sur qui exercer sa primatie?

On ne parle plus tant de musique. Il n'est plus question de distribution de pain aux indigens. Il y a évidemment diminution de zèle et peut-être manque d'argent. Toutefois, il reste au nouveau culte le patronage du *Constitutionnel* qui annonce régulièrement les offices et les prédications de *l'église primatiale*, comme il l'appelle. Les derniers discours étoient sur les préjugés et sur l'obéissance aux lois. Il sied bien sans doute à celui qui a secoué tous les préjugés et qui foule aux pieds les lois de l'Eglise de recommander l'obéissance aux lois. Il paroît tous les mois à l'église *primatiale* un numéro d'un recueil intitulé l'*Eglise française*, et destiné à retracer les succès toujours croissans de ce culte qui ne vit que de scandales et de charlatanisme.

A Montrouge, le sieur Robert, du Var, singe le primat. Il fait la fête des femmes célèbres, il débite des discours sur la vocation de la femme, il distribue des bouquets aux dames. Tout cela a lieu dans le quartier des bastringues, des chaumières et des guinguettes. L'autorité souffre ces momeries, et laisse tourner en dérision les cérémonies de la religion par des spectacles dignes de la foire. Comment a-t-on laissé établir cette église de Montrouge en janvier dernier? Un sieur Bonnet, improvisé prêtre par Chatel, en fit alors l'ouverture. Qu'est-il devenu aussi celui-là? Est-il allé rejoindre les vicaires-primatiaux? Ces gens-là quittent donc l'*église française* les uns après les autres.

Le sieur Julien Le Rousseau qui étoit dernièrement à Paris, et qui est allé, dit-on, fraterniser avec l'*église française* de Bruxelles, étoit le chef de celle de Nantes qu'il a confiée pendant son absence aux soins d'un individu qui paroît n'être pas prêtre, et dont on ne nous dit pas le nom. Ce quidam présidoit il y a quelques jours à un enterrement, et passoit dans les rues de Nantes avec sa croix et son bedeau. L'*Hermine* raconte que, dans le quartier de la halle, il a été hué par les femmes et les ouvriers rassemblés en ce lieu. Le même journal dit qu'il est question d'avoir à Nantes un évêque à l'instar du primat, mais qu'on est divisé à ce sujet dans le parti, et que ce qui augmente la division, c'est qu'il paroît

que les fonds manquent, et que l'église est menacée d'une grande détresse. Cependant on parloit beaucoup du talent de M. Le Rousseau, qui faisoit paroître à Nantes un journal intitulé *le Philophane*, espèce de recueil mêlé de prose et de vers, et qui paroît assez l'œuvre d'un déiste. Cette pauvre *église française* de Nantes n'est pas heureuse; elle perd chaque année un de ses ministres, Saint-Estève mort subitement en 1834, Burtin en 1835 et Sandron en 1836.

Pour terminer tout ce que nous avons à dire sur cette triste cohue, on assure qu'Auzou se remue encore pour rouvrir sa boutique. Il a fait faire une pétition de ses adhérens à Clichy. On n'y a point eu égard. Lui aussi a éprouvé des défections. Un de ses acolytes l'a abandonné et a renoncé entièrement à cette église impie. Auzou avoit fait semblant de l'ordonner prêtre, et lui avoit fait croire qu'il l'étoit. Le malheureux a reconnu sa faute, et en fait pénitence. Pour s'en venger, Auzou a engagé sa femme à le quitter; car il avoit marié ce jeune homme après l'avoir ordonné ou l'avoit ordonné après son mariage; nous n'avons pu tirer cela au clair. C'est par de tels moyens que l'on vouloit régénérer l'Eglise.

Nous parlerons quelque jour d'un catéchisme assez curieux, publié par le sieur Auzou.

Un vol audacieux a été commis l'avant-dernière nuit dans l'église paroissiale de Passy. Les malfaiteurs se sont introduits dans un enclos attenant à l'église en escaladant le mur qui le sépare de la rue Neuve de l'Eglise. Cet enclos, qui communique avec le jardin du presbytère, est isolé de toute habitation. Là, ils ont brisé l'un des barreaux de fer de la fenêtre de la sacristie, puis ils ont cassé un carreau et ouvert la fenêtre par où ils ont pénétré dans la sacristie et ensuite dans l'église. Le barreau de fer qui défendoit cette ouverture a un pouce de largeur, et il a fallu une grande force pour le rompre.

Dans l'église, ils ont ouvert le tabernacle, qui étoit vide, par suite de la sage précaution ordonnée il y a six mois par M. l'Archevêque. Ils ont brisé les troncs et volé l'argent des pauvres. Dans la sacristie, ils ont coupé et enlevé des habits sacerdotaux, tous les ornemens en argent; ils se sont emparés aussi de quelques objets en argent servant au culte; mais ils n'ont pas eu le temps sans doute d'ouvrir une armoire où étoient déposés le calice et les burettes. On estime à six ou sept cents francs la perte soufferte par l'église.

Dans le numéro de jeudi de l'*Ami de la Religion*, nous avons rapporté d'après l'*Almanach du clergé* un jugement du tribunal de Figeac, du 15 décembre 1835, d'après lequel, lorsqu'une religieuse est décédée sans laisser des dispositions testamentaires, ses père et mère qui, suivant un accord passé avec la supérieure, avoient payé un capital et une pension viagère, sont déclarés fondés à répéter le capital.

Ce jugement a en effet été rendu, et a été inséré au *Journal des conseils de Fabrique*, tome II, page 207. Mais cette décision si alarmante pour les communautés religieuses a été réformée, comme elle devoit l'être, par un arrêt parfaitement motivé de la cour royale d'Agen, du 22 mars 1836, également rapporté dans le *Journal des conseils de Fabrique*, tome III, page 262. L'arrêt déclare que les communautés ne sont tenues à aucune restitution.

On ne conçoit pas que l'*Almanach du clergé* ait omis de rapporter cet arrêt que l'éditeur n'a pu ignorer, et nous nous empressons d'autant plus de le faire connoître, que cette omis-

sion de l'*Almanach* et notre article pourroient induire en erreur en faisant croire qu'une jurisprudence aussi fâcheuse n'a point été réformée.

M. l'évêque de Versailles vient de terminer la visite de son diocèse commencée il y a trois ans. Le prélat a visité toutes les paroisses, même les plus petites et les plus éloignées, confirmant partout où il y avoit un curé résidant, mais allant même dans les autres communes, prêchant, interrogeant les enfans, etc. Le prélat vouloit connoître aussi l'état des églises. Le mauvais temps, les distances ne l'ont jamais arrêté dans le cours de cette visite.

Trois profanations et vols sacriléges commis coup sur coup dans trois paroisses du diocèse de Châlons, à Aigny, à Villers-aux-Corneilles et à Mairy-sur-Marne, sont l'objet d'un mandement que M. l'évêque de Châlons a publié le 12 septembre. Le prélat y déplore ces attentats :

« A peine, dit-il, avions-nous, autant que nous l'avions pu, réparé au milieu des signes du deuil et de la douleur publique, l'horrible attentat commis dans l'église d'Aigny, que nous fûmes rappelé à Villers-aux-Corneilles pour y remplir la même fonction et y expier le même crime, dont notre foi a si souvent à gémir. Il est manifeste que des bandes sont organisées pour piller et insulter nos églises, pour s'enrichir de leurs dépouilles et profaner indignement tout ce qu'il y a de plus sacré dans la religion. Hélas ! dans quel siècle vivons-nous, et à quoi devons-nous nous attendre? Tandis que l'impiété est affichée et triomphe sur nos monumens et jusque sur les frontons et les portails de nos temples, des misérables osent, dans l'ombre de la nuit, attenter à la personne même du Sauveur ! Et quel intérêt les pousse à un si grand crime ? Souvent le plus petit gain, un peu d'argent, un profit de peu de valeur. »

Le prélat a vu du moins que les peuples étoient sensibles à ces profanations. Les expiations se sont faites au milieu des signes de la douleur. Pour prévenir le retour de semblables attentats, le prélat ordonne que l'on cesse jusqu'à nouvel ordre de conserver dans les églises ou dans les sacristies aucun vase sacré en argent. On devra les rapporter chaque jour dans les presbytères après en avoir fait usage. Le saint Sacrement sera enveloppé dans un corporal renfermé dans une bourse ; il restera ainsi dans le tabernacle. Si dans les villes principales on croyoit ne devoir rien changer à l'usage, M. l'évêque y consentiroit, non pourtant sans quelque crainte ; car n'a-t-on pas vu à Châlons les troncs de toutes les églises volés un même jour ? On ne laissera même pas dans les sacristies la monnoie provenant des quêtes. On videra les troncs, on visitera exactement les églises tous les soirs.

M. l'évêque ordonne de réciter à la messe des oraisons particulières, en réparation des injures faites à Dieu, et de chanter le dimanche le *Miserere* et le *Domine non secundùm*... Le prélat déplore aussi d'autres sujets de douleur pour la religion :

« D'autres ennemis, dit-il, qui ne méritent pas moins d'être surveillés que les voleurs, ce sont les distributeurs de mauvais livres qui courent les campagnes, ce sont quelquefois des enfans. Il est évident que la liberté du commerce et de la presse ne doit pas s'étendre jusqu'à venir impunément ravager, empoisonner toute une contrée. C'est cette liberté ou plutôt cette odieuse licence, qui est la cause de tous nos malheurs. On s'en plaint dans tous les pays, et il seroit à désirer que l'autorité y apportât enfin remède.

» Au reste, dans cette attaque universelle où se mêlent à la fois tous les ennemis de l'Eglise, les protestans ne s'oublient pas. Ils colportent dans un grand nombre de

provinces (et Dieu veuille qu'ils ne paroissent jamais dans la nôtre), leurs pamphlets et leurs livres remplis d'erreurs, en les décorant d'assez beaux titres. Tenons-nous en garde contre eux, et repoussons tout ce qui nous viendroit de leur part. Nous pourrons au besoin publier une instruction spéciale sur cet objet important. »

M. l'évêque de Tulle est fort mal logé et est réduit à louer la moitié d'une maison fort modeste et fort incommode. Le conseil général a émis plusieurs fois le vœu de construire un évêché. Le préfet a sollicité plusieurs fois une décision à ce sujet, et il y a réussi. Le ministre des cultes vient de prescrire l'accomplissement des mesures nécessaires pour l'acquisition d'un terrain. On espère donc que l'on pourra commencer les travaux l'année prochaine. Déjà le préfet avoit provoqué un vœu du conseil général, qui, dans sa dernière session, a demandé pour cet objet une allocation de 70,000 fr.

Le diocèse d'Orléans vient de perdre un prêtre estimable et modeste, M. Pierre-Mamert Lemaire, chanoine honoraire de la cathédrale et directeur des Ursulines de Beaugency. M. Lemaire étoit né à Orléans, en 1756, et avoit été directeur des Ursulines à 27 ans. L'*Orléanais*, qui lui a consacré une notice dont celle-ci est extraite, dit qu'il confessa la foi devant le tribunal révolutionnaire; on ne dit point à quelle occasion il y parut, ni comment il échappa aux rigueurs du terrible tribunal. Il se cacha pendant huit ans, sans cesser de veiller sur les Ursulines dispersées qui restèrent toutes fidèles à leur vocation. Elles se réunirent toutes en 1804, et M. Lemaire continua de les diriger. Son jugement et sa sagesse furent utiles à cette communauté, ainsi qu'aux prêtres de Beaugency et des environs. Il étoit consulté par ses confrères et dirigeoit plusieurs personnes de la ville. Le même journal loue sa douceur, sa charité, son tact, ses connoissances. Beaugency lui dut le succès d'une maison d'éducation si précieuse pour la ville. Des infirmités survenues à l'abbé Lemaire lui donnèrent lieu de montrer sa résignation et sa patience. Au mois d'août dernier, il tomba sans connoissance à la fin de la messe, et depuis ce temps il ne monta plus à l'autel. La diminution de ses forces fit pressentir sa fin prochaine. Il voulut faire ses adieux à ses filles, et reçut les derniers sacremens le 10 septembre avec des marques d'une foi vive et d'une piété tendre. Il ne s'occupoit plus que de l'éternité, et vit approcher la mort, nous ne dirons pas avec calme, mais avec joie. Il mourut le samedi 16 septembre.

L'auteur de la notice dit que l'abbé Lemaire refusa plusieurs fois l'épiscopat; nous croyons cette anecdote au moins très-douteuse.

Le dimanche 17 septembre, il y a eu une bénédiction de croix à Marcoussis, diocèse de Versailles. Le curé, M. Martin, avoit excité le zèle des habitans, et en avoit obtenu l'argent nécessaire. La plantation de la croix s'est faite le soir en grande pompe. Les curés voisins y assistoient. MM. les curés de Janvry et de Linas ont prononcé des discours. Une longue procession a défilé jusqu'au lieu où la croix devoit être plantée. La cérémonie a fini par l'adoration de la croix.

M. le vicaire de Balleroy, près Bayeux, a eu le bonheur de ramener à l'unité un prêtre constitutionnel, M. Hébert, ancien vicaire du Vernay, qui a abjuré ses erreurs. On le regardoit comme le coryphée du parti constitutionnel.

La paroisse d'Agy qui l'année der-

nière avoit reçu un émissaire de Châtel, le sieur Firmin Prudhomme, lequel n'étoit pas prêtre, est revenue à de meilleurs sentimens, et a bien accueilli un ecclésiastique que M. l'évêque de Bayeux y a envoyé.

Il y a près d'un siècle qu'à la suite d'une inondation la ville d'Alais fit vœu de faire tous les ans une procession pour remercier Dieu de ce que personne n'avoit péri. Depuis 1830 cette procession ne se faisoit plus que dans l'intérieur de l'église. Le dimanche 10 septembre, on l'a faite en dehors en parcourant le grand tour en usage pour la Fête-Dieu. Malgré l'affluence tout s'est très-bien passé. C'est aux démarches des autorités auprès de M. l'évêque de Nîmes et de M. le préfet du Gard, que l'on doit le rétablissement de ce témoignage d'une pieuse reconnoissance.

M. le cardinal Fesch a manifesté l'intention de doter la ville d'Ajaccio d'un pensionnat propre à former les jeunes personnes à toutes les vertus chrétiennes et sociales, et a exprimé le désir de faire construire cet établissement sur l'emplacement de l'ancien jardin botanique. La cession en étoit faite par le département. Le conseil général de la Corse, reconnoissant tout ce que M. le cardinal a déjà fait pour le bien de son pays, et sentant tout le prix de son nouveau bienfait, a résolu à l'unanimité que cession seroit faite en faveur du conseil d'administration des Frères des Ecoles chrétiennes et des Sœurs de Saint-Joseph, établi par Son Eminence, de l'ancien jardin botanique qui est en dehors du dépôt des Enfans trouvés, pour être affecté à la destination ci-dessus.

La *Sentinelle des Pyrénées* annonce comme un bruit fort accrédité que l'argenterie des églises et des couvens de Pampelune a été amenée en France et vendue à St-Jean-Pied-de-Port ou à Bayonne, et a produit une somme de 330,000 duros ou un million 650,000 fr. qui sera employée à payer les troupes. On dit qu'il est arrivé à Bayonne 22 barils d'argenterie, mais que le consul d'Espagne a mis opposition à la vente, parce que Pampelune étant en ce moment au pouvoir d'un parti de soldats révoltés, la vente qu'ils feroient seroit un vol. Hélas! que la vente soit faite par eux ou par les ordres des cortès, c'est toujours un vol. Quel effroyable gaspillage dans cette pauvre Espagne! Combien doit produire la spoliation des églises et des couvens dans toute la Péninsule, si les dépouilles d'une seule ville produisent un million 650,000. fr.?

POLITIQUE.

Ce qu'on a dit de la calomnie, *dont il reste toujours quelque chose,* peut s'appliquer très-justement à ce qui est resté dans l'esprit du peuple au sujet des vols sacriléges. Il n'a rien oublié en effet de ce qui lui a été enseigné, là-dessus, il y a quelques années, par ses maîtres de corruption, par ses docteurs révolutionnaires. Ils lui apprenoient alors que le sacrilége n'étoit pas seulement une circonstance atténuante des vols de nuit, des vols avec effraction, mais qu'il emportoit pour ainsi dire avec lui la réparation de l'autre partie du crime, de sa partie matérielle et attentatoire à la propriété. « Les églises n'étoient point des lieux habités. Ce qu'elles renfermoient n'avoit point droit à la protection des lois, et devoit être considéré comme n'ayant point de maître. C'étoit quelque chose qui se trouvoit abandonné aux passans, et qui leur faisoit venir tout naturellement la tentation de se l'approprier. »

Telles étoient, sur la fin de la restauration, les doctrines et la jurisprudence du barreau, lesquelles étoient fort goûtées par la justice et les jurés de cette époque. Depuis lors, on a paru sentir la nécessité

de les modifier un peu, et de revenir sur ce point, sinon à toute la sévérité des règles de l'ordre, du moins à celles du bon sens et de la pudeur. Mais il étoit déjà trop tard. L'effet se trouvoit produit dans les esprits pervers; et comme le mal ne se désapprend pas aussi vite qu'il s'apprend, ce sont les premières leçons sur l'innocence ou le peu de gravité des vols sacriléges, qui sont restées au peuple. Cela se voit à la manière dont les malfaiteurs continuent à les pratiquer. Ils en sont toujours aux premières instructions qui leur ont été données à ce sujet par leurs anciens professeurs de droit, par les jurisconsultes de la loi athée. Voilà pourquoi on ne remarque aucune diminution dans le nombre des vols sacriléges, et pourquoi ceux qui les commettent ont toujours l'air si surpris qu'on les traduise en justice pour cela. C'est que la jurisprudence qui a précédé celle-ci s'efface difficilement de leurs idées, et que comme nous l'avons dit plus haut de la calomnie, *il leur en restera long-temps quelque chose.*

PARIS, 29 SEPTEMBRE.

M. Blanchet, consul français à Barcelonne, est nommé consul à Palerme, et remplacé à Barcelonne par M. Gauthier d'Arc, consul à Valence.

— Le comte de Rohan-Chabot est nommé second secrétaire d'ambassade à Londres, à la place de M. Brenier, nommé consul à Varsovie. M. Agenor de Grammont est nommé secrétaire de la légation de Stuttgard, en remplacement du baron Reinhart, qui va à Berne en qualité de premier secrétaire d'ambassade, à la place du baron de Belleval.

— Le *Journal des Débats* annonce que l'ordonnance de dissolution doit paroître le 4 octobre, et que les élections générales auront lieu le 4 novembre.

— La liste des nouveaux pairs sera publiée, dit-on, en même temps que l'ordonnance de dissolution. On assure qu'elle contient plus de quarante noms.

— Le comte de Jennisson, envoyé de Bavière, qui étoit depuis deux mois en congé, vient de reprendre ses fonctions à Paris.

— Le roi et la reine des Belges, qui devoient se trouver à Compiègne, ne viendront à Paris que vers le 10 octobre.

— C'est à tort qu'on a annoncé que M. Molé étoit parti pour le camp de Compiègne.

— Le général commandant le camp de Compiègne avoit défendu aux troupes d'aller cueillir des champignons dans la forêt. Malgré cette défense, quatre soldats en ramassèrent en se promenant et les mangèrent. Ils ne tardèrent pas à s'apercevoir qu'ils étoient empoisonnés. On les conduisit à l'hôpital; l'un d'eux y mourut bientôt; les trois autres sont dans un état qui laisse l'espoir de les sauver.

— M. Mauguin est arrivé à Paris, venant d'Angleterre.

— MM. Odilon-Barrot et Arago sont en ce moment en Belgique.

— Un journal annonce qu'un réfugié italien, le comte Gonfalonieri, de Milan, a reçu du gouvernement l'ordre de quitter la France dans un bref délai.

— Le général Jacqueminot a écrit à quelques journaux pour annoncer que c'est à tort qu'on l'a mis au nombre de ceux qui seront prochainement nommés pairs.

— Des lettres de Tunis du 20 portent que le contre amiral Gallois est en pleine convalescence.

— On lit dans un journal du gouvernement que Louis-Philippe a fait remettre, sur la demande du préfet du Cantal, un secours de 150 fr. à Antoine Despuech, vieux soldat qui a fait les guerres de Hanovre, dans le régiment de Contade. Ce vieillard a aujourd'hui 117 ans : il se porte bien, et va tous les dimanches à pied à la messe.

— Nous avons annoncé la mort de M. Massabiau, un des conservateurs de la bibliothèque Sainte-Geneviève. M. Jean-Antoine-François Massabiau étoit né à Figeac en 1765. Dans les procès-verbaux

de la Convention, on trouve le nom de M. Massabiau comme ayant renoncé au sacerdoce. Depuis nous croyons qu'il fut employé dans l'enseignement. On a de lui un *Essai sur les nombres approximatifs*, 1799, in-8°, et quelques ouvrages sur la politique. M. Massabiau est mort le 24 septembre.

— Mardi, à neuf heures du soir, un audacieux voleur a brisé un carreau d'une boutique d'orfévrerie, quai des Orfèvres, et pris plusieurs couverts d'argent pendant qu'il y avoit deux personnes au comptoir. L'orfèvre qui se mit à sa poursuite n'a pu l'atteindre, mais il a ramassé deux couverts que le voleur avoit laissé tomber dans sa course précipitée.

— Dans la nuit du 19 au 20, le garde champêtre de la commune de Dugny, arrondissement de Saint-Denis, n'étoit pas encore couché, lorsqu'il entendit dans l'éloignement le bruit d'une arme à feu; il s'avança sur la route vers l'endroit d'où le bruit étoit parti; bientôt il se trouva en présence de trois hommes en blouse. Il voulut les questionner, mais l'un d'eux le pria de passer son chemin, et lui montra un pistolet qu'il venoit d'armer. Le garde champêtre crut prudent de se retirer. Le lendemain matin on trouva dans la rivière, voisine de la route, un cadavre qui portoit au cou une large ouverture faite avec une balle, et sur d'autres parties du corps six coups de couteau. Dans les vêtemens on trouva cachée une somme de 200 fr. en or.

Personne ne reconnut la victime qui fut immédiatement transportée à Paris, et déposée à la Morgue. Dans la foule qui se pressa autour de cet horrible spectacle, il y eut deux habitans de la campagne qui dirent avoir vu l'homme assassiné buvant, le 19, dans plusieurs cabarets de l'arrondissement de Saint-Denis, avec deux ou trois amis. D'autres indices arrivèrent, et la police arrêta les nommés Gilbert et Michel Rodolphe, le maçon de la rue Traversière-Saint-Honoré dont nous avons annoncé l'arrestation dans notre dernier Numéro. L'un et l'autre ont été reconnus pour avoir bu avec la victime, à ce qu'il paroît, comme eux voleur de profession. Sur chacun d'eux il a été saisi un couteau-poignard s'adaptant parfaitement aux blessures. Michel Rodolphe qui avoit déposé une somme en or chez un marchand de vin de la rue Traversière, a prétendu, pour expliquer la possession de cette somme, qu'elle lui avoit été remise en dépôt par le malheureux assassiné, avec lequel il est convenu avoir passé la journée du 18, sans toutefois connoître son nom. Ce crime semble se rattacher à quelque forfait antérieur, et peut-être au vol commis chez le bijoutier du Palais-Royal.

— De 1827 à 1835 inclusivement, on a constaté à Paris et dans les départemens 46,288 morts accidentelles, 17,524 suicides, 413 exécutions capitales. La moyenne des suicides pour ces neuf années est de 1947; en 1827 il y en a eu 1,542, et 2,265 en 1835. A Paris seulement, de 1831 à 1836, on a compté 1,333 suicides.

— Pendant les vingt années de 1816 à 1837, il est mort 9,320 forçats dans les différens bagnes; dans ce nombre 6 se sont suicidés; 25 ont été tués en état de révolte, et 38 exécutés par sentence.

— Le marché des Innocens, le marché aux poirées, le marché à la viande vont être restaurés.

— La caisse d'épargne de Paris a reçu les 24 et 25, la somme de 399,665, et remboursé celle de 416,000 fr.

— Du 26 août au 24 septembre, 205,735 personnes ont parcouru le chemin de fer de Paris à Saint-Germain. La recette a été de 240,533 fr.

— Un homme qui étoit monté sur l'impériale d'une voiture du chemin de fer de Saint-Germain a voulu, malgré les observations des préposés à la police des départs, se tenir debout au moment où le convoi se mettoit en marche. Précipité entre les wagons, il n'a dû la vie, dit le journal ministériel du soir, qu'au dévoûment d'un maréchal-des-logis de dragons, qui, au risque d'être broyé, l'a arra-

ché précipitamment de l'endroit où il étoit.

— En 1813, on comptoit à Paris 15,048 voitures : en 1818, on en comptoit 17,072 ; en 1819, 18,276 ; aujourd'hui, il y en a 32,500.

NOUVELLES DES PROVINCES.

En moins d'une heure, dans la nuit du 21 au 22, six maisons de Wiencourt, canton de Moreuil (Somme), ont été réduites en cendres, ainsi que les récoltes qu'elles renfermoient. Sans de prompts secours apportés par les habitans des communes voisines, on auroit eu à déplorer la destruction de beaucoup d'autres habitations. MM. les curés de Wiencourt, Marcelcave, Lamotte, Hamel, Bayonvilliers, Guillancourt et un jeune abbé ont rivalisé de zèle et montré l'exemple du travail aux personnes présentes à cet incendie.

— Un incendie a eu lieu dans la commune de Bernay-Beauregard, même département ; il est attribué à la malveillance.

— On lit dans l'*Echo de Rouen* qu'un violent incendie a éclaté, dans la nuit du 26, dans les filatures de MM. Chesnée et Deboutevillo, situées en dehors de la ville, sur la route de Caen ; 300 pieds de bâtimens à quatre étages ont été embrasés en moins d'une heure et se sont bientôt affaissés, ainsi que deux pompes à feu qui en faisoient partie ; on est parvenu à préserver la maison d'habitation. La perte totale est évaluée à 500,000 fr., sur quoi 370,000 fr. seulement étoient assurés par diverses compagnies. On avoit dit d'abord que cet incendie, dont on ignore encore la cause, avoit été occasionné par une explosion de gaz, mais depuis le mois de mars le gaz n'étoit plus employé dans ces filatures, et l'éclairage ne se faisoit qu'avec des lampes.

— Le *Journal du Havre* dit que l'administration de la marine vient de terminer par un exemple de sévérité le conflit qu'avoit élevé contre l'exécution du nouveau réglement la coalition des pilotes de Quillebœuf. Quatre de ces marins signalés au ministre comme les fauteurs principaux de la résistance ont reçu leurs feuilles de route, et vont se rendre sur les bâtimens de l'état. Deux autres ont été suspendus de leurs fonctions, l'un pour un temps indéterminé, et l'autre pendant un an.

— Le *Journal du Bourbonnais* dit que des compagnies de la garde nationale de Moulins, convoquées pour la seconde fois à l'effet de nommer leurs officiers, n'ont pu encore s'occuper des réélections, faute de votans.

— On lit dans le même journal que M. Fournier, nommé sous-préfet de Commercy (Nièvre) depuis 1830, arriva, après s'être fait long-temps attendre, à la distribution des prix du collége de cette ville, comme elle étoit déjà commencée, et réclama d'un ton peu poli la présidence au maire, qui fut obligé de se déplacer. M. Fournier interrompit bientôt le professeur qui prononçoit le discours d'usage, en lui disant que son discours étoit inconvenant, et se retira immédiatement, laissant à son vice-président, M. le maire de Commercy, le soin de finir la séance.

— Le 23, on a constaté, à Marseille, 9 décès cholériques, et le 24, pour la ville et la banlieue, 6 nouveaux décès.

EXTÉRIEUR.

NOUVELLES D'ESPAGNE.

Le *Moniteur* publie la dépêche télégraphique suivante de Bayonne, le 27 :

« L'action du 19 a été plus importante qu'on ne l'avoit d'abord cru. Le prétendant bat en retraite précipitamment. Un corps de 6,000 hommes détaché de son armée a été rencontré par Oraa dans les environs de Sandon et dispersé. Oraa poursuit vers le sud cette division. Son quartier-général étoit avant-hier à Huete.

» Espartero écrit de Fuentes qu'il va continuer à suivre le gros de l'armée factieuse, qui se retire en désordre dans la

direction de Trillo. Il arrive continuellement des déserteurs, et l'esprit public des populations paroît être ranimé en faveur de la cause constitutionnelle.

» Les élections ont commencé hier à Madrid, et se poursuivent au milieu de la plus grande tranquillité. »

Il est présumable que cette dépêche n'est qu'un extrait d'un journal de Madrid. Celui qui s'est chargé de ce travail auroit dû au moins lui donner une date, celle par exemple de la feuille où il a puisé ses nouvelles. Si la dépêche provient d'une correspondance particulière du général Harispe, ce général auroit également bien fait de mentionner la date de sa correspondance. Ainsi on auroit pu comprendre quelque chose à la dépêche. *Le quartier-général d'Oraa étoit avant-hier à Huete* : mais où nous reporte *avant-hier*? *Les élections ont commencé hier à Madrid* : ce mot *hier* ne peut également rien préciser.

— Les lieux mentionnés dans la dépêche sont situés à peu de distance à l'est de Guadalaxara. Trillo est sur le Haut-Tage ; ainsi l'armée royale continueroit à se retirer vers les montagnes du Bas-Aragon, où le fort de Cantavieja lui sert de place d'armes et de point d'appui.

— Une nouvelle contribution extraordinaire de guerre a été promulguée par décret de la régente révolutionnaire ; mais ce décret n'en a pas fixé le chiffre qui sera ultérieurement déterminé par les cortès. Il ne peut donc avoir pour but que de préparer à des sacrifices sans fin les populations exploitées depuis trop longtemps par la révolution.

— Les journaux de Madrid, du 20, publient tristement des récits sur l'entrée des royalistes dans plusieurs villes des environs de la capitale, qui prouvent que les troupes du roi Charles V ont été favorablement accueillies par la majorité des populations.

— Le consul britannique à Cadix a informé son gouvernement que le paquebot à vapeur le *Don Jouan*, ayant à son bord les malles pour l'Angleterre, s'est brisé, le 15, à quatre heures de l'après-midi, contre un rocher, près du phare de Tarifa, pendant un épais brouillard. Personne n'a péri. Plusieurs passagers sont retournés à Gibraltar.

— Le journal ministériel du soir donne aujourd'hui les deux dépêches télégraphiques suivantes, la première de Bordeaux, le 29 septembre, la seconde de Bayonne, le 26 :

« Dans la nuit du 20, le prétendant avoit quitté Brilmeya, se dirigeant sur Trillo, Espartero, qui le suit de près, étoit, le 21, à Fuentes. Dans l'affaire du 19, outre un assez grand nombre de morts et de blessés, l'ennemi a perdu 250 prisonniers dont 11 officiers, et plus de 500 déserteurs ; le brigadier Miranda, chef de la cavalerie carliste, a été tué. Cabrera, avec 6,000 hommes, s'étoit séparé du prétendant, et suivoit précipitamment la direction de Cuença, poursuivi par Oraa, qui lui avoit fait 200 prisonniers. »

« De nouvelles révoltes par suite du défaut de solde, ont eu lieu, le 23, à Pampelune, dans le 4e léger, ainsi que dans les tiradores, dont une partie a été licenciée. Malgré cette anarchie, il n'y a rien de changé dans l'état de la garnison, qui est abandonnée à elle-même. Le commandant de la légion étrangère, fort embarrassé et ne pouvant laisser enfermés les débris de son corps dans Pampelune, va s'établir à Roncevaux à la portée de notre frontière. »

Le 16, la reine dona Maria est accouchée d'un prince, qui, d'après les journaux anglais, sera nommé Pierre-Ferdinand. Le théâtre de la guerre civile, disent les mêmes feuilles, est transporté dans la province du nord, sur la rive droite du Douro. Les principales forces des deux partis s'y trouvoient concentrées à la date du 19, et aucun engagement n'avoit eu lieu depuis la reprise des hostilités.

— Du 9 au 11, il y a eu à Naples 7

nouveaux cas de choléra et 9 décès. Depuis le 13 avril 1837, époque de la seconde invasion, jusqu'au 11 septembre, il y a eu 21.725 cas et 13,776 décès.

— « En lisant dans les journaux français dit la *Cérès*. journal de Palerme, les détails qu'ils ont donnés sur nos récens malheurs et sur les désordres qu'ils ont dépeints avec des couleurs si fausses, nous y trouvons un nouveau sujet de nous méfier de la plupart de ces journaux, et de regarder leurs articles comme autant de romans politiques. Si notre témoignage pouvoit être suspect, les étrangers qui sont parmi nous démentiroient ces stupides récits. D'ailleurs, la tranquillité rétablie aussitôt qu'ont cessé les horribles ravages du choléra, prouve assez qu'il n'y a point eu en Sicile de véritable bouleversement social. Le dévoûment de la masse du peuple au bon ordre et à la royauté, auroit mérité, de la part des journaux, admiration et justice : ils n'ont su, au contraire, que jeter à ce peuple des calomnies démenties par l'évidence des faits. »

— Du 21 au 22 il y a eu à Berlin 52 nouveaux cas de choléra et 58 décès.

— Le *Correspondant de Hambourg* annonce que MM. Poisson, Brongniart et Hase, membres de l'Institut de France, ont été nommés membres de la Société des Sciences de Gœttingue.

— Les grandes manœuvres de Wosnesensk commencées le 4 septembre ont fini le 12.

— Selon les nouvelles des frontières de la Perse du 25 août, la peste s'y étoit déclarée, ainsi qu'à Trébizonde. A Constantinople, elle continue ses ravages, surtout parmi les francs.

L'Ami de la Religion a dit, en parlant de Charles Botta, dans sa feuille du jeudi 21 septembre, que le roi de Sardaigne, oubliant les écarts du *révolutionnaire*, lui accorda une pension; mais qu'il paroît y avoir eu une *condition* : c'est que Botta *n'écriroit plus pour fronder le gouvernement de son pays.*

Laissant de côté une qualification bien sévère que ne justifient peut-être pas assez des fautes de jeunesse réparées par une longue vie de sagesse et de vertu ; il y a dans l'observation de l'*Ami de la Religion* deux erreurs où il a dû tomber involontairement, car il est nécessairement l'ami de la vérité.

1° Charles Botta n'a point frondé le gouvernement de son pays. Il professoit au contraire, et son *Histoire de* 1789 *à* 1814 en fait foi, le plus grand respect pour les princes de la maison de Savoie.

2° Charles Botta n'eût en aucun cas vendu sa plume ni son silence, de même que son auguste bienfaiteur n'eût jamais acheté ni l'une ni l'autre.

Encore un mot, puisque nous rappelons l'article sur Charles Botta. Il s'affligeoit de la couleur sous laquelle on présentoit ses observations sur Pie VI et Pie VII. « On croiroit, disoit-il, que je ne rends pas justice à ces deux papes, tandis que je les présente dans tout le cours de mon ouvrage comme deux des plus grands et des plus beaux caractères de leur siècle. »

MASTRELLA,
Exécuteur testamentaire de Charles Botta.

Le Gérant, **Le Bresgue.**

BOURSE DE PARIS DU 29 SEPTEMBRE.

CINQ p. 0/0, j. du 22 sept. 108 fr. 30 c.
QUATRE p. 0/0, j. de sept. 100 fr. 00 c.
TROIS p. 0/0, j. de juin. 79 fr. 70 c.
Quatre 1/2 p. 0/0, j. de sept. 000 fr. 00 c.
Act. de la Banque. 2420 fr. 00 c.
Bons du Trésor. 0 0/0.
Rente de la Ville de Paris. 000 fr. 00 c.
Oblig. de la Ville de Paris. 1160 fr. 00 c.
Quatre canaux. 1212 fr. 50c.
Caisse hypothécaire. 797 fr. 50 c.
Rente de Naples. 98 fr. 20 c.
Emprunt romain. 101 fr. 0/0
Emprunt Belge. 104 fr. 1/4
Emprunt d'Haïti. 370 fr. 0/0
Rente d'Espagne 5 p. 0/0. 20 fr. 1/4

PARIS. — IMPRIMERIE D'AD. LE CLERE ET C°, Quai des Augustins, 35.

